This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

3 3433 07137865 1

DA
Reyne

L'INVESTIGATEUR,

JOURNAL

DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

DA
FF VV

PARIS. — IMPRIMERIE D'A. RENÉ ET Cie, RUE DE SEINE, 32.

Revue

L'INVESTIGATEUR,

JOURNAL

DE L'INSTITUT HISTORIQUE

L'INSTITUT HISTORIQUE
A ÉTÉ FONDÉ LE 24 DÉCEMBRE 1833
ET CONSTITUÉ LE 6 AVRIL 1834.

TOME III.—IIe SÉRIE.

DIXIÈME ANNÉE.

PARIS
A L'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT HISTORIQUE,
RUE SAINT-GUILLAUME, 9 (FAUBOURG SAINT-GERMAIN).
1843

JOURNAL

DE

L'INSTITUT HISTORIQUE.

MÉMOIRE.

FRAGMENT

DE L'HISTOIRE DE LA PEINTURE A FRESQUE *.

La pittura a fresco, diceva Michelangiolo, è sola degna d'un vero pittore; la pittura a olio è un' arte da donna e da persone agiate ed infingarde.

CONDIVI, *vita di Buonarotti.*

AVANT-PROPOS.

LA FRESQUE, — SES PROCÉDÉS. — SON EMPLOI.

Définition.

Trop souvent, dans le langage de la conversation, trop souvent même dans les écrits des auteurs sérieux, le mot fresque est synonyme de peinture sur mur; c'est ainsi que récemment encore j'ai souvent entendu désigner, sous le nom de fresque, la belle peinture exécutée par M. Paul Delaroche à l'École des Beaux-Arts de Paris, et qui n'est autre chose qu'une peinture à l'huile. Cette confusion de mots a fait tomber bien souvent dans les erreurs les plus graves.

L'étymologie même du mot *fresque* en est la meilleure définition; les Italiens appellent peintures *a fresco* ou *in fresco*, à frais ou sur le frais, les peintures

* Ce morceau, extrait du Mémoire couronné par l'Institut Historique le 15 mai dernier, fera partie d'une histoire complète de la peinture à fresque que M. Ernest Breton se propose de publier incessamment.

N Y P L

exécutées sur un enduit encore humide, que la couleur pénètre à une certaine profondeur. Les anciens auteurs français, tels que Félibien et Bernard Dupuy des Grez, conservant la différence qui existe entre l'italien *fresco* et le français *frais*, écrivaient *fraisque ;* aujourd'hui l'orthographe italienne a prévalu, et pour nous ce mot a maintenant plus de rapport avec son étymologie qu'avec sa signification réelle.

La durée de la peinture à fresque dépend de la qualité de l'enduit et de la nature des couleurs employées.

Enduit.

Les premières conditions pour que l'enduit soit solide sont la bonne contruction du mur même sur lequel il est appliqué, et sa disposition à le recevoir. Les matériaux étant différents suivant les pays, il faut faire en sorte que ceux de ces matériaux qui par eux-mêmes seraient moins propres à recevoir l'enduit, le deviennent par les préparations qu'on leur fait subir. La brique n'a besoin d'aucun secours pour se lier à l'enduit aussi parfaitement qu'on peut le désirer; aussi est-elle toujours préférable dans la composition d'un mur destiné à être peint à fresque. Si on emploie des pierres raboteuses et poreuses, leurs aspérités peuvent suffire pour retenir l'enduit; mais si la muraille est formée de pierres de taille, il faut en rendre la surface inégale, en y faisant des trous et en y plantant des clous et des chevilles.

L'enduit est généralement double. Le premier, qui touche la pierre, doit être fait de gros sable de rivière et de chaux; quelquefois au lieu de sable on emploie la brique écrasée : il doit être bien dressé, mais raboteux, afin qu'il puisse adhérer fortement à la seconde couche qu'il doit recevoir lorsqu'il est parfaitement séché. Celle-ci, sur laquelle le peintre aura à opérer, et que les Italiens nomment *intonaco*, est formée de chaux et de sable fin de rivière, d'un grain fort égal; elle doit être parfaitement unie. Il est très-rare que cet enduit bien fait se détache de la muraille; il devient bientôt d'une dureté égale à celle de la pierre, et est très-préférable au plâtre, qui finit toujours par se lézarder et tomber par morceaux.

Le choix de la chaux n'est pas indifférent; il est surtout très-important qu'elle soit complétement éteinte et depuis longtemps, un an si la chaux est forte, six mois au moins si elle est plus douce. Il est aussi certaines pierres qui produisent une chaux dont l'emploi pourrait être funeste, et tous les artistes n'auraient pas comme Michel-Ange le bonheur de voir dissiper leurs craintes. Buonarotti travaillait à la chapelle Sixtine; déjà fort avancé, il s'aperçut qu'en quelques endroits, surtout du côté du nord, la fresque contractait un peu de moisissure. L'architecte Julien da San-Gallo, qu'il consulta, lui apprit que cet accident avait pour cause la nature de la chaux de Rome, qui, faite avec le travertin, séchait lentement, et produisait cet effet tant qu'il restait quelque humidité, mais que le mal disparaîtrait bientôt; prédiction qui ne tarda pas à se réaliser.

Couleurs.

La fresque n'admet aucune des couleurs que la chaux peut altérer, telles que le blanc de plomb, le minium, l'orpin, toutes les laques, le noir d'ivoire, le vert-de-gris, et en général tous les verts, excepté ceux que fournissent les terres naturellement colorées, telles que le vert de Vérone. On doit éviter, et surtout au grand air, l'emploi du cinabre et du jaune de Naples. En général, il n'y a que les terres colorées et les couleurs qui ont passé par le feu qui puissent être employées avec succès; il en est de même des pierres et des marbres pilés. Les couleurs les plus usitées sont donc : le blanc de chaux, le vitriol brûlé, qui donne une sorte de laque, la terre rouge, la terre d'Ombre, les ocres, les noirs de Venise, de Rome et de charbon, enfin l'outre-mer naturel. Ces couleurs sont détrempées à l'eau pure au moment même de leur emploi. Il est important d'en préparer une quantité suffisante, car il serait souvent difficile de retrouver exactement le ton dont on viendrait à manquer. L'artiste ne doit pas les épargner, car de leur empâtement dépend en grande partie la solidité de la fresque. En effet, plus la couleur est déposée abondamment sur l'enduit, plus elle le pénètre et s'y incorpore.

Durée de la fresque.

On a longtemps agité cette question : les climats du Nord sont-ils moins favorables à la conservation de la fresque que ceux du Midi? Elle a été résolue de la manière la plus opposée par les différents auteurs, et pourtant il est peut-être possible de concilier ces opinions diamétralement contraires. Nous croyons que la conservation de la fresque dépend beaucoup de son exposition dans l'un et l'autre climat. L'exposition au nord est la plus favorable dans les pays où il gèle rarement : le soleil du midi détruirait nécessairement la vivacité des couleurs. Dans les climats froids, l'exposition du couchant est préférable, parce que les premiers rayons du soleil levant ont, après les gelées, un effet très-pernicieux. Moyennant les diverses précautions que nous venons d'indiquer, la peinture à fresque est de tous les procédés le plus durable sans contredit ; mais elle présente quelques inconvénients dans son résultat, et d'immenses difficultés dans son exécution.

Inconvénients.

N'ayant à sa disposition qu'un nombre limité de couleurs, elle ne peut, comme la peinture à l'huile, aspirer à rendre les nuances infinies de la nature; l'essence même des couleurs qu'elle emploie, la manière rapide dont elles doivent être appliquées, sans pouvoir être fondues l'une dans l'autre, l'exclusion des couleurs végétales, les plus tendres de toutes, donnent à la fresque un coloris dur, criard, heurté, qu'il est bien difficile d'éviter entièrement, et auquel le vulgaire ne parvient que difficilement à s'habituer. Le coloris de la fresque s'est cepen-

dant amélioré par le perfectionnement des procédés, et, quelque admirables que soient les *stanze*, les plus beaux ouvrages de Raphaël en ce genre, elles sont bien loin, pour la couleur, de la galerie Farnèse, peinte par les Carache dans le siècle suivant.

Difficultés.

Il faut encore que l'artiste se garde bien d'oublier que toutes les couleurs, à l'exception du rouge violet, des noirs et de l'ocre brûlé, s'éclaircissent à mesure que l'humidité disparaît, et que son coloris doit être outré pour arriver à être convenable après la complète dessiccation. Il peut faire d'avance l'essai de ses teintes sur des briques neuves, qui absorbent rapidement toute l'humidité.

Comme les couleurs sont tout de suite absorbées, on ne peut ni corriger, ni effacer; il faut en outre que le peintre couvre dans sa journée toute la superficie que le matin il a fait revêtir de l'enduit par le maçon. Cet enduit ne peut donc être placé qu'au fur et à mesure, et en commençant par le haut, sous peine de détruire ce qui serait déjà fait au dessous. Cette opération demande beaucoup d'adresse et de promptitude : l'ouvrier doit avoir soin de polir l'enduit en plaçant une feuille de papier entre la truelle et le mortier, et en enlevant à la pointe les grains de sable qui pourraient faire saillie. On ne doit commencer à peindre que quand l'enduit a acquis assez de dureté pour résister au doigt; s'il était encore mou, les couleurs s'étendraient comme sur un papier non collé, et il serait impossible d'obtenir des contours nets et purs.

Cartons.

La composition ne peut-être tracée sur le mur inégal; il a donc fallu, pour satisfaire à toutes ces exigences, que la composition pût être arrêtée d'avance et dessinée à la grandeur de l'exécution, et en même temps que chacune de ces parties pût être transportée sur la muraille au fur et à mesure du travail. Telle est la destination de ces vastes dessins appelés *cartons*, nom tiré de l'italien *cartone*, augmentatif de *carta*, papier, et qui, par conséquent, signifie grand papier, et non ce que nous désignons par le mot carton. Quelquefois pourtant ces dessins sont réellement en carton, et chaque figure est découpée pour pouvoir être posée séparément sur l'enduit frais, et en suivre les contours avec une pointe de fer, un style, qui les trace légèrement. Le plus souvent les cartons, composés de quelques feuilles de papier collées les unes sur les autres, sont une reproduction complète du tableau, qu'on transporte par partie à l'aide de *ponsifs*. Les cartons sont à la fresque ce que les modèles en terre sont à la sculpture.

Quelquefois, pour éviter de s'égarer dans le choix des couleurs, les artistes coloriaient d'avance les cartons mêmes; tels sont les fameux cartons de Raphaël, passés en Angleterre, et connus sous le nom de cartons d'Hamptoncourt. Le plus souvent ils se contentaient d'avoir sous les yeux une simple esquisse peinte.

Retouches.

Trop souvent, malgré tous ces soins préalables, les artistes se trouvent forcés d'employer quelques retouches; elles sont de deux sortes. Lorsqu'une teinte qui vient d'être appliquée est reconnue trop faible, il faut attendre, pour la renforcer par une seconde, que la première soit un peu séchée et ait pénétré l'enduit. Si la correction n'est reconnue nécessaire que lorsque toute humidité a disparu, on est forcé d'avoir recours aux retouches à sec, le plus grand défaut matériel d'une peinture à fresque, défaut condamné sévèrement par Vasari. Lorsqu'absolument il est impossible de l'éviter, il faut au moins bien se garder des teintes plates, et n'employer que des hachures, travail qui, comme j'aurai occasion de le dire plus tard, fut toujours employé dans l'antiquité. Si l'impatience de Jules II l'eût permis, Michel-Ange eût introduit des retouches à sec dans ses peintures de la chapelle Sixtine; et ses prédécesseurs, Luca Signorelli, Cosimo Rosselli, Pérugin, dans l'exécution des fresques du bas-côté de cette même chapelle, ne s'en étaient pas fait faute. Quoi qu'il en soit de ces grands exemples, les retouches à sec doivent toujours être regardées comme une ressource, et non pas comme un moyen d'exécution.

Qualités.

La fresque est la véritable peinture monumentale et celle qui convient le mieux aux grandes compositions; ses procédés excluant les petits détails des formes, la fonte des teintes, le mérite d'une touche délicate et légère, elle ne doit être vue qu'à une certaine distance. On ne peut guère citer comme exemple de fresques bien réussies dans de petites proportions que les Loges de Raphaël, et quelques médaillons de Jules Romain au palais du T, à Mantoue; mais aussi la fresque, dans les mains d'un peintre habile, doué d'une touche large et vigoureuse, appliquée sur une grande échelle à la décoration de vastes salles, de plafonds élevés, est réellement la reine de la peinture : elle possède un grandiose, une vigueur, une fraicheur de tons, un relief dont aucun autre procédé ne peut approcher; elle obtient de plus grands résultats en suivant la nature de moins près, et justifie presque Michel-Ange d'avoir dit : La seule peinture, c'est la fresque; la peinture à l'huile n'est qu'un art de femmes, et d'hommes paresseux et sans énergie.

DE LA PEINTURE A FRESQUE JUSQU'AU XIIIe SIÈCLE.

Antiquité de la fresque.

Pendant bien longtemps la fresque a été proclamée la plus ancienne des peintures. *Era dagli antichi molto usato il fresco*, disait Vasari, *ed i vecchj moderni ancora l'hanno poi seguitato;* et au commencement de ce siècle Millin, dans son *Dictionnaire des Beaux-Arts*, écrivait que les grandes pein-

tures du Pœcile d'Athènes et du Lesché de Delphes, par Paninus et Polygnotte, dont parle Pausanias, étaient exécutées par ce procédé. Selon cet antiquaire, il en était de même des peintures laissées en si grand nombre par les Égyptiens dans leurs temples et leurs hypogées. « C'était, dit-il, ce que les Romains appelaient *in udo pariete pingere* ; ils disaient *in cretulâ pingere*, pour désigner la détrempe sur un fond sec. » Jusqu'à nos jours encore plus d'un antiquaire s'est obstiné à voir des fresques dans les peintures d'Herculanum et de Pompéi; voici pourtant ce que disait déjà Winckelmann à ce sujet, à la fin du siècle dernier : « Il est encore à remarquer que la plupart de ces tableaux n'ont pas été peints sur de la chaux humide, mais sur un champ sec ; ce qui est très-visible à quelques figures qui se sont enlevées par écailles, de manière qu'on voit distinctement le fond sur lequel elles portaient. »

Se fondant sur ce passage de Pline : *Nulla gloria nisi eorum qui tabulas pinxerunt*, M. Raoul-Rochette, dans ses cours, ainsi que dans un long mémoire publié en 1833 dans le *Journal des Savants*, et destiné à réfuter le savant travail de M. Hittorff sur l'architecture polychrome des anciens, inséré dans les *Annales de l'Institut archéologique*, tome II, M. Raoul-Rochette, dis-je, a cru pouvoir affirmer que les artistes ne peignirent jamais sur mur, et que tous leurs ouvrages étaient exécutés sur des tables de bois, πινάκες.

Je ne doute nullement que les maîtres les plus illustres n'aient peint des tableaux portatifs ; car Pline parle d'un nombre infini de peintures grecques apportées à Rome ; mais dire que les peintres d'un talent secondaire peignaient seuls sur mur, affirmer surtout que les immenses peintures du Lesché et du Pœcile étaient exécutées sur des tables de bois, ce sont des conjectures qui auraient, ce me semble, besoin de preuves plus concluantes que celles apportées par l'illustre antiquaire, avec lequel je regrette vivement de ne pouvoir cette fois me trouver d'accord, malgré tout mon respect pour son érudition, aussi profonde que sa parole est facile et éloquente. Il me paraît certain que d'anciens peintres très-habiles peignirent aussi sur mur. Vitruve nous apprend que certaines peintures de Sparte, exécutées sur un mur de briques, furent sciées, resserrées dans des cadres de bois, et apportées à Rome; c'est le procédé encore usité aujourd'hui. En réponse au mémoire de M. Raoul-Rochette, M. Letronne a publié des *Lettres d'un Antiquaire à un Artiste sur la peinture murale*. Jamais peut-être cette importante question n'avait été traitée d'une manière aussi approfondie. Une seule de ces lettres, la vingt-quatrième, a trait à la matière qui nous occupe spécialement; elle porte pour titre : *Des diverses manières de peindre, appliquées à la décoration des parois. — Les anciens n'ont point pratiqué la fresque.*

M. Letronne pense qu'il est hors de doute que les procédés techniques de la peinture murale étaient les mêmes que ceux qui servaient pour la peinture sur tables mobiles, de quelque nature qu'elles fussent, et qu'on n'avait rien à changer ni dans la préparation, ni dans l'emploi des couleurs. De nombreux efforts

ont été faits pour retrouver les procédés matériels de la peinture des anciens, et pourtant la même obscurité règne encore sur quelques points importants. Les analyses chimiques ont bien fait connaître les principes colorants qui entraient dans quelques peintures antiques, mais elles n'ont donné que peu de lumières sur leur préparation et leur emploi. Pour nous, deux questions se présentent à résoudre : Les anciens ont-ils peint à fresque? S'ils n'ont point peint à fresque, quels procédés ont-ils employés?

Pour notre sujet, la première est la plus importante. M. Letronne croit pouvoir la résoudre par la négative, et mes recherches, mon expérience propres me font embrasser entièrement son opinion. Avant lui, M. Hirt, dans les *Mémoires de l'Académie de Berlin* (1799-1800), avait accumulé une quantité de preuves à l'appui de la même opinion. M. Kératry l'a partagée dans l'*Encyclopédie Courtin*.

J'ai déjà dit que les laques, le blanc de plomb, le minium, l'orpin, le vert-de-gris, etc., étaient exclus de la fresque, étant par leur nature incompatibles avec l'emploi de la chaux fraîche ; ces couleurs sont justement celles dont la présence a été constatée le plus souvent dans les peintures antiques. Pline cite encore, parmi les couleurs qui ne pourraient résister à l'humidité, *qui udo illini recusant*, le blanc de Melos, qui était une des quatre couleurs les plus usitées des anciens. Le même auteur dit ailleurs que Polygnote et Mycon préparaient leur noir avec du marc de raisin ; et cette substance colorante, tirée du règne végétal, est naturellement exclue de la peinture à fresque. De ces témoignages, et de l'examen attentif que nous avons fait des peintures antiques découvertes en différents pays, il est résulté pour nous la conviction que jamais les anciens n'ont exécuté de véritables peintures à fresque, et qu'on en chercherait aussi vainement des traces chez les Égyptiens et les Étrusques que chez les Grecs et les Romains (1). L'expression de Pline, *in udo pariete pingere*, est expliquée de la manière la plus simple par un autre passage de Vitruve, qui nous apprend qu'on appliquait sur les murs frais les teintes plates, noires, bleues, jaunes ou rouges, destinées à former les fonds des peintures, ou même à rester unies, comme nos peintures de bâtiments. Il est facile de reconnaître à Pompéi et à Herculanum que cette impression a pénétré quelquefois d'une demi-ligne l'enduit dont la muraille est revêtue. C'était sur ce fond, parfaitement sec, que les sujets étaient exécutés, soit à la détrempe, *a tempera*, avec des couleurs à l'eau, unies par un gluten, soit peut-être à l'encaustique. L'emploi de ce dernier procédé n'est pas encore parfaitement constaté, malgré les efforts du savant Sœhnée dans ses *Recherches sur les procédés de peinture des anciens*, publiées en 1822. Quoi qu'il en soit, c'est à l'aide de l'encaustique que les faussaires romains parviennent à imiter avec le plus de perfection les peintures antiques.

(1) Je ne parle pas ici des peintures des catacombes de Rome et de Naples ; elles sont exécutées à la détrempe et non à fresque.

Quant à la peinture en détrempe sur un fond sec, elle nous paraît tout à fait hors de doute. Dans les peintures du Musée de Naples, les sujets ne sont point adhérents au fond que les teintes transparentes laissent apercevoir; et lorsqu'ils viennent à se détacher par écailles, ce qui arrive souvent, le fond reparaît avec tout son éclat et sa fraîcheur. Cette observation est loin d'être nouvelle, et, outre les écrits de Winckelmann, que j'ai déjà cités, elle se trouve consignée dans les ouvrages de Fougeroux, de Lalande, etc. Pline, qu'il ne faut cesser d'invoquer lorsqu'on veut parler des arts dans l'antiquité, nous apprend encore que c'était sur une impression semblable, composée de lait et de safran, que Paninus exécuta les peintures dont il décora la Cella du temple de Minerve, à Elis. C'était sur ce fond que les artistes traçaient leurs compositions au crayon blanc, ce qu'on appelait λευκογραφεῖν.

Quant à l'exécution artistique, les anciens paraissent avoir ignoré l'art des glacis. Les objets étaient représentés par une teinte empâtée, avec une légère demi-teinte. Quelques traits obscurs et quelques coups de lumière achevaient de les éclaircir, et leur donnaient le relief nécessaire. Le clair-obscur n'est pas, comme chez nous, rendu par des teintes fondues, mais par des hachures à la manière de la gravure au burin. Le principal mérite de ces ouvrages consiste généralement dans la facilité d'exécution ; quelques-uns cependant mériteraient de n'être pas désavoués par l'artiste le plus habile ; tels sont : l'*Éducation d'Achille*, la *Marchande d'amours*, composition délicieuse, tant de fois reproduite ou imitée ; *Vénus, Mars et l'Amour*, les célèbres *Danseuses* d'Herculanum ; *Persée et Andromède*, le *Sacrifice d'Iphigénie*, les *Noces aldobrandines*, et tant d'autres qui font l'ornement des musées de Rome et de Naples.

La peinture, qui, chez les Grecs, était parvenue à son apogée sous le règne glorieux d'Alexandre, était tombée avec la puissance de la Grèce. En perdant sa liberté, la patrie des arts avait perdu le sentiment du beau; le règne de la peinture était fini sur cette terre qu'avaient illustrée les chefs-d'œuvre d'Apelles, de Polygnote, de Paninus et de Mycon.

La peinture, à Rome n'était jamais arrivée à ce degré de perfection ; longtemps elle n'avait été exercée que par des hommes de la dernière classe, et même par des esclaves, et ce n'est qu'à grand'peine que parvinrent à la réhabiliter quelques patriciens, tels que les Amulius, les Fabius Pictor, les Cornelius Pinus, etc. La peinture suivit, après les douze Césars, le mouvement de décadence qui entraînait tous les arts ; elle reçut comme eux le coup de la mort, au IVe siècle, le jour où Constantin, quittant Rome pour fixer le siége de l'empire à Byzance, transporta dans sa nouvelle capitale, non-seulement les meilleurs artistes, mais encore une quantité prodigieuse de leurs productions et de celles qui les avaient précédés. Une autre cause de décadence fut l'acharnement des chrétiens contre tous les simulacres qui pouvaient rappeler la religion qu'ils venaient de combattre et d'étouffer.

C'est cependant une erreur encore généralement et depuis trop longtemps

établie, que de croire qu'après les jours de sa décadence, sous les derniers empereurs romains, la peinture ait été complétement anéantie; il est certain qu'elle se conserva encore à Constantinople pendant quelque temps; elle fut même encouragée par quelques princes. Le grand Théodose exempta les artistes de la plupart des charges et impôts. Les anciens Pères de l'Église orientale nous ont laissé l'éloge et la description de plusieurs peintures qui nécessairement n'étaient pas sans quelque mérite. Saint Grégoire de Nice (*Oraison faite à Constantinople, rapportée au deuxième concile de Nicée, act. 4*) assure qu'il ne pouvait retenir ses larmes à la vue d'un tableau représentant le *Sacrifice d'Abraham*. Le même Père, dans son *Oraison de saint Théodore*, décrit le temple magnifique consacré à ce saint; il rapporte que son martyre y était représenté avec tant de vérité, qu'on y lisait comme dans un livre la douleur et la constance du martyr, la fierté et la cruauté du tyran. Saint Basile (*XX*e *Homélie*) ajoute que le peintre produit autant d'effet par ses figures que l'orateur par ses discours, et que tous les deux servent également à persuader et à porter les esprits à la vertu. Pour frapper aussi vivement ces deux grands hommes, il fallait que la peinture eût encore conservé quelque puissance. En Italie, malheureusement, de nouvelles causes de ruine étaient venues se joindre à tant d'autres. Dans la première moitié du Ve siècle, Alaric, roi des Goths, Odoacre, roi d'Italie, Genséric, roi des Vandales, saccagèrent successivement la capitale délaissée; puis, en 445, Totila, roi des Goths, acheva de la renverser, et ensevelit sous ses décombres les chefs-d'œuvre qui avaient échappé aux ravages du temps et des hommes, et qui eussent pu servir de modèles.

Dans le VIIIe siècle, en Orient d'abord, puis en Occident, parut la secte des Iconoclastes, ou briseurs d'images, secte fatale aux beaux-arts, à la tête de laquelle fut, dès le principe, l'empereur Léon l'Isaurien (717), et ensuite plusieurs de ses successeurs, Constantin Copronyme (741), Nicéphore (802), Léon l'Arménien (813), Michel-le-Bègue (820), et Théophile, son fils (829).

Après une lutte de près d'un siècle et demi entre les empereurs et les arts, ceux-ci devaient nécessairement succomber; et pourtant, pendant et après la persécution des Iconoclastes, toute informe, toute grossière qu'elle était, la peinture continua, sinon à vivre, du moins à végéter en Italie, et ainsi se conserva le germe précieux que devaient plus tard féconder les grands artistes du XIIIe siècle.

On sait que les Goths même avaient eu des rois qui mirent des bornes aux dévastations; et Cassiodore nous apprend que Théodoric renouvela la charge du *Centurio nitentium rerum*, instituée par Constance, et chargé de veiller à la conservation des objets d'art. Les rois lombards qui succédèrent à ce grand prince, et régnèrent en Italie pendant deux cent dix-huit ans, quoique moins zélés pour le culte des arts, ne laissèrent point de les honorer.

Dans le 23e chapitre du IVe livre de son *Histoire des Lombards*, Paul Diacre nous apprend que, dès le VIe siècle, la reine Teudelinde, femme d'Autarit, et

ensuite d'Agilufe, avait fait peindre les prouesses des premiers rois lombards sur les murs de la basilique qu'elle avait élevée à Monza, sous l'invocation de saint Jean. La peinture osait donc encore aborder de grands sujets; la manière dont elle les traitait peut prouver qu'elle n'était pas exercée par des mains habiles, mais son existence n'en est pas moins constatée. D'autres peintures de la même époque se voient encore dans Pavie, et ont été signalées par Muratori (*Descriptiones rerum Italiæ*) et par Tiraboschi (*Litteratura Italiana*). L'église de Saint-Nazaire, à Vérone, possède, dans ses souterrains, des peintures qui doivent remonter aux VIe et VIIe siècles, et dont parle Maffei (*Verona illustrata*); elles ont été gravées par Ciampini et Frisi. D'Agincourt (*Histoire de l'art par les monuments*) les a publiées également, ainsi que celles de Pavie et de Monza.

La continuité de la peinture jusque dans le Xe siècle est formellement établie par un passage du moine allemand Ratherius, évêque de Vérone, dans la seconde partie de son traité : *De Contemptu canonum*. Dans ce traité, en forme de dialogue, on lui demande pourquoi, de toutes les nations chrétiennes, les Italiens sont ceux qui marquent le plus de mépris pour les canons et pour la cléricature. C'est, répond-il, parce que l'usage très-répandu parmi eux des tableaux voluptueux, l'abus continuel du vin et le mépris des leçons des prêtres les excitent à satisfaire leurs passions. Ainsi, voilà encore, dans le Xe siècle, l'Italie en possession de tableaux dont l'effet, sur les mœurs, indique que, quant à l'art, ils n'étaient pas sans quelque mérite. Les mots *frequentior usus*, employés par Ratherius, indiquent même que le goût des arts était assez répandu. Si ce n'était pas sortir de notre sujet, nous trouverions, dans l'emploi non interrompu des mosaïques et des miniatures sur vélin, une nouvelle preuve à l'appui de notre opinion.

Dans le Levant quelques artistes avaient aussi conservé ou repris le pinceau, même au risque de leur vie; un plus grand nombre s'était réfugié dans la Grande-Grèce, où ils furent accueillis par les pasteurs de l'Église latine, qui, opposés à l'erreur des schismatiques d'Orient, et dociles au concile de Nicée, multiplièrent alors les peintures religieuses de toutes les espèces, et surtout les mosaïques.

Les établissements des Génois, des Vénitiens, des Pisans dans l'empire grec favorisèrent encore des migrations de peintres grecs en Italie; et ainsi fut introduit ce style roide et sec que les premiers peintres, qui ressuscitèrent l'art en Italie, eurent tant de peine à abjurer. C'est à cette école, sortie de Byzance, qu'appartiennent ces nombreux artistes dont bien peu de noms sont parvenus jusqu'à nous, tels que le moine Lazare, à qui l'empereur Théophile eut la barbarie de faire brûler les mains; Emmanuel Transfurnari, dont on possède à la bibliothèque du Vatican un tableau représentant la *Mort de saint Éphrem*; enfin ce Luca, qui peignit des madones du nombre de celles que, par une confusion de noms, on attribue en Italie à l'apôtre saint Luc, et

que, comme telles, on vénère à Sainte-Marie-du-Peuple, à Saint-Jean-de-Latran, et dans une foule d'autres églises de Rome et du reste de l'Italie.

L'an 817, et non au Xe siècle, comme le dit Orloff (*Essai sur l'histoire de la peinture en Italie*), des artistes grecs, par ordre de Pascal Ier, exécutèrent dans l'église Sainte-Cécile de Rome le *Martyre de la sainte*, fresque curieuse qu'a publiée d'Agincourt. C'est encore à cette école que nous devons rapporter la grande madone peinte sur mur à Santa-Maria della Scala, de Milan, et qui, à la destruction de cette église, remplacée aujourd'hui par le fameux théâtre de la Scala, a été enlevée et transportée dans celle de Saint-Fidèle, où elle existe encore aujourd'hui; la série des portraits des papes depuis saint Léon, qui a péri en grande partie dans l'incendie de Saint-Paul hors les murs, et dont plusieurs remontaient jusqu'au Ve siècle; enfin les peintures des souterrains de la cathédrale d'Aquilée, dont les dessins, les mouvements, les caractères sont conformes à ceux des mosaïques exécutées par les Grecs. Ces peintures doivent dater de l'an 1030 ou environ. A la même époque doit encore être rapportée l'image antique et vénérée, conservée dans la cathédrale de Pistoja, de la *Madona della porrine*, nommée ainsi parce qu'elle passait pour guérir cette maladie de la peau.

Les ouvrages de ces premiers peintres de l'enfance de l'art semblent marquer la transition qui réunit la sculpture à la peinture; ce sont des figures longues, roides comme des colonnes isolées, ou placées symétriquement, ne formant ni groupes, ni compositions, sans dessin anatomique, sans perspective, sans clair-obscur; n'ayant, pour exprimer les sentiments, d'autres moyens qu'une sorte d'écriteau sortant de la bouche des personnages; pour rendre l'idée de la suprématie, d'autre ressource que celle de la grandeur matérielle.

Ces fresques, si faibles sous le rapport de l'art, sont remarquables sous celui de l'exécution; elles étaient d'une extrême solidité, et beaucoup plus encore dans la haute Italie que dans l'Italie inférieure. Ce n'est pas sans étonnement qu'on voit la prodigieuse conservation de quelques images de saints qui décorent les pilastres de l'église Saint-Nicolas de Trévise.

Les maîtres de l'école byzantine eurent, ainsi que je l'ai dit, peu de célébrité, et on ne vit sortir de leur école ni élèves, ni ouvrages bien remarquables. L'art devint peu à peu un mécanisme qui, en suivant les traces des Grecs, auteurs des mosaïques de Saint-Marc de Venise, reproduisit toujours les mêmes sujets religieux, sans jamais penser à copier la nature, encore moins à l'étudier.

Parmi les peintures qui sont parvenues jusqu'à nous, les premières qui se soient éloignées de ce faire uniforme, et pour ainsi dire arrêté d'avance, sont celles qui décorent l'intérieur de l'ancien temple de Bacchus dans la campagne de Rome, aujourd'hui église de Saint-Urbain; on n'y retrouve rien de grec, ni dans les figures, ni dans les draperies, et il est impossible d'y méconnaître un pinceau italien; on y lit pourtant la date de 1011. Pesaro, Aquilée, Orviette, Fiesole gardent des monuments du même temps et de la même époque. Ces ouvrages des artistes des premiers siècles ne peuvent avoir d'intérêt que sous le

rapport historique ; ce ne fut que bien plus tard, et dans la seconde moitié du XIIIe siècle, que la peinture commença à entrer dans une nouvelle voie, où la sculpture l'avait précédée, guidée par le génie de Nicolas Pisano, et appuyée sur les modèles que l'art antique lui avait transmis, et qui commençaient à sortir des monceaux de ruines où si longtemps ils avaient été ensevelis.

Ernest Breton,

Membre de la quatrième classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

TRADUCTION DE L'ILIADE

EN VERS FRANÇAIS,

PENDANT L'ÉPOQUE IMPÉRIALE (1).

L'enthousiasme dont on s'était pris, pendant la Révolution, pour les Grecs et les Romains, devait exciter de nouveau l'émulation de nos poëtes, et leur faire consacrer leurs veilles à transporter dans notre langue les grands poëmes qu'avait produits l'antiquité.

Quel que dût être plus tard le succès de cette entreprise, l'Empire a vu paraître des traductions fort recommandables de l'*Iliade*, de l'*Énéide*, de la *Jérusalem délivrée* et du *Paradis perdu* : je ne parle ici que des traductions en vers; les traductions en prose sont beaucoup plus nombreuses encore ; elles sont en général préférées par ceux qui veulent y trouver un moyen d'entendre le texte, ou d'en faciliter l'intelligence ; par ceux même qui veulent, sans comparaison de l'original, avoir exactement le sens des phrases ; mais pour ceux qui désirent se faire une idée générale du poëme et de sa forme poétique, pour les gens du monde, en un mot, les traductions en vers sont les seules qui puissent satisfaire à cette condition, comme La Harpe l'a fort bien montré dans son *Cours de Littérature* (2).

Je n'en dirai pas davantage sur la question, d'ailleurs fort oiseuse, de la prééminence des traductions en prose ou en vers (3) ; celles-ci sont les seules dont nous ayons à nous occuper ; j'en parlerai dans l'ordre que j'ai indiqué tout à l'heure ; je commencerai donc par l'*Iliade*.

On sait que ce poëme contient l'histoire des combats qui ont eu lieu sous les murs d'Ilion, depuis la retraite d'Achille sur ses vaisseaux jusqu'à la chute

(1) Extrait de la leçon faite à l'Athénée royal, le 26 mai 1842.

(2) Prem. partie, liv. I, chap. III, t. I, p. 100 de l'édit. Ledoux, in-18. 1820.

(3) Cette question est traitée avec beaucoup de netteté dans le discours sur Homère, que Lamotte a mis en tête de son *Iliade*, p. xxiii.

d'Hector, tué par le même héros, qui vengeait ainsi la mort de son ami Patrocle.

La réputation de l'*Iliade*, considérée par tous les siècles comme le plus beau poëme qu'ait produit l'esprit humain, lui avait, dans toutes les nations et presque à toutes les époques, fait obtenir les honneurs de la traduction.

En France, pour ne parler, bien entendu, que des traductions en vers, Jean Mousset, le premier, selon d'Aubigné, qui ait fait des vers français mesurés à la manière des Grecs et des Latins (1), traduisit, vers 1530, l'*Iliade* et l'*Odyssée* en vers de cette espèce. Le premier de ces poëmes commençait ainsi :

> Chante, Déesse, le cœur furieux et l'ire d'Achillès,
> Pernicieuse qui fut, etc. (2).

Hugues Salel, valet de chambre de François Ier, reçut une pension de ce prince pour traduire l'*Iliade* en véritables vers français, c'est-à-dire en vers d'un certain nombre de syllabes, terminés par des consonnances ; il mit les onze premiers chants en vers décasyllabes.

Cet ouvrage étant resté imparfait par la mort du traducteur, Amadis Jamyn, secrétaire de la chambre du roi Charles IX, et son lecteur, le revit et donna les treize derniers chants en vers alexandrins ; il y ajouta même les trois premiers chants de l'*Odyssée* (3). J'aurai l'occasion de citer tout à l'heure quelques vers de Salel.

Salomon Certon, autre vieux poëte, a traduit aussi l'*Iliade* en vers alexandrins : il est si peu connu qu'on ne trouve pas même son nom dans les dictionnaires biographiques.

A une époque où la langue française, plus développée, pouvait mieux lutter contre la langue grecque, je veux dire dans le siècle dernier, de nouveaux efforts furent faits pour nous doter d'une *Iliade* en vers.

Lamotte d'abord traduisit ou plutôt réduisit l'*Iliade* (4) ; c'est ce qui a fait dire à J.-B. Rousseau, dans une épigramme que tout le monde connaît :

> Le traducteur qui rima l'Iliade,
> De douze chants prétendit l'abréger ;
> Mais, par son style aussi triste que fade,
> De douze en sus il a su l'allonger.

(1) *Dict. histor.*, mot *Mousset*.

(2) D'Aubigné, *Petites œuvres mêlées*, p. 126. Genève, 1630. — Voy. aussi Prosper Marchand, *Dict. histor.*, mot *Mousset*.

(3) *Les vingt-quatre livres de l'Iliade d'Homère, prince des poëtes grecs, traduicts du grec en françois, les onze premiers livres par* Hugues Salel, *abbé de Saint-Chéron ; et les treize derniers par* Amadis Jamyn, *secrétaire de la chambre du roy ; les vingt-quatre revus par le même.* Paris, 1584, chez la veuve Lucas Breyer ; 2 vol. pet. in-12 en italiques, de 490 feuillets en tout.

(4) L'*Iliade*, poëme, avec un discours sur Homère, par M. de Lamotte, de l'Académie Française. Paris, 1714, petit in-8°.

Or le lecteur qui se sent affliger
Le donne au diable, et dit, perdant haleine :
Hé! finissez, rimeur à la douzaine :
Vos abrégés sont longs au dernier point.
Ami lecteur, vous voilà bien en peine :
Rendons-les courts en ne les lisant point (1).

Voltaire, dans l'*Essai sur la Poésie épique*, qu'il a placé à la suite de sa *Henriade*, nous donne en ces mots une idée des mutilations que Lamotte avait fait subir à Homère : « Le poëte grec veut-il fléchir la colère d'Achille, il personnifie les Prières : elles sont filles du maître des dieux ; elles marchent tristement, le front couvert de confusion, les yeux trempés de larmes, et ne pouvant se soutenir sur leurs pieds chancelants ; elles suivent de loin l'Injure, l'Injure altière, qui court sur la terre d'un pied léger, levant sa tête audacieuse (2). C'est ici sans doute, ajoute Voltaire, qu'on ne peut s'empêcher d'être un peu révolté contre feu Lamotte-Houdart qui, dans sa traduction d'Homère, étrangle tout ce beau passage et le raccourcit ainsi en deux vers :

On apaise les dieux, et par des sacrifices
De ces dieux irrités on fait des dieux propices (3). »

Le même critique dit encore, un peu plus loin : « Lamotte a ôté beaucoup de défauts à Homère, mais il n'a conservé aucune de ses beautés ; il a fait un petit squelette d'un corps démesuré et trop plein d'embonpoint : en vain tous les journaux ont prodigué des louanges à Lamotte ; en vain... s'était-il fait un parti considérable : son parti, ses éloges, sa traduction, tout a disparu, et Homère est resté (4). »

Je ne veux pas relever Lamotte de la condamnation prononcée par Voltaire après tant d'autres ; je la tiens pour très-juste et très-méritée. Je remarque seulement que Lamotte était un homme de beaucoup d'esprit et de jugement, peu sensible assurément aux beautés poétiques, mais saisissant très-finement les défauts d'un ouvrage en vers ou en prose (5).

(1) J.-B. Rousseau, *Épigr.*, II, 12.

(2) Voltaire paraît avoir cité de mémoire ce passage du discours de Phénix à Achille dans le IXe livre de l'*Iliade*, v. 498. Voici la traduction du prince Lebrun : « Les Prières sont filles de Jupiter : boiteuses, les joues chargées de rides, les yeux baissés, elles se traînent sur les pas de l'Injure ; altière, farouche, l'Injure marche devant elle, et sème sur la terre le malheur et l'outrage ; partout les Prières la suivent et guérissent les maux qu'elle a faits ; elles versent les bienfaits sur le mortel qui les révère, elles exaucent ses vœux. Mais s'il en est qui les rejettent, qui les repoussent, elles montent au trône de Jupiter et lui demandent de ramener sur eux l'Injure et de punir leurs dédains. » T. I, p. 342.

(3) Voltaire, t. VIII, p. 33, édition Perronneau.

(4) *Ibid.*, page 332.

(5) Voyez son discours sur Homère, où il discute avec beaucoup de sagacité les défauts et les qualités du poëte grec. P. clxiij surtout.

S'il a réduit Homère, s'il l'a raccourci de douze chants, il n'a pas rendu sa traduction bonne sans doute; mais il a montré que, pour lui, l'*Iliade* était démesurément longue (1). Il a ouvertement déclaré, ce que sentent très-bien, s'ils ne le disent pas, tous ceux que l'amour du grec ou de la littérature ancienne n'a pas entièrement aveuglés, que l'*Iliade* est en effet vide d'action; que les combats et surtout les discours y sont on ne peut plus multipliés ; que, sauf les expressions, ce sont presque toujours les mêmes (2). Cette monotonie dans les idées et dans les images, la répétition des mêmes figures, des mêmes descriptions, des mêmes énumérations, tenaient sans doute à l'état d'enfance de l'art poétique; on ne savait pas encore lier une intrigue, enchaîner les événements et en varier les situations.

De nos jours, cette science est devenue commune; le moindre romancier en sait plus à cet égard que n'en ont jamais su les Grecs; ce qui ne veut pas dire sans doute qu'il ait un génie égal à celui des bons poëtes anciens, mais bien que le temps et les progrès successifs de l'esprit humain nous ont procuré la possession de certains moyens littéraires, comme ils ont mis dans les mains de tout le monde les choses aujourd'hui communes, et dont on ne peut se passer; le sucre, par exemple, les horloges, les diligences, que les plus industrieux des anciens n'auraient jamais pu obtenir, y eussent-ils sacrifié toutes leurs richesses et toute leur vie.

Il n'y a que les esprits étroits, ou aveuglés par les préjugés du collége, qui puissent méconnaître ce progrès presque parallèle des sciences industrielles et de ce qui, dans les beaux-arts, en forme la partie technique et, l'on pourrait dire, matérielle.

Pour nous donc, un poëme français fait comme l'*Iliade*, avec un génie égal à celui d'Homère, avec les mêmes qualités et les mêmes défauts, serait un ouvrage illisible : la grandeur de la création poétique, ni la richesse de l'imagination, ni l'éclat des images, ni la magnificence du style n'y feraient rien du tout; l'ennui serait plus fort que tout le reste; on ne le lirait pas.

C'est ce qu'avait parfaitement senti Lamotte, et j'ai bien peur que ce ne soit là la véritable raison qui condamnera toujours promptement à l'oubli, quels que soient le talent du traducteur et la perfection de son œuvre, les traductions des ouvrages grecs et latins.

A les prendre au plus haut point de perfection que l'on puisse imaginer, ce seraient des ouvrages anciens refaits de nos jours; eh bien, cette définition

(1) Je me suis proposé, en mettant l'*Iliade* en vers, de donner un poëme qui se fît lire... Entre plusieurs raisons, ce qui a fait tort à nos poëmes, c'est leur longueur... Lamotte, *ibid.*, p. clv.

(2) J'ai réduit les vingt-quatre livres en douze. On croirait d'abord que ce ne peut être qu'aux dépens de bien des choses importantes.... Mais si l'on considère que les répétitions emportent plus de la sixième partie de l'*Iliade*; que le détail anatomique des blessures et les longues harangues des combattants en emportent encore bien davantage, on jugera qu'il m'a été facile d'abréger sans qu'il en coûtât rien à l'action principale. Lamotte, *ibid.*, p. clvij.

seule en est la condamnation formelle : l'homme ne peut, pas plus dans l'ordre intellectuel que dans l'ordre politique ou chronologique, se trouver derechef au même point ; et l'on applique avec raison au goût littéraire des nations la magnifique comparaison qu'employait Héraclite pour peindre la suite universelle des événements et des choses : « C'est, disait-il, un fleuve immense où il n'est pas donné à l'homme d'entrer deux fois (1). »

Mais cette question ne saurait être traitée ici. Je continue donc la liste des poëtes qui ont entrepris la traduction en vers de l'*Iliade*.

Guillaume de Rochefort, né à Lyon en 1731, mort en 1788, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, a donné, en 1781, une traduction de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* (2). On trouve de la grâce, de la facilité, de la sensibilité dans divers morceaux ; mais l'harmonie, la précision, l'énergie lui manquent, et les grandes images d'Homère sont souvent rendues par des images communes (3). Cette distinction est indiquée par Aignan lui-même (4), qui, dans sa première édition de l'*Iliade*, avait assez mal traité Rochefort (5), mais qui, l'ayant relu avec attention, a déclaré dans sa seconde édition que son premier jugement avait été précipité ; qu'il devait par conséquent être redressé en plusieurs points : il a alors reconnu le grand mérite de son savant prédécesseur, son bonheur même dans la traduction des passages d'Homère qui se rapportaient à son génie, et les emprunts qu'il lui avait faits.

Dobremès et le baron de Beaumanoir ont aussi donné des traductions de l'*Iliade*, aujourd'hui tout à fait inconnues (6). Cabanis se délassait encore de travaux plus sérieux par des essais de traduction en vers du prince des poëtes grecs, et l'on a de lui quelques fragments.

Enfin Aignan, né en 1773, mort en 1824, membre de l'Académie Française en 1814, a donné une traduction de l'*Iliade*, supérieure, si je ne me trompe, à tout ce que nous avions jusqu'alors (7). Sa première édition, où, comme il l'a

(1) Diog., *in Herael.* ; Platon, *Cratyle*.

(2) *Dictionnaire historique*, mot *Rochefort*. — (3) *Ibid.*

(4) Voyez aussi M. Boucharlat, *Suite au Lycée de La Harpe*.

(5) M. de Rochefort a travaillé de bonne foi ; mais lorsqu'il s'est cru appelé à traduire Homère en français, il s'est complétement trompé sur sa vocation.... Rarement de fortes trivialités, mais une médiocrité soutenue : presque jamais la tournure et l'expression propre. *Discours préliminaire*, p. 103.

(6) Dans sa première édition in-12, Aignan cite quelques vers de Dobremès et Beaumanoir. En voici quatre de ce dernier : c'est Agamemnon qui parle :

Que de nos longs travaux la paix soit le salaire ;
Qu'Ilion de la Grèce enfin soit tributaire ;
Et soyons tous amis. Dans cet espoir flatteur
Agamemnon vous fait hommage de son cœur.

(*Discours préliminaire*, p. 105.)

(7) Le jury nommé pour la distribution des prix décennaux a déclaré, page 7 (voy. les *Rapports, etc.*), « qu'il aurait joint aux traductions de Delille et de Gaston une traduction nouvelle

reconnu lui-même, il n'avait pas rendu justice à Rochefort, avait indisposé contre lui; si bien qu'on le représenta plus tard qui atteignait aux portes de l'Institut en montant sur les épaules de son devancier.

Mais lorsqu'il eut reconnu le mérite de celui-ci, cette critique, toute ingénieuse qu'elle était, ne frappait plus aussi juste; car enfin c'est le droit commun dans tous les arts, et particulièrement dans les traductions, que les derniers venus profitent de ce qui s'est fait avant eux (1).

Aignan a exposé avec beaucoup de simplicité le système de traduction qu'il avait suivi : « J'ai fait, dit-il, très-peu de retranchements; j'en ai moins fait que M. de Rochefort... mais j'ai quelquefois serré le tissu de manière pourtant à ne jamais altérer le caractère de l'original, et à faire sentir le défaut sur lequel je cherchais à glisser (2). » Ces mots nous montrent que notre auteur ne s'est pas fait illusion sur l'ouvrage qu'il entreprenait; il a bien vu la difficulté pour un Français de faire passer dans sa langue un poëme si long et en même temps si lâche et si vide, et surtout de lui trouver des lecteurs.

Pour cela, il a pensé qu'il devait resserrer, autant que possible, les amplifications trop souvent sonores et peu substantielles du poëte grec; mais ce n'était pas encore assez : on ne lira pas l'*Iliade* d'une haleine; l'intérêt n'est pas assez soutenu pour qu'on puisse suivre même un chant : Aignan a imaginé un moyen fort ingénieux, dont il rend compte lui-même en ces termes : « La division en chants... ne m'a pas paru suffisante, et, pour transiger mieux avec le dégoût superbe du siècle et l'impatience de la nation, j'ai rétabli les subdivisions des anciens rhapsodes.... Chacun pourra donc lire séparément, de la même manière que les rhapsodes les chantaient, l'*Enlèvement de Briséis*, le *Combat de Pâris et de Ménélas*, *Vénus blessée par Diomède* (3). »

C'est au fond comme s'il nous eût dit : Vous ne liriez pas un long poëme; je vais, pour votre plus grande commodité, le décomposer en quatre vingt ou cent parties, indépendantes les unes des autres, que vous lirez comme autant de petits poëmes particuliers.

L'expédient n'était pas mal imaginé; et telle est pourtant l'antipathie du public pour les reproductions des ouvrages anciens, qu'on n'a pas lu le travail d'Aignan; du moins on ne le lit plus du tout, si bien que, depuis sa mort, un nouveau traducteur, M. Bignan, s'est présenté dans l'arène, et nous a donné, à deux ans de distance, l'*Iliade* et l'*Odyssée* en vers français. Je souhaite qu'il ait plus de succès que n'en ont eu jusqu'ici nos traducteurs, et Aignan en particulier.

de l'*Iliade* d'Homère, si cet estimable ouvrage n'avait pas été publié peu de temps après la clôture du concours. »

(1) Il avait, dit la *Biographie des contemporains*, pris mot à mot, dans Rochefort, plus de douze cents vers; ce qui le fit surdommer le *Cosaque de l'Institut*. Il n'avait qu'à avouer hautement la chose, on ne lui eût rien reproché.

(2) Ouvrage cité, *Discours préliminaire*, p. 80.

(3) *Ibid.*, page 81.

Il faut dire cependant que la traduction de celui-ci est fort estimable : tout n'y est pas sans doute de la même force ; du moins y a-t-il presque partout une interprétation convenable du texte, souvent beaucoup d'élégance dans le langage, quelquefois même de l'énergie et une véritable éloquence.

Je donnerai un exemple ; je choisirai pour cela la provocation d'Hector aux Grecs dans le VIIe livre, celle qui précède son combat avec Ajax : c'est un discours fort beau et fort célèbre, parfaitement déterminé d'ailleurs, et qui comprend vingt-cinq vers dans l'original (1).

Voici d'abord la traduction de Hugues Salel, dont j'ai parlé tout à l'heure. La comparaison entre les deux nous montrera combien la langue poétique a changé depuis cette époque, ainsi que le système de traduction.

Donques Hector, *accoustré de ces armes,*
Dit devant tous : Oyez, Troyens gens d'armes,
Et vous, Grégeois, à présent un propos
Qui peut servir à vostre aise et repos.
La convenance et les promesses faictes
Entre ces camps demeurent imparfaictes
Et sans effect. Jupiter *nous a mis*
En ce danger et n'a l'accord permis,
Pour ce qu'il veut (*tant est plein de malice*)
Voir de nous tous un cruel sacrifice.
C'est à savoir, ou que Troie soit prise
Par vous, Grégeois, ou que *vostre entreprise*
Soit inutile, et qu'en brief vous soyez
Par les Troyens tous occis ou noyez.
Or maintenant, pour ce que je sens bien
Qu'en vostre camp y a des gens de bien,
Et courageux, qui ne voudraient faillir
De bien défendre et de mieux assaillir,
Faites venir le plus vaillant et fort
Pour me combattre *et montrer son effort*
Contre moi seul : certes je l'attendrai.
Et ma promesse *et ma foi* lui tiendrai.
Dont j'en requiers, *s'il en estoit besoin,*
A l'advenir, Jupiter à tesmoin.
S'il est vainqueur, et que sa lance il souille
Dans mon corps mort, il prendra ma despouille
Et la pourra en ses vaisseaux porter
Sans autrement sur le corps attenter.
Ains permettra aux Troyens de le prendre
Pour le brûler et recueillir la cendre ;
Et s'il advient qu'Apollo me permette
Qu'il soit outré *et qu'à mort je le mette,*
Tant seulement je me contenterai
De son harnais, lequel je porterai

(1) Homère, *Iliade*, VII, vers 67 à 91.

Dans Ilion, le pendant en son temple,
Qui servira de trophée et d'exemple;
Et quant au corps, je le ferai mener
A ses Grégeois, qui pourront ordonner
Son monument sur le bord de la rive
De l'Hellespont : dont si quelqu'un arrive,
Par traict de temps jusqu'en ceste contrée,
Quand il aura la tombe rencontrée,
Dire pourra : Ci-gist le Grec vaillant
Auquel Hector, *rudement l'assaillant*,
Donna la mort, combien qu'il fist effort
De chevalier très-valeureux et fort :
Voilà comment l'homme étranger dira,
Dont mon renom jamais ne périra (1).

Cette longue paraphrase, où l'on compte presque deux fois autant de vers que dans l'original (quarante-huit pour vingt-cinq), contient, comme le montrent les mots écrits en italique, la valeur de quinze vers entièrement ajoutés au texte et assurément fort inutiles ; à peine appellerions-nous *traduction* une imitation aussi lâche d'un ouvrage étranger. Dans le XVIe siècle on n'y regardait pas de si près.

Mais ce qu'il faut remarquer, c'est que, si Salel a ajouté beaucoup de chevilles, il en a retranché aussi plusieurs : on ne voit pas chez lui ces épithètes insignifiantes et multipliées sans mesure, qui caractérisent la poésie homérique.

Dans le seul discours que j'examine ici, qui n'a, je le répète, que vingt-cinq vers dans l'original, on trouve presque coup sur coup les Grecs *aux belles chaussures* (2) et *à la belle chevelure* (3) ; le cœur *placé dans la poitrine* (4) ; Troie *aux belles tours* (5) ; des vaisseaux *creux* (6) *qui vont sur la mer* (7), *bien garnis de bancs* (8), et qui ont *beaucoup de rangs de rameurs* (9) ; la mer *couleur de vin* (10) ; Hector *le divin* (11) ou *l'illustre* (12) ; une lance *bien tendue en avant* (13), et Apollon *qui lance au loin ses flèches* (14). Certes il est difficile d'être plus prolixe, et d'accumuler davantage les mots parasites. Salel, obéissant au goût de sa nation, les a tous retranchés ; il y a substitué des phrases qui ne sont pas plus utiles, mais qui du moins signifient quelque chose ; tandis que ces mots grecs ne signifiaient véritablement rien ; ils s'accolaient à la fin des substantifs, à peu près comme certaines syllabes que nous ajoutons quelquefois par forme de jeu à la fin des mots : elles n'ont aucun sens et servent seulement à dérouter ceux qui ne sont pas habitués à cette amusette.

Voici, par opposition à l'amplification de Salel, la réduction de Lamotte : il

(1) *Les vingt-quatre livres de l'Iliade d'Homère, etc.*, par Hugues Salel, liv. VII, feuillet 118.
(2) *Iliade*, VII, v. 67. — (3) *Ibid.*, v. 85. — (4) *Ibid.*, v. 68. — (5) *Ibid.*, v. 71. — (6) *Ibid.*, v. 76. — (7) *Ibid.*, v. 72. — (8) *Ibid.*, v. 84. — (9) *Ibid.*, v. 88. — (10) *Ibid.*, v. 88. — (11) *Ibid.*, v. 75. — (12) *Ibid.*, v. 90. — (13) *Ibid.*, v. 77. — (14) *Ibid.*, v. 83.

supprime tout le discours et le remplace, comme on le verra, par un seul vers :

Après quelques essais, etc.,
Le généreux Hector interrompt le carnage;
Il défie au combat le plus brave Argien ;
Le sort lui donne Ajax le Télamonien (1).

Ces deux derniers vers remplacent, le premier, le dicours d'Hector; le second, les inquiétudes des Grecs, le dévouement de Ménélas, le discours de Nestor, le tirage au sort entre les principaux guerriers grecs, les préparatifs d'Ajax, et les menaces que se font les deux guerriers.

Il est permis de croire que Lamotte s'est bien aveuglé lui-même quand il a pensé que cette analyse si sèche, et réduite ainsi aux proportions d'une matière de vers, représentait en substance tout ce qu'il y a dans le passage de l'*Iliade* qu'il veut faire connaître. Sans doute, en pressant le plus possible la narration d'Homère, on en fait sortir ce que Lamotte nous dit ici en deux vers; mais c'est une sorte de *caput mortuum* qui ne ressemble plus en rien à la chose analysée : il n'y a ni couleur poétique, ni exhibition de caractère, ni personnalité des héros ; tout se réduit à une pure abstraction qui ne saurait intéresser personne.

La traduction d'Aignan ne donne ni dans l'un ni dans l'autre excès ; il y a vingt-cinq vers dans le texte, il y en a vingt-sept dans le français; il rend toutes les pensées exactement, en suprimant, bien entendu, les épithètes oiseuses qui semblent la langue propre d'Homère ; enfin sa poésie, sans être aussi élevée que celle du modèle, n'est pourtant pas au-dessous de la situation; les vers y sont convenables. On en jugera du reste par ce qui suit :

Peuples! s'écrie Hector, peuples, prêtez l'oreille!
Un désir généreux dans mon âme s'éveille :
Jupiter (par sa main nos pactes sont brisés)
Veut que de notre sang ces bords soient arrosés
Jusqu'au jour qui verra Pergame renversée
Ou des Grecs abattus la flotte dispersée.
Des chefs audacieux combattent parmi vous :
Si l'un d'eux contre moi veut signaler ses coups,
Qu'il vienne, *et de fureur nos lances animées*
Seules vont se croiser entre les deux armées.
Que Jupiter vengeur, par ma voix imploré,
Soit arbitre et témoin de ce combat sacré!
Si mon rival heureux proclame sa victoire,
La dépouille d'Hector doit suffire à sa gloire;
Que, fier de ce trophée, il respecte mon corps;
Qu'Ilion, me frayant le noir sentier des morts,
Sur un bûcher pieux puisse honorer ma cendre.
Mais, si dans les Enfers mon bras le fait descendre,
Si le dieu du carquois veut illustrer mon nom,

(1) Lamotte, *Iliade*, liv. VI, p. 207.

Appendant son armure au temple d'Apollon,
J'honorerai son corps; vos mains reconnaissantes
Au bord de l'Hellespont, près des cités puissantes,
Éleveront sa tombe; et nos fils courageux,
Un jour, en sillonnant ces détroits orageux,
S'écrieront : Là repose un guerrier magnanime
Que fit descendre Hector au ténébreux abîme;
Et ma gloire, ô guerriers! ne périra jamais (1)!

Si l'on compare cette traduction au texte même, on ne trouvera guère d'ajouté que les deux vers soulignés précédemment :

Et de fureur nos lances animées
Seules vont se croiser entre les deux armées.

C'est une de ces phrases insignifiantes qu'il faut bien quelquefois accorder aux exigences de la rime; mais tout le reste a été fort exactement traduit, et il est assurément fort heureux de pouvoir rendre Homère d'une manière aussi serrée et aussi complète.

Ici peut-être est-il à propos de remarquer quelle est, eu égard à nos habitudes de narration, la lenteur de cette action racontée par Homère, et du discours même que je viens de rapporter. Il est clair que le discours ne perdrait rien de sa signification si Hector disait, en s'abrégeant lui-même : « Jupiter veut que ces bords soient arrosés de notre sang; que le plus brave de vous vienne combattre contre moi : le vainqueur se fera un trophée de la dépouille du vaincu; mais il rendra le corps à ses amis, afin qu'ils lui accordent les honneurs funèbres. Ainsi vivra à jamais la gloire du meilleur guerrier. » Cela aurait pu fournir six ou huit vers. L'habitude de développer une idée donnée en un plus grand nombre de mots ou de phrases qu'elle n'en comporte n'est pas louable en elle-même; c'est un défaut plutôt qu'une qualité de style; par elle le discours ressemble (qu'on me passe la comparaison) à une bouteille de caoutchouc qu'on étend beaucoup en la tirant, mais qui perd en largeur et en épaisseur ce qu'elle gagne en longueur.

La traduction d'Aignan est donc souvent très-satisfaisante; on regrette qu'elle ne le soit pas toujours; c'est surtout quand Homère s'élève et qu'il faudrait dans le traducteur une grande énergie, une haute poésie, qu'il se trouve au-dessous de sa tâche : les narrations sont peut-être ce qu'il y a de plus difficile en français, parce que notre langue est si sévère qu'elle n'y passe ni un mot de trop, ni une expression impropre, ni une construction embarrassée. C'est aussi là que notre auteur est souvent médiocre.

La narration qui suit la provocation d'Hector, et où Homère représente Ajax marchant aux combats, nous en peut fournir un exemple. Voici les vers d'Aignan :

(1) Voyez la traduction de l'*Iliade*, par Aignan, ch. VII, pages 331 et 332 de la 2e édition in-8°.

Tel qu'aux peuples sanglants...
Le dieu Mars apparaît gigantesque et farouche;
Tel, et d'un rire affreux il fait frémir sa bouche,
Le redoutable Ajax, d'un pas démesuré,
S'avançait agitant un long dard acéré;
Les Grecs ont tressailli d'une allégresse ardente;
Au cœur des Phrygiens la froide peur serpente (1).

Aignan met en note : « Que ce rire d'Ajax est effrayant! et quel coup de pinceau vigoureux! (2) » En vérité, il fait bien de nous en avertir. Le mot grec μειδίων βλοσύροισι προσωπαι (3), *subridens terribili vultu*, n'a rien que de fort ordinaire; et, quant à la traduction, *faire frémir sa bouche d'un rire affreux*, si elle est française, ce qui est douteux, elle est plus prétentieuse qu'énergique. Le pas *démesuré* d'Ajax est ridicule; l'allégresse *ardente* ne signifie pas grand'chose; et rien n'est assurément plus froid et plus maussade que la *peur serpentant au cœur des* Phrygiens.

C'est un exemple entre mille de la difficulté immense des vers français; c'est une preuve de ce que j'ai dit souvent, qu'il serait à souhaiter que les traductions des poëtes anciens ou modernes devinssent des espèces d'entreprises littéraires où chacun chercherait à corriger les endroits qui lui paraîtraient défectueux; les poëtes feraient alors sur les œuvres de leurs prédécesseurs ce que font les architectes chargés de restaurer un monument; petit à petit disparaîtraient tous les défauts choquants, et l'on resterait avec des traductions à peu près irréprochables.

Celle d'Aignan, on vient de le voir, ne l'est pas partout; elle est déparée en plusieurs endroits par des vers comme ceux que je viens de citer : cependant ces vers si mauvais ne sont pas communs, et cette version, sans être un chef-d'œuvre, est généralement fort recommandable.

Le poëte a quelquefois surmonté avec bonheur une des difficultés que présente la traduction d'Homère : on sait que, quand ce poëte charge un serviteur de porter les ordres de son maître, il lui fait répéter exactement, et sans y changer un seul mot, les paroles qui lui ont d'abord été dites. Ces répétitions sont pour nous insupportables, et Aignan aurait bien fait peut-être de les supprimer absolument.

Mais il y a dans le livre VIII un passage connu où la répétition est assez ingénieusement modifiée pour n'être plus désagréable; c'est le discours de Jupiter lorsqu'il voit Junon et Pallas monter sur leur char pour aller porter, malgré lui, du secours aux Grecs; il envoie Iris à ces deux déesses leur intimer l'ordre de revenir dans l'Olympe. Voici son discours :

Presse ton vol, Iris, vers la céleste plaine :
Si de ces déités l'aveuglement fatal

(1) Ouvrage cité, p. 335. — (2) Note 8 du chant VII. — (3) *Iliade*, VII, v. 212.

Ne craint pas d'engager un combat inégal,
Annonce à leur révolte un châtiment terrible :
Leurs coursiers foudroyés par mon bras invincible,
Leur char brisé, les airs semés de leurs débris,
Elles-mêmes roulant des célestes lambris,
Et sur leurs corps, en proie aux plus cruels supplices,
Mes carreaux imprimant d'horribles cicatrices
Que dix ans de douleur ne pourraient effacer.
Pallas est à ce prix libre de m'offenser.
Junon irrite moins ma colère enflammée :
Je connais de son cœur l'audace accoutumée.

Iris, en rapportant le discours, est obligée de changer les personnes : ce que dit Jupiter à la première personne passe à la troisième ; ce qu'il dit des déesses à la troisième du pluriel passe à la seconde quand Iris leur parle à elles-mêmes : de là un changement total du sens du discours sous des sons qui restent presque entièrement les mêmes. C'est un effet assez original :

Déesses, écoutez ; Jupiter ne veut pas
Que vers le camp des Grecs vous dirigiez vos pas.
J'annonce à la révolte un châtiment terrible :
Vos coursiers foudroyés par son bras invincible ;
Ce char brisé, les airs semés de ses débris,
Vous même enfin roulant des immortels lambris,
Et sur vos corps, en proie aux plus cruels supplices,
Jupiter imprimant d'horribles cicatrices
Que dix ans de douleurs ne sauraient effacer :
Pallas est à ce prix libre de l'offenser.
Junon irrite moins sa colère enflammée :
Il connaît de son cœur l'audace accoutumée.

Certes il y a dans cette conversion des mêmes pensées et des mêmes mot plus de grâce et d'aisance qu'il n'était permis d'en espérer d'un travail si minutieusement difficile.

C'est une preuve de plus, au reste, que nous pouvons nous vanter d'avoir eu de l'*Iliade*, pendant l'époque impériale, non pas sans doute une traduction de premier ordre et qui doive décourager toute tentative nouvelle, mais une version estimable, et qui le deviendrait encore plus si un helléniste patient s'occupait d'en retoucher les endroits les plus faibles.

Bernard-Jullien,
Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

HISTOIRE DE FRANCE,

PAR M. J. MICHELET,

Membre de l'Institut, professeur au collége de France, chef de la section historique aux Archives du royaume.

Chargé par l'Institut Historique de l'examen des deux derniers volumes publiés par notre honorable collègue M. Michelet, je dois d'abord franchement avouer que je regrette les circonstances qui ont éloigné de notre association l'auteur des précédents rapports. M. Michelet n'est pas en effet un de ces hommes qui écrivent au hasard, et dont les œuvres peuvent être appréciées isolément. Il existe entre ses diverses publications des liens qu'il est important de saisir; les variations qu'a subies sa méthode sont, je n'en doute nullement, une révélation du mouvement qui s'est opéré dans son esprit; et pour les juger avec équité il faudrait en dérouler la série complète. Malheureusement la nature même de ce rapport m'interdit toute appréciation de ce genre; d'un autre côté, mes convictions s'opposent à ce que je prenne pour point de départ les conclusions de celui de nos collègues qui a rendu compte du troisième tome de l'*Histoire de France*. Je désire donc que nos lecteurs sachent bien que l'Institut Historique ne prétend nullement assumer sur lui la responsabilité d'opinions qui me sont toutes personnelles.

La période historique retracée dans ces deux derniers volumes est caractérisée par l'auteur au moyen de deux morts : Charles VI, c'est la mort de la France; Charles VII, c'est la résurrection. Avant d'examiner ce que cette image peut avoir de justesse ou d'exagération, nous devons, pour mettre quelque ordre dans notre travail de critique, en indiquer les divisions; nous avons à faire la part de l'investigateur, de l'artiste, du philosophe.

Comme investigateur des faits, comme érudit, M. Michelet mérite toute l'attention des hommes sérieux, et plus il marche dans la voie de l'histoire, plus il acquiert de valeur. Dans aucun livre écrit jusqu'à ce jour sur les règnes de Charles VI et de Charles VII on n'avait vu réunir des témoignages aussi nombreux, aussi imposants; dans aucune histoire de France antérieure à la sienne, l'Angleterre, la Flandre, si constamment intéressées à nos débats intérieurs, n'avaient été étudiées avec tant de soin; c'est là une justice que je me plais à rendre à M. Michelet. Etre un savant, un érudit, et rendre cette érudition attrayante, voilà sans doute un mérite nouveau, et ce mérite notre honorable collègue le possède sans restriction.

Le charme qu'il sait répandre sur tout ce qu'il fait tient, au surplus, à sa qualité d'artiste; et par là nous ne prétendons pas seulement indiquer son incontestable talent d'écrivain; mais ce n'est pas avec des phrases élégantes et harmonieuses, ce n'est pas avec des mots sonores que M. Michelet attache, enchante son lecteur; l'art se manifeste chez lui par l'éclat qu'il sait donner à la pensée, au

moyen de comparaisons prises dans ce que l'esprit humain a produit de plus admirable. Shakspeare et Rubens, Dante et Michel-Ange, saint Thomas et Gerson lui ont révélé leur génie, et ont mis à sa disposition toutes les couleurs de leur palette. Voyez aussi comme il s'en sert, et demandez-vous, comme je l'ai fait moi-même, le secret de M. Michelet pour avoir étudié tant de choses à son âge ; car, il ne faut pas l'oublier, M. Michelet est dans la force de son talent, peut-être même grandira-t-il encore. Il s'est donné pour but de rechercher sur l'histoire la marche de l'esprit humain, et de la rechercher non pas seulement à l'aide des lumières qu'il pourrait trouver dans la philosophie réelle, dans la religion, dans la politique, mais il lui faut tout voir, tout embrasser; et, au risque de se heurter contre la voûte des cieux, il veut s'élever toujours pour grandir son horizon. Que cet élan soit noble et beau, nul n'en disconviendra; qu'il soit sage, peu de gens le croiront.

Qu'arrive-t-il en effet ? C'est que M. Michelet ne voit plus les hommes; il voit l'homme. C'est l'humanité qui trébuche avec Charles VI ; elle est ivre, elle chancelle, elle perd le sens. C'est la France que Louis d'Orléans représente avec son insouciante humeur, ses caprices d'artiste et son élégance légère et frivole; les individus ne sont plus rien. Soumis à je ne sais quelle déité aveugle, que M. Michelet appelle progrès, et qui s'enveloppe dans le fatalisme de Vico et dans les nuages allemands, ils marchent à leur insu vers un but qu'ils ne connaissent pas ; ils croient agir, mais ils n'agissent pas; d'où il suit qu'ils ne sont ni bons ni mauvais, ni grands ni petits, ni justes ni criminels : les grands hommes n'existent pas; il n'y a que des mythes.

Le malheur de ces théories, c'est de détruire la morale : sans le libre arbitre il n'y a ni bien ni mal; sans la grâce et la révélation il n'y a ni être ni mesure; et jusqu'ici l'Église catholique seule a su établir entre ces deux principes un équilibre qui laisse à Dieu sa toute-puissance, et à l'homme une conscience et une liberté dont il ne peut se séparer par aucun système.

M. Michelet ne paraît pas l'avoir senti ; il regrette le catholicisme et ses belles fêtes, il le regrette comme s'il était mort ; et puis il rêve je ne sais quelle foi nouvelle ; il se désigne sous le nom bizarre de *croyant de l'avenir*, sans nous révéler le symbole de cette religion qu'il nous annonce. Ce qui manque aux deux derniers volumes de M. Michelet, c'est donc tout uniment ces mots : *Ceci est bien, ceci est mal*, après chaque fait. C'était chose facile en apparence, et pourtant M. Michelet n'a pas pu écrire ce simple mot. Nul système ne peut donner droit de trancher ainsi; la foi seule, et la foi naïve, la foi du charbonnier, donne ce privilége, et revêt l'histoire d'une autorité qui ressemble à celle du sacerdoce.

HENRI PRAT,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

ESSAI
SUR LA CONSTITUTION ROMAINE,

Par M. A. NOUGARÈDE DE FAYET. — 1 vol. in-8.

Rome, qui par la haute influence de ses conquêtes a soumis à sa civilisation presque tout le monde antique, ne pouvait manquer d'attirer sur sa constitution les méditations des philosophes et les études des jurisconsultes. C'est comme historien, et comme historien philosophe, que M. Auguste de Fayet a approfondi cette constitution; et le titre modeste d'*Essai*, sous lequel il publie son travail, nous doit disposer d'avance à ne pas exiger de lui, sur une semblable matière, de trop vastes développements. Il ne faut pas non plus demander à l'auteur de remonter aux premières époques de l'antique Italie, à ces siècles d'une authenticité douteuse, mais où s'élaboraient, sous la sauvegarde d'un silence mystérieux, les constitutions primitives du vieux Latium, les législations héroïques des Sabins, et les codes sacrés de la sacerdotale Étrurie; car l'idée fondamentale du livre qui va nous occuper n'est qu'une idée accessoire : l'auteur ne s'était proposé, en effet, que de traiter transitoirement de *la constitution romaine;* ce travail n'était pour lui qu'une dépendance et une annexe d'une œuvre plus étendue, et qui se trouve avec notre époque dans un rapport plus direct d'intérêt et d'utilité; cette *œuvre*, c'est *une histoire de la domination romaine dans les Gaules*, et c'est de ce livre, encore inédit, que M. de Fayet a détaché son *Essai sur la constitution romaine.*

J'ai dû entrer dans tous ces détails pour déterminer la position de l'auteur, pour motiver les éloges que nous lui adresserons, pour donner d'avance une base aux observations que nous aurons peut-être à lui présenter.

Pour M. de Fayet, la constitution romaine ne date que de l'an 493 avant notre ère; et, comme cette constitution a commencé d'être altérée l'an 134 avant J.-C., il en résulterait qu'elle n'aurait subsisté que 359 ans dans une complète intégrité. Il n'y a en effet *constitution*, suivant notre auteur, que là où il y a *équilibre;* et l'équilibre ne s'étant formé dans la cité romaine que par l'établissement du tribunat, qui seul permit aux plébéiens de lutter avec avantage contre l'omnipotence patricienne, il en résulte, au point de vue de M. de Fayet, que c'est seulement alors qu'il y a eu à Rome une véritable constitution.

A partir de cette époque jusqu'au règne de Caligula, M. de Fayet nous fait étudier la constitution de Rome dans ses rapports avec les mœurs romaines, dans les diverses vicissitudes qu'elle a subies, dans les nombreuses influences exercées sur elle par le tribunat des Gracchus, par les consulats de Marius, par la longue dictature de Sylla, par l'éloquence de Cicéron, par la lutte de César contre Pompée, par la guerre d'Antoine contre Octave, par la politique de ce dernier, et par le règne de Tibère.

Dans cette revue à vol d'oiseau de la constitution romaine, les différentes phases en sont nettement accusées, les caractères dominants indiqués avec précision, souvent même développés avec éloquence. Il s'y rencontre de temps en temps d'intéressants aperçus, des comparaisons ingénieuses entre la législation de Rome et celle de l'Angleterre; et si l'on n'est pas toujours d'accord avec l'auteur quant aux éloges qu'il donne à ce dernier pays, on ne peut s'empêcher pourtant de rendre justice à l'étendue de ses lumières, à la variété de ses connaissances, à la finesse d'observation qui lui fait saisir et manifester les rapports en apparence les plus éloignés.

Après avoir ainsi mis en évidence tout ce qui nous a semblé bon et utile dans le livre dont nous nous occupons, que M. de Fayet me permette de lui soumettre en passant quelques observations.

Dès la deuxième page de son livre, notre auteur met judicieusement en relief les causes qui tenaient en équilibre les deux grands ordres principaux entre lesquels se partageait le peuple romain; si la force numérique était pour la classe plébéienne, la force morale appartenait au patriciat. « En effet, dit « M. de Fayet, si les plébéiens avaient pour eux le nombre et tous les moyens « de révolte et de violence qu'il entraîne, les patriciens avaient entre les mains « tout ce qui constitue la force morale : seuls ils étaient appelés aux magistra- « tures civiles, politiques et religieuses; seuls ils avaient droit de prendre les « augures et de connaître les formules consacrées pour l'exercice de la justice; « et ce n'était même pas seulement dans l'ordre public que leur prééminence « était établie, mais aussi dans les relations privées par suite de l'institution du « patronage. »

Tels sont réellement les éléments principaux dont se composait l'influence patricienne, influence toute morale, qui avait son principe dans la religion et son développement dans la loi. C'est donc dans la loi, et surtout dans la religion, qu'il eût été à propos, ce nous semble, d'aller chercher le caractère distinctif de la constitution romaine et d'en saisir la personnalité. Qu'on nous permette d'exposer brièvement nos doctrines sur cette question :

La religion, en tant qu'elle touchait à l'organisation politique de la cité, reconnaissait quatre espèces de divinités différentes : 1° *les dieux lares*, fondateurs des *larisses*, ou primitives cités, d'où tiraient leur origine les vieux peuples du Latium; ces *lares*, mis au nombre des dieux, présidaient au foyer domestique; chacun avait les siens, soit qu'il appartînt à la plèbe, soit qu'il fît partie du patriciat; la cité elle-même avait ses dieux lares; Romulus était un des lares de la cité romaine; 2° *les pénates*, les dieux des pères, révérés dans la partie la plus secrète de la demeure romaine : le patricien avait ses pénates, la cité avait les siens; le plébéien n'en avait pas; les pénates de la cité romaine étaient les Cabires de la Samothrace, transportés en Phrygie par Dardanus, et de Troie en Italie par Énée; ils avaient été établis à Lavinium par ce héros, et les Romains leur envoyaient tous les ans offrir un sacrifice; 3° *les dieux indigètes*, les dieux

appartenant au pays, quel que fût le peuple qui l'habitât; puissances cosmiques qui avaient organisé matériellement la contrée, comme les *lares* avaient constitué la cité politique, comme les dieux des pères avaient créé la famille patriarcale d'où les lares avaient pris naissance; 4° *les grands dieux*, auteurs de l'univers, de même que les autres dieux l'étaient de la contrée, de la cité et de la famille patriarcale.

Cette hiérarchie donne, selon nous, le mot de toutes les énigmes historiques que semblent, au premier coup d'œil, présenter les annales de Rome.

Gardienne sévère, interprète rigoureuse de tous les rapports que cette hiérarchie avait déterminés, la constitution romaine en faisait sans ménagement l'application à l'ordre politique et civil. De là l'indignité du plébéien relativement à toute fonction religieuse, de là son incapacité d'arriver aux grandes magistratures. Étranger dans la cité, où il n'était admis qu'à titre de client, il n'y pouvait vivre qu'en adoptant pour ses *lares* ceux qu'adoraient ses patrons; dépourvu de *pénates*, il ne pouvait non plus posséder ce qu'on appelait les *sacra domestica;* et cette privation, qui indiquait suffisamment l'état de barbarie où ses pères avaient existé, rappelait aussi qu'issu d'une race hostile et sans dieux, il ne lui avait été donné de s'asseoir au foyer commun de la patrie qu'à la condition de conserver éternellement l'empreinte de son infériorité originelle. Telle est, à notre avis, l'origine du patronage. Aussi ne pensons-nous pas, comme l'a dit M. de Fayet, que *le patronage soit né de l'esclavage*. L'esclavage, nous ne l'ignorons pas, augmenta, par voie d'affranchissement, le nombre d'individus dont se composait la clientèle primitive. Les fils d'affranchis servirent au recrutement du plébéianisme, mais ce ne sont pas eux qui le fondèrent. Le plébéianisme remonte au berceau de la monarchie romaine; elle le précède même, en Italie comme partout ailleurs. Bien plus, l'établissement du patronage a précédé celui du plébéianisme; c'est ce qu'a parfaitement démontré M. Ballanche au VIe volume de ses *Œuvres*, en expliquant une expression de Vico: « *Ex lex optimus*, d'après Vico, dit M. Ballanche, c'est l'*ops* (le propriétaire « primitif du sol) qui n'est pas en société civile, et qui pourtant a déjà des « clients. Alors ce serait le Cyclope de Platon. Ainsi l'existence de la clientèle « serait antérieure à l'institution de la plèbe, et en serait différente. Dans cette « opinion, les clients auraient commencé à l'époque des *opes* solitaires, les« quels alors seraient les Cyclopes. Les premières sécessions des clients auraient « seules produit les premières plèbes. La plèbe indique donc, toujours dans la « même donnée, une première concession de liberté. De là les monarchies, nées « dans ce mouvement des clients qui veulent s'organiser en plèbe. » Nous conclurons de là que ce qui distingue de l'esclavage la clientèle primitive, celle qui fut la souche du plébéianisme primitif, c'est que l'esclave, pris à la guerre, ou acheté dans les marchés publics, ou né dans la maison de son maître, était la chose, la propriété de celui-ci, indépendamment, contrairement même à sa volonté. Il n'en était pas de même du client primitif, dont l'état résultait des vo-

lonté. Subordonné à la volonté du patron, il n'avait sans doute aucune personnalité qui lui fût propre, aucun culte qui lui fût particulier, aucun nom qui lui appartînt; mais il empruntait à son patron son nom, son culte, son individualité, et occupait ainsi dans la famille patriarcale un rang supérieur à celui de l'esclave, inférieur au rang des enfants. Voilà l'état d'où était issue la constitution romaine, et que tous les efforts des patriciens tendirent constamment à perpétuer.

M. de Fayet a paru assimiler dans son livre la condition des enfants à celle des esclaves, et il en a inféré la parité, de ce que esclaves et enfants pouvaient également être vendus par le père de famille. Nous ne nierons pas assurément qu'il y ait un côté par lequel se ressemblait la condition de l'esclave et celle de l'enfant, M. Ballanche, dans le volume de ses œuvres que nous venons de citer, le reconnaît formellement : « Les personnes, dit-il, qui n'étaient pas « sous leur propre droit, mais qui vivaient à l'abri du droit d'un autre, ne pou- « vaient acquérir que pour ceux sous le droit desquels elles vivaient; ainsi les « *enfants*, les clients et *les esclaves*, qui étaient *la personne* ou *la chose* du *pa-* « *ter familias*. » Mais ce passage, qui indique comment l'enfant et l'esclave se ressemblent, nous montre aussi par où ils diffèrent ; l'esclave n'est que *la chose*, l'enfant est *la personne* du père de famille. De là naît la légitimité de ce qu'ajoute M. Ballanche : « Mais aussitôt après la mort du père, le fils entrait « dans toutes les prérogatives du père ; fût-il à la mamelle, il était *pater-fami-* « *lias*. « Ainsi, non-seulement l'émancipation, mais l'identité de condition était toujours dévolue au fils par la mort de son père. Cette mort n'était même « pas nécessaire pour que le fils fût émancipé ; il l'était par le mariage, et cela par respect pour la femme, comme l'a fort bien remarqué M. Leudière dans son savant mémoire *Sur les origines du peuple romain*.

Je ne saurais terminer ce rapport sans noter un des points capitaux de la constitution romaine sur lequel M. de Fayet a gardé un silence absolu. Je veux parler de la lutte longue et acharnée à laquelle les plébéiens se livrèrent pour obtenir le droit de s'allier par des mariages avec les familles patriciennes.

Le droit de mariage était, chez les anciens, l'un des dogmes politiques les plus inviolables et les plus sacrés. « La faculté de posséder la terre, dit M. Bal- « lanche, celle d'assurer la famille par le mariage, celle de confier sa dépouille « mortelle à la terre identique avec l'homme par la propriété, ne sont-elles pas « la même faculté éminente et incommunicable, dont la couche nuptiale du « patricien est l'insigne auguste? »

Or tous ces droits, toutes ces facultés n'étaient et ne pouvaient être que le partage des seuls patriciens. Un terrible, un sanglant anathème avait été la punition de quiconque, dans les temps antiques, avait essayé de communiquer ces incommunicables prérogatives à des races barbares, hostiles ou plébéiennes. Les unions contractées entre ces dernières castes et les familles héroïques, souches des races patriciennes, furent partout symbolisées par ces accouplements monstrueux

dont les traditions de l'antiquité nous offrent tant de témoignages; et les enfants qui en naissaient étaient considérés comme doués d'une *nature en désaccord avec elle-même*, NATURA SECUM DISCORS; objection terrible, et longtemps victorieuse, opposée par le patriciat aux prétentions matrimoniales des plébéiens. Tant qu'elle le fut avec succès, les efforts de la plèbe pour arriver à l'égalité politique restèrent infructueux, et l'on peut dire qu'en dépit de la puissance tribunitienne, de la divulgation des formules sacrées, de la participation des plébéiens à une notable partie des charges de l'État, jamais ils ne seraient parvenus à renverser la puissance aristocratique, si la communauté des mariages entre familles patriciennes et plébéiennes n'avait donné le jour à une génération obligée, par son intérêt personnel, à mettre en oubli la constitution primitive de Rome et les coutumes des ancêtres qui les frappaient d'illégitimité et d'incapacité politique.

Telles sont les remarques que nous avons dû soumettre à l'appréciation de M. de Fayet. Notre intention n'est ni d'improuver, ni de réformer son ouvrage, mais, en rendant justice à ce qui s'y trouve de bon, de lui proposer des doutes qui contribueront peut-être à mettre sur la voie de quelques perfectionnements un esprit aussi laborieux et aussi distingué que celui de cet honorable écrivain.

ALPH. FRESSE-MONTVAL,

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** La 1re classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le mercredi 7 décembre, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne). — Vingt-deux membres sont présents.

Après l'adoption du procès-verbal, M. le secrétaire lit une lettre de notre collègue M. Victor Derobe, chef d'institution à Esquermes (Nord), qui annonce à M. l'Administrateur l'envoi d'un second exemplaire (édition de luxe) et de deux exemplaires (édition populaire en petit format) de son ouvrage intitulé : *le Siége de Lille en* 1792. M. Dufey (de l'Yonne) a été chargé, dans la dernière séance de la 1re classe, de rendre compte de cet ouvrage. « Il attend, a-t-il dit, « pour commencer cet examen, la réunion de plusieurs documents, et notam- « ment l'ouvrage intitulé : *les Sept Siéges de Lille*, par M. Brun-Lavaiane. Ce « n'est qu'après avoir comparé attentivement le travail de M. Derode avec ces

« documents et le récit officiel du *Moniteur*, qu'il écrira son rapport. Il espère « pouvoir le lire prochainement. »

La classe reçoit plusieurs volumes et brochures, parmi lesquels on distingue les ouvrages suivants : *Statistique militaire et Recherches sur l'organisation et les institutions militaires des armées étrangères ;* AUTRICHE, PRUSSE, RUSSIE; par M. C.-A. Haillot, capitaine d'artillerie ; *Itinéraire* (jour par jour) *de Napoléon Bonaparte, depuis son départ de Corse jusqu'à son arrivée à Longwood*, recueilli, d'après sa correspondance et les documents authentiques, par M. Charles Dolly ; enfin le deuxième volume du grand ouvrage intitulé : *Archivio storico italiano*, etc. ; *Archives historiques italiennes*, ou *Recueil de documents inédits ou devenus très-rares*, par une réunion de savants italiens. Ce volume, qui renferme, comme le précédent, des documents précieux et nouveaux pour l'histoire de France, si souvent mêlée à l'histoire d'Italie, est renvoyé à l'examen de M. Rensi, déjà chargé de rendre compte du premier. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. le comte Gröberg de Hemsö, ancien consul de Suède et de Sardaigne dans l'empire de Maroc, chambellan et bibliothécaire palatin de S. A. I. R. le grand duc de Toscane, correspondant de l'Institut de France, fait hommage à l'Institut Historique, par l'entremise de M. Noirot, bibliothécaire de la Société de Géographie, de ses nombreux ouvrages, la plupart relatifs à la géographie. M. Nolte est chargé d'en rendre compte.

M. Cesare Cantù, de Milan, et M. Édouard d'Outrepont, proposés l'un et l'autre à la dernière séance comme membres correspondants, sont successivement admis par voie de scrutin secret, le premier sur le rapport de M. Nolte, le second sur le rapport de M. F. Fontaine.

M. Dufey (de l'Yonne) lit un mémoire intitulé : *Recherches sur les attributions et la charge de connétable*. Ce mémoire, que la classe a écouté avec beaucoup d'intérêt, est renvoyé au comité du journal. (Voyez la précédente livraison, page 441.)

M. Huillard-Bréholles lit un rapport sur deux brochures de M. Le Glay, archiviste général du département du Nord, intitulées, l'une : *Mémoire sur quelques inscriptions historiques du département du Nord* ; l'autre : *De l'assin et de l'abattis de maisons dans le nord de la France*. Ce rapport est renvoyé au comité du journal. (Voyez la précédente livraison, page 447.)

La classe entend un rapport de M. Nolte sur l'ouvrage intitulé : *le Léman*, ou *Voyage historique et pittoresque dans le canton de Vaud*, par M. Bailly de Lalonde. — Renvoi au comité du journal.

*** Le mercredi 14 décembre, séance de la 2e classe (*Histoire des Langues et des Littératures*), sous la présidence de M. le comte Le Peletier d'Aunay. — Dix-neuf membres sont présents.

Après l'adoption du procès-verbal, M. Rensi communique à la classe une

lettre de notre collègue M. Duché, principal du collége de Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure), qui fait hommage à l'Institut Historique d'une *Ode sur la mort du Prince royal.*

M. le comte Graberg de Hemsö, ancien consul de Suède et de Sardaigne dans l'empire de Maroc, chambellan et bibliothécaire-palatin de S. A. I. R. le grand duc de Toscane, correspondant de l'Institut de France (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), est proposé comme membre correspondant par MM. le comte Le Peletier d'Aunay et Renzi. Les nombreux et intéressants ouvrages offerts à l'Institut Historique par M. le comte Graberg de Hemsœ ont été présentés à la 1re classe dans sa dernière séance. (Voyez le procès-verbal ci-dessus, et le *Bulletin bibliographique* de la précédente livraison, page 476.) Sont nommés commissaires pour l'examen de cette candidature : MM. le comte Le Peletier d'Aunay, le baron de La Pylaie et W. Nolte.

MM. le comte de Toreno, ancien premier ministre d'État d'Espagne, auteur de la belle *Histoire du soulèvement de l'Espagne et de la guerre de l'indépendance contre Napoléon, de* 1808 *à* 1814 ; Antonio Galiano, Antonio de Benavidès, Juan-Donoso Cortès, tous trois anciens députés aux Cortès, et professeurs à l'Athénée royal de Madrid, proposés comme membres résidants par MM. Martinez de la Rosa et Renzi, et particulièrement connus par la haute éloquence qu'ils ont déployée à la tribune nationale espagnole, sont successivement admis par voie de scrutin secret, sur le rapport de M. le comte Le Peletier d'Aunay.

MM. François Pérennès, ancien rédacteur de l'*Encyclopédie catholique* et Reclam, de Leipzig (voyez pour les titres et qualités le procès-verbal de la précédente livraison, page 469), sont également admis par voie de scrutin secret, en qualité de membres résidants, le premier sur le rapport de M. le comte Le Peletier d'Aunay, et le second sur le rapport de M. W. Nolte.

M. Bernard-Jullien lit un rapport sur un ouvrage intitulé : *Grammaire raisonnée de la langue latine*, par M. l'abbé Prompsault, aumônier des Quinze-Vingts ; 1re partie, 1 vol. in-8°. 1842, Ce rapport, dans lequel l'important ouvrage de M. l'abbé Prompsault est apprécié avec savoir et impartialité, est renvoyé au comité du journal.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le baron de La Pylaie entretient la classe de ses recherches sur *Bratuspantium*, capitale des Bellovaques. Il donne de curieux détails sur cette vieille cité du Beauvoisis et sur les antiquités de la contrée. La classe, qui a écouté M. de La Pylaie avec beaucoup d'attention, l'engage à rédiger ses observations.

*** La 3e classe (*Histoire des Sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le mercredi 21 décembre, sous la présidence de M. Badiche. — Vingt-quatre membres sont présents.

Après l'adoption du procès-verbal, la classe reçoit plusieurs volumes et bro-

choses, entre autres les ouvrages suivants : *Introduction à la science de l'histoire*, par M. le docteur Buchez, 2e édition, 2 vol. in-8° (rapporteur, M. Mary-Lafon); *Origine commune de la littérature et de la législation chez tous les peuples, démontrée par l'examen comparatif des monuments littéraires des Hébreux, des Hindous, des Chinois, des Mahométans, etc.*; par M. N.-H. Cellier du Fayel; 1 vol. in-8° (rapporteur, M. H. Barbier). — Des remerciements sont votés aux donateurs.

L'ordre du jour appelle le rapport de M. Bernard-Jullien sur l'admission de trois nouveaux membres correspondants. M. Renaud-Jean-Louis de Samson Himelsfjesna, landsalr de la noblesse de Livonie, conseiller d'État de S. M. l'empereur de Russie, président de la Société d'Histoire et d'Antiquités des provinces baltiques, établie à Riga, a été proposé par MM. le docteur Schultz, de Saint-Pétersbourg, et Renzi : il doit nous envoyer prochainement un travail *sur l'affranchissement des serfs dans les provinces baltiques*, et contribuer à mettre l'Institut Historique en relation avec les Sociétés du nord de l'Europe.

M. le docteur Corinaldi, président de l'Académie Tibérine de Pise (Toscane), proposé par MM. le docteur Giordano, pharmacien de l'Hospice royal des Aliénés de Turin, et Renzi, est un naturaliste fort distingué, qui a étudié avec succès, dans ses voyages en Égypte, les productions naturelles de ce pays, et en a rapporté de nombreux objets d'antiquité : il a publié d'importants travaux.

M. le docteur Bonacossa, proposé également par MM. le docteur Giordano et Renzi, est premier médecin de l'Hospice royal des Aliénés de Turin et du Piémont. Il a visité tous les établissements d'aliénés qui existent en Italie, à Paris, à Londres, à Bruxelles, et dans plusieurs grandes villes de France, d'Angleterre et de Belgique. M. le docteur Bonacossa a publié une excellente *Statistique des aliénés de Turin et du Piémont*, qu'il doit nous envoyer.

MM. Renaud Jean-Louis de Samson Himelsfjesma, le docteur Corinaldi et le docteur Bonacossa sont successivement admis par voie de scrutin secret.

M. l'abbé Badiche lit un rapport sur le troisième et le quatrième volume de la *Biographie du Clergé contemporain*, par un Solitaire. — Renvoi au comité du journal.

M. Bernard-Jullien dit quelques mots sur un petit ouvrage de Michel Psellus, publié pour la première fois par notre honorable collègue M. le docteur Gottfried Seebode, directeur de l'instruction publique du duché de Nassau, sous le titre de Μιχαὴλ Ψελλοῦ ἐπιλύσεις συντόμοι φυσικῶν ζητημάτων. (Voyez la chronique de la précédente livraison, page 475.)

M. Bernard-Jullien lit ensuite un travail littéraire qui rentre dans la spécialité de la 2e classe, mais que ses collègues de la 3e classe n'en écoutent pas moins avec beaucoup d'attention. Ce morceau est intitulé : *Du Pédantisme dans la poésie*. Ce travail, où M. Bernard-Jullien fait ressortir et critique avec

goût plusieurs défauts de notre poésie moderne, est renvoyé au comité du journal, après une discussion assez animée.

*** Le mercredi 23 décembre, séance de la 4e classe (*Histoire des Beaux-Arts*), sous la présidence de M. Debret. — Dix-huit membres sont présents.

M. le secrétaire donne lecture d'une lettre de notre collègue M. le docteur Lortet, de Lyon, qui envoie à l'Institut Historique deux inscriptions latines. M. E. Breton est chargé de les examiner et d'en faire connaître la valeur.

M. Renzi lit une lettre de notre collègue M. Deville, qui propose, comme membre correspondant, M. Delorme, bibliothécaire et conservateur du Musée de Vienne (Isère), et archéologue fort distingué. M. E. Breton, qui connaît les titres et les travaux de M. Delorme, appuie sa candidature. Sont nommés commissaires MM. Debret, E. Breton et Renzi.

La classe reçoit plusieurs volumes et brochures, entre autres les ouvrages suivants : *Nouvelles recherches sur l'inscription en lettres sacrées des monuments de Rosette*, par M. Graberg de Hemsô ; 1 vol. (rapporteur, M. de Brière); *Souvenirs d'un voyage archéologique dans l'ouest de la France*, ou *Rapport fait au Comité historique des Arts et Monuments dans la session de* 1841, par M. Schmit, maître des requêtes, ancien chef de division du culte catholique, membre du comité ; *Description historique de l'église de Saint-Germer de Flay*, par M. l'abbé Corblet.

M. le chevalier Carlo Bonucci, de Naples, architecte-ingénieur, directeur des fouilles royales, correspondant de l'Institut de France, etc. ; et M. le chevalier Bianchi, de Naples, architecte-ingénieur, premier architecte de la maison du roi, directeur des fouilles de Pompéi, Herculanum, Pœstum, etc.; proposés par MM. le marquis de Pastoret et Renzi (voyez la précédente livraison, page 471), sont successivement admis par voie de scrutin secret, sur le rapport de M. E. Breton.

Le mérite éminent de MM. les chevaliers Carlo Bonucci et Bianchi est trop connu pour qu'il soit nécessaire de le signaler à nos lecteurs. Nous aurons d'ailleurs plus d'une fois l'occasion de parler des travaux des deux illustres architectes et antiquaires, particulièrement lorsqu'ils feront à l'Institut Historique les communications qu'ils lui ont promises.

M. E. Breton lit ensuite la seconde partie de son travail sur les *Monuments druidiques*, qui doit faire partie du grand ouvrage intitulé : *Monuments anciens et modernes*, publiés sous la direction de M. Jules Gailhabaud, chez Firmin Didot frères. Cette seconde partie n'est pas moins savante, moins curieuse que la première ; la classe remercie M. E. Breton de lui en avoir donné communication.

Après cette lecture, M. le baron de La Pylaie énumère et décrit brièvement un certain nombre de *tumulus gaulois*, que M. E. Breton a dû négliger dans son travail, destiné à faire connaître les principaux monuments. On sait que la

plupart de ces *tumulus* se ressemblent, et qu'un petit nombre seulement ont une importance particulière.

⁂ L'assemblée générale du mois de décembre (*les quatre classes réunies*) a eu lieu le vendredi 10 décembre, sous la présidence de M. le comte Le Peletier d'Aunay. — Quarante-deux membres sont présents.

Après l'adoption du procès-verbal, M. l'administrateur donne communication d'une lettre de M. Quetelet, secrétaire perpétuel de l'Académie royale des Sciences de Bruxelles, qui fait parvenir à l'Institut Historique le *Bulletin des séances* de cette Académie, et remercie la Société de l'envoi régulier de son journal.

M. le secrétaire lit la nomenclature des ouvrages offerts à l'Institut Historique depuis la dernière assemblée générale. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

L'ordre du jour appelle la sanction par l'assemblée générale des élections faites par les classes pendant le mois de décembre. L'assemblée admet successivement, par voie de scrutin secret, comme membres correspondants de la 1re classe : MM. Cesare Cantù, de Milan, et Edouard d'Outrepont; comme membres résidants de la 2e classe : MM. le comte de Toreno (voyez pour les titres et qualités les procès-verbaux ci-dessus), de Benavidès, Antonio Galino, Juan Donoso Cortès, François Pérennès, Reclam (de Leipzig); comme membres correspondants de la 3e classe, MM. Renaud Jean-Louis de Samson Himelsfjesna (de Riga), le docteur Corinaldi (de Pise), et le docteur Bonacossa (de Turin); comme membres correspondants de la 4e classe, MM. le chevalier Carlo Bonucci et le chevalier Bianchi (de Naples).

M. le docteur Josat lit un compte-rendu d'un ouvrage intitulé : *Ophthalmie des armées. — Rapport à M. le ministre de l'agriculture et du commerce sur l'ophthalmie régnante en Belgique, accompagné de Considérations sur la statistique de ce pays;* par M. le docteur P.-L.-B. Caffe, ancien chef de clinique ophthalmique à l'Hôtel-Dieu de Paris. Ce compte-rendu, qui, par son étendue et l'importance des considérations qu'il renferme, est un véritable mémoire sur le sujet, est renvoyé au comité du journal.

L'assemblée consacre le reste de la séance à l'examen de plusieurs questions proposées pour le prochain Congrès.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Alphabet universel, inventé par M. de Brière, et appliqué à *cent* langues du monde, ouvrage couronné en 1837 par l'Institut royal de France; 1 vol. in-8°, avec plusieurs planches lithographiées (sous presse).

Cours sur les hiéroglyphes égyptiens et les religions anciennes comparées, par M. de Brière; 2 vol. in-8°, avec un atlas de planches (sous presse). Voyez la chronique de la précédente livraison, page 474.

Revue étrangère et française de Législation, de Jurisprudence et d'Economie politique, par MM. Foelix, J.-B. Duvergier et Valette; dixième année, livraison de janvier 1843.

Bulletin de la Société de Géographie (2e série), tome XVIII; n° 108, décembre 1842.

Bulletin de l'Alliance des Arts, sous la direction de M. Paul Lacroix (bibliophile Jacob); n° 14, 10 janvier 1843.

Galerie des Contemporains illustres, par un Homme de rien; 56e livraison, *Nothomb; Marmont* : Sous presse *de Humboldt, Alexandre Dumas.*

Dissertacao inaugural sobre as aguas mineraes Brasileiras e em particular as da cidade do Rio-Janeiro, thèse présentée à la Faculté de Médecine de Rio-Janeiro, et soutenue, le 7 décembre 1841, par M. Antonio Maria de Miranda e Castro, docteur en médecine de la même Faculté.

Offrande au Dieu de l'univers, discours prononcé au temple israélite de Lyon, le jour de la fête appelée *Jour des Souvenirs*, vulgairement dit *le Premier jour de Rosch-Haschanah* (5 septembre 1842), par Auguste Fabius.

Portique du XIXe siècle, revue scientifique et littéraire, paraissant le 1er de chaque mois, par livraison de cinq feuilles grand in-8°, sous la direction de M. Camille Duteil, rédacteur en chef; 1re livraison; janvier 1843.

La Revue Synthétique, publiée par M. Victor Meunier. — Sciences, littérature, beaux-arts, industrie. — Livraisons du 1er, du 15 et du 31 janvier 1843.

Quadro di studi rudimentali ordinati e disposti con opportune dichiarazioni giusta la prima sezione del suo progetto di riforme per la pubblica istruzione; par Monseigneur Mazetti, archevêque de Séleucie, président de l'Université royale, à Naples.

Mémoire sur la topographie médicale du 4e arrondissement de Paris; recherches historiques et statistiques sur les conditions hygiéniques des quartiers qui composent cet arrondissement, par M. le docteur Henri Bayard, médecin du bureau de bienfaisance du 4° arrondissement, etc.; 1 vol. in-8°, avec trois cartes.

Dictionnaire général et complet de la langue française, par une Société d'hommes de lettres, de savants, érudits et grammairiens; 1re livraison de quatorze feuilles grand in-8°, comprenant, outre le commencement de la lettre A, un abrégé de grammaire française, et une introduction fort étendue par M. Leudière, chargé de la révision de tout l'ouvrage.

Le Secrétaire-perpétuel, Eugène Garay de Monglave.
L'Administrateur-trésorier, A. Renzi.

NEUVIÈME

CONGRÈS HISTORIQUE,

CONVOQUÉ

PAR L'INSTITUT HISTORIQUE,

Dans le palais du Luxembourg, au rez-de-chaussée, aile gauche. — Entrée du côté du jardin, sous l'horloge,

POUR LE DIMANCHE 14 MAI 1843.

A Messieurs les membres résidants et correspondants de l'Institut Historique; aux savants, littérateurs et artistes qui s'occupent de travaux historiques; aux Académies et Sociétés savantes, françaises et étrangères, etc., etc.

Au nom de l'Institut Historique, nous avons l'honneur de vous inviter à venir assister au neuvième Congrès Historique qui s'ouvrira le dimanche 14 mai 1843.

Nous vous en adressons le programme.

Nous espérons que vous voudrez bien nous aider de vos travaux et concourir à augmenter le nombre des questions que nous avons posées.

Agréez l'assurance de notre parfaite considération.

Les membres de la haute commission chargée de préparer et de diriger le Congrès de 1843.

Le marquis de PASTORET, président honoraire; le marquis de LA ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT, président; le comte LE PELELIER D'AUNAY, vice-président; le baron TAYLOR, vice-président; MARTINEZ DE LA ROSA, membre de la 2e classe; docteur BUCHEZ, président de la 1re classe; E. GARAY DE MONGLAVE, secrétaire perpétuel; A. RENZI, administrateur-trésorier.

Bureaux des classes :

MM. DUFEY (de l'Yonne), vice-président de la 1re classe; (*Histoire générale et Histoire de France*); H. PRAT, vice-président-adjoint; ROZIÈRE, secrétaire; BUCHET DE CUBLIZE, secrétaire-adjoint.

J.-L. VINCENT, président de la 2e classe (*Histoire des langues et des littératures*); MARY-LAFON, vice-président; ALIX, secrétaire; TREMOLIÈRE, secrétaire-adjoint.

L'abbé BADICHE, président de la 3e classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*); M. N. de BERTY, vice-président; FRESSE-MONTVAL, vice-président-adjoint; HIPPEAU, secrétaire; docteur JOSAT, secrétaire-adjoint.

DE BRET, président de la 4e classe (*Histoire des Beaux-Arts*); ERNEST BRETON, vice-président; FOVATIER, vice-président-adjoint; FERDINAND THOMAS, secrétaire; DE BRIÈRE, secrétaire-adjoint.

PROGRAMME DU CONGRÈS.

L'Institut Historique, fondé dans le but d'encourager et de propager les études historiques,

Considérant qu'à défaut d'une méthode commune, on ne peut établir dans la science un centre de travail et de communications intellectuelles que de deux manières, savoir : par la direction des efforts de tous sur les mêmes sujets, et par la délibération en commun et la discussion des travaux à faire;

Que les meilleurs moyens à employer pour arriver à ce double résultat sont, indépendamment des travaux intérieurs, de convoquer des Congrès, de provoquer l'émission de questions sur l'histoire, et de proposer des prix dans les quatre spécialités de l'Institut Historique :

ARRÊTE :

Le neuvième Congrès historique s'ouvrira à Paris le dimanche 14 mai 1843, à une heure, pour être continué, à la même heure, les mardi 16 mai, jeudi 18, samedi 20, lundi 22, mercredi 24, vendredi 26, dimanche 28, mardi 30, jeudi 1er juin.

Les savants nationaux et étrangers sont invités à y prendre part.

Dans la première séance les quatre prix, entrant dans les spécialités des quatre classes de l'Institut Historique, seront décernés, s'il y a lieu; et les sujets de ces

mêmes prix pour l'année suivante seront rendus publics, avec les conditions des concours.

Pour ce neuvième Congrès les questions suivantes sont mises en discussion :

PREMIÈRE CLASSE (*Histoire générale et histoire de France*).

1. Quels sont les caractères des peuples primitifs, et chez quelle nation de l'Europe pourrait-on les retrouver ?
2. De tous les peuples qui couvrent la surface du globe, quel est celui dont l'origine remonte à la plus haute antiquité?
3. Analyser les principaux ouvrages publiés sur les origines gauloises, et faire ressortir l'importance des résultats que semblent promettre de nouvelles recherches comparatives sur les monuments druidiques, les monnaies celtiques et les traditions locales.
4. Déterminer par l'histoire quel était dans les Gaules l'état des arts industriels avant et depuis les invasions des Romains jusqu'à la chute de l'Empire.
5. Faire l'histoire des symboles adoptés par la France, par ses provinces et par ses villes, dès les temps les plus reculés.
6. Déterminer quelle part ont prise les navigateurs français à la découverte du continent américain.

DEUXIÈME CLASSE (*Histoire des langues et des littératures*).

1. Quelle est l'influence que les langues germaniques ont exercée sur les langues romanes?
2. Quelle a été l'influence de la langue et de la littérature espagnoles sur la langue et la littérature françaises?
3. Quelle a été l'influence de la langue et de la littérature italiennes sur la langue et la littérature françaises?
4. Quelle influence le romantisme exerce-t-il sur la langue française?

TROISIÈME CLASSE (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques.*)

1. Rechercher les influences exercées sur la durée de la vie humaine par le climat, les habitudes, le régime et le tempérament.
2. Rechercher, à l'aide des monuments poétiques, historiques et philosophiques, ce que les peuples ont entendu par le mot Loi, aux différentes époques de leur civilisation.
3. Comparer les divers systèmes de colonisation des Grecs, des Gaulois et des Romains.
4. Rechercher à l'aide de l'histoire quelle a été l'influence de l'hygiène des pythagoriciens sur les doctrines médicales enseignées jusqu'à nos jours, et surtout sur celles d'Hippocrate.
5. Quelles sont les causes qui ont préparé et amené la chute des Tarquins et l'abolition de la royauté à Rome, et quelle influence ces grands événements ont-ils exercée sur les destinées du peuple romain?
6. Faire l'analyse comparée des législations mérovingienne, bourguignonne et wisigothe.
7. Quel était l'état de la législation en France avant la découverte des Pandectes, et quelle a été l'influence de cette découverte sur notre législation ultérieure?
8. De quelle utilité ont été à la chrétienté les ordres religieux et militaires?
9. Quelle a été l'influence de la migration des peuples au IVe et au Ve siècle sur l'état social et intellectuel de l'Europe?
10. Quelle a été l'influence des Normands sur la civilisation de l'Angleterre?
11. Quelle influence l'irruption des Tartares a-t-elle exercée sur les destinées de la Russie?
12. Quel degré de connaissances mathématiques suppose la construction des grandes cathédrales des XIIIe, XIVe et XVe siècles?
13. De la civilisation au XIXe siècle.
14. Quelle influence peut avoir la forme présente des institutions du Brésil sur les institutions des autres États de l'Amérique méridionale?
15. Faire l'histoire des puits artésiens.

QUATRIÈME CLASSE (*Histoire des beaux-arts*).

1. Exposer, d'après les textes et les monuments, quels étaient les principaux usages observés par les Romains dans les festins, aux temps de la République et de l'Empire.
2. Caractériser par l'histoire l'origine, les progrès et la décadence de l'architecture gothique.
3. Résumer l'histoire de l'art chez les Indiens.

AVIS IMPORTANT.

Toutes les personnes qui désireraient traiter une des questions désignées pour le Congrès devront le faire savoir au secrétariat de l'Institut Historique avant le 6 mai.

Celles qui ne pourraient pas se rendre au Congrès sont invitées à adresser au bureau du Congrès, également avant le 6 mai, les mémoires qu'elles auraient rédigés sur les questions insérées au tableau dressé par l'Institut Historique.

Paris. — Imp. d'A. René et Cie, rue de Seine, 32.

MÉMOIRE.

EXAMEN HISTORIQUE

DU RÉGIME COLONIAL SOUS LE RAPPORT DES INTÉRÊTS DE L'AGRICULTURE DU COMMERCE ET DE LA NAVIGATION.

§ Ier. *Introduction.*

Les préjugés de localité ont toujours été un obstacle à la civilisation des populations coloniales, et par conséquent à l'établissement du régime du droit commun dont jouissent les populations de la métropole. La plupart des Américains, sans même en excepter les citoyens des États-Unis, sont encore sous l'empire des mêmes préventions, des mêmes préjugés, quant à l'emploi des nègres esclaves pour la grande culture des produits de leur sol.

Suivant eux, point de culture possible dans l'Amérique sans nègres esclaves; et cependant les représentants des colonies françaises, admis aux états généraux, n'ont point légalement protesté contre le vœu unanime des cahiers des trois ordres, qui imposaient aux députés le mandat formel d'abolir l'esclavage des noirs.

En présence d'une manifestation aussi solennelle, aussi explicite, de l'universalité des assemblées électorales de toutes les parties de la France, une protestation isolée des Français d'outre-mer eût été intempestive et impuissante. Le principe de l'abolition graduelle de l'esclavage des noirs avait été délibéré, reconnu, proclamé, comme principe de gouvernement, à une immense majorité. Les votes ne diffèrent que dans les termes; le fond est partout le même. Il suffira de transcrire les textes les plus clairs et les plus précis.

« Les états généraux sont suppliés d'obtenir de la bonté et de l'humanité du « roi l'abolition de la traite des nègres et de leur esclavage, attendu que ce « commerce est contraire à la loi naturelle et à toutes les lois de l'humanité. » (*Cahier du clergé de Metz*, page 13.)

« Quand les députés des colonies seront admis aux états généraux, et non « avant (1), que les états généraux s'occupent des moyens d'améliorer le sort « des nègres. » (*Cahier de la noblesse de Paris*, page 29.)

« L'on prendra en considération l'état des noirs dans nos colonies, et les « états généraux chercheront les moyens les plus prompts de les rendre à la

(1) Les colonies avaient leurs représentants aux états généraux quand cette assemblée prononça le principe de l'affranchissement graduel.

« liberté, à laquelle ils ont autant de droits que nous, puisqu'ils sont nos sem-
« blables. » (*Cahier du tiers état de Château-Thierry*, art. 14.)

« En attendant la suppression de l'esclavage des nègres, on s'occupera au moins « de l'examen de la réforme du *Code noir*. Si des intérêts politiques de la plus « grande considération nous empêchent de suivre les mouvements de nos « cœurs pour interdire, dès à présent, le commerce et l'esclavage des nègres, « que leur sort soit adouci, qu'ils soient traités comme des hommes ; qu'on « abroge les lois barbares qui imposent des droits considérables pour l'affran- « chissement même des nègres, et peuvent empêcher la bonne volonté d'un « maître envers son esclave. » (*Cahier du tiers état de Rennes*, art. 20.)

Les cahiers de l'ordre du clergé étaient encore plus explicites et plus énergiques. « L'humanité révoltée doit dénoncer à la nation, représentée dans les « états généraux, un abus qui déchire toutes les âmes sensibles ; c'est le droit « que s'est donné l'homme d'acheter son semblable, de le priver de sa liberté, « de le soumettre à un travail dur et continuel, et de le rendre jusqu'à la mort « victime de ses caprices et de ses cruautés. Le roi sera donc supplié de vou- « loir bien encourager la respectable Société des Amis des Noirs, et l'autoriser « à chercher et à proposer au gouvernement les moyens les plus propres à abo- « lir l'infâme commerce de la traite des nègres. » (*Cahier du clergé de Mantes et de Meulan*, page 49.)

Ce vœu de la France en 1789 est devenu une réalité légale ; mais les sages mesures de prévoyance, réclamées par les cahiers, ont été négligées, et d'épouvantables désastres ont été le résultat d'une application trop précipitée, trop absolue, de la loi d'affranchissement.

Depuis, les puissances européennes se sont également prononcées pour l'abolition de la traite : elles en ont sagement combiné le mode d'exécution ; elles ont assuré des garanties réelles à tous les droits acquis. Elles se sont résignées à subir toutes les conséquences des faits accomplis ; l'avenir leur appartenant, elles ont voulu que le commerce d'esclaves fût désormais irrévocablement aboli.

Les planteurs n'ont pas encore compris les exigences de leur nouvelle position ; ils n'ont pas compris que, déjà longtemps avant la révolution de 1789, il leur était impossible de se procurer, chaque année, des cargaisons de soixante mille noirs pour maintenir au complet leurs populations d'esclaves travailleurs. Comment pourraient-ils espérer aujourd'hui, sous l'empire de la prohibition, ce qu'ils ne pouvaient obtenir lorsque ce commerce d'esclaves était protégé, encouragé, exécuté par toutes les puissances ? On devait s'attendre qu'au moins ils restreindraient les genres de culture qui exigeaient le concours d'un plus grand nombre de nègres, et notamment la canne à sucre. Ils ont fait tout le contraire, ils ont donné à cette culture une extension illimitée.

A la Martinique, dont le café est d'un écoulement facile et peut être considéré, avec celui de Bourbon, comme le meilleur des colonies américaines, les planteurs ont fait arracher une grande partie de leurs cafiers ; car le haut prix au-

quel s'était élevé le sucre sur les marchés de la métropole semblait leur promettre de grands bénéfices. Mais, même dans cette hypothèse, ils ne devaient pas excéder la mesure des besoins de la consommation. Le même vertige d'imprévoyance s'est étendu à toutes nos colonies, et nos ports se sont trouvés encombrés de sucres bruts et raffinés. Les sucres exotiques ont encore trouvé dans le sucre indigène, déjà cultivé en grand, une concurrence dont ils ne pouvaient soutenir les chances. Telle est la cause de la crise dont nous sommes témoins, et dont les spéculateurs de la nouvelle industrie sont, par l'effet de la nouvelle ordonnance de dégrèvement en faveur du sucre colonial, menacés d'être les victimes.

Le sucre de betterave est pour le sucre exotique ce qu'a été celui-ci pour le miel; c'est une sorte de réaction agricole. La France reprend ce que lui avait enlevé la culture coloniale. Cette substance alimentaire, dont l'usage a précédé les premiers temps de la civilisation, était pour l'ancienne France l'objet d'un commerce immense : de vastes terrains étaient occupés par les plantes aromatiques nécessaires à l'alimentation des abeilles; de grandes usines avaient été construites pour l'épuration du miel, la manipulation de la cire. Le miel du Languedoc, l'hydromel de la Lorraine, la cire du Mans étaient expédiés en grande quantité dans tous les pays du monde.

Ce riche et brillant appareil d'industrie agricole et manufacturière s'écroula tout à coup ; la foudre l'avait frappé; les vieilles ruches gauloises furent abandonnées; le sucre colonial fut substitué au miel pour la consommation usuelle; de nouvelles substances oléagineuses furent appliquées à l'éclairage domestique et public.

Les cultivateurs, les fabricants, atteints par cette révolution imprévue, ne s'obstinèrent point à soutenir une lutte inégale. Des céréales, des arbres utiles, des légumes remplacèrent les plantes parfumées. Les bâtiments d'exploitation, jusqu'alors employés aux travaux de l'industrie déchue, furent convertis en celliers et en granges. Les propriétaires demandèrent à l'avenir la compensation de leurs pertes du moment, et cette compensation ne leur a pas manqué.

Des dédommagements plus faciles s'offrent aux colons : la terre attend les nouvelles productions qu'ils voudront lui confier ; leur sol n'est pas moins fécond que celui de la France. L'existence commerciale d'un pays ne peut être compromise par la perte d'un seul de ses produits, dès qu'il lui en reste d'autres à exploiter qui lui garantissent les mêmes avantages. Les planteurs de Bourbon, de la Martinique, de la Guadeloupe et des autres îles françaises doivent et peuvent prévenir les chances fatales d'une spéculation mal combinée, que rien ne saurait justifier : eux seuls peuvent réparer leurs malheurs ; la féconde variété de leur sol leur en offre les moyens. Le café n'est-il pas comme le sucre un aliment nécessaire? et le café de Bourbon et de la Martinique n'est-il pas le meilleur des colonies américaines? Il ne le cède en rien qu'à celui de Van-Diémen. Le prix n'a point fléchi sur les marchés de la métropole, tandis que le trop plein

des sucres coloniaux, accru par la découverte et l'exploitation d'une substance rivale, subit dans ses évaluations une marche décroissante.

Qui oserait soutenir que d'autres découvertes n'ameneront pas de nouvelles révolutions dans les matières agricoles qui font aujourd'hui l'objet des spéculations du monde commerçant? Ne pourrait-on pas déjà assigner un terme fatal, sinon à l'entière extinction, du moins à un décroissement considérable dans l'importation des thés? Les Hollandais, qui les premiers en introduisirent l'usage en Europe, au commencement du XVIIe siècle (1610) (1), portaient en échange aux Chinois notre petite sauge (*salvia*), dont ils venaient s'approvisionner sur les côtes de Provence. Ils recevaient d'eux, pour une caisse de sauge, acquise au prix le plus infime, trois caisses de thé qu'ils nous vendaient au poids de l'or.

Le thé est aujourd'hui une des branches les plus considérables et les plus lucratives du commerce des Anglais. Que de millions coûte chaque année à la France cette denrée, dont elle pouvait se passer autrefois, ou qu'elle pouvait du moins se procurer sans bourse délier ! Les négociants français ignorent-ils les avantages qu'offrait à leurs devanciers l'heureuse fertilité du sol natal, et les grands bénéfices que leur donnerait l'application de leurs capitaux au développement de l'agriculture nationale?

On pourrait citer un grand nombre de productions indigènes dont l'utilité a été constatée, et qui sont perdues pour la consommation usuelle. Quelques spéculateurs ont aventuré les faibles capitaux dont ils pouvaient disposer à l'exploitation de l'huile de faines; ils ont succombé dans leur entreprise. Les fonds et les encouragements leur ont manqué.

Le sucre de betterave n'était pas une découverte nouvelle, et cette industrie n'a réussi que parce qu'elle a été exploitée par de riches capitalistes, propriétaires de vastes terrains, qui ont pu suffire aux frais, toujours considérables, de premier établissement, opérer sur une grande échelle, et offrir à la consommation une forte quantité de produits. Ils eussent succombé si les droits exorbitants, imposés aux provenances de nos colonies, eussent été moins élevés. Il est constant que dans les pays qui n'ont point de colonies, mais dont l'administration fiscale est plus intelligente, le sucre colonial est encore moins cher qu'en France et en Angleterre.

Ce qui vient de se passer en France pour les sucres, n'est qu'une répétition de ce qui était arrivé, il y a plus d'un siècle, en Espagne. Le moyen employé par le gouvernement pour faire cesser la rivalité a été le même, avec cette seule différence dans les circonstances des deux faits, qu'il s'agissait au delà des Pyrénées

(1) Les premiers arrivages de café ont eu lieu à Marseille en 1644. Les premiers établissements publics auxquels le café a donné lieu se sont formés à Paris, par des Arméniens, à la foire Saint-Germain, et, hors le temps de la foire, rue de Bussy. Grégoire et Procope, propriétaires de ce premier café, en ouvrirent un autre rue des Fossés-Saint-Germain. Les cafés de la Régence et de Foy datent de 1718.

de la concurrence du sucre de canne colonial et du sucre de canne devenu européen. Le gouvernement espagnol n'a jamais attaché une grande importance aux produits agricoles de ses colonies, le tabac et le cacao exceptés. Le chocolat est, au delà des Pyrénées, l'aliment usuel du riche et du pauvre. Sa manipulation exige deux livres de sucre sur une livre de cacao. D'Aranda, premier ministre de Charles III, voulut mettre un terme à l'énorme tribut que payait son pays au commerce étranger pour la consommation du sucre, et bientôt des plantations de canne couvrirent les vastes champs du royaume de Grenade.

Le succès surpassa les espérances des nouveaux planteurs; les étrangers se plaignirent; les négociants des ports se joignirent à eux; le ministère céda, et le fisc royal, sans attendre que les planteurs espagnols fussent rentrés dans leurs avances, greva d'impôts exorbitants le sucre indigène, favorisa l'importation du sucre exotique, et rompit l'équilibre de la concurrence. La ruine soudaine et irréparable des spéculateurs grenadins fut la conséquence de cette mesure injuste et imprévoyante. La culture de la canne fut abandonnée, et l'heureuse impulsion donnée à l'agriculture fut arrêtée dans ses premiers développements. Le fisc n'y gagna rien; les cultivateurs et les fabricants, qui s'étaient livrés à cette spéculation sur la foi de l'autorité publique et dans un but d'intérêt national, furent ruinés. Le ministre-citoyen qui avait doté son pays d'une production alimentaire devenue indispensable à la presque totalité des familles, le comte d'Aranda, avait été disgracié. Les armateurs des ports, leurs associés d'Angleterre et de Hollande, profitèrent seuls de l'ordonnance de prohibition. Les peines les plus rigoureuses furent établies contre les contrevenants. Les malheureux indigènes ne purent avoir dans leur jardin une seule canne à sucre sans s'exposer à la peine des *presides* (galères) et du *garot* (strangulation).

Loin d'être compromis par le système d'égalité dans les charges et dans les bénéfices, les intérêts du commerce, de la consommation et de la navigation en acquièrent plus d'activité, plus de garanties de prospérité et de durée. La consommation s'accroît par le bon marché, et les plus légers bénéfices de détail, multipliés par l'accroissement numérique des opérations, deviennent considérables. C'est une vérité aujourdhui démontrée, mais longtemps incomprise. La liberté d'association et la libre concurrence sont les deux conditions d'existence et de force du commerce et de l'industrie.

Si l'on en excepte quelques familles de fabricants dans nos grandes cités manufacturières, il n'y avait et ne pouvait y avoir jadis que des marchands. Les véritables négociants étaient une exception. A peine parvenu à réaliser un capital assez élevé pour fonder ou améliorer un grand établissement industriel et soutenir un grand crédit, le commerçant dédaignait l'obscurité de sa fabrique et de son comptoir; il se faisait anoblir; il achetait une office d'administration ou de magistrature, et, depuis l'origine de la vénalité des charges, sous le règne de François Ier, jusqu'à la révolution de 1789, on comptait en France quatre mille charges qui conféraient la noblesse.

Dans une société ainsi faite les grands établissements de commerce étaient d'autant plus rares que les principaux priviléges de fabrication étaient accordés à des courtisans qui vendaient à des compagnies leur droit d'exploitation. Les tapis, les glaces, les porcelaines étaient livrés au monopole. Cependant cette épidémie d'anoblissement avait déjà perdu beaucoup de son intensité au XVIIIe siècle ; mais les mêmes préjugés avaient conservé toute leur influence dans nos colonies : les planteurs qui avaient fondé ou acquis à prix d'argent l'habitation qu'ils exploitaient étaient en minorité ; ces habitations étaient les moins étendues et les moins riches. Les grandes propriétés coloniales, en général, provenaient de concession ; la cour les prodiguait aux gouverneurs et aux intendants ; ils en avaient toujours un grand nombre à leur disposition ; aussi comptait-on en France beaucoup de familles de courtisans qui possédaient dans les colonies de vastes habitations qu'ils connaissaient à peine et qu'ils confiaient à des régisseurs.

Les concessions obtenues étaient immédiatement divisées en plusieurs lots et offertes à des spéculateurs par les concessionnaires. Ils en vendaient une portion pour monter le personnel et le matériel de la future habitation, et s'assuraient ainsi de grands revenus, soit qu'ils affermassent, soit qu'ils fissent exploiter pour leur compte la portion de terres qu'ils s'étaient réservée.

Leurs relations de famille ou d'intérêt entretenaient dans les colonies ces traditions de féodalité qui ont été le plus grand obstacle au progrès de l'agriculture, du commerce et de la civilisation. Le roi ou plutôt les ministres se réservaient les honneurs de la suzeraineté ; les gouverneurs et les intendants exploitaient les pays placés sous leur juridiction, comme les grands vassaux du moyen-âge.

Il n'existe qu'un moyen possible de rallier les colonies à la mère-patrie ; c'est, avant tout, d'effacer ces qualifications qui divisent les Français en deçà et au delà des mers, de faire disparaître la chose et le mot, de rayer du vocabulaire gouvernemental ces expressions, *métropole* et *colonies*, de placer enfin la France d'outre-mer dans le régime du droit commun.

Je vais rappeler quel a été le sort des îles françaises sous la domination des aventuriers, des compagnies, du gouvernement militaire, et quels obstacles ont été opposés à la consolidation du droit commun, établi par l'Assemblée constituante.

§. II. — *État des colonies américaines sous la domination des aventuriers.*

Tous les modes de gouvernement ont été imposés aux colonies ; elles ont passé par toutes les épreuves, et ces épreuves ont duré assez longtemps pour que l'on puisse apprécier à leur juste valeur les causes et les conséquences des divers régimes qui s'y sont succédé depuis les découvertes des premiers navigateurs européens jusqu'à nos jours.

Le désir d'explorer un nouveau monde, l'espoir d'y trouver un riche butin ont seuls inspiré les chefs des premières expéditions; aucune pensée civilisatrice n'a présidé à ces audacieuses entreprises : l'esprit de propagande religieuse n'y resta point étranger, mais il fut moins la cause que le prétexte des malheurs et des crimes qui ont signalé ces grands événements. Les conquérants abandonnèrent eux-mêmes les pays qu'ils avaient envahis; d'autres aventuriers vinrent ensuite s'en emparer au nom de leurs souverains et y formèrent des établissements.

La France a dû, longtemps après la conquête, à des aventuriers sans mission, sans autre ressource qu'un courage à toute épreuve, la possession de ses plus belles colonies. Les flibustiers et les boucaniers étaient en grande partie Français, et la patrie leur était toujours présente. Établis d'abord dans l'îlot de la Tortue, voisin de Saint-Domingue, ils ne vivaient que de leur chasse et du commerce de peaux de taureaux et de vaches sauvages. Mais les monarques espagnols, qui avaient pris au sérieux la fameuse ligne alexandrine (1), firent assaillir avec des forces supérieures les flibustiers, et détruisirent leurs établissements naissants.

Cette peuplade de chasseurs, brutalement expulsée de la terre qu'elle avait conquise et cultivée, n'eut plus qu'une pensée, la vengeance. Les flibustiers jurèrent une guerre d'extermination aux Espagnols; ils se firent hommes de mer, armèrent de faibles embarcations, qu'ils échangèrent bientôt contre les navires enlevés à leurs ennemis, portèrent l'épouvante et la dévastation dans toutes les îles espagnoles, attaquèrent et pillèrent tous les convois.

Leurs succès prodigieux et incessants leur donnèrent de nombreux et vaillants compagnons; ils dominèrent bientôt dans tous les parages de l'Amérique méridionale. La terre ne pouvait leur manquer; ils se créèrent des stations sûres, et une partie d'entre eux vint se fixer dans les lieux même d'où les Espagnols avaient chassé leurs devanciers. Tels furent les créateurs du premier établissement agricole et commercial de Saint-Domingue (Haïti).

D'autres aventuriers jetèrent les fondements d'une nouvelle colonie à la Martinique.

La France, en proie au plus redoutable des fléaux, la guerre civile et religieuse, n'était qu'un vaste champ de bataille toujours humide du sang de ses enfants. Les protestants et les catholiques couvraient le sol natal de dévastations et de ruines, lorsqu'un seul homme, un huguenot, jusqu'alors inconnu, Dominique de Gourgues, de Mont-de-Marsan, justement indigné de la pusillanimité du gouvernement, qui avait gardé le silence à la nouvelle du massacre de tous les Français établis dans les Florides, jura de venger ses concitoyens lâ-

(1) Alexandre VI, qui, à l'exemple de ses prédécesseurs, s'était arrogé le droit de disposer de tous les royaumes du monde, avait *donné* aux rois d'Aragon et de Castille tous les pays qui n'appartenaient point aux princes chrétiens. Il avait tracé *la ligne* des parts du Nouveau-Monde, qu'il octroyait aux rois espagnols et portugais.

chement égorgés : il vendit ses biens, arma et équipa trois petits bâtiments, et, accompagné d'une troupe de braves, il débarqua sur le lieu qui avait été le théâtre du massacre, ordonné et exécuté par le commandant espagnol Mendès.

Les Espagnols furent tous pris et pendus (1). De Gourgues n'abusa point de sa victoire. Reçu comme un libérateur par les indigènes, il se concilia, par la généreuse franchise de son administration, l'estime et la reconnaissance des indigènes, ainsi que toute la confiance de leur roi, et il en reçut des otages.

Après avoir pourvu à la défense du pays, aux besoins et à la sûreté de ses compagnons d'armes, il se hâta de revenir en France faire hommage au roi Charles IX de sa nouvelle conquête. Il s'était présenté à la cour, il devait s'attendre à un accueil bienveillant, et il reçut l'ordre de s'éloigner. Il alla se réfugier à Tours, où il mourut au moment où il allait prendre le commandement d'une escadre expéditionnaire, que la reine d'Angleterre Élisabeth avait mise à sa disposition.

Villegagnon, d'accord avec les chefs calvinistes, avait dirigé une autre expédition au Brésil ; Coligny avait conçu le plan de cette entreprise hardie ; il avait employé aux frais de cet armement une partie de sa fortune. Il avait compris la nécessité d'assurer un asile à ses coréligionnaires, proscrits en Europe. Villegagnon avait réussi à former un grand établissement dans ce beau pays, à Rio-Janeiro ; il y avait réuni de nombreux colons, presque tous calvinistes. De déplorables querelles de religion à propos des doctrines nouvelles firent échouer cette entreprise, commencée sous les plus heureux auspices.

Un gouvernement plus éclairé sur ses véritables intérêts n'eût vu dans le succès de cette expédition qu'un moyen d'éloigner sans frais et sans violence un parti qu'il redoutait ; mais déjà le massacre de tous les huguenots en France avait été résolu dans les conciliabules secrets de Catherine de Médicis et des Guise, et rien ne fut tenté pour conserver à la France l'importante possession des Florides.

L'établissement colonial, fondé à la Martinique par les flibustiers, avait prospéré sous la direction de Duparquet, leur chef. Richelieu vit bientôt tout ce que promettait l'avenir d'une colonie défendue par des hommes braves et laborieux ; il fit nommer Duparquet gouverneur de cette île (1637). Richelieu n'avait pas imité ceux qui l'avaient précédé au pouvoir : sa politique ne fut point comprise par ses successeurs. Colbert ne se rappela l'existence des Français d'Amérique que lorsqu'il sentit la nécessité de donner à la marine militaire un nouvel élément de force et d'énergie ; il provoqua le concours des flibustiers à l'expédition projetée contre Carthagène. Les flibustiers répondirent à son appel ; ils montèrent sept bâtiments corsaires. Une audacieuse intrépidité assura le suc-

(1) Les Espagnols avaient placé sur le théâtre du massacre, encore jonché des cadavres de leurs nombreuses victimes, cette inscription : *Mis à mort, non comme Français, mais comme huguenots.* De Gourgues écrivit à son tour sur le même lieu : *Pendus, non comme Espagnols, mais comme traîtres, brigands et assassins.*

ces de la campagne ; mais, après la victoire, leurs services furent oubliés, et la conquête de Carthagène devint le dernier et inutile triomphe de ces hommes dévoués, aussi habiles marins que valeureux soldats.

§ III. — *Du régime colonial sous l'administration des compagnies financières.*

Colbert, élevé dans la routine des bureaux, ne connaissait d'autres moyens de colonisation que la régie des compagnies financières, dont il est inutile de rappeler la longue nomenclature. Des sommes considérables leur furent prodiguées, les priviléges les plus exorbitants leur furent garantis, et elles se culbutèrent les unes sur les autres, sans honneur et sans profit pour la métropole. L'histoire de leur administration n'offre qu'une série des mêmes fautes et des mêmes désastres. Un seul exemple suffira pour résumer tout le système d'administration coloniale adopté et suivi par Colbert avec une si opiniâtre et si malencontreuse ténacité d'opinion et de volonté.

Conquise à la fin de XVe siècle par Christophe Colomb, l'île de la Guadeloupe, qui depuis a acquis une si grande importance agricole et commerciale, n'avait été pour l'Espagne qu'une conquête purement nominale. Un siècle et demi s'était écoulé depuis la prise de possession par Colomb, sans qu'aucun établissement européen s'y formât. Les indigènes seuls l'habitaient lorsqu'en 1635 deux Dieppois, Lolive et Duplessis, à la tête de cinq cent cinquante Français, abordèrent sur cette côte et vinrent y fonder une nouvelle colonie. Ils furent pendant cinq ans en guerre continuelle avec les naturels, qui en furent enfin expulsés.

Devenus maîtres de l'île, les vainqueurs y firent de larges défrichements ; d'autres Français, déjà établis à Saint-Christophe, se réunirent à eux et s'associèrent à leurs utiles travaux ; mais ils ne purent échapper au malheureux système de gouvernement que protégeait le nom de Colbert. La Guadeloupe fut livrée à la cupide incurie d'une compagnie qui avait obtenu le privilége exclusif de culture et de commerce des îles de l'Amérique ; les millions qu'elle avait reçus, à titre d'avances, du trésor royal, furent bientôt épuisés. La Guadeloupe et ses dépendances, Marie-Galande, la Désirade et Sainte-Lucie avaient été vendues au marquis de Boisseret, pour la somme de 60,000 liv., et sous la redevance annuelle de six cents livres de sucre fin.

Le nouveau suzerain, qui s'était associé Houel, son beau-frère, divisa sa *principauté* en comtés, marquisats, baronnies, châtellenies : c'était le régime féodal dans toute sa pureté native ; il n'y manquait que des serfs et des vassaux. Les nobles titres de baronnies, marquisats, restèrent attachés au sol qui composait chaque fief. Les acquéreurs qui ont succédé à cette première circonscription ont conservé toute la morgue, toutes les prétentions de leurs illustres devanciers, tous les priviléges dont ils se sont depuis montrés si fiers, et ces titres ont survécu à la chute de la dynastie du noble marquis de Boisseret.

L'édifice féodal s'était bientôt écroulé ; son fondateur revendit la Guadeloupe et ses dépendances à Louis XIV, en 1664, pour la somme de 125,000 livres tournois, mais sans réserve en sucre. Le vendeur avait fait une bonne affaire ; il recevait le double de son prix d'acquisition, et, en sus, les finances des grandes et petites seigneuries qu'il avait livrées sur parchemins et à tout prix aux amateurs de qualifications féodales.

Des compagnies organisées dans un bon système de régie intéressée, et composées d'hommes spéciaux et expérimentés, habitués aux transactions commerciales, aux combinaisons des échanges et du crédit, auraient pu réussir. Colbert, instruit par ses propres fautes, aurait pu réparer ses erreurs ; mais Colbert, toujours sous l'influence de sa monomanie de colonisation par compagnies, ne changeait rien aux clauses des traités, et, à peine avait-il racheté la colonie vendue au marquis de Boisseret, qu'il céda à la compagnie des Indes occidentales la Guadeloupe et ses dépendances. Cette compagnie culbuta comme les autres, et les îles rentrèrent dans le domaine royal, qui resta grevé des dettes de la compagnie déchue.

§IV. *Régime des gouvernements militaires et des intendances dans les colonies.*

Le régime des gouverneurs et des intendants ne fut pas plus avantageux à la métropole et à ses colonies que ne l'avait été celui des compagnies privilégiées. La forme était changée, mais le fond du système restait le même. Cependant les combinaisons instinctives de l'intérêt privé avaient amené certaines améliorations. Quelques propriétaires avaient essayé d'heureuses tentatives pour doter le sol colonial de nouvelles productions. La culture avait fait de rapides progrès : le café, la canne à sucre, denrées non moins importantes, avaient été transportées de l'Europe et de l'Orient dans les colonies françaises, et avaient parfaitement réussi. Le commerce d'exportation et d'importation avait pris une activité croissante ; il y avait progrès évident dans la culture et dans les revenus des produits ; mais, dès le commencement du XVIIIe siècle, les colonies furent considérées comme des fermes de la métropole et traitées en conséquence.

Les négociants des ports, se posant en maîtres souverains des produits coloniaux, s'attribuèrent le privilége de fournir à tous leurs besoins et de disposer de toutes leurs provenances. Depuis cette époque les planteurs et les commerçants de nos ports marchands ont toujours été en état d'hostilité permanente. C'est pour la première fois qu'après un siècle de débats on les retrouve se donnant la main sous une même bannière ; ils ne se sont coalisés que pour renverser une concurrence imprévue. Mais que l'industrie du sucre indigène succombe, et les nouveaux alliés se diviseront bientôt en deux camps.

Les négociants des ports, dans leur lutte séculaire contre les colons, avaient toujours eu pour eux le gouvernement ; ils étaient si près, et les colonies étaient si éloignées ! Le premier acte de l'ancien gouvernement pour l'administration

des colonies et leurs rapports commerciaux avec la métropole fut une violation flagrante du principe de réciprocité et d'égalité qui doit présider aux relations d'intérêt entre citoyens de la même nation, quel que soit l'espace qui les sépare. Le gouvernement avait adopté pour bases de la législation coloniale que *les colonies étaient faites pour la métropole*. C'est sous l'influence de ce système que fut rédigé, en 1727, la première ordonnance sur ce point important, ordonnance que l'on disait n'être qu'une répétition exacte des règles adoptées à cet égard par les autres gouvernements qui avaient des colonies.

Avant cette époque les Anglais et les Hollandais importaient dans les colonies françaises des nègres esclaves, des vivres et diverses productions nécessaires aux besoins des habitants. L'ordonnance de 1727 prohiba cette importation; il fut interdit aux colons de rien recevoir d'autre part que de la France, de rien exporter que pour la France, par d'autres vaisseaux que ceux de la France, et pour ailleurs que pour les ports français.

Vainement les colons demandèrent-ils une exception pour les denrées de première nécessité que la France ne pouvait leur servir directement; vainement ils insistèrent pour tirer leur riz de la Caroline et leurs salaisons de l'Irlande; les négociants des ports repoussèrent toute dérogation aux dispositions prohibitives de l'ordonnance, et les protecteurs ne leur manquèrent pas. Ce système de prohibition absolue ne profitait qu'aux contrebandiers. La différence des prix était énorme : tandis que les colonies anglaises recevaient par la Georgie et la Caroline le riz à 15, et au maximum à 18 liv. le quintal, les colonies françaises le payaient aux négociants des ports de la métropole 60 à 80 liv., même en temps de paix.

Cette ordonnance de 1727 a régi le commerce avec les colonies jusqu'en 1784. Jusqu'alors les réclamations incessantes des colons étaient restées sans réponse, l'opinion publique n'avait pas alors d'organes, et, dans l'absence de tout contrôle légal, les malheurs et les abus se perpétuaient avec une désespérante intensité.

Les denrées de première nécessité, importées en temps de guerre dans les colonies, ne pouvaient parvenir à leur destination qu'à de rares intervalles; les plus riches colons ne pouvaient s'approvisionner qu'au jour le jour et à des prix exorbitants, et les produits coloniaux ne trouvaient point d'écoulement, ou ne se vendaient qu'à vil prix. Les expéditions d'allée et de retour ne s'effectuaient qu'en payant des assurances ruineuses.

Dans le cours des guerres de 1744 et 1746 le baril de farine, du poids de cent soixante-dix livres, se vendait, aux îles du Levant et à Saint-Domingue, jusqu'à 600 liv.; les vins de Bordeaux étaient montés de 120 à 1,200 liv. la barrique, et les sucres étaient descendus à 3 liv. le quintal. Les autres denrées d'exportation et d'importation subissaient les mêmes chances de hausse et de baisse.

Les négociants des ports répondaient aux cris de détresse des colons « que

« c'était bien à tort qu'ils se plaignaient de ce que le commerce français les laissait « manquer des choses les plus nécessaires à la vie ; qu'ils avaient tout dans la « plus grande abondance ; qu'à défaut des produits de la métropole, leur pays « leur fournissait à profusion des aliments excellents, la cassave, l'igname, la « patate, etc., et qu'ils avaient pour boisson leur délicieux tafia. »

Voilà ce qu'on lisait dans les mémoires des négociants des ports, mémoires imprimés, publiés et répandus dans tous les bureaux des ministères.

Si parfois, sur les demandes réitérées des gouverneurs, le ministère expédiait des vivres pour les garnisons, c'était toujours sans profit pour les populations coloniales, et le plus souvent en quantité insuffisante pour les besoins des troupes, auxquelles ces vivres étaient exclusivement destinés. Trois bataillons avaient été envoyés au Canada en 1755, et quatre autres en 1756 ; chaque expédition portait des vivres pour la première campagne. Cet approvisionnement avait été si mal calculé, qu'avant la fin de la première campagne les soldats et les officiers étaient réduits à une ration de quatre onces de pain et d'une livre de cheval. Il importe de faire remarquer qu'à cette époque le Canada était l'entrepôt des approvisionnements des îles à sucre. Le Canada fut cédé à l'étranger par le traité de paix de 1762.

A cette époque on parla de réforme, d'amélioration dans le régime colonial ; des mémoires, des renseignements de statistique furent demandés aux gouverneurs ; leurs correspondances furent communiquées au conseil d'État ; des délégués des divers ports marchands furent consultés, et, après deux ans d'enquête et de délibération, intervint un arrêt du conseil d'État, du 29 juillet 1767, qui établit deux entrepôts dans les colonies, et déclara neutres le port du Carénage à Sainte-Lucie, pour les îles du Vent, et celui du môle Saint-Nicolas pour Saint-Domingue. Le système prohibitif cessa sur ces deux points. Il fut dès lors permis aux navires étrangers d'y apporter du riz, des bois, des légumes, des animaux vivants ; mais le monopole des salaisons fut réservé aux négociants des ports.

L'expérience prouva bientôt que les avantages qu'avait fait espérer le nouvel arrêt du conseil n'étaient qu'apparents, et que, dans le fait, ils se présentaient nuls, parce que les opérations restaient lentes et difficiles, le cabotage entre les diverses colonies et les entrepôts compliqué et dispendieux, et que les frais de ces entrepôts ajoutaient aux embarras de la situation en augmentant les dépenses.

Quels furent les résultats de cette combinaison si longtemps élaborée au conseil ? On avait espéré mettre un terme à la contrebande, et la contrebande fut aussi active qu'avant l'arrêt. L'autorité de la loi dut fléchir devant l'urgence des besoins : les administrateurs furent contraints de tolérer des versements que la loi déclarait frauduleux, mais que la nécessité rendait légitimes. Avant tout il fallait conserver à la métropole ses plus belles colonies.

On évaluait à 15 millions la contrebande du môle Saint-Nicolas. Les intérêts

des négociants des ports étaient évidemment compromis par l'établissement des deux entrepôts, qui ne profitaient qu'aux fraudeurs. Les colons, au contraire, demandaient deux nouveaux entrepôts qui devaient être placés dans des lieux plus convenables. Les temps étaient changés : les colons, jusqu'alors isolés, sans appui, sans relations dans les bureaux ministériels, sans organes auprès des hommes du pouvoir, avaient trouvé de puissants protecteurs à la cour.

Une grande partie des territoires coloniaux étaient restés à la disposition du domaine royal. Les ministres, les gouverneurs, les intendants eurent une large part dans la distribution des concessions. La noblesse de cour grossit la foule des solliciteurs.

Les nouveaux concessionnaires vendirent à des planteurs une partie des vastes terrains que leur avait octroyés la munificence royale, et, avec le prix de la portion vendue, ils pourvurent aux frais de premier établissement, de défrichement et d'exploitation de la portion qui leur restait. Mais, tout à fait étrangers aux besoins, aux mœurs, aux véritables intérêts des colonies, ils ne pouvaient prêter aux anciens colons que l'appui de leur nom et de leur crédit à la cour. Leur influence pouvait du moins lutter avec avantage avec les prétentions, d'ailleurs habilement combinées, des négociants des ports.

En 1775 Sartines, qui avait passé de la lieutenance générale de la police de Paris au ministère de la marine, voulut signaler son avénement au pouvoir par un nouveau règlement sur le régime colonial ; il convoqua une réunion de délégués de chaque port marchand et de chaque colonie. Les représentants des négociants des ports s'engagèrent, au nom de leurs commettants, à pourvoir à tous les besoins des colonies, à les mettre à même de se passer de tout secours étranger ; mais ils firent leurs conditions.

Ils demandèrent : 1° Des facilités pour le transport et l'entrepôt des marchandises propres au commerce de Guinée, y compris le tabac du Brésil, et une prime de 80 liv. par tête de nègre introduit dans les îles du Vent ;

2° Une prime de 5 liv. par quintal de morue importé par eux, et payable par les colonies ; 25 sols aussi pour les mêmes salaisons importées directement des pêcheries et autres ; 25 sols pour celles expédiées des ports de France ;

3° La faculté d'importer, au retour, dans les ports de France et d'y mettre en entrepôt les sirops et tafias des colonies, pour être ensuite portés à l'étranger.

Le ministre Sartines eût accordé toutes ces conditions, mais il ne put obtenir l'assentiment de ses collègues Turgot, de Clugny, et des fermiers généraux. Les choses restèrent donc dans le même état.

La guerre de l'indépendance américaine priva les colonies françaises des approvisionnements de riz et et de morue que leur apportaient les Anglo-Américains. Mais la France était encore en paix avec l'Angleterre ; les négociants des ports auraient pu facilement tirer du riz du Levant et des contrées méridionales de l'Europe, sans nul risque de guerre, et avec la certitude d'obtenir des

bénéfices considérables. La guerre n'éclata entre la France et l'Angleterre qu'en 1778.

Rien n'avait été prévu pour la défense et les approvisionnements des colonies. Les dépenses de la guerre furent immenses ; et cependant tout manqua pour les flottes et pour les armées. Un grand nombre de vaisseaux marchands furent capturés par les croiseurs anglais ; douze mille matelots périrent dans les prisons d'Angleterre, ou furent contraints de passer à son service. On évalua à 150 millions la perte des denrées coloniales enlevées par les ennemis dans les ports et les magasins des colonies.

Après la paix de 1783, les ministres, sans se faire rendre compte de la situation déplorable des colonies, sans s'occuper de leurs besoins et des moyens de les mettre à même de réparer leurs pertes, ne songèrent qu'à donner des ordres pour la rigoureuse exécution des lois prohibitives. Les Américains, nos nouveaux alliés, conservèrent seuls la faculté d'entrer dans le port du môle Saint-Nicolas ; mais ils préférèrent s'ouvrir des relations plus utiles avec les îles restées sous la domination britannique.

Il était urgent de sauver nos colonies d'une ruine imminente, et le ministre comprit enfin qu'il fallait mettre un terme au régime prohibitif, et permettre au commerce étranger de fournir aux îles françaises les denrées et autres objets de première nécessité que ne pouvait leur procurer la métropole.

Alors fut rendu le fameux arrêt du conseil du 30 août 1784. L'article 1er augmenta le nombre des entrepôts, maintint celui de Sainte-Lucie, remplaça celui du môle Saint-Nicolas par trois autres, au Port-au-Prince, au Cap-Français, aux Cayes-Saint-Louis. Il conserva pour les îles du Vent l'entrepôt déjà existant au port du Carénage de Sainte-Lucie ; il établit ceux de la Martinique à Saint-Pierre, de la Guadeloupe à la Pointe-à-Pitre, de Tabago à Scarboroug. Rien ne fut changé pour Cayenne et la Guyane.

L'article 2 ouvrit les ports des colonies au commerce étranger, mais avec quelques restrictions. Ce fut néanmoins un bienfait pour les colonies. Il importe d'en connaître les dispositions textuelles : là est la question qui soulève maintenant une polémique si animée.

Art. 2 de l'arrêt du conseil du 30 août 1784. « Permet S. M., par provision « et jusqu'à ce qu'il lui plaise d'en ordonner autrement, aux navires étrangers « du port de soixante tonneaux au moins, uniquement chargés de bois de toute « espèce, même de bois de teinture, de charbon de terre, d'animaux et bes- « tiaux de toute nature, de salaison de bœuf et non de porc, de morue et pois- « sons salés, de riz, maïs, légumes, de cuirs verts, en poils ou tannés, de pel- « leteries, et de résines et goudrons, d'aller dans les seuls ports désignés par « l'article précédent, et d'y décharger et commercer lesdites marchandises. »

Cet article souleva une violente opposition dans les chambres de commerce des villes maritimes. La chambre de commerce de Bordeaux publia de nombreux mémoires contre l'arrêt du conseil ; elle en demanda formellement l'a-

brogation, dans l'intérêt du commerce et des colonies. Tous ses arguments se résumaient à celui-ci :

« Les colonies ont pu exister depuis 1727 sous le régime prohibitif, donc elles « pourront encore exister sous l'empire des mêmes lois. »

Les négociants des ports s'élevaient encore avec une égale opiniâtreté contre l'art. 3 du même arrêt du conseil, ainsi conçu :

« Il sera permis aux navigateurs étrangers qui iront dans les ports d'entrepôt, « soit pour y porter les marchandises permises par l'art. 2, soit à vide, d'y « charger, pour l'étranger uniquement, des sirops et tafias, et des marchandises « venues de France. »

Les chambres de commerce se récrièrent surtout contre l'importation des salaisons dans les colonies par navires étrangers; mais leurs efforts furent inutiles; l'arrêt ne subit aucune modification; et le temps a prouvé que les colonies durent leur salut au maintien de leurs nouvelles relations avec le commerce étranger. L'état de paix entre la France et l'Angleterre rendit ces relations plus actives.

L'art. 18 du traité de 1783 stipulait que les deux puissances contractantes « travailleraient à de nouveaux arrangements de commerce sur le pied de réci- « procité et de convenance mutuelles. » L'ouverture des négociations pour ce traité de commerce ne se fit pas attendre; mais des critiques de tout genre en prolongèrent la durée, et le choix des commissaires suffisait pour en faire pressentir les résultats.

Le plénipotentiaire britannique ne s'était adjoint que des hommes spéciaux, appartenant aux notabilités commerciales de son pays; le ministre français Vergennes n'était assisté que d'hommes de cour; et, le 12 octobre 1786, fut signé ce désastreux traité de commerce, si funeste à notre industrie, et qui provoqua les plus vives réclamations de nos cités manufacturières. Les droits d'importation de nos vins, de nos eaux-de-vie, de nos huiles en Angleterre avaient été taxés jusqu'alors à un taux exorbitant et qui équivalait à une prohibition absolue : ils furent réduits par le nouveau traité à 96 liv. sterl. Les droits sur la coutellerie, les métaux travaillés, la sellerie, les toiles, etc., furent les mêmes pour les importations et les exportations des deux puissances.

Cette égalité de tarif, juste en apparence, était tout à fait à l'avantage de l'Angleterre, dont les frais de fabrique étaient très-inférieurs aux nôtres. Les Anglais ne nous achetaient aucun de nos produits industriels, tandis que nos marchands s'approvisionnaient dans les magasins britanniques. Il en fut de même pour nos colonies. Ainsi la France, victorieuse de l'Angleterre dans la guerre de l'indépendance américaine, paya, aux dépens de l'industrie nationale, tous les frais que cette guerre avait coûté à la puissance qu'elle avait vaincue.

Un cri général d'improbation s'éleva de toutes les parties de la France contre le ministre Vergennes; on lui reprochait de s'être vendu aux ennemis de son

pays; cette accusation était mal fondée. Sans doute les précédents de ce ministre justifient ses intentions : il fut dupe de l'habileté des ministres anglais; il fut leur instrument et non leur complice. Le but du cabinet de Londres fut d'attirer en Angleterre la meilleure partie de notre numéraire, et ce but fut atteint.

Pour son honneur et pour l'avantage de la France, le ministre Vergennes vécut trop d'une année; mais il vécut assez pour être témoin des funestes conséquences d'un traité qu'il avait trop légèrement cru juste et également avantageux aux deux parties contractantes. Ce traité était encore en pleine voie d'exécution quand la révolution de 1789 éclata. La part très-active que prirent à cette grande commotion sociale les colons qui se trouvaient alors à Paris eut une grande influence sur les événements désastreux dont les colonies devinrent bientôt le théâtre.

Les cahiers des trois ordres avaient émis le vœu d'admettre aux états généraux les représentants des colonies, et de ne s'occuper des affaires coloniales qu'après cette admission. Ce vœu imposait à l'Assemblée constituante un devoir dont elle ne pouvait s'abstenir sans manquer à sa mission; mais la distance des lieux ajournait à une époque éloignée l'accomplissement de ce devoir. Les colons réunis à Paris réclamèrent leur admission en masse. Ils n'avaient aucun caractère politique; nul mandat légal n'avait pu leur être donné; leur élection était irrégulière, ou, pour mieux dire, il n'y avait point, il ne pouvait y avoir eu d'élection.

Cependant l'Assemblée nationale crut devoir ne pas différer l'admission de douze d'entre eux comme représentants légitimes des colonies françaises. Elle avait encore à remplir un autre vœu de ses commettants, l'abolition graduelle de l'esclavage des nègres. L'immense majorité se prononça pour l'affirmative; mais l'exécution fut différée.

Les colons députés, ou reconnus comme tels, et leurs amis, avaient formé à Paris un club, qui depuis a rendu son nom fameux, le club Massiac. Ce club avait ses affiliés, ses journaux, une correspondance très-active et très-étendue avec les autorités des colonies et les villes maritimes de France. La résolution y fut prise de s'opposer par tous les moyens possibles à l'exécution du décret d'affranchissement. Les meneurs de cette faction formèrent le projet de se séparer de la métropole. L'assemblée coloniale de Saint-Marc mit tout en œuvre pour réaliser cette détermination.

Alors commença cette lutte terrible, implacable, sanglante, de l'assemblée coloniale de Saint-Marc et de l'assemblée provinciale du nord de Saint-Domingue. La première refusa formellement leur participation à l'exercice des droits politiques aux hommes de couleur, libres et propriétaires. De perfides insinuations irritaient l'impatience des esclaves. Le club Massiac avait été dissous; les délégués qui en faisaient partie, s'étaient retirés, moins deux qui s'étaient assuré des relations intimes avec les chefs du parti ultra-révolutionnaire : ils pro-

fitèrent de leur influence pour perdre tous ceux qui avaient opposé quelque obstacle à la réalisation de leur projet. Malheur aux écrivains, aux législateurs, à tous les fonctionnaires qui avaient soutenu, continué l'œuvre d'affranchissement et de civilisation de l'Assemblée constituante!

Il est démontré, par les pièces authentiques jointes au rapport de Garran de Coulon, que Brissot et Barnave, et tant d'autres, ne furent traduits au tribunal révolutionnaire et condamnés à mort que sur les dénonciations et les incessantes sollicitations des deux agents des colonies, Page et Bruley, se disant commissaires de Saint-Domingue (1). Les mêmes hommes qui avaient accusé Brissot, Barnave, Raimond, Blanchelande, Polverel et Santhonax de vouloir livrer à l'étranger nos plus belles colonies, d'être les agents de Pitt et de Cobourg, sont les mêmes qui plus tard provoquèrent et favorisèrent l'invasion de nos colonies par les Anglais.

Tous les faits de cette époque sont connus. Les colonies n'avaient pas un seul instant cessé d'être l'objet de la plus active sollicitude du gouvernement, mais il était difficile de connaître la vérité, et ce fut pour y parvenir qu'avant de prononcer entre les accusateurs et les accusés, fut rédigé l'immense et consciencieux rapport de Garan de Coulon. Ce travail est toute l'histoire de nos colonies depuis les premiers troubles jusqu'à l'époque du Consulat. Tous les faits cités sont appuyés de pièces justificatives, dont l'authenticité ne peut être sérieusement contestée.

§ V. *De l'état politique et commercial des colonies françaises sous le Consulat, l'Empire et la Restauration.*

Avant 1789 nos principales colonies étaient administrées par un gouverneur, un intendant, un conseil supérieur, une amirauté. Ce mode d'administration les plaçait sous un régime exceptionnel et sous la dépendance du ministre de la marine. Les attributions des autorités supérieures n'étaient pas déterminées avec toute la précision nécessaire; il en résultait de fréquents conflits de pouvoir. Les gouverneurs affectaient les prétentions et l'omnipotence des *vice-rois*.

Les assemblées législatives qui succédèrent à la Constituante avaient substitué le régime du droit commun au protectorat arbitraire des anciens gouverneurs, et, ayant égard aux lenteurs, aux difficultés inévitables des communications avec la mère-patrie, elles avaient établi dans chacune des grandes îles une assemblée coloniale et des assemblées provinciales qui furent rarement d'accord entre elles. Cependant l'expérience a prouvé que celles qui étaient restées fidèles au nouveau système furent moins exposées aux dissensions intestines que celles qui tentèrent de se rendre indépendantes de la métropole.

(1) Voir ce rapport, IVe volume, page 491 et suiv.

Après la paix d'Amiens, qui d'ailleurs ne fut qu'une trève, le gouvernement consulaire, par divers arrêtés de mai et juin 1802, établit un mode d'administration qui se rapprochait beaucoup du régime exceptionnel aboli par les lois de la Constituante et des autres assemblées législatives. L'administration coloniale fut divisée en trois branches, dont les attributions furent mieux déterminées que sous l'ancien gouvernement.

1° Un capitaine général. Il avait sous ses ordres immédiats les forces de terre et de mer, les gardes nationales et la gendarmerie. Il était exclusivement chargé de la défense intérieure et extérieure.

2° Un préfet colonial. Il dirigeait l'administration des finances, la comptabilité générale, et ne pouvait destituer les officiers d'administration.

3° Un chef de la justice sous le titre de grand-juge. Il avait la surveillance des tribunaux, et devait se faire rendre compte de leurs actes par les présidents des tribunaux et les commissaires du gouvernement.

En cas d'absence ou de mort, ces fonctionnaires étaient remplacés par celui de leurs subordonnés qui se trouvait le premier après eux dans l'ordre hiérarchique des pouvoirs.

Restait à régler le mode d'importation et d'exportation des marchandises de la métropole et des produits coloniaux. Le gouvernement consulaire s'était borné à rétablir dans *sa forme et teneur* l'arrêt du conseil du 30 août 1784, dont le texte a déjà été rapporté plus haut.

Depuis la promulgation de l'arrêté consulaire (1802) les colonies ont été soumises au régime exceptionnel. L'arrêté du conseil de 1784 n'a point éprouvé, sous l'Empire et la Restauration, de graves changements ; seulement, à cette dernière époque, les anciennes dénominations des principaux fonctionnaires ont été rétablies. Nous ne dépasserons pas 1830. Ce qui suit rentre dans la politique et l'actualité ; il lui manque le degré de maturité qu'exige l'histoire impartiale.

§ VI. *Du régime du droit commun.*

Les mots colonies et métropole doivent disparaître de notre vocabulaire politique, si l'on veut que la nationalité française ne soit pas une déception. Les îles françaises et l'Algérie ne doivent être, comme la Corse, que des départements français, que les parties d'un même tout. Le plus grand obstacle à l'entière civilisation des anciennes colonies, c'est l'aristocratie de la peau : les mêmes dissidences, les mêmes antipathies, les mêmes préjugés domineront dans ces contrées tant qu'elles ne seront pas régies par les mêmes lois. Ce n'est qu'en multipliant leurs relations avec leurs co-nationaux d'Europe, ce n'est qu'en fondant, entre les diverses branches de la même famille politique, une communauté parfaite d'intérêts et d'opinions, que l'on pourra parvenir à détruire d'injustes et absurdes préventions.

Comme leurs frères du continent européen, les Français d'outre-mer doivent

avoir leurs représentants dans les assemblées législatives, la Cour de cassation, le conseil d'État, dans tous corps institués pour diriger l'action générale de l'administration publique; ils doivent choisir parmi leurs concitoyens leurs administrateurs, leurs juges; et jusqu'à présent ils ont été placés en dehors de la nationalité commune.

Des collisions sanglantes, toutes les calamités qu'entraînent la guerre civile et la guerre étrangère, ont eu pour cause l'isolement imposé par le régime exceptionnel. Le temps des suzerainetés métropolitaines est passé; l'histoire de ces suzerainetés est écrite en caractères de sang. La désaffection des populations coloniales est la conséquence d'un système d'administration essentiellement vicieux, et dont l'entière abolition est une nécessité de notre époque de régénération sociale. Il est temps de réaliser le vœu exprimé par les publicistes du XVIIIe siècle. L'abrogation du régime exceptionnel n'est pas une opinion nouvelle.

« Jusqu'à présent, écrivait, il y a un demi-siècle, l'auteur des *Recherches sur* « *la Science du Gouvernement*, la conduite des gouvernements d'Europe en- « vers leurs colonies a été directement contraire aux principes d'unité et de « conservation : les ministres ont cru devoir tenir les colonies les plus éloignées « sous le joug de la domination la plus dure et surtout sous celui du monopole « le plus ruineux. Il y a des gouvernements qui ont porté la tyrannie jusqu'à « défendre aux colons de cultiver les productions nécessaires à leur subsistance « et à leur habillement. Sans doute ils ont cru devoir se modeler, à cet égard, « sur les anciens Carthaginois, qui, selon Tite-Live, défendaient aux Corses et « aux Sardes, sous peine de mort, de planter, semer, ou fabriquer rien de ce « qu'ils recevaient d'Afrique, et d'où ils étaient obligés de le tirer, etc. (1) » L'ordonnance de 1727 n'était-elle pas une application modifiée de la législation coloniale des anciens Carthaginois? Le même auteur, après avoir cité d'autres exemples, pour prouver les avantages du droit commun, ajoute :

« On ne doit jamais envoyer pour intendants, commandants ou gouverneurs « dans les colonies, que des hommes justes, sages, désintéressés, intègres, amis « de l'ordre et de l'humanité... Pour faire prospérer ces possessions, il faudrait « y établir des administrations municipales organisées comme celles de la mé- « tropole, et composées d'officiers élus par tous ceux qui ont droit de concou- « rir aux élections... L'État ne doit demander à ses colonies d'autres contribu- « tions que la portion du produit net de leur revenu territorial qui lui appartient. « Les colonies ne doivent avoir pour leur défense que des milices citoyennes « et quelques vaisseaux de marine militaire; enfin elles doivent être cultivées « par des mains libres... Poivre, voyageant dans la Cochinchine, avait remar- « qué, en 1750, combien le travail libre était plus productif que celui des es- « claves, même dans la culture du sucre. »

(1) Corani, *Recherches sur la Science du Gouvernement. Voy.* IIe vol., p. 296.

A l'époque où Gorani écrivait, les colonies n'avaient pas été déchirées par les collisions nées des préjugés contre les hommes de couleur. Craindrait-on aujourd'hui que les élections ne fussent pas sans quelque danger pour la tranquillité publique? Mais ces antipathies que repoussent la raison, l'humanité et les intérêts de tous, ne sont pas indestructibles : chaque siècle, chaque pays a compté ses parias ; la France du moyen-âge avait ses *ladres* et ses *cagots*, et ils n'existent plus même dans nos souvenirs. Ces préjugés de couleur s'effaceront sans retour. L'Europe n'a-t-elle pas été asservie aux mêmes erreurs? et il n'y a plus en France ni seigneurs, ni serfs. Les mêmes causes doivent avoir les mêmes résultats dans les colonies. Les bienfaits de la civilisation peuvent y effacer les derniers vestiges du servage.

Mais la civilisation européenne ne peut s'y faire jour que par une réformation absolue dans le système d'administration : le besoin de ces changements se fait généralement sentir, et c'est déjà un progrès. On atteindra le but désiré en multipliant les rapports entre les deux populations. Il faut donc favoriser les établissements des Européens dans les colonies, encourager, protéger les relations de famille et d'association commerciale, attirer en Europe les colons par leurs intérêts, par l'attrait des jouissances, et les initier aux découvertes qui ont agrandi le domaine des arts industriels, décuplé les forces humaines par l'emploi des mécaniques, et perfectionné toutes les branches de l'agriculture et de l'industrie.

Ces relations ne peuvent se former, s'étendre et se consolider que sous l'empire des mêmes institutions politiques, et par l'abolition absolue et immédiate du régime exceptionnel. La découverte d'une puissance motrice par la vapeur a rapproché les distances et rendu moins lents et moins dispendieux les plus longs voyages. La France continentale peut verser dans la France coloniale le trop plein de sa population. Une grande partie de nos îles, encore inculte, n'attend que des cultivateurs pour décupler ses produits, mais sous la condition de leur garantir la liberté de les exporter partout où bon leur semblera. Tout ce que l'on pourrait exiger à la rigueur serait de réserver une portion nécessaire à la consommation de la France. L'exception ne peut aller au delà sans violer tous les principes de justice qui régissent le droit de propriété. N'est-il pas inique d'imposer aux colonies l'obligation de ne vendre leurs produits qu'à la métropole, si, de son côté, la métropole ne s'oblige à en acheter la totalité ?

L'abolition de la traite, les changements progressifs survenus dans le commerce, l'agriculture et l'industrie de l'ancien continent, ont ouvert une ère nouvelle ; il faut accepter toutes les conséquences de ces changements. Les besoins de la navigation, la sûreté de notre puissance maritime, l'existence de notre commerce réclament, dans le régime colonial, une réforme immédiate et complète, et cette réforme ne peut résulter que de l'application la plus large du droit commun.

§ VII. *Du régime du droit commun, substitué au régime exceptionnel.*

Les griefs que les colons français reprochent à la mère-patrie sont les mêmes que ceux que les *insurgents* de l'Amérique septentrionale adressaient au roi d'Angleterre dans la déclaration du premier congrès qui proclama leur indépendance : asservissement à l'arbitraire du régime militaire, surcharge d'impôts, entraves de tout genre au développement de l'agriculture et de l'industrie indigène, etc. Il est vrai que les insurgents de l'Amérique anglaise, occupant un vaste territoire compacte, puissants par une nombreuse population, par l'unanimité de leurs vœux, de leurs opinions, et leurs efforts pour l'émancipation commune, pouvaient opposer aux troupes de la métropole une longue résistance. Il est encore vrai que, malgré les avantages de leur nombre et de leur position topographique, ils eussent succombé dans une lutte inégale, s'ils n'avaient été soutenus par l'intervention armée de la France et de l'Espagne ; de la France surtout, qui ne recula devant aucun sacrifice, devant aucun danger, pour la défense de ses nouveaux alliés.

Mais telle n'est point la situation des colonies françaises ; elles ne sont qu'un point dans l'espace, comparées au continent de l'Amérique septentrionale. Isolées les unes des autres, séparées par de grands intervalles, elles ne pourraient rien espérer d'une confédération sans force réelle et peut-être sans sympathies. Réduites à une faible population, où trouveraient-elles les éléments d'une marine imposante et d'une armée régulière et fortement organisée ? La résistance serait impossible. Elles sont sans moyens pour se rendre indépendantes ; et cependant elles l'ont tenté dans les premières années de la Révolution ; elles savaient que les forces de la métropole suffisaient à peine pour la défendre elle-même contre toutes les puissances de l'Europe coalisée.

Abandonnées à elles-mêmes, les colonies françaises n'ont opposé aucune résistance sérieuse et spontanée aux attaques de l'étranger à la même époque. Dans les temps antérieurs, elles avaient néanmoins montré plus d'énergie, plus de résolution et un plus grand dévouement à la mère-patrie.

En 1674 l'amiral hollandais Ruyter avait tenté une descente sur les côtes de la Martinique, et s'était rendu maître des magasins qui s'y trouvaient : les habitants et la faible garnison du Fort-Royal, secondés par l'artillerie des vaisseaux stationnés dans le port du carénage, forcèrent les Hollandais à se retirer en désordre, après avoir laissé neuf cents hommes sur le champ de bataille. Les débris de cette petite armée ne s'échappèrent même qu'à la faveur de la nuit.

En 1695, trois cents Anglais, descendus à une petite lieue du fort Saint-Pierre, dans la même colonie, ne furent pas plus heureux. Les milices du pays les arrêtèrent dans leur marche, et, par leur résistance, elles donnèrent au gouverneur le temps d'arriver avec quelques troupes régulières. Les Anglais furent contraints de se rembarquer à la hâte, comme l'avaient fait les Hollandais

vingt ans auparavant. Il y avait alors affection sincère et dévouée à la métropole. La réunion de cette colonie à la France n'était pas ancienne; la génération qui combattait pour la défense de ses foyers et de son sol était la même qui avait vu s'opérer cette réunion. C'était encore le temps des ménagements et d'une bienveillance intéressée.

Mais le système d'administration restait le même et devait aboutir au même résultat; l'expérience du passé n'avait pas éclairé le gouvernement sur les vices de ce système; les mêmes abus se propageaient, protégés par une routine séculaire. On ne s'apercevait pas même qu'en soumettant les colonies à ne vendre leurs produits qu'à la métropole, et à ne recevoir que d'elle seule exclusivement tout ce dont elles pouvaient avoir besoin, on les réduisait à borner leur culture au chiffre des besoins de la métropole : aussi une grande partie des terres restait inculte, tandis qu'en les autorisant à vendre à l'étranger, elles auraient eu intérêt à agrandir progressivement le cercle de leur culture. Le régime exclusif a toujours été la grande plaie des colonies.

On conçoit que l'ancien gouvernement, essentiellement attaché aux formes établies, et qui avait la plus opiniâtre répugnance pour tout ce qui pouvait ressembler à une innovation, eût conservé les traditions reçues; mais on ne comprend pas qu'en 1802, en présence des événements désastreux dont les colonies avaient été le théâtre, un gouvernement nouveau, plus habile ou plus national, qui n'était lié par aucun précédent, et qui venait d'organiser sur une base plus large, plus normale, toutes les parties de l'administration intérieure, ne se soit occupé des colonies que pour sanctionner, par ses arrêtés de mai et juin 1802, les mêmes anomalies, et qu'il n'ait vu rien de mieux à faire, pour le bien-être des colonies et l'intérêt de la France maritime, que de reprendre et continuer l'ancien système d'administration, justement aboli par les lois civilisatrices des assemblées législatives. Dans cette circonstance importante on a compromis les droits, les intérêts de la France et de ses colonies, et fait acte d'usurpation de pouvoir et d'imprévoyance. Ces arrêtés n'ont apporté que des changements de forme dans l'ancien régime colonial. L'*exclusif* a été rétabli tel que l'avait fait l'édit de 1727, modifié par l'arrêt du conseil de 1784.

§ VIII. — *Résumé et conclusion.*

L'état des colonies est remis en question par une découverte imprévue, et qui remplace dans la consommation usuelle de la France le sucre qu'elles lui fournissaient. Les moyens d'échange entre les deux pays ne sont plus les mêmes; le commerce d'outre-mer a perdu un de ses plus puissants éléments d'activité; et il faut à la France continentale, à la vaste étendue de son littoral, à la surabondance de ses produits agricoles et industriels, de plus larges voies d'écoulement; il lui faut, pour balancer les forces des nations rivales, une puissante marine. Elle ne peut l'obtenir qu'en encourageant par tous les moyens

possibles le développement de sa navigation marchande; elle a le plus grand intérêt à conserver ses possessions d'outre-mer, et à protéger et garantir les expéditions au long cours. C'est une vérité reconnue et dont l'évidence n'a nul besoin de nouvelle démonstration.

Dieu nous garde du congrès colonial proposé, il y a plus de vingt ans, par l'abbé de Pradt, qui avait adopté pour base de son utopie que les colonies ne sont que les fermes de la métropole ! L'expérience nous a appris ce que valent les congrès diplomatiques. L'étranger n'a rien à voir dans nos débats domestiques.

S'il est évident que la métropole a besoin des colonies, il ne l'est pas moins que les colonies ont besoin de la métropole : elles ne peuvent subsister par elles-mêmes; et, telles qu'elles sont, elles ont moins à craindre de la domination étrangère qu'à espérer du patronage arbitraire de la mère-patrie. Dans la position que leur ont faite les suzerainetés européennes, toutes ont tenté de se rendre indépendantes. Cette position doit avoir un terme. L'union avec la métropole ne peut être établie, consolidée qu'en brisant toutes les barrières politiques qui séparent leurs intérêts communs.

La France doit les avantages politiques dont elle jouit, au système uniforme de son administration intérieure; les mêmes lois régissent toutes les parties de son territoire. Ce système n'a pu s'établir qu'en surmontant les plus grands obstacles. L'épreuve est faite; ce qu'on considérait comme une utopie impraticable est devenu une heureuse réalité; les mêmes obstacles ne se renouvelleront plus dans les colonies. On ne peut en craindre qu'un seul, et il perd chaque jour de son intensité, la rivalité des castes. Mais le préjugé fléchira devant les exigences du bien-être commun. Son extinction complète n'est plus qu'une question de temps.

L'événement qui a provoqué l'examen du régime colonial et mis en évidence l'urgente nécessité d'une réforme soudaine et complète de ce régime pourra devenir, pour les Français d'Europe et les Français d'outre-mer, un inappréciable bienfait.

Depuis un demi-siècle les progrès de l'industrie se sont accrus avec une prodigieuse rapidité. Leur développement eût pu se faire sentir vingt ans plus tôt. La découverte d'une nouvelle force motrice par un ingénieur français, en 1769, avait été constatée par des expériences réitérées sous les yeux des hommes les plus savants de l'époque. Ses heureux résultats avaient été rendus publics; le principe du nouveau véhicule ne pouvait laisser aucun doute dans les esprits les plus prévenus, et cette précieuse découverte était passée inaperçue! Le ministre Choiseul avait fait toutes les dispositions pour l'exécuter sur une grande échelle, quand une intrigue de cour, dont la favorite régnante n'était que l'instrument, fit révoquer ce ministre et l'envoya en exil dans sa terre de Chanteloup. Qui eût pu prévoir alors que cette découverte serait, après un long intervalle d'oubli, exploitée par l'Anglo-Américain Fulton? Il y avait toute une ré-

volution dans cet événement. Appliquée à la navigation, aux usines de tout genre, elle a été pour le commerce des deux mondes ce que furent, au moyen âge, pour la guerre, les sciences, les arts, la civilisation, les découvertes de la poudre à canon et de l'imprimerie. Cette dernière révolution du moins fut un bienfait pour l'humanité. La poudre, élément de destruction, inventée au XIVe siècle, ne fut qu'un fléau de plus.

Qui peut dire quelles autres révolutions nous réserve l'avenir? Dans les matières même qu'exploite avec tant de succès l'industrie contemporaine, jusqu'à présent les colonies ne nous ont fourni que des productions de leur sol. Telle était l'Amérique du nord avant d'avoir conquis son indépendance; et déjà, depuis longtemps, elle n'a rien à demander aux manufactures européennes. La paix, des rapports plus rapides, plus directs pourront aussi doter les autres parties du Nouveau-Monde de grands établissements industriels.

Cet avenir est encore loin de nous; mais il faut profiter de l'absence de ces établissements dans nos colonies, de leurs besoins actuels, pour fixer sur une base durable leur union à la métropole. Le plus sûr moyen d'y parvenir est de les rendre au régime du droit commun : il faut enfin que les Français d'outre-mer et les Français du vieux continent cessent d'être étrangers les uns aux autres; il faut qu'en deçà comme au delà des mers la nationalité française soit *une*. Ce n'est point le sol qui constitue une nationalité, mais la communauté des institutions politiques. Sans cette communauté il y a toujours domination d'un côté, et servage de l'autre.

Le sucre est la seule denrée coloniale que la France n'a plus à demander à l'Amérique; mais la source des autres produits agricoles et industriels des deux pays est encore assez considérable, assez variée, pour maintenir sur la même échelle leurs transactions commerciales. Les intérêts matériels des colonies pourront trouver une suffisante compensation en rendant à la culture des autres denrées, dont la France ne produit point d'analogues, les terres que, par un faux calcul, les colons avaient enlevées aux cafiers, aux indigotiers, aux cotonniers, etc., etc. Que le trésor national leur vienne en aide pour sortir de la crise qui les accable, pour réparer les désastres imprévus et les pertes qu'ils auraient pu éviter en cessant de donner à la culture des cannes une extension excessive! Ce surcroît de dépense pour le trésor ne sera que temporaire et borné; nous aurons peut-être un bel édifice ministériel de moins, et nous aurons à enregistrer une bonne œuvre de plus. Les contribuables cette fois ne se plaindront point; ils accepteront un sacrifice momentané pour un bien durable. Croyons que nos concitoyens d'outre-mer ne seront point ingrats. Le malheur et la reconnaissance les auront rapprochés de nous; le sentiment d'un meilleur sort sera la garantie d'une union également avantageuse à tous. Que toute contestation, à propos d'un échange désormais impossible, cesse sans retour. Une seule question appelle toute l'attention, tous les efforts et le concours unanime des hommes d'État, des législateurs et des organes de l'opinion publique; l'abo-

lition du régime exceptionnel et l'établissement du régime du droit commun dans les colonies.

DUFEY (de l'Yonne), *avocat*,
membre de la première classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

CORNEILLE ET GERSON

DANS L'IMITATION DE JÉSUS-CHRIST,

PAR M. ONÉSIME LEROY,
Membre résidant de l'Institut Historique.

Le retentissement qu'ont eu, il y a quelques années, dans le monde littéraire et savant, les *Études sur les Mystères et sur les manuscrits de Gerson*, n'est ignoré de personne. On se rappelle que l'Académie des Inscriptions, appréciant la haute portée de ce beau travail, lui décerna le prix d'antiquité nationale. Notre secrétaire perpétuel en rendit compte à cette époque dans le *Journal de l'Institut Historique* (novembre 1837, tome VII). Dans son examen consciencieux le rapporteur remarque avec vérité que ce livre est un de ces ouvrages rares et curieux comme on en publie peu dans le siècle où nous vivons, et, après avoir proposé de voter des remerciements à l'auteur, il l'invite à poursuivre la noble tâche qu'il s'est imposée. C'était sans doute ce que se proposait M. Onésime Leroy, car il vient offrir à l'Institut Historique un autre ouvrage non moins remarquable, dans lequel il met en présence deux des plus puissantes intelligences dont la France puisse se glorifier, Corneille et Gerson. Si différentes qu'elles soient en apparence, M. Leroy a pourtant découvert entre *ces deux âmes, toutes romaines et toutes religieuses*, ainsi qu'il les caractérise, des analogies et des points de contact qu'on admire avec une saisissante surprise, tant il y a de justesse et de lumineuse profondeur dans les aperçus qui le conduisent à cet intéressant résultat. Le cadre qu'il a choisi pour y parvenir est en effet bien propre à favoriser le point de vue où il s'est placé; c'est le grand Corneille transportant dans notre langue poétique, par voie de traduction ou de paraphrase, les sublimes enseignements du texte latin de l'*Imitation de Jésus-Christ*. Essayons de donner une idée, la moins imparfaite qu'il nous sera possible, de ce nouveau travail de notre collègue.

Suivant Fontenelle, neveu de Corneille, l'*Imitation* latine ne pouvait être traduite en vers. On n'appela point de cet arrêt, quoiqu'il fût prononcé par un juge assez peu compétent en matière de poésie; car ce même juge, comme on sait, fut un détracteur malavisé d'*Esther* et d'*Athalie*; peut-être contribua-

t-il, par une détestable épigramme, à l'oubli incroyable dans lequel le second de ces chefs-d'œuvre resta, jusqu'à ce que le goût éclairé d'un prince ami des lettres, dit M. Leroy, vint tirer *Athalie*

..... De la nuit du tombeau,
Et de David éteint rallumer le flambeau.

Repoussant énergiquement et avec raison l'opinion tranchante de Fontenelle, M. Leroy croit au contraire que l'*Imitation de Jésus-Christ* n'a pu être conçue que par un poëte (et Gerson l'était même dans sa prose); que dès lors elle ne peut être reproduite d'une manière satisfaisante et complète que par un poëte. M. Leroy fait à cette occasion des rapprochements fort curieux entre le texte latin et diverses traductions en vers non-seulement de Corneille, mais encore d'un évêque de Dijon et d'un curé de Montauban, traductions jusqu'ici entièrement ignorées. Après avoir commenté un chapitre du texte latin, le vingt-troisième du troisième livre, et en avoir signalé toutes les beautés poétiques, M. Leroy s'écrie :

« Et l'on a dit qu'il n'était pas poëte (Gerson)! Mais il l'est presque à chaque mot; et Corneille lui-même, Corneille ici ne peut le suivre. Malgré ses beaux vers, ses vers même ne peuvent s'élever jusqu'à ces images où l'auteur, comme les apôtres dans l'Évangile, prie Dieu d'ordonner aux vents et aux tempêtes (soulevées dans son âme sans doute) de s'apaiser; de dire à la mer : Repose-toi; à l'aquilon : Ne souffle plus; et telle est sa confiance en Dieu qu'il ajoute : Alors la tranquillité sera grande : *Et erit tranquillitas magna.*

« Et après ces mouvements tumultueux, et quand tous ces flots de passions sont pour ainsi dire tombés, et ces débordements rentrés dans leurs limites, avec quelle douceur, quel intérêt de style le poëte, l'homme divin, *vates* (je ne puis lui refuser ce titre), avec quel amour ce poëte invoque l'astre de vérité qui peut seul éclairer une terre en désolation, la rouvrir aux rayons de la grâce, la forcer encore à porter de bons fruits! Avec quelle onction il prie Dieu de répandre sur lui cette grâce céleste : *Effunde gratiam desuper!* de pénétrer son cœur d'une rosée divine : *Perfunde cor meum rore cœlesti;* d'élever son âme oppressée sous le poids de ses iniquités : *Eleva mentem pressam mole peccatorum;* et d'attacher enfin ses vœux au ciel : *Et ad cœlestia totum desiderium meum suspende!*

« Qu'est-ce donc que la poésie, grand Dieu! si, opposée au langage vulgaire, *sermoni pedestri*, comme dit Horace, elle n'est pas ce qu'il y a de plus élevé sur la terre? Combien peu d'esprits en ont le sentiment, quand je vois des hommes de mérite (et j'en entendais tout à l'heure, au moment où j'imprime ce livre) s'appuyer encore de l'opinion de Fontenelle pour repousser toute traduction en vers de l'*Imitation!* Je croyais en avoir assez dit contre ce paradoxe, et je suis forcé d'y revenir. Quoi! l'*Imitation*, si elle était en vers, *n'irait pas droit au cœur*, dites-vous après Fontenelle. Mais la poésie n'est-elle pas la langue du

cœur? n'est-elle pas sa fidèle interprète?..... Je dis plus, elle est la langue du Ciel. Cherchez son origine : elle émane de la sagesse du Très-Haut. Interrogez l'antiquité sacrée, d'où ce beau livre de l'*Imitation* est tiré en partie; portez vos regards sur le peuple de Dieu : à chaque pas vous apercevrez, comme autant de phares placés sur la tête des générations, les chefs de ce peuple extraordinaire recevant d'en haut leurs inspirations. Et quelle langue leur parlait l'Esprit de Dieu? quelle langue parlaient-ils eux-mêmes au peuple? celle de la poésie. Voyez Moïse, voyez Josué, les juges, les héroïnes, les prophètes, les rois; tous, quand ils s'efforçaient d'arracher leur cœur du limon de la terre pour le transporter dans le sein de la Divinité, tous avaient recours à la poésie : c'est qu'en effet la prose doit souvent puiser à cette source vive autant que profonde, quand elle a besoin de renvoyer au ciel les inspirations qui n'en sont venues que pour y remonter en flots d'amour pressés et de reconnaissance, ou se répandre sur la terre en rosée bienfaisante : *Ad locum undè exeunt flumina revertuntur, ut iterum fluant.* » Eccl. I, ℣. 7.

Mais tout n'était pas bon dans la traduction de Corneille, car elle est souvent d'une diffusion effrayante, surtout dans l'édition qu'il en donna peu de temps avant sa mort, et que tous les éditeurs ultérieurs ont réimprimée telle quelle. Aussi M. Leroy a-t-il fait des découpures habiles et des emprunts heureux à la première édition, devenue d'une extrême rareté, et qu'on n'avait pas conservée, attendu qu'elle ne contenait que les premiers livres. Il a ensuite rapproché les différents textes, en a discuté la valeur poétique et comparative, avec cette pureté de goût que nous lui connaissons. Il a fait habilement ressortir les beautés éparses dans les nombreuses éditions qui furent publiées de cette version, depuis 1651 jusqu'en 1682, et toutes revues par Corneille. On conçoit donc qu'une Étude aussi laborieusement consciencieuse doit avoir pour résultat final de présenter l'interprète de Gerson sous un point de vue tout nouveau, c'est-à-dire comme poëte religieux et contemplatif, sans cesser d'être le grand, l'immortel Corneille!

Quant à la question relative à l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*, elle a déjà été résolue en faveur de notre illustre compatriote, le chancelier de l'Université de Paris, par M. Leroy, dans ses *Études*; mais la nature même de son sujet devait naturellement le ramener à cette question d'ailleurs si importante, et c'est ce qui est arrivé. Il y revient, en effet, dans la deuxième partie de son livre, plutôt comme corollaire de la première et « par curiosité, selon son expression, que « pour acquérir de nouvelles preuves; car ceux qui ne sont pas convaincus, « ajoute-t-il, ne le seront jamais ou ne voudront pas l'être. » Cette curiosité de notre savant collègue est d'autant plus heureuse, qu'elle lui fait produire un genre de preuves auxquelles il paraît impossible que le doute puisse résister. Que voulez-vous répliquer à des arguments pour ainsi dire palpables? Je me sers de ce mot *palpables* avec intention, car ils consistent principalement dans le texte primitif français de l'*Imitation*, prêché par Gerson lui-même à Bruges, plus de

vingt ans avant qu'il le mît en latin, le développât et complétât dans sa retraite des Célestins de Lyon; et c'est ce texte que cite M. Leroy, d'après les manuscrits de Valenciennes. Or c'est bien là qu'on retrouve non-seulement le germe, la pensée-mère des trois premiers livres de l'*Imitation*, mais encore de longs fragments qui y sont reproduits avec de fort légères modifications; et c'est bien Gerson prêchant que nous voyons dans les miniatures que notre collègue a fait calquer sur ces manuscrits pour en enrichir son volume. Voici comment il explique lui-même la plus frappante de ces miniatures, en tête de laquelle on lit ces paroles : *Cy commencent les admonitions tirans aux choses internelles, et parle de internelle consolation.*

« C'est dans cette retraite (de Bruges) féconde que nous le montre la miniature peinte dans le manuscrit, sur le revers du dernier feuillet du sermon de la Passion et sur la page même qui commence le sermon de l'*Internelle Consolation*, d'où probablement est sorti le second livre de l'*Imitation*. Le chancelier, en secouant sa robe et ses soucis universitaires, a repris un habit plus humble et toute sa sérénité. Sa tonsure aussi, plus étendue peut-être, exprimait alors un détachement plus entier du monde.

« Au milieu de cette ville pieuse, le royaume de Dieu est tout dans son âme, comme il va, dès ses premiers mots, le trouver dans son auditoire.

« L'idée de l'effet produit par la première inspiration du livre sublime, qui n'est encore écrit que dans le ciel, et n'a pas besoin d'autre pupître, est admirable. Tous le reçoivent avec l'attention la plus religieuse; car l'artiste ne se contente pas de nous montrer dans une tribune les deux principaux personnages de la cour de Bourgogne : la cour céleste tout entière, et Dieu même, et sa mère, et les saints et les saintes prennent part à l'inspiration; et les chérubins et les anges applaudissent des ailes et rendent gloire à Dieu, au plus haut des cieux, du présent qu'il fait à la terre.

« Jamais livre ne fut mieux annoncé. Son heureuse influence s'est déjà répandue sur le peuple de Bruges, où nous ne voyons pas un seul front ennemi, et où nous remarquons en particulier, sous leur humble mantille (dont la forme est encore aujourd'hui la même), ces pieuses femmes si attentives ou si recueillies, « qui vous sont assises bien bas à la terre, et voulentiers, se faire se povoit, se « bouteroient dedans par grande humilité. »

Le cadre nécessairement borné d'un compte-rendu ne me permettant pas, à mon grand regret, d'exposer en détail ce que renferme de neuf, de curieusement substantiel et de littéraire ce second ouvrage de M. Leroy, je vais en résumer le double objet.

1° Corneille, dans une œuvre qui de prime abord semble peu en harmonie avec la vigueur hardie de son génie, est encore là le premier de nos grands poëtes, quoi qu'en puissent dire ceux qui connaissent à peine l'existence de cette œuvre, digne à tous égards de l'auteur immortel de *Cinna* et de *Polyeucte*.

2° Gerson, en exaltant la vie contemplative, en cherchant à établir l'excel-

lence de l'humilité chrétienne, à laquelle il veut soumettre tous les sentiments ; en faisant contraster les misères humaines avec les joies ineffables de l'*interne consolation ;* en prouvant le néant des choses terrestres et la réalité des grandeurs de Dieu, s'élève dans sa prose à cette belle et suprême poésie dont l'Écriture sainte lui fournit les principaux traits, qu'il associe avec un rare bonheur à ses propres inspirations. C'est là, si je ne me trompe, ce qu'a voulu démontrer l'auteur de *Corneille et Gerson dans l'Imitation*, et ce à quoi il a complétement réussi. Aussi a-t-il récemment obtenu l'un des prix Montyon décernés par l'Académie Française : d'où cette conclusion, fondée sur des faits nombreux qui n'ont pu trouver place ici, des rapports qui existent entre le génie et les sentiments de ces deux illustres personnalités françaises.

3° Enfin, il a voulu porter occasionnellement un dernier coup aux adversaires obstinés de Gerson, dont il pulvérise les paralogismes par lesquels ils prétendent ravir à la France l'une de ses plus grandes gloires intellectuelles et morales. La magnifique couronne que les uns plaçaient (et c'étaient les plus nombreux) sur le front du Flamand A'Kempis, et les autres sur celui de l'imaginaire et fabuleux Gersen, M. Leroy l'a restituée à qui elle revient, *et par droit de conquête et par droit de naissance.*

Ce sont là des services que la France scientifique et littéraire a dignement appréciés, comme nous l'avons vu plus haut, et dont elle gardera bonne mémoire. D'un autre côté, l'opinion que l'Institut Historique a émise, par l'organe de vos rapporteurs, sur les divers travaux de notre collègue, ne le flattera pas moins, j'en suis persuadé, que les honneurs académiques qui lui ont été décernés à si juste titre.

P. Trémolière,

Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** La 1re classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le mercredi 4 janvier, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne). — Vingt-trois membres sont présents.

L'ordre du jour appelle le rapport de M. Dufey (de l'Yonne) sur l'ouvrage intitulé : *Abrégé de l'Histoire générale des Temps modernes, depuis la prise de Constantinople par les Turcs* (1453) *jusqu'à la mort de Louis XIV* (1715), par M. F. Ragon, inspecteur de l'Académie de Paris; nouvelle édition, revue et corrigée; 3 vol. in-8°.

Le rapporteur, avant d'entrer en matière, fait observer que, jusqu'à ce jour, la plupart des écrivains ont pris l'ère chrétienne pour point de départ de l'histoire moderne : il ne peut pas adopter l'opinion de ceux qui la font commencer seulement en 1453. Il pense 1° que la prise de Constantinople ne produisit pas un changement assez notable dans la situation politique des peuples pour marquer une période nouvelle ; 2° que les deux événements les plus remarquables de cette époque sont la découverte du Nouveau-Monde et celle de l'imprimerie ; que c'est donc de l'un ou de l'autre qu'il faudrait dater l'ère de l'histoire moderne, si toutefois cette innovation paraissait nécessaire. M. Dufey (de l'Yonne) invite la classe à examiner sérieusement cette importante question.

Une discussion animée s'engage immédiatement, à laquelle prennent part un grand nombre de membres. Les diverses époques d'où l'on a daté l'histoire moderne, les périodes ou divisions secondaires adoptées par les différents historiens, sont tour à tour attaquées et défendues avec beaucoup de force et de chaleur. De l'examen approfondi des faits paraît résulter cette conséquence, qu'il est très-difficile, sinon impossible, d'établir dans l'histoire, depuis l'ère chrétienne, des divisions qui conviennent aux annales de tous les peuples, et sur lesquelles tous les historiens puissent s'accorder. Ces débats occupent une partie de la séance. La classe, sur la proposition de plusieurs membres, renvoie la suite de la discussion et la lecture du rapport de M. Dufey (de l'Yonne) à la prochaine assemblée générale, qui aura lieu le mercredi 27 janvier.

M. le baron de La Pylaie, qui vient d'explorer les monuments historiques de l'ancienne Picardie, fait connaître le résultat de ses recherches sur la partie de cette province qui fut le théâtre de la désastreuse bataille de Crécy. Cette communication, que notre savant collègue n'a pas le temps d'achever, sera continuée prochainement.

Le reste de la séance est consacré à l'examen de plusieurs questions proposées pour le congrès.

*** Le mercredi 8 février, séance de la 2e classe (*Histoire des Langues et des Littératures*), sous la présidence de M. Moreau (de Dammartin). — Dix-huit membres sont présents.

Après l'adoption du procès-verbal, M. le secrétaire lit trois lettres de MM. le comte de Toreno, de Benavidès et Juan Donoso Cortès, qui remercient dans les termes les plus affectueux l'Institut Historique, et en particulier la 2e classe, de les avoir admis au nombre de ses membres.

La classe reçoit plusieurs volumes et brochures qui seront annoncés au *Bulletin bibliographique*. On remarque parmi ces ouvrages la 1re livraison (quatorze feuilles grand in-8°) du *Dictionnaire général et complet de la langue française*, par une Société d'hommes de lettres, de savants, érudits et grammairiens. Cette livraison comprend, outre le commencement de la lettre A, un abrégé de grammaire française et une introduction fort étendue par M. Leu-

dière, chargé de la partie étymologique et de la révision de tout l'ouvrage. M. Vincent est nommé rapporteur.

M. le comte Le Peletier d'Aunay, en son nom et au nom de MM. le baron de La Pylaie et W. Nolte, fait un rapport sur la candidature de M. le comte Graberg de Hemsö, chambellan et bibliothécaire palatin de S. A. R. I. le grand duc de Toscane, correspondant de l'Institut de France, etc. Les nombreux et importants travaux de M. le comte Graberg de Hemsö sont bien connus des savants : l'Institut Historique, qui en possède une partie, reçoit encore dans cette même séance sa belle Carte de l'empire de Maroc, la meilleure que nous ayons, au dire des géographes. Cette carte est renvoyée à M. W. Nolte, chargé de rendre compte de l'ouvrage intitulé : *Specchio geographico e statistico dell' impero di Marocco*, par le même auteur ; un fort volume grand in-8°. M. le comte Graberg de Hemsö est admis à l'unanimité, par voie de scrutin secret.

Plusieurs travaux à l'ordre du jour n'étant pas prêts, M. le baron de La Pylaie complète la communication qu'il a faite, dans la dernière séance de la 2e classe, sur la ville gauloise de *Bratuspantium*, située dans le Beauvoisis. Il se propose, dit-il en finissant, « de résumer dans un mémoire ses recher- « ches et ses opinions, qui lui sont toutes personnelles. »

MM. Leudière et de Monglave engagent notre infatigable collègue à rechercher sur les lieux, s'il a l'occasion de les visiter de nouveau, et dans les traditions du pays, l'étymologie du nom de *Bratuspantium*.

« Si l'on retranche la terminaison qui est latine, dit M. Leudière, on recon- « naît dans *Bratuspantium* deux mots : *Bratus* et *Pant*, dont le dernier offre « un sens très certain. *Pant* en gallois, l'un des principaux dialectes celtiques, « veut dire : petite colline, inclinaison, *pente*. Il n'est peut-être pas impossible « de retrouver, dans les traditions ou dans les expressions locales, le sens du « premier mot. »

M. le baron de la Pylaie expose la suite de ses recherches sur les lieux où fut livrée la bataille de Crécy. Il entre dans des détails historiques et topographiques d'un grand intérêt, et relève les erreurs commises par plusieurs historiens sur la position et les forces respectives des deux armées.

*** La 3e classe (*Histoire des Sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le mercredi 15 janvier, sous la présidence de M. l'abbé Badiche.

Après l'adoption du procès-verbal, M. Rensi communique à la classe une lettre de M. Ferdinand de Luca, membre de l'Académie des Sciences de Naples, qui annonce à l'Institut Historique l'envoi du journal *Il Progresso*, journal où écrivent les hommes les plus distingués dans les sciences et dans les lettres.

M. Ferdinand de Luca propose en même temps, comme membres correspondants, MM. le docteur Castellacci et Semmola, médecins de S. A. R. le comte

de Syracuse, membres de l'Académie des Sciences de Naples. Ces candidatures sont appuyées par M. Renzi.

M. le docteur Henri de Jannau, membre du Consistoire, inspecteur d'études, à Laïs, en Livonie, est proposé comme membre correspondant par MM. le docteur Schultz, de Saint-Pétersbourg, et W. Nolte.

M. le secrétaire lit une lettre de M. le docteur Antonio de Miranda e Castro, de Rio-Janeiro, qui se présente comme membre correspondant de la 3e classe, sous les auspices de MM. de Monglave et Renzi. Il fait hommage à l'Institut Historique d'un travail sur les eaux minérales du Brésil.

Sont nommés commissaires, pour l'examen des quatre candidatures ci-dessus, MM. Renzi, Bernard-Jullien et H. Barbier.

La classe reçoit plusieurs ouvrages, parmi lesquels on distingue les suivants : *Quadro di studj rudimentali ordinati e disposti con opportune dichiarazioni giusta la prima sezione del suo progetto di riforme per la publica istruzione*, par monseigneur Mazetti, archevêque de Séleucie, président de l'Université royale à Naples, membre correspondant de l'Institut Historique (rapporteur, M. Fontaine); *Compte-rendu de l'Académie royale des Sciences de Naples*, année 1842 ; six cahiers grand in-8° (rapporteur, M. W. Nolte); *Essai sur la topographie médicale du 4e arrondissement, etc.*; par notre collègue M. le docteur Bayard, médecin du bureau de bienfaisance de cet arrondissement (rapporteur, M. le docteur Maigne).

M. le docteur Chevallay de Rivas, médecin de l'ambassade de France à Naples, envoie un manuscrit traitant de médecine et d'astrologie. M. de Brière est nommé rapporteur.

M. l'abbé Badiche, chargé de rendre compte de la *Biographie de M. le duc de Doudeauville*, ancien président de l'Institut Historique, lit un extrait de cette biographie, qui intéresse vivement ses auditeurs en leur rappelant plusieurs traits remarquables de la vie d'un homme qui n'a usé de sa haute position que pour faire le bien. Ce travail est renvoyé au comité du journal, après une courte discussion.

*** Le mercredi 22 janvier, séance de la 4e classe (*Histoire des Beaux-Arts*), sous la présidence de M. Debret. — Vingt membres sont présents.

Après l'adoption du procès-verbal, M. le secrétaire lit une lettre de notre collègue M. Poletti, architecte et professeur à Rome, qui remercie M. l'administrateur du compte-rendu qu'il a donné dans *L'Investigateur* de son ouvrage sur *Les Peuples et les Arts primitifs de l'Italie*, et de l'invitation qu'il lui a faite, au nom de la Société, de concourir pour le prix proposé par la 4e classe sur l'*Histoire de l'Art chez les Étrusques*. Ses occupations ne lui permettent pas de se livrer immédiatement à ce travail; mais il se propose de publier plus tard sur ce sujet, qu'il a beaucoup étudié, un ouvrage étendu qu'il ne manquera pas d'envoyer à l'Institut Historique.

MM. Foyatier et Renzi proposent comme membre résidant M. Catrufo, compositeur distingué, auteur de nombreux ouvrages qui ont été représentés sur les principaux théâtres de l'Europe.

MM. E. Breton et Fontaine proposent comme membre correspondant M. Henri-James Watt, graveur de sujets d'histoire à Londres, auteur de plusieurs œuvres d'un haut mérite. Il doit en envoyer quelques-unes à l'Institut Historique dans le courant de ce mois.

Sont nommés commissaires, pour l'examen de ces deux candidatures, MM. Debret, Foyatier et E. Breton.

La 4e classe n'ayant pas encore préparé, pour le Congrès de 1843, la partie du programme qui rentre dans sa spécialité, consacre le reste de la séance à l'examen des questions qui lui ont été proposées.

⁂ L'assemblée générale du mois de janvier (*les quatre classes réunies*) a eu lieu le vendredi 24 janvier, sous la présidence successive de MM. Dufey (de l'Yonne) et le comte Le Peletier d'Aunay.

Après l'adoption du procès-verbal, M. le secrétaire perpétuel lit une lettre de M. le chevalier de La Basse-Mouturie, de Lille, qui fait hommage à l'Institut Historique, au nom de notre collègue M. le comte Goethals Pecsteen, de Gand, du *Grand Dictionnaire historique de Moréry*, 4 volumes in-folio, reliés. Il offre lui-même à la Société, en son propre nom, *le Théâtre italien de Gherardi*, recueil illustré de toutes les scènes françaises jouées par les comédiens italiens du roi, avec tous les airs gravés et notés ; 5 vol. in-12, reliés. Amsterdam, 1701.

M. le chevalier de La Basse-Mouturie envoie, en outre, deux dissertations manuscrites qu'il a composées sur les antiquités d'Altthapter et de Diekirch, au grand duché de Luxembourg. Ces deux manuscrits sont renvoyés à la 4e classe. Sur la proposition de M. Renzi, appuyée par M. de Monglave, des remerciements sont votés à MM. le chevalier de La Basse-Mouturie et le comte Goethals Pecsteen.

M. le secrétaire perpétuel lit la nomenclature des ouvrages offerts à l'Institut Historique pendant le mois de janvier. Ces ouvrages, déjà présentés aux classes, seront annoncés au *Bulletin bibliographique*. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

L'assemblée sanctionne à l'unanimité l'élection de M. le comte Gräberg de Hemsö, chambellan et bibliothécaire palatin de S. A. I. R. le grand duc de Toscane, admis, en qualité de membre correspondant, à la dernière séance de la 2e classe, sur le rapport de M. le comte Le Peletier d'Aunay.

M. Dufey (de l'Yonne) fait un rapport verbal sur l'*Abrégé de l'Histoire générale des Temps modernes*, par M. Ragon, inspecteur de l'Académie de Paris; 3 vol. in-8°. Le rapporteur, après avoir suivi l'auteur pas à pas dans son récit, se plaît à reconnaître qu'il a parfaitement apprécié les événements, et particulièrement ceux de l'histoire de France. Il a détruit plus d'une erreur commise

par de graves historiens, et rétabli dans leur véritable jour des faits mal compris ou entièrement négligés. Son style est simple, clair, élevé même, toujours convenable au sujet.

L'auteur, en déclarant dans sa préface qu'il n'a travaillé que pour la jeunesse, a fait preuve de beaucoup de modestie ; son livre sera utile aux gens du monde, et lu avec plaisir par les hommes instruits. « J'ai consacré toute ma vie à l'étude « de l'histoire, dit en finissant M. Dufey (de l'Yonne), et je n'ai point encore « trouvé d'ouvrage qui m'ait offert un résumé aussi impartial, aussi complet de « mes longues et laborieuses études. »

L'assemblée continue la discussion, commencée à la dernière séance de la 1re classe, sur le véritable point de départ de l'histoire moderne.

M. N. de Berty pense qu'il faut s'en tenir à la date de la prise de Constantinople, et ne point mêler l'histoire moderne avec l'histoire du moyen âge, qui a un caractère distinct.

M. Dufey (de l'Yonne) répond que les historiens n'ont jamais pu s'accorder sur l'époque où commence le moyen âge et sur celle où il finit. Si l'histoire des temps modernes ne parlait pas de la naissance de Jésus-Christ, la date de la découverte du Nouveau-Monde serait préférable à celle de la prise de Constantinople.

M. N. de Berty soutient que la découverte du Nouveau-Monde n'a eu que bien tard une grande influence sur l'état de l'Europe, et qu'elle ne peut par conséquent devenir le point de départ de l'histoire moderne.

M. Renzi rappelle que la découverte de l'Amérique et celle du cap de Bonne-Espérance ont détruit la puissance maritime de Venise et annulé pour des siècles le bassin de la Méditerranée. Cette double découverte eut beaucoup d'autres résultats qu'il serait trop long d'énumérer, et qui modifièrent profondément, après un court espace de temps, la face des principaux États de l'Europe.

M. de Monglave partage l'opinion de M. Renzi. Il signale l'influence de la découverte du Mexique et de l'Amérique du Sud sur l'Espagne et le Portugal ; il fait voir l'importance de la civilisation qui s'est développée dans les colonies espagnoles et portugaises, civilisation qu'on oublie trop aujourd'hui, et qui a bien devancé celle de l'Amérique du Nord.

La discussion continue entre les mêmes orateurs et plusieurs autres membres qui viennent appuyer l'opinion de M. Dufey (de l'Yonne).

L'assemblée s'occupe ensuite de l'examen de plusieurs questions proposées par les classes pour le prochain Congrès.

CHRONIQUE.

Dans une des dernières séances de la 2e classe de l'Institut Historique, un de ses plus honorables membres, M. le comte Le Peletier d'Aunay, a rendu compte

dans ces termes de deux ouvrages de M. Pérennès, un de ses nouveaux collègues :

« J'ai lu et examiné attentivement l'*Éloge de Suard*, par M. Pérennès ; il est écrit avec soin. L'auteur rend à l'académicien la justice qu'il mérite, et cite avec éloge plusieurs passages de ses *Mélanges sur la littérature*. Suard, en parlant des pièces de théâtre, a tracé cette phrase, remarquable de nos jours : « Il est « plus aisé d'émouvoir la multitude que de satisfaire les gens de goût, d'obte- « nir les applaudissements de la place de Grève que les suffrages de la postérité. » M. Pérennès cherche ensuite à démontrer que, dans la politique, Suard a suivi la même ligne que Lally-Tollendal et Barbé-Marbois ; il écrivait à Condorcet : « Je vois avec douleur profaner le saint nom de liberté par la plupart de « ceux qui l'invoquent ; on cherche la liberté dans l'indépendance : elle n'est « que dans la règle ; supprimez toutes ces gênes des lois qui dirigent les mouve- « ments de la liberté et qui en répriment les écarts, et vous établirez la plus « cruelle des tyrannies et la plus hideuse de toutes les servitudes. » Suard, exilé à la suite de fructidor, fut rappelé avec le 18 brumaire ; puis, en sa qualité de littérateur et d'ancien membre de l'Académie Française, il obtint d'être appelé à l'Institut. Napoléon, après le procès de Moreau et l'exécution du duc d'Enghien, le fit prier d'écrire sur ces deux faits dans *le Publiciste*, dont il était le directeur, « afin, disait-il, de ramener l'opinion publique qui s'égarait. » Suard exprima son refus dans une lettre pleine de noblesse et de dignité. Cet éloge d'un homme de talent, qui fut aussi un homme de cœur, est consciencieux, bien écrit et se fait remarquer par un style clair et coulant.

« Changement d'ouvrage, changement de couleurs et de pinceau ! une touche plus vigoureuse se révèle dans la brochure sur l'*Observation du Dimanche*. L'auteur commence par établir que la division septénaire, basée sur la Genèse, est de toute ancienneté ; il arrive ensuite aux Chaldéens et les considère comme étant les premiers qui ont donné aux sept jours de la semaine le nom des sept planètes. Les Égyptiens l'ont adoptée après eux, et ont fixé un jour de fête pour le septième ; les Delphiens l'ont reçue de ce peuple ; ils avaient choisi le lundi pour jour de repos et de fête, qu'ils consacraient à Apollon, et ce jour-là ils se rendaient dans son temple pour y chanter des hymnes en son honneur. Les Phéniciens ont consacré le septième jour à Saturne. Les Romains, après les Grecs, adoptèrent cette division et lui donnèrent les noms des sept planètes, noms que nous avons conservés. Les Juifs avaient divisé la semaine en sept jours, et le jour du sabbat, qui était leur septième, était un jour de repos ; il était voué au Seigneur. Cette division septénaire, dans laquelle le septième jour était jour de fête, a été adoptée par tous les peuples persans, indiens, chinois, druides ; on la trouve aussi chez un peuple qu'on regarde comme plus nouveau, chez les Péruviens.

« Ces différentes nations ont adopté cette division septénaire, ou jour de repos et de fête, parce qu'ils ont reconnu que l'homme, ainsi que les animaux, ayant travaillé pendant six jours, a besoin de repos pour renouveler ses forces

physiques; qu'il faut aussi un jour de fête où l'on rendra grâces à la Divinité, où on la remerciera de ses bienfaits; un jour qui devienne une époque fixe de réunion et de joie dans les familles. Les Juifs ont conservé leur jour du sabbat; les chrétiens, pour se conformer à l'Évangile, ont choisi le dimanche, et les musulmans le vendredi.

« L'auteur recommande l'observation du dimanche comme acte religieux aux ouvriers, parce qu'ils ont besoin d'un jour de repos; ce qui le prouve, c'est qu'ils travaillent le dimanche et se reposent le lundi. Qu'en résulte-t-il? que les femmes et les enfants fêtent le dimanche; que les maris, les pères, les abandonnent le lundi; qu'ils se réunissent au cabaret et s'y livrent au vin, au jeu et à toutes sortes de débauches, qui les entraînent dans des voies criminelles. Si, au lieu de cela, les hommes et les femmes fêtaient en famille le dimanche, il deviendrait pour eux un jour de réunion et de bonheur; leurs plaisirs communs seraient plus moraux, il y aurait alors moins de vices, moins de débauches et moins de crimes.

« L'auteur voudrait qu'après les offices religieux il y eût tous les dimanches soir des plaisirs communs qui pussent délasser le peuple et les ouvriers. C'est principalement sous ce point de vue moral qu'il recommande l'observation du dimanche. Ce travail consciencieux et complet a droit à tous nos éloges. »

— M. Dufey (de l'Yonne) a fait à la 1re classe un rapport sur un nouvel ouvrage historique de notre collègue M. Lagarrigue, intitulé : *Abrégé de l'histoire de France, par demandes et par réponses.*

Le rapporteur, après avoir payé un juste tribut d'éloges à ce livre élémentaire, qui remplit parfaitement l'objet pour lequel il a été entrepris, l'instruction méthodique et progressive de l'enfance, adresse à l'auteur quelques critiques de détail dont il ne manquera pas de profiter dans une seconde édition qu'on a tout lieu de croire prochaine. M. Dufey reproche à M. Lagarrigue d'avoir pris pour point de départ la seconde invasion romaine. « Notre histoire nationale, dit-il, commence à une époque plus reculée; notre ère historique date du milieu du II siècle de la fondation romaine. Depuis cette époque, l'histoire des Gaules se lie sans solution de continuité à celle de la Grèce et de Rome, et cette période est féconde en événements du plus haut intérêt. »

Il signale ensuite quelques erreurs chronologiques qu'il attribue aux imprimeurs, car elles ne peuvent être attribuées à l'historien.

Dès le début de l'ouvrage on lit qu'Auguste a divisé les Gaules en quatre grandes provinces. « Mais tous les documents historiques, dit M. Dufey, constatent que la Gaule, divisée par César en trois parties, fut subdivisée par Auguste en seize, et par l'empereur Adrien en dix-sept. »

L'ouvrage fixe au 1er janvier 1793 la date de l'ère républicaine. « Tout le monde n'est pas obligé de lire le *Bulletin des Lois*, dit le rapporteur, mais tout le monde peut consulter les almanachs; et il suffirait de cette facile investiga-

tion pour apprendre que l'ère républicaine a commencé le 21 septembre 1792.»

Le rapporteur conclut au dépôt de l'ouvrage aux archives, et à l'annonce au *Bulletin bibliographique*. « Malgré mes critiques, dit-il en finissant, je persiste à penser qu'il y a dans ce premier jet le germe d'un bon livre élémentaire, germe que l'auteur est plus que qui que ce soit en mesure de féconder. »

— *Panthéon des grands écrivains modernes*, ou *Tableau synoptique des principales littératures de l'Europe, depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours*, par MM. Pescantini et Delâtre (1). — Nous sommes un peu en retard pour parler d'un ouvrage qui a déjà obtenu un beau succès, et dont la troisième édition est en ce moment sous presse. Le *Panthéon* de MM. Pescantini et Delâtre est un panorama, ou, si l'on veut, une mappemonde des principales littératures de l'ère chrétienne, depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours. C'est un guide sûr et instructif dans les diverses sphères de la littérature moderne. Le texte est encadré dans un magnifique péristyle d'ordre corinthien; malgré l'abondance des faits et les réflexions critiques, une grande lucidité règne dans tout ce travail. Les notices sur l'origine et la formation des langues, qui occupent la frise du monument, présentent une foule d'aperçus ingénieux, résumés dans un style concis et plein d'idées.

L'ouvrage, dont la donnée est originale, mérite par son exécution une place honorable parmi les travaux consciencieux destinés à faciliter l'étude de l'histoire des langues et des littératures. Il appartenait, sous ce rapport, à l'Institut Historique de le recommander aux professeurs qui s'occupent à instruire la jeunesse, et aux hommes de loisir qui ont besoin de revoir ce qu'ils ont appris.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Galerie des Contemporains illustres, par un Homme de rien; 57e livraison, *de Humboldt*. Sous presse : *Cousin*.

La Revue Synthétique, publiée par M. Victor Meunier. — Sciences, littérature, beaux-arts, industrie. — Numéro du 15 février 1843.

Histoire impartiale et critique du rigorisme moderne en matière de prêt de commerce, ou *la Législation française et la doctrine de l'Église catholique sur le prêt à intérêt, justifiées des imputations de la plupart des séminaires de France. — Réfutation des erreurs de M. l'abbé Comballot sur l'autorité du Pape et sur l'indépendance des rois quant au temporel;* par M. l'abbé Baronnat, prêtre du diocèse de Lyon, prédicateur et chanoine honoraire d'Autun; 1 vol. in-8°. 1842.

Archivio storico italiano, etc.; Archives historiques italiennes, ou Recueil de

(1) Chez Challamel, rue de l'Abbaye, 8, à Paris

documents inédits ou devenus très-rares, relatifs à l'histoire d'Italie, par une Société de littérateurs et de savants italiens; deux très-forts volumes grand in-8°; chez Pietro Vieusseux, éditeur, à Florence; et à Paris chez Renouard. 1842. — (L'ouvrage se continue.)

Luciliburgensia, sive Luxemburgum Romanum; hoc est Arduennæ veteris situs, populi, loca prisca, ritus, sacra, lingua, viæ consulares, castra, castella, villæ publicæ, jam indè à Cæsarum temporibus urbis ad hæc Luxemburgensis incunabula et incrementum investigata, atque à fabula vindicata; Monumentorum insuper, præprimis vero Eglensis, Secundinorum Cis-Alpinorum principis, inscriptionum, simulacrorum, sigillorum, epitrapeziorum, gemmarum, et aliarum antiquitatum quamplurimarum, tam urbi Luxemburgensi importatarum quam per totam passim provinciam sparsarum mythologia Romana; pleraque aut prorsus nova, aut à nemine hactenùs explanata, erudite non minùs quàm operosè eruderata et illustrata à R. P. Alexandro Wilthemio, Luxemburgensi, Societatis Jesu sacerdote; opus posthumum, à med. doctore Aug. Neyen, Luxemburgo, pluribus Societatibus adscripto, nunc primum in lucem editum; un volume in-4°. Luxembourg, 1842; chez J.-P. Kuborn.

Manuel de Zoologie, ou *Exposé succinct et méthodique de l'histoire naturelle des animaux*, par Auguste Neyen, docteur-médecin, membre des Sociétés des Sciences Naturelles et de Médecine de Liége, etc., etc. Liége, 1831.

Rendiconto delle adunanze e de' lavori della reale Accademia delle Scienze di Napoli; Compte-rendu des travaux de l'Académie royale des Sciences de Naples; cahiers in-4° de dix feuilles d'impression, paraissant tous les deux mois; les six numéros de 1849.

Annali universali di statistica, economia pubblica, storia, viaggi e commercio, revue mensuelle publiée à Milan sous la direction de M. Lampato; numéros de décembre 1842 et de janvier 1843; tomes LXXIV et LXXV.

Journal des Antiquités nationales, publié par la Société des Antiquaires de Zurich; année 1841 et partie de l'année 1842; cahiers in-4°, avec planches, représentant un grand nombre d'antiquités celtiques, romaines et germaniques.

Revue étrangère et française de Législation, de Jurisprudence et d'Economie politique, par MM. Foelix, J.-B. Duvergier et Valette; dixième année, numéro de février 1843.

Annales scientifiques littéraires et industrielles de l'Auvergne, publiées par l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Clermont-Ferrand, sous la direction de M. Lecoq, rédacteur en chef, directeur du Jardin de botanique, et conservateur du Cabinet de minéralogie de la ville de Clermont; numéro d'avril 1842, tome XV.

Le Secrétaire perpétuel, Eugène Garay de Monglave.

L'Administrateur-trésorier, A. Renzi.

MÉMOIRE.

BRATUSPANTIUM.

Notre collègue, M. l'abbé Devic, nous a adressé un savant mémoire sur l'emplacement de l'*oppidum* de *Bratuspantium*, mentionné par César, et sur les ruines qui en subsistent encore. Nous regrettons vivement que le cadre de notre journal ne nous permette pas d'insérer en entier cet intéressant travail, et nous force de passer sous silence la première partie, dans laquelle l'auteur a résumé avec impartialité tout ce qu'ont dit ses devanciers, et a accumulé avec autant de science que de sagacité toutes les preuves qui concourent à fixer le site de Bratuspantium dans la vallée de Saint-Denis.

La ville de Bratuspantium était située dans l'espace compris aujourd'hui entre les communes de Vandeuil, Caply, Beauvoir et ses dépendances.

La vallée est renfermée dans un triangle formé à l'ouest par la route de Beauvais à Amiens, et à l'est par celle d'Amiens à Paris, qui se rejoignent à Breteuil. Elle s'étend de l'est à l'ouest, depuis l'église de Beauvoir, bâtie à l'entrée de la vallée, tout près de la route de Paris, jusqu'à Caply, situé sur celle de Beauvais. Elle est presque partout entourée de collines, excepté du côté de Caply, où elle se prolonge resserrée jusqu'au delà du village de Troussencourt.

Le périmètre de la ville gauloise a été contesté. Plusieurs personnes s'étaient cependant occupées sérieusement de déterminer la surface de son aire, mais elles ont été loin de tomber d'accord.

M. Mouret, de Breteuil, ne lui assignait qu'une superficie de 250 arpents; M. Cambry, de son côté, l'évaluait à 600 arpents. Je me suis transporté sur les lieux dans les premiers jours de mai 1828; je fis passer la chaîne par tous les endroits où il est certain que des preuves matérielles ont existé, et où l'on trouve encore de temps à autre des médailles. Je ne tardai pas à être convaincu qu'il n'y avait qu'une légère différence entre le calcul de M. Cambry et le mien, différence qui d'ailleurs pouvait ne résulter que de la manière seule d'opérer. Je trouvai, non sans surprise, une superficie de 2,714,100 mètres carrés, somme égale à environ 531 arpents métriques. Je tiens donc pour certain qu'un calcul, appuyé sur de nouvelles opérations, ne varierait qu'entre mon évaluation et

celle de M. Cambry, pourvu toutefois qu'on partît du même principe, et qu'on comprît dans le périmètre toute la ligne sur laquelle se sont montrés des monuments.

Deux collines sont en partie renfermées dans le périmètre, l'une au nord, et l'autre au midi de la vallée. Une troisième, presque isolée, appelée le Câtelet, fut disposée pour servir de fort à la ville. Son plateau, qui dominait la ville et ses environs jusqu'à une certaine distance, a dû être pour les habitants un lieu propre à la construction d'une redoute. Le nom qu'elle a conservé, sa position, des débris de constructions antiques, des masses de ciment aussi dur que la pierre, des pierres de taille portant encore les empreintes des liens de fer qui les unissaient, tout cela témoigne de l'existence d'une forteresse sur cette colline, qui est située dans la vallée même, à droite de la route de Breteuil à Clermont.

Une voie romaine, venant de *Cæsaromagus* (Beauvais) passait au pied du Câtelet, après avoir traversé du sud au nord l'assiette de la ville, et se dirigeait sur Samarobrive (Amiens). Cette même chaussée se retrouve en maints endroits sur la ligne de *Bratuspantium* à *Cæsaromagus ;* et, quoique sur beaucoup de points de la plaine elle ait été entièrement défoncée, il est possible d'en suivre encore les traces jusqu'à Beauvais. C'était une des deux voies dites d'Agrippa, mentionnées dans l'itinéraire de Théodose, qui allaient de Lyon à Boulogne, celle-ci passant par *Sylvanectum* et *Cæsaromagum*.

M. le comte d'Allonville, préfet de la Somme en 1823, nous raconte dans son bel ouvrage que, dans une excursion faite par lui à cette époque sur l'emplacement de Bratuspantium, le pépiniériste Mouret lui fit remarquer cette voie romaine partant du site même de la ville. « Elle était, dit-il, construite de cail-« loux et élevée au-dessus du niveau de la plaine. » La même observation fut faite partout où il en existe encore quelque partie intacte.

Avant d'entrer dans le détail des monuments comme preuves irréfragables de l'existence d'une ville gauloise dans le périmètre que je viens de tracer, je ne dirai qu'un mot d'une opinion qui, en 1821, aurait remis tout en question sur l'existence de cette ville, si un document intéressant pour le pays n'était intervenu pour réformer l'avis de l'ancien professeur de l'Université. A cette époque, M. Raymond, dans une lettre, insérée le 3 juillet dans le *Journal de l'Oise*, disait « qu'à l'emplacement présumé de Bratuspantium il ne pouvait y avoir eu qu'une station romaine, et non pas une ville gauloise. »

Ce que trois siècles nous avaient fait connaître de la vallée de Saint-Denis en fait d'antiquités rendait bien peu probable l'assertion du savant professeur. Quels établissements, en effet, auraient pu fonder là, plutôt que par toutes les Gaules, des soldats auxquels on assignait de temps en temps d'autres postes? Ce qu'on trouve ordinairement sur les lieux où l'on présume qu'il y eut des stations romaines se réduit à quelques médailles de bronze, à quelques fragments de vases communs à l'usage du soldat. D'ailleurs une station romaine, composée d'une poignée d'hommes appelés *stationarii*, ne pouvait avoir, même avec le

temps, l'importance d'une ville telle que d'innombrables monuments attestent qu'il en exista une dans la vallée en question.

Supposons pour un instant que nous n'ayons pas le document dont je vais parler tout à l'heure, et au témoignage duquel s'est résigné M. Raymond, je ne crois pas encore qu'il y ait eu raison à confondre les faibles vestiges d'une station romaine avec ceux d'une ville dont le périmètre est si considérable, et que j'ai fixé, non d'après de simples conjectures, mais en conséquence d'un principe incontestable, appuyé autant sur de puissantes considérations que sur des renseignements positifs.

Le célèbre d'Anville écrivait, vers le milieu du XVIIIe siècle, que, deux cents ans avant lui, c'est-à-dire vers 1550, « les traces de Bratuspantium existaient encore dans la paroisse de Vandeuil, près de Breteuil. » Or il n'est sans doute pas venu à l'idée du célèbre géographe *qu'il ne pouvait y avoir eu qu'une station romaine* sur une aire de près de six cents arpents, où nous croyons qu'était *Bratuspantium*. En parlant des ruines de cette ville, qui « existaient encore deux cents ans avant lui, » il ne prétendait pas assurément ne parler que des restes de ces ruines, que les vieillards d'aujourd'hui ont encore vus il n'y a pas cinquante ans, ni de ceux que des fouilles subséquentes ont mis à découvert. Il voulait donc mentionner des vestiges plus importants, qui accusaient sur ces lieux l'antique présence d'une ville et non pas d'une station romaine.

Peut-être que d'Anville avait reçu communication ou qu'il avait entendu parler d'un *Rapport fait au prince de Condé*, et demandé par le prince lui-même, *sur l'antiquité de Breteuil et de Bratuspantium*. Quoi qu'il en soit, ce document, daté de 1574, était d'autant plus précieux qu'il faisait mention de monuments, d'édifices encore intacts à cette époque. Aussi, quoique M. Raymond ne vît pas la pièce originale, mais bien une copie qui en fut faite en 1625, et qui lui fut communiquée par M. Bayard, alors juge de paix de Breteuil, il écrivit cependant une autre lettre, datée du 31 juillet même année, et insérée de même au *Journal de l'Oise*, dans laquelle il reconnait l'importance du document en preuve de l'emplacement de Bratuspantium. Voici cette copie :

« Rapport fait en 1574 sur l'ordre exprès du prince de
« Condé, seigneur châtelain de Breteuil, par Jean Warnier,
« curé dudit Breteuil, et Georges Thury, prêtre habitué,
« homme d'érudition et scrutateur des antiquités.

« Le tout diligemment et mûrement considéré, Monseigneur, nous avons trouvé
« que le bourg de Breteuil était en sa première fondation une ville que Jules-
« César nomme en ses *Commentaires* Bratuspance (1), distante d'Amiens de

(1) On verra par la suite du récit que les auteurs du rapport ne prétendent pas faire entendre qu'ils prennent Breteuil pour Bratuspantium, puisqu'une ligne plus bas ils le placent près de Breteuil.

« sept lieues, sise en un certain lieu nommé à présent la Fosse-aux-Esprits (1), « proche ledit Breteuil, un quart de lieue; ainsi dit parce qu'ils ont vu et « voient encore plusieurs apparitions en cette plaine.

« Cette ville était en estime et fort peuplée lorsque César conquesta les « Gaules, comme on lit èsdits *Commentaires;* que Marcus Junius Brutus (2) était « en garnison à Bratuspance, César hivernait à Amiens, et Cicéron à Té- « rouenne (3); laquelle ville a fleuri et subsisté jusqu'au temps d'Honorius et « d'Arcadius, empereurs, qui régnaient environ l'an 400; ce qui se vérifie par « les anciennes médailles que les laboureurs trouvent ordinairement ès vieilles « masures et ruines de ladite ville, où sont les inscriptions des empereurs qui « ont régné à Rome depuis Octavien jusqu'aux susdits Honorius et Arcadius.

« Or, depuis quatre ans le sieur Desruisseaux (4) faisait travailler auxdites « masures pour y prendre des pierres, les carliers (*carriers*) ayant trouvé un fon- « dement d'un autre bâtiment d'environ 4 à 5 pieds d'épaisseur, en démolis- « sant lequel fondement trouvent (*trouvèrent*) une cave en longueur de 80 pieds, « et en largeur de 30, au bout de laquelle y avait une large pierre en façon « d'autel, qui avait deux rameaux aux coins; et, à l'autre bout de ladite cave, y « avait des marches et degrés. Ce qu'ayant entendu, nous fûmes avec plusieurs « le voir, et, après l'avoir vu et considéré, avons trouvé que ce pouvait être « un temple de payens, et que la grande pierre était un autel sur lequel on « tuait la beste pour l'offrir aux idoles; et que sur icelui (*le temple*) était encore « un autre temple qui avait été démoli et ruiné.

« Et ayant trouvé ledit seigneur (Desruisseaux), le priâmes ne vouloir dé- « molir une si belle antiquité; ce que lors il promit.

« Mais depuis ayant besoin de pierres pour bâtir, et comme les carliers (*car-* « *riers*) rompaient la grande muraille, trouvent au milieu d'icelle un pot de « terre plein de plusieurs pièces de cuivre, et environ vingt pièces d'argent, où « était la figure de plusieurs empereurs, qu'ils portèrent audit seigneur que « nous allâmes voir, et nous en donna environ quarante pièces.

« L'opinion de toute antiquité est que, lorsque Pharamond et Marcomir, son « fils, entrèrent en Gaules, passant par le Vermandois, prirent ladite ville, et « après l'avoir prise la brûlèrent; comme on voit encore la terre qui est brû- « lée, les charbons et anciennes ferrailles.

(1) Au XVIe siècle, les populations nommaient toute la partie basse de la ville *Fosse-aux-Esprits:* actuellement le peuple dit *Fosse-Serprix*, et restreint cette qualification dégénérée à un endroit très-circonscrit de la vallée, à une très-grande dépression de terrain, au midi, près de Caply, sous le bois dit de Calmont, dont une partie est comprise dans le périmètre.

(2) M. d'Allonville corrige cette erreur, et dit que c'est Décius Brutus.

(3) M. d'Allonville corrige encore ici une erreur, et dit que c'est à Tournai qu'était Cicéron.

(4) Louvet nomme *Erusseaux* comme un des points entre lesquels il plaçait Bratuspantium. Le même hameau figure dans la carte du diocèse de Beauvais, par Delisle, entre Vandeuil et Caply. Je crois que le nom du seigneur est plutôt *d'Eruisseaux* que *Desruisseaux*.

« Après qu'ils eurent chassé les Romains, toutes les terres et seigneuries fu-
« rent divisées et données aux capitaines et soldats victorieux. Le capi-
« taine *et ses soldats qui eût* cette ville avec plusieurs autres seigneuries, ayant
« donné et divisé celle-ci à ses soldats, selon le degré de mérite, pour en jouir
« en usufruit en qualité de bénéfice, se réservant (*se réserva*) la donation ad-
« venant le trépas; icelui, voyant que ladite ville était en trop grande ruine,
« choisit un autre lieu près d'icelle, où il fit bâtir, par les habitants d'icelle ville
« (Bratuspance) et villages circonvoisins, un château, à la construction et dé-
« pense duquel lesdits habitants furent contraints avec telle rigueur que le
« château nouvellement bâti fut nommé *Breteuil*, c'est-à-dire *Œil-Bret*; les
« *paysans* voulant signifier par cette nouvelle *nomination* les peines, les fati-
« gues et dépenses qu'ils avaient endurées à la construction d'icelui. »

Le curé et les marguillers de Saint-Jean-Baptiste de Breteuil, le lieutenant du roi, le procureur fiscal et le greffier de la châtellenie avaient remis cette copie « entre les mains de M. Derveloy, procureur du roi ès siéges royaux de Granvilliers, pour être présentée à messire Nicolas de Lannoy, gouverneur du comté d'Eu, après avoir été collationnée à l'original par le même M. Derveloy. »

Il est dit que, « en vertu des ordres du prince, les sieurs Warnier et Thury compulsèrent les vieux titres, lettres, archives et écritures de l'abbaye, plus les papiers et renseignements réunis au coffre de l'église paroissiale, » pour composer leur rapport et l'étayer par tous les moyens de preuves bien autrement abondantes alors qu'aujourd'hui.

« Voilà, dit M. Raymond, un titre authentique s'il en fut jamais; c'est dom-
« mage qu'il soit plein de fautes. Mais nous sommes certains d'avoir les faits
« principaux, quelle que soit la copie. »

Certes je partage la conviction de M. Raymond au sujet de ce document, d'autant plus que je ne le croyais pas autant que lui aussi nécessaire à la constatation de la vérité des faits historiques qui y sont consignés. C'est moins un rapport qu'une narration, mais elle est empreinte de tant de loyauté que son style seul, à part les fautes qu'on y rencontre en plusieurs genres, mériterait déjà quelque confiance, si d'ailleurs le récit n'était appuyé, comme il l'est en effet, par des monuments qui ne souffrent pas le moindre doute.

A la simple lecture on aperçoit que ses auteurs n'ont rien voulu avancer d'eux-mêmes; qu'ils n'ont donné qu'un résumé des extraits d'autres documents compulsés par eux. On se convainc de leur bonne foi en les voyant invoquer les *Commentaires de César* et en rapprocher la tradition locale ainsi que l'opinion constante du pays.

Cependant je n'attacherai pas plus que M. Raymond une égale importance à tous les faits du rapport que nous venons de lire, et je ne leur accorderai pas indistinctement la même confiance.

Ainsi, quant à ce que disent les sieurs Warnier et Thury, que les habitants du voisinage avaient *vu et voyaient encore* alors *des apparitions dans la vallée de*

Bratuspance, je crois qu'on n'en pourrait rien conclure contre les auteurs ni contre le rapport lui-même; car, bien qu'ils ne fassent aucune réflexion sur ce préjugé populaire, ils ne font que répéter ce qui se disait parmi le peuple. Ils donnent par là l'explication du nom de *Fosse-aux-Esprits*, imposé par la crédulité à un lieu dont la vue seule rappelait un fait imposant.

D'ailleurs ils n'avaient pas à réfuter ni à combattre dans leur récit la croyance superstitieuse d'une partie des populations, toujours portée au merveilleux. Son erreur est d'autant plus compréhensible qu'elle avait constamment sous les yeux les vestiges d'une grande ville dont la destruction était, pour son ignorance de l'histoire, un problème inexplicable. Il n'est pas nécessaire de se reporter jusqu'au milieu du XVIe siècle pour trouver un peuple qui prête à des génies inconnus, malfaisants, à des chimères qu'il appelle *esprits*, les grandes ruines qu'il contemple, mais dont il ignore et l'origine et les causes.

Quoi qu'il en soit, les principaux faits au sujet de Bratuspantium se retrouvent dans ce rapport. La soumission de la ville à César, puis aux empereurs romains, sa destruction par le feu, la présence d'un temple païen souterrain, vu par les auteurs mêmes du rapport, les ruines présumées d'un autre temple extérieur qui aurait été élevé sur celui-là, « *l'opinion de toute antiquité*, qu'une armée de Barbares avait détruit la ville, » la date de sa destruction vérifiée par les médailles trouvées sur les lieux, qui répondent à cette époque, tels sont en résumé les faits contenus dans le document. Je vais les reprendre et les examiner les uns après les autres en continuant la description interrompue de l'emplacement de Bratuspantium.

Le commencement des défrichements de la *vallée de Saint-Denis* ne remonte pas au delà de trois cents ans; celui des hauteurs qui l'entourent de trois côtés est d'une date toute récente, ainsi qu'une bonne partie de la vallée même. Le rapport au prince de Condé parle de vieilles masures, de ruines, de fondements de maisons et d'édifices encore existants sur le sol. Il fait mention d'un certain seigneur d'Erusseaux (1) qui défrichait, qui faisait démolir des masses de ruines pour rebâtir avec leurs débris; c'était au milieu du XVIe siècle.

Sur la fin du XVIII siècle, c'est-à-dire vers 1796 et années suivantes, M. Davallete, intendant de la seigneurie de Vandeuil, reprit les travaux de défrichement commencés sur plusieurs points de la vallée par ceux qui l'avaient précédé dans l'administration de cette terre. Il y employa des ouvriers (dont plusieurs existent encore) qui défoncèrent une partie de la plaine, comblèrent des puits, et reconnurent parmi les nombreux matériaux de démolition l'emploi de la pierre des carrières de Bimont, près et à l'ouest de Breteuil. La charrue

(1) J'ai copié servilement le manuscrit en écrivant *Desruisseaux*; mais, d'après la remarque que j'ai faite plus haut (page 84, note 4), sur une erreur de copiste que je présume exister dans ce nom propre, je crois devoir l'écrire désormais comme ci-dessus.

n'a donc sillonné la vallée de Bratuspantium depuis plusieurs siècles que partiellement, et au fur et à mesure que s'opérait le défrichement. J'ai déjà cité l'opinion de d'Anville sur l'importance des ruines de la ville au milieu du XVIe siècle. Il n'y a guère que quarante ans que la vallée est tout entière livrée à la culture.

D'ailleurs l'énorme quantité de puits et de caves, les débris non moins nombreux et embarrassants des démolitions d'une grande ville, répandus sur toute la superficie de son assiette, auraient empêché tout usage du sol avant qu'il eût été déblayé.

« Et combien, dit Louvet, que ladite ville ait été totalement ruinée, néanmoins paraissent encore des fondements fort massifs, de fort grandes remarques, de grands espaces de logis, grand nombre de puits et de caves.... et principalement quand cette grande campagne est ensemencée en blé, on y reconnaît encore le compassement et les endroits des rues où le blé est plus petit qu'ès lieux où les maisons étaient bâties. »

Remarquons que Louvet écrivait cela au commencement du XVIIe siècle, pas beaucoup moins de deux cents ans après le rapport des deux ecclésiastiques de Breteuil.

Au sujet des remarques faites par Louvet, j'ai interrogé plusieurs anciens habitants de Vandeuil et de Caply sur la direction des rues visibles aux approches de la moisson, surtout parmi les graminées, et principalement le froment. Tous m'ont affirmé la même chose; et, sur ce qu'ils me dirent, « qu'il serait encore possible à une personne attentive d'en faire l'observation sur certaines parties du terrain » qui n'avaient point été entièrement défoncées, je priai un cultivateur complaisant de vouloir bien me conduire sur les lieux. C'était à la fin de juin 1826. Nous parcourûmes donc ensemble la plaine dans tous les sens; nous mîmes plusieurs heures à l'explorer, et je ne tardai pas à me convaincre de la vérité du fait.

Je fis l'observation sur nombre d'endroits, mais principalement sur cinq, où les tiges de froment et les épis étaient plus courts et plus maigres d'une manière frappante à l'extrémité de la pièce ensemencée, tandis qu'ils se trouvaient dans toute leur beauté à l'autre bout et dans le milieu de la même pièce de blé. J'avais prévu la nécessité, et nous nous étions pourvus d'une pioche dans l'intention de chercher dans le sein de la terre la raison d'une différence si sensible. Nous creusâmes donc en deux endroits, où nous trouvâmes, à une profondeur de 0m,35, une assise de pierres dures, rapprochées, dont les côtés avaient été taillés, d'une épaisseur qui variait entre 0m,20 à 0m,25, et d'une largeur de 0m,50 à 0m,60 et plus. La direction de cette assise de pavés était dans le sens de l'observation que j'avais faite avant de creuser. Elle traçait sous le sol une ligne parallèle à celle qui était marquée à l'extérieur par la hauteur des tiges.

Un sillon seulement et une borne séparaient cette pièce de terre de la pièce voisine sur laquelle j'obtins également la preuve que je désirais. C'était le même

grain de pierre dure dans les deux endroits, à la même profondeur et sur un terrain de niveau. Elles étaient de même forme; leur superficie et leur épaisseur variaient. Leur rapprochement exact était fait à l'équerre; je pus m'en assurer par l'ouverture de plusieurs joints. Nous enlevâmes une de ces pierres que nous mîmes hors du trou; il en résulta pour moi la conviction parfaite que ce ne pouvait être qu'un pavé de rue ; car l'assiette de ce pavé annonçait un encaissement profond rempli de marne, de gros silex et de gravier, formant un tuf d'une solidité telle que la pointe de notre instrument y marquait à peine.

J'appris en même temps que d'autres curieux avant moi avaient voulu savoir d'où provenaient ces différences si tranchées parmi les céréales lorsqu'elles sont parvenues à leur entier développement, car c'était seulement alors que l'observation se pouvait faire aisément. Mon guide me dit « que des propriétaires de « Vandeuil, encore existants, avaient fait extraire ainsi, des terres qu'ils possé- « daient dans la vallée, des pierres toutes taillées qu'ils avaient employées à « bâtir; qu'il avait vu défoncer de la sorte plusieurs rues; que les résultats ob- « tenus en double avantage par les premiers en avaient entraîné d'autres à faire « de même, et qu'ainsi avaient disparu partiellement les traces multipliées de « l'étendue et de la direction d'un certain nombre de rues, que les habitants « âgés du pays ont pu remarquer. » Les progrès de l'agriculture ont achevé d'enlever tout moyen d'observation à ce sujet.

C'était là une omission assez grave du rapport des deux ecclésiastiques; mais heureusement que le fait n'a point échappé à Louvet, qui fit sans doute lui-même quelque remarque sur les lieux. Quoi qu'il en soit, il a consigné dans ses *Antiquités* ce fait, et a par là rendu service à l'histoire en provoquant les observations faites ultérieurement.

Quant aux nombreux puits dont il parle, il faut croire qu'on en voyait beaucoup alors, puisque, quoiqu'on en ait tant comblé depuis si longtemps, on en pouvait encore compter une quarantaine il y a peu d'années, et qu'aujourd'hui même il s'en découvre çà et là, soit de nouveaux, soit de ceux qu'on n'avait que recouverts de bois et de gazon.

Les caves sont devenues plus rares, parce qu'il était plus facile de les remplir, et à cause de l'avantage que retiraient les propriétaires à en extraire les pierres de construction des côtés et des voûtes dans une contrée où la pierre est assez rare. Cela explique la persistance du *seigneur d'Esrusseaux* à démolir, dès avant 1574, les énormes murs du temple souterrain (1), quoiqu'il eût promis aux auteurs du rapport de conserver intacte « *une si belle antiquité.* » Je remarquai toutefois en maints endroits des enfoncements de terrain, de dimensions différentes, où mon guide me dit avoir vu des fondations et des caves. Ces dépressions du sol indiquaient un remplissage par le moyen

(1) Ce fait prouve de quel côté étaient l'esprit et le goût. Que d'actes semblables nous avons vus depuis que la *maudite soif de l'or* s'est emparée d'une classe de spéculateurs !

des éboulements. Les bords visibles marquaient autant de parallélogrammes. J'ai vu dans les maisons de Caply des marches en pierre qu'on m'a dit avoir été extraites des caves de Bratuspantium.

La ville a dû singulièrement s'agrandir et s'embellir pendant les quatre cent cinquante ans environ qu'elle fut soumise à l'empire. Il est facile d'en juger par le temps qu'ont duré ses ruines. En 1574, époque du rapport adressé au prince de Condé, « il y avait déjà quatre ans que le seigneur d'Erusseaux faisait tra- « vailler auxdites masures pour y prendre des pierres. » Tant de débris, qui naguère subsistaient encore, témoignent assez de l'étendue et de la solidité des constructions que renfermait Bratuspantium. L'épaisseur des fondations, mises à jour à des époques plus ou moins rapprochées, constatent quelles devaient être l'élévation et l'importance des édifices pour lesquelles elles avaient été construites.

En 1796 et années suivantes, M. Davalette reprit les travaux de défoncement, interrompus pendant la Terreur, dans la partie dépendante de la terre de Vandeuil. Ils étaient si considérables que des manœuvres ordinaires n'y suffirent pas. Il employa pendant longtemps des ouvriers plus capables, desquels le pépiniériste Mouret apprit les détails suivants. On commença au nord-ouest de la vallée, sur un plateau où il y a aujourd'hui un petit bosquet; on y découvrit bientôt d'immenses fondements de 15 pieds d'épaisseur, dans lesquels on trouva des assises de pierres dures, dont chaque pierre ne portait pas moins de 4 à 5 pieds carrés, placées sur une maçonnerie faite d'autres pierres également taillées et posées à bain de mortier. On trouva les deux côtés parallèles de cet énorme maçonnerie coupés à angle droit, et à des intervalles différents, par d'autres fondations de 4 à 5 pieds de diamètre, sur lesquels s'élevaient sans doute des murs de refend.

M. Davalette, désespérant d'en pouvoir finir, se contenta d'avoir fait extraire 40 pieds (13 à 14 mètres) de ces fondations en longueur, et abandonna le reste qui est aujourd'hui recouvert d'une couche assez mince de terre, de sorte que, pour n'être pas allé plus loin, on ne put alors se livrer qu'à des conjectures sur le but d'aussi grands travaux. Les uns voulaient qu'un temple colossal eût été bâti sur ces masses, et qu'au-dessous du temple eût été l'habitation des prêtres. Ils donnaient pour raison de leur opinion que les ossements humains trouvés sur le lieu indiqueraient que, lors de la destruction de la ville, des habitants, des femmes, et peut-être les prêtres eux-mêmes, avaient pu s'y retirer dans l'espoir d'y trouver leur salut plutôt qu'ailleurs, et avaient succombé dans l'embrasement de la ville. Les autres pensaient que ce pouvait avoir été quelque édifice public à l'usage des magistrats romains, sous lequel des caveaux ou des cachots auraient existé, et que les ossements humains seraient un indice des exécutions secrètes qui s'y seraient faites. D'autres enfin, et de ce nombre est le pépiniériste Mouret, croyaient reconnaître dans ces ruines les fondements d'une porte de Bratuspantium, avec une sorte de bastion sur le côté, qui aurait

servi à en défendre l'entrée, parce que, disaient-ils, la voie romaine qui traversait la ville vient passer devant ces fondations.

Sans les murs de refend trouvés dans les fondations, lesquels jettent encore quelques doutes, l'opinion de Pierre Mouret serait la plus probable de toutes ; car il est certain que Bratuspantium était fortifié, puisque les Bellovaques y avaient mis en sûreté ce qu'ils avaient de précieux, qu'eux-mêmes s'y étaient retirés après leur défaite sur l'Aisne, et qu'enfin c'était du haut des murs de la ville que les enfants et les femmes tendaient vers César leurs mains implorant la paix : *Qui quùm se suaque omnia in oppidum Bratuspantium contulissent..... pueri mulieresque ex muro passis manibus.... pacem... petierunt* (1). Et d'ailleurs César ne désigne par *oppidum* qu'une ville fermée ou fortifiée ; il était tout simple que Bratuspantium le fût, étant sur la frontière des Bellovaques.

Un motif de plus en faveur de cette dernière opinion, c'est la rencontre de l'extrémité nord des fondements en question avec la ligne du périmètre de la ville tel que j'ai cru devoir le déterminer. Quelque présomption contraire qu'on allègue, je pense sur ce sujet comme le pépiniériste de Breteuil.

Rappelons-nous maintenant les dimensions du temple souterrain, visité et mesuré par les deux prêtres, auteurs du rapport, et qu'ils prenaient d'abord pour une cave. « Des fondations de 4 à 5 pieds d'épaisseur, » que des ouvriers étaient occupés à démolir, donnèrent lieu à la découverte de ce temple, « qui avait en « longueur 80 pieds et en largeur 30 pieds, au bout duquel était une large pierre « en façon d'autel. » Quel excellence de construction dans cet édifice pour que sa voûte ait résisté à l'écroulement présumable d'un autre temple ou d'un édifice quelconque qui avait été élevé sur les fondements du premier, et de plus aux ravages des onze siècles qui s'étaient écoulés depuis la destruction de la ville !

Je ferai remarquer en passant combien il est à regretter que le rapport sur Bratuspantium n'ait rien dit sur plusieurs circonstances qui auraient aujourd'hui pour nous un très-grand intérêt. Il donne les dimensions du monument, il exprime le regret qu'éprouvaient les deux ecclésiastiques de voir le seigneur d'Erusseaux acharné à le démolir, tandis qu'il ne désigne pas l'endroit de la vallée où il existait, qu'il omet de faire connaître sa hauteur sous voûte, et si l'on pensait qu'il était de construction gauloise ou romaine.

Les détails du rapport ne nous suffisent pas pour nous faire à ce sujet une opinion. Si c'était un temple, nous ne pouvons dès lors douter que les Romains ne l'aient bâti, car avant la conquête les Gaulois n'avaient pas besoin de temple. Les objets de leur culte, tels que des fontaines salées, des rivières, des lacs et des bois, ne se renferment pas dans des enceintes de murs. Leur dieu *Esus*, dont parle Lucain (2), qui tenait lieu de toutes leurs autres divinités, était ho-

(1) *Comm.*, lib. II, cap. 29 et sqq.
(2) *Pharsal.*, lib. III. — Plin., *Hist. nat.*, lib. XVI, cap. 44.

noré dans un bois sacré, cultivé exprès, et arrosé d'une fontaine. Des troncs d'arbres représentaient ce dieu, aux pieds desquels s'élevaient des autels, sur lesquels ils immolaient des victimes humaines. Les places publiques servaient aussi aux cérémonies religieuses et aux sacrifices. Le temple dont il est question (si c'en était un) n'existait donc pas à Bratuspantium avant sa soumission à la république, et la ville ne le devait sans doute, ainsi que beaucoup d'autres embellissements, qu'au génie des Romains.

Peut-être que ce temple était à l'usage des chrétiens, car le christianisme avait déjà fait d'immenses progrès dans les Gaules avant Constantin-le-Grand, puisque Dioclétien lui fit éprouver la onzième persécution. Alors la légion thébaine comptait déjà six mille chrétiens. C'est dans les Gaules qu'elle fut décimée par Maximien-Hercule; il est donc très probable qu'il y en avait beaucoup dans le peuple. Le nombre des martyrs parmi les évêques et les grands de la nation, sacrifiés par Maximien-Hercule et le préfet Rictiovarus, en est une preuve incontestable. Mais ils se multiplièrent bien autrement lorsque Constantin rendit la paix à l'Église. Je ne serais donc pas éloigné de penser que le temple souterrain ait servi aux chrétiens de Bratuspantium (1).

D'après ce que nous dit César des constructions des Gaulois, nous pouvons juger de leur défaut de goût en fait d'architecture, et nous n'avançons rien de trop en attribuant aux Romains des travaux si considérables et en même temps si solides. Au reste, les constructions des Gaulois, surtout dans une province où la pierre était rare, consistaient plus en charpente qu'en maçonnerie, et avaient de l'analogie avec leur manière de construire les murs d'enceinte de beaucoup de leurs villes (2). Celles des Romains, au contraire, portaient avec elles un air de majesté et d'élégance, joint à toutes les conditions réunies de solidité et de durée. Nous en avons pour preuves de nombreux monuments répandus sur la surface de la France, et des routes dans l'exécution desquelles ils n'ont épargné ni les matériaux les meilleurs, ni le ciment le plus tenace, qui en fai-

(1) Le commerce continuel des Gaulois avec les Romains introduisit bientôt des innovations dans leur religion et la transforma entièrement; c'est ainsi qu'ils adoptèrent, à l'exemple des Romains, l'usage des lacrymatoires, les repas funéraires, les libations et les sacrifices expiatoires. Les statues introduites par les maîtres du monde rendirent plus sensible aux Gaulois leur polythéisme. Bientôt ils en eurent aussi qu'ils placèrent isolées sur une colonne, ou sur un piédestal qui servait d'autel, en plein air. Cependant il n'est pas présumable que les Gaulois aient eu l'idée de bâtir des temples, si ce n'est au moins 200 à 250 ans après la conquête.

(2) Dans ce que je viens de dire des habitations et des constructions des Gaulois, je n'ai pas eu intention, tant s'en faut, d'insinuer que je partage le sentiment de ceux qui ont parlé du manque absolu d'artistes chez les Gaulois. Ils faisaient un commerce trop étendu, et la noblesse aimait trop la magnificence pour qu'ils en aient été privés. Nous savons, du reste, combien l'or était commun dans les Gaules; que les riches s'y paraient de magnifiques étoffes, et portaient des bracelets d'or délicatement travaillés. Marseille n'était-elle pas devenue l'Athènes des Gaules, depuis qu'une colonie de Phocéens y avait apporté les arts et la langue des Grecs?

sait une masse compacte, qu'on ne divise encore aujourd'hui qu'à grande peine.

J'arrive à une question qui n'est pas la moins intéressante pour les amateurs d'archéologie.

Certes nous regretterons toujours qu'il ait fallu tant de siècles pour obtenir que l'homme trouvât l'art précieux qui rendra désormais présents aux âges à venir les hauts faits des temps passés, et les détails historiques qui ne laisseront rien à désirer sous ce rapport.

Mais nos regrets seraient plus poignants si les peuples qui nous ont précédés ne nous eussent pas légué, à défaut de livres et d'histoire écrite, un livre toujours ouvert, qu'il est plus facile d'arracher à toutes les causes réunies de destruction que toutes les bibliothèques possibles : on comprend que je veux parler des médailles, des monnaies des anciens peuples, et particulièrement de ceux qui ont habité les Gaules, soit indigènes, soit vainqueurs, Gaulois ou Romains.

De quel secours ne sont pas pour l'histoire les médailles des nations, sans lesquelles nous ne pourrions nous faire une idée exacte de leur génie, de leur caractère, de leurs usages ou de leurs mœurs ! Comment, sans les médailles, pourrions-nous parler, comme nous le faisons, de l'état des arts chez certains peuples qu'on en disait d'abord absolument dépourvus? N'est-ce pas au moyen des médailles que, comparant les objets d'antiquité que nous rencontrons çà et là sur le sol de la France, avec les dessins gravés sur ces médailles, nous parvenons à rectifier tous les jours des erreurs accréditées par les divers récits d'auteurs qui se sont succédé en se copiant?

Saurions-nous le cas que faisaient du cheval les Gaulois si nous ne rencontrions la figure de cet animal sur une infinité de leurs monnaies? De même, si nous n'y trouvons ni temples, ni traces d'architecture, nous savons dès lors que le culte des Gaulois n'en exigeait pas, et que c'était peut-être des bizarreries même de ce culte que procédait leur ignorance ou leur défaut de goût dans l'art, si en honneur chez les Romains. En revanche, la toute-puissance des druides, enveloppée d'une infinité de mystères, semble être révélée dans les nombreux emblèmes ingénieux et tout à la fois mystérieux dont leurs médailles sont surchargées. De combien de données sur ce sujet ne sommes-nous pas privés par la quantité de frustes que nous avons, sur lesquelles ni l'œil le plus exercé, ni la loupe de l'observateur ne peuvent rien ! Mais de l'absence de l'art architectural chez les Gaulois on ne peut pas conclure à la privation de tout art ; leurs médailles et autres monuments, dont je ferai mention plus bas, feraient justice de cette gratuite supposition. Les médailles sont donc une des preuves que j'ai dû invoquer de l'existence de Bratuspantium près de Breteuil, et dans le périmètre que j'ai déterminé plus haut (page 81).

Il y a en France peu de contrées où l'on en ait autant trouvé que dans le Beau-

voisis ; il n'est peut-être pas de localité où l'on en ait fait une aussi abondante moisson que dans la vallée dite de Saint-Denis ou de Bratuspantium.

Voilà près de trois siècles qu'à la connaissance de tous, des curieux viennent visiter ces lieux pour y recueillir des antiques. Croirons-nous qu'avant cette époque personne ne se soit occupé d'archéologie? Il s'en faut bien que le goût des antiquités soit moderne. Malgré les dissensions civiles, les guerres intestines qui travaillaient la France et la cour au XVIe siècle, le prince de Condé trouvait encore le temps d'y penser et de s'en occuper ; le rapport demandé par lui aux deux ecclésiastiques de Breteuil en fait preuve. Le goût de ces deux mêmes prêtres pour les antiquités nous est révélé dans leur requête au seigneur d'Erusseaux, en vue de le détourner de ses projets de démolition du monument qu'ils étaient allés voir.

La carte du diocèse de Beauvais, par Delisle, publiée en 1710, fait mention du hameau d'*Eruisseaux*, au nord-ouest de la vallée, lequel n'existe plus aujourd'hui. C'était sans doute là qu'étaient la propriété et l'habitation de ce fameux seigneur d'*Eruisseaux*, si appliqué pendant des années, au milieu du XVIe siècle, à exploiter les ruines de la ville pour les employer à bâtir. Placés donc sur l'assiette même de *Bratuspantium*, les habitants de ce hameau défrichèrent autour d'eux et durent par conséquent trouver alors quantité de médailles et autres objets d'antiquité, puisque, depuis ce temps, nombre d'amateurs en ont encore pu faire d'immenses collections.

J'ai déjà cité Louvet, qui dit que de son temps les laboureurs trouvaient beaucoup de médailles « ès vieilles masures. » Or les laboureurs ne les trouvaient qu'en travaillant à défricher et sans les chercher, comme cela arrive encore maintenant, mais plus rarement.

Le Père de Montfaucon, dans son *Antiquité expliquée*, dit « qu'il avait ra-« massé une grande quantité de médailles et monnaies gauloises qui avaient « toutes été trouvées en France, la plupart à Breteuil, » c'est-à-dire dans la vallée de Bratuspantium.

Le duc de Sully, ancien propriétaire du château de Vandeuil, possédait la plus riche collection en médailles d'or, d'argent, de cuivre et de bronze ; en divers ornements et objets antiques, tels que vases, quelques-uns entre autres de très-précieux, des statuettes, des instruments de sacrifice en bronze, des cassolettes, etc., etc., etc.

M. Cambry, pendant qu'il administra le département de l'Oise, alla très-souvent sur les lieux mêmes, et, autant des médailles qu'il recueillit lui-même dans les fouilles qu'il fit pratiquer sur plusieurs points, que de celles qu'il acheta des habitants des trois villages qui bordent la vallée, il se composa d'intéressantes tablettes, dont il nous fait passer en revue une partie à la fin de sa *Description du département*.

Plusieurs autres amateurs du département suivirent cet exemple, et eurent aussi leurs collections. Combien de fois n'ai-je pas rencontré moi-même

dans la vallée, comme s'ils s'y étaient donné rendez-vous, des amateurs venus des départements voisins ou éloignés, pour explorer le site de la ville gauloise, et qui tous en remportaient quelques antiques.

En admettant, ce qui d'ailleurs est assez vraisemblable, que les habitants de Bratuspantium aient eu le loisir d'emporter ou de cacher sur les lieux ce qu'ils avaient de plus précieux avant qu'ils fussent contraints d'abandonner leur ville au moment de sa destruction, on peut croire qu'ils durent revenir y reprendre ce qu'ils y avaient peut-être enfoui, et qu'ils emportèrent ainsi d'immenses richesses. On peut juger de ce qu'ils possédaient en numéraire d'après l'énorme quantité de médailles d'or, d'argent, et de métaux moins précieux qu'on y a recueillies depuis des siècles; encore n'entends-je pas parler ici de tout le métal fabriqué ou non fabriqué qui disparut infailliblement dans l'embrasement de la ville, sans qu'il restât à la postérité des traces de ces pertes, qui durent être considérables.

Parmi toutes les médailles trouvées jusqu'aujourd'hui sur l'emplacement de Bratuspantium, il y en a de gauloises, de grecques, de consulaires, des empereurs, des tyrans et de quelques princes étrangers, entre autres de quelques rois de la Germanie.

Les médailles gauloises sont les plus nombreuses : on en a de cinq espèces de métaux : en or, argent, bronze, cuivre et fer ; malheureusement elles sont la plupart frustes. M. Cambry en possédait néanmoins plusieurs d'or, d'argent et de bronze, ainsi que plusieurs fourrées, parfaitement conservées.

Nous avons vu déjà que le cabinet du duc de Sully ne se composait pas seulement des médailles trouvées dans la vallée de Saint-Denis, mais encore d'une infinité d'autres objets non moins intéressants. M. Cambry fait mention d'une grande quantité de ces antiques ramassés sur les mêmes lieux, et dont il possédait la plupart, tels que : « agrafes de bronze de diverses formes, telles que poissons, oiseaux, ou en filigranes légers, en partie émaillés ; verres et fragments de verre de fabrique gauloise ; fleurons d'or et de bronze ; patères, spatules d'argent, de bronze cannelé ; épingles, cuillers d'ivoire, boucles, anneaux ciselés, pommeaux d'épée à tête d'hommes ou à mufle de chien ; ornements en bronze infiniment variés ; fleurs, pommes de pin, glands, têtes de lion en forme de trépied ; boutons, petits animaux de bronze ; clefs de toutes formes ; poids antiques de plomb, et sonnettes de bronze. »

On y a encore trouvé des vases, des milliers de fragments de vases et de poterie, sur lesquels on retrouve dessinés les mêmes caprices et mimes que sur les médailles gauloises.

M. Beaucousin, d'Amiens, amateur instruit, qui était souvent allé visiter la vallée de Bratuspantium, fit présent à M. Cambry d'un doigt de bronze qu'il y avait trouvé, et dont les proportions, données par M. d'Allonville, indiquaient que la statue de laquelle il avait été détaché avait dû être de grandeur naturelle. Certes le savant préfet de l'Oise avait raison d'émettre le vœu que le gouverne-

ment fit faire des fouilles dans le but d'y trouver la statue; peut-être est-elle au fond d'un des nombreux puits dont j'ai parlé. Le fini du travail porte à croire à la beauté de ses formes.

Je ne sais si c'est dans l'intention de la trouver que M. Cambry employa pendant quelque temps, sous la direction de M. Davalette, les ouvriers dont ce dernier s'était lui-même servi pour démolir les fondements d'une porte présumée de la ville. Ils fouillèrent en différents endroits sans résultat important. Ils découvrirent une espèce de citerne et plusieurs puits qu'ils se mirent à vider; mais on interrompit leurs travaux avant qu'ils fussent parvenus au fond. L'ardeur de ces ouvriers, stimulée par la curiosité, les porta à demander comme une grâce qu'on les laissât au moins terminer des recherches si avancées; mais ils ne purent l'obtenir.

Plus tard le pépiniériste Mouret fit de nouvelles tentatives sur plusieurs points de la vallée, et principalement dans la direction du *Câtelet*. Je crois savoir que sa fortune ne lui permit pas d'aller assez loin (1). Nous devons toutefois à des sondages exécutés sous sa direction, vers le Câtelet et sur la colline boisée qui lui fait face au sud, la découverte de nouveaux matériaux de construction, parmi lesquels on trouva des crampons ou liens de fer, courbés à angle droit aux deux extrémités, et qui semblaient avoir servi à joindre de gros blocs de pierres d'encoignure, qu'on y rencontra aussi ayant l'empreinte de trous où des crampons auraient été scellés. On put juger de la grosseur primitive de ces liens par l'épaisseur de près de $0^m,3$ d'oxyde de fer qui les recouvrait tout à l'entour. Les médailles ne firent pas défaut à M. Mouret dans ses recherches; il en trouva souvent, et ce fut pour lui un moyen de remercier ses nombreux visiteurs étrangers, en leur en faisant hommage.

La mine est loin d'être épuisée, car la majeure partie de l'emplacement de la ville n'a été défoncée qu'à la profondeur nécessaire à la culture; il n'y a donc en quelque sorte d'exploitée que la superficie; encore, après de fortes pluies et dans les deux saisons de labours, en rencontre-t-on souvent. C'est surtout dans ces circonstances que, pendant huit ans, je dirigeai assidûment vers la vallée mes promenades, qui ne furent jamais vaines. Je suis certain que la terre y recèle une infinité d'antiques bien précieux, et je ne puis m'empêcher de faire remarquer l'indifférence du département depuis l'administration de M. Cambry, dont le zèle aurait dû, ce me semble, donner l'idée d'un cabinet d'antiquités, puisque pour le composer il aurait suffi de quelques fouilles annuelles et de l'acquisition des collections faites par des particuliers sur le territoire seul de l'ancien Beauvoisis (2).

(1) La chronique ignorante de Breteuil raillait les projets du pépiniériste en lui prêtant le désir ambitieux d'un trésor que la crédulité populaire plaçait partout et nulle part. Pour moi, j'aurais ardemment souhaité que le goût et les sacrifices de cet honnête homme fussent couronnés du plus heureux succès. La fortune n'en pouvait guère favoriser de plus digne.

(2) Au moment de publier cette notice, j'apprends qu'enfin l'on projette l'érection d'un musée

En terminant l'article des médailles recueillies sur l'emplacement de Bratuspantium, je mentionnerai une découverte qui me conduira à parler de la destruction de la ville.

C'était dans les premiers jours de mai, en 1831, que des hommes de journée pratiquaient une tranchée au pied du *Câtelet*, du côté de la vallée. Les prenant pour des défricheurs au compte de quelque curieux, j'allai droit à eux. La coupure sur le flanc de la colline était perpendiculaire ; ils en retiraient de l'argile, du mauvais sable, de la craie, des pierres dures, de la terre végétale, du bois presque entièrement pourri, et une matière noire comme serait du charbon pulvérisé, le tout mêlé, mais très-facile à distinguer, quoique amassé pour être transporté ailleurs comme décombres propres à combler. L'attention que je prêtai à trier des yeux cette quantité de matières hétérogènes fixa celle des ouvriers, et les porta à m'expliquer ce qu'ils croyaient faire le sujet de mes observations. Ils me montrèrent quelques parties d'ossements que je n'avais pas remarqués ; ils venaient de découvrir un squelette humain, debout, dont la partie antérieure du bras droit était horizontale, et la main appuyée sur un bâton, tandis que le bras gauche était dans la position verticale du corps. Incapables de tenir aucun compte de la découverte, ils avaient fait tomber en poussière le bâton et le bras droit sous leurs premiers coups de pioche. Cependant ils me firent observer que c'était bien du bois, en en retirant du tas de décombres. En effet les filaments ligneux étaient très-reconnaissables, mais se brisaient sous la plus légère pression des doigts.

Une forte teinte de rouille, imprimée dans la terre à l'endroit où était posé le pied du bâton, ferait présumer qu'il était armé d'un fer large et épais dans la forme d'une houe.

Le squelette avait disparu plus facilement encore, sauf quelques légères portions d'os qui avaient conservé assez de consistance. Les ouvriers me firent observer que ces particules s'étaient trouvées dans une veine de charbon qui régnait autour de la tranchée, à la hauteur du fémur du squelette, lequel, d'après leurs renseignements, devait être celui d'un homme de 1 mètre 85 centimètres de taille. L'espace qu'il occupait en largeur était proportionné. Les preuves que j'avais sous les yeux ne me permirent pas de douter un instant de la sincérité de leur récit.

Serait-ce un des malheureux habitants de *Bratuspantium* qui aurait péri dans le sac de la ville ? Je serais porté à le croire ; car tout ce qui l'enserrait ne se composait que de décombres amoncelées au hasard, et les veines horizontales de bois carbonisé n'en seraient pas des preuves à dédaigner.

Quoi qu'il en soit, je remarquai dans les déblais des morceaux d'argile à demi cuite, d'une teinte noirâtre, occasionnée par le voisinage du charbon. J'empor-

d'antiquités à Beauvais ; mais il paraît que l'autorité y demeure encore étrangère, car on parle d'une Société d'amateurs qui s'est formée d'elle-même à cet effet.

tai avec moi de cette poussière noire, et je ne tardai pas à me convaincre, par sa dessiccation et sa combustibilité, de l'exactitude de mes observations, que vont tout à l'heure confirmer d'autres preuves nombreuses et incontestables de la destruction de *Bratuspantium* par l'embrasement.

En 1836, un cultivateur de Caply, labourant une pièce de terre, sentit quelque chose qui résistait au soc de sa charrue. Il trouva là, à côté l'un de l'autre, deux sarcophages en pierre, bien recouverts et en bon état. L'un contenait un squelette entier, et un long instrument en forme de poignard; l'autre renfermait aussi un corps humain, mais dont la tête avait été séparée du tronc et mise sur le côté du cadavre. On m'a dit qu'un habitant de Beauvoir avait demandé et emporté cette tête, et que le poignard était demeuré en la possession du propriétaire, ainsi que les cercueils.

A peu de distance de cet endroit, un autre cultivateur découvrit de la même manière, et à la même époque, un puisard ou égout, dont la maçonnerie était au ciment, en belles pierres, et encore intacte. Son orifice était d'une seule pierre taillée en hexagone, et le diamètre de son ouverture était d'environ 0m,40. Il était percé perpendiculairement au sol jusqu'à deux mètres, puis sa pente commençait et prenait la direction de la petite rivière, entre Caply et Vandeuil.

Nous avons vu précédemment les auteurs du rapport au prince de Condé attribuer, « d'après *l'opinion constante du pays*, la destruction de *Bratuspantium* « à l'invasion des Francs sous la conduite de *Pharamond et de Marcomir, son fils*, « *environ l'an 400, sous le règne des empereurs Honorius et Arcadius.* » (1)

On conçoit que les deux prêtres de Breteuil aient eu besoin de l'appui d'un fait pour fixer l'époque d'une invasion dans laquelle aurait disparu *Bratuspantium*, comme ont succombé bien d'autres villes gauloises, entre autres la capitale de la seconde Belgique. Voici, je pense, leur raisonnement : Certain nombre de villes ont péri dans les Gaules à une même époque; or une quantité d'événements de ce genre ne sauraient se présumer qu'en supposant un bouleversement notable dans les affaires de l'Empire, occasionné par une des nombreuses invasions des hordes du Nord, fait attesté par l'histoire.

De plus, quant à Bratuspantium, les médailles trouvées sur son emplacement s'arrêtent au règne d'Honorius ; il n'est donc question que de savoir quelle invasion eut lieu sous le règne de cet empereur, dans laquelle la seconde Belgique eut principalement à souffrir les ravages des Barbares qui l'envahirent.

Ce raisonnement m'a paru d'autant plus admissible qu'à défaut de certitude métaphysique sur les faits d'une époque si reculée, il en offre une morale que l'historien ne rencontre pas encore partout. Voilà une des mille circonstances où nous sommes heureux que les médailles nous viennent en aide, et soient

(1) Voir le rapport, page 83 et suiv.

pour nous, ainsi que tout autre genre de monument, comme des témoins des faits et de la chronologie de l'histoire.

En admettant le raisonnement qui ressort des paroles du rapport que j'ai cité, je ne crains pas toutefois de rejeter ce que j'y regarde comme une erreur, ou du moins comme une supposition gratuite; par exemple : que Pharamond ait été, avec un fils du nom de Marcomir, le chef de l'invasion des deux Belgiques en 400 (1). En tout cas, nous allons voir si ce ne serait pas dans les premières années du Ve siècle qu'aurait péri Bratuspantium.

Recourons à ce que l'histoire nous présente de plus probable au sujet des invasions successives des peuples du Nord, et voyons laquelle causa le plus de ravages dans le Beauvoisis.

Depuis la soumission des Gaules à l'empire romain, l'histoire fait mention d'une première invasion des Barbares, en 264, sous le pitoyable règne de Gallien. Ils traversent les Gaules en les ravageant, et passent en Espagne et en Italie; mais l'usurpateur Posthumus, vainqueur de Gallien, en délivre entièrement tout le territoire des Gaules (2). C'est depuis le règne de Gallien que les peuples envahisseurs du Nord furent généralement appelés *Francs* ou *Franks*, nommés ainsi par Aurelius-Victor.

A moins que *Bratuspantium* ait été détruite plusieurs fois, ou qu'elle ait seulement eu à souffrir de cette première invasion, rien ne prouve qu'elle ait succombé dans celle-ci, puisque la série des médailles nous reporte ou à la fin du IVe siècle, lorsque Théodose fut seul empereur, après la mort de Valentinien II, ou au commencement du Ve.

Autre invasion des Hérules, Bourguignons et Caïbous en 288, sous la conduite d'Athec et de Gennebaude, défaits par Maximien-Hercule, associé à l'empire par Dioclétien. La liberté que ce prince leur donne de s'établir dans les provinces du nord de la seconde Belgique ne laisse pas présumer que ces peuples en aient détruit les villes.

En 293, Constance Chlore chasse ces mêmes peuples de leur nouveau séjour dans la Batavie, mais il en fait transporter des bandes çà et là dans diverses parties des Gaules pour y cultiver les terres.

En 306, Constantin met en déroute une armée qui avait envahi le nord de la seconde Belgique : on ne voit pas qu'elle y ait fait de notables dégâts.

En 341, l'empereur Constant marche contre une armée de Franks qui avait déjà franchi le Rhin. L'histoire rapporte (3) qu'il s'en fit des alliés. Cela ne donne pas idée qu'ils se soient avancés, ni qu'ils aient commis alors aucuns ra-

(1) Adon, Aimoin, Sigebert, et d'autres chroniqueurs anciens, font Pharamond fils de Marcomer ou Marcomir, roi d'un peuple de Francs, mais qui ne réussit pas à passer dans les Gaules.

(2) Orose, liv. XXV, ch. 9. — Zoz., liv. Ier. — Pollio, *In 30 tyr.* — Id., *In Posth.* — Eutrop., lib. IX.

(3) *Art de vérifier les dates, Chronologie des rois de France, Prélimin...*

vages. Depuis on vit des officiers francs à la cour des empereurs et dans les armées romaines.

Eutrope et Zozime font mention d'une autre attaque des Francs, sous Constance II, second fils de Constantin, en 353 ou 354. Il s'agit de butin et de prisonniers que les Barbares emmenèrent, mais il n'y est pas question de destruction de villes ; et d'ailleurs ils n'entrèrent pas avant dans le pays.

Une nouvelle tentative a lieu sur les frontières de la Belgique en 356; Julien s'y oppose avec succès et refoule les Barbares au delà du Rhin (1), après les avoir rejoints en partie vers Lyon, qu'il venaient de piller, et qu'ils n'avaient pas eu le temps de brûler. Julien les taille en pièces, après leur avoir repris le butin et les prisonniers.

Autre invasion des Franks et des Saxons en 367, sous Valentinien. Leurs ravages n'ont lieu que sur la frontière de la première Belgique, d'où ils sont chassés par Théodose, chef de l'armée romaine (2).

Il y avait quatre ans que Valentinien s'était associé son frère Valens, lorsqu'en 368 Bagalifrand envahit les Gaules à la tête d'une armée des peuples de la Germanie. D'abord battu par Valens, puis vainqueur, il fit quelques dégâts sur les terres de l'empire, mais il fut bientôt expulsé par Théodose.

Après l'élévation de Théodose à l'Empire, et sous Valentinien II, les Franks font une nouvelle irruption en 388 ; mais, poursuivis par Nannius, gouverneur des provinces frontières, ils repassent le Rhin (3). C'est dans cette invasion que figurent comme chefs ou rois Marcomir, Genobaud et Sunnon, que Grégoire de Tours qualifie de *sous-rois*. Marcomir, surpris par Nannius, est livré à Stilicon, qui l'envoie en exil en Toscane. Marcomir ne reparaissant plus depuis cette époque, et les ravages causés par cette expédition n'ayant eu lieu que sur le Rhin, j'en conclus que Marcomir n'était pas à la tête des armées de Barbares qui firent le sac de *Bratuspantium*, et que les auteurs du rapport se sont trompés non-seulement en lui attribuant sa destruction, mais encore en donnant la date de l'événement.

Il ne paraît pas non plus de Pharamond, roi des Francks, avant 424, et encore ce n'est que sur le Rhin. Alléché sans doute par la réussite des nombreuses armées qui avaient depuis quelques années envahi toutes les Gaules, et desquelles je parlerai plus bas, il tente à son tour d'y passer, mais il en est empêché autant par les Barbares vainqueurs que par le peu de troupes romaines qui se trouvent sur la frontière. Clodion lui-même, fils de ce Pharamond, ne franchit le Rhin que dans l'intervalle de 432 à 438, se jette sur le Brabant, où il s'établit jusqu'en 445 sans opposition, et de là s'avance jusqu'à Cambrai. Il est donc pro-

(1) Aurel. Vict. — Eutrop., lib. X. —
(2) Zosim., liv. XXVII.
(3) Gregor. Turon., lib. II, cap. 9, *Ex Sulpit. Alexand.*

bable que Pharamond, son père, n'avait pas, avant cette époque, conduit son armée dans les Gaules, et qu'il n'existait déjà plus lorsque Clodion y entra (1).

Salvien, évêque de Marseille, déplore la ruine des villes de Mayence, de Cologne et de Trèves lors de l'entrée de Clodion dans la première Belgique; mais il ne fait pas mention d'autres ravages dans la Belgique.

J'ai réservé de parler en dernier lieu de deux autres irruptions de nations barbares sur les Gaules, qui m'ont paru devoir fixer plus particulièrement l'attention du chronologiste sur le fait en question, parce que les nombreux témoignages des auteurs qui en ont parlé nous conduisent pour ainsi dire sur les lieux qui en ont le plus souffert.

On sait quelle terreur saisit en 451 toutes les Gaules au bruit des désastres et des ruines amoncelées par Attila dans les Germanies, qu'il venait de traverser, et à la nouvelle qu'il s'avançait en deçà du Rhin avec une innombrable armée de Huns. Les Romains, trop faibles pour lui opposer seuls quelque résistance, font alliance pour le repousser avec les rois qui, déjà depuis longtemps, avaient fait plus qu'entamer la puissance de l'empire en formant de nouveaux États au sein même des Gaules, les uns attirés par l'attrait d'un riche territoire, les autres appelés par des traîtres ou par les menées d'ambitieux rivaux. Les Romains et les Gaulois se liguent donc, avec les hordes récemment victorieuses, contre un nouvel ennemi. Attila n'en parvient pas moins jusqu'au cœur du pays, portant partout sur son passage le fer et le feu. La ville de Nasium, sur l'Ornain, périt sans doute à cette époque, et celle de Reims fut incendiée. Les plaines de la Champagne furent le principal théâtre des ravages et de la défaite du Barbare, après que les confédérés, commandés par AEtius, l'eurent rejoint sous les murs d'Orléans et forcé de rétrograder.

Le silence de l'histoire sur le ravage de l'Amiennois et du Beauvoisis, dans cette circonstance, ne suffirait pas pour nier la destruction de Bratuspantium par Attila, si d'ailleurs nous avions d'autres données plausibles pour en appuyer la conjecture. Mais, outre la raison du silence de l'histoire sur la dévastation de ces deux provinces par l'armée d'Attila, on a d'assez puissantes raisons pour ne pas rattacher le fait à l'invasion d'Attila, quoiqu'on ait prétendu avoir trouvé quelques médailles de ce prince sur l'emplacement de la ville.

(1) Les auteurs qui ont prétendu faire de Pharamond le fondateur de la monarchie française se sont vus forcés, malgré eux, d'intervertir les dates. Se fondant sur ce que les nations barbares du Nord n'avaient trouvé de moment plus favorable à l'envahissement des Gaules que l'époque de la mort d'Honorius et l'usurpation de la pourpre impériale par le préfet du prétoire Jean, ils en conclurent que ce fut alors que tomba définitivement l'empire romain. Mais, avant ce temps, beaucoup de nations étrangères avaient déjà formé des établissements dans les Gaules, et avaient scindé la puissance impériale en se gouvernant par leurs propres chefs, et par des traités avec les derniers empereurs qui les avaient laissés s'y établir. Dupleix fait toutefois l'aveu de l'impossibilité de rien fixer de très-précis. Ne comptant peut-être pas assez sur les auteurs presque contemporains des faits, il s'est jeté dans des contradictions.

Il me reste donc à parler de la plus terrible invasion des Gaules, et celle-ci, qui nous reporte à l'empire d'Honorius, nous met en rapport avec le mémoire adressé au prince de Condé. Ici ce n'est plus une simple conjecture, c'est une opinion fondée non-seulement sur la constante tradition locale, mais de plus sur le témoignage de nombreux auteurs, dont la plupart vivaient et écrivaient voisins des événements, tels que saint Jérôme, Sidoine Apollinaire, saint Grégoire de Tours, Zozime, Sozomène, etc.

L'accord des plus anciens écrivains sur cette formidable invasion, rapportée par M. Paul Dupont (1) au dernier jour de l'année 406, et à la même date par Dupleix (2), est principalement remarquable sous le rapport de la chronologie; et d'ailleurs, quand nous n'aurions à consulter que Grégoire de Tours, qui écrivait, si rapproché des faits, son *Histoire des Franks*, son témoignage seul suffirait pour pouvoir fonder une opinion sur la ruine de plusieurs villes. Son histoire comprend cent soixante-quatorze ans, depuis 417 jusqu'en 591 ; il ne date par conséquent que de 417 l'établissement définitif des peuples franks dans les Gaules. Ne leur fallait-il pas bien, en effet, pour réparer leurs propres ravages, et fonder quelque état régulier, les dix ans écoulés depuis leur entrée en 407 ? Nulle probabilité ne ressortant de toute autre invasion, les immenses désordres auxquels furent en proie, en 407, les provinces de la Belgique et le Beauvoisis plus que le reste des Gaules, m'ont déterminé avec d'autres motifs à accepter cette époque comme étant celle où périt Bratuspantium.

Théodose venait de mourir après un règne qu'il avait illustré d'avance comme général, ensuite comme empereur. L'empire d'Occident, tombé aux mains d'Honorius, sous la tutelle d'un Vandale heureux, devenu ministre tout-puissant (3), descendit tout à coup du haut degré de force et de gloire où l'empereur l'avait relevé et maintenu autant par sa prudence que par ses victoires sur plusieurs tyrans et sur des armées de Barbares.

Pendant que Rufin et Stilicon, tuteurs, l'un d'Arcadius, et l'autre d'Honorius, travaillaient à réaliser leurs ambitieuses prétentions (4), Alaric et ses Goths, appelés par le traître Rufin à dessein d'empêcher Stilicon de venir se mêler du gouvernement de l'empire d'Orient, envahissaient, parcouraient et ravageaient les États d'Arcadius. La Grèce et la Macédoine succombaient, et l'Italie et Rome même allaient bientôt être en proie aux mêmes désastres.

L'envie de Stilicon contre son compétiteur l'aveugle sur les dangers de l'empire d'Occident, et lui fait négliger le salut de l'État et surtout des Gaules, quoiqu'il ait cru peut-être y avoir suffisamment pourvu en domptant quelques rois franks, en recevant d'autres des otages, et en complétant les garnisons qui

(1) *Biographie universelle*, art. Stilicon, p. 556, col. 2.
(2) *Mémoires des Gaules*, liv. VIII, chap. 7. In-fol.
(3) Zozime, liv. VI. — Paul. Diac., liv. XIII.
(4) S. Jer., *Ep. III ad Heliod.* — Almoin, 3. — Sigeb., *Chron.* — Greg. Turon., l. II, c. 9.

bordaient la frontière des Gaules sur le Rhin. Il s'attache aux pas du gouverneur d'Arcadius, qu'il réussit à faire assassiner. La faiblesse d'Arcadius, devenu l'esclave d'Eutrope, digne successeur de Rufin, l'envahissement de ses provinces, celui de l'Italie par une armée nombreuse d'autres Barbares qui occupaient Stilicon, les tiraillements de l'ambition de ce fameux tuteur d'Honorius rejaillirent enfin sur tout l'empire, et offrirent aux nations qui aspiraient à la conquête des Gaules la plus favorable occasion de la tenter.

Un essaim de Barbares, accumulés depuis longtemps sur les rives du Rhin par des arrivées continuelles du Nord, n'y pouvaient plus tenir; ils profitèrent des embarras des deux empires d'Orient et d'Occident pour fondre tous ensemble sur les Gaules.

Saint Jérôme (1) décrit avec larmes cette formidable invasion. Il compte dix armées réunies : Quades, Vandales, Sarmates, Alains, Gépides, Hérules, Saxons, Bourguignons, Allemands et Pannoniens. Jamais, selon saint Jérôme, dévastation ne fut plus générale et plus effroyable dans toute l'étendue des Gaules, depuis les Alpes jusqu'aux Pyrénées, et depuis l'Océan jusqu'au Rhin. Les deux Belgiques furent des plus maltraitées.

Ces désastres, dont l'époque concourt avec les tristes commencements du règne d'Honorius, durèrent neuf à dix ans, c'est-à-dire jusqu'en 416. A en juger par ce que ces peuples barbares avaient déjà occasionné de désastres par où ils étaient passés, on peut se faire une idée de ce qu'il y eut de calamités dans les Gaules pendant ces neuf ans.

Les Bellovaques, quoique déjà dégénérés, du temps de César, de leur ancienne valeur, firent-ils peut-être alors quelque effort désespéré qui leur coûta la destruction de leurs villes?

Tout porte à rattacher la ruine de Bratuspantium à cette invasion plutôt qu'à aucune autre antérieure ou postérieure à 407 : d'abord sa coïncidence avec le règne d'Honorius, la confirmation de l'événement sous la même date par « l'o« pinion de toute antiquité du pays » où il eut lieu; ensuite l'histoire, qui, parlant des autres irruptions de peuples barbares sur les Gaules, ne désigne pas comme dans celle-ci les ravages de la seconde Belgique. De plus, une autre preuve qui ne souffre pas de contradiction, c'est que « le fait se vérifie par les anciennes « médailles que les laboureurs trouvent ordinairement ès vieilles masures et « ruines de ladite ville. » Or la série chronologique des médailles trouvées sur l'emplacement de Bratuspantium, et que j'ai donnée ailleurs, s'arrête à Théodose, successeur sans collègue de Valentinien II.

Lamartinière, dans son Dictionnaire (art. *Bratuspantium*), dit que cette ville a duré jusqu'au moyen âge; « car il en est question, dit-il, dans la vie de saint Guibert, et dans celle d'Ainsfride, évêque d'Utrecht, par Sigebert. » Sa durée

(1) Ep. 123, ad Ageruch. [illegible]

fut donc d'un siècle dans le moyen âge; car Constantin-le-Grand fut proclamé Auguste en 306, et Bratuspantium détruite en 407.

L'époque de la ruine de Bratuspantium me semble suffisamment établie par les preuves que je viens d'en fournir; j'ai donc cru devoir en négliger quelques autres moins importantes.

Mais il se présente une dernière question à résoudre pour compléter cette notice, à savoir : Comment la ville des Bellovaques fut détruite?

J'ai parlé précédemment des amas de poussière de charbon que j'avais remarquée dans une tranchée faite au pied du *Câtelet*, au nord de la vallée; j'ai dit m'être assuré du fait. On va voir les preuves matérielles abonder dans mon opinion.

L'énorme quantité de bois que, d'après les commentaires, nous savons que les Gaulois employaient dans leurs fortifications et pour leurs habitations, a dû laisser des traces durables de l'incendie qui consuma la ville. Ces traces existent non-seulement au pied du *Câtelet*, mais sur toute la superficie qu'occupait Bratuspance. Le sol, labouré depuis plusieurs siècles, et auquel ont été mêlés tant d'engrais et de décombres étrangers, n'a pas encore perdu, sur beaucoup de points, la teinte rousse qu'imprime ordinairement à quelque espèce de terre que ce soit une grande chaleur.

Mais si l'on creuse en certains endroits, on retrouve les matières incendiées dans le même état qu'à l'époque de la conflagration : des pierres dures, calcinées en bonne partie; des masses de mortier cuit, ayant au dedans la couleur primitive et au dehors celle de la brique et sa consistance; de gros silex lamellés et blanchis par l'effet du feu; des amas de bois carbonisé; de nombreuses ferrailles comme on en trouve après un incendie.

Au sud de la vallée, sur la côte où s'étendait la ville, et dont le sommet est planté en bois, les ouvriers ont rencontré maintes fois, au pied des arbres qu'ils abattaient, du charbon à 0m,35 ou 0m,40 de profondeur. Il s'en est trouvé de même dans des puits et dans des caves. Partout où il s'est fait des fouilles, elles ont produit les mêmes résultats. Telles sont les preuves qui existaient d'une manière bien plus convaincante, sans doute, lorsque les sieurs Warnier et Thury, de Breteuil, faisaient leur rapport au prince de Condé, rapport dans lequel on a pu lire leurs remarques sur le même sujet. Ces preuves subsisteront encore longtemps pour l'observateur, et c'est sur elles qu'est fondée l'opinion de l'embrasement de Bratuspantium. Ajoutons-y celle qui résulte du mode le plus expéditif de destruction qu'on sait avoir été généralement employé par les armées de Barbares dans leurs excursions sur les terres de la Gaule, je veux dire de l'incendie. On sait aussi que Reims, capitale de la seconde Belgique, fut ravagée deux fois par les flammes, la première avec Bratuspantium sans doute, et la dernière fois par Attila.

Je crois avoir démontré et prouvé l'existence de Beauvais et de Bratuspantium du temps de la conquête des Gaules. J'ai réfuté, d'une manière satisfaisante, selon

moi, l'opinion des auteurs qui plaçaient gratuitement cette ville ailleurs qu'auprès de Breteuil, tandis qu'elle touchait presque aux anciennes limites du pays des Amiennois, seul endroit où le texte des commentaires paraît en déterminer la position, et où se rencontrent toutes les preuves d'une ville de laquelle ces auteurs ne prennent pas la peine de rendre raison.

J'ai rejeté, comme je le devais, les assertions hasardées de ceux qui ont prétendu la confondre avec Beauvais, malgré l'impossibilité pour eux d'accorder les distances de ces deux villes à d'autres villes ou lieux cités par César ; je n'ai fait aucun cas de l'opinion au moins ridicule, pour ne pas dire plus, qui plaçait Bratuspantium dans le Brabant, contrairement à César qui le mettait au pays des Bellovaques.

Si donc on ne nous montre ailleurs, chez ce peuple, le site et l'emplacement d'une ville forte, dont la distance des frontières de *Samarobrive* soit en rapport avec le texte des *Commentaires*, et si l'on ne nous fournit à l'appui toutes les preuves de son existence en tel autre lieu que ce soit du Beauvoisis ; si enfin l'on ne nous dit pas quelle a pu être cette autre ville dont nous trouvons les vestiges indubitables sur les lieux décrits dans cette *Notice*, nous devons en conclure que là était située la ville de *Bratuspantium*.

J'ai apporté en témoignage de mon opinion un document consciencieux, et dont le fond mérite foi à plus d'un titre, surtout lorsqu'il parle du nom et du site de Bratuspantium, basé sur la tradition et sur d'autres documents remontant à plusieurs siècles antérieurs à sa date. L'histoire et la chronologie m'ont suffisamment servi à appuyer mes présomptions, comme celles des auteurs que j'ai cités en faveur de mon opinion.

Cependant c'était peu encore que tant de témoins, si je n'avais fait parler jusqu'aux cendres mêmes de la ville, si je n'avais fait sortir de terre une partie de ses ruines, si je n'avais interrogé ses monuments, si enfin je n'avais satisfait aux exigences d'une critique raisonnable en produisant sur l'époque de sa destruction le témoignage le plus irrécusable, celui des médailles (1).

Je suis donc fondé à conclure que la ville de Bratuspantium était une place forte et considérable des Bellovaques ; qu'elle était située dans la vallée connue aujourd'hui sous le nom de *Vallée de Saint-Denis*, à sept lieues de poste de Beauvais, à un peu plus de distance d'Amiens, dans l'angle formé par les deux routes de Clermont et de Beauvais à Breteuil, et entre les villages de Vandeuil au nord, de Beauvoir au sud-est, et de Caply au sud-ouest ; que ce fut dans l'invasion la plus formidable, qui couvrit de ruines le sol des Gaules, que les Barbares en

(1) Pour séparer le vrai d'avec le faux,
Et ne confondre pas l'histoire avec la fable,
Le secret est indubitable,
Il faut s'en rapporter à la foi des métaux.

HOUDART-DU-TOT.

firent le sac, ainsi que la capitale de la seconde Belgique et de beaucoup d'autres villes.

En terminant cette dissertation et cette notice sur la ville gauloise, dont il me tardait de constater autant que possible l'existence, je répéterai ce que j'ai dit au commencement, que, quand je n'aurais réussi qu'à provoquer de nouveaux éclaircissements et de nouvelles recherches sur le fait et sur mes conclusions, j'aurais déjà obtenu ce que je me suis par-dessus tout proposé.

L'abbé Devic,

Membre correspondant de la troisième classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

FABLES,

PAR M. LE BARON DE STASSART,

DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BRUXELLES, DE L'INSTITUT DE FRANCE, ETC.

Sixième édition.

Il y a dans l'homme un sentiment inné d'affection et de dévouement pour la vérité et la justice. Aussi bas que vous le supposiez placé dans l'échelle sociale, si la nature l'a doué de cette force d'âme qui rend indépendant et libre, même dans les entraves, il faut qu'il exprime les idées que le ciel lui envoie, qu'il blâme ce que sa conscience juge coupable, quand même cela plairait à ceux que la fortune a placés au-dessus de lui; de même aussi il faut qu'il loue ce que sa conscience lui fait considérer comme noble, grand et vertueux, quand même le tyran qui fait peser sur lui son sceptre de plomb regarderait ces éloges comme une satire à son adresse.

C'est ce sentiment indestructible de la liberté humaine qui a produit l'apologue.

L'apologue est donc le fils de l'esclavage, si l'on veut, mais de l'esclavage subi sans être accepté. Ésope, Phèdre étaient esclaves; mais, dans la conscience qu'ils avaient de leur génie, de leur moralité, ils se mettaient avec justice bien au-dessus de leurs maîtres; et ils avaient raison, car avec leur génie ils valaient mieux que ceux-ci avec leurs trésors et leur position sociale.

Ce qui caractérise un pouvoir aveugle, c'est son intolérance pour tout ce qui lui rappelle une règle qu'il a abjurée, et qu'il est bien décidé à ne plus suivre.

Ce qui caractérise la force de l'apologue, c'est la faculté qu'il a de contraindre ce pouvoir orgueilleux, quelque grand qu'il soit, à se condamner soi-même, pour peu qu'il ne ferme pas l'oreille à l'apologue qu'on lui fait entendre.

Quand je parle d'un pouvoir aveugle, opiniâtre, entêté, ce n'est pas seule-

ment le pouvoir d'un seul que j'entends désigner par là. Menenius Agrippa a bien montré que la multitude pouvait recevoir une leçon par un apologue, tout aussi bien que David en avait reçu une quand le prophète, après lui avoir tracé un de ces apologues auxquels la conscience humaine ne saurait se soustraire, ajouta : *Tu es ille vir.*

Nous n'en sommes plus aux temps où il fallait employer les détours de l'apologue, parce que, courbé servilement devant un tyran, le front du moraliste n'eût osé en face proclamer des vérités de tous les temps et de toutes les époques. Nous avons conquis une liberté précieuse, que les anciens ne connaissaient pas, *la liberté de la presse*, laquelle est en possession de dire aux rois, comme aux particuliers, toutes leurs vérités, même les plus dures. Et malheur à celui qui croirait devoir mettre son attention plutôt à comprimer l'expression de ces vérités qu'à en faire son profit pour se corriger! Il ne comprendrait pas la grande voix de la conscience humaine, destinée à rappeler un jour tous les hommes à la pratique du devoir, à mesure que les consciences individuelles s'en écarteront, dans les choses relatives à la morale générale.

Tant d'organes aujourd'hui s'occupent de nous ramener à l'équité, à la modération, à la tolérance, à toutes les vertus sociales, et surtout à la charité, que déjà sur presque tous les points le recours à l'apologue n'est plus nécessaire. Tous les hommes acceptent les principes à cet égard. C'est un des progrès de l'humanité; et celui-là est d'autant plus précieux qu'il est défini, connu, et surtout accompli.

Il n'y a plus guère que dans la politique où l'emploi de l'apologue soit utile, quelquefois même nécessaire. C'est sur les questions politiques que les hommes d'aujourd'hui sont le plus disposés à s'enflammer; et, quand on tient à leur donner sous ce rapport quelque leçon, si l'on veut que la leçon profite, il faut y mettre de l'art. Or cet art a surtout recours à l'apologue.

De là vient la fable politique.

La Fontaine, Ésope même et Phèdre, tous les anciens la connurent peu; elle devait surtout fleurir de nos jours, où la politique a tout envahi, et où le morcellement infini des opinions fait sentir la nécessité de recruter par la douceur le plus de partisans possibles aux opinions que l'on professe.

Aussi la fable politique est-elle maintenant en honneur. Entre autres organes qui nous ont présenté l'apologue sous ce nouvel aspect, nul ne mérite plus d'éloges assurément que notre ancien et illustre collègue de l'Institut Historique, M. le comte de Stassart, auteur du volume que j'ai été chargé d'examiner.

Oui, c'est à mon avis un excellent cours de politique que le recueil de ces fables. L'apologue, arraché à sa première destination, beaucoup moins brillante, ne s'y prend plus seulement aux travers individuels des hommes; il s'est fait une voix de tribun; il harangue les peuples et les rois; seulement il y met des formes qui ne font qu'assurer davantage ses succès. Et l'on pense bien que c'est surtout sous la plume de l'illustre Belge qu'il a dû conserver ce charme et cette amé-

nité qui doivent caractériser l'apologue de la haute société, si l'on peut ainsi parler.

Je suis embarrassé pour le choix d'une ou deux fables à citer; je voudrais pouvoir les citer toutes. Mais puisque c'est le choix qui m'embarrasse, je vais ouvrir le livre au hasard; je tombe sur la fable XXI du livre II.

LE DAIM, LE PORC, LE BOEUF, L'ANE, LA CHÈVRE ET LE CHEVAL.

Le cheval, un beau jour, le porc, le daim léger,
Le bœuf pesant, la chèvre et l'âne
Résolurent de voyager.
Pour conduire la caravane
Il faut un chef. Sur le cheval
Se réunissent les suffrages.
On chemina d'abord sous les meilleurs présages;
Partout bon gîte et grand régal!
Mais tôt ou tard le ciel se couvre de nuages,
Et l'on voit naître les orages.
La fatigue, l'ennui, du trajet la longueur
Produisent la mauvaise humeur.
L'injustice gagna les esprits les plus sages.
Bref, chaque voyageur
De crier hautement contre le conducteur.
Ainsi les Juifs, partis pour la terre promise,
Au moindre choc se plaignaient de Moïse.
« Le guide presse trop le pas,
« Disait le bœuf, et je ne puis le suivre. »
Le daim trouvait qu'on n'allait pas.
Le porc ne goûte point cette façon de vivre;
A peine a-t-il le temps de prendre ses repas.
De sa nature errante et vagabonde,
La chèvre aurait voulu circuler à la ronde
Au lieu d'aller droit son chemin.
On murmurait du soir (1) au lendemain,
Si tous les biens en abondance
Ne pleuvaient sur la troupe, et du pauvre coursier
On gourmandait l'imprévoyance.
L'âne surtout se montrait sans quartier:
Étalant son impertinence,
Il contrôlait l'esprit, les mots
Et le sens de chaque ordonnance.
Pour tout blâmer, je m'en rapporte aux sots.
Notre cheval, bien qu'il fût débonnaire,
Fit ce qu'en pareil cas toujours on devrait faire,
Il s'en alla,

(1) Je ne sais pas pourquoi l'auteur a parlé du *soir*. Ce mot paraît peu exact; car le voyage avait lieu le jour (*le cheval, un beau jour*). J'aimerais mieux dire: *Du matin jusqu'au soir*.

Et planta là
Cette race ingrate et légère,
Qui sans chef bientôt succomba
Sous la dent du lion, du loup, de la panthère.
On ne peut se passer des rois.
A tort comme à travers (1) pourtant on les censure;
Selon son intérêt chacun voudrait des lois.
On n'obéit plus sans murmure.
Du pouvoir souverain l'éclat, la majesté
Ont perdu leur prestige et leur autorité...
Les rois sont malheureux dans le siècle où nous sommes.
Préférons notre obscurité
Au dangereux honneur de gouverner les hommes.

Toutes les fables de M. de Stassart sont ainsi terminées par une affabulation ou morale; et vous voyez combien il sait en tirer de leçons diverses, toujours justes et parfaitement philosophiques.

On peut aussi juger de la manière de l'auteur par cette seule fable. Tous ses apologues sont assaisonnés, tantôt de réflexions morales, comme celle-ci par exemple : *Mais tôt ou tard le ciel se couvre de nuages, et l'on voit naître des orages*, qui rappelle l'instabilité des jouissances humaines; tantôt de petits épisodes qui coupent la monotonie, tel que celui de Moïse voyageant à la tête des Hébreux; tantôt des traits de mœurs qui peignent habilement les personnages et leurs caractères. Vous en avez la preuve dans ces mots heureux : *Le porc goûtait fort peu cette façon de vivre; la chèvre aurait voulu circuler à la ronde, au lieu d'aller droit son chemin.*

Arrive enfin l'âne, qui se montre d'autant plus impertinent dans ses critiques qu'il est de beaucoup plus sot que les autres, et au sujet duquel l'auteur nous laisse échapper cette leçon : *Pour tout blâmer je m'en rapporte aux sots.*

Le style de M. de Stassart est toujours attachant par ces petits artifices qui le rendent agréable, pittoresque, naïf, et qui souvent rappellent les meilleurs traits de La Fontaine.

Permettez-moi de tenir toute ma promesse. Je vous ai annoncé deux fables, je ne veux pas vous avoir fait espérer une jouissance sans vous l'accorder. Je prends toujours au hasard :

LE TORRENT ET L'ARBRISSEAU.

Plus d'un ruisseau devient torrent,
Pour peu que le ciel le seconde.
Alors vous l'entendez qui murmure et qui gronde.
J'en connais un, vrai conquérant,
Il s'en va partout dévorant

(1) Un proverbe ne saurait admettre ces changements d'expressions. Je ne hasarde ces deux critiques qu'en tremblant. Mais on verra, du moins, que mes éloges sont sincères.

Ce qui s'oppose à son passage.
Mais voilà qu'un frêle arbrisseau,
Qui se trouve au milieu de l'eau
Bien qu'il soit né sur le rivage,
Ne craint point d'affronter l'orage,
Et voit tout le péril sans en être étonné.
A résister pourtant c'est en vain qu'il s'apprête:
Le torrent emporte sa tête;
Un autre en pareil cas se serait incliné.
Et qu'importe un grand caractère
Si la prudence ne l'éclaire?

Vous reconnaissez toujours la même touche de la part de l'auteur; et vous la reconnaîtriez partout si je pouvais tout transcrire.

Le mérite des fables de M. de Stassart a été reconnu par un succès incontestable. L'exemplaire qui m'a été remis appartient à la sixième édition; la septième, je crois, se prépare en ce moment. Tant mieux! ces fables sont un de ces livres qui ne peuvent être trop répandus. A présent que nous vivons sans cesse dans l'atmosphère de la politique, il est bon que le fabuliste nous y suive, ou plutôt nous y précède et nous y serve de cicerone. Grâce à ses conseils insinuants et pleins de charmes, peut-être les ambitieux, qui se lancent sur cette mer si remplie d'écueils, parviendront-ils à en éviter quelques-uns. Ils en devront de la reconnaissance à l'illustre auteur, que sa propre expérience du grand monde semble avoir pourvu tout exprès de l'autorité qui rend les leçons fructueuses, en même temps que la nature lui avait départi un talent rare pour servir de véhicule à ces mêmes leçons.

J.-L. Vincent,
Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

LE LÉMAN,

VOYAGE PITTORESQUE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE A GENÈVE ET DANS LE CANTON DE VAUD (SUISSE),

Par M. BAILLY de LALANDE. 2 vol. gr in-8.

Il est différentes catégories de voyageurs errants sur le globe; les uns parcourent le monde pour leur compte personnel, n'oubliant jamais de nous faire savoir comment ils dînent et soupent, comment ils s'amusent et s'ennuient, quand ils se lèvent et se couchent, quand ils rient et pleurent, quand ils marchent et se reposent; ceux-là enfin ne nous taisent rien de ce qui a trait à leur sublime individualité, chose fort intéressante pour eux et fort peu pour nous. D'autres se mettent en route avec l'espoir qu'en pays étranger tous leurs goûts, toutes les idées favorites qu'ils ont de tout temps caressées, se réaliseront subitement dès leur arrivée. Malheur au pays dont l'état religieux et social ne

répond pas à leurs rêves! Malheur au coin de terre dont les habitants ont des mœurs et des penchants peu conformes aux habitudes de ce voyageur, qui est venu pour imposer sa loi à toute une contrée, à tout un peuple assez sauvage pour ne pas apprécier de prime abord les grandes idées de réforme et de salut que ce grand apôtre de l'humanité daigne, dans son désintéressement, mettre sans réserve à sa disposition! Puis, en dernière ligne, vous trouverez le nombre fort circonscrit des voyageurs vraiment dignes de ce nom, qui quittent le sol natal avec la résolution d'y rapporter un jour, pour l'édification de leurs compatriotes, tout ce qu'ils auront pu recueillir de nouveau, d'inconnu, de réellement instructif, sur les mœurs, l'histoire, les sciences, les arts, l'état matériel et intellectuel des peuples qu'ils se proposent de visiter. Ces voyageurs-là savent fort bien que, pour réussir dans cette sainte mission, il faut s'effacer complétement soi-même, s'assimiler à la nature qu'on veut connaître, concentrer en elle toute son attention, afin de pouvoir au retour porter sur elle, sur son passé, sur son avenir, un jugement exempt de prévention et dégagée de toute erreur volontaire.

Je suis assez heureux pour pouvoir classer M. de Lalonde, notre nouveau collègue, dans cette dernière catégorie de voyageurs; il a étudié dans ses moindres détails la partie de la Suisse qu'il décrit; il y a résidé longtemps, il y est retourné pour l'examiner de nouveau, et il nous présente en ces deux volumes le fruit de ses excursions et de ses travaux de plus de dix années. L'auteur passe en revue les écrivains et tous les hommes distingués du pays; il n'a garde d'oublier les étrangers marquants qui y ont séjourné. Il juge leurs livres et leurs actions; il les traite même avec assez de rigueur, surtout quand ils appartiennent aux deux sectes des philosophes et des protestants; car, champion inflexible de la vraie foi, M. de Lalonde s'arme de tout son zèle pour ramener les brebis égarées dans le sein de l'Église romaine; il ne laisse échapper aucune occasion de leur faire toucher du doigt leurs erreurs et de les remettre dans la voie du salut. Quoique nous soyons loin de partager toutes ses opinions, nous avouons franchement que son allure nous plaît, et que, dans ce siècle de déception et de tartuferie, nous préférons de beaucoup l'homme d'une opinion franchement arrêtée, comme lui, à cette tourbe de jongleurs de tout étage qui n'en ont d'autres que celles que leur suggère leur intérêt ou leur ambition.

Parmi tant de sujets instructifs et intéressants que l'auteur traite dans son livre, nous avons été particulièrement frappé de ce qu'il dit de la constitution et de l'histoire de la ville de Genève.

« On divisait autrefois, dit-il, en quatre classes bien distinctes les membres de la république de Genève; ils étaient connus sous le nom d'*habitants*, de *bourgeois*, de *citoyens* et de *natifs*. On nommait *habitants* les étrangers qui, ayant la permission d'y demeurer, n'y jouissaient d'aucun privilége. Les cartes dites d'habitation étant à perpétuité, on ne les délivrait à aucun catholique

qu'autant qu'il se faisait protestant. Bien plus, un catholique ne pouvait se marier dans Genève, ni même y acheter une maison ou une propriété quelconque sans renoncer à la foi de ses ancêtres. On exigeait de lui le même sacrifice s'il voulait obtenir le droit de maîtrise pour y exercer une profession.

« Les *bourgeois* étaient ceux qui avaient acquis le droit de bourgeoisie avec les prérogatives qui s'y trouvaient attachées. Ils avaient la faculté de se livrer à tous les genres de commerce, et ne pouvaient être expulsés que par un jugement. Ils prenaient part au gouvernement et à la législation ; mais les premières fonctions de l'État étaient réservées aux citoyens. Le fils d'un bourgeois devenait bourgeois comme son père s'il naissait hors du territoire. Toutes les lettres de bourgeoisie qui furent accordées depuis la réforme (depuis l'an 1535) imposaient l'obligation de *promettre et de jurer sur les saintes Écritures de Dieu de vivre selon la sainte réformation évangélique*. Tout bourgeois qui aurait embrassé la religion catholique aurait perdu ses droits de cité.

« Les *citoyens*, fils d'un citoyen ou d'un bourgeois, et nés dans la ville, pouvaient seuls parvenir aux premières charges de la magistrature. L'avantage d'être *citoyen* et né dans la ville était si important, que les Genevoises absentes ne manquaient jamais de rentrer à Genève pour y faire leurs couches, afin de ne pas priver leurs enfants de divers priviléges. Les *natifs* étaient ceux qui, issus d'un père *habitant* et nés à Genève, avaient quelques droits de plus que l'auteur de leurs jours ; mais ils n'étaient admis à aucune fonction de l'État. Beaucoup de professions leur étaient interdites, et ils n'avaient le droit de faire aucun commerce ; cependant c'était sur eux principalement que pesait le fardeau des impôts. En toute espèce de charge publique, la personne et les propriétés du natif étaient taxées plus que celles du citoyen et du bourgeois.

« On pourrait ajouter à cette classification étrange d'un peuple de républicains une cinquième classe, composée d'habitants du territoire, qu'ils y fussent nés ou non : on les appelait *sujets* ou *étrangers*. Ces dénominations seules prouvent leur nullité sous tous les rapports, et semblent indiquer qu'on les regardait comme des voyageurs ou de simples étrangers, soumis néanmoins aux lois de l'État.

« Mais depuis nombre d'années (1) toutes ces distinctions absurdes de citoyens, de bourgeois, de natifs, d'habitants et de sujets ont disparu devant les nouvelles lois, qui les ont anéanties. Le gouvernement ne reconnaît aujourd'hui que des citoyens de la république, tous enfants de la même famille et ayant tous les mêmes priviléges ; il n'en sépare que les étrangers, à qui une résidence temporaire ou l'amour de la patrie ne permet point de demander des lettres de naturalisation (2). »

(1) D'abord en 1792, et ensuite à l'époque de la restauration de la république, en 1814.

(2) *La constitution ne reconnaît ni patriciat, ni classes privilégiées : tous les Genevois sont égaux devant la loi.* (Constitution de la république de Genève, titre Ier, art. 3.)

D'après la nouvelle constitution de Genève, le pouvoir suprême de cette république réside dans deux sortes de magistrature : le conseil représentatif et le conseil d'État.

« Le Conseil représentatif ou Grand Conseil, dit M. de Lalande, se compose, outre les vingt-cinq membres du conseil d'État, de deux cent cinquante députés, élus par les citoyens, et présidés par le premier syndic de la république. Chaque année on le renouvelle de trente membres (les députés sortants ne pouvant être réélus qu'une année après). Pour devenir éligible, il faut être âgé de trente ans, si l'on est célibataire, ou de vingt-sept, si l'on est marié; mais il faut avoir trente-cinq ans accomplis pour être conseiller d'État.

« Le collége électoral est formé de tous les citoyens âgés de vingt-cinq ans au moins, et payant 15 florins ou 7 francs de France de contributions directes (1), pourvu qu'ils ne soient *ni faillis, ni domestiques, ni interdits, ni assistés, ni flétris par un jugement infamant ou emportant privation du droit d'être électeur* (2).

« Les éligibles qui ont réuni la majorité absolue des votants, pourvu qu'elle soit égale ou supérieure au quart des électeurs inscrits au tableau, sont proclamés députés. Ceux qui viennent immédiatement après, dans l'ordre des suffrages, sont présentés comme candidats, en nombre double des places restantes au même collége, qui est chargé de compléter l'élection. Si, dans les diverses opérations du collége électoral, il y a égalité de suffrages, la préférence est accordée au plus âgé. Chaque électeur, avant de déposer son vote, prête serment de fidélité à la république de Genève, et jure d'élire ceux qu'il croit les plus dignes de la représentation nationale. Tous les électeurs sont obligés de voter trente fois, c'est-à-dire de nommer chacun trente personnes éligibles. Cette singulière disposition de la loi est de rigueur (3).

« C'est au Grand Conseil qu'appartient la puissance législative avec le droit de guerre et de paix, les alliances, la levée des impôts, l'élection des principaux magistrats et tous les autres pouvoirs souverains. Les séances ont été publiques, pour la première fois, le lundi 18 novembre 1833; mais, par une clause dont il est difficile de se rendre compte, l'entrée de la salle a été et demeure expressément interdite aux femmes. »

Je me résume; *le Léman* est une œuvre grave et consciencieuse, à laquelle

(1) Le cens électoral était plus élevé il y a quelques années : il fallait payer 25 florins (11 fr. 50 c.) de contributions directes pour être électeur. C'est la loi du 18 avril 1832 qui a réduit le cens à 15 florins.

(2) Loi constitutionnelle du 28 juillet 1819.

(3) Avant une loi de 1831 (du 21 janvier), l'élection des députés appartenait encore à un collége électoral formé des membres des deux Conseils de la république, des députés sortis de la Chambre représentative par l'effet du renouvellement annuel, des pasteurs des deux cultes, réformé et catholique, payant la contribution électorale, et des électeurs laïques âgés de soixante ans révolus. Le second collége procédait définitivement à l'élection des derniers candidats.

l'auteur a consacré des études assidues et de longues années. Rien n'y manque; science, histoire politique, littéraire et religieuse, descriptions des mœurs et usages des habitants, description du pays avec ses produits, tout y est traité avec le soin le plus minutieux. Nous n'avons donc rien de mieux à faire que de recommander ce livre de la plus haute importance à tous ceux qui désirent connaître cette partie de la Suisse. Il n'y manque que ce qu'on trouve en très-grande abondance dans les voyageurs ordinaires, c'est-à-dire, non pas des détails intéressants sur les choses utiles à apprendre, mais cette multitude de riens dont leur individualité se fait une auréole qui n'a de prix que pour eux. Dieu nous garde d'en faire un reproche à l'auteur ! Nous aurions voulu aussi qu'au lieu du titre beaucoup trop modeste de *voyage*, il en eût donné à son livre un plus digne des matières qu'il y traite, et qui l'empêchât d'être confondu avec toutes ces orgueilleuses compositions sans goût, sans but et sans avenir, dont nous sommes inondés.

W. Nolte,

Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** La 1re classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le mercredi 1er février, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne). — Vingt-cinq membres sont présents.

Après l'adoption du procès-verbal, M. le secrétaire perpétuel donne lecture : 1° d'une lettre de M. le chevalier de La Basse-Mouturie qui propose, comme membre correspondant, M. le docteur Neyen, de Luxembourg; 2° d'une lettre où M. Neyen fait connaître ses titres et ses travaux. Il fait hommage à l'Institut Historique des deux ouvrages suivants : *Manuel de Zoologie* et *Luciliburgensia, sive Luxemburgum Romanum, etc.* (Voyez le *Bulletin bibliographique* de la précédente livraison, page 80.) Ces deux ouvrages sont renvoyés l'un à la 3e, l'autre à la 4e classe. M. Renzi appuie la candidature de M. le docteur Neyen. Sont nommés commissaires MM. de Monglave, Renzi et Huillard-Bréholles.

M. Dufey (de l'Yonne) lit un long mémoire intitulé : *Examen historique du régime colonial sous le rapport des intérêts de l'agriculture, du commerce et de la navigation.* Ce travail, qui renferme, à côté des faits économiques, l'histoire de l'origine et du développement des colonies françaises en Amérique, amène une discussion entre plusieurs membres. Le secrétaire perpétuel, M. de

Monglave, donne de précieux détails sur les flibustiers, sur leurs expéditions contre les colonies espagnoles, et particulièrement sur la prise de Caracas par ces hardis aventuriers.

M. Dufey (de l'Yonne) fait l'histoire de la culture en grand de la canne à sucre dans les provinces méridionales de l'Espagne, culture qui eut un immense succès, et fut prohibée sous le ministère d'Aranda pour favoriser le commerce maritime des pays étrangers avec l'Espagne. Le mémoire de M. Dufey est renvoyé à l'unanimité au comité du journal. (Voyez la précédente livraison, page 43.)

*** Le mercredi 8 février, séance de la 2e classe (*Histoire des Langues et des Littératures*), sous la présidence de M. Vincent. — Dix-sept membres sont présents.

Après l'adoption du procès-verbal, M. le secrétaire lit une lettre de M. le comte Graberg de Hemso, qui remercie l'Institut Historique de l'avoir admis au nombre de ses membres.

M. Renzi communique à la classe une lettre de notre collègue M. Gravant, de Verviers (Belgique), qui propose comme membre correspondant son compatriote M. Ortmans-Hauseur, jeune chimiste, qui s'occupe avec succès de l'étude des sciences dans leurs applications aux arts. M. Renzi appuie cette candidature. Sont nommés commissaires MM. le baron de La Pylaie, Renzi et Moreau (de Dammartin).

M. le secrétaire donne lecture d'une lettre de notre collègue M. Simonin, professeur à l'École secondaire de Nanci, qui offre à la classe la copie d'un diplôme latin du XVIe siècle, écrit sur parchemin. Ce diplôme, qui contient une lettre pastorale de Hughes de Hazard, évêque de Toul, datée de 1517, est précédé d'une notice explicative par M. Simonin. — Renvoi à l'unanimité au comité du journal.

M. Vincent lit le compte-rendu d'un ouvrage intitulé : *Histoire des Idées littéraires en France*, par M. Alfred Michiels. La lecture de ce rapport, qui donne une fidèle analyse de l'ouvrage, tout en faisant de nombreuses réserves sur les opinions et les théories qu'il renferme, est écoutée avec beaucoup d'attention et d'intérêt. La classe en vote le renvoi au comité du journal, après une discussion entre MM. Leudière, Vincent et Fontaine.

*** La 3e classe (*Histoire des Sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le mercredi 15 février, sous la présidence de M. l'abbé Badiche. — Dix-neuf membres sont présents.

La classe reçoit plusieurs volumes et brochures, parmi lesquels on remarque les deux ouvrages suivants : *Manuel de Zoologie*, ou *Exposé succinct de l'histoire naturelle des animaux*, par M. le docteur Auguste Neyen, de Luxembourg ; *Vie de Michel-Charles Malbeste, chanoine honoraire de Paris, ancien*

curé de Sainte-Élisabeth, par M. l'abbé Z.-F., du clergé de cette paroisse (rapporteur, M. N. de Berty).

M. Bernard-Jullien, en son nom et au nom de MM. Renzi et H. Barbier, fait un rapport détaillé sur les candidatures de MM. les docteurs Castellacci et Semmola, médecins de S. A. R. le comte de Syracuse, membres de l'Académie des Sciences de Naples, etc.; le docteur Henri de Janneau, membre du Consistoire, inspecteur d'études à Laïs, en Livonie; et le docteur Antonio de Miranda e Castro, de Rio-Janeiro, proposés comme membres correspondants à la dernière séance de la 3e classe. Sur les conclusions conformes du rapporteur, ces quatre candidats sont successivemement admis, par voie de scrutin secret, sauf la sanction de l'assemblée générale.

M. Foulon fait un rapport sur un ouvrage intitulé : *le Livre du Cœur*, ou *Entretiens des Sages de tous les temps sur l'Amitié ;* par notre collègue M. Louis-Auguste Martin. — Renvoi au comité du journal après une courte discussion.

M. Bernard-Jullien lit un travail sur les *Poésies de Clotilde de Surville*. Cette lecture est accueillie par une approbation unanime.

M. le baron de La Pylaie fait la description d'un hypogée nouvellement découvert à Crécy, près de Meaux (Seine-et-Marne).

M. Bernard-Jullien entretient la classe des travaux auxquels s'est livré le *Comité central pour l'instruction primaire de la ville de Paris*, sur diverses méthodes d'enseignement, et en particulier sur la *Méthode* dite *polonaise* pour l'enseignement de l'histoire et de la chronologie.

M. de Monglave annonce qu'il a réuni, sur la demande du ministère de l'intérieur, les éléments d'une *Statistique générale des Sourds-Muets en France*, où le nombre de ces infortunés s'élève de 22,000 à 25,000. Il expose les diverses propositions qu'il a faites dans l'intérêt des Sourds-Muets des départements, et les résultats qu'il espère en obtenir.

*** Le mercredi 22 février, séance de la 4e classe (*Histoire des Beaux-Arts*), sous la présidence de M. E. Breton — Dix-sept membres sont présents.

M. le secrétaire donne lecture d'une lettre de notre collègue M. le comte de Reinhard, premier secrétaire de l'ambassade de France en Suisse, qui offre obligeamment de mettre l'Institut Historique en rapport avec les principales Sociétés savantes de ce pays, et nous envoie le *Journal de la Société des Antiquaires de Zurich* (année 1841 et partie de l'année 1842); un volume et plusieurs cahiers in-4, avec de nombreuses et très-belles planches. Cette importante publication, qui embrasse les antiquités celtiques, romaines et germaniques, est en allemand; néanmoins plusieurs articles relatifs aux antiquités de la Suisse romande sont en français. La partie allemande est renvoyée à M. W. Nolte, et la partie française à M. E. Breton. — La classe vote à l'unanimité des remerciements à M. le comte de Reinhard.

La classe reçoit plusieurs publications, parmi lesquelles on distingue surtout

le *Luciliburgensia, sive Luxemburgum Romanum, etc.;* ouvrage posthume du R. P. Jésuite Alexandre Wilthem, publié, pour la première fois, et offert à l'Institut Historique par M. le docteur Auguste Neyen, de Luxembourg; un très-fort volume grand in-8°, avec planches. M. E. Breton est chargé d'en rendre compte.

Sur le rapport d'une commission composée de MM. Foyatier, E. Breton et Renzi, la classe admet successivement, par voie de scrutin secret, et sauf la sanction de l'assemblée générale, comme membre résidant, M. le chevalier Catrufo, maître compositeur, et, comme membre correspondant, M. Henri-James Watt, graveur de sujets historiques à Londres.

M. E. Breton rend compte de deux dissertations manuscrites sur les antiquités d'Altthnoter et de Diekirch, au grand duché de Luxembourg, envoyées à l'Institut Historique par M. le chevalier de La Basse-Mouturie. Le rapporteur conclut à ce qu'il en soit publié un résumé dans la chronique du journal. — Renvoi au comité.

M. E. Breton lit un fragment remarquable de son voyage en Auvergne, contenant une description fort curieuse du mont Dore.

⁂ L'assemblée générale du mois de février (*les quatre classes réunies*) a eu lieu le vendredi 24, sous la présidence de M. le comte Le Peletier d'Aunay. — Trente-neuf membres sont présents.

Après l'adoption du procès-verbal, M. le secrétaire perpétuel donne lecture de la liste des ouvrages offerts à l'Institut Historique pendant le mois de février. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

L'assemblée générale sanctionne, par voie de scrutin secret et par votes successifs, les élections de MM. les docteurs Castellacci, Semmola, Henri de Janneau, et Antonio de Miranda e Castro, admis en qualité de membres correspondants par la 3e classe; et celles de MM. le chevalier Catrufo et Henri-James Watt, admis, le premier comme membre résidant, et le second comme membre correspondant, à la dernière séance de la 4e classe.

M. Dufey (de l'Yonne) donne communication à l'assemblée de plusieurs pièces historiques et diplomatiques d'une haute importance, relatives aux rapports de la France avec la Pologne vers l'époque du premier partage; pièces qui démontrent, contrairement à l'opinion généralement répandue, que le gouvernement de Louis XV fit des efforts pour sauver la Pologne.

Ces pièces devant paraître très-prochainement dans la *Pologne pittoresque*, tirée à 4,000 exemplaires, les membres de l'Institut Historique pourront facilement en prendre connaissance.

M. le docteur Josat lit la première partie d'un travail intitulé : *Histoire de l'Hygiène chez les anciens jusqu'aux Romains*. Cette première partie embrasse l'histoire et l'examen des pratiques hygiéniques chez les Égyptiens.

A la suite de cette lecture, une discussion fort vive s'engage entre l'auteur et

M. Leudière sur la cause de l'embaumement de certains animaux et sur le culte qu'on leur rendait en Égypte. Nous rendrons compte de cette discussion, s'il y a lieu, lorsqu'elle sera terminée.

L'assemblée consacre le reste de la séance à l'examen définitif des questions proposées pour le Congrès.

CHRONIQUE.

L'auteur du livre intitulé : *De l'existence de Dieu et de l'Immortalité de l'Ame* (voir au *Bulletin*), docile à quelques observations bienveillantes (voir notre numéro de février 1841), a rattaché à son sujet l'idée de la révélation dont elle est le complément. Ce livre sera lu avec fruit par les personnes qui peuvent avoir des doutes, et avec un vif intérêt par celles qui sont affermies dans la foi.

— M. Brillouin, chargé par la quatrième classe de lui faire connaître la valeur et l'importance des pièces de monnaie dont M. Gauthier-Stirum a fait hommage à l'Institut Historique, nous communique la note suivante.

« Notre collègue M. Gauthier-Stirum a envoyé à l'Institut Historique plusieurs monnaies du XVe siècle. Les mieux conservées et les plus curieuses sont :

« 1° Deux pièces d'argent, du poids de 3 grammes, des ducs de Savoie. Elles présentent d'un côté une croix de Malte, qui fut ajoutée aux armes de cette famille pour perpétuer le souvenir de la défense de Rhodes contre les Turcs par Amédée V, comte de Savoie, en 1315 ; de l'autre côté un bouclier et une croix entourée de chaînes qui forment une autre croix : c'étaient les insignes d'un ordre de chevalerie institué par Amédée VI, insignes qui se portaient au cou, d'où ils pendaient du côté gauche.

« L'une de ces monnaies a pour légende : *Amedeus, duc Sabaudiæ* ; et au revers : *Marcio in Italia princeps* primus ou *pe*demontis. Amédée VIII, successeur d'Amédée VII, en 1391, fut surnommé le *Salomon* de son siècle. Quoique l'empereur Sigismond eût érigé en sa faveur le comté de Savoie en duché, par diplôme du 11 novembre 1416, Amédée quitta ses Etats et se retira, en 1434, au prieuré de Ripaille, qu'il avait fondé près de Thonon. C'est de ce séjour de la paix et de la vertu que les Pères du concile de Bâle le firent sortir lorsqu'ils le nommèrent pape, en 1439, pour l'opposer à Eugène IV. Il prit le nom de Félix V ; mais, après la mort d'Eugène, Nicolas V ayant été élu, Félix abdiqua la tiare, en 1449, par esprit de paix, et se contenta du chapeau de cardinal. Il mourut, en 1451, en philosophe chrétien, qui avait sacrifié généreusement à la tranquillité de l'Eglise une dignité acceptée malgré lui.

« L'autre monnaie est de Louis, successeur d'Amédée VIII, qui mourut en 1465.

« 2° Trois monnaies d'argent, du poids d'un gramme, de Sigismond d'Autriche, qui fut comte du Tyrol en 1475. Elles offrent d'un côté une grande croix patée, coupant la légende *Sigismundus* en quatre parties; cette croix est chargée d'une autre croix plus petite, mais de même forme. Dans l'un des angles que forment ces deux croix on aperçoit une étoile. — Au revers, dans le champ, un aigle couronné, debout, la tête tournée à gauche, les ailes déployées, comme s'il voulait s'en couvrir. Dans l'une de ces monnaies l'aigle n'a pas de couronne.

« 3° Un hardi de billon avec l'effigie de Charles VIII, roi de France, mort en 1498. Le roi tient d'une main l'épée, et de l'autre un sceptre.

« 4° Un billon du canton d'Uri, en Suisse, de 1614.

« M. Gauthier-Stirum, dont nous ne pouvons assez louer le zèle pour les recherches des objets antiques, a ajouté à son envoi le dessin de quelques curiosités fort intéressantes qu'il a recueillies dans le département de la Côte-d'Or, et qu'il conserve précieusement.

« 1° Un couteau en fer de 30 centimètres de longueur, dont 20 de lame, et qui a 6 centimètres de largeur. Ce couteau, qui paraît très-oxydé, et qui pourrait avoir été un couteau de sacrifice, n'a pas cependant la forme de ceux qui ordinairement servaient à cet usage. Ceux que nous connaissons avaient la pointe plus affilée et faite à peu près comme celle de nos grands couteaux à découper. Celui-ci est plus arrondi par la pointe, et la lame est plus forte.

« 2° Un couperet, espèce de haste, dont le tranchant a 22 centimètres sur 6.

« 3° Une flèche de 17 centimètres de longueur.

« Ces objets ont été découverts, en 1841, dans la Saône, à Pouilly, près de Seurre. Sont-ils gaulois ou romains? Sont-ils antérieurs ou postérieurs à la conquête des Gaules? Cela est fort difficile à décider.... Tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'ils sont probablement gallo-romains, d'une époque qu'on ne peut bien fixer.

« Vis-à-vis de l'endroit où ils ont été trouvés, sur les bords de la Saône, existent des ruines. Nous ne connaissons pas assez les lieux, et les renseignements qu'on nous donne ne sont pas assez précis pour que nous puissions dire si ces ruines sont de l'époque romaine ou du moyen âge. Un événement historique important, et qui eut lieu dans la contrée, pourrait servir à asseoir un sentiment au moins probable. C'est que Jules-César campa entre la Saône et le Doubs, à l'endroit où était jadis Seurre, à quatre kilomètres du lieu qu'elle occupe aujourd'hui, et qu'il éleva des fortifications pour s'opposer, ou du moins disputer le passage de ces rivières aux Helvétiens. Ces ruines ne seraient-elles pas un reste de ces fortifications qui ont dû couvrir un espace assez grand, et les objets trouvés n'auraient-ils pas été à l'usage des soldats de l'une ou l'autre armée? J'abandonne cette opinion à l'appréciation des antiquaires du pays. »

— Nous devons signaler à nos lecteurs le *Compte-Rendu des travaux de l'Académie Tibérine de Rome pendant l'année* 1841, *lu dans l'assemblée générale du 27 décembre*, par le secrétaire, M. le chevalier Fabi de Conti Montani, membre correspondant de l'Institut Historique. C'est une analyse des nombreuses lectures faites au sein de cette Société savante, qui s'est livrée, dans l'année 1841, à des travaux sérieux et vraiment dignes d'attention. L'Académie Tibérine compte parmi ses membres des cardinaux, des évêques, des théologiens, des hommes versés dans les sciences et dans les lettres : la plupart lui ont payé leur tribut par la lecture de mémoires pleins de savoir et de goût. Les sujets en sont variés et presque toujours choisis parmi ceux qui intéressent notre époque. Les diverses branches de nos connaissances, histoire, philosophie, littérature, biographie, économie politique, etc., y sont traitées, sous plusieurs rapports, avec le sentiment et l'intelligence de l'esprit et des besoins de ce siècle. La critique littéraire y est éclairée par l'histoire, et plusieurs travaux d'économie politique prouvent que nulle part, de nos jours, l'étude de cette science n'est négligée. On distingue particulièrement un travail très-remarquable du président de l'Académie Tibérine, monseigneur Carlo Cazzòla; c'est l'examen du *Commentaire de la Divine Comédie du Dante Alighieri, par Ugo Foscolo*. Ce commentaire, qui devait avoir cinq parties, a été interrompu par la mort de l'auteur; la première partie seule a paru, en deux volumes, à Londres, où Foscolo vécut plusieurs années. Nul ne pouvait mieux comprendre la fierté gibeline de Dante que le chantre des *Tombeaux*. Dans ce commentaire de l'œuvre du père de la poésie italienne par un poëte de génie, l'histoire est le flambeau qui éclaire et dirige le critique. A cette lumière, *les beautés merveilleuses du divin poëme* paraissent plus neuves, plus grandes et plus touchantes. Quel homme ne sera doublement ému en lisant l'épisode de Françoise de Rimini, lorsqu'il saura que Françoise était fille de ce Guido Novel de Polenta chez lequel Dante passa plusieurs années de son exil. Le grand poëte! pour reconnaître la généreuse hospitalité de Guido, tâchait de consoler ce malheureux père en chantant dans les plus beaux vers la fille qu'il pleurait.

Monseigneur Carlo Cazzòla réfute ensuite avec beaucoup de force cette idée étrange de Foscolo, savoir : que l'unique but du Dante dans la composition de son poëme était de *réformer toute la discipline, et même une partie des rits et des dogmes de l'Église catholique*. Cette idée, soutenue également par Gabriel Rossetti, dans un ouvrage publié à Londres, a été repoussée en Italie, par tous les savants, comme une erreur sans fondement.

Nous citerons encore, parmi les travaux de l'Académie Tibérine : *Une dissertation sur un triptique grec d'ivoire, conservé à la bibliothèque Casanati de Rome*, par le Père Hyacinthe de Ferrari; *le Commerce considéré en général et relativement à l'Italie*, par le Père Marco Morelli; *la Puissance des idées religieuses au moyen âge*, par monseigneur Bartolomeo Pacca.

Nous ne pouvons que féliciter vivement l'Académie Tibérine de pareils tra-

vaux, et encourager son savant secrétaire à les exposer dans des comptes-rendus aussi clairs, aussi bien faits que celui de l'année 1841.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Galerie des Contemporains illustres, par un Homme de rien; 60e livraison, Cousin (fin du cinquième volume).

Monografia della città di Cajazzo, nella provincia della Terra di Lavora; raccolta ed illustrata, con note, per Giovanni Sannicola da Venafro, dottore in filosofia, midicina e chirurgia, etc.

Zeitchrift der Antiquarischen Gesellschaft in Zürich; Viertes Héft; Journal de la Société des Antiquaires de Zurich; cahier (tout en français) contenant des extraits de chroniques sur le siége et la bataille de Grandson, avec un précis des événements, par M. Frédéric Du Bois; in-4°, avec planches dessinées par le même.

Mémoires de la Société Archéologique du midi de la France, établie à Toulouse en 1831; tome Ve, 3e livraison (janvier 1843), contenant : 1° un Rapport sur les nouvelles fouilles de Martre; 2° une Notice sur la cathédrale de Bayonne; 3° la Description d'un coffret du Musée de Toulouse, par M. de Castellane; in-4°, avec de nombreuses planches.

Annales de la Société libre des Beaux-Arts; tome XI, avec complément; année 1841-1842; un volume et un fort cahier in-8°.

Quadro storico statistico della serenissima republica di S. Marino, dal capitano Oreste Brizi Aretino; cahier in-8°. Florence, 1842.

Rapport sur les fouilles exécutées dans les jardins de l'hospice de Vienne (Isère) pendant les mois de mai, juin et juillet 1838; par M. T.-C. Delorme, bibliothécaire et conservateur du Musée de Vienne. Brochure in-8°.

Revue du Midi, publié à Montpellier sous la direction de M. Achille Jubinal, professeur à la Faculté des Lettres et rédacteur en chef; tome Ier, 1re et 2e livraisons, janvier et février 1843; in-8° de six feuilles.

La Revue Synthétique, publiée sous la direction de M. Victor Meunier. — Sciences, littérature, beaux-arts, industrie. — Numéros du 28 février et du 15 mars 1843.

Revue étrangère et française de Législation, etc; par MM. Foelix, J.-B. Duvergier et Valette; dixième année, livraison de mars 1843.

Le Secrétaire perpétuel, Eugène Garay de Monglave.

L'Administrateur-trésorier, A. Renzi.

INSTITUT HISTORIQUE,

RUE SAINT-GUILLAUME, 9.

PRIX D'HISTOIRE

FONDÉS PAR L'INSTITUT HISTORIQUE.

Sont admis à concourir les personnes étrangères à l'Institut Historique et les membres de cette Société, à l'exception des juges du concours.

Chaque mémoire doit être écrit en français ou en latin, et muni d'une épigraphe qui sera répétée dans un billet cacheté renfermant le nom et la demeure du concurrent.

Les billets appartenant aux manuscrits couronnés ou mentionnés seront ouverts en séance publique du Congrès annuel. Les autres resteront cachetés, et seront remis avec les mémoires aux auteurs qui justifieront des épigraphes.

Les mémoires couronnés ou mentionnés seront considérés comme des titres suffisants pour faire ouvrir les portes de l'Institut Historique aux auteurs qui demanderaient à y être admis, pourvu toutefois qu'ils remplissent les autres conditions requises : ces mémoires deviendront la propriété de l'Institut Historique.

PRIX BIENNAL DE 400 FRANCS.

Terme de rigueur pour la remise des manuscrits : LE 1er JANVIER 1844. Ce prix sera décerné le 15 mai 1844.

QUESTION.

Faire l'histoire du développement maritime chez les peuples de la Méditerranée depuis son origine jusqu'à la chute de l'empire d'Occident.

PRIX ANNUELS DE 200 FRANCS.

Terme de rigueur pour la remise des manuscrits : LE 1er MARS 1844.
Ces prix seront décernés à l'ouverture du Congrès de mai 1844.

QUESTIONS

CORRESPONDANT AUX QUATRE CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

PREMIÈRE CLASSE.

Histoire générale et Histoire de France.

Dire quelle était, avant l'invention de l'imprimerie, le mode de publicité pour les livres.

DEUXIÈME CLASSE.

Histoire des langues et des littératures.

Déterminer le caractère de la littérature italienne au XIIIe et au XIVe siècle, époque de Dante et de Pétrarque.

TROISIÈME CLASSE.

Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques.

Faire le parallèle du développement des forces maritimes de la France et de l'Angleterre depuis le XVIe siècle jusqu'à la révolution française.

QUATRIÈME CLASSE.

Histoire des beaux-arts.

Dire comment, à l'occasion des croisades, s'établirent en France les associations des *pontifes* et autres constructeurs.

S'adresser, pour les renseignements, à l'Institut Historique.

MÉMOIRES.

DES PRINCIPALES FORMES DES TEMPLES

CHEZ LES DIVERS PEUPLES DE L'ANTIQUITÉ.

Dès les premiers temps où les hommes furent réunis en société et qu'une religion commune leur fit sentir le besoin de se rassembler pour se livrer en commun aux pratiques de leur culte, ils durent choisir des lieux qui fussent affectés spécialement aux cérémonies. Les premiers temples furent fournis par la nature même. Ce furent les hauts lieux, dit la Genèse, ce fut le sommet des montagnes, plus rapprochées, croyait-on, du séjour de la Divinité, que les hommes choisirent d'abord pour lui adresser leurs prières. Vinrent ensuite les bois, dont l'obscurité était favorable au recueillement religieux, ou bien un simple terrain que bientôt on entoura d'une enceinte en terre ou en pierre; c'est ce que chez les Grecs on appelait ἱερὸν, *lieu sacré*, et chez les Celtes *crom-lech*, *pierre en cercle*. Ces enceintes sacrées furent perfectionnées par les Phéniciens, qui nous ont laissé plusieurs de ces monuments primitifs, dont le plus important est le temple appelé *Giganteja*, dans l'île de Gôzo, si savamment décrit par notre collègue M. Albert Lenoir dans le *Recueil des Monuments anciens et modernes*.

Quand les hommes abandonnèrent les tentes ou les chariots pour des habitations fixes et plus solides, ils ne pouvaient manquer de consacrer à leurs divinités des demeures plus somptueuses que celles qui les recouvraient eux-mêmes. C'est ainsi que la religion donna naissance à l'architecture qu'elle devait continuer à inspirer pendant tous les siècles, et dont elle devait nous transmettre les plus beaux chefs-d'œuvre. Je ne puis partager ici l'opinion de M. Quatremère de Quincy, qui croit que l'idée d'un temple construit ne dut se présenter que lorsque le progrès dans l'art des figures taillées eut commencé à donner à la Divinité une personnification assez sensible pour qu'on pût prendre l'image pour une réalité, et porter quelques soins à sa conservation en lui procurant une demeure. Ne savons-nous pas par Sanchoniaton qu'Astarté, la Vénus phénicienne, était représentée dans ses temples par une pierre conique, de même que la Vénus grecque dans son sanctuaire de Paphos? Ici, à coup sûr, l'illusion ne pouvait exister. D'ailleurs, ce serait supposer à la sculpture une antériorité que l'architecture peut à bon droit revendiquer; car chez tous les peuples l'utile a toujours dû précéder l'agréable, et le besoin de se mettre à l'abri des intempéries des saisons ou des attaques des bêtes sauvages a dû se faire sentir bien avant

qu'on pensât à un art dont le véritable but ne pouvait être que d'orner ces demeures elles-mêmes.

Les premiers temples furent analogues aux habitations des peuples qui les élevaient. C'est ainsi que les Troglodytes adorèrent leurs divinités dans des grottes, tandis que les peuples qui logeaient dans des cabanes érigèrent des édifices dont la forme rappelait plus ou moins cette sorte d'habitation. Aussi trouvons-nous dans la grotte l'origine du temple égyptien, dans la cabane celle du temple grec; aussi est-ce à tort, selon nous, qu'on a voulu attribuer l'invention des temples à un seul peuple, aux Égyptiens, et faire dériver les temples d'Athènes et de Rome de ceux de Memphis et de Thèbes. Beaucoup de peuples, tels que les Phéniciens et les Syriens, ont certainement bâti des temples dans le même temps que les Égyptiens, et l'on peut dire que les peuples du sud-ouest de l'Asie ont connu les temples avant eux. Les temples égyptiens et les temples grecs diffèrent d'ailleurs quant au plans, aux caractères, aux détails, autant que les religions mêmes différaient entre elles, et ce ne fut que bien tard, quand par l'effet de la conquête les deux religions commencèrent à se mêler et se confondre, que la même fusion s'opéra plus lentement encore dans l'architecture des édifices sacrés. Nous pensons donc devoir séparer entièrement les monuments des deux pays, et, pour suivre l'ordre des dates, nous commencerons par jeter un coup d'œil sur la disposition des temples égyptiens.

Nous avons dit que la grotte avait été le type de l'architecture égyptienne. En effet, le manque de bois força ces peuples à y chercher un refuge, et lorsque la nature ne leur présenta pas des cavernes toutes faites, ou ne leur en offrit que de trop petites, ils durent en creuser de nouvelles, ou agrandir celles déjà existantes. Bientôt, quand ces grottes leur parurent insuffisantes au culte de leurs divinités, ils commencèrent à élever des constructions en avant de ces demeures souterraines. Tels sont, en effet, les plus anciens temples de l'Égypte. Même quand l'usage des édifices isolés se fut introduit, ils continuèrent encore parfois à construire de ces hypogées; tels sont les deux temples d'Ebsamboul, en Nubie.

Ici je suis heureux de pouvoir mettre à contribution l'excellent mémoire lu par notre collègue, M. Ferdinand Thomas, au Congrès de 1839; il y a résumé avec autant de sagacité que de savoir les différents changements que subit aux diverses époques la disposition des temples de l'Égypte.

Le temple égyptien occupait toujours une position élevée, non pas, comme on l'a prétendu, seulement pour le préserver des inondations du Nil et des exhaussements du sol, mais pour lui imprimer, s'il était possible, plus de grandeur et de majesté. Sous les Pharaons, le temple formait une réunion de bâtiments distincts se divisant en trois parties, publique, centrale et privée.

La partie publique était elle-même formée du *dromos* ou *peristylos*. En avant du *dromos* se présentait une porte flanquée de deux massifs gigantesques, et décorée de colosses et d'obélisques; c'est ce que nous sommes convenus d'appeler

pylône. Le pylône était précédé d'une avenue, quelquefois d'une longueur énorme, composée de sphinx, de béliers, ou d'autres animaux. Lorsqu'on avait franchi cette première entrée, on se trouvait dans l'intérieur du *dromos*, vaste espace découvert, entouré de colonnes, et sans doute orné de palmiers et autres arbres, et peut-être aussi de fontaines quand la nature du pays le permettait. Venait ensuite le *peristylos*, grande cour entourée de portiques, sorte de cloître qui communiquait par un second pylône à l'*hypostylos*, immense vestibule où se pressait une multitude de grosses colonnes, et qui constituait la partie centrale. L'*hypostylos* était la construction la plus élevée du temple, après les pylônes. Enfin se présentait la partie privée, comprenant trois sanctuaires, le *pronaos*, le *naos* et le *secos*, formant le temple proprement dit.

Le pronaos était une salle ornée de colonnes; le *naos*, enceinte immédiate, se composait souvent de plusieurs pièces, communiquant à des appartements habités par les prêtres; enfin le *secos*, où était l'image du dieu, n'était souvent qu'une sorte de niche ou de loge où l'on renfermait l'animal sacré que l'on adorait, non, ainsi qu'on l'a cru, comme étant la divinité elle-même, mais comme en étant le symbole. Une de ces niches de granit se voit au Musée de Marseille.

Tels étaient les temples complets qui furent érigés sous les Pharaons; tels se présentent à nos yeux ceux de Memnon et de Medinet-Abou, qu'on a pris longtemps pour des palais, le temple d'Hermopolis et le grand temple d'Apollinopolis.

Quand l'Égypte passa sous la domination des Perses, lorsque Cambyse, mettant tout à feu et à sang, imposant partout la loi du vainqueur, fit taire les institutions s'il ne put les changer, la religion égyptienne ne put songer à ériger des temples; mais, sous le gouvernement plus paisible, plus modéré, de ses successeurs, quelques édifices sacrés commencèrent de nouveau à s'élever; mais déjà leur plan était modifié; souvent les colonnes ont disparu du *pronaos*, et des murailles masquent l'*hypostylos* pour dérober aux étrangers un culte qui n'est plus celui des maîtres du pays. A cette domination des Perses appartiennent le grand temple de Philæ et le temple du Sud, à Karnak.

Sous Alexandre et les premiers Lagides l'art se relève; mais ce que le temple a gagné en richesse et en perfection de sculpture, en légèreté dans le galbe de ses colonnes, en aplomb dans ses murailles, qui tendent à se rapprocher de la perpendiculaire, il l'a perdu en majesté; il a encore vu disparaître quelques-unes des parties qui constituaient son ensemble harmonieux. Le *dromos* et le *peristylos* n'existent plus, et le temple est réduit au sanctuaire et à l'*hypostylos*. De cette époque datent le temple d'Antæopolis et les grands temples de Denderah, Ombos et Latopolis.

Les colonnes s'effacent du *pronaos* sous la seconde période des Lagides, qui vit s'élever le temple de Débout, en Nubie, et les petits temples de Latopolis et d'Ombos. Enfin, sous la troisième période de ces princes, l'*hypostylos* n'existe plus; le nombre des sanctuaires diminue, et les colonnes, rangées extérieurement

autour du temple, le métamorphosent en une espèce de temple *périptère*, comme ceux de Dandour en Nubie, et d'Hermonthis, le Typhonium de Denderah, et les petits temples d'Apollinopolis et de Philes.

A leur tour les Romains avec leurs lois imposent aux peuples conquis le culte de leurs divinités; ils introduisent Vénus et Jupiter dans les sanctuaires d'Osiris ou d'Athôr. C'est ainsi que de la fusion des deux religions devait naître la fusion des deux arts, si différents et de forme et d'origine; fusion dont les deux temples d'Eléphantine et celui d'Elithya sont les premiers degrés, et qui devait conduire bientôt à couvrir le sol de l'Égypte de monuments purement romains, tels que le temple d'Antinoé.

Nous arrivons enfin aux temples de la Grèce, ces admirables chefs-d'œuvre, et à ceux de l'Italie, dont ils ont été les modèles. Nous ne reproduirons pas ici le parallèle si habilement établi entre le temple et la cabane, que nous avons indiquée comme étant son type primitif, par M. Quatremère de Quincy, dans son *Dictionnaire d'architecture;* nous ajouterons seulement quelques mots qui pourront donner une nouvelle force à ses assertions.

Les premiers temples de la Grèce étaient de bois; Pausanias (liv. VIII) nous apprend que tel était celui qu'Agamèdes et Trophonius dédièrent à Neptune. Nous lisons dans le même historien que, de son temps, on voyait encore à Elis un temple dont le toit sans murs portait sur des piliers de bois de chêne; au même lieu il y avait alors, dans le portique de derrière du temple de Junon, une colonne du même bois.

Vitruve nous a conservé un nouveau témoignage de cette origine et de cette constitution première dans les notions qu'il nous donne du temple toscan, dont la structure, selon toutes les apparences, avait été, dans des temps très-reculés, empruntée à la Grèce par les Étrusques, ainsi que sa langue, son écriture et sa mythologie, dans lesquelles il est si facile de reconnaître une émanation très-ancienne des pratiques et des usages de la Grèce. Le temple toscan de Vitruve était un composé de bois de charpente; des poutres formaient sa toiture, ses combles et son entablement.

Les temples étaient nombreux dans toutes les villes de la Grèce; le plus beau et le plus grand était toujours consacré à la divinité protectrice de la ville : c'est ainsi qu'on comptait au nombre des plus magnifiques le temple de Minerve à Athènes, ceux de Diane à Éphèse, d'Apollon à Delphes, de Jupiter à Olympie, de Vénus à Paphos et à Cythère. Généralement les temples de ces divinités protectrices étaient situés dans le lieu le plus élevé. Les temples de Mercure se trouvaient dans les *forums* et les marchés; ceux d'Apollon et de Bacchus, près des théâtres; ceux d'Hercule, près des gymnases, des amphithéâtres ou des cirques; ceux de Mars, de Vénus et de Vulcain, près des portes, en dehors des villes; ceux de Cérès, dans les lieux retirés de la campagne; enfin ceux d'Esculape sur les hauteurs où l'air était plus sain pour les malades qui venaient implorer le secours du dieu de la médecine.

En général, les temples étaient tournés vers l'orient, comme les églises chrétiennes. Vitruve prescrit cette orientation, « afin, dit-il, que ceux qui prient ou « qui sacrifient en dehors envisagent tout à la fois le temple et l'orient, en même « temps que les images des dieux placées au fond du sanctuaire semblent se « lever, et comme des astres s'avancer de l'orient pour regarder les suppliants. »

Le temple de Jupiter Olympien, à Agrigente, paraît avoir fait exception à cette règle. La façade tournée à l'ouest présente sept colonnes, et conséquemment une au milieu ; il faudrait donc croire qu'on serait entré dans le temple par deux petites portes placées en face des entre-colonnements, ce qui n'est pas supposable. On doit penser plutôt que l'entrée était, contrairement à l'usage, à la face orientale, qui ne présentait sans doute que six colonnes, l'entre-colonnement du milieu étant double des autres.

Pour donner plus de majesté et d'élégance aux temples, ils étaient exhaussés sur plusieurs rangs de gradins ; on appelait ce soubassement κρηπίδωμα.

Les temples étaient de forme ronde ou rectangulaire.

Les édifices ronds étaient en très-petit nombre chez les Grecs, et surmontés de coupoles appelées θόλος. On n'en trouve que six indiqués par Pausanias, et trois seulement étaient de véritables temples ; c'étaient : un sanctuaire voisin du temple d'Esculape, à Épidaure ; le temple de Sparte, où étaient placées les statues de Jupiter et de Vénus ; enfin le temple, appelé le foyer commun (κοινὴ ἑστία), à Mantinée.

Sur le vaisseau, d'une grandeur extraordinaire, que Ptolémée Philopator, roi d'Égypte, fit construire, il y avait entre autres un temple rond consacré à Vénus. (Athen., *Deipnos.*, lib. V.)

L'ancien architecte San-Gallo parle, dans un ouvrage que possède la bibliothèque Barberini de Rome, d'un temple rond à Delphes, consacré à Apollon. On ne peut pas assurer que le temple que Périclès fit construire à Éleusis eût une forme circulaire ; mais quand il aurait été carré, il n'est pas moins certain qu'il était surmonté d'une coupole et d'une sorte de lanterne. (Plutarque, *Périclès.*)

La forme circulaire d'un temple de la Thrace, dédié au soleil, était le symbole du disque de cet astre. Beaucoup plus communs chez les Romains, les temples ronds devaient souvent leur forme à quelque motif allégorique du même genre ; c'est ainsi que le temple de Vesta, bâti par Numa, et qui servit de type à ceux qu'on éleva plus tard en l'honneur de la même divinité, « avait été fait de « la sorte, dit Plutarque, non pour signifier par là que Vesta fût le globe de la « terre, mais que par ce globe on représentait l'univers, dont le feu sacré était « censé occuper le centre. »

Outre le joli temple de Vesta, situé sur le bord du Tibre, à Rome, et celui de la Sybille, à Tivoli, nous possédons les restes de plusieurs autres temples ronds appartenant à l'époque romaine ; tels sont les temples de Vénus Genitrix et de Mercure, près de Pouzzol, dont le dernier est connu sous le nom de *Truglio*, de *trullus*, rond ; tels sont à Rome le temple dit de Romulus, aujourd'hui église de

Saint-Théodore; le temple de Romulus et Rémus, au Forum, aujourd'hui Saint-Côme et Saint-Damien, et le temple de Minerva Medica; tel est celui de *la Toux*, à Tivoli; tels étaient ceux de Pluton et de Proserpine, à Autun.

Souvent ces édifices présentaient à l'extérieur une forme polygonale, bien que conservant la forme ronde à l'intérieur : de ce nombre est le temple de Diane Lucifère, à Pouzzol; et c'est à un édifice de ce genre qu'a dû appartenir le fragment de muraille connu à Autun sous le nom de temple d'Apollon.

Rome possède un temple circulaire qui présente à sa façade un portique rectangulaire, disposition dont on ne trouve d'analogie que dans le petit temple de Balbek, en Syrie. Vous avez déjà nommé le plus beau, le plus pur, le plus intact de tous, le Panthéon d'Agrippa.

On appelait temple *monoptère* celui qui offrait simplement une coupole portée sur des colonnes disposées en rond, et dont le sanctuaire n'était pas fermé. Nous en avons un exemple dans les ruines du temple de Sérapis, à Pouzzol. Cette forme élégante a été adoptée par les modernes pour la décoration des jardins, et on la retrouve dans les petits temples qui ornent le parc de Trianon à Versailles, la Villa Reale à Naples, et la Villa Borghèse à Rome.

Les temples rectangulaires avaient reçu différentes dénominations, suivant la disposition des colonnes qui les décoraient.

1° Le temple *à antes*, *in antis*, ou, comme les Grecs l'appelaient, ἐν παράστασιν, fut le premier à ordonnance régulière, selon la classification de Vitruve. L'usage des colonnes au frontispice des temples ne fut pas, dans les premiers temps, d'une nécessité absolue. Lorsqu'un sommier en bois, vu le peu de largeur de ces constructions, put sans inconvénient s'étendre d'un mur à l'autre, il y eut un vestibule couvert en avant de la porte, qui se trouva reculée sous cet abri. Lorsque plus tard l'architrave, composée de plusieurs pierres, remplaça la plate-bande en bois, il devint indispensable de la soutenir par l'emploi des colonnes d'une *ante* à l'autre, c'est-à-dire de la tête d'un des murs latéraux du temple à la tête de l'autre mur. Le temple *in antis*, le plus simple de tous les temples à colonnes, présentait donc des pilastres aux encoignures, et une colonne seulement de chaque côté de la porte. Tels étaient le temple d'Athènes, que Stuart appelle temple sur l'Ilyssus, et le temple de la Fortune, à Rome, mentionné par Vitruve.

2° Le temple *prostyle* ne diffère du temple à antes qu'en ce que l'on substitua deux nouvelles colonnes aux pilastres et aux extrémités des murs de la *cella*, qui autrefois se prolongeaient de chaque côté de la façade.

3° Le temple *amphiprostyle*, ou double prostyle, présentait quatre colonnes à la façade, et quatre à la face postérieure.

4° Dans les temples *périptères*, les colonnes entouraient complétement l'édifice. Vitruve place six colonnes à la façade; mais cette règle est loin d'être sans exception, et on trouve une foule de temples périptères qui ont un plus grand nombre de colonnes. C'est à cette catégorie qu'appartiennent les plus beaux

temples de l'antiquité, tels que le Parthénon et le temple de Thésée à Athènes, ceux de Jupiter Panhellénien à Égine, d'Apollon Épicurius à Phygalie, de Minerve Polyade à Priène, de Bacchus à Théos, de Vénus à Pompéi, de la Concorde et de Junon à Agrigente, de Cérès à Ségeste, enfin les temples de Corinthe, de Sunium, et deux des trois qui existent encore à Pœstum. C'est ce genre de temple que l'on s'est efforcé d'imiter dans la construction de la Bourse de Paris.

Il y avait également des temples circulaires périptères, comme ceux de Vesta à Rome, de la Sybille à Tivoli, etc.

Cette colonnade, ce portique régnant tout autour du temple, lui donnait une apparence grandiose, quoique tendant à resserrer la *cella*, qui restait toujours dans des proportions assez étroites. Ce fut pour remédier à cet inconvénient, tout en conservant à l'édifice son aspect noble et élégant, qu'on inventa le temple pseudo-périptère, ou faux périptère, dans lequel les colonnes des ailes et de la façade postérieure sont engagées dans les murs de la *cella*, qui se trouve ainsi agrandie de tout l'espace qui, dans les temples périptères, séparait sa muraille des colonnes du portique. Le temple de Jupiter Olympien, à Agrigente, était le plus ancien temple pseudo-périptère connu ; du même genre étaient le temple d'Esculape dans la même ville, ceux de la Fortune Virile à Rome, et d'Auguste à Vienne, enfin la Maison-Carrée de Nîmes, le plus bel édifice romain que possède la France.

6° Un double rang de colonnes entoure les temples *diptères*. Cette disposition, la plus riche et la plus dispendieuse de toutes, dut être rarement appliquée. Vitruve ne nous en cite que deux exemples, l'un dans Rome, le temple dorique de Quirinus, et l'autre, beaucoup plus fameux, le temple de Diane, construit à Éphèse par Ctésiphon. Le temple d'Apollon Didyme à Milet, le plus magnifique de l'Asie-Mineure, bâti par Pæonius et Daphnis, de Milet, était également diptère.

Les temples pseudo-diptères étaient de deux sortes : tantôt la façade présentait deux rangées de colonnes isolées, et les trois autres côtés une rangée seulement isolée, et une engagée dans le mur de la *cella* ; tantôt on supprima entièrement sur ces trois côtés la rangée de colonnes intérieures, ce qui donna à la galerie environnante la largeur de deux entre-colonnements. Ermogènes d'Alabanda appliqua cette innovation au temple de Diane à Magnésie; mais c'est par erreur que Vitruve lui en attribua l'invention, puisqu'on connaît en Sicile un autre temple pseudo-diptère, qui certainement est d'une époque antérieure, le grand temple de Sélinunte, qui fut érigé à l'époque de la conquête de la ville par les Carthaginois, 409 ans avant J.-C., tandis qu'Ermogènes ne vivait que sous Alexandre, c'est-à-dire vers l'an 330 avant l'ère vulgaire. C'est sur ce plan, légèrement modifié, qu'a été construite à Paris l'église de la Madeleine.

Les colonnes étaient toujours en nombre pair dans les façades des temples, car autrement il s'en fût trouvé une au milieu, devant la porte d'entrée, et, sui-

vant qu'on en comptait quatre, six, huit, dix ou douze, les temples prenaient la dénomination de tétrastyle, hexastyle, octastyle, décastyle ou dodécastyle.

Les temples rectangulaires avaient ordinairement pour longueur le double de leur largeur; mais cependant, pour les temples périptères, les architectes grecs et romains différaient entre eux sur la disposition des colonnes latérales. Les Grecs mettaient aux ailes une colonne de plus que le double de celles de la façade, comptant deux fois celles des angles; il en est ainsi au petit temple de Pœstum, à celui de la Concorde à Agrigente, au temple de Thésée et au Parthénon d'Athènes. Les Romains, au contraire, comptaient les entre-colonnements, et par conséquent plaçaient aux ailes une colonne de moins que le double de celles de la façade.

Au reste, il s'en faut de beaucoup que cette règle ait toujours été observée, et l'on trouve des temples dont la longueur excède de beaucoup le double de la largeur. De ce nombre était le temple d'Hercule à Agrigente, dont le duc de Serra-di-Falco a publié dernièrement le plan dans son bel ouvrage des *Antiquités de la Sicile*.

Les plafonds des temples étaient ordinairement de bois, tant dans les plus anciens temples, tels que celui d'Apollon à Delphes (Pind., *Pith.* V, v. 52) que dans les édifices d'une époque moins reculée. Il y a cependant eu quelques temples qui, tels que celui de Thésée à Athènes, étaient surmontés d'une voûte. Le toit, toujours à double égoût, était formé de dalles en pierre ou en marbre, de tuiles, et quelquefois de plaques de métal. Les escaliers qui y conduisaient étaient ménagés dans l'épaisseur des murs, et en forme de vis, comme Pausanias (l. V) nous apprend qu'étaient ceux du temple de Jupiter Olympien dans l'Élide.

Certains temples, qu'on appelle hypètres, n'avaient pas de toiture, au moins en partie. Vitruve ne dit pas qu'ils fussent complétement découverts, et M. Quatremère de Quincy pense que le milieu seul était à ciel ouvert; le Parthénon était de ce nombre. Dans ces temples la *cella* était plus longue que dans les autres, et chaque extrémité avait une entrée et un *pronaos*. A l'intérieur étaient souvent deux étages de colonnes superposées, formant deux galeries comme dans les basiliques; il en était ainsi au temple de Thésée, le plus beau du Péloponnèse, bâti par Scopas dans la 93e olympiade, et au grand temple de Sélinunte.

Les temples étaient généralement assez petits; la *cella* n'avait que l'étendue nécessaire pour la statue et l'autel, ce qui était suffisant, puisqu'en général chacun sacrifiait en particulier. On ne donna plus tard une grande étendue qu'aux temples d'une divinité protectrice d'une ville ou d'un peuple, et on ajouta parfois à cette étendue en entourant le temple entier d'une enceinte appelée *peribolos*, comme le temple de Vénus à Pompéi, ou en les faisant précéder d'une cour fermée, quelquefois entourée d'un portique, et dans le pourtour de laquelle se trouvaient les logements des prêtres, ainsi qu'on le reconnaît aux temples d'Isis et d'Esculape dans la même ville.

Le porche qui précédait le temple, et sous lequel était la porte d'entrée, s'appelait indifféremment *frons*, *pronaos*, *prodomos* et *anticum*. *Frons* désignait cependant plus spécialement la façade proprement dite. L'extrémité opposée du temple portait le nom de *posticum*; quelquefois on y ménageait une pièce, appelée *opistodômos*, destinée à renfermer les *ex-voto*, ἀναθήματα, et le trésor du temple, ou même le trésor public : c'est ainsi que les sommes énormes produites par la contribution, φόρος, que les villes grecques s'étaient imposée pour subvenir aux frais de la guerre contre les Perses, furent déposées à Athènes dans l'opistodôme du Parthénon.

La *cella*, ou sanctuaire, portait également les noms de *domos*, *secos* ou *naos*. Le lieu où était la statue s'appelait θάλαμος, lit. C'était derrière la statue du dieu qu'était souvent ménagée une petite niche, où se plaçait le prêtre pour rendre les oracles; il y arrivait par un escalier secret qu'on a retrouvé dans plusieurs temples antiques, et entre autres au temple d'Isis à Pompéi. L'intérieur de la *cella* était en général plus simple que l'extérieur du temple; cependant, outre l'autel et la statue de la divinité à laquelle le temple était consacré, on y plaçait aussi parfois les images d'autres divinités qui lui étaient associées, et qu'on appelait συνναοι (σὺν, avec; ναός, temple).

Dans les temples romains, tels que celui de Jupiter Capitolin, on trouvait quelquefois au fond du sanctuaire trois chambres consacrées à trois divinités; elles existent dans le temple grec de Jupiter Olympien à Agrigente, mais elles sont évidemment une addition romaine, comme il est facile de s'en assurer par l'examen de leur construction. L'intérieur de ce temple était divisé en trois nefs par deux rangées de piliers carrés qui existent encore en partie; la base était très-élevée et supportait des figures gigantesques d'Atlantes alternativement mâles et femelles.

Le temple d'Apollon Épicurius à Phygalie a présenté deux particularités très-remarquables et sans exemple. Une colonne isolée d'ordre corinthien, mais dont le chapiteau, de la plus grande simplicité, paraît être le type primitif de cet ordre, était placée devant la statue du dieu. Dans le mur de la *cella* à l'intérieur étaient des colonnes ioniques engagées, formant ainsi entre elles des espèces de renfoncements destinés sans doute à contenir des *ex-voto*.

Les murs intérieurs de la *cella* étaient souvent décorés de peintures. Nous savons que dans le temple de Thésée, à Athènes, Mycon avait peint une amazonéide et le combat des Centaures et des Lapithes; que, dans le temple des Dioscures, Polygnotte représenta leur mariage avec les filles de Leucippe, et Mycon l'expédition des Argonautes, etc. Virgile décrit fort au long la prise de Troie, peinte sur les murs du temple de Junon, que Didon venait d'élever dans sa nouvelle ville. Il y avait aussi des peintures dans plusieurs temples de Rome. L'an de Rome 450, Fabius en avait orné le temple de la déesse *Salus*, ce qui lui avait valu le surnom de *pictor*, qui fut conservé à ses descendants. Quelquefois ces

peintures n'étaient qu'une simple teinte plate, comme il a été constaté au temple d'Égine, lors de sa découverte en 1812.

Vitruve nous laisse dans une grande incertitude sur la manière dont les temples étaient éclairés; il est probable que les plus petits recevaient une lumière suffisante par la porte, qui devait avoir les deux tiers de la hauteur de la *cella*, et que les plus grands étaient éclairés par des baies ménagées dans la couverture. Quant à des fenêtres, il ne paraît pas qu'ils en aient jamais eu, si ce n'est toutefois celui de Minerve Polyade, à Athènes, temple dont la forme était tout à fait exceptionnelle. Cet édifice, appelé aussi l'*Erechthèum*, a beaucoup souffert par les guerres, et surtout par la dernière; il était le plus ancien temple d'Athènes, comme il en était le plus sacré. Détruit par les Perses, il fut rebâti vers la même époque que le Parthénon, mais un peu plus tard, dans les dernières années de la guerre du Péloponnèse. Il était divisé en trois temples par deux murailles parallèles à sa longueur; c'étaient ceux de Minerve Polyade, protectrice de la ville; l'*Erechtheum* et le *Cecropium*. Au midi et au nord étaient joints deux portiques ouverts, dont l'un était soutenu par des cariatides. Sous celui-ci se trouvait l'olivier sacré que la tradition disait avoir été créé par Minerve dans sa dispute avec Neptune. L'autre portique, situé au nord, et non encore dégagé, était d'ordre ionique; sa frise et son plafond ont surtout été fort endommagés par la dernière guerre; un boulet y a fait un ravage épouvantable.

Telles sont les principales données qui, chez les Égyptiens, les Grecs, les Romains, présidèrent à la construction des temples. Il nous resterait pour compléter notre travail à vous entretenir des temples des Babyloniens, des Perses, des Indiens; mais les notions que nous possédons sur ces édifices sont trop peu nombreuses, trop peu précises, pour pouvoir en déduire un plan systématique et régulier qui paraisse avoir été adopté par chacun de ces peuples. Je ne pourrais que décrire chacun de ces édifices dont les restes sont parvenus jusqu'à nous; mais ce travail fort long, et que sans doute vous trouveriez tel, n'aboutirait qu'à vous soumettre des individualités sans importance dans la synthèse de l'art, et qui s'éloigneraient du but de ce mémoire. D'ailleurs ces monuments sont loin d'avoir pour nous l'intérêt de ceux de Thèbes, d'Athènes et de Rome, qui seront toujours la source où l'on devra puiser tout ce que l'art peut offrir de pur par la forme, de noble par l'aspect, et de sublime par la pensée.

Ernest Breton,

Membre de la quatrième classe de l'Institut Historique.

ESSAIS HISTORIQUES

SUR QUELQUES ANTIQUITÉS DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

I.

ARRONDISSEMENT DE BAR-SUR-AUBE.

Cet arrondissement est situé dans la partie du département appelée le Vallage; ce n'était, dans les siècles, reculés qu'une forêt considérable qui s'étendait jusqu'à Joinville, dans la Marne. Son nom celtique était *Der*, dont au moyen âge on a fait *Dervis*. Ce qui reste aujourd'hui de cette *forêt* porte le nom de *Forêt d'Orient*. La grande route de Bar-sur-Aube à Châlons, par Brienne et Vitry, occupe une partie de l'ancienne *voie romaine* qui allait de Langres à Reims. Cette route venait de Langres à Hume, Bauchemin, Richebourg, etc., etc., et entrait dans le département de l'Aube par Longchamps, d'où elle gagnait Bar, Éclane, La Rothière, où, faisant un coude, elle se dirigeait vers Brienne-la-Vieille et non Brienne-le-Château, comme l'a avancé Caylus. L'ancienne voie, qui laissait cette dernière ville sur la droite, et qui est mentionnée dans un acte de l'an 1185 sous le nom de *voie antique*, est celle qui est indiquée sur la table de Peutinger. Elle porte aujourd'hui, suivant les localités, le nom de *Haut Chemin*, de chemin de *Courcelange* ou de chemin des *Romains*. Nous pensons qu'une autre route, moins importante, partait de Bar, se dirigeait par Fresney vers Pommevoire, où il se trouve plusieurs chemins que l'on prétend être l'ouvrage des Romains, et où l'on a trouvé en 1770 un grand nombre de médailles d'argent des empereurs. De là elle allait à Vassy, et passait probablement la Marne à Valcourt. Nous n'assurons pas que cette direction soit exacte; car nous n'avons suivi et examiné cette route que dans le département de l'Aube.

§ 1. BAR-SUR-AUBE.

Si l'origine de la ville de Bar, *Barrus ad Albam*, dont il est fait mention sous ce nom dans la chronique de Viétard, sous l'an 837, est ignorée, son antiquité est démontrée par des constructions romaines, des tombeaux, des vases antiques, des médailles que l'on trouve encore de temps en temps dans son enceinte et sur la montagne qui l'avoisine. Nous croyons que l'ancienne ville n'était pas au lieu où est aujourd'hui Bar, qui n'était jadis pour le soldat et le voyageur qu'un point de repos, *stabulum*, *hospitium*, placé entre la voie et la rivière, à peu près vis-à-vis l'île et le pont actuel, à l'extrémité de la rue d'Aube.

Il y a quelques années M. Garnier, avoué, en faisant creuser une cave, le long de la rue par laquelle on entre dans la ville en venant de Troyes, a trouvé deux tombes en pierre brute et couvertes de grandes tuiles; des ossements y étaient

encore, ainsi que deux grands bronzes de Commode et de Lucile sa femme, ce qui a fait croire que les tombeaux étaient ceux de l'homme et de la femme. M. Garnier a fait replacer les tombes dans les murs de sa cave, où une inscription témoigne de leur existence. Il m'a assuré que plusieurs autres tombes avaient été trouvées par les habitants, le long de cette rue, qui occupe la place de l'ancienne *voie romaine*. Elles étaient placées à l'opposite de celles des chrétiens, qui ont la tête ordinairement tournée vers l'Orient. Bar est agréablement situé au pied de la montagne Sainte-Germaine. Cette montagne est peut-être aujourd'hui l'endroit le plus important de la localité, et celui qui offre le plus d'intérêt à l'étude de l'antiquaire et de l'archéologue.

Au milieu de cette montagne, à l'endroit le plus escarpé, et encore appelé le *Chastelet*, existent des ruines. Selon les uns, elles ne sont que les ruines du château que les comtes de Bar firent élever vers le XIe siècle, afin de tenir dans le devoir les étrangers qui venaient en grand nombre aux foires renommées de la ville. Les autres pensent qu'il existait jadis sur cette montagne une ville ou bourgade nommée *Florentia*, prise et saccagée par Attila, qui y fit mourir aussi sainte Germaine, à la piété de laquelle on devait l'église bâtie dans ce lieu et qui fut probablement la plus ancienne de la contrée; enfin elle a dû être dans l'origine, suivant M. Giraud, curé de Bar (1), occupée par une de ces colonies que les Romains établissaient sur les hauteurs dans les pays conquis, pour en surveiller et en contenir les habitants.

Ces ruines ont en effet trop d'étendue pour être celles d'un simple château, et leur enceinte, qui est fort grande, semble avoir été plutôt celle d'une ville que d'une forteresse. Cette montagne, qui est divisée en plusieurs parties inégales, était une position militaire trop importante pour avoir été négligée. Elle ne pouvait être attaquée que par le côté retranché, dans la partie qui communique à la plaine, les trois autres étant défendus par une pente très-rapide garnie de pointes de rochers. Pour parvenir à son sommet il faut huit minutes. On y remarque encore la trace d'un double fossé, qui, bien qu'à demi comblé, est encore très-profond, et çà et là des murs qui s'effacent chaque jour sous le soc de la charrue. Ces fossés sont trop larges pour être ceux d'un *castellum* romain ; ils appartiennent au château moderne que les comtes firent élever sur les ruines de l'ancien. Après avoir examiné pendant une journée cette montagne, nous avons cru devoir, nous aussi, émettre notre sentiment, et chercher à rendre moins obscure l'histoire ancienne du pays.

A l'endroit où est aujourd'hui Bar-sur-Aube, et peut-être des deux côtés de la rivière, était la bourgade gauloise qui dans César a ordinairement le nom de *Vicus*. Elle était composée de chaumières appelées *ædificia* (2), éparses, séparées les unes des autres, et placées de préférence dans le voisinage d'une forêt,

(1) *Vie de sainte Germaine*, in-18.
(2) Lib. VI, ch. 8.

ou près d'une rivière, pour éviter la chaleur. C'était la demeure ordinaire des Gaulois indépendants qui vivaient dans une espèce de barbarie, en état de guerre perpétuelle; mais ils avaient eu soin de fortifier tous les points du territoire susceptibles de l'être, pour y renfermer leur butin le plus précieux, quand ils n'étaient pas les plus forts. Ces lieux étaient appelés *oppida*. Telle fut la montagne Sainte-Germaine, qui ne fut jadis qu'un *oppidum* gaulois, où, s'il n'était pas toujours habité, ceux des villes voisines se retiraient à l'approche des ennemis et surtout des armées romaines. Mais César s'étant emparé du pays des *Lingones*, dont cet *oppidum* faisait partie, le réunit à la Gaule belgique ou lyonnaise.

Les Romains, maîtres de la montagne Sainte-Germaine, ne durent pas négliger cette position, et à la fin de sa sixième campagne, après avoir détruit le parti d'Ambiorix, César, ayant pacifié le pays des *Senones* et celui des Carnutes, mit ses légions en quartier d'hiver. Six furent placées à *Agendicum*, capitale des *Senones*, et deux autres, sous les ordres de Labienus, hivernèrent dans le canton des *Lingones*. Nous croyons qu'une de ces légions forma un camp sur la montagne qui domine *Bar*; et cette position lui paraissant favorable pour arrêter les incursions des Barbares du Nord, qui commençaient à abandonner des terres ingrates afin de chercher un établissement plus avantageux dans les Gaules, César fortifia le plateau en y élevant des remparts plus solides et en y creusant un fossé (1). Ce camp, qui a dû être plus tard un camp permanent, servit à protéger la voie romaine, la station militaire, le passage de la rivière dont il était essentiel que les Romains fussent maîtres. Celui-ci, placé dans la partie qui regarde la ville actuelle, pouvait contenir de six à douze mille hommes. C'était la même forme et les mêmes dispositions que les Romain savaient établies dans celui de l'Étoile, sur la Somme, et dans celui qui est près de Boulogne, camps placés tous deux sur une montagne presque inaccessible.

Les Romains, afin de conserver leurs conquêtes, eurent soin d'établir un grand nombre de camps permanents dans les Gaules et d'y laisser des troupes, non-seulement pour être à l'abri des incursions qu'ils redoutaient toujours, mais encore pour garder le pays, devenu frontière, des Germains et des autres peuples dont ils méditaient la conquête et dont ils redoutaient les attaques. Alors n'est-il pas croyable qu'ils aient fait ici ce qu'ils avaient fait ailleurs, pour protéger la voie militaire, en utilisant une position avantageuse à défendre la frontière sur laquelle on peut dire qu'elle était placée, puisqu'elle ne se trouvait pas à trente milles de la Belgique, dont la Meuse marquait la limite?

Si dans toutes les parties de la Gaule la plupart des *oppida* devinrent des villes romaines qui ont continué d'être habitées, nous pensons que l'*oppidum* dont nous parlons, et dont les Romains avaient fait un camp, devint une ville

(1) *Annuaire de l'Aube*, de 1838, d'après un manuscrit. — Maupas, *Statistique de l'arrondissement de Bar*.

sous leur domination, ville que nous plaçons, comme nous l'avons déjà dit, sur la montagne, et non dans la plaine où est la ville moderne.

Cet *oppidum* s'appelait *Barr*, nom qu'a conservé la ville actuelle. Ce nom est celtique : nous laisserons de côté les diverses étymologies que lui donnent Morery, Vallois, Expilly, Dulaure, et nous dirons que *Barr* signifie lieu élevé, lieu fort par sa position, montagne. Cette étymologie convient parfaitement à une ville placée sur une montagne presque inaccessible.

Ce nom de *Barr* fut changé par les Romains en celui de *Segessera*, qu'on trouve sur la carte de Peutinger, et que M. de Cayeux place dans un lieu inconnu aux environs de Bar. Les géographes modernes l'ont appelée *Florentia* au lieu de *Frumentia*, que lui avaient donné les Francs (1), parce qu'ils y renfermaient leurs blés et leurs richesses. Ce nom, qui n'est qu'une altération de celui de *Segessera*, qui veut dire aussi *moisson*, ne se trouve pas plus que celui de *Florentia* sur aucun monument celtique, et n'a dû être, s'il a réellement existé, qu'un nom plus moderne, qui aura pendant quelque temps remplacé le nom romain, comme celui-ci avait remplacé le nom gaulois.

La ville de *Segessera* passa, l'an 448, sous la domination franque, lorsque Mérovée pénétra dans la Lorraine et la Champagne, et asservit à sa domination les Romains de la contrée. Elle reçut peut-être alors le nom de *Frumentia* ou de *Florentia*, que nous ne trouvons que dans les géographes modernes. C'est au milieu de cette ville que sainte Germaine souffrit le martyre, l'an 452, et c'est elle que dévasta Attila, lorsqu'après sa défaite dans les plaines de *Mauriacum* il s'en retournait avec les débris de son armée, forte encore de trois cent mille hommes, pour aller se jeter sur l'Italie. Alors *Segessera*, ou du moins la ville établie sur la montagne, fut abandonnée à cause de l'incommodité de sa situation, qui n'était plus défendue que par sa position naturelle, depuis que les Huns en avaient ruiné les fortifications. Les Romains et les Francs, mêlés aux naturels du pays depuis la conquête de la Gaule, crurent pouvoir jouir enfin plus facilement de toutes les commodités de la vie dans la plaine, descendirent sur le bord de la rivière, près de la voie romaine, dans un endroit fertile, au lieu où est aujourd'hui la ville de Bar, qui était devenue, depuis le départ de leurs ancêtres, un *hospitium* romain. Tel est aussi le sentiment de MM. Babaud et Rubichon qui, après plusieurs géographes, disent dans leur dictionnaire géographique que Bar-sur-Aube se forma, après le passage d'Attila, des habitants de *Florentia* qui survécurent à la fureur des Barbares. En même temps ils ont dû s'étendre sur l'Aube du côté de Proverville. Le vaste lit et la profondeur de la rivière donnèrent dès lors aux habitants la facilité de commercer avec les peuples d'alentour (2).

(1) *Annuaire de l'Aube* de 1838. — *Statistique* de M. Maupas.

(2) Nous avons plusieurs exemples d'habitations ainsi transportées du haut d'une montagne dans la plaine, pour la commodité des habitants, ou pour quelque autre raison qu'il n'est guère possible de deviner. (*Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, tome Ier.)

La ville de la plaine prenait de l'étendue, et, après que les troupes romaines eurent abandonné la plupart des villes de la Celtique placées sur les hauteurs, les noms romains disparurent peu à peu. *Segessera* quitta le sien et reprit son ancien nom de *Barr*, comme le firent les autres villes à la chute de l'empire : elle renfermait même dans son enceinte la voie romaine qui fait aujourd'hui la principale rue de *Bar*. La ville ancienne de la montagne ne fut qu'un village que les chrétiens appelèrent Sainte-Germaine, du nom de la vierge qui y avait reçu la couronne du martyre, et dont les reliques y ont toujours été en grande vénération.

La ville de Bar fut réunie, sous les enfants de Clovis et de Clotaire Ier, au royaume de Metz et d'Austrasie. Il y avait à cette époque des ducs de Champagne, dont la dignité n'était qu'un bénéfice à temps ou à vie, donné par le roi (1); mais dans le Xe siècle ils rendirent leur dignité héréditaire. La ville de Bar eut aussi pendant quelque temps ses comtes particuliers, issus de la famille des comtes de Troyes.

Le premier fut Hérard, fils de Herbert de Vermandois, comte de Champagne, qui eut en partage la ville, avec une assez vaste étendue de terrain remplie de vallées fertiles. *Bar* devint alors la capitale du *Vallage*, et fut le chef-lieu d'un comté considérable, dont on ne connaît pas précisément la limite. Hérard fit bâtir, vers le milieu du Xe siècle, un monastère sur la montagne Sainte-Germaine, et éleva une chapelle au milieu du village qui avait remplacé la ville de *Segessera*. Elle fut d'abord sous l'invocation de saint Etienne; mais, depuis qu'on y transporta solennellement et en triomphe les restes de sainte Germaine, l'église fut dédiée sous le nom de la sainte, que les Bar-sur-Aubins ont depuis choisie pour leur patronne, qui y a toujours eu un culte public. Cette église était alors l'église paroissiale du village situé sur la montagne, et Proverville et Fontaine étaient des hameaux dépendants de la cure de Sainte-Germaine (2); mais le village ayant été ruiné par les Anglais, en 1380, les habitants, qui se procuraient difficilement de l'eau sur cette hauteur où il n'y a qu'une fontaine, n'y revinrent plus. Ils se réfugièrent aux lieux appelés aujourd'hui Fontaine et Proverville, sur les bords de la rivière, et s'y fixèrent. Depuis lors cette montagne est devenue une espèce de désert. Il n'y avait plus debout que le monastère, la ferme et l'église, dont les Anglais n'avaient pu s'emparer, et qui devinrent annexes de Proverville, lorsque ce village eut été érigé en paroisse. Ils subsistèrent jusqu'à la fin du siècle dernier, que l'église et ses dépendances furent vendues. Elle fut démolie, rasée; la relique, vénérée depuis quatorze siècles, fut arrachée de son sanctuaire, brûlée et réduite en cendres, aux applaudissements d'une horde impie (3). Plus tard, l'acquéreur des pierres fit

(1) *Annuaire de l'Aube*, 1838.
(2) *Annuaire de* 1838.
(3) *Vie de sainte Germaine*, in-18.

construire, près de l'emplacement occupé naguère par l'ancienne église, une chapelle dédiée à sainte Germaine : elle a été restaurée et embellie par M. le baron de Vouillemont. Le peuple y va en pèlerinage, et tous les ans on y célèbre une fête solennelle qui attire les habitants de la contrée. On y montre encore, entre le deuxième et le troisième retranchement, le lieu où, d'après une pieuse et antique tradition, on croit que sainte Germaine eut la tête tranchée.

Cette montagne n'est plus occupée que par les bâtiments de la ferme et la nouvelle chapelle. On cultive son sommet. Une partie du glacis intérieur et des fossés est plantée de vignes et de cerisiers, au milieu desquels existent encore des décombres de toute espèce. On m'a assuré qu'on y avait trouvé quelques tombes, et qu'il y existait un tombeau sous lequel on prétend qu'un préfet romain aurait été enterré. Sa construction annonce, dit-on, qu'il a appartenu à un homme puissant de cette nation. Je n'ai pas eu le temps de vérifier ce détail, que j'ignorais lorsque j'ai visité la montagne.

On devrait lever le plan de ce lieu et de ce qu'il renferme encore de vraiment intéressant; on y désignerait les lieux où ont été successivement trouvés tous les objets antiques qui existent encore dans la ville, ou dont on garde le souvenir. Ce travail serait très-important pour l'histoire du pays, qui change tous les jours de face, et auquel les travaux successifs qu'on y fait enlèvent son antique et vénérable physionomie. J'avais commencé ce travail, que mon départ m'a forcé d'interrompre, et que je n'ai pas l'espérance de terminer : les seuls objets antiques que j'ai vus sont des monnaies gauloises assez frustes, trouvées dans la partie qui tient à la plaine, à neuf mètres à peu près de l'endroit où étaient élevés les retranchements. Mais ces monnaies ne peuvent instruire l'histoire, et il est impossible de rien conjecturer sur le temps et le lieu de leur fabrique. Elles portent, comme toutes les autres, une tête mal faite, à peine connaissable, et un cheval dont la ressemblance et la nature sont difficiles à trouver. Je les ai cependant recueillies comme des objets de curiosité sortis d'une fabrique barbare.

Brillouin (de Saint-Jean-d'Angély),

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

DE L'ESPRIT DU SIÈCLE.

Notre honorable collègue M. Martinez de la Rosa vient de faire paraître à Madrid le sixième volume de l'*Esprit du Siècle*, ouvrage dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs (1). Le chapitre Ier de ce volume en indique suffisamment le but et l'importance.

« Ce livre, dit l'auteur, comprend l'*époque de l'Empire*. Aucune autre, dans les fastes du monde, n'a été aussi riche en grands événements : des révolutions, des conquêtes, des guerres sanglantes, de vieux rois chassés du trône, de nouveaux princes couronnés, d'anciens États bouleversés de fond en comble, et la dictature d'un homme sur le point d'être imposée à l'Europe !

« Mais cet homme, ébloui par sa puissance, en mina lui-même les fondements et causa sa perte. N'ayant pas voulu accorder à la France une *liberté* sage, il fut contraint de lui offrir en compensation la *gloire*, et, pour lui procurer la gloire, il se vit forcé de s'engager dans des guerres sans fin; et, engagé dans des guerres sans fin, il n'avait d'autre alternative que de vaincre ou de périr.

« Toutes les coalitions qui s'étaient formées précédemment contre la France avaient échoué à cause de la désunion des puissances qui n'avaient été mues que par des intérêts opposés, et trop souvent étroits et mesquins. A la dernière époque, l'union des gouvernements, qui paraissaient tendre à un même but, noble et légitime, assura leur triomphe.

« Mais ce serait une erreur bien grande que de vouloir expliquer le succès de cette entreprise en ne consultant que les fastes militaires ou les archives de la diplomatie : il y eut une *cause morale*, d'une force incalculable, qui contribua puissamment au triomphe des puissances et à la chute de Napoléon. Au commencement de la révolution française, les gouvernements et les peuples ne se trouvaient nullement d'accord : ceux-là s'obstinaient à soutenir, à tout prix, l'ancien édifice qui s'écroulait, tandis que les nations se sentaient attirées par l'attrait des réformes que la France prêchait partout. Mais, à la fin de l'Empire, les rois et les peuples s'étaient réconciliés : les rois réveillaient eux-mêmes l'enthousiasme des peuples en faveur de l'*indépendance*, et les peuples accouraient avec empressement, dans l'espoir que, pour prix de leurs sacrifices, ils obtiendraient la *liberté*.

« Napoléon avait triomphé jusqu'alors de tous les gouvernements ; mais il ne pouvait pas vaincre en même temps et les gouvernements et les peuples. Il

(1) Tome XIV, page 428.

avait opprimé la France, et la France l'abandonna ; il avait insulté l'Europe, et il se trouva sans un seul allié ; il se livra tout à fait à son étoile, et la fortune lui tourna le dos.

« Napoléon se détrôna lui-même ! »

On voit que ce premier chapitre n'est, pour ainsi dire, que l'esquisse du tableau que M. Martinez de la Rosa se propose de dérouler ensuite aux yeux du lecteur. Le sixième volume va jusqu'aux *Conférences d'Erfurth*, à la fin de 1808 : il contient donc l'exposition des causes qui amenèrent la révolution de la Péninsule hispanique et le grand soulèvement de la nation espagnole contre le joug qu'on voulait lui imposer.

M. Martinez trace ainsi à grands traits la physionomie de cette guerre qui exerça une si grande influence sur le sort de Napoléon et sur celui de l'Europe.

« Le soulèvement de l'Espagne était d'une telle nature qu'il devait nécessairement imprimer à cette guerre un caractère tout particulier. Dans toutes celles que Napoléon avait soutenues jusqu'alors, son triomphe avait toujours été non moins prompt que décisif ; il avait employé la même tactique partout, aussi bien dans la partie militaire que dans la partie politique. Son système à lui était tout simple : il attaquait avec une grande impétuosité, il culbutait l'armée principale et s'ouvrait un passage jusqu'à la capitale du royaume ennemi. Là il profitait de l'abattement des esprits et de la faiblesse des gouvernements pour leur dicter les conditions de la paix.

« Mais, dans la guerre d'Espagne, on ne pouvait pas employer ces moyens, et, quand même on aurait pu le faire, ils auraient été tout à fait inefficaces. Il était d'une mince importance de s'emparer de la capitale, comme on venait de le voir il n'y avait pas longtemps, et comme on l'avait vu plus d'une fois pendant la *guerre de la succession*. Le principe vital de l'État ne se trouvait point concentré dans le cœur ni dans la tête ; il était répandu à la fois dans les membres les plus éloignés : il ne suffisait donc pas de frapper un grand coup ; il fallait en frapper plusieurs.

« La *junte centrale*, chassée du lieu de sa résidence, enlevée même par l'ennemi, l'Espagne ne tombait pas sous le joug de Napoléon. La destruction d'un gouvernement devait en faire naître plusieurs autres. C'était sans doute un grand embarras qu'on s'était créé, sous plus d'un rapport, en laissant subsister des juntes populaires dans chaque province ; mais cette circonstance offrait aussi quelques avantages d'un prix infini : on avait pour ainsi dire sous la main une espèce de gouvernement supplémentaire, tout prêt à prendre les rênes de l'État aussitôt que l'occasion se présenterait. Ce que l'on pouvait tout au plus obtenir, en détruisant la *junte centrale*, c'était de replacer l'Espagne dans une situation semblable à celle où elle s'était trouvée au commencement de la révolution.

« Il n'était pas possible d'employer la crainte ou la corruption : ces moyens peuvent être efficaces auprès d'un cabinet ; auprès d'une nation, jamais ! Les senti-

ments qui avaient soulevé l'Espagne étaient trop purs pour qu'il y eût à craindre de les voir se corrompre de sitôt. Il y avait de la loyauté, de l'enthousiasme ; et l'aspect sombre et sévère que gardait le peuple, ainsi que la terrible vengeance qu'il avait exercée parfois pour de simples soupçons, retenaient dans le devoir le petit nombre de ceux qui peut-être, sans cette contrainte, se seraient montrés disposés à traiter avec l'ennemi.

« C'était la première fois que Napoléon se trouvait vis-à-vis d'une nation, et, pour son malheur, il ne sut pas le comprendre. Il était entré trop tard sur la scène politique, durant la révolution de sa patrie ; il n'avait pas pu apprécier par lui-même l'entraînement populaire qui avait imprimé d'abord à cette révolution une force si merveilleuse. Bien au contraire, Napoléon avait vu de ses yeux, dans plus d'une occasion mémorable, avec quelle grande facilité le peuple avait été vaincu en s'engageant contre les troupes. Élevé dans les camps, et ayant triomphé en très-peu de jours des nations les plus belliqueuses, il ne pouvait pas concevoir qu'une multitude presque sans armes, sans chefs, sans discipline, pût soutenir l'aspect de ses légions. Ce qu'il ne comprenait pas (parce que c'était pour lui quelque chose d'insolite et d'extraordinaire), c'est qu'il ne s'agissait point de vaincre des armées, mais de mettre sous le joug une nation. La première tâche était aisée, la seconde impossible.

« Dans de précédentes guerres on avait vu parfois quelques étincelles de résistance. Ainsi on avait vu des soulèvements éclater dans les Calabres et le Tyrol ; ainsi des bandes plus ou moins nombreuses s'étaient montrées en Allemagne. Mais cette résistance était partielle, trop restreinte ; elle ne pouvait nullement être comparée à celle de toute une nation qui comptait douze millions d'habitants, et qui était si décidée à vaincre ou à périr que, à l'exemple de Cortès, elle avait brûlé ses vaisseaux.

« Sans parler du caractère des habitants de la Péninsule, caractère persévérant outre mesure, tenace, capable de guerroyer pendant huit siècles en ne laissant apercevoir aucun signe de découragement et de lassitude, il fallait tenir compte de bien d'autres difficultés, telles que la configuration et les accidents du pays, environné presque de tous côtés par la mer, qui restait fermée à Napoléon et ouverte à ses ennemis ; le royaume de Portugal tout voisin, touchant l'Espagne et lui tendant les bras ; le territoire de la Péninsule inégal, hérissé de montagnes, sans voies faciles de communication, et où les aliments, l'eau même, ne sont pas en abondance ; en un mot, un champ de bataille de plusieurs centaines de lieues, tracé comme à dessein par la nature pour fournir aux habitants du pays des moyens de défense.

« Dans d'autres guerres, une bataille décidait de toute une campagne ; une campagne décidait du sort d'un État. Dans la guerre de la Péninsule les armées espagnoles étaient vaincues une et plusieurs fois, sans que l'ennemi fût maître même de la terre qu'il foulait aux pieds. Une armée était-elle dissoute, on en voyait renaître d'autres comme par enchantement. Chaque maison était une

forteresse, chaque sillon un fossé, chaque monceau de terre un mur. La résistance était générale, continuelle, de toutes les heures, de tous les moments; elle cessait sur un point, elle renaissait sur un autre... Il n'y avait pas au monde de forces capables d'en venir à bout. »

M. LE DUC DE DOUDEAUVILLE.

L'Investigateur est destiné à recueillir, à conserver les matériaux utiles à l'histoire; comment se fait-il donc qu'on n'ait pas compris jusqu'ici quel intérêt il y avait à y consigner le souvenir de la vie et des travaux de ceux de nos collègues qui ont vivifié l'Institut Historique, de ceux particulièrement qui ont contribué à sa fondation? Car le petit nombre d'articles nécrologiques qui s'y trouve peut être regardé comme une exception, et cette exception n'a pas toujours été faite pour ceux qui en étaient le plus dignes, pour M. le duc de Doudeauville, par exemple, qui justifiait si parfaitement la vénération dont nous l'environnions tous. Je n'ai pu m'expliquer surtout comment l'éloge si éloquent et si juste qui en avait été fait dans le sein de cette Société par son successeur à la présidence (1) n'avait pas été reproduit dans le journal.

Une occasion se présente de réparer autant que possible cette omission regrettable; M. Demoyencourt a fait hommage à l'Institut Historique du discours qu'il a prononcé, à l'assemblée générale de la Société Élémentaire, sur la vie politique et privée du duc de Doudeauville. Nous y puiserons quelques traits, puisque, à notre grand regret, nos statuts ne nous permettent pas de le reproduire en entier.

Si nous voulions émettre toute notre pensée sur l'œuvre de M. Demoyencourt, nous avouerions franchement que, dans l'éloge d'un *de ces hommes qui savent*, dit-il, *mériter également l'estime et la vénération de leurs concitoyens, à quelque opinion politique ou religieuse qu'ils appartiennent*, nous n'aurions point voulu voir de couleur politique; nous chercherons pour notre part à éviter cet inconvénient en ne présentant que des actes qui parlent d'eux-mêmes, et nous ne pourrons mieux faire, pour atteindre ce but, que d'emprunter souvent jusqu'aux expressions même de M. Demoyencourt.

M. Ambroise-Polycarpe de Larochefoucauld naquit à Paris le 22 avril 1765. Tout jeune encore, il comprit qu'il avait un grand nom à porter. Ami du travail et doué naturellement de ces dispositions heureuses dont il devait faire un jour un si noble usage, il parcourut au collége dit d'Harcourt le cercle de brillantes études, et termina à l'âge de douze ans celle de la langue latine. Il fut dès lors, suivant l'usage des grandes familles à cette époque, fiancé à Mlle de Montmi-

(1) M. le marquis de Pastoret.

rail, et prit le titre de duc de Doudeauville, sous lequel nous le désignerons désormais. Il s'essayait déjà à de petites compositions poétiques qui n'ont pas vu le jour, mais que l'on a conservées dans la famille, et dont quelques-unes sont de précieux autographes. Nous citerons seulement un recueil de quatrains qui, si l'on réfléchit surtout à l'âge de l'auteur, ne paraîtra peut-être pas sans mérite. Il l'a fait précéder de cette note : « Quatrains faits à l'âge de douze ans pour « Mlle de M....., avec qui mon mariage était arrangé, et que je ne connais- « sais pas encore » :

. . . . . .
. . . . . .

Apollon à la chasse avait perdu sa sœur ;
Il la cherchait partout : elle était sage et belle.
En vous apercevant, charmé de son bonheur,
Il ne la chercha plus : il vous prenait pour elle.

Le duc de Doudeauville embrassa la carrière militaire à l'âge de seize ans. Il n'abandonna pas cependant ses habitudes studieuses, qu'il sut concilier avec la nécessité où il se trouvait de voir le monde. Ce fut dans cette société, si polie, si gracieuse, qu'il épura encore, si ce fut possible, ces formes élégantes qu'il devait à sa première éducation ; il y joignit de bonne heure une délicatesse exquise, qui donnait un charme indicible à son commerce.

Il fut aussi mêlé de bonne heure aux affaires publiques, et là, ce qui déjà était plus difficile, il sut se concilier l'estime des gens de bien. On rendait justice à sa douceur en louant sa piété. Il avait à peine vingt-cinq ans lorsque l'horizon politique annonça la tourmente révolutionnaire, et pendant plus d'un an il balança à suivre le parti de l'émigration. Mais que pouvait-il faire en France? Quel service allait-il y rendre désormais, lui pour qui rendre service à ses concitoyens et à sa patrie était un véritable besoin ? Il se décida donc à aller rejoindre l'armée de Condé sur les bords du Rhin. Mais déjà le mauvais vouloir et l'hypocrite duplicité des puissances étrangères n'étaient un mystère pour personne. Notre jeune émigré, remettant l'épée dans le fourreau, alla chercher dans la culture des sciences et des lettres les consolations dont il avait besoin, et voyagea en Allemagne, en Angleterre, en Suisse, en Italie, avec la noble pensée de faire jouir un jour ses compatriotes du fruit de ses recherches.

Le vœu qu'il ne cessait de former de revoir la France fut enfin exaucé. Bonaparte cherchait à rehausser sa jeune auréole de tous les vieux souvenirs, de tous les vieux noms de la France, en rattachant à sa personne ou à sa maison tous les lambeaux d'un passé que venait d'emporter la tempête ; il fit des offres séduisantes au duc de Doudeauville, qui crut devoir les refuser. Mais, brûlant toujours du désir d'être utile à ses concitoyens, on le retrouve, en 1805, à la présidence du conseil général du département de la Marne, et depuis, pendant trente-six ans, c'est-à-dire jusqu'à sa mort, il n'a pas cessé d'en faire partie. L'estime générale n'a pas cessé, non plus, de l'y suivre.

M. Demoyencourt nous dit que le duc de Doudeauville salua avec attendrissement le retour des Bourbons; il y voyait le triomphe de ses sympathies; il espérait surtout des jours plus heureux pour la France. Rappelé à la cour du roi Louis XVIII, il recouvra ses anciens titres et ses honneurs.

En 1814 il fut nommé commissaire extraordinaire du roi dans la deuxième division militaire, à Mézières, puis pair de France le 4 juin de la même année. Il quitta de nouveau la France en 1815, y rentra avec Louis XVIII, et devint aussitôt inspecteur général des gardes nationales du département de la Marne. L'année suivante il présida la commission qui avait pour but la réorganisation difficile de l'École Polytechnique. Membre assidu de la Chambre des pairs, il fut appelé, en 1822, à la direction générale des postes, dans laquelle il se signala par d'utiles améliorations. Chaque nouvelle fonction dont se voyait investi le noble duc était pour lui une nouvelle occasion de bonnes œuvres. Ce fut là le but de toutes les pensées de sa vie. Mais, quelque soin qu'il prit de cacher à la main gauche le bien que faisait la droite, ses bienfaits ne pouvaient rester longtemps ignorés; la reconnaissance publique trahissait, chaque jour, ses secrets.

Parmi tant de services rendus, rappelons l'usage qu'il fit de sa position de directeur général pour sauver la vie au sous-officier de cavalerie *Louis Bussière*, jeune homme honnête, à la docilité duquel on avait toujours rendu justice, que sa conduite régulière et son amour du travail recommandaient jusque-là à tous ses chefs; pauvre jeune homme qui venait d'être condamné à la peine de mort, pour avoir frappé un lieutenant de sa compagnie, homme peu considéré, et qui l'avait, en quelque sorte, poussé à cet oubli de ses devoirs, que les lois militaires ne pardonnent pas et qu'elles ne sauraient punir trop sévèrement. Tant de recommandations personnelles et l'appui du duc intéressèrent en sa faveur Monseigneur Montaut des Iles, évêque d'Angers, qui obtint sa grâce de Louis XVIII. C'était le mercredi 23 juin, et Bussière devait être exécuté à Angers, le 25, à trois heures et demie du matin. Le moindre retard dans l'arrivée de la grâce royale pouvait perdre le jeune homme. Impossible, d'un autre côté, d'expédier une estafette sans l'ordre du directeur général, et c'était au milieu de la nuit! N'importe! tous les fonctionnaires de l'administration connaissent l'humanité de leur chef, et, sans considérer son âge, son état de maladie, l'heure indue, on arrive au chevet de son lit, et en peu de mots on lui raconte ce dont il s'agit. Il bénit la Providence de l'occasion qu'elle lui offre d'ajouter une bonne œuvre à celles qui lui attirent déjà les bénédictions de tous; il s'habille à la hâte et se fait conduire à l'hôtel des Postes pour y organiser lui-même un service d'estafettes. Un des commis les plus intelligents de l'administration court à son cabinet, et aussitôt le duc lui dit : « Il y a trente-sept postes de Paris à Angers par la route du Mans; voici 37 louis que vous ferez tenir au directeur de cette première ville, à qui je vais écrire pour qu'il les fasse distribuer par le premier courrier de retour à tous les pos-

tillons qui auront porté rapidement votre paquet. Partez vite ; ne manquez pas d'annoncer la nouvelle au premier relai ; répétez-la partout, afin que tous les courriers de cette route se la fassent passer de l'un à l'autre. Si vous organisez bien ce service, si la dépêche arrive à temps, il y aura 100 écus de gratification pour vous. » Tout fut exécuté comme il l'avait ordonné. Bussière fut sauvé ; sa grâce arriva à Angers le jeudi 24, à onze heures et demie du soir, et les 37 louis ne figurèrent jamais au budget de l'administration des postes.

C'est au duc de Doudeauville qu'on dut, en 1826, l'établissement de la ferme de Grignon et tout ce qui se fit d'important dans le ressort plus ou moins direct de ses hautes fonctions de ministre de la maison du roi, celle de toutes les fonctions que lui confia le gouvernement, qui convenait le mieux à ses goûts. Nul n'était, en effet, plus propre que lui à remplir cette mission de confiance qui plaçait dans ses mains une des plus belles attributions de la royauté, celle de récompenser le mérite, de soulager le malheur, d'encourager les beaux-arts et de protéger l'industrie. Ces services cependant ne furent pas toujours appréciés comme ils le méritaient, et, le 29 avril 1827, le ministre de la maison du roi rentra dans la vie privée, pour n'avoir pu voir sans regret le licenciement de la garde nationale parisienne, grave mesure qu'il jugeait avec raison d'un effet désastreux pour l'avenir. Cependant ce ne fut, en quelque sorte, qu'après la révolution de 1830 que finit la carrière politique du duc de Doudeauville. Pour des motifs que nous ne nous permettrons point d'examiner, il crut devoir siéger à la nouvelle Chambre des pairs, assister au procès des ministres et donner seulement en 1832, après l'échec de la loi sur l'hérédité de la pairie, une démission qui ne lui paraissait pas opportune deux ans plus tôt. Alors il rentra, pour n'en plus sortir, dans la vie privée qui avait pour lui de l'attrait et qui ne le laissa pas oisif. Sa bonté d'âme le faisait s'associer à tout ce qui lui paraissait utile.

Le conseil général des hospices ne tarda pas à l'appeler dans son sein. Chacun des membres s'était chargé de la surveillance d'une de ces maisons où la maladie reçoit les secours de l'art, où la vieillesse trouve un refuge. Le duc de Doudeauville eut pour sa part l'hôpital de la Pitié, l'hôpital Necker et l'hospice de Larochefoucauld, que sa bonne et respectable mère avait ouvert à Montrouge aux indigents et aux infirmiers devenus incapables par l'âge ou les infirmités de continuer leur service dans les hôpitaux. Il faudrait un effort de mémoire pour donner ici la nomenclature de toutes les Sociétés auxquelles il appartint, auxquelles il fut utile. « Je suis le plus effroyable cumulard de France, » disait-il spirituellement en parlant de ses innombrables fonctions gratuites auxquelles l'attachait son cœur. Toutes les associations philanthropiques se disputaient l'honneur de le posséder. Mentionnons spécialement l'École et les établissements charitables de Montmirail, dont il fut l'âme, et où sa mémoire sera toujours vénérée. Nous ne voulons pas oublier de dire aussi la part que prit le duc de Doudeauville au projet de rétablissement des Bénédictins,

que l'Association paternelle des Chevaliers de Saint-Louis essaya à Senlis, et qui eût réussi si elle eût été confiée à des hommes plus énergiques.

En le considérant sous le rapport littéraire, nous mentionnerons encore la *Société pour l'instruction élémentaire*, dont il fut le président, et au sein de laquelle un de ses membres les plus distingués, M. Demoyencourt, fit entendre l'éloquent éloge qui a fourni les quelques phrases reproduites ici. Nous tenons surtout aussi à rappeler sa coopération active à nos travaux, sa présence assidue à nos séances, l'avantage, dont nous fûmes fiers, de l'avoir pour président de l'Institut Historique, et cet accès facile, aimable, que tous ses collègues étaient sûrs de trouver près de lui.

Dans sa retraite il s'occupa à consigner en vers ses souvenirs et ses regrets; là, au milieu de ses parents et de ses amis, il aimait à se rappeler le bon vieux temps. Il composait des couplets pour leurs fêtes; il chantait les louanges de la Providence, et faisait toujours de plus en plus bénir son nom par les habitants de Montmirail comblés de ses bienfaits.

Une vie si pleine, si occupée, avait nécessairement influé sur sa santé. En 1839, il avait subi avec une patience tout à fait angélique trente-six fois l'opération de la lithrotritie. Son docteur disait qu'*il trouvait dans son pouls le calme de son âme*. Ce calme venait de la pureté de sa conscience et de sa confiance inébranlable dans les décrets de Dieu. Il fut soulagé, se crut guéri, et partit pour Montmirail afin d'y achever sa convalescence. Quelles furent ses émotions quand il reparut sur cette terre où il était adoré! Tout le pays bordant la route était venu à sa rencontre; le mauvais temps et la pluie n'avaient pu retenir ces bons villageois qui se pressaient sur les pas de leur ami. Cependant il revint à Paris, où, malgré son état, il voulut reprendre ses occupations et ses œuvres de bienfaisance. Les forces physiques ne répondaient plus à l'activité de sa belle âme. Il quitta, pour la dernière fois, Paris au printemps de 1840, et retourna à Montmirail. Sa profonde et sincère piété lui permit de regarder la mort sans la braver et sans la craindre, et l'on a trouvé, parmi ses *Pensées*, ces vers touchants :

Pourquoi donc redouter la bienfaisante mort,
De nos vices l'effroi, de nos vertus le germe?
De nos maux, de nos pleurs n'est-elle pas le terme?
D'un voyage orageux n'est-elle pas le port?
O Mort! dont j'enviai souvent la douce loi;
Mort que je venge ici de toute ma puissance,
Favorable à mes vœux, pour seule récompense,
Epargne ce que j'aime, et ne frappe que moi.

En pensant à ses derniers moments, il écrivait ce qu'il appelait son *Testament de cœur*, ajoutait à son épitaphe et préparait sa belle âme à ce passage toujours redoutable, même pour le juste.

Excellent chrétien, il reçut les sacrements de l'Église et cessa de vivre le 2 juin 1841, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

Quoique cette mort fût depuis longtemps prévue, tout Montmirail, en l'apprenant, fondit en larmes. Pendant quatre jours les restes mortels du duc, déposés dans une chapelle ardente, furent l'objet de pieux pèlerinages. Membre de plusieurs Sociétés littéraires, jusque dans le Nouveau-Monde, sa mort aura partout excité des regrets, et celui qui, aux titres de commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, de chevalier de Saint-Louis, d'officier de la Légion-d'Honneur, de grand d'Espagne de 1re classe, trouvait encore préférables les titres que lui donnaient sa piété et son patriotisme, celui-là mérite que sa mémoire soit toujours bénie !

L'abbé Badiche,
membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

RAPPORT SUR UN MÉMOIRE DE M. PASCAL STANISLAS MANCINI,

Avocat à Naples.

C'est pour la quatrième fois que vous avez à examiner la question de la propriété intellectuelle; je dis intellectuelle et non pas littéraire; car elle s'applique, dans le principe et dans les conséquences, à toutes les productions de l'intelligence humaine, aux sciences, aux arts comme à la littérature.

La légitimité du principe n'est plus à l'état de discussion. Déjà en séance particulière des classes, dans plusieurs assemblées générales et dans les congrès, la question a été l'objet de débats intéressants : vous vous êtes prononcés pour l'affirmative. Mais il reste une question encore non résolue, et qui présente plus de difficultés dans l'application de ce droit désormais incontestable; il faut la considérer sous le rapport international.

M. Mancini nous apprend que cette garantie de réciprocité a été reconnue et acceptée par la plupart des puissances de la péninsule italique, une seule excepté, et c'est le gouvernement napolitain. Cette prohibition unique a trouvé à Naples un apologiste. C'est à cette apologie, que je ne veux point qualifier, que répond M. Mancini, et il a rempli avec autant de talent que de bonheur la noble mission qu'il s'était imposée.

Il s'est surtout attaché au principe de garantie réciproque, et c'est sur ce seul point que j'appelle votre attention ; c'est le seul qui doit être l'objet de la discussion actuelle.

Cette question du droit de garantie réciproque avait occupé les savants, les artistes, les littérateurs du XVIIIe siècle. Des édits, des arrêts du conseil, du parlement ont été publiés sur les livres d'auteurs français imprimés ou réimprimés hors des frontières (1).

Ravalée alors à l'état de problème de police politique, la question n'avait jamais été examinée dans l'intérêt du principe de propriété des auteurs et dans celui des sciences, des lettres et des arts.

(1) Arrêt de règlement de 1723. Examen de l'intérieur.

Les temps sont heureusement changés, et la nécessité de la garantie réciproque, réglée par un acte international entre tous les gouvernements du monde civilisé, a été démontrée dans les débats de nos Chambres législatives. La légitimité du droit des auteurs a été reconnue; la question a été examinée dans tous ses développements.

Sans doute il ne s'agit pas d'intervenir dans les règles prescrites par les divers gouvernements, et le droit de réciprocité ne s'applique qu'aux livres dont la publication est autorisée par chaque gouvernement, et nullement à ceux publiés sans l'autorisation de chacun d'eux ou même à son insu; mais il s'agit d'appliquer aux sciences, aux arts libéraux, aux lettres, la garantie accordée partout aux arts industriels.

Etrange contradiction! l'invention ou l'importation d'un procédé pour la confection ou le perfectionnement d'un objet de luxe ou de fantaisie peut en assurer l'exploitation exclusive dans tous les pays, quelle que soit d'ailleurs la forme du gouvernement établi. Il suffit d'y demander un brevet moyennant finance convenue: ce n'est qu'une question d'argent. Et l'auteur qui aura consacré ses veilles, son génie à un ouvrage de science, à un ouvrage qui honore son siècle et son pays, dont la publication intéresse au plus haut degré les progrès de l'esprit humain, se verra contrefait à Bruxelles, à Londres, et partout ailleurs, sans pouvoir obtenir justice contre les contrefacteurs, qui auront pu, sans nul risque, s'approprier le produit d'une scandaleuse spoliation, et avoir la certitude d'un immense profit. La contrefaçon se multipliera d'autant plus que l'ouvrage sera plus important, et que le nom de l'auteur sera cité avec plus d'éloges parmi les célébrités du monde savant.

Vainement le droit de propriété intellectuelle aura été reconnu, proclamé comme souverainement juste, si dans le fait il n'est pas garanti par une convention internationale. Il s'agit d'examiner si les éditeurs étrangers peuvent reproduire des ouvrages, dont il leur suffira d'acheter un exemplaire. Pendant que la contrebande s'exercera sur la frontière, la contrefaçon dans l'intérieur dissimulera sa fraude en empruntant la rubrique ou le nom d'une librairie étrangère; affranchis du payement du prix du manuscrit original, les éditeurs étrangers et les contrefacteurs pourront vendre à meilleur marché; le libraire, propriétaire de l'original, ne pourra soutenir la concurrence, et par conséquent remplir ses engagements envers l'auteur. Il est donc démontré que, sans la garantie internationale, le droit de propriété intellectuelle n'est plus qu'une déplorable déception, ou plutôt une prime offerte à la fraude et à la cupidité; c'est ajouter l'impunité au scandale de la plus injuste spoliation.

L'expérience a prouvé que la contrebande rendait inutiles tous les expédients de l'autorité pour entraver la circulation des ouvrages imprimés; les pénalités les plus sévères, les amendes les plus exorbitantes ne frappent que quelques

misérables agents en sous-ordre; les prohibitions fiscales n'ont jamais arrêté les grands spéculateurs (1).

Ajoutons en terminant que, si le brevet d'invention ou de perfectionnement d'un objet par un industriel peut être refusé par un gouvernement étranger quand il le juge à propos, il en serait de même pour les productions scientifiques et littéraires. Le droit de garantie n'est réclamé que pour les ouvrages autorisés.

A ces conditions, qui doivent faire disparaître les susceptibilités les plus ombrageuses, la garantie réciproque ne présente aucun inconvénient; posée dans les limites fixées par la justice, et réclamées dans l'intérêt de la civilisation et de l'humanité tout entière, la question ne peut recevoir qu'une solution approbative.

Espérons que le mémoire de notre courageux et savant collègue M. Mancini obtiendra tout le succès qu'il mérite, et que le cabinet napolitain adhérera au règlement de garantie réciproque consenti par les autres cabinets de l'Italie.

DUFEY (de l'Yonne),
Membre de la première classe de l'Institut Historique.

GRAMMAIRE RAISONNÉE DE LA LANGUE LATINE,

PAR L'ABBÉ J.-H.-R. PROMPSAULT,

Aumônier de la Maison royale des Quinze-Vingts. — 1842.

M. l'abbé Prompsault est un des érudits les plus patients et les plus consciencieux de notre époque; déjà connu par plusieurs ouvrages de piété (2) et par quelques autres de pure érudition, qui ont pour objet l'ancienne langue française (3), il a donné au public, en 1837, un *Traité de Ponctuation et de Lecture* (1), extrêmement curieux, moins sans doute par les applications qu'on en peut faire, qui souvent seraient contraires aux habitudes de notre orthographe, que par les notions historiques que nous donne l'auteur, et les recherches qu'il a faites sur l'origine, la valeur et les modifications successives de tous nos si-

(1) Nous lisons dans un mémoire que l'illustre Malesherbes, alors chargé de la direction générale de la librairie en France, présenta à Louis XVI, ce passage fort significatif (p. 243): « Je crois que cette cour (Rome) tire beaucoup d'argent de la contrebande des livres. J'en citerai pour preuve une lettre que j'ai reçue depuis peu d'un habitant d'Avignon, qui me mande qu'il a sollicité la permission d'imprimer une nouvelle feuille périodique, différente de celle connue sous le nom de *Courrier d'Avignon;* qu'il a offert à la chambre apostolique 20,000 fr. par an; mais que le pape est arrêté par le privilége qu'il a accordé au nommé Giraud pour le *Courrier d'Avignon*, pour un tribut annuel de 4,000 fr. Il est très-possible que les autres livres qui s'impriment à Avignon paient une pareille redevance. »

(2) *Pastoral; le Petit Jardin des Roses; Miroir spirituel; le Livre de la vie religieuse, etc.*

(3) *Œuvres de maistre François Villon; Discours sur les publications littéraires du moyen âge. Lettre à M. Crapelet.*

(1) In-18; chez Jeanthon.

gnes de ponctuation. On suit avec le plus vif intérêt cette histoire du point, de la virgule, des deux points, des parenthèses, des crochets, que l'on voit naître de siècle en siècle, passer des manuscrits dans les imprimés, et y prendre définitivement la forme et la valeur que nous leur connaissons maintenant.

A la suite de ce travail, en quelque sorte préparatoire, M. l'abbé Prompsault publia, il y a environ quatre ans, le prospectus et le spécimen d'un dictionnaire universel de la langue latine, qui devait donner les mots latins de toutes les époques avec leurs formes et leurs sens différents, purs ou altérés. Cet ouvrage vraiment gigantesque, dont le projet semblait devoir embrasser tout Forcellini et tout Ducange, n'a point paru. Mais M. Prompsault ne l'a pas abandonné, et, avec l'espoir de mener son entreprise à bonne fin, il reproduit son plan primitif, en ce qu'il avait de vraiment caractéristique, dans la *Grammaire raisonnée* dont nous avons sous les yeux la première livraison

Cette grammaire n'est pas faite pour commencer l'étude de la langue latine : M. Prompsault le reconnait lui-même quand il déclare (page 7) que son ouvrage est particulièrement destiné aux maîtres. Il suffit d'ailleurs de dire que la première livraison contient 320 pages, et que nous ne sommes encore qu'à la moitié du traité des lettres et de l'orthographe : ce serait certainement prendre le plus long que de mettre un tel ouvrage entre les mains des élèves.

Mais pour ceux qui savent la langue latine, et qui veulent l'étudier à fond, la *Grammaire raisonnée* de M. Prompsault, et j'aimerais mieux dire sa *Grammaire historique et critique*, leur offre des ressources immenses et des détails extrêmement précieux.

C'est en effet l'histoire générale et détaillée de la langue latine qu'entreprend notre auteur, sous le nom beaucoup trop modeste de *Grammaire latine*; pour cela il a consulté tous les monuments littéraires qu'il a pu rencontrer; les nombreux documents qu'il en a tirés lui ont permis de suivre pas à pas la marche de la langue latine à travers les siècles, de constater les différentes modifications qu'elle a subies, d'appuyer ou de combattre ce que les grammairiens en ont dit jusqu'à ce jour, et de déterminer, avec autant de précision et de certitude que le sujet en comporte, les règles propres à chaque âge et à chaque espèce de latinité (page 6).

On voit déjà par ces mots que ce n'est pas une seule latinité, celle de Cicéron et de Virgile, par exemple, que M. Prompsault veut nous faire connaître; ce sont les latinités différentes qu'il reconnaît dans les vingt-deux siècles qu'a duré la langue latine.

Ces latinités sont, pour lui, au nombre de quatre, savoir : la *haute latinité*, ou celle du premier âge, qui commence à la fondation de Rome et s'étend jusque vers les derniers temps de la république; la *belle latinité*, ou latinité du second âge : elle commence vers le temps de Sylla, et finit avec le règne d'Auguste; la *moyenne latinité*, qui répond aux troisième et quatrième âges, c'est-à-dire au temps écoulé depuis la mort d'Auguste jusqu'à la chute de l'empire ro-

main, et depuis cette époque jusqu'au XVe siècle où la langue latine cessa d'être parlée; enfin la *basse latinité*, c'est-à-dire la langue des écrivains de tous les âges dépourvus de goût et de savoir.

Je n'examine pas ici la division qu'il admet dans la durée de la langue latine; quelques humanistes, Funck entre autres, suivi par M. Schœll, l'ont partagée un peu différemment. Ces divisions générales, n'ayant d'existence que dans la pensée de l'auteur et l'esprit du lecteur, n'ont pas non plus d'autre importance que de mettre dans les idées un ordre commode et facile à retenir, et la division nouvelle est certainement très-louable sous ce rapport, quoiqu'on ne puisse pas dire qu'elle est absolument supérieure à toute autre.

Maintenant, pour nous rendre compte des variations de la langue, M. Prompsault a non-seulement lu les auteurs latins; il a consulté les grammairiens anciens et modernes; il appelle *grammairiens anciens* ceux qui ont écrit avant le XVe siècle; les autres sont, pour lui, des *grammairiens modernes* : ceux de cet ordre, qu'il analyse dans son ouvrage, sont au nombre de plus de deux cents; et en effet il en cite trente et un sur la définition seule de la grammaire, sans compter douze anciens, dont il réunit les témoignages sur le même sujet.

On comprend par ces lignes quelle sera la marche générale de son livre : obligé de discuter sans cesse, l'auteur expose d'abord la doctrine des modernes; il fait connaître ensuite celle des anciens, et se sert des autorités les plus respectables pour établir les principes les plus raisonnables et les plus sûrs : ainsi chaque point de doctrine grammaticale fait le sujet d'un chapitre; chaque chapitre contient trois articles : la doctrine des modernes, puis celle des anciens, et, sous le titre *Discussion et Principes*, les opinions de M. Prompsault lui-même, appuyées sur le raisonnement ou l'autorité légitime.

Cette marche est lente et longue sans doute, comme l'avoue M. Prompsault (page 7); mais personne ne songera à lui en faire un reproche, si l'on trouve, dans son livre, comme il y a lieu de l'espérer, tout ce qu'on y cherchera sans doute après avoir lu sa première livraison.

Celle-ci fait la moitié à peu près du traité des lettres, de l'orthographe et de la ponctuation; après lequel on en trouvera quatre autres sur les mots considérés comme parties du discours, sur les divers rapports de ces mots entre eux, sur les rapports de la syntaxe française à la syntaxe latine, et sur les formes propres à la langue oratoire ou poétique.

On peut donc penser que l'ouvrage aura quatre volumes de six à sept cents pages; sous des dimensions si considérables il est probable que rien ne manquera de ce qui tient à l'histoire de la langue latine : les changements que la langue a éprouvés successivement, soit dans le corps des mots, soit dans leurs terminaisons, soit dans la forme de ses phrases, apparaîtront sans doute, en temps et lieu, réunis dans des listes substantielles, et comme le résumé des longues discussions qui les auront précédées.

De pareilles listes ont déjà été publiées; Funck, dans le siècle dernier, en a

composé plusieurs par lesquelles il termine les différents âges de la langue latine, et M. Schœll n'a pu mieux faire que de les reproduire en abrégé dans son *Histoire de la littérature latine.* Nous devons croire que M. Prompsault ne négligera pas un moyen si avantageux de présenter, sous un seul coup d'œil, le résumé de tout ce qui a été dit; il est d'autant moins permis d'en douter que, dans son livre II, au chapitre 9, sur les *lettres considérées comme notes ou signes,* il a reproduit ou composé des listes très-étendues de toutes ces abréviations, avec des explications dont plusieurs seront contestées peut-être, mais qui ne sont pas moins fort ingénieuses.

Reprenons maintenant avec quelque détail ce qui se trouve dans ce volume. Après une introduction et une discussion sur la nature de la grammaire, que M. Prompsault définit *la science des signes de la parole et des règles à suivre pour les employer convenablement* (page 11), vient, dans le livre Ier, une série de dissertations sur l'origine de l'alphabet latin (page 16), sur le nombre des lettres latines (page 19), sur la composition de l'alphabet aux divers âges de la langue (page 36), sur la division et le nom des lettres (page 38), sur leur prononciation (pages 50 à 75), sur la forme des lettres et leur écriture (page 82).

Le second livre traite de l'orthographe, que les grammairiens appellent *absolue,* ou des lettres considérées dans les mots : ce sont encore des discussions approfondies sur l'orthographe en général (page 84), sur les syllabes, les diphthongues, les voyelles et les consonnes; sur l'affinité des lettres (page 98), sur celle des diphthongues (page 108), sur celle des consonnes (page 112), sur la sympathie des lettres (page 149), c'est-à-dire sur la faculté qu'elles ont de s'associer avec les unes plutôt qu'avec les autres ; sur l'euphonie (page 156), et à ce propos sur les métaplasmes par addition, soustraction ou changement; sur la décomposition syllabique des mots (page 206); enfin sur les lettres considérées comme notes ou signes (page 212).

Ce dernier chapitre, qui s'étend dans la présente livraison de la page 212 à 320, n'est pas terminé; il traite des lettres nominales (page 213), des lettres numérales (page 215); et à ce propos vient un exposé de la numération écrite des Romains, où ceux qui ont l'habitude d'écrire avec ces chiffres trouveront des idées bien opposées à celles qui sont généralement reçues. Les notes de poids, mesures et monnaies des Romains lui donnent lieu d'entrer dans des détails très-curieux sur la signification et la valeur de ces notes, et de composer un calendrier romain, le plus complet que j'aie encore vu, d'après huit autres calendriers. Enfin M. Prompsault commence à la page 260, et continue jusqu'à la page 320, une liste des notes abréviatives propres à certaines formules de droit et autres. Cette liste, où il y a jusqu'à présent entre deux et trois mille explications, ne va pourtant que jusqu'à la lettre I; le reste doit commencer la seconde livraison.

Tel est, dans ce qui en a paru, le travail de M. l'abbé Prompsault; l'énoncé seul de ce qui s'y trouve a fait assez comprendre sa valeur. Il est certainement

le résultat de très-longues recherches et d'une très-constante application de l'auteur.

Y trouvera-t-on maintenant quelques erreurs de détail, quelques conséquences forcées, quelques vues contestables? Cela se peut, cela même, dirai-je, est probable. Comment n'échapperait-il pas quelques fautes dans un si grand ouvrage? Mais il faudra, pour les trouver, vérifier soigneusement tous les textes, toutes les autorités dont M. Prompsault s'appuie. L'auteur, du reste, met dans son exposition une entière bonne foi; car en plusieurs endroits, et notamment à la page 60, où il traite de la prononciation des lettres latines, ayant à donner les opinions de trois grammairiens latins, Terentianus Maurus, Marius Victorin et Marianus Capella, il met le texte latin en note au-dessous de sa traduction, pour donner à chacun la facilité de le consulter et de le redresser au besoin.

Toutefois je dois dire à M. Prompsault qu'on regrettera toujours que dans sa première livraison les citations ne soient presque jamais indiquées chez lui que par le nom des auteurs; il annonce pour la seconde livraison une liste par ordre alphabétique des noms d'auteurs ou de titres de tous les ouvrages cités, avec la date de leur impression. Cette liste sera fort utile sans doute, mais elle ne dispense point d'une indication plus précise. S'il faut chercher dans tout un ouvrage pour y trouver un passage cité, on y renonce la plupart du temps et l'on ne vérifie pas.

L'augmentation du volume serait d'ailleurs insensible; car, M. Prompsault devant donner une liste des éditions qu'il a eues sous les yeux, il lui était facile de mettre à côté du nom de l'auteur cité le numéro de la page entre parenthèses, ou le numéro du paragraphe, dans les ouvrages divisés de cette manière. Comme presque toutes les citations de M. Prompsault sont l'objet d'autant de paragraphes, cette addition n'aurait pas fait une page de plus sur la totalité du livre, puisqu'elles n'auraient augmenté le nombre des lignes de chaque paragraphe que dans le cas très-rare où celui-ci est composé de lignes absolument complètes. Je n'en ai trouvé que trois de ce genre sur les treize premières pages. Il n'est pas douteux, si l'auteur prenait le parti de faire ses indications dans les livraisons suivantes, selon le système que j'indique, que son livre n'y gagnât beaucoup, aux yeux de ceux du moins qui tiennent à une grande exactitude : cela ne détruirait d'ailleurs aucunement et ferait au contraire mieux ressortir encore les immenses travaux qu'il a dû faire pour venir à bout de composer une grammaire de la nature et du mérite de la sienne.

BERNARD-JULLIEN,

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** La 1re classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le mercredi 1er mars, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne). — Vingt-deux membres sont présents.

Après l'adoption du procès-verbal, M. le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Noirot, bibliothécaire de la Société de Géographie et directeur du *Spectateur militaire*, qui fait hommage à l'Institut Historique des ouvrages suivants : *Aperçu de l'état militaire en France en* 1840; *l'Expédition et le siége de Constantine en* 1837, avec deux plans et une vue; *Journal des opérations de l'artillerie au siége de Constantine*, avec plans et vues; *la Colonne de Napoléon au camp de Boulogne*, par Joachim Ambert; *Relation de ce qui s'est passé à la convocation et pendant le voyage de l'arrière-ban en Allemagne, en* 1674, par Claude Joly; *Carte pour servir à l'intelligence de l'histoire régimentaire de l'armée d'Italie, en* 1796. M. Renzi est chargé de l'examen de cette carte. — Des remerciements particuliers sont votés à M. Noirot.

La classe reçoit encore deux autres ouvrages, savoir : *Description du sépulcre Goethals, en l'église Saint-Piat, à Tournay;* suivie de la *Biographie de Henri Goethals, dit de Gand*, avec gravure et portrait; ouvrage offert par M. le chevalier de La Bassemouturie; *Quadro storico statistico della serenissima republica di San-Marino*, par notre honorable collègue M. le capitaine Oreste Brizi, d'Arezzo. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. Renzi, en son nom et au nom de M. le chevalier Fabi de Conti Montani, propose comme membres correspondants : Monseigneur Charles-Emmanuel Muzzarelli, auditeur de la *Sacra Rota*, à Rome; S. E. M. le prince Frangipane di Campobasso, de l'ancienne famille *Anicia*, protecteur des lettres et des arts, à Rome; M. le comte François Brancaleoni Ranghiosci, de Gubbio, antiquaire, possesseur d'un musée de numismatique et d'une belle galerie de tableaux, à Rome; M. le chevalier Joseph-Vincent Dentoni, de Parme, cameriere di spada e cappa de S. S. Grégoire XVI, membre de plusieurs académies, à Rome.

M. le comte de Jelski propose ensuite, comme membre résidant, M. le comte Alexandre Holinski, occupé en ce moment à préparer un ouvrage important où il a réuni le fruit de ses études et de ses observations pendant ses longs voyages dans les principaux États de l'Europe. M. de Monglave appuie la candidature de M. le comte Holinski.

Sont nommés commissaires, pour l'examen de ces cinq candidatures, MM. de Monglave, Renzi et le baron de La Pylaie.

M. le docteur Neyen, de Luxembourg, présenté en qualité de membre correspondant à la dernière séance de la 1e classe, est admis à l'unanimité, sauf la sanction de l'assemblée générale.

M. Dufey (de l'Yonne) fait la première partie de son rapport sur l'ouvrage intitulé : *Les Femmes célèbres de* 1789 *à* 1795, *et leur influence dans la Révolution*, pour servir de suite et de complément à toutes les histoires de la Révolution française, par Lairtullier, avocat ; 2 vol. in-18 ; Paris, 1840. Le rapporteur, qui a été témoin de la Révolution, donne plusieurs détails curieux et tout à fait nouveaux sur les personnages mentionnés dans l'ouvrage de M. Lairtullier, et sur l'époque qui les a produits.

M. de Monglave ajoute quelques renseignements sur le ministre de la guerre Bouchotte, renseignements qu'il tient de son fils, qui vit aujourd'hui retiré à Saint-Jean-Pied-de-Port.

Le rapport de M. Dufey (de l'Yonne) sera continué à une prochaine séance.

*** Le mercredi 8 mars, séance de la 2e classe (*Histoire des Langues et des Littératures*), sous la présidence de M. Leudières. — Seize membres sont présents.

Après l'adoption du procès-verbal, M. Renzi donne lecture d'une lettre qu'il vient de recevoir de M. Ortmans-Hauseur, de Verviers (Belgique), proposé à la dernière séance en qualité de membre correspondant. Dans cette lettre, que la classe écoute avec beaucoup d'attention, le candidat expose en très-bons termes la nature, le but et l'importance des travaux auxquels il se livre depuis plusieurs années.

Sur les conclusions de la commission, composée de MM. le baron de La Pylaie, Renzi et Moreau (de Dammartin), M. Ortmans-Hauseur est admis à l'unanimité, sauf la sanction de l'assemblée générale.

M. Bernard-Jullien annonce à la classe l'apparition de l'ouvrage que M. Egger, professeur agrégé à la Faculté des Lettres de Paris, préparait depuis longtemps sous ce titre : *Sermonis latini vetustioris reliquiæ*. M. Jullien analyse rapidement les diverses parties de cet important ouvrage, et fait voir combien il est précieux pour l'étude des premiers temps de la langue latine, dont il rapporte avec la plus sévère exactitude tous les principaux monuments conservés chez les auteurs, surtout chez les grammairiens, ou sur les tables de bronze et de marbre découvertes à différentes époques.

La classe remercie M. Bernard Jullien de sa communication, et, après une conversation sur le mérite et l'importance du livre de M. Egger, sur la nécessité de le faire connaître le plus tôt possible aux lecteurs du journal de l'Institut Historique, M. Leudière est chargé de rendre compte de cet ouvrage.

*** La 3e classe (*Histoire des Sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le mercredi 15 mars, sous la présidence de M. l'abbé Badiche. — Vingt membres sont présents.

Après l'adoption du procès-verbal, M. le secrétaire fait connaître les titres des brochures et volumes offerts à la 3e classe depuis sa dernière séance. Ces

ouvrages, seront annoncés au *Bulletin bibliographique*. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. N. de Berty fait un rapport sur la *Vie de Michel-Charles Malbeste, chanoine honoraire de Paris, ancien curé de Sainte-Élisabeth*, par M. l'abbé Z.-F., du clergé de cette paroisse. — Renvoi au comité du journal.

M. l'abbé Badiche rend compte d'une brochure intitulée : *Les Chemins de fer seront ruineux pour la France, et spécialement pour les villes qu'ils traverseront*, par F.-J.-B. Noël, avocat, notaire, etc. A Nancy (Meurthe), in-8. 1842.

Dans une discussion où le rapporteur et les autres membres qui y prennent part paraissent peu d'accord avec l'auteur de la brochure, on reconnaît unanimement que, si les chemins de fer offrent des dangers, particulièrement pour la moralité du peuple des campagnes, qu'ils rapprocheront trop rapidement et trop souvent peut-être de la population des villes, ils sont devenus aujourd'hui une nécessité à laquelle aucun Etat ne peut se soustraire. La classe manifeste, à cette occasion, le désir qu'un de ses membres veuille faire un travail où serait étudié surtout le côté moral de la révolution que les chemins de fer doivent produire.

M. de Brière lit un mémoire *sur la Langue sacrée ou sacerdotale chez les Égyptiens*. Il complétera son travail, dans une prochaine séance, par une lecture *sur la Langue sacrée ou sacerdotale chez les autres peuples de l'antiquité*.

La séance est terminée par une discussion entre MM. de Brière et l'abbé Badiche sur quelques points de ce mémoire.

*** Le mercredi 22 mars, séance de la 4e classe (*Histoire des Beaux-Arts*), sous la présidence de M. E. Breton. — Dix-sept membres sont présents.

M. Renzi fait part à la classe d'une lettre de notre collègue M. le comte de Reinhard, premier secrétaire de l'ambassade de France en Suisse, qui envoie à la Société, avec sa complaisance ordinaire, un nouveau cahier du *Journal de la Société des Antiquaires de Zurich*. Ce cahier contient des extraits de chroniques sur *le Siége et la bataille de Granson, avec un précis des événements*, par M. Frédéric Du Bois; in-8o, avec planches dessinées par le même. — Renvoi à M. E. Breton.

M. le secrétaire donne lecture à la classe d'une lettre de M. G. Dode, sous-préfet de Vienne (Isère), qui fait hommage à la Société d'un ouvrage intitulé : *Rapport sur les fouilles exécutées dans les jardins de l'hospice de Vienne (Isère), pendant les mois de mai, juin et juillet* 1838, par M. T.-C. Delorme, bibliothécaire et conservateur du Musée de la même ville. Si ce travail, lu par l'auteur devant la Commission des Beaux-Arts de Vienne, n'a pas été offert plus tôt à l'Institut Historique, c'est qu'il vient seulement de paraître. « Mais, dit M. Dode, « j'ai envoyé antérieurement à votre Société, par la voie du ministère de l'in- « truction publique, le *Rapport sur les fouilles exécutées en* 1839, 1840 *et* 1841. » — M. l'administrateur ne l'a pas encore reçu.

M. Renzi offre à la classe, au nom de notre nouveau collègue M. James-Henri Watt, graveur de sujets historiques, à Londres, deux très-grandes et magnifiques gravures de sa composition, représentant l'une : *The Higland drovers deporting for the South*, d'après le tableau d'Edwin Landseer ; l'autre : *May day in the reign of Elisabeth*, d'après le tableau de R. Roy.

La classe reçoit encore plusieurs volumes et brochures qui seront annoncés au *Bulletin bibliographique*. — Des remerciements sont votés à tous les donateurs, et en particulier à M. H.-J. Watt.

M. le baron de La Pylaie entretient la classe assez longuement de la position d'Erquy, des voies et des monuments romains qui se trouvent dans les environs ; des diverses antiquités du pays et des faits historiques s'y rattachant.

A la suite de cette communication une discussion s'élève, à laquelle prennent part plusieurs membres présents, et particulièrement MM. Leudière et le baron de La Pylaie.

⁂ L'assemblée générale du mois de mars (*les quatre classes réunies*) a eu lieu le vendredi 24 mars, sous la présidence de M. le comte Le Peletier d'Aunay. — Trente-deux membres sont présents.

Après l'adoption du procès-verbal, M. le secrétaire perpétuel donne lecture de la correspondance.

S. Exc. M. Aureliano de Souza e Oliveira Coutinho, ministre des affaires étrangères du Brésil, écrit à M. l'administrateur que S. M. l'empereur de Brésil don Pedro II, en recevant le titre de *membre protecteur* de l'Institut Historique, a été très-flatté de cette preuve de considération. S. M. lui a ordonné d'annoncer immédiatement à l'Institut Historique qu'Elle agréait le titre de *membre protecteur*.

M. Cesare Cantù, de Milan, dans une lettre à M. Renzi, remercie l'Institut Historique de l'avoir admis au nombre de ses membres. Il est tout dévoué, lui aussi, dit-il, aux études historiques ; et, malgré les nombreux travaux que lui occasionne la composition de ses ouvrages (1), il a payé son tribut au troisième volume des *Archives historiques italiennes*, qui contient des documents relatifs à l'histoire du Milanais. L'Institut Historique aimera sans doute à apprendre que, dans le nouveau volume des *Monumenta historiæ patriæ*, publié par la *Société Historique de Turin*, on a donné une nouvelle édition du *Code Lombard*, plus complète et surtout bien plus correcte que celle de Canciani. Il termine en offrant à l'Institut Historique quelques opuscules de sa composition, qui pourront donner une idée de ce qui se fait et de ce qui préoccupe aujourd'hui les esprits en Italie.

S. Exc. M. le prince d'Angri Doria, de Naples, annonce qu'il a reçu avec beaucoup de plaisir et de reconnaissance le diplôme de membre de l'Institut

(1) Particulièrement son *Histoire universelle*, aujourd'hui très-avancée.

Historique. Rien ne pouvait lui être plus agréable que d'être honoré des suffrages d'une Société qui se consacre avec succès à l'étude préférée de notre siècle.

M. Mancini, avocat et membre de l'Académie royale des Sciences de Naples, après des remerciements pleins de modestie, assure qu'il fera tous ses efforts pour resserrer les liens qui viennent de l'unir à l'Institut Historique. Il désire beaucoup que l'article qu'il a publié dans le *Compte-rendu de l'Académie royale des Sciences de Naples sur les travaux de l'Institut Historique* ait pu être agréable à notre Société. Occupé en ce moment à terminer deux ouvrages, l'un sur la *Philosophie du Droit pénal*, l'autre qui sera intitulé : *Cours élémentaire du Droit universel*, il nous envoie, en attendant, plusieurs opuscules, parmi lesquels on remarque les six premières livraisons, en double exemplaire, d'un *Journal des Sciences morales, législatives et économiques*, publié sous sa direction, et un travail sur *la Propriété littéraire en Italie*. Il recommande particulièrement à l'Institut Historique ce travail sur une question qui est en ce moment à l'ordre du jour dans le royaume des Deux-Siciles. La plupart des princes d'Italie ont adhéré à la *convention austro-sarde* pour garantir la propriété littéraire dans les divers Etats de la Péninsule ; seul le roi des Deux-Siciles hésite encore à donner son adhésion, malgré le vœu de son peuple. Un article publié sur ce sujet dans le *Journal de l'Institut Historique*, qui jouit à Naples d'une véritable considération, pourrait avoir une heureuse influence. (*Voy.* la présente livraison, p. 147.)

M. Dufey (de l'Yonne), qui a longuement étudié cette question de la propriété littéraire, soit en elle-même, soit dans ses rapports avec le droit international, est chargé de rendre compte du travail de M. Mancini. (*Voy.* la présente livraison, p. 147.)

M. Filippo Rizzi, président de la grande cour criminelle de Naples, remercie la Société d'avoir admis, sur sa proposition, monseigneur Pasqua, évêque de Nola, auquel il n'a pas encore pu faire part de sa nomination. Il a lu avec plaisir la petite notice insérée dans le Journal de l'Institut Historique sur son ouvrage intitulé : *De l'Impunité*.

M. Vieusseux, de Florence, éditeur des *Archives historiques italiennes*, ou Recueil de documents inédits ou devenus très-rares, relatifs à l'histoire d'Italie, publiés par une réunion de savants et de littérateurs, annonce que le troisième volume de cet ouvrage paraîtra à la fin de mars. Les tomes IV et V sont fort avancés, et paraîtront sous peu. L'Institut Historique les recevra aussitôt après.

M. le secrétaire perpétuel lit la liste des livres offerts à l'Institut Historique dans le cours du mois de mars. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

L'assemblée sanctionne à l'unanimité, par voie de scrutin secret, l'élection de M. le docteur Neyen, de Luxembourg, admis en qualité de membre correspondant par la 1re classe, et celle de M. Ortmans-Hauseur, de Verviers (Belgique), admis en la même qualité par la 2e classe.

M. l'administrateur, au nom du Conseil et de la Commission chargée de pré-

parer et de diriger le Congrès de 1843, fait le résumé des travaux auxquels s'est livrée cette Commission. Il termine en demandant qu'*elle soit autorisée à prendre toutes les mesures propres à assurer l'impression du Compte-rendu de ce Congrès*, qui sera publié par livraisons paraissant au fur et à mesure de la tenue des séances.

Tout le reste de la séance est consacré à l'examen de cette question, et des meilleurs moyens d'assurer une bonne et prompte publication du Congrès.

La proposition de M. l'administrateur est adoptée à l'unanimité.

CHRONIQUE.

En attendant qu'un rapport soit fait sur le nouvel ouvrage de M. Onésime Leroy, nous tirons de son introduction ces quelques lignes : « L'image d'un « peuple qui se forme, s'éclaire, ou qui se corrompt par le plus actif de tous les « agents, par *l'action* de l'homme offerte à ses regards ; l'examen de ces *dra-* « *mes* et de leurs auteurs ; l'influence qu'ils ont exercée sur les mœurs, sur les « croyances salutaires, sur les penchants funestes, sur ces maladies sociales, « nées souvent de la corruption ou des fausses idées propagées au théâtre ; ce « sujet d'histoire est-il moins intéressant, moins utile, que celui des événements « purement politiques ? On ne le croira pas. Que l'on vienne voir avec nous « d'où cet art est sorti : on saura le chemin qu'il a fait ; saura-t-on le chemin « qu'il peut faire encore !.... »

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

*Époques de l'*Histoire de France, *en rapport avec le* Théatre français, *dès la formation de la langue ;* avec cette épigraphe de Montaigne : *Indiscrète nation !...* Un fort vol. in-8°. Prix : 7 fr. 50 cent. Paris, Hachette, et Amyot, rue de la Paix, 6.

Galerie des Contemporains illustres, par un Homme de rien ; 61e et 62e livraisons, Casimir Périer. — Sous presse : Manzoni.

Bulletin de l'Alliance des Arts, sous la direction de M. Paul Lacroix (bibliophile Jacob) ; numéros de février, mars et avril 1843.

Annali universali di statistica, economia pubblica, storia, viaggi e commercio ; tome LXXVII, publiées à Milan, par M. Lampato ; livraison de février 1843.

Vie de Michel-Charles Malbeste, chanoine honoraire de Paris, ancien curé de Sainte-Élisabeth, par M. l'abbé Z.-F., du clergé de cette paroisse.

Description du sépulcre Goethals de l'église de Saint-Piat, à Tournay, suivie de la *Biographie de Henri Goethals, dit de Gand* ; brochure in-8°. 1843.

Discours de rentrée, prononcé à la Société Phrénologique de Paris, le 11 *janvier* 1843, par M. le docteur Lacorbière, président ; brochure in-8°.

Deux grandes Gravures envoyées par notre nouveau collègue M. Henri-James Watt, de Londres. (*Voy.* p. 156 de cette livraison.)

Histoire de France depuis Clovis jusqu'à Louis IX, avec le tableau des institutions et des mœurs des temps barbares et du moyen âge, par M. F.-A. Serpette de Marincourt, avocat à la Cour royale de Paris; 3 forts volumes in-8°. Paris, 1841.

Compendio da historia portugueza, par M. Tiburcio-Antonio Craveiro, avocat et professeur de rhétorique au collége de Pedro II, à Rio-Janeiro; 1 vol. in-8°.

De l'existence de Dieu et de l'Immortalité de l'âme d'après les sciences physiques et morales, par l'abbé C. de Piétry; nouvelle édition entièrement refondue; 1 vol. in-8°. Paris, 1842.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, tome V, in-8°, avec neuf planches. Amiens, 1842.

Précis analytique des travaux de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, pendant l'année 1842; 1 vol. in-8°. Rouen, 1843.

Mémoire sur le maître-autel et le tableau du chœur de l'église de Notre-Dame de Calais, par M. H.-J. de Rheims, bibliothécaire-archiviste de la ville de Calais; brochure in-4°.

Revue du Midi, publié à Montpellier sous la direction de M. Achille Jubinal, professeur de littérature étrangère à la Faculté des Lettres de la même ville; 3e livraison; mars 1843.

La Revue Synthétique, sous la direction de M. Victor Meunier. — Sciences, littérature, beaux-arts; livraisons du 15 et du 31 mars, avec la table du tome Ier.

Bulletin de la Société de Géographie; 2e série, numéros 108 et 109; décembre 1842 et janvier 1843.

Revue étrangère et française de Législation, etc; par MM. Foelix, J.-B. Duvergier et Valette; dixième année, mars et avril 1843.

Bibliographie de la France, ou Journal général de l'imprimerie et de la librairie, et des cartes géographiques, gravures, lithographies, œuvres de musique, paraissant tous les samedis, avec un feuilleton concernant tout ce qui se rattache aux intérêts de l'imprimerie et de la librairie; les quinze premiers numéros depuis le 1er janvier 1843.

Annales Médico-Psychologiques; Journal de l'Anatomie, de la Physiologie et de la Pathologie du système nerveux, destiné particulièrement à recueillir tous les documents relatifs à la science du physique et du moral, à la pathologie mentale, à la médecine légale des aliénés, et à la clinique des maladies nerveuses; par MM. les docteurs Baillarger, médecin des aliénés de la Salpétrière, Cerise et Longet. Introduction avec indication des matières contenues dans les numéros de janvier 1843.

Pour le Secrétaire perpétuel, HUILLARD-BRÉHOLLES.
L'Administrateur-trésorier, A. RENZI.

MÉMOIRES.

NEUVIÈME CONGRÈS HISTORIQUE

DE 1843.

Le compte-rendu des séances du neuvième Congrès historique, convoqué cette année au palais du Luxembourg, vient d'être publié en un beau volume in-8°, avec une introduction qui, donnant l'analyse des Congrès de 1840, 1841, 1842, rattache le Congrès de 1843 à ses aînés. Chaque membre de la Société, nous n'en doutons pas, tiendra à honneur de souscrire à ce volume qui, en définitive, est l'œuvre de tous, et, par une légère dépense individuelle, contribuera à alléger le sacrifice que l'Institut Historique s'est imposé; d'autant plus que, par le mérite et la variété des mémoires et par l'intérêt des discussions, les espérances de la commission ont été justifiées et son but complétement atteint. Nous nous bornerons donc à présenter ici la physionomie générale du Congrès de cette année, et nous ne reproduirons *in extenso* que le compte-rendu des travaux de la Société. En effet, ce résumé est pour ainsi dire une chose à part, et il est nécessaire que ceux de nos lecteurs qui ne pourraient répondre à notre appel sachent au moins ce que nous avons fait et les résultats que nous avons obtenus.

A l'ouverture de la première séance, M. Huillard-Bréholles, vice-secrétaire, s'est exprimé en ces termes :

« Messieurs, selon l'usage annuel de ces solennités littéraires, il doit vous être rendu un compte détaillé de l'état, des travaux et de la direction de l'Institut Historique, depuis la clôture du dernier Congrès jusqu'à ce jour. En l'absence de notre secrétaire perpétuel, M. E. Garay de Monglave, retenu cette année encore loin de nous, et cette fois par une grande douleur domestique, on a confié à mon inexpérience cette tâche difficile dont il s'acquittait si bien. Avec quelle grâce, vous vous le rappelez, avec quelle facilité spirituelle il savait dérouler devant vous cette minutieuse série de noms et de faits, en captivant toujours l'attention d'un auditoire d'élite. L'année dernière, du moins, celui de nos collègues qui fut appelé à le remplacer auprès de vous pouvait dignement, par l'étendue et la sagacité de son esprit, remplir le vide de cette absence. Aussi, averti un peu tard, j'aurais décliné cet honneur si je n'avais

avant tout consulté mon zèle plutôt que mes forces, et si je n'avais compté sur votre indulgence. Dans le simple exposé que je me propose de faire, on remarquera sans doute bien des omissions; mais, je puis le dire, elles étaient inévitables dans un travail aussi précipité.

« Et d'abord qu'il me soit permis de remercier publiquement, au nom de notre Société, le personnage éminent qui a bien voulu mettre à notre disposition cette vaste salle, et donner plus d'appareil à nos séances. Depuis quatre ans nous étions chez nous, là bas, en famille, *dans cette maisonnette de Socrate*, pour me servir de l'heureuse expression de notre secrétaire, *toute petite, mais toute pleine de véritables amis*. Aujourd'hui les amis viendront encore aussi dévoués, mais plus nombreux, et se souviendront que là où est le drapeau, là est la patrie. Déjà, je le vois, nos prévisions n'ont pas été trompées, et dans les rangs pressés de nos bienveillants auditeurs les dames ne nous font pas défaut, elles que la nature a douées d'un tact si pénétrant et si sûr, et qui ne sont étrangères à aucun des travaux de l'intelligence; leur présence seule est un encouragement, leur regard une inspiration de tous les sentiments élevés et généreux. Ainsi, grâce à la bonté si affable de M. le duc Decazes, grâces aux démarches actives de M. le baron Taylor, qui nous a déjà rendu tant de services, et auquel nous avons voulu témoigner notre gratitude en le choisissant pour président honoraire, nos conférences modestes vont s'ouvrir non loin de cette enceinte où s'agitent les graves et importants débats de la politique contemporaine; et, sans prétendre établir de rapprochement ambitieux, il me semble qu'on respire ici comme un air de modération et de sévère dignité qui ne peut qu'influer heureusement sur nos discussions littéraires.

« Avant de convoquer ce neuvième Congrès, l'Institut Historique, conformément aux statuts, a procédé au renouvellement annuel de son bureau. Un homme s'est rencontré, étranger par la naissance, mais Français par le cœur et par le langage, mûri par la pratique des grandes affaires, occupant ses loisirs à apprécier *l'esprit de ce siècle* avec une hauteur de vues aussi rare que l'énergie de son style, ayant apporté au dernier Congrès le tribut de ses lumières et de son éloquence, et cela avec un empressement qui ne s'est jamais démenti dans nos réunions particulières. A tous ces titres M. Martinez de la Rosa avait droit à nos suffrages, et, en l'appelant à nous présider, nous n'avons considéré que son talent; car la France, Messieurs, n'est pas exclusive; elle accepte de bonne grâce toutes les gloires; je dis plus, elle les consacre en leur donnant droit de cité. Non, l'esprit national ne consiste pas dans un culte insensé de soi-même et dans le dénigrement du mérite d'autrui. La France entend mieux ses intérêts; elle peut être généreuse parce qu'elle est riche, et libérale parce qu'elle est forte, forte surtout par les conquêtes de la pensée, et celles-là survivent aux revers.

« Restaient les fonctions de vice-président et de vice-président adjoint, qui ont été confiées à M. le docteur Buchez et à M. le comte Le Peletier d'Aunay. Notre Société ne pouvait faire de meilleurs choix; l'un, connu par sa vaste éru-

dition et ses travaux considérables, s'est placé au premier rang des historiens de notre époque ; l'autre, si éclairé, si bienveillant, non content de nous aider toujours de sa science et de ses conseils, nous a continué cette protection délicate qui avait permis à notre Société de traverser des jours mauvais, et dont j'aurai tout à l'heure l'occasion de vous signaler une preuve nouvelle.

« Voilà sous quels auspices s'est placé l'Institut Historique. A l'ouverture de ce Congrès, il est heureux de pouvoir, cette année encore, offrir, non pas une récompense, mais un encouragement à un des nombreux mémoires présentés à son examen. Sur quatre questions mises au concours, la première seule, d'après le rapport de la commission, a été traitée de manière à réunir toutes les conditions requises. Exposer l'influence que les corporations de métiers, les maîtrises et les jurandes avaient exercée sur le développement de l'industrie en France, n'était-ce pas là un sujet fécond, bien fait pour occuper les méditations de l'écrivain? Ne touchait-il pas intimement à la formation du tiers état, et, par là, à l'établissement de la civilisation moderne, dont l'avénement de la démocratie au pouvoir est la condition et la garantie ?

« L'année prochaine, la commission aura à statuer sur le grand prix biennal de 400 fr., et il faut espérer que l'Institut Historique sera amplement dédommagé du sacrifice qu'il s'impose par le mérite du futur mémoire lauréat. Ceci m'amène, Messieurs, à vous dire quelques mots de notre position financière. Sans doute, les Sociétés éparses et mobiles comme la nôtre, et dont l'action, d'ailleurs, est purement morale, ne peuvent échapper aux embarras matériels. Mais nous en sommes sortis victorieux, et le rapport de M. l'administrateur-trésorier, dont l'activité et le zèle ne sauraient être trop loués, a constaté deux fois de suite que la recette avait été supérieure à la dépense. Cette situation rassurante et même prospère est due, en grande partie, à des traits de munificence et de désintéressement que nous devons rappeler. S. A. I. et R. le grand duc de Toscane, en acceptant le diplôme de membre protecteur, a fait remettre, outre les 300 fr. de sa cotisation à vie, 500 fr. à titre de don. Notre honorable collègue le commandeur Mouttinho, ambassadeur du Brésil à Rome, a fait l'abandon d'une somme de 2,000 fr. qui lui était due. « Elle m'a « rapporté, a-t-il dit à notre administrateur, un intérêt au centuple par le plai- « sir que j'ai à contribuer ainsi à consolider une association dont je m'estimerai « toujours heureux de faire partie. » Enfin, M. le comte Le Peletier d'Aunay, notre vénérable vice-président, s'est dessaisi de valeurs en coupons représentant une somme de 1,900 fr.; et ces actes de libéralité, imités par beaucoup d'autres membres, dégagent notre Société d'une dette qui aurait pu, sinon compromettre notre avenir, du moins entraver notre marche.

« Délivré de cette préoccupation, l'Institut Historique est entré dans une voie de progrès qu'il me reste à parcourir avec vous. Si en France et à l'étranger il a enrôlé sous la bannière commune tant d'amis de la science, c'est qu'il a fait noblement ses preuves; car il ne suffit pas de dire : Venez à nous; il faut

encore que cet appel mérite d'être entendu. Or, nous pouvons le dire sans fausse modestie et sans qu'on nous accuse de camaraderie complaisante, tous, membres résidants ou membres correspondants, ont bien fait leur devoir. Honneur surtout à ceux de nos collègues qui composent les trois comités ! Grâce à leur assiduité, à leur accord, à leur sage direction, les questions ont été préparées, discutées, résolues, les travaux classés, revus, disposés avec ordre. Grandes ou petites, les administrations ne fonctionnent que par le jeu régulier des rouages.

« Outre ses Congrès annuels, l'Institut Historique se met en rapport avec le public par son journal et ses cours gratuits. Le journal, Messieurs, c'est le nerf et la vie de notre Société ; on a dit que la presse, cette puissance si terrible et si salutaire, était comme la lance d'Achille, qu'elle guérissait les maux qu'elle avait faits. Étranger à la politique et fidèle à son titre, notre journal purement littéraire n'ambitionne pas ce rôle périlleux ; il se contente de chercher la vérité dans un but utile, et croit qu'on peut éclairer le présent en interrogeant le passé.

Une rapide revue des mémoires et des rapports qui ont été insérés pendant cette année 1842-1843 vous permettra d'apprécier ses améliorations en même temps que son esprit. L'histoire proprement dite doit à M. Dufey (de l'Yonne) de savantes recherches *sur l'Origine et les attributions de la charge de connétable*. L'archéologie s'est enrichie de deux dissertations, l'une de M. l'abbé Devic, *Sur l'ancienne ville gauloise de Bratuspantium*; l'autre, de M. Brillouin, relative aux *Antiquités de Bar-sur-Aube*. M. le chevalier de La Basse-Moûturie a écrit pour nous la *Biographie d'Henri Goëthals*, cet illustre Flamand, si estimé par les ducs de Bourgogne. M. le docteur Josat nous a parlé d'Ottavi, ce noble cœur, cette vive intelligence que la mort a étouffée trop tôt ; M. l'abbé Badiche a raconté la vie du duc de Doudeauville, cet homme si grand et si simple, qui ne vécut que pour faire le bien, et dont la mémoire sera à jamais bénie ! C'était au prêtre chrétien qu'il appartenait de louer le juste. Les sciences physiques ont trouvé dans M. le docteur Josat un habile interprète, soit qu'il retraçât l'*Histoire des idiots, et les causes de l'idiotie*, soit qu'il nous communiquât de curieuses *Observations sur un cas particulier de monomanie*. Le beau travail de M. Schültz, *sur les Monuments païens et les mœurs actuelles des peuples finnois*, et celui si complet de M. Dufey (de l'Yonne), *sur le Régime colonial, considéré sous le rapport de l'agriculture, du commerce et de la navigation*, se rattachent aux sciences sociales et politiques. Citons encore, en linguistique, l'*Analyse des langues indiennes*, par M. Renzi, travail qui lui a valu les félicitations de la Société archéologique de l'Amérique du Nord ; la *Grammaire ouolove*, par M. Lambert, curé de Gorée, au Sénégal, avec un exposé également par M. Renzi ; et, pour l'histoire littéraire, la spirituelle leçon de M. Bernard-Jullien *sur les traductions de l'*ILIADE *en vers français pendant l'époque impériale*.

« Ainsi tous les genres ont été abordés avec succès ; et cependant l'Institut

Historique n'aurait point accompli tout son mandat s'il s'était borné à la lecture et à la discussion de ces travaux, quelque importants qu'ils soient. Il se doit aussi à ceux qui, par leurs publications, contribuent au mouvement général de la science, et qui ont droit de trouver la plus douce récompense de leurs efforts dans une honorable publicité et dans une critique impartiale. Plus de quinze rapporteurs ont été chargés de rendre compte aux différentes classes des ouvrages français et étrangers qui rentraient dans la spécialité de chacune; ils s'en sont acquittés avec autant de zèle que de conscience. Les principaux de ces rapports insérés au journal sont ceux de M. Bernard-Jullien : 1° sur trois *Mémoires scientifiques* envoyés par notre collègue le savant professeur Ferdinando de Luca; 2° sur l'*Histoire des Sciences mathématiques en Italie*, par M. Libri, membre de l'Académie des Sciences; 3° sur les *Actes du premier et du troisième Congrès des savants italiens*, tenus à Pise et à Florence en 1839 et 1841; 4° sur la *Grammaire raisonnée de la langue latine*, par M. l'abbé Prompsault, ce vaste travail dont les premières bases nous promettent un si beau monument; de M. Renzi, sur *les Peuples et les Arts primitifs de l'Italie*, par M. Poletti, architecte-ingénieur à Rome; de M. Ernest Breton, sur les *Monuments historiques de Montauban*, par M. Devals aîné; de M. Huillard-Bréholles : 1° sur l'*Histoire de Malte*, par M. Miége, ancien consul de France dans cette île; 2° sur deux brochures intéressantes envoyées par M. Leglay, membre correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; de M. Nolte : 1° sur le *Moyen âge*, discours de M. Cesare Cantù; 2° sur *le Leman, voyage pittoresque et historique à Genève et dans le canton de Vaud*, par M. Bailly de Lalonde, ouvrage original et sérieux qu'il faut se garder de confondre avec ces itinéraires sans portée et sans valeur qui se répètent sans cesse; de M. Vincent : 1° sur les *Comptes-Rendus de l'administration de la justice en France en 1840*; 2° sur les charmantes *Fables* de M. le baron de Stassart, de l'Académie royale de Bruxelles; de M. l'abbé Badiche, sur l'*Examen historique et critique des diverses théories pénitentiaires*, par M. Marquet-Vasselot; de M. Leudière, sur le *Nouveau Lexique français-anglais et anglais-français*, par M. Marin de La Voye; de M. le docteur Josat, *sur l'Economie forestière*, par MM. Rouchon et de Montvallon; de M. Henri Prat, sur l'*Histoire de France*, par M. Michelet, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, rapport qui a donné lieu à une vive et brillante discussion; de M. Fresse-Montval, sur l'*Essai sur la constitution romaine*, par M. Nougarède de Fayet; de M. Trémolière, sur le beau travail de M. Onésime Leroy, ayant pour titre : *Corneille et Gerson dans l'Imitation de Jésus-Christ*; enfin de M. Dufey (de l'Yonne) : 1° sur l'*Etat de la France avant la révolution de* 1789, par M. Raudot; 2° sur l'*Histoire d'Ensisheim et des événements mémorables qui se sont passés en Alsace*, par M. le curé Merklen; 3° sur les *Régences en France*, par M. le prince de la Moskowa, pair de France; 4° sur l'*Abrégé de l'histoire des temps modernes*, par M. Ragon, travail où le rapporteur a prouvé les efforts du gouvernement de

Louis XV pour sauver la Pologne; 5° sur un mémoire de M. Mancini, de Naples, relatif à la *Garantie de la propriété littéraire.*

« Cette dernière question, Messieurs, tant de fois débattue ici et ailleurs, et toujours résolue en principe dans un sens favorable à l'intelligence, revenait pour la quatrième fois, mais accompagnée du droit de garantie internationale, droit qui seul peut assurer efficacement l'inviolabilité de la propriété littéraire. M. Mancini, jaloux de voir le gouvernement de son pays adhérer à une convention qui honore les autres États italiens, nous demandait notre suffrage. M. Dufey (de l'Yonne), toujours prêt à combattre pour l'indépendance de la pensée, s'est chargé avec empressement de formuler l'opinion de tous ses collègues en s'associant au vœu de M. Mancini. Puisse ce témoignage de sympathie concourir au succès de cette tentative généreuse !

« En nous voyant si laborieux, si pleins de bon vouloir, le monde savant a reconnu que nous étions une Société sérieuse, et qu'il devait y avoir profit à entrer dans la communauté de nos études. Si la mort nous a enlevé le comte Alexandre Delaborde, cet érudit si distingué; le comte de Cambrai, de Florence, qui aimait tant les arts auxquels il avait voué sa vie; Debaecker, jeune avocat plein d'avenir; le capitaine Gustave d'Outrepont; de Roovere de Roosemerch et Zype, ce gentilhomme si lettré; Fouquier-Long, ancien et honorable député; Arsène Philippet, cet homme si bon et si brave; le baron Schikler, ce protecteur éclairé des talents, ces vides ont été comblés par de nombreux candidats, tous nommés sans faveur, tous en justifiant des conditions exigées par les statuts. Quarante-quatre volontaires se sont fait inscrire cette année pour concourir à notre croisade scientifique. Parmi les membres résidants, citons les noms si recommandables de MM. le docteur Treuille, Armand Guérin, Cam. Duteil, Simonet, Bailly de Lalonde, le comte de Toreno, ancien ministre d'Espagne; de Benavidès, Antonio Galiano, Donoso Cortès, anciens députés aux Cortès; François Perennès; Reclam, de Leipzig; le chevalier Catrufo; parmi les correspondants : à Bordeaux, le docteur Escarraguel; au Sénégal, l'abbé Lambert; à Londres, M. Henri-James Watt; à Helsingfort, le professeur Gabriel Rein; à Mittau, M. de Reecke; à Riga, M. de Samson Himelsfjesna, conseiller d'État de l'empereur de Russie; à Laïs, en Livonie, le docteur Henri de Jeanneau; à Saint-Pétersbourg, le docteur Schültz; à Luxembourg, le docteur Neyen; à Verviers, M. Ortmans-Hauseur; à Nassau, M. Seebode, directeur de l'instruction publique; à Turin, M. Bonacossa; à Venise, M. Giacchetti; à Milan, M. Cesare Cantù; à Pise, M. Corinaldi; à Florence, le comte Gräberg de Hemsö, bibliothécaire palatin du grand duc de Toscane; à Arezzo, le docteur Fabroni, conservateur du Musée d'histoire naturelle et d'antiquités de cette ville, si connu par ses magnifiques travaux sur les vases étrusques; à Rome, M. Zanelli, rédacteur en chef du *Diario*, et le célèbre architecte Poletti; à Naples, le prince d'Angri Doria; Monseigneur Pasqua, évêque de Nola; MM. Mancini, Castellacci, Semmola; les chevaliers Carlo

Bonucci et Bianchi, tous professeurs, académiciens, architectes, ingénieurs renommés; à Rio-Janeiro, MM. Antonio Moraès de Carvalho et Antonio de Miranda e Castro. Des souverains, des princes de sang royal ont reçu avec satisfaction le diplôme de membres protecteurs : l'empereur du Brésil don Pedro II, le grand duc de Toscane, le comte de Syracuse, frère du roi des Deux-Siciles, en acceptant cet éminent patronage, se sont trouvés en illustre compagnie. Il serait trop long d'énumérer les remerciements ou les promesses flatteuses qui nous viennent de la Russie, de l'Italie, de l'Amérique du Nord et du Brésil.

« Par là, Messieurs, vous pouvez juger quel développement ont acquis et vont acquérir encore les relations de l'Institut Historique. Déjà, des points les plus éloignés du nouveau comme de l'ancien monde, nous sont venus des communications intéressantes, des documents inédits; et, s'il nous a fallu faire un choix, c'est surtout parce que l'espace nous manquait pour les insérer tous. Est-il besoin de rappeler la *Dissertation sur la mort de Diego Velasquez*, par D. Sandalio de Noda, que nous a communiquée M. Francis Lavallée, vice-consul de France à Trinidad de Cuba; les envois de M. le comte Reinhard, premier secrétaire de l'ambassade française en Suisse ; la *Notice sur les vitraux de l'église du Champs*, près Mortagne; les renseignements authentiques, donnés par M. l'abbé Manet, sur l'*Incendie de Saint-Malo en* 1661 ; la *Biographie de Thomas Ragio*, conseiller du roi d'Espagne Philippe II, par M. Ubertin de Bastin; la lettre où M. de Montmeyan (d'Aix) établit *le Christianisme de Leibnitz;* celle de M. Boysse, relative aux découvertes archéologiques faites dans le département de la Haute-Vienne; celle de M. Froment, d'Annonay, sur les *Antiquités de la ville de Joyeuse ;* les textes curieux et originaux promis par le même membre, et par M. Simonin, de Nancy; les deux comptes-rendus de M. Brillouin sur des *Médailles et des objets d'arts*, envoyés par MM. Deville et Gauthier-Stirum? Je cite à dessein ce dernier fait; car il serait injuste de ne pas mentionner le zèle empressé avec lequel beaucoup de nos collègues ont enrichi notre collection et notre bibliothèque.

« Après le journal, qui est l'œuvre de tous, viennent les cours publics, dont quelques membres seuls ont tout l'honneur, comme ils en ont toute la peine. C'est là une autre manifestation qui a aussi son importance, un second moyen d'action également utile, quoique plus restreint. L'autorisation du gouvernement ne s'est point fait attendre; et cette année encore la plupart d'entre vous ont applaudi M. Robert (du Var), quand il vous retraçait, comme il le sait faire, l'*Histoire de la philosophie depuis Descartes jusqu'à nos jours ;* M. Henri Prat, exposant avec sa parole brillante l'*État de la France sous Louis XIV ;* M. le docteur Maigne, expliquant *les Merveilles de la Physiologie;* M. de Brière, poursuivant sur *les Hiéroglyphes et les Religions anciennes* ses investigations si laborieuses et si sagaces; M. Cellier du Fayel, comparant avec son talent ordinaire *la Littérature et la Législation*. Si vous avez regretté d'entendre moins souvent M. le docteur Josat faire son *Cours d'hygiène et de méde-*

cine pratique ; M. Dufey (de l'Yonne) continuer le développement de ses recherches sur notre *Droit public ;* M. Fresse-Montval raconter l'*Histoire de la Poésie antique;* et M. Bernard-Jullien, celle de *la Littérature latine jusqu'à Lucrèce*, c'est que les forces de l'homme sont bornées, et que le temps ou la santé manque quelquefois au plus sincère dévouement.

« Tels ont été, Messieurs, nos travaux intérieurs. Ils ont servi de préparation et de point d'appui à ceux que nos collègues ont publiés au dehors. Je ne reviendrai pas sur les ouvrages que j'ai énumérés dans le paragraphe relatif aux rapports, quoique je sente combien peu cette sèche nomenclature leur a pu rendre justice ; mais il faut au moins rappeler ceux que le public aime et apprécie déjà. M. Robert (du Var), dans ses *Éléments de philosophie d'après les écrits de Pierre Leroux ;* M. Cellier du Fayel, dans ses *Origines de la littérature et de la religion chez tous les peuples;* M. de Brière, dans ses *Études sur les Religions anciennes*, ont reproduit sous un jour nouveau, et plus complétement, les doctrines professées dans nos cours. M. Fresse-Montval a donné une *Traduction complète d'Hésiode en vers français*, avec des notes et des éclaircissements qu'on chercherait vainement ailleurs. M. Marquet-Vasselot a continué de mettre son expérience au service des saines idées philanthropiques ; M. l'abbé Polge, professeur de dogme à la Faculté de Théologie d'Aix, a adressé aux hommes de bonne foi son *Traité de la Réforme et du Catholicisme;* M. l'abbé Cacheux a écrit, sous le nom modeste d'*Essais*, deux ouvrages fort étendus sur la *Philosophie du Christianisme*, et sur l'*Histoire de la philosophie des conciles tenus en France;* M. Boucharlat, inspiré par Plutarque, a chanté les *Récits épiques des hommes illustres*, et n'est point resté au-dessous de son titre ; M. Martin, dans son *Livre du Cœur*, a traité de l'amitié en moraliste autant qu'en érudit; l'*Histoire de France, depuis Clovis jusqu'à la mort de saint Louis*, de M. Serpette de Marincourt, se recommande par de fortes études et par une vive intelligence des faits ; les premières livraisons du *Dictionnaire général et complet de la langue française*, publié sous la direction de MM. Leudière et Raymond, ont justifié toutes les espérances ; les *Monuments druidiques* devront beaucoup à MM. E. Breton et Gailhabaud ; ceux de la France au moyen âge, à la magnifique entreprise dont M. le baron Taylor est le chef si éclairé. Dans un écrit tout récent, M. Onésime Leroy, président de la 2e classe, a mis *les Époques de l'histoire de France en rapport avec le théâtre français*, appliquant son cœur et son esprit à considérer le théâtre au point de vue de la moralité humaine et de l'enseignement populaire. Cet ouvrage aura, n'en doutons pas, le même succès que le travail sur *Corneille et Gerson*. C'est une belle renommée que celle de l'écrivain qui, ayant reçu de l'Académie Française un prix de 1,500 fr., l'a destiné à la Bibliothèque de prêt gratuit, fondée sur son appel à Valenciennes. S'il est honorable d'obtenir de pareilles récompenses, on s'honore encore plus d'en faire un si noble emploi.

« J'aurais voulu citer aussi les travaux de nos collègues étrangers, tels que l'*His-*

toire universelle, publiée en italien par M. Cesare Cantù, cette tête vraiment encyclopédique; le *Luxemburgum Romanum*, de M. Neyen; les recherches de M. Oreste Brizzi, sur la *République de Saint-Marin*, et tant d'autres productions estimables. Mais je m'aperçois que ce compte-rendu est déjà bien long, quoiqu'il n'ait pas dépendu de moi de l'abréger. Je ne puis le clore cependant avant de vous avoir dit quelques mots du dernier Congrès. Dans ses quinze séances, onze questions importantes ont été traitées, et plus de vingt orateurs ont pris part à la discussion, avec des chances diverses, mais tous avec une égale conviction. Vous avez applaudi alors, et depuis relu dans le calme du cabinet, ceux des mémoires que notre journal a reproduits; car nous ne pouvions faire à tous, comme aujourd'hui, les honneurs si bien mérités d'une publication spéciale. Vous n'avez pas oublié les trop courts fragments du travail de M. Ernest Breton sur la *Peinture à fresque*, travail auquel l'Institut Historique venait de décerner un prix; le *Coup d'œil sur l'Histoire de l'improvisation en Italie*, et l'*Essai sur les principales formes des temples chez les peuples anciens*, dus encore au même auteur, si versé dans l'archéologie et dans les beaux-arts; la dissertation de M. de Brière sur cette question : *Le Paganisme a-t-il eu quelque influence sur la morale publique des nations anciennes, et quelle a été cette influence?* les recherches de M. l'abbé Badiche sur l'*Histoire de la philosophie scolastique depuis le temps de Boëce jusqu'au temps de Roscelin;* le brillant discours de M. Martinez de la Rosa, ayant pour texte l'*Influence de l'esprit du siècle actuel sur la littérature;* le résumé par lequel il ferma si éloquemment la discussion, et les détails qu'il voulut bien nous donner sur un grand poëte, son compatriote.

« Aujourd'hui ce Congrès va s'ouvrir par une vaste question qui se rattache à la précédente. Notre illustre président exposera le tableau de la civilisation du XIXe siècle, lui qui en a si éloquemment jugé l'esprit. Il ne m'appartient pas, il n'appartient à personne d'en parler avant lui. J'ajouterai seulement qu'à mes yeux, ce qui le caractérise, ce siècle dont on dit bien du mal, c'est cette tolérance équitable, ce respect de la liberté de discussion, qui restera, comme toujours, la règle de vos débats. Cette victoire, fût-elle la seule, serait immense et féconde. Oui, Messieurs (et j'emprunte, en terminant, les paroles mêmes de M. Martinez de la Rosa), « nous sommes dans une voie d'amélioration, de pro-« grès; nous avons un instinct généreux qui nous pousse vers un avenir meil-« leur, comme ce sentiment qui est au fond de nos âmes et qui nous annonce « l'immortalité. »

M. Martinez de la Rosa, président, proclame ensuite le nom de Mme Bourgeois-Allix, auteur du mémoire qui a obtenu un prix de 200 fr. sur cette question : *Exposer à l'aide de faits précis l'influence qu'ont exercée, sur le développement de l'industrie en France, les corporations ou associations de métiers, ainsi que l'institution des maîtrises et jurandes.*

M. le président monte alors à la tribune, et, prenant pour texte *la Civilisation du XIXe siècle*, prononce un brillant discours, souvent interrompu par de longs applaudissements. L'orateur, après avoir indiqué à grands traits ce que la civilisation doit à l'Égypte, à la Grèce et à Rome, arrive aux temps modernes, et nous fait assister à l'œuvre de reconstruction sociale qui a sa base dans le christianisme. Il assigne à chacun des peuples la part qui lui revient dans ce travail commun ; signale de siècle en siècle les progrès de la liberté politique et de l'intelligence humaine, et insiste sur le grand développement industriel qui caractérise notre époque. Il ajoute en terminant qu'il y a encore un autre ordre d'idées plus élevé, plus important, le perfectionnement moral, auquel il faut s'attacher ; car sans lui les institutions politiques, la civilisation elle-même courraient de grands dangers. La discussion s'est emparée surtout de cette dernière pensée pour en proclamer l'excellence; aussi doit-on constater, en passant, que dans tout le cours du Congrès les orateurs se sont constamment montrés les éloquents défenseurs de la religion et de la morale, et ont toujours éveillé les profondes sympathies de l'auditoire.

M. le président a clos la discussion par une belle improvisation, et c'est un devoir pour l'Institut Historique de témoigner ici sa gratitude au noble étranger qui a présidé toutes les séances avec une assiduité si digne d'éloges, et qui, dans son discours de clôture, a rendu justice à chacun avec une appréciation si juste et une verve si spirituelle.

Dans ce remarquable travail, M. Martinez de la Rosa a rappelé les questions importantes et variées qui avaient été agitées dans le Congrès, et il y aurait témérité à entrer dans ces détails après lui. Indiquons seulement, pour l'instruction de nos lecteurs, les principales thèses mises en discussion : ce sont les mémoires de M. le comte Le Peletier d'Aunay, vice-président, *sur l'Utilité des Ordres religieux et militaires pour la chrétienté;* de M. Joubert de l'Hyberderie, *sur les Caractères des peuples primitifs, et sur la nation de l'Europe où on pourrait les retrouver;* de M. Masson, sur un article important de la loi salique; de M. Vincent, sur l'*Influence que le romantisme exerce sur la langue française;* les improvisations de M. Hippeau sur les *Rapports de la philosophie et de la religion;* et de M. Eug. Garay de Monglave, secrétaire perpétuel, sur les *Résultats de l'Imprimerie depuis sa découverte jusqu'à nos jours.* Citons encore les curieuses recherches de M. Mennechet sur la nationalité de la littérature française, de M. le docteur Josat, sur l'*Hygiène des Pythagoriciens*, et de M. Ernest Breton, sur l'*Histoire de l'art chez les Indiens*, etc.

Mais nous sortirions des limites que nous nous sommes posées si nous voulions signaler les points les plus saillants des débats et rappeler les noms des nombreux orateurs qui sont venus prêter à l'Institut Historique le concours de leur zèle et de leurs lumières. Les membres de la Société, en lisant le *Compte-Rendu du Congrès de* 1843, jugeront mieux par eux-mêmes du mérite de ces orateurs et de la profondeur des idées qu'ils ont émises. Faire ici l'analyse des

discussions, ce serait *déflorer* pour ainsi dire le plaisir que se promettent et qu'éprouveront certainement les lecteurs de notre volume.

Ajoutons seulement, pour ceux qui n'ont pu assister aux séances, que jamais peut-être les appels de l'Institut Historique au public lettré n'avaient été entendus avec un pareil empressement. A chacune des dix séances, on a vu cinq ou six cents personnes, et parmi elles une foule de dames se presser dans la vaste galerie de l'Horloge, et prêter à nos longues discussions une attention soutenue. Beaucoup de membres résidants et correspondants, des membres étrangers même, s'étaient donné rendez-vous au Congrès, et on remarquait dans l'assemblée de hauts fonctionnaires et des étrangers de distinction. Plusieurs pairs, quittant la séance de la Chambre, venaient prendre place au milieu de nous, et nous encourageaient par leur présence et leurs applaudissements. Le Congrès de 1843 aura un retentissement mérité. Honneur donc à l'Institut Historique qui a donné d'une manière si éclatante le spectacle d'une de ces luttes de la pensée, où il y a profit pour tous sans blessure pour personne! Honneur aussi à l'auditoire qui, en assistant au combat, n'a vu ni vainqueurs, ni vaincus, mais seulement des hommes d'esprit et de cœur exprimant leurs opinions souvent avec bonheur et toujours avec conscience!

HUILLARD-BRÉHOLLES,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

OPHTHALMIE DES ARMÉES,

SURTOUT DE L'OPHTHALMIE RÉGNANTE EN BELGIQUE,

PAR LE DOCTEUR CAFFE.

Que le titre ne vous effraie pas, lecteurs; l'auteur a traité ce sujet de telle sorte que nous pourrons vous rendre compte de son travail sans sortir des règlements qui dirigent nos travaux habituels. Dans une maladie dont il avait surtout à rechercher l'origine et la cause, M. Caffe a senti la nécessité de donner à ses recherches une base historique. Et tout d'abord déchargeons-nous du reproche le plus sérieux peut-être qu'il y ait à faire au travail de M. Caffe, en disant qu'il eût du faire sur l'Egypte, pays dont il fait partir, avec raison, la contagion ophthalmique, un travail d'histoire et de géographie analogue à celui qu'il a fait pour la Belgique. Nous tâcherons d'y suppléer en son lieu.

L'ophthalmie des armées, que nous nommerons de préférence blennhorrée

oculaire, comme le veut avec raison notre auteur, est une maladie qui a son siége dans le plus précieux de nos sens, je veux dire l'organe de la vue; la membrane qui tapisse la face interne des paupières et le globe oculaire commence par s'enflammer légèrement ; puis viennent successivement l'injection, le boursouflement, le ramollissement de cette membrane, qui ne tardent pas à la recouvrir de granulations, avec sécrétion d'un liquide séreux qui devient plus tard mucoso-purulent et enfin purulent.

Cette inflammation spécifique a souvent une marche si rapide que, dans l'espace de quelques heures, la cornée se ramollit, se perfore ; les humeurs s'échappent de la coque oculaire, et l'œil (quelquefois les deux) est fondu, pour employer l'expression de M. Velpeau. Dans les cas moins graves il s'établit sur la cornée des ulcérations qui donnent naissance aux taies, à l'albugo, au leucome, etc.

Dans les cas moins graves encore il y a persistance de l'injection de la membrane palpébro-oculaire dont nous avons parlé; les granulations continuent à faire saillies ; leur sécrétion moins abondante est aussi moins maligne ; la cornée se couvre d'un nébulum, et la vue reste incomplète.

Toutes ces variétés, qui sont bien plutôt des degrés d'un même mal que des maladies différentes, trouvent leur raison dans une même cause primitive, sévissant avec plus ou moins d'intensité; dans des causes secondaires variables à l'infini, et enfin dans les idyosincrasies individuelles. Mais il fallait classer toutes ces variétés, ne fût-ce que pour en faciliter l'étude, sans parler des besoins de la science et du profit pour la pratique. M. Caffe distingue donc des ophthalmies purulentes et d'autres non purulentes, qui sont indolentes, chroniques ou aiguës. Mais, comme il le fait judicieusement remarquer, toutes ces espèces de blennhorrées ophthalmiques n'offrent aucune régularité dans leur marche, et elles parcourent le plus souvent leurs périodes en un temps si court qu'on peut dire qu'elles se confondent. Quoi qu'il en soit, nous devons sûrement à cette marche, aussi logique qu'elle est habile, le tableau si complet à la fois et si brillant que l'auteur a fait de l'ophthalmie des armées. Il n'est donné qu'à un observateur d'une grande probité scientifique de recueillir autant de matériaux si rigoureusement exacts, et à l'écrivain distingué de les assembler avec une aussi noble simplicité.

La mission confiée à notre collègue avait un but tout pratique : le ministre voulait surtout se précautionner contre un fléau qui décime l'armée d'un peuple voisin. M. Caffe a donc dû en rechercher la cause et subsidiairement l'origine.

Le monde médical, en Belgique, se divise, relativement à la maladie qui nous occupe, en médecins contagionnistes et en ceux qui repoussent la contagion comme cause de l'ophthalmie des armées. Les anti-contagionnistes, qu'on nomme aussi compressionnistes, on verra pourquoi, attribuent l'épidémie à un grand nombre de causes qu'ils supposent agir, sinon toutes en même temps sur les mêmes sujets, au moins en nombre assez grand pour se prêter un mutuel appui.

Ce sont : l'action irritante sur les paupières des molécules de la craie ou sous-carbonate de chaux qui sert aux soldats à nettoyer leurs buffleteries ; la qualité et la quantité des aliments, l'abus des spiritueux, la coupe trop fréquente des cheveux, la brusque suppression de la transpiration cutanée, l'intempérie de l'air et des saisons, les fumigations d'une certaine espèce employées en Belgique contre les affections psoriques et siphilitiques, la compression du pourtour cervical par un col dur et le collet de l'habit agraffé verticalement, la *compression* du front par un schako résistant et lourd qui, gênant le retour du sang par les veines jugulaires, produit une congestion sanguine dans les vaisseaux capillaires de la conjonctive. Cette cause, la compression, acquiert une importance toute particulière lorsqu'on sait que l'ophthalmie n'affecte généralement qu'une seule classe de la société, soumise tout entière aux mêmes modificateurs hygiéniques. Pour ajouter autant qu'ils peuvent de la valeur à la compression, ses partisans font observer que les soldats d'infanterie sont presque exclusivement la proie de l'épidémie ophthalmique, accablés qu'ils sont sous un poids d'au moins 70 livres, ce qui n'a pas lieu dans les autres corps de l'armée. Ils vont jusqu'à appeler, à l'appui de leur opinion, l'exemple des chevaux de trait qui perdent plus souvent la vue que ceux employés à d'autres services; celui des chiens vivant à l'attache et forçant incessamment sur leur collier, qui n'ont jamais les yeux sains et perdent la vue de bonne heure. Ils continuent en disant que le plus grand nombre d'ophthalmies se déclarent après la fatigue des exercices, après des marches forcées faites avec tout le poids de l'équipement, après la garde descendante, après une nuit passée sur le lit de camp. Ils ajoutent que la compression du col et de la zone de la tête occasionne des lésions du système nerveux ganglionnaire qui réagit à son tour sur la circulation capillaire entièrement sous son influence. Enfin ils n'oublient pas de mentionner la nostalgie à laquelle n'échappent guère des jeunes gens arrachés du sein de leur famille dès l'âge de dix-huit ans, tandis qu'en France et dans les pays méridionaux, où le développement de l'homme est plus hâtif et le caractère plus gai, les levées militaires ne se font qu'à vingt ans. Dans cet état de l'esprit et du cœur, les yeux, qui en sont le reflet, sont tristes, abattus, larmoyants, et se trouvent dans des conditions de vitalité qui doivent moins résister à l'influence des autres causes de l'ophthalmie et lui permettent ainsi de sévir sur de grandes masses. Ce qui paraîtra au moins extraordinaire, les anti-contagionnistes s'élèvent de toutes leurs forces contre l'encombrement des militaires dans des chambres peu élevées et ventilées, faisant partie de casernes mal assises et souvent fort humides. C'est là une contradiction que les compressionnistes tourneraient plutôt qu'ils n'éviteraient en disant qu'ils reconnaissent une influence miasmatique capable, dans certains cas, d'agir comme cause déterminante. Cette influence miasmatique, en effet, n'est que la contagion médiate des *contagionnistes*, et notre infection vive ou morte, dont nous avons longuement parlé dans un autre travail. (*Voyez la 84e livraison.*)

Les médecins belges contagionnistes n'admettent, comme cause primitive de l'ophthalmie des armées, que la contagion médiate ou immédiate, ce qui, ramené à notre distinction (*voyez la 84e livraison*), veut dire que pour eux la maladie naît, soit de la contagion proprement dite, soit de l'infection organique ou vive, soit de l'infection inorganique ou morte. Sans s'arrêter au raisonnement qui ne convertit jamais que les repentis, ils s'adressent hardiment à l'expérience, ce grand maître de toutes les vérités pratiques. Pour prouver, en premier lieu, que la maladie est due à la contagion proprement dite, ils prennent sur des hommes malades le produit de la sécrétion morbide, l'inoculent, ainsi que l'a fait M. Decondé, sur des chiens, et il se développe chez ces animaux une maladie identique à celle des hommes. L'inoculation pratiquée sur des chats, des cochons d'Inde, a constamment donné lieu à la suppuration et à la destruction des yeux. Le chevalier de Kirkoff a inoculé le pus ophthalmique sur une cornée opaque humaine, et celle-ci est entrée en suppuration. C'est pourquoi rien n'est mieux prouvé, selon les contagionnistes, que la transmission immédiate de la maladie au moyen des linges, des doigts, d'instruments, de liquides, etc., qui deviennent véhicules d'un virus morbifère en s'imprégnant de la sécrétion qui le contient.

Quant à l'infection vive ou morte, il n'y avait qu'à recueillir les faits malheureusement trop nombreux qui s'accomplissent tant au sein de l'armée que dans le peuple. Ainsi plusieurs soldats couchent dans une même chambre close, non ventilée; un seul, la veille, était atteint de l'affection, et le lendemain les deux tiers ont déjà contracté la maladie; le 25 janvier 1834 il n'y avait pas un seul cas de blennorrophthalmie dans la garnison de Namur; ce même jour deux malades entrent à l'hôpital, et depuis lors le nombre a sans cesse augmenté. En mars de la même année, le 1er régiment de lanciers, en garnison à Malines, fournit à l'hôpital plusieurs malades, tandis que les escadrons en cantonnement en sont exempts. Ce n'est pas sur l'armée seulement que sévit le fléau, il attaque encore tous ceux que l'infection saisit dans des circonstances favorables à son action. Ainsi un soldat ophthalmique sort de l'hôpital de Bruxelles sans être guéri, et rentre au sein de sa famille; son père, sa mère, ses frères, ses sœurs sont bientôt atteints et perdent la vue pour la plupart. Les cas analogues son nombreux et authentiques. « Ajoutons que c'est presque constamment le matin en s'éveillant, au sortir de la chambre ou à la garde descendante, que les soldats accusent d'ordinaire l'invasion de l'ophthalmie. Dans le principe, les hôpitaux, qui devaient être des lieux de salut, contribuèrent davantage à propager l'épidémie; des individus qui s'y trouvaient traités pour une affection étrangère à l'œil ne tardèrent pas à être infectés. La même chose s'observait pour ceux qui arrivaient à l'hôpital avec une ophthalmie légère; elle prenait rapidement un caractère des plus graves. Les choses se passèrent ainsi pendant plusieurs années, et ce fut à tel point que les soldats redoutaient d'entrer à l'hôpital, et qu'ils dissimulaient avec habileté les premiers symptômes de l'ophthalmie. »

Cependant les compressionnistes et les contagionnistes, fermes chacun dans leur camp respectif, se renvoient les arguments destinés à faire brèche à l'un et à l'autre système.

1° L'usage du carbonate de chaux, disent les contagionnistes à leurs adversaires, n'est point employé dans tous les régiments de l'infanterie belge, et les régiments autrichiens s'en servent tous sans inconvénient aucun ; on vous a d'ailleurs satisfait en prohibant cette substance. En est-il résulté quelque amélioration ?

2° On vous a accordé tout ce que vous avez conclu, quant à la nourriture dont vous faisiez une cause de la maladie. Encore une fois, quelle amélioration avez-vous obtenue ?

3° Vous parlez de la nostalgie ? mais le soldat belge n'est jamais éloigné que de quelques lieues de son village ; il vit au milieu de ses compatriotes ; la Belgique est sans montagnes, et la nostalgie est un mal presque inconnu des habitants de la plaine. Le Suisse, le Savoyard, l'Ecossais, l'Auvergnat y sont surtout exposés lorsqu'ils sont enlevés pour la première fois au village qui les vit naître.

4° Nous ne dirons qu'un mot en réponse à votre assertion que l'ophthalmie vient de l'emploi des substances dirigées contre la siphilis et les maladies de la peau. Avez-vous vu jamais régner épidémiquement la maladie qui nous occupe dans les hôpitaux où l'on traite la siphilis et les maladies cutanées ?

5° Et pour en venir enfin à la question principale, la compression sur la tête et le col par le schako et l'uniforme, les faits vont vous répondre. Ne vous a-t-on pas accordé toutes les réformes que vous avez indiquées? On a fait faire les manœuvres sans havresac, en bonnet de police ; on a fait monter les gardes sans l'attirail ordinaire ; il a été imposé au soldat de se débarrasser de son col, de sa cravate, à sa rentrée au corps-de-garde ; la coupe des habits a été changée ; on a fait une échancrure triangulaire à la partie antérieure du collet de l'habit et de la capotte. Tout ce que vous avez demandé à cet égard vous a été accordé. Quels ont été les résultats? Nuls, vous le savez. Ne pouviez-vous pas le prévoir quand vous n'ignoriez pas que l'armée française n'avait jamais été affligée de l'épidémie ophthalmique, quoique avant 1830 les soldats de ce pays portassent un uniforme absolument semblable à celui que vous faisiez réformer? D'ailleurs, avant votre réforme, tous les régiments de même arme étaient uniformément équipés, et quelques-uns seulement étaient affligés par la maladie. Enfin l'ophthalmie est si rare dans la cavalerie et les corps d'élite que l'on est allé (quoique à tort) jusqu'à soutenir qu'ils en sont exempts, et cependant la compression est sensiblement la même.

Beaucoup moins empressés de répondre que de récriminer, les compressionnistes reprochent aux contagionnistes l'inexactitude de leurs expériences. Mackezy et ses disciples inoculent, à divers époques et en des lieux différents, le produit de la sécrétion purulente à tous les degrés de la marche inflamma-

toire et n'obtiennent aucun résultat. Les chats, les chiens, les cabiais, les hommes même, assez courageux pour se prêter à ces dangereux essais, n'en reçoivent aucune atteinte; et en outre, si la cause du mal est dans la contagion et l'infection, pourquoi se montre-t-il si rare et d'ordinaire si benin parmi les habitants des villes et des villages, malgré leur contact presque incessant avec les militaires ?

Cependant le fléau poursuivait sa marche, portant le défi à l'un comme à l'autre camp, en frappant jusqu'à 6,000 victimes dans une armée de 50,000 hommes; il laissait les traces de ses coups, en ravissant aux uns un œil seulement, à d'autres les deux à la fois. Le gouvernement belge fait alors un appel à la science des plus célèbres praticiens de l'Allemagne. Ils arrivent, prennent rang parmi les compressionnistes ou les contagionnistes, se jettent dans la discussion qu'ils enveniment en y mêlant un air de rivalités nationales, et s'en retournent laissant les esprits plus divisés que jamais, et la maladie aussi cruellement épidémique.

Et pourtant il suffisait à tous ces hommes, d'opinions et de pays divers, de se rapprocher pour l'étouffer. Chaque camp était en possession de quelques éléments de salut qui, en se joignant aux éléments que recélait le camp opposé, eussent infailliblement amené le terme des maux. Oui, sans aucun doute, l'usage des schakos trop lourds, un col dur et un collet d'habit agraffé verticalement, le mode de nutrition des soldats, l'abus des spiritueux, la coupe trop fréquente des cheveux, la brusque suppression de la transpiration cutanée, l'intempérie de l'air et des saisons, le carbonate de chaux, le tripoli, la nostalgie, l'encombrement dans des casernes malsaines, ont une valeur comme causes de l'ophthalmie des armées; mais cette valeur n'est point absolue, et sous leur influence isolée l'épidémie ne surgirait certainement point. La contagion elle-même et l'infection organique ou inorganique, malgré tout ce qu'elles possèdent de valeur intrinsèque, resteront impuissantes au sein des conditions atmosphériques et hygiéniques qui leur seront opposées, ou contre les idyosincrasies rebelles, ou lorsqu'elles manqueront elles-mêmes de l'énergie nécessaire. Mais que l'*élément principe*, si je puis ainsi parler, que le *virus*, pour employer un mot sans signification, mais reçu, naisse au milieu de toutes les circonstances qui lui sont favorables, s'attaque, dans l'âge de sa fécondité, à l'homme prédisposé à recevoir sa funeste influence, et inévitablement une ville, un royaume, le monde entier peut-être sera ravagé par un de ces fléaux que l'on nommera peste, lèpre, choléra, scorbut, typhus, fièvre, ophthalmie, etc.; le nom y fait peu ici.

C'est après une observation longtemps suivie sur le théâtre même de la maladie que M. Caffe, convaincu que l'ophthalmie militaire belge naît de la contagion et de l'infection favorisées par toutes les circonstances que les compressionistes signalaient comme autant de causes principales, a posé les principes d'un

traitement prophylactique qui détruirait bientôt, chez nos voisins, le fléau qui décime leurs armées.

Notre collègue met en première ligne « la dissémination des malades, le bivouac en rase campagne dans la direction d'un air sec et frais. Ce moyen avait déjà été employé avec un remarquable succès par le docteur Lepage, qui raconte ainsi son observation. Le 4e régiment d'infanterie partit de Louvain le 5 mai 1839, à dix heures du matin, pour se rendre au camp de Diest, où il arriva extrêmement fatigué, vers quatre heures de l'après-midi. Les soldats furent logés dans des baraques proportionnellement trop petites. Dès le lendemain l'ophthalmie se déclara avec la plus grande violence, devint purulente et revêtit tous les caractères de l'ophthalmie dite d'Egypte. Elle se propagea avec une telle rapidité que, dans l'espace de quatre à cinq jours, 5 à 600 hommes du régiment en furent atteints. M. Lepage demande et obtient la dissémination des hommes du régiment. Les plus malades sont dirigés sur l'hôpital de Diest. On réunit ceux qui l'étaient moins dans l'infirmerie du camp. Aussitôt les baraques sont aérées, à l'hôpital les lits sont espacés, et le résultat de cette habile et soudaine détermination fut d'arrêter la marche de la maladie et de procurer la guérison des malades.

M. Caffe propose ensuite « l'éloignement absolu des rangs de l'armée de tout individu infecté, quelle que soit l'époque, récente ou non, de l'invasion de la maladie, quelle que soit la légèreté du symptôme, fût-il même à l'état de prodrôme. Une visite, renouvelée deux fois dans un jour par des médecins experts, constaterait l'état sanitaire de tous les hommes de chaque compagnie; ceux qu'on éloignerait seraient rangés en deux catégories, les uns considérés en état de suspicion, et les autres comme réellement infectés; ils seraient dirigés sur des dépôts qui réuniraient toutes les conditions hygiéniques en rapport avec chacune de ces catégories qui, par-dessus tout, ne pourraient pas communiquer ensemble. Les soldats ne sortiraient de ces dépôts, dont quelques-uns existent déjà, que pour passer encore, pendant un certain temps, dans des compagnies d'attente préposées elle-mêmes à la garde des citadelles et des places fortes; et ce n'est qu'après ce triple contrôle que ces hommes pourraient être enfin réintégrés dans leurs corps respectifs.

« Et que l'on ne vienne pas m'objecter, ajoute M. Caffe, la perturbation que toutes ces mesures apporteraient dans les cadres de l'armée, les surcharges qu'ils feraient peser sur le budget de l'État. L'État n'est-il pas autrement grevé par les pensions de réforme qu'il est obligé de payer à des militaires devenus aveugles et dont les bras restent inutiles pour l'agriculture? Les charges de l'État ne sont-elles pas augmentées davantage par le séjour permanent dans les hôpitaux, depuis 1813, d'un nombre immense de soldats dont le service serait sous les drapeaux. Le prix de la journée d'un homme à l'hôpital est au moins des deux tiers plus élevé que le prix de la journée passée au régiment. »

Plein de confiance dans les mesures qu'il propose, notre collègue ne craint

pas d'annoncer la fin de l'épidémie après un an ou dix-huit mois, si on les exécute scrupuleusement; car, dit-il, « la blennhorrée ophthalmique persiste en Belgique par cela seul qu'elle y existe; elle s'alimente dans son propre foyer, et il n'est pas douteux qu'en l'éteignant tout entier et tout à coup on ne parvînt à éloigner de ces riches et industrieuses contrées un fléau qui peut, d'un moment à l'autre, franchir la frontière de France, épargnée jusqu'à présent par un de ces hasards heureux que la science ne saurait expliquer et encore moins produire. »

Et qu'on ne croie pas que ce soit là une de ces théories bâties dans le cabinet à grand renfort de livres, de mémoire et d'imagination! M. Caffe a vu, observé les malades; il s'est fixé au milieu d'eux, les a traités, les a vu traiter d'après toutes les méthodes; s'est entretenu avec les médecins du pays; il a visité non-seulement toutes les villes de la Belgique où il y avait garnison, hôpitaux, campements ou dépôts militaires, mais encore la Hollande, les villes de la Confédération germanique, toute la Prusse rhénane, et, ce qui ajoute un grand prix aux mesures de salubrité qu'il propose, c'est qu'elles reposent sur des connaissances historiques et topographiques scrupuleusement exactes. Le climat, la population, les ressources industrielles et commerciales, les accidents de terrain, la nature du sol, ses produits, tout a de la valeur pour le médecin qui se propose de remonter à la cause d'un mal épidémique et d'en combattre les effets. Elles conduisent ici à cette conséquence évidente que la Belgique nourrit des habitants trop nombreux sur une surface trop limitée, sans montagnes élevées, sans accidents de terrain, sans fleuves d'un cours rapide, avec un climat partout le même, une population souterraine, vivant enfouie dans les mines ou dans des ateliers toujours plus ou moins insalubres. En effet, si toutes ces circonstances ne suffisent pas pour donner naissance à une épidémie comme celle dont nous traitons, elles doivent singulièrement contribuer à la propager, à l'aggraver, ou à la rendre interminable. L'expérience ne l'a que trop prouvé, puisque, sur une armée de 50,000 hommes, le nombre des ophthalmiques, depuis 1814, a été de plus de 100,000. On peut se faire une idée du nombre d'hommes que cette cruelle maladie prive entièrement de la vue, en consultant le précieux travail sur les aveugles du docteur Julius, qui nous apprend qu'en Belgique il y a un aveugle sur 1000 individus, tandis qu'en Prusse et en France il n'y en a qu'un sur 1,650.

Occupons-nous maintenant de rechercher l'origine de l'ophthalmie militaire. En tête de cette recherche doit figurer un fait capital : c'est que cette maladie s'est montrée pour la première fois en Belgique en 1814. Il n'y a pas de difficulté à cet égard, il ne peut y en avoir. Cela posé, il faut admettre ou que l'ophthalmie militaire a levé et est née spontanément, est née d'emblée (comme dirait notre collègue M. Ricord) en Belgique, ou qu'elle y a été importée. La première proposition ne pourrait être soutenue qu'aux dépens de la vérité des faits et du témoignage des médecins du pays. Il est en effet bien reconnu en Belgique « qu'il ne s'est jamais présenté d'ophthalmie spécifique ou contagieuse dans l'armée avant

qu'on formât à Gand, en 1814, le 7e bataillon de ligne. Or les vieux militaires qui constituaient le noyau de ce bataillon avaient contracté dans l'armée française une inflammation contagieuse des yeux que beaucoup portaient encore. Il en résulta que l'ophthalmie se communiqua bientôt à un grand nombre de soldats. Ce bataillon n'a pas cessé d'avoir le funeste privilége, qu'il conserve encore aujourd'hui, de promener et de répandre partout où il passe la contagion qui le désole depuis bientôt trente ans.

L'ophthalmie militaire, tout le monde en convient, a donc été importée de l'armée française dans l'armée belge. Il est en effet incontestable que ce fléau a désolé notre milice pendant plusieurs années. Il nous reste donc, par conséquent, à rechercher l'origine de l'ophthalmie militaire française, que nous venons de laisser donnant le jour à l'ophthalmie belge.

Il y a, entre la Méditerranée, le golfe Arabique, la Nubie et la vieille Libye, une contrée qui, de temps immémorial, paraît avoir eu la triste prérogative d'enfanter les fléaux qui ont désolé le monde. L'air de l'Égypte, puisqu'il faut la nommer, est chargé de particules salines (1), dont l'extrême ténuité, les propriétés corrosives et la putridité miasmatique disposent l'organe de la vue à se phlogoser à l'action de la réverbération que Monge décrit sous le nom de mirage, et qui résulte de la réflexion des rayons du soleil sur le sable alumineux qui couvre les vastes plaines de ce pays. Les yeux se trouvant dans ces conditions, surviennent ces bouffées étouffantes du vent du sud que les Arabes ont surnommé Semoun ou poison, et qui est le Samiel des Turcs. Les voyageurs comparent l'impression que son souffle fait éprouver à celle qu'on reçoit de la bouche d'un four quand on retire le pain. Le Samiel serait mortel s'il était continu. Sa propriété dessiccative est telle que l'eau d'arrosement a à peine touché le sol qu'elle est évaporée. Il flétrit et dépouille les plantes, crispe la peau, et en obstrue les pores en donnant lieu à un état d'anxiété fébrile que rien ne peut dominer.

Avec de pareilles conditions météoriques, atmosphériques et terrestres, l'ophthalmie a été et doit être encore endémique en Égypte. Qu'elle le soit de de nos jours, cela est plus que démontré par ces milliers de borgnes, d'aveugles et d'ophthalmiques qui font le désespoir de l'administration si éclairée et si philanthropique du pacha actuel.

Pour démontrer que l'ophthalmie a régné endémiquement en Egypte de temps immémorial et sans interruption, il suffirait de faire remarquer, avec Paul Assalini, qu'une maladie dont la naissance, la propagation et la persistance tiennent essentiellement à des conditions atmosphériques et topographiques inhérentes

(1) Le sel est si abondant que, partout où l'on creuse, on trouve de l'eau saumâtre contenant un sel marin, du natron et un peu de nitre. Lorsqu'on inonde les jardins pour les arroser, on voit après l'absorption et l'évaporation de l'eau, le sel effleurir à la surface de la terre. Le natron se forme en abondance dans les lacs, et on ramasse le sel tout formé le long de la côte et dans l'intérieur de l'isthme de Suez (Encyclop. moderne, t. II).

à une localité, doit y avoir régné dès l'époque la plus éloignée. Ce cas est rigoureusement applicable à l'Egypte. Ces transitions brusques du froid piquant de la nuit à la chaleur excessive du jour qui suit, ces vastes plaines renvoyant à l'œil qui les affronte des rayons qui l'éblouissent, cette poussière caustique qui l'irrite et l'enflamme, ces émanations putrides d'un fleuve qui semble avoir la mission désolante de féconder un règne au détriment de l'autre, ces vents qui confondent et transportent tous ces éléments morbifères, sont des conditions du pays que ses habitants, indigènes ou étrangers, doivent subir, j'ose dire nécessairement. L'histoire le dit suffisamment ; Cyrus envoie en Egypte une députation pour obtenir du roi Damasias un oculiste habile (Hérodote). Cambyse, assez imprudent pour s'aventurer à travers les sables d'un désert brûlant, en revient avec une armée désolée par ses nombreux malades, ses borgnes et ses aveugles. Axtaxerces Mnémon n'échappa point à l'épidémie. Plus sage que lui, Cyrus-le-Jeune, lorsqu'il alla faire la conquête de l'Égypte, ne négligea point de donner à son armée les meilleurs oculistes de la Grèce. Ces rudes Macédoniens, qui avaient déjà conquis l'Asie, vinrent à leur tour se faire décimer par une épidémie dont les ravages croissants les effrayèrent au point de les porter à braver pour la première fois l'autorité d'Alexandre. Les soldats romains redoutaient le climat de l'Egypte surtout à cause de la propriété qu'ils lui reconnaissaient d'attaquer les yeux. L'histoire me fait défaut ici jusqu'à saint Louis; mais je trouve à cette époque un fait qui n'est rien moins qu'un monument. Louis IX, ramenant aux Quinze-Vingts les aveugles de l'expédition d'Egypte, atteste péremptoirement l'existence de l'ophthalmie (*voir* Hérodote, Diodore de Sicile, Xénophon, Justin, Quinte-Curce, Rollin, etc.). C'est au même foyer de contagion que sont allés puiser le même mal d'autres soldats français, six cents ans plus tard, sous la conduite du moderne Alexandre, qui n'y a pas laissé comme lui une ville pour publier son nom. En effet, avant l'expédition d'Egypte conduite par Bonaparte, il n'avait jamais été question d'ophthalmie épidémique parmi les troupes françaises depuis saint Louis. Aussi cette affection fut-elle considérée comme une maladie nouvelle causée par les nouvelles conditions climatériques dans lesquelles les Français se trouvaient (docteur Decondé, *Annales d'oculistique*). A peine débarqué en Egypte, l'ophthalmie s'attaqua aux divers corps avec tant d'intensité que celui de Desaix compta à El Laoum, dans le Daoum, jusqu'à 800 ophthalmiques, tous menacés d'une cécité complète; Desaix lui-même faillit perdre la vue dans de cruelles douleurs (Larrey et Saintine). L'armée eut à souffrir de la maladie pendant toute la durée de l'occupation : elle parut un moment vouloir s'éteindre ; mais voilà que tout à coup, quand on la croyait à sa fin, elle se réveille avec une fureur nouvelle, multiplie ses victimes comme à son début, et ne cède enfin qu'à une dyssenterie grave et persistante qui opéra ici une salutaire révulsion. Cette recrudescence de l'ophthalmie eut lieu en 1801, lorsque les Français, pour s'opposer à la descente des Anglais, campèrent sur les bords du lac Madieh, alors inondés (Larrey,

Rel. hist. et chir. de l'exp. de l'armée d'Orient en Egypte et en Syrie). La capitulation eut lieu en octobre 1801; l'armée française évacua l'Egypte, et rentra en France par Marseille et Toulon. Mais reprenons cette armée à son départ de l'Egypte, et suivons-la partout où elle se dispersera pour ne pas perdre de vue avec elle l'ophthalmie qu'elle emporte.

De toute la flotte française, partie pour l'Egypte sous les ordres de l'amiral Bruéis, il ne resta, après la bataille d'Aboukir, que *le Guillaume-Tell* et *le Généreux*, avec les frégates *la Justice* et *la Diane*, qui filèrent vers Malte, sous Villeneuve, pour s'y mettre sous la protection du fort de cet îlot. Une partie de la flotte fut brûlée, détruite ou conduite en trophée en Sicile par Nelson (Saintine, *Hist. scientif. et milit.*, t. I, p. 298); une foule de petits bâtiments restèrent avec Gantheaume et Perrée, éloignés du champ de bataille d'Aboukir, et échappèrent aux conséquences de cette affaire, mais presque tous furent pris par les Anglais. L'aviso *l'Anémone* se rendit (juillet 1799) au commodore Hood, qui stationnait dans le Nil, et l'aviso *la Tauride* fut pris à l'abordage un mois après. La frégate *la Sensible*, ayant reçu l'ordre de rentrer en France après la prise de Malte, ayant à son bord le général Baraguay-d'Hilliers, ne parvint qu'à la hauteur de la Sicile, où elle fut capturée par les Anglais. En 1800, peu après le départ de Bonaparte pour la France, le transport l'*Amérika*, qui emmenait en France Junot, Rigel, Lallemand et autres, fut également capturé, et Smith s'empara du convoi maritime envoyé de Damiette à Saint-Jean d'Acre. Un bâtiment, ayant à bord 150 estropiés ou aveugles, fut dirigé sur la France, accompagné par trois chirurgiens qui avaient en partie perdu l'organe de la vue. Poussés sur les côtes de Sicile à Augusta, ils y furent tous impitoyablement égorgés. Un petit transport ayant à bord Dolomieu et les généraux Dumas, Cordier, Mascourt, débarqua dans le golfe de Tarente; tous y furent emprisonnés pendant longtemps. L'escadre qui, sous les ordres de Gantheaume, trompa la vigilance des croisières anglaises et débarqua Napoléon à Fréjus, en 1800; *le Lodi*, qui partit avec le général Leclercq pour l'expédition de Saint-Domingue; quelques petits bâtiments qui furent jetés sur les côtes d'Italie, les frégates qui furent livrées aux Anglais lors de la capitulation d'Alexandrie, composaient le reste de cette belle flotte française, partie deux ans avant avec César et sa fortune. S'il en resta encore quelques débris, ils disparurent à Trafalgar, en 1805, et à Cadix en 1808. Ce n'est donc point évidemment la flotte française qui aura pu importer en France l'ophthalmie d'Egypte, puisque cette flotte a été détruite en Orient même, et que ses débris sont allés périr de la fièvre jaune dans les mers des Antilles. Prenons maintenant l'armée de terre, et suivons-la à son tour.

Rappelons-nous que l'ophthalmie, après avoir perdu prodigieusement de son intensité première, avait repris plus grave et plus cruelle aux environs du lac Madieh, pour disparaître de nouveau en grande partie devant une dyssenterie scorbutique qui sévit avec une sorte de préférence sur les hommes aux hôpi-

taux, les blessés et les ophthalmiques. Lorsque l'armée s'embarqua pour la France sur la flottille de l'amiral anglais Keith, elle ne comptait pas moins de 1338 malades, non compris les blessés et les invalides; 14 vaisseaux hôpitaux les débarquèrent tous à Marseille. — Les troupes, revenues d'Egypte un an avant, et débarquées à Fréjus avec Bonaparte, comptaient dans leurs rangs une petite division, dite les hussards d'Argento, qui avait été attaquée de l'ophthalmie en Egypte, et n'en était pas encore guérie au moment du débarquement. Une partie de ces hussards furent incorporés dans le corps des mamelucks, et dirigés avec eux sur Milan, où bientôt le mal se développa avec une grande violence et se propagea aux nouvelles recrues. Pendant ce temps le corps des dromadaires-cavaliers et les 6,000 hommes de la garnison du Caire, sous les ordres de Belliard, rentraient en France sur des transports anglais, et Samuel Cooper, passant par Marseille, en 1802, y vit, dit-il, beaucoup de soldats français atteints d'ophthalmie qu'ils avaient rapportée d'Egypte (Samuel Cooper, *Dict. de Chir.*, t. II, art. Ophthalmie, p. 214). Revenons sur nos pas.

Les malades du premier transport anglais, après la capitulation d'Alexandrie, les hussards d'Argento, la garnison du Caire, avec leurs nombreux ophthalmiques éparpillés dans toute l'Europe, ont infecté la France, l'Italie, la Hollande, l'Allemagne et la Belgique. La Belgique reste seule aujourd'hui en possession de ce funeste présent des vainqueurs du Mont-Thabor aux légions de la Grande-Armée. Telle est l'origine de l'ophthalmie belge, qui, comme on le voit, ne serait qu'un rameau encore vivant d'une branche étendue sur l'Europe par l'ophthalmie égyptienne, aussi ancienne elle-même que son Nil, ses déserts sablonneux et ses vents *semoun* (poison).

Mais il reste une difficulté dont je suis loin de nier la gravité et de décliner la solution. Comment admettre l'origine égyptienne d'une maladie commune, dans ses débuts, à toutes les contrées de l'Europe, et reléguée aujourd'hui dans une seule?

Je pourrais me contenter de répondre que l'ophthalmie belge est un fait que je crois avoir relié à un autre qui lui a donné naissance, et que, ne m'étant proposé que ce but, si je l'ai atteint, on n'a pas le droit de m'en demander davantage. Mais j'aborde sans crainte la difficulté.

Il n'y a point de contagion ni d'infection absolue. Cette proposition moyenne entre les contraires soutenues par les contagionistes et leurs adversaires éteint leur interminable querelle, en les mettant hors de combat les uns et les autres. En effet, s'il pouvait exister une contagion ou une infection absolue, il faudrait que tout ce qui a vie dans le lieu où règne une maladie contagieuse fût indistinctement frappé. Heureusement les choses ne se passent jamais ainsi. Mais lorsqu'un mal transmissible surgit ou est importé dans une localité, s'il trouve des hommes ou des animaux dont les conditions de santé, de constitution organique, d'âge, de sexe, d'alimentation, d'atmosphère, d'habitudes, etc., lui sont favorables, il les attaque avec une sorte de choix, va-

riant les résultats de ses coups autant que les nuances de prédispositions qu'il trouve dans ses victimes. Bien plus, cette espèce de préférence élective que la contagion a pour les individus, il est prouvé qu'elle l'accorde à certaines contrées du globe. Ainsi un pays où même un coin dans ce pays offre au fléau, dans sa marche, toutes les circonstances propres à le faire vivre ; il s'y arrête et s'y fixe tant que ces circonstances restent les mêmes. Passons à l'application.

L'ophthalmie égyptienne, importée en Europe, apparut presque simultanément en France, en Espagne, en Italie, en Allemagne, en Hollande et en Belgique. On s'en occupe peu, car qu'est-ce qu'une centaine d'ophthalmiques parmi des milliers de mutilés que la mitraille laisse sur les champs de bataille ? Malgré l'espèce d'oubli dans lequel la chirurgie militaire laisse l'ophthalmie, les cas en deviennent de plus en plus rares. Voici pourquoi. « Si on en excepte les mamelucks, qui restèrent réunis en un seul corps jusqu'à la fin de l'Empire, tous les régiments de l'armée d'Egypte furent dissous, et leurs hommes incorporés dans les régiments divers qui parcoururent l'Europe. Soumis à des marches incessantes, à des combats continuels, campés aujourd'hui dans un lieu, et cantonnés ailleurs le lendemain, leur séjour dans les casernes fut rare et jamais de longue durée. Or il est prouvé que le changement d'air et l'absence de concentration des hommes dans un même local sont les deux circonstances les plus favorables pour combattre l'ophthalmie des armées. » La maladie a dû se réduire vraisemblablement aux cas existants, et les guerres continuelles moissonnant les soldats qui étaient restés malades, le nombre des ophthalmiques se restreignit prodigieusement, et c'est tout au plus si, en 1814 et 1815, les chirurgiens des armées ennemies en retrouvent quelques centaines dans ces phalanges innombrables qui encombraient Paris et couvraient la France.

Cependant le monde respirait enfin dans les fureurs civiles. La paix refoula bientôt dans leurs pays respectifs toutes ces légions, qui ne tardèrent pas à être licenciées. Mais la fatalité avait voulu qu'un bataillon, formé à Gand en 1814, recélât dans ses rangs des soldats qui avaient été affectés d'ophthalmie pendant qu'ils faisaient partie de l'armée française, et d'autres qui en étaient encore atteints. Ce foyer, primitivement bien circonscrit, rayonna bientôt sa funeste influence autour de lui d'abord, et plus tard sur toute l'armée belge. Nous avons déjà fait voir ailleurs que tout, dans ce pays, avait été favorable à l'expansion de la contagion et de l'infection.

Résumant donc tous ces développements à peine suffisants, malgré leur étendue, nous dirons : L'ophthalmie des armées, issue de l'ophthalmie qui, de temps immémorial, a régné en Egypte, après avoir affligé toutes les contrées de l'Europe, sans en excepter l'Angleterre, n'a persisté contagieuse et épidémique qu'en Belgique, où une circonstance tout à fait exceptionnelle l'a fait survivre à elle-même en 1814, pour s'y fixer depuis au sein de toutes les conditions favorables à son existence.

Je reviens enfin à M. Caffe, qui m'eût évité de le perdre de vue pendant aussi

longtemps, s'il eût traité un sujet qui était le complément nécessaire de son travail.

Il est consolant, à une époque travaillée comme la nôtre par l'égoïsme et l'amour de l'or, de rencontrer un homme instruit, recevant d'un ministre la mission gratuite d'aller étudier, chez un peuple voisin, le fléau qui le désole, pour lui communiquer les fruits de son travail, et de le voir revenir riche du bien qu'il fait et des ressources capables peut-être d'éloigner de la patrie le mal qui afflige la frontière.

S'exprimer comme je le fais, c'est faire l'éloge du cœur et de l'esprit de notre collègue. M. Caffe appartient à l'élite de cette génération de jeunes médecins qui travaillent à retremper leur profession dans les principes d'abnégation, de dévouement et de loyauté, dont la médecine française a fourni l'un des plus beaux modèles dans cet illustre Larrey, qui vient de recevoir le prix de ses vertus dans un monde meilleur, laissant dans celui-ci la réputation du plus honnête homme que Napoléon ait connu.

Voici les sources qui m'ont fourni les détails historiques consignés dans ce travail. Rollin, *Hist. des Egyptiens*;—Xénophon, *Cyrop.*;—Joinville, *Hist. de saint Louis*; — Hérodote; — Diodore de Sicile; — Les Mémoires sur l'Egypte; — Les ouvrages publiés par Champollion et Letronne;

Le général Jomini, *Hist. crit. et milit. des guerres de la Révolution*;

Saintine, *Hist. scientif. et milit. de l'expédition d'Egypte*;

Larrey, *Relat. hist. et chirurg. de l'expédition de l'armée d'Orient en Egypte et en Syrie*;

Léonard Gallois, *Hist. de Napoléon*;

Annales d'oculistique, publiées en Belgique;

Annales de la Société de Médecine de Gand, 1839, p. 146;

Samuel Cooper, *Dict. de Chir.*, art. OPHTHALMIE;—*Journal de Groof*, p. 179;

Histoire des maladies observées en 1812 *à la Grande-Armée et en* 1813 *en Allemagne*, par de Kerckhove. Anvers, 1836.

Le docteur JOSAT,
membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

HISTOIRE

DES IDÉES LITTÉRAIRES EN FRANCE AU XIXe SIÈCLE ET DE LEURS ORIGINES DANS LES SIÈCLES ANTÉRIEURS,

PAR M. A. MICHIELS.

Une grande et belle idée esthétique me paraît avoir inspiré l'ouvrage que je me propose de faire connaître aux lecteurs de *l'Investigateur*, journal de l'Institut Historique.

Cette idée, il suffit de l'énoncer.

Il ne peut se faire que les mêmes formes artistiques qui ont servi à l'expression des idées mensongères du paganisme soient propres aussi à l'expression des idées pures du christianisme qui est venu régénérer le monde. Donc, il faut que notre société moderne, telle que le christianisme l'a faite, adopte un système littéraire autre que celui qui fut en honneur chez les anciens, notamment chez les Grecs et les Romains.

Ce point de départ de M. Michiels nous paraît de toute vérité, et nous sommes complétement de son avis jusqu'ici.

Si, en effet, c'est un principe incontestable qu'une littérature quelconque doit être la représentation exacte de la société à laquelle elle appartient, comment serait-il arrivé qu'au moment où l'esprit chrétien est renouvelé le monde il ne se fût pas trouvé une forme artistique nouvelle, résumant en elle-même toute cette rénovation, et propre à exprimer tous ces perfectionnements?

Aussi, voyez la littérature des premiers Pères. Si elle n'est pas encore constituée dans sa forme nouvelle, elle manifeste déjà une tendance énergique à se séparer de la littérature païenne. Dans les premiers organes de l'idée chrétienne, tout se trouve en quelque sorte métamorphosé. Si vous considérez le fond des choses, il n'est plus le même. Le matérialisme païen est remplacé partout par le spiritualisme chrétien. Toutes les choses du temps y sont vues des hauteurs de l'éternité; la nature de l'homme est mieux connue, mieux analysée, mieux comprise; les replis du cœur humain y sont mieux sondés; les destinées futures de l'humanité plus habilement appréciées. Sans doute, tout cela est encore, parfois, enveloppé de quelques imperfections, comme les matériaux nouvellement extraits d'une carrière. Mais, patience! avec le temps tout se polira.

Or il y avait dans le christianisme naissant le germe de deux régénérations : l'une sociale, l'autre artistique.

La première était certainement la plus urgente et la plus précieuse pour les destinées du monde. Rien ne devait en arrêter la marche et le progrès, et le monde entier ne tarda pas à s'agenouiller pieusement aux pieds de la croix.

Quant à la régénération littéraire, les circonstances lui furent moins favorables. Au milieu du fracas d'un monde entier qui s'écroulait, il n'y avait guère moyen qu'une nouvelle théorie littéraire et artistique pût s'établir. La poésie et les arts ont besoin de calme pour fleurir, et le calme manquait au monde. Les cloîtres (c'est tout ce qu'ils pouvaient faire) conservaient, il est vrai, le feu sacré; mais le temps de le raviver et de le communiquer n'était pas venu.

Il fut même lent à venir.

La conquête des Barbares, le bouleversement de l'ancien ordre de choses amenèrent le régime féodal, régime de fer, nécessaire pour contenir et diriger des hommes de fer qui avaient, j'en conviens, une foi vive au fond de l'âme, mais qui étaient encore étrangers aux jouissances de l'intelligence.

A cette époque où la nouvelle expression chrétienne n'avait été qu'à peine ébauchée par les Pères, où celle de la société païenne était enfouie, de vastes ténèbres se répandirent sur l'Europe occidentale. Toutefois, le respect pour l'antiquité n'était pas éteint ; au contraire, une auréole mystérieuse entourait les manuscrits d'Homère, de Démosthène, de Sophocle, de Virgile, de Cicéron et d'Horace, lors même qu'ils sommeillaient incompris dans les poudreuses bibliothèques des cloîtres, et ce prestige ne devait pas rester sans résultat.

En effet, dès qu'à la suite de ce long sommeil de l'esprit humain on fut parvenu à cette époque connue sous le nom de renaissance, ce fut ce sentiment respectueux et enthousiaste pour l'antiquité qui contribua le plus à ressusciter les monuments littéraires de l'Italie et de la Grèce. On voyait en eux des modèles que rien ne pouvait surpasser, ni même égaler.

Ce qui favorisa encore cette résurrection des auteurs anciens, ce fut l'absence d'un idiome national assez parfait pour lutter contre les idiomes anciens. Le latin était la langue savante et universelle. Il fallait écrire en latin pour être lu, et on lisait le latin des anciens pour pouvoir l'écrire. On tournait ainsi dans un cercle vicieux. Il enchaînait au point que le savant, tout chrétien qu'il était dans le cœur, avait à peine pris la plume pour exprimer ses pensées que, par une apostasie inexcusable, il redevenait en quelque sorte tout païen, abjurait Jehovah pour Jupiter, et tous les saints du Paradis pour les demi-dieux de la fable.

Certes un pareil état de confusion appelait une réforme. Elle s'annonça par une protestation de J. Dubellay, qui, dès 1549, publia son *Illustration de la langue française;* ouvrage dans lequel il s'efforça de venger notre langue du dédain dont elle était alors l'objet. La première chose à faire, c'était de créer un idiome national. Dubellay le comprit, et ce fut sa gloire. Ronsard et la Pléiade adoptèrent, défendirent, propagèrent la même idée ; mais, soit défiance de leurs forces, et pour ne pas heurter, comme le veut M. Michiels ; soit plutôt, selon nous, par conviction et par dévouement aux vrais et éternels principes, ils restreignaient leurs idées de réforme au seul point de la langue, et Dubellay recommandait au poëte, avant tout, *l'imitation des Grecs et des Latins.*

A partir de ces premiers efforts, franchissez deux siècles avec M. Michiels, siècles pendant lesquels, ainsi qu'il le dit, la grande cause de l'indépendance littéraire fut lâchement et follement abandonnée. Tout à coup Desmarest de Saint-Sorlin et Boisrobert se posèrent de nouveau comme les champions de la poésie et de la langue française. Boisrobert jeta une nouvelle idée à la discussion ; il plaida la cause du théâtre moderne contre l'ancien dans un discours qu'il lut à l'Académie. Desmarest, dans sa *Comparaison de la langue et de la poésie française avec la grecque et la latine*, fit tous ses efforts pour démontrer l'importance de la question qu'il agite dans son livre. « On te fait juge, dit-il à « son lecteur, du plus grand différend qui soit actuellement au monde, et qui

« sera jamais, puisqu'il s'agit de juger la Grèce, Rome et la France, et de juger « encore si les Français doivent céder pour jamais la gloire du langage et du « génie aux Grecs est aux Latins. » On ne pouvait poser la question en termes plus dramatiques et plus grandioses.

Perrault se présente ensuite dans la lice, deux ouvrages à la main : un poëme, lu à l'Académie, intitulé *le Siècle de Louis-le-Grand*, où il répète avec plus d'ordre et de méthode les objections de Saint-Sorlin contre les anciens ; et son *Parallèle des anciens et des modernes*, dans lequel on trouve, il est vrai, plusieurs idées novatrices et hardies, mais que tout le monde à beaucoup près ne juge pas aussi remarquables que le fait M. Michiels. Nous nous expliquerons plus tard sur la portée de ces idées. Quant à présent, bornons-nous à dire que, dans son *Parallèle*, Perrault, généralisant avec raison, ne se restreint pas à la littérature, mais qu'il embrasse, en enchérissant sur tous ceux qui l'avaient devancé, tous les arts, l'histoire, la poésie, la statuaire, l'architecture, l'éloquence, la peinture, etc., et avance hardiment *que, dans toutes les manifestations du sentiment et de l'intelligence, nous avons laissé bien loin derrière nous les anciens.*

Boileau escarmoucha contre ce système plutôt qu'il ne le combattit. Doit-on attribuer la faiblesse de ses efforts à son impuissance ou à un calcul ?

M. Michiels n'hésite pas à prononcer que Boileau n'a pu mieux réfuter Perrault. « Il se montra, dit-il, faible de raisons. Il essaya de réfuter Perrault par « trois épigrammes et par ses réflexions sur Longin, dont il fit alors la traduc- « tion. Il est assez d'usage aujourd'hui de vilipender Boileau. Pour moi, je ne « dirai pas avec M. Pierre Leroux que Boileau n'avait pas assez d'intelligence « pour comprendre Perrault ; je dirai plutôt que le peu d'influence ou de suc- « cès qu'obtenait l'ouvrage de Perrault dispensa Boileau de le combattre plus « sérieusement. »

A Perrault succédèrent Fontenelle et Lamothe, deux nouveaux champions du progrès, selon M. Michiels. Leurs idées nouvelles trouvèrent un rude adversaire dans Mme Dacier, et la querelle s'échauffa au point qu'elle eut du retentissement même au dehors. En Angleterre, Boyle, Wolton, Benaley, Saint-Evremond se déclarèrent pour les modernes ; le chevalier Temple et Jonathan Swift s'établirent les défenseurs des anciens.

On voit ensuite apparaître successivement Diderot et Beaumarchais, qui font un pas de plus. Ils attaquent positivement les *unités*, nouvelle idée littéraire que le parti romantique a le droit de revendiquer ; puis le grand réformateur du théâtre, selon M. Michiels, Sébastien Mercier, auteur du *Tableau de Paris*. Citons ici l'appréciation que M. Michiels fait de cet auteur, ne fût-ce que pour décliner à cet égard toute responsabilité.

« Cet ouvrage, dit-il (le *Tableau de Paris*), imprimé en 1773, est un des plus « étonnants qui aient paru dans notre langue. Jamais on n'a poussé plus loin le « dédain de la routine. Tout est bon dans ce livre, depuis la préface jusqu'aux

« notes. L'auteur y montre une intelligence profonde que le critique a rare-
« ment possédée chez nous. C'est le plus beau travail de critique publié dans le
« XVIIIe siècle. Il domine alors tous les autres, comme les dialogues de Perrault
« dominaient ceux de l'époque antérieure. » Puis M. Michiels ajoute : « A l'ex-
« ception de quelques idées importantes, mais peu connues, le *romantisme* est
« là tout entier. On y trouve spécialement les opinions littéraires qui se sont
« fait jour de 1820 à 1830, et qu'on donnait alors pour de sublimes décou-
« vertes. »

Voilà le grand mot lâché ; nous avons le secret de cette glorification tant soit peu emphatique de Sébastien Mercier. Sans réfuter les éloges de M. Michiels, contentons-nous de lui demander en passant si ce romantisme, né tout armé du cerveau de Sébastien Mercier, est bien celui qu'il entend dans l'idée fondamentale de son livre, c'est-à-dire cette forme artistique nouvelle, destinée à exprimer l'idée chrétienne ; *forme* assurément qui préoccupait fort peu, je le pense, Sébastien Mercier, et tous ceux qui l'ont précédé dans cette voie.

Pendant que les idées littéraires nouvelles s'élaboraient ainsi à l'intérieur, un puissant renfort leur vint du dehors ; et ici je ne trouve pas que les romantiques soient parfaitement conséquents avec eux-mêmes. Pendant que la France était encore pleine de vénération pour les Grecs et les Romains, l'Espagne, l'Angleterre et l'Allemagne suivaient une marche très-différente. Lope de Véga, Caldéron, Cervantes, par delà les Pyrénées ; Shakspeare, Young, lord Byron, Walter Scott, au delà de la Manche ; la foule des auteurs germaniques, par delà le Rhin, s'occupaient tous à fonder une littérature nationale, non sur des imitations, mais en travaillant par des procédés originaux et qui leur étaient propres. Peu à peu les chefs-d'œuvre de ces diverses nations furent connus en France. On vit (ou l'on crut voir) qu'on pouvait faire mieux que les anciens sans s'astreindre à leurs règles, et que par là on donnait à l'art un type particulier de nationalité.

Gloire à ces nations, en ce cas ! Mais que s'ensuit-il pour nous ? Les romantiques n'ont fait que changer le défaut de nationalité. Au lieu d'imiter les Grecs et les Romains, un peu loin de nous, ils ont donc pensé qu'il valait mieux s'inspirer du génie espagnol, allemand ou anglais. Est-ce là tout ?

Quoi qu'il en soit, j'admets avec M. Michiels que cette influence étrangère ne contribua pas peu à effacer les souvenirs classiques, et amener la littérature que nous avons vue et que nous voyons encore. Mais avec tout cela, qu'il en convienne avec nous, nous avons, il est vrai, le romantisme, mais nous n'avons pas l'*expression* chrétienne qu'il paraissait, au début de son livre, nous annoncer.

Aussi, arrivé à l'époque contemporaine, M. Michiels, comme s'il s'attendait à ce reproche, s'attache à prouver qu'en ces derniers temps la question du romantisme a été mal posée et mal comprise. Il regrette qu'on n'en ait pas fait une question de nationalité. « Au lieu de prouver que le romantisme, ajoute-t-il, « remonte à nos origines poétiques, d'après Mme de Staël, que c'était notre re-

« ligion et nos institutions qui l'avaient fait naître, on a réduit la question à « une querelle de mots et de forme. Le romantisme s'est trop arrêté à la sur- « face; il n'a pas atteint le fond des choses. »

On le voit bien, le romantisme dont M. Michiels était préoccupé, dès le début de son livre, n'est réellement pas celui de 1820 à 1830. C'est quelque chose de tout autre ; et voilà pourquoi nous pensons qu'il a eu tort d'employer ce mot. Il ne pouvait le faire sans tout confondre.

Nous ne pouvons ici passer en revue avec M. Michiels tous les noms contemporains qui figurent dans la seconde partie de son ouvrage. Disons-le, en général, cependant : tous, vivants ou morts, riches ou pauvres, faibles ou puissants, y sont jugés avec une inflexible indépendance. Bien peu sortent de là sans y laisser une partie de leur manteau.

Ce n'est pas que M. Michiels se fasse un plaisir méchant de le leur déchirer ; mais il les a trouvés sur sa route, ils lui ont parfois barré le chemin. D'une main vigoureuse il les prend et les pose devant lui, tire son scalpel, les dissèque pour ainsi dire, nous révèle ce qu'il y trouve de bien et de mal, comme il se le dirait à lui tout seul. Il est surtout implacable envers ceux qu'il juge sans talents et faisant les implacables envers les autres. C'est une peine du talion sur laquelle ils n'avaient pas compté; mais la Providence est juste.

Vu de haut, ce livre a un but important, et il contribuera à le faire atteindre : c'est de prouver que, pour s'occuper de critique et remplir les feuilletons d'un journal, il ne suffit pas de prendre la plume au hasard, de dire tout ce qui vient à l'esprit, blâmant et approuvant sans règles arrêtées, sans études antérieures, sans point de départ. La critique est une science qui, comme toutes les autres, exige des études longues et sérieuses, qui doit avoir ses principes et ses déductions.

Or on sait que, l'idée que M. Michiels s'est faite de la véritable critique, il cherche à la réaliser en jetant les vrais principes de la science. Les grandes idées catholiques qu'il a posées, les savants travaux qu'il a faits sur la littérature française, toutes ses recherches prouvent qu'il a compris la hauteur de la mission du critique. Aussi accable-t-il de son mépris ces misérables charlatans, comme il les appelle, artistes sans idées et sans goût, âpres à la satire, rebelles à la louange, qui prétendent tenir le sceptre du goût. C'est à ceux-là que l'auteur a voulu, selon son expression, administrer une dose de ce breuvage amer qu'ils offrent despotiquement aux autres, et qu'ils ont dû trouver détestable quand il a fallu le boire eux-mêmes.

A Dieu ne plaise que notre intention soit d'abreuver aussi de fiel le jeune auteur de l'*Histoire des Idées littéraires en France!* Mais nous le croyons digne, à cause de son talent, d'entendre ce que nous regardons comme la vérité, sur la forme de l'ouvrage dont nous avons essayé jusqu'ici de faire connaître le fond.

Nous y trouvons à reprendre deux choses : d'abord quelque exubérance dans

les développements. Cette exubérance ne s'aperçoit cependant que par réflexion. Tant qu'on lit, l'intérêt que l'auteur donne à tout ce dont il parle empêche qu'on s'occupe d'autre chose; mais la réflexion naît, et l'on trouve que la longueur des détails laisse dans l'esprit quelque chose d'incertain. Le but de l'auteur n'apparaît pas assez clairement.

La seconde chose sur laquelle j'appellerai l'attention de M. Michiels, c'est le style. Habituellement clair, pompeux, fleuri, il tombe aussi parfois dans l'obscurité, dans l'emphase et dans le manque de naturel. Il y a des choses petites et simples qu'il faut savoir dire telles qu'elles sont. Vouloir tout relever par des expressions choisies, élégantes, ornées, vouloir tirer de tout ce qu'on touche des pensées remarquables auxquelles le vulgaire n'aurait pas songé, c'est s'exposer à donner parfois à son style quelques airs d'apprêt et de recherche. Une œuvre de critique surtout est quelque chose de grave et de sévère. J'aimerais que cette gravité et cette sévérité fussent empreintes aussi bien sur les détails que sur l'ensemble.

Ces défauts, s'ils existent, n'empêcheront point le succès de l'ouvrage que nous venons d'examiner. D'abord ils ne s'y rencontrent que rarement, et ensuite l'ensemble de l'ouvrage est frappé à un coin qui engagera certainement le lecteur à passer par-dessus ces petites taches.

J.-L. VINCENT,
Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

RAPPORT SUR LE LIVRE DU CŒUR,

PAR M. L. MARTIN.

Parmi les lieux communs classiques, il en est peu de plus connus que le sujet de l'amitié. Aussi accepte-t-on difficilement tout traité sur pareille matière, quelque mince que soit le volume. Je vous proposerai cependant un vote d'approbation sur l'œuvre de M. Martin, que vous m'avez donnée à examiner.

Il l'a intitulé le *Livre du Cœur* ou Entretiens des Sages de tous les temps sur l'amitié, et l'a dédié à la jeunesse.

La forme dialoguée que l'auteur a essayée d'employer est, je puis le dire, une précaution littéraire contre l'ennui qu'offre toujours un sujet de morale; mais il me semble que le but n'a point été parfaitement atteint et que les jeunes gens s'attacheront difficilement à la lecture de ces préceptes que M. Martin fait passer sous nos yeux comme une sorte de lanterne magique.

J'avoue qu'il était fort embarrassant de lier agréablement les pensées toujours sérieuses qu'ont émises sur l'amitié les sages de tous les temps; ces pièces de rapport forment une mosaïque curieuse, mais froide. M. Martin était exposé

pour l'animer à altérer les pensées des auteurs cités ; il a préféré les conserver intactes. L'œuvre est moins séduisante, mais elle est plus exacte, ce qui vaut beaucoup mieux. On est satisfait aussi de l'énoncé successif des opinions quelquefois opposées des sages sur l'amitié. Cette opposition donne au tableau des clairs et des ombres et lui fait produire un meilleur effet. Il s'établit une sorte de discussion, et c'est au lecteur à juger et à choisir la meilleure opinion émise dans le cours du dialogue.

Notre collègue a formé douze entretiens répondant aux sujets suivants :

1 Qu'est-ce que l'amitié ?
2 Choix des amis.
3 Avantages de l'amitié.
4 Echange de bons avis, confiance réciproque.
5 Services mutuels. Solidarité d'action.
6 Fidélité à toute épreuve.
7 Jusqu'où l'on doit porter le dévouement.
8 Conformité de caractère, de condition, etc.
9 Causes de rupture.
10 De l'amitié intéressée ou hypocrite.
11 Sur la pluralité des amis.
12 Rareté de l'amitié.

Je ne pense pas pouvoir mieux faire que de donner la liste des interlocuteurs de ces douze entretiens. Elle donnera l'idée des recherches faites par l'auteur sur ce sujet, en même temps que du nombre de moralistes que l'amitié a inspirés.

Ambroise (saint).	Boufflers.	Ducis.
Anthisthènes.	Bourdaloue.	Dugald-Stewart.
Appolidore.	Caton.	Ennius.
Archytas.	Charton.	Enveh.
Aristote.	Chateaubrun.	Epaminondas.
Athénée.	Chateaubriant.	Epictète.
Attale.	Chilon.	Epicure.
Augustin (saint).	Cicéron.	Espinasse (Mlle de L').
Bacon.	Cléobule.	Euripide.
Balzac.	Corneille.	Fénélon.
Belloi (de).	Danchet.	Florian.
Bernardin de Saint-Pierre.	Delille.	Gérando (de).
Bias.	Diderot.	Grégoire de Nazianze.
Boileau.	Diogène.	Gresset.
Bona.	Dion.	Helvétius.
Bossuet.	Dorat.	Héreau.

Hiéroclès.
Holbach (d').
Horace.
Isocrates.
Jean Chrysostome (saint).
Jouffroy.
Juvénal.
Kant.
La Bruyère.
Lacépède.
Lacretelle.
La Fontaine.
Lambert (Mme).
La Mennais.
Larochefoucauld.
Ligne.
Lucien.
Mallet (l'abbé).
Marmontel.
Marot.
Martial.
Massillon.
Ménandre.
Moïse.
Molière.
Montaigne.
Necker.
Nicole.
Nodier.
Obermann.
Ovide.
Oxenstiern.
Phèdre.
Platon.
Plaute.
Plutarque.
Pythagore.
Quinault.
Regnard.
Ronsard.
Rotrou.
Rousseau (J.-J.)
Ryer (du).
Sacy.
Saint-Evremont.
Sainte-Beuve.
Salm (princesse de).
Salomon.
Scipion.
Scudéry (Mlle).
Ségur.
Sénèque.
Simplicius.
Socrate.
Solon.
Stanislas.
Staël.
Swift.
Térence.
Thalès.
Thomas.
Vauvenargues.
Virgile.
Voltaire.
Young.
Yvon (l'abbé).
La Bible.
Les poëmes sanscrits.
— arabes.
— chinois.

Cette liste vous prouve que l'amitié est de tous les temps et de tous les pays, et la lecture des entretiens établit qu'il n'y avait plus rien à dire après de si éminents esprits. La seule chose que l'on ait à désirer, c'est que M. Martin n'a point rapporté l'indication des ouvrages où il a puisé, et pour les auteurs qui ont beaucoup écrit, on ne sait où aller rechercher la pensée qu'ils émettent dans le cours du dialogue.

Du reste, M. Martin a droit à des éloges pour les rares réflexions par lui jetées dans les entretiens, et il en mérite beaucoup pour sa combinaison ingénieuse, son arrangement des pensées, sa conduite du dialogue.

Puisse cette œuvre courte, mais sérieuse, remplir les intentions de l'auteur, qui a voulu montrer à la jeunesse les différentes voies à suivre dans la recherche de l'amitié, sa conservation et son extension.

FOULON,

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

CORRESPONDANCE.

LETTRE DE M. LE CHEVALIER PERUZZI, MINISTRE RÉSIDANT DE TOSCANE, A M. LE PRÉSIDENT DE L'INSTITUT ROYAL HISTORIQUE DE FRANCE.

Paris, le 20 juin 1842.

Monsieur le Président,

L'Institut royal Historique de France a adressé, il y a quelque temps, le diplôme de protecteur à S. A. I. et R. le grand duc de Toscane.

Je m'empresse, monsieur le Président, de vous informer que S. A. I. et R. a bien voulu accepter ce titre honorable, et qu'elle m'a chargé de remettre entre vos mains la somme de 300 francs pour taxe d'entrée, plus 500 francs à titre de présent de sa part.

Bien content de pouvoir servir d'interprète auprès de vous, aux désirs de mon auguste Souverain, protecteur éclairé des sciences, je vous prie, Monsieur le Président, de vouloir agréer les assurances de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Président,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,
Le ministre résidant de Toscane,

Chevalier PERUZZI.

LETTRE DE M. AURELIANO DE SOUZA OLIVEIRA COUTINHO, A M. LE CHEVALIER DE RENZI, ADMINISTRATEUR-TRÉSORIER DE L'INSTITUT HISTORIQUE DE FRANCE.

Rio-Janeiro, le 24 décembre 1842.

Monsieur le Chevalier,

J'ai eu l'honneur de recevoir la lettre que vous m'avez adressée, le 6 août, en votre qualité de trésorier-directeur de l'Institut Historique, dans laquelle vous me communiquez que la Société, dans son assemblée générale du 29 juillet dernier, avait décerné à S. M. l'Empereur, mon auguste maître, et d'une voix unanime, le diplôme de membre protecteur de l'Institut Historique de France.

Quoique le diplôme respectif, la liste générale des membres de l'Institut, ses statuts et la collection complète de son journal, dont vous me faites mention dans votre lettre, ne me soient pas parvenus, je me suis empressé, monsieur le

Chevalier, de porter à la connaissance de l'Empereur cette preuve de considération d'une association littéraire aussi distinguée, et je puis vous assurer que Sa Majesté Impériale en est sincèrement flattée, et que j'ai reçu l'ordre de vous communiquer qu'elle a daigné agréer la nomination susdite.

Je vous prie donc, Monsieur le Chevalier, de vouloir bien donner connaissance à l'Institut de cette décision de Sa Majesté Impériale, et d'accepter les assurances de la parfaite considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

AURELIANO DE SOUZAE OLIVEIRA COUTINHO.

CHRONIQUE.

M. le chevalier de La Basse-Moûturie a signalé à l'attention de l'Institut Historique deux monuments curieux, existant l'un et l'autre dans le grand duché de Luxembourg. L'un est situé dans le bois d'Altlinster, à cinq minutes N.-O. du château de ce nom, bois couvert de roches qui sortent de terre, et qui, vues au crépuscule, ressemblent à des fantômes couverts de manteaux grisâtres et mystérieusement réunis en conciliabule. Parmi ces roches, il en est une fort remarquable par le culte dont elle porte l'empreinte. C'est une masse de quartz, haute de 6 mètres, large de 5, portant, taillées et sculptées sur une de ses faces, deux figures de 2m,27 et 2m,60 de hauteur, fort détériorées par le temps. La moins grande représente un homme, l'autre une femme, tous deux revêtus du costume gaulois; le premier portant la tunique, la seconde une robe longue et un voile couvrant la tête, drapant les épaules, les bras, et descendant par derrière presque aussi bas que la robe. Cette figure est imposante, impérieuse; l'homme, au contraire, semble s'éloigner pour aller exécuter des ordres. Dans le pays on appelle ce groupe *la Méchante femme*, et on accuse celle-ci d'avoir coupé la tête à son mari. Il ne reste plus, en effet, que la trace de cette tête.

On nomme encore cette roche, tantôt *la Roche des Païens*, tout ce qui n'est pas catholique paraissant appartenir au paganisme, chez ce bon peuple luxembourgeois; tantôt *l'Armoire de Herta* (Herteschrien), du creux de 10 centimètres pratiqué dans la pierre pour obtenir le relief; tantôt enfin et plus communément *la Roche de Herta* (Hertesley), nom qui se reproduit tout près, à l'égard d'une autre roche appelée *le Temple de Herta* (Herteskirch).

« Cette *Herta*, dit M. de La Basse-Mouturie, était une des plus anciennes divinités celtiques. Tacite, qui vivait de l'an 70 à 80 de notre ère, prétend qu'elle était encore adorée chez les Rugiens. L'île de Rugen, dans la Poméranie suédoise, aurait été le dernier asile de son culte. »

Sa statue était conservée dans un bosquet inviolable, appelé *Castrum nemus*,

et placée en permanence sur un chariot couvert d'un tapis sacré. Un seul prêtre avait le privilége de l'approcher, de la servir, de transmettre ses ordres, d'annoncer au peuple quand elle voulait se promener, traînée par deux génisses. Au retour, on lui immolait les esclaves qui avaient escorté la procession, et l'on jetait leurs cadavres dans un lac voisin.

Suivant notre collègue, la disposition des lieux, le voisinage de l'Erens, qui coule auprès, la proximité du *Herteskirch*, la supériorité d'attitude de la femme confirmeraient l'opinion accréditée que le bas-relief représente *Herta* et son prêtre. La dégradation des deux figures sculptées sur un roc exposé au midi, et légèrement incliné pour les garantir de l'orage, ne s'expliquerait que par une longue série de siècles. Le monument de Diane, à Bollendorff, formé de la même matière, est dans un état satisfaisant de conservation, malgré les dix-neuf siècles inscrits sur son baptistaire. M. le chevalier de La Basse-Mouturie croit devoir assigner une antiquité au moins double au bas-relief d'Altlinster.

Un autre roc de la même forêt, appelé *le Freyley*, ou *Rocher de Frey*, n'offre rien d'extraordinaire dans sa physionomie. Mais d'où lui vient, dit M. de La Basse-Mouturie, ce nom du frère de *Fraya* (le même peut-être que le Freyr de la mythologie scandinave)? *Frey*, on le sait, réglait les saisons, dispensait le soleil et la pluie, la paix et l'abondance. C'était le plus bienveillant des dieux.

L'autre monument, décrit par notre collègue, est situé près de la ville de Diekirck, qu'arrose la Sûre, et qui est abritée des vents du Nord par une haute montagne, à laquelle elle est adossée. Cette montagne est indifféremment appelée *Thorenberg* ou *Herenberg*, le mont de *Thor* ou du Seigneur. Le dieu *Thor*, dans la mythologie scandinave, est considéré comme le roi des dieux inférieurs et le maître du tonnerre.

De l'autre côté de la Sûre, contre la forêt du *Hart*, qui couronne d'une manière si pittoresque la colline de *Gilsdorff*, on voit ce monument, fort curieux, nommé *Didons Elter*, l'autel de Didon, et que le peuple, en haine de l'idolâtrie, appelle aussi l'autel du Diable, *Diefelsiter*. Il ne s'agit pas ici, dit M. de La Basse-Mouturie, de la reine de Carthage, qui ne fut jamais divinisée, mais d'une divinité de ce nom qui se retrouve dans la mythologie des Slaves. C'est *Didon* ou *Dide*, fils de *Lada*, déesse de la Beauté et frère de *Lalo*, le dieu des Amours. Il présidait à l'hyménée. Sa mère *Lada* était fille d'*Odin* et sœur de *Thor*.

Ce monument est tout druidique : quatre pierres brutes, semblables, de $2^m,27$ à $2^m,60$ de long, $0^m,97$ de large et $0^m,65$ d'épaisseur, en forment la base et les parois; une cinquième le couronne. Les deux premières sont disposées parallèlement de l'est à l'ouest, et séparées par un intervalle de $1^m,30$; les deux autres leur sont superposées sur les extrémités, dans la direction du nord au sud, de manière à former un carré; enfin la cinquième est un cône quadrangulaire couvrant le tout.

La susceptibilité religieuse des paysans du voisinage leur avait fait renverser cet amas de pierres dans lequel ils voyaient leurs croyances blessées. Les pierres

étaient restées sur place. Ce monument fut restauré par M. Vannerus, ancien commissaire du district de Diekirch.

Il offre, suivant notre collègue, beaucoup d'analogie avec les monuments celtiques connus en Angleterre sous le nom de *kist-wean*, coffre de pierre, et qui sont fort communs aussi dans la Scandinavie. La tombe *westro-gothique* offerte par M. Lebas (*Univers pittoresque*, tome IV, page 16, planche 7) n'en diffère que par le couronnement.

« Personne, dit M. le chevalier de La Basse-Moûturie, n'a jusqu'ici contesté au Luxembourg son origine celtique. Mais personne, ajoute-t-il, n'a songé à en rechercher les traces dans les monuments. » Suivant lui, la montagne de *Thor*, la tombe ou l'autel de *Dido*, les roches de *Herta* et de *Frey*, et *le Château des Bardes*, à Clairefontaine, combleront désormais cette lacune.

Notre collègue a joint à ces deux manuscrits de curieux dessins. La 4e classe, tout en regrettant de ne pouvoir admettre toutes ses hypothèses, toutes ses conclusions, fort ingénieuses, mais qui souvent lui ont paru hasardées, n'a pas balancé un instant à leur donner place dans son journal sous la responsabilité de leur auteur. M. le chevalier de La Basse-Moûturie est un des correspondants de l'Institut Historique dont l'infatigable zèle et les consciencieuses recherches méritent d'être le plus encouragés. Habitant tour à tour le département du Nord et les provinces méridionales de la Belgique, placé par conséquent à cheval sur la frontière, il est plus que qui que ce soit en position, par ses lumières et son entourage, de lier les archéologues et les historiens des deux pays, et de les faire profiter mutuellement de leurs découvertes.

— La question relative au véritable auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ* a été enfin mise hors de toute sérieuse controverse par M. Onésyme Leroy, tant dans ses *Études sur les Mystères* que dans son ouvrage sur *Corneille et Gerson*. Notre honorable collègue M. J. Spencer Smith, Anglais d'origine et savant archéologue, habitant la ville de Caen, ajoute aux travaux de M. Leroy le tribut de ses laborieuses investigations, par d'autres preuves qui, bien que surabondantes, n'en sont pas moins importantes et d'un haut intérêt. Il vient de publier récemment et successivement plusieurs cahiers, sous le titre de *Collectanea Gersoniana*, ou Recueil d'études, de recherches, de correspondances littéraires, de pièces inconnues, etc., ayant trait au problème bibliographique auquel a donné lieu l'illustre chancelier de l'Église de Paris, en tant qu'auteur de l'*Imitation*. Les deux derniers cahiers contiennent, l'un une Dissertation latine sur les écrits de Gerson, tirée de l'une des plus anciennes et plus rares éditions de ses œuvres, et l'autre un long fragment de sermon inédit, plus un *fac-simile* de son écriture, etc. Ces curieuses publications se trouvent à Paris, chez M. Derache, libraire, rue du Bouloi, 7.

— Notre collègue M. Lortet a signalé à l'attention de la Société le petit lac

de Crotel, au-dessus de Grolée, dans le Bugey. Ce lac a un *emissario* en partie naturel et en partie artificiel. Sur le rocher même sont les restes d'une inscription malheureusement très-fruste, et qui indique que les travaux de ce canal d'écoulement ont été exécutés par les Romains.

Le même correspondant a adressé une inscription découverte à Moreste (Isère), et placée dans le mur du cimetière. Elle est intacte, et aucune lettre n'est douteuse ; la voici :

IOVI
BAGINATI
CORINTHVS
NICIDIAE LAN
EX VOT

Cette inscription est remarquable par l'épithète donnée à Jupiter, et dont on ne trouve d'exemple dans aucun des grands recueils de Gruter, Spon, Orelli, etc. Il serait fort difficile d'en trouver le sens. Voici la traduction du reste de l'inscription : A Jupiter *Baginas* ou *Baginates*, Corinthus, lanîste de Nicidia, *ex voto*.

— M. de Caumont, dans une brochure qu'il a adressée à l'Institut Historique, vient de signaler l'existence de deux églises souterraines de la plus haute antiquité, qu'il a le premier remarquées à Jouarre (Seine-et-Marne). Ces cryptes contiennent un assez grand nombre de tombes extrêmement curieuses, dont plusieurs remontent jusqu'au VIIe siècle, tandis que d'autres ne sont pas antérieures au XIIIe. Cette découverte est un nouveau titre à la reconnaissance des antiquaires, qui du reste est depuis si longtemps acquise au restaurateur de l'étude de nos antiquités nationales.

— Nous avons à faire connaître un ouvrage d'un nouveau candidat, M. Tiburcio-Antonio Craveiro, avocat portugais, et professeur de rhétorique au collége de Pedro II, à Rio-Janeiro, présenté à l'Institut Historique par M. le docteur José-Cardozo de Menezes, de la même ville. M. de Monglave, chargé d'en rendre compte, s'exprime en ces termes :

« Le titre sur lequel M. Craveiro appuie sa candidature est un résumé de l'*Histoire de Portugal* (en langue portugaise), formant un vol. in-12 de 245 pages, et comprenant depuis les aborigènes et l'invasion des Carthaginois jusqu'au règne de dom Pedro IV, ce grand empereur brésilien dont les Portugais des deux hémisphères déploreront longtemps la perte. Cet ouvrage est divisé en six livres, dont le dernier traite des Cortès, des lois, de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, des sciences et de la littérature.

« Un supplément de 47 pages contient les événements qui se sont passés de 1825 à 1833 et, en particulier, la campagne mémorable à laquelle de nombreux Français prirent part, et dont le résultat fut le rétablissement de la reine Dona Maria sur le trône de ses aïeux par le courage de son illustre père.

« La première partie de cet intéressant travail a été largement empruntée aux curieux *Mémoires de l'Académie royale des Sciences de Lisbonne*, cette mine inépuisable, à laquelle est forcé de recourir quiconque veut écrire sur les hommes et les choses du Portugal.

« La seconde partie est dûe presque entière aux précieux matériaux recueillis sous le titre de *Mémoires sur la Campagne de Dom Pedro, ex-empereur du Brésil, en Portugal*, deux volumes. Rio-Janeiro, 1833. Cet ouvrage, d'un puissant intérêt, est dû au maréchal brésilien dom Cunha Mattos, collègue ardent et instruit, dont l'Institut Historique de Paris déplorera longtemps la perte.

« Mais ce qui appartient en propre à M. Graveiro, c'est le tact exquis avec lequel il a su distribuer tant de faits en si peu d'espace, c'est le style clair, précis, élégant dans lequel est écrit son livre; c'est l'à-propos des sages réflexions dont il a entremêlé son récit.

« Voilà un de ces livres rares qui mériteraient d'être traduits en français pour l'usage de notre studieuse jeunesse. Nous n'avons pas de résumé de l'histoire du Portugal qui vaille celui-là. Celui d'Alphonse Rabbe, si remarquable sous le rapport du style, n'est au fond qu'un roman plein d'intérêt. »

ERRATA DU NUMÉRO D'AVRIL.

Page 133, ligne 13, *au lieu d'*Eclane, *lisez* Eclance.
— — — 27, — Vietard, — Nitard.
— 136 — 9, — Cayeux, — Caylus.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Congrès historique réuni au palais du Luxembourg, sous la présidence de M. Martinez de la Rosa; — *Discours et Compte-Rendu des séances* (neuvième année, 1843); 1 beau volume in-8°. Prix : 6 fr., pour Paris, et 7 fr. 50 c., pour les départements et l'étranger.

Galerie des Contemporains illustres, par un Homme de rien; 61e et 62e livraisons, Casimir Périer. — Sous presse : Manzoni.

L'Espagne sous les rois de la maison de Bourbon, ou *Mémoires relatifs à l'histoire de cette nation, depuis l'avénement de Philippe V, en* 1700, *jusqu'à la mort de Charles III en* 1788, écrits en anglais sur des documents originaux inédits, par William Coxe, auteur de l'*Histoire de la maison d'Autriche*, traduits en français, avec une introduction historique, des notes et des additions, par don Andrès Muriel; 6 volume in-8°, reliés. — Ouvrage offert à l'Institut Historique par le traducteur.

Gouvernement de Charles III, roi d'Espagne, ou *Instruction réservée transmise à la junte d'Etat, par ordre de ce monarque*, avec une introduction et des notions préliminaires sur la junte d'Etat, et des notes; publié par André Muriel; un volume in-8°, relié. — Ouvrage offert à l'Institut Historique par l'auteur.

Esquisses biographiques extraites des tablettes généalogiques de la maison de Goethals, par M. le chevalier L'Evêque de La Basse-Mouturia; 2e édition; 1 vol. in-8°.

Rendi-conto delle adunanze e de' lavori della reale Accademia delle Scienze di Napoli; numéro 7, janvier et février; et numéro 8, mars et avril 1842. Deux cahiers in-4° de dix feuilles chacun.

Continuazione delle Ore solitarie, ovvero Giornale di scienze morali, legislative ed economiche, accresciuto di un appendice di conoscenze universali e di memoriali academici italiani; revue mensuelle publiée à Naples sous la direction de M. Pascal-Stanislas Mancini, avocat et professeur de droit; les cinquantièes livraisons en trois doubles cahiers in-8°, de huit feuilles chacun.

Intorno alla proprietà litteraria italiana et ad un opuscolo di Rafaele Carbone; — Raggionamento dell' avocato P.-St. Mancini; in-8°.

Della vita e delle opere di Pasquale liberatore, discorso letto all' Accademia Pontaniana n'ell' adunanza degli 11 settembre 1842; d'all' avocato et professore di dritto P.-St. Mancini, socio ordinario; in-8°, avec portrait.

Discorso prononziato nell' alta Corte militare, in Napoli, dall' avocato P.-St. Mancini; *a difesa del caporale Giuseppe, esposito, condamnato alla fustlazione per insubordinazione con omicidio del proprio superiore*; in-8°.

Prolusione per lo studio del dritto, de professori Rafaele Tecci, P.-St. Mancini e Matteo de Augustinis; in-8°.

Considerazioni intorno al metodo degli studj da servire di chiarimenti di appendice alle sezioni seconda e terza del capo primo del suo progetto di riforme per la publica istruzione; par monseigneur Mazzetti, archevêque de Sélèucie et président de l'Université royale, à Naples; in-8°.

Vita di Luigi Adolfo Thiers, scritta da Francesco Lattari da Fusealdo; in-8°. Naples, 1842.

Il Cimiterio d'Approniano, detto anche di Santa-Eugenia, su la Via Latina; — Al cavaliere Pietro Ercole Visconti, commissario delle romane antichità. Lettera di monsignor Domenico Bartolini, cameriere d'onore della Santità di N. S. Gregorio XVI, economo della basilica di S.-Marco; in-8°, avec planches. Rome, 1840.

Iscrizione posta al sepolcro della santa martire fortissima nel cimiterio suburbano di Santa-Ciriaca, illustrata da monsignor Bartolini e letta nell' Accademia Romana d'Archeologia, il giornio 7 aprile 1842; in-8°, avec *fac-simile*.

La Magna Grecia brevemente descritta, da Giuseppe Castaldi; forte brochure in-8°. Naples, 1842.

Discorso preliminare al volume di documenti intitolato : DELLA LITTERATURA. — *Discorsi di esempi in appoggio alla* STORIA UNIVERSALE, di Cesare Cantù; in-8°. Turin, 1841.

Primordii della lingua italiana, schiarimenti e note al libro XI del volume intitolato : DELLA LETTERATURA, par le même; in-8°.

D'un nuovo testo del GIORNO di G. Parini. LETTERA al signor Salvatore Betti di Cesare Cantù.

Di Cose militari, par le même; in-8° (estratto dalla *Rivista Europea*, luglio 1842).

Il regno delle Due-Sicilie, par le même; in-8° (estratto dalla *Rivista Europea*; agosto—settembre 1841).

Raccolta di opere utili, par le même; in-8° (estratto dagli *Annali universali di Statistica*, etc.; agosto 1842).

Giornale dell' I. R. Istituto Lombardo di Scienze ed Arti, e Biblioteca italiana compilata da varii dotti nazionali e stranieri; numéros 17 et 18, avril et mai 1843 (Milan).

Annali universali di statistica, economia publica, storia, viaggi e commercio; revue publiée sous la direction de M. Lampato, tome LXVII, livraison de mai 1843 (Milan).

Osservazioni intorno alle TOMBE ETRUSCHE *di Cere*, del professore Luigi Poletti, membro ordinario dell' Istituto di corrispondenza archeologica, etc. (estratto dagli *Annali dell' Istituto archeologico*, tom. VII, pagg. 177-186); in-4°, avec planches.

Bulletin de la Société de Géographie, rédigé par MM. Albert-Montémont, Ansart, d'Avezac, Barbié du Bocage, Berthelot, Callier, Cochelet, Daussy, Jomard, de La Roquette, Roux de Rochelle et Tixier, actuellement sous la direction de M. Jomard; 2e série, tome XVIII, numéros 110, 111 et 112; février, mars et avril 1843.

Histoire de la ville de Gournay-en-Bray, par M. N.-R. Potin de La Mairie; 2 vol. in-8°. 1842.

La Revue Synthétique, publiée par M. Victor Meunier, paraissant, depuis avril dernier, du 25 au 30 de chaque mois, par livraisons de dix feuilles grand in-8°, 160 pages d'impression. — Sciences, littérature, beaux-arts; tome II, numéros 1 et 2, avril et mai 1843.

Bulletin de l'Alliance des Arts, sous la direction de Paul Lacroix (bibliophile Jacob); numéros 22 et 23, 10 et 25 mai 1843.

Pour le Secrétaire perpétuel, HUILLARD-BRÉHOLLES.

L'Administrateur-trésorier, A. RENZI.

MÉMOIRE.

Ce mémoire, sur le rapport d'une Commission composée de MM. d'Artois, colonel du génie et secrétaire du comité des fortifications; Rozière, sous-chef au ministère de la justice, et Trémolière, secrétaire-adjoint de la 2e classe de l'Institut Historique, a obtenu la *médaille d'or* décernée, dans la première séance du neuvième Congrès, convoqué au Palais du Luxembourg (dimanche 14 mai 1843), au meilleur mémoire présenté au concours sur cette question :

Exposer, à l'aide de faits précis, l'influence qu'ont exercée sur le développement de l'industrie en France, les corporations ou associations de métiers, ainsi que l'institution des maîtrises et jurandes.

Toute société partielle, quand elle est étroite et bien unie, s'aliène la grande. J.-J. Rousseau, *Emile*, liv. I.

I. CORPORATIONS ROMAINES.

L'origine des corporations remonte au berceau de la ville immortelle. Plutarque, dans sa *Vie de Numa*, raconte que ce roi réunit en corps tous les artisans d'un même métier; ces corps reçurent le nom de *colléges*, nom qui leur fut commun avec les Augures et les Capitolins. Après avoir traversé la république, ils furent l'objet de la sollicitude de quelques empereurs. Vespasien les traita avec bonté (1); Alexandre Sévère renouvela la division de Numa (2). Il fit plus; il tira des syndics de leur sein même, et nomma des juges qui leur furent particuliers. Ces beaux jours s'éclipsèrent bientôt, et les dures lois de Valentinien et de Valens (3), d'Honorius et d'Arcadius, rendirent la condition des colléges presque égale à celle des esclaves-ouvriers, avec lesquels ils n'avaient jamais été confondus. Ces beaux jours, du reste, ne méritèrent cette qualification que relativement à ceux qui les suivirent. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en aucun temps les colléges ne purent obtenir dans l'Etat ni crédit, ni richesse, et que par conséquent ils furent toujours inhabiles à imprimer le moindre développement à l'industrie, qui, chez les Romains, resta constamment dans l'enfance. Le grand nombre d'esclaves répandus sur la surface de l'empire laissait peu de travaux aux ouvriers salariés; en outre chaque citoyen faisait fabriquer dans sa

(1) *Vie de Vespasien.* Crevier, *Histoire des empereurs romains.* — (2) *Vie d'Alexandre Sévère.* Ibid. — (3) *Code Théod.*, liv. XIV, tit. III, leg. 3.

maison tout ce dont lui et sa famille avaient besoin ; il y avait même des maîtres qui, faisant apprendre à leurs esclaves toutes sortes de professions, les louaient ensuite à ceux qui en avaient besoin. Ces sortes d'ouvriers étaient les plus redoutables antagonistes des communautés; et, quoiqu'elles en employassent fréquemment pour l'exécution de leurs entreprises, elles n'en avaient pas moins à lutter contre leur concurrence.

L'Etat avait aussi ses travailleurs-esclaves, à l'aide desquels il exploitait ses mines, ses forges, ses manufactures.

Il est facile de reconnaître que cet ordre de choses, ou plutôt ce désordre, devait nécessairement entraver l'essor de l'industrie. Les esclaves, hommes abrutis et dégradés par le fait même de l'esclavage, avaient peu de penchant à la réflexion ; ils étaient peu propres à imaginer le moindre perfectionnement. D'ailleurs qu'eussent-ils gagné à découvrir d'autres moteurs que leurs bras, à trouver des moyens plus ou moins ingénieux d'accroître ou d'améliorer les produits de leur industrie? Le poids de leur travail de chaque jour en eût-il diminué le moins du monde? Leurs besoins auraient-ils été plus largement satisfaits? Auraient-ils eu moins de privations à subir? Non ; le fruit de leur intelligence n'eût servi qu'à augmenter le lucre, qu'à accroître les jouissances de leurs maîtres ou plutôt de leurs tyrans. Quant à leur activité physique, on peut, sans craindre de se tromper, la supposer nulle : tout homme qui ne receuille pas le fruit de son labeur est sans énergie, sans courage ; il s'endort quand le fouet ne le réveille pas.

Les artisans *collégiens* touchaient de très-près à l'esclavage ; ils étaient méprisés : l'industrie veut de la liberté et de la considération. Les grands ne leur tenaient aucun compte de leurs travaux ; jamais une prime d'encouragement ne leur était offerte. Suétone exalte les récompenses que Vespasien fit distribuer à des architectes, à des mécaniciens, preuve certaine de l'extrême rareté du fait. Ces colléges s'élevaient à un faible nombre ; les professions y étaient par conséquent peu variées : Constantin ne comptait dans son vaste empire que trente-cinq corps de métiers différents, presque tous fort pauvres. Il faut des capitaux pour acquérir, en suffisante abondance, les matières premières ; il faut beaucoup de temps pour tenter mille essais que réclament les découvertes nouvelles ou les inventions à perfectionner. Les espèces de contre-maîtres qui dirigeaient les grands établissements de cette époque, n'étant intéressés ni aux pertes, ni aux bénéfices de leur industrie, se bornaient à la discipliner convenablement et témoignaient d'une complète indifférence pour les progrès qu'on pouvait en attendre.

C'est à ce qu'on appelle aujourd'hui aisance, bien-être, commodités de la vie, que l'on reconnait chez les habitants d'un pays le degré de perfection auquel l'industrie y est arrivée. Or, chez les Romains, le peuple, c'est-à-dire plus des trois quarts de la population, était mal nourri, mal logé, mal vêtu; partout se heurtaient le luxe et la misère; et quel luxe encore que celui qu'entretenaient

les produits étrangers et que payait l'or des nations tributaires? Les grands se couvraient de riches étoffes, et ils n'avaient ni linge, ni bas; les maisons étaient d'une belle architecture, et elles n'avaient ni vitres, ni cheminées. Ce fut pour ce motif qu'à deux pas d'ici l'empereur Julien manqua d'être asphyxié dans son palais des Thermes, qui devait être bâti sur le modèle de ceux de Rome. On avait des chars d'ivoire et d'or, et l'on ignorait l'art de les suspendre; les cavaliers montaient sans selle; on ne savait jamais l'heure qu'à peu près. Il serait trop long d'énumérer tout ce qui manquait aux Romains de ce que nous regardons aujourd'hui comme les moindres commodités de la vie.

II. CORPORATIONS GAULOISES.

Les Gaules, où pénétrèrent de bonne heure les institutions romaines, eurent, à l'exemple de leurs conquérants, des corporations composées en grande partie d'affranchis. Ces nouveaux *colléges*, organisés par Auguste (1) au temps où les Gaulois jouissaient du régime municipal, en ressentirent l'heureuse influence : chacun de ces corps eut le droit de s'assembler, il fut autorisé à faire lui-même sa police; mais ils étaient trop pauvres pour payer le cens, et l'accès des conseils municipaux leur fut interdit.

Il s'établit aussi dans les Gaules de ces manufactures d'étoffes, de ces teintureries romaines connues sous le nom de gynécées et de *baphiæ*. Des fabriques d'armes appartenant à l'Etat y furent disséminées : il y en avait une à Soissons, où l'on préparait les cuirasses, les écus, les balistes; Trèves en possédait deux où l'on forgeait des boucliers; celles d'Amiens et de Mâcon livraient des flèches; il y avait également des manufactures d'armes à Autun, à Reims et à Strasbourg. Les esclaves employés dans ces fabriques n'en pouvaient sortir; ils étaient la propriété de l'Etat. Les mines et les carrières étaient exploitées par des esclaves au profit du gouvernement ou des propriétaires.

Les préfets, les gouverneurs, et tous les hommes composant l'administration romaine dans les Gaules, traînèrent à leur suite sur le territoire conquis bon nombre de colléges, pourvoyeurs naturels du luxe, tels que des orfèvres, des doreurs, des ciseleurs. Remarquons en passant que presque tous ces corps exerçaient des professions qui se rattachaient aux beaux-arts; les esclaves domestiques servaient aux choses d'une utilité journalière. Bientôt il fallut appeler des architectes, des maçons, des serruriers, etc. : il s'agissait de tracer des villes, d'élever des édifices, de sillonner la contrée de ces longues routes dont les ruines excitent encore notre admiration. Dès lors le régime des corporations fut introduit dans les Gaules. Cette importation remonte bien haut, car ces travaux commencèrent durant le séjour d'Octave dans ces contrées.

L'architecture et tous les arts qui en dépendent étaient restés, jusqu'à cette

(1) Simpette de Marincourt, *Histoire des Gaules, période romaine.*

époque, à peu près inconnus aux Gaulois ; du moins ils n'y avaient pas eu recours pour construire ces maisons en roseau et en terre, dont Vitruve nous a laissé la description ; et, si quelques peuples, tels que les Bituriges, avaient dans leurs places de guerre des constructions très-solides, je ne crois pas qu'on puisse en conclure qu'il y eut dès lors un ordre spécial de citoyens méritant le nom d'architectes.

On voit que le travail s'organisa dans les Gaules à la façon romaine. Il fut modifié plus tard d'une manière encore plus funeste à l'industrie par la promulgation des lois de Valentinien, interdisant aux membres des corporations d'aliéner leur patrimoine (1), qui devenait le bien de la communauté, et leur défendant de cesser jamais, et sous aucun prétexte, de faire partie de leur corps, ou de passer de leur corps dans un autre, s'ils ne voulaient s'exposer à y être ramenés par la force publique (2). De ce qui précède il résulte évidemment que l'industrie gauloise fut tout aussi bornée que l'industrie romaine, et qu'avec les mêmes entraves elle dut se résigner à d'aussi faibles développements.

III. CORPORATIONS FRANÇAISES.

Les Francs trouvèrent, dans toutes les parties de la Gaule où ils s'établirent, des colléges d'artisans gaulois et romains, libres ou presque libres ; des manufactures ou gynécées ; des teintureries ou *baphiæ* ; des fabriques, des forges, des mines dont tous les ouvriers étaient esclaves, soit de l'Etat, soit de riches particuliers, propriétaires de quelques-uns de ces établissements. Les ateliers impériaux furent conservés par les rois de la première et même de la seconde race ; on lit dans les *Capitulaires* que, du temps de Charlemagne, il y avait encore des fabriques d'armes dans plusieurs provinces. Les gynécées survécurent aussi à l'invasion des hommes d'outre-Rhin : il en est parlé dans les lois criminelles des rois francs. Charlemagne ordonne qu'on leur fournisse le lin, la laine, le savon, les vases, et généralement tout ce qui leur est nécessaire. Un écrivain de l'époque cite deux esclaves échappés du gynécée de Colombe, qui assistèrent à une bataille livrée par Charlemagne aux Saxons. Malgré les promesses bienveillantes de l'empereur qui avait applaudi à leur courage, ils prirent la fuite après la victoire, craignant d'être ramenés à leur manufacture, fait qui, selon nous, prouve évidemment que non seulement les gynécées étaient encore en pleine activité au IXe siècle, mais que les ouvriers y étaient traités avec une rigueur égale à celle des Romains.

Les *colléges* ne résistèrent pas à l'invasion des Francs : en butte à tous les maux dont les accablaient de continuelles guerres, obligés de fuir sans cesse devant des armées dévastatrices, ils abandonnaient leurs occupations, leurs in-

(1) *Code Theod.*, liv. XIV, tit. III, leg. 13.
(2) *Ibid.*, liv. XXVI.

struments, ainsi que le prouve la découverte, sur l'emplacement du Panthéon, de tout ce qui constituait une fabrique de vases de terre (1). Cependant les travaux exécutés par les rois de la première race émanaient de membres épars des corporasions d'origine romaine. L'abbé de Tournay raconte que l'église Sainte-Geneviève, bâtie par Clovis et brûlée par les Normands, était décorée de peintures et de mosaïques. « En 675, dit Beda, l'abbé de Wermouth envoya chercher en France des artistes capables de bâtir une église de style romain ; il fit venir aussi des ouvriers pour fabriquer le verre dont il voulait orner les fenêtres de cette église, *attendu que cet art était encore inconnu en Angleterre.* » Il est hors de doute que les peintres, les ouvriers en mosaïque, les vitriers, ainsi que les architectes et les maçons qui coopérèrent à ces édifices, étaient les successeurs des colléges de ces professions, nommés dans la liste de Constantin.

Les trésors des rois de France et des princes, dont il est tant parlé dans les premiers siècles de notre histoire, se composaient de ceintures, de baudriers ornés d'or et d'argent, de vases et d'armes enrichies de pierreries. Ne reconnaît-on pas encore ici les ouvrages artistiques des doreurs, des argentiers, des ciseleurs, des graveurs et des orfèvres gallo-romains? D'ailleurs les Francs, au sortir de leurs forêts, n'étaient point capables d'exécuter des choses si délicates. Quant aux musiciens romains, quoique au nombre des corps de métiers nommés dans la liste de Constantin, ils n'avaient peut-être jamais existé dans les Gaules, ou du moins on ne les y retrouve plus sous Clovis, puisque, au rapport de Grégoire de Tours, ce roi en fit demander à Théodoric, qui lui envoya un musicien renommé tant par le charme de sa voix que par la manière dont il s'accompagnait sur la harpe.

La famine, résultat des guerres et du pillage, fut une des principales causes de la dissolution des communautés gauloises. Ceux qui au sac des villes avaient échappé à l'esclavage se faisaient esclaves pour échapper à la misère. « Les pauvres, dit Grégoire de Tours, se mettaient en servitude afin de recevoir une portion d'aliments. » Ces malheurs se prolongèrent au point que tous les ouvriers libres disparurent, et que l'industrie entière passa sous la dépendance des seigneurs.

Les couvents servirent aussi de refuges aux débris des anciens corps de métiers ; dans ces pieux asiles l'industrie survécut jusqu'au jour où devait luire pour elle l'aurore de la liberté.

La mission des corporations gauloises qui existaient au commencement de la monarchie fut de conserver à la France le dépôt intact des arts et de l'industrie, et de servir d'école et de point de départ aux industriels du moyen âge.

L'époque où naquirent ces corporations françaises coïncide avec celle où Louis VI délivra ses premières chartes d'affranchissement. Depuis longtemps,

(1) Dulaure, *Histoire de Paris.*

il est vrai, ces corps élaboraient leur organisation dans le silence et le recueillement, et le roi de France ne fit que consacrer ce qui existait avant lui ; mais cette consécration accrut leurs forces et donna à l'industrie le droit de déployer ses enseignes. Il fallut se résigner à acheter ce droit comme on achetait la liberté ; mais le travail produisait déjà assez pour qu'on pût se dégager de cette tyrannie.

Bien que ces corps s'occupassent plus particulièrement d'augmenter leur nombre afin d'offrir plus de résistance à leurs oppresseurs, ils n'en agissaient pas moins dans l'intérêt de l'industrie, et ces mêmes forces servaient à la défendre et à la protéger.

Un des faits qui prouvent le mieux les progrès que ces agglomérations d'artisans faisaient faire à l'industrie, c'est le besoin qu'ils éprouvèrent bientôt de foires et de marchés : ces lieux de rendez-vous, où les produits furent échangés au moyen des achats et des ventes, annonçaient que les fabricants acquéraient déjà assez de richesses pour posséder à l'avance des objets fabriqués. Ici devrait trouver sa place l'esquisse rapide de l'origine des foires, intimement liée aux pratiques religieuses du moyen âge. L'espace nous manque pour entrer à cet égard dans les développements que comporterait notre sujet.

La foire Saint-Denis devint de jour en jour plus considérable par le grand nombre d'artisans qui y apportaient les nouveaux produits de leur industrie en si grande quantité, que Philippe-Auguste dut publier un règlement qui assignait des places distinctes aux divers marchands qui y affluaient. Les foires firent naître une utile concurrence dont chacun put profiter. Celle de Saint-Denis n'ayant lieu qu'une fois par an, il y eut nécessité de créer des marchés, nouveaux centres d'approvisionnements, de vente, d'achat et d'écoulement. Tel était le but de Philippe-Auguste lorsqu'il établit les halles de Paris, où l'on se rendait tous les samedis. Le parvis Notre-Dame, réservé jusqu'alors, en faveur de la corporation des bouchers, au commerce des bestiaux et de la viande en détail, devint, au moyen d'une transaction entre le monarque et Guillaume II, évêque de Paris, un marché où furent exposés également en vente divers produits industriels. Par une clause expresse de ce traité, les marchands désignés par le roi et qui appartenaient aux corporations furent admis à jouir de la même liberté que les *ministériaux* de l'évêque. L'industrie commençait à se dessiner dès cette époque comme une avenue qui devait conduire à la liberté. Un peu plus tard, l'établissement de la foire Saint-Germain fut une nouvelle preuve à l'appui du développement industriel ; les marchandises qui commençaient à s'entasser dans les boutiques en attendant l'acheteur sont une autre expression bien caractéristique de ce mouvement. Le nombre des métiers, la variété des objets travaillés fournissent encore des indications précises du progrès que nous cherchons à constater ; il était tel que, du temps de saint Louis, plus de cent communautés firent acte d'apparition à la prévôté de Paris. On remarque toutefois en passant que plusieurs professions, telles que celles de parcheminiers,

de tanneurs, de vitriers, etc., ne s'étaient point fait inscrire, sans doute par négligence.

Le livre si curieux d'Etienne Boyleau nous montre l'industrie parisienne, à peine dégagée des langes du berceau, affectant déjà de nobles proportions et souriant à un avenir dont il n'est pas permis encore de calculer la portée. Déjà sont mis en œuvre le plomb, l'étain et presque tous les métaux que nous employons aujourd'hui ; le cuivre est laminé, filé, façonné ; le fer est converti en tissu pour les cottes de mailles ; l'os, la corne, l'ambre, le jais, servant aux objets du culte, indiquent les premières tentatives de la tabletterie ; les cuirs adoptent mille formes ; les peaux de chèvres sont apprêtées et teintes à la façon de celles de Cordoue ; la soie est filée et tissée ; les fabricants de tapis sarasinois prennent ceux de l'Asie pour modèles ; Saint-Denis, Lagny, Beauvais rivalisent avec la Flandre pour la fabrique des draps ; les pierres précieuses sont imitées ; les vitres s'arrondissent autour des basiliques pour leur distribuer cette douce lumière, si favorable aux élans du cœur vers Dieu ; elles commencent à se parer de ces brillantes peintures qui ajoutent tant de charme à la prière et à la méditation : tout cela est l'ouvrage des corporations. Honneur donc et reconnaissance à ces hommes qui par leur union se sont rendus assez forts pour arracher l'industrie à l'esclavage, qui ont été assez économes pour amasser les capitaux nécessaires à l'achat des matières premières, assez habiles pour construire des machines, telles simples qu'elles fussent, et cela quand ils gémissaient sous de nombreuses exactions, et que les entraves seigneuriales rendaient les routes périlleuses et les rivières presque impraticables ! Alors point de canaux, point de débouchés, pas même de province à province ! point de théories pour les guider dans des routes nouvelles ! point de science qui vînt leur poser des principes ! L'expérience ne pouvait pas les éclairer ; ils s'essayaient à peine dans leur art : c'était une création qu'ils accomplissaient chaque jour. Ils comprenaient, ils observaient les lois de l'économie industrielle, bien qu'elles ne fussent pas encore formulées. Parcourez le *Livre des Métiers ;* vous y verrez établie la division du travail, qui a le pouvoir de le rendre si facile et si attrayant ; vous y compterez cinq classes de chapeliers que distingue la matière qu'ils emploient ; les diverses formes que l'on fait prendre au cuir exigent six ou sept corps différents ; les fils de fer et d'archal occupent plusieurs communautés. On me permettra de ne pas pousser plus loin cette énumération.

Tant que la crainte et l'espérance animèrent ces associés, l'industrie prospéra parce qu'alors tous les travailleurs étaient admis indistinctement dans la communauté, et que chacun d'eux était poussé par le même esprit, celui de l'intérêt général. Mais cette égalité dura peu ; la féodalité industrielle apporta autant d'entraves aux progrès des arts et métiers que la féodalité politique aux conquêtes de la civilisation.

C'est dans les statuts conservés par Boyleau que dorment ensevelis les derniers restes de cet esprit d'union qui présida à leur naissance ; mais on aperçoit

à côté l'esprit dominateur et oppressif qui point à l'horizon et menace déjà de prendre de la force. N'oublions pas que ces statuts furent l'ouvrage des communautés elles-mêmes; que chacune d'elles déclara travailler d'après telles ou telles coutumes, auxquelles leur inscription à la prévôté donna force d'ordonnances. Quelques-uns de ces statuts se font remarquer par un régime très-doux, très favorable à l'artisan, et par conséquent à l'industrie ; ce sont ceux dont l'état primitif n'a presque point été changé ni altéré. Nous en avons un exemple dans les statuts des batteurs d'étain :

« Quiconque veut être du métier le peut pourvu qu'il se conforme aux us et « coutumes. Il peut avoir autant de valets et d'apprentis qu'il veut. Il peut « teindre son étain de toutes les couleurs (1).

Dans les premiers temps, ces statuts durent être tous plus ou moins semblables, et c'est pour cela que les corps de métiers s'accrurent dans une si grande proportion jusqu'à l'époque où nous sommes arrivés; voilà aussi pourquoi tant de nouvelles productions prospérèrent si bien. Si les corporations fussent restées dans des dispositions aussi fraternelles, elles eussent porté le développement de l'industrie à sa perfection, tandis qu'elles ne tardèrent pas à ralentir le mouvement progressif qu'elles-mêmes lui avaient imprimé.

A mesure qu'on avance dans le livre de Boyleau, en suivant l'ordre numérique des enregistrements, on voit les statuts se compliquer et prendre un caractère remarquable de méfiance et même d'hostilité envers les apprentis, les étrangers et les veuves. Il semble que les prud'hommes, en attendant le jour où ils devront s'expliquer à la prévôté, s'exercent à huis clos, et que l'un renchérit déjà sur l'autre en précautions contre tous ceux qu'ils pensent pouvoir nuire à leurs intérêts. Cependant on trouve en tête de chacun des statuts le principe qui a servi à réunir, à rallier tous les travailleurs : « Quiconque veut être du métier le peut, » contraste frappant qui signale l'époque où une transition s'opère.

La longueur des apprentissages, les entraves qu'ont à subir les compagnons, les difficultés qu'il faut vaincre pour arriver à la maîtrise, que de sujets de méditation souvent traités et devenus la matière de longs raisonnements qu'on ne me pardonnerait pas de reproduire! Sans doute ces dispositions furent de lourdes chaînes qui pesèrent sur l'industrie : des faits nombreux en fournissent la preuve : le premier, que je trouve dans Joinville et dans plusieurs auteurs moins anciens, c'est la préférence que pour leur établissement les artisans des domaines du roi donnent aux terres abbatiales. « Les bourgeois, dit-il, se retiraient sur le territoire des hauts justiciers ecclésiastiques, et la terre du roi devint comme déserte. » Cette désertion paraît au sage chroniqueur le résultat du désordre fiscal causé par les prévôts de Paris. Il se trompe : les abbés n'étaient pas plus justes dans leur perception, ni moins avides d'argent que les prévôts. Il n'en faut pas chercher la cause ailleurs que dans la liberté de travail qu'ac-

(1) *Livre des Métiers* d'Etienne Boyleau; *Statuts des batteurs d'étain.*

condaient les abbés aux artisans. Ceux-ci faisaient déjà les entraves des règlements sur les métiers qui étaient en vigueur avant leur incorporation ; car Boyleau ne fit que confirmer les usages en pratique ; il eût mieux fait d'en réformer le monopole odieux et les tendances. La prospérité des travailleurs libres devint telle que les corporations s'en émurent et tentèrent de se les affilier ; elles n'y réussirent pas. Les franchises abbatiales dont ils jouissaient leur parurent préférables ; mais ils ne purent se soustraire à la prohibition de leurs marchandises et à leur saisie lorsqu'elles arrivaient sur les terres royales : la rigueur avec laquelle on y procédait montre bien le profond mécontentement des corporations. Cependant les produits répandus par eux dans le commerce n'étaient pas inférieurs à ceux de leurs adversaires ; le choix que fit, parmi eux, Henri IV, des ouvriers dont il avait besoin pour les manufactures qu'il établit, en est une preuve incontestable. Turgot, dans son préambule de l'édit de 1776, leur rend encore cette justice, et c'est même du bon état de leurs marchandises qu'il tire cette conséquence que la liberté du travail ne peut pas nuire à la bonne fabrication.

On peut juger des entraves que mettaient au libre développement de l'industrie les règlements des corporations par le mouvement de désertion dont nous venons de donner une idée. L'accroissement de la population des terres ecclésiastiques, où le travailleur était affranchi des exigences réglementaires, et la dépopulation des terres royales, où elles le soumettaient à de gênantes prescriptions, sont deux faits qui donnent la mesure des funestes influences de ces associations despotiques sur les industriels, et, par contre-coup, sur l'industrie, dont elles comprimaient l'essor.

L'examen du commerce de la parcheminerie démontre avec plus de force encore les dommages causés par le monopole des maîtrises. Si les historiens regrettent la perte de quelques-unes de nos annales, causée par la cherté et la rareté du parchemin, cela provient de l'arbitraire qui présidait à cette branche de commerce, partage exclusif de quelques hommes ignorants et cupides. Sans les statuts, dont nous allons donner connaissance, on n'eût point été obligé de gratter, d'enlever les anciennes écritures pour en tracer de nouvelles. La vente du parchemin ne pouvait se faire autre part qu'à la halle du recteur de l'Université et aux seuls maîtres parcheminiers brevetés. Quand les marchands forains ne pouvaient réussir à vendre leur marchandise, ils étaient tenus de la faire enlever hors de la ville et de la banlieue de Paris, sous peine de confiscation et de 100 livres d'amende (1). Les seuls parcheminiers fixaient le prix d'achat et de vente du parchemin. Libre à eux de l'acheter à très-bon compte et de le vendre à un prix très-élevé, sans que personne eût droit de s'en plaindre. Ils n'en jetaient dans le commerce que la quantité nécessaire pour se rendre utiles et se faire désirer. Enfin « aucun marchand forain, disent les statuts, ne pou-

(1) *Statuts des parcheminiers.*

vait entreprendre sur le commerce des parcheminiers, directement ou indirectement, ni les troubler dans les marchés par eux faits, sous peine de 1000 liv. d'amende. » Les rigueurs de ces institutions éloignèrent les marchands forains et causèrent la disette du parchemin en France.

En suivant les progrès tardifs des étoffes de soie, depuis saint Louis jusqu'à Henri IV, on voit dans quelle langueur était tombée l'industrie durant ce long espace de temps; car ces étoffes qu'on fabriquait dès le règne de saint Louis restèrent presque aussi chères sous les règnes suivants, et l'on regarda comme une rareté les bas de soie que portait Henri II aux noces de sa sœur, la duchesse de Savoie.

On vit à cette époque se renouveler un mauvais raisonnement qui se reproduit fréquemment dans l'histoire : c'est que le haut prix des étoffes provient plutôt du nombre des personnes qui s'en parent que du manque de fabricants, véritable motif cependant de cette grande cherté. Les rois de France en conséquence se crurent autorisés à réserver aux seules personnes de la famille royale le droit de porter de la soie. Elle ne devint moins chère et plus commune qu'après l'établissement des manufactures fondées par Henri IV, époque où elle cessa d'être comprise dans les lois somptuaires. Le velours n'échappa pas aux édits contre le luxe, ce qui nous indique que les progrès de ce genre d'industrie étaient aussi lents que ceux de la fabrication de la soie. Saint Louis portait ordinairement un bonnet de velours cramoisi, et dans le siècle de Henri IV on était encore obligé d'acheter le velours aux marchands italiens. La façon des habits était d'un prix si élevé, qu'il surpassait celui des étoffes. Charles IX crut devoir le fixer, moins pour l'abaisser que pour l'empêcher de s'élever encore (1).

(1) Voici à ce sujet quelques-unes des lois somptuaires de Charles IX :

« 1° Que, comme la façon des habits excède de beaucoup le prix des étoffes, Sa Majesté ordonne « qu'à l'avenir il ne soit payé pour la façon d'un habit, tant pour homme que pour femme, que 60 sols, « sur peine, pour les contrevenants, de 100 livres parisis d'amende pour chaque contravention, « applicable moitié aux pauvres et l'autre au dénonciateur, sans rémission.

« 2° Fait défense aux femmes de porter des vertugades de plus d'une aune de tour. » Cet article est fait en vue d'employer moins d'étoffe.

« 3° Fait défense d'employer plus de 20 sols pour la façon des habits des serviteurs et laquais.

« 4° Les tailleurs et chaussetiers ne doivent point faire dorénavant de hauts-de-chausses rem- « bourrés de bourre ou de laine et y mettre dedans autre chose que la doublure; le taffetas, le sa- « tin et le velours simplement sans être aucunement relevé; de faire des poches qui n'auront do- « rénavant que deux tiers de tour pour le plus; sur peine de 200 liv. d'amende et de confiscation « pour chaque contravention.

« 5° Les femmes de marchands et autres, de moyenne condition, ne pourront porter des perles, « ni dorures qu'en patenostres et en bracelets, sous les mêmes peines.

« 6° Fait défense aux demoiselles de porter aucune dorure à la tête, si ce n'est la première an- « née de leurs noces; elles peuvent seulement porter des chaînes, des carcans et bracelets, pourvu « que ce soit sans émail, à peine de 200 livres d'amende. » Delamare, *Traité de la Police*, liv. VII, tit. 1.

Ces faits achèvent de prouver la funeste influence des règlements restrictifs des corporations sur la diminution successive du nombre des travailleurs. Cette circonstance concourut puissamment à la cherté et à la rareté des produits et des façons, si même elle ne suffit pas seule à expliquer le mal. Nous pouvons en conséquence admettre avec les économistes qu'en se plaçant sur un terrain tout opposé, l'industrie eût fait de rapides progrès, c'est-à-dire qu'en laissant à chacun la faculté de travailler librement, les produits seraient devenus abondants et variés, et que les prix, beaucoup moins élevés, auraient augmenté le nombre des consommateurs et maintenu le salaire des ouvriers en rapport avec leurs besoins. Telle aurait dû être, à nos yeux du moins, et en prenant la question au point de vue le plus général, la véritable base du progrès industriel.

Un autre exemple, pris entre mille, prouve péremptoirement la fâcheuse influence des corporations sur l'industrie. Dans la première partie du XVIe siècle, les écrivains copistes et les enlumineurs de manuscrits, perdant une grande partie des bénéfices de leur profession par les progrès de l'imprimerie, présentèrent à François Ier une requête, dans laquelle ils le suppliaient de supprimer les imprimeurs. Le roi eut la faiblesse d'y consentir en promulguant son ordonnance du 15 janvier 1535; mais, comme il n'est pas au pouvoir des monarques, même les plus absolus, d'enchaîner les généreux efforts de l'esprit humain, le 23 février de la même année il réforma sa décision, en choisissant douze imprimeurs sur vingt-quatre qu'il avait ordonné au parlement de lui présenter, lesquels seuls eurent le droit d'imprimer seulement les livres jugés nécessaires, et non les compositions nouvelles, sous peine de la hart. Ainsi, à l'instigation de deux ou trois communautés, la plus belle des découvertes humaines se vit sur le point d'être exilée de France, ce berceau, cet asile de toutes les grandes inventions modernes.

C'est à cette époque que remonte l'origine de la liberté du commerce de province à province ; mais des causes dépendantes des jurandes comprimèrent la grande extension qu'il eût dû recevoir : ces causes sont le mauvais emploi des capitaux; on achetait chèrement au pouvoir les priviléges dont on voulait jouir; et, de plus, ces industriels, qui donnaient à leurs associations le nom de confréries, parce qu'ils se regardaient comme des frères, ne cessaient de se quereller judiciairement; toute leur fortune se dissipait en frais de procès. On a vu des affaires durer deux cents ans avant que le jugement fût prononcé : tel fut le procès entre les poulaillers et les rôtisseurs, tel fut celui entre les tailleurs et les fripiers; on employa deux siècles à formuler tant bien que mal la ligne de démarcation où commençait le fripier et où finissait le tailleur, à déterminer enfin les caractères d'un habit neuf et d'un vieux. Ainsi s'épuisaient les capitaux qu'avec raison les économistes comparent à la sève sans laquelle l'arbre industriel se dessèche et périt. Dissipés dans ces procédures incessantes, ils ne revenaient à l'industrie qu'amoindris, dénaturés, impropres à circuler fructueusement dans la voie des entreprises majeures.

Les jurandes gênaient l'industrie jusque sur le sol où s'installaient les travail-

leurs. Quelque propice que ce sol pût être au travail spécial qu'ils avaient choisi, ils se voyaient forcés de l'abandonner quand il n'était pas compris dans l'étendue de telle ou telle juridiction. Deux compagnons passementiers de la ville de Saint-Lô, ayant épousé des veuves de maîtres, allèrent s'établir à Thorigny, où il n'y avait ni maîtrises ni jurandes. Les jurés de la communauté obtinrent de les faire rentrer dans la ville sous peine de confiscation de leurs métiers et ouvrages, et de 500 livres d'amende (1). On sait pourtant, et cette vérité a dû être reconnue à toutes les époques, qu'une bonne position peut suffire à la prospérité d'un établissement, en exerçant une heureuse influence sur la perfection des objets qui s'y confectionnent, ou en diminuant les prix de fabrique par la facilité des transports.

Lorsque Colbert arriva aux affaires, il n'y avait que des rudiments manufacturiers, disséminés au hasard sur quelques points du royaume ; ce n'étaient en quelque sorte que les miniatures des grands établissements que devait créer le grand ministre. Ces ateliers, qu'on peut appeler domestiques, n'étaient souvent composés que des membres de la famille, à l'exception de l'apprenti, malheureux serf de la féodalité industrielle. Cet état précaire nécessita les règlements de Colbert, qui eurent, eux aussi, dans le principe, un résultat assez semblable à celui des corporations. Eux aussi furent très-utiles au moment de leur promulgation, parce qu'ils révélaient des méthodes supérieures à celles qui jusqu'alors avaient été employées ; mais la mauvaise application qu'on en fit plus tard les transforma en un joug tyrannique. On obligeait à fabriquer sur patron invariable. Or rien n'est plus contraire aux progrès des arts que les règles qui imposent à l'ouvrier l'obligation de travailler sans cesse sur un même modèle, et d'étouffer ainsi l'essor de son génie dans d'étroites limites. Remarquons en passant que les mêmes circonstances donnent naissance aux mêmes faits. Les règlements des corporations furent d'abord favorables au progrès, parce qu'ils régularisèrent le travail ; plus tard ce mode devint oppressif, parce qu'il arrêta l'élan industriel en bornant l'activité du producteur ; ce qui avait été utile quand il s'était agi d'exciter l'émulation, devint fatal quand on voulut la comprimer. Dès qu'elle eut pris son vol, il eût fallu se borner à soutenir les talents que dévorait la soif d'innovation. Reconnaissons pourtant, à la gloire du grand administrateur, que, contrairement à l'esprit des jurandes, qui repoussaient de tout leur pouvoir les étrangers, il sut faire un appel aux ouvriers habiles de toute l'Europe : Indret apporta d'Angleterre le métier à bas ; il fut chargé de faire de nombreux élèves qui, une fois instruits, se répandaient dans toute la France, emportant un métier à bas que Colbert leur faisait délivrer. Van Robais apporta de Hollande la fabrication des draps fins, alors que ceux de France étaient encore très-grossièrement confectionnés. Ces divers établissements enrichirent le pays, nouvelle preuve que Colbert ne réussissait jamais mieux que lorsqu'il se

(1) *Statuts et réglements des passementiers de la ville de Saint-Lô.*

mettait en opposition avec les statuts des corporations. Jamais il n'accorda de maîtrises aux importations qu'il avait à cœur de propager, car il savait que ces sortes de priviléges produisent l'effet tout contraire de celui qu'on en attend.

Après sa mort, la bonneterie, née libre du métier à bas, devint un des six corps de marchands. L'impulsion qu'il avait donnée se ralentit ; ses règlements sur la fabrication joints à ceux des communautés arrêtèrent tout progrès. Pour en donner quelque exemple, citons l'ordonnance de 1671 qui obligeait les fabricants de papier à laisser pourrir les chiffons avant de les retirer de la cuve. Or il fut reconnu que par ce moyen les trois quarts de la matière première se perdaient, et que le papier qui en provenait était d'une qualité inférieure. Empruntons-en un autre à une petite industrie (1). Un maître passementier de Saint-Lô jeta dans le commerce du ruban blanc, nommé *padou*, quoique les statuts de sa communauté ne fissent mention que du *padou coloré*. Le grand débit qu'il en obtint éveilla la jalousie de ses confrères, qui interprétèrent contre lui le silence des règlements, et l'obligèrent à discontinuer une branche d'industrie dont il retirait un grand profit. Mille faits du même genre se reproduisaient chaque jour dans tous les lieux où il existait des maîtrises : ils enlaçaient l'industrie dans un réseau de fer ; rien de nouveau ne pouvait surgir à la face du soleil sans donner lieu à de pareilles récriminations. On sait pourtant combien les nouveautés ont de charmes pour le consommateur : c'est à des nouveautés que de nos jours beaucoup de fabricants et commerçants ont dû leur fortune. J.-B. Say rapporte que, lorsque les corporations furent supprimées en France, on y portait depuis un siècle ou deux des bouracans, des tiretaines, des basins qui, pour le tissu, les dessins, les couleurs, n'avaient subi depuis leur origine aucune amélioration. Nos voisins les Anglais et les Hollandais ont compris de bonne heure ce qu'il y avait à faire : ils ont étudié les caprices de la mode, les goûts changeants du consommateur, et ils ont varié leurs produits en conséquence. Les nôtres, avec la réputation d'être bien confectionnés, restaient dans nos magasins, alors que l'Angleterre s'emparait de tous les marchés, et qu'elle inondait le monde de ses productions nouvelles.

Les partisans des maîtrises et jurandes ne cessent de répéter que l'industrie a toujours progressé, qu'il ne s'est pas écoulé de siècle sans qu'il ait paru d'utiles découvertes. Nous le leur accordons volontiers ; mais qu'en résultera-t-il ? Est-ce bien réellement avancer, n'est-ce pas plutôt reculer que de faire un pas quand il serait possible, quand il serait facile d'en faire dix, d'en faire cent? Remarquons d'ailleurs que les hommes capables de découvertes n'étaient pas heureusement tous soumis aux jurandes ; il y avait parmi eux des savants, des hommes indépendants ou par leur position ou par leur fortune, que n'atteignaient pas toujours les funestes priviléges des jurés ; mais, lorsque ces derniers croyaient pouvoir les attaquer, ils ne s'en faisaient pas faute, et le savoir

(1) *Statuts et règlements des passementiers de la ville de Saint-Lô.*

n'échappait pas constamment à leur basse jalousie. Ces petits despotes, juges et parties dans leurs propres causes, ont montré dans mille occasions qu'ils n'avaient en vue que leur intérêt personnel ou celui du corps dont ils faisaient partie, ce qui est plus dangereux encore : les inventions heureuses, les découvertes sublimes ne désarmaient point leur rigueur. Ainsi Briois, l'inventeur du balancier à vis, fut inquiété à l'occasion de cette belle découverte ; il se réfugia en Angleterre où on le protégea. Les persécutions n'étaient pas passées de mode au XVIIe siècle, car on tourmenta de nouveau Warin qui rapportait en France le précieux instrument. Sans une faveur spéciale, le balancier à vis eût été pour la seconde fois chassé de France. Argant, l'inventeur de la lampe à double courant d'air, fut accusé par la corporation des lampistes, devant le parlement, de fabriquer des lampes sans droits de maîtrise. Lenoir, habile constructeur d'instruments de physique et de mathématiques à Paris, fondait les métaux dont il se servait, lorsque les syndics des fondeurs vinrent lui briser son fourneau, sous prétexte que, n'appartenant pas à leur corps, il n'avait pas le droit de fondre.

Et si des actes hostiles, patents, de ces autorités nous inférons ceux en plus grand nombre qu'elles ont dû accomplir dans l'ombre de leur communauté respective, nous pourrons avancer en toute assurance qu'elles ont été oppressives, ennemies directes du développement industriel, et que, si des améliorations se sont accomplies et propagées à cette époque, c'est que les jurandes n'ont pu les étouffer ou n'ont point eu intérêt à le faire.

Quel que soit le point de vue sous lequel on considère les maîtrises relativement à l'industrie, on apercevra toujours autour d'elles gêne, entraves, embarras apportés à son développement ; ainsi les hommes placés dans d'heureuses circonstances pour le perfectionnement des arts mécaniques recevaient, étant apprentis, une instruction si bornée que leurs facultés intellectuelles en étaient nécessairement affectées, ce qui les rendait parfois entièrement incapables. Les maîtres tenaient leurs apprentis huit et neuf ans à ne voir et à ne confectionner que les mêmes objets, sans leur permettre de prendre connaissance d'autres objets intimement liés à ceux-là, sans souffrir qu'ils consultassent d'autres méthodes que la leur ; et pourtant ce n'est qu'en comparant qu'on peut juger de ce qui est mieux ; or, pour comparer, il faut avoir sous les yeux des objets de comparaison ; et puis, on sait combien la vue continuelle des mêmes objets rend l'intelligence immobile. De plus, les corporations avaient l'esprit de caste ; elles formaient des catégories qui communiquaient peu entre elles ; or rien n'est moins favorable à la diffusion des connaissances que le manque de rapports fréquents et étroits. Un même art a besoin de plusieurs professions. Au lieu d'élever des barrières entre elles, comme le prétendaient d'ignorants jurés, on les a de nos jours rapprochées, initiées les unes aux autres, et leurs produits en ont été multipliés, variés à l'infini. Ainsi les procès des communautés, ayant pour but d'établir des lignes de démarcation entre les diverses

professions, étaient non-seulement ridicules, mais encore funestes, en ce qu'ils empêchaient les différents travaux de se combiner et de s'utiliser mutuellement.

Les adversaires de la liberté du travail s'appuient sur les malheurs de la concurrence pour soutenir leur thèse. Sous la domination des jurandes, disent-ils, on ne voyait point de faillites, et nous en voyons beaucoup trop maintenant. Cet argument aura bien moins de poids si on lui oppose les avantages d'une concurrence soutenue. Prenons pour exemple le commerce de la librairie ; il se trouve dans les conditions voulues pour notre démonstration. Sans doute je plains les concurrents qui se ruinent ; mais si je considère la grande quantité de livres versés dans le commerce à des prix accessibles à toutes les fortunes, les lumières qu'ils répandent dans toutes les classes de la société, ce qu'y gagnent les mœurs, et la facilité qu'on a de nos jours à se procurer tant d'instruction, de si doux plaisirs, d'aussi précieux délassements, je suis moins sensible alors au déplacement de quelques fortunes, et je m'applaudis de ne pas vivre dans le temps où une vingtaine de libraires latinistes, hellénistes, n'importe ! faisaient fortune en vendant quelques livres bien chers et bien rares. Il fallait qu'ils fussent d'un grand prix, puisque le vendeur d'un livre de hasard devait, pour pouvoir s'en défaire, être muni d'un certificat signé d'une personne connue, capable de répondre de la moralité du porteur de l'acte (1).

L'éloignement où se tenaient les manufacturiers des savants était un des moyens de succès dont ils privaient l'industrie ; car, dès que les sciences ont été appelées à participer aux progrès des arts et métiers par des applications de tous genres, les avantages qu'ils en ont recueillis ont été immenses. Ainsi la chimie, en donnant la manière de fixer les couleurs et en en inventant de nouvelles, a porté la teinture à un haut degré de perfection. La physique, la mécanique ont payé également leur tribut à l'industrie dès que les corporations ne les ont plus repoussées. On connaît les clameurs des fabricants de laine d'Amiens, de Reims, de Beauvais, lors de l'introduction des étoffes de coton ; ils en demandaient à grands cris la suppression immédiate. Les mêmes scènes se renouvelèrent lors de l'établissement des toiles peintes. Les villes de Paris, de Dijon, de Tours, de Rouen, s'élevèrent contre cette innovation, dont la prospérité cependant n'a pas nui à la leur, et a été pour le pays une source de richesse.

IV. CONCLUSION.

Nous concluons des détails qui précèdent :

1° Que l'esprit de caste a signalé ses déplorables effets à toutes les époques de l'histoire. Nous l'avons démontré pour les Français, pour les Gaulois, pour les Romains ; nous aurions pu remonter jusqu'au berceau du genre humain, et nous

(1) Statuts et règlements des libraires.

eussions vu là cet esprit étroit régner encore plus despotiquement; car la loi, dans ces temps reculés, ne permettait pas au fils d'autre profession que celle de son père. Sous Numa, les corporations industrielles étaient organisées à l'instar de beaucoup d'autres; la loi de l'égoïsme était donc déjà promulguée, quoique les communautés romaines fussent trop faibles pour exercer elles-mêmes aucune influence, comme nous l'avons établi par des faits. Ils nous ont encore aidé à démontrer le même résultat pour les Gaules. Toutefois, nous avons dû reconnaître que les corporations avaient conservé le dépôt des arts transmis par les communautés romaines aux Gaulois, lesquels en avaient sauvé les débris, qui furent plus tard le germe des corporations françaises.

2° Que les corporations ont servi l'intérêt des arts et de l'industrie à l'origine de leurs coutumes, en organisant le travail et en utilisant l'activité des hommes; leur influence a donc été alors heureuse et nécessaire.

3° Que, depuis l'enregistrement de leurs coutumes à la prévôté par Boyleau, sous saint Louis, l'esprit de monopole, qui déjà depuis longtemps s'infiltrait dans les corporations, avait été en se fortifiant, et qu'il s'était fait l'auxiliaire ou plutôt le frère aîné de la loi. Nous avons prouvé par une foule d'exemples que, depuis cette époque jusqu'à la dissolution des corporations, cette ardeur d'envahissement et d'égoïsme avait toujours été en croissant, favorisée qu'elle était par les besoins du fisc, et que Colbert n'apporta d'améliorations dans le travail qu'en agissant contrairement à l'esprit des corporations.

La liberté est donc ce qui peut contribuer le plus efficacement aux progrès de l'industrie.

Ainsi l'étude de l'influence des corporations sur l'industrie en France se divise naturellement en deux périodes :

La première utile et très-utile par l'organisation du travail;

La deuxième nuisible par le monopole exercé sur tout ce qui touchait à l'industrie.

Nous avons tâché d'établir par des faits ce double caractère et cette double action : puissions-nous avoir réussi!

Mme Bourgeois-Allix.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

ESQUISSE HISTORIQUE ET STATISTIQUE DE LA SÉRÉNISSIME RÉPUBLIQUE DE SAINT-MARIN (*en italien*),

Par le capitaine Oreste Brizi.

L'auteur, qui a dédié ce qu'il appelle modestement son opuscule au prince Joseph Bonaparte, capitaine honoraire de la milice de la république, expose

dans une courte préface les motifs qui lui ont fait entreprendre ce travail. C'est sur les lieux mêmes qu'il a observé les institutions, les mœurs, les lois, l'état de l'instruction publique, la législation de ce petit pays, si digne de l'attention des hommes d'État et des historiens.

Gênes, Venise, ces deux grandes puissances du moyen âge, qui ont occupé une si large place dans les événements qui ont agité l'Europe, ne figurent plus dans le monde politique ; et la petite république de Saint-Marin est encore debout, depuis plus de dix siècles, avec ses institutions, ses lois, ses mœurs primitives. Ce n'est, à la vérité, qu'une république en miniature, qu'une médaille précieuse par son ancienneté et par sa parfaite conservation ; mais son histoire a tout l'attrait, tout le charme d'un roman ; et son origine offre un singulier contraste, comparée à celle des autres nations.

La légende de son saint fondateur ne présente ni miracle, ni ion violente. Un homme du peuple, un simple maçon, un Dalmate, appelé Marino, avait été appelé à travailler aux réparations de Rimini.

Après trente années d'un labeur incessant, il se retira sur le sommet d'une montagne aride, afin de ne plus s'occuper que de son salut. On ne le vit plus dès lors quitter son ermitage que pour aller chercher aux environs de quoi satisfaire aux plus urgents besoins de la vie. Il avait renoncé à toute relation avec le monde ; il voulait mourir comme il avait vécu : obscur et tout à fait ignoré.

Cependant l'humble ouvrier n'avait pu échapper aux regards des populations voisines : il fixa surtout, bien à son insu, l'attention d'une princesse suzeraine de cette contrée. Elle donna en propriété au pieux solitaire la montagne dont il n'occupait qu'un espace presque inaperçu.

Sa nouvelle position lui inspira une pensée généreuse qui ne pouvait naître que dans un cœur aussi pur que le sien. Il se fit le fondateur d'une petite peuplade. Son chétif domaine fut bientôt couvert de chaumières neuves. Ses disciples en devinrent les premiers habitants. Il fut aussi leur législateur. Ses institutions eurent pour base la vertu la plus exemplaire : toutes ses lois furent puisées dans l'Evangile. Il eût pu se faire le chef d'un monastère ; mais sa république, composée de moines célibataires, n'aurait pu se perpétuer qu'aux dépens des avantages de la famille. Il comprit qu'on pouvait être à la fois bon père, bon époux, bon fils, bon citoyen et chrétien fidèle. Plus de douze siècles se sont écoulés depuis; de nombreuses générations se sont succédé sur ce petit coin de terre ; mais les institutions primitives s'y sont conservées dans toute leur pureté originaire. Tous les San-Marinais naissent soldats; la population n'excède pas six mille âmes sur un territoire de deux lieues d'étendue.

Dans cet étroit espace, le principe de la souveraineté nationale est une vérité. La montagne très-escarpée est couverte de neige pendant trois mois; elle manque d'eaux vives ; mais les habitants y suppléent par des moyens d'irrigation très-ingénieux : pas une goutte d'eau pluviale n'est perdue; cette eau est conservée dans des citernes. Le pays a aussi des eaux thermales assez

estimées. La culture a fécondé toutes les parcelles de terre végétale. La montagne est environnée d'une ceinture de vignobles qui donnent d'excellents produits. Le vin vieillit dans des caves d'une grande fraîcheur. Un seul chemin conduit à la petite cité ; il est défendu, sous des peines sévères, de tenter d'y pénétrer par toute autre voie.

Tous les Marinois sont exercés, dès l'enfance, au maniement des armes. Chaque famille a un représentant dans l'*Arengo* ou conseil général, lequel ne se réunit que dans les cas extraordinaires qui intéressent la population tout entière. C'est de ce conseil général qu'est tiré un autre conseil permanent de soixante membres : quarante seuls sont en exercice ; tout se décide au scrutin. Ce dernier conseil est composé d'un nombre égal de nobles et de plébéiens. La petite république a son patriaciat : c'est par le patriaciat qu'ont péri toutes les grandes républiques des temps anciens ; mais le pays de Saint-Marin a échappé à ce malheur par l'exiguité même de cette institution exceptionnelle : il n'y a point de conspiration possible là où tous les citoyens se connaissent, où les relations de famille sont de tous les instants, où nulle action ne peut se soustraire aux regards de tous.

Les décisions du conseil dirigeant doivent, pour devenir loi, réunir les deux tiers des suffrages ; or, les suffrages sont recueillis par tête et non par ordre. L'admission au conseil ne peut avoir lieu qu'à l'âge de vingt-cinq ans. Deux membres de la même famille ne peuvent y siéger. Le conseil des soixante élit, sous le titre de capitaines, deux magistrats supérieurs dont les attributions sont à peu près celles des anciens consuls romains : ils ne gardent leurs fonctions que deux mois, et ne peuvent être réélus qu'après un intervalle d'un an ou de deux.

Un troisième magistrat est juge des causes civiles et criminelles : il doit être étranger, reçu docteur en droit et d'une probité irréprochable. Les Marinois n'ont qu'un médecin, âgé au moins de trente-cinq ans : il n'exerce que trois ans, et reçoit un traitement de la république. Il en est de même de l'instituteur chargé de l'éducation des enfants : il est également nommé par le conseil.

L'édifice constitutionnel du pieux fondateur faillit s'écrouler en 1740. Quelques familles nobles firent offrir au pape Clément XII d'accepter la souveraineté de leur pays : le pape y envoya un cardinal légat ; mais, informé que cette offre n'émanait que de la minorité des habitants, il renonça à toutes ses prétentions. Les Marinois sont heureux et fiers de leur liberté : ils traitaient sur le pied d'égalité avec la république de Venise, même aux plus beaux jours de sa puissance. Dans leurs relations internationales ils n'employaient que cette suscription : *Alla nostra carissima sorella serenissima republica di Venizia.*

L'histoire ne cite qu'un seul cas où les Marinois aient pris parti dans les débats politiques du XVIe siècle. Ils s'étaient déclarés en faveur de Pie II contre *Malatesta*. Le pape leur fit don de quatre châteaux, mais la république n'en accepta qu'un.

Napoléon, lui aussi, n'oublia pas la petite république de Saint-Marin dans

le cours de ses gigantesques conquêtes, et un beau jour de victoire il lui annonça qu'il lui faisait cadeau de douze pièces de canon. Grande fut la rumeur de la république à cette nouvelle. Elle fit une dépense énorme pour envoyer un ambassadeur à Paris supplier le magnifique empereur de la dispenser d'accepter ce don de sa munificence, attendu, disait l'ambassadeur, que le premier qui en aurait envie pourrait aller lui reprendre ces douze canons, dont elle n'avait pas besoin.

Tel est le pays dont M. Brizi a entrepris l'esquisse historique. Son opuscule embrasse toutes les branches de la statistique de cette petite république. La presse quotidienne de France a fait l'éloge de son intéressant travail, et cet éloge est mérité. L'*Institut Historique* joindra sans doute ses suffrages à ceux des autres organes de la publicité périodique.

Je conclus à ce qu'il soit écrit à l'auteur pour le remercier de l'envoi de son ouvrage, et à ce que son livre soit déposé à notre bibliothèque et honorablement mentionné dans le Bulletin mensuel de la société (1).

DUFEY (de l'Yonne),
membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

GRAMMAIRE DE LA LANGUE GRECQUE,

PAR M. HENRY CONGNET,

Chanoine de Soissons.

DEUXIÈME ÉDITION (2).

Depuis que l'esprit essentiellement méthodique et clair de M. Burnouf a résumé tous les travaux faits antérieurement sur la grammaire grecque (non-seulement ceux de Port-Royal, si complets et si savants, mais ceux aussi de Gail, de Fischer, de Coray, d'Herman, de Buttman, de Matthiæ et de tant d'autres), et qu'il est parvenu à doter la France d'une excellente grammaire grecque, n'est-ce point une témérité d'oser publier un nouveau travail sur le même sujet?

Non, sans doute, pourvu que l'on se présente dans la lutte armé de toutes pièces, que l'on ait fait une étude approfondie des auteurs grecs, et surtout qu'on se soit occupé de comparer les travaux déjà exécutés, de manière à faire de tous un choix parfaitement coordonné.

C'est ce qu'a fait M. Conguet dans l'excellent travail dont je suis chargé de vous rendre compte.

(1) Les conclusions de ce rapport ont été adoptées à l'unanimité.

(2) A Paris, chez Périsse frères, rue du Pot-de-Fer, 8, près de Saint-Sulpice; et à Lyon, même librairie, rue Mercière, 83.

Rien de plus simple que le plan qu'il a adopté, et en même temps de plus rationnel. L'ouvrage a deux parties : la première s'occupe de mots considérés isolément ; la deuxième, de la syntaxe.

Chacune de ces parties a onze chapitres, savoir : un chapitre préliminaire ; neuf chapitres, dans lesquels l'auteur traite séparément des dix sortes de mots, en réunissant le verbe et le participe dans le même chapitre, et enfin un chapitre supplémentaire, qui roule, pour la première partie, sur l'accentuation, et pour la seconde, sur les dialectes.

Je préfère, je l'avoue, cette distribution extrêmement simple à la division adoptée par M. Burnouf. Dans la grammaire de celui-ci on se demande pour quelle raison le premier livre contient les matières suivantes : des lettres, du nom substantif, de l'article, des adjectifs et des pronoms ; et ce qui a déterminé l'auteur à faire un livre à part pour le verbe et le participe ; et enfin pourquoi les prépositions, les adverbes, les conjonctions et les interjections sont réunies dans un troisième livre. Il y a quelque chose d'arbitraire dans ces agglomérations, et par conséquent de moins facile à retenir. La division en syntaxe générale et syntaxe particulière me paraît aussi moins satisfaisante pour l'esprit de l'élève. S'il a une recherche à faire, connaît-il assez bien la différence qui existe entre ces deux syntaxes pour savoir tout de suite sur quel point il doit porter ses recherches ?

Au lieu que, quand il sait qu'il y a en grec dix espèces de mots, que ces mots, considérés isolément, sont expliqués chacun dans un chapitre à part, de même que sous le rapport de la syntaxe, il lui suffit de savoir à quelle espèce de mot il a affaire pour trouver aussitôt la règle dont il a besoin, ou l'application qu'il cherche.

Outre ce mérite d'avoir trouvé des divisions simples et dont on ne saurait attaquer l'exactitude ; outre cette espèce de parallélisme entre les deux parties de son ouvrage qui fait qu'on connaît la distribution de l'une par la distribution de l'autre, M. Congnet a encore l'avantage d'être complet. Il n'y a guère de difficultés dont les élèves et les maîtres ne puissent trouver la solution dans son ouvrage. C'est un mérite qu'il partage avec M. Burnouf, et qui prouve qu'on peut faire bien de plusieurs manières.

En effet, la marche des deux auteurs, dans les détails, diffère essentiellement. M. Burnouf, ainsi qu'il en avertit dans sa préface, va toujours du connu à l'inconnu. S'il a une définition à donner, il ne la donne pas tout de suite ; il la fait trouver à l'élève. Cette marche est très-didactique et digne d'une intelligence aussi élevée que celle de M. Burnouf. La marche de M. Congnet est moins philosophique peut-être, eu égard aux intelligences encore peu exercées auxquelles il s'adresse. Il donne d'abord la définition, puis il la justifie : c'est l'inverse de ce que fait M. Burnouf.

Entre autres exemples que je pourrais citer de ce que j'avance ici, je me contenterai des considérations que les deux auteurs mettent en tête du *verbe*.

M. Burnouf dit : « En examinant cette phrase : *Dieu est bon*, nous y trou-
« vons un *substantif* (Dieu), un adjectif de qualité (bon), et un mot (est) par le-
« quel nous affirmons que cette qualité appartient à Dieu. Le mot *Dieu* se nomme
« sujet, le mot *est*, verbe, et le mot *bon*, attribut. Leur réunion forme une
« *proposition*.

« Ici le verbe énonce simplement que le sujet existe, et qu'il existe avec telle
« ou telle qualité.

« Dans cette autre proposition : *Dieu récompense la vertu*, le mot *récompense*
« exprime une action, et affirme en même temps que le sujet fait cette action.

« Le verbe est DONC un mot par lequel nous affirmons que le sujet *est* ou qu'il
« *fait* quelque chose. »

Dans ce passage de M. Burnouf, vous voyez comme il fait successivement trouver au lecteur ce que c'est qu'une proposition, un sujet, un attribut, puis enfin le verbe *substantif* d'abord, l'actif ensuite, et comment vous concluez sans effort avec lui : Le verbe est *donc* un mot par lequel nous affirmons que le sujet *est* ou qu'il *fait* quelque chose.

Dans M. Congnet, le procédé est tout opposé. Il commence par où finit M. Burnouf. *V.* page 66.

« Le verbe, dit-il, ῥῆμα, est un mot qui affirme que le sujet *est* ou qu'il *fait*
« quelque chose.

« Quand je dis : *Dieu est bon*, j'affirme que la qualité marquée par l'attribut
« *bon* convient à Dieu, et le mot *est*, qui exprime cette affirmation est un
« verbe. Dans la phrase *j'étudie la grammaire*, etc., etc. »

Pour expliquer ce qu'on entend par les *voix* d'un verbe, les deux auteurs sont fidèles chacun à leur marche habituelle ; de même encore quand ils expliquent les modes. En un mot, à quelque page que l'on ouvre les deux grammaires, on peut y trouver la preuve de ce que j'avance. Le premier analyse d'abord pour synthétiser, le second synthétise d'abord et n'analyse qu'après.

Sous le rapport de l'étendue, les deux ouvrages sont à peu près de même dimension. La grammaire de M. Congnet a quelque vingt pages de plus, il est vrai, mais au moyen des divers caractères qu'il emploie pour distinguer à l'œil ce qu'il faut apprendre par cœur de ce qu'il faut seulement lire, sa grammaire se réduit de beaucoup. Celle de M. Burnouf est généralement moins serrée et moins compacte. Je la crois moins longue que celle de M. Congnet. Ni l'une ni l'autre, à mon avis, n'est assez courte. Rarement, dans la pratique, on trouvera un élève qui sache parfaitement une grammaire aussi chargée de détails. Excellentes à consulter, excellentes surtout pour ceux qui étudient seuls, elles deviennent longues quand il s'agit de les apprendre dans une classe, où un habile professeur peut trouver mille occasions d'inculquer les détails à mesure que la nécessité ou l'occasion s'en présente.

Je sais gré à M. Congnet d'avoir enrichi sa grammaire d'un détail qui manque à celle de M. Burnouf : c'est un tableau de la numération chez les Grecs,

qui se trouve à la page 52, et un autre sur les nombres multiples, à la page suivante.

En résumé, j'ai lu avec infiniment de plaisir la grammaire composée par notre savant confrère de Soissons. Soit dans la première partie, soit dans la seconde, j'ai remarqué une connaissance approfondie de la langue grecque, de ses difficultés, de ce qu'elle a de régulier et d'irrégulier, et je crois cet ouvrage digne d'occuper dans l'instruction ecclésiastique, à laquelle le nom de son auteur le recommande tout naturellement, le même rang que la grammaire de M. Burnouf occupe dans l'enseignement universitaire.

Typographiquement parlant, il serait à désirer, quand M. Congnet donnera une nouvelle édition, qu'il y ait une différence plus tranchée entre les caractères contenant ce qui doit être appris et ceux qui renferment ce que l'élève doit se contenter de lire. Les deux textes se confondent à chaque page de l'édition que j'ai sous les yeux, et, dans la pratique, cela doit amener de fréquentes méprises, soit pour le maître, soit pour l'élève.

J.-L. Vincent,

Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

RAPPORT

FAIT A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30 JUIN 1843

SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE DE L'INSTITUT HISTORIQUE

PENDANT L'ANNÉE 1842-43.

Messieurs,

Votre conseil avait chargé une commission, composée de MM. le comte Le-Peletier d'Aunay, le docteur Josat et Ernest Breton, d'examiner, conformément à nos statuts, les comptes de notre administrateur-trésorier pour l'exercice de notre année sociale 1842-1843. Cette commisssion a soumis son travail au conseil, et c'est au nom de ce conseil que je viens aujourd'hui vous demander de le sanctionner.

Nous devons, avant tout, rendre hommage au zèle infatigable de notre administrateur pour le bien de notre Société, et c'est justice de reconnaître que, grâce à ses soins, nous sommes enfin entrés dans une voie de prospérité que nous avons craint longtemps de ne pouvoir atteindre. Les recettes se sont élevées au-dessus des dépenses; et chaque année verrait s'amortir une partie plus considérable de notre dette, si cette recette s'effectuait avec plus d'ensemble,

si certaines personnes ne croyaient pas devoir regarder les obligations contractées envers l'Institut Historique comme moins sacrées que d'autres, par cela seul que celui qui ne les remplit pas n'encourt ni la saisie, ni la contrainte par corps. Sans doute une Société comme la nôtre doit être en tout digne de son but noble et libéral ; sans doute, si des membres érudits et pleins de zèle pour la science se trouvent dans une position de fortune qui leur rende difficile l'accomplissement des obligations imposées par nos statuts, si ces membres s'efforcent, du reste, par leur concours à nos travaux, de payer une dette que, malgré eux, ils ne peuvent acquitter autrement, à ceux-là, Messieurs, indulgence, patience et respect ! Mais lorsque d'autres se rencontrent, qui, placés dans une position heureuse et brillante, oublient que plus le créancier est doux et patient, plus la dette doit être sacrée ; quand ces hommes croient solder par une démission un arriéré de trois ou quatre cotisations, à ceux-là vous ne devez que votre mépris. Si tous les membres de notre Société étaient bien convaincus de la gravité de ces devoirs, la tâche de votre administrateur serait bien plus facile, et nous n'aurions pas le regret de voir figurer dans ses comptes une note de retardataires montant à 2,154 fr., sur lesquels nous nous féliciterions peut-être de recouvrer 200 ou 300 fr. Heureusement, Messieurs, les noms qu'on trouve sur cette liste sont en grande minorité dans notre association, et généralement nous avons à nous louer de la manière loyale dont se font les rentrées.

La comptabilité de notre administrateur est tenue avec infiniment d'ordre et de régularité.

Voici l'état de nos recettes et de nos dépenses pendant l'année 1842-43 :

Cotisations, diplômes, dons et vente de journaux. . . .	9,841 f.	50 c.
Dépenses ordinaires de l'année.	9,661	78
Restait en caisse au 31 mars 1843.	179	72
Somme égale.	9,841	50

Voici maintenant le budget, proposé par l'administrateur-trésorier, pour l'année 1843-44.

Dépense.

3,000 fr.	pour le journal.
3,120	pour le personnel.
1,000	pour le loyer.
2,171	pour frais généraux.
700	pour frais extraordinaires.
209	pour prix (il y a eu un seul prix décerné).
10,200 fr.	

L'administrateur-trésorier propose de couvrir cette dépense par la recette suivante :

8,000 fr.	pour 400 cotisations courantes à 20 fr.
2,000	pour 100 cotisations ou diplômes nouveaux.
200	à recouvrer.
10,200 fr.,	total égal à la dépense.

Vous voyez, Messieurs, que ce budget ne pourra pas excéder nos recettes. En conséquence votre conseil a l'honneur de vous proposer de l'adopter, et aussi de déclarer apurés les comptes de notre administrateur-trésorier pour 1842-43.

Nous espérons, Messieurs, que dans cet examen vous aurez, comme nous, puisé de justes espérances pour l'avenir de l'Institut Historique. Bientôt peut-être l'état de nos finances pourra nous permettre de stimuler le zèle de nos collègues par des jetons de présence, dont la distribution est depuis longtemps désirée. Enfin la tenue brillante de notre dernier Congrès, dont la prompte publication vient de confirmer le succès, ne peut manquer d'attirer sur nous les regards, et nous assurera peut-être une protection dont nous ne craignons pas de dire que l'Institut Historique est digne par les services véritables qu'il a déjà rendus, et qu'il est encore appelé à rendre à la science. Réjouissons-nous donc, Messieurs ; car désormais nous sommes certains de trouver dans cette enceinte sécurité pour le présent, prospérité pour l'avenir.

Fait en commission et approuvé en conseil le 29 juin 1843.

Ernest Breton. Docteur Josat. Comte Le Peletier d'Aunay.

RAPPORT

DE M. A. RENZI, ADMINISTRATEUR-TRÉSORIER DE L'INSTITUT HISTORIQUE,

SUR LES RELATIONS DE LA SOCIÉTÉ.

Messieurs,

Vous avez entendu le rapport de votre commission sur la situation de nos finances, objet si intéressant pour toute Société savante qui tient à ne pas se laisser détourner du but de ses travaux utiles par des questions matérielles. Je n'ai qu'une chose à ajouter aux éclaircissements qui vous ont été soumis : c'est que l'éparpillement des membres et les distances énormes qui les séparent du centre de la Société présentent de grandes difficultés à votre administrateur pour arriver aux résultats que l'on vous a exposés.

Un travail assidu, extraordinaire, des relations personnelles fréquentes et une correspondance suivie peuvent seuls maintenir cet état de choses; mais vous savez que notre association est très-mobile et qu'elle est exposée, comme toute autre Société libre, à subir des pertes. Nous en faisons tous les ans. Il est vrai que les acquisitions l'ont emporté, de beaucoup, l'année dernière. Quarante-quatre nouveaux membres, des plus honorables, sont venus, cette année, accroître votre personnel; tout me fait espérer que ce chiffre sera dépassé l'année prochaine. Je ne dois pas passer sous silence les noms de plusieurs de nos collègues qui, par leur activité et leur zèle infatigable, ont puissamment contribué à nous procurer les acquisitions brillantes dont nous sommes fiers. MM. le marquis de Pastoret; Martinez de la Rosa; Ferdinand de Luca, président de l'Académie des Sciences de Naples; le chevalier Poletti et le chevalier Fabi-Montani, à Rome; le docteur José Cardozo de Menezès, à Rio-Janeiro, méritent à cet égard toute la reconnaissance de la Société. Vous connaissez les noms des candidats qu'ils nous ont présentés, vous savez combien ils sont en état de faire honneur à l'Institut Historique. M. Cardozo de Menezès nous a ramené, avec de nouveaux membres, tous les anciens au nombre de vingt, et il a présenté lui-même à l'Empereur du Brésil le diplôme de membre protecteur. J'ai ouvert des relations avec quelques nouveaux membres de Russie; mais ces relations sont fort difficiles : toutefois je ne désespère pas de vaincre les obstacles qui entravent notre route.

J'ai voulu à côté de ces avantages vous signaler en commençant les embarras qu'éprouve l'administrateur à faire pénétrer dans les esprits la conviction du besoin qu'a l'Institut Historique d'une assiette stable et solide. Il est temps d'y songer. La Société renferme dans son sein tous les éléments qui lui sont nécessaires pour atteindre ce but. Qu'on sache seulement les utiliser, et un avenir brillant nous est assuré. Je me réserve de développer à cet égard ma pensée dans une autre circonstance.

Permettez-moi seulement de vous entretenir en peu de mots de nos relations extérieures. C'est par l'envoi régulier de notre journal que nous resserrons les liens qui unissent tous les membres au centre de la Société pour n'en former qu'un seul corps.

Nous continuons d'échanger notre Bulletin avec les publications de trente-deux Sociétés savantes, françaises et étrangères. Je regrette infiniment que ces publications aient été jusqu'à ce jour un peu négligées par nos classes. Il y aurait profit pour tous à en faire une analyse qui serait bien placée dans le journal. J'ai eu lieu de remarquer l'activité de quelques-unes de ces Sociétés, l'utilité de leurs travaux et l'exquise bienveillance dont nous ne cessons de recevoir des preuves de la part des hommes distingués qui sont à leur tête. Nous échangeons encore notre journal avec plusieurs revues et publications périodiques qui n'appartiennent pas à des associations savantes; *la Revue Synthétique*, par M. Meunier, et *la Revue du Midi*, par M. Jubinal, sont de ce nombre.

L'Echo du Monde savant nous fait connaître le mouvement intellectuel des Académies de Paris et du reste de la France, et en général les principales découvertes scientifiques qui honorent notre époque. Nos cours et nos congrès sont annoncés tous les ans et à plusieurs reprises dans ce journal avec un empressement qui fait l'éloge de son directeur et lui mérite toute notre reconnaissance.

L'Académie royale des Sciences de Naples, dont le Bulletin (qui est de la plus haute importance) nous arrive par les soins de son président, notre collègue M. Ferdinand de Luca, s'est aussi tout particulièrement occupée de l'Institut Historique, dont il a fait connaître les travaux avec éloge. Nous sommes également dans les meilleurs rapports avec l'Académie royale de Bruxelles, et son secrétaire perpétuel M. Quetelet, en nous envoyant avec exactitude l'excellent compte-rendu de ses travaux, nous a témoigné à plusieurs reprises un intérêt, une sympathie qui nous ont vivement touchés.

Je ne puis que citer les titres de plusieurs autres publications, dont nous formons une collection précieuse, et qui feront de notre bibliothèque des archives uniques en ce genre : n'oublions pas le *Journal de l'Institut lombard*, ou *Bibliothèque italienne*, revue rédigée par les savants les plus distingués de la Lombardie; les *Annales universelles de Statistique de Milan*, qui publient des travaux originaux, et font connaître les meilleurs ouvrages nationaux et étrangers; le *Journal de la Société des Antiquaires de Zurich*, dont un membre doit vous rendre compte; *l'Athéneum de Londres*, véritable encyclopédie universelle qui n'a pas de rivale; le *Messager de Turin*, remarquable par sa critique juste, sévère et très-morale; les *Mémoires de la Société Archéologique du Midi*, publiés à Toulouse, et les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, les deux meilleures publications peut-être qui paraissent en province sur les antiquités de la France; les *Annales d'Auvergne*, et les *Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique*, publiées à à Valenciennes, ouvrage d'une grande solidité et qui honore ses rédacteurs, MM. Aimé Leroy et Arthur Dinaux.

Le compte-rendu de notre Congrès a paru; il n'est pas besoin que je vous rappelle que le succès de cette solennité scientifique est due, en grande partie, à la bonne direction que lui a imprimée la commission chargée par vous d'en préparer les travaux. Le président que vous avez choisi a donné un exemple que ses successeurs ne pourront se dispenser de suivre à l'avenir; sa présence assidue, sa parole brillante ont surtout contribué à jeter sur ce Congrès un éclat qui rejaillira sur la Société toute entière.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** La 1re classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le mercredi 5 avril, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne). — Vingt-huit membres sont présents.

Après l'adoption du procès-verbal M. le secrétaire présente à la classe, au nom des auteurs, plusieurs ouvrages parmi lesquels on remarque les suivants : *Histoire de la ville de Gournay* (*en Bray*), par M. N.-R. Potin de La Mairie (rapporteur, M. Dufey, de l'Yonne); *Recherches sur l'origine des Boïes, et* ., par M. F.-V. Vincent, brochure in-8° de 90 pages (rapporteur, M. Aguesse); *Chronique des Deux-Siciles* (en italien), par Sterlich, 1 vol. in-8° (rapporteur, M. Trémolière); *Discorso preliminare al volume di documenti intotilato :* DELLA LITTERATURA; — *Discorsi edesempi in appoggio alla* STORIA UNIVERSALE, de Cesare Cantù (rapporteur, M. Bernabo); divers travaux historiques et littéraires par le même auteur, etc. Ces ouvrages seront annoncés au *Bulletin bibliographique*. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. le baron de La Pylaie fait un rapport favorable sur plusieurs candidatures à l'ordre du jour (*voyez* la 105e livraison, page 154). En conséquence la classe admet à l'unanimité, par voie de scrutin secret et par votes successifs, en qualité de membres correspondants : Monseigneur Muzzarelli, auditeur de la Sacra Rota, à Rome; S. Exc. M. le prince Frangipane di Campo Basso, de l'ancienne famille *Anicia*, protecteur des lettres et des arts, à Rome; M. le comte François Brancaleoni Ranghiasci, de Gubbio, antiquaire, protecteur des arts et des lettres, à Rome; M. le chevalier Joseph-Vincent Dentoni, de Parme, *cameriere di spada e cappa* de S. S. Grégoire XVI, à Rome.

M. le comte Alexandre Holinski, voyageur et littérateur polonais, proposé comme membre résidant par MM. le comte Jelski et de Monglave, est également admis, à l'unanimité, sur les conclusions du même rapporteur.

L'ordre du jour appelle les élections annuelles des président, vice-président, vice-président-adjoint, secrétaire et secrétaire-adjoint de la classe. Le secrétaire lit les articles des statuts relatifs à ces élections auxquelles il est immédiatement procédé. Sont nommés successivement, au scrutin secret : président de la 1re classe, M. Dufey (de l'Yonne); vice-président, M. Henri Prat; vice-président-adjoint, M. Aguesse; secrétaire, M. Rozière; secrétaire-adjoint, M. le baron de La Pylaie.

M. Dufey (de l'Yonne) fait un rapport verbal sur un travail intitulé : *De la Propriété littéraire en Italie*, par notre collègue M. P.-St. Mancini, avocat et

professeur de droit à Naples. Après une claire et vive discussion sur cette question, si importante et nulle part encore entièrement résolue, M. Dufey (de l'Yonne) est invité à écrire son rapport et à le lire à l'assemblée générale de la fin du mois.

*** Le mercredi 12 avril, séance de la 2e classe (*Histoire des Langues et des Littératures*), sous la présidence de M. J.-L. Vincent. — Vingt-quatre membres sont présents.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

La classe reçoit plusieurs brochures et livraisons. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. le secrétaire lit une lettre de M. Bardy (de Limoges), qui annonce la mort de notre collègue M. Boysse, bibliothécaire de la même ville, membre correspondant de la 2e classe de l'Institut Historique. M. Bardy, exécuteur testamentaire du défunt, exprime le vœu qu'une *Notice biographique* soit consacrée à son ami dans le journal de la Société. La classe accueille ce vœu et décide que les renseignements nécessaires pour rédiger cette notice seront demandés à M. Bardy.

M. de Monglave fait un rapport favorable sur la candidature de M. Antonio-Tiburcio Craveiro, avocat portugais, professeur de rhétorique au collége de Pedro II, à Rio-Janeiro, proposé comme membre correspondant, à la dernière séance de la 2e classe, par MM. le docteur José Cardozo de Menezès et Renzi. C'est par oubli que cette candidature n'a pas été mentionnée au procès-verbal de la séance du 8 mars, 105e livraison, page 155. Le résumé de l'*Histoire de Portugal*, envoyé par M. Craveiro à l'appui de sa candidature, est un excellent ouvrage. La partie du rapport de M. de Monglave qui s'y rapporte est renvoyée au comité du journal. M. Craveiro est admis à l'unanimité, sauf la sanction de l'assemblée générale.

L'ordre du jour appelle le renouvellement du bureau de la classe. Le secrétaire lit les articles des statuts relatifs à ce renouvellement. Sont nommés au scrutin : président de la 2e classe, M. Onésyme Leroy; vice-président, M. Villenave ; vice-président-adjoint, M. J.-L. Vincent ; secrétaire, M. Trémolière ; secrétaire-adjoint, M. Alix.

M. de Brière lit un fragment de ses travaux sur la langue sacrée des prêtres égyptiens, chaldéens et phéniciens. Après une discussion, à laquelle prennent part MM. O. Leroy, Delsart, Trémolière, Vincent, Renzi et de Brière, l'auteur est invité à resserrer son travail pour qu'il soit envoyé au comité du journal.

M. le baron de La Pylaie fait une dissertation verbale sur l'ancienne ville de *Granonùm*, qui a donné lieu à une longue controverse entre les antiquaires. Il s'efforce d'établir, par des preuves historiques et géographiques qui paraissent d'un grand poids, que *Granonum* n'est point *Granville*, ainsi que le prétendent plusieurs auteurs, mais bien *Guérande* (Loire-Inférieure).

Sur la proposition de M. Renzi la classe engage M. le baron de La Pylaie à écrire un résumé de cette dissertation.

*** La 3e classe (*Histoire des Sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le mercredi 19 avril, sous la présidence de M. N. de Berty. — Vingt-neuf membres sont présents.

Après l'adoption du procès-verbal, M. le secrétaire présente à la classe plusieurs ouvrages, parmi lesquels on remarque les suivants : *Annales Médico-Psychologiques*, journal de l'anatomie, de la physiologie et de la pathologie du système nerveux, etc.; par MM. les docteurs Baillarger, médecin des aliénés de la Salpétrière, Cerise et Longet; *Introduction* (rapporteur, M. le docteur Treuille); — *Précis analytique des travaux de l'Académie royale de Rouen*, année 1842; 1 vol. in-8°; — *Compte-rendu des travaux de l'Académie royale des Sciences de Naples*, premiers mois de 1843; in-4°; etc. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

Notre collègue M. Izarn, ancien inspecteur de l'Université, écrit à la classe, par l'entremise de M. Renzi, pour lui proposer, comme membre résidant, son neveu M. Léopold Lapalme, avocat et ancien juge d'instruction à Toulouse. Cette candidature est appuyée par M. Bernard-Jullien.

Sont nommés commissaires : MM. Huillard-Bréholles, Fresse-Montval et Moreau (de Dammartin).

MM. Renzi et Fontaine proposent, comme membres correspondants, MM. Bartolini, président de la Cour royale de Toscane, à Florence, et Zuccagni Orlandini, géographe distingué de la même ville, et auteur, entre autres ouvrages, d'un *Atlas de la Toscane*, qu'il nous enverra prochainement.

Sont nommés commissaires pour l'examen de ces deux candidatures : MM. le comte Le Peletier-d'Aunay, Bernard-Jullien et Renzi.

L'ordre du jour appelle les élections annuelles des président, vice-président, vice-président-adjoint, secrétaire et secrétaire-adjoint de la classe. Le secrétaire lit les articles des statuts relatifs à ces élections, auxquelles on procède successivement en la manière ordinaire. Sont nommés au scrutin secret : président de la 3e classe, M. le docteur Cerise; vice-président, M. l'abbé Badiche; vice-président-adjoint, M. le docteur Josat; secrétaire, M. Bernard-Jullien; secrétaire-adjoint, M. Foulon.

M. Bernard-Jullien lit un dialogue sur des matières de philosophie. Dans ce morceau, dont la forme rappelle *le Curé de Varengeville* ou *la Physique ancienne*, et *le Jardin des Plantes* ou *les Vieux verbes français*, publiés dans le *Journal de l'Institut Historique*, l'auteur, après une critique juste et spirituelle de certaines obscurités de la philosophie allemande, examine la réfutation de Locke et de Condillac par M. Cousin dans ses premières leçons professées à la Sorbonne; il cherche à démontrer que cette réfutation atteint rarement le but qu'elle se propose, et que les citations qui viennent à l'appui sont

quelquefois inexactes ou incomplètes, au point de tromper ou même de changer entièrement la pensée de l'auteur.

La classe remercie M. Bernard-Jullien de cette communication.

** Le mercredi 26 avril, séance de la 4e classe (*Histoire des Beaux-Arts*), sous la présidence de M. Debret. — Dix-huit membres sont présents.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

La classe reçoit plusieurs volumes et brochures qui seront annoncés au *Bulletin bibliographique*. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

MM. E. Breton et Renzi proposent, en qualité de membre correspondant, monseigneur Bartolini, camérier d'honneur de S. S. Grégoire XVI, économe de la basilique de Saint-Marc. Monseigneur Bartolini envoie à l'appui de sa candidature deux cahiers (en double exemplaire) sur des sujets d'antiquités (*voyez* le *Bulletin bibliographique* de la 106e livraison, page 199). M. E. Breton, en son nom et au nom de notre collègue M. L. Poletti, de Rome, propose comme membres correspondants : M. Salvatore Belti, professeur de mythologie et d'histoire des costumes, secrétaire perpétuel de l'Académie romaine de Saint-Luc, membre de l'Académie de la Crusca, auteur de bons ouvrages en divers genres; M. le marquis Joseph Melchiori, chevalier de la Légion-d'Honneur, président du Musée du Capitole, à Rome, connu par ses savants travaux d'archéologie; M. le chevalier Clément Folchi, ingénieur des Etats romains, inspecteur du Conseil des Arts, etc.; M. le chevalier Gianpietro Campana, directeur général du Mont-de-Piété, qui publie actuellement en une magnifique édition son propre musée d'anciens ouvrages d'art et de plastique, édition formant le recueil le plus étendu et le plus riche peut-être que l'on connaisse en ce genre; M. le marquis A. Ricci, de Bologne, savant bien connu par ses *Mémoires historiques sur les arts du Picénum*.

Les commissaires nommés pour l'examen de ces candidatures sont MM. E. Breton, Renzi et Brière.

Notre collègue M. le chevalier Catrufo, maître compositeur, envoie à la classe un mémoire dans lequel il traite de la *Comparaison de l'harmonie des sons et des couleurs*. Ce travail se compose d'un cahier manuscrit, de deux planches de gammes musicales et de sept planches coloriées. La classe décide, après une courte discussion, qu'une commission de trois membres de l'Institut Historique sera nommée pour examiner le mémoire de M. Catrufo. — Elle choisit MM. Debret, peintre et membre honoraire de l'Académie des Beaux-Arts; Elwart, professeur-adjoint au Conservatoire de Musique de Paris; Charles Favrot, professeur de chimie et préparateur à l'Ecole royale des Mines.

L'ordre du jour appelle le renouvellement annuel du bureau de la classe. Le secrétaire lit les articles des statuts relatifs à ce renouvellement. Sont nommés au scrutin secret : Président de la 4e classe, M. E. Breton; vice-président,

M. Foyatier; vice-président-adjoint, M. Debret; secrétaire, M. de Brière; secrétaire-adjoint, M. Ferdinand-Thomas.

M. E. Breton monte au fauteuil et adresse des remerciements à la classe.

M. E. Breton lit ensuite une *Note sur deux Inscriptions latines* envoyées à l'Institut Historique par notre collègue M. le docteur Lortet, de Lyon (*voyez* cette *Note* dans la *Chronique* de la 106e livraison, page 196).

Pour terminer la séance, le même membre lit un nouveau fragment de son *Voyage en Auvergne*, que la classe écoute avec non moins d'intérêt que les précédents.

⁂ L'assemblée générale du mois d'avril (*les quatre classes réunies*) a eu lieu le vendredi 28, sous la présidence de M. le comte Le Peletier d'Aunay. — Quarante-cinq membres sont présents.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le secrétaire perpétuel donne lecture de la liste des ouvrages offerts à l'Institut Historique depuis la dernière assemblée générale. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

L'assemblée sanctionne à l'unanimité, par voie de scrutin secret et par votes successifs, les élections de Monseigneur Muzzarelli, S. Exc. M. le prince Frangipane di Campo-Basso, M. le comte François Brancaleoni Rhangiasci, M. le chevalier Joseph-Vincent Dentoni, admis en qualité de membres correspondants par la 1re classe; et celle de M. Antonio-Tiburcio Craveiro, admis en la même qualité à la dernière séance de la 2e classe (*voyez* ci-dessus les *Procès-verbaux des classes*).

L'ordre du jour appelle les élections annuelles du grand bureau, c'est-à-dire des président, vice-président et vice-président-adjoint de l'Institut Historique. M. le secrétaire perpétuel donne lecture des articles des statuts relatifs à ces citations.

Au premier tour de scrutin M. Martinez de la Rosa est proclamé président de l'Institut Historique pour l'année 1843-44.

Au second vote M. le docteur Buchez est nommé vice-président, et au troisième, M. le comte Le Peletier d'Aunay, vice-président-adjoint.

Une discussion s'engage entre plusieurs membres, à la suite de laquelle, sur la proposition de M. Renzi, M. le baron Taylor, ancien président et membre sortant du grand bureau, est nommé au scrutin secret président honoraire de l'Institut Historique pour l'année 1843-44.

M. Dufey lit le rapport, qu'il avait fait verbalement à la séance de la 1re classe, sur le travail intitulé : *De la Propriété littéraire en Italie*, par notre collègue M. P.-St. Mancini, avocat et professeur de droit à Naples. Ce rapport est renvoyé à l'unanimité au comité du journal (*voyez* la 105e livraison, p. 147).

M. Renzi, au nom du conseil et du comité central des travaux, fait un rapport sur les mémoires envoyés au concours pour les prix à décerner par l'Institut

Historique, à l'ouverture du Congrès de 1843, et sur le programme des prix à proposer pour l'année prochaine.

« Parmi les mémoires qui ont été envoyés à l'Institut Historique sur les diverses questions mises au concours l'année dernière, dit le rapporteur, un seul lui a paru tout à fait digne de son attention. L'auteur a traité la question suivante, proposée par la 1re classe de l'Institut Historique :

« *Exposer à l'aide de faits précis l'influence qu'ont exercée, sur le développement de l'industrie, les corporations ou associations de métiers, ainsi que l'institution des maîtrises et jurandes.* »

« Une commission de trois membres, MM. d'Artois, colonel du génie et secrétaire du comité des fortifications du royaume; D. Rozière, sous-chef au ministère de la justice, et Trémolière, secrétaire-adjoint de la 2e classe, a été chargée de l'examen de ce mémoire. Sévère et juste en même temps, elle y a trouvé de sérieuses qualités, de la conscience et de l'érudition. Le style laisse peut-être un peu à désirer, mais au fond la question a paru bien traitée. En conséquence, et sur l'avis de la commission, l'Institut Historique a accordé le prix à l'auteur du mémoire. »

Ce prix consiste en une médaille d'or de 200 fr. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, après une courte discussion.

Le programme des prix pour 1844 est également adopté. Ce programme se trouve en tête de la 105e livraison de *l'Investigateur*, page 122.

CHRONIQUE.

LE COMTE DE CAMBRAY.

Notre collègue M. Bernabo, jaloux de répondre avec empressement à l'honorable invitation que la 4e classe lui a adressée, nous communique la note suivante :

« Florence vient de perdre notre collègue M. le comte L. de Cambray, un de ses magistrats les plus recommandables, un de ses citoyens les plus distingués. Dès l'âge de vingt-quatre ans ses talents, ses succès dans l'architecture le firent recevoir membre de l'Académie de Saint-Luc, à Rome. Professeur à l'Académie des Beaux-Arts de Florence, il devint bientôt directeur des édifices royaux et fut nommé membre étranger de l'Institut de France; distinction d'autant plus flatteuse que le nombre de ces associés n'était alors que de huit.

« Les monuments que le comte L. de Cambray éleva dans plusieurs villes de Toscane, sa construction de l'hôtel de la Société Philharmonique, sa restauration du dôme de Pise sont des titres qui le recommandent à la reconnaissance et à l'admiration publiques. Mais il en était un autre que son noble cœur ambitionnait : après un long séjour de Paris, où il se lia intimement avec notre

excellent collègue Foyatier, l'auteur immortel de *Spartacus*, qui avait eu occasion de voir, à son second voyage en Italie, sa belle restauration de la cathédrale de Pise; après avoir fréquenté assidument les séances de la classe des Beaux-Arts de notre Institut Historique, auquel il était sincèrement attaché, et s'être voué avec ardeur dans notre capitale à l'instruction de son fils, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, aujourd'hui de retour à Florence, où il a été élu gonfalonier, M. de Cambray ne se borna pas à illustrer sa patrie par de remarquables monuments d'architecture; il s'occupa avec autant de zèle que de succès de l'éducation du peuple. Philanthrope éclairé, il comprit fort bien que la science, pour atteindre son but, ne doit pas se circonscrire dans les classes privilégiées; qu'en donnant aux idées de l'ouvrier plus d'étendue et de développement, elle facilite son travail, élève son caractère et devient ainsi également utile aux bonnes mœurs et aux progrès de l'industrie. Il fonda donc chez lui une école de géométrie et de mécanique appliquées aux arts et métiers, dont il fut le directeur, ainsi que son fils, si digne de marcher sur ses traces. Il fit fleurir l'enseignement mutuel, dont il était un des plus zélés partisans; et, regardant à juste titre l'instruction de l'enfance comme la plus sûre garantie de l'avenir, il la propagea parmi les pauvres, afin de leur inspirer de bonne heure le goût du travail et de les prémunir ainsi contre les dangers de la dépravation. Ce furent les asiles ouverts par la charité aux enfants des malheureux qui excitèrent toute sa sollicitude et lui parurent dignes du plus vif intérêt.

« A la caisse d'épargne, dans les maisons de travail, partout où il y a du bien à faire, des indigents dont il faut améliorer le sort, on retrouve le comte L. de Cambray. Le soulagement du pauvre, la protection des classes ouvrières furent sa constante étude, son unique pensée. Honneur à ces hommes qui font comme lui un noble usage de leurs talents et des avantages qui résultent de leur position sociale! Les regrets de tous ceux qui les ont connus sont un juste tribut qu'on doit à leur mémoire. »

LE FLEUVE DES AMAZONES.

L'Institut Historique s'empresse de transmettre aux lecteurs de son journal les détails historiques et les réflexions qu'un de ses membres, M. Renzi, vient de lui présenter sur la navigation du plus grand fleuve du monde, et sur les avantages que la France pourrait en retirer.

« La France, dit l'orateur, possède dans l'Atlantique l'île de Cayenne, avec une bien faible portion du vaste continent de l'Amérique du Sud. Près de cette contrée deux vastes branches d'un immense fleuve se jettent dans l'Océan, l'une au Para, l'autre plus au nord, sous l'équateur : ce fleuve est celui des Amazones, c'est le Maragnan. Ce premier nom lui fut donné par le capitaine espagnol Orellano, qui le descendit au XVe siècle. Il avait lu dans les livres grecs et latins l'histoire des femmes guerrières de l'Asie, et, grec et latin comme tous

les hommes de son époque, voyant des femmes armées sur les bords du fleuve, il sentit se réveiller dans son esprit ses souvenirs classiques et imposa à ce grand cours d'eau une dénomination asiatique. L'Amazone prend sa source au Pérou, à trente lieues de Lima, près de *Guanuco*, dans le lac de *Lauricocha*. Il traverse presque tout le continent de l'Amérique du Sud, dans une longueur de onze cents lieues. Des rivières qui seraient de véritables fleuves en Europe, telles que l'*Acayale*, le *Beni*, le *Mamoré*, l'*Itenès*, grossies encore par les eaux d'une foule d'autres rivières, se jettent dans ce roi des fleuves. Partout ses bords sont couverts d'antiques et superbes forêts d'une exploitation facile. Les quatre grands affluents que nous venons de citer ont été explorés, en 1794, par le célèbre naturaliste Haënke, Autrichien au service d'Espagne, et compagnon du navigateur Malaspina. Haënke offrit à la cour de Madrid de descendre jusqu'à l'océan Atlantique depuis le *Tipuani*, qui communique avec le *Beni*, un des plus grands cours d'eau de la province de la *Paz*, en Bolivie, et depuis un autre point appelé *Guanaï*.

« Monté sur des pirogues construites par les indigènes, on le vit apparaître un jour devant Para, à l'embouchure de l'Amazone; mais cette exploration audacieuse fut sans résultat, par suite de la jalousie qui régnait alors entre les cours de Portugal et d'Espagne. Ce continent immense, que coupe le grand fleuve avec ses vastes et nombreux affluents, et qu'il peut si bien féconder, resta longtemps dans l'oubli et dans l'abandon ; seulement de temps à autre des missionnaires, des voyageurs, des aventuriers tentaient des excursions sur ses rives, cherchant à former des établissements dans les contrées qu'il arrose. Ces hommes hardis, parvenus à vaincre des obstacles insurmontables, publièrent des relations de leurs voyages et de leurs découvertes; mais, malgré l'appât de ces révélations inattendues, ils n'entraînaient pas les masses à leur suite, et leurs incroyables entreprises n'eurent que de mesquins résultats.

« Lorsque le Portugal eut réussi à briser le joug que lui avait imposé la monarchie espagnole, tout commerce extérieur fut sévèrement prohibé avec les contrées atlantiques; on déroba sans pitié à la connaissance de l'Europe tout ce qui pouvait éclairer la géographie sur l'état de ces régions éloignées. Le gouvernement de l'Escurial se borna à envoyer quelques missionnaires dans les belles plaines du *Sacramento* et sur les rives du fleuve *Ucayale*.

« Cependant la navigation du fleuve des Amazones et de ses affluents ne tarda pas à fixer l'attention des hommes d'Etat. Le marquis de Pombal, ce célèbre ministre du roi dom Joseph, prévit que la ville de Para, située à l'embouchure de cet immense cours d'eau, pourrait devenir un jour la capitale de l'empire du Brésil, et il y fit bâtir un beau palais et une forteresse redoutable pour l'époque; mais, la cour ayant préféré le séjour de Rio-Janeiro, tous les avantages que présentait le littoral baigné par l'Amazone furent sacrifiés au nouveau siége de l'empire brésilien. Les choses sont demeurées depuis lors dans le même état.

« A partir de la chute de la domination espagnole au Pérou et dans les provinces voisines, l'Amérique n'a presque pas cessé d'être en proie aux révolutions, aux bouleversements et à la guerre civile. Cependant, depuis que le Pérou s'est divisé en deux républiques, le *Haut-Pérou* et la *Bolivie*, on a vu l'attention publique se reporter sur le fleuve géant de l'Amérique méridionale. Tous les esprits ont été frappés des avantages sans nombre qui pourraient résulter pour l'univers de l'emploi de la navigation à la vapeur dans les larges bras de son vaste bassin.

« Cette navigation aurait pour résultat de rapprocher de l'Europe les Etats de l'*Equateur*, du *Pérou*, de la *Bolivie*, et toute la partie supérieure de l'Amérique méridionale, qui n'a aujourd'hui de communication avec l'ancien monde que par l'océan Pacifique et la voie du cap Horn, communication toujours très-longue, et souvent fort difficile et fort dispendieuse.

« Le bassin de l'Amazone est resté sauvage et inculte, privé qu'il est de toute relation extérieure, de tout rapport avec la civilisation.

« C'est en liant au moyen de la vapeur des communications fréquentes entre les divers points du fleuve principal et de ses affluents qu'on pourra, comme par enchantement, faire cesser cet état de choses, et conquérir des avantages dont il est difficile de mesurer dès à présent l'importance et l'étendue.

« On n'a exploité au Pérou et dans les pays voisins que les mines d'or et d'argent, dont les produits nous arrivent par l'océan Pacifique; ajoutons que tous les transports de l'intérieur du pays à la côte ne peuvent avoir lieu qu'au moyen de bêtes de somme. Aussi dans les Andes boliviennes et péruviennes, où la nature s'est montrée si prodigue, ces productions du sol, si riches et si variées, deviennent presque inutiles pour le pays, faute de communications et de débouchés. Le cacao, le café, le sucre, le coton et une quantité infinie de productions médicinales ne peuvent s'exporter au loin. Le quinquina, d'excellente qualité, qui abonde en Bolivie, et que toute l'Europe y va chercher, ne nous parvient qu'à force de sacrifices. Là les entrailles de la terre recèlent, outre l'or et l'argent, seuls exploités jusqu'à ce jour, des richesses minérales qu'on a lieu de croire inépuisables... Dans l'état actuel, tout cela est perdu pour le pays et pour l'Ancien Monde.

« Les peuplades à demi sauvages qui habitent le bassin de l'Amazone, et qu'on rencontre sur les bords de tous ses affluents, sont d'un caractère doux, et paraissent avoir un penchant prononcé pour la civilisation. Elles sentent elles-mêmes le besoin de communiquer avec d'autres peuples, et le pays fournit en abondance le combustible que nécessiterait la navigation à la vapeur.

« Le Congrès de la Bolivie, fidèle interprète des sentiments et des besoins de la nation qu'il représente, a promulgué, en mars 1834, un décret par lequel il offre un prix de 20,000 gourdes, ou 110,000 fr., au premier navire à vapeur qui remontera l'une des grandes rivières de la république. Le gouvernement bolivien encourage sans relâche la navigation sur ces cours d'eau; il invite

sans cesse les étrangers à venir s'établir dans le pays, à y choisir les portions de territoire dont le climat, la situation, la fécondité leur offrent le plus d'avantage, soit pour la culture, soit pour l'industrie, soit pour le commerce. Il leur garantit, de la manière la plus formelle, la sûreté de leurs personnes et de leurs propriétés, et une liberté illimitée de conscience.

« Nous savons que ces avances s'adressent plus particulièrement à la France, et que les regards des nations de ce vaste continent sont plus spécialement tournés vers elle. La Guyane, qui est sa vedette, son avant-poste, leur donne l'espoir que leurs vœux seront prochainement accueillis. Elles offrent à la France toutes les richesses de leur sol en échange de cette civilisation bienfaisante qu'elle sait répandre partout où son contact se fait sentir.

« Il ne nous appartient pas de préciser les moyens à employer pour réaliser ce projet. Un port libre à Cayenne et une navigation à la vapeur, appropriée sur une grande échelle à toutes les rivières qui se réunissent au fleuve des Amazones, ouvriraient incontestablement une ère nouvelle au commerce de la France et de l'Amérique méridionale. Outre les richesses nouvelles que le commerce, qui est éminemment civilisateur, puiserait dans ces communications, nous ne devons pas passer sous silence les avantages qui en résulteraient pour la science historique, pour la linguistique, pour les sciences et pour les arts. On approfondirait avec succès les idiomes des nombreuses peuplades qui habitent les bords de l'Amazone; on étudierait tous ces monuments qui les entourent, et dont les ruines attestent chez les nations indigènes, retombées dans la barbarie, une civilisation d'une haute antiquité. Et ce ne serait pas la première fois que la science européenne viendrait visiter ces contrées. Ce fut à Cayenne que l'académicien français Richer découvrit l'inégalité de la pesanteur sous les différents parallèles, et les expériences qu'il y exécuta furent d'une grande utilité à Huygens et à Newton quand il fut question de déterminer la véritable configuration de la terre.

« Les principales contrées arrosées par l'Amazone et ses affluents ont été visitées dans ces derniers temps par divers voyageurs, en tête desquels il faut placer M. d'Orbigny. Les relations de leurs voyages peuvent être consultées avec fruit.

« *Le Mercure péruvien*, publié à Lima en 1791, avait prédit dès cette époque que les vastes plaines arrosées par tant de rivières navigables, et habitées alors comme aujourd'hui par des peuplades barbares, seraient couvertes un jour de grandes villes et de populations civilisées. Un jeune homme, M. Vicente Pazos, écrivait, en 1819 (1), « qu'un jour viendrait où les bateaux à vapeur se « croiseraient dans tous les sens sur l'océan Atlantique et sur les fleuves auri- « fères du Pérou. »

« Ces prédictions peuvent aisément se réaliser aujourd'hui. Tout le nord de

(1) *Letters on the united Provinces of south America*, New-York, 1819.

l'Amérique méridionale est divisé en cinq républiques, la *Bolivie*, le *Pérou*, l'*Equateur*, la *Nouvelle-Grenade* et *Venezuela*. Le vœu le plus ardent de ces Etats est d'ouvrir sans retard des relations directes avec l'Europe, au moyen de la navigation à la vapeur sur les rivières qui arrosent leur territoire.

« Nous avons appris qu'une compagnie anglaise était à la veille de se former dans le but d'exploiter ces riches contrées, en profitant des travaux faits par MM. Maw et Smithy pour s'assurer de la facilité que toutes ces rivières offrent à la navigation. D'un autre côté, ce même jeune homme, dont nous citions tout à l'heure l'aventureuse prophétie, et dont l'âge n'a fait que mûrir les idées, notre honorable collègue, M. Vicente Pazos, aujourd'hui consul général de la république de Bolivie à Londres, sollicite du gouvernement français l'exécution de ce vaste projet. Il vient comme Colomb offrir, non pas à l'Espagne, mais à la France, un nouveau monde digne d'elle, et l'occasion d'accomplir une de ces hautes missions civilisatrices qui recèlent pour les grandes puissances continentales tout un avenir de richesse et de gloire. L'occasion est belle ; puisse-t-on la saisir lorsqu'il en est temps encore ! »

Des Céréales.

Dans une des dernières séances de l'Institut Historique, M. le docteur Maigne a rendu compte d'un ouvrage du plus haut intérêt et des plus instructifs, *Sur les Céréales*, récemment publié par M. Loiseleur-Deslongchamps, de l'Académie de Médecine et de la Société royale d'Agriculture, etc.

« J'ai lu, dit le rapporteur, avec infiniment de plaisir cet excellent ouvrage, dans lequel se trouve consigné tout ce que possédait cette spécialité chez les anciens, et les conquêtes qu'elle a faites dans nos temps modernes : l'historique est traité avec une impartialité digne d'éloge ; le bon goût a constamment présidé aux choix faits par l'auteur entre les nombreux matériaux qu'il a consultés. En épargnant au lecteur des recherches pénibles, il le met à même d'apprécier à sa juste valeur tout ce qui a été écrit jusqu'à ce jour sur cette spécialité. On lit cette partie de l'ouvrage avec d'autant plus d'entraînement que le style, approprié au sujet, est simple, facile et pur. Notre consciencieux auteur, qui appartient à un corps savant respectable, rend pleine justice à chacun de ses collègues, et cite tout ce qu'ils ont fait pour la science, afin que le public, juge équitable, puisse apprécier en connaissance de cause leurs utiles travaux. Parmi toutes les théories émises sur les divers systèmes de cultures, M. Deslongchamps fait ressortir avec un tact parfait tout ce qui est pratique et doit servir de guide dans l'application aux diverses localités. Dirigé par le bon esprit qui l'anime, il cherche à faire pénétrer dans les masses les connaissances qui leur manquent, et que la routine s'efforce de leur dérober, et pour y parvenir il recueille à pleines mains l'héritage du passé pour le semer dans le présent.

« Faire un livre classique sur un sujet aussi important n'était pas chose facile, et la preuve, c'est que tous les auteurs qui l'ont traité jusqu'à ce jour

n'ont fait, pour ainsi dire, que l'effleurer. Leurs expériences, trop peu nombreuses et trop incomplètes, laissent un grand vide dans la science; ils ont reculé devant les difficultés de leur tâche.

« Pour composer un livre sur les céréales, vraiment digne de notre époque, il faut : 1° être doué d'un grand esprit d'observation ; 2° savoir sacrifier beaucoup de temps pour compléter des expériences.

« Notre académicien, dont la modestie égale le talent, possède à un haut degré ces deux puissantes facultés ; aussi son livre ne laisse-t-il rien à désirer : tous les grains qui peuvent servir à la nourriture de l'homme y sont scrupuleusement examinés, ainsi que leur mode de culture.

« Nous devons une vive reconnaissance au savant qui a consacré consciencieusement de longues années à multiplier ses recherches pour nous mettre à même de choisir entre les froments et autres graminées ceux qui réunissent les qualités les plus précieuses pour l'alimentation de l'homme.

« Il nous fait connaître aussi le parti avantageux qu'on peut tirer comme fourrages des premières feuilles des céréales, en les fauchant sur la fin de mars; mais, pour obtenir ce résultat, si utile à la culture surtout dans les années peu abondantes en fourrages, il est de rigueur de semer les froments ou seigles en septembre. Quand les premiers jours du printemps sont arrivés, les racines, ayant eu le temps de se développer et de pénétrer profondément dans la terre, acquerraient une exubérance végétative dangereuse si cette puissance n'était pas amoindrie par le fauchage. Le blé serait alors trop dru; il verserait indubitablement dès qu'il serait épié, peut-être même auparavant, surtout si la belle saison était pluvieuse.

« Comme le fait sagement observer M. Deslongchamps, en agriculture il faut savoir tirer le meilleur parti possible de tous les produits du sol. Se procurer en quantité et sans débours un fourrage excellent est une ressource qui ne doit point être négligée, ainsi que cela arrive trop souvent. et l'auteur se complait à établir des calculs certains pour faire mieux apprécier les bons résultats de ses préceptes.

« Après avoir exprimé notre pensée d'une manière générale sur l'importance d'un ouvrage aussi utile et qui manquait à la science, nous laisserons, dans un prochain rapport, parler l'auteur, nous bornant à citer ses paroles et à suivre les divisions qu'il a établies pour son livre.

« Nous devons ajouter en terminant que nous espérons que M. le ministre de l'agriculture fera déposer un exemplaire de cet ouvrage dans toutes les bibliothèques publiques du royaume, ainsi que dans chacune de nos Sociétés d'agriculture qui ont déjà rendu d'immenses services, et qui tous les jours en rendent de nouveaux en popularisant la science la plus importante de toutes celles qui procurent à l'homme les moyens de vivre. »

Erratum. — Page 187, ligne 40, *le Tableau de Paris*; lisez l'*Essai sur le drame*.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Congrès historique réuni au palais du Luxembourg, sous la présidence de M. Martinez de la Rosa; — *Discours et Compte-Rendu des séances* (neuvième année 1843); 1 beau volume in-8°. Prix : 6 fr. pour Paris, et 7 fr. 50 c. pour les départements et l'étranger.

Galerie des Contemporains illustres, par un Homme de rien; 63e livraison, Manzoni. — Sous presse : Le maréchal Gérard.

Revue du Midi, publiée à Montpellier sous la direction de M. Achille Jubinal, professeur de littérature étrangère à la Faculté des Lettres de la même ville, et paraissant le 25 de chaque mois par livraison de quatre à six feuilles d'impression, grand in-8°. — Montpellier, chez M. Gras, libraire.

Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, publiées par l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand, sous la direction de M. Lecoq, rédacteur en chef, professeur d'histoire naturelle, directeur du Jardin Botanique et conservateur du Cabinet de Minéralogie de Clermont-Ferrand; tome XV, livraisons de mai, juin, juillet et août 1842.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, tome V, in-8°, avec neuf planches. Amiens, 1842; et numéro 1, année 1843.

Revue de l'Orient; Bulletin de la Société Orientale, fondée à Paris en 1841, constituée et autorisée en 1842, sous la direction de M. A. Denis, député, rédacteur en chef et président de la Société; paraissant du 12 au 15 de chaque mois par cahier de quatre à huit feuilles d'impression grand in-8° (extrait du premier cahier, mai 1843).

Pour les Fileuses, vers par Armand Guérin; in-8°. (Au profit des pauvres tisserands et fileuses de la ville de Rennes.)

Breve Analisi dell' articolo critico del signor B. Jullien, che risguarda la memoria inviata dal professore Ferdinando de Luca al 3° Congressi de' Dotti Italiani, inscritto nella dispensa 94 (*maggio* 1842) *dell'* Investigatore, *giornale dell' Istituto Storico di Francia*, par M. Ferdinand de Luca, membre de l'Académie royale des Sciences de Naples; in-8°.

Aperçu de l'état militaire de la France en 1840, présentant l'organisation des bureaux du ministère de la guerre et celle des divers comités d'armes; les cadres de l'état-major général et des corps de l'armée, etc.; les directions de l'artillerie et du génie, etc., etc.; in-8° (extrait du *Spectateur militaire*).

Sur l'expédition et le siége de Constantine en 1837. — Marches, travaux, détails de l'assaut, avec deux planches et une vue; in-8° (extrait du *Spectateur militaire*).

Journal des opérations de l'artillerie pendant l'expédition de Constantine; octobre 1837, avec un plan et une vue; in-8° (extrait du *Spectateur militaire*).

La Colonne de Napoléon au camp de Boulogne, par Joachim Ambert; in-8° (extrait du *Spectateur militaire*).

Relation de ce qui s'est passé à la convocation et pendant le voyage de l'Arrière-Ban, en Allemagne, en 1674, par Claude Joly, écuyer, l'un des commissaires dudit Arrière-Ban; in-8° (publié par la direction du *Spectateur militaire*).

Institut Catholique : Séance générale du 2 février 1843, sous la présidence de Monseigneur l'archevêque de Paris, président d'honneur; 4e année; in-8°.

Réouverture des Cours de littérature étrangère professé à la Faculté des Lettres de Montpellier, par M. Achille Jubinal; in-8° (extrait de *l'Industriel du Midi* du 14 mars 1843).

De la Navigation transatlantique par la vapeur, examinée sous le point de vue commercial; mémoire lu à la Société Maritime dans les séances des 2 et 23 février, 9 et 23 mars 1843, par M. L. de Posson, colonel d'infanterie en retraite (extrait de la *Revue Scientifique et Industrielle*).

Congrès scientifique de France; onzième session, qui se tiendra à Angers (Maine-et-Loire) le 1er septembre 1843. — *Programme arrêté par la Commission centrale de la onzième session;* 4 exemplaires in-8°. Angers, 1843.

OEuvre de la Sainte-Enfance, ou *Association des enfants chrétiens pour le rachat des enfants infidèles en Chine et dans les autres pays idolâtres;* sous la protection de NN. SS. les Evêques. — Programme, in 4°.

Description historique de l'église de Saint-Germer de Flay, par l'abbé J. Corblet, membre de plusieurs Sociétés savantes; in-8°. Amiens, 1842.

Société Phrénologique de Paris; séance annuelle de 1841-42. Forte brochure in-8°.

La Gagne-Monopanglotte, ou *la Langue universelle, formée de la réunion radicale et substantielle de toutes les autres langues*, suivie de fragments de *l'Empire universel*, poëme en dix chants, par Paulin Gagne, avocat à la Cour royale de Paris, auteur des poëmes : *le Suicide, le Martyr des Rois*, etc.; in-8°; 1843.

Archivio storico italiano, etc. : *Archives historiques italiennes*, ou *Recueil d'ouvrages et de documents inédits ou devenus très-rares, relatifs à l'histoire d'Italie*, par une réunion de savants italiens; tome IIIe, contenant : 1° Histoire de Milan, en neuf livres (1023 à 1497), par Zoan Petro Cagnola (*inédite*); 3° Histoire de Milan, en quatre livres (1419 à 1519), par Giovanni-Andrea Prato (*inédite*); 3° Chronique de Milan, en quatre livres (1500 à 1544), par Giovan-Marco Burigozzo (*inédite*); 1 fort volume in-8°; chez Pietro Vieusseux, libraire-éditeur, à Florence. — L'ouvrage se continue rapidement.

Compte général de l'administration de la justice criminelle en France pendant l'année 1841, par M. le garde des sceaux; 1 volume in-4°, Imprimerie royale. — Ouvrage offert à l'Institut Historique par M. le garde des sceaux.

Le Secrétaire perpétuel, Eugène Garay de Monglave.
L'Administrateur-trésorier, A. Renzi.

MÉMOIRE.

DE LA CIVILISATION GAULOISE

A L'ÉPOQUE DE L'ÉTABLISSEMENT DES ROMAINS DANS LA NARBONNAISE

(120 ans avant notre ère).

I.

Des peuples constitués en corps de nation avant les Grecs, avant les Romains, occupaient en Occident une vaste contrée ayant pour limites naturelles les Alpes, les Pyrénées, la Méditerranée, le Rhin et l'Océan ; ces peuples, sous le nom de Celtes ou Gaulois, y sont établis dès les temps les plus reculés. C'est de là qu'on les voit jeter autour d'eux des colonies dans toutes les directions, porter leurs armes redoutables en Italie, en Grèce et ailleurs, puis inscrire leur nom glorieux en tête des annales de la plupart des peuples civilisés. Est-il possible, est-il vraisemblable qu'une pareille nation ait été alors privée elle-même de civilisation, ainsi qu'on l'a prétendu, ainsi que le prétendent encore de nos jours certains écrivains qui trouvent plus commode de répéter des erreurs accréditées que de remonter aux sources, pour donner une base solide à leur opinion? En d'autres termes, les Gaulois avaient-ils une civilisation avancée antérieurement à l'établissement romain de la Narbonnaise? — Oui, répondrai-je. Et ici l'affirmative ne suffit point ; il faut des preuves, il faut des indications précises sur le caractère de cette civilisation. Ces preuves, ces indications je vais les produire ; mais il y a nécessité de prendre un point de départ élevé qui me permette de réunir les principaux éléments de la question dans un cadre synthétique assez étendu pour que leur filiation et leurs rapports réciproques puissent ressortir de manière à être facilement compris et appréciés.

Deux mémoires de M. Villenave, relatifs aux Gaulois, ont été insérés dans le *Journal de l'Institut Historique*, en 1834, tome I ; l'un est intitulé : *De l'Influence des Gaulois sur la civilisation des Grecs et des Romains* ; l'autre : *De l'État des sciences dans les Gaules avant l'ère vulgaire*. L'étude de la philosophie et des lettres par nos aïeux, à partir de temps très-reculés, et surtout sous la domination romaine, est le grand argument au moyen duquel il soutient sa thèse dans le premier, dont le second n'est que le développement. Renfermé dans les raisons déduites de cette double donnée, notre vénérable et savant collègue ne s'occupe pas spécialement de la civilisation des Gaulois : il n'en dit rien ; car il est évident que, pour influer sur celle des autres peuples, il fallait que les

nations celtiques fussent elles-mêmes civilisées. Ainsi son excellent et remarquable travail, plus hardi que le mien, a pour objet une question entièrement différente de celle que je traite : j'y reviens.

Les premiers habitants de l'Europe occidentale, après le déluge (dont l'universalité n'est plus et ne peut plus être contestée aujourd'hui, car la science moderne confirme le récit mosaïque), vinrent par voie de navigation de l'Asie-Mineure, c'est-à-dire de la Phrygie, de l'Ionie et du Péloponèse, régions peuplées, comme on sait, par Gomer et Javan, fils de Japhet, que les mythes helléniens appelèrent Japet, et auquel ils assignèrent Uranus ou le Ciel pour père ou tige de leur race (1). Les Gaules en particulier reçurent les tribus issues d'Askenez, fils de Gomer (2) : ce sont les Celtes ou Galls primitifs (3) ; vinrent ensuite les migrations de tribus sorties de la Paphlagonie et de la Cappadoce, qui, de même que les races slaves, reconnaissaient pour leur grand aïeul Riphat, frère de Gomer : ce sont les Cimmériens des Latins, par corruption les Cimbres (4), appelés Kamir ou Kamrah (5) par leurs voisins les anciens Arméniens, Kimroï par les Grecs, Kinraig dans la langue de leurs descendants du pays de Galles, et que nous nommons en français Kymrii ou Kymris.

Les anciens connaissaient si peu l'origine des Celtes que Timagène, savant grammairien (littérateur) grec, d'Alexandrie, qui vivait du temps d'Auguste, et auteur d'une *Histoire des Gaulois*, citée par Strabon (6) et Ammien Marcellin (7), prétendait qu'ils étaient aborigènes. Sur quoi dom Martin (8) fait judicieusement observer qu'il faut attacher à ce terme l'idée d'un grand nombre

(1) Le mot de *Japhet*, étranger à la langue grecque, est très-significatif dans celle des Hébreux, où il signifie le *dilaté*, l'*étendu*, le *vaste*. La *Vulgate* en a rendu le sens général par l'expression : *Dilatet Deus Japheth. Genesis*, cap. IX.

(2) Flav. Josephe, *Antiq. jud.*, liv. I, chap. 6 ; — Eusèbe, *Thesaur. temp.*, ou *Chroniques* ; — Saint Jérôme, *Quæst. heb. in Gen.* ; — Eustathe, *in Hexameron* ; — Isidore de Séville, *Orig.*, liv. IX, chap. 2 ; — Philastre, *De Hæres.* ; — Lazius, *De Gent. migrationibus* ; — D. Bouquet, *Recueil des histor. de France*, t. I, préface ; — Pezron, *Antiquités de la nation et de la langue des Celtes* ; — Dom Martin, *Religion des Gaulois*, liv. I, chap. 4 ; — *Histoire littéraire de la France* ; t. I, Ire partie, § 13 ; — Dom Calmet, *Comm. sur la Genèse*, chap. IX ; — Dupleix, *Mém. des Gaules*, liv. I ; — Dufau, *Histoire de la Gaule* ; — Torniel, *Annales sacrées* ; — Court de Gebelin, *Monde prim.*, *Orig. fr.* ; disc. prélim. ; — Bochart, *in Phaleg.*, lib. III, cap. 15, etc.

(3) Selon Genebrard, Bénédictin du XVIe siècle (*Chronique sacrée*), le mot *gall* serait chaldaïque, et signifierait les *surnagés*, les *surnageants*, les *voyageurs par mer*, *par les eaux*. Les Latins, en y ajoutant une désinence conforme au génie de leur langue, en firent *Galli* et *Gallia* (Gaulois et Gaule) ; et notre mot galère, bâtiment long, à voiles et à rames, n'a pas d'autre origine.

(4) Appien, *Histoire des guerres civiles*, liv. I ; — Pezron, *Antiquités de la nation et de la langue celtiques* ; — Potocki, *Histoire primitive des peuples de la Russie*, chap. 3.

(5) Leudière, *Congrès historique de Paris*, 1838, p. 102.

(6) Liv. IV, chap. I.

(7) Lib. XV, cap. 9.

(8) *Religion des Gaulois*, liv. I, chap. 4.

de siècles qui se seraient écoulés depuis l'établissement des Celtes dans les Gaules jusqu'à l'époque où Timagène écrivait. A l'égard du nom de Gaulois, nous n'avons aucun renseignement certain sur le temps où les Celtes ont été appelés de ce nom. Pausanias prétend qu'il est postérieur à celui de Celtes, qu'ils ont néanmoins retenu et qui a été appliqué à toute l'étendue de leur pays (1). César avant lui avait affirmé que les Gaulois se l'attribuaient eux-mêmes (2). Xénophon, qui les désigne indifféremment par les deux noms, joint cependant l'épithète de vieux au premier : *Celtæ veteres;* d'où l'on semble autorisé à inférer que le mot Celtes serait le nom générique des races gauloises et gallo-kymriques. M. Thierry, au contraire, gourmande les Grecs et les Latins d'avoir fait de ce mot la synonymie de celui de Gaulois; il croit que les Celtes ne furent ainsi nommés que parce qu'ils habitaient une contrée boisée du territoire des Galls, dont ils descendaient, appelée la Celtique. Il se fonde sur ce que le mot Celte veut dire *homme des forêts*. Cette opinion n'est pas nouvelle, et, quoique rajeunie, il doit être permis de ne pas y adhérer. Quoi qu'il en soit, il résulte de la notoriété historique la moins contestable, la plus fortement établie, que les Gaulois étaient régulièrement constitués en nation plusieurs siècles avant la fondation de Rome, antérieure elle-même à celle de Marseille, ville qui par conséquent n'a contribué en rien à leur ancienne et propre civilisation, nonobstant l'assertion contraire de Justin. Entrons dans le domaine des faits probatifs et caractéristiques de cette civilisation.

Il est faux que la division des Gaules en trois grandes régions géographiques soit due à César; rien dans ses *Commentaires* n'autorise une telle supposition : il dit simplement que toute la Gaule était divisée en trois parties (3); et en effet on ne trouve nulle part chez les anciens qu'il en ait été l'auteur. Tite-Live, en parlant des colonies conduites par Bellovèse et Ségovèse environ six siècles avant notre ère, fait entendre que dès ce temps-là elle existait déjà, car il s'exprime ainsi : « Tarquin-l'Ancien régnait à Rome lorsque les Bituriges avaient la principale autorité sur les Celtes, qui occupent la troisième partie de la Gaule. C'était de ces mêmes Bituriges qu'avait été tiré le roi Ambigat, prince distingué par son courage, lequel éleva au plus haut degré la prospérité de sa nation (4). » Aussi Picot, sans discuter l'époque ni l'origine de la division tripartite des Gaules, se borne à la considérer comme très-ancienne (5).

II.

César trouva les Gaules divisées, ainsi qu'on l'a vu, en trois vastes régions : la Gaule des Celtes-Belges, la Gaule celtique proprement dite ou centrale, et la

(1) Attique, chap. III.
(2) Cæsar, *De Bello Gall.*, lib. I, cap. 1.
(3) Gallia est omnis divisa in partes tres. *Loc. cit.*
(4) Liv. V, déc. I.
(5) *Histoire des Gaulois*, t. I, chap. 2.

Gaule des Aquitains. Chacune de ces Gaules se composait d'un grand nombre de cités (*civitas*), ou États indépendants, qui se subdivisaient eux-mêmes en plusieurs districts ou cantons (*pagi*), lesquels tenaient leurs diètes particulières dans la capitale ou chef-lieu de l'État auquel ils ressortissaient. Ces petits États étaient constitués les uns en républiques populaires ou aristocratiques, les autres en monarchies électives non héréditaires, ayant tous leurs lois constitutives et leurs usages locaux. Unis par un pacte fédératif analogue à celui de la Suisse, chaque année, au mois de zerza (décembre), le sixième jour de la lune, suivant leur manière de supputer par nuits, temps auquel on solennisait la fameuse fête du *guy de l'an neuf* (inauguration de l'an nouveau), des députés de chaque Cité se rendaient sur les confins du pays des Carnutes, où, réunis en diète générale, ils tenaient leur session dans un lieu consacré (1), non loin du collége druidique qui existait à Rouvres, entre Dreux et Chartres. C'est dans cette assemblée, présidée par l'archi-druide ou pontife suprême, que se réglaient en dernier ressort les grands intérêts civils, religieux et moraux des divers peuples gaulois.

Le fractionnement des Gaules en une multitude de peuples ou États obligeait les petits à se placer sous le protectorat des plus grands. De là ces ligues ou confédérations entre lesquelles il surgissait fréquemment des conflits sanglants, même des guerres longues et cruelles; car les plus considérables par l'étendue géographique et par la richesse territoriale ou industrielle aspiraient à se rendre les autres tributaires. Les plus célèbres de ces confédérations étaient celles des Eduens, des Arverniens, des Séquanais, des Bituriges, des Armoricains. Ajoutez-y l'antique principe politique qui voulait que toujours et partout, dans les villes, dans les campagnes, dans les familles, il y eût deux factions ou partis, se contrôlant, s'observant, se disputant l'un l'autre, ou se faisant des concessions mutuelles selon l'occurrence, et vous aurez une idée des discordes intestines, des troubles qui éclataient tantôt sur un point, tantôt sur un autre. Lorsque César vint prendre le gouvernement de la Narbonnaise, les deux premières de ces ligues depuis longtemps rivales se disputaient, les armes à la main, la suprématie du protectorat et la prééminence confédérale. César profita si habilement de ces diverses conjonctures, que c'est sur elles surtout qu'il

(1) Cæsar, *De Bello Gall.*, lib. VI, cap. 13. — C'était une vaste enceinte circulaire et couverte, formée de grosses pierres taillées, à peu près semblable aux *cromlec'hs*, du celtique *crom*, cercle, et de *lec'h*, lieu ou pierre. Ces enceintes affectaient quelquefois la forme elliptique, mais alors leur dimension avait moins d'étendue, et pour ce motif on les appelaient *mâll*, dont les Latins firent *mallum* et *mallus*. Ceux-ci correspondaient aux *téménés* des Grecs, tandis que les *cromlec'hs*, suivant l'abbé Mahé (*Antiquités du Morbihan*), étaient comme les cathédrales de la religion druidique, et les *mâll* ou *téménés*, les temples de second ordre, ou les chapelles cantonnales où les prêtres instruisaient les peuples et où, suivant le savant abbé Manet (*Histoire de la Petite-Bretagne*, t. I), se tenaient les comices nationaux.

fonda ce système de conquête qui, suivant l'expression d'un écrivain profond, donna une vaste province aux Romains et un maître à la république (1).

Cette situation agitée des Gaules, à l'époque qui nous occupe, n'en révèle pas moins une nation façonnée de longue main à la vie politique, partant sociale et civilisée. Par ce seul fait, par ce grand fait, un éclatant démenti est donné à ceux des écrivains de nos jours qui, étrangers aux progrès que la linguistique et l'ethnographie ont fait faire à la critique et aux études historiques, en sont encore à reproduire les idées surannées de Mézerai et de Pelloutier sur la prétendue identité qui existerait entre les Germains et les Gaulois, sous le rapport du culte, des habitudes, des mœurs et de la civilisation. Ce système assimilateur est d'autant plus faux qu'il repose sur une méthode essentiellement vicieuse, laquelle, sous le prétexte tout aussi faux d'une origine identique, consiste à confondre l'histoire des uns avec celle des autres. Et pourtant on ne saurait ignorer que César, que Tacite, dont on invoque si fréquemment l'autorité, sont loin de favoriser ce système, qui a eu pour résultat de jeter la confusion dans l'histoire des deux nations. César, en particulier, s'attache au contraire à faire ressortir les traits qui en caractérisent la dissemblance; il dit, en parlant des quinze mille Germains qui, sous le commandement d'Ariovisto, vinrent dans les Gaules prêter leur dangereux secours aux Séquanais, ligués avec les Arverniens contre les Éduens : « Ces Barbares, ravis du climat, de l'opulence et des mœurs policées des Gaulois, en attirèrent d'autres... car le sol de la Germanie et celui des Gaules ne peuvent se comparer, non plus que la manière de vivre des habitants (2). » Suit, un peu plus avant dans les *Commentaires*, un parallèle qui frappe par ses contrastes et dans lequel l'écrivain latin répète de nouveau que « les mœurs des Germains sont très-différentes de celles des Gaulois, en ce sens surtout qu'ils n'ont point de druides pour présider à leur religion, et ne s'occupent pas de sacrifices (3). »

Les auteurs auxquels j'ai fait allusion ne se bornent pas à l'adoption pure et simple de la méprise capitale de Mézerai et Pelloutier, leurs oracles, les seuls qu'ils lisent superficiellement; ils la développent avec une complaisance dont les romanciers pourraient être jaloux. Ils nous représentent les Celtes ou les Gaulois en général, avant la possession romaine de la Narbonnaise, comme des espèces de sauvages et de barbares qui habitaient de misérables huttes ou de méchantes cabanes couvertes de chaume, au milieu d'épaisses et humides forêts, ou autour des étangs; qui n'étaient couverts que de peaux d'animaux, et les plus huppés d'une étoffe grossière; qui enfin vivaient courbés sous le joug de prêtres superstitieux et cruels. Singuliers sauvages, en effet, que des peuples qui, loin d'être opprimés, avaient des institutions fondées sur le principe dé-

(1) Bonald, *Théorie du Pouvoir*, t. I, liv. III, chap. 8.
(2) Cæsar, *De Bello Gall.*, lib. I, cap. 31.
(3) Cæsar, *ibid.*, lib. VI, cap. 11 et 21.

mocratique de l'élection, tant dans l'ordre religieux (1) que dans l'ordre politique, aussi bien pour les États ou cantons organisés en petites monarchies, que pour ceux où dominait l'élément aristocratique ; principe en vertu duquel le suffrage du simple citoyen avait autant de poids que celui du plus grand seigneur et même du chef des druides (2) ; qui, toujours ennemis de la servitude, portaient l'amour de la liberté jusqu'à l'exagération et au fanatisme (3) ; dont le commerce extérieur avait acquis une importance telle que, au rapport de Flavius Josèphe, ils répandaient ainsi leurs richesses sur toutes les parties du globe (4) ; qui fabriquaient des tapis à carreaux et à fleurs, des tissus précieux par leur finesse autant que par l'éclat des couleurs brillantes qu'ils avaient l'art de leur appliquer et que l'Italie trouvait merveilleuses (5) ; qui couchaient sur des matelas et des lits de plumes, lorsque les Grecs et les Latins ne connaissaient encore que les lits de paille (6) ; qui revêtaient les harnais de leurs chevaux d'ornements émaillés, et dont les chefs combattaient sur des chars d'argent habilement ciselés (7) ; qui portaient des casques ombragés de panaches de pourpre, et des boucliers sur lesquels étaient gravées ou incrustées des figures de bronze doré (8) ; qui se paraient de colliers et de chaînes d'or massif et de bracelets de ce métal (9), même aux armées, jusque-là qu'un de ces chefs ou rois, Bituit, fils de Luer-le-Magnifique, dans la bataille qu'il livra, sur les bords du Rhône, contre Fabius, l'an 122 avant J.-C., déploya un luxe comparable aux pompes des rois de Perse (10) ; qui frappaient des monnaies d'or, d'argent et de cuivre ; connaissaient les procédés de l'alliage de ces métaux, ceux de la dorure, de l'étamage, de la teinture ; qui étaient les inventeurs de presque toutes les armes de guerre dont leurs ennemis avaient adopté l'usage longtemps avant leur invasion dans la Narbonnaise, ainsi que d'une multitude de machines d'arts industriels et d'instruments aratoires (11) ; qui étaient supérieurs aux autres peuples de l'Occident dans l'agriculture, spécialement dans l'art et la pratique de la navigation (12), aussi bien que dans la manière de construire leurs

(1) Cæsar, *De Bello Gall.*, lib. VI, cap. 13.

(2) Dom Martin, *Histoire de la religion des Gaulois*, t. I, disc. prélim.

(3) Orose, *Historiar. adv. pag.* lib. V, cap. 14 ; — Pelloutier, *Histoire des Celtes*, t. I, liv. II, chap. 14.

(4) *De Bello Jud.*, lib. II, cap. 28.

(5) Strabon, liv. IV. — Vopiscus, chap. 20.

(6) Plin., lib. VIII, cap. 48.

(7) Orose, *Hist.*, lib. V. cap. 10.

(8) Végèce, *de Re vestiariâ*, lib. II, cap. 15-18.

(9) Diodor. Sicul., liv. V ; — Tit.-Liv., lib. VII, cap. 10. — Virgil., *Æneid.*, lib. VII, v. 660 ; — Aulu-Gelle, *Noct. Att.*, lib. IX, cap. 13.

(10) Florus, *Epit. hist.*, lib. II, cap. 3.

(11) Plin., lib. VIII, cap. 48 ; — lib. XVIII, cap. 11, 18 ; — lib. XXVIII, cap. 12 ; — lib. XXIX, cap. 2.

(12) Cæsar, lib. III, cap. 8.

vaisseaux, plus favorables aux manœuvres et plus propres à résister aux tempêtes que ceux des Romains (1); qui comptaient environ quinze cents villes, plus ou moins considérables et florissantes, qu'ils avaient l'art de fortifier de manière à les rendre d'un agréable aspect en même temps que capables de soutenir avec succès les attaques les mieux combinées (2); toutes choses qui supposent une civilisation avancée et partant très-ancienne.

On objecte que nul vestige un peu remarquable d'architecture monumentale n'atteste que cette partie des arts, qui est une des manifestations de toute civilisation, fût connue des Gaulois. J'en conviens; mais que savons-nous si les vainqueurs, si les envahisseurs, qui se sont successivement et à plusieurs reprises rués sur les Gaules, n'ont pas tout détruit, tout anéanti? Où sont, dans le nord, l'est et l'ouest de la France, les monuments conservés des Romains? C'est à peine s'il reste à Paris quelques débris de la demeure impériale de Julien. A la vérité on en trouve un certain nombre dans le Midi, parce que là leur séjour a été plus prolongé, et que les Goths, qui n'étaient point des barbares, les ont un peu plus respectés. Au surplus, que les Celtes aient été peu habiles en architecture monumentale, ce fait, isolé qu'il est, ne saurait être tourné en argument négatif de leur civilisation antérieurement à l'époque dont il s'agit ici, surtout en présence de tant d'autres faits avérés qui la constatent d'une manière positive et formelle. D'un autre côté, ceux qui par manie, qu'on me passe le mot, ne veulent rien trouver de bien chez les Gaulois, dont ils descendent, font grand bruit de l'imperfection des monnaies ou médailles gauloises, dont ils n'ont souvent vu qu'un très-petit nombre, si même ils en ont vu; je me borne à les renvoyer aux travaux numismatiques de MM. de Lagoy et Lelewel, et à la *Revue de Numismatique française*, dirigée par M. de La Saussaye. Ils apprendront là que l'exécution des types gaulois est plus ou moins soignée, suivant les époques auxquelles ils ont été frappés. D'ailleurs, les médailles grecques et romaines sont-elles donc toutes également parfaites?

En ce qui concerne la qualification de *Barbares* qu'on a prodiguée à satiété aux Gaulois, personne n'ignore que cette expression des Grecs et des Latins n'avait pour eux qu'une signification correspondante à celle d'étrangers à leurs pays. Il y a donc erreur ensemble et sottise à la leur appliquer selon le sens qu'elle a dans nos langues modernes. Que si l'on veut faire allusion aux sacrifices humains dont les Gaulois sont accusés d'avoir fait un cruel usage, on ne peut guère se prévaloir que d'un passage très-suspect de César, attendu que tous les autres écrivains où cette accusation est articulée ne font que la lui emprunter pour la reproduire de confiance, sans examen et sans critique. Il est dit dans ce passage que ceux qui étaient frappés de maladies dangereuses, ou qui allaient s'exposer aux périls de la guerre, faisaient vœu d'immoler des victimes

(1) Cæsar, *De Bello Gall.*, lib. III, cap. 13.
(2) Id., *ibid.* lib. VII, cap. 23.

s'ils échappaient à ces périls, parce que les Gaulois pensaient que le supplice des coupables, convaincus de larcins et d'autres délits, est plus agréable aux dieux. Puis arrive la conclusion laconique si digne de l'exorde : *Mais lorsque les criminels viennent à manquer, ils sont remplacés par des innocents, et dans tous ces cas on a recours au ministère des druides* (1). Quoi! la justice si sévère, si équitablement sévère du sacerdoce gaulois, était obligée de suspendre son cours, d'avoir des dépôts de prévenus, de les tenir comme en réserve dans la prévision de ces éventualités, afin de n'être pas exposée, autant qu'il était possible, à la dure nécessité d'immoler d'honnêtes victimes! Et, comme il est très-rationnel d'admettre que ces vœux superstitieux devaient être immensément nombreux, il s'ensuit que ceux qui n'étaient ni malades, ni guerriers, couraient des chances bien plus terribles que les autres; car à coup sûr les criminels auraient été de beaucoup insuffisants. Il s'ensuit encore que la population des Gaules, au lieu de s'élever à trente-neuf millions d'individus, à l'époque de la conquête romaine, ainsi que le savant docteur anglais Walace l'a calculé (2) d'après César lui-même et Plutarque, et en prenant pour base de son évaluation les armées mises sur pied contre le conquérant ; il s'ensuit, dis-je, que cette population aurait été des trois quarts inférieure à ce nombre. Et ces absurdités ont acquis l'autorité de faits historiques!..... Allons donc! Mais, dira-t-on, on sacrifiait des esclaves. Cette supposition ne détruit pas les conséquences désastreuses qu'auraient nécessairement produites les sacrifices humains *ad libitum*, et elle repose d'ailleurs sur un fait qui est loin, très-loin de pouvoir être démontré, par la raison toute simple que les races celtiques ou gauloises ne connaissaient point l'esclavage (3). César n'approfondit, ne creuse bien que les matières de stratégie, ne s'occupe avec soin et en détail que des opérations militaires, que des circonstances ou des faits qui intéressent sa gloire personnelle. Il passe rapidement sur tout le reste, et s'il en fournit quelques indices qui ne sont pas toujours clairs, qui se contredisent ou se réfutent quelquefois les uns les autres, c'est incidemment et par occasion. Voulez-vous un exemple de la négligence qu'il met à rendre compte des choses en dehors de ce cercle, où il se pose en triomphateur devant Rome qui le regarde, et où il veut que César soit bientôt le nom synonymique de pouvoir suprême? Il représente en divers endroits de ses *Commentaires* les peuples gaulois se portant légèrement, promptement à la guerre, par amour de la liberté et en haine de la servitude; puis tout à coup il vient annoncer que le peuple n'est rien, que sa condition est celle de la servitude; que les druides et les nobles seuls sont quelque chose (4)... Cette

(1) *De Bello Gall.*, lib. VI, cap. 16.

(2) *Du nombre des Hommes dans les temps anciens;* traduit de l'anglais par Joncourt. In-12, 1754, page 143.

(3) Latour-d'Auvergne, *Origines gauloises*, chap. 8.

(4) *De Bello Gall.*, lib: VI, cap. 13.

assertion, démentie par lui-même, démentie par tous les historiens antérieurs et postérieurs, a été néanmoins acceptée, répétée, transmise malgré son évidente et pour ainsi dire palpable fausseté; et l'on en a conclu l'esclavage chez une nation qui l'avait en horreur. Il est à regretter que M. A. Thierry, dans son *Histoire des Gaulois*, n'ait pas discuté une aussi importante question avec l'attention qu'elle mérite. Il traduit tout bonnement le texte césarien qui s'y rapporte; mais divisant la masse du peuple en deux parties, celle des villes et celle des campagnes, il convient que la première jouissait d'une grande liberté, et il incline à penser que dans l'autre il pouvait exister des esclaves qui lui *paraissent pourtant n'avoir pas été fort nombreux* (1). C'est une concession faite au puissant ennemi, au calomniateur intéressé des druides. L'esclavage, de même que le polythéisme et l'idolâtrie, a été introduit dans les Gaules par la conquête romaine. Sur quoi reposent en effet ces imputations? sur l'autorité unique et isolée de César, très-mauvais observateur, qui d'ailleurs s'était fait un système habilement politique, d'après lequel il fallait à tout prix trouver partout chez les Gaulois des analogies et même des identités avec ce qui se pratiquait chez les Romains. Mais il ne suffit pas de s'appeler César pour commander une confiance aveugle à la postérité; il ne suffit pas de jeter négligemment des phrases affirmatives de cette nature sans les étayer de quelques explications, de quelques preuves propres à convaincre.

Or où sont ces explications, ces preuves de l'esclavage gaulois avant la domination romaine? où sont-elles dans d'autres auteurs anciens? On a beau les chercher, les explorer de tous côtés, on ne découvre rien de plus que le *Servorum loco* des *Commentaires*. Qu'est-il arrivé de cette pénurie de faits et d'autorités pour trouver l'esclavage établi chez les Gaulois? Qu'il a fallu recourir encore à cette méthode illogique d'appliquer l'économie sociale d'un peuple à un autre. Montesquieu lui-même en est réduit là. Pour donner une idée de l'esclavage dans les Gaules, il est obligé de l'emprunter à la Germanie (2). Est-ce ainsi que l'on peut sérieusement argumenter sur un point de cette gravité? Au surplus, voici ce que constate Tacite relativement à l'esclavage germanique, en supposant toutefois que le mot latin *servus* soit toujours synonyme du mot *esclave*, ce qui est fort contestable. « Les esclaves, dit-il, ne sont point attachés à la maison, à certains emplois domestiques comme les nôtres. Ils ont leurs foyers, leur demeure particulière; le maître n'en exige qu'une certaine redevance fixe en blé, en bétail, en étoffes, comme cela a lieu pour les colons; et cette redevance une fois acquittée, ils ne sont plus assujettis à aucune autre espèce de service (3). » Admettons qu'il en fût ainsi parmi les Gaulois; il en résultera, en définitive, que la condition des prétendus esclaves gaulois ne différait aucunement de la condition de nos fermiers.

(1) Tom. II, part. II, chap. 1.
(2) *Esprit des Lois*, liv. XV, chap. 12.
(3) *Mœurs des Germains*, chap. 25.

Passons maintenant au chapitre concernant le polythéisme, que j'ai traité ailleurs avec d'amples développements (1), mais que je réduis ici à un simple résumé de quelques-uns des faits sur lesquels mon opinion est fondée.

Un auteur judicieux remarque que Diodore de Sicile, César, Strabon, Pomponius Méla, et une foule d'autres, méritent très-peu de créance sur la question de la religion des Gaulois, attendu qu'ils n'en ont guère parlé que par occasion, presque toujours d'une manière peu détaillée, souvent même sans en connaître ni le fond ni les mystères autrement que par les rapports vagues et peu exacts de gens qui n'avaient eu qu'un commerce passager les avec Gaulois, ou qui n'avaient consulté que des personnes qui ne voulaient pas les instruire, ou bien encore qui n'étaient pas elles-mêmes au fait du vrai système de leur propre religion (2).

Cependant, quoiqu'il soit démontré que la masse des auteurs anciens a été dans une erreur complète touchant la religion gauloise, il en est plusieurs qui, sans posséder la connaissance approfondie des dogmes druidiques, en ont eu au moins des notions générales beaucoup plus saines que les autres. Cicéron (3) prétend que les Celtes étaient hostiles aux dieux immortels ; qu'ils n'avaient aucune des idées, aucun des usages des autres peuples. Denys d'Halicarnasse (4), contemporain d'Auguste, affirme positivement que jusque-là ces nations n'avaient rien changé à leur religion. Lucain (5) les apostrophe en ces termes : « Si vous connaissez les dieux, si vous en avez une juste idée, il faudra convenir que les autres peuples ne les connaissent point du tout. » Pline, Sénèque, etc., partagent ce sentiment de Lucain.

Aux raisons que j'ai tirées des témoignages de l'histoire, j'ai ajouté dans ma dissertation précitée celles que fournit la linguistique, et dont je vais offrir une sorte de spécimen. Sans retrancher ni ajouter par épenthèse, sans déplacer aucune des lettres qui composent les noms des divinités gauloises, en petit nombre, et en interprétant séparément chacune de leurs formes syllabiques, on parvient à trouver leur vraie signification. Puis ce résultat, qui n'est pas de nature à être étourdiment rejeté, conduit à cette conclusion que ces divers noms étaient purement appellatifs ou attributifs d'un dieu unique et suprême : on va le voir.

Dieu, en tant qu'être absolu, isolé de tout attribut et pris dans un sens métaphysique, était appelé Tis, que la prononciation faisait sonner Dis. Les Gaulois se disaient fils de ce dieu spirituel, et ce n'était pas sans raison, puisqu'ils le reconnaissaient pour l'auteur du genre humain. Le mot est reconnaissable dans

(1) *Revue d'Auvergne*, numéro de septembre 1841.

(2) Chiniac, *Discours sur la religion gauloise*, deuxième partie.

(3) *Pro Fonteio.*

(4) *Antiq. rom.*, liv. VIII.

(5) *Pharsale*, liv. I, v. 452-453.

les dialectes celtiques encore subsistant, savoir : en gaëlique irlandais, *Dia* ; en gallois, *Duw* et *Dew* ; en armoricain ou celto-breton, *Deiz*, jour, lumière éclatante et céleste. Tous ces noms qui répondent au Ζεύς des Grecs, génitif Διός; au *dies* et au *Deus* des Latins, signifient proprement : *celui qui est toujours ;* le Tout-Puissant, l'Être suprême.

Hès, latinisé en *Hesus* ou *Esus*, nom appellatif, feu primordial, principe des choses, par antonomase l'Être par excellence, attributivement considéré, présidait aux armées et aux grands événements.

Teutathès n'était pas non plus le nom propre d'une divinité particulière, mais une désignation appellative ; car *teut* ou *tût* (gens, nations, hommes), *tat* ou *tad* (père), et *Hès* (Dieu), composent ce mot, qui se traduit littéralement par : *Dieu, des hommes le père* sous-entendu *il est* ; ce qui explique fort bien la qualification patronymique de *Teut-Sah* que se donnaient les Volces, peuple gaulois du Bas-Languedoc, et dont on a fait *Tectosages*, c'est-à-dire enfants de Dieu-père. Teutathès, par antonomase, avait le sens de Père sublime, incréé, immuable, éternel. C'est à lui que les criminels, juridiquement condamnés à mort, étaient immolés.

Taranis, formé de deux mots celtiques, *taran* (tonnerre, tonner), et *is* (feu, éclair) ; proprement le fulgurant, le fulminateur des grandes foudres, le roi des tempêtes, le souverain maître des airs.

Belenus, du radical *bel*, puissance, autorité, souveraineté. En dialecte gallo-kymri ou gallois, *belen* ; en celto-breton, *bellen*, sphère, globe, boule du monde ; élévation, hauteur, ce qui est loin, au-dessus de nous... l'être ancien, le doyen universel. Il va sans dire que la désinence *us* étant purement latine n'a ici aucune valeur.

Belisman, par corruption *Belisama*, mot composé de *bel*, même racine que le précédent ; de *is* (feu, lumière), et de *mam* (mère) ; d'où la signification littérale de *mère et souveraine lumière* ; en d'autres termes : Dieu, foyer suprême de sagesse et de vertu.

Ogmi, du celtique *ogma* (lettres et sciences secrètes), composé de *og*, force superlative, source, principe de vie ; et de *mi* (bouche), dont les Latins (qui ont fait des emprunts nombreux à la langue des antiques colonies celtes de leur pays, comme on peut le voir dans Varron et autres) formèrent *mitis*, pour exprimer la douceur et l'attrait irrésistible de l'éloquence. *Ogmi*, par corruption *ogmius* ou *ogmion*, c'était le dieu fort, le dieu de qui émanent les sciences les plus cachées, toutes les facultés qui rendent les hommes éloquents.

Voilà les dieux gaulois que César et ses copistes ont ridiculement transformés, par voie d'assimilation, à Mercure, Mars, Pluton, Jupiter tonnant ou *Stator*, Apollon, Minerve et Hercule ! Et on ose de nos jours encore reproduire sérieusement de telles inepties !

Quant aux simulacres de Mercure ou autres que César avait vus, son assertion, même en l'admettant comme réelle, ne peut s'entendre que de la Gaule

narbonnaise, déjà occupée par les Romains depuis environ un siècle, et d'où ils avaient expulsé les druides.

Ainsi, prétendre qu'avant la conquête césarienne la religion des Gaulois, abstraction faite des superstitions populaires, consacrait le polythéisme et l'idolâtrie, équivaudrait à prétendre aussi que l'Écriture sainte enseigne une doctrine analogue, parce que chacun des dix noms par lesquels elle désigne Dieu a une signification attributive ou appellative.

El, le Dieu très-fort, le *Theos* des Septante ; — *Eloha*, d'*Eloha*, force ; Dieu disposant de toute force ; — Elohim, eux, les dieux, c'est-à-dire Dieu le fort par excellence, réunissant toutes les forces, le *Fortissimus* de la Vulgate ; — *Sabaoth* ou *Tsabaoth*, armée en bataille, le Dieu des batailles, qui fait triompher dans les combats ; — Elion, l'*Excelsus* des Latins, l'élevé, le Très-Haut ; — Ehieh ou Hhaah, Hévé, nom qu'il s'est donné lui-même en apparaissant à Moïse sur le mont Sinaï ; paroles que saint Jérôme traduit par *sum qui sum* (ego) : Je suis celui qui suis, ou je suis celui qui est ; — Adonaï, *Dominus*, le Seigneur, le souverain maître, nom usuel chez les Hébreux ; — Ya, ou Iah, Dieu existant par lui-même, nom que le pape Damase introduisit dans les offices de l'Église, en conservant le mot hébreu *Alleluia*, composé de *Alleln* (louez), et de *Ia* ou *Iah* (Dieu) ; JeHoVaH, nom propre, caractéristique, ineffable et sacré de Dieu : la plénitude de l'Être, l'Éternel : le grand-prêtre seul pouvait prononcer ce nom dans le temple. On le traduit dans notre langue par : Il fut, il est, il sera, ou par : Sera-étant-été ; — *El-Schaddaï*, l'Omnipotens, le Tout Puissant.

Mais, m'objectera-t-on, vous pourriez de la sorte expliquer le polythéisme mythique de tous les peuples. Nullement ; les dieux du paganisme n'ont que des attributs spéciaux, déterminés, bornés et sans aucun des caractères généraux et absolus attachés aux appellations gauloises ; cela est de toute évidence, à l'exception de *Deus*, et *you-piter* ou *pater*, le grand Dieu, le Dieu des dieux, connu dans la haute initiation sacerdotale et des philosophes.

III.

« Si haut qu'on puisse remonter, disent les savants auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, toutes les autorités nous représentent les Celtes ou Gaulois comme des peuples civilisés ; vivant en société, sous des lois sages, occupés de l'agriculture, des arts et du trafic ; ayant l'usage des lettres et de grandes dispositions pour les hautes sciences..... ; et, à reprendre les choses même dès les temps les plus reculés, ils passaient pour une nation ingénieuse (1), dont l'incomparable industrie est le trait caractéristique...

(1) Ταῖς δὲ δεξιοτέραις ἕξεσι. Diodor. Sicul., lib. V. — « Est summa genus solertiæ, at quæcumque « omnia imitanda atque efficienda, quæ ub quoque tradantur, aptissimum. » Cæsar, lib. VII, cap. 22.

« Il paraît hors de doute qu'ils apportèrent les hautes sciences lorsque, dans la dispersion des peuples, ils se répandirent dans les pays inhabités et vinrent enfin peupler les terres qui ont porté dans la suite le nom de Gaules. Et de quels peuples les Gaulois auraient-ils pu prendre les sciences dont il est question ? Des Egyptiens, des Chaldéens d'Assyrie, des Perses, des Indiens? Mais il est certain que les Gaulois n'ont jamais eu de communication avec ces peuples éloignés d'eux par des distances infinies.

« Il est de notoriété historique que la philosophie des Grecs a eu l'avantage de l'ancienneté sur celle des Romains. Or, il en est de même de la philosophie des Gaulois à l'égard de celle des Grecs. C'est une vérité que Clément d'Alexandrie (1) a pris à tâche lui-même d'établir. Il prouve, par l'autorité des plus anciens auteurs, que les nations qu'il a plu aux Grecs de traiter de barbares, et les Gaulois en particulier, ont fait usage de la philosophie avant que la Grèce la connût; car, ajoute-t-il, les plus anciens que l'on sache avoir paru chez les Grecs sont Mnésyphile, Solon, Thémistocle, Xénophanes, Thalès, Pythagore, qui n'ont commencé à fleurir que vers la 46e olympiade, c'est-à-dire un peu moins de 700 ans avant J.-C. Et il y avait longtemps alors que les druides gaulois philosophaient comme les devins ou prophètes égyptiens et ceux de l'Assyrie, les semanées de la Bactriane, les mages de la Perse, les gymnosophistes dans les Indes.

« Clément va encore plus loin, et montre par Alexandre, dans son livre des *Symboles pythagoriciens*, que Pythagore avait même été instruit par les Gaulois (2).

Le fait articulé par le docte Père de l'Eglise grecque, sur la foi d'Alexandre, surnommé Polyhistor par les biographes, au sujet des leçons que Pythagore aurait reçues des druides, s'il n'est pas suffisamment constaté pour être admis sans réserve, ne saurait non plus être rejeté comme controuvé ; car il est indirectement confirmé par Diogène Laërce, qui, après avoir rappelé (3) qu'Aristote, dans son *Traité du Magicien*, et Sotion, dans celui de la *Succession des Philosophes*, assurent que les Barbares, parmi lesquels les druides ou semnothées des Gaules, ont les premiers cultivé la philosophie et que c'est d'eux que les Grecs la reçurent, ajoute (4) : « Jeune et plein d'un vif désir de s'instruire, Pythagore quitta sa patrie et se fit initier à tous les mystères, tant de la religion des Grecs que des religions étrangères. » Nous allons voir que ces différents témoignages coïncident avec celui d'un historien consciencieux et grave : c'est

(1) *Stromates*, liv. V, chap. 1.

(2) *Histoire littéraire de la France*, t. I, première partie. — Dom Martin, *Histoire de la religion des Gaulois*, t. I, liv. I, chap. 22.

(3) *Vie des Philosophes, in proœmio*, cap. IV.

(4) « Cùm autem esset juvenis addiscendi studiosissimus, patriam linquens cunctis ferè græcis « barbarisque mysteriis initiatus est. » *In Vit. Pithag.*, lib. III, cap. 3. — Dom Martin, *Histoire des Gaules*, t. I, dissert. I, liv. III.

Ammien Marcellin. Il dit que, selon le jugement de Pythagore, « les druides, réunis en société, s'occupaient de sonder les profondeurs merveilleuses de la nature et s'élevaient au-dessus des choses humaines en enseignant l'immortalité de l'âme (1). » Or, comment celui-ci aurait-il pu connaître la science philosophique des druides, qui n'écrivaient rien, autrement qu'en conférant avec eux, comme il conféra avec les prêtres et les docteurs mystagogues de l'Orient?

Ainsi, alors que la civilisation des Grecs n'était point complétement développée, et celle des Romains encore dans l'enfance; alors que ces deux peuples n'avaient ni philosophes, ni établissements scolaires, la Gaule possédait un grand nombre de colléges druidiques, dont plusieurs se distinguaient entre les autres par le succès de leur enseignement scientifique : ce sont ceux de Rouvres, au pays des Carnutes; de Mont-Drud, dans les terres des Eduens; ceux de Carnac et Belle-Ile-en-Mer, en Bretagne; Gergovia, en Auvergne; Ivry et Montmartre, près de Paris; Bayeux, en Normandie; Ardennes, en Belgique, près de Namur; Courdimanche, près d'Etampes; Montjavoult, dans le Gévaudan; Montbrison, dans le Forez; Toulouse, Bordeaux, Marseille, Figon et Eguilles, près d'Aix; Carluec-les-Céreste, près d'Apt, etc. Ces colléges étaient fréquentés par un nombre d'élèves si considérable que Caton-le-Censeur, mort l'an 148 avant notre ère, les appelait le rendez-vous de toute l'étendue du pays (2). Nous savons par Cicéron (3), César (4), Pline (5), Strabon (6) et Pomponius Mela (7), qu'on y enseignait la théologie, l'astronomie, la géographie, les mathématiques, la physique, la médecine, la botanique, la physiologie, l'histoire, la rhétorique, la musique et le chant. Ces notions, qui nous sont parvenues sur l'enseignement public des Gaulois, suffiraient à elles seules pour nous faire concevoir une haute idée de leur civilisation, laquelle, pour ne pas ressembler à celles des Grecs et des Romains, n'en était pas moins très-réelle et très-remarquable. Ce chapitre intéressant de leur histoire sociale exige quelque développement; mais, comme l'enseignement public était dirigé et pratiqué par le sacerdoce gaulois, il est nécessaire de faire préalablement connaître l'organisation hiérarchique de ce corps célèbre, d'après les renseignements qu'on en trouve disséminés dans une foule d'auteurs, et qui peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

Un pontife suprême, ou archidruide, qui était appelé à cette dignité par voie d'élection : son pouvoir spirituel et politique s'étendait sur toutes les Gaules. Il résidait les six mois d'hiver dans le pays des Carnutes, et les six mois de la belle saison dans celui des Éduens. Il n'officiait que dans quelques oc-

(1) Lib. XV, cap. 9.
(2) *Origines, apud Charisius*, lib. II.
(3) *De Divinitat.*, lib. I.
(4) Lib. VI, cap. 14.
(5) Lib. XVI, cap. 95.
(6) Liv. IV.
(7) Liv. III, chap. 2.

casions solennelles, et la prérogative de présider les diètes ou assemblées générales de la nation lui était dévolue.

A la tête des druides de chaque Cité ou Etat était placé un prêtre supérieur, duquel relevaient tous ceux des cantons qui en ressortaient. Ses principales fonctions religieuses consistaient à célébrer dans le chef-lieu de sa résidence les fêtes lunaires à tous les renouvellements de mois, fêtes connues sous le nom de *Néoménies*.

Enfin, il y avait dans chaque district ou canton un prêtre principal, à qui était commis le soin de veiller à ce que les cérémonies du culte fussent observées avec régularité, ainsi que celui de faire exécuter les ordonnances disciplinaires de l'archidruide, que le prêtre supérieur transmettait.

L'ordre druidique, considéré dans son ensemble sacerdotal, était divisé en trois classes :

1° Les *vacies*, *sarronides* ou *semnothées*. Ils jugeaient en dernier ressort, dans les grandes diètes, les litiges et les procès, tant en matière civile qu'en matière criminelle. Ils présidaient les diètes confédérales et cantonnales. Docteurs politiques de la nation, ils expliquaient les lois au peuple, l'instruisaient de ses devoirs civils en même temps que de ses obligations religieuses. Régulateurs des rites et des choses sacrées, ils étaient les dépositaires des connaissances théologiques et dogmatiques les plus élevées. Ils avaient la révision et la censure des hymnes et des poëmes, compositions classiques qui renfermaient l'histoire des Gaules, et traitaient de l'unité, de la spiritualité de Dieu, de l'immortalité de l'âme, bases fondamentales de la religion ; enfin la direction supérieure de l'enseignement leur était confiée.

2° Les *eubages*, *evages*, *vates*, *devins ou augures* exerçaient les fonctions ordinaires et matérielles du ministère druidique. Ils étaient spécialement chargés des sacrifices et des holocaustes, pour en tirer des pronostics, et se livraient à l'étude des sciences naturelles dans leurs rapports avec la religion. Dans les colléges, l'enseignement secondaire leur était réservé, et à l'extérieur ils étaient les médecins publics de leurs concitoyens.

3° Les *bardes* ou *bardits*. C'étaient les historiens et les rapsodes de la nation. Poëtes, chantres et musiciens, ils composaient les hymnes religieux et les hymnes guerriers. Ils chantaient les uns dans les sanctuaires, et les autres à la tête des légions, en s'accompagnant avec la harpe, la cythare, la rotte ou le chélys. Ils étaient en outre chargés de l'instruction primaire dans les familles, les villages et les bourgs.

Les druides des deux premières classes étaient prêtres, mais les bardes ne

(1) L'Oratorien abbé Berthaut, dans son livre intitulé : *Florus Gallicus*, chap. 5, prétend que les sarronides ou semnothées, et les bardes furent ainsi nommés de *Samothès*, *Sarron* et *Bard*, trois des cinq premiers rois des Celtes gaulois. « Ce qui est beaucoup plus probable, dit M. Manet (*Histoire de la Petite-Bretagne*, t. I, note de la page 225), c'est que les *semnothées* ont tiré leur nom de *Sem*, fils aîné de Noé et l'héritier de son sacerdoce ; et ce qui est encore certain, ajoute-

l'étaient point, quoiqu'ils fussent partie de cette corporation (1), qui avait, comme on voit, dans ses attributions, celle de l'instruction publique, civile et religieuse.

Dans les colléges, les études étaient divisées en deux sections bien distinctes : l'une correspondant à l'enseignement que nous appelons secondaire, et l'autre à celui des colléges royaux. On n'admettait aux hautes études que les jeunes gens qui se destinaient au sacerdoce, et les sujets, en petit nombre, qu'ils fussent fils de nobles ou non, que l'on croyait dignes de cette faveur. On a voulu voir là une sorte d'initiation mystérieuse, analogue, à quelques égards, à celle que pratiquaient les prêtres de l'antique Egypte. Ceci importe peu, car, dans tous les cas, cette méthode devait avoir pour effet de produire une vive émulation parmi les élèves, par la perspective qui leur était offerte de parvenir au degré le plus élevé des études scientifiques, en se distinguant dans le degré immédiatement au-dessous. On sait que dans cette classe éminente les leçons étaient orales, à peu près comme cela se pratique dans nos cours publics, avec cette différence que les élèves ne pouvaient prendre aucune note écrite, attendu que les mystères de la religion y étaient expliqués et dévoilés. C'est par la mémoire qu'ils devaient se pénétrer de l'objet de ces leçons. Ce mode d'enseignement était en harmonie avec la règle absolue qui ne permettait pas de confier les annales de la nation, ni celle de ses sciences et de ses dogmes religieux, à des écrits qui, selon les idées du temps, auraient pu être facilement altérés, si on les avait livrés aux indiscrétions malveillantes, aux erreurs possibles d'une publicité matérielle. Les druides estimèrent, à tort ou à raison, que la transmission s'en conserverait plus intacte et plus pure, sous une forme poétique, par la voie de la mnémonie. Ce système peut être critiqué sans doute; mais, pour bien juger les anciens, il faut écarter nos propres idées et se placer au centre de leur activité sociale. Numa suivait le système des druides qui était aussi celui des prêtres égyptiens. Nous apprenons de Plutarque, dans la vie du célèbre confident de la nymphe Egérie (1), qu'à sa mort les livres écrits de sa main furent renfermés dans son cercueil et enterrés avec lui au pied du mont Janicule, ainsi qu'il l'avait ordonné. Il ne jugeait pas convenable non plus de confier les mystères sacrés à des lettres mortes, puisque les prêtres institués par lui étaient instruits du contenu de ces livres et que la doctrine leur en avait été expliquée de vive voix.

Un autre motif, qui n'est exprimé ici qu'à titre de conjecture, car il n'a été entrevu par aucun critique, peut être donné à cet usage des druides de ne rien écrire. Il a été dit plus haut que les Gaulois étaient issus des tribus gomérien-

t-il, c'est qu'actuellement en Bretagne on appelle *bards* les joueurs de biniou, de violon et de vielle qui vont chantant par les villages quelques plates imitations de l'ancienne poésie celtique. » Pour plus de détails, voir le mémoire de Duclos sur les Druides, t. XIX, de l'Académie des Inscriptions, de l'édition in-4°, année 1753, et l'ouvrage de Chiniac de La Bastide sur *les Dogmes et la Religion des Gaulois*.

(1) Chap. 27, 28.

nes; qu'ils tenaient d'elles les notions scientifiques par lesquelles ils se distinguèrent entre tous les peuples descendant des autres tribus dispersées, qui les oublièrent, en partie du moins. Or c'est par la seule tradition orale que ce résultat heureux fut obtenu; c'est d'ailleurs par le même moyen que les patriarches firent parvenir jusqu'à Moïse, qui les a recueillies, les principales et précieuses vérités de la religion primitive. Il n'est pas sans vraisemblance dès lors que, par respect pour un usage consacré par les ancêtres, et qui remontait au berceau de la nation, les druides, dépositaires de la tradition, eussent cru se rendre coupables d'une énormité en y dérogeant; que, si cet usage n'était fondé que sur la crainte de la corruption dans les croyances religieuses de leurs pères, elle est loin sans doute d'avoir justifié de son efficacité contre un tel malheur. Toutefois, il faut se hâter de reconnaître aussi qu'ils s'en étaient beaucoup moins éloignés que les autres nations provenues de la souche japhétique. C'est ce que dom Martin a parfaitement démontré dans la comparaison qu'il a faite du culte des Gaulois et de leurs pratiques, tant avec la religion des premiers patriarches qu'avec celle des Hébreux (1). Toujours est-il que cet usage déplorable a eu pour effet, en définitive, de nous priver des documents authentiques et directs qui auraient été si nécessaires à l'appréciation de l'histoire d'*une race de laquelle descendent les dix-vingtièmes d'entre nous Français* (2); il nous a obligés à en rassembler péniblement les lambeaux dispersés çà et là dans les écrits d'auteurs qui ne la connaissaient pas toujours bien, ou qui l'ont altérée quelquefois sciemment, intentionnellement, pour flatter les vainqueurs aux dépens des vaincus; en sorte que nous en sommes réduits à démêler le vrai et le vraisemblable au milieu d'un dédale de témoignages qui souvent se croisent, se heurtent sur les questions isolées, mais dont nul, après tout, ne conteste aux Gaulois leur ancien état de nation civilisée.

L'enseignement chez eux n'entrait pas, ne pouvait pas entrer dans le domaine des franchises publiques; une loi fédérale, un principe absolu en avait confié le droit exclusif à la vénérable corporation des druides. Déjà entrée comme ressort essentiel de leur organisation civile et politique, planant sur cette organisation par la haute sphère de ses attributions, on dut la considérer comme le nœud du lien constitutionnel de l'unité nationale, en ne formant qu'un grand faisceau de tous ces peuples indépendants les uns des autres quant à leur régime intérieur et à leurs usages. De prime abord ce système semble consacrer un monopole; il n'était pourtant que la conséquence logique d'une loi conservatrice, d'un principe de salut qui, dans certains cas donnés, résolvait les intérêts isolés en intérêt collectif. En effet, par l'enseignement druidique tous ces peuples étaient imbus des mêmes idées religieuses, des mêmes doctrines morales, dans une même langue comprise de tous, malgré l'existence de plusieurs dialectes qui ne différaient entre eux que par des nuances de prononciation ou

(1) *Histoire de la religion des Gaulois*, t. I, liv. I, ch. 4.
(2) Thierry, *Histoire des Gaulois*, t. I, Introduction.

cale; ils s'inspiraient des mêmes sentiments de confraternité, fondés sur la nécessité de présenter au besoin une forte barrière aux ennemis du dehors qui menaceraient leur liberté ou tenteraient de les soumettre à un joug ignominieux. Reconnaissons que les druides usèrent noblement du privilége dont ils furent investis; car ils créèrent, ils formèrent l'esprit public qui sans eux n'aurait pu exister. Aussi en aperçoit-on d'énergiques manifestations, à partir du moment où les Romains établis dans la Narbonnaise se mettent à convoiter la domination de toutes les Gaules. La lutte ouverte ou sourde qui suivit cet événement dura quatre-vingts ans. On connaît la longue et héroïque résistance que les Gaulois opposèrent à César; on connaît leur ardent patriotisme, leur dévouement enthousiaste à la cause commune. Tout cela est l'œuvre de l'éducation qu'ils recevaient des druides, de leur influence morale sur leurs concitoyens.

« Peu de nations montreraient dans leurs annales une aussi belle page que la dernière guerre des Gaules écrite par un ennemi. Tout ce que l'amour de la patrie et de la liberté enfanta jamais d'héroïsme et de prodiges s'y déploie, malgré mille passions contraires et funestes : discordes entre les Cités, discordes dans les Cités, entreprises de la noblesse contre le peuple, excès du peuple et de la démocratie, inimitiés héréditaires des races. Quels hommes que ces Bituriges qui incendient en un seul jour vingt de leurs villes! que cette population Carnute, poursuivie par l'épée, par la famine, par l'hiver, et que rien ne peut abattre! Quelle variété de caractères dans les chefs, depuis le druide Divitiac, bon et honnête, jusqu'à l'implacable Ambiorix; depuis le fier et ambitieux Dumnorix, qui veut se faire du conquérant un instrument, non pas un maître, jusqu'à ce Vercingétorix, si pur, si éloquent, si brave, si magnanime dans le malheur, et à qui il n'a manqué, pour prendre place parmi les grands hommes, que d'avoir un autre ennemi, surtout un autre historien que César (1)! »

Voilà les peuples que quelques modernes, qui mettent leur imagination là où il faudrait produire des faits, nous représentent comme des ignorants et des Barbares, sans lettres et sans arts; et de ce que leur antique civilisation n'avait pas les mêmes caractères que celle des Grecs et des Romains, qu'ils furent forcés d'adopter, ils en concluent que ce n'est qu'à dater de cette époque qu'ils étudièrent les sciences, qu'ils cultivèrent les arts et l'industrie; qu'à dater d'alors seulement ils entrèrent dans les véritables voies civilisatrices. Je crois avoir démontré le contraire, pour ainsi dire l'histoire à la main. Que si l'on demandait à quelle époque cette civilisation a commencé, je répondrais qu'elle doit être antérieure à celle des Etrusques, lesquels avaient porté les arts à un haut degré de perfection avant qu'ils fussent cultivés par les Grecs; je répondrais, dis-je, que les premiers développements de la civilisation gauloise doivent remonter à des temps voisins de ceux de Moïse, attendu que les tribus go-

(1) Thierry, *Histoire des Gaulois*, loc. cit.

méro-eskéniennes qui ont peuplé l'Europe méridionale n'ont point passé par la vie sauvage, vie qui constitue un fait anormal, une dégénération de l'état naturel et primitif de l'humanité. Je sais que quelques prétendus philosophes ont affirmé précisément le contraire. Mais sur quoi fondent-ils cette opinion étrange? sur des hypothèses, sur une pétition de principe, sur des preuves tirées de leur propre allégation, sans valeur aucune, en présence des témoignages irrécusables de la Bible, de l'histoire proprement dite, et des traditions des plus anciens peuples.

P. Trémolière,

Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

COMPTE RENDU AU ROI,

PAR M. LE GARDE DES SCEAUX, DE L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE CRIMINELLE, CIVILE ET COMMERCIALE, EN FRANCE, PENDANT L'ANNÉE 1841.

La statistique de l'action judiciaire chez un peuple n'est pas le point de vue le moins intéressant de son histoire. C'est par elle qu'on a la mesure de la force de répression du gouvernement, en même temps que de l'état moral et de la sécurité des gouvernés. L'arriéré du travail du ministère ne nous permet de nous occuper que de l'exercice de 1841. Les crimes commis et poursuivis dans le cours de cette année se sont élevés à 10,612, à l'occasion desquels ont été dirigés 5,528 accusations, 476 de moins qu'en 1840, et toujours à peu près dans la même proportion décroissante depuis 1837. Eu égard à la population, c'est 1 accusé sur 4,583 habitants. Ce chiffre de crimes, soit meilleure constitution, soit aisance plus grande, soit différence dans les naturels, est loin d'équivaloir, proportion gardée, à celui de l'Angleterre, de l'Italie et de l'Espagne. La diminution constatée en France porte uniquement sur les crimes commis contre les propriétés; elle est de 14 pour 100 dans le nombre total, tandis que le nombre des accusations contre les personnes s'est accru dans une proportion d'environ 9 pour 100; de sorte que, si les coups et blessures suivies de mort ou d'incapacité de travail, si les viols et les attentats à la pudeur sont plus fréquents, les faux et les vols le sont beaucoup moins, et, somme toute, allègent par leur absence partielle le poids de la balance des années précédentes.

La cupidité s'affaiblit donc en raison inverse de l'énergie des passions brutales. En rechercher les causes serait la matière d'une fort belle question philosophique et dépasserait les bornes d'un simple rapport.

Sur les 5,528 accusations de l'année 1841, 1,465, ou près du quart, ont été rejetées par le jury. C'est toujours un grand mal que 4,000 individus acquittés, et par conséquent non criminels, aient subi les angoisses des prisons et de l'instruction. Grande leçon aux magistrats pour ne pas formuler d'accusations légères !

Une observation constante, c'est que le nombre proportionnel des accusés est toujours plus considérable dans le département de la Seine, puis dans celui de la Corse, ensuite dans ceux des Bouches-du-Rhône, des Pyrénées-Orientales, du Bas-Rhin, de Vaucluse ; il est dix fois moindre dans le département de l'Ain, sur une même quantité donnée d'individus, que dans le département de la Seine. Honneur donc aux paisibles habitants de la Bresse !

On a compté 296 accusations d'assassinat, 206 de meurtre, 180 d'infanticide, 40 d'empoisonnement (c'est l'âge d'or, comparé aux siècles de Catherine de Médicis et de la Voisin), 18 de parricide, 186 de coups suivis de mort, 326 de crime de viol et attentat à la pudeur des adultes, 332 de mêmes crimes sur des enfants, 3,910 de vols, 630 de faux, 99 de fausse monnaie, 132 de banqueroute frauduleuse, 183 d'incendie.

Les femmes composent le sixième dans le nombre total des accusés ; leurs crimes les plus communs sont l'infanticide, l'avortement, la suppression ou supposition de part, les vols domestiques, l'extorsion de titres ou de signatures, et les incendies. Leurs attentats contre les personnes dépassent dans les mêmes proportions ceux contre les propriétés.

C'est de trente à quarante ans que le plus grand nombre de crimes se commettent. Il est à remarquer que les crimes contre les personnes, tels que les viols, les attentats à la pudeur, le faux témoignage, etc., sont proportionnellement plus fréquents parmi les accusés d'un âge avancé que parmi les jeunes gens.

Le chiffre moyen des accusés célibataires est de 57 pour 100 dans tout le royaume ; mais il est de 78 pour 100 dans le département de la Seine.

Sur 7,462 accusés, beaucoup plus de la moitié ne savaient ni lire, ni écrire. Le nombre de ceux qui savaient lire a été d'une infériorité notable ; il n'était plus que du trentième environ pour ceux qui avaient reçu un degré d'instruction supérieur. Sur le nombre total des accusés il n'y en a eu que 50 de condamnés à mort ; 178 aux travaux forcés à perpétuité, 930 aux travaux forcés à temps, 875 à la réclusion, 1 seul à la déportation, 11 à la détention, 1 à la dégradation civique, 2,362 à l'emprisonnement de plus d'un an.

Un fait digne de remarque, c'est que chaque année les cours d'assises tempèrent progressivement la gravité des condamnations, et qu'elles tendent à dispenser de plus en plus les accusés de l'humiliation flétrissante de l'exposition publique.

L'influence des saisons ne s'est guère fait sentir à l'égard des crimes commis en 1841 ; ils ont été répartis entre les divers mois de l'année d'une manière à peu près égale et uniforme.

On a porté à 933,408 fr. la valeur des vols de cette même année. Les motifs des crimes se reproduisent avec une effrayante uniformité. La cupidité effrénée, le désir de hâter l'ouverture des successions, d'éteindre les rentes viagères, ou de s'enrichir en brûlant les maisons assurées au delà de leur valeur, l'adultère, etc., tels ont été les mobiles ordinaires des actions les plus coupables.

Sur 110 prévenus de délits politiques et de délits de presse, 86 ont été acquittés, 1 a été condamné à l'amende seulement, et 23 à l'emprisonnement et à l'amende.

Le nombre des condamnations correctionnelles a aussi diminué. On a compté 16,620 délinquants de moins qu'en 1840. C'est sur les contraventions qu'a porté la diminution. Les délits de coups, de blessures, de diffamation, d'injures, de rébellion, d'outrages et de violences envers les agents de la force publique, ont au contraire augmenté.

Sur à peu près 188,000 prévenus, 23,000 ont été acquittés.

Le nombre des accusés en récidive a été du quart. Il n'a pas diminué. Il est toujours du double dans le département de la Seine. La sévérité des décisions judiciaires a augmenté à leur égard, et la proportion des acquittements n'a été que de 7 sur 100.

De 1837 à 1841 il est sorti des trois bagnes de Brest, de Rochefort et de Toulon, 2,498 forçats libérés. 672 sont tombés en récidive avant le 1er janvier 1842; à peu près 27 sur 100.

Les récidivistes se sont rencontrés dans les mêmes proportions parmi les libérés des dix-neuf maisons centrales. Dans les mêmes cinq années il en est sorti 29,505.

Les pécules ou masses de réserves, produit du travail des libérés pendant leur détention, ont été bien plus considérables pour les libérés des maisons centrales, qui ont reçu 100 fr., 500 fr., et jusqu'à 1,000 fr., que pour les libérés des bagnes.

Les récidives de ces derniers libérés sont moins nombreuses, mais plus graves que celles des autres. C'est surtout du bagne de Toulon que sortent les plus coupables récidivistes.

On a compté, en 1841, environ 200,000 condamnés parmi les inculpés devant les tribunaux de simple police.

Des améliorations se sont fait sentir depuis plusieurs années dans l'administration de la justice criminelle et correctionnelle. On a imprimé à l'expédition des affaires toute la célérité dont elles étaient susceptibles sans nuire à la manifestation de la vérité. Souvent la durée de la détention préventive n'est plus que d'un mois ou deux, et n'excède guère six mois.

La Cour régulatrice a statué sur 1,388 pourvois en matière criminelle. Les secondes Cours ont été favorables à 19 accusés, dont les arrêts avaient été cassés; elles ont été plus sévères à l'égard de 5 seulement, dont 1 a été condamné à la peine capitale au lieu des travaux forcés à perpétuité.

14,371 arrestations ont été opérées dans le département de la Seine; 11,163 pour Paris seulement.

Outre les morts par suite de crimes ou de délits, 10,110 décès ont été dénoncés au ministère public, parmi lesquels on a compté 2,814 suicides et 7,296 accidents, savoir : 3373 morts par submersion, 613 sous les roues des voitures ou les pieds des chevaux, 339 sous des éboulements de terrain ou d'édifices en construction; 293 dans des incendies, et 274 par suite d'usage immodéré de boissons alcooliques.

Les suicides ont été un peu plus nombreux qu'en 1839 et 1840. On a compté le quart de femmes, 148 mineurs de vingt et un ans, 192 septuagénaires, 49 octogénaires, 1 enfant de neuf ans, 1 de six, 7 de treize, 6 de quatorze et 6 de quinze; 501 pour le département de la Seine, point pour la Corse, 1 seul pour l'Ariége, 3 pour la Lozère et l'Aveyron. Il y a eu parmi ces suicides 969 noyés, 909 pendus, 192 asphyxiés par le charbon, 70 empoisonnés, 466 tués à l'aide d'armes à feu. 391 suicides ont eu pour cause la misère ou des revers de fortune; 332 des chagrins domestiques ou la perte de parents; 258 des souffrances physiques, 128 des poursuites judiciaires. En général, la jalousie, la débauche, l'inconduite, l'aliénation mentale les ont déterminés. Les suicides sont beaucoup plus fréquents dans les six mois qui suivent mars.

Sur 6,552 forçats pour lesquels des grâces ont été sollicitées, 528 en ont obtenu par leur application au travail et par leur repentir. Il y a eu 420 graciés sur 18,439 détenus dans les maisons centrales. Enfin 108 condamnés détenus dans les maisons départementales ont également obtenu la remise de tout ou de partie de leurs peines.

Voilà pour le criminel. Nous avons cru devoir nous en occuper en première ligne, bien que les légistes aient toujours donné le pas aux intérêts civils.

Nous sommes heureux de constater des progrès, soit dans la moralisation du pays, soit dans l'administration de la justice, quoique ces progrès soient lents et faibles; mais, eu égard à l'augmentation de la population, c'est encore quelque chose.

Que de tourments, que de moyens de terreur n'a-t-on pas imaginés pour effrayer le crime et pour imposer un frein aux passions coupables! Un ressort plus efficace et plus puissant, mais dont on s'est rarement avisé, c'est de rendre à l'homme le sentiment de sa dignité, et de l'opposer comme une digue, dans son âme, aux mauvais penchants et aux instincts vicieux qui l'avilissent et le dégradent. Ce frein-là vaudrait mieux que toutes les rigueurs abrutissantes du despotisme et que tous les fantômes barbares de la superstition. Ce serait l'œuvre d'un gouvernement libre.

Passons à la juridiction civile. La Cour de cassation a été saisie, en 1841, de 559 pourvois environ, 30 de plus qu'en 1840. 3 réquisitoires seulement lui ont déféré 3 excès de pouvoirs. Pour les vingt-sept Cours du royaume la tendance à l'usurpation n'est pas, comme on le voit, exorbitante. Parmi ces pourvois,

14 seulement ont frappé des arrêts de Cours royales des colonies : le nombre des pourvois contre les arrêts de Cours du continent est de 49 sur 100. Les Cours dont les arrêts ont été le plus souvent attaqués sont celles de Nancy, de Rouen, de Poitiers, d'Orléans et d'Angers. Sur 100 arrêts de ces Cours, il y a eu 80 ou 90 pourvois. Les pourvois se présentent à peu près dans les mêmes proportions depuis dix ans.

La Cour régulatrice, il faut le dire en gémissant, comptait un arriéré de 622 affaires en 1841 ; elle n'a rendu, dans le cours de l'année, que 515 arrêts. 195 pourvois ont été admis ; 2 arrêts ont été cassés pour excès de pouvoir. En décembre 1841 il existait un déplorable arriéré de 711 affaires. Quelle main secourable sera assez vigoureuse pour déblayer cet effrayant engorgement? et quand la Cour suprême sera-t-elle enfin à jour?

Sur les 515 arrêts de cassation, 228 se rapportent au Code civil, 70 au Code de procédure, 42 au Code de commerce, 8 au Code forestier, 167 enfin à diverses lois spéciales.

Quant aux Cours royales, depuis à peu près vingt ans elles se trouvent en face d'une moyenne de 10,600 à 10,800 affaires, ce qui constitue une diminution eu égard à l'accroissement de la population. Il existait à la fin de 1841 un arriéré de plus de 7,000 affaires à juger, ce qui présentait, pour 1842, un effectif de 17,000 affaires. En 1841, 11,162 affaires avaient été terminées.

Les Cours qui offrent le plus d'arriéré, à partir de 1837, sont celles d'Agen, de Besançon, de Bordeaux, de Caen, de Limoges, de Bourges, de Nimes, de Colmar, de Pau, de Lyon et de Toulouse; mais cet arriéré se comble de jour en jour. On a la satisfaction de pouvoir assurer que maintenant les causes ne restent guère plus de trois mois inscrites au rôle sans être jugées. Cependant il y a des Cours bien plus actives les unes que les autres : ainsi Caen, Lyon, Bordeaux, Montpellier, Niort, Dijon expédient 200 et 300 affaires par chaque chambre, tandis que Nancy, Bastia, Metz et Angers n'en expédient que 80 à 90.

Il faut joindre aux travaux des Cours royales 4,088 arrêts sur appels de jugements de police correctionnelle, et 2,565 affaires criminelles jugées en Cours d'assises.

Les tribunaux de première instance ont rendu, en 1841, 49,178 jugements, dont un sixième a été frappé d'appel, tandis que les jugements de commerce, qui se sont élevés à 24,107, ne l'ont été que dans la proportion d'un douzième.

Sur 100 jugements attaqués, il n'y en a guère eu que le tiers d'infirmés en matière civile, et un peu moins du tiers en matière de commerce. Les affaires les plus nombreuses sont relatives aux obligations, aux ventes, aux contrats de bail, aux successions, aux servitudes ; il y a eu 987 demandes en séparation de corps, beaucoup de procès en matière d'adoption, etc.

En 1841, 111,109 affaires ont été inscrites aux rôles des 361 tribunaux civils du royaume, auxquels il a fallu ajouter 55,000 affaires inscrites et non jugées : total : 166,110 affaires à juger, dont 119,123 ont été terminées. Plus d'un tiers

des procès a été jugé dans les trois mois de l'inscription au rôle. En général, les tribunaux de Nancy, Douai, Dijon, Orléans, Poitiers, Amiens et Metz ont jugé très-rapidement.

Il faut ajouter au total des causes ci-dessus 33,257 affaires portées directement devant les tribunaux, sur requêtes ou sur assignations, sans avoir été inscrites au rôle, et jugées dans l'année, ainsi que 91,695 ordonnances rendues tant en référé que sur requêtes par les présidents des tribunaux, et enfin 664 autres ordonnances par lesquelles les présidents, venant en aide à l'autorité paternelle, ont prononcé l'arrestation, par voie de correction, de 219 et de 445 enfants. Pour Paris tout seul il y a eu 447 de ces ordonnances.

Des poursuites disciplinaires ont été prononcées contre 1 juge de paix, 1 avocat, 2 greffiers, 11 instituteurs primaires, et 269 officiers ministériels, parmi lesquels on compte 102 notaires, 28 avoués, 129 huissiers, 4 commissaires-priseurs.

On a remarqué 120 actes d'adoption. Parmi les adoptés 68 étaient enfants naturels, reconnus ou non reconnus des adoptants. Les demandes les plus souvent rejetées ont été celles en nullité d'actes, de testaments et d'hypothèques. Il a été formé 747 demandes de pensions alimentaires, 24 actions en désaveu de paternité, 3,564 actions en séparation de biens, etc.

Il y a eu 9,733 ventes judiciaires. Pour plus de la moitié de ces ventes il ne s'est pas écoulé plus de trois mois entre le jour du dépôt du cahier des charges et celui de l'adjudication définitive. Le prix de ces ventes a pu s'élever à 112,157,448 fr.

5,953 procédures d'ordre et de contribution ont été terminées : un dixième de plus qu'en 1840. Ces procédures sont en souffrance dans tout le royaume, est-il dit dans le rapport que nous examinons; et cependant elles tiennent en suspens de graves intérêts, puisque, en 1841, le montant total des sommes à distribuer ne s'élevait pas à moins de 57,114,563 fr.

Remarque générale : plus les terrains ont de valeur et sont divisés, plus ils engendrent de procès.

Le tribunal civil de la Seine a vidé lui seul 923 affaires civiles. Après lui viennent Lyon, Bordeaux, Grenoble, Rouen et Marseille, qui ont expédié ensemble 7,779 procès.

Les tribunaux de commerce ont eu à juger 165,324 affaires, dont 6,136 arriérées : 5,307 de moins qu'en 1840. 158,773 ont disparu du rôle. Il faut dire que plus de la moitié des causes sont jugées par défaut. Plus du quart du nombre total a été jugé par le tribunal de commerce de la Seine.

Il a été déposé au greffe du tribunal de commerce beaucoup plus d'actes de société qu'en 1840. Le nombre s'en est élevé à 2,225, dont 507 seulement en commandite. 22 sociétés anonymes ont été en outre autorisées par des ordonnances.

Les tribunaux de commerce ont eu à s'occuper de 6,061 faillites, dont 2,514

se sont ouvertes dans l'année, sur lesquelles il en a été réglé 2,098. Il en est resté 3,963 à terminer. Près du tiers de ces faillites se sont ouvertes dans le département de la Seine. Il n'y a pas eu de faillites dans les Basses-Alpes, ni dans les Pyrénées-Orientales. Il en a été ouvert une dans la Creuse et dans les Landes ; 2 dans la Corse, la Vendée et le Finistère. 1,804 faillites ont été terminées par concordat ou par liquidation, après union de créanciers. 161 faillis ont été incarcérés ; 72 placés sous la garde d'un officier de police.

Le motant total des bilans s'est élevé à 89,179,361 fr., tandis qu'il s'élevait, en 1840, à 123,194,066 fr.

Dans 78 faillites les créanciers privilégiés ont absorbé tout l'actif. 275 faillites ont donné un dividende de moins de 10 pour 100; 860, de 10 à 25; 306, de 26 à 50; 60, de 51 à 75; 65 ont donné plus de 75. Dans 47 de ces dernières, les créanciers ont été complétement désintéressés. Au reste, les faillites, en 1841, ont été moins nombreuses que dans les années précédentes.

Les tribunaux de paix ont été saisis, en 1841, de 656,312 affaires; plus de 8,299 affaires étaient arriérées. Il a été statué dans l'année sur 655,374, dont 18,854 en matière d'actions possessoires.

De plus, en vertu de leurs attributions extra-judiciaires, les juges de paix ont convoqué et présidé 76,868 conseils de famille, délivré 11,691 actes de notoriété, reçu 9,181 actes d'émancipation, et procédé à 17,915 appositions, et à un nombre à peu près égal de levées de scellés.

Il a été institué dans soixante-quatre villes de fabrique des conseils de prud'hommes ayant pour mission de régler les contestations qui s'élèvent entre les fabricants, les chefs d'ateliers, les ouvriers, compagnons et apprentis, et réunissant comme les juges de paix le double caractère de conciliateur et de juge. On a fait un relevé de 11,635 affaires portées devant eux ; ils en ont concilié 9,064 et jugé 304, de 7 desquelles seulement on a appelé. Les conseils de prud'hommes de Lille et de Roubaix sont les seuls qui aient rempli les attributions de police que leur confère l'art. 4 du décret du 3 août 1810. Sur 12 inculpés traduits devant eux pour des délits tendant à troubler l'ordre et la discipline des ateliers, ils en ont acquitté 2 et condamné 10.

Telle est l'analyse succincte, mais complète, du grand travail de M. le garde des sceaux sur le cours de la justice de l'antépénultième année. Dans l'impossibilité où nous nous trouvons de compulser les archives des tribunaux et des Cours, et d'obtenir les éléments de critique qui nous seraient nécessaires, nous nous voyons forcés d'accepter ce travail et de le réputer bon. Du reste, la clarté en est parfaite; et, sous le rapport de la classification et de la méthode, il nous paraît irréprochable.

Dans cet examen, si nous n'avons pas de grands applaudissements à donner à la modération des plaideurs, nous en devons au zèle infatigable avec lequel la magistrature en France poursuit son œuvre, et remplit ses austères fonctions, toujours désintéressées et souvent gratuites. Il faut admirer comme elle s'éver-

tue de toutes parts à faire face au torrent des procès et à n'en pas être débordée ! Ce que nous disons de notre époque, il faut, à la louange de notre pays, le répéter mieux encore des temps plus reculés, où, animés d'une ardeur consciencieuse, les juges donnaient audience dès sept heures du matin, et souvent le soir. Aujourd'hui, quelle que soit l'exubérance des affaires litigieuses, ce n'est qu'un jeu en comparaison du déluge de celles qui pullulaient sous la législation d'où nous sortons. Pour se faire une idée de ce chaos, il faut se rappeler qu'outre les juridictions supérieures il y en avait plus de mille subalternes, toutes abondamment fournies, toutes encombrées d'affaires. Rien que le parlement de Paris comprenait dans son ressort cent soixante-deux coutumes générales, souvent opposées entre elles; et dans la circonscription de ces coutumes elles-mêmes régnait une prodigieuse quantité d'usages locaux, le plus souvent en désaccord avec les dispositions des coutumes générales. Ainsi dans la coutume d'Auvergne il existait quatre-vingt-douze coutumes locales qui avaient leur droit particulier, sans compter les provinces et cantons régis par le droit écrit et les déclarations du roi, qui formaient encore un nouveau droit, souvent contraire aux autres. C'était une véritable marqueterie de lois romaines, saliques, gauloises et lombardes. Cette législation disparate dans la même province engendrait une intarissable source de contestations, tant à cause des limites des cantons que des changements et translations de domiciles. Ajoutez à cela les matières féodales, bénéficiales, et mille autres encore, heureusement oubliées de nos jours, et ces cascades de juridictions où les plaideurs, de chute en chute, finissaient par se perdre dans un effroyable gouffre; et vous n'aurez qu'une faible esquisse de la lèpre judiciaire qui dévorait le royaume, et à côté de laquelle nous semblons, malgré nos millions de procès, respirer aujourd'hui dans une atmosphère de quiétude. Le savant abbé de Saint-Pierre, outre son projet de paix perpétuelle, avait composé un excellent traité peu connu, et qui certes mériterait de l'être, sur les moyens de tarir les procès. Ç'aurait été la paix au dehors et la paix à l'intérieur, double rêve d'un homme de bien, dont le dernier est encore le plus impraticable de tous.

LAIRTULLIER,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

DISCOURS DE M. CESARE CANTU,

POUR SERVIR D'INTRODUCTION AUX DOCUMENTS LITTÉRAIRES DE SON HISTOIRE UNIVERSELLE.

M. Cesare Cantù fut nommé à l'âge de dix-sept ans professeur de littérature à l'Université de Milan, et depuis cette époque les espérances qu'un talent si précoce donnait pour l'avenir se sont brillamment réalisées; il a composé un grand

nombre d'ouvrages consacrés surtout à l'histoire, qui le placent au premier rang parmi les célèbres écrivains de l'Italie. Je ne parlerai point de son admirable roman intitulé : *Margherita Pusterla*, de ses *Devoirs de l'Homme dans les différents âges*, de ses *Observations* si judicieuses *sur le royaume des Deux-Siciles*, de ses *Réflexions sur Parini*, de son *Traité sur l'Art militaire*, de son *Histoire de Côme*, de *son Histoire universelle*, déjà parvenue au dixième volume ; je ne m'occuperai aujourd'hui que du Discours préliminaire de ce grand et bel ouvrage. Il embrasse avec autant de justesse que de goût les rapports qui unissent la littérature à l'histoire, et je vais tâcher de le faire connaître autant que les bornes de cette analyse me le permettront.

Les empires s'écroulent, les divers gouvernements se succèdent tour à tour sur la surface du globe ; mais les sciences et les arts sont là comme des monuments indestructibles qui attestent les progrès ou la décadence de la civilisation : c'est ainsi qu'ils font partie de l'histoire.

La poésie est-elle un art de pur agrément ? Non, sans doute. M. Cantù en a parfaitement compris toute l'élévation et l'utilité en la regardant comme un besoin de l'âme et l'exercice de nos plus nobles facultés. « Elle est, dit-il, le résultat du caractère de tout un peuple, un écho fidèle de ses sentiments ; elle tient à la religion du passé. L'homme, en divinisant la nature, adora, par le panthéisme, de ridicules divinités ; mais en même temps il s'enthousiasma pour les merveilles du monde intellectuel, et il forma des héros comme il avait créé des dieux. Alors rien ne fut étranger à la poésie, et l'expression des sentiments nationaux, qui la rendit bientôt populaire, donna aux génies primitifs et créateurs ce naturel auquel vainement on voudrait prétendre lorsqu'on se borne à l'imitation : telle fut la cause de l'immense succès d'Eschyle, du Dante, de Shakspeare et de Calderon, qui toujours, et souvent malgré la raison, produisirent un effet irrésistible. »

Quelle influence les génies primitifs n'eurent-ils pas sur leurs contemporains ? Homère créa cette unité qui forma la nation grecque, le Dante unit la religion à la politique, et Shakspeare, donnant toujours à ses personnages les sentiments de leur position, de leur époque, substitua une volonté active, les calculs de l'égoïsme et l'entraînement des passions au dogme de la fatalité antique.

« La poésie, dit M. Cantù, a besoin de jeunesse ; or, les progrès de la civilisation lui sont plutôt nuisibles qu'avantageux, parce que l'imitation peut alors enchaîner les inspirations du génie : Virgile, en imitant Homère avec un goût exquis, une perfection admirable, n'a peint aucun homme nouveau, aucune nouvelle époque ; le Tasse ne comprend pas lui-même l'importance et l'utilité des croisades ; l'Arioste, sans chercher à connaître les temps qu'il dépeint, ne songe qu'à créer une des plus belles poésies qu'on ait jamais entendues ; Lucain, pour élever Pompée, rapetisse César qui aurait mieux mérité les honneurs d'un poëme ; Voltaire écrit *la Henriade* pour que la France ne manque pas d'un

poëme épique; et, afin que le culte de Melpomène ne soit pas abandonné en Italie, Alfieri compose des tragédies où l'action est trop souvent sacrifiée à d'admirables dialogues.

« L'art qui manque aux poëtes primitifs distingue essentiellement leurs successeurs : dans les premiers, peu de régularité, rien de fini; ils s'attachent aux images plutôt qu'aux idées, et ils paraissent dédaigner ou méconnaître l'art pour ne s'occuper que de la nature; les seconds, craignant toujours les censeurs, parce qu'ils écrivent pour des hommes plus éclairés, montrent plus de goût, mais moins de naturel et d'originalité : ceux-là jettent leurs trésors à pleines mains; ceux-ci hésitent, corrigent sans cesse; et Virgile doute à tel point du mérite de son *Enéide* qu'il la condamne lui-même aux flammes. Ainsi l'étude de l'art plutôt que celle de la nature est un inconvénient qui résulte des progrès de la civilisation.

« Les grands écrivains nous révèlent l'esprit et les mœurs de leur époque : Homère, essentiellement national, nous rappelle l'enthousiasme des Grecs pour les beautés de la nature; sublime historien, il embellit de tout l'éclat de son génie la tradition des temps passés; le premier des poëtes il créa l'harmonie imitative et il fixa la langue grecque en réunissant ses divers dialectes en un seul; Homère ne voit et ne dépeint que la nature. Le Dante, l'Homère italien, mêle toujours la science à la poésie : le premier prodigue la louange aux différents peuples de la Grèce; le second trouve toujours une satire ou un blasphème contre chaque ville de l'Italie. Il résulte de cela qu'Homère vivait chez un peuple poëte, dans un temps tout poétique, et le Dante parmi des hommes sans cesse divisés, au milieu des discussions de la théologie scolastique. »

Après ce lumineux parallèle entre les écrivains de diverses époques, M. Cantù, en nous montrant les rapports qui existent entre les lettres et la religion, la philosophie et les choses publiques, nous fait voir par quels divers états ont passé l'esprit et l'imagination de l'homme avant de se graver dans la littérature.

« Le naturel, l'originalité dans toute leur perfection furent, dit-il, le caractère distinctif de la littérature grecque, dont Rome ne fut que l'écho : Virgile en effet imita Homère dans l'*Enéide*, Théocrite dans les *Eglogues*, Hésiode dans les *Géorgiques*; Catulle ne fut que le traducteur d'idées toutes grecques; Lucilius imita servilement Eupolis, Cratinus et Aristophane; Plaute et Térence s'enrichirent des larcins qu'ils firent aux Grecs; Lucain, Ovide et Horace lui-même se parèrent de leurs dépouilles; Lucrèce suivit pas à pas Empédocle; mais, l'idée de la patrie donnant à toutes ces imitations une énergie nouvelle, la littérature latine y puisa une grandeur qui la distingua de toutes les autres.

Nous arrivons enfin au christianisme; quelle immense, quelle sublime révolution! La créature tombe de l'autel pour y faire place au véritable Créateur; la morale triomphe, et l'idée d'un destin inexorable, d'une impitoyable fatalité s'anéantit. »

M. Cantù envisage la littérature dans ses rapports avec la politique, et il remarque avec beaucoup de justesse que la fusion de plusieurs idiomes en un seul, comme cela est arrivé en France, et les différents idiomes répandus en Italie sont un indice de l'unité ou de la division du sentiment national. Il regarde la littérature comme l'expression du caractère, des mœurs, des habitudes de toute une nation. « Ainsi, dit-il, la poésie, chez les Orientaux, dédaigne les ornements; vive, grandiose, elle ne s'attache qu'aux pensées, et, comme elle y est un instrument de despotisme, elle encense toujours les monarques. Ainsi l'Iroquois et le Groenlandais ne chantent que les plaisirs de la pêche ou de la chasse, et l'Arabe ne célèbre dans ses vers que les charmes de la volupté ou le bonheur de la vengeance ; ainsi la poésie grecque soumit l'homme à la fatalité, et la poésie latine lui apprit à tout braver, à sacrifier tout pour la patrie. Ainsi parmi les modernes la poésie n'est plus une vérité comme elle le fut pour les Grecs, un art comme chez les Romains; elle est devenue un progrès et s'est empreinte du caractère d'une plus grande civilisation, en relevant et en développant la nature morale de l'homme.

« La littérature, nous dit M. Cantù, signale les diverses époques de l'esprit d'une nation. En effet, nous voyons que l'Allemagne littéraire s'inspira d'abord des fières traditions de ses ancêtres, ensuite qu'elle encensa les grands, flatta leurs passions et tomba bientôt dans une imitation servile, jusqu'au moment où elle finit par prendre un plus noble essor. La littérature française fut chrétienne jusqu'au Xe siècle ; alors elle devint féodale jusqu'à la renaissance, et depuis cette époque on l'a toujours vue monarchique jusqu'au moment où elle s'est montrée révolutionnaire pour parvenir à une originalité qui n'appartient peut-être qu'à des siècles moins civilisés. La poésie ancienne et la poésie moderne ont été ce que chacune d'elles devait être selon son temps : chez les anciens, où dominait un seul principe, on trouve l'unité ; chez les modernes, au contraire, où la littérature présente une foule d'aspects divers, on a de la peine à croire que l'Europe ait vu briller dans le même temps le Tasse et l'Arioste, ou bien Klopstock et Voltaire. La littérature ancienne, exquise, délicate dans ses formes, semblait n'être faite que pour le petit nombre ; la moderne est populaire comme les institutions ; de là le mérite et les défauts de l'une et de l'autre ; de là ces vives et rapides descriptions des anciens, qui, passionnés pour le beau, révélaient leur enthousiasme par un seul mot, tandis que les modernes, plus exacts, plus logiciens, voulant tout dire, raisonner sur tout, produisent des sensations moins vives et surtout beaucoup moins durables. »

Après avoir développé avec autant d'art que d'érudition ces notions si importantes pour l'histoire, M. Cantù arrive à l'examen des divers genres littéraires.

« La poésie lyrique, dit-il, s'inspirant du merveilleux, chantant les héros, célébrant Dieu et la perfection de ses œuvres, est sans contredit le genre le plus noble et le plus élevé. Or, quand l'exaltation des sentiments se manifeste par des pa-

roles harmonieuses, il peut en résulter un parfait accord entre le Lapon et le Provençal, David et Pindare : le vrai beau n'est point l'ouvrage de l'homme, il n'existe que dans la nature; et, en suivant ses inspirations, on arrive également partout à la véritable beauté, à la beauté par excellence. Dieu est le premier poëte.

« Le théâtre, où la littérature en action a pour juge non un certain nombre de savants, mais le public tout entier, le théâtre est l'expression de l'état social. Or, pour que ce genre littéraire nous procure d'utiles instructions, il ne doit point rechercher un beau idéal, inaltérable, se circonscrire dans des bornes trop étroites et se soumettre servilement à des lois arbitraires. La méthode prétendue classique est contraire à l'histoire, qui ne nous présente aucun événement mémorable conduit avec tant de rapidité et si dépourvu d'incidents que le fait puisse être accompli en un seul jour et dans le même lieu. Ainsi le poëte qui s'enchaîne dans ces étroites limites rend les passions invraisemblables en leur ôtant ces développements qui existent toujours dans la nature; il faut alors qu'il se borne à raconter ce qui produirait sans doute un plus grand effet s'il était mis en action ; il doit dénaturer les faits pour les approprier aux besoins de l'art; il est obligé de mentir à l'histoire en représentant les événements non comme ils se sont réellement passés, mais comme ils auraient dû avoir lieu pour se conformer aux exigences de la poésie classique, et c'est ainsi que des sujets essentiellement historiques deviennent presque fabuleux.

« Les grands écrivains dramatiques, ajoute M. Cantù, s'occupent surtout de l'homme, de ses passions, tandis que les autres cherchent plus particulièrement à produire de l'effet, en s'attachant aux moyens accessoires, tels que l'entente de la scène, les costumes, la vérité locale. Les Grecs, si éminemment doués du sentiment du beau, ouvrirent avec éclat la carrière dramatique. Eschyle, génie peu délicat, mais gigantesque, qui ne voit dans le monde qu'une lutte perpétuelle entre la volonté de l'homme et les caprices du destin, Eschyle fut écouté par le peuple avec ce pieux recueillement qu'il apportait au pied des autels. Sophocle fit revivre cette philosophie raisonneuse de Socrate qui, dégénérant bientôt en sophismes, se montra sous cette dernière forme dans toutes les œuvres d'Euripide.

« La comédie, qui met en scène la vie réelle, caractérise encore mieux que la tragédie les mœurs, les habitudes, l'état social d'une nation. Ainsi nous voyons qu'au théâtre d'Athènes ces mêmes questions qui se débattaient sérieusement sur une scène plus élevée furent sacrifiées au ridicule; ainsi tour à tour sublime et bouffon, délicat et grossier, Aristophane est l'image fidèle de ce peuple athénien dont il peignit si admirablement les vertus et les vices.

« Le drame ne se borne point à la représentation des faits historiques, au simple récit des actions de l'homme; il doit en outre dévoiler les secrets ressorts qui le font agir et pénétrer jusqu'au fond de sa pensée : le drame nous le montre tel qu'il est, tandis que l'épopée l'élève au-dessus de la nature ; l'his-

toire raconte les faits, le drame développe ces passions qui les vivifient; mais l'épopée, en les entourant de tout l'éclat du merveilleux, les approprie à ses exigences et les dénature à son gré. L'histoire embrasse tous les événements, et l'épopée s'attache à ceux qui paraissent surpasser les forces humaines. Il faut donc à la poésie épique de grands caractères, des luttes d'un puissant intérêt, des empires nouveaux ou un monde surnaturel. L'histoire ne doit jamais s'écarter de la vérité, tandis que la fiction, les traditions des peuples offrent à l'épopée une carrière sans bornes. Le poëme épique nous peint l'humanité, les grands événements sociaux; le roman ne nous montre que l'homme et des aventures individuelles. »

Après cette lumineuse discussion sur la poésie épique dans ses rapports avec l'histoire, le drame et le roman, M. Cantù passe à l'éloquence.

« Elle donne, nous dit-il, une plus juste idée de l'état social et de la civilisation des divers peuples que beaucoup de pages de l'histoire, où l'on ne trouve que des noms de rois et des récits de crimes produits par l'ambition. La fougue de Démosthènes, l'insinuante éloquence de Cicéron, la sublimité de Bossuet, la véhémente et persuasive piété des Pères de l'Eglise, en nous dévoilant les plaies sociales de leur époque, nous en montrent toute la profondeur. »

L'histoire de la littérature répand une vive clarté sur l'histoire générale des nations, parce qu'elle nous fait voir la civilisation d'un peuple qui sait se mettre en harmonie avec les sentiments que la poésie exprime et dont elle n'est que l'interprète. Ainsi elle nous prouve qu'il existe en lui ce saint amour de l'humanité sans lequel les arts ne peuvent produire rien de grand. « Ils n'étaient point barbares, dit M. Cantù, ces Germains qui s'élançaient au combat en chantant Herminius, le héros de leur indépendance! Et le peuple au milieu duquel parut l'*Iliade* était sans contredit plus avancé dans la civilisation que ces Phéniciens dont les progrès dans les arts et les sciences étaient alors si renommés. »

M. Cantù termine son ouvrage en parlant de la chanson; il la regarde, à juste titre, comme une poésie populaire, vraiment nationale, qui embrasse tout et aime ces vigoureux contrastes qu'on trouve plus difficilement dans les autres genres littéraires.

Il m'a été impossible de retracer dans cette esquisse tout le mérite de l'ouvrage de M. Cantù, et surtout le charme si entraînant de son style. Il a su réunir dans un cadre très-resserré un grand nombre de vérités littéraires, de notions approfondies, et il me paraît avoir décidé avec autant de bonheur que de talent la question qui divise encore aujourd'hui les classiques et les romantiques, lorsqu'il a dit : « Honneur à ceux qui ont fait revivre la littérature classique! Elle seule pouvait faire renaître le bon goût et ramener aux finesses de l'art; mais il ne faut pas non plus qu'une servile imitation enchaîne le génie et qu'on entoure des langes de l'enfance le corps vigoureux d'un géant. »

E.-D. Bernabo,
Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

CORRESPONDANCE.

LETTRE

DE M. LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES A MM. LES MEMBRES DU CONSEIL DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

Paris, le 18 juin 1843.

Messieurs, je m'empresse de mettre à la disposition de l'Institut Historique un exemplaire du *Compte général de l'administration de la justice criminelle et de l'administration de la justice civile et commerciale pendant l'année* 1841.

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes.

Par autorisation :

Le maître des requêtes, directeur,

MEILHEURAT.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** La 1re classe (*Histoire générale et Histoire de France*) a tenu une séance extraordinaire le mercredi 3 mai, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne), pour expédier avant le Congrès les travaux courants. — Dix-neuf membres sont présents.

Le procès-verbal de la séance précédente (mercredi 5 avril) est lu et adopté.

M. Renzi offre à la classe, de la part de l'auteur, l'*Histoire de France depuis Clovis jusqu'à la mort de Louis IX, avec le Tableau des institutions et des mœurs des temps barbares et du moyen âge*, par notre collègue M. F.-A. Serpette de Marincourt, avocat à la Cour royale de Paris ; 3 volumes in-8°. M. Huillard-Bréholles est chargé de rendre compte de cet ouvrage. — Des remerciements sont votés au donateur.

M. Dufey (de l'Yonne) lit la seconde partie de son rapport sur l'ouvrage intitulé : *Les Femmes célèbres de* 1789 à 1795, *et leur influence dans la Révolution, pour servir de suite et de complément à toutes les histoires de la Révolution française*, par M. E. Lairtullier, avocat ; 2 vol. in-8°. (Voyez le procès-verbal de la séance du mercredi 1er mars, 105e livraison, page 155.) — Renvoi au comité du journal.

A cette occasion, M. Dufey (de l'Yonne), de concert avec M. le baron de La Pylaie, propose comme membre résidant l'auteur de l'ouvrage qu'il vient de faire connaître à la classe. Sont nommés commissaires pour l'examen de la candidature de M. E. Lairtullier : MM. Huillard-Bréholles, Dufey (de l'Yonne) et Renzi.

M. Dufey (de l'Yonne) lit un rapport sur *le Siége de Lille en* 1792, par notre collègue M. Victor Derode, chef d'institution à Esquermes (Nord). Ce rapport, dans lequel M. Dufey a comparé avec l'ouvrage de M. Derode les documents originaux sur le même sujet, est renvoyé au comité du journal.

M. Dufey (de l'Yonne) commence de vive voix une *Dissertation sur l'état des arts et de l'industrie chez les Gaulois avant l'invasion romaine.* Cette communication sera continuée à une prochaine séance.

*** Il n'y a pas eu de séance des trois autres classes ni d'assemblée générale dans le mois de mai, à cause du Congrès.

*** La 1re classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le mercredi 7 juin, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne). — Vingt-six membres sont présents.

Le procès-verbal de la séance précédente (mercredi 3 mai) est lu et adopté.

La classe reçoit de M. Pietro Vieusseux, éditeur, à Florence, la suite de l'*Archivi storico italiano, etc.; Archives historiques italiennes,* ou *Recueil d'ouvrages et de documents inédits ou devenus très-rares, relatifs à l'histoire d'Italie,* par une réunion de savants italiens; tome IIIe, contenant : 1° Histoire de Milan, en neuf livres (1023 à 1497) par Zoan-Petro Cagnola (*inédite*); 2° Histoire de Milan, en quatre livres (1419 à 1519), par Giovanni-Andrea Prato (*inédite*); 3° Chronique de Milan, en quatre livres (1500 à 1544), par Giovan-Marco Burigozzo (*inédite*); 1 fort volume in-8°. Cet important ouvrage se continue rapidement. M. Renzi est chargé d'en rendre compte. — La classe vote des remerciements au donateur.

Sur le rapport de M. Dufey (de l'Yonne), M. E. Lairtullier, avocat, proposé comme membre résidant à la séance précédente (*voyez* ci-dessus le procès-verbal de cette séance), est admis, sauf la sanction de l'assemblée générale.

Élection annuelle des membres délégués par la classe aux trois comités, conformément aux statuts. Sont nommés, au scrutin secret :

Comité central des travaux : MM. le colonel d'Artois, Huillard-Bréholles, Brillouin, Bailly de Lalonde, l'abbé Duplessy.

Comité du journal : MM. le colonel d'Artois, Huillard-Bréholles, Brillouin.

Comité du règlement : MM. Malioche, Bailly de Lalonde, l'abbé Duplessy.

M. Dufey (de l'Yonne) fait un rapport sur le *Tableau historique et statistique de la sérénissime république de Saint-Marin* (en italien), par notre collègue M. le capitaine Oreste Brizi, d'Arezzo (Toscane).—Renvoi au comité du journal.

M. Alix lit un rapport étendu sur l'*Histoire de la Civilisation en Europe depuis l'ère chrétienne jusqu'au XIXe siècle*, par M. H. Roux-Ferrand ; 6 volumes in-8° ; chez Hachette. — Ce rapport est renvoyé au comité du journal.

*** Le mercredi 14 juin, séance de la 2e classe (*Histoire des Langues et des Littératures*), sous la présidence de M. Vincent. — Dix-huit membres sont présents.

Le procès-verbal de la séance précédente (mercredi 12 avril) est lu et adopté.

La classe reçoit plusieurs volumes et brochures qui seront annoncés au *Bulletin bibliographique*. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

MM. Martinez de la Rosa et le comte Le Peletier d'Aunay proposent, comme membre correspondant, M. Mennechet, écrivain bien connu par ses travaux historiques et littéraires, et en particulier par son *Histoire de France*. On trouve dans le *Compte-Rendu de* notre *Congrès Historique de* 1843 un mémoire de M. Mennechet, intitulé : *De la Nationalité de la littérature française*.

Sont encore proposés comme membres résidants :

Par MM. Trémolière et Renzi, M. L. Dagneau, auteur de plusieurs ouvrages d'économie politique et sociale ;

Par MM. Vincent et Renzi, M. Alfred Michiels, auteur de l'*Histoire des Idées littéraires en France*, ouvrage dont M. Vincent a rendu compte à la 2e classe dans sa séance du mercredi 8 février. (*Voyez* ce rapport imprimé dans la 106e livraison, page 184.)

MM. le comte Le Peletier d'Aunay et de Monglave, proposent, comme membre correspondant, M. de Amaral, ancien secrétaire de l'ambassade du Brésil à Lisbonne, occupant actuellement le même poste à Saint-Pétersbourg, et qui vient de recueillir dans les annales de l'Académie et les bibliothèques de Lisbonne des documents importants pour l'histoire du Brésil.

Sont nommés commissaires pour l'examen de ces quatre candidatures : MM. Vincent, le comte Le Peletier d'Aunay et Moreau (de Dammartin).

Election annuelle des membres délégués par la classe aux trois comités, conformément aux statuts. Sont nommés au scrutin secret :

Comité central des travaux : MM. W. Nolte, Bernabo, Moreau (de Dammartin), Fr. Pérennès, l'abbé Orsini.

Comité du journal : MM. W. Nolte, Moreau (de Dammartin), Fr. Pérennès.

Comité du règlement : MM. W. Nolte, Bernabo, Moreau (de Dammartin).

M. Vincent lit un rapport sur la *Grammaire grecque*, par notre collègue M. Henri Congnet, chanoine de Soissons, 2e édition, in-8°. — Renvoi au comité du journal. (*Voyez* la 107e livraison, page 219).

M. Vincent lit encore un rapport sur un ouvrage intitulé : *Histoire impartiale et critique du rigorisme moderne en matière de prêt de commerce, ou la Législation française et la doctrine de l'Église catholique sur le prêt à intérêt, justifiées des imputations de la plupart des séminaires de France*, par M. l'abbé

Baronnat, prêtre du diocèse de Lyon, prédicateur et chanoine honoraire d'Autun ; 1 vol. in-8° ; 1842. — Renvoi au comité du journal.

*** La 3e classe (*Histoire des Sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le mercredi 21 juin, sous la présidence de M. le docteur Cerise. — Vingt-sept membres sont présents.

Le procès-verbal de la séance précédente (mercredi 17 avril) est lu et adopté.

La classe reçoit plusieurs volumes et livraisons de Revues qui seront annoncés au *Bulletin bibliographique*. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

Sur le rapport de M. Bernard-Jullien, MM. Bartalini, président de la Cour royale de Toscane, à Florence, et Zuccagni Orlandini, géographe distingué de la même ville, sont admis en qualité de membres correspondants.

M. Léopold Lapalme, avocat et ancien juge d'instruction à Toulouse, est admis en qualité de membre résidant, sur le rapport de M. Fresse-Montval.

Élection annuelle des membres délégués par la classe aux trois comités, conformément aux statuts. Sont nommés au scrutin secret :

Comité central des travaux : MM. Charles Favrot, Cellier, docteur Maigne, docteur Audibert, docteur Colombat (de l'Isère).

Comité du journal : MM. Charles Favrot, docteur Audibert, docteur Colombat (de l'Isère).

Comité du règlement : MM. L. Lapalme, docteur Grenet, docteur Trenille.

M. Bernard-Jullien lit un article critique sur un point d'*Histoire de l'Arithmétique*, traité par M. Chasles, et dans lequel se trouve soulevée la question de l'origine de nos chiffres et de notre système de numération. Le mode décimal connu de nos jours aurait été, d'après plusieurs textes anciens, en usage avant le XIIe siècle et chez les nations d'une civilisation précoce. Un passage de Boèce, sur lequel s'appuie particulièrement M. Chasles, sert de matière à la discussion. M. Bernard-Jullien rejette l'opinion de M. Chasles.

M. de Brière présente quelques observations sur le même sujet.

La classe remercie M. Bernard-Jullien de sa communication.

*** Le mercredi 28 juin, séance de la 4e classe (*Histoire des Beaux-Arts*), sous la présidence de M. Ernest Breton. — Seize membres sont présents.

Le procès-verbal de la séance précédente (mercredi 26 avril) est lu et adopté.

Notre collègue M. le chevalier de La Baise-Montarie, de Lille, adresse à la classe une *Dissertation sur les antiquités de la ville d'Arlon, au grand duché de Luxembourg*, accompagnée de plusieurs dessins et figures. — Ce travail manuscrit est renvoyé à M. E. Breton.

La classe reçoit plusieurs brochures et numéros de Revues qui seront annoncés au *Bulletin bibliographique*. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

Sur le rapport de M. E. Breton, la classe admet successivement, par votes au scrutin secret : Monseigneur Bartolini, camerier d'honneur de S. S. Grégoire

goire XVI, etc.; M. Salvatore Betti, secrétaire perpétuel de l'Académie romaine de Saint-Luc, etc.; M. le marquis Joseph Melchiori, président du Musée du Capitole, à Rome, etc.; M. le chevalier Clément Folchi, ingénieur des Etats romains, inspecteur du Conseil des Arts, etc.; M. le chevalier Gianpietro Campana, directeur général du Mont-de-Piété, savant antiquaire, à Rome, etc.; M. le marquis Ami Ricci, de Bologne, savant bien connu par ses *Mémoires historiques sur les arts du Picenum*. (*Voyez*, pour plus de détails sur les titres et qualités de ces nouveaux membres, le procès-verbal de la séance précédente, 107e livraison, page 230.)

Élection annuelle des membres délégués par la classe aux trois comités, conformément aux statuts. Sont nommés au scrutin secret :

Comité central des travaux : MM. Albert Lenoir, Jules de Bertou, le chevalier Catrufo, Elwart, Camille Duteil.

Comité du journal : MM. Elwart, Camille Duteil, Pigalle.

Comité du règlement : M. le comte de Fortis, Charlet, Destouches.

M. E. Breton rend compte brièvement d'une brochure envoyée à l'Institut Historique par notre savant collègue M. le chevalier Poletti, de Rome, et intitulée : *Observations sur les tombeaux étrusques de Cere* (en italien); in-4, avec planches. — Renvoi au comité du journal.

⁂ L'assemblée générale du mois de juin (*les quatre classes réunies*) a eu lieu le vendredi 30 juin, sous la présidence de M. Martinez de la Rosa. — Quarante-deux membres sont présents.

Le procès-verbal de la séance précédente (vendredi 28 avril) est lu et adopté.

M. le secrétaire perpétuel donne lecture de la correspondance.

M. Carneiro Leao, ministre actuel des affaires étrangères du Brésil, écrit à M. l'administrateur qu'il a reçu sa lettre, où se trouvent les noms des princes, *Membres protecteurs de l'Institut Historique*, parmi lesquels vient d'être admis S. M. l'Empereur. Sa Majesté, déjà flattée d'avoir reçu ce titre de *membre protecteur*, l'a encore apprécié davantage en apprenant qu'Elle le partageait avec des princes illustres.

Notre collègue M. le docteur José Cardozo de Ménezès, de Rio-Janeiro, après avoir fait connaître à M. Renzi l'état de nos relations avec les membres que nous avons dans cette capitale, lui annonce qu'il a présenté lui-même à S. M. l'Empereur du Brésil le diplôme de *membre protecteur de l'Institut Historique*, et que Sa Majesté, en l'agréant, a témoigné hautement sa satisfaction.

M. Quetelet, secrétaire perpétuel de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Belgique, écrit à M. Renzi que, par la faute du correspondant de l'Institut Historique, il a reçu trop tard la lettre par laquelle la commission, chargée de préparer et de diriger le Congrès de 1843, l'engageait à assister ou à envoyer quelque travail à ce Congrès. Il annonce en même temps le prochain envoi des derniers cahiers des *Mémoires* de l'Académie royale de Belgique.

M. le baron de Stassart, membre de la même Académie et président du Sénat belge, écrit à peu près dans les mêmes termes à l'occasion d'une semblable invitation de la commission du Congrès. Il remercie l'Institut Historique du rapport publié sur ses *Fables* (1) dans la 104e livraison de *l'Investigateur*, et en particulier M. Vincent, auteur de ce rapport.

M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, dans une lettre adressée à M. le président, offre à l'Institut Historique le *Compte-Rendu de la justice criminelle*, et le *Compte-Rendu de la justice civile et commerciale en France pendant l'année* 1841 ; 2 volumes in-4°, 1843. — M. Lairtullier, avocat, est chargé par l'assemblée de faire un rapport sur cette importante publication. (*Voy.* ci-dessus.)

M. le secrétaire perpétuel donne lecture de la liste des autres ouvrages offerts à l'Institut Historique depuis la dernière assemblée générale. — Des remerciements sont votés aux donateurs, et en particulier à M. le garde des sceaux.

L'assemblée sanctionne, par voie de scrutin secret et par votes successifs, les élections de MM. E. Lairtullier et Léopold Lapalme, admis en qualité de membres résidants, l'un par la 1re classe, l'autre par la 3e classe ; celles de MM. Bartalini, et Zuccagni Orlandini, de Florence, admis en qualité de membres correspondants par la 3e classe ; enfin celles de Monseigneur Bartolini, et de MM. Salvatore Betti, le marquis Joseph Melchiori, le chevalier Clément Folchi, le chevalier Gianpietro Campana, de Rome ; le marquis Ami Ricci, de Bologne, admis en la même qualité par la 4e classe. (*Voyez* ci-dessus les *Procès-verbaux des classes*.)

L'ordre du jour appelle le *Rapport sur l'administration financière de l'Institut Historique pendant l'année* 1842-43, *et sur le budget proposé par M. l'administrateur-trésorier pour l'année* 1843-44. M. E. Breton, membre de la commission chargée de ce travail, avec MM. le docteur Josat et le comte Le Peletier d'Aunay, en donne lecture à l'assemblée. (*Voyez* la 107e livraison, page 222.)

M. A. Renzi, administrateur-trésorier, lit un *Rapport sur les relations de la Société*. (*Voyez* la 107e livraison, page 224.)

M. Bernabo lit un rapport sur un ouvrage intitulé : *Discors preliminare al volume di documenti intitolato* : DELLA LITTERATURA. — *Discorsi ed esempi in appoggio alla* STORIA UNIVERSALE, di Cesare Cantù ; in-8°. Turin, 1842. La lecture de ce rapport, écrit avec une remarquable élégance, est écoutée avec autant de plaisir que d'attention. L'assemblée le renvoie au comité du journal, par vote au scrutin secret. (*Voyez* ci-dessus.)

(1) Sixième édition ; 1 volume in-12.

CHRONIQUE.

La note suivante a été communiquée à la 2e classe de l'Institut Historique par un de ses membres les plus dévoués, M. le comte Le Peletier d'Aunay, qui a visité plusieurs fois les bains de Saint-Gervais, en Savoie :

« La vallée de Sallenches, en Savoie, est arrosée par l'Arve et entourée de montagnes de tous côtés : celles du midi et de l'est se joignent à la chaine du Mont-Blanc, au nord, par la montagne de Varrens.

« En face de cette montagne se développe une gorge traversée par le Banan, qui va se jeter dans l'Arve ; au fond de cette gorge est situé l'établissement des eaux thermales de Saint-Gervais, découvertes en 1806 par Kiescher, célèbre pêcheur de truites. Cet établissement, dirigé par le docteur Nuy, est visité tout l'été par des malades et de curieux voyageurs qui suivent pour y arriver des avenues délicieuses, si bien décrites par MM. l'abbé Rey, Raoul-Rochette, Jules de Termes, etc.

« Sur le revers de la montagne de Varrens s'élève, exposé aux rayons du sud, le village de Passy, dont l'église offre dans les murs de son porche deux *ex-voto* romains, ou deux pierres tumulaires, qu'on suppose avoir été enlevées d'un village nommé Chèdre, qu'on aperçoit à une bonne lieue environ sur le même versant de la montagne. Tout porte à croire qu'il y a eu autrefois, sur l'emplacement où s'étale aujourd'hui ce village, une ancienne ville romaine, appelée Saint-Denis au moyen âge, et qui aurait été engloutie par quelque éboulement de la montagne. Ce qui confirme cette opinion, c'est qu'en creusant de nouvelles fondations sur ce terrain on a découvert quelques débris de fûts de colonnes. Il y a cinq ou six ans, on voyait encore sur cette montagne, à environ deux cents pieds au-dessus du village, un petit lac qui pouvait avoir quinze pieds de profondeur ; il a disparu, comblé par l'éboulement subit d'un des pics de Varrens. Autrefois pour aller à Chamouny, au pied du Mont-Blanc, on en faisait le tour ; maintenant l'espace qui le recouvre est traversé par la route.

« Ces bouleversements sont fréquents dans ces montagnes. Ils changent à chaque instant la face du pays et ensevelissent sous leurs ruines bien des mystères sur lesquels l'histoire des hommes restera toujours muette. »

— M. Ernest Breton a rendu compte à la 4e classe d'un mémoire très-intéressant de M. Poletti, relatif à plusieurs hypogées ou tombeaux découverts, en 1834 et 1836, à Cerveteri, entre Rome et Civita-Vecchia, la *Cere veteri* des anciens, l'une des plus puissantes cités de l'Étrurie. L'auteur a fait précéder son travail de considérations historiques d'un haut intérêt sur les arts étrusques. Il fait observer que, lorsque le peintre Cléophante vint de la Grèce en Italie avec Demarate, aïeul de Tarquin-l'Ancien, en 658 avant notre ère, il trouva à *Cere*, à Ardée, à Lanuvium et dans d'autres villes, des peintures remarquables et par-

faitement conservées qui dataient de plusieurs siècles. M. Poletti décrit ensuite ces monuments, dont les planches et le dessin architectonique sont joints à son mémoire, de manière à en donner une idée exacte et précise. L'un de ces tombeaux, tous creusés dans le roc, renferme deux espèces de fauteuils en pierre fort curieux; et un autre, beaucoup plus vaste, deux salles de forme ronde et deux galeries. Les monuments de Cerveteri ont attiré l'attention de deux autres savants archéologues italiens, MM. Canina et Griffi, qui les ont illustrés par des ouvrages spéciaux. Celui de M. Poletti, quoique moins étendu, n'en est pas moins un document précieux que les amis de la science consulteront avec empressement et utilité.

— L'Institut Historique vient de faire une perte douloureuse dans la personne de l'un de ses membres les plus distingués, M. Ferdinand Thomas, architecte, secrétaire de la 4 classe. Membre de la Société depuis sa fondation, M. Ferdinand Thomas l'a constamment servie par ses travaux, par son assiduité aux séances, avec un zèle qui ne s'est démenti dans aucune occasion. Pendant la longue maladie qui nous l'a enlevé, c'était pour lui une souffrance de plus de ne pouvoir remplir ce qu'il appelait ses devoirs envers sa classe et envers l'Institut Historique. Il laisse en portefeuille plusieurs travaux qu'il se proposait de lire à sa classe : nous ne savons pas encore s'il y en a d'entièrement terminés. M. Ferdinand Thomas est mort chez sa sœur, au château de Valenton, dans les sentiments de la plus vive piété.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Congrès historique réuni au palais du Luxembourg, sous la présidence de M. Martinez de la Rosa; — *Discours et Compte-Rendu des séances* (neuvième année, 1843); 1 beau volume in-8°. Prix : 6 fr. pour Paris, et 7 fr. 50 c. pour les départements et l'étranger.

Galerie des Contemporains illustres, par un Homme de rien; 64e livraison, Le maréchal Gérard. — Sous presse : Le prince Adam Czartoryski.

Elogio storico di Francesco-Gianni da Francesco Fabi Montani. Rome, 1843; Brochure in-8.

Compte général de l'administration de la justice civile et commerciale en France pendant l'année 1841, par M. le garde des sceaux; 1 volume in-4°.

Grammaire raisonnée de la langue latine, par l'abbé J.-H.-R. Prompsault, aumônier de la Maison royale des Quinze-Vingts; 1re partie, 2e livraison; un demi-volume in-8°. Paris, 1843 (voyez le *Compte-rendu* de la 1re livraison, numéro 105 de *l'Investigateur*, page 149).

La Revue Synthétique, publiée par M. Victor Meunier; tome II, numéro 3; livraison de juin 1843; dix feuilles in-8°.

Annali universali di statistica, economia publica, storia, viaggi e commercio; revue publiée à Milan sous la direction de M. Lampato, tome LXVII, livraison de juin 1843.

Bibliographie de la France ou *Journal général de l'Imprimerie et de la Librairie, et des cartes géographiques, gravures, lithographies, œuvres de musique;* paraissant tous les *samedis*, avec un feuilleton concernant tout ce qui se rattache aux intérêts de l'imprimerie et de la librairie; les vingt-sept premiers numéros de l'année 1843; chez Pillet aîné, libraire-éditeur.

L'Echo du Monde savant, travaux des savants de tous les pays; paraissant le *jeudi* et le *dimanche*, sous la direction de M. le vicomte de Lavallette, rédacteur en chef, et formant chaque année deux volumes in-4°; les numéros des six premiers mois de 1843 (dixième année), ou le tome IX de la collection.

L'Institut, journal universel des sciences et des Sociétés savantes en France et à l'étranger. — IIe section (*mensuelle*) : Sciences historiques, archéologiques et philosophiques, sous la direction de M. Eugène Arnoult, propriétaire et rédacteur en chef; numéros 85, 86, 87, 88, 89 et 90, ou les six premiers mois de 1843.

L'Égypte sous Méhémet-Ali : *Population; — Gouvernement; — Institutions publiques; — Industrie; — Agriculture; — Principaux événements de Syrie pendant l'occupation égyptienne; — Soudan de Méhémet-Ali;* par P.-N. Hamont, médecin vétérinaire, ancien chef des haras du vice-roi d'Egypte; 2 volumes in-8°. Paris, chez Léautey et Lecointe, 1843.

Le Citoyen du monde, de Goldsmith, traduit de l'anglais par le comte L. Le Peletier d'Aunay, membre de l'Institut Historique; 2 volumes in-8°, 2e édition. Paris, chez Goujon et Milon.

Revue étrangère et française de législation, de jurisprudence et d'économie politique, par MM. Foelix, J.-B. Duvergier et Valette; août 1843.

Giornale dell' I. R. Istituto Lombardo Veneto di Science, Lettere ed Arti, e Biblioteca italiana, compilata da varii dotti nazionali e stranieri; livraison de juillet 1843.

Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, publiées par l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand, sous la direction de M. Lecoq, rédacteur en chef; tome XV, livraisons de septembre, octobre, novembre et décembre 1842.

Le Secrétaire perpétuel, Eugène Garay de Monglave.
L'Administrateur-trésorier, A. Renel.

IMPRIMERIE D'A. RENÉ ET Cie, RUE DE SEINE, 32.

MÉMOIRE.

HISTOIRE DES PROGRÈS DE LA CIVILISATION

EN EUROPE,

DEPUIS L'ÈRE CHRÉTIENNE JUSQU'AU XIXe SIÈCLE,

PAR M. H. ROUX-FERRAND (1).

Une histoire complète de la civilisation européenne serait une œuvre immense. La seule énumération de tous les objets que cette histoire aurait à embrasser effraie l'imagination. Elle devrait comprendre:

1° La relation exacte et détaillée de tous les événements politiques qui se sont succédés dans chacun des Etats de l'Europe et qui ont influé sur les autres Etats; 2° l'histoire des législations dans leurs diverses branches et de leurs progrès; 3° celle de l'introduction du Christianisme en Occident, des schismes, des hérésies et des sectes qui en ont retardé les progrès, ou qui ont nui à ses effets salutaires; 4° l'exposition également complète de l'état où se trouvait l'esprit humain et des connaissances qu'il avait acquises au commencement de l'ère chrétienne; de tous les changements qu'y ont produit, soit dans un sens progressif, soit dans un sens rétrograde, les invasions des Barbares, les croisades, les communications de l'Occident avec l'Orient et ensuite avec les autres parties du monde; 5° le récit des modifications successives également apportées dans les mœurs, les coutumes, dans l'état moral enfin des divers peuples de l'Europe, par les causes que nous venons d'indiquer et par beaucoup d'autres qu'il serait trop long d'énumérer; 6° l'histoire de l'agriculture, de l'industrie et du commerce; le tableau de la situation économique et matérielle des peuples de l'Europe aux différentes époques du moyen-âge; 7° l'exposition de toutes les découvertes qui se sont succédées si rapidement dans les temps modernes, auxquelles tous ces peuples ont pris part soit comme inventeurs, soit pour les perfectionnements et les applications; et enfin les conséquences qui en sont résultées pour la civilisation.

De même que tout se tient dans l'univers physique, tout est lié dans le monde moral, et ces deux mondes agissent constamment l'un sur l'autre. Ainsi toutes les questions, tous les problèmes qui sont relatifs soit à l'homme pris individuellement, soit aux agrégations d'hommes, à ces associations de familles qui forment les peuples, intéressent directement ou indirectement les améliorations et les progrès dont l'espèce humaine est susceptible. Des faits particu-

(1) 6 vol. in-8°, Paris.

liers et d'abord à peine aperçus, tels que la découverte d'une île dans l'Océan, l'introduction d'une plante alimentaire, peuvent contribuer à accélérer ou à modifier la marche de la civilisation.

L'ouvrage de M. Roux-Ferrand qui a pour titre : l'*Histoire des progrès de la civilisation en Europe*, ne pouvait dans six volumes in-8° embrasser, avec les développements et les détails qui, selon nous, auraient été nécessaires, tous les objets que nous venons d'indiquer. L'auteur s'est attaché avec intelligence aux principaux, à ceux qui ont exercé d'une manière évidente, incontestable, une grande influence sur la civilisation de l'Europe. En cela il a fait preuve d'un esprit judicieux et solide, et, de plus, son livre attache par le style et par la rapidité de la narration. Mais on y trouve plutôt le récit des événements et l'exposition des résultats de la civilisation que l'explication de ses progrès, que l'enchaînement philosophique des causes et des effets. M. Roux-Ferrand n'aurait pu, il est vrai, traiter son sujet sous ce point de vue sans rentrer dans le plan suivi par M. Guizot dans son *Cours d'histoire moderne*, lequel a aussi pour objet l'*Histoire de la civilisation en Europe*, ouvrage qui est un chef-d'œuvre.

Dans les limites où M. Roux-Ferrand s'est renfermé, il a dû négliger quelques matières ; d'autres présentent de grandes lacunes, de graves omissions.

Parmi les nombreuses et importantes questions que soulève le grand problème du progrès de l'humanité et qui ont été abordées par l'auteur, nous trouvons celle-ci : « Pourquoi la civilisation moderne, qui paraît destinée à se « répandre sur tout le globe, à l'éclairer, à réformer le genre humain, s'est-« elle développée seulement en Europe, lorsqu'en Asie et en Egypte il existait « depuis si longtemps des germes et un premier développement de civilisation « qui ont ensuite avorté ou n'ont produit que des fruits amers ? »

A ce sujet M. Roux-Ferrand, envisageant un côté de la question, le côté physique, a dit : « La douceur du climat, la fertilité du sol et la facilité des commu-« nications sont les conditions les plus nécessaires aux premiers progrès de la « civilisation ; elles se trouvent toutes en Europe. Aussi y voyons-nous la civi-« lisation très-ancienne.

« C'est dans les climats du Sud qu'elle a pris naissance ; elle se propagea en-« suite sur les côtes de la Méditerranée ; et, si la Grèce fleurit avant les autres « contrées de l'Occident, elle le doit surtout à son ciel et aux produits naturels « d'un climat bienfaisant.

« A des époques plus rapprochées, la civilisation se répandit en Europe, en « France et dans le Nord ; mais à mesure que ces dernières se sont policées, « elles ont fait des pas plus rapides et ont laissé leurs modèles en arrière. La « rigueur du climat impose aux peuples du Nord un travail plus opiniâtre et sou-« vent plus fructueux ; mais si cependant elle est telle que cette lutte emploie « tout leur temps et use leurs forces, si les besoins physiques absorbent tout, « l'intelligence ne peut se développer. C'est ce qui arrive à l'extrémité septen-

« trionale de l'Europe. Les Russes se sont civilisés fort tard et avec peine; les « Lapons ne se civiliseront jamais... La nature du sol influe autant que le climat « sur ce développement intellectuel et moral de l'homme. Il est telles contrées « qui ne produisent aucun genre de végétaux propres à sa subsistance ; l'agri- « culture y est nulle et les moyens d'existence très-difficiles. En Europe ces pays « ne sont pas nombreux. »

Les circonstances qu'on indique ici, et qui sont purement matérielles, n'expliquent point pourquoi dans l'Egypte, dans la Perse, dans l'Indostan, les pays peut-être les plus fertiles du monde et où la civilisation avait fait d'assez grands progrès, non-seulement elle s'est ensuite arrêtée, mais elle a rétrogradé au point de laisser la barbarie et les ténèbres de l'ignorance s'y introduire de nouveau. Plusieurs causes y ont concouru ; mais il en est une dont on n'a peut-être pas remarqué toutes les conséquences, et qui a exercé l'influence la plus funeste sur tous les peuples de l'antiquité.

Les hommes dont l'intelligence était supérieure à celle de leurs contemporains, et qui, prêtres, poëtes ou législateurs, ont fondé les sociétés dans les temps anciens ; qui, au milieu de chaque peuple dans son enfance, ont été appelés à constituer le gouvernement, la religion et les lois, n'ont négligé aucune précaution pour que la nation à laquelle ils donnaient des institutions n'eût point de relation avec les autres peuples ; et ils ont tout fait pour qu'elle les considérât comme des ennemis, des impies, des êtres méprisables, des êtres impurs, parce qu'ils n'avaient ni le même culte, ni les mêmes mœurs, ni le même langage qu'elle.

Ce n'était point assez que l'Egypte, la Perse, l'Inde, la Chine, le Japon fussent séparés des autres contrées par des déserts, par de hautes montagnes, par de grands fleuves, par la mer ; les religions et les lois ont voulu, à ces obstacles physiques, en ajouter de moraux plus infranchissables, plus invincibles encore. Le peuple juif, imbu des mêmes idées, y est resté fidèle au point que, depuis tant de siècles qu'il n'a plus de patrie, il ne s'est point confondu parmi les peuples au milieu desquels il vit.

Nous ne voyons d'exceptions à cet égard que chez les peuples commerçants, tels que les Phéniciens, les Carthaginois, etc., qui devaient nécessairement suivre d'autres principes. Les Grecs n'avaient guère de relations qu'avec leurs colonies; ils méprisaient et haïssaient tous les étrangers, qu'ils nommaient des *barbares*, et les Romains ne communiquaient avec les autres peuples que pour les soumettre à leur domination, les armes à la main.

Ainsi donc, en Asie comme en Afrique, et même alors en Europe, l'isolement des peuples, produit par les circonstances physiques, par la religion, les lois et les mœurs, n'a pas permis à ces nations ni de s'éclairer des lumières acquises par leurs voisins, ni de corriger les vices de leurs institutions primitives ; ils ont en quelque sorte été jetés pour toujours dans un moule primitif; ils ont été tellement façonnés par les institutions qu'ils n'ont plus changé. De là cette immo-

bilité presque complète qui est un des caractères des peuples orientaux ; leur histoire constate qu'après être parvenus à un certain degré de connaissances et de civilisation ils se sont arrêtés pour ne plus avancer, si même ils n'ont pas rétrogradé.

A ces obstacles, qui ont dû limiter leurs progrès et en altérer les résultats, il s'en est ajouté d'autres qui ont exercé une influence presque aussi funeste. Nous voulons parler des invasions si fréquentes des peuples barbares, qui, ravageant et ruinant les pays les plus avancés en civilisation, dont ils convoitaient les richesses et la fertilité, y ont ramené l'ignorance et la barbarie, en étouffant sous un joug de fer les idées morales, et en faisant disparaître toutes les productions des arts et des sciences, tous les monuments enfin qui constataient les progrès de l'esprit humain.

Combien de fois, en effet, la Perse n'a-t-elle pas été ravagée et conquise par des peuples nomades, étrangers à ses mœurs comme à toute civilisation ? Les mêmes fléaux n'ont-ils pas pesé sur l'Indostan ? n'ont-ils pas réduit l'Egypte au misérable état où on la voyait naguère et d'où cherche à la faire sortir un homme habile en s'appuyant sur les lumières et la civilisation de l'Europe ? Enfin nous pensons qu'il existe dans l'intelligence même des climats ardents une cause qui retarde les progrès de la raison et qui contribue à la retenir dans une sorte d'enfance. C'est la prédominance de l'imagination sur les autres facultés de l'esprit. En effet, lorsqu'elle n'a pas de contre-poids, l'imagination se complaît dans l'extraordinaire, dans le surnaturel et le merveilleux, et, par conséquent, dans le faux; une fois vivement frappée elle ne revient plus de ses erreurs et persiste dans les plus absurdes croyances.

En Europe, au contraire, si des invasions de peuples encore barbares ont fait pâlir et ont presque éteint pendant quelque temps le flambeau des sciences et des arts, elles ont affranchi du moins les peuples de la domination romaine qui étouffait toute émulation, toute vie sociale, tout esprit de patriotisme, de nationalité ; et ces Barbares, ayant eux-mêmes embrassé le Christianisme et s'étant peu à peu mêlés aux indigènes déjà soumis à cette religion, se sont trouvés avec le temps susceptibles d'entrer dans les voies de la véritable civilisation, qui ne pouvait se développer au milieu des mœurs corrompues et de la religion des Romains.

Mais, il faut le dire, car ce fait est capital, si les législateurs des sociétés et les fondateurs des religions de l'antiquité ont prescrit l'isolement aux nations qu'ils ont constituées, ils n'ont fait que suivre et formuler en lois des sentiments, des passions qui animaient alors les peuples et qui les dominaient entièrement.

Ces passions sont l'aversion et le mépris des peuples pour ceux d'une autre origine, d'une autre race que la leur, ou qu'ils considèrent comme tels. Nous les retrouvons, ces passions farouches, chez les tribus sauvages qui n'ont encore ni législateurs, ni lois écrites, qui ne sont conduites que par l'opinion, les idées, les croyances que les circonstances ont fait naître, et par les coutumes qui en ont

été la suite. Partout, à quelques exceptions près, les voyageurs ont trouvé ces sentiments de haine chez les peuplades les plus ignorantes qui n'avaient eu jusqu'alors aucune communication avec les nations plus avancées. Et quels étaient les résultats de ces passions haineuses, de ces profondes antipathies ? C'étaient inévitablement de fréquentes agressions armées, c'était la guerre, la guerre la plus atroce ! Et en effet on a rencontré dans toutes les parties du monde, même les plus reculées, les peuplades sauvages en guerre avec les tribus étrangères, et souvent la guerre éclatait entre celles qui, placées sur le même sol, n'auraient dû former qu'un seul corps, une seule famille.

Partout la force, l'adresse dans les combats, la férocité en honneur, et les travaux paisibles abandonnés aux femmes et aux prisonniers. Le sauvage, comme le barbare, n'estime que la guerre et la chasse.

Si les sentiments de sympathie et d'affection subsistent encore chez eux, car ils ne peuvent être entièrement étouffés, ils demeurent concentrés dans la famille, dans la tribu, ou dans la cité.

De la guerre devaient sortir, d'une manière également inévitable, d'une part l'esprit de domination et de conquête, de l'autre l'esclavage des vaincus. Dans le combat on a commencé par massacrer tout ce qui n'échappait pas en fuyant; dans quelques peuplades on a dévoré les prisonniers pour satisfaire à la fois la vengeance et la faim. Ensuite on a pensé qu'au lieu de tuer et de manger les prisonniers il serait plus profitable de s'en faire servir et de les employer à tous les travaux pénibles. Voilà le principe de l'esclavage. L'usage de faire des esclaves à la guerre est devenu général, universel; les Grecs mêmes, les moins barbares des anciens peuples de l'Occident, ont regardé l'esclavage comme une chose aussi juste que nécessaire. Aristote lui-même la considère ainsi, et il en fait l'éloge.

Partout la religion, loin de combattre ces funestes passions, cette fureur de guerres et de combats, venait les exciter encore et les sanctionner. Les dieux qu'on adorait étaient aussi féroces que les hommes; souvent ils réclamaient, croyait-on, l'immolation des vaincus et se délectaient dans leur souffrances, dans leur agonie. Un bonheur éternel était promis aux guerriers les plus braves, les plus cruels, à ceux qui avaient tué le plus d'ennemis. En Grèce même, chez le peuple le plus ingénieux, le mieux organisé par la nature, par la civilisation, deux de leurs principales divinités étaient Mars et Pallas : Mars, le dieu de la guerre dans toute sa fureur, avec toutes ses horreurs, dans ce qu'elle a d'impétueux, de désordonné, d'implacable; Pallas, la déesse qui préside à la guerre faite avec habileté, avec prudence; mais enfin c'était toujours la guerre.

Nous avons vu que de ces hostilités si fréquentes, de ces hostilités qui ravageaient, ruinaient et dépeuplaient plus ou moins toutes les contrées de la terre, était né l'esclavage, et que l'on n'épargnait le vaincu que pour se décharger sur lui des travaux pénibles, qui exigent l'emploi des forces physiques, les exercices militaires exceptés. Il en est résulté que l'agriculture, tous les métiers et les

arts industriels, le commerce même, ont été abandonnés aux esclaves et aux affranchis. Les hommes libres ne se sont réservé que le gouvernement, l'administration et les beaux-arts dans les pays où ils avaient fait quelques progrès, comme en Grèce et ensuite chez les Romains. En Egypte et dans l'Inde ils étaient sous la direction du corps sacerdotal et faisaient en quelque sorte partie de la religion ; ils servaient à l'exposition de ses symboles.

Ce mépris du travail manuel et industriel qui, dans les républiques comme dans la plupart des monarchies anciennes, empêchait l'homme libre de s'y livrer, avait pour conséquence d'entraver les progrès de l'industrie dans tous les genres, même ceux du premier des arts, l'agriculture, parce que ces esclaves, maintenus dans l'ignorance, et n'ayant aucun intérêt à améliorer, à augmenter les produits qui appartenaient à leurs maîtres, travaillaient machinalement et sans chercher à perfectionner les procédés qu'ils employaient.

Mais l'influence de l'esclavage sur les mœurs était bien plus funeste encore. Le maître était corrompu par les vices qu'engendre l'orgueil; l'esclave, par tous ceux que produisent l'avilissement et la bassesse. Ces déplorables résultats ont été si souvent et si éloquemment exposés qu'il est inutile d'en reproduire ici l'effrayant tableau.

Si on se rappelle en outre combien les nations s'affaiblissent au sein de la mollesse; que les pays les plus riches et les plus fertiles, les peuples autrefois les plus puissants, deviennent incapables de résister aux hordes barbares, mais aguerries et pleines de vigueur, qui tôt ou tard accourent pour s'en emparer ; que toujours ces Barbares faisaient disparaître les monuments des arts et des sciences, comment peut-il sembler étonnant que la civilisation ait toujours avorté, ou qu'elle ait été entièrement faussée, détournée de sa véritable route, non-seulement en Asie et en Afrique, mais en Grèce et dans l'empire romain, où toutes ces sources de corruption et de décadence existaient presque au même degré?

Ce n'est donc pas seulement à des causes matérielles et à la position géographique de ces grands empires d'Orient, qu'on doit attribuer leur chute successive, rappelée par Bossuet avec une si haute éloquence, mais encore aux causes morales que nous venons d'exposer.

Comment le genre humain a-t-il pu enfin sortir de cette voie de ruine et de perdition où il était engagé depuis tant de siècles ; comment a-t-il pu acquérir des idées plus saines de ses devoirs envers ses semblables ; comment ont pu se développer ces sentiments de justice et d'humanité qui, bien que déposés en germe dans toutes les âmes, se trouvaient comprimés et presque étouffés par les erreurs de l'opinion et par des passions funestes? Certainement il faut en attribuer l'initiative et la plus grande part au Christianisme.

Les peuples barbares, il est vrai, qui, après une lutte de plusieurs siècles, se sont substitués en Europe à l'empire romain, au peuple dominateur, n'étaient pas corrompus comme lui et surtout comme ses chefs; ils avaient des mœurs plus saines à quelques égards; mais enfin c'étaient les mœurs et l'ignorance des Bar-

bares : ils étaient féroces et ne connaissaient que la force matérielle, avec laquelle ils avaient subjugué des peuples amollis et dégénérés. Le sort des vaincus, déjà bien cruel, eût été encore plus affreux s'il n'avait existé alors une religion de paix et de charité qui vint enseigner aux vainqueurs la mansuétude et la modération, leur prêcher la pitié envers le faible dont la victoire les avait rendus maîtres, et si les ministres de cette religion, les évêques surtout, n'étaient parvenus à exercer une salutaire influence sur ces Barbares.

Aux religions antiques, qui favorisaient ou du moins ne combattaient que faiblement les vices du cœur humain, qui n'attaquaient pas avec énergie cet esprit d'orgueil et de domination, ce mépris de l'humanité qu'on a vu prévaloir dans les temps anciens, vint peu à peu se substituer et se répandre une religion qui, attribuant à tous les hommes une même origine, un même Créateur, un même père, enseignait et commandait à tous les peuples la paix, la concorde et la charité, comme les seuls moyens de plaire à la Divinité et d'obtenir une éternelle félicité dans la vie future.

Cette religion, qui condamnait les principes de l'ancienne politique pour les remplacer par de nouveaux, favorables aux faibles, qu'elle réhabilitait aux yeux des forts, ne produisit pas néanmoins, pendant bien des siècles, tout le bien qui devait résulter de sa doctrine. Princes, guerriers, sujets, les grands et les petits semblèrent se convertir : l'esprit fut persuadé et même la foi fut vive ; mais le cœur, les sentiments et la volonté, si difficiles à changer lorsqu'il s'agit de vaincre l'égoïsme, de faire prévaloir sur les passions personnelles, sur la soif de la vengeance et sur de vieilles opinions, les idées et la pratique du dévouement et du pardon des offenses, résistèrent ou s'efforcèrent d'éluder les préceptes de la loi nouvelle. Dès lors commença dans le monde moral une lutte qui devait se prolonger bien longtemps. En Asie, où la religion du Christ avait pris naissance, et dans ce Bas-Empire où les âmes étaient lâches et l'esprit sophistique, on discuta, on disputa sur le dogme, sur la discipline, sur les pratiques extérieures du culte; mais la charité et l'amour du prochain, en quoi consistent le fond et l'essence même du Christianisme, ne firent que peu ou point de progrès, et souvent, au contraire, on vit les querelles s'envenimer et les haines s'accroître à l'occasion d'une religion de paix, de douceur et de bonté.

Dans l'Occident et au milieu des Barbares, le combat contre les mœurs guerrières et féroces des conquérants ne fut ni moins long, ni moins vif. Dans la jeunesse et la force de l'âge, le guerrier suivait la fougue de ses passions, se révoltait contre des préceptes qui contrariaient son ambition et ses habitudes, ou du moins il les mettait en oubli. Devenu vieux et à l'approche de la mort, il reconnaissait ses fautes et tâchait de se réconcilier avec Dieu par des largesses envers les églises et les monastères, par des pratiques de dévotion ; mais le mal n'en était pas moins fait, et le Christianisme, ne pouvant encore changer le cœur du puissant, consolait du moins le faible et l'infortuné.

Un grand nombre d'événements et de découvertes, qui se succédèrent pen-

dant la longue période du moyen âge, vinrent seconder les efforts de cette religion qui devait un jour faire triompher la saine morale, et concourir, en donnant aux esprits une activité nouvelle, au développement et à la rectification des idées ; ils favorisèrent ainsi la civilisation. Tous les faits cependant ne pouvaient être également favorables, également heureux, et il en est qui rembrunissent singulièrement le tableau.

C'est au récit de ce concours du Christianisme et de toutes les circonstances qui ont secondé ou retardé ses succès, de tous les événements qui ont hâté ou suspendu temporairement la marche de la civilisation en Europe, que M. Roux-Ferrand a consacré son important ouvrage.

Prenant son point de départ au commencement de l'ère chrétienne, l'auteur a rappelé d'abord l'état où se trouvait alors l'empire romain, c'est-à-dire la moitié du monde.

Il a tracé avec autant d'exactitude que de talent le tableau de la politique de cet empire, de son gouvernement, de son administration, qui s'étendaient sur tout l'Occident et sur une partie de l'Orient. A ce tableau, ou plutôt à cette suite de tableaux qui nous exposent les diverses phases du grand empire, il en a joint d'autres qui nous font voir avec la même vérité et dans leurs transformations successives, les lois, les mœurs, les arts, les sciences, la littérature et la philosophie; enfin les combats de la religion contre les hérésies. Il a très-bien signalé les vues profondes qui ont miné, jusque dans ses fondements, la civilisation romaine, entée en grande partie sur celle de la Grèce, vices qui ont entraîné nécessairement et fatalement non-seulement la chute de son système gouvernemental et administratif, mais la ruine de la société tout entière. Il a fait voir, de la manière la plus évidente, que, dans l'état de scepticisme presque universel et d'égoïsme, dans cette absence de fondements solides pour la morale, qu'au milieu de cette férocité et en même temps de ce mépris pour les droits et la dignité de l'homme qui régnait généralement, il était indispensable qu'une lumière nouvelle, venant à changer entièrement les croyances et les idées des peuples, donnât en quelque sorte une autre existence, une vie nouvelle à la société, et l'arrachât à la profonde corruption qui la dévorait et dissolvait ses éléments.

Heureusement cette lumière avait apparu au monde dans l'Evangile, et elle substitua un spiritualisme pur, des sentiments de charité et de dévouement, à la personnalité et au matérialisme presque exclusifs de ces temps déplorables.

Mais ce n'était pas encore assez pour briser cette organisation uniforme, cette accablante domination, ce réseau de fer dans lesquels Rome avait enserré et sous lesquels elle étouffait tous les peuples de son vaste empire.

Il fallait à la puissance toute morale du Christianisme ajouter une force physique qui, en démembrant l'empire, allât rompre jusque dans la capitale l'anneau auquel se rattachaient les chaînes du genre humain. Alors tout changea dans l'existence des peuples, dans leurs relations morales et matérielles. Malheureu-

sement cette force physique fut employée par des peuples barbares; elle fut accompagnée d'horribles dévastations, de cruelles injustices, et la nouvelle société naquit au milieu du sang et des larmes. Les peuples du Nord, en se substituant par la conquête à l'autorité impériale, dépouillèrent les vaincus d'une partie des propriétés qui avaient échappé à l'avarice des Romains; et, sans l'intervention des évêques dans les Gaules et en Espagne, des papes en Italie, les maux de la conquête eussent été, comme on l'a dit, bien plus grands encore. Mais, comme nous l'avons fait remarquer aussi, les vainqueurs, en recevant le baptême, ne pouvaient subitement changer d'habitudes et de caractère; ils n'en furent pas moins des maîtres durs et orgueilleux pour leurs sujets, pour leurs serfs, des ennemis cruels pour leurs voisins.

Après le récit des invasions des peuples barbares et de la première formation des diverses nationalités qui s'établirent peu à peu sur les débris de l'empire romain, M. Roux-Ferrand, arrivant au règne de Charlemagne, expose avec le même talent et le même bonheur les efforts de ce puissant génie pour rattacher entre elles toutes les provinces, toutes les contrées sur lesquelles il était parvenu à étendre son pouvoir, afin d'y établir l'unité par un gouvernement ferme, mais plus équitable que celui de Rome. Cette noble tentative n'eut, comme on sait, qu'un succès éphémère. Après sa mort tout se sépara, et le morcellement même de son empire s'organisa par la féodalité. M. Roux-Ferrand aurait pu faire observer que, si l'ambition des chefs aspirait vivement et partout à l'indépendance; que, s'ils voulaient s'affranchir de toute autorité supérieure, les peuples eux-mêmes n'avaient alors aucune sympathie pour l'unité. La vie, dans les villes et dans chaque district des provinces, était depuis longtemps une vie municipale, une vie qui tendait à se localiser. Le pouvoir central venait de l'étranger, et, s'étant toujours montré oppressif, les habitants ne le considéraient qu'avec effroi et comme la source d'où découlaient la tyrannie et les rapines.

Aussi cette unité disparut-elle presque entièrement, et les liens qui rattachaient les vassaux entre eux et au suzerain furent bien faibles. La hiérarchie de l'Eglise elle-même fut sur le point d'être absorbée par la féodalité.

Tout se divisa dans le moyen âge, pour composer ensuite de petites agglomérations, de petites associations, qui se parquèrent et se barricadèrent le mieux qu'elles purent contre l'oppression. Mais ce ne fut qu'au XIIe siècle que les habitants des villes, que les communes, à l'abri de leurs murailles, parvinrent à conquérir ou à acheter un peu de sécurité, et à faire respecter les priviléges qu'ils avaient acquis par de longs sacrifices et de longs efforts.

Jusque-là dans toute l'Europe les populations se trouvaient pour ainsi dire à la merci des descendants des hommes de la conquête et de ceux des indigènes qui étaient demeurés ou devenus riches et puissants.

Enfin les peuples s'aperçurent qu'ils étaient plus malheureux sous la domination des nombreux tyrans qui les opprimaient que sous celle d'un seul maître, d'un monarque, réellement investi du pouvoir souverain. Non-seulement les co-

lons, les *serfs* (nouvelle forme de l'esclavage) subissaient le joug le plus dur, et n'eurent pendant longtemps aucun moyen de s'affranchir ni même d'adoucir leur sort, mais les marchands et les voyageurs étaient dépouillés et souvent massacrés par les seigneurs féodaux, aussi avides que farouches, dont les sicaires et les valets s'élançaient des donjons et des châteaux forts sur tout ce qui leur offrait une proie.

Ainsi le commerce était nul et l'agriculture restait sans protection et sans encouragement ; ainsi ceux qui souffraient (c'était presque tout le monde) désirèrent par instinct revenir à l'unité, car ils ne voyaient que le suzerain, que le roi qui pût leur prêter le secours de son autorité.

S'appuyant de leur côté sur les communes, sur la masse des populations, les rois commencèrent une lutte, qui dura des siècles, avec la féodalité, avec les grands vassaux, afin de ressaisir partout le pouvoir souverain qu'ils n'exerçaient que dans leurs domaines. Ils réussirent enfin dans cette grande entreprise en France, en Espagne et dans plusieurs États inférieurs de l'Europe ; mais en Allemagne, où la couronne impériale était élective, et en Italie, non-seulement les grands feudataires, qui se considéraient comme des princes souverains, mais encore de riches et puissantes cités, qui aspiraient à se gouverner elles-mêmes, résistèrent et opposèrent un invincible obstacle au rétablissement d'un gouvernement central ; maintenant encore l'unité n'y existe pas.

M. Roux-Ferrand, prenant pour guides nos meilleurs historiens, raconte d'une manière aussi lucide qu'attachante l'histoire de cette lutte si curieuse, qui, avec celle qui s'établit entre les papes et les rois sur les limites des pouvoirs spirituels et temporels, remplit une grande partie du moyen âge. Il montre l'influence des croisades, de ces longues et sanglantes guerres qui, en éteignant beaucoup d'illustres familles, en ruinant la plupart des petits vassaux, facilita l'émancipation des habitants des villes et des serfs des campagnes. Il indique les heureux résultats des communications entre l'Orient et l'Occident. En effet, le réveil de l'esprit humain en Europe date de cette époque, où l'aspect de nouvelles mœurs, de nouveaux arts, de nouveaux climats, agrandit l'horizon des idées jusque-là si borné, et donna au commerce un premier développement qui depuis n'a fait que s'accroître.

Les Arabes, alors moins ignorants, plus civilisés que les peuples occidentaux, et qui, pour propager leur foi, avaient envahi plusieurs contrées de l'Europe, firent connaître, mais plus souvent dans des traductions que dans le texte, quelques-uns des chefs-d'œuvre des Grecs, et rattachèrent ainsi au moyen âge la chaîne des connaissances de l'antiquité, avant même que la prise de Constantinople et la fuite de ses habitants eussent répandu en Europe tous les trésors littéraires de cette ancienne civilisation. Remarquons cependant que ces fréquents rapports avec les peuples de l'Orient, chez lesquels l'imagination domine à tel point que leur esprit est surtout avide du merveilleux et du surnaturel, devinrent contagieux pour les âmes naïves des Occidentaux, faussèrent alors

leur littérature et retardèrent parmi eux les progrès de la raison. De là leur passion pour les romans et les récits où des êtres fantastiques commandent à la nature et dirigent les événements ; de là les croyances aux sortiléges, à l'astrologie judiciaire, qui se prolongèrent jusqu'aux siècles derniers et n'ont pas même encore totalement disparu.

En même temps que M. Roux-Ferrand expose avec clarté la marche des événements politiques, il rappelle les circonstances qui ont successivement modifié les idées et les coutumes des peuples de l'Europe. Après avoir montré par des citations bien choisies ce qu'étaient les mœurs publiques et privées aux différentes époques du moyen âge, il captive l'attention par le récit non moins important des phases diverses de la discipline, de la hiérarchie et de l'autorité de l'Eglise romaine ; il passe en revue chronologiquement les hérésies qu'elle a eu à combattre, et le sort de ces hérésies qui ont fini par disparaître devant l'imposante unité du catholicisme. Il n'a pas oublié de relater les principales décisions des conciles qui ont tant contribué à son triomphe ; celles aussi qui mettent sous nos yeux, comme s'ils étaient encore présents, les vertus, les vices des ecclésiastiques, des moines et des laïques de toutes les classes, les opinions et les idées si souvent égarées par la barbarie et l'ignorance de ces temps.

L'auteur trace ensuite un tableau attachant, mais un peu trop restreint, des grandes découvertes qui, à partir du XIVe siècle, se sont succédées si rapidement, et ont donné à la civilisation européenne une impulsion, un essor qui ont sans cesse accéléré son mouvement progressif, comme celui que les corps physiques doivent aux lois de l'attraction :

L'invention ou l'importation de la boussole, si capitale pour la navigation ; celle de la poudre à canon, qui a désarmé en quelque sorte les soutiens de la féodalité et changé l'art de la guerre ; celle de l'imprimerie, dont la portée a été immense pour les progrès de l'esprit et de la raison, et dont la puissance croit encore chaque jour ; la découverte des *Pandectes*, si utile aux progrès de la jurisprudence ; l'invention du télescope, qui nous a révélé de nouveaux mondes dans les cieux, tandis que Christophe Colomb en découvrait un sur notre globe.

M. Roux-Ferrand nous paraît donc avoir réussi à expliquer, à faire bien apprécier la marche générale de la civilisation en Europe ; mais, dans le récit des événements dont se compose l'histoire des peuples européens, il nous semble qu'il a glissé trop légèrement sur les circonstances et les faits particuliers à chacun de ces peuples, faits qui ont modifié et même faussé, du moins temporairement, leur civilisation, de manière que chacune des nations de l'Europe présente aux yeux de l'observateur une physionomie différente.

En effet, la civilisation européenne, bien qu'elle offre des caractères généraux, n'est pas la même en Angleterre, en Espagne, en France, etc. Nous sommes convaincus que dans l'avenir ces différences s'effaceront en partie, par suite des relations entre les peuples chrétiens, qui deviendront de plus en plus fré-

quentes, de plus en plus intimes au sein de la paix, laquelle, nous l'espérons, ne sera pas de longtemps troublée. Mais ces différences, cette physionomie particulière, et les obstacles divers que rencontre chaque nation dans ses efforts en faveur des améliorations et des progrès, auraient été utiles et intéressants à présenter dans l'histoire de la civilisation européenne. M. Ferrand en a seulement touché quelques points.

Nous allons essayer d'y suppléer le plus rapidement et le moins mal qu'il nous sera possible, regrettant beaucoup que M. Roux-Ferrand ait omis de couronner par là l'œuvre si importante et si consciencieuse dont il a enrichi l'histoire et la littérature.

En commençant notre revue succincte par le nord-ouest de l'Europe, nous trouvons une île qui comprenait jadis deux royaumes, l'Angleterre et l'Ecosse, maintenant réunis, et, à côté de cette île, une autre moins grande qui, conquise par elle, porte encore les stigmates de la conquête et en subit les cruelles conséquences.

L'Angleterre a été elle-même plusieurs fois conquise, comme chacun sait. Sans remonter au delà du moyen âge, nous voyons des peuples germains, les Saxons et les Angles, venir se substituer à la domination romaine, et bientôt après les Danois s'efforcer de s'emparer à leur tour de l'île britannique. Un héros la délivra de ces nouveaux dominateurs. Le grand Alfred, après avoir vaincu les Danois, qu'il força de se soumettre et qui la plupart embrassèrent le Christianisme, donna comme Charlemagne des lois à son pays. Ces lois, ainsi que celles de Canut et d'Edouard-le-Confesseur, toujours révérées comme la mémoire de leurs auteurs, conservèrent une grande influence sur la législation, malgré les invasions et les révolutions postérieures. En avançant, nous voyons les Normands, établis en France, et leur duc, un des grands vassaux du monarque français, traverser le détroit avec une armée de seigneurs féodaux, se trouver, après une seule bataille, maître de l'Angleterre, dompter Saxons et Danois, et établir au milieu d'eux, au-dessus d'eux, le système féodal le plus dur. Toutefois il n'abolit pas entièrement les lois d'Alfred et d'Edouard, mais il les modifia pour les appliquer au régime nouveau. Depuis lors, cet usage s'est toujours conservé. Sans abolir les anciennes lois, on y apporte successivement les changements que les nouveaux besoins de la société exigent. Ainsi les lois anglaises forment une collection immense de décisions législatives dont la connaissance nécessite les plus longues études, et qui portent encore l'empreinte des temps de barbarie pendant lesquels elles ont été élaborées.

Arrivés au XIIIe siècle, nous voyons le pouvoir royal, presque absolu depuis la conquête, rencontrer sous Jean, surnommé Sans-Terre, de la part des barons, des obstacles qu'il ne put surmonter. Ce prince fut contraint de signer la grande charte. Dans ce nouveau pacte les intérêts du peuple ne furent pas entièrement omis par ces fiers barons : il y fut stipulé que nul Anglais libre ne pourrait être jugé que par ses pairs; que, sans un jugement légal, il ne pour-

rait être mis à mort, banni, ni détenu, ni même privé de ses moyens d'existence (1). Le peuple, reconnaissant de ce bienfait, conserva pour la haute noblesse une sorte de sympathie qui a contribué à fonder son pouvoir. A ces premières garanties contre les abus du despotisme succéda, sous Édouard Ier, l'introduction dans le conseil, qui prit alors le nom de parlement, de plusieurs députés des villes et des bourgs : telle fut l'origine des deux Chambres, et la nation anglaise donna l'exemple d'un gouvernement représentatif, qui cependant devait passer par bien des vicissitudes et des phases différentes. En effet, sous les Tudors la royauté ressaisit le pouvoir absolu. Henri VIII régna par la terreur, qui paralysa même le parlement. Ce monstre, qui, pour satisfaire ses passions, répandit le sang de ses épouses et se sépara de l'Eglise romaine, osa aussi s'emparer de la puissance spirituelle et de la suprématie religieuse.

Plus tard une forte réaction eut lieu : les Anglais, incapables de supporter plus longtemps le joug que les Tudors leur avaient imposé, se réveillèrent et, mêlant le fanatisme religieux au zèle pour la liberté politique, commencèrent sous Charles Ier cette longue et sanglante lutte dans laquelle Charles succomba, et qui finit par l'expulsion des Stuarts. Un nouveau monarque, qui ne tenait à leur dynastie que par sa femme, dut reconnaître en montant sur le trône les droits de la nation et promettre de les respecter. Malgré ces discordes intestines, le commerce s'étendit ; d'importantes colonies furent fondées et les richesses affluèrent au sein de la Grande-Bretagne. Les lords, dont l'influence avait été un moment éclipsée par celle des communes pendant les grandes crises de la guerre civile, reprirent un ascendant qui depuis n'a fait que s'accroître. Puissants par leurs domaines héréditaires, et augmentant encore leurs possessions au moyen du lucre des grands emplois, tant en Angleterre que dans les colonies, ils constituèrent enfin cette aristocratie qui tient et dirige les rênes du gouvernement. Le droit électoral approchant par son étendue du vote universel, les lords ont exploité cette erreur de la loi et se sont rendus maîtres des élections, et, par elles, de la Chambre des Communes. Ils dictent le vote à leurs nombreux tenanciers (fermiers) et à presque tous les cultivateurs. Dans la classe industrielle même, quelle immense clientèle entoure nécessairement de puissantes familles, qui possèdent des revenus de plusieurs millions, dont les dépenses et les consommations font vivre une foule de fabricants et de marchands de toute espèce ! Si à cela on ajoute que, par suite d'une déplorable coutume, les candidats corrompent les électeurs, et achètent en quelque sorte leur siége, quels nouveaux moyens d'action ce honteux trafic n'offre-t-il pas aux lords pour

(1) « Nullus liber homo capiatur, vel imprisonetur, vel dissaisietur de libero tenemento suo, vel libertatibus, vel liberis consuetudinibus suis ; aut utlageetur, aut exuletur, aut aliquo modo destruetur : nec super eum ibimus, nec super eum mittemus, nisi per legale judicium parium suorum, vel per legem terræ. Nulli vendemus, nulli negabimus aut differemus justitiam vel rectum. » (*Magna Charta*, cap. XXIX.) C'est dommage que des dispositions si justes, si libérales, soient exprimées dans un latin aussi barbare.

faciliter aux candidats qu'ils préfèrent l'entrée du parlement ? Ainsi les lords, composant la Chambre haute et disposant de la majorité dans celle des Communes, dictent les lois et gouvernent l'Angleterre. Monarchie de nom, elle est réellement une aristocratie.

A ce régime si abusif y a-t-il quelques compensations, quelques correctifs ? Oui : d'abord l'amour si vif de la patrie, qui n'abandonne jamais le cœur d'un Anglais ; l'excellente éducation des lords, leur haute intelligence, qui ne leur permet pas de rester indifférents sur le sort du peuple, pourvu que leurs prérogatives et leur suprématie soient maintenus ; qui leur fait comprendre qu'il faut ouvrir leurs rangs aux grands talents et aux grands services rendus à l'Etat par tout Anglais, à quelque classe qu'il appartienne. Ils renouvellent la vie qui anime le premier corps de l'Etat en transfusant dans ses veines tous les esprits supérieurs et tous les grands caractères qui surgissent dans le pays.

Voilà pour la politique, pour le gouvernement. Examinons maintenant le côté économique et industriel de l'Angleterre. L'aristocratie, possédant la terre et la culture, ne pouvant donner l'existence qu'à la minorité d'une exubérante population, la classe moyenne et la masse des prolétaires durent se livrer au commerce, à tous les genres d'industrie, à chercher dans la navigation, dans le négoce, dans les colonies et leurs produits, dans les manufactures surtout, des ressources sans lesquelles ces classes si nombreuses n'auraient pu vivre. Le peuple anglais s'y est porté avec ardeur, avec persévérance ; car il est laborieux, patient, ingénieux. On ne doit donc pas être surpris qu'il ait acquis la supériorité industrielle sur les nations du continent. Les Anglais ont été les fabricants et les pourvoyeurs de l'Europe et du monde pour les objets d'utilité, de commodité et de luxe ; mais les grands profits qui devaient en résulter se sont concentrés, comme il arrive toujours, dans un petit nombre de mains. Néanmoins le peuple subsistait sans trop souffrir. Deux circonstances ont aggravé les maux de ce peuple et rendu son sort intolérable : 1° la dette de l'Angleterre, qui, par suite des guerres onéreuses qu'elle a soutenues pour conserver la domination des mers et pour écraser Napoléon ; s'est élevée à la somme énorme de 19 milliards, et qui n'a été que peu réduite depuis la paix ; 2° les progrès successifs de l'industrie dans toutes les contrées de l'Europe. Cette industrie rivalise maintenant avec celle des Anglais, et tend à remplacer par des produits indigènes tout ce que l'Angleterre fournissait jadis. Ainsi les débouchés diminuent et s'obstruent pour les produits anglais, qui, multipliés par les machines, s'accumulent nécessairement.

De là, d'une part, l'accroissement du prix des denrées causé par l'augmentation des impôts nécessaires pour servir l'intérêt de la dette et pourvoir à toutes les autres charges de l'Etat, qui enflent de plus en plus un budget déjà si lourd ; de l'autre, la diminution des salaires, par suite de ces immenses fabrications dont il faut se débarrasser à tout prix ; de là, enfin, l'obligation de chercher en tout lieu et par tous les moyens des consommateurs, des populations

qui reçoivent ou à qui on impose les marchandises anglaises, telles que l'opium aux Chinois, etc.

Cette situation d'une nation forcée de ne considérer dans ses relations avec l'étranger que l'intérêt de son commerce la rend égoïste et lui ôte tout esprit de générosité et de grandeur. Malgré les efforts de l'industrie anglaise et les prodiges qu'elle a enfantés, malgré toute l'habileté de la diplomatie britannique, chaque jour la misère augmente en Angleterre par le défaut d'équilibre entre les salaires et le prix des denrées; le peuple est menacé d'y mourir de faim.

Un pareil état de choses est déplorable, effrayant pour l'avenir. Si la civilisation devait toujours amener de tels résultats, il faudrait en redouter les progrès. Qu'y a-t-il en effet de plus triste, de plus affreux, que l'aspect d'une population pleine de courage et d'activité, qui, malgré le travail le plus assidu, le plus pénible, ne peut parvenir à gagner sa subsistance? Voilà pourtant le spectacle que présente l'Angleterre.

Remarquons aussi ces singularités, ces contrastes dans les mœurs et dans les lois, que nous offre dans ce pays la civilisation la plus avancée à certains égards, mais encore emmaillotée dans les langes de la féodalité : des condamnations pour crimes de félonie; des finances en partie assises sur les bases de l'Echiquier de la conquête; une intolérance religieuse digne du moyen âge; des actes de barbarie, tels que la vente de femmes en plein marché; une législation civile inextricable qui ruine les plaideurs et ne permet pas aux pauvres d'obtenir justice.... Certes, nous ne reconnaissons pas là les effets d'une civilisation saine, régulière, qui avance dans les véritables voies du progrès, et qui est destinée à améliorer le sort du plus grand nombre d'hommes existants sur la terre.

Portant les regards au sud de l'Europe, envisageons maintenant l'Espagne, qui fait de si grands efforts pour marcher avec l'Europe dans cette voie du progrès, et pour remplacer aussi chez elle le pouvoir absolu par un gouvernement pondéré.

Puissante et riche encore, tandis qu'après une lutte héroïque de huit siècles ayant repoussé la domination arabe elle pouvait faire entendre ses vœux, faire comprendre ses besoins par la voix des Cortès, elle était alors la nation prépondérante. Fière de la vaste étendue de sa domination dans les deux continents, de l'éclat qu'avait jeté sur elle la découverte du Nouveau-Monde faite sous ses auspices, elle était loin de prévoir que cette même découverte et les immenses richesses métalliques qu'elle tirait de ses colonies deviendraient un jour pour elle une cause d'affaiblissement et de ruine.

Lorsqu'un prince étranger à ses mœurs, né dans le nord de l'Europe, fut devenu par sa mère héritier de la couronne des Espagnes; lorsque ensuite, élevé sur le trône impérial, Charles-Quint se crut tout-puissant, il pensa qu'il était au-dessous de lui de consulter sur le gouvernement, sur l'administration de ses Etats héréditaires, les délégués des cités et des provinces. Il les congédia pour

les remplacer par des conseillers la plupart étrangers comme lui à l'Espagne. De cette époque commence cette longue série de fautes et d'erreurs qui ont amené le dépérissement graduel de ce beau pays et son abaissement en Europe.

Quand on considère l'énergie du caractère espagnol, énergie à laquelle s'unissent une patience, une ténacité extrêmes, n'est-il pas étonnant, lorsqu'on voyage en Espagne, de voir dans la plupart des provinces les habitants, livrés à la paresse, à l'inaction ; l'agriculture et le commerce négligés, presque abandonnés; de trouver une contrée, traitée avec prédilection par la nature, ne présenter presque partout que le spectacle du dénûment et de la misère? Mais si la nature lui avait préparé une heureuse destinée, les institutions humaines et de fatales circonstances ont fini par tarir dans son sein les sources d'abondance et de prospérité, et le pays qui devait être un des plus riches de l'Europe en est devenu un des plus pauvres. Plusieurs causes ont concouru à entraîner l'Espagne dans la voie désastreuse qui l'a enfin conduite à ce déplorable état. Il suffit de les rappeler ; car, dans leur évidence, elles sont présentes à l'esprit de toutes les personnes qui ne sont pas entièrement étrangères à son histoire.

1° L'émigration des Maures, de ce peuple qui, après avoir conquis presque toute l'Espagne, y avait introduit l'abondance avec l'agriculture, le commerce et les arts.

2° Le grand nombre de monastères des deux sexes qui couvrirent en quelque sorte le sol espagnol et développèrent des habitudes de contemplation et d'ascétisme qui, en détournant l'attention des intérêts temporels, ralentit les mouvements et l'activité du corps social. Cette multitude d'individus voués au célibat s'opposait aussi aux progrès de la population, si notablement réduite depuis le départ des Arabes.

3° L'établissement de l'Inquisition qui, après avoir persécuté les musulmans et les juifs et les avoir forcés à fuir, excita ensuite, au milieu des chrétiens eux-mêmes, des sentiments d'inquiétude, de défiance et de crainte, qui ont fini par isoler les habitants les uns des autres, et n'ont pas permis à l'esprit d'association de s'établir et de travailler à l'œuvre de la civilisation.

4° La conquête d'une grande partie du continent américain, laquelle offrant, avec l'appât des richesses, un théâtre où l'énergie, l'intrépidité et l'activité castillanes pouvaient se déployer en liberté, devint une nouvelle cause d'émigration et de dépopulation.

5° Enfin, quand les *conquistadores* et leurs successeurs eurent exploité par les bras des Indiens les mines si abondantes du Nouveau-Monde, lorsque l'Espagne fut inondée de l'or et de l'argent du Pérou et du Mexique, ce flot éblouissant de richesses métalliques dut nécessairement confirmer encore ses peuples dans ces habitudes de paresse et d'inaction que les causes déjà indiquées leur avaient fait contracter. A quoi bon, disaient-ils, se courber péniblement sur une bêche, demeurer constamment fixé sur la trame d'un tissu, ou fatiguer ses bras à lever de lourds marteaux, lorsque des millions d'Indiens, nos esclaves,

travaillent pour nous, et que chaque jour amène dans nos ports les riches produits de leurs sueurs? Profitons aussi des conquêtes de nos compatriotes.

Si à tout cela on ajoute que l'Espagne a été longtemps soumise à des princes aussi cruels, aussi impitoyables qu'absolus, dont le bon plaisir, guidé par un sombre fanatisme, par une politique soupçonneuse, était la seule loi depuis l'abolition des Cortès; si on se souvient que ses provinces, déjà séparées par des chaînes de montagnes, par des espaces stériles et sablonneux, par le défaut de routes, ont formé pendant une grande partie du moyen âge des royaumes indépendants; que cette péninsule enfin est située dans un climat chaud dont l'influence oppose encore un obstacle à l'activité de l'homme, comment ses habitants eussent-ils pu résister à toutes ces causes d'inaction et ne pas croupir dans la paresse!

Et lorsque peu à peu les trésors du Nouveau-Monde vinrent à s'écouler de l'Espagne pour se répandre dans toute l'Europe, lorsque l'énergie native du caractère castillan fût réveillée par la pauvreté qui remplaçait la richesse, par l'aiguillon du besoin, par la disette qui remplaçait l'abondance, il ne lui vint pas à la pensée de reporter vers le sol des regards depuis longtemps dirigés vers d'autres objets; non, il se leva, il arma son bras, non plus pour envahir des contrées inconnues et pour subjuguer leurs sauvages habitants, mais pour arracher à des compatriotes l'or qui leur restait, pour dépouiller le voyageur et le marchand qui se hasardaient encore au milieu des rochers et des routes à peine tracées de sa patrie.

La masse des classes inférieures se partagea en deux parties : les hommes paisibles, se contentant de peu, de cet absolu nécessaire, si restreint dans les pays chauds, qui mirent leur unique jouissance dans le repos et l'inaction; et les hommes violents, énergiques, qui, préférant à cette vie de privations une existence pleine de périls, mais qui s'accordait mieux avec leurs penchants, se livrèrent au brigandage et osèrent se mettre en guerre ouverte avec les lois et la société.

Est-il surprenant que, dans une telle situation, avec de pareils antécédents, avec des classes inférieures animées de semblables passions et plongées dans l'ignorance, les idées de liberté et d'émancipation qui ont pénétré en Espagne avec les Français aient engendré des convulsions si violentes, des luttes si longues et si acharnées? La consolidation d'un pouvoir régulier, le rétablissement de l'ordre et de la paix ne devaient-ils pas être une œuvre laborieuse, difficile, qui ne pouvait s'accomplir qu'à l'aide du temps? Mais il existe au-dessus de cette population fougueuse, indisciplinée, une classe d'hommes éclairés, pénétrés du plus ardent amour de leur pays, et qui sont pourvus, eux aussi, de la patience, de l'énergie et de la fermeté inébranlable qui sont l'apanage de tout Espagnol. Ces hommes, en qui réside l'espoir du pays, connaissent la route qui doit, à travers une multitude d'obstacles, les conduire à des temps plus heureux, à la régénération de l'Espagne, et nous ne doutons pas du succès de leurs généreux efforts.

On ne peut songer à l'Italie, et par la pensée aborder cette contrée célèbre qui, pendant une si longue suite de siècles, a fait les destins du monde, sans éprouver une vive émotion, un sentiment de respect, comme si l'on tentait de pénétrer dans le lieu sacré d'où sont émanés les décrets de la Providence divine.

En effet, quand on considère le berceau si frêle du vaste empire romain qui a dicté ses lois à tant de peuples, à tant de provinces qui sont aujourd'hui des royaumes, on est frappé d'étonnement à ce prodigieux spectacle, et cette impression s'accroît encore en voyant que la capitale de cet empire a ensuite gouverné l'Europe par l'autorité de la religion, après l'avoir dominée par la force des armes.

Mais le pays qui a enfanté ces merveilles, où ces événements à jamais mémorables se sont accomplis, paraît en quelque sorte épuisé par ses enfantements mêmes, et il nous semble y voir empreintes comme les rides d'une vénérable matrone qui a donné le jour à une illustre et nombreuse postérité.

L'Italie, comme il arrive toujours, a acheté la gloire par des travaux et des périls continuels, au milieu des calamités de la guerre, au prix du sang et des larmes de ses enfants.

Combien d'efforts n'a-t-elle pas faits d'abord pour résister à l'ascendant de Rome? combien de temps n'a-t-il pas fallu pour que chacun de ses peuples fût dompté par celui-là même dont tous ils méprisaient l'origine? Et lorsque cet ascendant, devenu irrésistible, eut étendu la domination de l'Italie sur l'Orient et sur l'Occident, qu'a-t-elle gagné à des conquêtes qui semblaient ne devoir rencontrer de limites ni dans l'espace, ni dans le temps? Ses mœurs se sont corrompues au sein de la victoire, et, ses enfants ayant perdu l'amour d'une patrie devenue trop vaste, elle les vit s'entretuer dans leurs ambitieuses fureurs et déchirer sans pitié ses propres entrailles.

Rome ne pouvait guérir elle-même ses blessures; elles étaient trop profondes, et la gangrène rongeait tous les membres de ce corps immense dont elle formait la tête. Le salut vint d'ailleurs; la religion du Christ, qui devait changer la morale ainsi que les croyances, parut, et, favorisée par l'unité même de l'empire soumis au sceptre impérial, s'étendit peu à peu dans toutes ses provinces. Tandis que cette religion s'appliquait à guérir les âmes, les Barbares, dont Rome ne pouvait plus arrêter les invasions, vinrent briser les liens dont elle enlaçait le monde par son vaste système de gouvernement égoïste et tyrannique.

A cette unité d'oppression succéda, après d'affreuses convulsions, après des guerres sanglantes entre les peuples barbares qui se disputaient l'Italie, cette division, ce morcellement des territoires et des peuples, de la société enfin, qui, là comme dans le reste de l'Europe, constitue le principal caractère du moyen âge.

Le rétablissement de l'indépendance nationale et de l'unité de gouvernement

ne pouvait venir que du chef même qui maintenait alors l'unité dans l'Eglise; mais le pape, occupé du gouvernement spirituel de tous les peuples de l'Europe, négligea souvent d'assurer le bien matériel et la prépondérance politique du pays où était situé le siége apostolique, de l'Italie enfin. Investi d'une autorité très-grande comme pontife, mais faible comme prince temporel, et craignant sous ce rapport l'ambition d'un voisin trop puissant, il chercha presque toujours à maintenir entre les Etats qui se partageaient l'Italie une sorte d'équilibre; mais toutes ces souverainetés et les villes qui s'érigeaient en république, se redoutant aussi et se jalousant mutuellement, perpétuèrent cet état d'antagonisme et de guerre qui fut la cause principale de la faiblesse du pays. On vit tantôt l'un, tantôt l'autre de ces Etats invoquer le secours de l'étranger. Dès lors on put prévoir que tôt ou tard l'Italie subirait la domination d'une des monarchies qui s'étaient constituées en Europe. Après bien des vicissitudes, après avoir été longtemps le théâtre des luttes des grandes puissances, c'est enfin l'Allemagne qui s'est chargée de sa tutelle.

Cependant l'Europe tout entière s'intéresse au sort de l'Italie. Les peuples n'ont point oublié tout ce que les lumières et la civilisation lui doivent : c'est elle qui nous a conservé les lois civiles des Romains, base de la législation moderne; c'est elle qui nous a transmis dans tout son éclat la littérature grecque, dont les Arabes ne nous avaient envoyé qu'un pâle reflet; c'est elle qui la première est parvenue à remplacer la langue latine, devenue barbare, par un langage à la fois souple, harmonieux, régulier, et qui a produit dans ce bel idiome des chefs-d'œuvre qui rivalisent avec ceux de l'antiquité; c'est à elle que les sciences doivent un grand nombre de découvertes et d'instruments avec lesquels on en fait chaque jour de nouvelles; c'est à elle enfin que nous devons le goût des beaux-arts et l'aspect des monuments qui en sont les plus parfaits modèles.

Nous n'ignorons pas qu'il fut des temps où la corruption s'était introduite chez ses princes et avait osé s'asseoir jusque sur la chaire de saint Pierre; que leur politique immorale, fondée sur l'astuce et la fourberie, que l'exemple de leurs vices avaient altéré les mœurs de l'Europe; que la civilisation a été mise en péril, et que de ce souffle empesté sont nés les schismes, les discordes et les guerres de religion qui ont si longtemps ensanglanté l'Europe. Mais enfin les principes du Christianisme ayant survécu, et beaucoup d'esprits sages, de nobles caractères, ayant conservé le feu sacré au sein même de l'Italie, on vit la morale reprendre peu à peu son empire, et la civilisation européenne, quittant les sentiers pernicieux où elle se serait égarée et qui nous auraient ramené à la barbarie, rentrer enfin dans la véritable voie des améliorations et des progrès.

Si elle n'a pu revenir à l'unité, ni fonder son indépendance politique, l'Italie a de nombreux motifs de consolation et de patience. Appliquée à des études sérieuses et charmée en même temps par la voix de ses poëtes, par le spectacle

des beaux-arts, par le souvenir des grandes choses qu'elle a accomplies, de tout ce qu'elle a fait pour la civilisation, protégée par la sympathie et la reconnaissance des peuples de l'Europe, elle est appelée à jouir d'un heureux repos, en attendant que les progrès mêmes de cette civilisation à laquelle elle a tant contribué et que le triomphe définitif de la morale dans la politique des nations et des rois la replacent naturellement au rang des grands Etats, rang qui lui est dû à tant d'égards.

Il faut dire cependant que les discordes et les guerres civiles qui l'ont si longtemps troublée, qui ont si souvent porté la dévastation et la ruine dans ses riches campagnes comme dans ses belles cités, lui ont légué un fâcheux héritage; nous voulons parler des habitudes de paresse qui se sont emparées d'une partie des classes inférieures, et dont la disposition au brigandage, aux actes de violence, au meurtre, est une des conséquences (1).

Ces funestes penchants, qui s'opposent à tous les travaux réguliers, nuisent aux progrès de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, et, là comme en Espagne, constituent le principal obstacle qu'y rencontre la civilisation. Cet obstacle n'a pas permis jusqu'ici à l'Italie de tirer, des sources d'abondance et de prospérité qu'elle recèle dans son sein, tous les avantages qui devraient en résulter.

En examinant avec M. Roux-Ferrand la marche de la civilisation en Europe, nous avons dit comme lui que, vers la fin du moyen âge, le principe de l'unité avait généralement prévalu sur les causes qui, quelques siècles plus tôt, avaient opéré contrairement à l'esprit chrétien, non-seulement la division des Etats en petites souverainetés, mais la séparation de la société en une multitude de castes différentes, et fait reparaître sous de nouvelles formes l'antagonisme de l'antiquité. En effet, cette unité dans le pouvoir, dans le gouvernement, si elle n'existait pas encore dans les lois et dans les mœurs, était devenue prépondérante en France, en Angleterre, en Espagne, en Portugal, en Suède, en Danemark, et tendait à s'établir même en Russie. Cependant nous venons de voir qu'elle n'avait pu se constituer en Italie. Il est encore une autre grande contrée de l'Europe où ce principe n'a pu l'emporter sur l'influence du système féodal; où les grands vassaux, véritables souverains dans leurs Etats, se sont constamment réunis pour contenir dans les bornes les plus étroites l'autorité du chef qu'ils choisissaient parmi eux, et pour ne l'investir en quelque sorte que d'une dignité honorifique.

L'empereur d'Allemagne n'a été que le suzerain d'une hiérarchie féodale, laquelle avait dans la diète un tribunal, un congrès qui surveillait le chef de l'empire et ne lui permettait pas d'étendre ses prérogatives. L'Allemagne est

(1) M. Roux-Ferrand dit à ce sujet, avec raison, que la police générale manqua toujours à l'Italie, et que l'impunité y était organisée. Cependant le pape vient de supprimer le droit d'asile pour les délits les plus graves : c'est une importante amélioration.

donc le pays où il reste le plus de vestiges de la féodalité dans le gouvernement ainsi que dans les mœurs. Cependant, par l'effet d'une foule de causes et d'événements que nous ne pouvons rapporter, mais surtout par la séparation du pays sous le rapport religieux en deux communions différentes, l'une catholique, l'autre protestante, il devient évident que tous les Etats secondaires gravitent vers deux centres principaux, la monarchie autrichienne et la monarchie prussienne. On voit aussi que les princes, dociles à plusieurs égards à l'esprit du siècle, s'appliquent à diminuer les inconvénients du morcellement du territoire et les obstacles qui nuisent aux communications et au commerce. Outre les améliorations que les peuples de l'Allemagne doivent aux progrès des lumières et de la civilisation, il existe encore dans les mœurs générales et dans le caractère des populations germaniques d'autres causes qui ont toujours affaibli les pernicieux effets de la féodalité, et d'où il résulte que, malgré la profonde séparation des classes et le peu de liberté que lui accordent les lois et les coutumes, le peuple est loin de se trouver malheureux. Les Allemands, naturellement laborieux et patients, ont en même temps de la bonté, de la droiture et de la simplicité dans l'âme. Ils possèdent à un haut degré l'esprit de famille, et trouvent leurs principales jouissances dans les rapports qui en résultent. Comme ces qualités si estimables et si précieuses existent dans tous les rangs de la société, et même chez les princes, la dépendance du peuple s'en trouve allégée. Satisfaits de l'obéissance et du respect qu'on leur témoigne, les grands et les seigneurs sont en général bienveillants et doux pour leurs inférieurs.

Si nous observons maintenant l'Allemagne sous le rapport des dispositions d'esprit de ses habitants, de leurs travaux intellectuels et de leurs productions dans les lettres, la philosophie et les sciences, nous y trouvons deux qualités qui sembleraient devoir s'exclure, mais qui cependant caractérisent leurs ouvrages, suivant les objets auxquels ils s'appliquent.

S'agit-il d'histoire, de philologie, d'érudition ; s'agit-il de scruter les lois de la nature, de découvrir ses secrets : une patience infatigable, un travail constant, opiniâtre, les range parmi les savants les plus distingués, parmi les investigateurs les plus exacts, les plus sagaces et les plus utiles. S'agit-il de poésie, d'ouvrages d'imagination : alors leur esprit s'élance loin des réalités, et, au milieu de rêveries souvent étranges et bizarres, quelquefois ingénieuses et pleines de charmes, ils composent des œuvres qui rappellent les chants vaporeux des bardes scandinaves. Cette dernière disposition intellectuelle, qui domine dans leur philosophie, devait les éloigner du sensualisme; on peut même reprocher en général à leurs œuvres psychologiques de refuser aux sens et à la matière leur part légitime dans la formation des idées, et de se renfermer trop exclusivement dans la raison pure.

On trouve donc chez les Allemands, malgré leur imagination un peu fantastique, de précieuses qualités qui contribueront aux progrès de l'humanité. Ils avanceront lentement, mais constamment et sans violentes secousses, dans les

voies de la civilisation, et surtout ils empêcheront par leur moralité et leur modération que son char ne dévie et ne soit entraîné par des passions fougueuses, par des essais imprudents, dans des précipices où il pourrait se briser.

Nous aurions enfin à parler de la France, à esquisser au moins quelques traits de sa noble image; mais qui de nous ne la porte dans son cœur? Qui n'a dans l'esprit le souvenir de son histoire, de toutes les vicissitudes par lesquelles ont passé nos ancêtres? D'ailleurs l'espace qui nous est réservé et les forces nous manquent.

Bornons-nous à dire que, par l'étendue et la fertilité de son territoire, par sa nombreuse population également propre aux arts de la paix et aux travaux de la guerre, elle se suffit à elle-même et n'a rien à envier à ses voisins; que, dans la situation favorable de leur belle patrie, ses enfants peuvent se livrer à leurs généreux penchants qui les portent à répandre sur toute l'Europe, sur toute la terre, les découvertes et les lumières qu'ils doivent autant à leur amour pour la science qu'aux heureuses qualités de leur esprit.

Il y a longtemps que Paris est regardé en Europe comme le centre des arts, des sciences, de l'urbanité, comme la véritable capitale de la civilisation. Au moyen âge la gloire de son Université, la renommée de ses professeurs attiraient déjà de toutes les contrées de l'Europe les jeunes gens qu'enflammait l'ardeur de l'étude, et ils reportaient ensuite dans leur pays les utiles connaissances qu'ils avaient acquises sur les bancs de cetre grande école.

Et maintenant que les hommes instruits, sages et modérés, que renferme la grande société européenne, que tous les cœurs qui sont pénétrés de l'amour du bien et du beau ont, dans ces temps difficiles, une si grande tâche à remplir, celle de faire avancer peu à peu la civilisation vers son but, le bonheur de l'humanité, de dissiper les erreurs, de calmer les passions qui pourraient l'écarter de ce but et la faire rétrograder, un des besoins les plus impérieux qu'ils éprouvent est celui de communiquer, de correspondre ensemble, afin de s'éclairer mutuellement et de s'encourager dans leurs nobles efforts.

C'est encore en France, sur cette terre de liberté et d'hospitalité, qu'ils trouvent une seconde patrie et qu'ils peuvent puiser de nouvelles forces pour vaincre les obstacles qui s'opposent au triomphe définitif de la civilisation.

Terminons en montrant, par opposition à la barbarie, les caractères de la civilisation, ses résultats actuels et ceux auxquels elle aspire.

La barbarie, c'est le génie de la *destruction*, c'est la guerre; ses résultats sont la dépopulation du globe par le fer, la famine et la misère, l'anéantissement des travaux de l'homme, sa corruption morale par l'esclavage, l'abaissement de la femme.

La civilisation, c'est le génie du *bien*, c'est la paix. Par la paix, la *production* succède à la *destruction*, la liberté à l'esclavage, le travail est remis en honneur, les lumières s'étendent, la femme est réhabilitée.

Un grand problème reste à résoudre : *le partage équitable et pacifique de la*

production. Lorsqu'il sera résolu, quand la subsistance et le bien-être de toutes les familles seront assurés, personne ne révoquera plus en doute les bienfaits de la civilisation.

ALIX,
Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

DES ANTIQUITÉS DE LA VILLE D'ARLON,

AU LUXEMBOURG.

EXTRAIT D'UN OUVRAGE INÉDIT INTITULÉ : VOYAGE HISTORIQUE ET PITTORESQUE DANS LE GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Arlon, aujourd'hui chef-lieu de la province du Luxembourg belge, et dont la population ne s'élève pas à trois mille cinq cents âmes, est une des plus anciennes villes des Pays-Bas. Elle existait avant que les Romains ne conquissent les Gaules ; il en est question, sous le nom d'*Orolanum vicus*, dans l'*Itinéraire* d'Antonin, sur la carte de Peutinger, et, plus tard, en 870, dans le partage du royaume d'Austrasie par Lothaire. On désignait alors par le nom de *vicus* la capitale d'un canton assez étendu. Le *vicus* n'avait point de murailles comme la *civitas* ou l'*oppidum*.

Bertels, le plus ancien historien luxembourgeois, fait dériver le nom d'Arlon d'*Ara Lunæ*, « parce que, dit-il, Diane y était l'objet d'un culte particulier. » Cette étymologie ne s'accorde point avec le mot *Orolanum*, mais il est vraisemblable que le nom d'*ara lunæ* aura été donné postérieurement à Arlon, en raison du fameux autel de Diane, dont cette ville a toujours été en possession. Le comte de Mansfeld, gouverneur du Luxembourg, le fit enlever, en 1558, avec la plupart des antiquités dont s'enorgueillissait Arlon, et transporter dans son château de Clausen, dont il avait fait le musée de toutes les richesses archéologiques du pays. Mais le duc de Croï-d'Havré, gouverneur du Luxembourg, le restitua à ville en 1654. Les sans-culottes français détruisirent ce précieux monument, qu'ils prirent pour une relique du catholicisme.

Arlon, dont les Romains avaient fait un MUNICIPE, a été longtemps le chef-lieu d'un comté, puis d'un marquisat, puis enfin d'une prévôté royale. Le dernier prévôt fut M. de Feller, père du célèbre auteur du *Dictionnaire historique*.

C'était sur ce point que se joignaient les voies romaines conduisant de Namur et de Reims à Trèves. C'était autrefois de toutes les villes belges la plus riche en monuments antiques ; malheureusement les révolutions et les guerres (1) l'ont, en

(1) En 1558, la ville fut détruite de fond en comble par le duc de Guise ; en 1604, elle fut re-

grande partie déshéritée des trésors que lui avaient légués les Romains; le comte de Mansfeld est venu lui ravir les plus précieux; l'abbaye de Saint-Hubert et les Jésuites de Luxembourg ont pris ce qui lui restait pour en orner les jardins de leur monastère; et maintenant, de toutes les pierres décrites par Alexandre Wilthem, il n'en reste plus qu'une, celle qui se trouve à l'angle extérieur de la tour de l'église paroissiale. Ainsi le temple du vrai Dieu a servi de sauve-garde à une relique païenne. Du reste, ce n'est pas le seul exemple que nous ayons à citer de la protection accordée par le catholicisme aux monuments artistiques; et, sans aller plus loin, n'a-t-on pas vu, à Arlon même, le fameux autel de Diane, dont il a été question, longtemps abrité par Notre-Dame, dont elle formait l'autel? Bertholet cite des vers faits à cette occasion, et qui commencent par ce distique :

« Ara fuit luna, quæ nunc est ara Mariæ;
« Virginis intactæ symbola luna refert. »

Mais revenons à la pierre de la tour de l'église. Cette pierre, qui n'a qu'un mètre carré, représente un couple qui se donne la main; c'est sans doute une cérémonie de fiançailles. L'homme, qui présente la droite à la femme, est vêtu d'une toge recouverte d'un camail; il tient à la main gauche un papier roulé, qui doit être la *sponsalia* ou promesse de mariage. Le costume de la femme ne diffère en aucune façon du costume actuel de nos dames; elle porte les cheveux en bandeau, la robe à la vierge; un châle long lui passe sous les bras pour mieux dessiner sa taille. Entre les deux futurs époux s'élève une borne, emblème de stabilité. Les deux côtés de l'angle de cette pierre jusqu'à l'imposte sont ornés de petits génies fort gracieux, et dont Bertholet n'a point parlé dans la description très-inexacte qu'il a faite de ce groupe.

Là se bornerait notre inventaire archéologique si le sol arlunois, si fécond en monuments, n'en révélait pas de temps à autre, comme pour compenser les pertes qu'a faites le pays. Ceux que nous allons examiner ont à nos yeux le mérite de n'avoir jamais été décrits.

Il existe tout près de l'église d'Arlon une maison de style moyen âge, qui passe pour avoir servi de refuge à un prieuré de Templiers; c'est dans cette habitation que M. Résibois a réuni avec persévérance et conserve avec sollicitude quelques nouveaux débris de monuments anciens.

Le plus considérable a été découvert, il y a quelque temps, dans une fouille faite au jardin des Récollets. C'est une pierre ayant 1m,30 de face, 0m,97 de large; 0m,80 de haut. Elle faisait, selon toute apparence, le couronnement d'un mausolée de haute proportion.

Au bas de la face principale on distingue le sommet d'une niche plein cintre

vagée par les troupes hollandaises; en 1651, elle fut saccagée par les Français; en 1671, ses fortifications furent rasées; en 1793, elle fut pillée par les soldats républicains. Elle a compté en outre six incendies : en 1427, 1542, 1562, 1598, 1660 et 1785.

avec la tête d'une femme demi-nature entre deux colonnettes, en bas-relief. Aux deux côtés de la niche sont les deux lettres sacramentelles des tombeaux D. M., *Diis manibus*. Ce monument était en effet dédié aux mânes d'ACONTIA SECCALINA par son fils Secundin-Seccalin, ainsi qu'on peut en juger par l'inscription un peu fruste qui se trouve au-dessus de la niche, et qui est ainsi conçue :

SECVNDINIVS SECCAL.

LIN. ACONT. SECCAL.

INAE ET VIVOS S.F.

Secundinius Seccalinus Acontiæ Seccalinæ et vivos sibi fecit.

Il faut observer ici que les cinq lettres différentes des autres sont illisibles sur la pierre et ne sont indiquées que pour le sens, et que les terminaisons en *os* pour *us*, comme celles en E pour AE, se rencontrent fréquemment dans les inscriptions du Bas-Empire.

La face de droite représente en bas-relief un homme placé dans une espèce de carriole et tenant dans la main droite un long bâton. Ce bâton annoncerait que le monument est antérieur au Code théodosien, puisque ce Code en a proscrit l'usage à l'égard des chevaux. L'artiste a voulu exprimer ici la vélocité de la marche de la voiture en la faisant suivre d'un homme et d'un chien qui, pour l'accompagner, sont forcés de courir à perdre haleine. Cette voiture est celle que les Romains appelaient *cisium*, chaise de poste, et semble indiquer les fonctions que Secundin-Seccalin avait dans l'administration des postes ou des relais. Cette famille des Secundin a dû être fort nombreuse, fort riche et fort puissante; elle avait, depuis le règne de Dioclétien, l'agence générale de l'administration publique, comme on peut en juger par la description de la pyramide d'Igel.

La face de gauche représente la célébration de la fête des pénates : un homme et une femme sont assis dans de grands fauteuils de chaque côté, vis-à-vis un autel sur lequel brûlent des parfums; ils tiennent sur leurs genoux chacun un enfant qui étend les bras vers l'autre enfant, ou du moins vers l'autel qui les sépare. Sous les pieds du maître est un tabouret qui ressemble beaucoup à ceux dont nos femmes se servent aujourd'hui; derrière lui se tient debout un valet, qu'on reconnaît pour un affranchi, au *recta* dont il est vêtu. Derrière la dame est une servante également debout.

On voit encore dans le jardin de la même maison de M. Résibois :

1° Une pierre tumulaire en hémicycle parfaitement conservée, et portant cette inscription ;

D. M.
MARCELLIANAE
AFRE CONIVGE DE
FVNCTE GRATI
NIVS ACCEPTVS
ET SIBI VIVOS FECIT

2° Le fragment d'un bas-relief qui probablement représentait le triomphe d'un empereur romain. Il ne reste que le bras, la main et la tête d'une Renommée sonnant de la double trompette, telle que Rubens et Lebrun l'ont quelquefois représentée; au-dessous est une tête d'homme couronnée (sans doute celle du triomphateur).

3° La tête d'un faune qu'on reconnaît à ses petites cornes de bouc et à un petit bout de l'oreille de cet animal. Il se distingue du satyre par la régularité de ses traits, qui le rapprochent beaucoup plus de la nature humaine. Je ne sais comment on avait pu, à Arlon, confondre cette figure avec celle d'un Jupiter Ammon. On aurait dû se rappeler que cette divinité égyptienne porte la corne du bélier, laquelle prend naissance au-dessous de l'oreille pour l'entourer ensuite en se recourbant en spirale.

4° Enfin une tête d'Hermès, une autre tête fantastique et grimacière, et quelques têtes d'animaux.

M. Résibois possède un autre trésor historique qui, pour être moins antique, n'en a pas moins un prix inestimable. Je veux parler de la tête d'Ermesinde, décédée en 1246, et qu'il reçut en 1794 de M. le baron de Brouch, alors que ce digne gentilhomme put soustraire à la profanation ces restes précieux d'une sainte femme, d'une des plus grandes princesses du Luxembourg, et les enleva de sa tombe au couvent de Clairefontaine.

On trouve encore chez cet amateur un petit pot de grès verni, de 0m,11 de hauteur sur 0m,16 de circonférence, et qui a été trouvé récemment à Bettembourg, en curant l'abreuvoir du château. Il porte la double empreinte de l'empereur Titus et d'un bas-relief en miniature représentant Jésus et la Samaritaine. Ces empreintes, qui ont la netteté et la délicatesse de la cire, sont dans un parfait état de conservation. Le vase a la forme antique, et on le prendrait pour un lacrymatoire romain, si l'on ne savait que l'invention du vernis sur terre cuite ne date que du XIIIe siècle.

On voit enfin à Arlon, dans le jardin du directeur des postes, enchâssée dans un mur, une espèce de frise angulaire en pierre, de 0m,41 de haut, et sur la-

quelle sont sculptés en bas-relief des hommes qui semblent aller en pèlerinage; la plupart s'appuient sur un bâton et s'avancent chargés d'une besace. Malheureusement ils sont mutilés. Il serait difficile d'assigner la véritable destination de cette pierre, qui cependant est romaine.

Tel est aujourd'hui le bilan de la modeste fortune archéologique de la ville d'Arlon. Espérons que le temps viendra grossir ce petit noyau; le territoire arlunois est riche en monuments antiques, et le moindre coup de pioche peut en exhumer des trésors.

Le chevalier DE LA BASSE-MOUTURIE,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

HISTOIRE IMPARTIALE ET CRITIQUE

DU RIGORISME MODERNE EN MATIÈRE DE PRÊT DE COMMERCE,

Par M. l'abbé BARONNAT, prêtre du diocèse de Lyon, prédicateur, chanoine honoraire d'Autun.

(A Paris, chez Joubert, rue des Grès, 14.)

Le rigorisme n'est point la plaie de l'époque actuelle, et très-certainement notre société ne risque pas de périr par le rigorisme.

Distinguons cependant les localités.

Il y a plus de différence, par exemple, entre l'état moral de Paris, sous ce rapport, et l'état moral de Lyon, qu'il n'y a de distance entre ces deux cités. Paris n'a pas malheureusement conservé dans toutes ses relations commerciales ces sentiments délicats de justice et d'équité qui sont le propre d'une conscience pure et même timorée. Ce que l'on recherche ici avant tout, ce n'est pas si une transaction quelconque est juste, équitable, honnête; c'est seulement si elle est profitable.

Grâce au ciel il n'en est pas de même partout. Il y a certains pays qui, comme Lyon, n'ont pas plus abdiqué la vertu, la justice, la probité, qu'ils n'ont déserté la foi de leurs pères; et ce sont ceux-là où le *rigorisme*, poursuivi par notre auteur, peut encore faire des victimes. Le rigorisme est un insecte qui se plaît surtout à ronger la vertu et à vivre de sa substance. A Lyon donc le rigorisme a encore un trône; et, comme M. l'abbé Baronnat a longtemps habité

Lyon, qu'il y a fait ses études et qu'il y est né, il a pris en pitié sa ville natale et s'est armé courageusement de la massue d'Hercule pour terrasser le monstre.

Or en quoi consiste le rigorisme relativement au prêt de commerce ?

Le voici en deux mots.

Un pauvre homme, ou bien une pauvre femme, a gagné à la sueur de son front et est parvenu à thésauriser une somme quelconque, 200 fr., par exemple. Qu'en doit-il faire ?

Faudra-t-il garder cette somme bien enfermée dans sa cassette, ou la placer chez un banquier? Dans le premier cas, elle reste improductive pour le propriétaire, improductive aussi pour la société, et, de plus, elle peut être dérobée par des voleurs. Dans le second, le possesseur se délivre des chances de surveillance, se crée un petit supplément de revenu, et remet en circulation une somme dont le commerce sait tirer parti pour l'avantage de tous, et sans nuire à l'emprunteur.

Il ne s'agit point ici des lois civiles, qui évidemment approuvent un pareil placement et ne l'ont jamais condamné; mais il y a dans l'Évangile un texte qui paraît, au premier coup d'œil, précis et clair, et qui semble condamner, du moins les rigoristes le disent, le prêt de commerce ainsi entendu. *Mutuum date, nihil indè sperantes.*

La crainte de se mettre en opposition avec ce texte, crainte respectable à tous égards, a toujours tourmenté les théologiens sur le chapitre de l'usure. A une époque surtout où les idées sur le prêt de commerce étaient moins vulgarisées, moins claires, moins précises, plusieurs condamnaient sans distinction toute espèce de prêt d'argent emportant stipulation d'intérêt. Le prêt, d'après l'Evangile, devait être gratuit; c'était sa nature même : donc il devenait coupable dès que le prêteur en tirait profit. En vain quelques bons esprits demandaient qu'on leur montrât l'injustice renfermée dans le prêt tel que nous l'avons signalé et dans tous les cas analogues; les rigoristes répondaient : ce n'est point à l'homme à juger quand l'Evangile parle : *Mutuum date, nihil indè sperantes.* Il existait là une sorte de mystère en morale, comme la religion en comprend d'autres, sur le dogme; et de là le titre que donna à son premier ouvrage sur cette matière M. l'abbé Baronnat en l'intitulant : *Le prétendu Mystère de l'usure dévoilé.*

Il y aurait bien en effet quelque chose de mystérieux à soutenir que le pauvre homme ou la pauvre femme devrait, sous peine de péché d'usure, prêter *gratuitement* les 200 fr. économisés, à M. Rothschild, par exemple, qui, lui, en tirerait profit assurément, tandis qu'il serait interdit au possesseur de partager ce profit avec lui.

La vérité en tout ressemble à certains fluides; on peut la comprimer jusqu'à un certain nombre d'atmosphères; mais, passé un certain degré, il faut qu'elle se fasse jour. S'il n'y a pas explosion, il y a suintement.

Ainsi, parmi les théologiens, les bons esprits ne pouvant, dans un grand

nombre de cas, s'expliquer pourquoi le prêt de commerce serait usuraire et par conséquent condamnable en conscience, ont imaginé la théorie du *lucrum cessans* et du *damnum emergens*, espèce de soupape de sûreté à l'aide de laquelle ils se tiraient assez bien d'affaire dans le plus grand nombre des cas, car ils permettaient de tirer profit de l'argent prêté dans ces deux circonstances, savoir : quand il y avait eu pour le prêteur *cessation de gain*, ou quand il y avait eu pour lui *dommage*.

Les rigoristes n'en persistèrent pas moins dans leurs décisions sévères à l'excès, et il vint un moment où Rome dut intervenir dans le débat.

Benoît XIV publia sur cette matière sa célèbre encyclique, *Vix pervenit*. Tout le monde serait porté à croire que la grande voix de Rome aurait dû trancher la difficulté ; il n'en fut rien cependant. Le rigorisme se mit à l'œuvre ; il expliqua, traduisit, commenta, et finit par rester dans ses mêmes opinions.

Un professeur de théologie de Lyon s'est surtout distingué dans cette guerre de mauvaise foi ; c'est M. Pagès, et c'est lui surtout que la verve de M. Baronnat poursuit à outrance, sans néanmoins oublier ceux qui se sont faits ses auxiliaires. Laïques, prêtres, évêques, archevêques, M. Baronnat n'y met aucune différence ; il ne voit que la vérité et ne respecte qu'elle. Depuis M. d'Aviau, archevêque de Bordeaux, qu'il regarde comme le père du rigorisme en 1799, jusqu'aux petits théologiens contemporains, partisans de la même doctrine, nul n'est épargné.

On ne peut se le dissimuler, la célèbre encyclique *Vix pervenit* est ici une pièce décisive. Doit-elle s'entendre dans le sens de messieurs du rigorisme, ou dans celui de M. Baronnat et du cardinal de La Luzerne ? Ceci devient une question de langue et de traduction, et, sous ce rapport, la question rentre tout à fait dans la spécialité de la 2e classe.

Voici textuellement les principaux passages de cette circulaire de Benoît XIV. Je les cite en latin, parce qu'il s'agit de savoir ce qui ressort des mots mêmes employés par le Saint-Père.

Peccati genus illud quod usura vocatur, quodque in contractu mutui propriam sedem et locum habet, in eo est repositum quod quis EX IPSOMET MUTUO, *quod suaptè tantumdem duntaxat reddi postulat, quantùm receptum est, plus sibi reddi velit quàm receptum est, ideòque, ultrà sortem, lucrum aliquod,* IPSIUS RATIONE MUTUI, *sibi deberi contendat.*

Il suit de ce passage : 1° que l'usure *a son siége principal, propriam sedem*, dans le contrat, *mutuum* ; 2° que le *mutuum* DE SA NATURE est gratuit, en vertu de la parole de l'Evangile déjà citée ; 3° qu'il y a usure lorsqu'en vertu du prêt seul, *ex ipsomet mutuo, ipsius ratione mutui*, on exige un gain, *ultrà sortem* ; c'est-à-dire qu'on exige de l'emprunteur qu'il rende plus qu'il n'a reçu ; 4° qu'il n'en serait plus de même si ce gain était exigé non plus en vertu du *prêt* seul, mais en vertu d'une stipulation formelle ; ce qui est précisément le cas du prêt du commerce ; bien entendu, toutefois, que cet intérêt stipulé ne peut jamais dé-

passer, sans devenir usuraire, les prescriptions ou les tolérances de la loi civile. En France, c'est 5 pour 100 d'après la loi, et 6 pour 100 par tolérance.

Un ami dans le besoin s'adresse à moi et demande que je lui prête 1,000 fr. pour deux mois. J'ai les 1,000 fr.; je les lui prête. Il n'est en aucune manière question qu'il me paiera des intérêts. Lors donc qu'il viendra me rapporter exactement les 1,000 fr. prêtés, serai-je en droit d'exiger l'intérêt, *ex ipsomet mutuo et ipsius ratione mutui*, comme dit l'encyclique? Non, assurément. Dans le for de la conscience je serais un véritable usurier d'exiger un intérêt, parce qu'il n'y a eu rien de stipulé à cet égard. C'est le cas d'appliquer la belle maxime de l'Evangile : *Mutuum date, nihil indè sperantes;* car ce n'est point là le prêt de commerce, mais bien le prêt d'obligeance.

Aussi Benoît XIV ajoute-t-il bientôt : *Non negatur posse multoties pecuniam ab uno quoque suam, per alios diversæ prorsùs naturæ à mutui naturâ contractûs, rectè collocari et impendi, sive ad proventus sibi annuos conquirendos, sive etiam ad licitam mercaturam et negociationem exercendam, honestaque indidet lucra percipienda;* paroles que M. Baronnat traduit fort exactement par celle-ci : « On ne nie pas qu'il n'y ait d'autres contrats d'une nature *tout à fait différente de la nature du prêt*, par le moyen desquels chacun peut placer et employer son argent selon toutes les règles de la justice, soit pour se faire des revenus annuels, soit encore pour faire un commerce et un négoce licite et en retirer des profits honnêtes. »

Certes, rien de plus clair que ces paroles, où l'on voit que, si le *mutuum* de l'Evangile est essentiellement gratuit, il y a d'autres contrats d'une nature *toute différente, naturæ prorsùs diversæ*, de la nature du prêt, en vertu desquels on peut placer son argent selon toutes les règles de la justice; et de ce nombre est certainement le prêt de commerce.

C'est en vain que M. Pagès et ses adhérents se débattent sous la main de M. Baronnat, pour échapper, par de misérables subtilités, à des décisions aussi positives. Tout ce qu'ils peuvent alléguer pour justifier leur doctrine n'aboutit à rien, si ce n'est à prouver leur mauvaise foi et leur entêtement. Du reste, ils ont trouvé dans M. Baronnat un adversaire qui les traite sans pitié.

Et puisque nous en sommes sur ce point, qu'on nous permette de le dire en toute franchise, souvent la forme acerbe employée par M. Baronnat nuit au fond même des choses qu'il développe; il règne dans son style un ton d'aigreur et de passion qui inspire de la défiance; et ce n'est pas la première fois que je lui en fais le reproche amical.

Ce reproche, toujours bien accueilli, est aussi toujours resté sans résultat: M. Baronnat est une de ces âmes énergiques sur lesquelles l'esprit du siècle n'a jamais eu et n'aura jamais de prise. Persuadé de la vérité de sa thèse, dominé par une conviction profonde, il ne saurait s'exprimer à demi mot; il croit que la vérité doit avoir une allure aussi franche qu'elle-même. Comme Boileau le satirique, il pense qu'il faut appeler un chat un chat, et Rollet un fripon. Qu'il rencontre

sur sa route un adversaire, laïque, prêtre, évêque, archevêque, pape même, peu lui importe : tant qu'il ne s'agira que d'une opinion, M. Baronnat ne le ménagera pas; mais, s'il s'agissait de foi, de discipline, de hiérarchie, M. Baronnat redevient alors un des plus dociles enfants de l'Eglise. Il est toujours prêt à tomber à genoux devant l'autorité la plus sainte et la plus régulière qu'il y ait sur la terre, celle de l'Église.

A part ce reproche que nous osons lui faire, honneur à M. Baronnat d'avoir dissipé les nuages qu'on s'efforce d'amonceler sur une question très-claire par elle-même, et d'avoir montré aux consciences timorées que la sainteté des principes qu'elles suivent en religion ne saurait nuire à leurs intérêts temporels, légitimes et bien entendus !

P.-L. Vincent,
Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique

CORRESPONDANCE.

LETTRE

DE M. LE CHEVALIER DE COMPAGNIE LORENZO COLONNA A M. A. RENZI, ADMINISTRATEUR-TRÉSORIER DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

Naples, le 19 juin 1843.

Monsieur l'Administrateur-Trésorier,

C'est pour moi un grand honneur d'être appelé, en exécution des ordres de Monseigneur le Comte de Syracuse, à répondre à votre lettre, datée du 9 décembre 1842, que Son Altesse Royale vient de recevoir il y a seulement quelques jours.

Monseigneur a été bien sensible à la nouvelle que vous lui transmettez de la part de l'Institut Historique de France. Il est très-flatté que l'Assemblée, en lui décernant le titre de Membre protecteur, ait voulu mentionner son nom au milieu d'un assemblage de noms illustres de princes et d'hommes de mérite. Certes, l'un des plus beaux avantages que la position des princes leur offre, c'est de pouvoir favoriser le progrès des sciences. Son Altesse Royale, fidèle à cette mission, en profite en tâchant de les prôner et de les faire prospérer dans son pays. Elle serait fort heureuse de pouvoir contribuer à leur progrès, même à l'étranger, surtout en France, où les sciences, plus que partout ailleurs, font des pas de géant, grâce à la coopération réunie et à la protection du Roi, des Princes et de la nation entière.

Son Altesse Royale me charge donc de vous prier, Monsieur l'Administra-

teur, de vouloir être auprès de la Société l'interprète de sa vive reconnaissance.

Veuillez en même temps agréer les assurances de mon estime très-distinguée, avec laquelle j'ai l'avantage d'être,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,
Le Chevalier de compagnie,
LORENZO COLONNA.

LETTRE

DE M. LE PRINCE D'ANGRI-DORIA A M. RENZI, ADMINISTRATEUR-TRÉSORIER DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

Naples, le 25 juin 1843.

Monsieur,

Je ne puis qu'accueillir avec reconnaissance l'empressement avec lequel l'Institut Historique de France a daigné inscrire mon nom sur la liste de ses membres correspondants. Dans le siècle où nous vivons on ne saurait assez apprécier les travaux d'une réunion littéraire dont le flambeau doit mettre au jour les secrets ressorts par lesquels ont été préparés les événements qui ont ébloui dernièrement le monde et faire deviner ses futures destinées. Vous m'obligerez beaucoup, Monsieur, en vous faisant auprès de la Société l'interprète de ma reconnaissance. C'est avec tout le témoignage de mon estime que je suis,

Le Prince D'ANGRI-DORIA.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** La 1re classe (*Histoire générale et Histoire de France*) a tenu une séance extraordinaire le mercredi 5 juillet, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne). Douze membres sont présents.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

La classe reçoit plusieurs brochures, parmi lesquelles on remarque l'*Éloge historique de Francesco Gianni*, poëte improvisateur, par notre collègue M. le chevalier Francesco Fabi de Conti Montani. Brochure in-8°. Rome, 1843 (en italien). — Des remerciements sont votés aux donateurs.

Les membres dont les lectures et rapports sont à l'ordre du jour n'étant pas

prêts, M. Dufey (de l'Yonne) continue de développer succinctement la question exposée par lui dans une précédente séance : *Sur l'état des arts et de l'industrie dans les Gaules avant et depuis l'invasion romaine jusqu'à la période mérovingienne exclusivement.* Cette question, dont M. Dufey (de l'Yonne) a voulu seulement faire entrevoir dans une rapide esquisse les difficultés, l'étendue et l'intérêt, et en quelque sorte planter les jalons, sera reprise et traitée en temps convenable.

⁂ Le mercredi 12 juillet, séance de la 2e classe (*Histoire des Langues et des Littératures*), sous la présidence de M. le comte Le Peletier d'Aunay. — Onze membres sont présents.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le comte Le Peletier d'Aunay, en son nom et au nom de MM. Vincent et Moreau (de Dammartin), lit un rapport favorable sur plusieurs candidatures présentées dans la dernière séance. En conséquence, la classe admet successivement, par voie de scrutin secret, en qualité de membres résidants : MM. Mennechet, Dugneau et Alfred Michiels ; et, en qualité de membre correspondant, M. Amaral, de Rio-Janéiro (*voyez*, pour les titres et qualités, le procès-verbal de la séance précédente, 166e livraison, page 274). Ces élections seront soumises, suivant les statuts, à la sanction de l'assemblée générale.

M. Trémolière lit un mémoire *Sur la Civilisation gauloise à l'époque de l'établissement des Romains dans la Narbonnaise* (120 ans avant notre ère).

Après une courte discussion, le mémoire est renvoyé au comité du journal par vote au scrutin secret (*Voyez* la 108e livraison, page 241).

⁂ La 3e classe (*Histoire des Sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le mercredi 19 juillet, sous la présidence de M. Bernard-Jullien. — Quatorze membres sont présents.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le secrétaire lit une lettre de M. Parise, de Seurre (Côte-d'Or), qui annonce à la Société la mort de notre collègue M. Magnien, notaire à Seurre, et membre correspondant de la 3e classe (*voyez* ci-après la chronique, page 316).

Lettre de M. L. de Posson, colonel d'infanterie en retraite, qui offre à l'Institut Historique un travail en deux parties, intitulé : *De la Navigation transatlantique par la vapeur, examinée sous le point de vue commercial.* Ce travail est renvoyé, pour un rapport, à notre collègue M. Lebot, ingénieur des ponts et chaussées.

Lettre de notre collègue M. Ph. Aubé, qui fait hommage à la Société d'une nouvelle édition de son ouvrage, ayant pour titre : *Le Brahmane ou l'École de la Raison*, 1 volume grand in-8°. M. Léopold Lapalme est chargé d'en rendre compte.

La classe reçoit encore plusieurs volumes et brochures, parmi lesquels on re-

marque les ouvrages suivants : *Analyse physiologique de l'entendement humain, d'après l'ordre dans lequel se manifestent, se développent et s'opèrent les mouvements sensitifs, intellectuels, affectifs et moraux ; suivie d'exercices sur divers sujets de philosophie ;* par J.-C. Collineau, docteur en médecine, membre de l'Académie royale de Médecine, etc. ; 1 vol. in-8°, 1843 ; *Memorie per servire alla storia dell'Accademia Valdarnese del Poggio*, 1834 à 1842 ; 3 volumes in-8° ; ouvrage offert à l'Institut Historique par notre collègue M. le docteur Corinaldi, de Pise, vice-président de l'Académie Valdarnèse (rapporteur, M. Trémolière). — Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. Masson, docteur en droit et avocat à la Cour royale de Paris, dans une lettre datée du 15 juillet, demande à faire partie de la 3e classe en qualité de membre résidant. Sa candidature est appuyée par MM. Renzi et Bernard-Jullien. Sont nommés commissaires : MM. de Brière, Renzi et Moreau (de Dammartin).

M. Bernard-Jullien, en son nom et au nom de MM. Renzi et Martinez de la Rosa, fait un rapport favorable sur la candidature de M. don Andrès Muriel, auteur d'importants ouvrages historiques offerts par lui à la Société. (*Voyez* le *Bulletin bibliographique* de la 106e livraison, page 198.) En conséquence, M. don Andrès Muriel est admis en qualité de membre résidant, sauf la sanction de l'assemblée générale.

M. E. Lairtullier lit un rapport sur le *Compte-Rendu de la justice criminelle*, et le *Compte-Rendu de la justice civile et commerciale en France pendant l'année* 1841, par M. le garde des sceaux ; 2 volumes in-4°, 1843.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Dufey (de l'Yonne), N. de Berty, le docteur Josat, Lairtullier, Bernard-Jullien et de Monglave, le rapport est renvoyé au comité du journal, par vote au scrutin secret. (*Voyez* la 106e livraison, page 259.)

*** Le mercredi 26 juillet, séance de la 4e classe (*Histoire des Beaux-Arts*), sous la présidence de M. Ernest Breton. — Dix membres sont présents.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le secrétaire donne lecture de deux lettres, l'une de M. Henri-James Watt, de Londres, l'autre de Monseigneur Bartolini, de Rome, qui remercient l'Institut Historique, et en particulier la 4e classe, de les avoir admis au nombre de ses membres correspondants.

M. William Gardiner, de Londres, auteur d'un ouvrage intitulé : *la Musique de la nature*, que nous allons recevoir prochainement, est proposé comme membre correspondant par MM. le chevalier Catrufo et Ernest Breton. Sont nommés commissaires : MM. Renzi, Elwart et de Brière.

M. E. Breton fait un rapport sur un travail manuscrit intitulé : *Dissertation sur les antiquités de la ville d'Arlon, au grand duché de Luxembourg, accompagnée de plusieurs dessins et figures*, par M. le chevalier de La Bassa-Monta-

rie. Sur les conclusions du rapporteur, la *Dissertation* de notre collègue est renvoyée au comité du journal. (*Voyez* ci-dessus, page 305.)

Le même membre lit un rapport de M. Elwart sur le *Prismophone*, ou la *Comparaison de l'harmonie des sons et des couleurs*, par notre collègue M. le chevalier Catrufo. — Ce rapport est renvoyé au comité du journal.

La séance est terminée par la lecture d'un fragment sur les *Antiquités de Java*, extrait d'un ouvrage dont M. E. Breton va commencer incessamment la publication sous le titre de *Monuments de tous les Peuples*.

La classe remercie M. E. Breton de lui avoir communiqué ce morceau curieux et plein d'intérêt.

*** L'assemblée générale du mois de juillet (*les quatre classes réunies*) a eu lieu le vendredi 28 juillet, sous la présidence de M. le docteur Buchez. — Vingt-deux membres sont présents.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Lorenzo Colonna, chevalier de compagnie de S. A. R. Monseigneur le comte de Syracuse, frère de S. M. le Roi des Deux-Siciles, dans une lettre adressée à M. l'administrateur, témoigne que S. A. R. a été flattée de recevoir le titre de *Membre protecteur de l'Institut Historique*, et qu'elle en exprime à la Société sa vive reconnaissance. (*Voyez* cette lettre ci-dessus, page 311.)

Notre collègue M. de Labadie, dans une lettre adressée au président de la Société, se plaint de ce que M. de Monglave, qui a depuis longtemps entre les mains son ouvrage manuscrit sur le peuple basque, n'en a pas rendu compte.

M. de Monglave répond que ses nombreuses occupations, un voyage de plusieurs mois, la longue maladie et la mort de sa fille unique, enfin l'étendue des travaux soumis à son examen, ne lui ont pas permis jusqu'à ce jour de terminer le rapport demandé. Il va se remettre à l'œuvre et satisfaire le plus tôt possible le vœu de l'auteur, qui est aussi celui de l'assemblée.

M. le secrétaire perpétuel donne lecture de la liste des ouvrages offerts à la Société pendant le mois de juillet. Ces ouvrages sont annoncés ci-après au *Bulletin bibliographique*. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

L'assemblée sanctionne, par voie de scrutin secret et par votes successifs, les élections de MM. Mennechet, Dagneau et Alfred Michiels, admis en qualité de membres résidants par la 2e classe, et celle de M. Amaral, de Rio Janeiro, admis en qualité de membre correspondant par la même classe.

M. Leudière fait un rapport, partie écrit et partie verbal, sur un ouvrage intitulé : *Sermonis latini vetustioris Reliquiæ selectæ*, par M. Egger, professeur agrégé à la Faculté des Lettres de Paris; 1 volume in-8o; 1843. M. Leudière promettant de terminer son rapport dans quelques jours, l'assemblée en vote le renvoi au comité du journal.

M. Fresse-Montval lit un rapport très-étendu sur un ouvrage qui a pour titre : *La Kabbale ou la Philosophie religieuse des Hébreux*, par M. Ad. Franck, pro-

fesseur agrégé à la Faculté des Lettres de Paris, professeur de philosophie au collége royal de Charlemagne; 1 volume in-8° ; 1843.

Ce rapport est renvoyé au comité du journal par vote au scrutin secret.

CHRONIQUE.

L'Institut Historique vient de perdre un de ses membres les plus honorables et les plus anciens, le département de la Côte-d'Or un de ses plus utiles, de ses meilleurs citoyens.

Claude-François Magnien, né à Verdun-sur-le-Doubs (Saône-et-Loire) le 12 octobre 1785, est décédé à Seurre le 20 juin 1843. Il était notaire, conseiller municipal, membre du Bureau de l'hospice et de celui de Bienfaisance, président de la Société de Lecture, membre de l'Institut Historique, conseiller de département pour le canton de Seurre, trésorier de la Société de Bienfaisance, enfin membre de la Société de Secours et d'Encouragement de l'École Mutuelle de Seurre.

Les obsèques de cet estimable citoyen ont eu lieu à Seurre le 22, et ont produit une vive sensation. Le cortége se composait d'environ trois cents personnes, dont cent trente de la Société de Bienfaisance ; les autres appartenaient à toutes les classes de la population.

Trois discours ont été prononcés sur sa tombe : par M. Gauthier-Stirum, maire de Seurre et membre de l'Institut Historique ; Vauthey, licencié en droit, et le docteur Partorino. Les services rendus par le défunt, son patriotisme, son obligeance et les regrets qu'il laisse après lui, au milieu de la population de Seurre, ont fait l'objet de ces trois discours, prononcés avec une profonde émotion et écoutés avec un pieux recueillement.

La mort qui enlève à son pays un bon citoyen, à une Société savante un membre dévoué, les atteint presque également. Les membres de l'Institut Historique, et en particulier ceux de la 3e classe, dont M. Magnien était membre, s'unissent à ses concitoyens pour payer à sa mémoire un tribut d'estime et de regrets.

— Notre collègue M. Bernard-Jullien, membre de la 3e classe de l'Institut Historique, vient de recevoir de S. A. R. Mme la duchesse d'Orléans, comme témoignage d'estime, un magnifique portrait en pied du comte de Paris, accompagné d'une lettre fort gracieuse écrite par l'ordre de la princesse. M. Bernard-Jullien avait adressé à S. A. R., à l'occasion du douloureux anniversaire du 13 juillet 1842, une Élégie sur la mort inattendue et à jamais regrettable du duc d'Orléans. Il suppose que le prince, en quittant cette terre, est reçu dans les espaces célestes par les princes français, comme lui héritiers présomptifs de la couronne, mais qu'une mort prématurée a empêchés de régner.

Le principal interlocuteur est Philippe, fils aîné de Louis VI, associé au trône

du vivant de son père, et mort d'une chute de cheval en 1131 ; il énumère ce qu'ont fait quelques-uns des princes éteints avant l'âge, et termine son discours en rappelant les titres que le duc d'Orléans avait à l'amour des Français, et l'admiration qu'il avait excitée partout.

Ainsi tu parcourais ta route glorieuse ;
Ainsi dans les succès, ainsi dans les malheurs,
Par ta conduite et franche et généreuse,
Tu t'étais conquis tous les cœurs.
Aussi quels transports éclatèrent,
Quels chants jusqu'au ciel s'élevèrent
Dans ces brillants et nobles jours
Où d'une princesse accomplie
La main à ta main fut unie !
Où naquit cet enfant, doux fruit de vos amours,
Gage de paix pour la patrie !
Qu'alors ton peuple était joyeux !
Et comme avec ardeur nous unissions nos vœux
A tous ceux qu'il faisait entendre
Pour que le Tout-Puissant longtemps te voulût rendre
Des pères, des époux, des rois les plus heureux !
Le Destin a brisé cette belle espérance :
Pour ces vastes penseurs ton trépas à la France
Ne laisse aujourd'hui qu'un long deuil.
C'est autour d'un triste cercueil,
Qu'en gémissant un peuple entier s'élance :
Et toi pour son bonheur tu ne peux plus agir !...
Du moins tu peux prier pour ta chère patrie ;
Car chez les tiens, comme d'un bon génie,
A tout jamais vivra ton souvenir.

La réponse du prince, où sont exprimés les sentiments les plus louables, l'amour de sa patrie, de sa femme, de ses enfants, et ses vœux pour le bonheur de tous ceux qu'il a aimés, termine cette pièce malheureusement trop longue pour que nous l'insérions ici, et explique, ainsi que ce qui précède, le témoignage particulier de bienveillance dont notre confrère a été l'objet.

Cinquième Congrès des savants italiens,

Convoqué à Lucques pour le 15 septembre 1843.

Le président général du Congrès, M le marquis Antonio Mazzarosa, et le secrétaire général, Luigi Pacini, font savoir, par un avis publié dans les journaux italiens, que tout est disposé dans la ville de Lucques pour les assemblées générales, les conversations du soir et la table commune à laquelle se réuniront pendant leur séjour les membres du Congrès. La salle du Collége royal, agrandie encore pour cette circonstance, servira aux assemblées générales, et celle du Lycée royal aux réunions des sections. On a choisi, pour y placer la table

commune, le palais Andreozzi, situé au milieu d'un agréable jardin. L'Académie delle Stanze a offert, avec un gracieux empressement, son palais pour les réunions familières ou conversations. Les savants qui ont droit de faire partie de ce Congrès trouveront, depuis le 10 septembre, au Lycée royal, un bureau qui sera ouvert depuis sept heures du matin jusqu'à onze heures du soir, où, après avoir fait reconnaître leurs titres, ils recevront la carte de membre du Congrès, le *Guide et le Plan de la ville de Lucques*, enfin toutes les indications et renseignements nécessaires pour se procurer un logement.

C'est la volonté du gouvernement royal et le désir de tous les Lucquois que leurs respectables hôtes trouvent à Lucques, dans cette circonstance, un accueil digne d'eux et du noble motif qui les aura appelés dans cette ville.

— *Archives de Bayonne* (extrait d'un Rapport adressé à M. le ministre de l'instruction publique par M. Eug. Garay de Monglave sur son voyage dans les Basses-Pyrénées et le pays basque). — Les archives de Bayonne, qui ont été longtemps reléguées dans un grenier de l'ancienne mairie, se composent d'environ deux cents registres, dont plusieurs sont remarquables par l'enjolivement et le fini de l'écriture. Le plus important, qui porte la date de 1336, contient plus de trois cents chartes relatives aux priviléges et franchises de la ville sous la domination anglaise. La plus ancienne de ces chartes, presque toutes fort curieuses, et dont plusieurs tranchent des difficultés d'histoire générale souvent controversées, a été octroyée par Guillaume X, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers. La plus importante de toutes est la charte arrachée en 1215, par les barons du Labourd, au roi Jean-sans-Terre, à l'époque de ses plus grands embarras contre la France. Jusqu'alors la ville avait été gouvernée par un vicomte, comme presque toutes les villes féodales. Elle reçut, grâce à l'énergie de ses habitants, des institutions vraiment libres pour l'époque. Au vicomte succédèrent un prévôt administrant la justice, et un gouverneur commandant la petite armée locale. Les bourgeois élurent leur maire et furent affranchis de la juridiction du sénéchal de Gascogne. Pendant trois siècles Bayonne avec son territoire fut une véritable république sous la protection de l'Angleterre.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Congrès historique réuni au palais du Luxembourg, sous la présidence de M. Martinez de la Rosa; — *Discours et Compte-Rendu des séances* (neuvième année, 1843); 1 beau volume in-8°. Prix : 6 fr. pour Paris, et 7 fr. 50 c. pour les départements et l'étranger.

Bulletin de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles; années 1837, 1838, 1839, 1840, 1841, 1842, et commencement de 1843; 6 forts volumes et plusieurs cahiers in-8°.

Annuaire de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles; neuvième année, 1843; 1 vol. in-18.

Des Moyens de soustraire l'exploitation des mines de houille aux chances d'explosion; recueil de mémoires et de rapports publiés par l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles; 1 volume in-8°. 1840.

Compte-Rendu des séances de la Commission royale d'histoire, établie à Bruxelles; tome VI, quatrième et cinquième Bulletins, comprenant les séances du 1er avril et du 9 mai 1843; cahiers in-8°.

Il Messaggiere Torinese, journal des Sciences, des Lettres et des Arts.

La Parola, journal des Sciences et des arts de Bologne.

Les Pyrénées, par le baron J. Taylor; 1 fort volume grand in-8°; chez Gide. Paris, 1843.

Histoire du Moyen Age, par Emile Ruelle, professeur d'histoire au collége royal de Henri IV, et Alphonse Huillard-Bréholles, traducteur de la *Chronique de Mathieu Pâris*, 2 vol. in-8°; chez Désobry et Magdelaine. Paris, 1843.

La Kabbale, ou *la Philosophie religieuse des Hébreux*, par Ad. Franck, professeur agrégé à la Faculté des Lettres de Paris, professeur de philosophie au collége royal de Charlemagne; 1 vol. in-8°; chez Hachette. Paris, 1843.

Des Jésuites, par MM. Michelet et Quinet, professeurs au collége de France; 1 vol. in-8°; chez Hachette et chez Paulin. Paris, 1843.

Analyse physiologique de l'entendement humain, d'après l'ordre dans lequel se manifestent, se développent et s'opèrent les mouvements sensitifs, intellectuels, affectifs et moraux; suivie d'exercices sur divers sujets de philosophie, par J.-C. Collineau, docteur en médecine, membre de l'Académie royale de Médecine, etc., etc.; 1 vol. in-8°; chez J.-B. Baillière. Paris, 1843.

Le Brahmane ou l'Ecole de la Raison, par Ph. Aubé, membre de l'Institut Historique; 2e édition, 1 vol. grand in-8°; chez Verronais, à Metz, et chez Chamerot, à Paris. 1843.

Séance publique de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne; année 1842; 1 vol. in-8°.

Mémoires de la Société Archéologique de Touraine; t. Ier, in-8°; année 1842.

Abrégé de Grammaire française, par J. Lagarrigue, instituteur, membre de l'Institut Historique; 1 vol. in-12. 1843.

Histoire de la Chapelle miraculeuse de Sainte-Anne de La Bosserie, sur la paroisse de Romagné, près la ville de Fougères, au diocèse de Rennes (Ille-et-Vilaine); précédée de la Vie de Sainte-Anne, et suivie d'un Manuel de prières à l'usage des pèlerins et des confrères de la célèbre Société de Sainte-Anne et Saint-Roch, établie à Fougères, par Marie-Léandre Badiche, avec approbation de Monseigneur l'évêque de Rennes; 1 vol. in-18.

Memorie per servire alla Storia dell' Accademia Valdarnese del Poggio; 1834 à 1843; 3 vol. in-8°. Pise.

Rendi conto delle adunanze e de' lavori della reale Accademia delle Scienze di Napoli : numéro 9, mai et juin; cahier in-4° de dix feuilles d'impression.

Annali universali di statistica, economia pubblica, storia, viaggi e commercio;

revue publiée à Milan sous la direction de M. Lampato, tome LXVII, livraisons de juillet et août 1843.

Giornale dell' I. R. Istituto Lombardo Veneto di Science, Lettere ed Arti, e Biblioteca italiana, compilata da varii dotti nazionali e stranieri; livraison d'août 1843.

Galerie des Contemporains illustres, par un Homme de Rien; 65e livraison. — Le prince Adam Czartoryski. — Sous presse : M. de Villèle.

La Revue Synthétique, publiée par M. Victor Meunier; — Sciences, Littérature, Beaux-Arts; livraison de juillet 1843.

Revue étrangère et française de législation, de jurisprudence et d'économie politique, par MM. Foelix, J.-B. Duvergier et Valette; livraison d'août 1843.

Bulletin de la Société de Géographie; livraisons de mai, juin et juillet 1843.

Revue du Midi, publiée à Montpellier sous la direction de M. Achille Jubinal, professeur de littérature étrangère à la Faculté des Lettres de la même ville; livraisons de juin et juillet 1843.

Bibliographie de la France ou *Journal général de l'Imprimerie et de la Librairie, et des cartes géographiques, gravures, lithographies, œuvres de musique*; paraissant tous les samédis; numéros de juillet et août 1843; chez Pillet aîné, libraire-éditeur, rue des Grands-Augustins, 7.

L'Echo du Monde savant, travaux des savants de tous les pays; paraissant le jeudi et le dimanche, sous la direction de M. le vicomte de Lavallette, rédacteur en chef; numéros de juillet et août 1843.

L'Institut, IIe section (*mensuelle*) : Sciences historiques, archéologiques et philosophiques, sous la direction de M. Eugène Arnoult, propriétaire et rédacteur en chef; numéro de juillet 1843.

Revue Anglo-Française (historique et trimestrielle), destinée à recueillir toutes les données historiques et autres, se rapportant aux points de contact entre la France, l'Aquitaine et la Normandie, la Grande-Bretagne et l'Irlande; rédigée par une Société de savants et de littérateurs, et publiée à Poitiers, sous la direction de M. de La Fontenelle de Vaudoré, correspondant de l'Institut de France (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), etc.; 3e série, 8e et dernière livraison.

ERRATA.

Page 252, ligne 17, au lieu de *Alluia*, lisez : *Alleluia*.

Page 257, ligne 19, au lieu de *dix vingtièmes*, lisez : *dix-neuf vingtièmes*.

Le Secrétaire perpétuel, Eugène Garay de Monglave.

L'Administrateur-trésorier, A. Renzi.

IMPRIMERIE D'A. RENÉ ET Ce, RUE DE SEINE, 32.

MÉMOIRE.

INTRODUCTION A LA SCIENCE DE L'HISTOIRE,

Par M. J.-B. BUCHEZ.

L'ouvrage dont j'ai à rendre compte est le fruit de longues études et de sérieuses méditations; il est tout à fait composé dans l'esprit d'une époque qui joint à l'étude investigatrice et patente des faits le génie qui les systématise, qui les combine, et qui, dans sa préoccupation pour l'avenir des sociétés humaines, ne semble mettre tant d'ardeur à s'enquérir de leur passé que dans l'espérance d'y pouvoir lire le secret de leurs destinées futures. Familiarisé avec les études philosophiques et les procédés de l'abstraction, l'auteur de l'*Introduction à la science de l'histoire*, s'élevant au-dessus des innombrables faits dont notre globe a été jusqu'à présent le théâtre, a cherché s'il n'y avait pas, au milieu des aspects variés et des différences infinies qu'ils présentent, quelques lois générales et constantes auxquelles on pût les rapporter comme à leurs causes, c'est-à-dire qu'il a transporté dans l'histoire la méthode usitée dans l'étude des sciences naturelles, dans l'astronomie, par exemple, qui, après avoir constaté l'ordre dans lequel ont eu lieu jusqu'à présent les phénomènes offerts à son observation, les soumet à ses calculs, et, suivant le principe de la stabilité des lois de la nature, prononce hardiment sur leurs évolutions futures et assigne le temps précis de leur retour. Il est tout simple que l'historien cherche à puiser dans la connaissance des temps écoulés des préceptes et des leçons pour les temps présents ou pour ceux qui ne sont pas encore, et c'est ainsi que tous les écrivains anciens ont considéré l'étude de l'histoire. L'idée même de regarder cette scène mobile et variée, sur laquelle se déploie la liberté humaine, comme un cercle providentiel ou fatal, dont elle ne peut sortir et dont le retour périodique est soumis d'avance à certaines lois que le calcul trouve et que l'intelligence formule, n'est pas aussi moderne qu'on pourrait le croire : elle remonte aux siècles les plus reculés; on en trouve une trace lumineuse dans cette doctrine des *nombres* transportée de la philosophie orientale dans l'Occident par Pythagore et Platon, lesquels, bien longtemps avant Vico, avaient essayé de déterminer ces grandes périodes historiques, antécédents des célèbres *Ricorsi* du philosophe napolitain. Mais ces prévisions ont été plus souvent le résultat de l'imagination que le produit méthodique et régulier de l'esprit scientifique : après les travaux entrepris sous l'inspiration de cette grande pensée, il y a encore beaucoup à faire, et M. Buchez était plus que tout

autre propre à les reprendre et à les asseoir sur des fondements plus solides et plus scientifiques. Ce remarquable effort de la logique, réchauffée par un vif sentiment de l'humanité, mérite d'être exposé aussi complétement qu'il me sera possible ; mais de l'édifice majestueux et solide élevé par l'auteur, je ne pourrai montrer qu'un plan dessiné au trait, qu'une esquisse rapidement tracée : mon but sera rempli néanmoins si ce que j'en laisse voir inspire l'intérêt et la curiosité pour tous les développements que je suis obligé d'omettre dans cette rapide analyse.

L'ouvrage s'ouvre par une critique amère du présent : le doute et l'égoïsme ont envahi la société tout entière; toutes les classes, n'ayant aucun lien, aucune foi commune, se dressent les unes devant les autres comme autant de camps ennemis : le riche tremble, le salarié gémit, le pauvre est sans espérance ; tout semble présager à l'humanité d'effroyables catastrophes ; mais elle trouvera dans le sentiment même des maux qu'elle souffre le moyen de sortir de cette crise menaçante.

« Du jour où nous avons senti le mal qui ronge la société, dit M. Buchez ; du « jour où nous n'avons pu rencontrer un homme sans avoir l'âme émue de pitié « ou aigrie de colère ; de ce jour, nous avons pris le bruit de notre siècle en « haine ; nous avons détesté tout ce dont il fait œuvre, mais nous n'avons dés- « espéré ni de l'humanité, ni du monde. Le vif sentiment de douleur qui re- « mue les populations nous a prouvé qu'il y avait là plus de vie qu'il n'en fal- « lait pour nous sauver. »

Après ce préliminaire un peu lugubre, sur lequel nous reviendrons, M. Buchez se demande si le passé de l'humanité ne pourrait pas nous éclairer à la fois sur son présent et sur son avenir ; s'il n'existe pas une science à laquelle on pourrait demander le secret des misères qui tourmentent notre temps et l'espoir de les voir finir? « Si cette science existe, elle ne peut être puisée que « dans une étude approfondie de l'histoire. Or, si l'histoire nous laisse voir « l'humanité toujours vivante, au milieu des forces immenses qui agissent au- « tour d'elle et qui devraient l'anéantir, il s'ensuit qu'elle a en elle un principe « de mouvement et de vie supérieur aux phénomènes multiples par lesquels se « manifeste son existence ; en sorte que, si l'on réussissait à dégager ce prin- « cipe, on posséderait le secret des lois qui président à la vie des nations et aux « révolutions politiques ; on posséderait, en un mot, des indications précises « sur la loi qui meut l'humanité. »

L'auteur procède à la recherche de ce principe avec une sage lenteur. Le mot science pour lui ne désigne pas seulement un ensemble de faits systématisés, comprenant les principes et les conséquences ; elle est, avant tout, *un moyen de prévoyance*. La science de l'histoire devra donc être définie : *une science dont le but est de prévoir l'avenir social de l'espèce humaine dans l'ordre de sa libre activité*. On ne peut qu'approuver cette définition de la science par le but. Mais est-il bien possible de prévoir dans l'ordre de la libre activité hu-

maine? M. Buchez répond avec raison que la liberté ou le libre arbitre de l'homme n'est point une faculté sans lois ni sans règle; elle ne peut être exercée qu'à certaines conditions : il n'y a de libre arbitre chez l'homme, ou de possibilité d'user de sa liberté, que lorsqu'il est en possession d'un but d'où il déduit la règle de ses actions. C'est pour cette raison que la vraie définition de la liberté au point de vue pratique est celle où on l'appelle la *faculté de choisir entre le bien et le mal*, entre l'affirmation du but et la négation de ce but. Ce qui est vrai pour l'homme est vrai pour les sociétés, les nations et l'espèce humaine tout entière; seulement, au lieu de la fatalité des passions qui tourmentent l'individu, elles sont soumises à l'enchaînement nécessaire ou à la fatalité d'événements politiques et de circonstances sociales s'engendrant les unes les autres. L'espèce humaine ne peut manifester sa liberté vis-à-vis de ces circonstances que du point de vue d'un but d'activité. Or, un but est un terme éloigné et nettement formulé que l'on se propose d'atteindre. Quel que soit le point de départ que l'on choisisse, il y a entre ce point et le terme définitif une série de termes secondaires qu'il n'est point difficile d'apprécier et de déterminer : cette détermination constitue la *prévoyance* applicable aux faits de l'ordre libre.

Il ne suffit pas que la science de l'histoire soit possible, il faut encore démontrer que cette possibilité peut être convertie en réalité, et tel est précisément le but de l'ouvrage de M. Buchez.

La science de l'histoire repose, selon lui, sur deux idées principales : celle de *progrès* et celle d'*humanité*.

Par *humanité*, il faut entendre l'espèce humaine tout entière, formant une société qui a les mêmes devoirs et une même responsabilité. Cette idée toute chrétienne de l'unité et de la solidarité de l'espèce humaine est justifiée par des arguments nombreux, parmi lesquels M. Buchez choisit et met en lumière les deux suivants :

1° L'espèce humaine accomplit sur la terre une fonction de l'ordre universel; elle ne subsiste pas par elle-même, mais par un système de rapports qui lui sont imposés et qui l'unissent à l'ensemble phénoménal par des liens si serrés qu'en supposant la plus légère modification dans le milieu qui l'entoure on rend son existence impossible. Il suit de là que tous les hommes, toutes les générations qui passent sur la terre ont, sous ce rapport, un même but et un même devoir, et encourent une responsabilité commune.

2° L'individu tire son but d'activité de la nation à laquelle il appartient; la nation tire son but d'activité d'une fonction qu'elle accomplit vis-à-vis des autres nations ou de l'espèce humaine tout entière; d'où il suit que toutes les parties de l'humanité, à quelque temps ou à quelque lieu qu'elles appartiennent, sont en communication.

Autre idée sur laquelle repose la science de l'histoire est celle du *progrès* de l'espèce humaine. A toutes les époques le désir et l'espérance d'un avenir

meilleur se sont manifestés dans le cœur des hommes; mais de ce sentiment vague, que nous retrouvons chez les écrivains anciens, jusqu'à cette certitude qu'est venue apporter la foi chrétienne, et surtout jusqu'à cette doctrine telle que l'a formulée la science moderne, il y a un intervalle immense.

A la suite d'une esquisse animée et rapide des développements qu'a reçus cette idée depuis les siècles les plus reculés jusqu'à nos jours, et qui est une des parties les plus intéressantes de l'ouvrage, M. Buchez pense que l'on peut aujourd'hui lui donner encore une plus grande précision, même après les lumières qu'a répandues sur ce sujet l'école de Saint-Simon, qui n'a point encore été dépassée dans cette carrière.

Il procède avec rigueur à la définition de cette idée de progrès telle qu'il la comprend. C'est aux mathématiques qu'il a recours pour en donner une notion exacte.

« Dans cette science, dit-il (page 145), on donne le nom de *progression* à « une série de termes dont chacun surpasse celui qui le précède, ou en est sur- « passé, de manière à présenter un rapport de croissance ou de décroissance, « dans lequel chacun des termes moyens se trouve être un intermédiaire né- « cessaire entre celui qui le précède et celui qui le suit. Ainsi la ligne des nom- « bres 5, 7, 9, 11, constitue une série croissante, dans laquelle chaque terme « surpasse celui qui le précède, et dans laquelle, en outre, chacun des deux « chiffres moyens forme la transition nécessaire entre le nombre qui précède « et celui qui vient après. Une suite de nombres inverses, comme 11, 9, 7, 5, « constitue une série ou progression décroissante. Nul exemple, ce nous semble, « n'est plus propre à donner une notion claire de ce qu'il faut entendre par l'i- « dée de progrès appliquée aux faits sociaux. »

Il y a de même dans les choses sociales des séries croissantes et des séries décroissantes. Il faut remarquer que l'existence de ces dernières n'est pas destructive de l'idée de progrès, car, dans les sociétés humaines, toutes les fois qu'il y a une série de faits en croissance, il y a en même temps une série décroissante : c'est celle des faits contraires aux premiers; mais, dans le mouvement progressif des choses humaines, le terme n'est pas une quantité fixe et déterminée comme dans les progressions mathématiques; ce n'est pas une différence, constamment la même, qu'il suffit d'ajouter au dernier terme existant pour former un terme nouveau; au contraire, l'accroissement s'opère toujours dans l'histoire par l'acquisition de quelque chose d'ancien. Malgré ces différences, il existe dans la marche ascendante des sociétés quelque chose d'analogue à ce que les géomètres appellent la *raison*, quelque chose qui sert comme celle-ci à reconnaître qu'une suite de faits forme une progression et non une succession d'actes sans rapport entre eux. Ce quelque chose n'est autre que la connaissance du but même du mouvement progressif; c'est donc le but, en définitive, qui détermine et dirige la marche de l'humanité. C'est donc le but

qui est le motif, la base et l'explication des différents mouvements de son évolution ; il en est en même temps le lien et le *criterium*.

Mais, puisque le but de l'activité proposé à l'espèce humaine est une des causes les plus puissantes de son progrès, il est important de déterminer avec précision l'origine de ce but. M. Buchez met beaucoup de soin à démontrer que l'homme ne saurait être lui-même l'auteur du but en vertu duquel il agit, et tous les efforts de sa logique, serrée et vigoureuse, tendent à établir cette vérité : que c'est Dieu lui-même, le Créateur du monde et de l'homme, qui a révélé à celui-ci le but qui doit le conduire et le conserver à travers les siècles et les forces puissantes de la nature.

Au reste, cette loi du progrès, qui se manifeste si visiblement dans les faits historiques, se manifeste avec autant d'évidence dans un grand nombre de faits étrangers à l'espèce humaine et appartenant à l'ordre de choses que Dieu a créées. Les exemples empruntés par l'auteur à la *zoologie*, à la *physiologie*, à la *géologie*, et à une science nouvelle encore, mais qui sera féconde en résultats, l'*embryogénie*, font voir que le progrès est un fait général antérieur à l'humanité et qui devra sans doute lui survivre. On pourrait objecter à cette doctrine du progrès qu'elle implique une contradiction avec la doctrine de la liberté humaine. « Ce serait, dit M. Buchez, une idée bien fausse : ne devons-nous pas « reconnaître que la Providence a dû sans doute déterminer d'une manière fixe « et positive les limites du bien et du mal ? Mais, entre ces limites, les positions « laissées à notre choix sont innombrables ; l'ordre et la liberté subsistent à ce « prix, et ce n'est qu'ainsi que les caprices du libre arbitre peuvent se combiner « avec l'immuabilité de la loi providentielle. »

Lorsqu'on est convaincu que l'humanité est progressive, on est dès ce moment certain que les souffrances actuelles ne sont que passagères, et que les nations sortiront un jour du milieu des circonstances qui leur pèsent. En effet, il y a équation complète entre les idées comprises sous ces divers mots : *progrès*, *perfectionnement*, *amélioration ;* « car il serait absurde en logique, dit « M. Buchez, et révoltant pour le sentiment, que le perfectionnement dans les « choses humaines fût de les rendre pires. »

J'ajouterai ici que la conclusion tirée par M. Buchez des considérations qu'il a présentées sur les progrès de l'humanité serait tout autrement décisive, si, moins préoccupé des misères du temps présent, il se fût appliqué de préférence à mettre en évidence les grandes acquisitions qui placent notre époque à un si haut degré dans l'échelle du progrès. Il est vrai que, pour s'établir ainsi au milieu de son temps, et en mettre en saillie le côté favorable, il faudrait renoncer à ce malin plaisir qui a toujours été, il faut en convenir, le faible des esprits supérieurs, de dire à son époque quelques dures vérités. Mais j'aurais vu, je l'avoue, avec plaisir un esprit de la trempe de celui de ce penseur distingué sortir de la voie battue et prouver le progrès par le progrès lui-même. Remarquons, en effet, qu'il n'est pas un seul ouvrage de philosophie, composé dans le but

d'établir cette consolante doctrine du progrès, qui ne fasse avancer tout d'abord une formidable batterie destinée à foudroyer les travers et les vices de la société actuelle. Cette méthode, employée de tout temps par les médecins politiques ou socialistes qui, dans leur désir de sauver l'humanité, ont intérêt à la représenter comme étant beaucoup plus malade qu'elle ne l'est réellement, est une contradiction qu'un historien aussi consciencieux que M. Buchez aurait peut-être dû laisser enfouie dans l'arsenal des disciples de Saint-Simon. Comment voulez-vous que l'humanité ait foi au progrès lorsque vous commencez par lui dire que le résultat de dix-huit siècles a été de l'amener graduellement à la condition déplorable dans laquelle vous prétendez qu'elle se trouve aujourd'hui? Certes l'optimisme appliqué au temps présent, que je regarde ici comme une conséquence rigoureuse de l'idée de progrès, et qui serait, selon moi, le meilleur argument que l'on pût fournir en sa faveur, n'a rien de commun avec cette philosophie superficielle et vulgaire, en vertu de laquelle on pourrait se croire autorisé à justifier les excès les plus condamnables, ou qui ne serait qu'une maladroite reproduction du fameux axiome enseigné par certain docteur de grotesque mémoire. Mais, après l'erreur qui ne voit la société que sous son côté favorable, je n'en vois pas de plus dangereuse que celle qui n'y voit que du mal; elle dépare singulièrement surtout cette exposition sévère et impartiale de la doctrine du progrès. Il est de toute justice, d'ailleurs, qu'à côté des imperfections inhérentes à toutes les institutions humaines on n'oublie pas de placer dans la balance le contrepoids des améliorations que la marche des siècles a opérées dans les destinées de la société.

Ces réserves établies, essayons de montrer maintenant comment M. Buchez, armé, comme d'un double levier, de la doctrine du progrès et de l'idée de la solidarité de l'espèce humaine, parcourt la scène sur laquelle s'agitent sans fin nos intérêts ou nos passions, afin de montrer la fécondité des principes sur lesquels il fait reposer la science de l'histoire.

Si l'étude des sciences physiques et naturelles fournit les moyens nécessaires pour que l'induction puisse prévoir pour l'avenir le retour constant et régulier de certains phénomènes, c'est qu'indépendamment des faits divers que présente un même cadre d'agents, l'esprit peut démêler certains caractères constants, certaines lois fixes et toujours subsistantes.

Du moment où ces deux ordres de faits seront reconnus dans l'histoire, il n'y aura pas de raison pour nier la possibilité de la prévoyance en ce qui concerne les événements humains. Tous les historiens philosophes ont constaté l'existence de ces *constantes* sur lesquelles ils se sont appuyés pour développer leurs théories. Les uns ont trouvé la loi de la vie humanitaire dans l'organisation individuelle, les autres dans la nature même de la raison; ceux-ci dans le sentiment religieux, ceux-là dans les influences du climat. Mais nulle considération de ce genre ne peut, mieux que l'idée du progrès, faire servir la connaissance des événements du temps passé à la détermination des événements futurs. M. Buchez

ne se contente pas de proposer cette considération du progrès comme un moyen positif et certain de prévoir l'avenir des institutions et des destinées humaines; il indique les procédés presque mécaniques qui peuvent être employés pour y parvenir; et, puisque l'histoire de l'espèce humaine ne peut présenter que deux ordres de faits, les uns nuisibles et qui diminuent successivement, les autres utiles et qui grandissent au fur et à mesure que les autres sont amoindris, il devient facile d'imaginer deux séries de faits sociaux, dont on constatera l'évolution dans le passé, et alors on prévoira à coup sûr le sort qui leur est réservé dans l'avenir.

Mais ce degré de prévision n'est pas le seul qu'il soit possible d'atteindre à l'aide de cette loi du progrès, qui est le fil conducteur dont M. Buchez se sert pour marcher avec sûreté dans le labyrinthe de l'histoire. Cette formation des séries progressives ou décroissantes amènera tout au plus à nous apprendre que tel ordre de faits tend à disparaître (l'exploitation de l'homme par l'homme, par exemple), et que tel autre tend à s'accroître (comme l'amélioration de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre); mais ce résultat ne présente rien d'assez nettement formulé pour qu'on puisse en tirer des conséquences pratiques, et ce sont les conséquences de cette espèce qu'il importe le plus au politique, au moraliste, au philosophe, de pouvoir indiquer avec quelque certitude.

Il ne suffit pas de concevoir comment se *succèdent* les faits sociaux, il faut examiner comment ils se *produisent*, comment ils *s'engendrent*, et c'est seulement alors qu'il sera possible de prévoir.

La difficulté que présente un pareil problème est moins grande qu'on ne pourrait le penser. Quelle est, en effet, la cause productrice des événements et des institutions de la société? Evidemment l'activité humaine. Donc l'étude des lois qui président à l'activité humaine conduira tout droit à la connaissance de la manière dont s'engendrent les choses sociales. Il ne s'agira pas ici d'une analyse des lois de la pensée, d'une *critique de la raison pure*, à la façon de Kant et de ses disciples : la société est le résultat des activités combinées de toutes les individualités qui la composent; ce n'est donc pas l'homme abstrait qu'il faut connaître, mais bien l'homme en acte, l'homme en relation avec ses semblables, l'homme social en un mot.

M. Buchez, qui semble se séparer en ce point des philosophes qui fondent la science politique sur l'analyse psychologique et la constatation des lois de la pensée, n'est pas aussi éloigné de leur manière de voir qu'il paraîtrait se l'imaginer, puisqu'il ajoute qu'il y a parité entre la logique de l'activité de l'individu et celle de l'activité sociale, et que son système à lui aussi repose sur l'analogie qui existe en effet entre les facultés de l'humanité et celles de l'homme individuel : Kant et ses disciples ne refuseraient donc nullement de souscrire aux férentes assertions par lesquelles il constate cette similitude.

Quoi qu'il en soit, c'est désormais sur le terrain des applications que M. Buchez transportera sa méthode historique, et, puisqu'il est reconnu que la suite

des événements présente des faits constants et des faits variables, il s'agit avant tout de déterminer avec précision la loi à laquelle sont soumis les uns et les autres. Au premier rang des *constantes sociales* l'auteur place *le but d'activité commun*, qui est en quelque sorte la grande synthèse de la société. « Il n'y a « de corps social vivant que du moment où les individus qui le composent pour- « suivent incessamment une œuvre collective, de telle sorte que, dans chaque « génération et dans la suite des générations, ils se manifestent comme s'ils n'a- « vaient qu'une seule chair et une seule âme, et comme s'ils n'étaient qu'un « seul homme. » Cette *constante* sociale en amène plusieurs autres qui en sont comme d'inévitables corollaires ; car ce but, qui est l'âme de la société, a besoin d'être poursuivi avec ensemble. Il faut, sous le rapport spirituel et sous le rapport matériel, qu'il se conserve et se transmette dans la suite des temps : de là les institutions religieuses, judiciaires, éducatrices, artistiques ; de là les fonctions militaires, l'organisation de la famille et de la propriété, les diverses formes de gouvernement ; de là deux natures corrélatives de *droit* et de *devoir*, en vertu desquelles chaque individu devient partie active de la communauté. Ces *constantes* reconnues et déterminées, il reste une étude plus difficile : c'est celle des formes sous lesquelles se manifeste le mouvement progressif, c'est celle *de la loi des variations*. M. Buchez, étendant son travail à mesure qu'il s'avance, décrit avec les plus grands détails ce qu'il appelle les lois du *mouvement logique* et celles du *mouvement tendantiel*. Par mouvement logique, il entend la suite nécessaire de transitions par lesquelles, un but d'activité étant donné, l'humanité ou la société est obligée de passer pour en opérer la réalisation ; et sous le nom de mouvement tendantiel, une sorte d'appétence impulsive en vertu de laquelle les hommes se portent vers un but d'une manière uniforme et directe.

L'étude de ces lois donne lieu à des détails intéressants, à des considérations morales de l'ordre le plus élevé, pour lesquels nous ne pouvons que renvoyer à l'ouvrage lui-même. Mais M. Buchez ne se borne pas à en déterminer le caractère, il en poursuit les applications dans le champ de l'histoire. Les lois de la progression offrent une méthode utile et ingénieuse pour soumettre à la classification les différentes compositions historiques, pour restituer à la chronologie les différentes compositions historiques, pour mettre en ordre les traditions antiques, et ce sont elles qui peuvent élever l'esprit à une prévoyance d'autant plus rapprochée de la certitude que l'on aura mieux étudié la nature et le mode de développement des *constantes sociales*, surtout si l'on n'arrête pas seulement sa vue sur telle ou telle nation, envisagée d'une manière isolée, mais si, au contraire, on a soin de baser son travail sur la marche générale des sociétés et sur la connaissance des tendances de l'humanité tout entière : on ne peut nier qu'une prévision, basée sur de pareils principes, ne puisse être d'une haute importance pour tous les hommes qui sont appelés à exercer quelque influence sur les destinées politiques des peuples.

Jusqu'ici M. Buchez, dans le développement de sa doctrine du progrès, con-

sidéré comme méthode d'appréciation et de prévoyance historique, s'est borné à exposer les principes généraux de la science et les principales applications qui peuvent en être faites; dans les livres suivants, il en poursuit lui-même les conséquences morales, philosophiques et religieuses. Descendons avec lui des hauteurs de l'abstraction sur le terrain de la réalité.

Rappelons-nous qu'il a été reconnu par M. Buchez que nulle société n'est possible parmi les hommes sans une communauté de but et d'activité; or les formes les plus saillantes de cette activité sont l'*art*, la *science* et l'*industrie*. Ces divers ordres de faits, étudiés dans leurs lois et dans leurs différentes applications, fournissent à l'auteur l'occasion d'exposer les principes sur lesquels doivent reposer, selon lui, la *morale*, l'*esthétique*, l'*économie sociale*, la *méthode scientifique*.

Dans l'impossibilité d'analyser ces quatre chapitres, qui forment en quelque sorte autant de traités spéciaux et énergiquement résumés de chacun des ordres de faits qu'ils considèrent, je ne puis que constater ici la hauteur du point de vue auquel s'est placé M. Buchez dans ses diverses appréciations philosophiques. Un vif et profond sentiment moral y domine : on aime à y trouver les calmes inspirations d'une âme honnête, une louable préoccupation de l'avenir de l'humanité, une foi sincère en ses progrès, une ferme espérance dans les améliorations que le temps doit apporter à ses destinées. Nous ne pouvons qu'applaudir surtout à cette haute et féconde pensée qui, considérant la morale comme le critérium de la certitude dans toutes les directions que poursuit l'activité humaine, replace l'art sur sa véritable base, rattache par un lien encyclopédique toutes les sciences pour les ramener à l'unité, et introduit dans les recherches qui ont pour objet l'économie politique, à la place de ces théories mercantiles et personnelles qui caractérisent l'école anglaise, cet esprit généreux et humain dont les recherches ont pour but l'amélioration de la condition des classes malheureuses et souffrantes.

C'est ainsi que la doctrine du progrès, considéré comme la loi même du développement de l'humanité, peut éclairer ce grand théâtre où s'accomplissent ses destinées. Mais ce n'est encore là que la moitié de la tâche que s'est imposée l'auteur de l'*Introduction à l'étude de l'histoire*. Pour montrer l'immense étendue de cette idée de progrès, il la transportera dans une sphère encore plus élevée, il l'envisagera indépendamment des institutions sociales et politiques dont elle est l'âme, et alors le progrès lui apparaîtra comme le signe d'une loi de l'ordre universel. Le progrès expliquera cette existence passagère qui nous a été donnée pour arriver à un meilleur avenir; il entraînera des conséquences métaphysiques et morales qui répandront un nouveau jour sur les croyances sublimes qui, de tout temps, ont encouragé les efforts et nourri les espérances du genre humain. Une autre conséquence de l'idée de progrès considéré comme étant la loi même qui préside à toutes les œuvres de la création, c'est qu'elle servira à marquer d'une manière plus nette leurs rapports et

leurs concordances. Le point de vue du progrès sera pour elles un lien encyclopédique. Mais M. Buchez distingue deux espèces d'encyclopédies : l'une constatant les rapports naturels des sciences, et n'étant à proprement parler qu'une méthode de classification ; l'autre, plus importante et plus féconde, indiquant l'ordre de production et de génération successive des phénomènes de chaque science ; celle-ci peut seule fournir aux hommes qui veulent faire servir la science à l'amélioration de l'espèce humaine le moyen d'élever l'exposition des notions scientifiques à la hauteur d'un enseignement moral.

Le besoin de resserrer étroitement ces deux grandes gloires de l'esprit hu-humain, la science et la morale, pour faire sortir de cette identification sublime de nouveaux progrès pour le présent et pour l'avenir des nations, ne pouvait qu'inspirer à l'auteur de grandes et généreuses pensées. Son âme s'échauffe et s'exalte à l'idée de travailler lui-même à la solution du problème qui a pour but l'union si souvent cherchée de l'*éducation* et de l'*instruction*. Le tableau de la société se développant parallèlement, dans une harmonie admirable, sous l'incessante action de la loi du progrès, lui paraît être à la fois une confirmation de son système historique et l'application la plus utile qu'il puisse en faire. Deux grandes parties achèveront donc le monument qu'il élève à la science de l'histoire : la première, sous le nom de *géogénie*, sera l'histoire de la formation de l'écorce du globe et des êtres vivants qui l'ont habité ; la seconde, sous le nom d'*androgénie*, montrera dans son origine et ses développements le genre humain considéré comme un être unique, soumis, ainsi que l'individu, à une succession de phénomènes indiquant les divers moments de son existence progressive. Ce ne sera ni un tableau synoptique des sciences naturelles, ni une esquisse d'histoire universelle. — Dans ce double voyage à vol d'oiseau, exécuté par M. Buchez à travers le monde des corps et le monde des idées, nous sentirons partout le mouvement et la vie, nous assisterons au développement organique, aux révolutions successives à travers lesquelles ont grandi l'univers et l'homme ; et, placés par l'auteur sur le théâtre même de cette double évolution, nous pourrons non-seulement connaître les faits qui sont consignés dans l'histoire, mais être encore, pour ainsi dire, mis au courant de la manière dont se fait l'histoire elle-même.

Il est inutile de faire observer que, dans cette exposition un peu arbitraire et toute dramatique du développement progressif des choses divines et humaines, M. Buchez a plus d'une fois pris la liberté d'imaginer quelques ressorts, de forcer quelques situations, d'inventer quelques péripéties. Je n'oserais affirmer que la science ait enregistré, parmi les vérités démontrées, certaines hypothèses hardies, mais fécondes en rapprochements heureux et en conséquences inattendues, dont le côté poétique et brillant a pu faire illusion à l'auteur. Mais ce sont là des critiques de détail qui ne pourraient infirmer en rien la certitude des résultats généraux auxquels viennent aboutir les déductions logiques de notre savant et ingénieux collègue.

En admettant toutefois que l'humanité accomplit sur la terre une destinée commune, et que son progrès consiste surtout en ce qu'elle s'avance de plus en plus dans les larges voies de la moralisation et de la science ; en admettant que, de la connaissance des lois selon lesquelles s'accomplit invariablemeni sa destinée, il est possible de tirer d'utiles conséquences pour apprécier son présent ou déterminer d'avance son avenir ; en admettant, en un mot, avec Bacon et M. Buchez, que, dans le domaine de l'histoire comme dans celui des sciences naturelles, *savoir* c'est *prévoir*, il ne faudrait pas, je pense, en inférer la possibilité d'une prévision absolue, et encore moins d'une certitude mathématique. Tant que l'homme sera pourvu du noble privilége de vouloir librement et de se déterminer en vertu de la spontanéité qui lui est propre, c'est à l'imprévu qu'il sera sage de faire toujours la plus large part dans l'appréciation anticipée des événements que peut nous réserver l'avenir. S'il ne s'agit simplement que de déterminer l'ordonnance générale du tableau, d'en dessiner les traits les plus saillants, d'en indiquer les principaux groupes, nous croirons volontiers à l'efficacité de la méthode scientifique si bien développée par M. Buchez ; mais, au delà de ce degré de prévision qui devra s'arrêter aux sommités des choses,

Summa sequi vestigia rerum,

nous ne verrions plus qu'une tentative chimérique et téméraire. Disons d'ailleurs, en passant, que, tout en reconnaissant la haute importance et même l'utilité pratique des spéculations de la philosophie en général, ce n'est pas précisément dans leurs applications immédiates que nous faisons consister leur mérite. La connaissance de l'homme en apprendra toujours beaucoup moins sur le destin des États que la connaissance des hommes ; et la science des lois générales qui déterminent les diverses phases du progrès social offrira toujours au publiciste ou à l'homme d'État des *moyens de prévision moins certains* que cette expérience des choses de la vie, cette connaissance exacte et minutieuse des faits particuliers, cette pratique des affaires, en un mot, qui, dans l'ordre des réalités, sont, selon nous, les plus solides instruments de prévoyance. L'homme religieux, le politique, le philosophe, le moraliste seront toujours fort enclins à voir, dans les inductions que la science de l'histoire leur fournira pour l'avenir, la réalisation de leurs vœux et de leurs espérances, l'éclatante confirmation de leurs systèmes. Je ne serais pas embarrassé pour montrer, par quelques exemples choisis dans l'ouvrage dont je viens de rendre compte, que son auteur n'a pas toujours échappé à ce danger. Mais, lors même qu'en employant le télescope historique de M. Buchez, il pût arriver que l'on ne rencontrât pas précisément, soit dans le champ du passé, soit dans les espaces incommensurables de l'avenir, toutes les conséquences religieuses et politiques que ses amis et lui ont cru y découvrir, il n'en faudrait pas moins reconnaître l'importance de son travail, la fécondité de ses principes et la justesse de la plupart des résultats qu'il a su en tirer.

C. Hippeau,
Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

HISTOIRE DE FRANCE,

DEPUIS CLOVIS JUSQU'A LA MORT DE LOUIS IX,

AVEC LE TABLEAU DES INSTITUTIONS ET DES MOEURS DES TEMPS BARBARES ET DU MOYEN AGE,

PAR M. SERPETTE DE MARINCOURT,

Avocat à la Cour royale de Paris.

On se plaint depuis longtemps de ce que nous n'avons pas d'histoire nationale, et, en effet, les ouvrages de Mézerai, d'Anquetil, de Sismondi et de tant d'autres, quoique fort volumineux, sont loin de mériter ce titre. Malgré les qualités estimables qui les distinguent, ils ont un très-grave défaut, celui d'être incomplets. Mais peut-il en être autrement? Une histoire réellement nationale, telle que savent la comprendre ceux qui se rendent bien compte d'une pareille entreprise, dépasse les forces d'un homme, quelque érudition, quelque sagacité, je dirai même quelque génie qu'on lui suppose. Il faudrait, pour élever ce patriotique monument, une association de travailleurs, ayant tous fait leurs preuves, doués d'un sincère amour de leur pays, affranchis par la protection de l'Etat des préoccupations matérielles de la vie, et unis, c'est peut-être là le plus difficile, par la communauté des vues politiques. L'histoire générale, les histoires provinciales, l'histoire particulière de chaque ville un peu importante, la topographie et la statistique, l'industrie, le commerce et les finances, l'administration proprement dite, les institutions législatives et judiciaires, la littérature, les beaux-arts et les monuments, les mœurs publiques et privées, et enfin, ce qu'on a trop négligé, l'histoire des relations étrangères et de la politique extérieure, formeraient autant de sections distinctes, distribuées à chacun des travailleurs dont je parle, selon sa capacité et la tendance de ses études. A chacun son lot, à chacun une palme à cueillir. Par ce système, tous les travaux qui existent, imprimés ou manuscrits, pourraient, après le partage fait, être relus, comparés, vérifiés, analysés ; on y joindrait deux puissants moyens de confrontation, les archives particulières et les inscriptions monumentales. Puis, au bout de vingt ans, je suppose, cet immense dépouillement, consciencieux et complet, serait transmis à un comité composé des hommes les plus éminents par leur savoir, lesquels, après avoir coordonné et fondu tous ces travaux spéciaux et authentiques, seraient chargés de la publication définitive.

Tel est, en quelques mots, le plan qui me semble de nature à mener au but

qu'on se proposerait d'atteindre. Je ne prétends pas qu'il soit le meilleur, mais je crois que sa base est bonne et que l'association des intelligences peut seule réussir là où les forces individuelles, agissant isolément, échoueront toujours.

Faut-il pour cela accueillir froidement les honorables tentatives de ceux qui cherchent à éclaircir par de nouvelles études les faits de notre histoire générale? Nullement. Si le vœu que je forme se réalise jamais, leurs travaux seront consultés avec fruit et fourniront de précieux renseignements. Aussi, bien qu'à mon point de vue, et dans l'état actuel de la science, je considère comme plus utiles les *monographies*, c'est-à-dire les recherches spéciales sur tel ou tel fait obscur, telle ou telle localité, telle ou telle question d'art ou de littérature, telle ou telle difficulté philosophique, je suis loin pourtant de refuser un juste tribut d'éloges aux auteurs courageux qui entreprennent la tâche difficile d'écrire l'histoire de France prise dans son ensemble.

L'ouvrage de M. Serpette de Marincourt n'embrasse pas, il est vrai, une aussi vaste étendue, puisqu'il s'arrête dans le courant du XIIIe siècle, à l'année 1270; mais le développement qu'il a donné à cette première partie, et le titre même qu'il a adopté, permettent de ranger son livre dans la classe des histoires générales, du moins pour la période dont il s'occupe. Le premier volume va jusqu'à l'avénement de Charlemagne, le second jusqu'à celui de Philippe Ier, le troisième jusqu'à la mort de saint-Louis. Ces trois volumes sont divisés en cinquante chapitres, dont treize sont consacrés aux lois barbares, au gouvernement des Francs, à l'état de la religion et des sciences sous les Mérovingiens, à la féodalité, à l'état de l'esprit humain dans le moyen âge, à l'établissement des communes, aux progrès de la puissance royale, aux institutions législatives de saint Louis, etc. M. de Marincourt fait à bon droit une large part à ces questions importantes, et les chapitres où il les traite m'ont paru aussi remarquables par l'étendue des recherches que par la justesse des appréciations.

Je n'essaierai pas de faire l'analyse détaillée d'un ouvrage de cette nature, car je ne pourrais que répéter ce qui a été dit tant de fois, et cela devant un auditoire plus familiarisé qu'aucun autre avec tous les événements de notre histoire; je me bornerai donc à vous rendre compte de l'impression générale que m'a laissée la nature du livre de notre honorable collègue, et à lui soumettre quelques critiques de détail.

Les faits, en général, sont bien étudiés, exposés clairement, puisés presque constamment aux sources et non dans les auteurs de seconde main, ce qui n'est pas un mince mérite. Sous le rapport de la forme, M. de Marincourt me semble moins heureux; le premier volume est écrit avec soin, mais le second est plus faible, et le troisième surtout laisse à désirer. J'y ai remarqué plusieurs passages d'un style inégal, embarrassé. De nombreuses fautes d'impression, dont l'auteur bien qu'innocent porte toujours la peine, viennent encore augmenter l'impatience du lecteur. Quant aux réflexions auxquelles donne lieu l'exposition des faits, elles sont dictées par un esprit de justice que je m'em-

presse de reconnaître; seulement je crois que M. de Marincourt a jugé trop sévèrement le caractère et la conduite politique des papes du moyen âge. Sans doute il y a de tristes pages que l'histoire ne peut passer sous silence : quelque haut qu'un homme soit placé, il y aura toujours quelque chose de plus grand que lui, la vérité; mais au moins faut-il que les actes dont on l'accuse soient parfaitement authentiqués. Or je lis dans M. de Marincourt, à propos de la mort de Conradin : « La plupart des historiens du temps attribuent une action « si barbare au pape Clément IV.... Ils prétendent que, Charles d'Anjou l'ayant « consulté sur ce qu'il devait faire de ses prisonniers, le pontife lui répondit dans « le style des anciens oracles : *Vita Coraddini mors Caroli, mors Coraddini « vita Caroli;* et ce mot sanglant fut l'arrêt de ces deux infortunés, etc. » Puis notre auteur cite en note Giannone, historien moderne. Un examen plus attentif l'aurait empêché d'admettre ce fait controuvé. Bien loin de rapporter cet odieux jeu de mots, les contemporains, tels que Francesco Pipini et Ricordano Malespini, indiquent les efforts du pape pour sauver Conradin; et les lettres de Clément lui-même sont là pour prouver qu'il reprocha amèrement à Charles la mort du jeune prince.

Puisque j'en suis sur ce sujet, je ferai observer aussi que les circonstances du débarquement de Charles d'Anjou en Italie, telles que M. de Marincourt les présente à la page 576 de son troisième volume, ne sont pas tout à fait exactes. Le comte de Provence ne débarqua point à Civita-Vecchia, mais à l'embouchure du Tibre; et il ne put trouver son armée sur le rivage, puisque cette armée n'était point encore partie de Lyon et qu'elle n'arriva à Rome que sept mois après lui.

Je pourrais encore citer quelques faits où la sagacité ordinaire de notre honorable collègue paraît être en défaut : il dit, par exemple, que Philippe Ier, ayant demandé la main d'Emma, fille de Roger, grand comte de Sicile, la renvoya à son père, *en retenant, dit-on, ses trésors et ses bijoux.* Ce dernier fait n'est pas conforme au récit de Geoffroi de Malaterra. Plus loin il raconte longuement les circonstances romanesques du meurtre d'Arthur de Bretagne par Jean-sans-Terre, et termine par cette phrase un peu ambitieuse : « Mais le barbare ne lui répond qu'en lui plongeant un poignard dans le cœur, et le jette tout « sanglant dans la Seine, après avoir attaché une pierre au corps palpitant de « cette auguste et touchante victime de la perversité humaine, que Richard avait « voulu couronner comme pour le sacrifice, et que son nom, cher à l'Armorique « et au cœur des trouvères, semblait mettre sous la protection de la loyauté che- « valeresque. » Il aurait fallu, ce me semble, ou rapporter toutes les légendes relatives à la disparition d'Arthur, ou n'accueillir qu'avec une grande réserve la tradition du meurtre, puisque Mathieu Paris, historien contemporain et disposé à exagérer les crimes de Jean plutôt qu'à les dissimuler, se borne à dire : « Dieu veuille qu'il en ait été autrement que ne le rapporte la mauvaise re- « nommée ! »

Que M. de Marincourt me pardonne ces critiques ou plutôt ces chicanes; elles lui prouveront que j'ai étudié son livre avec toute l'attention qu'il mérite : d'ailleurs, dans une seconde édition, il sera facile de faire disparaître ces légères imperfections. Il me reste à lui communiquer deux observations qui n'ont pas été jusqu'ici, du moins à ma connaissance, l'objet d'une discussion approfondie et qui pourtant sont de nature à modifier quelques idées reçues : l'une est relative au traité d'Andelot, l'autre aux Etablissements de saint Louis.

« Ce fameux traité, dit notre auteur, en date du 28 novembre 585 (la date « réelle est 587), est un des monuments les plus remarquables du droit public des « temps barbares par la sanction que les leudes y obtinrent de l'inamovibilité de « leurs bénéfices : ce qui fut le germe du gouvernement féodal en France. » Dans un autre passage, je lis : « Par ce traité d'Andelot entre Gontran et Childe- « bert II, les leudes se font rendre tous les bénéfices dont ils avaient été dépouil- « lés, et obligent ces princes à stipuler qu'ils ne pourraient plus reprendre à leur « gré les dons qu'ils leur avaient conférés, ou ceux dont ils les gratifieraient à « l'avenir. » Telle est, je le sais, l'opinion dominante, et cette interprétation du célèbre article : *Quidquid antefati reges Ecclesiis aut fidelibus suis*, etc., est séduisante au premier abord ; mais en y regardant de près, en comparant cet article avec ceux qui précèdent et qui suivent, on commence à douter. Quel est le but de ce traité d'Andelot? Evidemment une alliance offensive et défensive entre les deux rois contre l'aristocratie, puisqu'ils se promettent de ne point accepter ces défections mutuelles par lesquelles les leudes faisaient tour à tour pencher la balance et empêchaient la stabilité du pouvoir royal. Or l'article unique qui parle de la confirmation des bénéfices est plutôt, à nos yeux, dans l'intérêt des deux rois que dans celui des bénéficiaires. Childebert et Gontran se font des échanges de provinces, et, comme garantie de leur parole, ils stipulent que tous les dons faits par eux dans les provinces qu'ils abandonnent seront maintenus d'une manière stable. Que l'inamovibilité des bénéfices ait été le résultat éloigné de ce traité, je l'admets volontiers ; mais que cette concession ait été arrachée aux deux rois par les leudes, voilà ce dont je ne suis pas convaincu.

Dans le chapitre qui traite des Etablissements de saint Louis, chapitre intéressant et bien compris, M. de Marincourt fait voir avec raison que l'influence croissante de la jurisprudence romaine avait préparé les esprits aux réformes législatives commencées par le pieux roi. Mais déjà un autre souverain avait donné le signal de cette révolution, et Louis IX mit certainement cet exemple à profit. Citons pour preuve l'abolition du duel et du combat judiciaire. Si l'on ouvre les Constitutions de Sicile, publiées par l'empereur Frédéric II au parlement de Melfi, on y voit ces deux titres remarquables : « Nous ordonnons à per- « pétuité que le combat seul à seul, qu'on nomme vulgairement *duel*, n'ait point « lieu, sauf un petit nombre de cas, entre les barons du royaume soumis à notre « juridiction. Cependant nous excluons les homicides de cette mesure, et si le « crime ne peut être prouvé par preuves légales, qu'alors seulement on ait recours

« au jugement par combat.—Nous voulons qu'à l'avenir soit supprimé ce genre « de preuve par le combat dont ceux qui vivent selon le droit des Français se « servaient jusqu'ici, soit qu'il s'agisse des adversaires principaux qui se défient « mutuellement, soit qu'il s'agisse des champions produits par les deux adver- « saires, tant dans les causes civiles que dans les causes criminelles (1). » Or les constitutions de Melfi sont du mois de février 1231, et l'ordonnance de saint Louis est du mois de février 1250. En songeant à la proximité des deux pays et aux fréquents rapports diplomatiques qui unissaient les deux rois, on pourra convenir avec moi que Louis IX emprunta à Frédéric II cette idée grande et féconde de substituer la loi écrite à la force brutale. Cela n'ôte rien à la gloire de l'un, mais ajoute à celle de l'autre.

Je ne prétends pas faire à notre honorable collègue un reproche d'avoir négligé ce rapprochement, qu'il m'a simplement paru bon de constater ici, et auquel je n'ai moi-même été amené que par la direction actuelle de mes études. Etre complet, je le répète, en fait d'histoire de France, est chose impossible à un seul homme. Mais, tout en maintenant les réserves que j'ai cru devoir faire tout d'abord, je me résume en disant que l'ouvrage de M. de Marincourt, bon dans son ensemble, sera dignement apprécié par ce public lettré qui déjà a applaudi à l'*Histoire de la Gaule* du même auteur. Si j'ai dû y signaler quelques défauts, je les trouve largement rachetés par des qualités solides et un travail sérieux. La franchise ou la hardiesse de mes critiques servira, j'espère, de garantie à la sincérité de mes éloges.

HUILLARD-BRÉHOLLES,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

GRAMMAIRE RAISONNÉE DE LA LANGUE LATINE,

PAR L'ABBÉ J.-H.-R. PROMPSAULT.

J'ai rendu compte dans un mémoire précédent (*voir* la 105me livraison, page 149) de la première livraison de la *Grammaire raisonnée de la langue latine*, par M. l'abbé Prompsault. La seconde livraison est aujourd'hui publiée : elle comprend (page 321 à 377) la suite et la fin des signes abréviatifs dont les Romains se sont servis dans les vingt-deux siècles qu'embrasse l'auteur. Puis vient le livre troisième, qui n'est pas terminé, et qui traite de l'*accentuation*. Sous ce titre M. Prompsault examine les questions les plus variées et les plus délicates de la prosodie latine : il distingue en effet (page 388) l'*accentuation aspirative*, la *métrique*, la *tonique*, la *discrétive* et l'*intercisive*, qu'il a définies (page 383) en disant qu'il faut distinguer cinq espèces différentes d'accents, selon qu'ils marquent : 1° l'aspiration des voyelles (par exemple les esprits doux

(1) *Constit. utriusque Sicil.*, lib. II, tit. 23 et 32.

et rude des Grecs, l'*h* muette et l'*h* aspirée chez nous), 2° la quantité des syllabes, 3° l'élévation où l'abaissement de la voix sur les mots dont le discours est composé; 4° la distinction de certains mots (comme en français *a*, d'*avoir*, et *à*, préposition; *la*, article, et *là*, adverbe de lieu), 5° la séparation des différents membres de phrases (ce sont les signes de ponctuation).

Le chapitre de l'accentuation aspirative (page 388) est très-court. « Il n'y avait « dans l'écriture latine d'autre accent aspiratif que les lettres de l'alphabet « elles-mêmes : celle qui servait communément à cet usage était la lettre *h*; *f*, « *s*, *v* furent employées quelquefois au même usage dans la haute latinité. »

Le chapitre de l'accentuation métrique est au contraire fort étendu; il s'étend de la page 388 à la page 640, dernière de la livraison, et n'est pas fini : il admet une division très-complexe en sections, paragraphes, articles, sous-articles et exceptions, pour lesquels une table détaillée sera bien nécessaire, sans compter un index alphabétique que je ne saurais trop recommander à M. Prompsault, s'il veut qu'on se retrouve facilement au milieu des nombreuses autorités qu'il a recueillies de toutes parts. Ce sera certes l'une des parties les plus importantes de la troisième livraison que nous attendons avec impatience, et qui terminera tout le traité des lettres.

Je reviendrai sur cet ouvrage lorsqu'il sera complet : pour le moment, je vais consigner ici quelques observations dont M. Prompsault pourra faire usage si, comme cela est présumable, il ajoute à son livre un errata. — Page 474, on trouve : Section II, *Règles particulières de la quantité;* il faudrait Section III. La Section II traite des *Règles générales*, page 394. — Page 436, il est cité un vers de Virgile rapporté au livre VII de l'*Enéide;* il faut le rapporter au livre VI, vers 33. Dans la même page, un mot est donné comme appartenant au trentième vers du sixième livre; l'indication n'est pas exacte, car je ne l'ai pas trouvé. Page 581, la première page d'un tableau des *terminaisons verbales syncopées*, que M. Prompsault a dressé avec beaucoup de soin et d'exactitude, a été mal imposée; la tête du tableau est du côté de la tranche, et devrait être, au contraire, vers le pli des feuilles.

A ces observations relatives à l'impression seule, j'ajouterai les suivantes qui touchent à quelques-unes des assertions de notre auteur.

Je trouve (page 408) que Virgile, Horace et autres bons poëtes n'ont jamais employé le génitif *neutrius*, *solius*, *utrius*. Cette opinion de M. Prompsault est erronée au moins pour l'un de ces mots, en ce qui concerne Horace, qui a dit (*Epist.* I, 17, v. 15) : *Utrius horum.*

Page 561. — M. Prompsault, discutant la quantité de l'*o* final dans *duo*, croit qu'on a pu et qu'on peut encore le faire long, parce qu'il était long dans *ambo*, et qu'il y a entre ces deux mots une analogie évidente. Je crains bien que la raison qu'il donne ici ne soit du même genre que celle qui a engagé un poëte français à écrire *linceuil* pour rimer avec *cercueil;* il mettait en note qu'on prononçait et qu'on écrivait *linceul*, mais que le rapport intime entre ces deux

mots devait faire modifier l'écriture et la prononciation du premier : à quoi *le Mercure de France* ajoutait que la même raison devrait faire rimer *cadavre* et *sépulcre*. C'est qu'en effet l'analogie des idées et des formes est une chose, l'usage en est une autre; il est fort à souhaiter que celui-ci se rapproche toujours de la raison. En fait, il s'en est souvent écarté; et en ce qui tient aux langues mortes nous n'avons rien à corriger, nous ne pouvons que le constater et nous y conformer.

Page 598. — Il s'agit du supin *statum*, qui se présente avec l'*a* tantôt bref, tantôt long : « Le supin de *stare*, dit Priscien, a la pénultième longue. » Quel est donc celui qui l'a brève? « M. Quicherat, observe M. Prompsault, répond que c'est « le supin de *sistere*, tranchant hardiment une difficulté que Vossius avait laissée « indécise.... Il vaut mieux s'en rapporter à Priscien que d'attribuer bénévole- « ment à *sistere* un supin qui jusqu'à ce jour a passé pour appartenir à *stare*. » Cette dernière assertion manque d'exactitude. En fait, les grammairiens et lexicographes, entre autres Forcellini et son abréviateur Noël, et avant eux l'auteur de l'*Apparatus in Ciceronem*, donnent comme le participe de *sisto*, *status*, *a*, *um* avec l'*a* bref. Il n'est pas d'ailleurs permis de douter que ce ne soit là sa véritable nature, par le sens nécessairement passif du mot, qui ne permet pas de le rapporter à *stare*. On peut citer une multitude d'exemples : *Statas cæremonias* (Cic., *de Arusp. resp.*, 18); *status dies* (Cic., *Offic.*, I, 37); *ponemusque suos ad stata signa dies* (Ovid., *Fast.*, I, v. 310); *stata sidera* (Plin., XVII, 25); *statæ stellæ* (Censor., *de Die nat.*, 7.) Voyez pour d'autres exemples le *Thesaurus poeticus* de M. Quicherat. Or, comme tout participe passé suppose un supin, puisque celui-ci n'est jamais que le neutre de ce participe pris absolument (Sanct., *Minerv.*, III, 9; Perizon, *ibid.*; Beauzée, *Encycl. méth.*, mot *supin*), la décision de M. Quicherat paraît conforme à la logique la plus rigoureuse, en même temps qu'elle est confirmée par les autorités.

Page 640. — M. Prompsault, parlant du mot *modò* (tout à l'heure) dont les deux syllabes sont brèves, dit qu'il ne connaît pas d'autre exemple du dernier *o* long que deux vers, l'un de Cicéron, l'autre de Catulle; le *Thesaurus poeticus* de M. Quicherat lui en aurait fourni un troisième, tiré de Lucrèce (IV, 1177). Cette observation, du reste, ne change pas la conséquence que tire M. Prompsault et qu'indique l'auteur du *Thesaurus*, savoir, que c'est parce qu'il est à la césure ou suivi de deux consonnes que l'*o* final devient long.

Je borne ici ces réflexions qui n'ont d'intérêt qu'à cause de la position élevée qu'a prise dans la critique grammaticale le livre de M. l'abbé Prompsault; il convient alors (et c'est surtout sous ce point de vue qu'il appartient à l'Institut Historique de l'apprécier) que les témoignages puisés dans l'histoire de la langue latine soient aussi inattaquables que les conséquences qu'on en tire.

Bernard-Jullien,

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

LE SIÉGE DE LILLE, EN 1792,

PAR M. VICTOR DERODE.

J'ai consacré un premier rapport à un ouvrage traitant le même sujet. L'auteur avait réuni dans un seul cadre historique les sept siéges de l'ancienne capitale de la Flandre wallone; le septième siége n'occupait dans cette intéressante narration que quelques pages, mais les faits et les principaux événements s'y trouvaient groupés avec une rare intelligence et une parfaite impartialité.

Je viens soumettre aujourd'hui à l'Institut Historique le résultat de l'examen d'un nouvel ouvrage plus étendu et exclusivement consacré au mémorable siége de Lille en 1792.

L'auteur, M. Victor Derode, chef d'institution et membre de notre Société, a divisé son consciencieux et important travail en trois périodes : 1° avant, 2° pendant, 3° après le siége. Dans son avant-propos il indique les sources où il a puisé et d'après lesquelles il a composé ce qu'il appelle modestement une simple notice. Une courte introduction est consacrée au tableau politique de la France à l'époque de 1789, et retrace les phases diverses de la Révolution jusqu'à l'époque où le prince de Saxe-Teschen vint, à la tête d'une nombreuse armée autrichienne, mettre le siége devant Lille. Je ne ferai aucune observation sur la partie purement politique de ce travail; je ne m'occuperai que des faits et des précieux documents explorés par les savantes et courageuses investigations de l'auteur. Sur ce point, je me bornerai à faire observer qu'il suffit de lire les ordonnances de convocation, les instructions, les règlements relatifs à la tenue des assemblées électorales, pour être convaincu que l'Assemblée Constituante avait le droit de faire tout ce qu'elle a fait, plus même qu'elle n'a fait, et qu'en usant de ce droit elle accomplissait un devoir.

La France, en 1789, donna au monde civilisé un spectacle unique dans les fastes des nations de tous les temps et de tous les lieux. Quatre millions d'électeurs, délibérant sur tous les points du vaste territoire de la France, formulent leurs votes pour le redressement de tous les abus, pour une réformation complète et pacifique dans toutes les branches de l'administration publique, et les cahiers des trois ordres expriment partout les mêmes vœux.

Mais l'exécution rencontra dans l'opposition de la cour tous les genres d'obstacles. La lutte était engagée entre deux principes, soutenus par les partis opposés avec une égale ténacité. Le temps a prouvé où étaient la bonne foi, la loyauté et la fidélité au serment.

Les traités de Pavie et de Mantoue avaient livré la France à l'étranger, qui se présentait comme auxiliaire, et qui prenait possession des pays envahis sans nommer le roi pour lequel seul, disaient-ils, ils avaient couru aux armes.

L'auteur se plaint de l'insuffisance des moyens de défense vainement récla-

més par les autorités et par toute la généreuse population lilloise; il cite une lettre de Roland, ministre de l'intérieur. Mais il faut faire la part des circonstances où se trouvait alors la France : tous les régiments de ligne étaient en pleine dislocation; les bataillons des volontaires nationaux étaient braves et dévoués, mais sans expérience; et ils avaient à combattre les vieilles bandes de Frédéric, les troupes et les généraux les plus distingués des monarchies du Nord. Le danger était imminent, et il fallait partout improviser et répartir ses moyens de défense.

J'arrive à la deuxième partie, à la plus intéressante. L'auteur trace d'abord le tableau des forces des assiégés et de celles des assiégeants.

« Les Autrichiens avaient, dit-il, vingt-cinq mille hommes d'infanterie, onze escadrons de cavalerie, huit mille chevaux; l'artillerie se composait de douze mortiers, cinquante canons. La garnison de la ville n'était d'abord que de cinq à six mille hommes; elle fut portée, par les renforts qu'elle reçut successivement, à quatorze mille, de toutes armes; la garde nationale comptait huit mille hommes, infanterie et artillerie. L'ennemi s'attendait à ne rencontrer qu'une faible résistance, si toutefois on résistait; il s'imaginait qu'il suffisait d'une simple démonstration.

« Le 29 septembre le prince somma le commandant et la municipalité de se rendre. La réponse ne se fit pas attendre. « Nous venons de renouveler notre « serment d'être fidèles à la nation, de maintenir la liberté et l'égalité, ou de « mourir à notre poste. Nous ne sommes pas des parjures. — Fait à la Maison « Commune, le 29 septembre 1792. »

(Suivent les signatures des membres du conseil général.)

» Cette réponse reçut immédiatement l'approbation de l'administration du district.

« Deux heures après le retour du parlementaire du prince, le bombardement commença, et la ville fut bientôt couverte d'obus et de boulets rouges. L'incendie éclata de toutes parts. L'ennemi avait surtout dirigé ses projectiles sur les quartiers les plus populeux.

« Femmes, enfants, vieillards, tous s'associent à la commune défense. Des *guéteurs* s'établissent dans tous les quartiers; ils suivent des yeux la direction des projectiles, s'élancent à l'endroit où ils tombent, et arrachent les mèches enflammées qu'ils jettent dans des seaux, etc., placés aux portes de chaque maison. Un seul fait sur mille suffira pour peindre le sang-froid, l'héroïque intrépidité de la population lilloise. Le caractère français éclate encore au milieu de cette scène de destruction, de ruines et de mort. Le citoyen Maës, perruquier, court ramasser un éclat de bombe rue du Marché-aux-Moutons; il transforme le bronze ennemi en instrument de son métier, et une vingtaine de braves Lillois tiennent longtemps en état de réquisition permanente le plat à barbe improvisé par Maës. »

Les monarques qui, à la sollicitation des princes et des émigrés, s'étaient li-

gués contre la France et avaient déclaré n'avoir d'autre but que de rétablir Louis XVI sur le trône de ses pères, s'emparaient en leur propre nom des villes dont la trahison plus que la force leur ouvrait les portes. C'est un fait qui ne peut être l'objet d'aucun doute. »

L'auteur n'admet pas que Marie-Christine-Josèphe de Lorraine, gouvernante des Pays-Bas autrichiens et épouse du prince Albert de Saxe-Teschen, ait assisté au siége de Lille et pressé le bombardement, ni qu'elle ait elle-même mis le feu aux mortiers et aux canons; mais il n'appuie sa négation d'aucune preuve. Son assertion est d'ailleurs démentie par les historiens, les biographes, et attestée par le témoignage de la population lilloise. Le caractère bien connu de cette princesse, ses antécédents confirment encore la tradition locale.

Le 8 octobre, le prince Albert leva le siége. Ses munitions étaient presque épuisées, et les armées républicaines s'avançaient contre lui. Bientôt les coalisés, pressés de toutes parts, abandonnèrent leur position. Thionville, dont l'héroïque population avait montré le même patriotisme, le même dévouement, vit enfin s'éloigner les ennemis qui l'avaient bombardée. Le siége de cette ville fut levé le 16 octobre. Lille était entièrement libre depuis le 8 du même mois.

Aussitôt après la retraite forcée de l'ennemi, les autorités civiles et militaires, et les représentants du peuple rédigèrent une relation détaillée de ce siége célèbre. Les représentants terminent ainsi le bulletin qu'ils adressent à la Convention : « Une foule d'actions dignes des héros des anciennes républiques « méritent de fixer votre attention ; nous les présenterons dans une autre let- « tre. » (Celle-ci est du 6 octobre. Le feu de l'ennemi n'avait cessé que depuis deux heures.) « Les citoyennes ont égalé les citoyens par leur intrépidité ; tous, « en un mot, se sont montrés dignes de la liberté. »

La capitale et les départements se hâtèrent de féliciter les braves Lillois ; quelques-uns leur envoyèrent même des députations; le département du Var demanda que sur le fronton des portes de Lille il fût posé un marbre blanc, avec cette inscription en caractères de fer :

C'EST LA QUE LES TYRANS ÉCHOUÈRENT EN 1792.

La municipalité de Cambrai fit placer dans la salle de ses séances cette inscription :

AUX BRAVES LILLOIS LA PATRIE RECONNAISSANTE.
EXEMPLE A SUIVRE.

Sur la proposition de Gossuin, la Convention décréta que Lille avait bien mérité de la patrie. Il proposa en outre qu'il lui fût envoyé une bannière, avec ces mots :

« A LA VILLE DE LILLE LA PATRIE RECONNAISSANTE ;

que le prince Albert de Saxe-Teschen fût exclu de la loi des nations, et que sa tête fût mise à prix.

Lecointre de Puyraveau combattit cette dernière proposition. « Je la regarde, « dit-il, comme immorale en principe, comme dangereuse dans ses suites, « comme impolitique sous tous les rapports... Comment croit-on que nos braves soldats, guidés non par l'honneur féodal, mais par l'amour de la république, puissent se déterminer à devenir les assassins d'un homme! Ce serait « faire injure à la Convention nationale que de combattre plus longtemps la « proposition de Gossuin. »

Il n'en fut plus question. De larges indemnités furent immédiatement accordées aux victimes du bombardement; toutes les pertes furent réparées; une seule déclaration parut exagérée et subit une juste réduction.

Le siége de Lille en 1792 est un des faits les plus remarquables de cette époque, d'ailleurs si féconde en événements extraordinaires. Tous les arts ont célébré l'héroïque dévouement des Lillois; tous les théâtres se sont associés à l'enthousiasme national. Le *plat à barbe lillois* a fourni à Vatteau le sujet d'un charmant tableau; de vastes toiles ont retracé les principales scènes de ce grand drame, et, après un intervalle d'un demi-siècle, ma mémoire a retenu les principaux couplets du siége de Lille.

L'ouvrage de notre savant collègue M. Victor Derode est un service rendu à l'histoire nationale des dernières années du XVIIIe siècle. Il a réuni dans un cadre peu étendu les documents les plus précieux. Je n'ai à signaler que l'omission d'un seul, mais c'est le plus important; je veux parler du Journal du siége, rédigé par le conseil de guerre. Il est certain que cette pièce, d'une grande valeur, n'a point échappé à ses recherches; il la cite même dans son avant-propos; il l'a sans doute placée dans son *Histoire de Lille*, dont il nous annonce la publication, et dont l'ouvrage dont je viens de rendre compte n'est qu'un fragment.

Ce fragment n'est pas seulement l'œuvre d'un écrivain éclairé et consciencieux, c'est encore une bonne action digne d'éloges, et qui honore le citoyen dévoué à l'indépendance nationale, auquel nous en sommes redevables.

DUFEY (de l'Yonne),
Membre de la première classe de l'Institut Historique.

LES FEMMES CÉLÈBRES DE LA RÉVOLUTION (1789 A 1795),

Par M. LAIRTULIER, avocat.

Nier l'influence des femmes sur les commotions politiques, c'est nier leur influence sur la famille, sur la société tout entière. Elles occupent une grande place dans l'histoire de tous les peuples, de tous les pays et de toutes les époques, même aux lieux où, séquestrées de la société, elles naissent, gran-

dissent et meurent dans les liens d'un esclavage absolu. Voyez, dans notre histoire de France, Frédégonde et Brunehaut, Blanche de Castille et Catherine de Médicis; voyez les femmes au temps de la ligue, de la fronde et de la révolution de 93. En Orient, cherchez les femmes dans le sérail, et voyez la part qu'elles prennent aux insurrections qui en jaillissent. Les femmes sont devenues le sujet de nombreux ouvrages historiques. Depuis le *Dictionnaire des Femmes célèbres*, publié en 1759, en trois énormes volumes in-12, jusqu'à celui de Mme Fortunée Briquet, qui date de l'an XII (1804), parcourez les pages qu'elles ont inspirées à M. de Ségur et au poëte Legouvé. Le *Dictionnaire* de Mlle Fortunée Briquet ne comprend que les femmes françaises, et spécialement celles qui se sont distinguées dans les lettres et dans les arts.

M. Lairtulier a resserré son cadre historique dans l'espace de quelques années : son œuvre comprend cent soixante-cinq biographies. Il explique clairement le but de son curieux travail. Assez d'autres, dit-il, ont écrit les annales de la révolution par les hommes; il a voulu faire la chronique de cette époque par les femmes; et, sans s'écarter de son plan, il a fait une histoire complète et intéressante. Il nous offre une série de tableaux variés; il nous initie à une foule de détails de la vie privée des hommes les plus influents; il a consulté une riche collection de documents inédits, et d'autres dont l'authenticité n'admet aucun doute. Il a cherché la vérité historique partout où il espérait la rencontrer, et ses investigations ont eu les plus heureux résultats.

Dans une introduction vive, concise et animée, l'auteur a tracé le tableau de la société à l'époque de 1789, celui des petits comités de la cour, les plaisirs et les intrigues politiques des conciliabules de Trianon, les tendances et les vœux des sociétés bourgeoises, enfin les rôles politiques qu'ont joués les femmes dans les temps antérieurs à la révolution.

Théroigne de Méricourt figure sur le premier plan de ce panorama historique. Sa vie aventureuse offre les plus étonnants contrastes dans ses affections : toutes les passions fermentent dans le cœur de cette jeune Liégeoise. Née dans une chaumière, elle fut victime d'une habile et lâche séduction. Le séducteur était le suzerain du pays; elle en fut bientôt abandonnée. Que devint-elle? quelles furent les conditions et les chances de sa vie jusqu'à son apparition sur la grande scène politique? c'est ce qu'il importe peu de connaître. On la voit pour la première fois au siége de la Bastille; mais, confondue avec la foule, elle y est à peine remarquée. Camille Desmoulins la rencontre au club des Cordeliers. Elle était à la tribune; il rendit compte de la motion de Théroigne et de la discussion qui s'éleva à ce sujet.

Elle semblait se multiplier; elle assistait aux séances de toutes les Sociétés révolutionnaires, de l'Assemblée nationale, des administrations publiques. Elle publiait des articles dans les journaux et des brochures, et cependant elle ne savait pas écrire. Ses improvisations de tribune se font remarquer par leur énergie et par une sorte d'éloquence. On conçoit qu'elle aurait pu ne prêter

que son nom à ses nombreuses brochures ; mais ses improvisations de tribune lui appartenaient.

M. Lairtulier ne s'est pas dissimulé la difficulté de ce problème, et il est parvenu à le résoudre.

Un changement se manifesta dans ses opinions et dans toute sa conduite politique après le 10 août; elle se prononça pour le parti modéré. Les habitués des tribunes populaires l'accusèrent hautement de brissotisme, elle faillit être assommée aux Tuileries. Ce terrible événement lui ôta la raison; elle devint folle, et fut enfermée à la Salpêtrière, où elle mourut le 9 mai 1817.

Le tableau que trace l'auteur, des dernières années de Théroigne, est l'expression du plus abject abrutissement.

Je ne ferai qu'indiquer les biographies de Mme Necker et de Charlotte Corday. L'ouvrage de M. Lairtulier renferme des faits pleins d'intérêt, qui ont échappé aux historiens de ces deux époques.

A la biographie de ces deux femmes célèbres à des titres différents succède celle de Suzette Labrousse. Née dans le Périgord, une dévotion mal dirigée la jeta dans la politique ; elle se prétendait inspirée ; elle fit même le voyage d'Italie pour convertir le pape à la constitution civile du clergé. Son histoire a tout l'intérêt d'un roman, où les faits et les personnages sont essentiellement excentriques.

La célèbre et malheureuse madame Roland occupe le reste du premier volume. L'auteur a ajouté à la suite d'autres femmes; ce sont des êtres purement fantastiques. La mère Duchêne et toutes les folles qu'il a groupées dans ce chapitre n'ont de vrai que le titre d'un journal alors fameux, tout à fait oublié; *la Mère Duchêne* était son titre.

La biographie de Lucile Desmoulins ouvre le second volume ; elle en occupe une large place, que le lecteur trouvera trop restreinte. Cette jeune femme si pure, si aimante, si belle, inspire le plus vif intérêt. Douée de toutes les vertus, elle ne put échapper à toutes les calamités. Je regrette de ne pouvoir vous présenter une esquisse de ce tableau, c'est la partie la plus remarquable de l'œuvre de M. Lairtulier. Tous les personnages influents de cette terrible époque figurent dans ce panorama; mais une pareille biographie ne peut être analysée. J'appelerai ensuite votre attention sur celles qui la suivent, et qui traitent de Mme Tallien, de Mme de Staël, de la reine Marie-Antoinette. Après Lucile et Mme Talien, vous parlerai-je d'Olympe de Gouges, de la mystique Catherine Théos, de Sophie Lapierre et de tant d'autres? L'espace me manque et j'en ai regret.

L'ouvrage de M. Lairtullier est le tableau le plus complet de cette époque si féconde en événements et en personnages extraordinaires. L'auteur cite les sources où il a puisé ses documents. Son style est clair, sans prétention et sans partialité. C'est un bon livre et une bonne action.

LE MÊME.

DES RELATIONS DE L'INSTITUT HISTORIQUE

AVEC LES PRINCIPALES SOCIÉTÉS SAVANTES ET AVEC LES PRINCIPAUX RECUEILS DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER.

La publication régulière de notre *Investigateur* depuis dix ans attire à l'Institut Hisorique de continuelles communications des Sociétés savantes françaises et étrangères. Ces communications n'ont été, jusqu'à présent, que d'un bien faible intérêt pour les membres de la Société, puisque tout s'est borné à la seule publication mensuelle de leurs titres dans le *Bulletin bibliographique* du journal.

J'ai signalé, dans mon Rapport de juin dernier, cette lacune qui afflige nos travaux, et la nécessité qu'il y aurait à faire connaître au moins à nos collègues les sujets les plus remarquables traités dans les comptes-rendus des Académies et dans les Revues périodiques qui nous arrivent de toutes parts. J'ai pris l'engagement dans ma classe de présenter à l'Institut Historique un projet de compte-rendu abrégé de ces sortes de publications. Le voici tel que je l'ai soumis à l'examen de l'assemblée générale, qui a jugé qu'il pouvait convenir au cadre de notre journal.

J'espère que les autres Sociétés savantes voudront bien répondre à cette initiative, et contribuer pour leur part à mettre en lumière des travaux qui méritent souvent de ne pas rester inconnus.

Paris. — Parmi les publications que nous avons reçues pendant le mois de septembre on distingue la *Revue étrangère et française de législation, de jurisprudence et d'économie politique*, de MM. Foelix, Duvergier et Valette.

Une *Notice sur le Code de commerce de la Valachie*, communiquée par M. Anthoine de Saint-Joseph, nous a paru digne d'intérêt. L'auteur nous apprend que les provinces de Moldavie et de Valachie ont été régies d'abord par un mélange de droit romain et de droit coutumier, et ensuite par les lois du Bas-Empire jusqu'à une époque peu éloignée. « Le principe aris-« tocratique, dit-il, se maintient dans les lois avec toute sa force; et, « comme le premier élément est dans la conservation des grandes propriétés, « la loi donne d'abord aux parents, selon leur rang, et aux voisins ensuite, le « droit d'exercer l'action en préemption ou retrait des immeubles vendus. » Il parait qu'un mouvement s'opère dans l'esprit des peuples de ces contrées. Le Code de commerce français a été traduit en langue valaque en 1839, et présenté, en 1840, à l'assemblée du pays, qui, après y avoir fait quelques modifi-

cations, l'a renvoyé à la sanction du prince. Il a été mis à exécution à partir de 1841.

Un compte-rendu des travaux sur l'histoire du droit français, par feu Henri Klimrath, suit l'article précédent. Nous devons le signaler à nos lecteurs. C'est le savant M. Edouard Laboulaye qui en est l'auteur. Après avoir relevé l'importance des travaux de Klimrath, il fait en quelque sorte sa biographie en suivant l'ordre chronologique de ses publications. Les manuscrits de Klimrath, conservés par les soins de sa mère et joints à des travaux épars en diverses revues; ont été publiés par M. Warnkœning, professeur de droit à l'Université de Fribourg. Cet ouvrage, interrompu par la mort subite du jeune auteur, est le fruit de huit ans de travail. Il se divise en deux livres : le premier comprend les origines de la société franco-romaine, et le second la législation de cette société jusqu'à l'avénement des Capétiens, c'est-à-dire jusqu'à la formation de la nationalité française. « L'auteur ne considérait ces deux livres que comme « une introduction nécessaire à l'étude du droit français proprement dit, dont « il plaçait l'origine dans l'époque féodale. »

L'auteur examine successivement la législation de différents peuples qui sont venus tour à tour occuper le sol de la France : les Gaulois d'abord, puis les Romains, puis les Germains. « Chacune de ces races a contribué à nous donner une « physionomie qui nous distingue des autres peuples du continent (1). »

« M. Klimrath a recueilli avec un grand soin, dit M. Laboulaye, tout ce que « les auteurs grecs ou latins nous ont conservé sur les Gaulois, mais il n'a usé « qu'avec une extrême réserve des documents plus modernes, dans lesquels on « espère retrouver les coutumes celtiques, tels que les usages bretons et les lois « gauloises. »

Dans ce travail, les institutions romaines sont exposées avec précision, ainsi que l'influence des trois grandes races sur la civilisation française.

On trouve dans le deuxième livre l'histoire des colonies germaniques qui se sont établies dans les Gaules. L'auteur explique la faiblesse des rois mérovingiens et la grandeur des maires du palais, la splendeur de Charlemagne, le morcellement de son empire et, l'origine de la féodalité. Histoire politique, histoire des sources, histoire du droit privé, tout est traité par l'auteur, dit M. Laboulaye, avec un excellent choix de textes et une exactitude remarquable.

Nous signalerons encore dans ce numéro un article de M. Gomont sur l'histoire du parlement de Normandie, par M. Floquet.

Valenciennes. — Les *Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique* datent déjà de longtemps. Nous avons remarqué dans le dernier cahier deux communications faites par des membres

(1) Nous ne faisons que rapporter ici l'opinion de l'auteur, en prenant toutes nos réserves, car nous savons que ces questions sont encore très-controversées.

correspondants de l'Institut Historique ; la première est la découverte d'un manuscrit dans la Bibliothèque de Douai, par M. Tailliar, conseiller à la Cour royale de cette ville. Il a pour titre : *Ordo judicarius magistri Ricardi.* La deuxième est une *Notice sur le général de Gages*, par M. le baron de Stassart, de l'Académie royale de Bruxelles, notice bien plus complète et plus exacte que celle qui se trouve dans la *Biographie* Michaud.

La pièce la plus intéressante que nous ayons trouvée dans cette livraison est la description d'un monument inconnu dans le Midi, et particulier au nord de la France et aux provinces belges ; je veux parler des beffrois. Ce genre de construction n'appartient ni aux monuments antiques, ni aux monuments modernes. Celui de Valenciennes, qui fixait l'attention des archéologues, n'existe plus. Ce monument fut construit en 1237 et relevé en 1782 ; il s'est écroulé le 7 avril 1843. On remarquait dans sa construction un mélange d'architecture gothique et mauresque. Il tenait le premier rang parmi ceux de Gand, de Bruges, de Tournai, de Bergues, de Douai, Mons, Cambrai, Dunkerque et Pont-sur-Sambre. Il faisait le plus bel ornement de la grande place de l'antique cité de Valenciennes. C'était un souvenir qui datait du règne de l'intéressante Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut, fille du fameux Baudouin, empereur de Constantinople.

Chalons-sur-Marne. — La Société d'Agriculture des Sciences et Arts du département de la Marne nous a fait parvenir un volume contenant ses travaux de 1842. Les fragments, extraits des Considérations sur l'origine et les progrès des ligues helvétiques, par M. Dartley, nous ont paru fort intéressantes. « L'espoir de la liberté, dit-il, avait pénétré aux sommets les plus élevés des Alpes. Les abbés, lorsqu'ils n'étaient pas encore princes, avaient favorisé l'esprit d'indépendance chez les montagnards de l'Appenzell ; mais Stauffen, abbé de Saint-Gall, ne partageait pas les sentiments de ses prédécesseurs. On sait que Sigobert, roi d'Austrasie en 640, avait fait don à l'Eglise de Saint-Gall d'une partie des montagnes de l'Appenzell et des pasteurs qui les parcouraient. En 1400, l'abbé Stauffen opprimait ces pauvres montagnards par des exactions insupportables. Après avoir essayé tous les moyens de conciliation, ils furent obligés de recourir aux armes. Attaqués dans leurs montagnes par les troupes de l'abbé et par celles de ses alliés, ils furent vainqueurs. Stauffen, après sa fuite, eut recours au duc d'Autriche. Les Autrichiens marchèrent bravement contre les Appenzellois ; mais, au moment où ils étaient aux prises avec eux corps à corps, une autre armée d'Appenzellois vint les attaquer d'un autre côté ; c'était un renfort que les Autrichiens n'avaient pu prévoir : il se composait des femmes et des filles de l'Appenzell, habillées et armées en hommes, venant combattre pour leur liberté et pour leur indépendance. Les Autrichiens, surpris par ce secours inattendu d'une armée féminine, lâchèrent pied et furent complétement battus. »

Un vaillant guerrier, Rodolphe de Werdenberg, dépouillé de son héritage paternel par l'ambition de l'Autriche, offrit ses services aux montagnards. « Souffrez, leur dit-il, que, citoyen libre de l'Appenzell, je puisse demeurer « près de vous. » Ses services furent acceptés, et les Appenzellois s'en trouvèrent fort bien. Cette guerre se termina par la prise de l'abbé Stauffen, contre lequel on n'exerça aucune vengeance. Dès lors l'indépendance de l'Appenzell fut assurée.

Tours. — Les *Mémoires de la Société Archéologique de Touraine* forment une publication nouvelle qui promet beaucoup, si l'on en juge par l'intérêt que présente le premier volume.

Nous indiquerons en passant l'*Histoire de la forêt de Loches*, par M. Le Sourd, où se trouve une description de la délivrance de Marie de Médicis. Cette reine, soupçonnée d'intrigues et d'intelligences avec le maréchal d'Ancre, qui avait péri d'une manière si tragique, était enfermée, comme l'on sait, au château de Blois. Elle dut sa liberté à un projet hardi de Ruccellai, et descendit du fort au moyen d'une échelle préparée à l'avance. La fidèle Catherine, qui gardait la cassette, la suivit avec Duplessis, frère de Richelieu. Elle traversa le jardin, et trouva au bout du pont une voiture qui l'attendait. Elle fut conduite aux flambeaux jusque vers Montrichard. C'était durant la nuit du 22 février 1619. L'archevêque de Toulouse la reçut à Montrichard, et elle arriva le lendemain à la forêt de Loches avec un cortége qui avait grossi en chemin. Jean-Louis Nogaret de La Valette, duc d'Epernon, à la tête de ses gardes et de ses gentilhommes, accueillit la princesse à l'entrée de la forêt.

Plusieurs lettres sont rapportées dans ce morceau historique. Nous lisons dans l'une, écrite de Loches par Charles II, lorsqu'il y séjourna en allant en Espagne, la description suivante du château : « Il y a encore très-haut à monter, « dit-il, pour arriver au château, qui est d'une grande étendue et contient pres- « que autant de place que la ville. Le donjon et le bâtiment étaient jadis la de- « meure de M. de Pernon, et même il y est mort. L'on voit dans ce donjon « une cage de fer où mourut Ludovic Sforce, duc de Milan, après y avoir été « enfermé l'espace de quinze ans. »

Ce volume renferme d'autres travaux dignes d'attention. Un mémoire sur les monuments celtiques de la Touraine, par M. l'abbé Bourasse, nous a paru fort curieux. Nous devons signaler encore la description d'une voie romaine, ayant pour titre : *Excursions de Saint-Aignan à Aiguevive par la rive méridionale du Cher*, accompagnée d'un plan de cette voie et de planches représentant des monuments en ruines, par MM. Pean et Charlot. Nous avons remarqué un document historique sur les monnaies du XIIIe siècle, or et argent monnayé ou non monnayé, qui étaient envoyées à la Terre-Sainte à Alphonse, comte de Poitiers, frère de Saint-Louis, en l'année 1250. Ce mémoire, publié par M. E. Cartier, est accompagné d'une note fort étendue et fort curieuse. On y voit qu'Al-

phonse partit un an après saint Louis pour la croisade, et qu'il emporta 2 millions environ de notre monnaie, lesquels il mit un an à ramasser, et qui devaient subvenir à ses dépenses et à celles de ses croisés.

Une Biographie fort intéressante des trois Boucicaut, originaires de la Touraine, termine les travaux contenus dans ce premier volume.

Poitiers. — La *Revue Anglo-Française*, publiée par M. de La Fontenelle de Vaudoré, nous donne d'abord une biographie étendue de Savari de Mauléon, né à Châtillon-sur-Sèvres, et l'un des personnages qui ont le plus marqué dans la grande lutte anglo-française du XIIIe siècle. « Savari de Mauléon servit suc-« cessivement sur terre et sur mer la France et l'Angleterre, combattit les croi-« sés et se croisa lui-même, et enfin, ne se contentant pas de combattre, écri-« vit et chanta, en prenant place au premier rang parmi les troubadours de « l'époque. » C'est le portrait le plus fidèle que l'on puisse faire d'un homme qui, à part sa valeur brutale, n'était doué d'aucune qualité morale.

Ce même numéro renferme encore les articles suivants : *les Derniers des Plantagenets dans les environs de Saint-Malo*, et *le Dernier Rejeton de la Rose-Blanche à Saint-Omer*, par M. H. Piers; un mémoire *Sur la Coopération de la France dans la guerre de l'indépendance des États-Unis*, par M. le chevalier Destouches.

Montpellier. — Une nouvelle *Revue du Midi* vient de paraître à Montpellier, sous la direction de M. A. Jubinal, professeur à la Faculté des Lettres de la même ville. Nous ne pouvons que recommander à nos lecteurs les excellents articles qu'elle a publiés jusqu'à ce jour. Nous avons remarqué dans le dernier numéro le plan d'un Cours de grammaire générale, par Draparnaud, philosophe et naturaliste, ancien professeur à Montpellier. L'auteur, ayant envoyé son plan au ministère de l'instruction publique, reçut de Lucien Bonaparte une lettre dans laquelle on lisait : « Le Conseil, après avoir pris connaissance de la « lettre du citoyen Draparnaud et du discours qui y est joint, estime que ce « discours est le meilleur programme d'un Cours de grammaire générale qui « ait encore été soumis à son examen. Il désire vivement que l'auteur d'un si « bon plan se hâte de le remplir. »

De la France je voudrais bien passer en Italie; c'est le seul pays étranger qui nous envoie des travaux dignes de notre attention. Nous ne pouvons aujourd'hui qu'indiquer les titres de ces publications : les *Annales universelles de Statistique*, revue fort ancienne, qui en est à son soixante-dix-septième volume, et qui publie chaque mois des articles remarquables sur l'histoire, l'économie politique, les voyages et le commerce. Ce recueil rend compte avec une rare exactitude des meilleurs ouvrages qui paraissent en Europe et particulièrement en France; — le *Journal de l'Institut Lombard*, recueil non moins

estimable que le précédent ; les mémoires des Académies d'Arezzo et de Pise; enfin l'excellent *Compte-rendu mensuel des travaux et des séances de l'Académie royale des Sciences de Naples ;* telles sont les principales publications dont nous aurons à vous entretenir une autre fois.

A. Renzi,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** La 1re classe (*Histoire générale et Histoire de France*) a tenu une séance le mercredi 2 août, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne).

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

La classe reçoit de notre collègue M. Huillard-Bréholles son dernier ouvrage historique intitulé : *Histoire du Moyen Age*, par MM. Emile Ruelle, professeur d'histoire au collége royal d'Henri IV, et Alphonse Huillard-Bréholles, traducteur de la *Chronique de Mathieu Paris;* 2 vol. in-8° ; 1843. M. Alix est chargé de rendre compte de cet ouvrage. — Des remerciements sont votés au donateur.

M. Dufey (de l'Yonne) fait un rapport verbal sur les deux premiers volumes de l'*Histoire de la ville de Gournay* (*en Bray*), par M. N.-B. Potin de La Mairie. Le rapporteur, après avoir analysé cet ouvrage, qui renferme, dit-il, des documents précieux pour l'histoire locale et même pour l'histoire générale, exprime le regret de ne pouvoir présenter à la classe un rapport complet : il désire attendre pour cela le troisième volume, que nous n'avons pas encore reçu.

*** Le mercredi 9 août, séance de la 2e classe (*Histoire des Langues et des Littératures*), sous la présidence de M. Nolte.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

La classe reçoit, avec plusieurs revues et brochures, *le Citoyen du monde*, de Goldsmith, traduit de l'anglais par notre collègue M. le comte Le Peletier d'Aunay ; 2 vol. in-8°, deuxième édition ; 1843. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

Sur le rapport de M. Trémolière, M. le duc Decazes, grand-référendaire de la Chambre des Pairs, proposé par MM. Renzi et Martinez de la Rosa, est admis en qualité de membre résidant, sauf la sanction de l'assemblée générale.

M. Bernard-Jullien lit un rapport sur la deuxième livraison (un demi volume

in-8) de la *Grammaire raisonnée de la langue latine*, par M. l'abbé J.-H.-R. Prompsault, aumônier de la Maison royale des Quinze-Vingts. Ce compte-rendu fait suite au rapport de M. Bernard-Jullien sur le même ouvrage, qui se trouve dans la 105e livraison de *l'Investigateur*, page 159. — Renvoi au comité du journal.

⁂ La 3e classe (*Histoire des Sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le mercredi 16 août, sous la présidence de M. Bernard-Jullien.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. don Andrès Muriel, qui remercie l'Institut Historique, et en particulier la 3e classe, de l'avoir admis au nombre de ses membres.

La classe reçoit plusieurs volumes et brochures parmi lesquels on remarque les ouvrages suivants : *Des Jésuites*, par MM. Michelet et Quinet, professeurs au collége de France, 1 vol. in-8° (offert à l'Institut Historique par notre collègue M. Michelet); *Histoire de la Chapelle miraculeuse de Sainte-Anne de La Bosserie*, sur la paroisse de Romagné, près de la ville de Fougères, au diocèse de Rennes (Ille-et-Vilaine), etc., par notre collègue M. l'abbé Marie-Léandre Badiche, publiée avec approbation de Monseigneur l'évêque de Rennes; 1 vol. in-18 (rapporteur, M. Fresse-Montval). — Des remerciements sont votés aux donateurs.

MM. le baron Taylor et Renzi proposent, en qualité de membre résidant, M. P.-N. Hamont, médecin vétérinaire, membre de l'Académie royale de Médecine, ancien directeur en chef des haras du vice-roi d'Egypte. M. Hamont envoie à l'appui de sa candidature un ouvrage qu'il vient de publier, sous ce titre : *l'Égypte sous Méhémet-Ali*; 2 vol. in-8°; 1843. — Sont nommés commissaires : MM. Jules de Bertou, Renzi et Moreau (de Dammartin). M. Jules de Bertou en particulier est chargé de faire un rapport à la Société sur l'ouvrage de M. Hamont.

M. Renzi, en son nom et au nom de MM. de Brière et Moreau (de Dammartin), fait un rapport favorable sur la candidature de M. Masson, docteur en droit et avocat à la cour royale de Paris. On se rappelle que M. Masson a lu à notre Congrès historique de 1843 un *Mémoire sur le sens que l'on doit attacher au paragraphe 6 du titre 62 de la loi salique*, mémoire remarquable, imprimé dans le *Compte-Rendu* de ce Congrès. M. Masson est admis en qualité de membre résidant, sauf la sanction de l'assemblée générale.

Sur la demande de plusieurs membres, M. Bernard-Jullien donne lecture de son *Élégie sur la mort du duc d'Orléans*, dont on trouve l'analyse avec un extrait dans la 109e livraison de *l'Investigateur*, page 316.

M. Bernard-Jullien lit encore, à titre de communication, un article critique sur l'*Histoire de la Chimie*, par le docteur Hoëfer, médecin à Paris, 2 vol.

in-8°; 1843. Cette histoire, dont l'auteur est lui-même un chimiste distingué, connu surtout par un *Traité de Chimie minérale*, commence aux temps les plus reculés et s'arrête à Lavoisier. « L'ouvrage a demandé, dit M. Bernard-Jullien, de longues recherches et d'immenses lectures : si l'on en fait disparaître quelques taches légères, le fond et la forme en sont recommandables. C'est un livre qui restera. »

La classe remercie M. Bernard-Jullien de ces deux communications.

*** Le mercredi 23 août, séance de la 4e classe (*Histoire des Beaux-Arts*), sous la présidence de M. Debret.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Notre collègue M. le baron Taylor fait hommage à la Société et à la classe d'un ouvrage historique qu'il vient de publier, et qui a pour titre : *les Pyrénées*, 1 fort volume grand in-8°. — Des remerciemnets sont votés à M. le baron Taylor.

Un rapporteur sera choisi ultérieurement pour rendre compte de cet ouvrage.

M. Renzi communique à la classe une lettre de M. William Gardiner, Esqre, de Londres, qui annonce l'envoi très-prochain de son ouvrage intitulé : *la Musique de la Nature*.

Sur le rapport d'une commission composée de MM. Elwart, Renzi et de Brière, M. William Gardiner est admis en qualité de membre correspondant, sauf la sanction de l'assemblée générale.

M. de Brière fait hommage à la classe d'un Sonnet de sa composition sur la mort de M. le marquis Fortia d'Urban, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Deux rapports qui sont à l'ordre du jour n'étant pas prêts, la classe s'occupe d'affaires intérieures jusqu'à la fin de la séance.

*** L'assemblée générale du mois d'août (*les quatre classes réunies*) a eu lieu le vendredi 25 août, sous la présidence de M. le docteur Buchez.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre de M. Quetelet, secrétaire perpétuel de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles, qui offre à l'Institut Historique, au nom de cette Académie, son *Bulletin* de 1836 jusqu'à 1843, 6 forts volumes et plusieurs cahiers in-8°, avec planches; son *Annuaire de* 1843, 1 vol. in-18; enfin un ouvrage intitulé : *Des Moyens de soustraire l'exploitation des mines de houille aux chances d'explosion*, recueil de mémoires et de rapports sur la matière, publié par la même Académie ; 1 vol. in-8°.

M. le secrétaire perpétuel fait connaître les autres ouvrages offerts à la Société pendant le mois d'août. On remarque parmi ces ouvrages un beau volume in-8°, envoyé à l'appui de sa candidature par M. William Gardiner, Esqre, de

Londres, et qui a pour titre : *The Music of Nature*, etc. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

L'assemblée sanctionne, par vote au scrutin secret, l'élection de M. le duc Decazes, grand-référendaire de la Chambre des Pairs, admis en qualité de membre résidant par la 2e classe, et celle de M. William Gardiner, Esqre, de Londres, admis, en qualité de membre correspondant, par la 4e classe.

Le secrétaire perpétuel, M. Eug. Geray de Monglave, lit une partie du rapport, adressé par lui à M. le ministre de l'instruction publique, sur les manuscrits, chartes, antiquités, etc., que possèdent les archives et la ville de Bayonne, et en général le département des Basses-Pyrénées. On remarque surtout dans ce morceau une description intéressante de la cathédrale de Bayonne, et des détails curieux sur l'histoire de cette ville aux IXe et Xe siècles, etc., et sous la domination anglaise.

L'assemblée remercie M. de Monglave de cette communication.

CHRONIQUE.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR FEU M. LE COMTE DE TORENO,

MEMBRE DE LA DEUXIÈME CLASSE DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

Don José-Maria-Queypo de Llano, Ruiz de Saravia, comte de Toreno, naquit le 26 novembre 1686, dans l'hôtel de ses ancêtres, sur la place de la Forteresse, dans la ville d'Oviedo, capitale alors de la principauté des Asturies, et maintenant de la province du même nom.

A l'âge de quatre ans, il quitta les Asturies avec sa famille pour aller successivement habiter Madrid, Tolède et Cuença, où sa mère avait des propriétés. Ce fut dans cette dernière ville qu'il commença son éducation par l'étude du latin, suivant la routine de l'époque. Ses progrès avaient été rapides sous son précepteur asturien don Juan Valdès, lorsque, en 1797, sa famille alla s'établir à Madrid. Ce précepteur était un homme d'un savoir remarquable, fort enclin au libéralisme, et il est plus que probable que ses premières leçons ne contribuèrent pas peu à jeter dans l'esprit de son élève les germes des idées généreuses qui y fructifièrent dans la suite.

Les dispositions peu ordinaires que manifestait don José dans un âge si tendre, et plus encore peut-être la prédilection dont l'entourait sa famille, qui n'avait pas d'autre enfant mâle, furent cause qu'il reçut une éducation fort complète et fort bien dirigée pour l'époque. Dès qu'il eut poussé à fond ses

humanités, auxquelles on attachait alors beaucoup d'importance, il apprit les mathématiques, la physique expérimentale, et suivit avec succès des cours de chimie, de minéralogie et de botanique. En peu d'années, il fit des progrès rapides dans les lettres grecques et posséda bientôt les langues française, anglaise et italienne. Il s'exerça aussi dans l'allemand, mais ce fut à sa langue maternelle qu'il s'attacha de préférence; il s'en fit un instrument harmonieux, destiné à être un jour un de ses principaux titres de gloire.

Il n'est peut-être pas inutile de rapporter ici une circonstance qui, bien qu'insignifiante au premier aspect, a dû pourtant fortifier dans l'âme de M. de Toreno les impressions qu'y avait déposées son précepteur Valdès. Ces idées d'émancipation qui avaient coûté si cher à la France commençaient alors à parcourir l'Espagne, où elles étaient alimentées par le spectacle des désordres de la cour. La Péninsule avait ressenti le contre-coup de la secousse morale qu'avait éprouvée la nation voisine, et qui était destinée à bouleverser l'Europe jusque dans ses fondements. Les nouvelles idées trouvaient de l'écho jusque dans les classes dont elles devaient un jour ruiner l'influence. On les avait vues franchir les Pyrénées avec les écrits des philosophes du siècle qui finissait, et dans les bagages des émigrés français, qui étaient ecclésiastiques pour la plupart. Ceux-ci, chassés de leurs foyers, dépouillés de leurs biens et de leurs priviléges, apportaient avec eux, sans s'en douter, les maximes de l'*Encyclopédie* qui leur avaient été si funestes. Le jeune Queypo de Llano ne subit pas l'influence directe de ces émigrés, hommes instruits en général, et qui devinrent professeurs dans les colléges et dans les familles. Mais, à leur défaut, d'autres adeptes de la secte philosophique se chargèrent avec empressement de compléter son éducation. L'abbé du monastère des Bénédictins de Mont-Serrat (petite rue de Saint-Bernard, à Madrid), libéral exalté, prêt à répandre sans cesse parmi les jeunes gens ses livres et ses doctrines, fit par hasard sa connaissance, et lui prêta l'*Emile* et le *Contrat social* de Rousseau, admirables créations d'un génie exalté, d'autant plus dangereuses qu'elles sont plus sublimes et plus éloquentes.

Les parents de M. de Toreno étant revenus dans les Asturies en 1803, il alla habiter de nouveau Madrid et y séjourna longtemps. Là il reprit le cours de ses études, et se plongea plus que jamais dans ses lectures de prédilection, que dirigeaient Augustin de Arguelles, José-Fernandez Queypo, Ramon Gil de la Cuadra et d'autres érudits de sa connaissance, tous imbus, sans exception, des principes politiques les plus avancés de l'époque. Nous pensons aussi, sans pouvoir toutefois l'assurer, que ce fut vers le même temps qu'il composa sa traduction d'Eutrope (1), qui n'a jamais vu le jour. Ce choix indiquait déjà de sa part une vocation décidée pour les graves études de l'histoire.

M. de Toreno se trouvait à Madrid le 2 mai 1808, époque fatale, pour les

(1) Ecrivain latin du IVe siècle, auteur d'un *Abrégé de l'Histoire romaine*, en dix livres.

Espagnols, de l'occupation française ; et le noble désir d'arracher à la mort son ami Antonio Oviedo (1) lui fit courir d'affreux dangers. Le martyre des héroïques victimes de ce jour remplit son âme d'une patriotique indignation ; et vingt ans après, quand il retrace d'un pinceau vigoureux ces scènes horribles, son cœur en éprouve encore toute l'émotion, comme au jour de la grande catastrophe. « Nos cheveux se dressent, dit-il, au seul souvenir du silence de cette « nuit affreuse, interrompu seulement par les plaintes des victimes et par le « bruit de la fusillade et du canon, qu'on entendait retentir au loin de temps « en temps. »

Ce bruit, comme la flamme électrique, alla réveiller, dans tous les coins de la monarchie, le sentiment de l'indépendance nationale et de la haine de l'étranger ; il donna le signal du soulèvement général le plus spontané, le plus rapide, le plus magnanime dont l'histoire ait conservé le souvenir. Les Asturies, antique boulevard de la liberté espagnole, eurent, dans cette occasion solennelle, la gloire d'être la première province de la Péninsule qui se leva audacieuse contre la domination française. Le comte de Toreno, alors vicomte de Matarrosa (titre des aînés de sa maison), quitta Madrid peu de jours après le 2 mai, et arriva à Oviedo à l'instant où le peuple s'agitait, prêt à arborer l'étendard de la plus légitime insurrection. Il ne contribua pas peu à hâter le moment décisif, soit en mettant en jeu l'influence dont jouissait sa famille, soit en enflammant les esprits au récit animé des attentats dont il venait d'être témoin. Mais il s'agissait de régulariser le mouvement. Par un heureux hasard, la junte générale de la principauté se trouvait alors réunie. C'était une ancienne institution, reste des vieux *fueros* anéantis, s'assemblant tous les trois ans, et laissant en permanence, dans l'intervalle des sessions, une commission prise dans son sein, et chargée de la représenter. Tous les membres étaient élus dans des colléges populaires, à l'exception des comtes de Toreno, membres nés de la junte, par privilége de famille, et exerçant, de temps immémorial, les fonctions héréditaires d'*alfereces mayores* de la principauté. Le pays s'étant soulevé, la junte, dont le vicomte de Matarrosa faisait partie malgré son extrême jeunesse, fut proclamée souveraine, et il fut résolu qu'on enverrait une députation en Angleterre demander des secours et asseoir les bases d'une alliance qui seule pouvait mener à bonne fin une entreprise aussi hasardeuse. Le choix tomba sur le vicomte et sur Andres Angel de la Vega, homme d'un rare mérite, plus tard député aux cortès extraordinaires. La franchise de caractère du jeune Toreno, son instruction solide et variée, ses qualités précieuses, l'avaient incontestablement rendu digne de cette mission de confiance ; mais ce dut être néanmoins pour lui une distinction bien flatteuse que de se voir à vingt et un ans désigné pour représenter à Londres, dans une si importante affaire, la junte suprême des Asturies, qui comptait dans son sein tant d'hommes distingués.

(1) *Histoire du soulèvement, de la guerre et de la révolution d'Espagne*, par M. le comte de Toreno, livre II.

Le 30 mai, les négociateurs s'embarquèrent à Gijon, sur un corsaire de Jersey qui apparut fort à propos à la hauteur du cap de Penas, au moment où il n'y avait pas de croiseurs anglais sur toute la côte des Asturies, et où il eût été dangereux de s'aventurer sur un bâtiment national. Dans la nuit du 6 juin, on arriva à Falmouth, et, le surlendemain, avant sept heures du matin, à Londres. Les députés furent reçus par Canning, alors ministre des relations étrangères, dont la vive pénétration comprit aussitôt toute l'énergie de l'esprit public qui devait agiter l'Espagne, et les conséquences qu'une insurrection de la Péninsule ne pouvait manquer d'avoir sur le sort de l'Europe et même sur celui du monde entier (1).

Le jeune envoyé revint à Oviedo au mois de décembre de la même année. Il y apprit la triste nouvelle de la mort de son père, et prit le nom de comte de Toreno. Les Français ayant évacué la province des Asturies, appelés qu'ils étaient par les événements d'Oporto, M. de Toreno se décida à passer en Andalousie. Il s'embarqua et arriva en septembre 1809 à Séville, où la junte centrale avait transporté ses séances.

Bientôt M. de Toreno, comme tous ceux qui se trouvaient alors à Séville, et qui ne se rallièrent pas aux ennemis de l'Espagne, alla chercher un asile dans les murs de Cadix. Peu après son arrivée dans cette ville, la junte de Léon lui envoya les pouvoirs nécessaires pour la représenter, de concert avec don Joaquin Baeza, auprès du gouvernement, c'est-à-dire auprès de la première régence; peu après la principauté des Asturies lui adressa également les siens. Les autres juntes avaient élu dans le même but des députés, qui, réunis à Cadix, ne tardèrent pas à demander la convocation immédiate des Cortès. Le comte de Toreno fut choisi pour rédiger un manifeste adressé à la régence. Il fut de plus désigné, ainsi que Guillermo Hualde, député de Cuença, et ecclésiastique d'un grand mérite, pour présenter la pétition. L'effet de cet énergique message fut si prompt que, dès le lendemain, la régence promulgua le décret de convocation, si impatiemment attendu.

Nommé député des Asturies, le comte de Toreno fut admis aux cortès, dans la séance du 16 mars 1811, par un vote solennel qui lui accordait une dispense d'âge, car il n'avait pas encore les vingt-cinq ans accomplis exigés par la loi pour siéger dans cette assemblée. Nous ne le suivrons pas au milieu des agitations de la vie publique. Qu'il nous suffise de dire qu'avec son esprit noble, enthousiaste, imbu des principes proclamés par la révolution française, il sacrifia généreusement ses priviléges nobiliaires. Son éloquence eut de beaux succès, et à la clôture des cortès constituantes le jeune député était déjà un homme d'État.

Après la rentrée de Ferdinand VII, le comte de Toreno passa en Portugal, puis en Angleterre. Il ne tarda pas à venir se fixer à Paris, où il vécut six ans,

(1) *Histoire du soulèvement, de la guerre et de la révolution d'Espagne*, livre III.

obscur, mais estimé des hommes impartiaux, heureux du témoignage de sa conscience, et se vouant avec ardeur à l'étude et à l'observation.

La révolution de 1820 le ramena en Espagne. Nommé par Ferdinand ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire à Berlin, il refusa trois fois ces fonctions pour aller siéger aux cortès, comme député des Asturies. On connaît l'histoire de cette révolution de 1820, où tant de sentiments généreux, tant de dévouement chez quelques hommes ne purent protéger l'Espagne contre les excès des deux partis libéral et despotique. Dans ces nouvelles cortès, le comte de Toreno se fait remarquer par plus de maturité et d'expérience ; on voit qu'il a su mettre à profit les années qu'il a passées loin de sa patrie. C'est lui qui proclame et qui soutient dans l'assemblée les véritables principes du crédit public. Doué d'une merveilleuse aptitude pour le maniement des affaires publiques, il prend part à toutes les discussions importantes soulevées dans le congrès ; il traite les questions les plus variées et les plus difficiles avec cette élévation de vues et cette fermeté de principes qui caractérisent les esprits supérieurs.

On sait l'expédition du duc d'Angoulême en Espagne, et le rétablissement du pouvoir absolu de Ferdinand VII. De ce jour commença pour le comte une nouvelle proscription, plus longue et plus douloureuse que la première. Pendant douze ans que dura l'émigration de tant de nobles Espagnols, il voyagea en France, en Angleterre, en Belgique, en Allemagne, en Suisse, liant ou renouvelant d'étroites amitiés avec les hommes les plus distingués de ces différents pays, et recueillant partout les mêmes témoignages de sympathie et d'estime. Ce fut dans cet intervalle qu'il résolut de mettre à exécution le projet qu'il avait conçu, depuis plusieurs années, d'écrire l'histoire des grands événements arrivés dans la péninsule hispanique depuis 1808. Après avoir réuni les matériaux nécessaires, il commença, vers la fin de 1827, pendant un assez long séjour à Paris, à jeter les bases de ce bel ouvrage qui, plus tard, devait être pour lui un titre de gloire. Le dixième livre fut achevé après moins de trois ans de labeur, la nuit même du 28 juillet 1830, au bruit du soulèvement de Paris. A la fin de 1832, huit autres livres, c'est-à-dire les quatre premiers volumes, étaient terminés.

Rentré en Espagne en juillet 1833, par suite de l'amnistie publiée le 15 octobre précédent, le comte de Toreno séjourna dans les Asturies jusqu'à la mort de Ferdinand VII. Il ne pouvait rester neutre dans la question dynastique qui fut bientôt soulevée : il proclama dans sa province, en sa qualité d'*alferez mayor*, la nouvelle reine Isabelle II, et vint ensuite à Madrid, où il vécut en simple particulier jusqu'en 1834, époque à laquelle il fut nommé ministre des finances.

Tout le monde connaît l'histoire de la Péninsule dans ces dernières années, la guerre civile qui a désolé ce beau pays, les luttes de partis qui, hélas! ne sont peut-être pas près de finir. Dans les chambres, au pouvoir, le comte de Toreno n'eut qu'un but, mais difficile à atteindre, inutilement poursuivi depuis 1812, l'union de l'ordre et de la liberté dans les institutions. Si ses efforts, unis à ceux de ses collègues les plus éclairés, échouèrent souvent contre les passions et l'ineptie

périence, ils contribuèrent du moins à former l'éducation politique de son pays, et à lui préparer un avenir de paix et de prospérité.

Au milieu de cette vie pleine de travaux et d'agitations, le comte de Toreno avait trouvé le temps de composer le cinquième et dernier volume de son ouvrage. Après avoir voyagé en Italie, il se fixa de nouveau à Paris avec sa famille et un grand nombre d'Espagnols de marque qui s'étaient expatriés volontairement. L'année dernière, il était entré à l'Institut Historique, sous les auspices de M. Martinez de la Rosa, avec ses anciens collègues aux cortès, MM. Antonio de Benavidès, Antonio Alcala, Galiano et Juan Donoso Cortès.

Il nous resterait à parler de l'*Histoire du soulèvement, de la guerre et de la révolution d'Espagne*, le plus beau titre du comte de Toreno, celui sur lequel repose principalement sa réputation d'écrivain distingué. Mais un membre de la Société ne tardera pas à faire connaître aux lecteurs de notre journal ce bel ouvrage dont le comte venait d'offrir un exemplaire à la bibliothèque de l'Institut Historique.

Toujours laborieux, infatigable, le comte de Toreno rassemblait les matériaux d'une histoire complète de la domination de la maison d'Autriche en Espagne, lorsqu'une maladie subite, imprévue, est venue l'enlever, en quelques jours, au sein de Paris, dans la force de l'âge et de la santé. Quelle douleur pour ses nombreux collègues et amis, qui, partis la veille pour l'Espagne, auront appris sa mort en arrivant dans leur patrie, où il devait bientôt les rejoindre! Quel coup pour toutes les infortunes, tous les besoins qu'il secourait si généreusement! pour ces jeunes gens, ces artistes dont il payait l'éducation, et qui devaient un jour, il l'espérait du moins, faire honneur à l'Espagne!

EUGÈNE GARAY DE MONGLAVE,
Membre de la première classe de l'Institut Historique.

CONGRÈS HISTORIQUES.

Deux congrès scientifiques ont été tenus cette année au mois de septembre; l'un en France, à Angers; l'autre en Italie, à Lucques. L'Institut Historique s'était empressé d'offrir à ces deux réunions le compte-rendu de son neuvième congrès historique, tenu en mai dernier, à Paris, au palais du Luxembourg. Nous regrettons de ne pas connaître en détail les travaux du congrès d'Angers: nous aurions aimé à en faire part à nos lecteurs. Nous savons seulement qu'on y a traité des questions fort intéressantes, parmi lesquelles se trouve la question examinée dans la 107e livraison de l'*Investigateur*, de la navigation à vapeur sur le fleuve des Amazones et ses vastes affluents.

Nous avions surtout considéré l'histoire de ce fleuve et des contrées qu'il arrose, tandis que le congrès d'Angers s'est attaché particulièrement à la question économique et commerciale. C'est notre collègue, M. Pazos, consul général de

la république de Bolivia à Londres, qui avait présenté la question, et c'est M. Jullien, de Paris, l'un des vice-présidents du congrès, qui l'a développée.

Le congrès des savants Italiens était convoqué à Lucques pour le 15 septembre. Beaucoup de membres de ce congrès, arrivés avant l'ouverture, ont fait une excursion scientifique dans la ferme-modèle de M. le marquis Ridolfi, où ils ont assisté à la distribution des prix d'encouragement accordés aux paysans qui s'étaient le plus distingués dans l'élève de la race bovine. M. le marquis Ridolfi est un agronome fort distingué : il vient de fonder à Pise, aux frais du grand-duc de Toscane, une école d'agriculture qui fera partie de l'université de cette ville.

Le congrès s'est ouvert le 15, en présence de trois cent quarante membres (cinq jours plus tard, le nombre était de quatre cent vingt-cinq, et tout fait croire qu'il n'a pas cessé d'augmenter). Le discours d'ouverture du président général, M. le marquis Mazzarosa, a roulé sur les obstacles qu'ont rencontrés les sciences avant d'arriver au point où nous les voyons aujourd'hui, et sur les avantages qu'elles peuvent offrir à la civilisation, surtout par les réunions fréquentes des savants. Nous nous proposons de faire connaître plus tard quelques-unes des questions pleines d'intérêt qui ont été à l'ordre du jour de ce congrès.

Les travaux d'embellissement dont nous avions annoncé l'exécution, il y a une année, sont en grande partie achevés dans l'église Saint-Sulpice.

Sous l'habile direction de M. Victor Baltard, architecte, chargé de la conservation des monuments d'art de la ville de Paris, la magnifique chapelle de la sainte Vierge a recouvré son ancien éclat, et est redevenue l'un des objets les plus dignes d'attirer l'admiration des étrangers.

La fabrique, qui a concouru avec le conseil municipal à cette importante restauration, vient, en outre, de faire placer dans la nef dix riches lampes en bronze, dont l'éclairage, d'un effet nouveau dans les églises, se compose d'une combinaison de bougies et de lampes-carcel. Le modèle d'une horloge à double cadran, pour le service de l'intérieur et de l'extérieur de l'église, a été placé provisoirement au-dessus de l'orgue, et complète l'effet de ce superbe instrument.

Enfin, tout fait présager que ce vaste monument recevra d'ici à peu d'années le complément des décorations projetées, qui doivent à jamais le rendre digne de sa destination religieuse et de la ville de Paris.

Le lundi 14 août, à quatre heures, la chapelle de la sainte Vierge a été rendue au culte en présence de M. le préfet de la Seine, de plusieurs de MM. les membres du conseil municipal et de la fabrique.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Congrès historique réuni au palais du Luxembourg, sous la présidence de M. Martinez de la Rosa ; — *Discours et Compte-Rendu des séances* (neuvième

année, 1843); 1 beau volume in-8°. Prix : 6 fr. pour Paris, et 7 fr. 50 c. pour les départements et l'étranger.

Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique, publiées à Valenciennes par MM. Aimé Leroy et Arthur Dinaux; nouvelle série; tome IV, troisième livraison, avec une gravure représentant le beffroi de Valenciennes.

Rapport sur les antiquités de Trèves et de Mayence, par M. de Caumont, directeur de la Société Française pour la conservation des monuments; brochure in-8°. Caen, 1843.

Mémoire sur les voies romaines de la Bretagne, et en particulier sur celles du Morbihan, par M. Biseul, membre de la Société Française pour la conservation des monuments; brochure in-8°. Caen, 1843.

Seconde étude sur les tombeaux des anciens, mémoire lu dans la séance publique de la Société des Antiquaires de Picardie, le 24 juillet 1842, par M. Ernest Breton ; brochure in-8°. Amiens, 1843 (extrait du tome VI des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*).

Compte-Rendu des travaux de l'Académie royale du Gard, lu à la séance publique de l'Académie et du Conseil général du département, le 28 août 1843, par M. Nicot, secrétaire perpétuel; brochure in-8°.

Rapport sur le concours ouvert en 1843 par l'Académie royale du Gard, touchant la question *De l'Influence du Christianisme sur l'esprit de famille*, par M. Léonce Maurin ; brochure in-8°.

Biografia del cavaliere professore Ippolito Rosellini, del dottore Giuseppe Dei ; in-8°. Florence, 1843.

Annali universali di statistica, economia pubblica, storia, viaggi e commercio; revue mensuelle, publiée à Milan sous la direction de M. Lampato, tome LXVII, livraison de septembre 1843.

Giornale dell' I. R. Istituto Lombardo Veneto di Science, Lettere ed Arti, e Biblioteca italiana, livraison de septembre 1843.

Atti dell' I. e R. Accademia Aretina di Science, Lettere ed Arti; tome Ier, in-8°. 1843.

Galerie des Contemporains illustres, par un Homme de Rien; 66e livraison. M. Gay-Lussac. — Sous presse : M. de Villèle.

Revue étrangère et française de législation, de jurisprudence et d'économie politique, par MM. Foelix, J.-B. Duvergier et Valette; livr. de septembre 1843.

La Revue Synthétique, publiée par M. Victor Meunier ; — Sciences, Littérature, Beaux-Arts; livraison d'août et de septembre 1843.

Revue du Midi, publiée à Montpellier sous la direction de M. Achille Jubinal; livraisons d'août et septembre 1843.

Le Secrétaire perpétuel, Eugène Garay de Monglave.
L'Administrateur-trésorier, A. Renzi.

MÉMOIRES.

DE L'INFLUENCE DES LANGUES BARBARES

SUR LE LATIN DU MOYEN-AGE.

L'influence des langues barbares sur le latin du moyen âge n'est pas un de ces faits insaisissables, problématiques, douteux, sur lesquels il puisse y avoir discussion. Ici les faits parlent. Ouvrez les ouvrages de Cicéron, puis ceux de quelque harangueur du moyen âge; vous trouverez une langue encore semblable par sa syntaxe et sa construction, par son vocabulaire même et ses désinences; mais quelle différence cependant pour la grâce et l'harmonie du style, pour la clarté et la précision de l'expression, pour la richesse et l'élégance de la phrase! On sent dans le beau latin du beau siècle je ne sais quel ton de grandeur et d'autorité qui révèle la langue des maîtres du monde, de même que je ne sais quelle dégradation, je ne sais quel air de servitude se manifeste dans le latin du moyen âge. A chaque phrase vous trouvez comme un trophée de la barbarie sur la civilisation : ici, c'est un mot dont une oreille latine aurait certainement été déchirée; là, une tournure de phrase entièrement contraire au génie de la langue; ailleurs des réunions de consonnances que sans doute les échos du Capitole se seraient refusés à répéter.

Sans doute la langue latine n'eut pas, dès son origine, la perfection à laquelle elle parvint depuis. Dans ce qui nous reste de ses vieux auteurs nous retrouvons la rudesse de formes qui caractérise toujours la langue d'un peuple tour à tour agriculteur et guerrier; ces degrés, nous les suivons sans peine dans les auteurs qui ont précédé ceux de la belle latinité du siècle d'Auguste. Les langues sont comme les fleuves : elles empruntent toujours quelque chose aux siècles qu'elles traversent, comme les fleuves au sol sur lequel ils coulent. A mesure que les mœurs se polissent et se civilisent, le langage qui en est l'expression prend des formes plus douces et plus élégantes, de même que, quand arrive l'instant de la décadence, le langage aussi tombe et dépérit avec les mœurs, avec la liberté, avec l'indépendance, avec le commandement surtout qui lui donnait tant de dignité.

Ainsi cette langue, rude d'abord, mais qui par degrés était devenue, au siècle d'Auguste, la rivale de la langue grecque, à qui elle disputa, souvent avec bonheur, la palme de l'harmonie, de la force, de la grâce; cette langue qui avait eu ses Homère, ses Démosthène, ses Thucydide, ses Anacréon même, ne tarda point à reculer pour ainsi dire vers les premiers temps de son enfance. Triste destinée des choses d'ici-bas, qui n'ont pas plus tôt atteint leur apogée qu'elles se trouvent reportées sur la terre par leur propre poids!

Il y avait déjà, dans cette seule destinée commune aux choses d'ici-bas, une cause de décadence pour la langue latine. Une langue et un peuple, c'est tout un. Née avec le peuple, la langue grandit, se développe, se perfectionne avec le peuple; elle arrive avec lui à l'âge mûr, s'y arrête plus ou moins longtemps selon les circonstances, mais ne manque jamais aussi de le suivre dans les phases diverses de sa décadence : on dirait un de ces génies que les anciens appelaient des Amadryades, qui naissaient, grandissaient avec un chêne et succombaient infailliblement avec lui sous les coups du temps, de la hache ou de la foudre.

Mais à cette cause générale de décadence dans la langue latine, provenant de la décadence même du peuple qui l'avait parlée, se joignirent des causes plus immédiates qu'il s'agit aujourd'hui d'apprécier.

Ces causes, ce furent les invasions des langues barbares sur l'idiome romain, en même temps que les Barbares eux-mêmes envahissaient le territoire de l'empire.

Or dans cette invasion des idiomes barbares, je trouve que l'on peut distinguer deux époques :

La première, c'est celle où la langue de Rome, voyageant à la suite des aigles romaines, venait, conquérante elle aussi, s'imposer aux Barbares. Alors, dans le pays soumis par les armes de l'empire, tous ceux qui se rallaient à la conquête se hâtaient d'adopter la langue du vainqueur, de la parler de la manière la plus élégante possible, et mettaient à cela sans doute quelque esprit de flatterie, pensant peut-être que leurs efforts les feraient bien venir auprès des maîtres, et peut-être aussi qu'à force de bien parler la langue latine ils se feraient adopter pour de vrais Romains.

Altération de la langue latine pendant cette époque.

Dans cette période, sans doute, la langue latine dut s'altérer moins sensiblement et moins vite.

Et cependant, elle ne tarda pas à se ressentir de cet état de choses. Nous qui sommes peu compétents en ce genre, puisque le latin n'est pas notre langue maternelle, nous ne laissons pas cependant, en lisant les auteurs des siècles qui suivirent de près celui d'Auguste, de nous apercevoir que le latin de ces auteurs étrangers à Rome n'est déjà plus celui des Cicéron, des Virgile, des Horace, etc. A quoi nous en apercevons-nous? Dans les uns, à certaines tournures de phrases dures ou rocailleuses, à certains sens nouveaux donnés aux mots; à certaines constructions gênées, peu harmonieuses, dépourvues de naturel et de nombre, quand nous les comparons à celles qui font l'agrément des auteurs de la belle latinité; et dans les autres, au contraire, à une certaine affectation d'élégance, à une certaine prodigalité de locutions remarquables, qui, employées avec sobriété, contribuent à soutenir le style, et, prodiguées à l'excès, font tomber le style dans l'afféterie et la recherche.

Il était impossible qu'il en fût autrement. Toutes les fois qu'on parle une langue étrangère, il se fait intérieurement un effort qui consiste à traduire dans la langue que l'on cherche à parler les pensées qui, forcément, commencent par se produire dans la langue maternelle; et soit que l'attention trop continue qu'exige cet effort dépasse le pouvoir de l'homme, quand il doit se prolonger trop longtemps, soit que l'habitude qu'on n'a pas pu acquérir des finesses de la langue apprise artificiellement laisse forcément cet effort infructueux en beaucoup de rencontres, toujours quelque chose de la langue maternelle s'empreint dans la langue qu'on s'étudie à parler. Et cela est si vrai que dans les meilleurs latinistes modernes un goût exercé reconnaît, à travers le latin, dans les uns je ne sais quelle larve de germanisme, dans les autres de gallicisme, dans ceux-là d'italianisme, dans les autres d'anglicanisme. Tous, Messieurs, nous avons pu nous assurer de cela par nous-mêmes.

Comment donc concevrait-on que les Barbares qui s'étudiaient à parler le latin l'auraient fait avec assez de bonheur pour que rien de leur langue originelle ne transpirât dans l'idiome qu'ils voulaient parler? Quand même nous ne découvririons, nous, aucune différence entre leur style et celui de la bonne latinité, ce qui n'est pas, nous serions encore forcés, par cette seule considération, à reconnaître que quelque altération dut se faire dès lors sentir dans la langue latine; mais notre propre expérience vient de plus confirmer ici la théorie.

Jamais personne n'a confondu avec les véritables auteurs latins, parmi les poëtes, ni les deux Sénèque, qui étaient de Cordoue; ni Lucain, petit-fils de l'un d'eux, né aussi au delà des Pyrénées; ni Silius Italicus, Espagnol comme eux; ni Martial, de Bilboa; ni Marc-Aurèle Olympius-Némésien, au IIIe siècle, natif de Carthage, connu par son poëme sur la chasse; ni Ausone, natif de Burdigala ou Bordeaux; ni Claudien lui-même, né en Égypte;

Parmi les orateurs, ni Quintilien, originaire de Calahora en Espagne; ni Sidoine Apollinaire, né Gaulois;

Parmi d'autres écrivains, ni Apulée de Madaure; ni Pomponius Mela, né en Espagne; ni Columelle, Espagnol aussi; ni Florus, ni Trogue Pompée, ni Aurelius Victor, d'Afrique, etc.

D'où il suit que nous devons regarder la chose comme incontestable.

Deuxième époque. — La langue latine conquise.
Altérations plus rapides.

Mais si l'altération du latin fut lente et presque insensible tant que dura la puissance romaine et que la langue du vainqueur fut elle-même conquérante, cette décadence dut marcher à grands pas dès qu'arriva la décadence de l'empire, et que, de conquérante qu'elle était, la langue romaine fut devenue langue conquise, et surtout conquise par des Barbares.

En effet, au lieu qu'auparavant l'amour-propre, l'intérêt, la flatterie, tout portait les vaincus à respecter les vainqueurs jusque dans leur idiome; à se

croire en faveur, en quelque sorte, à proportion de la facilité, de l'élégance, de la pureté avec laquelle ils le parlaient; alors, au contraire, l'idiome romain partagea, avec les Romains défaits, les dédains et le sans-façon des vainqueurs. *Væ victis!* Si ceux-ci consentaient à parler encore la langue de leurs anciens maîtres, ce n'était plus que pour leur faire sentir, à leur tour, leur supériorité en leur transmettant leurs ordres; et comme chez eux les rapports sociaux n'étaient plus les mêmes que chez les Romains, comme tout était différent, hommes et choses, coutumes et lois, arts et métiers, il fallait, pour se faire entendre, un autre vocabulaire que celui de l'ancien latin. Et de là résultait la nécessité d'altérations continuelles dans le langage, altération surtout sensible dans la terminologie, dans les sons des mots nouveaux, dans la disparité de leurs formes, et, par conséquent, dans la tournure qu'ils devaient donner aux phrases. Pour s'assurer des changements survenus dans le langage romain par ces causes réunies, il suffit d'ouvrir les anciens codes publiés en latin par les Barbares.

Preuves de détail.

Non contents de cette désignation générale des changements qui durent résulter alors pour le latin de ces diverses causes, essayons maintenant de spécifier en quoi ces changements se firent surtout sentir.

Je trouve que ces changements altérèrent les uns la syntaxe, mais dans des choses peu graves, car dans les langues c'est toujours cette partie qui résiste, les autres le vocabulaire, puis ceux-là l'harmonie, et enfin ceux-ci la poésie.

1° *Altérations dans la syntaxe.*

Quant aux altérations dans la syntaxe on peut en signaler quelques-unes : ainsi le *quod* ou *quia*, remplaçant la tournure si improprement appelée *que* retranché; les désignations féodales telles que *Joannes à Pratis*, *Joannes à Vineis*; les titres honorifiques, etc.

2° *Altérations dans l'harmonie.*

Mais il y en a un grand nombre d'autres sans doute qui ne sont que peu ou point sensibles pour nous : ce sont celles qui affectèrent l'harmonie de la langue. Encore une fois, je ne trouve pas que nous soyons parfaitement compétents pour les juger; mais je ne doute pas que le goût exquis des Romains, qui trouvaient même dans Tite-Live je ne sais quel goût de terroir, n'en trouvassent à plus forte raison dans Ausone, dans Lucain, dans Claudien, etc. Nous-mêmes nous ne trouvons pas que ces auteurs soient latins à la manière de ceux du siècle d'Auguste. Que serait-ce si nous allions en Afrique trouver les Cyprien, le Tertullien, les saint Augustin, ou si nous ouvrions les œuvres de saint Jérôme, de Grégoire de Tours, etc.; si nous descendions jusqu'aux chroniqueurs des siècles suivants? Là certainement nous ne retrouvons plus les nombres cicéroniens,

ni la grâce de la phrase virgilienne. Tout se hérisse en quelque sorte de la barbarie des Barbares ; et ils traitent évidemment le latin en langue conquise qui doit se prêter à tous leurs caprices et en quelque sorte à tous leurs outrages.

3° *Altérations dans le vocabulaire.*

Ce qui ne dut pas peu contribuer à détruire l'harmonie de la phrase, ce fut la grande quantité de mots introduits subitement dans le *vocabulaire*. Et quels noms! En vain on leur donnait la terminaison latine, soit dans la déclinaison, soit dans la conjugaison ; ils n'en conservaient pas moins, dans les syllabes initiales ou dans celles du milieu, des sons rudes, sauvages, insolites, entièrement discordants avec les sons habituels de la langue latine. Les noms propres seuls auraient suffi déjà pour défigurer la langue, et ce n'étaient pas les seuls. Tous ceux qui devaient exprimer les rapports sociaux et de famille, les usages accoutumés de la vie intérieure et publique, tout cela faisait nécessairement irruption dans la langue latine, et se produisait avec des sons barbares qu'on s'efforçait en vain de dissimuler.

Exemple.—Pour se faire une idée juste de l'influence que cette circonstance dut avoir sur la langue latine, il suffit, Messieurs, d'ouvrir un livre français, où l'auteur, en écrivant l'histoire d'un peuple étranger et lointain, s'efforce de conserver les dénominations d'hommes et de choses dans la langue du peuple dont il écrit l'histoire.

4° *Altérations dans la poésie.*

Une partie intégrante de toute langue, c'est la langue poétique.

Or, ici, qui ne sait les altérations que les Barbares firent subir à la langue latine? Les uns altérèrent la quantité des syllabes, les autres la mesure des vers. Plusieurs imaginèrent de rimer les vers latins comme les langues du Nord rimaient les leurs. D'autres amalgamèrent la rime avec l'ancienne mesure et firent ce qu'on appelle les vers léonins, entreprenant ainsi de faire passer pour un agrément ce que les anciens auteurs avaient considéré comme le plus grand des défauts. Je passe sous silence d'autres innovations plus bizarres encore, mais qui me paraissent plutôt tenir à un défaut de goût, particulier aux siècles où elles furent tentées, qu'à des altérations dans la langue proprement dite.

Ainsi la langue latine subit la destinée commune à toute langue qui a à lutter avec celle d'un peuple vainqueur. Marquer d'un siècle à l'autre les changements serait peut-être chose hasardeuse et tant soit peu conjecturale; mais en partageant les temps en grandes époques, il n'y aurait pas impossiblité de signaler quelques-uns des changements survenus, et d'en assigner les causes. Je ne doute pas que dans une réunion comme la vôtre, où tant de membres possèdent une érudition spontanée qui les met en état de soutenir par des exemples tout ce qu'ils avancent, il ne se trouve des hommes qui rempliront cette tâche beaucoup mieux que je ne le saurais faire. Comme rapporteur, j'ai pensé que ma

tâche devait surtout consister à indiquer la route que la discussion devait suivre. J'ai choisi çà et là des jalons autour desquels de plus habiles réuniront certainement d'autres lumières qui serviront à nous conduire en toute sécurité de l'un à l'autre, et qui ne sauraient manquer d'offrir un résultat satisfaisant à ceux qui s'intéressent aux recherches historiques sur les différents idiomes de l'antiquité.

Feu VINCENT,

Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR L'HYGIÈNE DES ÉGYPTIENS, DES GRECS ET DES ROMAINS.

De toutes les inscriptions sentencieuses qui couvraient la plupart des édifices publics chez les Égyptiens et chez les Grecs, aucune ne m'a jamais semblé plus magnifiquement simple, plus éloquemment instructive que le γνῶθι σαυτόν du temple de Delphes. Ces deux mots résument en effet la science humaine tout entière ; car la connaissance de l'homme moral et de l'homme physique par la raison humaine est bien le problème le plus vaste que Dieu *pouvait livrer à nos disputes ;* mais pour se connaître il faut avoir étudié son corps presque autant que son âme. La philosophie ancienne n'avait pas séparé ces deux sciences l'une de l'autre, et toutes les écoles enseignaient l'hygiène en même temps que la morale. Chacune d'elles, a dit Tourtelle, se distinguait même de sa rivale par des principes hygiéniques qui la caractérisaient presque autant que le système philosophie qu'elle enseignait. Il y eut ainsi cinq sectes principales dont chacune avait un rapport plus ou moins direct avec le tempérament de son fondateur, et comptait surtout pour adeptes ceux dont l'organisation physique se rapprochait le plus de celle du maître lui-même. Quiconque, par exemple, logeait une âme forte dans un corps vigoureusement constitué fréquentait le Portique, tandis que celui dont la fibre était molle et la sensibilité exquise allait s'étendre sous les myrtes d'Épicure ; ceux dont le tempérament était intermédiaire se décidaient soit pour le Lycée, soit pour l'Académie. Quant à ces atrabilaires dont l'indomptable énergie se cabrait contre le frein des lois et les systèmes, ils embrassaient la vie des cyniques, se livraient aux passions brutales et à la fainéantise ; de sorte qu'on ne serait pas loin de la vérité si on avançait que les Grecs, au temps de la philosophie, eussent pu être classés médicalement, selon qu'ils adoptaient Zénon, Épicure, Antisthène, Aristote ou Platon. Si d'ailleurs on fait attention que, d'une part, chaque maître s'occupait de la santé du corps en même temps que de l'intelligence, et que, d'autre part, les règles

d'hygiène reçues dans chaque secte varient presque autant que ces sectes elles-mêmes, l'opinion que nous venons d'émettre ne ressemblera plus à un paradoxe. Reprenons.

Disons d'abord ce qu'il faut entendre par hygiène : c'est une science qui se propose de régler la vie humaine de façon à en éloigner les maladies et à perfectionner les organes qui l'entretiennent.

Le but que se propose l'hygiène est clairement exprimé dans cette définition, et son importance naît de ce but lui-même.

L'homme, depuis l'instant de l'agrégation élémentaire des organes de la vie jusqu'à celui où la fin de leurs fonctions précède immédiatement le commencement de leur dissolution, se trouve en lutte incessante avec les agents physiques, dont les lois, implacables autant qu'immuables, s'efforcent de le soumettre à leur action destructive. Ce n'est pas tout : la raison qui lui fait trouver les moyens de se soustraire, au moins pour un temps, à l'influence des lois physiques qui régissent le monde matériel, la raison est trop souvent l'ennemi intestin qui mine la place où il est renfermé. Or le but de l'hygiène est de nous faire connaître non-seulement les causes si multipliées qui tendent constamment à troubler l'harmonie des organes entre eux, mais de plus la manière dont ces causes agissent sur l'ensemble et sur les parties de l'économie. Il y a plus encore ; l'harmonie entre les organes, c'est-à-dire la santé, est compatible avec des organes faibles, délicats, impropres aux actes d'une vie qui se produirait un peu vigoureusement. L'hygiène se charge d'améliorer, de perfectionner ces instruments débiles d'une vie qui se consumerait sans profit pour l'individu et tournerait peut-être au détriment de l'espèce. Ainsi, écarter tout ce qui pourrait troubler la santé dans une organisation naturellement vigoureuse, et améliorer sans danger celle qui primitivement ou accidentellement serait incomplétement ou mal développée, tel est le double but que se propose l'hygiène. Il en est un troisième qui n'a frappé, à ma connaissance au moins, l'attention d'aucun médecin ; je me trompe, Pythagore l'a signalé et paraît l'avoir mis en pratique : il consiste à dresser le corps à une profession quelconque, à faire l'éducation du corps pour le rendre propre à soutenir avec la plus grande aptitude possible les travaux de toute profession que l'intelligence aura appris à exercer.

Et maintenant, après ce peu de mots, qui oserait mettre en doute l'importance de l'hygiène? Assurer la santé du corps, perfectionner les instruments de la vie, c'est assurer le développement et le perfectionnement de l'intelligence. *Sit mens sana in corpore sano.* Ainsi s'enchaîne la double connaissance du *moi humain* et du moi physique ; ainsi se lient l'hygiène et la philosophie. Aussi tous les philosophes anciens étaient-ils en même temps médecins ; et Lory, qui a cru faire l'éloge d'Hippocrate en avançant qu'il avait isolé la médecine de la philosophie, aurait dit une bévue s'il n'avait pas fait un contre-sens historique ; car Hippocrate eût été le plus grand philosophe de son siècle si aux soins des malades il eût préféré l'enseignement de la morale dans une école publique.

Telle est donc l'importance de l'hygiène qu'elle pourrait résoudre le grand problème de la vie terrestre, le bonheur ici-bas.

En effet, tout homme, par instinct autant et plus que par raison, cherche le bonheur; or une âme droite dans un corps sain en est la double condition. Travailler à associer la paix du cœur avec l'agrandissement de l'intelligence et la santé du corps est donc le grand, l'important problème de la vie de l'homme. C'est à le résoudre que tous les génies bienfaiteurs et réformateurs de l'humanité ont passé leur vie. Presque tous ont aperçu le but et se sont efforcés d'en tracer les routes. Si aucun n'a réussi à y entraîner le genre humain, c'est qu'aucun n'a su trouver le point d'appui du levier avec lequel il fallait le soulever pour le déplacer.

C'est le moment d'en fournir la preuve en faisant voir, l'histoire à la main, que l'histoire de l'hygiène est la compagne inséparable de l'histoire de la philosophie.

Le berceau de l'hygiène, comme celui de la médecine, se perd dans l'obscurité des siècles. Ce n'est qu'à travers une nuit profonde, à l'aide de quelques lueurs vacillantes et incertaines, qu'on parvient à réunir quelques rares observations qui n'apprennent qu'une chose : c'est qu'il y avait à cette époque reculée les matériaux de la science sans que la science ait été constituée. Mais si l'histoire nous manque, la raison nous dit à son défaut que l'hygiène est aussi ancienne que le genre humain. Les premiers hommes, en effet, apprirent instinctivement à se garantir de l'âpreté des saisons en se faisant des vêtements, en se construisant des cabanes ; à nourrir leur corps en lui donnant les aliments convenables. La nature fut donc leur premier maître; et, plus tard, lorsque l'état des premières sociétés vint à rendre nécessaires les relations d'intérêt commun, les observations se multiplièrent, se communiquèrent d'une famille à l'autre, d'une peuplade à sa voisine : les enfants reçurent de leurs parents les connaissances qu'ils transmirent, avec celles qu'ils y ajoutèrent, à leurs descendants. La tradition orale transporta ainsi de générations en générations le faisceau des notions hygiéniques, qui s'accrut bientôt au point de faire sentir le besoin d'avoir recours à un moyen nouveau. Les monuments, grossiers d'abord, vinrent en aide à la tradition orale, jusqu'à ce qu'enfin l'écriture permit de fixer avec précision les richesses des générations anciennes. Là commence l'époque historique de l'hygiène; mais il est à remarquer qu'elle n'est point encore sortie du domaine public, c'est-à-dire que chaque peuple est en possession du trésor commun des connaissances transmises, et qu'aucun homme en particulier ne s'est encore approprié les observations de tous pour les réunir en corps et fonder la science afin de l'enseigner. L'histoire de l'hygiène se confond donc ici avec l'histoire des peuples, et c'est de là qu'il faut la tirer pour l'isoler.

Les Egyptiens durent à leur climat instable, à leurs vents alternativement brûlants ou froids, et à toutes les causes d'insalubrité inhérentes à leur pays, de travailler les premiers à se préserver des maladies. Les Egyptiens étaient le

peuple du monde le plus soigneux de sa santé (Dacier); aussi est-ce chez eux que l'on trouve les premières observations exactes concernant l'art de la conserver. Une classe de leurs prêtres, appelés *pastophores*, parce qu'ils portaient de longs manteaux, était en possession des six livres d'Hermès qui renfermaient toutes les connaissances concernant la santé. L'observation des règles hygiéniques avait un tel pouvoir, même lorsque les maladies s'étaient déclarées, que la loi prononçait la peine de mort contre le prêtre-médecin qui, avant le cinquième jour de la maladie, avait administré un médicament. Toutefois Aristote nous apprend que cette peine n'atteignait le médecin que dans le cas de la mort du malade. Parr (*Recherches philosophiques sur les Egyptiens et les Chinois*) dit avec raison que cette sévérité outrée contre la violation des règles de l'hygiène avait un but utile, celui de prévenir les maladies pestilentielles qui dans tous les temps ont ravagé l'Egypte. Il n'est donc pas étonnant, dit à ce sujet Tourtelle, que l'on ait si sévèrement défendu toute innovation dans le traitement des maladies encore dans leur temps d'incubation; on avait à craindre que le penchant à tenter de nouveaux remèdes ne rendît inutiles les ressources de l'hygiène, si puissante contre des maladies toujours semblables à elles-mêmes (Tourtelle, page 26). L'hygiène des aliments était arrivée chez eux à un haut état de progrès ; ils étaient dans la persuasion que presque toutes les maladies s'introduisaient dans le corps avec les aliments. Cette persuasion les jetait dans l'exagération à l'égard même de ceux dont les propriétés ne sont pas absolument malfaisantes. Ainsi il est certain, quoi qu'on ait prétendu dans ces derniers temps, qu'ils avaient en horreur les fèves. Hérodote (XIe livre) l'affirme positivement. Quant à l'usage des viandes, il y a des opinions si parfaitement en opposition entre elles que l'on peut dire hardiment, et le prouver au besoin, que les Egyptiens proscrivaient un grand nombre d'animaux que l'expérience avait démontrés insalubres comme aliments ; un nombre au moins aussi grand, parce qu'ils servaient à exploiter les terres ; et enfin un nombre plus grand encore qui débarrassait un sol engraissé par le limon du Nil d'une multitude infinie d'insectes de toutes sortes qui, sans ces animaux destructeurs, seraient devenus bien plus souvent des calamités publiques, comme l'histoire de ce pays nous en a conservé le récit. Voilà les raisons véritables du respect des Egyptiens pour la plupart des animaux; mais qu'ils aient porté ce respect jusqu'à refuser d'entamer un ennemi qui aurait cru les désarmer en se fortifiant derrière une enceinte de chats, de chiens et de belettes, c'est là un de ces contes dont le sens commun d'abord et celui des Egyptiens ensuite font complétement justice. Le dogme de la métempsychose en Egypte n'a jamais été ce qu'on l'a trouvé plus tard chez les Indiens, absolument exclusif de toutes sortes de viandes. La théogonie égyptienne enseignait la création simultanée de toutes les âmes, leur séjour dans le sein de Dieu, dont elles partaient successivement pour venir prendre possession d'un corps humain ; de celui-ci dans un autre de la même espèce, jusqu'à une purification qui les rendît dignes de rentrer dans ce

sein de Dieu duquel elles étaient sorties. Voilà le véritable fondement de la théologie de ce peuple, auquel, par une bizarrerie singulière, on a prêté, avec des notions presque sublimes dans toutes les sciences et dans les arts, des opinions extravagantes en philosophie morale. Ce sont leur imitateurs qui, empruntant sans choix et sans discernement leurs dogmes et leurs opinions en religion, les ont rendus ridicules en les travestissant.

Mais nous voilà bien loin de notre sujet. Ce n'est pas seulement sur le choix des aliments et sur leurs propriétés bien ou malfaisantes que les médecins égyptiens portaient leur attention. Les vêtements, les habitations, les bains, la gymnastique, la morale hygiénique, celle qui réfrène les passions en vue de la santé du corps, l'art d'assainir et de purifier l'air des villes et des campagnes, furent portés très-loin en Egypte. Ils connaissaient les tissus de lin, et la toile chez eux était d'un usage si commun qu'on en trouvait même pour l'embaumement des animaux. Dans la fameuse grotte de Samoun, visitée par M. Pariset, le linge dont les animaux embaumés ont été trouvés enveloppés est en si prodigieuse quantité qu'on en chargerait plusieurs bâtiments. Ces ossements sont mieux vêtus que les habitants de l'Egypte de nos jours. Le feu a été mis à ces linges desséchés, et il a brûlé sourdement pendant plus de trois années ; et cependant, à l'aspect de ce qui reste, on croirait que rien n'a été détruit. Les vêtements égyptiens ne se distinguaient pas moins par leurs formes élégantes et aisées tout à la fois que par la finesse et la richesse des tissus. Quant aux habitations, l'architecture dans ses ornements y était toujours subordonnée aux règlements sanitaires, et l'espace n'y était pas calculé comme aujourd'hui, dans le pays que nous habitons, d'après la quantité cubique de l'air nécessaire à une poitrine humaine. Les bains y étaient tout ce que nous les trouverons chez les Romains, qui n'ont fait qu'y introduire un luxe aussi funeste aux bonnes mœurs qu'à la santé. Les onctions étaient arrivées chez les Egyptiens jusqu'au rang des arts de seconde nécessité hygiénique. L'huile d'amandes douces était la base de tous les cosmétiques employés à cet usage. La gymnastique chez eux ne dégénéra jamais, comme chez les Grecs et les Romains, en luttes féroces où l'on faisait tourner à la destruction de ses semblables la vigueur corporelle conquise dans les exercices que cet art prescrivait. Pour ce qui concerne la morale hygiénique, il suffit de rappeler que ceux qui étaient chargés des règlements de l'hygiène publique et de l'enseignement de l'hygiène privée étaient des prêtres.

Mais c'est dans l'art d'assainir et de désinfecter que les Egyptiens se sont montrés admirables, on pourrait dire inimitables. Tout le monde connaît ce lac Mœris, ces canaux infinis, ces encaissements du Nil, ces desséchements de marais, et tant d'autres travaux gigantesques que l'hygiène avait fait construire, creuser ou percer. Mais le prodige de l'hygiène se trouve dans les embaumements ; oui, les embaumements, je l'ai démontré ailleurs, furent un des bienfaits de l'hygiène avant d'être une pratique religieuse. Volney est le premier qui ait eu la pensée de le prouver.

Comme tous les arts, celui des embaumements fut d'abord dans l'enfance, puis s'éleva progressivement jusqu'au degré de perfection où il fut porté. L'Egyptien commença donc par embaumer d'une manière aussi simple qu'uniforme. D'abord riches et pauvres furent également traités ; mais bientôt on fit servir les progrès de l'art à conserver jusqu'au delà du tombeau les distinctions que l'orgueil des hommes avait recherchées pendant la vie, et on exigea des embaumeurs le talent de distinguer les rangs jusqu'au sein de la mort. De là une sorte de hiérarchie qui commençait par la pierre tumulaire du désert pour finir aux gigantesques pyramides de Memphis. Enfin les animaux, jusqu'aux moins nobles, subirent cette admirable préparation, dont le secret paraît perdu de nos jours. Cet art si merveilleux de donner à des momies une durée égale au moins à celle des pyramides qui les renferment marcha de front avec une foule d'autres arts qui supposent eux-mêmes des siècles et des travaux infinis. Il n'est pas de momie tant soit peu magnifique qui ne présente une sorte d'encyclopédie des arts industriels ; or l'idée-mère d'une pareille création ne saurait être la religion, dont le caractère distinctif est la simplicité dans toutes les œuvres qu'elle inspire. Les premières notions religieuses sont des idées générales qui ont dû laisser bien longtemps le genre humain livré à des pratiques se bornant dans l'adoration du Créateur et la reconnaissance pour ses bienfaits. L'industrie est fille du besoin et non de la religion. Il n'y a qu'une grande calamité publique qui ait pu donner le jour à un art dont la perfection est allée jusqu'au prodige. On commença donc par inhumer les corps, moyen aussi simple, aussi naturel que conforme à la piété naïve des premiers humains ; puis l'accroissement rapide des hommes et des animaux sous un ciel brûlant, sur un sol fécond, profondément humecté plusieurs mois chaque année, ayant donné naissance à quelque fléau meurtrier, l'Egyptien travailla à s'y soustraire en inhumant d'abord les cadavres loin des habitations, plus tard, en prévenant leur putréfaction par l'embaumement, et enfin en étendant jusque sur les animaux cet art d'empêcher la corruption de l'atmosphère. Ce fut alors que la religion, qui trouve si bien son compte à voir retarder indéfiniment la destruction d'un corps qui a logé une âme immortelle, sanctifia en quelque sorte un art que l'hygiène avait enfanté et que l'orgueil avait perfectionné.

L'hygiène des Grecs n'est qu'une belle copie de celle des Egyptiens, qu'ils adaptèrent à leur climat et à leurs mœurs religieuses. L'histoire nous montre tous ceux qui en Grèce cultivèrent l'art de conserver la santé puisant la connaissance de cet art chez les Egyptiens, « peuple où chaque citoyen, dit Rollin, était médecin. » C'est de l'Egypte que les Babyloniens, les Grecs, les Mèdes et les Perses tirèrent l'usage de transporter les malades sur des places publiques pour que les passants leur donnassent des conseils. Les Grecs n'inventèrent rien, mais ils perfectionnèrent plusieurs des moyens que l'hygiène des Egyptiens n'employait encore que fort imparfaitement. Telle fut la gymnastique, par exemple, à laquelle ils se livrèrent avec une ardeur qu'explique suffisamment

l'état de lutte continuelle où les tenait la nécessité de résister aux envahissements sans cesse renouvelés de leurs voisins. Chez eux, de même que chez tous les peuples anciens et jusqu'au moyen âge, la force physique fut honorée par-dessus tout, et conduisit souvent à la souveraineté; que dis-je! jusqu'à l'apothéose. Hercule, Castor et Pollux, Thésée ne furent-ils pas élevés au rang des dieux? Rien ne fut négligé pour encourager cet exercice, qui ne tarda pas à devenir un art pour lequel on établit de vrais concours où les vainqueurs reçurent des couronnes à l'instar du poëte, de l'architecte et du peintre. Milon de Crotone fut couronné sept fois aux jeux pythiens et six aux jeux olympiques. Cet athlète, même en élaguant de son histoire tout ce que l'amour du merveilleux peut y avoir introduit d'exagération, fut chez les Grecs l'exemple le plus frappant de la puissance de l'hygiène bien dirigée pour le perfectionnement de l'organisation physique et le développement de l'intelligence. Sa constitution, frêle d'abord, se développa graduellement par la pratique des leçons de Pythagore, dont il fut un des disciples les plus zélés; et son intelligence, servie par des organes en bon état, se perfectionna à ce point qu'il doit être compté parmi les législateurs les plus en renom chez les anciens, parmi les capitaines qui ont su joindre le courage à la modération, parmi les philosophes enfin qui ont su donner l'exemple si rare de la sagesse des leçons passée dans les actes.

Mais l'hygiène bien entendue ne revendiqua jamais ces Atlas abrutis, ces machines animées que l'on nommait athlètes, qui ne surent même pas toujours obéir à l'instinct de conservation, et descendirent trop souvent au-dessous de la brute par la férocité de leurs penchants. Elle ne revendique même pas ces fiers Spartiates, que Lycurgue réussit à rendre inhumains, immoraux, meurtriers, à force de vouloir les rendre patriotes, robustes et vigoureux. Cette législation hygiénique ne pouvait produire que des soldats aux mœurs brutalement austères, toujours prêts à égorger l'être faible dont ils désespéraient de pouvoir faire un guerrier infatigable, au lieu de le confier aux soins d'une hygiène bien entendue qui en eût fait au moins un homme sobre, patient, tempérant et éclairé, capable de servir sa patrie par l'intelligence, quand il n'eût pu le faire par l'épée. Il est juste de dire que la santé des mères devait préparer des enfants généralement robustes, et que le nombre de ceux que l'on avait à sacrifier, conformément à cette loi barbare, devait être assez restreint. On sait en effet que les femmes, à Lacédémone, partageaient les exercices des hommes jusqu'à leur mariage. Les danses, les combats, les bains froids dans l'Eurotas, la douleur, la faim, la soif, la fatigue, la rigueur des saisons, les exercices journaliers les plus rudes, les privations les plus longues, les travaux les plus pénibles leur étaient communs avec les hommes. Des mères ainsi formées devaient mettre au jour des enfants généralement robustes. Comparez cette vie, qui s'entretenait d'un air pur, d'une alimentation saine, d'une gymnastique vigoureuse, d'un régime fortifiant, avec celle de nos femmes des grandes villes, qui l'étouffent dans l'atmosphère corrompue d'une salle de bal ou de spectacle, dans un de ces sa-

lons de grande maison où l'on presse cent personnes quand trente à peine y seraient à l'aise ; du milieu de cette étuve suffocante voyez cette femme, nue jusqu'à la ceinture, s'élancer dans une voiture hermétiquement fermée, et de là dans ce boudoir que le luxe rend encore malsain, à force de le surcharger d'ornements. Le jour qui suivra la nuit ainsi passée suppléera à la nuit pour un sommeil que l'on appellera souvent en vain, ou qui ne viendra qu'à travers le bruit des milliers de voitures qui écrasent le pavé, font trembler les vitrages, agitent la muraille, et qui, se joignant aux rêves et à l'agitation inséparables d'un repos qui succède aux émotions d'un bal, d'un spectacle ou d'un concert, font une fatigue du moyen le plus puissant de la nature pour réparer nos forces. Les heures qui séparent cette espèce de sommeil du départ pour une nouvelle fête se traîneront dans l'immobilité de la *causeuse*, au milieu d'une atmosphère où il ne manque que l'air respirable, corrompu par les mille odeurs différentes qui le saturent, et font de cette pièce insalubre une sorte de cave à senteurs. Les aliments recherchés par un appétit ainsi préparé sont ou à peu près nuls, ou de qualité plus pernicieuse que salutaire. Cependant les passions, sans cesse aiguillonnées par les pages brûlantes d'un roman éloquemment impudique, par les souvenirs d'une scène passionnée de l'un des derniers spectacles, d'un épisode de bal, viennent porter, par la satisfaction qu'elles réclament, le dernier coup à cette organisation chancelante, où se réveille enfin, mais trop tard, l'appréhension d'une mort hâtée par une vie traînée sans profit pour les autres, et si souvent à charge pour soi-même. Voyez passer dans ce coupé élégant cette momie parée, dont les yeux sont ternes, la face pâle et tous les traits flétris, malgré la jeunesse et l'artifice qui s'y reflètent ; elle porte dans son sein l'enfant conçu par le désordre du cœur et nourri au milieu des dérèglements de la vie. Ainsi se perdent les meilleures organisations physiques et morales, ainsi se corrompent de corps et d'esprit les générations engendrées par des femmes sans vigueur et sans morale. A Dieu ne plaise que je veuille conseiller à nos femmes cette hygiène si souvent impudique des femmes spartiates. Je recommanderais cette hygiène que Jean-Jacques appelait une vertu, et qui est, selon moi, la réunion de toutes les vertus. Cette hygiène, que tout le monde devrait connaître, le médecin de la femme du monde, quand il sera aussi consciencieux que savant, la lui enseignera avec l'empire de la raison et de la probité, double autorité qui dompte les volontés les plus revêches quand leur intérêt est mis en regard.

Le régime alimentaire, chez les Grecs, resta longtemps simple et frugal comme celui des Égyptiens. Ce ne fut guère qu'après la conquête de l'Asie par Alexandre-le-Grand que le dérèglement des repas s'introduisit parmi eux. Les excès de ce conquérant furent un funeste exemple qui prépara, plus que toute autre chose, la décadence de ce peuple qu'il avait élevé si haut. Je ne parle point du régime alimentaire des athlètes, que les uns font vivre, avec une invraisemblance palpable, de cresson, de fruits, de légumes et d'eau exclusivement, tandis que, selon d'autres, avec plus de vérité, ils se nourrissaient modérément de

viandes, de vin et de poisson. L'hygiène des vêtements, chez les Grecs, sut merveilleusement les approprier à la douceur de leur climat. Ils avaient senti combien pouvaient être funestes des vêtements trop étroits, comprimant les cavités où se trouvent logés les viscères les plus importants. Après avoir considéré leurs habillements sous le rapport de la commodité, faisons remarquer la noblesse, l'élégance de ces vastes costumes grecs, où la dignité humaine se montrait avec l'éclat de la santé ; mettez à côté nos habits étriqués qui, sous prétexte de découvrir les formes, étouffent la poitrine, étranglent le cou, torturent le ventre, et sont la source de ces congestions au cerveau, de ces innombrables phthisies pulmonaires, plus communes de notre temps que jamais.

L'hygiène des bains se réduisait, chez les Grecs, à quelques règles fort simples que l'histoire n'a pas mêmes consignées. Ils en faisaient un usage très-fréquent : Mercurialis nous apprend qu'il y avait des établissements de bains dans le voisinage de tous les gymnases grecs ; il semble même que le nom de *laconicum*, donné en Italie aux étuves sèches, soit une preuve que cette espèce de bain fut en usage chez les Spartiates. Mais les Grecs furent, dans cette partie de l'hygiène, laissés bien loin par les Romains, qui en firent, comme nous le verrons bientôt, un luxe plus propre à énerver qu'à seconder la nature dans le développement des organes.

L'hygiène des Romains ne différait de celle des Grecs qu'en ce que les premiers ont porté jusqu'à l'abus les moyens d'entretenir la santé, dont les derniers avaient su tirer un parti si puissant pour éloigner le terme de la vie que Platon fait un crime à Hérodicus d'avoir prolongé les jours d'une multitude de personnes infirmes et valétudinaires, en n'ayant recours qu'aux règles de l'hygiène. « Hérodicus, dit Platon, était à la tête d'une académie où l'on enseignait à la jeunesse les divers exercices ; et, quoique très-valétudinaire lui-même, il associa ces exercices avec tant d'à-propos aux autres moyens qu'emploie la médecine que, malgré sa constitution cacochyme, il ne succomba point aux maux qui l'assiégeaient, mais traîna durant un grand nombre d'années une vie languissante jusqu'à une extrême vieillesse, et rendit ce mauvais service à beaucoup de personnes aussi infirmes que lui. » J'ai tenu à citer ce passage de Platon, pour faire voir que les plus grands génies sont quelquefois exposés à émettre des propositions fort erronées.

J'ai avancé que les Romains avaient déployé dans quelques-uns des moyens auxquels l'hygiène a recours pour l'entretien de la santé un luxe qui les rendit plus pernicieux que salutaires. Citons, pour commencer, le régime alimentaire. Dans les beaux temps de la république, ce régime fut simple et sévère comme les mœurs ; mais à mesure que la victoire étendit les conquêtes, l'opulence changea ces sobres républicains en gourmands effrénés, qui allèrent jusqu'à faire usage du vomitif pour favoriser leur gloutonnerie sensuelle. Les excès de la table devinrent bientôt plus funestes que les guerres les plus désastreuses, et les maladies se multiplièrent au point de nécessiter le recours aux lois somptuaires, que

les riches trouvèrent toujours le moyen d'éluder. Au temps de Sénèque on s'effrayait déjà du nombre toujours croissant des maux qu'engendrait l'abus de la table. « Vous vous étonnez de la multitude des maladies qui vous affligent, disait Sénèque, comptez vos cuisiniers ! » *Innumerabiles morbos miraris, coquos numera.* Leur principal repas était le souper, qu'ils prenaient couchés sur des lits. Les riches le composaient d'un nombre de services considérable; une grande coupe servait à tous les convives, et, lorsque le souper était un festin, on effeuillait une rose dans cette coupe commune, et chaque convive avait une couronne de fleurs sur la tête.

Mais rien ne peut être comparé à la somptuosité que les Romains déployèrent dans l'usage de leurs bains. L'Italie était couverte de palais magnifiques où le moindre citoyen pouvait sans frais venir se délasser de ses fatigues dans des sortes de piscines où aboutissait à volonté l'eau à toutes les températures. Ces piscines étaient communes à beaucoup de personnes et assez vastes pour leur permettre de s'exercer à la natation. Du bain chaud on passait au bain froid, après lequel les esclaves s'empressaient de vous frotter, de vous frictionner et de vous parfumer. Les établissements de bains étaient devenus le rendez-vous de la prostitution; les débauches les plus honteuses y trouvaient un abri, et les satiriques du temps se déchaînèrent inutilement contre les obscénités qui s'y commettaient. Les Romains, pour embellir leurs établissements de bains, avaient rendu tous les arts tributaires, dit M. Rostan; c'est dans ces palais qu'on a découvert les copies précieuses des chefs-d'œuvre des Praxitèle, des Polyclète, des Apollodore, des Silanion, des Lysippe, des Myron, des Alcamène, des Phidias, dont les modèles ont été dévorés par le temps. C'est là qu'on a retrouvé les seuls débris de la peinture antique. Les mosaïques, les pierres précieuses, les marbres de Numidie, les pierres du Thase, les émeraudes, les saphirs étaient foulés aux pieds par les bourgeois de Rome, et les bains des affranchis étaient plus somptueux encore. Une seule salle des bains anciens forme aujourd'hui l'église des Chartreux à Rome, et une loge du portier celle des Feuillants.

Les Grecs avaient trois sortes de gymnastiques : la gymnastique militaire, l'athlétique, plus funeste qu'utile à la santé, et la gymnastique médicale, dans laquelle on faisait entrer toutes les espèces de danses, le saut, la course, l'escrime, la lutte, le pugilat, le pancrace, le jeu du disque, la natation, etc. De ces trois sortes de gymnastiques, les Romains ne cultivèrent guère que la gymnastique militaire, qui fut à une époque cultivée par les Romains les plus célèbres, et dégénéra insensiblement jusqu'au point de devenir une profession abandonnée à des esclaves. Les spectacles de gladiateurs, qui ensanglantèrent trop souvent l'arène où s'étaient formés le courage et la vigueur des plus illustres guerriers de la république, devinrent dès les premières années de l'empire une sorte de besoin pour ces Romains blasés sur toutes les jouissances, gorgés des richesses de l'univers. La luxure en était chez eux à ce point où, tombant dans une espèce de stupeur, elle ne se sent éveillée que par la vue du sang des vic-

times qu'elle égorge. C'est la *Propœtide* que Vénus change en rocher; c'est une vérité incontestable que la volupté est mère de la cruauté, qu'elle conduit l'homme à ne regarder ses semblables que comme de vils instruments de ses brutales jouissances, et éteint dans son âme corrompue tout germe de sensibilité. L'histoire nous montre les hommes les plus cruels presque toujours en même temps les plus effrénés dans leurs mœurs. Néron, qui passait les nuits dans des lieux de débauche, qui faisait violence aux femmes en pleine rue, qui s'habillait en femme pour épouser solennellement l'infâme Pythagore, qui se mariait de nouveau et de la même manière avec l'affranchi Doriphore; qui faisait mutiler Sporus pour lui donner un air de femme et l'épouser ensuite, revêtait cette singulière épouse des ornements d'impératrice et se présentait ainsi en public; l'extravagant Néron, qui enfin en était venu à ne plus satisfaire sa hideuse lubricité qu'avec des goûts contre nature, Néron était peut-être plus féroce qu'obscène. Ne fait-il pas poignarder sa propre mère, égorger Montanus, sacrifier sa femme Octavie, Burrhus et Sénèque, Lucain, Pétrone, ses maîtresses, ses favoris, brûler Rome, éclairer ses jardins avec des chrétiens souffrés en guise de torches? Il aurait voulu incendier le monde et en être témoin, faire dévorer tous les Romains par les bêtes du cirque, et désirait que le genre humain n'eût qu'une tête pour la couper. — Ce fameux roi de Pont, qui mit si souvent l'empire romain en danger, n'était pas moins féroce qu'impudique; et cette comtesse Bathori, qui immola plus de six cents jeunes filles à sa beauté, ridiculement persuadée que le sang humain blanchissait le teint, et qui dans un âge avancé alla jusqu'à prendre plaisir à manger la chair de ces infortunées (Tubocksi, *Hungaria cum suis regionibus*).

Mais, pour en revenir aux gladiateurs, notre XIXe siècle, si fier de sa civilisation, serait-il bien venu à blâmer un spectacle qu'un peuple voisin de nous et un autre séparé par l'Atlantique affectionnent avec une prédilection qui fait horreur aux âmes sensibles? Les boxeurs anglais et américains ne sont-ils pas des gladiateurs poussés à s'égorger par les encouragements frénétiques de spectateurs féroces, applaudissant à chaque coup qui pourrait être mortel et l'est si souvent, quoi qu'en disent les protecteurs de ces luttes atroces (*Voyez* Royer-Collard, *Gazette médicale*).

En suivant l'hygiène chez les peuples de l'antiquité qui ont une part plus large que les autres dans les annales de l'histoire du monde, il est facile de se convaincre que les législateurs anciens en ont souvent fondu les préceptes dans les lois politiques fondamentales de leur gouvernement. Toutefois, aucune législation ne présente cette fusion de l'hygiène avec la politique au degré de la législation juive. C'est une assertion trop facile à prouver pour ne pas en laisser le soin aux seuls souvenirs bibliques du lecteur.

Prochainement nous considérerons historiquement l'hygiène cultivée comme science et réduite en art par les philosophes et les médecins de l'antiquité et des temps modernes.

Docteur Josat,
Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

THE MUSIC OF NATURE; — LA MUSIQUE DE LA NATURE,

OUVRAGE THÉORIQUE, PRATIQUE ET PHILOSOPHIQUE,

PAR M. WILLIAM GARDINER (1).

Depuis l'époque où florissait le savant docteur Charles Burney, cet intrépide voyageur qui, pour recueillir les matériaux de sa vaste *Histoire de la Musique*, s'imposa un exil de dix ans et tous les sacrifices pécuniaires imaginables, depuis cette époque, disons-nous, les presses anglaises n'avaient pas, du moins que nous sachions, livré aux artistes et aux amateurs du bel art des Hændel, des Haydn, des Mozart et des Rossini, un ouvrage aussi intéressant, aussi instructif que celui dans lequel M. William Gardiner a exposé, avec autant de clarté que de méthode, non-seulement la théorie et la pratique musicale la plus excellente, mais aussi une foule de détails qui, s'ils n'appartiennent pas positivement au système musical ancien et moderne, n'en sont pas moins utiles, puisqu'ils rattachent à l'art une foule de choses, d'œuvres et de noms que le succès a consacrés.

La matière musicale, si vaste, si compliquée, se trouve en quelque sorte à l'état d'essence dans l'ouvrage de notre nouveau et spirituel collègue, qui, pour justifier le titre un peu romantique, peut-être, de son livre, a mis à contribution tous les êtres vivants et même les effets de nature morte qui, par les vibrations sonores qu'ils produisent, sont encore une des mille touches de ce grand orgue acoustique dont les arbres séculaires sont les tuyaux, les oiseaux les jeux de flûte, et le bruit des torrents les pédales sombres, menaçantes et profondes. Afin de s'adresser au petit nombre de musiciens chez lesquels l'étude mécanique de leur art n'a pas éteint tout germe du sentiment philosophique, M. William Gardiner a soumis au scalpel de sa plume poétique, et pourtant pleine de sens, la plupart des chefs-d'œuvre enfantés par les plus grands compositeurs des temps modernes. Mozart, ce Raphaël de son art; Beethoven, dont le génie a tant de similitude avec celui du peintre immortel de la chapelle Sixtine; Rossini, cet éblouissant coloriste qui, par son *Stabat*, a conquis le nom brillant de Véronèse de la musique contemporaine; tous ces noms, et beaucoup d'autres, sont cités à propos d'œuvres signées par les artistes bénis du ciel qui les ont portés ou les portent encore; et c'est avec le goût le plus profond, le tact le plus sûr, que M. William Gardiner expose ses critiques ou ses aperçus les plus ingénieux.

Si le solfége, ou l'art d'apprendre à devenir bon musicien, est enseigné par l'auteur avec autant d'originalité que de méthode, la connaissance de la plupart des instruments de l'orchestre moderne, l'histoire de leur introduction dans la

(1) Boston, chez Wilkins; Londres, chez Longman, 1 vol. bel in-8, orné d'exemples notés, gravés au burin.

capitale de la vieille Angleterre, et tous ces détails si importants pour l'archéologue musicien, méritent d'être médités dans *the Music of Nature*.

Les différentes parties qui concourent à former les plus vastes compositions, soit lyriques, soit instrumentales; les secrets de la science des accords et des combinaisons les plus ingénieuses ou les plus profondes du contre-point, ou de l'art d'écrire avec logique, pureté et intérêt toute espèce d'harmonie concertante et vivifiée par la mélodie, cette fille de l'inspiration, ces différentes parties, M. William Gardiner a su les aborder avec autant de laconisme que de bonheur. Outre plusieurs excellents morceaux de maîtres réduits pour le piano, M. Gardiner offre à ses lecteurs un grand nombre de prières, cantiques, romances, etc., dont la musique, signée de grands noms, est vivifiée, en quelque sorte, par d'excellente poésie dictée à l'auteur par l'une des muses jumelles qui l'inspirent; car M. William Gardiner est tout ensemble et musicien et poëte.

L'ingénieuse comparaison que fait M. Gardiner entre l'effet sonore des accords et les couleurs du prisme est moins nouvelle que la même comparaison entre le timbre ou la physionomie acoustique des principaux instruments à vent et les couleurs du même prisme solaire.

M. Gardiner a également établi son opinion sur l'*effet moral* ou expressif des différents tons dans lesquels la gamme primitive d'*ut* est transposée. Nous sommes heureux de voir confirmée par une plume aussi ingénieuse que celle de l'auteur, et cela à deux mille lieues de distance, un système écrit et imprimé par nous en 1836, dans la méthode d'harmonie des *Études élémentaires de la Musique*.

Nous n'avons en France que l'ouvrage intitulé *la Musique mise à la portée de tout le Monde* qui offre quelque similitude avec le livre de M. William Gardiner. Cet ouvrage, dû au savant maître de chapelle du roi des Belges, à M. Fétis, obtint à Paris un succès populaire en 1828, époque de sa publication, et peut-être que sa lecture aura donné l'idée à M. William Gardiner d'écrire un ouvrage non pas identique, mais de nature, comme celui de l'auteur du *Grand Dictionnaire biographique musical*, à intéresser en instruisant tout à la fois et les artistes et les gens du monde.

Moins sérieux que le livre de M. Fétis, mais plus riche d'aperçus et de critiques philosophiques, l'ouvrage de notre collègue sera lu avec intérêt par toutes les classes de lecteurs, et tous ceux qui possèdent *la Musique mise à la portée de tout le Monde*, de M. Fétis, voudront aussi posséder *la Musique de la Nature* de M. Gardiner. Disons, en terminant, que les plus grands soins ont présidé à la confection matérielle du livre, dont notre faible connaissance de la langue anglaise ne nous a pas permis de faire un examen plus approfondi, et que sa traduction en français sera une spéculation d'autant plus louable qu'elle mettra un plus grand nombre de nos collègues à même d'apprécier par eux-mêmes tout le mérite de l'ouvrage philosophique, artistique et poétique qui vient de nous occuper.

A. Elwart,
Membre de la quatrième classe de l'Institut Historique.

MÉMOIRES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LORRAINE,

Par M. NOEL, de Nancy.

Cette cinquième publication de notre laborieux et savant collègue ne sera pas la dernière ; il annonce, sur l'histoire de son pays, un sixième et dernier mémoire qui, sans doute, ne se fera pas attendre. Cette partie, encore inédite, renferme de nouveaux documents sur les phases diverses du régime municipal dans la Lorraine. Ce sera le complément nécessaire des mémoires précédents. Ces divers documents ne peuvent être justement appréciés que dans leur ensemble.

Les mémoires n° 5, dont j'ai à vous rendre compte, comprennent l'administration des deux derniers ducs de Lorraine, Léopold et Stanislas Leczinski. La première partie du premier volume est consacrée aux circonstances qui ont précédé, accompagné et suivi l'inauguration des statues élevées en l'honneur de ces deux princes.

Les événements qui ont fait passer cette province de la domination de la maison de Lorraine dans celle de l'ancien roi de Pologne, Stanislas Leczinski, et, après la mort de ce prince, la réunion définitive de cette province à la France, sont trop connus pour qu'il soit nécessaire d'en entretenir nos lecteurs. J'y reviendrai, si la suite du travail de l'auteur l'exige.

Les mœurs traditionnelles des peuples, trop négligées dans les histoires générales, doivent occuper la première place dans les monographies ; et malheureusement tous les annalistes de localités n'en ont pas compris l'importance. Leur exemple n'a pas été contagieux pour M. Noel ; il n'a reculé devant aucun obstacle, et d'heureuses découvertes ont couronné ses studieuses et intéressantes investigations.

Chaque pays a ses solennités périodiques, ses fêtes, où la population se donne en spectacle à elle-même. Quelques-unes de ces fêtes traditionnelles sont communes à presque toutes les localités. Les différences qu'elles présentent tiennent aux mœurs, au caractère particulier de chaque population, et à la température locale. Mais il en est d'autres dont l'objet se rattache à un grand souvenir historique : telles étaient les fêtes commémoratives de Beauvais, de Saint-Jean-de-Losne, etc.

Telle était celle de Nancy, fondée par le duc René, deuxième du nom, en mémoire de la défaite et de la mort de Charles de Bourgogne, tué, le 5 janvier 1477, sous les murs de cette ville, qu'il assiégeait.

Dès quatre heures, des fanfares annonçaient l'ouverture de la fête : c'était l'heure à laquelle le duc René avait fait sonner la diane ; à neuf heures, des salves d'artillerie. En même temps, les vicaires des paroisses distribuaient aux familles bourgeoises des billets, sur la présentation desquels les porteurs recevaient tout le menu d'un repas copieux, vin, volailles, gâteaux, gibier, en proportion du nombre des membres de chaque famille.

Avant de se mettre à table, les bourgeois assistaient à une messe solennelle, à l'église Saint-Nicolas. Le duc, accompagné des principaux officiers de sa maison, visitait les bourgeois attablés, et trinquait avec eux. La fête se terminait par une procession aux flambeaux. On y étalait les trophées pris sur les Bourguignons : la fameuse tapisserie qui avait servi de tente au duc Charles se déployait sur les murs extérieurs de l'église Saint-Georges et du palais ducal.

A la tête de la procession marchait la milice bourgeoise de Nancy ; venaient ensuite les congrégations religieuses ; des Suisses, habillés comme au XVe siècle et armés de petits fléaux de fer, de hallebardes à hache, d'espadons à deux mains ; le clergé des paroisses et des chapitres; les armes du duc de Bourgogne, portées par des seigneurs de la cour; le duc de Lorraine et toute sa cour, les corps de magistrature ; les troupes de la garnison fermaient la marche. Partie du palais ducal, la procession se rendait à l'église Saint-Georges, où un *Te Deum* était chanté. Cette fête, suspendue pendant tout le temps que les Français occupèrent Nancy (1702 à 1714), rétablie en 1715, fut supprimée en 1737 par le roi Stanislas.

L'auteur prétend que le prince ne l'avait supprimée que pour faire oublier aux Lorrains ce qu'il appelle leur nationalité, et la perte de leur dernier duc Léopold. Cette suppression s'explique par le fait même ; il est inutile d'invoquer les motifs de convenance et d'ordre public qui rendaient cette suppression juste et nécessaire.

Des Lorrains ont protesté contre cette mesure, en fondant une messe solennelle à l'église Notre-Dame-des-Victoires ou de Bon-Secours, dans une chapelle érigée par les ducs René et Antoine, sur les lieux mêmes où l'armée de Bourgogne avait été défaite, et où furent enterrés par masses tous les Bourguignons qui avaient péri dans l'action. Stanislas pouvait s'offenser de cette protestation et la rendre impossible ; il n'en fit rien, et l'auteur des Mémoires aurait dû mieux apprécier l'excessive tolérance de ce prince.

Cette fête commémorative avait aussi son lendemain ; mais cette seconde fête n'avait nul caractère politique. C'était là ce qu'elle était dans toute la France ; c'était l'ouverture du carnaval ; c'était le premier banquet des jours gras, le joyeux avénement du roi de la fève. La Lorraine avait à ce sujet des usages tout particuliers.

On mettait dans un panier, couvert d'une serviette, autant de fèves qu'il y avait de convives et de domestiques. On en ajoutait deux autres pour le bon Dieu et la sainte Vierge. Une seule était noire. Le plus jeune, après avoir dit un *Benedicite*, tirait les fèves une à une, et nommait successivement chaque assistant. La personne à laquelle échéait la fève noire était roi ou reine ; si elle tombait à un domestique, on rachetait son droit par un cadeau ; on procédait à un nouveau tirage. La fève unique était cachée dans un gâteau. Comme dans l'usage commun, les roi et reine de fève devaient, le dimanche suivant, aller à la grand'messe et à l'offrande, sans préjudice du souper de rigueur à leurs frais.

La Lorraine, comme la Bourgogne, avait sa fête des Brandons, mais plus compliquée. En Bourgogne, le premier dimanche du carême ou des Brandons n'est que la continuation ou la fin du carnaval, des brillantes promenades, des masques à pied, à cheval, en chars plus ou moins riches, des joyeux banquets et des danses.

En Lorraine c'était moins gai. Tous les mariés depuis un an étaient, sous peine d'une forte amende, obligés d'aller, de la porte Notre-Dame au bois de Boudonville, ramasser un fagot de bois mort. C'était encore la mauvaise saison ; c'était une pénible corvée pour les jeunes époux ; mais les hommes de police venaient à leur aide : les sergents de ville établirent à leur profit une foire privilégiée à la porte Notre-Dame, et vendaient les petits fagots obligés. D'autres vendaient de petites serpettes en fer-blanc, des rubans et des joyaux figurant en petit les ustensiles ordinaires du ménage.

Les époux étaient décorés de leur serpette et de leur bouquet. L'auteur cite la procession de 1699 comme la plus nombreuse. On y comptait plus de six cents mariés. Le lieu du rendez-vous général était la grande salle des Cerfs, au palais ducal, décorée comme l'indique son nom. On aurait pu mieux choisir. Le cortége conjugal se rendait de la salle des Cerfs à la place de l'Hôtel-de-Ville ; on y déposait les fagots et les bouquets. Danses dans les cours du palais ducal ; un feu de joie de tous les fagots et bouquets ; à sept heures, grand souper à l'Hôtel-de-Ville. La fête se terminait par la proclamation des Valentins et des Valentines.

Les fêtes des Brandons et des Valentins ne se passaient jamais sans scandale, et entretenaient dans les familles de funestes antipathies.

Les nouveaux mariés, placés sur le balcon de l'Hôtel-de-Ville, avaient seuls le privilége de proclamer les *Valentins* et les *Valentines*. Le Valentin devait, dans la semaine, envoyer un bouquet ou un cadeau à sa Valentine. S'il était agréé, la Valentine s'en parait le dimanche suivant, et se présentait à la toilette de la duchesse. Si le bouquet du Valentin était refusé, ses voisins allumaient devant sa porte un feu de paille ; c'était un affront public. La suppression de ces fêtes scandaleuses n'eut lieu qu'en 1737, époque de la réunion de cette province à la France, dont elle avait fait longtemps partie. Cette suppression fut un véritable bienfait. Ces fêtes avaient toujours été protégées par les ducs de la maison de Lorraine.

M. Noël (2e vol., p. 57) peint à grands traits le tableau des mœurs lorraines, et les crimes de l'intolérance religieuse dans les siècles de barbarie.

Au XIIIe siècle, dit-il, lors de l'introduction du schisme et des guerres de religion, le fanatisme et l'intolérance des prêtres firent voir des maléfices de tous côtés. Nos aïeux furent frappés d'une fièvre panique, d'une maladie qu'on ne saurait définir ; on croyait aux sorciers, aux devins, aux farfadets, aux génécheries, au sabbat, aux vampires, aux apparitions d'esprits, aux portraits, etc... Nos simples et crédules aïeux croyaient n'avoir pas assez de perspicacité pour

trouver chez leurs compatriotes les traces du diable ou de l'esprit infernal, et, quand on soupçonnait son existence, on prenait conseil des missionnaires, qui s'emparaient de la victime, lui faisaient souffrir la torture pour lui faire avouer ses crimes, puis la livraient aux justiciers, leur disant qu'elle était convaincue de magie et de sorcellerie. C'est ainsi que furent jugés la femme Idate et le chevalier Romaric Bertrand, qui fut convaincu d'avoir épousé dix-huit femmes dans une nuit.

Guerre des Rustauds (paysans d'Alsace). — 1525. — Leur crime était de demander l'abolition de la noblesse. Ils étaient schismatiques. De là l'acharnement des riches et des nobles pour les exterminer. Redoublement de fureur en 1540. On accusa les Rustauds de la sécheresse qui affligeait la Lorraine.

En 1552, lors du passage des troupes allemandes, qui, sous les ordres de Charles-Albert, marchaient au siége de Metz, ces Allemands étaient luthériens, et, pour n'être pas confondus avec eux, portaient sur leur vêtement une double croix jaune. Par ordonnance de Nicolas de Lorraine cet usage fut proscrit.

La mort de Catherine de Bourbon, sœur d'Henri II, duc de Lorraine, fut attribuée, par les prêtres ligueurs, aux prières du R. P. Fourrier et d'Alix Leclerc.

Il est peu de pays où l'ignorance et la superstition aient causé de plus longs et de plus déplorables malheurs que la Lorraine. Il a fallu son retour dans la grande famille française et toute la puissante influence d'une révolution pour l'arracher à toutes les barbares traditions du moyen âge. M. Noël explique l'origine et les principaux épisodes des usages et des fêtes traditionnelles de son pays. Son second volume se compose exclusivement de notes et de documents, d'anecdotes qui ne sont pas sans intérêt pour l'histoire. La partie qui concerne spécialement les institutions politiques n'est pas complète ; l'auteur en annonce l'indispensable complément.

J'attendrai que ce mémoire nous soit parvenu pour en rendre compte à l'Institut Historique ; je ne pourrais que hasarder des observations conjecturales sur un ouvrage historique encore inachevé.

Que l'ancien gouvernement français ait dû tout mettre en œuvre pour faire rétablir la Lorraine au nombre de ses provinces, il avait droit et raison de le faire. Il importait à la sûreté de son territoire de ne pas laisser à la merci d'une puissance étrangère une province qui pendant plusieurs siècles fut française, et sans laquelle nos provinces du Nord et de l'Est ne pouvaient avoir de frontières défensives. Cette réunion était également dans l'intérêt de la Lorraine ; et c'est à regret que l'on voit un homme aussi éclairé, aussi consciencieux que M. Noël, se montrer si prodigue d'éloges envers les princes d'Autriche, et plus que sévère envers les princes des maisons de Bourgogne et de France qui ont gouverné ce pays, et surtout envers ce bon Stanislas, auquel la Lorraine doit l'embellissement de deux villes, des établissements d'éducation et le développement d'une immense industrie. Les faits seuls protestent assez hautement contre la partialité de quelques annalistes lorrains.

Les citoyens de la Meurthe, de la Moselle et des Vosges comptent de grandes illustrations dans notre histoire contemporaine ; et, sous le triple rapport des arts, des sciences, de la civilisation et de l'industrie, les populeux départements que je viens de citer ont fait de la vieille Lorraine féodale l'une des plus belles parties de notre commune patrie.

Je prends l'engagement de présenter un rapport complet sur l'ouvrage aussitôt que le dernier mémoire de notre savant collègue m'aura été remis.

DUFEY (de l'Yonne),
Membre de la première classe de l'Institut Historique.

HISTOIRE GÉNÉRALE DU MOYEN AGE,

Par MM. Em. RUELLE et HUILLARD-BRÉHOLLES (1).

L'*Histoire générale du Moyen Age*, que nous devons à MM. Ruelle et Huillard-Bréholles, et dont j'ai été chargé de rendre compte, se fait remarquer, au milieu des nombreux résumés historiques qui paraissent depuis quelques années, par des qualités estimables qui doivent en assurer le succès. Cet ouvrage se distingue, et ce n'est pas un faible mérite dans un sujet aussi complexe, par la méthode, par la clarté et en même temps par l'exactitude des faits.

Les auteurs ont pris pour leur point de départ l'époque de la mort de Théodose-le-Grand, et se sont arrêtés à la prise de Constantinople par les Turcs-Ottomans. Pour compléter le tableau de cette période si importante de l'histoire, qui embrasse, outre la décadence et la chute de l'empire romain, la formation des diverses nationalités qui se sont élevées sur ses ruines, peut-être auraient-ils dû remonter jusqu'à Constantin.

Bien que souvent ils aient adopté pour guide Gibbon, qui a traité avec étendue une partie de ce vaste sujet, ils se sont imposé la loi de recourir toujours aux sources, soit pour suppléer à son silence, soit pour s'assurer de la vérité de ses assertions, soit enfin pour les combattre ou les modifier.

Les ouvrages originaux et les collections historiques qu'ils ont consultés sont au nombre de plus de trente.

Dans ces deux volumes le lecteur passe en revue, divisée par époques, l'histoire : 1° des invasions des Barbares et de leurs premiers établissements dans les provinces de l'empire romain ; 2° de la France depuis Clovis jusqu'à Charles VIII, après l'expulsion des Anglais; 3° de l'Angleterre depuis le départ des Romains jusqu'à la mort de Henri VI ; 4° de l'Italie depuis l'invasion des Ostrogoths, comprenant l'histoire des maisons souveraines, des républiques et du royaume des Deux-Siciles, jusqu'à l'avénement de Ferdinand d'Aragon ; 5° de l'empire allemand depuis les premiers Carlovingiens jusqu'au couronnement de Frédéric III ; 6° de l'Espagne et du Portugal sous les Visigoths, et ensuite sous les Musulmans,

(1) 2 vol. in-8. Paris, 1842, chez Desobry et Magdeleine, rue des Maçons-Sorbonne, 1.

jusqu'à l'avénement de Ferdinand-le-Catholique, qui réunit l'Aragon à la Castille et acheva l'expulsion des Maures; 7. des Papes, depuis le commencement de leur puissance temporelle jusqu'à l'avénement de Nicolas V, après la fin du grand schisme; 8° enfin, de l'empire grec depuis Théodose jusqu'à sa chute sous Constantin Dragazès.

Pour exposer avec tous les développements qu'elle comporte l'histoire du moyen âge, sans doute deux volumes sont insuffisants; mais ce résumé, tel qu'il est, ne laissera pas d'être utile aux jeunes gens auxquels on présente pour la première fois ces grandes scènes de la vie des peuples, aux gens du monde et aux personnes qui sont obligées de se borner à la connaissance des faits principaux de l'histoire, et même aux savants, comme moyen commode de se rappeler les objets qu'ils ont étudiés à fond et dans leurs détails.

On ne doit pas chercher dans cet ouvrage de résultats généraux. L'exposition précise et exacte des faits, à laquelle les auteurs se sont spécialement attachés, doit précéder la philosophie de l'histoire, qui ne peut s'élever avec quelque solidité que sur cette base. Toutefois, le récit n'est pas entièrement dépourvu de réflexions, lorsqu'elles sont naturellement amenées par les faits; et pour suppléer à la brièveté de la narration, les auteurs ont eu soin de placer dans des notes le texte même des ouvrages originaux, lorsqu'il s'agit d'événements d'une haute importance ou éminemment dramatiques.

Parmi les parties de cette histoire qui réunissent ces deux genres d'intérêt, nous signalerons la lutte si longue et si désastreuse de l'empire allemand et du sacerdoce, qui a été une des grandes calamités du moyen âge, et qui a pris sa source plus encore dans les passions du cœur humain, toujours avide de pouvoir et de domination, que dans les difficultés réelles de bien établir la limite entre la puissance spirituelle et l'autorité temporelle.

Les progrès de la religion et de l'empire des Musulmans, les invasions et les guerres au moyen desquelles cet empire a étendu, avec une prodigieuse rapidité, sa domination sur une partie de l'Orient et de l'Occident, sont bien exposés. Toutefois, nous avons ici quelques observations à faire.

Dans l'ouvrage qui nous occupe, on n'a pas assez expliqué les principes de l'islamisme, la liaison intime qui existe entre ces principes et l'état d'hostilité permanente où les Musulmans se sont placés à l'égard de tous les autres peuples, de tous les autres cultes.

Une citation est ici nécessaire : « On a faussement attribué la propagation de « l'islamisme à l'indulgence de sa morale et à l'attrait des plaisirs sensuels que « le prophète promet aux croyants. La morale du Koran est toujours pure et « souvent pleine d'élévation. Mahomet, il est vrai, ne détruisit point la polygamie, « qui avait constamment régné dans l'Asie occidentale; mais il réduisit à quatre le nombre des femmes légitimes. Dans le commencement de son apostolat, « il prêcha la tolérance. « Ne faites point de violence aux hommes à cause de « leur foi, dit le Koran; la voie du salut est assez distincte du chemin de l'er-

« reur. » Mais quand il se sentit fort et puissant, il se présenta aux infidèles, le « livre sacré d'une main, le glaive de l'autre, et il ne permit pas toujours aux « vaincus d'acheter l'exercice de leur religion par un tribut annuel. Cependant « ceux qui reniaient leur religion pour embrasser l'islamisme obtenaient tous « les avantages des conquérants (1). »

Nous ferons remarquer, d'abord, qu'indépendamment de leurs quatre femmes légitimes, les Musulmans sont libres d'avoir pour concubines les filles et les femmes qu'ils enlèvent à la guerre, dans les pays qu'ils envahissent, ou celles qu'ils achètent comme esclaves, et ce sont elles, surtout, qui peuplent les harems de l'Orient.

Sans doute, dans les premiers temps de sa prédication, Mahomet n'a pas déclaré la guerre à tous ceux qui n'admettaient point ses dogmes et sa doctrine; mais bientôt, et lorsqu'il se fut retiré à Médine avec une troupe de ses sectateurs, il se servit du glaive; il fonda sur la victoire et sur le meurtre de ses adversaires la vérité de son apostolat. Enfin il annonça que, si les anciens prophètes avaient été chargés de proclamer les lois divines par le ministère de la parole et par les voies seules de la persuasion, à lui était confiée la mission de contraindre les nations à obéir et à observer ces saints commandements par la force des armes. En conséquence, il fut permis de tuer tous ceux qui, fidèles à la religion de leurs pères, rejetaient la divinité du Koran.

Dès lors les Arabes, naturellement portés au pillage et à la dévastation, se sont crus non-seulement autorisés, mais obligés par devoir de religion, à attaquer tous les peuples qui les environnaient, à massacrer les hommes, à entraîner dans l'esclavage les femmes et les enfants, à s'emparer de leurs terres et de tous leurs biens; seulement, lorsqu'ils étaient fatigués de carnage ou lorsqu'ils avaient besoin des bras des vaincus, ils consentaient à leur laisser la vie, à condition qu'ils la rachèteraient par des impôts, par des tributs, par une obéissance passive et sans limites à toutes leurs volontés, à leurs caprices les plus tyranniques et les plus immoraux.

Comment le peuple arabe n'aurait-il pas été flatté, comment n'aurait-il pas été gonflé d'orgueil, de se voir ainsi choisi par Dieu même pour répandre sa loi, et autorisé par la religion à se mettre au-dessus des autres nations et à les subjuguer?... Ainsi la fierté nationale s'est trouvée d'accord avec l'intérêt privé et avec les idées religieuses pour exalter l'enthousiasme et le fanatisme.

Telle est la principale cause des conquêtes des Musulmans pendant plusieurs siècles, et de toutes les affreuses calamités qui en ont été la conséquence. Nous engageons les auteurs de l'*Histoire du Moyen Age* à insister sur ce point dans leur prochaine édition.

Nous terminerons par une dernière remarque. Il nous a paru que le tableau de l'état où se trouvait le monde grec-romain à la mort de Théodose aurait dû

(1) Tome Ier, page 220.

presque des événements politiques, éclata tout à coup dans le collége de Versailles. L'ordre fut rétabli sans délai, et l'eût été sans scandale, si déjà à cette époque on n'eût pas attaché trop d'importance à ces manifestations puériles d'une jeunesse qui, grâce au bonheur et à l'insouciance de son âge, ne devrait avoir ni opinions, ni convictions politiques à manifester ; mais les chefs de l'Université d'alors se crurent dans l'obligation d'intervenir avec tout le haut pouvoir dont ils étaient revêtus : ils changèrent le proviseur.

Quoi qu'il en soit, Vincent pouvait conserver la place de censeur que personne ne songeait à lui ôter, et cette position, à son âge, avec ses talents, ouvrait devant lui un riant et facile avenir. Il aima mieux partager la disgrâce de son ami et de son protecteur. « Je suis monté avec lui et par lui, nous disait-il, et je tiens à honneur de ne pas me séparer de lui dans son malheur immérité. »

Cependant il était sans fortune ; il avait uni son sort à une femme qu'il chérissait autant qu'elle méritait de l'être, et il devait s'attendre à se voir bientôt père de famille. Il se résigna donc à chercher, dans les pénibles fonctions de maître de pension, les moyens d'existence qu'il venait de sacrifier à un sentiment de délicatesse peut-être exagéré. Mais ces froids calculs de commerce, ces petites intrigues, ces démarches intéressées, cet art, en un mot, si perfectionné aujourd'hui, de faire son chemin dans le monde, et de se maintenir contre ce qu'on appelle la concurrence, tout cela lui était aussi antipathique qu'inconnu. Il n'avait compté pour réussir que sur ses talents, son zèle et sa probité ; or ce n'était pas là tout ce qu'il aurait fallu ; aussi n'eut-il aucun succès productif dans la nouvelle carrière qu'il venait d'embrasser.

Bientôt survinrent les grands changements politiques qui signalèrent l'année 1830 ; la longue série de troubles qui en fut la suite, l'affreuse épidémie qui vint encore se joindre à ces événements et désoler la capitale aggravèrent tellement la position de Vincent qu'il crut devoir abandonner un poste où tout ce qu'il possédait avait été compromis. Il vendit son établissement fort au-dessous du prix qu'il l'avait payé. « Cette somme, me dit-il alors, est un peu plus que suffisante pour acquitter les dettes que le malheur des temps m'a fait contracter ; et une fois l'esprit en repos de ce côté, je me sens le courage de travailler du matin au soir pour gagner le pain du jour. »

Il comptait encore sans faire la part de la mauvaise foi, parce que son âme ne comprenait pas ce vice ; il fut bientôt obligé de reconnaître qu'elle joue un rôle trop important dans toutes les affaires de la vie. Son acquéreur lui suscita procès sur procès, le calomnia jusque dans son honneur, le seul bien qu'il espérait conserver ; ruina à plaisir, par une administration inconcevable, l'établissement qui répondait de la dette ; et, quand la justice vint enfin lentement proclamer le droit de mon malheureux ami, il était trop tard : Vincent restait sans ressources avec ses inquiétudes, ses chagrins et la pénurie en perspective.

Que de force d'âme ne lui fallut-il pas alors ! Je l'ai vu, sans se laisser abattre par tant de revers, puiser une nouvelle énergie dans le témoignage de sa

conscience, et s'apprêter avec une religieuse résignation à combattre corps à corps le malheur. Aucun des moyens honnêtes et légitimes de subvenir à ses besoins et à ceux de la digne compagne de sa vie ne lui parut à dédaigner; il ne recula devant aucun sacrifice de travail et d'amour-propre; l'honneur seul, ou (pour employer ici l'expression la plus convenable) la vertu, c'était tout ce qu'il voulait garder intact.

Officier de l'Université, licencié en droit, ancien censeur d'un collége royal de première classe, il se fit répétiteur d'études dans une simple pension de Paris. Pour un modique salaire, à peine égal à celui qu'on donnerait à un homme de peine, il consacra de longues heures à ce travail si ingrat, si décourageant; et le peu de temps qui pouvait encore lui être laissé, le temps même qu'il eût dû employer au sommeil, c'est à un travail plus déplorable encore qu'il était contraint de le consacrer. Ses connaissances si péniblement acquises, ces fruits de l'intelligence si longtemps mûris dans des jours de bonheur et d'espérance, la nécessité l'avait forcé de les vendre. A quel prix? Je rougirais de le dire.

Dieu enfin sembla satisfait de tant d'épreuves si courageusement supportées. Une place honorable et peu assujettissante fut accordée à Vincent dans une de nos administrations municipales, et, comme un bonheur n'arrive jamais seul, bientôt après un des établissements d'éducation de la capitale lui confia la direction supérieure des études ainsi que l'administration morale de la maison. Aucun choix ne pouvait être plus heureux, et déjà les résultats venaient le justifier quand la mort l'enleva inopinément à toutes ses espérances et à toutes ses affections. Heureux pourtant qui vécu comme lui de la vie du juste et qui est mort comme lui de la mort du chrétien!

Maintenant, je solliciterai encore quelques instants la bienveillante attention de nos lecteurs. Que ne m'est-il donné d'appeler leur intérêt sur quelques-uns de ces travaux par lesquels mon ami cherchait à se distraire des peines trop réelles de la vie! Quelle que soit mon insuffisance, mon cœur me dit pourtant que c'est un devoir sacré, et je tenterai de le remplir.

Jeune et le cœur chaud d'espérances, Vincent arrivait à Paris. Il crut alors, comme tant d'autres, voir le monde ouvert devant lui, et l'intime connaissance de ce qu'il se sentait capable de faire l'autorisait en effet à rêver de nobles et glorieux succès. Pauvre jeune homme! il ignorait que le succès aussi s'achète, sinon à prix d'or, du moins trop souvent par l'intrigue et par des concessions plus ou moins contraires à la dignité d'un caractère indépendant. Il se mit donc à travailler avec foi et avec ardeur. Tous ses travaux avaient un but utile et scientifique; car mon ami ne vit jamais dans la culture des lettres qu'un moyen puissant de propager des sentiments vertueux ou des connaissances tendant à rendre l'homme meilleur.

Mais quelle chance de succès peut se promettre l'écrivain isolé de toute coterie, et qui ne consulte que sa conscience. Quelques-uns de nos lecteurs le savent sans doute, et Vincent l'apprit plus d'une fois à ses dépens.

Je ne vous arrêterai pas ici sur toutes ces pages qu'une dure nécessité le contraignit de livrer au prix du tarif d'un commerçant intéressé, et *connaissant*, comme on dit, *son affaire*; mais parmi ces ouvrages, arrachés pour ainsi dire à sa plume par les besoins du moment, je regretterai toujours de trouver sa VIE DE SAINT AUGUSTIN. Ce livre, qu'on retrouve dans plus d'une bibliothèque, fut en effet un de ceux qu'il avait travaillés avec soin dans des temps plus fortunés, et je ne crains pas de dire qu'il méritait une meilleure destinée.

Je passerai aussi sur ses *Abrégés de l'histoire d'Angleterre* et *de l'Italie*, ainsi que sur plusieurs autres travaux. Ces ouvrages sont la propriété des libraires qui les ont payés à tant la page, et j'aurais tort d'y attacher plus d'importance qu'il n'y en mettait lui-même. Ce que je puis dire cependant, c'est que dans tous on retrouve toujours son style pur et correct, son goût judicieux et son profond respect pour la religion et les vertus qu'elle recommande.

Mais tout ce qui est sorti de cette plume qui n'écrira plus n'a pas été composé sous la même influence du besoin et de la nécessité de remplir une tâche dans un temps donné. Plusieurs ouvrages, véritablement remarquables, ont été perfectionnés par Vincent avec tout le soin et le goût dont vous savez qu'il était capable; je citerai en premier lieu sa TRADUCTION DE PINDARE, en vers français.

C'est dans tout le feu de l'adolescence, à cet âge si propre à la poésie, parce que l'esprit n'est pas encore désillusionné, qu'il entreprit cette traduction dont ensuite il revit scrupuleusement toutes les parties. L'ouvrage fut imprimé. Je l'ai déjà dit, Vincent n'avait aucune idée de ces moyens indirects par lesquels un auteur est malheureusement contraint d'attirer sur son œuvre l'attention du public, et cependant si le *Pindare*, en vers français, n'eût pas dans le monde ce retentissement général qu'il méritait en effet, il ne manqua ni d'éloges, ni d'appréciateurs distingués. Les amateurs de la littérature antique s'empressèrent de lui rendre justice; plusieurs journaux scientifiques en parlèrent avec estime; on loua généralement la noblesse et l'harmonie des vers du jeune auteur; on admira la richesse et le bonheur d'une foule de ses expressions. Mais ce qui parut étonnant surtout, c'est la fidélité scrupuleuse avec laquelle la traduction reproduit presque toujours la pensée et les mouvements sublimes d'un poëte qu'Horace lui-même déclarait inimitable. L'édition fut promptement épuisée, et je dirai avec M. Baour-Lormian, qui en cite de longs fragments dans un de ses ouvrages, qu'un tel travail méritait, plus que beaucoup d'autres, d'être mis au nombre des livres classiques.

L'autre ouvrage important auquel il travaillait encore quand la mort est venue le surprendre est une traduction en vers des tragiques grecs. Le Sophocle était déjà terminé. L'Institut Historique en a entendu plusieurs morceaux, et il a applaudi à cette noblesse fière et antique que le traducteur a su donner à son style, à la reproduction si fidèle et si difficile des pensées de l'original, et surtout à l'harmonie saisissante des chœurs.

Espérons qu'un si beau travail ne sera pas perdu pour le public savant, et que la pauvre veuve pensera quelque jour à en tirer un légitime profit.

Espérons aussi qu'elle consentira à l'impression de ce *Cours de Littérature ancienne*, si plein d'utiles enseignements et de réflexions judicieuses, cours que Vincent professait naguère encore dans les salons de l'Institut Historique. Je sais avec quelle attention il en méditait toutes les parties ; je sais qu'il a eu soin d'en rédiger lui-même chaque leçon, et je n'ai pas besoin d'en rappeler ici le mérite ; il a pu être apprécié par un assez grand nombre d'auditeurs, et j'ose dire que cette publication serait une des gloires de notre Association.

Je termine ici ma triste tâche ; elle eût été bien plus longue à remplir s'il m'avait fallu citer tous les traits de vertu, de probité et de désintéressement qui font honneur à mon ami ; mais il vécut ici-bas simple et modeste : l'éloge qu'il m'a été permis d'en faire doit être simple et modeste comme lui. Dieu seul sera là-haut sa récompense !

AGUESSE,
Membre de la première classe de l'Institut Historique.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

** La 1re classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le mercredi 6 septembre, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne).

M. le comte de Toreno (1) offre à l'Institut Historique son *Histoire du soulèvement de la guerre et de la révolution d'Espagne, de* 1808 *à* 1814 ; 5 volumes in-8°, reliés. M. de Monglave est chargé d'en rendre compte.

La classe reçoit encore plusieurs volumes et brochures, parmi lesquels on remarque les *Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique*, publiées à Valenciennes par MM. Aimé Leroy, bibliothécaire et Arthur Dinaux, de la Société royale des Antiquaires de France. — Des remerciements sont votés aux donateurs, et en particulier à M. le comte de Toreno.

M. Huillard-Bréholles lit un rapport sur l'*Histoire de France depuis Clovis jusqu'à Louis IX*, avec le Tableau des institutions et des mœurs des temps barbares et du moyen âge, par M. Serpette de Marincourt, avocat à la Cour royale de Paris. — Renvoi au comité du journal. (*Voyez* la 110e livraison, page 332.)

(1) Désormais député. *Voyez* sa notice nécrologique dans notre livraison précédente, page 353.

M. Dufey (de l'Yonne) donne lecture de son rapport sur la suite des *Mémoires relatifs à l'histoire de Lorraine*, par M. Noël (de Nancy). Le rapporteur regrette que le sixième volume de cet important ouvrage n'ait pas encore paru ; il aurait pu offrir un travail plus étendu et plus complet. — Ce rapport est renvoyé au comité du journal. (*Voyez* la présente livraison, page 379.)

*** Le mercredi 13 septembre, séance de la 2e classe (*Histoire des Langues et des Littératures*), sous la présidence de M. Onésime Leroy.

Le président fait hommage à la classe et à la Société de son dernier ouvrage intitulé : *Époques de l'*Histoire de France *en rapport avec le* Théâtre français, *dès l'origine de la langue*, un vol. in-8°. M. Fontaine est chargé d'en rendre compte.

La classe reçoit encore l'*Abrégé de la grammaire française*, par M. J. Lagarrigue, instituteur, et plusieurs revues et brochures. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

MM. le marquis de Pastoret et Renzi proposent M. de Virgilii (de Naples) en qualité de membre correspondant. M. de Virgilii envoie à l'appui de sa candidature un drame historique intitulé : *Masaniello* (en italien). Sont nommés commissaires : MM. Trémolière, Renzi et Moreau (de Dammartin).

M. Bernard-Jullien lit un compte-rendu d'un ouvrage de M. Léon Faucher *Sur l'or et l'argent considérés comme étalons monétaires*. Ce travail, quoique peu étendu, est plein de faits et d'intérêt.

Le même membre donne lecture d'un examen de la huitième édition du *Thesaurus Poeticus totius Latinitatis*, par M. Quicherat, professeur de l'Université. Cet excellent dictionnaire, bien supérieur aux autres ouvrages du même genre, n'est pas seulement fait pour les élèves ; c'est encore le meilleur interprète que puissent consulter les personnes qui veulent lire sérieusement les poëtes latins.

*** La 3e classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le mercredi 20 septembre sous la présidence de M. le docteur Cerise.

La classe reçoit plusieurs volumes et brochures, parmi lesquels on remarque le tome Ier des *Mémoires de l'Académie d'Arezzo* (Toscane), 1 vol. in-8°, en double exemplaire (en italien). M. l'abbé Badiche est chargé de rendre compte de cet ouvrage.

MM. Renault et Renzi proposent, comme membre correspondant, M. Cipriani, docteur-médecin à Naples. M. Cipriani offre à l'appui de sa candidature un ouvrage en italien, intitulé : *Della mutua influenza dell' anima e della condizione dinamico organica*. Sont nommés commissaires : MM. le docteur Cerise, Renzi et Foulon.

Sur le rapport de M. Moreau (de Dammartin), M. P.-N. Hamont, médecin

vétérinaire, membre de l'Académie royale de Médecine, ancien directeur des haras du vice-roi d'Égypte, est admis à l'unanimité en qualité de membre résidant, sauf la sanction de l'assemblée générale.

M. Bernard-Jullien lit un mémoire *Sur les figures du Syllogisme dans la philosophie scolastique.* Ce travail est en forme dialoguée.

Après une assez longue discussion entre MM. l'abbé Badiche, N. de Berty et Bernard-Jullien sur la nature du *syllogisme*, et sur l'usage qu'on doit en faire en philosophie, ce mémoire est renvoyé au comité du journal.

⁂ Le mercredi 27 septembre, séance de la 4e classe (*Histoire des Beaux-Arts*), sous la présidence de M. E. Breton.

M. le secrétaire donne lecture de deux lettres, l'une de M. le chevalier J.-P. Campana, de Rome; l'autre de M. William Gardiner, Esqre, de Londres, qui remercient l'Institut Historique, et en particulier la 4e classe, de les avoir admis au nombre de ses membres.

MM. le docteur Josat et Lefaivre de Raysan proposent comme membre résidant M. Auguste Wolff, professeur au Conservatoire de Musique, auteur de diverses œuvres musicales. Sont nommés commissaires pour l'examen de cette candidature : MM. Elwart, le docteur Josat et de Brière.

M. E. Breton offre à la classe sa *Seconde Étude sur les tombeaux des anciens*, faisant suite à la *Première Étude* qu'il a publiée l'année dernière.

La classe reçoit encore plusieurs cahiers et brochures. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. E. Breton lit un travail sur les *Monuments siamois*, destiné à l'ouvrage qu'il publie en ce moment sous le titre de *Monuments de tous les peuples.* Nous regrettons que la nature de ce travail, écouté avec beaucoup d'intérêt, ne nous permette pas d'en donner au moins une courte analyse.

⁂ L'assemblée générale du mois de septembre (*les quatre classes réunies*) a eu lieu le vendredi 25 septembre, sous la présidence de M. le docteur Buchez.

M. le secrétaire-adjoint donne lecture : 1° d'une lettre de Mme la comtesse de Toreno, qui annonce la mort prématurée de son mari, M. le comte de Toreno, membre résidant de l'Institut Historique;

2° D'une lettre de M. le duc Decazes, grand-référendaire de la Chambre des Pairs, qui remercie l'Institut Historique de l'avoir admis au nombre de ses membres;

3° D'une lettre de M. Martinez de la Rosa, président de l'Institut Historique. Voici un fragment de cette dernière lettre, datée de Bayonne le 2 septembre, et adressée à M. l'administrateur-trésorier :

« ....Je ne pouvais pas quitter la France sans vous faire mes adieux.

« Il n'y a que deux jours que je suis de retour (de Bagnères de Bigorre) ici, « et déjà je me prépare à partir pour l'Espagne, que je suis bien aise de revoir

« après une si longue absence (trois ans). Cependant je quitte la France avec « beaucoup de regret : je ne puis oublier l'accueil que j'y ai reçu, et les mar- « ques d'estime dont on m'y a comblé... Vous comprendrez aisément, mon cher « collègue, que la distinction que l'Institut Historique m'a accordée (1) oc- « cupe la première place dans ces témoignages dont je conserve le souvenir. Je « vous prie instamment de saisir toutes les occasions qui se présenteront pour « lui exprimer mes sentiments de reconnaissance. . . . . .

. . . . . .

« Je suis vraiment honteux de n'avoir pas fait le petit article dont je m'étais « chargé : c'est une ancienne dette que je dois acquitter. Je tâcherai de le faire « et vous l'enverrai afin que vous puissiez le présenter à notre Société. . . . .

. . . . . »

M. le secrétaire-adjoint fait connaître les ouvrages offerts à l'Institut Historique pendant le mois de septembre. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

L'assemblée sanctionne à l'unanimité l'élection de M. P.-N. Hamont, admis par la 3e classe en qualité de membre résidant. (*Voyez* ci-dessus.)

M. Renzi lit un rapport sur plusieurs revues et ouvrages périodiques envoyés à l'Institut Historique par plusieurs départements et par l'étranger. Après une courte discussion entre MM. Dufey (de l'Yonne), le marquis de Preigne, Masson et Renzi, ce rapport est renvoyé au comité du journal. (*Voyez* la 110e livraison, page 345.)

M. Hippeau donne lecture de son rapport sur l'*Introduction à la science de l'histoire*, par M. le docteur Buchez ; deuxième édition, deux volumes in-8°.

Cette lecture achevée, M. le docteur Buchez prend la parole, et, après quelques observations sur des points de peu d'importance, en réponse à M. Hippeau, il explique dans quelles circonstances et sous l'influence de quels sentiments il a écrit ce livre, et pourquoi le début en est empreint d'une certaine amertume contre le siècle; il s'arrête successivement sur diverses parties de l'ouvrage, et termine en indiquant, relativement à la géogénie, les idées de la première édition qu'il a cru devoir conserver.

Cette improvisation, qui a vivement intéressé l'auditoire, est suivie d'une courte discussion. Le rapport de M. Hippeau est renvoyé au comité du journal. (*Voyez* la 110e livraison, page 321.)

(1) La présidence générale.

CHRONIQUE.

M. le marquis de Larochefoucauld-Liancourt, membre et ancien président de l'Institut Historique, vient de nous offrir deux médailles frappées en son honneur à l'occasion d'un voyage qu'il a fait dernièrement en Angleterre. Tout le monde connaît l'ardente philanthropie de M. le marquis de Larochefoucauld-Liancourt; ce noble sentiment lui a inspiré une pensée généreuse qui intéresse vivement l'humanité : c'est le projet d'une paix universelle. Aussi les philanthropes anglais se sont-ils empressés d'accueillir notre honorable collègue avec une haute distinction. Ils ont fait frapper en son honneur deux médailles, pour perpétuer le souvenir de son voyage en Angleterre, et resserrer les liens qui doivent unir dans une même pensée tous les amis de l'humanité.

La première de ces médailles présente d'un côté la tête de M. le marquis de Larochefould-Liancourt, entourée de ces mots : *Distingué par sa philanthropie universelle;* de l'autre côté, au milieu, on lit l'inscription suivante : *En commémoration du grand Congrès des Amis de la paix universelle, tenu à Londres le 22 juin* 1843. Cette inscription est surmontée d'une colombe tenant dans son bec un rameau d'olivier, signe de paix, et ayant les ailes ouvertes comme pour aller annoncer la paix à toute la terre. Autour, du même côté, se trouve encore cette inscription : *Bénis soient ceux qui entretiennent la paix, car ils seront appelés les enfants de Dieu.*

La seconde médaille offre également, d'un côté, la tête de M. le marquis de Larochefoucauld-Liancourt, avec les mêmes paroles; de l'autre, on voit la paix universelle tenant un globe de la main droite, et couvrant de la gauche quatre figures plus petites, qui représentent les quatre parties du monde, occupées à enterrer tous les instruments de guerre. Autour de ce groupe on lit ces mots : *La paix sur la terre est le bonheur de l'humanité.*

— L'Académie de Valdarno, en Toscane, dont le vice-président est M. le docteur Corinaldi, notre collègue à Pise, a décerné à douze membres de l'Institut Historique le diplôme de membre honoraire de cette Société. C'est une nouvelle preuve de la considération et de l'estime dont l'Institut Historique jouit à l'étranger. C'est, pour les membres qui viennent d'être honorés de ce titre nouveau, un gage de la part que prend à leurs travaux une des Académies les plus anciennes et les plus recommandables de l'Italie.

L'Institut Historique doit au dévouement sans bornes de notre collègue M. Corinaldi cette précieuse distinction dont il doit être fier.

Les douze membres auxquels a été décerné ce diplôme sont : MM. le marquis de Pastoret, comte Le Peletier d'Aunay, baron Taylor, Paul Royer-Collard, professeur à l'École de Droit, abbé Badiche, Nigon de Berty, docteur Josat, Bernard-Julien, Foulon, H. Barbier, de Monglave et Renzi.

Les diplômes ont été présentés à l'Assemblée dans sa séance générale du 27 octobre dernier.

— *La monnaie de Morlaas* (extrait d'un rapport manuscrit adressé à M. le ministre de l'instruction publique, par M. Eug. Garay de Monglave, sur son voyage dans le département des Basses-Pyrénées et le pays basque). — La ville de Morlaas, après Lescar et avant Orthez, fut la capitale du Béarn et le séjour de ses premiers vicomtes. Ils habitaient leur antique palais de la Hourquie, où se frappait la célèbre monnaie de Morlaas. Quand, au milieu du XIVe siècle, on ne connut plus que la monnaie du roi, le Béarn indépendant conserva la sienne et put regarder comme étrangère celle des autres Etats, dont il toléra seulement la circulation.

La monnaie de Morlaas est mentionnée pour la première fois dans la charte de fondation du monastère de Saint-Séver, émanant de Guillaume Sanche, duc de Gascogne, en 980. On lit dans le Cartulaire de l'église de Sainte-Foi que Géraud, le monnayeur, ayant acheté du vicomte de Béarn, Centulle IV, l'office de graveur de la monnaie pour lui et pour sa race *à perpétuité*, et que Gaston, successeur de Centulle, lui ayant contesté cette acquisition, le monétaire la démontra par l'épreuve du fer, et le vicomte lui assura la possession perpétuelle de l'office moyennant la somme de 100 sols morlaas.

Cette monnaie eut, pendant tout le moyen âge, un cours régulier dans toute la Gascogne; elle était préférée à la livre tournois, étant moins sujette aux altérations que les autres espèces, son titre ne pouvant être modifié sans la volonté des États, c'est-à-dire la réunion des évêques, barons et communautés (Remontrance de l'évêque et de la ville de Bazas, adressée, en 1239, au roi d'Angleterre, duc d'Aquitaine).

Bien plus tard, François Ier, pour complaire à son beau-frère Henri d'Albret, permit d'introduire en France la monnaie de Béarn. Alors on compara la livre de Morlaas à celle de Tours, et l'on trouva que la première avait une valeur triple de la seconde. C'est pourquoi, sous le même Henri II de Béarn, les monnaies de ce pays furent baissées aux mêmes titres. Henri IV les confondit toutes en unissant le Béarn et la Basse-Navarre à la France.

Au XIVe siècle, le sou morlaas était la vingtième partie de la livre morlaane; c'était la même division qu'en France, mais la livre morlaane valait trois livres tournois. L'ardit correspondait au liard et formait le quart du sol; une dernière subdivision est la baquette, ou petite vache, monnaie analogue aux deniers tournois. Il y avait d'autres monnaies courantes. (*Voir* aux archives de Pau, registre du démembrement, n° 200, liasse 55.)

Dès la seconde race des rois de France, l'usage de l'effigie disparait sur les pièces françaises; il persiste en Béarn, mais avec des traits vagues. Autour de la tête on lit : VIC. ET DOM. BEARN.; au bas, à l'exergue : HONOR. FURC. MORLAN. Au revers, une main tenait un glaive couronné, avec lequel elle séparait deux vaches,

avec cette légende : GRATIA DEI SUM ID QUOD SUM, rappelant que les seigneurs de Béarn ne relevaient que de Dieu et de leur épée. Depuis que les anciennes pièces ont été retirées et fondues au profit de la monnaie décimale, quelquefois, au lieu de la lettre insignifiante désignant les autres ateliers de France, la vache béarnaise trahit celui de Pau. *L'écu à la vache porte bonheur*, dit-on dans le pays, et cette opinion a franchi les limites du Béarn : c'est un proverbe répandu dans le Midi.

CINQUIÈME CONGRÈS SCIENTIFIQUE D'ITALIE,
Tenu à Lucques en septembre 1843.

Le cinquième congrès scientifique d'Italie s'est réuni cette année à Lucques, ainsi que nous l'avons annoncé dans notre dernière livraison. Cette réunion a été nombreuse et féconde en résultats pour la science. Nous ne sommes pas de ces esprits impatients qui voudraient voir sortir de ces sortes de réunions de savants quelque chose de semblable aux découvertes de Galilée et de Newton. Il nous suffit que les véritables savants ne manquent pas à l'appel qui leur est fait tous les ans, dans une ville d'Italie désignée d'avance, pour y débattre les plus graves questions qui intéressent les sciences. Quelques jours leur suffisent pour se communiquer réciproquement les fruits de leurs travaux pendant l'année ; c'est à la presse à les répandre pour l'instruction de la jeunesse, et à faire connaître l'exemple de bienveillante fraternité qui règne entre tous ces savants comme entre les membres d'une même famille. Plusieurs résultats avantageux pour les sciences en général, et pour l'Italie en particulier, obtenus par les congrès scientifiques, en prouvent l'importance et l'utilité. D'abord l'unité des travaux et la publicité qu'on leur donne constatent dans les sciences une vie toute nationale, qui donne de l'impulsion, de l'émulation à tous les corps savants, aux Académies qui n'existaient plus que de nom. Après la restauration de l'Académie *del Cimento*, à Florence, par le Congrès scientifique, en mémoire de Galilée, restauration consacrée par l'érection d'un monument digne du grand-duc de Toscane, vingt-quatre Académies d'Italie ont repris leurs travaux et leurs publications. Ces Académies, ainsi que neuf Académies étrangères, ont eu à ce dernier Congrès leurs représentants. Tout fait espérer que l'année prochaine le nombre en sera augmenté de beaucoup. Leurs travaux acquièrent de jour en jour plus d'importance, si nous devons nous en rapporter aux productions que quelques-unes viennent d'envoyer à l'Institut Historique: nous ne pouvons qu'applaudir à cette résurrection un peu tardive, il est vrai, mais qui est d'un bon augure pour l'avenir.

Il serait trop long de donner ici le résumé des questions qu'on a discutées dans le Congrès de Lucques. Plusieurs de ces questions, débattues par de nombreux orateurs avec beaucoup de talent, ont été résolues d'une manière satisfaisante ; les autres seront traitées au Congrès de Milan, où les savants se sont donné rendez-vous pour l'année prochaine.

Programme publié, au nom de la commune de Milan, sur une ou plusieurs expériences à faire à l'occasion de la réunion du Congrès scientifique qui aura lieu à Milan en septembre 1844.

La ville de Milan, heureuse de pouvoir accueillir dans ses murs la sixième réunion des savants italiens, et désirant leur donner un témoignage de son estime qui soit particulièrement en rapport avec la nature de leurs études, a décidé qu'une somme de *dix mille livres autrichiennes* serait affectée aux frais d'une ou plusieurs expériences en grand, dans les sciences hysiques et naturelles, à exécuter pendant le Congrès.

On invite tous les amateurs des sciences, soit italiens, soit étrangers, à faire parvenir au Conseil municipal de Milan l'indication de l'expérience qu'ils entendraient exécuter; cette exécution sera confiée à celui qui l'aura proposée, l'administration municipale bornant son concours à en faire les frais.

Au terme indiqué ci-dessus, les divers projets seront soumis à l'examen d'une commission scientifique choisie *ad hoc*, laquelle déterminera, suivant l'importance des projets et de la dépense, si l'on pourra mettre à exécution une ou plusieurs des expériences proposées. Dès que la commission aura pris une décision à cet égard, elle se mettra en communication immédiate avec l'auteur ou les auteurs des projets adoptés, et procédera d'accord avec eux à tous les préparatifs nécessaires.

Les expériences devront être de nature à faire connaître quelque fait nouveau ou quelque progrès récent de la science. On exclura toutes celles qui n'offriraient aucun intérêt scientifique. Ces expériences ne devront pas non plus demander trop de temps pour leur exécution, afin que les membres du Congrès puissent y assister commodément dans leur séjour à Milan.

La ville ne se charge que des dépenses immédiatement relatives aux expériences, les dépenses de transport demeurant à la charge de ceux qui les auront proposées; s'il se présentait d'autres dépenses, il sera décidé dans une délibération particulière si l'on doit les refuser ou les accorder.

Les indications relatives aux expériences que l'on adressera au Conseil municipal de la ville de Milan devront être clairement détaillées, et écrites en latin, en italien ou en français.

Le présent programme sera envoyé aux principaux corps scientifiques de l'Europe et répandu au moyen des plus importantes publications scientifiques.

— Notre honorable collègue M. Alix vient de nous communiquer la note suivante sur un opuscule que l'Institut Historique lui avait confié.

M. l'abbé Laroque, chanoine honoraire de Limoges et vicaire-chapelain des Invalides, a fait remettre à l'Institut Historique une brochure intitulée : *Considérations sur l'influence de la religion dans les maisons centrales de force et de correction.*

Après avoir exposé, d'une manière aussi claire que frappante, les effets salu-

taires que la religion doit produire et produit en effet déjà sur le moral actuel des détenus, dans le régime actuel des prisons, M. l'abbé Laroque expose ce qui reste à faire pour accroître cette action, et pour améliorer, sous le rapport moral et religieux, l'administration des maisons de correction, notamment avec le système cellulaire.

Il fait voir que ces améliorations dépendront surtout : 1° du concours des directeurs et des aumôniers agissant dans le même but, mais dans des sphères séparées; 2° du choix des aumôniers; 3° de la manière dont ils rempliront leurs fonctions et dont les exercices religieux seront prescrits; 4° des lectures auxquelles les détenus pourront se livrer; et à cette occasion M. l'abbé Laroque indique les ouvrages dont la bibliothèque des prisons devrait être composé ; 5° des moyens à employer pour obtenir des prisonniers la restitution des objets dérobés et la réparation civile; 6° enfin de l'organisation de Sociétés de patronage.

Il était difficile, dans un aussi petit nombre de pages, de montrer autant de bon esprit, d'amour du bien et en même temps de capacité administrative, que M. l'abbé Laroque en a fait preuve dans son ouvrage, qui est aussi substantiel que le sujet en est important.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Rapport fait à la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département de la Dordogne dans la séance du 26 avril 1843, sur les progrès des arts, de l'industrie, du commerce, de l'agriculture, etc., dans le département, par M. l'abbé Audierne, chanoine de la cathédrale de Limoges, etc. ; in-8°.

The Music of Nature, or an attempt to prove that what is pathetic and pleasing in the art of singing, speaking, and performing upon musical instruments, is derived from the sounds of THE ANIMATED WORLD, with curious and interesting illustrations, by William Gardiner, Esqre, author of *Music and Friends ; Lives of Haydn and Mozart ; Oratorio of Judah ; the sacred Melodies*, etc. ; 1 volume grand in-8°.

Archivio storico italiano, etc. ; Archives historiques italiennes, ou *Recueil d'ouvrages et de documents inédits ou devenus très-rares, relatifs à l'histoire d'Italie ;* par une réunion de savants italiens ; tomes IV et V, 2 forts volumes in-8°. Florence, chez Pietro Vieusseux, éditeur. 1842. (L'ouvrage se continue rapidement.)

Chants de l'Exil, par Louis Delâtre ; 1 vol. in-12 ; chez Ch. Gosselin. 1843.

Vocabulaire des mots roman-languedociens dérivant directement du grec, précédé de quelques observations historiques et grammaticales ; par notre collègue M. Eugène Thomas, archiviste de la préfecture de l'Hérault, membre de la Société Archéologique de Montpellier, etc. ; cahier in-4° ; Montpellier ; chez Jean Martell aîné. 1843.

Evaluation des Mesures anciennes ou étrangères en mesures métriques; par notre collègue M. Bernard-Jullien (extrait du numéro X de *l'Instituteur*). Paris, 1843.

Pascal, poésie, par notre collègue M. Amand Guérin (extrait de la *Revue Bretonne*). Brest, 1843.

Lecture et explication de l'inscription de la cloche de Beaune-la-Rollande, en Gâtinais (Loiret), par notre collègue M. Eloi Johanneau; cahier in-8°, avec *fac-simile* (extrait de la *Revue de la Province et de Paris*). Paris, 1843.

Heilige Geschichten und Sagen; Dichtungen von Peter Fischbach, mit mehreren Bildlichen Darstellungen von Cath. Fischbach geb. Severin; nebst einem Anhange enthaldend andere Gedichte religiosen und ethischen Inhalts von Demselben; 1 vol. in-12; chez Schreiner, à Dusseldorf, 1843.

Bulletin de la Société de Géographie; 2e série, tome XX; juillet et août 1843.

Revue étrangère et française de législation, de jurisprudence et d'économie politique, par MM. Foelix, J.-B. Duvergier et Valette; octobre 1843.

Revue du Midi, publiée à Montpellier sous la direction de M. Achille Jubinal; octobre 1843.

Academia de Buenas Letras de Barcelona (mémoires); cahier grand in-8°. 1842.

Rendiconto delle adunanze e de' lavori della reale Accademia delle Scienze di Napoli : numéro 10, juillet et août; cahier in-4°. 1843.

Annali universali di statistica, economia pubblica, storia, viaggi e commercio (Milan); octobre 1842.

Giornale dell' I. R. Istituto Lombardo Veneto di Science, Lettere ed Arti, e Biblioteca italiana (Milan); octobre 1843.

Il Messaggiere Torinese, journal hebdomadaire, numéros d'otobre. Turin, 1843.

Bibliographie de la France, ou Journal général de l'Imprimerie et de la Librairie, et des cartes géographiques, gravures, lithographies, œuvres de musique; paraissant tous les samedis; numéros d'octobre 1843.

L'Echo du Monde savant; numéros d'octobre 1843.

L'Institut, IIe section (*mensuelle*); numéro d'octobre 1843.

Galerie des Contemporains illustres, par un Homme de Rien; 67e livraison. M. de Villèle. — Sous presse : M. Lebeau.

Le Bandit, romance; paroles de M. L. D., musique de Mlle Clélia Renzi; chez Pacini; Paris, 1843.

Concerto pour piano et violon, par MM. Auguste Wolff et Dancla; Paris, 1843.

Le Secrétaire perpétuel, Eugène Garay de Monglave.
L'Administrateur-trésorier, A. Renzi.

MÉMOIRES

MONUMENTS DE L'EMPIRE BIRMAN (1).

L'empire des Birmans, qui fait partie de l'Inde transgangétique, ou presqu'île orientale de l'Inde, est limité au nord par le pays d'Assam et le Tibet; au sud, par l'Océan Indien et le royaume de Siam; au nord-est, par la Chine; à l'ouest, il est séparé du Bengale par une chaîne de montagnes et par le fleuve Nauf. Il forme un des plus vastes États qui existent actuellement dans l'Orient; les différentes provinces qui le composent sont : Ava, Arrakan, Pégu, Martaban, Tenasserim, Jounkseylon, Mergui, Tavy, Birma, Joundshan, Lowashan et Cassay. Avant la révolution de 1754, les trois premières formaient trois royaumes distincts, divisés eux-mêmes en plusieurs provinces : le royaume d'Ava au nord, celui d'Arrakan au milieu, et celui de Pégu au sud.

Les principales villes sont : la capitale actuelle, Amarapoora (la ville immortelle), l'ancienne capitale Ava ou Râtnâpoora, Pégu, Rangoun, Syriam, Prome ou Piayémieu, Négrais, Persain et Chagein. Les principaux fleuves qui arrosent ce pays sont l'Irawaddy ou la grande rivière d'Ava, qui prend sa source dans le Tibet, et, après un cours de cent myriamètres, se jette dans le golfe de Bengale par plusieurs embouchures; l'Arrakan, qui coule du nord à l'ouest pour venir se perdre dans le même golfe; le Kiu-Duem ou Kindaum, qui prend sa source dans un lac situé à quatre-vingt-dix jours de marche de son embouchure dans l'Irawaddy, et sépare le territoire du Cassay de celui d'Ava; le Pégu, qui n'a qu'un cours très-borné, et qui, coulant du nord au sud-ouest dans un espace d'environ cent vingt-cinq kilomètres, forme la limite qui séparait autrefois les royaumes d'Ava et de Pégu; enfin le Sa-louen ou Loukiang et le Sétang, dont le cours supérieur communique avec l'Irawaddy, près d'Ava, et qui, par conséquent, pourrait être regardé comme une dérivation de ce fleuve.

Les côtes présentent plusieurs bons ports, dont les principaux sont Rangoun et Bassein, situés sur deux bras de l'Irawaddy.

Le pays d'Ava contient une carrière de marbre statuaire aussi beau que celui d'Italie, et qui est considéré comme sacré, parce qu'on en fait les statues du dieu Goutama; le gouvernement s'en est réservé le monopole, et n'en permet l'exportation qu'en vertu d'une autorisation spéciale.

(1) Ce fragment, encore inédit, fera partie de l'ouvrage que notre collègue publie en ce moment sous ce titre : *Monuments de tous les peuples, décrits et dessinés d'après les documents les plus modernes*, par Ernest Breton. A Bruxelles, chez M. A. Wahlen, et à Paris, chez MM. Polrée, rue Croix-des-Petits-Champs, 2; Pilout, rue de la Monnaie, 24; Dutertre, passage Bourg-l'Abbé, 20; Martinon, rue du Coq-Saint-Honoré, 4.

Depuis le traité d'Yandabo, dont je parlerai bientôt, les anciennes divisions géographiques de l'empire Birman ont subi de grandes modifications; il n'est resté à l'ancien souverain que les provinces de Birma, de Pégu et du Haut-Martaban, et quelques pays tributaires. La part que les Anglais se sont faite dans la Birmanie se compose des royaumes d'Arrakan et d'Assam, des pays de Katchar, de Djinthia, de Garrans, etc., et de ceux situés à l'ouest du Saluen, tels que Martaban, Yeab, Tavay et Tenasserim. Dans tout ce territoire acquis aux Anglais figure une seule ville de quelque importance : c'est Arrakan, bien déchue aujourd'hui de son ancienne splendeur; mais le plus important pour les conquérants était la cession des principaux points du littoral, qui offraient à leur commerce des havres pour les relâches de leurs navires dans le golfe de Bengale.

L'empire des Birmans n'est encore aujourd'hui qu'imparfaitement connu. Ses peuples aborigènes, les Birmans ou Braghmans, régnèrent autrefois, dit-on, sur toute l'Inde au delà du Gange; mais à diverses reprises, et suivant les chances des armes, ils virent se resserrer ou s'étendre leurs frontières. Un voile épais a caché aux Européens les événements qui se sont passés sur cette terre, dont les anciens paraissent avoir seulement connu l'existence. Les Birmans ont bien des annales, et, à ce qu'il paraît, des historiographes officiels, qui ont compté cent vingt-trois souverains birmans, depuis l'an 301 avant J.-C. Suivant cette chronologie, qui a été traduite par le colonel Burney, à cette époque reculée le siége de leur gouvernement était à Prome, qui resta capitale pendant près de quatre cents ans. Vers l'an 94 de notre ère, le dernier roi de Prome mourut; une nouvelle dynastie s'éleva et résida à Pugan, qui conserva le titre de capitale pendant douze siècles. Prome et Pugan, situées toutes deux sur le bord de l'Irawaddy, offrent encore des ruines considérables. Depuis le troisième siècle avant notre ère, le nord du pays des Birmans fut fréquemment envahi par les Chinois, qui y dominèrent même assez longtemps. En 1300, le siége du gouvernement fut établi à Panya, et, cinquante-six ans après, Pugan fut détruite. Pendant le règne des princes de Panya, le royaume d'Ava fut conquis par les Mogols, et ne s'affranchit du joug qu'à la faveur des troubles qui agitèrent la Chine au milieu du XIVe siècle. C'est en 1364 qu'Ava devint la capitale de l'empire. Quoi qu'il en soit, il est impossible d'avoir pleine confiance dans ces traditions, et nous ne pouvons regarder comme positives que les connaissances acquises depuis le moment où les Portugais, guidés par le génie hardie de leur roi Emmanuel, ont ouvert à l'Europe une nouvelle source de richesses en doublant le cap de Bonne-Espérance. C'est aux écrivains de cette nation que nous devons presque tout ce que nous savons sur les contrées orientales de l'Inde; d'après eux, il paraît que, vers le milieu du XVIe siècle, le pays était divisé en trois grandes souverainetés connues des Européens sous les noms de royaume d'Arrakan, d'Ava et de Pégu. Les Birmans étaient anciennement soumis au roi de Pégu; mais à cette époque, aidés des

Portugais, commandés par l'aventurier Mendez Pinto, ils secouèrent le joug des Péguans et les subjuguèrent à leur tour; ils conservèrent leur suprématie jusqu'au milieu du XVIIIe siècle. En 1751, les Péguans, soutenus par les Européens qui fréquentaient leurs ports, se révoltèrent et remportèrent plusieurs victoires sur leurs oppresseurs. Leur audace s'accrut tellement par leurs succès qu'en 1752 ils allèrent mettre le siége devant la ville d'Ava. Les Birmans, découragés par leurs nombreuses défaites, se rendirent à discrétion; Donipdie, le dernier prince d'une ancienne race de rois birmans, fut fait prisonnier avec sa famille. Beinga-Della, roi de Pégu, se voyant maître d'Ava, songea à s'affermir dans sa conquête; mais, pour ne pas négliger le soin de ses propres États, il s'en retourna à Pégu, et confia le gouvernement d'Ava à son frère Apporaza, qu'il chargea de soumettre le reste des mécontents, et d'exiger un serment de fidélité de tous les Birmans propriétaires. Contraints par la force, les principaux Birmans durent plier la tête sous le joug, et de là résulta une apparente tranquillité, qui toutefois ne devait durer que peu de temps; les Birmans devaient voir se lever un libérateur. Un homme d'une naissance obscure, un simple chasseur, était chef du village de Monchabou, non loin des bords de la rivière d'Ava; nouveau Brutus, Alompra médita la délivrance de sa patrie; il sut cacher la haine qui le dévorait, les projets qu'il rêvait, sous une apparence de soumission au pouvoir des vainqueurs, et ceux-ci le laissèrent à la tête de Monchabou. Une proclamation, dans laquelle le roi de Pégu annonçait avec arrogance à tous les peuples de la terre la conquête de l'empire Birman, en soulevant l'indignation des vaincus, hâta l'exécution du généreux projet d'Alompra. Cet homme avait alors à Monchabou et dans les environs cent de ses amis, sur le courage et la fidélité desquels il pouvait compter. Les Péguans, bien éloignés de soupçonner un acte de rébellion de la part d'un homme de si peu d'importance, portaient toute leur attention sur des provinces plus éloignées, si bien qu'ils n'avaient alors à Monchabou que cinquante soldats qui traitaient sans cesse les Birmans avec la hauteur la plus insultante. Alompra, profitant du moment où quelque nouvelle injustice avait irrité ses compatriotes, rassembla ses partisans, et passa au fil de l'épée les cinquante Péguans. Après cette action, Alompra cacha cependant encore ses intentions pour gagner du temps; il écrivit à Apporaza pour l'assurer que le meurtre des Péguans était l'effet d'une querelle imprévue dont il était très-affligé. Apporaza, qui ne voyait en lui qu'un rebelle peu redoutable, donna des ordres pour qu'on le tînt dans une étroite prison lorsqu'on l'aurait amené de Monchabou, et se contenta d'envoyer un corps de troupes dans cette ville, pour remplacer celles qui avaient été égorgées. Ce détachement s'approchait sans défiance, lorsque tout à coup Alompra paraît à la tête de ses braves, et, fondant sur les Péguans, les taille en pièces comme les premiers. Après ce succès, Alompra résolut vaillamment de marcher sur Ava, et de profiter de la terreur où était Dotacheu, neveu d'Apporaza, qui y commandait en son absence, pour frapper un coup décisif avant

qu'il eût le temps de rassembler les corps nombreux de Péguans répandus dans les provinces. Le succès couronna encore les armes d'Alompra ; Dotacheu ne l'attendit pas, et tous ceux des Péguans qui ne purent ou ne voulurent pas suivre leur chef furent massacrés par les Birmans. Alompra envoya Shembuan, le second de ses fils, pour commander dans la capitale et mettre une garnison dans la citadelle. Ces événements eurent lieu dans l'automne de 1753. Tant de revers éprouvés coup sur coup par les Péguans alarmèrent Beinga-Della, qui commença à craindre pour ses propres États ; en conséquence, au mois de janvier 1754, il équipa à Syriam un grand nombre de chaloupes de guerre, dont le commandement fut donné à Apporaza, avec l'ordre de soumettre les insurgés. La flotte s'avança sans autres obstacles que ceux que présente en cette saison le peu de profondeur des eaux de la rivière d'Ava, jusqu'aux environs de la ville de ce nom ; en ce lieu, l'attaque de petits détachements birmans, postés sur le rivage, n'arrêta pas encore sa marche ; mais devant le fort d'Ava, Apporaza trouva des difficultés et une résistance auxquelles il ne s'attendait pas ; il crut plus prudent de livrer une bataille décisive que de perdre du temps dans les opérations d'un siége, dont la durée et le succès étaient incertains. Apporaza laissa donc Ava derrière lui, et se rendit avec toute sa flotte à Keoum-Meoum, où il trouva Alompra prêt à le combattre. L'action fut longue et sanglante et quelque temps indécise ; mais Shembuan ayant fondu sur les derrières de l'ennemi avec la garnison du fort d'Ava, les Péguans furent mis en déroute complète, et la plupart furent massacrés dans leur fuite. Ce revers, loin d'accabler les Péguans, ne fit que les irriter ; sous prétexte que l'ancien roi des Birmans, prisonnier à Pégu, venait de former une conspiration dans laquelle étaient entrés les principaux de sa nation qui se trouvaient auprès de lui, le 18 octobre 1754, les Péguans s'armèrent, et, après avoir massacré le malheureux monarque, ils égorgèrent tous les Birmans qu'ils purent atteindre, sans distinction d'âge ni de sexe. Cet acte sanguinaire eut des effets terribles ; les Birmans, qui étaient en grand nombre dans l'ancien royaume d'Ava, coururent aux armes, et dans le délire de la vengeance, avec non moins de barbarie que ceux qui leur avaient donné un si funeste exemple, ils massacrèrent tous les Péguans qu'ils rencontrèrent.

Alompra, poursuivant le cours de ses succès, battit en même temps sur les eaux et sur la terre les forces des Péguans devant Prome ; puis il marcha sur Lounzai, s'en empara, et lui donna le nom de Mayah-Oun (rapide conquête), que cette ville a toujours conservé depuis. Alompra chercha à faire alliance avec les Anglais, et à cet effet envoya une députation à M. Brooke, résidant à Négrais, et chef de toutes les factoreries anglaises ; il parut avoir réussi d'abord ; mais bientôt, les Anglais lui ayant donné lieu de suspecter leur bonne foi, Alompra s'en vengea en faisant massacrer tous les colons anglais de Négrais. Le 21 avril, Alompra livra aux Péguans une bataille décisive. Ceux-ci, découragés, s'enfuirent à Syriam, et plusieurs même ne s'arrêtèrent que lorsqu'ils fu-

rent dans la capitale. Alompra se fut bientôt emparé de Syriam, et, dès que la saison le permit, il vint mettre le siége sous les murs même de Pégu. Bientôt la famine força le roi de Pégu à demander la paix et à envoyer comme gage sa fille au vainqueur. Alompra accepta les conditions, et épousa dans son camp la fille du roi; mais celui-ci ayant refusé plus tard d'exécuter plusieurs des articles du traité, la ville, réduite à la dernière extrémité, fut obligée de se rendre au vainqueur. Le roi fut fait prisonnier contre la foi jurée, et la ville livrée au pillage. De ce moment Alompra n'eut pas de peine à consolider sa puissance, et il se préparait à attaquer même le royaume de Siam, qu'il voulait joindre à ses domaines, quand la mort le surprit le 15 mai 1760, à l'âge d'environ cinquante ans. Il laissa la jouissance paisible de sa triple couronne à l'aîné de ses fils, Namdogée-Praw. Le règne de ce prince fut court et rempli de troubles; il eut sans cesse à combattre des rebelles, parmi lesquels figurèrent son frère, son oncle et deux de ses généraux. En mourant il laissa pour successeur un fils encore enfant, nommé Momien; mais Shembuan, le second fils d'Alompra, s'empara du trône, au préjudice de son neveu. Il augmenta encore par ses armes la puissance de son empire, fit la conquête du royaume de Siam, qu'à la vérité il ne garda que peu d'années, et repoussa une armée de cinquante mille Chinois descendus dans les plaines que baigne l'Irawaddy; mais il ternit sa gloire en faisant périr l'ancien roi de Pégu, Beinga-Della, sur la plus frivole accusation.

A Shembuan succéda son fils Schenguza : ce prince cruel, lâche et sans énergie, fut détrôné en 1782 par Momien, fils de Namdogée-Praw, et légitime successeur d'Alompra, et périt de la main d'un de ses officiers qu'il avait offensé.

Momien n'avait été qu'un instrument dont s'étaient servis les conspirateurs pour opérer une révolution. Sous prétexte d'incapacité, il fut déposé, emprisonné et mis à mort sans jugement, après un règne de onze jours. Mendragée-Praw, quatrième fils d'Alompra, avait tout préparé et conduit; il se fit reconnaître souverain des deux royaumes de Pégu et d'Ava, et par son talent et son courage sut se montrer digne d'occuper le trône qu'avait illustré son père. Il ajouta à sa double couronne celle du royaume d'Arrakan, et se fit céder une partie du territoire siamois. Enfin ce fut lui qui fonda la ville d'Amarapoora, dont il fit la capitale de l'empire.

Dès lors commença pour ce pays une ère de tranquillité que faillit interrompre un démêlé survenu avec les Anglais du comptoir de Chittagong, accusés d'avoir favorisé les déprédations de quelques pirates malais; mais ce différend fut réglé à l'amiable par un traité, et ce fut à la suite de cette négociation que le major Symes fut envoyé, en 1795, en ambassade vers Mendragée-Praw. C'est la relation écrite par le major Symes qui nous a fourni les premiers documents positifs sur cette contrée jusque-là si peu connue.

A partir de cette époque, la bonne harmonie régna entre l'empereur et les Anglais pendant dix-sept ans; mais, en 1811, un seigneur birman, nommé

Kinberrin, s'étant révolté contre l'empereur, celui-ci soupçonna les Anglais de l'avoir favorisé, et depuis lors jusqu'à la mort de Mendragée-Praw, arrivée en 1819, la confiance fut détruite, et les deux partis semblèrent s'observer sans cesse.

Dès qu'il fut monté sur le trône, le successeur de Mendragée-Praw transporta le siége de l'empire d'Amarapoora à Ava, qui reprit une partie de son ancienne splendeur, et dont la population, réunie à celle de Saïgaing ou Zikkaïm, placée sur la rive opposée du fleuve, est évaluée aujourd'hui à plus de trois cent mille habitants. Divers incidents contribuèrent, de 1819 à 1824, à entretenir la division entre ce prince et les Anglais, jusqu'au jour où on devait en venir à une rupture ouverte.

L'empereur birman, s'étant emparé du pays d'Assam, se trouva voisin immédiat des possessions anglaises. Le Brahmapootre séparait les deux territoires; au milieu de ce fleuve était l'île de Chapury, occupée par un poste anglais; l'empereur prétendit qu'elle formait une dépendance de l'Assam, et, sans déclaration de guerre préalable, il s'en rendit maître en janvier 1824. Dès lors s'engagea une lutte qui coûta beaucoup de sang de part et d'autre, et qui se termina par un traité portant cession formelle à la Grande-Bretagne des quatre provinces d'Arrakan, Merguy, Tavay et Yeah. Il y était stipulé en outre que l'Assam, le Katchar, le Zeatung et le Mannipore seraient gouvernés par des radjahs au choix de la Compagnie; enfin, que l'empereur payerait pour les frais de la guerre la somme de 24 millions de francs. Ce traité fut signé à Yandabo, où campait l'armée anglaise, parvenue alors à quatre-vingts kilomètres de la capitale.

Cette guerre avait coûté à la Compagnie anglaise plus de 100 millions, et il n'est pas bien certain que les avantages qu'elle retira du traité d'Yandabo, quelque défavorable qu'il fût à l'empereur, aient pu compenser ses pertes en hommes et ses dépenses en argent. Que sont pour la Compagnie ces faibles avantages, mis en balance avec la haine de tous les peuples malais irrités contre les Anglais par cette expédition, auprès de l'inquiétude remuante que les souverains voisins montrent depuis la guerre à laquelle ils doivent connaissance des futurs projets de l'ennemi, et en même temps celle de leur force pour lui résister? Aussi l'entreprise a-t-elle été considérée dans l'Inde, par tous les hommes sensés, comme impolitique, et pouvant amener plus tard de fatals résultats pour les intérêts de la Compagnie.

Quoi qu'il en soit, après le traité politique, la Compagnie songea à faire une convention commerciale, et M. Craufurd se rendit, en 1827, à Ava pour y accomplir cette mission; c'est à cet envoyé que l'on doit les notions les plus exactes et les plus récentes sur l'intérieur de l'empire des Birmans. Dans cette même année, un prince du sang, nommé Tharawaddi, a détrôné l'empereur. Ce prince se montre peu disposé à favoriser les Anglais, et on peut s'attendre à voir recommencer les hostilités d'un moment à l'autre.

La religion des Birmans est le bouddhisme, mais moins pur que dans l'île de

Ceylan, et évidemment mêlé de dogmes appartenant à la mythologie chinoise ; ils adorent le réformateur sous le nom de Gaudma ou Goutama. La haine qu'ils portent aux Indous, qui composent en grande partie l'armée anglaise, fut certainement une des principales causes de leur résistance héroïque et acharnée pendant la guerre de 1824 à 1827. Les Birmans disent avoir reçu leur religion des habitants de Ceylan, qu'ils nomment Zebou. D'après leurs moines, les rhahaans, le bouddhisme passa de Zebou à Arrakan, et de là à Ava, et probablement en Chine.

Sans cesse occupés de guerres intestines ou étrangères, il était difficile aux Birmans de faire de grands progrès dans les arts, qui ne peuvent fleurir qu'au sein de la paix. La peinture est chez eux celui de tous les arts qui est le moins avancé; la sculpture a fait plus de progrès ; elle s'exerce surtout à faire des idoles du dieu Goutama, dont il y a une grande manufacture à Orde-Roua-Kieock ; mais les artistes qui les exécutent suivent tous une routine invariable, et n'ont guère d'autre mérite qu'une grande habileté de main, due à une immense pratique appliquée sans cesse au même objet.

Les Birmans paraissent avoir poussé assez loin l'art de la fonte ; car au nombre des principales curiosités que renferme leur empire on cite une statue colossale d'airain du dieu Goutama, et cinq images de *Rakous*, ou démons, de même métal. Ces objets faisaient partie du butin trouvé par Mendragée-Praw à la prise d'Arrakan, et qu'il fit transporter dans sa capitale d'Amarapoora. Je pourrais encore citer comme preuve de l'habileté des Birmans dans cet art la grande cloche de Rangoun, qui a trois mètres quinze centimètres de hauteur, sur deux mètres cinq centimètres de diamètre, et trente-trois centimètres d'épaisseur. Une inscription en langue *pali*, gravée sur cette cloche, indique qu'elle a été fondue en 1780.

MONUMENTS RELIGIEUX.

Un des plus singuliers édifices religieux de l'empire birman rappelle les *dagobahs* de l'Inde et de Ceylan. Le temple de Kommodou, placé sur une éminence qui permet de l'apercevoir de fort loin, a précisément la forme d'une cloche, mais il ne présente aucun vide à l'intérieur. Ce gigantesque édifice n'a pas moins de cent mètres d'élévation, bien qu'il ne soit point surmonté d'une flèche. C'est sans doute le monument le moins élégant de toute la contrée, mais c'est aussi le plus étonnant de tous par sa construction. Tout prouve d'ailleurs qu'il est très-ancien ; et par sa forme et la grandeur imposante de sa masse il semble destiné à résister pendant bien des siècles encore aux ravages du temps. Le toit de ce temple a été autrefois très-richement doré, et des débris de galerie de bois, dont la peinture et la dorure ne sont pas encore tout à fait effacées, se voient épars autour de la pyramide. Il est probable que ces ornements ont été souvent renouvelés depuis la construction du temple. Kom-

modou fut jadis un lieu célèbre par sa sainteté, et il est encore en grande vénération. Les Birmans attribuent l'édification de ce temple à des êtres surnaturels, et la font remonter à une époque antérieure à Moïse. Ces fables sont sans doute inventées pour voiler l'ignorance où l'on est sur l'origine de Kommodou-Praw ; mais, quoi qu'il en soit, ce n'est qu'une preuve de plus de son antiquité reculée.

Il est un autre édifice dont l'ensemble est bien plus saisissant encore, mais dans un genre tout opposé; je veux parler de la fameuse pagode de Rangoun, magnifique temple bouddhique, nommé dans le pays *la pagode dorée*. Quand on arrive par la route de Rangoun, il faut gravir d'abord une centaine de marches au sommet desquelles se présente de plain-pied l'avenue qui conduit à la principale chapelle. Celle-ci a, comme le temple de Kommodou, la forme d'une cloche posée sur des assises inégales, mais elle est surmontée d'une flèche aiguë richement dorée et ciselée, et s'élevant à la hauteur de cent trois mètres. En avant du monument, dans une espèce de cage de fer peinte en rouge foncé et ornée de dorures, se voit la figure de Goutama.

Autour du grand temple se dressent une foule de *praws* ou petites pagodes, flanquées de figures monstrueuses, offrant quelque analogie avec les sphinx d'Égypte, et ayant tantôt des têtes d'hommes, tantôt des têtes d'animaux. Quand l'un de ces praws, dédiés à Goutama, tombe en ruine, au lieu de le restaurer, on en élève sur-le-champ un autre à ses côtés, de sorte que l'avenue de la grande pagode est toute bordée de ces monuments. Cette foule de flèches, cette réunion de petits édifices où s'abritent les fidèles, ces diverses parties de constructions, chargées de dorures et de mosaïque, saisissent le regard et imposent l'admiration.

A Pégu est aussi une pagode magnifique, appelée le temple de Schoë-Madou (du dieu d'or). Ce temple est élevé sur une double terrasse rectangulaire ; la première a trois mètres trente centimètres d'élévation au-dessus du sol, et la seconde a six mètres soixante centimètres au-dessus de la première. De grands escaliers de pierre conduisent aux terrasses, aux côtés desquelles sont les habitations des *rhahaans* ou prêtres, dont la hauteur varie d'un mètre trente centimètres à quinze mètres soixante centimètres. Chacune de ces demeures n'a qu'une seule chambre, assez spacieuse, construite avec des planches, et couverte en tuiles ; les poteaux qui les soutiennent sont tournés avec élégance. A chaque angle de la seconde terrasse on a construit un temple qui n'a que vingt-deux mètres de haut, mais qui du reste est exactement semblable au grand. Sur la façade de celui qui est au sud-ouest on voit quatre figures gigantesques, faites en maçonnerie, et représentant le génie du mal ; elles sont moitié homme et moitié quadrupède, assises, et tenant une énorme massue sur l'épaule droite. Ces monstres sont les gardiens du temple, et répondent aux *rakouss* des Indiens, aux *reichas* des Javanais.

Le grand temple est une pyramide, construite en briques et en mortier, dans

laquelle il n'y a aucune espèce de vide ou d'ouverture; il forme à sa base un octogone, et il s'arrondit en s'élevant. Chaque face de l'octogone a cinquante-quatre mètres de long, ce qui donne l'énorme circonférence de quatre cent trente-deux mètres. A deux mètres de hauteur est un soubassement en saillie, sur lequel sont posées, à égale distance l'une de l'autre, cinquante-trois colonnes pyramidales de neuf mètres de haut et de treize mètres de circonférence à leur base. Au-dessus, sur une autre saillie, est un nombre égal de pyramides semblables, d'égale dimension. L'édifice est entouré de moulures circulaires, et la corniche est chargée d'ornements qui ressemblent à des fleurs de lis. Au-dessus des dernières moulures sont d'autres ornements en stuc, pareils au feuillage d'un chapiteau corinthien; et le tout est couronné par un *tée* en fer doré, surmonté d'une aiguille et d'une girouette également dorées. Ce *tée* est une sorte d'amortissement, en forme de coupe renversée, qui se voit sur tous les édifices sacrés de forme pyramidale. L'inauguration de cet ornement est un acte religieux, solennel, et accompagné de fêtes et de réjouissances. Le *tée* du temple de Schoë-Madou a dix-neuf mètres de circonférence; il est supporté par une barre de fer plantée dans la pyramide, et attachée par de grosses chaînes qui y sont fixées. Beaucoup de clochettes sont suspendues autour du *tée*, et, agitées par le vent, elles font entendre un tintement continuel. La hauteur totale de l'édifice est de cent vingt mètres; suivant les traditions conservées par les rhahaans, sa fondation remonterait à plus de deux mille trois cents ans.

Le temple de Schoë-Dagon (le Dagon d'or), situé à trois kilomètres au nord de Rangoun, est un très-grand édifice; quoique un peu plus bas que le temple de Schoë-Madou, il est encore plus richement orné. La terrasse qui le supporte a été construite sur une éminence de rochers, dominant toute la campagne voisine; aussi le temple se voit-il de très-loin. L'escalier qui conduit sur la terrasse a plus de cent marches; elles sont en pierre et un peu dégradées. Le *tée* et la pyramide sont dorés, et quand le soleil les frappe ils ont le plus éblouissant éclat. Autour sont un grand nombre de petits temples, dont beaucoup tombent en ruine; car on regarde comme une action bien plus méritoire d'en construire de nouveaux que de réparer les anciens.

Le temple de Schoë-Zigoun, à Pagahm, n'est ni si vaste, ni si bien bâti que ceux que nous venons de décrire; il n'a pas plus de cinquante mètres de hauteur. De chaque côté du chemin qui y conduit est une rangée de *praws*, la plupart en ruine, comme partout ailleurs. La terrasse qui supporte le temple est spacieuse et pavée de grands quartiers de pierre : on y voit aussi un grand nombre de petits temples dorés et chargés de sculptures.

Dans la même ville de Pagahm, qui eut autrefois une grande splendeur, et fut, dit-on, la résidence de quarante-cinq rois birmans, on trouve une immense quantité d'autres édifices religieux. Ils sont d'une structure toute particulière; au lieu d'une mince aiguille, placée sur une vaste base, et s'élevant à une très-

grande hauteur, ces temples conservent le même diamètre jusqu'auprès de leur sommet, et se terminent tout à coup en pointe, disposition qui manque absolument d'élégance. Parmi les plus anciens, la plupart n'ont point été bâtis sur une base pleine; une voûte en forme de dôme, et sous laquelle on pénètre par quatre portes ogivales, supporte l'énorme et massive construction dans laquelle est enchâssée l'image de Goutama.

Après ces édifices, je puis encore citer les pagodes nombreuses d'Ava, parmi lesquelles on distingue le Schoë Gonga-Praw, non par sa grandeur et sa magnificence, mais par la vénération qui s'y attache; le Logatherpou-Praw, qui renferme une statue colossale de Goutama, formée d'un seul bloc de marbre; les temples pyramidaux qui entourent Chagaing, ville située sur le bord de l'Irawaddy, et jadis résidence impériale; les innombrables pagodes d'Arrakan et de Mayahoum; le beau temple de Denoubieu, qui semble avoir été bâti sur le modèle de celui de Schoë-Madou, mais sur une plus petite échelle; ceux de Kioum-Zeïk, plus remarquables par leurs dorures que par leur grandeur; la pagode de Loga-Niendah, masse énorme de maçonnerie sans élégance, placée sur une terrasse demi-circulaire, avec une base peinte des couleurs les plus vives, et une coupole richement dorée; enfin, les temples de Maïday, que rendent si pittoresques les bosquets de manguiers et de tamarins qui les ombragent.

MONUMENTS FUNÉRAIRES.

Nous avons peu de détails sur les monuments funéraires de l'empire birman, qui en général paraissent peu dignes d'attention; cela s'explique assez facilement par l'usage de brûler les corps des personnages importants, et de jeter à l'eau ceux des pauvres. Le major Symes cite cependant un tombeau moderne, érigé sur le bord de l'Irawaddy, à peu de distance d'Ava. C'est un petit bâtiment de forme oblongue, construit en briques, à un seul étage, et ayant huit ou neuf portes du côté de la rivière.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

Les changements fréquents de résidence des empereurs birmans ont nécessairement donné lieu à la construction de palais dans leurs diverses capitales. Celui d'Ava se distinguait des autres habitations de la ville par son étendue plutôt que par sa magnificence extérieure; mais l'intérieur était d'une grande richesse.

Le palais du roi à Arrakan était situé au milieu de cette ville; il était très-vaste, environné d'une triple enceinte de murailles, et renfermait des richesses immenses qui devinrent la proie des vainqueurs, lors de la prise de cette ville par Mendragée-Praw.

La nouvelle capitale d'Amarapoora n'est située qu'à huit kilomètres environ

de l'ancienne Ava, sur une presqu'île qui sépare l'Irawaddy d'un lac accru par les eaux de cette rivière. Les débris de l'ancienne capitale ont servi à construire la nouvelle, et on a mis tant d'activité dans cette construction qu'Amarapoora est devenue en peu de temps l'une des plus belles et des plus florissantes villes de l'Orient. Le palais de l'empereur est un vaste bâtiment en briques, auquel on arrive après avoir traversé plusieurs cours spacieuses; la dernière, qui contient le *lotou*, ou grande salle d'audience, est immense. Dans cette enceinte est une cour intérieure, séparée par une muraille de briques, et comprenant le palais et tous les bâtiments nécessaires à la maison du roi. Le *lotou* est d'une grande magnificence; il est soutenu par soixante-dix-sept colonnes, distribuées sur onze rangs, et placées à quatre mètres environ de distance les unes des autres; ce qui permet d'évaluer à quarante-huit mètres sur trente-deux l'étendue totale de la salle. Le fond est occupé par une grande jalousie dorée qui comprend toute la largeur de l'édifice, et au centre de laquelle est une porte qui, lorsqu'elle est ouverte, laisse apercevoir le trône. Les princes de la famille impériale ont aussi leurs palais à Amarapoora, mais ils sont bien moins riches que le palais impérial. Celui-ci, toutefois, est presque égalé par le *kioum*, résidence du grand-prêtre de l'empire, désigné par le titre de *sirodaou*. Ce bâtiment est peut-être dans son genre le plus magnifique de l'univers; il est entièrement construit en bois, et sa disposition est la même que celle du Kioum-Dogé, dont je vais parler tout à l'heure; mais il est beaucoup plus vaste et majestueux. Ses nombreuses rangées de colonnes, dont quelques-unes ont vingt mètres et qui sont toutes couvertes d'or bruni, produisent un effet merveilleux.

Non loin de là est le Kioum-Dogé, ou couvent royal, qui est presque aussi remarquable. On entre d'abord dans une cour spacieuse, environnée d'une haute muraille de briques, au milieu de laquelle est le Kioum, édifice non moins extraordinaire par son genre d'architecture que par la magnificence de ses ornements et la profusion d'or que l'on rencontre dans toutes ses parties. Il est tout entier en bois, et les toits, qui s'élèvent les uns au-dessus des autres à cinq étages, diminuent de grandeur à proportion de leur élévation. Chacun d'eux est bordé d'une corniche artistement sculptée et richement dorée. Le corps de bâtiment, élevé à quatre mètres de terre, est supporté par cent cinquante gros poteaux; une balustrade dorée, et bizarrement sculptée, environne l'extérieur de la plate-forme; enfin tout le bâtiment est entouré d'une large galerie. A l'intérieur est une salle magnifique, supportée par une colonnade majestueuse. Les colonnes du centre ont au moins seize mètres de hauteur, et sont dorées depuis le sommet jusqu'à un mètre trente centimètres de la base, qui est peinte en rouge. Une cloison, formée par des jalousies dorées de cinq à six mètres de hauteur, divise la salle en deux parties égales du nord au sud. Les espaces entre les colonnes varient de quatre à cinq mètres, et le nombre de ces dernières, y compris celles qui soutiennent la galerie, est au moins de cent; elles diminuent de hauteur à mesure qu'elles approchent des extrémités, de sorte que

la dernière rangée n'a guère plus de cinq mètres. Le bas des colonnes est enveloppé d'une feuille de plomb pour le préserver de l'humidité. Une statue en marbre doré, représentant Goutama assis sur un trône d'or, est placée au centre de la cloison.

Beaucoup d'autres *kioums* se trouvent dans les environs; celui qui est appelé Knebang-Kioum, couvent de l'Immortalité, se fait remarquer par sa flèche, ou *piasath*, de cinquante mètres de hauteur. C'est le lieu où sont exposés les corps des *siredaous*. La grande salle est fort belle et soutenue par trente-six piliers, dont plusieurs ont treize mètres de hauteur.

Dans les ruines du vieil Ava sont celles du Logatherpou-Praw, autrefois résidence du *siredaou* : son temple était d'une grande richesse ; on y admire encore une statue colossale de marbre de Goutama, haute de huit mètres, quoique assise. Il est évident que le temple avait été construit après l'idole, dont la proportion est telle qu'elle n'aurait pu passer par la porte.

Les *kioums*, ou couvents des rhahaans, sont d'une structure différente de celle des maisons ordinaires ; ils ont beaucoup d'analogie avec les édifices chinois ; ils ont des toits à plusieurs étages, soutenus par de fortes colonnes, et ils ne sont composés que d'un seul appartement ouvert de tous côtés, où l'on voit quelquefois des sculptures faites avec beaucoup de soin, et représentant divers symboles de la divinité.

Les maisons des particuliers, dans tout l'empire birman, sont construites en planches, et élevées sur des poteaux de bois de bambou, dont la hauteur est proportionnée à l'importance du propriétaire. Les *kioums* et les demeures des grands sont ordinairement élevés au-dessus du sol de deux à trois mètres ; les habitations des hommes d'un rang inférieur et des paysans ne le sont que d'un mètre au plus. La distinction consiste aussi dans le nombre d'étages dont le toit est composé.

Lorsque les grands de l'empire birman voyagent par eau, on leur construit des maisons sur le rivage, dans les endroits où ils ont envie de s'arrêter. Cet usage s'observe encore plus exactement pour l'empereur ; soit qu'il voyage par terre, soit qu'il s'embarque, partout où il fait halte, on élève aussitôt un bâtiment d'un ordre d'architecture qui lui est spécialement réservé. Ces édifices sont construits avec des matériaux qu'on se procure toujours aisément, des bambous, des ratans et des joncs. La structure en est si simple qu'une maison spacieuse, commode et assortie au climat, peut être bâtie en un jour. On conçoit que de pareilles demeures présentent peu de solidité, et peuvent être facilement renversées par le vent ; mais aussi telle est la légèreté des matériaux qui les composent qu'il ne peut en résulter aucun accident pour les habitants.

Les seuls édifices en brique sont les palais et les temples ; l'empereur a défendu l'emploi de ces matériaux aux particuliers, parce qu'il craint, dit-on, que, sous le prétexte de bâtir des maisons solides, on ne construise quelques forteresses qui pourraient être dangereuses pour le repos de l'État.

Un mot encore sur quelques habitations assez singulières. Près de Néoudah, le rivage oriental de l'Irawaddi présente un rocher à pic de trente à quarante mètres d'élévation ; à peu près à la moitié de cette hauteur sont des ouvertures donnant accès à des cavernes autrefois habitées par des ermites qui les avaient creusées eux-mêmes, et qui n'avaient de communications avec les hommes que pour recevoir des vivres qu'on allait leur porter au bas du rocher, et qu'ils montaient avec une corde.

CONSTRUCTIONS MILITAIRES.

Presque toutes les villes et même les villages des Birmans sont entourés de palissades, genre de défense dans lequel cette nation est très-habile ; mais souvent aussi ils présentent des fortifications plus solides et plus durables.

L'ancienne ville de Pégu était entourée d'un fossé et d'un rempart qui était un ouvrage considérable, à en juger par les ruines qui subsistent encore. Cette enceinte formait un carré de près de deux kilomètres sur chaque face ; le fossé est comblé en plusieurs endroits, soit par les décombres qu'on y a jetés, soit par l'éboulement de ses propres parois ; il peut avoir eu environ quarante mètres de large et trois à quatre mètres de profondeur. Il serait difficile de dire au juste quelles étaient les dimensions de la muraille; mais le major Symes croit qu'elle n'avait pas moins de dix mètres de haut et treize mètres d'épaisseur à sa base; elle était construite de briques et d'argile, et flanquée de bastions éloignés l'un de l'autre de deux cents mètres environ. Au milieu de chacun des quatre côtés de l'enceinte était une porte de dix mètres de large, devant laquelle on traversait le fossé sur une chaussée qui était défendue par des ouvrages dont il ne reste plus aucun vestige. La nouvelle ville de Pégu n'a qu'une enceinte de pieux de trois à quatre mètres de haut.

Près de la nouvelle ville de Prome ou Piayé-Mieu sont les ruines de l'ancienne ; elles forment un petit pentagone dont l'enceinte était bâtie en briques, et par sa situation elle devait être très-forte. La nouvelle ville n'est garnie que de palissades terrassées à l'intérieur.

L'ancienne ville d'Ava était divisée en haute et basse ville, toutes deux fortifiées : la basse, qui était la plus grande, est encore en grande partie entourée d'un mur de dix mètres de haut, au pied duquel est un fossé large et profond que traverse une chaussée en terre ; le mur est revêtu en dedans d'une levée également en terre. La ville haute, qu'on peut appeler la citadelle, n'avait qu'environ un kilomètre de circonférence; les fortifications étaient bien plus épaisses, et cependant aujourd'hui elles tombent en ruines.

On peut encore reconnaître à Pagahm les vestiges d'un fort, bâti en briques ; mais la forteresse la plus importante de l'empire birman est celle d'Amarapoora. Cette citadelle est spacieuse, régulière et solidement bâtie. Les remparts en sont très-élevés, protégés par un parapet, flanqués de bastions construits avec soin et entourés d'un fossé large et profond, revêtu d'un mur de briques, et tou-

jours plein d'eau. Les portes sont garnies de canons ; et des ouvrages avancés défendent la tête des ponts qui traversent les fossés. Il y a quatre portes principales, une au milieu de chaque façade ; il y a aussi une plus petite porte de chaque côté de la grande, à une égale distance de cette dernière et de l'angle du fort, ce qui donne un total de douze portes. Chacun des côtés du fort a environ quatre mille huit cents mètres de long ; chaque bastion, ainsi que chaque porte, est couvert d'un toit en tuiles supporté par quatre poteaux de bois. A chaque coin du fort est un temple doré qui a plus de trente mètres de hauteur, mais qui ne peut être comparé à ceux que nous avons décrits.

Ernest Breton,
Membre de la quatrième classe de l'Institut Historique.

DU CLASSIQUE ET DU ROMANTIQUE

CONSIDÉRÉS SOUS LE POINT DE VUE DE L'ART DRAMATIQUE.

Des deux systèmes, classique, romantique, s'offrant à l'auteur dramatique pour le conduire aux fins de son art, lequel est le plus propre à les lui faire réellement atteindre?

Les voix se partagent.

Les uns répondent : c'est le système classique ; les autres, c'est le système romantique.

Beaucoup incliment évidemment vers la dernière opinion ; quant à moi, je n'hésite pas à me prononcer pour la première.

Je vais en déduire les raisons.

Toutefois, qu'on me permette auparavant un court exposé de mes principes sur le reste de la question. Ce préliminaire me paraît indispensable.

D'abord, je distingue entre les fins de l'art lui-même et les fins de l'artiste.

Les fins d'un art ne sauraient être futiles et vaines. Un art, par cela seul qu'il est art, a nécessairement une ou plusieurs fins sérieuses et graves.

De même que la fin de la peinture est la représentation des êtres vivants ou inanimés par des images qui nous rappellent les réalités, la fin de la rhétorique est de former des hommes habiles à bien dire ; la fin de l'architecture, d'élever à l'homme des demeures convenables, réunissant la régularité et la solidité ; de même la fin de l'art théâtral en lui-même, c'est d'instruire les hommes, de leur procurer des émotions nobles, et de les corriger à l'aide d'une action supposée, dont la représentation est mise sous leurs yeux.

Voilà quelle est essentiellement la fin du théâtre, considérée dans ses deux branches, la tragédie et la comédie.

Quant à la fin spéciale de chacune d'elles, je vais aussi la dire.

La tragédie a pour fin de corriger, d'épurer, comme dit Aristote (1), les grandes passions de l'homme, en lui en montrant les suites, dans les grandes catastrophes humaines (2).

La comédie se propose de corriger les travers et les ridicules en nous en faisant aussi voir les suites dans les mortifications qu'elles apportent souvent à l'amour-propre.

La première est donc un médecin hardi, plein de foi dans son art, qui inocule en quelque sorte les germes de certaines passions pour en neutraliser le venin par une éruption factice ;

La seconde, un maître sage qui, ménageant adroitement l'amour-propre de son élève, le fait rire de ses propres défauts dans les autres, et lui fait prendre en secret la résolution de corriger ses travers, qui pourraient tôt ou tard lui attirer des leçons directes et humiliantes s'il ne profitait pas de cette indulgente leçon qui lui vient du théâtre.

Telle est, selon moi, la réponse à la première partie de la question : quelles sont les fins de l'art théâtral ?

Quant aux fins de l'artiste, on comprend qu'elles peuvent varier et surtout qu'elles peuvent s'écarter de celles de l'art. La volonté de l'homme n'est pas toujours droite ; elle est de plus changeante et ambulatoire. Il se pourrait qu'un poëte dramatique, méconnaissant sa mission, non-seulement n'eût pas l'intention de donner les leçons que nous avons dit être la fin de l'art en lui-même, mais même qu'il eût l'intention de produire des leçons tout opposées ; mais alors ce sera sa faute, et non celle de l'art. C'est contre lui qu'il faudra tonner, et non contre l'art, qui est innocent et pur. Celui-ci restera inattaquable toutes les fois qu'une pièce de théâtre, vue dans tout son ensemble et non dans quelque partie isolée, n'offrira rien qui ne tende à détourner des passions ou des ridicules, et que telles seront, en définitive, les impressions salutaires qu'emporteront du spectacle, je ne dirai pas les esprits de travers, je ne dirai pas les intelligences brutes et *enténébrées*, mais les esprits droits, les cœurs purs, les logiciens irréprochables ; car les arts, qui sont la plus haute expression de la pensée humaine, ne sont pas toujours compris du vulgaire ; il faut des intelligences d'élite pour en saisir la perfection, comme il en faut pour la leur donner.

Si tout cela est incontestable, comme je le crois, on sent qu'un assez grand dissentiment doit régner, entre mes adversaires et moi, relativement à cette

(1) Aristote définit la tragédie : *μιμησις πραξεως σπουδαιας και τελειας, μεγεθος εχουσης... και οὐ δι' απαγγελιας, αλλα δι' ελεου και φοβου περαινουσα την των τοιουτων παθηματων καθαρσιν.*
Poet., cap. VI.

(2) L'empereur Marc-Aurèle, ce stoïcien couronné, était de cet avis, lorsqu'il disait : « La tragédie, dans l'origine, a été inventée pour faire souvenir les hommes des accidents de la vie, pour nous avertir que ces accidents doivent nécessairement arriver, et pour nous apprendre que les mêmes choses qui nous charment sur la scène ne doivent pas nous paraître si insupportables sur le théâtre de la vie. » *Réflex.*, lib. XI, cap. VI.

première partie de mon mémoire, je ne dis pas sur le fond des choses, mais sur la charpente de leurs idées, sur la base philosophique qu'ils leur donnent ; car ils avancent que les fins de l'art théâtral sont au nombre de trois : la *vérité*, la *moralité* et la *beauté*, tandis que moi je ne reconnais d'autres fins à l'art théâtral que celles que je viens de signaler, savoir : de corriger les passions et les ridicules.

Pour arriver à cette fin quels moyens l'art emploie-t-il ? C'est ici que viennent se placer d'elles-mêmes les trois choses assignées par mes adversaires : la *vérité*, la *moralité*, la *beauté*. Sans ces trois choses, évidemment l'art théâtral ne saurait agir sur les esprits et sur les cœurs, et par conséquent il n'atteindrait pas sa fin. Pour que l'action feinte qu'on met sous nos yeux puisse nous impressionner, il faut que, par l'exactitude des observations et des détails, elle fasse illusion à notre esprit : c'est la *vérité*. Pour qu'elle produise une impression salutaire, dans le sens que nous avons dit, il faut que les mœurs y soient respectées, et non violées et flétries : c'est la *moralité*. Enfin, il faut que le résultat des efforts de l'auteur soit un ouvrage d'esprit qui élève nos pensées, agrandisse nos idées, soit par le fond des choses, soit par la manière dont elles sont dites : c'est la *beauté*.

Vous le voyez, ce ne sont là que des moyens et non pas des fins, et il m'a paru important de signaler ce que je regarde comme une grave erreur littéraire et philosophique.

Le but du théâtre étant bien reconnu maintenant, les moyens principaux qu'il emploie pour atteindre ce but l'étant aussi, j'arrive à la question secondaire dont j'ai parlé en commençant, et qui, en fait, va devenir maintenant la question principale :

« Lequel du système classique ou romantique est le plus propre à conduire « l'art théâtral à ses fins ? »

La réponse est simple : *C'est celui qui saura le mieux employer les trois moyens à l'aide desquels l'art théâtral peut atteindre sa fin.* S'il y a un de ces deux systèmes qui se concilie parfaitement avec la *vérité*, la *moralité* et la *beauté*, et que l'autre leur soit plus ou moins antipathique, il n'y a pas de doute que le premier sera plus propre à conduire l'art théâtral à sa fin que le second, et, par conséquent, qu'il faut tout de suite renoncer à celui-ci pour ne plus mettre en œuvre que celui-là.

Or, que le système classique soit plus propre que le romantique à produire, dans une œuvre théâtrale, la *vérité*, la *moralité*, la *beauté*, c'est une chose qui me paraît démontrée.

Tout le monde sait que le point de désunion entre les deux systèmes, c'est l'*unité* qu'admet le classique et que rejette absolument le romantique. Toute la querelle est dans ce mot : l'*unité*.

Les classiques reconnaissent trois grandes unités : l'*unité* de temps, l'*unité* de lieu, l'*unité* d'action. Mes adversaires, qui ne parlent point de cette der-

nière, y substituent l'*unité* de style, dont il n'est assurément question nulle part. J'expliquerai les inconvénients de cette substitution.

Reprenant maintenant notre principe posé plus haut, que l'art théâtral a besoin d'une action, mais que, cette action étant feinte, il faut qu'il trouve moyen de produire illusion, au point que le spectateur se persuade qu'il assiste à une action réelle ; reprenant, dis-je, ce principe, nous voyons sans peine combien les *trois unités* classiques sont propres à produire cette illusion indispensable.

D'abord il y a dans l'esprit de l'homme une propension à se rendre compte du temps qu'un fait quelconque, auquel il assiste, met à se consommer. Si vous voulez lui montrer un *fait* qui ne demande guère pour son accomplissement que le temps qu'il emploie à être attentif à ce qui se passe sous ses yeux, il vous croira sans peine ; la chose lui paraîtra *vraisemblable* ; vous lui ferez illusion, et, par conséquent, le drame pourra opérer sur lui l'effet que l'auteur a eu en vue. Cela est incontestable : donc alors il y aura *vérité* ; car c'est en cela qu'elle consiste.

Si, au contraire, vous voulez que le spectateur admette que, pendant qu'il est assis sur sa banquette ou dans sa loge, il s'écoule non pas un jour, mais des années, mais une vie d'homme tout entière, vous tombez dans une telle invraisemblance pour lui que l'illusion n'est plus possible ; tout ce que vous lui dites devient un mensonge dont il se rend parfaitement compte : donc alors il n'y aura plus *vérité*.

Voilà pour l'unité de *temps*.

Passons à l'unité de *lieu*.

Il ne faut pas perdre de vue que sans *illusion* le théâtre ne peut rien. Il n'offre plus qu'une sorte de sermon qui, laissant à l'auditeur toute sa liberté d'esprit, ne le détermine à rien.

Or l'unité de *lieu* qu'admettent les classiques est un puissant moyen d'*illusion* et par conséquent de *vérité* théâtrale.

J'assiste à un spectacle et je suis plus ou moins commodément assis et immobile.

Tant que j'aurai sous les yeux les mêmes objets, tant que je verrai le même site, la même maison, la même tente, le même palais, les mêmes lieux en un mot, je me prêterai à l'illusion, parce que je sens que naturellement, s'il en était autrement, il faudrait de deux choses l'une, ou que des objets immobiles par nature eussent néanmoins changé, ce qui est impossible, ou que moi, immobile par ma volonté, j'eusse néanmoins changé de place sans le vouloir ; ce qui n'est pas moins impossible. Vous n'avez aucun moyen de me faire supposer que j'aie changé de place quand mon *moi* intérieur, ma conscience d'homme me dit que je suis resté et que j'ai voulu rester immobile.

Donc l'unité de *lieu* contribue à l'illusion ou à la *vérité* théâtrale, tandis que la multiplicité de *lieux* ne fait que révolter l'esprit, le sens intime, la mémoire, l'imagination, c'est-à-dire le spectateur tout entier.

Reste l'unité dont mes adversaires ne parlent pas.

Il est bien constant que plus notre attention se partage, moins elle est forte ; c'est une rivière qui s'étend et devient par là moins profonde. J'ose ici vous citer le vieil axiome : *Pluribus intentus, minor est ad singula sensus.* Les proverbes sont la sagesse des nations.

Si donc vous voulez que l'action qui est sensée se passer sous mes yeux laisse dans mon esprit des traces profondes, il ne faut pas que mon attention se trouve forcément éparpillée sur plusieurs faits. Plus vous la concentrerez, plus vous l'accumulerez sur un fait unique, plus ce fait deviendra réel pour moi, plus la leçon que ce fait est destiné à me donner se gravera profondément dans ma mémoire, et, par conséquent, mieux la fin de l'art théâtral sera atteinte.

Donc l'*unité* de fait est on ne peut plus favorable aux fins de l'art théâtral.

Donc aussi le système qui nie la nécessité de cette unité et proclame la variété s'écarte de la vraie route.

J'ai dit que j'expliquerais pourquoi on aimait mieux retrancher cette troisième *unité* classique et lui substituer une autre *unité* imaginaire ; je vais tenir ici ma promesse.

La raison de cela est simple : c'est qu'en général l'homme aime à avoir ses aises en toutes choses ; que, par conséquent, il écarte volontiers ce qui le gêne pour y substituer ce qui lui plaît et lui sourit. Cela se fait de soi-même, sans mauvaise intention ; j'en suis convaincu.

En quoi peut gêner l'unité de fait ? En ce que l'admission de cette unité tue à elle seule le romantisme sans espoir de résurrection ; car en présentant un homme, comme on dit, sous toutes ses faces, on détruit l'unité de faits. Il y a bien individualité identique de l'homme qu'on montre sur la scène sous des jours tout opposés, mais il n'y a plus identité d'action quand celui qui doit me donner, par exemple, une leçon de clémence me sera présenté dans une position où il m'en donnera une de cruauté, ou une leçon de prudence quand il m'en donnera une de ténacité ; car c'est à cela que se réduit ce qu'on appelle *présenter un homme sous toutes ses faces ;* et, comme nul n'est héros pour son valet de chambre, il s'ensuivra que, si vous mettez le spectateur dans la confidence des faiblesses de celui que vous voulez lui faire admirer comme un héros, vous produirez dans son esprit la confusion, le doute, l'incertitude ; c'est-à-dire qu'il ne saura plus ce que vous avez voulu lui enseigner, et par conséquent ne profitera pas de votre enseignement.

Voilà pourquoi on supprime la troisième *unité* classique.

Voici maintenant pourquoi on lui en substitue une autre.

Le grand mérite que l'on veut attribuer au genre romantique, c'est la *variété* ; on commence par le lui attribuer au suprême degré, et certes je ne m'y oppose pas ; seulement je rappellerai un principe d'Horace, où il est dit qu'à force de vouloir jeter de la variété dans un sujet on tombe dans le grotesque et dans le faux.

Qui variare cupit rem prodigaliter unam,
Delphinum sylvis appinxit, fluctibus aprum.

A Dieu ne plaise que j'accuse le romantique de nous avoir montré de pareilles choses ! Je laisse à la voix publique à le faire, parce qu'elle a bien plus d'autorité que la mienne. C'est contre cette voix publique que le romantique doit se disculper des monstruosités qu'il a produites dès sa naissance ; et il a certainement fort à faire, rien que pour cela.

Mais ses partisans ne se bornent pas à attribuer au genre romantique la *variété*, ou plutôt ce que j'appellerais le *pêle-mêle*, au milieu duquel il se plaît comme dans son élément ; on veut de plus ôter au genre classique le mérite de cette sage *variété* dans l'unité, dont a parlé M. Fresse-Montval (1) ; et pour cela on lui donne pour troisième *unité* l'*unité de style* ; ce que l'on explique en disant que tous les personnages *y parlent sur le même ton*.

Or parler sur le même ton, c'est être monotone, c'est manquer de variété ; c'est tinter uniformément comme une cloche qui finit par nous ennuyer. Donc, conclut-on, le classique est essentiellement uniforme, essentiellement soporifique ; il manque de *variété*.

Voilà le secret de cette substitution qui se fait d'elle-même dans l'esprit des romantiques, et sans qu'il y ait de leur part intention mauvaise.

Heureusement tous les livres didactiques sont là pour prouver, d'une part, que jamais l'*unité* de style n'a été considérée comme une des trois unités classiques ; de l'autre, que la troisième unité classique, c'est l'*unité* d'intérêt concentré sur un même fait. Dans ces traités aussi vous trouverez très-formellement exprimé ce précepte, qu'il faut *variété* dans l'*unité*.

Sans cesse en écrivant variez vos discours ;
Un style trop égal et toujours uniforme
En vain brille à nos yeux ; il faut qu'il nous endorme,

a dit Boileau dans son *Art Poétique*.

Or l'*Art poétique* de Boileau est un résumé fidèle, exact, irréprochable de l'art classique. Si vous voulez savoir par quels moyens les littérateurs du grand siècle ont élevé cette colonne monumentale et impérissable à la gloire de la patrie ; si vous voulez savoir le secret de leurs procédés, c'est à Boileau qu'il faut le demander ; c'est l'*Art Poétique* qui vous l'expliquera. Gravé à la base de la colonne, il est là pour vous répondre, comme les dessins gravés récemment sur la base de l'obélisque sont pour apprendre à la postérité par quels moyens merveilleux nos savants ont dressé ce gigantesque monument. Eh bien, consultons Boileau sur les trois unités ; il nous les donne en un seul vers :

(1) M. Fresse-Montval dans une improvisation a dit : l'*unité* dans la *variété* ; c'est la *variété* dans l'*unité* qu'il fallait dire.

1 2 3
Qu'en un lieu, qu'en un jour, un seul fait accompli
Tienne jusqu'à la fin le théâtre rempli.

Est-il question là de l'*unité* de style?

Telle est la triple *unité* classique que les novateurs veulent à toute force renverser; mais ils n'y réussiront pas. L'*unité* artistique me paraît une image de celle de Dieu même : il n'est pas plus possible d'ébranler l'une que l'autre. L'*unité* seule peut produire la *vérité* dans les arts. Donc le classique, qui admet à sa base l'unité, est plus favorable à la vérité théâtrale que le romantique, qui substitue la *variété* à l'*unité*.

Passons à la *moralité*.

La moralité d'une action dramatique doit consister en ce que quelque chose d'utile et de profitable aux mœurs, une leçon vraiment morale, en un mot, résulte et de l'ensemble et des détails de la pièce, de manière à produire son effet.

Dans le système classique, je conçois la possibilité de moraliser ainsi. On nous a dit (1) que le système classique ne traitait au théâtre qu'une *anecdote*. Le mot n'est peut-être pas bien choisi; mais en y substituant le mot *fait* ou *action*, j'adopte cette idée, et, loin d'y voir un reproche contre le genre classique, j'y vois son éloge. C'est par là que je le trouve en position de moraliser, dans le sens qu'il voudra, sans compromettre le succès de sa leçon par des éléments étrangers, qui donneraient souvent une leçon opposée ou embrouilleraient la véritable.

Expliquons ceci par un exemple.

Corneille veut nous faire admirer la clémence de César. Il trouve dans la vie de son héros un fait, une action, une *anecdote*, comme disent nos adversaires, où brille la clémence de César. C'est ce fait où cette action qu'il choisit pour inculquer la leçon qu'il veut donner; et en cela vous conviendrez qu'il est dans le vrai; vous conviendrez que les principes littéraires qui lui font un devoir de se borner à ce fait lui donnent un moyen de rendre sa leçon efficace, puisqu'il se trouve par là débarrassé forcément de tout ce qui, dans la vie de César, pourrait détruire l'autorité de l'exemple qu'il veut mettre en relief, et qu'ensuite une anecdote se retient de tout un peuple, tandis que les hommes les plus savants ont bien de la peine à analyser et à retenir une de ces pièces qu'on nous donne pour l'art perfectionné.

Si, au contraire, vous arrivez avec un système littéraire qui non-seulement lui conseillera, mais lui prescrira de représenter la vie entière de César, de montrer César sous toutes ses faces, qu'arrivera-t-il? C'est qu'il y aura dans la vie de César telle action qui contredira la leçon que vous vouliez donner sous le nom de César, ne fût-ce que sa conduite atroce envers notre aïeul Vercingé-

(1) M. Ottavi.

torix ; que ce César, au lieu d'être grand par sa clémence, aux yeux du spectateur, ne sera plus qu'un homme ordinaire, ayant eu un bon moment pour cinquante mauvais peut-être ; que les cinquante mauvais exemples qu'il aura donnés détruiront, étoufferont le bien que vous aviez intention de faire ressortir, et qu'au lieu d'une leçon propre à relever l'homme aux yeux de l'homme, que vous aurez peut-être voulu donner, en montrant César grand par sa clémence, vous n'aurez fourni qu'un argument de plus à ce désolant scepticisme, qui croit qu'il n'y a pas d'homme véritablement vertueux, et prouvé que César n'était qu'un homme ordinaire, dans la vie duquel le bien et le mal se trouvaient mêlés comme dans la vie prosaïque du premier venu.

Lequel de ces deux systèmes vous paraît le plus propre à former les mœurs, à élever l'homme et l'humanité, à porter l'homme au bien, en lui faisant fouler aux pieds ses passions et ses vices? Lequel ?... Je n'ai pas besoin de le nommer.

Donc le classique est plus propre à donner au théâtre la *moralité* qui lui est nécessaire pour atteindre son honorable, sa sérieuse mission.

Reste maintenant la *beauté* littéraire et artistique.

La *beauté* dans les ouvrages d'art se divise en *beautés* d'ensemble et *beautés* de détails.

Les *beautés* d'ensemble, dans une œuvre théâtrale, qu'est-ce autre chose que l'*unité*, la *vérité* et la *moralité;* qualités si essentielles au genre classique, si accidentelles et même si antipathiques au genre novateur qu'il ne saurait y avoir de doutes sur les moyens que le classique leur fournit de se développer, sur les obstacles que leur oppose le romantique? Voilà pour les beautés d'ensemble.

Quant aux détails, je ne vois ni grand avantage d'un côté, ni grand désavantage de l'autre, je l'avoue. Seulement, avant que de donner la préférence au romantique sur ce point, j'attendrai qu'il ait fait ses preuves, et selon toute apparence j'attendrai longtemps encore avant que de déserter mon drapeau.

Je m'arrête, et veux, en finissant, jeter un regard rétrospectif sur le chemin que nous avons rapidement parcouru.

J'ai essayé d'établir que la fin de l'art théâtral était d'instruire et de corriger les hommes à l'aide d'une action feinte et présentée sous leurs yeux ;

Que cette action ne peut les instruire et les corriger qu'en produisant en eux de vives impressions ;

Que le moyen de produire ces impressions était de donner à l'action de la *vérité*, de la *moralité* et de la *beauté ;*

Que, par conséquent, ces trois qualités étaient pour l'art théâtral des *moyens* et non par des *fins*.

J'ai dit ensuite et essayé de prouver :

Que le moyen d'apprécier les deux systèmes qui se présentent, pour aider le dramaturge à atteindre la fin de son art, était d'examiner lequel des deux était le plus propre à apporter à l'œuvre dramatique ces trois conditions de succès. J'ai ajouté que le classique, à l'aide des trois unités, menait plus sûrement

que le romantique à la *vérité*, à la *moralité* et à la *beauté* d'ensemble; et que, quant aux beautés de détails, tout dépend du génie de l'auteur; en sorte que les deux genres n'ont théoriquement, en ce point, aucun avantage l'un sur l'autre; mais que seulement il est raisonnable de tenir provisoirement pour le classique, jusqu'à ce que le romantique ait produit des preuves de supériorité, ce qui permet de croire qu'il y aura encore quelque temps à attendre.

Feu VINCENT,

Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

L'ÉGYPTE SOUS MÉHÉMET-ALI,

PAR M. P.-N. HAMONT.

L'Europe a longtemps cru à la civilisation de l'Égypte; les publicistes, les savants et les voyageurs qui avaient visité la vallée du Nil se plaisaient à présenter l'empire égyptien comme une puissance formidable, faisant chaque jour de nouveaux pas dans la voie du progrès, et paraissant appelée, par une mission providentielle, à régénérer l'Orient tout entier.

La presse européenne, mais surtout la presse française, ne prononçait le nom de Méhémet-Ali qu'avec une sorte de respect mêlé d'admiration, et l'opinion publique s'était si fortement empreinte de ses préventions favorables qu'on eût été fort mal venu si on avait essayé de la désabuser. Il n'a fallu rien moins que la fuite honteuse d'Ibrahim, commandant une armée de cent mille hommes et lâchant pied devant cinq mille Turcs, appuyés par deux cents soldats anglais et autrichiens, pour démontrer que le fils de Méhémet-Ali n'était rien moins qu'un grand capitaine. A dater de cette époque, le prestige dont on avait su environner l'Egypte et ceux qui y règnent a tout à coup disparu. La vérité s'est fait jour, et la fable de la civilisation arabe s'est évanouie comme un rêve d'opium; à la place de la fantasmagorie, sortie de la plume de quelques écrivains, il ne reste plus aujourd'hui que la froide et triste vérité, telle que nous la montre M. Hamont dans les deux volumes qu'il vient de publier sous le titre de : *l'Egypte sous Méhémet-Ali*.

Soumis lui-même à l'entraînement général, et poussé par le noble désir d'aider les généreux projets qu'on prêtait à Méhémet-Ali, M. Hamont quitta sa patrie pour passer en Afrique. Élève de l'Ecole d'Alfort, il avait été désigné avec un de ses confrères, par le gouvernement français, pour aller fonder une école de médecine vétérinaire, et ce fut au mois d'octobre 1828 qu'il débarqua à Alexandrie. Il crut un moment au génie de Méhémet-Ali, il eut foi dans son

avenir et s'applaudit d'être appelé à prendre part au travail de régénération qui allait fixer les yeux de l'Europe; mais son illusion ne fut pas de longue durée; il s'aperçut bientôt que, loin de conduire l'Egypte dans les voies du progrès, Méhémet-Ali ne faisait qu'entraîner ce malheureux pays vers une ruine complète; qu'au lieu d'améliorer la condition des peuples qui lui étaient soumis, il tendait à la leur rendre insupportable, et qu'enfin ce pacha tant vanté n'était qu'un ambitieux égoïste qui devait tout sacrifier à l'accomplissement de ses vues personnelles. Il vit bientôt que toutes les créations de Méhémet-Ali reposaient sur la plus odieuse, la plus dévorante tyrannie qui fut jamais; tyrannie qui ne laisse pas même à l'homme la propriété de son propre travail; qui a inventé, en matière d'impôts, un abominable système de solidarité; en matière de recrutement, une presse hideuse et dégradante; qui, après avoir conduit sous les drapeaux des hommes enchaînés, leur jette ensuite pour salaire d'autres créatures humaines!

Voilà la civilisation telle que Méhémet-Ali l'avait entendue et telle qu'il l'a pratiquée jusqu'ici.

Un acte d'accusation comme celui que nous venons de formuler a besoin, nous en convenons, d'être appuyé de pièces justificatives; l'ouvrage de M. Hamont va nous les fournir.

La première mesure administrative de Méhémet-Ali fut la création d'un vaste monopole qui, en s'étendant à tout et sur tout, eut pour effet de substituer le pacha à la nation égyptienne tout entière. Sous l'empire de ce monopole, le cultivateur n'est plus maître de semer ce qui lui plaît; le gouvernement désigne à l'avance, pour toute l'Egypte, la nature des ensemencements; et les terres arables d'un village sont réparties entre les habitants. Le pacha les donne en location, et prélève sur chaque *feddau* (mesure de terre) une somme qui varie en raison directe de la qualité du terrain. Les blés, le coton, le riz, l'indigo, etc., sont transportés dans les magasins du gouvernement, et le vice-roi doit payer, pour un quintal de coton, une *ardebbe* (mesure du pays) de riz ou de blé, un prix fixé par l'administration; et quand le fellah a besoin pour sa propre consommation de blé, de fèves, d'orge, etc., il est contraint d'acheter ces comestibles dans les magasins du pacha à un prix plus élevé que celui qui avait été fixé lors de la consignation opérée par lui. Le lin, le chanvre, les filasses sont également déposées dans des magasins centraux; on les livre aux artisans. Des toiles sont confectionnées, remises dans les magasins et vendues très-cher aux Egyptiens qui les ont tissées.

On concevrait peut-être l'adoption de pareils moyens, dit M. Hamont, s'il s'agissait de réformer des pratiques nuisibles, routinières, pour les remplacer par des méthodes simples, plus expéditives, plus avantageuses que les premières; mais loin de là : le monopole n'a d'autre effet que d'enlever toute émulation aux Arabes. Comme ils ne reçoivent pas ce que leur promettait le contrat établi entre l'administration et eux, les fellahs sont devenus voleurs par né-

cessité ; ils pillent les blés qui ne sont pas encore mûrs, ils dérobent les fèves et le riz. Les gardiens turcs, chargés de les surveiller, mal payés eux-mêmes, rançonnent le laboureur et volent avec lui. Les faits et les exactions qui se rattachent au monopole sont vraiment incroyables, et prouvent que Méhémet-Ali, en se rendant l'unique propriétaire, l'unique commerçant, l'unique industriel de l'Egypte, a escompté au profit de quelques années les ressources de l'avenir, et que pour briller un instant il a partout semé les ruines et la misère.

La perception des impôts ne donne pas lieu à moins d'abus que l'établissement du monopole, et elle est toujours l'occasion de scènes uniformément déplorables, que M. Hamont décrit en ces termes : « Le pacha, qui a toujours besoin d'argent, demande, par exemple, dix mille bourses au gouverneur d'une province, et il a soin d'ajouter que cette somme doit être expédiée au trésor dans le plus bref délai possible. Une circulaire est envoyée dans les cantons; on rassemble les chefs; l'un ne peut payer que cent bourses; il remettra le reste plus tard; le gouverneur refuse, il parle de coups de bâton ; on lui fait offrir 2,000 piastres pour lui, et l'opposition disparaît.

« L'inférieur, qui a traité avec son gouverneur, use de représailles avec ses administrés, les chefs de canton ; ceux-ci, à leur tour, répètent la même formule aux chefs des villages, et ainsi de suite. Les fellahs sont assemblés au divan; le cheik leur donne connaissance de l'ordre émané du *moudiryé* (chef-lieu de la province). « Nous n'avons pas d'argent, » répondent les fellahs. « J'ai perdu « ma vache, » dit l'un ; « la récolte a manqué, » ajoute l'autre. « Il faut cependant des espèces, reprend le chef du village. Je vous donne vingt-quatre heures, après lesquelles, si la somme n'est pas dans les mains du *séraph* (chanceur du gouvernement), je vous fais pendre tous. » On baisse la tête, on sort, puis on se consulte sur ce qu'on offrira. Si le village est riche, on fixe un certain nombre de bourses ; c'est ordinairement la moitié, ou le quart de la somme demandée, puis on expédie des ambassadeurs au chef, et des propositions lui sont faites. Celui-ci ne dit rien, mais fait un signe d'approbation. Le lendemain on se réunit de nouveau. « Eh bien, dit le cheik, sommes-nous en mesure? — « Nous ne pouvons payer que le tiers, le quart, répondent les assistants. — « Vile canaille ! s'écrie le cheik, ne voyez-vous pas à mes côtés le représentant « du gouverneur qui ne veut accorder aucun délai? Il me faut à l'instant la « somme entière, où je fais commencer la bastonnade. » Et à un signal donné, deux hommes, les plus proches, sont saisis, couchés sur le ventre ; on garrotte leurs jambes dans le fatal instrument que les Arabes nomment *falaka*, et le cheik fait une dernière demande. Alors les plus anciens des vieillards s'approchent; ils intercèdent ; on baise les mains de l'envoyé du gouverneur qui a reçu une partie de la gratification offerte la veille au cheik, et la proposition des habitants est prise en considération. Vient alors le tour du séraph ; c'est lui qui reçoit, examine la monnaie, dont il refuserait la majeure partie, sous le prétexte d'un manque de titre, s'il n'avait pas une part au butin.

« Les choses se passent ainsi, ou à peu près, là où les habitants sont dans une certaine aisance ; mais dans les villages pauvres on distribue des coups de fouet ou de bâton du matin au soir. Passez-vous de ce côté : aux cris incessants des femmes, vous reconnaissez qu'il est question de la rentrée des impôts.

« Séance tenante, quand des centaines de coups rudement appliqués démontrent enfin le manque de numéraire, on s'empare du bœuf, de la vache, de quelques moutons ou des choses qui constituent la dernière ressource de l'Egyptien laboureur. »

Il existe, en général, des intervalles très-courts entre un premier payement et les suivants ; mais quand enfin un village est parvenu à obtenir quittance après un temps qui varie selon le caractère du gouverneur et l'état des habitants, survient alors une demande par extraordinaire. Le gouvernement est pressé, sa dette augmente ; il veut par anticipation le solde intégral de l'impôt territorial de toute une année.

Il faut avoir vécu parmi les fellahs pour se faire une idée de la tourmente qui règne chez eux quand une pareille calamité vient les surprendre ; elle est ordinairement le signal de nombreuses émigrations, et l'occasion de traitements impossibles à décrire pour arracher à ceux qui restent les sommes demandées.

La dépopulation étant une conséquence naturelle d'un pareil système, il est arrivé que des cantons entiers se sont trouvés sans habitants et par conséquent insolvables ; ce fut alors que Méhémet-Ali inventa ce hideux système de solidarité dont nous avons parlé en commençant. Appliqué d'abord de village en village, on fut bientôt obligé de l'étendre aux cantons, puis aux provinces, et il n'a pas tardé à répandre sur l'Egypte tout entière la désolation qu'il portait dans ses flancs.

Le système ruineux de la solidarité a conduit à l'établissement des chiflikes. Littéralement, le mot *chiflike* signifie une ferme, mais ici il désigne un village abandonné par le plus grand nombre de ses habitants et sur lequel le pacha a fait main-basse. Il y reste quelques hommes, des femmes, des enfants, des bestiaux, des instruments de labour ; le tout est déclaré propriété du vice-roi. Le divan nomme un administrateur, et le chiflike est exploité au profit du maître. On promet aux travailleurs de leur donner un sixième de la récolte pour leur salaire ; puis on expédie partout dans les provinces l'ordre de reconduire dans le village déclaré chiflike tous ceux que la misère en avait chassés. Les fugitifs sont ramenés, deviennent serfs du pacha, et travaillent dans l'espoir d'une nourriture qu'ils n'obtiennent le plus souvent qu'en la dérobant ; car le sixième promis leur est ordinairement enlevé par les agents chargés de l'administration du domaine privé.

Aujourd'hui plus des deux tiers de l'Egypte ont été convertis en chiflikes et sont ainsi passés dans le domaine privé du vice-roi, de son fils Ibrahim et des autres membres de sa famille ; en sorte que le pacha peut tranquillement attendre les conséquences du traité de 1838, qui a proclamé le commerce libre dans

toute l'étendue de l'empire ottoman. Seuls propriétaires des denrées les plus riches et les plus propres à l'exportation, les pachas les vendront quand ils voudront et à qui ils voudront. Le monopole aura changé de forme, mais il continuera à exister si on permet que la vallée du Nil passe tout entière dans le domaine privé de la famille du vice-roi.

Nous avons vu avec M. Hamont quelle est la manière de percevoir les impôts; nous avons pu apprécier avec lui les conséquences du système administratif adopté par le maître actuel de l'Egypte; il va nous apprendre maintenant ce que sont les actes des agents de l'autorité.

Nous avons annoncé plus haut que les cultivateurs, vivant sous le monopole, étaient obligés de déposer les récoltes dans les magasins du pacha. Cette condition a nécessité la création d'un système fort bien établi, dont notre auteur a été à même d'étudier tous les ressorts; laissons-le nous les expliquer.

« Un fellah apporte, dit-il, cent livres de coton, vingt livres de beurre ou de graines. Le peseur du magasin ne trouve que quatre-vingts livres de laimage et seize livres de beurre ou d'autres denrées; il le prouve au fellah qui ne sait ni lire, ni écrire. Le peseur a deux mesures : celle d'entrée et celle de sortie. Si des céréales sont apportées, elles n'entrent au magasin qu'après avoir été criblées avec un soin minutieux, ce qui occasionne un déficit considérable; l'acceptation faite, on remet dans les sacs les corps étrangers qu'on en avait extraits; et c'est ainsi qu'on les livre au consommateur. »

Dans l'année 1840, le gouverneur du Béheré avait des terrains dans sa province; à l'époque du versement dans les magasins il se rendit à Rammanieh et exigea du directeur des magasins les attestats de consignation de quatre-vingt-deux ardebbes de blé, vingt-cinq d'orge, et de vingt-sept quintaux de coton qu'il n'avait pas fournis : le tout dut cependant se trouver en effet dans les magasins du pacha, et il fallut bien le prélever sur les quantités versées par les malheureux fellahs.

En 1841, Abbas-Pacha avait fait planter des cannes à sucre dans ses domaines; pressé d'en tirer le meilleur parti possible, il les fit vendre aux villages libres. M. Hamont passait à Zefté quand une barque chargée de cannes y aborda : on appela le supérieur de l'endroit, et le soldat qui représentait le maître lui déclara que ce chargement était pour son village. « Je vous le livre moyennant dix bourses, dit-il; prenez la marchandise, et après deux jours je viendrai toucher l'argent. » Le cheik, pour qui de semblables déclarations étaient des ordres qu'il se gardait d'enfreindre, baissa la tête, fit débarquer les cannes, et contraignit ensuite les fellahs à les recevoir au prix qu'il jugea convenable d'établir.

« C'est par l'argent, dit M. Hamont, qu'en Egypte on arrive ordinairement à toutes les places. Celui qui veut supplanter un gouverneur de province, ou tout autre employé, le dénonce à l'administration supérieure comme coupable de concussion, promet qu'il saura mieux que lui faire rendre à l'impôt tout ce

qu'il est susceptible de produire, fait un cadeau en argent aux fonctionnaires qui disposent de la place, et l'obtient jusqu'à ce qu'il devienne à son tour la victime d'un autre aspirant. »

On peut facilement se figurer à quelles exactions doivent avoir recours des fonctionnaires qui, toujours incertains de conserver une place qu'ils ont obtenue à prix d'argent, ne sont préoccupés que de la seule idée d'amasser le plus d'or possible aux dépens des malheureux fellahs qui leur sont livrés sans défense, et sur lesquels ils ont droit de vie et de mort.

« Il n'a peut-être jamais existé, en Europe ou ailleurs, dit M. Hamont, d'état comparable à celui qu'on remarque en Egypte. Dans les temps féodaux, on laissait aux paysans de quoi se nourrir; dans les colonies, on donne à manger aux esclaves afin qu'ils puissent travailler; ici on veut beaucoup de travail, et le fellah manque d'aliments. Si l'homme est vexé, traqué, tourmenté, la femme du fellah n'est point épargnée. On lui ôte son bracelet, l'anneau qu'elle porte au nez, aux oreilles; elle file du lin pour le gouvernement, et, comme les hommes manquent, elle conduit la charrue ou ensemence les terres.

« Si la sécurité règne, elle est pour les voyageurs, pour les étrangers, elle est dans les villes; mais celui qui l'a apportée a détruit la population. On pend le fellah qui tarde d'acquitter sa dette, et il doit toujours; son voisin, sa famille devront payer pour lui. On met le fellah à la gueule d'un canon, on lui coupe la gorge, on le fait mourir sous une courbache flexible, l'arme légale des gouverneurs. Il n'est point de rigueurs, il n'est point de cruautés que n'aient employées les commandants des provinces pour faire lâcher à leurs administrés le para qu'ils leur supposaient encore. « Je pourrais, s'il le fallait, ajoute notre auteur, citer le nom d'un gouverneur célèbre dans l'invention des supplices qu'il faisait subir aux fellahs. Ce gouverneur me disait : « S'il est un enfer, je « dois y aller, car j'ai fait pendre, j'ai fait couper des têtes, j'ai fait égorger « bien des malheureux. J'attachais mes administrés à la bouche d'un ca- « non, etc., etc.; mais le vice-roi m'avait ordonné d'en agir ainsi. »

Si les villageois ne périssent pas de misère, de la main des gouverneurs ou sous le fouet des administrateurs, ils vont mourir à l'armée.

Puisque nous avons parlé de l'armée, nous intervertirons pour un moment l'ordre établi par M. Hamont, et nous dirons quelques mots sur son organisation et sur son mode de recrutement, que, dès les premières lignes de ce rapport, nous avons dénoncé comme un attentat, comme un crime qui appelle la vengeance divine et le mépris de l'humanité tout entière.

Notre compatriote M. Sevès, aujourd'hui Soliman-Pacha, peut être considéré comme le fondateur du *nizam* (armée régulière) en Egypte. Envoyé à Assouan avec un petit corps de jeunes mamelouks, il fut chargé de les dresser au maniement des armes et aux manœuvres européennes. Cette tâche était difficile et dangereuse; l'instructeur eut souvent à lutter contre l'orgueil, le fanatisme et surtout l'indiscipline de ses élèves, et plus d'une fois il ne dut son pro-

pre salut qu'au courage, à la présence d'esprit et à la fermeté avec lesquels il sut comprimer l'esprit de révolte qui animait cette jeunesse turbulente. Un jour (on nous pardonnera peut-être d'introduire ici une anecdote qui nous fut contée par celui-là même qui en avait été le héros), un jour donc que M. Sevès avait réuni ses trois cents élèves sur le champ de manœuvre pour leur faire faire l'exercice à feu, il arriva qu'à la première décharge il entendit siffler plusieurs balles qui n'étaient passées qu'à quelques pouces, à quelques lignes peut-être de ses oreilles. « Maladroits ! s'écrie-t-il avec autant de calme que d'énergie; il y a trois mois que je vous enseigne à tirer à la cible, et vous manquez un homme à trente pas; c'est une honte ! Recommencez-moi ce feu-là ! » Et alors, avec la plus parfaite tranquillité, il fait recharger les armes et donne le signal du feu sans quitter la place qu'il occupait en avant de la ligne....

L'officier français avait compris le caractère oriental ; il avait subjugué l'esprit des mutins par l'ascendant de son courage : il n'entendit plus de balles siffler à ses oreilles, et cette rébellion fut la dernière qu'il eut à comprimer.

Ce petit corps de mamelouks devint le noyau de l'armée régulière qui devait plus tard prendre des proportions gigantesques, envahir la Syrie, occuper le Sennar out ce qu'on a nommé le Soudan, attaquer l'Hedjas, et s'évanouir ensuite comme une bulle de savon au premier contact d'une baïonnette européenne.

Aussi longtemps que le nizam fut exclusivement composé de Turcs et d'Albanais, les enrôlements étaient à peu près volontaires ; mais quand Méhémet-Ali, pour augmenter l'effectif de son armée, voulut y incorporer les fellahs égyptiens, il eut recours à la presse, cette horrible chasse où les hommes sont traités en bêtes sauvages. Les paysans essayèrent d'abord de résister ouvertement aux recruteurs; les femmes se battirent pour défendre leurs maris, et, dans plus d'un village, la conscription fit couler des flots de sang. Méhémet-Ali comprima cette résistance par des exemples terribles, et les Egyptiens, domptés, eurent alors recours à d'horribles mutilations pour se rendre impropres au service militaire : les uns se coupaient le doigt indicateur de la main droite ; d'autres s'arrachaient les dents ou se crevaient les yeux, et parvenaient ainsi à se soustraire à un enrôlement qui leur paraissait plus terrible que la mort elle-même. Mais ce moyen ne fut pas longtemps efficace; l'autorité, justement alarmée d'une pratique qui menaçait de ne pas laisser un seul homme valide dans le pays entier, s'empressa de déclarer qu'aucune infirmité n'exempterait de la conscription, et que désormais les infirmes seraient employés aux travaux publics.

En Syrie, la conscription avait des formes peut-être encore plus repoussantes qu'en Egypte, et les scènes auxquelles elle a souvent donné lieu sont si affligeantes que la plume hésite à en retracer le souvenir.

Dans le Sennar, le Cordofan et le Fazoglou, dans ce qu'on nomme enfin le Soudan de Méhémet-Ali, la presse prend le nom de gaznèh, et a un caractère plus général ; car là elle s'étend à tous les sexes comme à tous les âges, et son

produit sert tout à la fois à recruter et à payer l'armée. Les plus belles négresses et les plus beaux noirs deviennent la propriété des officiers égyptiens. Ce premier choix fait, on met à part tous les hommes qui peuvent être incorporés dans l'armée, et on donne ensuite le reste aux soldats en payement de leurs arriérés. Mais comme il arrive assez souvent que la créance d'un seul homme n'équivaut pas à la valeur d'un esclave, on donne alors un de ces malheureux en payement à deux ou plusieurs soldats, qui le vendent et en partagent le prix; et il s'est rencontré quelquefois qu'un des co-propriétaires était frère, fils, père ou époux du capital qu'on ne pouvait partager qu'après avoir réalisé sa valeur par une vente.

C'est ainsi que Méhémet-Ali traitait les hommes à qui il confiait la défense de ses drapeaux, au temps même où l'Europe tout entière applaudissait à ses prétendus essais de civilisation; et cependant, il faut bien que nous le disions, les turpitudes dont nous venons de vous parler n'étaient pas alors entièrement ignorées, car nous les avions déjà dénoncées dans une brochure que nous fîmes paraître à la fin de l'année 1838; mais à cette époque l'opinion en France n'était pas disposée à entendre la vérité, et notre voix resta étouffée sous le concert de louanges que la presse faisait entendre chaque fois qu'il était question du vice-roi d'Egypte.

Nous pourrions, soit que nous les demandions à nos propres souvenirs, soit que nous les empruntions au livre de M. Hamont, accumuler ici un grand nombre d'autres griefs contre l'administration égyptienne; mais nous en avons dit assez pour qu'on puisse désormais juger de son mérite, et pour qu'on sache jusqu'à quel point elle a méconnu tous les principes d'humanité, de justice, de sage économie, et enfin combien elle est loin encore de cette voie de progrès dans laquelle on a longtemps prétendu qu'elle marchait à pas de géant.

Après le triste mais fidèle tableau qui précède, nous n'hésiterons cependant pas à dire que Méhémet-Ali n'est pas absolument dénué de quelques-unes des qualités qui font les grands hommes, et nous nous plairons à reconnaître qu'il est très-certainement supérieur au milieu qui l'a produit. M. Hamont a tracé avec beaucoup de détails un portrait de cette figure historique; il nous a paru ressemblant, et nous en reproduirons ici les principaux traits.

Sans instruction, habitué dans sa jeunesse à vivre au milieu de soldats barbares, Méhémet-Ali est arrivé sur la scène du monde comme un composé de dissimulation, de ruse, de fourberie, d'habileté, de courage, de génie et de persévérance. Généreux jusqu'à la prodigalité, il pousse souvent l'économie jusqu'à la lésinerie. Infatigable et doué d'une activité prodigieuse, le vice-roi dort peu; son sommeil est agité. L'action est son élément, sa vie tout entière. A l'âge de soixante-douze ans il est voyageur intrépide, toujours le premier levé et le dernier couché. Affable, d'un commerce facile, il est dominé par le besoin de causer, et ses entretiens abondent souvent en saillies spirituelles; mais quand il est soucieux, son regard devient farouche, son front se plisse, ses yeux

étincellent de colère, sa parole est saccadée, sa démarche brusque et impérative. Dans les relations de service, enfin, Méhémet-Ali est tour à tour sévère, bon, tolérant, emporté, irascible et d'une susceptibilité étonnante. Il est jaloux de la gloire des autres, rapporte tout à lui et tombe facilement dans les piéges de la flatterie.

Dans les fondations comme dans les projets du pacha on retrouve toujours le cachet de son caractère personnel; ce sont les mêmes oppositions, les mêmes qualités, les mêmes faiblesses...

M. Hamont a consacré plusieurs chapitres de son intéressant ouvrage à décrire les fondations, à faire connaître les grands projets qui, comme celui du barrage du Nil, ont coûté des millions et beaucoup d'hommes sans être jamais achevés; puis à dire ce que furent toutes ces écoles, parées de titres pompeux, qui ont produit si peu de sujets et qui aujourd'hui sont abandonnées ou livrées à des directeurs tout à fait incapables. Nous aurions aimé à reproduire les appréciations judicieuses de l'auteur sur toutes ces choses qui pendant un moment ont ébloui l'Europe; mais les limites d'un rapport ne nous permettent pas d'aussi longs développements, et nous sommes contraints de tourner rapidement les feuillets d'un ouvrage dont presque chaque ligne contient un fait curieux. Nous ne pouvons néanmoins nous dispenser de dire quelques mots de la marine égyptienne, de toutes les créations du pacha la plus belle et la plus surprenante.

L'Egypte ne possède ni bois, ni cuivre, ni fer, et cependant elle a aujourd'hui une flotte considérable et un arsenal qui fait le plus grand honneur à l'habile ingénieur français, M. de Cerisi, qui l'a fondée. Mais de quelle utilité cette flotte peut-elle être à l'Egypte? Sa création a coûté des sommes immenses, son entretien est encore une des charges les plus onéreuses du trésor, et ses équipages enlèvent à l'agriculture des bras bien précieux, et dont elle manque sur tous les points du pays. D'où vient que le vice-roi qui, depuis la paix avec le sultan, a licencié une grande partie de son armée, désorganisé les écoles et fait des réformes considérables dans toutes les branches de l'administration, n'a cependant pas réduit sa marine? Nous avons entendu dire, et M. Hamont partage cette opinion, que Méhémet-Ali ne s'était soumis que momentanément et qu'il n'attendait qu'une occasion favorable pour ressaisir la Syrie; quant à nous, s'il nous était permis d'exprimer une opinion sur les vues ultérieures du pacha, nous dirions qu'elles portent peut-être plus haut que la reprise d'une province, et nous ne serions pas surpris qu'elles s'élevassent jusqu'à la succession qui s'ouvrira à Constantinople le jour où le sultan étiolé qui y règne laissera le sceptre impérial placé entre un enfant et un préfet russe. La flotte est peut-être réservée, dans la pensée du vice-roi du moins, à porter en triomphe aux rives du Bosphore un sultan de sa race.

Après tout ce que nous avons dit de l'administration égyptienne, on ne sera

pas surpris d'entendre les conclusions de M. Hamont; elles sont sévères sans doute, mais justifiées par des faits nombreux et irrécusables.

« Lorsque Méhémet-Ali prit l'Egypte, dit l'auteur, ce pays avait deux millions et demi d'habitants, de nombreux troupeaux de moutons, de bêtes à cornes et de chevaux; elle est aujourd'hui réduite à un million et demi d'habitants appauvris, et ces campagnes n'ont plus que des troupeaux maladifs, et un très-petit nombre de chevaux abâtardis. De toute cette armée qui épouvanta tant de peuples, il reste quelques maigres bataillons qui maudissent le nom de Méhémet-Ali, sa famille, et demandent les étrangers. L'Egypte, d'opulente qu'elle était, n'a que des chiffikes, la peste, et une flotte qui consomme sans rien produire.

« L'Orient se meurt dans les mains des Turcs; les gouvernants ont usé le principe, l'élément qui donnaient la vie aux magnifiques contrées soumises à leurs lois. Les hommes disparaissent; une végétation pauvre succède aux riches produits du plus beau sol de l'univers. L'homme rampe aux pieds d'un maître inhumain; son existence ne lui appartient pas; il naît dans l'ordure, végète, en tremblant, dans un milieu destructeur, et expire sur un fumier. En Egypte, pour vivre, l'homme fuit ses semblables et se cache dans un trou humide, dans un terrier dégoûtant. Des maladies affreuses se développent sur la terre qu'il habite, et ces maladies peuvent envahir le monde. Cette dégradation, cette destruction incessantes se font en face de la civilisation!

« Les gouvernements de l'Europe assistent à l'agonie de l'Orient, et protègent la puissance barbare qui fait arroser de larmes les plus belles parties du globe, pour nourrir quelques misérables dont l'existence est sans utilité. Sous l'empire de cette puissance, la peste continuera ses ravages; elle obligera l'Europe à maintenir les lazarets, les quarantaines; et cependant cette peste serait à jamais anéantie si la civilisation pénétrait en Orient. »

Après avoir fait connaître les conclusions de l'auteur, nous devrions peut-être nous arrêter et ne pas abuser plus longtemps de l'attention que nos lecteurs veulent bien nous prêter; mais puisque quelques pages nous sont encore accordées, nous les mettrons à profit pour jeter un coup d'œil rapide sur la partie ethnologique de l'ouvrage de M. Hamont.

Rien de plus hétérogène que les éléments dont se compose la population égyptienne. Différents par l'origine, le langage et la religion, les peuples qui vivent dans la vallée du Nil ne se ressemblent que par l'avilissement dans lequel les a plongés le gouvernement impitoyable qui les a fait passer par toutes les phases de la dégradation et leur a donné l'exemple de tous les vices, de toutes les hontes.

Le fellah, qui compose la population des campagnes et une partie de celle des villes, paraît être le véritable Egyptien. Ses manières, ses habitudes, son aspect sont ceux des anciens habitants dont l'image est représentée sur les vieux monuments du pays. Le fatalisme rend le fellah impassible dans les circonstances les plus graves. Dans les habitudes de la vie, il est malpropre, ca-

pricieux, insouciant, versatile et superstitieux ; humble, dissimulé devant ses chefs, il se montre despote, vénal, tracassier, méchant, impérieux avec ses subalternes. Il respecte la force et méprise la faiblesse ; avec cela il est sobre, patient, actif et travailleur infatigable. Il n'a rien, ou à peu près rien, et trouve cependant encore moyen d'exercer l'hospitalité. L'argent est néanmoins ce qu'il estime le plus ; c'est le plus grand mobile des actions de sa vie : pour l'obtenir tous les moyens lui paraissent bons ; quand il est parvenu à en amasser, tout lui est indifférent.

Avec 5 sous par jour un fellah, dans les campagnes, entretient, nourrit sa femme et un ou deux enfants. La compagne du fellah achète du maïs ; elle le fait moudre, prépare la pâte et un pain sans levain qu'elle fait cuire sous la cendre. Des mauves, des lentilles, de la graisse, la viande d'un bœuf malade, des oignons, un peu de fromage et de poisson composent sa nourriture.

Le fellah aime sa femme et la maltraite ; il chante l'amour, et, polygame, il fait d'elle un instrument servile de ses plaisirs. La compagne du fellah, si elle voyage en famille, porte le bagage sur sa tête et les enfants sur ses épaules, tandis que son mari chemine doucement sur un baudet. Le fellah est enclin à des habitudes honteuses ; en un mot, on peut dire qu'il est tombé dans le dernier degré d'abjection ; mais il faudrait bien se garder d'en conclure qu'il ne peut être que ce qu'il est maintenant ; de sages directions, un bon gouvernement changeraient facilement ses habitudes.

Les Coptes forment une partie importante de la population des grandes villes de l'Egypte. Considérés par les uns comme descendants des Egyptiens, ils sont, d'après d'autres, un mélange composé des débris des peuples conquérants qui ont envahi l'Egypte.

Les Coptes des campagnes diffèrent peu du fellah ; ceux des villes occupent des emplois d'écrivains dans les bureaux de l'administration, ou bien exercent les professions de menuisiers, de charpentiers, d'orfèvres et de bijoutiers. On trouve aussi parmi eux des devins et des magiciens d'une grande réputation qui exploitent, dit M. Hamont, le public égyptien, chrétien ou mahométan.

Nous ne traiterons pas ici cette question des magiciens du Caire : cela nous entraînerait dans de trop longs développements ; mais nous ferons remarquer qu'à toutes les époques il y a eu en Egypte des individus qualifiés de ces titres de devins et de sorciers. La Bible en fait foi, et tout dernièrement un de nos compatriotes, M. le comte Léon de Laborde, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, a publié dans un ouvrage sérieux intitulé : *Commentaires géographiques sur l'Exode, etc.*, qu'il avait vu au Caire un magicien, lequel, après avoir opéré devant lui des choses tout à fait inexplicables par l'usage des facultés ordinaires, lui avait en outre révélé son secret, et que lui, M. de Laborde, en avait fait usage et s'était convaincu de son efficacité.

Quant à nous, nous avons aussi vu le sorcier du Caire, mais dans des circon-

stances moins favorables sans doute, car en notre présence les charmes dont il essaya manquèrent toujours leur effet.

Les coptes croient aux psylles et ne manquent jamais de les appeler chez eux quand ils y ont aperçu un serpent. Sans se prononcer sur le mérite de ces enchanteurs, M. Hamont raconte qu'il en a fait venir chez lui où ils prirent deux serpents en sa présence. Les coptes assistent régulièrement à la messe du dimanche, mais ils prient peu et sont en général aussi dégradés que les fellahs. S'ils divorcent rarement, ils abandonnent sans scrupule leurs femmes et leurs enfants, changent de résidence, vont au loin et se marient de nouveau.

Les Juifs d'Egypte sont méprisés des chrétiens et détestés des musulmans; ils vivent à part dans des quartiers séparés, et plusieurs d'entre eux possèdent des sommes considérables. Par suite du trafic continuel qu'ils pratiquent, toutes les monnaies en Egypte sont altérées.

« L'assassinat du Père Thomas à Damas, dit M. Hamont, a encore augmenté la haine que les chrétiens et les mahométans nourrissaient contre les juifs; car personne, ni en Egypte, ni en Syrie, n'a mis en doute qu'ils fussent les meurtriers de ce vénérable religieux, et chacun est très-persuadé en Egypte qu'ils ont commis ce crime afin de se procurer du sang chrétien pour le mêler à leurs pains azymes. »

On comprend en Egypte sous le nom de Turcs les mahométans qui descendent des conquérants ottomans, les mamelouks, élevés dans l'islamisme, les Caramaniens, les Albanais, les habitants de l'Anatolie et tous les renégats.

Les Turcs sont à la fois féroces et charitables, intéressés, mais point voleurs; joueurs et ivrognes, mais en secret. Très-vains de leur religion, ils traitent les chrétiens d'idolâtres, affectent pour eux du mépris, et cependant les consultent et cherchent souvent à les imiter. Altiers et efféminés, ils tiennent leur dureté des Scythes, leurs ancêtres, et leur mollesse de la Grèce et de l'Asie. Les Turcs parlent peu, rient moins encore, et se croient les premiers des hommes. Ils sont persévérants, ne se hâtent jamais, et c'est souvent lorsqu'ils vous prodiguent le plus de témoignages d'amitié qu'ils méditent quelque chose contre vous. Les Turcs, maîtres en Egypte de tous les grades supérieurs et de presque tous les emplois principaux, ne gouvernent que par le bâton; ils se considèrent comme les vainqueurs du pays, et, à ce titre, ils exercent sur les vaincus toute espèce de tyrannie.

Le Turc ne sait rien faire; il ne cultive ni les sciences, ni les arts; il n'a point de profession. Son rôle est de commander. Le monde doit travailler pour le nourrir et entretenir le luxe dont il s'entoure. Aujourd'hui le Turc n'est plus un type particulier; son mode de vie est un mélange de modes et d'usages européens, grecs et asiatiques qui se choquent et se heurtent. Le Turc paraît ennemi de tout ce qui est régulier, et ne sait pas trouver l'harmonie des choses.

La condition des esclaves, en Orient, est loin de ressembler à celle du nègre en Amérique. Les Orientaux traitent avec humanité les êtres blancs ou noirs

qu'ils ont achetés, et les considèrent généralement comme faisant partie de leur famille. Le Coran accorde à un mahométan le droit de posséder quatre femmes légitimes, de les répudier quand bon lui semble, et d'avoir autant d'esclaves qu'il peut en nourrir ; cependant les Turcs n'ont généralement qu'une épouse, mais beaucoup d'esclaves. Ils sont extrêmement jaloux, plus encore peut-être de leurs jeunes favoris que de leurs femmes, et se portent parfois à des actes d'une horrible cruauté.

Outre les populations dont nous venons de parler, il y a encore dans la vallée du Nil, mais surtout dans les villes, des Arméniens, des Grecs, des Syriens et des Européens.

Les Arméniens font le commerce, exercent des professions variées, et beaucoup d'entre eux ont obtenu du gouvernement des emplois importants. Insinuants, tenaces, serviles, ils devinent, pénètrent le caractère du Turc, et savent maîtriser, conduire les hommes dont ils se disent les très-humbles serviteurs.

Les Grecs et les Syriens qui habitent l'Egypte y ont conservé les mœurs et les habitudes de leurs patries respectives ; quant aux Européens, ils vivent en dehors des lois du pays, ne relèvent que de l'autorité de leurs consuls, et jouissent d'une foule de priviléges dont ils abusent trop souvent.

Tels sont les éléments qui composent la population de l'Egypte. Nous n'avons pu ici indiquer que les principaux traits qui caractérisent chaque fraction, et c'est à l'ouvrage de M. Hamont qu'il faudra recourir pour connaître une foule de détails, pleins d'intérêt, que notre compatriote a recueillis pendant une longue période de quatorze années passées au milieu des hommes qu'il a bien jugés et parfaitement dépeints.

Ce n'est pas aux lecteurs de notre journal que je rappellerai ce que fut l'Egypte dans l'antiquité ; ils ont étudié ses monuments, ils connaissent tout ce que l'on sait de son histoire ; mais permettez-moi de leur soumettre ici une remarque qui peut servir de thème à de graves méditations.

Il s'est trouvé qu'alors que l'Egypte était à l'apogée de la grandeur et de la puissance, alors qu'elle était gouvernée par des rois dont la généalogie se perdait dans la nuit des temps, des prophètes juifs lui ont prédit qu'elle descendrait au dernier rang des nations, se couvrirait de ruines, n'aurait plus de rois nés sur son sol, tomberait aux mains des étrangers et deviendrait la proie des esclaves. Vous savez que plus de trois cent cinquante ans avant notre ère l'Egypte fut entièrement soumise aux Turcs ; que, depuis cette époque, elle a continué à appartenir à des étrangers, n'a plus eu de rois de sa nation, et a été soumise à des esclaves connus sous le nom de Mamelouks. On aurait peine à se figurer un ordre de choses plus contraire aux probabilités que celui qui condamne les naturels d'un pays à supporter la servitude sous les lois de quelques esclaves étrangers ; tel fut cependant l'état de l'Egypte pendant plus de cinq cents ans.

Nous ne pousserons pas plus loin ces rapprochements entre les prophéties et

l'histoire. Ce que nous en avons dit suffira peut-être pour attirer l'attention de quelques personnes; et nous nous bornerons, quant à présent, à affirmer que l'accomplissement des prophéties sur l'Egypte prouve jusqu'à l'évidence l'inspiration divine des paroles d'Ezéchiel (1).

Jules DE BERTOU,
Membre de la quatrième classe de l'Institut Historique.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX
DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** La 1re classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le mercredi 4 octobre, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne).

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. H. Roux-Ferrand, qui remercie l'Institut Historique du rapport fait par M. Alix, et publié dans la 109e livraison du journal de la Société, sur son ouvrage : *Histoire des Progrès de la civilisation en Europe depuis l'ère chrétienne jusqu'au XIXe siècle.*

La classe reçoit le tome V des *Archives Historiques italiennes*, qui a paru un mois avant le IVe, et se trouve annoncé dans le *Bulletin bibliographique* de la précédente livraison, page 399. Ce volume, qui renferme de précieux documents sur l'histoire de Venise, est renvoyé comme les précédents à l'examen de M. Renzi. — Des remerciements sont votés au donateur, M. Vieusseux, éditeur à Florence.

MM. le comte Alexandre Holinski et Renzi proposent pour membre résidant M. le comte Ignace Terlecki, auteur de divers travaux estimés sur la législation de la Pologne. Sont nommés commissaires pour l'examen de cette candidature : le comte Holinski, le docteur Buchez et Lairtullier.

La classe consacre le reste de la séance à l'examen de diverses questions proposées pour le prochain Congrès.

*** Le mercredi 11 octobre, séance de la 2e classe (*Histoire des Langues et des Littératures*), sous la présidence de M. Moreau (de Dammartin).

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Bernard-Jullien offre à la classe plusieurs exemplaires d'un travail imprimé, d'une grande utilité, et qui a dû lui coûter de longues recherches; c'est une *Évaluation des mesures anciennes ou étrangères en mesures métriques de longueur, de surface, de capacité, etc.*

La classe reçoit le discours prononcé sur la tombe de son vice-président-adjoint, M. Vincent, par M. Pérennès, frère de notre collègue du même nom; plusieurs Revues et brochures; enfin un volume de poésies allemandes, par notre collègue M. Peter Fischbach, accompagné d'un cahier manuscrit de poé-

(1) Ezéchiel, chap. 29, 30, 31 et 32. On peut aussi consulter Esaïe, chap. 19.

sies dans la même langue, par M. E.-J. Heinen. Ces deux derniers ouvrages sont renvoyés à l'examen de notre collègue M. Reclam (de Leipzig).

M. Trémolière fait un rapport favorable sur la candidature de M. Pasquale de Virgilii, de Naples, et sur le drame historique intitulé : *Mazaniello* (en italien), envoyé par ce candidat à l'Institut Historique. M. de Virgilii est admis en qualité de membre correspondant, par vote au scrutin secret, sauf la sanction de l'assemblée générale.

M. Bernard-Jullien lit un mémoire *Sur les Néologismes et sur les Barbarismes dans la composition des mots*. L'auteur, dans cet intéressant travail, qu'il serait impossible d'analyser, après avoir exposé rapidement la loi qui préside à la formation des mots en français, démontre la barbarie de bon nombre de mots nouveaux, ou même déjà anciens, formés contrairement à cette loi et aux analogies de notre langue.

La classe remercie M. Bernard-Jullien de cette communication.

*** La 3e classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le mercredi 18 octobre sous la présidence de M. le docteur Cerise.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Bartolini, président de la Cour royale de Toscane, qui remercie l'Institut Historique, et en particulier la 3e classe, de l'avoir admis au nombre de ses membres.

La classe reçoit plusieurs brochures et Revues scientifiques et littéraires. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

MM. l'abbé Badiche et Renzi proposent comme membre résidant M. l'abbé Laroque, chanoine honoraire de Limoges et vicaire-chapelain de l'hôtel royal des Invalides, à Paris. M. l'abbé Laroque envoie à l'appui de sa candidature un travail imprimé qui a pour titre : *Considérations sur l'influence de la religion dans les maisons centrales de force et de correction* (*Voyez* sur ce travail une note de notre collègue M. Alix, dans la chronique de la précédente livraison, page 398).

MM. le chevalier Catrufo et Renzi proposent comme membre correspondant M. Richard Cull, docteur-médecin, à Londres. M. Richard Cull enverra incessamment à l'Institut Historique divers travaux médico-physiologiques sur les organes de la voix, sur le mutisme et le bégaiement, etc.

MM. le docteur de Miranda e Castro et Renzi proposent pour le même titre M. Araujo Coutinho Vianna, de Rio-Janeiro. Ce candidat fait hommage à la classe d'une *Thèse sur le Bonheur*, écrite en français et soutenue par lui à l'Université de Marbourg (Hesse électorale), pour obtenir le grade de docteur en philosophie.

Sont nommés commissaires pour l'examen de ces trois candidatures : MM. l'abbé Badiche, Renzi et Bernard-Jullien.

M. le docteur Cerise fait un rapport favorable sur la candidature de M. Lucio Cipriani, docteur-médecin à Naples, et sur son travail médico-psychologique, intitulé : *Della mutua influenza dell'anima e della condizione dinamico-organica*. M. le docteur Cipriani est admis à l'unanimité, par vote au scrutin secret, sauf la sanction de l'assemblée générale.

M. H. Barbier dépose sur le bureau deux exemplaires d'un livre de sa composition intitulé : *Les Jésuites*, par un Solitaire ; *Réponse à MM. Michelet et Quinet*, et il prie la classe de désigner un de ses membres pour rendre compte de cet ouvrage.

M. Renzi fait observer que la classe ayant reçu dans sa séance précédente le livre de MM. Michelet et Quinet et n'ayant pas commandé de rapport, a en quelque sorte préjugé par son silence qu'elle ne s'occuperait pas des ouvrages relatifs à la question des Jésuites.

La classe décide, après une longue et vive discussion, qu'elle entendra dans sa prochaine séance deux rapports, l'un sur l'ouvrage de MM. Michelet et Quinet ; l'autre sur celui du Solitaire. M. N. de Berty est chargé du premier, et M. Léopold Lapalme du second.

M. le docteur Josat lit un mémoire intitulé : *Recherches historiques sur l'hygiène des Égyptiens, des Grecs et des Romains*. Après une discussion entre MM. N. de Berty, de Brière et l'auteur sur ce que l'on doit croire des superstitions attribuées aux Égyptiens, ce travail est renvoyé au comité du journal (*Voyez* la précédente livraison, page 366).

⁂ Le mercredi 25 octobre, séance de la 4e classe (*Histoire des Beaux-Arts*), sous la présidence de M. E. Breton.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Eloi Johanneau offre à la classe une brochure intitulée *Lecture et explication de l'inscription de la cloche de Beaune-la-Rollande, en Gâtinais* (*Loiret*), avec un *fac-simile*.

M. le marquis de Larochefoucauld-Liancourt fait hommage à la classe de deux médailles frappées à son effigie, à l'occasion de son voyage en Angleterre, par le grand Congrès des Amis de la Paix universelle, tenu à Londres le 22 juin 1843.

La classe reçoit de M. Auguste Wolff, professeur au Conservatoire de Musique de Paris et proposé à la dernière séance comme membre résidant, un *Concerto* pour piano et violon, composé par lui de concert avec M. Dancla.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. le docteur Josat fait un rapport favorable sur la candidature de M. Auguste Wolff, qui est admis à l'unanimité, par vote au scrutin secret, sauf la sanction de l'assemblée générale.

M. Ernest Breton donne lecture d'un rapport de M. Elwart sur l'ouvrage de M. William Gardiner intitulé : *The Music of Nature*, etc. Ce rapport est ren-

voyé au comité du journal (*Voyez* la précédente livraison, page 337).

Le même membre lit un travail sur les *Monuments de l'empire d'Anham*, précédé d'une introduction historique et destiné à l'ouvrage qu'il publie sous ce titre : *Monuments de tous les peuples, décrits et dessinés d'après les monuments les plus modernes.*

La classe remercie l'auteur de sa communication.

*** L'assemblée générale du mois d'octobre (*les quatre classes réunies*) a eu lieu le vendredi 27 octobre, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne).

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Notre collègue M. le docteur Corinaldi, de Pise, vice-président de l'Académie Valdarnese, envoie, au nom de cette Académie, douze diplomes de membres correspondants, offerts à autant de membres de l'Institut Historique. Ces diplomes seront remis à leur destination. (*Voyez* pour plus de détails la chronique de la précédente livraison, page 395.)

M. le secrétaire donne lecture de la liste des livres offerts à l'Institut Historique pendant le mois d'octobre. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

L'Assemblée sanctionne à l'unanimité, par voie de scrutin secret et par votes successifs, l'élection de M. Pasquale de Virgilii, de Naples, admis par la 2e classe en qualité de membre correspondant; celle de M. le docteur Lucio Cipriani, de Naples, admis en la même qualité par la 3e classe; enfin celle de M. Auguste Wolff, professeur au Conservatoire de Musique, admis par la 4e classe en qualité de membre résidant.

M. Aguesse lit une *Notice nécrologique* sur feu son compatriote et ami d'enfance, M. Vincent, ancien président, et vice-président-adjoint de la 2e classe de l'Institut Historique pour l'année sociale 1843-44. Cette notice, écoutée avec une religieuse attention par l'Assemblée, est renvoyée à l'unanimité au comité du journal (*Voyez* la précédente livraison, page 386).

DONS.

Parmi les nouveaux membres que vient acquérir l'Institut Historique, nous avons le bonheur de compter S. E. M. le prince d'Angri Doria de Naples, personnage aussi distingué par sa culture intellectuelle et son amour des sciences que par sa fortune, dont il dispose avec sagesse et générosité. S. E. a voulu donner à l'Institut Historique une preuve de sa bienveillance en faisant remettre à M. l'administrateur-trésorier, avec une modestie bien rare, la somme de *cinq cents francs*.

L'Institut Historique, instruit de cet acte de générosité de S. E., s'empresse de lui en témoigner publiquement sa reconnaissance.

CHRONIQUE.

Nous annonçons avec plaisir qu'un prix de 300 fr. sera décerné au meilleur mémoire sur la lèpre dans le prochain Congrès scientifique des savants italiens. C'est notre collègue M. le chevalier Trompeo, médecin de S. M: la Reine Christine de Sardaigne, qui a proposé ce prix et en a mis la valeur à la disposition du Congrès. Le prix sera décerné dans la prochaine réunion des savants italiens, qui aura lieu à Milan, en septembre 1844. Les mémoires, écrits en italien ou en français, doivent être adressés au Congrès avant l'ouverture.

— M. B. Julien, membre de la troisième classe de l'Institut Historique, a lu, dans la séance du 8 novembre (seconde classe), un *discours sur l'époque impériale, les ouvrages qu'elle a produits et l'étude qu'il convient d'en faire*, qui sert d'introduction à son *Histoire de la Poésie française à l'époque impériale*.

Cet ouvrage, qui va bientôt paraître (1), est le résumé du cours que M. B. Jullien a professé à l'Athénée royal pendant les six premiers mois de 1842 et 1843; il a donné plusieurs fois lecture, à la seconde classe de l'Institut Historique, de leçons extraites de ce cours, et nous avons inséré dans la 103e livraison de notre journal, numéro de janvier 1843, un de ces extraits relatif aux traductions en vers de l'Iliade d'Homère tentées pendant le règne de Napoléon.

Ceux de nos lecteurs qui voudront savoir cet article y trouveront une preuve du soin avec lequel l'auteur a recueilli et mis sous nos yeux tout ce qui se rapportait à son sujet; de son exactitude à citer les textes et à renvoyer aux ouvrages originaux; enfin de son impartialité, qui lui fait toujours dire nettement et sans arrière-pensée ce qu'il trouve de bon, de médiocre ou de mauvais dans les ouvrages qu'il apprécie.

Le discours dont il a donné lecture à la seconde classe le 8 de ce mois nous fait connaître de plus le but et l'esprit général de l'ouvrage, ainsi que le caractère d'impartialité qui a présidé à sa rédaction. Dans l'impossibilité où nous sommes de reproduire ici les passages les plus saillants d'un discours dont la lecture, écoutée avec le plus vif intérêt, a duré plus d'une heure, nous transcrivons du moins les lignes qui le terminent et le résument; on verra quels sont les sujets que l'auteur y a traités, et quel intérêt doit s'attacher à la publication de l'ouvrage.

« Je finis maintenant cette exposition sommaire du cours que je dois commencer. J'ai jeté un coup d'œil sur les événements qui ont produit l'Empire, et sur l'époque impériale elle-même; j'ai rappelé la réaction qui avait eu lieu dans la littérature contre l'absolutisme, et, par suite, contre les modèles; j'ai désigné, sous leur nom connu, les deux partis qui s'étaient formés à cette oc-

(1) 2 vol. de 450 pages chacun, grand format anglais, chez Paulin, rue de Seine, 33.

casion; j'ai présenté combien étaient injustes et exagérés les reproches faits à la littérature et à la poésie de l'Empire; j'ai fait voir, par l'exemple d'un poëte célèbre, combien il est facile de s'égarer dans ses jugements et dans ses assertions, quand on n'impose aucun frein à son imagination; j'en ai déduit que la littérature impériale ne devait pas être condamnée sur cette seule raison qu'elle avait généralement reconnu et observé des règles, ou que les auteurs de cette époque avaient toujours tâché de se comprendre parfaitement eux-mêmes; j'ai conclu qu'il était bon et convenable d'étudier cette littérature; j'ai alors indiqué l'esprit général de mon cours, j'en ai déterminé le sujet, et j'ai fait connaître, à cette occasion, ceux qui m'on précédé dans l'enseignement d'une partie plus ou moins considérable de la science, ceux du moins que ma mémoire me rappelait; j'ai tâché de faire sentir en quoi mes leçons différeraient des leurs; j'ai ajouté, en terminant, quelques mots sur les ressources que j'avais trouvées, sur les ouvrages que j'avais consultés. Je puis maintenant entrer en matière, et commencer définitivement l'*Histoire critique de la Littérature impériale.* »

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Congrès historique réuni au palais du Luxembourg, sous la présidence de M. Martinez de la Rosa; — *Discours et Compte-Rendu des séances* (neuvième année, 1843); 1 beau volume in-8°. Prix : 6 fr. pour Paris, et 7 fr. 50 c. pour les départements et l'étranger.

Galerie des Contemporains illustres, par un Homme de Rien; 68e livraison. M. Lebeau. — Sous presse : M. de Toreno.

Coup d'œil sur les Asturies; notes extraites d'un voyage en Espagne, par notre collègue M. le comte Alexandre Holinski; cahier in-8°; chez Mme de Lacombe. Paris, 1843.

Monuments de tous les peuples, décrits et dessinés d'après les documents les plus modernes; par notre collègue M. Ernest Breton; les huit premières livraisons, texte et planches; in-4°. 1843.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie; tomes Ier et IIe, avec planches; in-8°. — Ces deux volumes complètent la lacune qui se trouvait dans notre collection. (L'ouvrage se continue rapidement.)

Bulletin de la même Société; numéros 2 et et 3 de l'année 1843; in-8°.

Les Heures de l'Homme sage, par notre collègue M. l'abbé Omer Maurette; 1 vol. in-8°. 1843.

Le Secrétaire perpétuel, Eugène Garay de Monglave.

L'Administrateur-trésorier, A. Renzl

MÉMOIRES

SUR LES INCAS ET SUR LES LANGUES AYMARA-QUICHUA (1).

Depuis la découverte de l'Amérique, dont on a voulu en vain dans ces derniers temps disputer la gloire à Colomb, l'Europe n'a pas cessé de s'occuper de ce pays, dont l'existence se lie chaque jour davantage à sa propre destinée.

Mais de toutes les contrées américaines, ce sont les premières conquêtes des Espagnols, le Mexique et le Pérou, qui ont eu pendant longtemps le privilége de fixer l'attention des savants et des historiens. Cette préférence s'explique facilement et par l'existence dans ce pays d'une masse énorme de richesses de toute espèce, qui ont attiré l'avidité des Européens, et par la civilisation avancée qu'on y trouva à l'époque de la découverte.

C'est à cette époque mémorable que le dernier des Incas, assassiné d'une manière cruelle par un aventurier espagnol, mit fin à la dynastie qui régnait sur le Pérou.

Notre collègue M. V. Pazos, né dans ce pays et consul général de Bolivie à Londres, a mis sous nos yeux un tableau apporté de Cuzco en Europe, tableau qui représente les traits originaux de tous les souverains incas depuis la fondation de cette dynastie. Ce tableau a été peint à l'huile, sur une toile ayant trois pieds de haut et quatre de large, par un naturel du pays, d'après des bustes en terre cuite qui avaient été conservés (2). Les quinze portraits renfermés dans ce cadre sont d'un dessin remarquable, d'un coloris fin, vif et naturel. Au bas de chacun on lit le nom du roi qu'il représente et celui de la reine (*Ccoya*) son épouse. D'après ce document curieux, ces princes auraient vécu de cent vingt à cent cinquante-cinq ans, âge indiqué d'après les annales du pays. Ces annales ou *quipos* n'étaient autre chose que des cordons dont les couleurs et les nœuds, entremêlés de mille manières différentes, remplaçaient l'écriture et transmettaient à la postérité le souvenir des grands événements. Il est inutile de dire que le peintre se trompe lorsqu'il place le deuxième roi de la dynastie des Incas à l'époque de la naissance de Jésus-Christ, tandis que le dernier prince de cette famille a été décapité par les Espagnols en 1533. Les deux premiers seulement sont peints en pied. C'est d'abord, à gauche du tableau, une femme jeune, vêtue d'une robe bleue et d'un

(1) Garcilasso de la Vega, l'historien le plus véridique du pays; les publications de M. Ternaux-Compans; du savant M. d'Orbigny; de M. Lacroix, et surtout les renseignements de M. Pazos-Canqui, nous ont servi de guides dans la rédaction de ce Mémoire.

(2) Les Espagnols, en effaçant autant qu'il leur fut possible les souvenirs nationaux, ne réussirent pas à détruire les affections du peuple. Les bustes en terre cuite de leurs rois furent soigneusement enterrés par les Quichuas à l'époque de la conquête, et ils ne furent remis au jour qu'après l'indépendance.

manteau de forme carrée, blanc et court, dont deux extrémités viennent aboutir sur la poitrine; sa tête est légèrement couverte d'une étoffe de laine rouge étroite et carrée, brodée en or, et qui tombe par derrière; ses cheveux noirs descendent en deux tresses sur les épaules et la poitrine; elle tient à la main droite un masque représentant la lune. L'artiste donne à cette princesse le nom de *Mama-Huacco*. En face, du côté droit du tableau, paraît un jeune homme montrant de la main gauche le soleil, représenté sous un visage humain; il porte une tunique et un manteau rouges, et tient à la main droite un sceptre avec une hache; sa tête est ceinte d'une espèce de turban figurant un diadème, surmonté d'une aigrette composée de deux longues plumes, dont l'une, noire, tombe du côté gauche, et l'autre, blanche, descend du côté droit. Quelques historiens affirment que ces plumes étaient l'une rouge et l'autre jaune. Ce roi, du nom de *Mancco-Ccapac*, le premier des Incas, fut le fondateur de l'empire du Pérou.

Tous les autres rois sont peints de la même manière, mais à mi-corps et presque de profil. Ils ont de longs cheveux qui retombent en avant sur leurs épaules. Les couleurs de leurs vêtements varient, ainsi que celles des boucliers qu'ils tiennent à la main gauche, tandis qu'ils tiennent à la droite le sceptre avec la hache; leur tête est enveloppée du même turban ou diadème, surmonté de la même aigrette. On voit sur la tête de chacun de ces rois une figure du soleil à visage humain. Le dernier de ces princes, *Hatahualpa*, n'étant pas légitime, est privé de l'aigrette à plumes, signe distinctif de la dignité royale.

Voici les noms de tous les souverains de la dynastie des Incas avec ceux de leurs femmes :

ROIS.		REINES.
1. Mancco-Ccapac.	Ccoya	ou Mama Huacco, mère et femme. Mama Ocllo, sœur et femme.
2. Sinchi-Ruca ou Roua.	*id.*	Mama Chimbo-Urma.
3. Lcoqque-Yupanqui.	*id.*	*id.* Cora-Ocllo.
4. Maytaccapac.	*id.*	*id.* Chimbo-Yachi-Urma.
5. Ccapac-Yupanqui.	*id.*	*id.* Chama-Chimbo-Ccahua.
6. Yncarocca.	*id.*	*id.* Chosi-Chimbo.
7. Yahuar-Hvaccac.	*id.*	*id.* Huacco.
8. Viracocha-Ynca (le blanc).	*id.*	*id.* Puntoccahua.
9. Pachacvtec.	*id.*	*id.* Huacco.
10. Ynca-Yupanqui.	*id.*	*id.* Chimbo-Ocllo.
11. Tupac-Yupanqui.	*id.*	*id.* Ocllo.
12. Huaynaccapac, conquérant du Chili et de Grenade, divisa le royaume.	*id.*	*id.* Rava-Ocllo.
13. Tupacosi-Huascar (à Cuzco).	*id.*	*id.* Chvqvi-Ccanto.

14. Hatahualpa (illégitime, à Quito), fils de Mama Chachapoya.

Nous avons indiqué le nom de *Mama Huacco*, dont le portrait entier existe dans ce tableau, comme la première *Ccoya*, ou reine, parce que le peintre la

regarda comme la mère de Manoco-Capac, qui se maria avec elle à l'âge de quatorze ans, tandis que les autres historiens s'accordent en général à penser que la femme du premier Inca fut Mama Ocllo, sa sœur, dont il abusa. Nous n'insisterons pas davantage sur la question des personnes : tous les historiens de la monarchie des Incas conviennent que le premier roi fit une loi ordonnant à ses descendants d'épouser leur sœur aînée, afin de conserver leur race exempte de tout contact avec les mortels, et de garder pur le sang du soleil, leur père, qui coulait dans leurs veines. Cependant tous ces princes ne se firent pas faute de choisir parmi les enfants des hommes de nombreuses concubines, qui mélangèrent singulièrement leur descendance.

Si l'on s'en rapporte à la très-courte notice dont le peintre a fait suivre son tableau, et qui ne fait que reproduire les traditions de son pays, le Pérou aurait produit, avant la domination des Incas, quatre capitaines d'une grande renommée; il donne les noms de trois seulement; ce sont : *Huari-Viracheca-Runa*, marié à *Mama Huarmi*; *Huari-Euna*, marié à *Mama Puceullo*, et *Purun-Runa*, marié à *Mama Sisac*. Il ajoute que l'on compte dans le pays, depuis le déluge jusqu'à l'établissement des Incas, cent quatre rois, si l'on en croit les annales ou quipos conservés à la cour des Incas.

Ce qui paraît certain, c'est qu'avant cette organisation, due aux Incas, les populations du Pérou, de la Bolivie actuelle et des contrées voisines, étaient gouvernées par des chefs de leur choix, appelés *Curacas*.

Il n'est pas douteux non plus qu'une civilisation avancée a existé à une époque plus ou moins reculée dans plusieurs parties de la contrée: des monuments d'une construction colossale, antérieurs aux Incas, en fournissent des témoignages qu'on ne saurait révoquer en doute.

Citons, entre autres monuments, auprès du lac Titicaca, le tumulus de Tiahuanacco, qui n'a pas moins de cent pieds de haut, des temples de cent et de deux cents mètres de long, bien orientés à l'est, et dont l'architecture mérite de fixer l'attention des savants et des archéologues. Les sculptures de ces temples, représentant des allégories du soleil et du condor, son messager ordinaire, affectent, quoique grossières, des formes d'une régularité parfaite, tandis que les derniers monuments, parmi lesquels on cite le palais des Incas à Cuzco, la forteresse et le fameux temple du soleil (1), qui occupent un espace de plus d'une demi-lieue, se présentent sous un aspect colossal, il est vrai, mais sont très-peu élevés (2), et d'un caractère qui s'éloigne beaucoup de celui des premiers monuments construits avant les Incas.

La dynastie des Incas remonte à une origine fabuleuse, comme celle de tous les hommes de génie qui ont eu pour mission de civiliser des peuples ignorants,

(1) Un couvent a été bâti sur les ruines du temple. Des Dominicains habitent les cellules des vierges, et l'autel du Christ s'élève sur celui du soleil.

(2) Il paraît que les Incas ne connaissaient pas la poulie. Leurs monuments s'élèvent de douze à quatorze pieds seulement.

et qui ont cherché par des actions surnaturelles à jeter dans leur esprit le trouble, l'étonnement et l'admiration. De tous les historiens espagnols qui ont cherché à débrouiller ce chaos, on regarde comme le plus véridique Garcilasso de la Vega ; nous nous contenterons de rapporter quelques traditions qui se sont perpétuées longtemps chez ce peuple, en choisissant de préférence celles qui touchent à son berceau, et à l'idée qu'il s'était faite de la création de l'univers.

Les Indiens de ce pays croyaient qu'avant l'apparition du soleil le monde était habité (1), et qu'un seigneur nommé *Contici-Vira-Cocha*, sorti tout à coup du lac Titicaca (2), après avoir réuni quelques Indiens dans un village nommé Tiaguanacco, créa le soleil, et lui ordonna de faire le tour du monde pour l'éclairer ; il créa ensuite la lune et les étoiles. Il fit aussi des statues de pierre et les anima. Il marcha enfin à la tête de ses Indiens sur Cuzco où il installa le seigneur Allea-Viga, de qui les Incas tirent leur origine.

Un autre historien (3) rapporte que Manco-Ccapac descendait des hommes sortis de la caverne de Pacari-Tambo, ou (selon Garcia) la maison de la production. D'autres font venir Manco-Ccapac et sa compagne du lac Titicaca, c'est-à-dire de la grande île de ce lac, dont les environs étaient habités par les Aymaras ; c'est l'opinion la plus généralement admise. On ne s'en étonnera pas si l'on songe que c'est dans ce pays que se trouvent les vestiges de cette civilisation antérieure dont nous avons parlé. Garcilasso (4) raconte que Manco-Ccapac vint de Parari-Tambo avec trois frères et quatre sœurs, et fit croire aux Indiens qu'il descendait du soleil.

Le culte de cet astre était général à cette époque chez les Indiens, mais la superstition y avait ajouté l'adoration d'une quantité d'arbres et d'animaux de toute espèce (5). Manco-Ccapac comprit très-bien qu'il pouvait ramener ces peuples à l'unité de croyance et les dominer en se présentant à eux comme le fils du soleil, envoyé par son père pour leur donner des lois et pour les rendre heureux.

Son habileté à flatter ces races ignorantes, son apparition soudaine au milieu d'elles, les arts qu'il leur apportait, comme la culture de la terre, la construction des maisons, contribuèrent puissamment à lui susciter des admirateurs et des néophytes. Il ne tarda pas, lorsqu'il se vit en forces, d'attaquer la position de Cuzco, qui était gardée par le chef des Quichuas, et dont il fut d'abord repoussé ; mais il livra une deuxième attaque, où la ruse contribua beaucoup à son succès. Devenu maître de cette position importante, son premier soin fut d'y bâtir la ville, connue encore aujourd'hui sous le nom de Cuzco, et tout auprès

(1) Garcia, *Orig. de los Indios*, liv. V, chap. 8.

(2) Ce lac se trouve au sud de Cuzco, entre les deux Cordillières. Il est ceint de montagnes et a une profondeur de quatre cent cinquante pieds sur environ deux cents lieues de circonférence. Ses eaux s'écoulent par un canal dans le lac Paria, qui décharge les siennes dans la mer par quelque passage souterrain.

(3) Acosta, *Historia de Indias*, liv. I, chap. 25.

(4) *Commentarios reales*, liv. V, ch. 18.

(5) *Histoire de Michel Cavello Balboa*, page 2, publiée par M. Ternaux-Compans.

le fameux temple du soleil. C'est ainsi que commença la domination des Incas sur les populations quichuas, non pas à l'époque de la naissance de Jésus-Christ, mais dans les premières années du XIe siècle, pour finir en 1533.

A peine Manco-Ccapac se vit-il affermi sur le trône qu'il se fit législateur du pays quichua et y devint le maître absolu des hommes et des choses. Ses ordres n'étaient pas seulement considérés comme les volontés d'un supérieur ; elles avaient le pouvoir des oracles sortis de la bouche de la Divinité. Toute désobéissance était considérée comme un acte d'impiété et punie de mort. La soumission des Quichuas aux Incas fut tellement absolue qu'eux et leurs officiers voyageaient sans obstacle d'un bout du royaume à l'autre. Nul homme ne pouvait toucher à leur personne sacrée ; on n'osait pas même les regarder en face ; et, pour mieux faire croire à leur origine divine, ils parlaient une langue particulière ou *sacrée*, sans doute celle de leur pays natal, langue qui n'était connue que des dignitaires de leur cour. Cette langue s'éteignit avec leur dynastie.

Bientôt le petit royaume des Incas, qui n'embrassait dans l'origine que huit lieues de circonférence autour de Cuzco, s'étendit à plus de deux cents lieues. Cuzco, dont le nom signifiait, dans la langue sacrée des Incas, nombril de la terre, était regardé comme le centre de tout le royaume et du monde péruvien. Cette ville située à l'est-sud-est de Lima, au sein d'une vaste et fertile vallée arrosée par la Guatanay, fut divisée d'abord en deux parties : *Hanan-Cuzco* et *Harin-Cuzco ;* plus tard en quatre. La partie qui regardait le levant fut appelée *Antisuyu*, à cause du pays des *Antis* ou *Andes* qui l'environnait ; la partie occidentale, *Cuntinsuyu;* celle du nord, *Chuiachasuyu*, et celle du sud, *Collasuyu*. La population du royaume fut distribuée en décuries, ou collections de dix hommes ayant un chef ; cinq décuries étaient commandées par un chef plus élevé ; deux collections de cinquante hommes obéissaient à un capitaine ; cinq détachements de cent, à un commandant supérieur ; deux brigades de cinq cents, à un général, et ainsi de mille en mille. Au moyen de cette organisation on obtenait une surveillance suivie, une justice prompte, dont la rigueur retombait sur les chefs aussi bien que sur les inférieurs.

L'Inca recevait de temps en temps la statistique de tous les délits commis et de toutes les punitions infligées dans ses Etats. Une loi implacable contre la paresse (1) obligeait tout sujet à travailler pour son compte ainsi qu'aux ouvrages publics, aux temples, aux ponts, aux greniers de réserve, aux routes royales, dont les deux principales, allant de Cuzco à Quito, avaient cinq cents lieues de développement. Les pauvres, les vieillards, les infirmes étaient entretenus aux frais de l'Etat, mais obligés tous à travailler suivant leurs forces ; les enfants de cinq ans, les muets, les aveugles étaient aussi employés à des ouvrages dont ils pouvaient s'acquitter. Il était défendu par une loi somptuaire de se parer de pierreries et de bijoux d'or, mais il était permis d'avoir un mo-

(1) Les trois préceptes suivants étaient connus de tout le peuple : — *Ama kella*, ne soyez pas paresseux ; *Ama llulla*, ne mentez pas ; *Ama sua*, ne volez pas.

bilier convenable pourvu qu'il fût soumis à la surveillance des officiers publics. Tous les ménages devaient en conséquence laisser la porte de leur maison ouverte lorsqu'ils dînaient, et se tenir prêts à recevoir la visite du chef qui avait le droit de s'assurer si leurs habitations étaient propres et bien meublées. Il louait le père de famille s'il en était satisfait; il le fouettait s'il le trouvait paresseux. Une loi toute fraternelle voulait qu'on s'entr'aidât dans les travaux sans aucune rétribution. D'après la même loi les voyageurs et les étrangers étaient traités aux frais de l'Etat.

Une loi agraire divisait les terres en trois lots : le premier, destiné au soleil, pour le produit en être employé à bâtir des temples et à payer l'entretien du culte; le deuxième, abandonné à l'Inca, pour les besoins du royaume; et le troisième, qui était le plus considérable, destiné au peuple, mais en commun, les terres devant être distribuées tous les ans selon le rang, le nombre et les besoins de chacun. Lorsque venait le jour de cette distribution, le peuple était convoqué par ses chefs, et, l'opération terminée, chacun allait travailler à la terre qui lui était échue en partage. Les Quichuas avaient l'habitude de s'animer au travail par la musique et par des chants cadencés. Il régnait chez ce peuple un ardent esprit national, une étroite union de famille, deux qualités qui manquaient absolument aux autres nations de l'Amérique. Mais tout le monde n'était pas sujet à cette égalité, qui n'existait que pour le peuple. Il y avait d'abord une classe qui se distinguait du peuple par l'habillement dont elle était revêtue et par les maisons qu'elle habitait. Cette classe vivait dans une espèce de servitude; elle était condamnée à des travaux pénibles, tels que le transport des fardeaux, etc. Ces hommes s'appelaient *Yanaconas*. Une autre classe, placée au-dessus du peuple, et appelée par les Espagnols *Orejones*, à cause du privilége qu'elle avait de s'allonger les oreilles, occupait tous les emplois. Le travail étant ainsi distribué, la production devait être abondante. Ajoutons que les terres étaient admirablement arrosées par des canaux disposés avec un art infini, et que cette irrigation s'accomplissait avec une grande exactitude; qu'elle était surveillée avec une stricte rigueur; et pourtant ces populations n'avaient pour instruments de culture qu'une bêche faite d'un bois dur. Le labourage, si nous pouvons ici employer ce mot, était en grand honneur chez elles, auprès des femmes comme auprès des hommes, l'Inca lui-même donnant l'exemple dans ses jardins. Si par malheur une disette survenait dans le pays, les greniers du Soleil et ceux de l'Inca, dans lesquels on conservait des grains en abondance, subvenaient aux besoins des populations.

Des villes, de nombreux villages avaient réuni les populations, dont le bien-être augmentait tous les jours. Mais ce qui contribua surtout à répandre parmi elles la civilisation, ce fut cette organisation toute militaire que les monarques avaient adoptée pour tenir sous le joug leurs sujets, qu'ils gouvernaient à leur gré.

Les Incas avaient trouvé un moyen de communication, un véritable établisse-

ment de postes royales. Des détachements de six hommes, établis dans toutes les directions, de quart de lieue en quart de lieue, étaient sans cesse prêts, soit à transporter les ordres de l'empereur, soit à recevoir les nouvelles qui lui étaient transmises par les chefs-supérieurs. C'était à l'aide de ces *quipos*, ou nœuds formés de cordons de diverses couleurs, dont nous avons déjà parlé, que s'accomplissaient ces rapides et lointaines communications. Un télégraphe de nuit, qu'alimentaient des feux placés sur les hauteurs, était le complément de cette organisation postale. Tout ce qui se passait dans l'empire arrivait ainsi à la connaissance de l'Inca avec autant de régularité peut-être que dans nos Etats modernes.

La religion se résumait dans le culte du soleil, seul vivificateur de toute chose, et dans la croyance à l'immortalité de l'âme. Trois retraites étaient assignées à la vie future : le *Man-Pacha*, ciel ou monde supérieur, réservé aux bons ; le *Hurin-Pacha*, ou monde inférieur, espèce de purgatoire ; et le *Veu-Pacha*, ou centre de la terre, appelé aussi *Supaypa-Huarin*, maison du diable, où étaient plongés les méchants.

Des monticules de pierre ont été remarqués par M. d'Orbigny près d'une montagne où les indigènes allaient en pèlerinage pour remercier le dieu *Pachamacak* ; c'était une sorte d'*ex-voto*. Les Quichuas devenus chrétiens y vont aujourd'hui faire des dévotions (1).

La civilisation de ce pays était déjà avancée et faisait de nouveaux progrès au moment de l'invasion espagnole. La langue quichua était enseignée par des maîtres entretenus aux frais de l'Etat dans toutes les villes de l'empire. Si ce peuple ne possédait pas l'écriture, il comptait fort bien, au moyen des *quipos*, Des établissements étaient fondés dans toutes les villes, et confiés à la garde de six à trente hommes experts, capables d'enregistrer au moyen de ces *quipos* les principaux événements de l'empire et tout ce qui concernait son administration.

Voici comment s'y prenaient ces gardiens, appelés *Quipucamayus* : ils fixaient sur un objet solide les deux bouts du grand cordon, espèce de ficelle, et ils y attachaient successivement une quantité d'autres cordons, composés d'un ou de plusieurs fils d'un mètre à peu près de long. Tous ces fils ou cordons, de couleurs différentes, tombaient comme une espèce de frange, et l'on comprenait aisément la signification de chaque fil ou cordon par sa couleur. Ainsi l'or était représenté par le cordon ou fil de couleur jaune ; l'argent par le blanc ; les gens de guerre par le rouge. Tous ces objets se trouvaient placés par ordre. La disposition des armes, par exemple, commençait par la lance comme étant l'arme la plus noble ; venaient ensuite les arcs, les flèches, les javelots, les massues, les haches, les frondes. C'était par les nœuds qu'on exprimait le nombre. On suivait le même ordre pour les légumes, en commençant par le froment, le seigle, les pois, les fèves. On pouvait, grâce à ces *quipos*, connaître chaque année la statistique de chaque ville et celle de tout le royaume : les habitants étaient dé-

(1) Il faut bien remarquer que Pachamacak ou créateur de l'univers était le Dieu invisible et suprême que les Indiens adoraient et dont le soleil était l'expression visible et bienfaisante.

signés par leur âge, de dix en dix ans, en descendant toujours de l'âge le plus élevé jusqu'à la naissance. Des fils plus fins, entremêlés aux gros cordons, indiquaient les hommes mariés, l'époque de leur naissance, les veufs et les veuves. C'était par ce moyen ingénieux que l'empereur était mis au fait tous les ans de la population de son royaume, de ses revenus, de l'administration de la justice, du nombre des gens de guerre, des naissances, des décès, des mariages, de tout ce qui forme, en général, la matière de la statistique la plus exacte.

Ces gardiens de *quipos* étaient chargés en outre de les tenir sans cesse à la connaissance des populations, et de leur rappeler soit les événements anciens du royaume, soit les événements récents, à mesure qu'ils s'accomplissaient. Les *amautas*, ou philosophes, et les *aravicus*, ou poëtes, se chargeaient, à leur tour, de répéter les mêmes faits au peuple, pour en transmettre le souvenir aux enfants et aux générations futures.

L'art de filer la laine et d'en faire des habits d'une finesse remarquable avait été apporté aux Quichuas par Mancco-Ccapac, et Mama-Ocllo, sa femme. Ils appliquaient à leurs tissus les diverses couleurs, surtout le rouge et le jaune, avec une grande perfection. Les Incas étaient vêtus d'étoffe de laine, tissée avec un art parfait par les vierges du temple du soleil. C'était à eux qu'on devait le métier à tisser, qui consistait en deux bâtons plantés perpendiculairement et auxquels on attachait la trame. L'habillement des hommes et des femmes était extrêmement simple : les premiers portaient une tunique de laine d'*alpaca* qui descendait à mi-jambe, et un caleçon qui ne dépassait pas le genou. Un bonnet et des sandales complétaient leur vêtement. Ils se coupaient les cheveux, et ne conservaient qu'une touffe sur la tête. Les femmes, dont les cheveux tombaient sur les épaules, portaient une chemise de laine sur laquelle elles passaient une robe sans manche, attachée par des épingles en or. Elles portaient sur les épaules une pièce d'étoffe carrée dont les bouts étaient fixés par une épingle sur la poitrine.

Les arts utiles étaient en grand honneur ; nous savons déjà quelle perfection avaient atteinte l'agriculture et l'irrigation non-seulement dans les plaines, mais encore sur les montagnes.

Les pièces d'orfévrerie enlevées par les Espagnols du temple du soleil et du palais des Incas, la statue du soleil en or massif, les vases de terre cuite, prouvent que les Quichuas cultivaient les arts avec quelque succès.

Le temple du soleil, le palais des rois, la forteresse de Cuzco et d'autres monuments publics, tous d'une grandeur colossale, ornés de statues et de bas-reliefs, sont des témoignages, encore existants, de leur architecture.

Ils connaissaient peu l'astronomie, mais ils célébraient avec une pompe inouïe la fête du soleil, au solstice de décembre, commencement de l'année marqué par les *quipos*. Ils attachaient en outre des idées étranges à la lune, à Vénus, à la voie lactée, et s'imaginaient que la terre reposait sur les eaux.

Ils n'avaient en médecine que des notions imparfaites. Le charlatanisme et la

superstition étaient le plus souvent leurs guides dans le traitement des maladies.

L'organisation des *Quichuas* nous paraît avoir réalisé le système de certains socialistes modernes ; malheureusement il manque à ceux-ci une population vierge, docile comme le peuple des Incas.

Cet état social, l'obéissance absolue des Indiens à leurs monarques permirent aux Espagnols de se substituer facilement aux rois du pays et d'en devenir les maîtres. Ce passage si prompt d'un grand empire sous la domination étrangère, par un coup de main de quelques aventuriers, mérite d'être rappelé au souvenir même de ceux qui en connaissent déjà l'histoire.

Trois hommes, également dominés par une insatiable avidité des richesses, s'associèrent pour faire la conquête de l'Amérique méridionale. De ces trois Espagnols habitant la ville de Panama, deux étaient soldats : *François Pizarro* et *Diego d'Almagro ;* le troisième était ecclésiastique et maître d'école. C'est par cette association, dont les profits devaient être également partagés, que le plus redoutable empire du Nouveau-Monde fut renversé. Ce pacte fut consacré par un acte religieux. L'un des trois contractants célébra la messe, et ils se partagèrent l'hostie en trois pour consacrer leur égale part à l'association. « Ainsi, dit Robertson, un contrat qui avait pour objet le pillage et le meurtre fut ratifié au nom du Dieu de paix. » L'ecclésiastique fit les frais de l'armement ; François Pizarro se chargea de l'entreprise ; Almagro resta à Panama, prêt à le secourir avec quelques renforts. Pizarro était accompagné de cent quatorze hommes seulement. Après trois ans de recherches inutiles, il fut rejoint par soixante-dix hommes que lui amenait Almagro ; mais bientôt il se vit réduit à poursuivre son expédition avec douze hommes, les seuls qui lui fussent restés fidèles. Une partie de son monde avait péri, une autre était rentrée à Panama. Cependant il ne se découragea pas, et, marchant droit à sa découverte, il arriva enfin sur la côte du Pérou et aborda dans la ville de Tombes, où il fut ébloui par la quantité d'or et d'argent qui frappèrent ses yeux.

Ne pouvant pas s'aventurer dans l'intérieur avec une si faible escorte, il partit pour l'Espagne, d'où il ramena avec peine à Panama un secours de cent vingt-cinq hommes et rapporta le titre de gouverneur de tous les pays qu'il allait soumettre à l'Espagne.

Ce fut en 1533 que Pizarro s'embarqua de nouveau pour le Pérou, à la tête d'une expédition composée de cent quatre-vingts soldats, dont trente-six cavaliers.

Almagro se tenait toujours à Panama, prêt à aller le secourir au besoin. Le résultat de la première visite que Pizarro fit dans la province de *Coaque* fut une rançon de 30,000 pièces d'or, qu'il envoya à ses associés. Poursuivant son expédition, il alla jeter l'ancre au lieu appelé aujourd'hui *Porto-Viejo*, où il fut rejoint par un renfort de fantassins et de cavaliers. De là il alla s'emparer de l'île de Puna, située vis-à-vis du port et de la ville de Tombes, dont il s'empara également après une vive résistance. Lorsqu'il s'avança dans l'intérieur du pays pour se porter sur la ville de Caxamarca (Cassac-Malca), où il arriva

en effet avec sa petite armée, la guerre civile, qui désolait le Pérou, lui fit concevoir les plus belles espérances pour en réaliser la conquête.

Huaynac-Capac, douzième roi de la dynastie des Incas, avait laissé à son fils légitime, *Huascar*, l'empire du Pérou, dont le siége était à Cuzco, et à son fils naturel, *Hatahualpa*, la province de Quito, avec la ville qu'il venait de conquérir et où il était mort. C'est pendant cette guerre entre les deux frères que Pizarro marchait sur Caxamarca. Il reçut en route un message du roi légitime, Huascar, qui le priait de s'unir à lui pour combattre son frère rebelle.

Arrivé à Caxamarca, à une lieue de l'armée de Hatahualpa, il reçut de celui-ci l'ordre d'évacuer le territoire; mais Pizarro, au lieu de se conformer à cette invitation, envoya complimenter le prince en lui offrant l'amitié du roi d'Espagne. Hatahualpa accepta cette offre à condition que Pizarro rendrait l'argent volé aux naturels du pays. Il promit même d'aller s'entendre le lendemain avec lui à Caxamarca. Les dispositions d'Hatahualpa n'étaient pas rassurantes pour Pizarro; appuyé sur une armée nombreuse, il ne témoignait que mépris pour cette poignée d'Européens. Pizarro se prépara pendant la nuit au combat: il ne pouvait compter que sur la discipline et l'armement supérieur de ses soldats. Après avoir fait cacher sa petite troupe de cavaliers et disposé ses fantassins, il expédia l'évêque Valverde vers le roi Hatahualpa pour le haranguer. Celui-ci, croyant qu'on venait lui demander grâce, écouta avec patience et jusqu'à la fin la harangue de l'évêque, qui tenait d'une main le crucifix et de l'autre son bréviaire.

Hatahualpa ne comprit rien, comme on le pense bien, à la doctrine de la création, de la chute du premier homme, de l'incarnation, de la résurrection future, et bien moins encore au pouvoir extraordinaire par lequel le pape Alexandre VI avait cédé au roi de Castille un Nouveau-Monde; car tel fut le langage que lui tint l'évêque, qui le menaça, en terminant, d'une terrible vengeance s'il n'abjurait pas et ne faisait pas sa soumission au roi d'Espagne. La réponse d'Hatahualpa roula sur les deux points qui le touchaient le plus directement: la prétention d'un pontife étranger de disposer de ce qui ne lui appartenait pas, et celle de le faire changer de religion; il préférait le soleil, dieu immortel, au Dieu des Espagnols, qui était sujet à la mort, suivant les paroles de l'évêque. «Qui vous dit toutes ces choses? ajouta Hatahualpa.—Ce bréviaire,» répondit l'évêque. Hatahualpa prend le livre, l'approche de son oreille, et, n'entendant rien, le jette par terre. Ce fut un cri d'alarme au camp des Européens. « Aux armes! » cria l'évêque. L'attaque des Espagnols fut d'autant plus violente que leurs adversaires s'y attendaient moins. La fusillade, le canon, les charges de cavalerie produisirent une impression terrible sur ces hommes qui ne connaissaient pas les armes à feu; néanmoins ils résistèrent avec courage; mais Hatahualpa, saisi par Pizarro lui-même, au milieu de ses soldats qui le défendaient vaillamment, fut entraîné de vive force et fait prisonnier.

Par une inconcevable fatalité, le roi de Cuzco, Huascar, ne se trouvait pas dans une meilleure condition qu'Hatahualpa pour résister. Ces deux frères en

étaient déjà venus aux mains, et Hatahualpa fait prisonnier dans un premier combat n'avait dû son salut qu'à son adresse à s'échapper de sa prison; mais la victoire fut moins favorable à Huascar dans une deuxième bataille, plus sanglante que la première. Il fut surpris, lorsqu'il se croyait en sûreté, par un corps d'armée sous le commandement d'un des généraux d'Hatahualpa, qui s'empressa de le conduire à son maître, lorsque celui-ci était lui-même prisonnier des Espagnols.

Cependant Hatahualpa songeait à recouvrer sa liberté, et, comme il s'était aperçu que les Européens ne cherchaient qu'à s'enrichir, il promit à Pizarro de remplir la chambre où il était de vases et de pièces d'or jusqu'à la hauteur de sa main levée au-dessus de sa tête, et il envoya des ordres en conséquence dans tout le royaume. Les Espagnols ne se montrant pas satisfaits de cette masse d'or qui arrivait déjà, Hatahualpa promit à Pizarro de lui donner tout l'or et les trésors de Cuzco, qui étaient bien plus considérables. Deux Espagnols furent envoyés dans cette capitale avec un sauf-conduit pour vérifier l'existence de ces trésors. Ils rencontrèrent en chemin le roi Huascar, que l'on amenait prisonnier, et qui fit aux Espagnols des offres bien plus considérables que celles de son frère, s'ils voulaient le replacer sur le trône. Hatahualpa, instruit de cette nouvelle, se crut perdu si Pizarro acceptait l'offre de Huascar, et il ordonna à ses partisans de mettre à mort son frère, ce qui ne fut exécuté que trop fidèlement.

En attendant l'or arrive de toute part; les promesses d'Hatahualpa sont remplies, mais il n'est pas libre. Au moment du partage, Almagro arrive de Panama à la tête d'un détachement. Cette opération est précédée d'une messe célébrée par l'évêque Valverde. La cinquième partie de ces richesses, adjugée au roi d'Espagne, se composait de 20,000 marcs d'argent, et 120 millions de maravédis en or; 100.000 pesos (500,000 fr.) furent distribués aux soldats d'Almagro; 1,528,500 pesos restèrent à Pizarro et à ses compagnons. A l'exception de quelques pièces d'un travail exquis, qui furent conservées pour la cour, toute la vaisselle et les pièces d'or furent fondues.

Hatahualpa était devenu un embarras pour Pizarro, qui, au lieu de lui rendre la liberté, aima mieux le faire assassiner.

Les prétextes ne lui manquèrent pas : un tribunal fut composé de lui-même, d'Almagro et de deux autres complices. Parmi les chefs d'accusation opposés à l'Inca, les plus remarquables sont d'avoir adoré le soleil, c'est-à-dire d'avoir suivi le culte de ses pères; d'avoir eu des concubines, ce qui était permis par la loi, et d'avoir détourné les trésors de l'État qui appartenaient aux Espagnols par droit de conquête. On peut juger par ces motifs entre les mains de quels hommes le malheureux roi était tombé, à quels maîtres son pays allait avoir affaire. Ce dernier Inca, le plus malheureux de tous, fut décapité dans sa prison.

Depuis cette époque le Pérou fut longtemps le théâtre de guerres sanglantes que se firent longtemps les chefs des conquérants excités par leur mutuelle jalousie, et par leur commune avidité de pouvoir et de richesses. Ces massacres

durèrent plusieurs siècles. On sait ce que les Indiens eurent à souffrir de la domination espagnole et de la férocité de l'inquisition. Le terme de ces maux arriva enfin. Une révolution s'était opérée en Espagne : le peuple espagnol rendu à la liberté s'empressa de soulager, autant qu'il le pouvait, ces peuples opprimés. Les Cortès d'Espagne abolirent, en 1811, l'inquisition, et le décret de suppression arrivé au Pérou, à Lima, fut immédiatement exécuté. Stewenson, historien anglais, fait une description effroyable des instruments de torture qu'il trouva dans les cachots du Saint-Office, dont il fut l'un des premiers à enfoncer les portes, lui qui était assigné à comparaître le lendemain devant ce tribunal pour répondre de sa conduite. Ce décret des Cortès fut le prélude de la liberté et de l'indépendance de l'Amérique, qui s'est réalisée plus tard.

Le développement intellectuel des peuples du Pérou et de la Bolivie a commencé à se manifester d'une manière remarquable depuis cette époque. Leurs rapports avec l'Europe sont devenus plus libres et plus fréquents, mais le commerce et les sciences n'ont pas encore fait pour ce pays ce qu'on a droit d'en attendre.

La langue dominante de l'empire des Incas, à l'époque la de conquête, était la langue quichua. Manco-Ccapac, descendu du peuple aymara, dut s'en servir pour se faire comprendre. Le premier soin des rois de sa dynastie fut de propager cette langue chez les Quichuas et chez tous les peuples qu'ils ajoutèrent à leur empire par la conquête. Cette langue, comme nous l'avons dit, n'était pas écrite, mais on envoyait de Cuzco dans les autres villes des maîtres habiles pour l'enseigner ; ces maîtres, entretenus aux frais de l'État, recevaient des terres et des maisons pour eux et pour leurs familles. Afin d'encourager la propagation de la langue, les souverains n'accordaient les charges et les honneurs qu'à ceux qui savaient le mieux la parler. Elle avait sa littérature et des poésies qu'on chantait au son d'instruments faits de roseaux. Des comédies et des tragédies étaient représentées devant la cour, aux fêtes du soleil; les rôles étaient remplis par des personnages de la haute classe. Il y avait de la régularité et de la variété dans le rhythme. Nous rapporterons ici un morceau cité dans les mémoires du Père Blas-Valera, et traduit par l'Inca Garcilasso de la Vega ; mais nous devons dire auparavant que les Indiens croyaient que leur dieu avait placé dans le ciel le fils et la fille d'un roi; cette dernière tenait à la main une cruche pleine d'eau pour en répandre au besoin sur la terre ; et le bruit du tonnerre était, suivant eux, le bruit que faisait son frère lorsqu'il lui cassait cette cruche.

Belle fille,
Ton frère pluvieux
Brise maintenant
Ta petite cruche,
Et c'est pour cela
Qu'il tonne, qu'il éclaire,
Et que la foudre tombe.
Toi, fille royale,
Tu nous donneras par la pluie
Tes belles eaux.

Quelquefois aussi
Tu fais grêler sur nous
Et neiger de même.
Celui qui a fait le monde,
Le Dieu qui l'anime,
Le grand Viracocha,
T'a donné l'âme
Pour remplir cette charge
Qu'il t'a confiée.

L'universalité de cet idiome, répandu avec tant de soin, avait l'immense avantage d'établir des liens entre tous les peuples soumis à la domination des Incas, de faire accepter partout les lois, les usages de la cour de Cuzco, et de porter au loin une civilisation bienfaisante.

La langue aymara, parlée encore aujourd'hui dans la province de la Paz, en Bolivie, n'est pas moins riche que la langue quichua : ces deux langues se rapprochent beaucoup, et ne diffèrent souvent que par de légères modifications dans les mots. L'une et l'autre se distinguent, dit-on, par une rare précision dans la phrase, et par des moyens abondants d'exprimer la pensée sous des formes diverses.

La prononciation du quichua est aussi dure que celle de l'aymara. Les mots des deux langues finissent en général par des voyelles; les sons gutturaux s'y montrent très-fréquents; les mots sont composés et longs; les pronoms se trouvent transposés; le redoublement des consonnes y est très-fréquent; on remarque de l'énergie dans certaines expressions et des tournures qui rappellent la langue latine. Il n'y a pas de diphthongues dans l'une ni l'autre langue, et les terminaisons des adjectifs sont invariables. La numération dans toutes les deux est décimale, et permet de compter jusqu'à un million. Nous aurions voulu avoir des documents positifs pour établir une comparaison entre le quichua, l'aymara, et les langues des tribus indiennes, de l'Amérique du Nord, dont nous avons entretenu les lecteurs du Journal de l'Institut historique dans le numéro 90, de janvier 1842.

Parmi les exemples que nous allons donner des langues *aymara* et *quichua*, nous avons choisi un morceau de l'évangile selon saint Luc, traduit par M. Pazos-Canqui en aymara, sa langue maternelle, et dédié à S. M. le roi des Français. M. Pazos, qui est un descendant de la noble famille des Péruviens, et qui a vu ses projets de relation commerciale entre la France et la Bolivie parfaitement accueillis par le roi, a encore trouvé en Sa Majesté, à qui il a dédié sa traduction, un excellent juge en matière de linguistique.

DÉDICACE.

Appu,	souverain régnant.
Inca,	prince-royal.
Louis-Phelipe,	Louis-Philippe.
Amautta, kapaka,	sage, auguste.
Francia marcana auquipa,	du peuple français père.
Chuquiaguna (1) sinti,	dans la cité de la Paz dignement.
Munota kankiri,	beaucoup aimé.

(1) Nom indien de la ville de Paz, en Bolivie.

Aymarà.

Halleja Hsquenscaqua Kellkaña munápjena cunateja unanchapjana, hisapapjana; uñjirinaca isapaspa : acanaca nayaja humaru unanchayañapataqui kellkani, sinti munata kankiri Theophilo, asqui chu'machaspa, Kana aru yatiñamataqui.

Latin.

Quoniam quidem multi conati sunt ordinare narrationem, quæ in nobis completæ sunt, rerum, sicut tradiderunt nobis, qui ab initio ipsi viderunt, et ministri fuerunt sermonis : visum est et mihi, assecuto omnia a principio diligenter, ex ordine tibi scribere, optime Theophile, ut cognoscas eorum verborum, de quibus eruditus es, veritatem.

Français.	Aymara.	Quichua.
Dieu,	Pachamacak	Pachamacak (1).
Soleil,	inti,	inti.
Feu,	nina,	nina.
Le matin,	paccari,	paccari.
Le soir,	haïpu,	punchai.
Manger,	mancaña,	mickuña.
Boire,	umaña,	ûnuña.
Dormir,	hiquiñà,	samaña.
Arbre,	hoka,	ercko.
Terre,	pacha,	pacha.
Eau,	uma,	unn.
Père,	auqui,	auqui.
Mère,	mama,	mama.
Fils,	churi, ou guagua,	churi ou guagua.
Naître,	hacana,	hacana.
Mourir,	hivaña,	hacaña, amaya.
Fête du Soleil,	Inti pèche,	inti pèche.
Fête de la Reine,	coya Raymi,	inti raymi.
Fête des Eaux,	uma Raymi,	uma Raymi.
Fêtes des Morts,	aya marca Raymi,	aya marca Raymi.
Une lune (un mois),	pagsi,	hug killa.
Danse,	jocho,	cocho.
Veste royale,	mascapaicha,	tarcogualca.
Fête,	pecke,	raymi-canca-rayquis.
Mère lune,	mama pagsi,	mama quilla.
Sandales,	hisco,	hisco.
Jour,	uru,	punchay.
Nuit;	aruma, haipu (soirée),	tuta.
Préposés aux comptes,	»	quipu-camayu.

(1) De *pacha*, univers, globe ; *macak*, créateur et conservateur. C'est le *Deus* des Latins ; le Θεός des Grecs.

Français.	Aymara.	Quichua.
Préposés aux nœuds,	quipu-camani,	quipu-camayug.
Nœuds et cordons,	huisca,	quipos.
Gouverneurs,	mallcu,	curacas.
Brûlure,	nackaña,	ruppa.
Chaud,	hunttu,	chisi,
Froid,	ttaya,	»
Pluie,	hallii,	»
Tonnerre,	illampu,	illampu.
Frisson de fièvre,	»	chuechu.
Officier chargé de visiter les maisons pendant les repas,	marca camani,	llactacamayug.
Hommes destinés à porter les fardeaux et à faire des travaux publics,	»	yanaconas.
Greniers publics,	»	tambos.
Pomme de terre,	papa,	»
Maïs,	toneo,	sara.
Morceau de flanelle de deux pieds carrés qu'on porte sur les épaules,	»	ygla.
Epingles qui le ferment,	»	topas.
Jupon blanc de coton,	»	anaco.
Etoffe de coton (1),	»	tocuyo.
Ciel,	anaq-pacha,	»
Boisson des Quichuas,	acka,	chicha.
Vase de terre cuite,	»	priñac.
Statue,	»	lanti.
Ecrire,	kelkaña (*infinitif*),	kelkaña.
Ecrit,	kelkata,	kelkata.
Ecrivain,	kelkere,	kelkere.
Décembre,	»	raymi (2).
Janvier,	»	pura opiaquiz, ou camay.

(1) On a retrouvé des morts enveloppés de cette étoffe, tenant à la bouche une pièce d'or, et auprès des poupées et des chiffons. Les Quichuas avaient coutume de se faire enterrer avec leurs bijoux : nous avons vu avec plaisir une toute petite statuette en or du *Llamà*, Lama, et un très-petit vase de terre cuite, trouvés dans les tombeaux des Incas et appartenant à M. Pazos-Canqui.

(2) Le solstice de décembre était, pour les Quichuas, la fête la plus solennelle : on la célébrait par des sacrifices et des danses publiques, en l'honneur du soleil : c'était pour eux le commencement de l'année.

Français.	Aymara.	Quichua.
Février,	»	hatun pucuy.
Mars,	»	ingalamo pachapucuy.
Avril,	»	ariguayviz.
Mai,	»	atuncuzqui aymoraï.
Juin,	»	aucay cuzqui.
Juillet,	»	chaguaguarquiz.
Août,	»	yapaquiz.
Septembre,	»	coya raymi.
Octobre,	»	oma raymi puchaiquiz.
Novembre,	»	aya marca raymi, ou inti raymi.

Latin.	Aymara.	Latin.	Aymara.
Amare,	muñana.		
Amo,	muntua.	Ego,	naya.
Amas,	muntahua.	Tu,	huma.
Amat,	munihua.	Ille,	hupa.
Amamus,	munapgmahua.	Nos,	hivasa.
Amatis,	munaptahua.	Vos,	humanaca.
Amant;	munapjana.	Illi,	hupanaca.

Après avoir entretenu nos lecteurs de l'ancienne civilisation des Péruviens, et des langues aymara et quichua, langues qu'on parle encore aujourd'hui dans ces contrées, en même temps que l'espagnol, nous ajouterons quelques mots sur la situation politique et commerciale de ces peuples à l'égard de l'Europe, et de la France en particulier. Tout le monde sait que ce pays a été divisé, après son indépendance, en deux républiques : le Pérou et la Bolivie. Les deux Etats n'offrent aujourd'hui, après tant de désastres et de guerres civiles, qu'une population d'environ 900,000 quichuas pur sang et 500,000 métis ; 400,000 aymaras pur sang et 200,000 métis. Ce nombre est bien loin de celui qu'offrait la statistique dressée chaque année par l'ordre des Incas, mais on doit espérer que ce pays se repeuplera promptement sous l'inflence d'un meilleur état social. En attendant, il nous offre de grandes richesses, faciles à exploiter. Indépendamment des mines d'or, d'argent, de cuivre, de plomb, de mercure, la contrée produit une grande quantité de quinquina d'une qualité rare, plusieurs espèces de baumes, de gommes, de résines, un nombre infini de plantes médicinales, l'arbre à coton, qui donne tout naturellement des produits d'une grande beauté. Il y a des forêts immenses. On ne s'est appliqué jusqu'à présent qu'à exploiter quelques minéraux dont le transport est fait par des bêtes de somme jusqu'à l'océan Pacifique ; mais on a complétement negligé une foule d'autres richesses du sol, dont la consommation serait assurée en Europe. Et pourtant des moyens de communication existent ; la nature les a tracés elle-même : cinq rivières principales, toutes navigables, qui se

jettent dans le fleuve des Amazones, traversent la plus grande et surtout la plus fertile partie du Pérou et de la Bolivie. Il suffirait de remonter le fleuve des Amazones et les rivières dont nous parlons par la navigation à la vapeur pour aller chercher à peu de frais les nombreux produits du revers oriental des Andes, dont quelques-uns à peine, franchissant le sommet de la chaîne, nous arrivent par l'océan Pacifique et le cap Horn. Les gouvernements et les populations attendent avec impatience le moment de se mettre en communication avec l'Europe. Le commerce seul peut leur apporter la civilisation et la paix dont ils ont si grand besoin. M. Pazos-Canqui, consul général de Bolivie, a présenté au roi des Français, au nom de son gouvernement, un projet de navigation sur le fleuve des Amazones et ses affluents; Sa Majesté a accueilli ce projet avec beaucoup de faveur, et le gouvernement va s'occuper de le mettre à exécution : le succès importe beaucoup aux intérêts de la France, surtout au moment où la navigation transatlantique va entretenir des relations régulières entre notre pays et les principales villes du Nouveau-Monde. Ajoutons qu'il n'importe pas moins aux progrès des sciences physiques et naturelles, de l'histoire, de la linguistique et des arts. Quoi de plus important à étudier que les monuments, restes précieux de l'antique civilisation du Pérou?

A. Renzi,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

QUELLE PLACE LE LUXE OCCUPE-T-IL DANS L'HISTOIRE DE LA CIVILISATION?

C'est là une grande question à traiter, une de ces questions capitales dont les Congrès de l'Institut Historique ont plus d'une fois retenti, et qui ont attiré sur leurs séances l'attention de tous ceux qui s'occupent de hautes spéculations philosophiques. Mon but est moins de la traiter historiquement que d'appeler tout d'abord l'examen de nos lecteurs sur un point préliminaire qui doit jeter de la clarté dans ce débat, je veux dire sur la signification nette et précise du mot *luxe*, sur l'idée vraie, absolue ou relative, dont il est l'expression. Tant de grandes querelles, tant de sophismes ne roulent, en définitive, que sur des mots mal compris, qu'il est prudent de commencer par bien s'entendre sur leur valeur et sur leur portée.

Il y a d'ailleurs certaines opinions à l'égard desquelles cette précaution me paraît surtout nécessaire : ce sont celles qu'en général on admet volontiers pour de *vertueuses théories*, et que l'on condamne en même temps comme à jamais impraticables; celles enfin qui, à défaut de succès dans le monde, y jouissent du moins d'une perpétuelle tolérance. Telle est précisément, selon moi, l'opi-

nion, respectable sans doute par son antiquité, mais à ce titre même devenue un peu banale, qui, au XIXe siècle, persiste à réclamer encore la proscription du luxe.

Un de nos collègues (1), en considérant le luxe sous un point de vue exclusif, et en l'isolant de ses véritables causes, naturelles et sociales, est arrivé à émettre une conclusion qui a pour elle, je le sais, le patronage d'illustres écrivains, mais que, dans l'état actuel de nos idées, de nos mœurs et de notre industrie, je crois néanmoins beaucoup trop rigoureuse.

« *L'influence du luxe dans les civilisations*, a-t-il dit, *est essentiellement nuisible; elle corrompt les mœurs, elle amollit les courages, elle énerve les États, elle précipite la décadence et la chute des nations.* »

Si ces conséquences sont vraies, oh! assurément, le luxe est une chose désastreuse; le luxe est une calamité publique. Et cependant, si je jette seulement un regard sur le temps où nous vivons, si j'interroge le sentiment universel, comment puis-je, à cet égard, me défendre d'une irrésistible incrédulité? Car enfin je vois bien quelques moralistes lancer parfois de rudes sentences contre le luxe et les vanités du monde; mais, à part ces esprits sévères, ne vois-je pas mieux encore tout ce qui est de ce monde marcher incessamment dans la voie contraire? Ne vois-je pas chaque jour tout ce qui a vie, crédit et influence, rechercher et encourager le luxe, tous activer ses progrès et concourir à son développement? Que conclure, en premier lieu, de cette commune tendance, si ce n'est au moins que jamais théorie ne fut en désaccord plus flagrant avec la réalité des choses?...

Qu'est-ce, en effet, que le luxe, pris dans son acception pure et simple, naturelle, usuelle?

La plupart des dictionnaires le définissent : *Somptuosité excessive*. J'en demande humblement pardon à ces grandes autorités, mais ce n'est point là l'idée que le mot *luxe* éveille tout d'abord dans mon esprit.

J'entends tous les jours parler de *grand luxe*, de *luxe prodigieux*, de *luxe scandaleux*, etc. Or, si la définition des dictionnaires est juste, toutes ces locutions sont vicieuses; car elles expriment dès lors une idée beaucoup plus considérable que celle de *somptuosité excessive*, qui elle-même me paraît un superlatif dans l'espèce. Eh bien, entre la définition académique et la langue vulgaire, je n'hésite pas à donner gain de cause à celle-ci, parce qu'au demeurant le luxe me semble, à moi, comme toutes choses humaines, susceptible de plus ou de moins, de bien ou de mal, et qu'en général qui dit *luxe* ne dit pas nécessairement *excès*, danger, abus, calamité.

Je n'attache pas à cette observation purement grammaticale plus d'importance qu'elle ne mérite; mais je vais plus loin, et je dis que *luxe* n'est pas davantage synonyme de *somptuosité*, même en écartant de ce dernier terme toute

(1) M. Cellier, Congrès de 1846.

épithète aggravante. Pour moi, ces deux termes représentent deux idées qui s'avoisinent, qui ont un principe commun, mais qui diffèrent notablement dans leur application. En effet, la somptuosité, c'est plus que le luxe; c'en est la splendeur; c'est, en d'autres termes, le luxe et la magnificence.

Non, le luxe, dans sa généralité, n'est pas quelque chose d'aussi exorbitant, d'aussi malfaisant qu'on le pense. L'idée usuelle, l'idée vraie de ce mot, qu'on a grossi de tant d'iniquités, est simplement l'idée d'un *superflu agréable ou commode*, l'idée du beau, du joli et du comfortable, dans ses rapports avec les vêtements, la table, l'ameublement, les fêtes et les réunions publiques ou privées. Si cette définition est exacte, on le voit, le *luxe* et les *arts* ont ensemble un grand air de parenté; on peut même affirmer, à l'encontre de bien des objections spécieuses, qu'ils sont de la même famille et ne demandent qu'à vivre en bonne intelligence. Et, en effet, occuper agréablement ses sens, se délasser ou s'affranchir, par des moyens faciles et attrayants, des fatigues physiques; distraire et reposer son intelligence des labeurs de la vie positive; réconforter les cœurs si prompts à s'affaisser sous le poids des misères sociales; tous ces besoins, je ne dirai pas factices, mais de second ordre, dont la nature a créé le germe, et que la civilisation développe; tous ces besoins et d'autres encore trouvent un aliment, une satisfaction, une jouissance dans les créations des beaux-arts, dans les perfectionnements de l'industrie, et dans ce luxe enfin sans lequel on existerait sans doute, mais qui certes n'est pas inutile au bien-être et au bonheur de l'homme. Aussi il y a-t-il autant de vérité que de finesse dans ce mot de Voltaire :

> Le superflu, chose si nécessaire!...

En se plaçant au point de vue économique, on a fait consister le luxe dans *toute dépense improductive ou maladroite*; et on a cité pour exemples un homme qui aurait dans son écurie de superbes chevaux dont personne ne ferait usage, et ce fou d'Abringhton, qui paya d'avance et fit briser tout un magasin de porcelaines pour jouer un mauvais tour à des dames. En vérité, est-ce là du luxe? non; cela mérite une autre qualification : ce sont des dépenses absurdes: ce sont des actes de folie; et le goût du luxe, même du faste, n'a jamais passé, que je sache, pour un signe d'aliénation mentale.

En général, l'idée de luxe est purement *relative*. Entre *le luxe* et *l'aisance*, la limite varie sans cesse, selon les individus, selon les lieux, selon les temps.

Je dis selon les individus, car ce qui serait de luxe pour un homme d'une fortune ou d'une position médiocres est souvent d'utilité réelle, de nécessité même pour l'homme d'une fortune ou d'une position plus relevée; et certes, les exemples ne me manqueraient pas, si je voulais montrer tous les besoins divers et sérieux qu'enfante et justifie une imagination active ou cultivée, ou une longue habitude de bien-être.

Selon les lieux et selon les temps : n'est-il pas avéré qu'avec les progrès de la

civilisation matérielle et morale, de la richesse ou de l'aisance publique et privée, le cercle du nécessaire et de l'utile s'agrandit incessamment de tout ce qu'il emprunte au superflu, au luxe proprement dit? C'est ainsi, par exemple, qu'une foule d'objets d'intérieur et de ménage, comme les bronzes, les porcelaines, les verres façonnés, la vaisselle d'argent, qui, dans un temps, ont dû passer pour une somptuosité excessive, à l'usage des seules familles patriciennes, nous paraissent aujourd'hui un luxe très-raisonnable, presque universel parmi les populations industrieuses; un luxe enfin dont plus d'un échantillon brille même sur les tables où une extrême frugalité est de rigueur.

De ce renouvellement perpétuel, de ces variations du luxe, il résulte qu'on en donne une idée fausse si on le fait consister absolument dans la possession de certaines choses déterminées, ou dans tels usages, que le temps, l'esprit d'imitation, le penchant au plaisir, le désir inné du beau et de l'agréable, finissent presque toujours par vulgariser.

Prenons des exemples dans la vie commune : un ornement de table, un mets délicat, un meuble à la fois joli et commode, un tableau, un livre *illustré*, une bague, une pierre fine, une croix d'or, un nœud de rubans, toutes ces choses et mille autres n'ont sans doute pas l'utilité d'un bon manteau en hiver, ou d'un bon bâton en voyage : elles ont l'utilité d'une rose dont on aime à respirer le parfum, l'utilité d'un berceau de feuillage sous lequel on va chercher la fraîcheur; en un mot, tout cela n'est qu'un superflu agréable ou commode. C'est ce superflu, c'est ce luxe que chacun de nous aime, désire et espère; ce luxe auquel tous, riches ou pauvres, à tort ou à raison, nous sacrifions souvent le nécessaire lui-même. Pénétrez dans la mansarde de l'ouvrier le plus économe et le plus laborieux, de l'ouvrier qui nourrit une famille, et dont l'avenir repose sur les futures économies d'un salaire de 3 francs par jour; eh bien, n'en doutez pas, vous le surprendrez en flagrant délit de luxe : sur une table misérablement servie, vous trouverez peut-être un couvert d'argent; sur une cheminée, dont le foyer en hiver n'est pas toujours bien garni de bon bois de hêtre ou de chêne, vous trouverez des vases et des fleurs;..... et vous-mêmes, moralistes sévères, ne faites-vous pas un peu comme Sénèque le philosophe, qui écrivit, dit-on, son traité *de la Pauvreté* sur une table d'or?....

Si le luxe doit être banni du monde, prouvez-nous donc d'abord qu'il est dans la nature de l'homme de se contenter du nécessaire. Vous ne ferez jamais cette preuve, parce que l'instinct universel la détruit à l'avance; cet instinct qui se révèle dans tous les siècles et chez tous les peuples, même chez les sauvages, que l'on voit décorer leurs armes, orner leurs fronts de plumes, et *se tatouer* la figure et les membres.

Sparte et Rome primitives, que l'on cite souvent, sont de grandes exceptions qui brillent par leur isolement et par leur singularité même dans l'histoire du monde; et ne savez-vous pas d'ailleurs combien d'étranges aberrations et d'actes sauvages s'y mêlent aux plus nobles exemples? Rome, quand elle com-

mença à redouter le luxe, créa les lois somptuaires, lois absurdes et inexécutables, qui rendaient la fortune du riche inutile, et qui liaient les bras de l'indigent. Erreur plus bizarre et presque incroyable! Les Spartiates allèrent jusqu'à chasser de leur ville les parfumeurs, parce qu'ils gâtaient l'huile, et les teinturiers, parce qu'ils gâtaient la laine en lui ôtant sa couleur naturelle. Autre conséquence des mêmes préjugés : Lycurgue bannissait les orateurs; Platon bannissait les poëtes!... Voilà quel fut cet âge d'or des républiques anciennes. Sans doute j'admire Cincinnatus sauvant sa patrie et retournant à sa charrue pauvre et glorieux. Puis-je admirer Diogène pratiquant, lui, bien réellement le mépris du luxe et des arts; Diogène le cynique, possédé du démon de la satire et de la vanité, au point de se dépouiller à plaisir des plus nobles attributs de l'homme, et, dans son délire, souhaitant la voirie pour tombeau?...

Le luxe, dit-on, a toujours été un mauvais élément de civilisation. Je ne sais s'il est bien exact de dire que le luxe entre comme élément constitutif dans les civilisations; car il n'apparaît plutôt comme effet que comme cause; mais ce que je sais du moins, parce que l'histoire le prouve, c'est qu'il accompagne inévitablement toute civilisation, je dis plus, toute société.

Je m'inscris donc en faux contre la plupart des accusations qui tendent à condamner le luxe dans son principe même et dans sa généralité. Cherchons, d'ailleurs, à quoi elles se réduisent, et voyons si l'histoire les confirme.

Le luxe corrompt les mœurs, dit-on. Et pourquoi? parce qu'il allume la cupidité. Mais d'abord les passions de l'homme ne tirent-elles pas leur force de l'absence ou des vices de l'éducation morale, bien plutôt que du nombre et de la valeur des choses qui les sollicitent? L'envie, la jalousie, la vanité, l'ambition, mobiles éternels de la cupidité, ne se portent-elles pas avec autant de vivacité vers les petits objets que vers les grands, quand ceux-ci leur manquent ou leur sont inconnus? Il y avait peu de choses précieuses à Lacédémone : on y volait des bagatelles, et, chose étrange! on y autorisait les jeunes gens, afin de les habituer à la souplesse et à la ruse. Il n'y avait point de luxe à Rome, alors que Tarpeia, prête à livrer le Capitole aux ennemis de sa patrie, exigeait pour prix de sa trahison les ornements grossiers que les soldats de Tatius portaient au bras gauche. Il n'y a point de luxe parmi les peuplades incivilisées de l'Afrique; et cependant un prince nègre n'attache-t-il pas autant de prix à son diadème de plumes qu'un monarque européen aux diamants de sa couronne? Enfin, de futiles verroteries, distribuées par nos marins, n'ont-elles pas allumé des combats à mort sur les rivages du Nouveau-Monde? Partout donc où germent la vanité, l'envie, l'appétit des honneurs, des distinctions, du pouvoir, c'est-à-dire partout où il y a des hommes, la cupidité a la même énergie, soit qu'elle s'attache à des bagatelles, soit qu'elle poursuive des objets considérables.

Le luxe corrompt les mœurs? N'y a-t-il pas ici une inversion d'idées? car le luxe, en réalité, ne fait pas les mœurs, pas plus qu'il ne fait les civilisations, comme je le disais tout à l'heure : c'est le contraire qui est vrai. Je crois bien

que chez les nations policées le luxe reçoit l'empreinte des mœurs et qu'il s'y proportionne; qu'il se modère et se mesure de lui-même là où l'honneur, le dévouement et toutes les vertus sociales sont en respect; là où le mérite personnel est placé par l'opinion au niveau de la richesse; là enfin où règnent l'égalité civile et l'empire des lois; mais qu'il devient excessif, désordonné, dangereux, à mesure que la religion faiblit, que la morale s'altère et que les lois périssent. C'est dans la foi religieuse d'abord, c'est ensuite dans les institutions civiles et politiques des nations que les bonnes mœurs ont leur source; elles y puisent leur vertu; elles en reçoivent leur sanction; elles en suivent les destinées. L'époque la plus corrompue de notre histoire ne fut-elle pas précisément celle où la religion tombait sous les coups redoublés du ridicule, entrainant avec elle les restes vermoulus des institutions civiles et politiques de la France? Alors, en effet, régnait avec l'athéisme et l'anarchie des idées un luxe raffiné, aussi malfaisant peut-être sous le rapport du goût et des arts que sous le rapport des mœurs. Dira-t-on que ce luxe fut la grande cause du dépérissement de tous les principes et de toutes les lois? Il n'en était, hélas! qu'une déplorable conséquence; il attestait la préexistence réelle d'un mal plus général et plus profond; l'impuissance politique et la satiété morale des classes en qui se personnifiait encore la nationalité française, mais qu'une révolution nécessaire devait bientôt détrôner!...

Autre objection qui découle naturellement de la première : *le luxe amollit le courage.* Ici l'on rappellera sans doute l'armée d'Annibal qui, victorieuse des Romains, alla s'abimer dans les délices de Capoue. Ce fait, à la vérité, est contesté aujourd'hui par beaucoup d'historiens. Quoi qu'il en soit, des exemples de ce genre ne prouveraient qu'une chose : c'est que le luxe, auquel peut aspirer le commun des hommes, doit être interdit aux armées qui, sous le rapport des règles de conduite et de liberté individuelle, forment en quelque sorte un Etat à part dans l'Etat, et qui, sans une austère discipline, deviendraient les fléaux de l'humanité. Cette pensée est vulgaire; aussi, sans insister davantage, me bornerai-je à citer à mon tour un trait du grand Frédéric. Un riche gentleman anglais, voulant apprendre l'art de la guerre à bonne école, alla s'enrôler dans l'armée prussienne; il y parut avec de superbes équipages et tout l'attirail d'un grand luxe. Surpris cependant de s'y voir si peu considéré, relégué le plus souvent parmi les bagages et les ambulances, il osa se plaindre au grand Frédéric, qui lui répondit : « Votre manière de vivre dans mon camp est d'un grand scandale. Sachez qu'il n'est pas possible, sans beaucoup de frugalité, de s'endurcir aux travaux de la guerre; si donc vous ne croyez pas pouvoir vous faire à la mâle discipline de mes armées, je vous exhorte à retourner en Angleterre. »

Le luxe, aussi bien que la liberté, est donc incompatible avec la discipline militaire, qui ne saurait se maintenir sans le despotisme de l'ordre, sans l'obéissance passive et la régularité de la vie, éléments nécessaires d'un régime d'exception, qu'on a caractérisé par un spirituel paradoxe, en disant que

les soldats sont des moines *sécularisés*. Mais, grâce au ciel, la société n'est pas soumise à ces dures exigences; et pour rappeler ici une devise célèbre, l'*ordre public* y est frère de la *liberté*. Comment donc espère-t-on prohiber le luxe, sans attenter à la liberté elle-même?.....

Veut-on dire que, dans une nation où règnent toutes les facilités de la vie sociale, le courage est moins ardent ou plus rare, et qu'un peuple adonné au luxe n'est pas bon pour faire un peuple de soldats? Que d'exemples contraires l'histoire me fournirait à l'instant, si j'avais besoin de la consulter pour détruire cette objection! Sans doute ce courage vulgaire, ce courage de sang, ce mépris de la vie, qui caractérise les peuplades barbares, ne se montre pas au même degré chez les nations civilisées; mais le courage qui brille chez celles-ci, ce courage qui se manifeste par le sang-froid, par l'obéissance, autant que par la vivacité de l'action, et qui sait se discipliner sans s'attiédir, ce courage est une vertu bien supérieure au premier; car il puise sa force, non dans le fanatisme, mais dans le sentiment du devoir; car il a une source infiniment plus noble : l'honneur! et l'honneur est un aiguillon qui se fait sentir avec non moins d'énergie dans les rangs élevés que dans les classes inférieures de la société. C'est ainsi qu'au moyen-âge la noblesse française, riche et puissante au milieu de l'asservissement et de la pauvreté du peuple, donna, pendant plusieurs siècles, l'exemple d'un brillant courage sur tous les champs de bataille.

Enfin, on ajoute encore (et toutes ces objections en réalité n'en font qu'une, elles ne sont que l'amplification d'une même idée), on ajoute : « *Le luxe énerve les Etats; le luxe précipite la décadence des nations : l'Asie en est aujourd'hui une preuve vivante.* » Oh! c'est assigner une bien petite cause à de grands effets! Si merveilleux que soit en Orient ce luxe, tant embelli encore par l'imagination des poëtes, ce n'est point à ses désordres et à ses abus qu'il faut attribuer la dégradation et la lente agonie des peuples asiatiques. La polygamie et le fatalisme, voilà bien plutôt les plaies véritables et peut-être incurables de l'Orient. Mais laissons là cet exemple, qui nous entraînerait dans des développements que ne comporte point l'objet de cette discussion, et voyons si l'histoire n'offre pas, à l'appui de la thèse que nous défendons, des preuves plus concluantes.

Le luxe énerve les Etats? Mais Athènes, la brillante Athènes, sans avoir l'âpreté de mœurs de Lacédémone, fut-elle donc moins grande et moins forte que sa rivale, moins féconde en vertus et en patriotisme? Les lois de Lycurgue firent-elles plus d'illustres capitaines, plus de sages, plus de héros que celles de Solon et de Périclès?....

On cite souvent les Sybarites, dont la triste renommée est devenue proverbiale; mais si ce fut effectivement leur mollesse qui causa leur ruine, qu'en conclure, si ce n'est qu'en se permettant les douceurs de la vie il ne faut toutefois négliger ni la guerre, ni aucun des arts qui assurent la puissance?

Voyez Rome : le luxe s'y répandit environ deux siècles avant l'ère chrétienne, et cependant elle fut prospère et conquérante pendant plus de cinq siècles

encore; et le courage ne cessa point d'être une vertu nationale aux temps de Lucullus, de César et des premiers empereurs!

Enfin, sans vouloir ici faire une apologie sans réserves, la France, au XVIIe siècle, n'était-elle pas glorieuse et respectée, alors que le grand roi étalait sa magnificence aux regards éblouis des ambassadeurs étrangers, et que sa guerroyante noblesse passait avec une indifférence héroïque des soirées de sa cour à la vie des camps et à la tête de ses armées?

Périclès, Auguste, Louis XIV, trois grands noms, trois grands siècles, qu'il suffit de nommer pour prouver que le luxe, qui suit toujours la prospérité des lettres et des arts, n'est inconciliable ni avec la gloire des armes, ni avec la puissance politique! Et pour clore cette revue rapide des sommités de l'histoire, ne pourrai-je invoquer encore les souvenirs d'une période contemporaine, la plus glorieuse de toutes pour la France, celle de l'Empire; et un grand nom, le plus grand de tous, celui de Napoléon? Certes, Napoléon, dont le génie, politique et organisateur autant que militaire, n'ignorait point les secrets ressorts de la vie et de la force des peuples, Napoléon ne fut pas un proscripteur du luxe.

Il est spécieux sans doute de faire coïncider la décadence des Romains avec les débordements de la corruption, et de montrer le luxe s'élevant à son apogée sur les débris sanglants de l'empire; mais la conclusion que l'on tire de ce rapprochement historique n'est point logiquement vraie. Non; ce n'est pas dans les progrès du luxe, c'est dans l'affaissement graduel de la foi religieuse, du droit civil, de la constitution fondamentale et organisatrice de la société romaine, qu'il faut voir le principe dissolvant de sa chute. Le jour où l'on osa douter que des augures pussent se regarder sans rire, ce jour-là Rome commençait à s'affaiblir; à mesure que les liens religieux, politiques et moraux de la cité se relâchaient, la sensualité se trouvait peu à peu dégagée de ses entraves, et elle devait bientôt régner sans contre-poids. C'est là, du reste, la loi commune de toute société à son déclin : dès que *l'esprit* abdique, *la matière* se fait souveraine; à la loi morale succède fatalement l'anarchie des appétits sensuels, et les désabusés sont bientôt en proie à tous les raffinements de l'égoïsme. Ainsi la plus grande crise sociale des temps modernes s'annonça par les mêmes symptômes : tandis que le dépérissement des principes et des institutions qui avaient fondé, soutenu, élevé la monarchie française, la conduisait naturellement et nécessairement à sa fin, les mœurs cédaient à la même et fatale impulsion; et comme la société romaine avait disparu, absorbée par l'invasion des Barbares, la société française aurait disparu peut-être, sans la révolution qui vint la régénérer en appelant à la vie politique tout un monde nouveau. Au Ve siècle, les Barbares; au XVIIIe siècle, le tiers-état; ainsi marche la civilisation.

Je me résume, en tirant des considérations que je viens de développer une conclusion bien simple : c'est qu'à l'égard du luxe, comme à l'égard de toutes les choses humaines, il ne faut proscrire, mais proscrire sévèrement, que l'abus.

Condamnons ces somptuosités excessives, qui, en accaparant des masses de produits utiles, en décuplent la valeur vénale, et les retirent ainsi violemment de la circulation commune; condamnons ces prodigalités folles, qui n'ont d'autre mobile qu'une vanité immorale; ces jouissances matérielles sans frein et sans mesure, qui engendrent la satiété, le dégoût, les suicides, la ruine des patrimoines. Condamnons surtout cet amour exclusif et furieux des richesses, qui semble s'être emparé de notre époque, et qui, pour se satisfaire, ne recule point devant les fraudes d'un industrialisme éhonté. Tendance funeste, manie contagieuse, que toutes les hyperboles de la satire et du ridicule n'ont fait qu'aggraver encore, et qui appelle peut-être un plus sérieux et plus puissant remède : une réforme équitable et logique de nos institutions. Oui, pour qu'on cesse d'adorer la richesse comme l'idole unique dont on doit tout attendre et tout espérer, il faudra bien, un jour, la dépouiller de ses prérogatives exorbitantes; il faudra bien que la société renonce enfin à sanctionner cette sorte de fétichisme, qui semble légitimer la fureur avec laquelle chaque citoyen court à la fortune, comme au seul titre du mérite civil, de la capacité politique et de la prééminence dans l'Etat!....

Mais, encore une fois, gardons-nous de confondre dans la même réprobation ce désir commun de bien-être matériel, qui est, quoi qu'on dise, le but immédiat de l'activité physique et intellectuelle de la plupart des hommes. Il ne constitue un vice que par son impulsion exclusive; isolé, il s'irrite, sacrifie tout à lui-même, et n'est bientôt plus que le reste corrompu d'un besoin immortel et sacré de notre nature : l'aspiration au bonheur infini! Mais contenu par l'action tempérante de nos facultés morales, il est légitime en soi, comme la conservation même de notre existence, et conséquemment le luxe, qui en est l'inévitable manifestation, devient un ressort puissant et nécessaire de la vie et de l'activité des peuples.

Proportionné aux fortunes diverses, avoué et contrôlé à la fois par la raison et par le goût, le luxe est donc un bien véritable. Il entretient l'émulation des travailleurs; il multiplie incessamment les industries et les objets d'échange; plus que le nécessaire, il établit entre les nations les plus éloignées des relations commerciales éminemment productives pour les unes et les autres; plus que le nécessaire il établit des rapports entre des peuples qui ne se connaîtraient point, et l'attrait puissant qu'il exerce triomphe aussi même de l'antipathie des religions, des mœurs et des races. L'intérêt général bien entendu, les principes de la saine morale et de l'économie publique exigent donc également qu'avec la sage division des propriétés le luxe se divise aussi sagement, se proportionne, se propage de plus en plus dans toutes les classes, et qu'il appelle enfin l'universalité des citoyens à jouir, soit dans la vie privée, soit dans la vie publique, de ses perfectionnements et de ses bienfaits!

Auguste Husson,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

COUP D'ŒIL SUR LES ASTURIES,

NOTES EXTRAITES D'UN VOYAGE EN ESPAGNE, PAR M. HOLINSKI.

L'Espagne de Mariana et de Herrera n'est plus l'Espagne du XIXe siècle. L'inquisition s'en est allée et les moines s'en vont. Les historiens ne lui ont pas manqué, et les étrangers qui, à diverses époques très-rapprochées, ont continué Mariana et Herrera, sont très-nombreux. Deux Français, Bourgoin et Al. de La Borde nous ont montré la Péninsule telle quelle était à la fin du XVIIIe siècle et telle qu'elle fut après la paix d'Amiens.

L'ouvrage dont je suis chargé de vous rendre compte n'est qu'un fragment; ce sont, ainsi que l'indique son titre, de simples notes extraites d'un voyage récent en Espagne, et ces notes ne comprennent que les Asturies. Ce pays fut la patrie de Pélage, qui le délivra du joug de l'étranger.

L'auteur du *Coup d'œil sur les Asturies* s'est borné à l'actualité. Il a peint les Asturies telles qu'il les a observées. Il s'est surtout attaché à l'étude des mœurs, des institutions contemporaines, et aux productions minérales de son sol. Il a dit ce qu'elles étaient et ce qu'elles pouvaient être.

Une sorte de fatalité semble s'opposer à toutes les tentatives d'amélioration sociale au delà des Pyrénées. Je ne citerai qu'un seul fait: d'Aranda, premier ministre de Charles III, avait entrepris d'affranchir l'Espagne des tributs énormes qu'elle payait à l'industrie étrangère. Le chocolat est l'aliment usuel des Espagnols de toutes les classes. Le gouvernement de ce pays a toujours attaché peu d'importance aux productions de ses colonies (le tabac et le cacao excepté). La manipulation du chocolat exige deux livres de sucre par livre de cacao. Les Anglais, les Hollandais fournissaient à la consommation de sucre de la Péninsule. Ce monopole donnait des bénéfices immenses.

Mais bientôt, sous le patronage d'Aranda, des plantations de cannes couvrirent les vastes champs de Grenade et de Valence. Les étrangers se plaignirent; les négociants se joignirent à eux. Le gouvernement espagnol prit l'alarme, et le fisc royal, sans attendre que les planteurs espagnols fussent rentrés dans leurs capitaux, greva d'impôts exorbitants le sucre indigène, favorisa l'importation du sucre exotique, et la ruine soudaine des planteurs de Grenade et de Valence fut la conséquence de cette mesure injuste et imprévoyante. Le ministre citoyen qui avait doté son pays d'une production alimentaire indispensable pour la presque totalité des populations, fut disgracié; la culture fut prohibée, et nul Espagnol ne put avoir dans son jardin un seul plan de cannes sans encourir la

peine des galères ou du gibet. La leçon du passé ne sera pas perdue sans doute pour l'Espagne contemporaine.

La cathédrale d'Oviedo appelait l'attention des voyageurs. La description de cette ancienne basilique est partout. Je transcris la conversation de M. Holinski et du moine qui se fit son cicerone.

« La cathédrale d'Oviedo, dit l'auteur, est remarquable par le bel ensem-« ble de son architecture; mais elle ne comporte pas de description détaillée. Ce « qui lui donnait une immense importance, sous le règne de la dévotion aujour-« d'hui détrônée, c'était *sa camera santa*, petite cellule fermée par plusieurs « portes qui ne s'ouvraient qu'au voyageur accompagné de deux chanoines du « chapitre.

« On y garde pieusement un amas de reliques que la toute-puissance de « Dieu fit arriver dans une arche merveilleuse fabriquée par ses apôtres.

« Parmi ces curiosités pieuses, on distingue un pain de la dernière Cène, de « la manne qui tomba dans le désert, du lait de la sainte Vierge, un des trente « deniers pour lesquels Jésus-Christ fut vendu, une pièce du manteau d'Élie, « une boucle de cheveux de sainte Marie-Madeleine, une partie de la verge avec « laquelle Moïse partagea les eaux de la mer Rouge, une sandale de saint « Pierre, un portefeuille en maroquin du même apôtre, le portefeuille de saint « André, en cuir de Russie, une croix d'or enrichie de pierreries fausses, par « parenthèse, que les anges fabriquèrent exprès pour la cathédrale d'Oviédo, « une autre croix à laquelle Pélage dut toutes ses victoires sur les Maures, etc.

« Le chanoine qui m'expliquait toutes ces choses, voyant que je m'efforçais « vainement de retenir un sourire tant soit peu incrédule, me frappa amicale-« ment sur l'épaule en me disant : Nous nous comprenons; et, sans se gêner « davantage, il se mit à lancer une volée d'épigrammes voltairiennes sur les « reliques et sur la foi même. »

Naguère le jeune voyageur eût payé de sa vie son sourire d'incrédulité, et son cicérone eût été son délateur ; la sainte inquisition eût fait bonne justice du voyageur.

Deux Asturiens ont, par des moyens divers, entrepris la régénération sociale de leur commune patrie : l'un, Melchior Jovellanos, en fondant des établissements d'instruction publique ; l'autre, en ouvrant à l'active industrie de ses concitoyens des voies nouvelles, en prenant sur un large plan l'initiative de l'exploitation des mines riches et variées des montagnes qui hérissent les Asturies. Ce dernier bienfaiteur de son pays, c'était le banquier Aguado.

Je reviendrai bientôt sur ce sujet ; je dois suivre l'itinéraire adopté par l'auteur et visiter avec lui *Cobadonga*, patrie du libérateur de l'Espagne, et théâtre des victoires remportées sur les Maures. Un voyageur philosophe devait jeter quelques fleurs sur la tombe révérée de Pélage.

L'auteur, après une description brève, mais exacte, des principales circonstances de la célèbre bataille de Cueva-Longa (719), arriva au terme de son pèleri-

nage. Une montagne à pic, plus nue que les autres, offre une excavation naturelle qui simule assez bien deux roches superposées l'une à l'autre. Dans la plus élevée se trouve la sépulture du roi Pélage, renfermée jadis dans une église qui avait été élevée sur la place même, vers le temps d'Alphonse Ier, et qui brûla par accident en 1778.

Le sol de l'Espagne est très-accidenté; des roches énormes, des montagnes, des torrents, des précipices encadrent de délicieux vallons. Le voyageur s'arrête avec bonheur dans la charmante vallée appelée *Val-de-Dios*, que domine un vaste couvent de Bernardins : il a été supprimé comme tant d'autres ; mais l'église, les bâtiments, les terres qui en dépendent sont confiés à l'administration d'un ex-moine. La bibliothèque avait disparu ; on n'y trouve plus que quelques livres de théologie; deux bas-reliefs encadrés, à la mode du XVIIe siècle, représentent, l'un, la mort de saint Bernard, veillé par les anges ; l'autre, le miracle que l'officieux administrateur s'empressa de raconter au voyageur. « Ayant appris la mort d'un pape, notre saint fondateur se rendit à « Rome en toute hâte, dans la voiture rouge richement ornée que vous voyez, « pour assister au Conclave. Le diable, qui est très-malin, prévoyant la salutaire « influence que pourrait exercer son redoutable adversaire, s'avisa de le retar- « der dans son voyage en cassant une roue de la voiture.

« Saint Bernard, après avoir dompté le démon par un puissant exorcisme, lui « commanda de se mettre à la place de la pièce de bois qui manquait à la roue « et de tourner avec elle. Il arriva ainsi dans la capitale de la chrétienté, où sa « gloire fut amplement rehaussée par ce miracle manifeste (p. 43, 44). »

Tous les personnages qui figurent dans les tableaux, les fresques et les statues sont, quelles que soient les époques, costumés comme au temps de Louis XIV. Ces anachronismes se font remarquer même dans les compositions des artistes les plus distingués de l'école espagnole.

M. Holinski ne s'est point borné à l'étude des œuvres d'art ; il a exploré avec la même persévérance et le même esprit d'observation les productions agricoles et manufacturières. Ses savantes et consciencieuses investigations nous apprennent les efforts généreux des deux Asturiens pour la civilisation de leur commune patrie.

Ce que Jovellanos a fait pour l'enseignement, Aguado l'a entrepris pour l'exploitation des minéraux qui abondent dans le pays. M. Holinski a recueilli sur les lieux mêmes des documents authentiques relatifs aux circonstances qui ont précédé, accompagné et suivi la mort imprévue de feu notre collègue Aguado.

« Les projets de ce riche banquier étaient immenses. S'emparer d'une mine de charbon d'excellente qualité n'avait été de sa part qu'un commencement d'exécution. Où l'on a du charbon, disait-il, on a tout.

« Une mine de fer, voisine de la houillière, n'avait pas été difficile à trouver, et les premiers hauts-fourneaux connus dans l'Espagne septentrionale eussent

été établis pour élaborer le fer suivant les progrès de l'industrie européenne. Un chemin, achevé déjà, joignant Sama à Gijon, dont le port eût été élargi et rendu commode, ouvrait un débouché au charbon et aux métaux, qui abondent presque tous dans les Asturies. Les principaux couvents, tels que ceux de Corios, de Val-de-Dios, devaient être achetés pour être convertis en manufactures de toute espèce. « Proposez-moi tout ce que vous voudrez, avait dit M. Aguado « en arrivant à Oviedo, pourvu que le pays en retire de l'utilité ; dussé-je ne « faire qu'un mince bénéfice, je l'entreprendrai. J'apporte 15 millions de francs « que je veux répandre dans les Asturies. » Qu'on juge de l'essor que cette somme d'argent eût fait prendre au commerce et à l'industrie, du bien-être qui en serait résulté pour une population misérable au milieu des trésors que la nature lui a accordés ; de la civilisation, enfin, qui serait née du commerce, de l'industrie et du bien-être général, et l'on ne s'étonnera plus si le nom de M. Aguado résonne ici partout. Mille versions coururent sur sa mort, qui m'a été vingt fois racontée. Je puis garantir l'authenticité du récit que je vais donner, et que des témoins oculaires et dignes de foi pourraient attester.

« M. Aguado était attendu dans les Asturies au mois de janvier. Diverses circonstances l'ayant retenu à Madrid, il ne traversait qu'au mois d'avril le Puerto de Pajarès, qui se trouvait couvert de neige au point que la route était impraticable. L'opulent financier s'arrêta deux jours dans la cabane d'une villageoise pauvre et déguenillée, attendant que les paysans loués par lui eussent frayé un chemin qui lui permît de passer. Les travaux achevés, il partit ; mais bientôt des neiges nouvellement amoncelées l'obligèrent à mettre pied à terre pour arriver au village de Pajarès, en abandonnant pour quelques heures ses équipages. Vivant depuis longtemps dans une atmosphère de luxe et d'élégance, le marquis de Las Marismas prit son parti comme un gentilhomme du siècle passé, en riant de ses mésaventures. Le froid qui put le pénétrer n'affecta à ce qu'il paraît nullement sa santé. Il passa trois jours à Oviedo, plein de gaîté, de vie et de projets. Les habitants de la capitale des Asturies le reçurent à bras ouverts ; toutes les dames étaient à leurs fenêtres ou à leurs balcons, en élégante toilette, comme pour une solennité. A Gijon, un triomphe plus grand encore l'attendait : tous les bâtiments dans le port se pavoisèrent, la population jetait des houras en le recevant avec un enivrement sans bornes. Bien que le grand banquier, qui venait surtout augmenter l'importance de la principale ville maritime des Asturies, s'attendît à y être accueilli avec certaines démonstrations de joie, il n'avait pas compté sur une semblable frénésie. Son cœur débordait... La vanité humaine, si naturelle, pour ne pas dire si inévitable en pareille circonstance, le rendit presque fou, et tout le monde remarqua, quand il revint d'une courte promenade à la posada de l'*Aquila d'oro*, la rougeur extraordinaire de son visage. Le dîner étant servi, il se mit à table, et, sans offrir le potage à ses convives, il se servit le premier. Il mangea trois ou quatre cuillerées d'un air troublé. En ce moment quelques personnes de sa suite, entre autres Minano, le

célèbre géographe, se levèrent, étonnés d'un fait inouï dans les fastes de la courtoisie espagnole, en s'écriant : « Monsieur le marquis, vous êtes malade ! » Ce qui donnait plus de poids à cette idée, c'est que M. Aguado, ordinairement assez causant, n'avait pas prononcé une seule parole depuis qu'il était rentré, malgré la bonne humeur qu'il avait montrée pendant la promenade. Surpris ou éveillé en quelque sorte par l'apostrophe de ses amis, il se leva et se laissa entraîner dans une pièce voisine de la salle à manger. Le sang lui montait à la tête avec une rapidité effrayante, et, au bout de quelques instants, il se laissa tomber sur un canapé comme un corps mort. Une apoplexie foudroyante venait de le tuer. Son médecin, présent à toute cette péripétie, ne perdit pas une minute pour le saigner. Les secours de l'art ne furent point épargnés, ni les soins les plus empressés.... Tout cela ne servit qu'à faire respirer faiblement le moribond, qui ne r'ouvrit les yeux qu'à demi et s'éteignit en plaçant la main sur son cœur. C'est là surtout qu'il avait été frappé. Il faut peut-être plus de force de caractère pour supporter la bonne fortune que la mauvaise. Cette force, l'ex-débitant de cigares avait su la déployer en s'élevant comme par miracle à une haute prospérité; mais il ne pouvait pas toujours l'avoir. Aussi les habitants de Gijon ne calculèrent-ils pas la portée de leur enthousiasme, en accueillant M. Aguado dans leurs murs, comme si c'eût été Pélage ou le Cid. »

C'est ainsi que l'auteur raconte les circonstances de ce fatal événement. Il a écrit ces détails sur les lieux mêmes qui en furent le théâtre. L'absence de tout document n'avait pas permis à l'Institut Historique de publier, suivant son usage, une notice sur feu Aguado, l'un de ses membres les plus honorables et les plus dévoués; l'œuvre de M. Holinski réparera une omission bien involontaire.

Son œuvre, comme il le dit lui-même, n'est qu'un fragment d'un ouvrage complet sur l'Espagne, que le simple relevé des notes recueillies sur une seule des provinces de la Péninsule qu'il a explorées. Ce premier essai de publication mérite de la part de l'Institut Historique plus qu'un encouragement.

L'auteur, dans ses recherches sur l'état politique, agricole et industriel des Asturies, a fait preuve d'études judicieuses et approfondies dans les sciences naturelles. Son style est correct et simple, et réunit la précision à l'élégance; c'est celui d'un voyageur philosophe, sans préjugés et sans prétention, mérite fort rare, surtout chez les auteurs de voyages; le succès de son livre ne peut être douteux; il doit au monde savant et à lui-même de terminer et de publier l'œuvre qu'il a si heureusement commencée.

DUFEY (de l'Yonne),

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** La 1re classe (*histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le vendredi 3 novembre, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne).

La classe reçoit plusieurs volumes et brochures, parmi lesquels on remarque l'*Histoire de Montauban sous la domination anglaise et jusqu'à sa réunion à la couronne de France*, par notre collègue M. Devals (aîné); un volume in-8°, 1843 (rapporteur, M. Dufey, (de l'Yonne); *Archivio storicoitaliano, etc.*, *Archives historiques italiennes*, ou *Recueil de documents inédits ou devenus très-rares, relatifs à l'histoire d'Italie*, par une réunion de savants italiens; t. IV, un fort volume in-8°. Chez Pietro Vieusseux, libraire-éditeur, à Florence. Le tome V a été offert à la classe le mois dernier, et le tome VI paraîtra prochainement (M. Renzi, rapporteur). — Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. Borgnana, avocat à Rome, est proposé comme membre correspondant par MM. Renzi et le professeur Luigi Poletti, architecte-directeur de la basilique de Saint-Paul de Rome. — Sont nommés commissaires pour l'examen de cette canditure MM. Dufey (de l'Yonne), Renzi et Lairtullier.

M. Alix lit un rapport sur un ouvrage intitulé : *Histoire générale du Moyen Age, rédigée d'après le programme universitaire*, par MM. Emile Ruelle, professeur agrégé d'histoire au collége royal de Henri IV, à Paris, ancien inspecteur de l'Académie de Montpellier, et Alphonse Huillard-Bréholles, traducteur de la *Chronique de Mathieu Páris*, 2 vol. in-8°. Ce rapport est renvoyé au comité du journal (*voyez* la 111e livraison, page 383).

*** Le mercredi 9 novembre, séance de la 2e classe (*Histoire des Langues et des Littératures*) sous la présidence de M. Onésime Leroy.

M. le secrétaire offre à la classe, au nom des auteurs, les deux ouvrages suivants : *les Chants de l'Exil*, poésies par M. Delâtre; un vol. in-12 (rapporteur, M. Onésime Leroy); *Vocabulaire des mots roman-languedociens dérivant directement du grec*, précédé de quelques observations historiques et grammaticales ; par notre collègue M. Eugène Thomas (de Montpellier), archiviste de la préfecture de l'Hérault, cahier in-4° (rapporteur, M. Leudière). — Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. l'abbé Bélières, missionnaire apostolique à la Guyane française, est proposé comme membre correspondant par MM. l'abbé Lambert, également missionnaire à la Guyane, et Renzi. — Sont nommés commissaires pour l'examen de cette candidature MM. Alix, Renzi et Trémolière.

M. Bernard-Jullien lit un travail intitulé : *Discours sur l'époque impériale*,

les ouvrages qu'elle a produits et l'étude qu'il convient d'en faire; servant d'introduction à son *Histoire de la Poésie française à l'époque impériale*, qui paraîtra incessamment (1). Après cette lecture, qui a duré près d'une heure, tous les membres présents félicitent M. Bernard-Jullien et lui témoignent vivement leur satisfaction (*voyez* des détails sur ce morceau, et sur l'ouvrage auquel il sert d'introduction, dans la chronique de la précédente livraison, page 439).

*** La 3e classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le mercredi 15 novembre sous la présidence de M. le docteur Cerise.

M. le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Quetelet, secrétaire perpétuel de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles, qui remercie l'Institut Historique de la collection des Comptes-Rendus de ses Congrès depuis 1836 jusqu'à 1843 inclusivement.

La classe reçoit plusieurs volumes et brochures, entre autres : *les Heures de l'Homme sage*, par notre collègue M. l'abbé Omer Maurette; un volume in-8° (rapporteur, M. l'abbé Badiche); *Bulletin de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles*, nos 6, 7 et 8 de 1843; *Cenno sulla lebbra*, par notre collègue, M. le chevalier docteur Trompeo, médecin de S. M. la reine Christine de Sardaigne (*voyez*, pour le prix de 300 francs proposé sur le même sujet par M. le docteur Trompeo, la chronique de la précédente livraison, page 439).

M. l'abbé Badiche fait un rapport sur la candidature de M. l'abbé Laroque, vicaire-chapelain de l'hôtel royal des Invalides et sur son ouvrage qui a pour titre : *Considérations sur l'Influence de la religion dans les maisons centrales de force et de correction*. M. l'abbé Laroque est admis, au scrutin secret, comme membre résidant.

Le même abbé Badiche fait un rapport sur la candidature de M. J. de Araujo Coutinho Vianna, de Rio-Janeiro, et sur sa thèse *Du Bonheur*, écrite en français et soutenue à l'Université de Marbourg (Hesse électorale), pour obtenir le titre de docteur. Après une courte discussion sur les idées contenues dans cette thèse, M. Araujo Coutinho Vianna est admis, au scrutin secret, en qualité de membre correspondant.

M. Richard Cull, docteur-médecin à Londres, auteur de divers ouvrages médico-physiologiques, est également admis comme membre correspondant, sur le rapport de M. Bernard-Jullien.

Ces élections seront soumises, selon l'usage, à la sanction de l'assemblée générale.

M. Jules de Bertou lit un rapport sur l'ouvrage intitulé : *l'Égypte sous Mé-*

(1) Deux volumes de 450 pages chacun, grand format anglais. Chez Paulin, libraire, rue de Seine, 33.

hémet-Ali, par notre collègue M. P.-N. Hamont, médecin-vétérinaire, membre de l'Académie royale de Médecine, ancien directeur des haras du vice-roi ; deux vol. in-8°. Ce rapport est renvoyé au comité du journal (*voyez* la précédente livraison, page 422).

M. N. de Berty fait un rapport sur l'ouvrage intitulé : *des Jésuites*, par MM. Michelet et Quinet, professeurs au Collége de France.

M. Léopold Lapalme lit un rapport sur l'ouvrage qui a pour titre : *des Jésuites*, par un Solitaire ; Réponse à MM. Michelet et Quinet.

Vu l'heure avancée, la discussion sur ces deux rapports est renvoyée à la séance suivante de la 3e classe.

*** Le mercredi 22 novembre, séance de la 4e classe (*Histoire des Beaux-Arts*), sous la présidence de M. E. Breton.

M. Ernest Breton offre à la classe, en double exemplaire, les huit premières livraisons de son ouvrage intitulé : *Monuments de tous les peuples, décrits et dessinés d'après les monuments les plus modernes*. M. Renzi est chargé d'en rendre compte.

La classe reçoit, par l'entremise du même membre, les deux premiers volumes (in-8°, avec planches) des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, qui manquaient à la collection de ces importants mémoires que possède la bibliothèque de l'Institut Historique. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. Ernest Breton lit un travail intitulé : *Monuments de l'empire birman*. Ce morceau, destiné à l'ouvrage mentionné ci-dessus, est renvoyé au comité du journal (*voyez* la précédente livraison, page 401).

*** L'assemblée générale du mois d'octobre (*les quatre classes réunies*), a eu lieu le vendredi 24 novembre, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne).

M. le secrétaire donne lecture d'une lettre adressée de Naples à M. l'administrateur, par M. Lorenzo Colonna, chevalier de compagnie et secrétaire de S. A. R. Monseigneur le comte de Syracuse, frère de S. M. le Roi des Deux-Siciles (*voyez* cette lettre ci-après, page 474).

M. le secrétaire lit encore diverses lettres : de S. Exc. M. le duc Frangipane di Campo-Basso, de Rome ; de M. le comte Brancaleoni-Rhangiasci, de la même ville ; de monseigneur Domenico Bartolini, chanoine de la basilique de Saint-Marc de Rome, qui, tous trois, remercient l'Institut Historique de les avoir admis au nombre de ses membres ; enfin de notre collègue, M. Ferdinand de Luca, membre de l'Académie royale des Sciences de Naples. M. de Luca annonce que S. Exc. M. le prince d'Angri-Doria l'a chargé d'exprimer à l'Institut Historique ses sentiments de sincère dévouement. Il remercie en même temps la Société, au nom de l'Académie des Sciences de Naples, de l'envoi du *Compte-Rendu des séances du Congrès de* 1843.

M. le secrétaire énumère les livres offerts à l'Institut Historique pendant le mois de novembre. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

L'assemblée sanctionne, par un vote au scrutin secret, l'élection de M. l'abbé Laroque, vicaire-chapelain des Invalides, admis comme membre résidant par la 2e classe, et celles de MM. le docteur Richard Cull, de Londres, et J. de Araujo Coutinho Vianna, docteur en philosophie, de Rio-Janeiro, admis comme membres correspondants par la même classe.

M. Cellier lit un rapport sur un ouvrage qui a pour titre : *Voyage en Italie, en Hollande et en Belgique, rédigé sur les notes de feu André Thouin*, professeur au Jardin du Roi ; par M. le baron Trouvé, ancien préfet du département de l'Aude ; deux vol. in-8°. Ce rapport est renvoyé au comité du journal.

M. le secrétaire donne lecture des questions proposées par les différentes classes pour être traitées au prochain Congrès. M. le président invite les membres de l'assemblée à en présenter d'autres, qui seront d'abord envoyées, suivant l'usage, au comité des travaux.

CORRESPONDANCE.

LETTRE DE M. LORENZO COLONNA, CHEVALIER DE COMPAGNIE DE S. A. R. MONSEIGNEUR LE COMTE DE SYRACUSE, A M. A. RENZI, ADMINISTRATEUR TRÉSORIER DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

Naples, le 11 novembre 1843.

Monsieur l'administrateur,

S. A. R. Monseigneur de Syracuse, à qui j'ai présenté la lettre que vous m'avez écrite de Paris, en date du 24 septembre, a été bien contrarié en apprenant qu'il avait manqué de quelques jours seulement la séance générale de l'Institut Historique. Monseigneur ambitionnait beaucoup de pouvoir assister à une réunion aussi intéressante, et, s'il en avait connu d'avance le jour fixe, il aurait probablement retardé encore un peu son départ. Je vous prie donc, au nom de S. A. R., de vouloir bien exprimer à tous vos collègues ses plus vifs regrets.

Avant notre départ de Paris, je vous écrivis par la voie de l'ambassade de Naples, pour vous annoncer que S. A. R. avait agréé avec infiniment de plaisir la collection complète de *l'Investigateur*, journal de l'Institut Historique, que vous lui aviez offerte au nom de votre Société. Comment se fait-il que vous n'avez pas reçu cette lettre ? Je ne le sais. Mais Monseigneur, en ce moment, m'ordonne de vous annoncer qu'il tâchera, en toute occasion, de soutenir une si utile institution, dont il se croit heureux d'être un des membres protecteurs.

Personnellement je vous dois, Monsieur, mille remerciements pour la livraison n° 109, que vous m'avez fait remettre. J'apprécie d'autant plus ce don que

je ne me serais jamais imaginé que mon français barbare fût destiné à paraître humblement au milieu de travaux aussi distingués.

Je vous prie d'agréer de nouveau, Monsieur, l'assurance de mon estime très-distinguée.

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Le chevalier de compagnie,
LORENZO COLONNA.

CHRONIQUE.

Notre collègue M. Debret, peintre d'histoire et correspondant de l'Académie des Beaux-Arts de l'Institut de France, nous communique ce qui suit :

« Un des membres admis cette année dans notre Société, M. J. H. Watt, de Londres, graveur de sujets historiques et graveur d'un haut mérite, voulant donner à l'Institut Historique une preuve de son attachement, a choisi parmi ses œuvres deux très-belles gravures, d'une grande dimension, qu'il lui a fait parvenir à ses frais. L'une représente, d'après un tableau de Landseer, des *Montagnards écossais* ou *bouviers des montagnes* (THE HIGHLAND DROVERS), *sur le point de partir avec leurs troupeaux, dans les monts Grampians ;* l'autre, d'après Leslie, *le Jour du premier mai à la cour de la reine Elisabeth*. Tous les artistes qui ont vu ces gravures à l'Institut Historique leur ont accordé de grands éloges. La scène des *Montagnards écossais*, comme création et comme gravure, est une œuvre digne d'une haute estime: Les personnages compris dans ce cadre sont nombreux et bien disposés, les convenances gradnées avec beaucoup d'art et de naturel, suivant les âges et les habitudes de la nation. Chacun a sa physionomie, son caractère particulier, et tous offrent une naïveté, une vérité d'expression admirable. Nous avons surtout remarqué une jeune femme, assise auprès d'un homme qui se prépare à la quitter, et dont la figure est pleine de calme et de tendresse, la tête de la vieille mère, la grâce et la naïveté de l'enfant qui joue avec un poignard de son père. Les animaux qui s'approchent des groupes, au premier plan, sont bien rendus et s'harmonisent heureusement avec le reste du tableau. Tout vit, tout respire dans cette scène, tout y attache puissamment le regard. Nous devons ajouter qu'à nos yeux le graveur rivalise avec le peintre. Son burin, d'une grande beauté, se distingue surtout par la finesse, la liberté, l'énergie. M. Watt, par sa manière simple et hardie, a excellé dans cette planche à rendre le sentiment.

Le jour du premier mai à la cour de la reine Elisabeth est un morceau agréable. Les personnages du premier plan sont brillants et bien caractérisés; la tête gracieuse et naïve d'une jeune femme, à laquelle un seigneur de la cour semble rendre un premier hommage, contraste vivement avec la figure sévère et som-

bre d'Elisabeth. Ce morceau, inférieur aux *Montagnards écossais* comme œuvre originale, n'est pas moins remarquable comme gravure. L'habile artiste a suivi le système du parallélisme de taille avec une manière extrêmement fine, et en général le travail le plus régulier. Les chairs, les plans saillants sont d'une finesse inimitable.

Nous devons ajouter en finissant que les deux peintres, pour donner du brillant à leur composition, ont mis trop d'égalité dans les masses noires, qui ne suivent pas toujours les règles de la perspective aérienne ; mais ces défauts sont rachetés par des qualités éminentes. Si nous devons des éloges à MM. Landseer et Leslie, nous n'en devons pas moins au graveur, à son talent aussi souple qu'énergiquement gracieux.

Traité de littérature italienne, par M. Cimorelli, ouvrage inédit en italien. — Parmi les productions de l'esprit humain, celle qui excite au plus haut degré, peut-être, l'attention de notre siècle, c'est la littérature générale d'un peuple. Cette littérature, en effet, offre d'autant plus d'intérêt qu'elle nous représente, avec ses qualités et ses défauts, le caractère de toute une nation. L'homme studieux s'applique à en connaître les productions, il aime à suivre les changements opérés dans les lois et les mœurs, les goûts et les sentiments, changements dont la littérature offre toujours la véritable expression. Peindre ces révolutions, en faire l'histoire critique avec pièces choisies à l'appui, sera l'œuvre d'un homme de talent qui répondra ainsi à un besoin de l'esprit de notre époque : c'est ce qu'à voulu faire M. Cimorelli pour la littérature italienne, et l'ouvrage qu'il a présenté à l'Institut Historique nous semble remplir les conditions dont nous venons de parler.

M. Cimorelli, arrivé d'Italie, il y a peu de temps, avec un ouvrage manuscrit qui formera plusieurs volumes, sous le titre de *Saggi di Belle-Lettere Italiane*, a voulu connaître l'opinion de l'Institut Historique sur cet ouvrage. Nous nous empressons de publier le résultat d'un rapide examen pour faire connaître autant qu'il est en nous un travail sérieux et d'une haute utilité.

Le plan que l'auteur a adopté, et qu'il nous paraît avoir exécuté avec autant d'ordre que de savoir, est simple et commode : M. Cimorelli voulait surtout éviter les défauts et les lacunes de l'*Histoire littéraire d'Italie* de Ginguené, il y a réussi. L'ouvrage est divisé par siècle et par genre de littérature. L'auteur nous montre dans le premier volume l'origine de la langue italienne, les progrès et les vicissitudes des lettres ; il s'attache à faire ressortir les plus beaux morceaux de prose et de poésie de tous les auteurs connus et inconnus dans tous les genres et à toutes les époques. Sa critique est toujours juste, élevée, pleine de goût : les morceaux originaux sont mis sous les yeux du lecteur avec des notes. La différence entre l'*Histoire littéraire d'Italie* de Ginguené et le traité de M. Cimorelli nous a paru sensible. La manière de Ginguené est plus générale, la critique moins précise, moins arrêtée ; M. Cimorelli insiste davan-

tage sur les qualités et les défauts d'un auteur, il le fait mieux connaître, mieux apprécier.

L'examen complet du traité de M. Cimorelli serait un travail considérable et le peu d'espace ne nous permet pas de nous étendre. Nous indiquerons son étude sur l'origine de la langue et de la poésie italienne, sur le rhythme emprunté au rhythme latin, ainsi qu'il le démontre par des preuves incontestables tirées d'Horace, de Virgile, de Lucrèce ; mais nous avons surtout remarqué l'étude approfondie que l'auteur a faite sur l'époque où le génie de l'Italie rendit à l'Europe les lettres, les sciences et les arts.

Nous savons que M. Cimorelli a passé vingt ans de sa vie à composer cet important ouvrage avec une patience et une conscience qui l'honorent. Il en publia un premier essai en 1826 : plusieurs journaux, entre autres la *Revue encyclopédique* (1), en rendirent un compte favorable, ce qui contribua beaucoup à affermir l'auteur dans sa résolution de poursuivre son travail jusqu'au bout. « La partie antique, dit la *Revue encyclopédique*, contenue dans ce premier « volume, renferme des vues saines, des idées étendues ; on y remarque un esprit « observateur et judicieux, et un homme qui, nourri de bonnes doctrines, a soin « toutefois de leur faire subir un examen avant de les reproduire. »

Nous avons rapporté ce témoignage si honorable pour montrer que M. Cimorelli, en achevant son ouvrage, a rendu service aux lettres et aux hommes qui les cultivent, et que son œuvre mérite à tous égards de voir le jour le plus tôt possible. A. R.

—Notre honorable collègue, M. Mondelot, docteur ès-lettres, officier de l'Université, etc., a fait hommage à l'Institut Historique d'une production poétique intitulée : *l'Erigone du Deuil*, adressée au roi. M. Mondelot, qui s'est acquis une juste renommée littéraire par ses nombreux ouvrages en divers genres, n'a pas montré moins de talent dans cette nouvelle composition. Cette pièce renferme environ six cents vers : l'inspiration en est heureuse et l'expression vraiment poétique ; il y règne une noble tristesse, c'est la douleur sans l'abattement. Le poëte, après avoir versé des larmes sur le malheur présent, inspire courage et force pour l'avenir.

Errata de la 112e livraison.

Pag. 428, lig. 18 : Sennar out ce que ; *lisez* : Sennar et tout ce que.
Pag. 484, lig. 35 : Entièrement soumise aux Turcs ; *lisez* : Entièrement soumise aux Perses.

(1) T. XXXII, 1826 ; t. XXXIV, avril 1827 ; f. 32, p. 690.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Congrès historique réuni au palais du Luxembourg, sous la présidence de M. Martinez de la Rosa ; — *Discours et Compte-Rendu des séances* (neuvième année, 1843) ; 1 beau volume in-8°. Prix : 6 fr. pour Paris, et 7 fr. 50 c. pour les départements et l'étranger.

Galerie des Contemporains illustres, par un Homme de Rien ; 69e livraison. M. de Toreno. — Sous presse : MM. Bosio et Pasquier.

Le vice-secrétaire, Huillard-Bréholles.
L'Administrateur-trésorier, A. Renzi.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE QUATORZIÈME VOLUME.

LIVRAISONS 102 A 113. — JANVIER 1843 A DÉCEMBRE 1843.

MÉMOIRES.

LIVRAISONS.		PAGES
102e	Fragment de l'Histoire de la peinture à fresque. — Mémoire de M. E. Breton.	5
103e	Examen historique du régime colonial sous le rapport des intérêts de l'agriculture, du commerce et de la navigation. — Mémoire de M. Duley (de l'Yonne).	43
104e	Bratuspantium. — Mémoire de M. l'abbé Devic.	81
105e	Des principales formes des temples chez les divers peuples de l'antiquité. — Mémoire de M. E. Breton.	123
	Essais historiques sur quelques antiquités du département de l'Aube. — Mémoire de M. Brillouin (de Saint-Jean-d'Angély).	133
106e	Neuvième Congrès historique de 1843. — Mémoire de M. Huillard-Bréholles.	161
107e	« Exposer, à l'aide de faits précis, l'influence qu'ont exercée, sur le « développement de l'industrie en France, les corporations ou as- « sociations de métiers, ainsi que l'institution des maîtrises et ju- « randes. » — Mémoire de Mme Allix-Bourgeois.	201
108e	De la civilisation gauloise à l'époque de l'établissement des Romains dans la Narbonnaise (120 ans avant notre ère). — Mémoire de M. P. Trémolière.	241
109e	Histoire des Progrès de la civilisation en Europe, depuis l'ère chrétienne jusqu'au XIXe siècle, par M. H. Roux-Ferrand. — Mémoire de M. Alix.	281
	Des Antiquités de la ville d'Arlon, au Luxembourg, etc. — Mémoire de M. le chevalier de La Basse-Moûturie.	303
110e	Introduction à la science de l'histoire, par M. J.-B. Buchez. — Mémoire de M. C. Hippeau.	321
111e	Recherches historiques sur l'hygiène des Egyptiens, des Grecs et des Romains. — Mémoire de M. Josat.	366
	De l'influence des langues barbares sur le latin du moyen âge. — Mémoire de feu Vincent.	361
112e	Monuments de l'empire birman. — Mémoire de M. Ernest Breton.	401
	Du classique et du romantique, considérés sous le point de vue de l'art dramatique. — Mémoire de feu Vincent.	416
113e	Sur les Incas et sur les langues aymara-quichua.—Mém. de M. Renzi.	441
	Quelle place le luxe occupe-t-il dans l'histoire de la civilisation ? — Mémoire de M. A. Husson.	457

LIVRAISONS. PAGES

103e Neuvième Congrès historique, convoqué par l'Institut Historique, dans le palais du Luxembourg. 41
105e Prix d'histoire fondés par l'Institut Historique. 121

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

102e Traduction de l'*Iliade* en vers français, pendant l'époque impériale. — Rapport de M. Bernard-Jullien. 16
Histoire de France, par M. Michelet, membre de l'Institut, professeur au Collége de France, chef de la section historique aux Archives du royaume. — Rapport de M. Henri Prat. 28
Essai sur la Constitution romaine, par M. A. Nougarède de Fayet. — Rapport de M. Alph. Fresse-Montval. 30
103e Corneille et Gerson, dans l'*Imitation de Jésus-Christ*, par M. Onésime Leroy. — Rapport de M. P. Trémolière. 67
104e Fables, par M. le baron de Stassart, de l'Académie royale de Bruxelles, de l'Institut de France, etc. — Rapport de M.-L. Vincent. . . . 105
Le Léman, voyage pittoresque, historique et littéraire à Genève et dans le canton de Vaud (Suisse), par M. Bailly de Lalonde. — Rapport de M. W. Nolte. 109
105e De l'Esprit du siècle, par M. Martinez de la Rosa (*extrait*). . . . 139
M. le duc de Doudeauville. — Rapport de M. l'abbé Badiche. . . . 142
Rapport sur un mémoire de M. Pascal-Stanislas Mancini, avocat à Naples, par M. Dufey (de l'Yonne). 147
Grammaire raisonnée de la langue latine, par M. l'abbé J.-H.-R. Prompsault, aumônier de la Maison royale des Quinze-Vingts; 1842. — Rapport de M. Bernard-Jullien. 149
106e Ophthalmie des armées, surtout de l'ophthalmie régnante en Belgique, par le docteur Caffe. — Rapport de M. Josat. 171
Histoire des idées littéraires en France au XIXe siècle et de leurs origines dans les siècles antérieurs, par M. A. Michiels. — Rapport de M. Vincent. 184
Sur le Livre du Cœur, par M. L. Martin. — Rapport de M. Foulon. . 190
107e Esquisse historique et statistique de la sérénissime république de Saint-Marin (en italien), par le capitaine Oreste Brizi. — Rapport de M. Dufey (de l'Yonne). 216
Grammaire de la langue grecque, par M. Henri Congnet, chanoine de Soissons. — Rapport de M. J.-L. Vincent. 219
Rapport fait à l'assemblée générale du 30 juin 1843, sur l'administration financière de l'Institut Historique, pendant l'année 1842-43. 222
Rapport de M. A. Renzi, administrateur-trésorier de l'Institut Historique, sur les relations de la Société. 224
108e Compte-rendu au roi, par M. le garde des sceaux, de l'administration de la justice criminelle, civile et commerciale, en France, pendant l'année 1841. — Rapport de M. Lairtullier. 259
Discours de M. Cesare Cantù, pour servir d'introduction aux documents littéraires de son Histoire universelle. — Rapport de M. E.-D. Bernabo. 266
109e Histoire impartiale et critique du Rigorisme moderne en matière de prêt de commerce, par M. l'abbé Baromnat, prêtre du diocèse de Lyon, prédicateur, chanoine honoraire d'Autun. — Rapport de M. P.-L. Vincent. 307
110e Histoire de France depuis Clovis jusqu'à la mort de Louis IX, avec le tableau des institutions et des mœurs des temps barbares et du moyen âge, par M. Serpette de Marincourt, avocat à la cour royale de Paris. — Rapport de M. Huillard-Bréholles. 332
Grammaire raisonnée de la langue latine, par M. l'abbé J.-B. Prompsault (suite). — Rapport de M. Bernard Jullien 336
Le Siége de Lille en 1791, par M. Victor Derode. — Rapport de M. Dufey (de l'Yonne). 339
Les Femmes célèbres de la Révolution (1789-1795), par M. Lairtullier, avocat. — Rapport du même. 342

LIVRAISONS. PAGES

Des Relations de l'Institut Historique avec les principales Sociétés savantes et avec les principaux recueils de France et de l'étranger. — Rapport de M. A. Renzi. 345

111e The Music of Nature, — la Musique de la Nature, ouvrage théorique, pratique et philosophique, par M. William Gardiner. — Rapport de M. A. Elwart. 377

Mémoire pour servir à l'Histoire de Lorraine, par M. Noël (de Nancy). — Rapport par M. Dufey (de l'Yonne). 379

Histoire générale du Moyen Age, par MM. Em. Ruelle et Huillard-Bréholles. — Rapport par M. Alix. 383

112e L'Egypte sous Méhémet-Ali, par M. P.-N. Hamont. — Rapport par M. Jules de Bertou. 422

113e Coup d'Œil sur les Asturies; notes extraites d'un voyage en Espagne, par M. le comte Holinski.—Rapport de M. Dufey (de l'Yonne). 466

CORRESPONDANCE.

106e Lettre de M. le chevalier Peruzzi, ministre résident de Toscane, à M. le président de l'Institut Historique de France. 193

Lettre de M. Aureliano de Souza Oliveira Coutinho, ministre des affaires étrangères du Brésil, à M. le chevalier de Renzi, administrateur-trésorier de l'Institut Historique de France. 193

108e Lettre de M. le garde des sceaux à MM. les membres du Conseil de l'Institut Historique. 272

109e Lettre de M. le chevalier de compagnie Lorenzo Colonna à M. A. Renzi, administrateur-trésorier de l'Institut Historique. . . . 311

Lettre de M. le prince d'Angri-Doria à M. A. Renzi, administrateur-trésorier de l'Institut Historique. 312

113e Lettre de M. Lorenzo, chevalier de compagnie de S. A. R. Monseigneur le comte de Syracuse, à M. A. Renzi, administrateur-trésorier de l'Institut Historique. 474

111e Notice nécrologique sur M. Vincent, par M. Aguesse. 386

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLLES GÉNÉRALES, DES RÉUNIONS DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

LIVRAISONS.	PAGES	LIVRAISONS.	PAGES
102e	39	109e	312
103e	71	110e	350
104e	113	111e	391
105e	154	112e	435
107e	227	113e	471
108e	272	113e Dons.	438

CHRONIQUE.

LIVRAISONS.	PAGES	LIVRAISONS.	PAGES
103e	76	110e	353
104e	117	111e	395
105e	159	112e	439
106e	194	113e	475
107e	232	106e Errata.	198
108e	278	107e Erratum	238
109e	316	109e Errata.	320

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

LIVRAISONS.	PAGES	LIVRAISONS.	PAGES
102e	39	108e	279
103e	79	109e	318
104e	120	110e	359
105e	159	111e	440
106e	198	113e	478
107e	239		

PARIS, — IMPRIMERIE D'A. RENÉ ET COMP., RUE DE SEINE, 32.

L'INVESTIGATEUR,

JOURNAL

DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

IMPRIMERIE D'A. RENÉ ET Cᵉ, RUE DE SEINE, 32.

L'INVESTIGATEUR,

JOURNAL

DE L'INSTITUT HISTORIQUE

L'INSTITUT HISTORIQUE
A ÉTÉ FONDÉ LE 24 DÉCEMBRE 1833
ET CONSTITUÉ LE 6 AVRIL 1834.

TOME IV.—IIe SÉRIE.

ONZIÈME ANNÉE.

PARIS
A L'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT HISTORIQUE,
RUE SAINT-GUILLAUME, 9 (FAUBOURG SAINT-GERMAIN).
1844

INSTITUT HISTORIQUE

RUE SAINT-GUILLAUME, 9, (FAUB. SAINT-GERMAIN).

Paris, le 15 février 1844.

MONSIEUR,

Nous avons l'honneur de vous annoncer que le dixième Congrès Historique s'ouvrira le mercredi 15 mai prochain. Nous espérons que vous voudrez bien honorer de votre présence les séances de ce Congrès, et venir éclairer de vos lumières quelques-unes des questions contenues dans le programme suivant.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre considération très-distinguée.

Les membres du Conseil.

Grand bureau :

MM. le baron Taylor, président honoraire; Martinez de la Rosa, président de l'Institut Historique; Buchez, vice-président; comte Le Peletier-d'Aunay, vice-président-adjoint; E. de Monglave, secrétaire perpétuel; Renzi, administrateur-trésorier.

1re *Classe :*

MM. Dufey, président; H. Prat, vice-président; Aguesse, vice-président-adjoint; Roxière, secrétaire; de La Pylaie, secrétaire-adjoint.

2e *Classe :*

MM. Onésyme Leroy, président; Villenave, vice-président; P. Trémolière, secrétaire; Alix, secrétaire-adjoint.

3e *Classe :*

MM. le docteur Cerise, président; abbé Badiche, vice-président; docteur Josat, vice-président-adjoint; Bernard-Jullien, secrétaire; Foulon, secrétaire-adjoint.

4e *Classe :*

MM. E. Breton, président; Foyatier, vice-président; Debret, vice-président-adjoint; de Brière, secrétaire.

DIXIÈME

CONGRÈS HISTORIQUE

OUVERTURE LE MERCREDI 15 MAI, A UNE HEURE.

SÉANCES SUIVANTES à la même heure, les vendredi 17, dimanche 19, mardi 21, jeudi 23, samedi 25, lundi 27, mercredi 29, vendredi 31 et dimanche 2 juin, jour de clôture.

Les savants nationaux et étrangers sont invités à y prendre part.

Dans la première séance, les quatre prix, entrant dans les spécialités des quatre classes de l'Institut Historique, ainsi que le grand prix, seront décernés, s'il y a lieu ; et les sujets de ces mêmes prix pour l'année suivante seront rendus publics, avec les conditions des concours.

DANS CE DIXIÈME CONGRÈS LES QUESTIONS SUIVANTES SERONT DISCUTÉES :

PREMIÈRE CLASSE (*Histoire générale et Histoire de France*).

1. De tous les peuples qui couvrent la surface du globe, quel est celui dont l'origine remonte à la plus haute antiquité?

2. Analyser les principaux ouvrages publiés sur les origines gauloises, et faire ressortir l'importance des résultats que semblent promettre de nouvelles recherches comparatives sur les monuments druidiques, les monnaies celtiques et les traditions locales.

3. Déterminer par l'histoire quel était dans les Gaules l'état des arts industriels avant et depuis les invasions des Romains jusqu'à la période mérovingienne exclusivement.

4. Faire l'histoire des symboles adoptés par la France, par ses provinces et par ses villes, dès les temps les plus reculés.

5. Déterminer quelle part ont prise les navigateurs français à la découverte du continent américain.

6. Déterminer l'époque précise de l'origine des *Grandes-Compagnies* au moyen âge.

DEUXIÈME CLASSE (*Histoire des Langues et des Littératures*).

1. Quelle est l'influence que les langues germaniques ont exercée sur les langues romanes?

2. Quelle a été l'influence de la langue et de la littérature espagnole sur la langue et la littérature françaises?

3. Quelle a été l'influence de la langue et de la littérature italiennes sur la langue et la littérature françaises?

4. Rechercher, à l'aide de l'histoire et de la philologie, quel est l'idiome qui peut être considéré comme le plus ancien, et qui a fourni le plus d'éléments aux langues parlées dans le monde moderne.

5. Faire l'histoire des principales Sociétés littéraires dans les deux derniers siècles.

TROISIÈME CLASSE (*Histoire des Sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*).

1. Rechercher les influences exercées sur la durée de la vie humaine par le climat, les habitudes, le régime et le tempérament.

2. Rechercher, à l'aide des monuments poétiques, historiques et philosophiques, ce que les peuples ont entendu par le mot LOI, aux différentes époques de leur civilisation.

3. Comparer les divers systèmes de colonisation des Grecs, des Gaulois, des Germains et des Romains.

4. Faire l'analyse comparée des législations mérovingienne, bourguignonne et wisigothe.

5. Quel était l'état de la législation en France avant la découverte des Pandectes, et quelle a été l'influence de cette découverte sur notre législation ultérieure?

6. Quelle a été l'influence de la migration des peuples au IVe et au Ve siècle sur l'état social et intellectuel de l'Europe?

7. Quelle a été l'influence des Normands sur la civilisation de l'Angleterre?

8. Quelle influence l'irruption des Tartares a-t-elle exercée sur les destinées de la Russie?

9. Quel degré de connaissances mathématiques suppose la construction des grandes cathédrales des XIIIe, XIVe et XVe siècles?

10. Quelle influence peut avoir la forme présente des institutions du Brésil sur les institutions des autres Etats de l'Amérique méridionale?

11. Faire l'histoire de la dignité royale et de ses insignes depuis l'époque la plus reculée jusqu'à nos jours chez tous les peuples où cette dignité a été introduite.

12. Apprécier la puissance moralisatrice des diverses religions existantes.

QUATRIÈME CLASSE (*Histoire des Beaux-Arts*).

1. Exposer, d'après les textes et les monuments, quels étaient les principaux usages observés par les Romains dans les festins, aux temps de la république et de l'empire.

2. Caractériser, par l'histoire, l'origine, les progrès et la décadence de l'architecture gothique,

3. Rechercher quel usage on suivait dans l'ameublement des églises au moyen âge.

4. Rechercher, à l'aide des symboles appartenant à l'ornementation des églises du moyen âge, quelle était, selon les époques, l'idée principale que les décorateurs avaient en vue d'exprimer.

AVIS IMPORTANT.

Toutes les personnes qui désireraient traiter une ou plusieurs des questions désignées pour le Congrès devront le faire savoir au secrétariat de l'Institut Historique avant le 6 mai.

Les personnes qui ne pourraient pas se rendre au Congrès sont invitées à adresser au bureau du Congrès, également avant le 6 mai, les mémoires qu'elles auraient rédigés sur les questions insérées au tableau dressé par l'Institut Historique.

MÉMOIRES.

SUR LES PROGRÈS DE LA GÉOGRAPHIE AU BRÉSIL,

ET SUR LA NÉCESSITÉ DE DRESSER UNE CARTE GÉNÉRALE DE CET EMPIRE.

A mesure que les connaissances géographiques se propagent, il s'opère parmi les hommes qui cultivent les sciences un mouvement intellectuel qui tend à reviser les travaux de leurs devanciers, à les coordonner dans un ensemble, à mieux les expliquer, à éclaircir les points obscurs ou douteux, à les classer enfin pour en faciliter l'étude. C'est là ce que les botanistes ont réalisé après d'infatigables labeurs; c'est ce point élevé de la science que les géographes de France ont atteint aujourd'hui après tant d'années de recherches; car, on ne saurait trop le proclamer, il a fallu bien des investigations et d'incessantes corrections pour arriver au degré de perfection auquel la géographie, en Angleterre comme chez nous, est parvenue à l'époque actuelle.

Si l'étude des localités est complète dans la géographie de ces deux grandes nations, celle du reste du globe ne s'élève pas à la même hauteur; sous ce rapport l'Amérique méridionale est encore en arrière, et, malgré les nombreuses publications d'hommes illustres, tels que Azara et de Humboldt, la géographie exacte de plusieurs provinces est encore à faire. Nous possédons, depuis la découverte de Christophe Colomb, un grand nombre de cartes, de voyages, d'explorations générales et partielles, de narrations concernant la description physique du continent du Sud-Amérique. M. Ternaux-Compans, dont l'érudition est des plus profondes, a donné la liste des nombreux ouvrages ou travaux publiés à ce sujet, et je n'aurai à ajouter que quelques noms de ceux plus récents qui ont été produits au jour de la publicité, par les soins de l'Institut Historique et Géographique de Rio-de-Janeiro. Le dépouillement de toutes ces notions acquises sert à faire connaître le pays à l'époque de sa découverte; je veux parler du Brésil, dans ses périodes de développement, son agrandissement progressif, son état actuel. Ce sont ces deux dernières conditions géographiques qui méritent une étude particulière aujourd'hui, attendu qu'elles ont passé par des mutations plus sensibles. Le littoral de ce grand empire a été parfaitement décrit par les premiers explorateurs; les marins ou pêcheurs normands connaissaient pratiquement toutes les baies, anses et rochers des côtes de Saint-Sébastien et de Tous-les-Saints; les navigateurs espagnols, portugais, hollandais, qui leur succédèrent, accrurent de beaucoup la somme de ces connaissances, et, de nos jours, les travaux hydrographiques de MM. Roussin et Barral ont complété cette

collection de documents géographiques. Toutefois une nouvelle description des ports de Saint-Paul par un voyageur allemand nous a mieux fait apprécier, il y a peu de mois, les avantages de la grande baie de Paranagoa. Nous venons d'acquérir, sur l'île de Sainte-Catherine et sur la partie du continent qui l'avoisine, des renseignements dus à la société de la colonisation belge et à la petite peuplade française que le prosélytisme de Fourier entraine actuellement sur les bords de la rivière du Sahy.

Les deux conditions géographiques qui ont éprouvé des mutations depuis la publication des travaux de MM. Roussin et Barral sont, avons-nous dit, l'agrandissement progressif, l'état actuel des localités.

D'abord, les explorations, limitées au littoral, n'ont pu franchir les grandes rivières du nord, les montagnes du centre, ni les steppes du sud de l'empire. C'est à quelque distance de ce littoral que les mutations se sont opérées. En deçà, aux pieds, aux alentours des montagnes des Orgues, dans la province de Rio-de-Janeiro, la population vouée à la culture du café s'est agglomérée en villes, villages et hameaux. En descendant sur la côte sud de la même province, vers Ilha-Grande, Mangaratiba et Saint-Sébastien, l'accroissement est incroyable dans le cours de quelques années, soit qu'il provienne du plus grand trafic des esclaves faciles à déposer dans cet archipel, soit qu'il résulte de la tendance à émigrer vers des terres plus fertilisées de la part des émigrants des Açores et des îles du Cap-Vert. En remontant vers le nord du Cap Frio, nous rencontrons également à l'embouchure de la rivière de Saint-Jean, aux limites d'Espiritu-Santo, et dans les villes de cette dernière province, une augmentation considérable de population qui, en créant de nouvelles habitations, change la physionomie des localités. Le *Rio-Doce*, acquis à l'activité d'une compagnie anglaise, ouvre à la vapeur son embouchure et son trajet rapide jusqu'aux cascades ; une nouvelle carte est due aux hydrographes de la compagnie, et déjà des bois de construction ont été exportés en Europe depuis l'envoi de deux expéditions de colons. Dans la province de Rio-Grande, théâtre depuis sept ans de la guerre civile, Pelotas, San-Francisco, d'autres villes sont détruites ; les troupes nombreuses accumulées dans cette province, les populations refoulées par les accidents de la guerre, les émigrations de la province cisplatine ont tour à tour produit dans cette vaste et riche partie de grands changements locaux. Depuis la naissance de ces perturbations intestines, la science a marché, pour ainsi dire, avec les événements. Le vicomte de San-Léopoldo, président de l'Institut Historique et Géographique de Rio-de-Janeiro, a publié un ouvrage, imprimé dans cette capitale, ayant pour titre : *Annales de la province de Saint-Pierre du sud de Rio-Grande* (1), auquel est annexée une excellente carte de cette province, bien autrement détaillée que celle qui avait été publiée en espagnol quelques années avant la séparation de Montevideo du reste du Brésil. Le comte

(1) *Annaes da provincia de San-Pedro do Sul*, pelo visconde de San-Leopoldo. 1839.

Tite-Live de Zambucard, réfugié italien, a publié à Rio-de-Janeiro, en 1841, une nouvelle carte de la même province ; et, à peu près à la même époque, un Français, M. le colonel Bouhich (1), a fait imprimer la sienne en France.

A ces trois nouvelles cartes nous devons en ajouter une qui a été gravée à Paris en 1837, due à l'infatigable brigadier Pierre Müller ; c'est celle de la province de Saint-Paul, remarquable par la précision des détails de la côte maritime de son territoire et par le tracé exact du cours des rivières nombreuses qui viennent s'y jeter dans l'Océan. Au même ingénieur nous devons un Essai topographique sur Saint-Paul, qui a été publié il y a deux ans environ.

Lorsque le Brésil se crut menacé, à l'époque de son indépendance, par une nouvelle invasion de forces lusitaniennes, des ordres furent transmis aux officiers du génie, alors disponibles, de faire le relevé de ses côtes pour mettre en défense les principaux points de Bahia, Pernambuco, Rio-Janeiro et Saint-Paul.

Le colonel Angliviel de La Beaumelle, fils du littérateur célèbre de ce nom, au service de S. M. l'empereur don Pèdre Ier, explora les côtes de Bahia, de Saint-Paul, de Sainte-Catherine et de Rio-Grande, voyagea ensuite dans l'intérieur de chacune de ces provinces, et, quelques années plus tard, rédigea une corographie de tous les lieux qu'il avait visités avec la plus scrupuleuse attention. Les travaux de cet homme de talent ont été distraits à sa mort, et l'espoir qu'on avait partagé un instant de les trouver compris dans la seconde édition de la Corographie brésilienne du Père Cazal, publiée en 1837 chez Gueffier, à Rio-de-Janeiro, est entièrement déçu. Toutefois formons des vœux pour que le dépositaire de ces intéressants manuscrits veuille les livrer un jour à la publicité ; ils justifieront amplement le savoir et le talent d'observation que possédait à un haut degré un de nos meilleurs anciens officiers du génie de l'Empire, obligé en 1815 de chercher une autre patrie pour fuir les réactions politiques.

Depuis le commencement de ce siècle, nous possédions une série de cartes géographiques des diverses provinces du Brésil, dressées par ordre du gouvernement portugais, et déposées dans les archives de l'Académie militaire de Rio-de-Janeiro et dans les secrétaireries d'Etat de Lisbonne : ces cartes ont été consultées avec profit par les voyageurs étrangers, et c'est d'après elles en partie que le baron d'Eschewège, et même Spix et Martius, Sattzmann, etc., ont successivement publié, à la suite de leurs voyages, les cartes descriptives de la partie orientale du Brésil, celles de Minas-Geraes, du Ceara, de Piauhy et du Maragnon. A ces travaux viennent se joindre aujourd'hui ceux d'un officier du génie brésilien, homme distingué par son patriotisme et par un vrai talent, M. le brigadier Conrad Jacob de Niemeyer, qui achève à peine la carte corographique des provinces du Nord, Pernambuco, Alagoas, Parahyba, etc. (2). M. José-Joaquim Ma-

(1) Voyez le *Bulletin de la Société de Géographie* de Paris, qui donne le nom de *César* à l'auteur de cette nouvelle carte.

(2) Je signalerai la carte géographique de Rio-Janeiro, due à M. Jacob, par Rivière, Bellegarde et Tanlois.

chado de Oliveira, qui a occupé la place de président dans plusieurs provinces du nord et du sud de l'empire, a récemment publié un travail important sur Sainte-Catherine; c'est une carte corographique de la province de ce nom, suivie d'un Essai historique et géographique de la même contrée. La reconnaissance de la rivière du *Tubaraó*, l'examen topographique de la partie élevée du continent dans la même province, les détails minutieux sur l'île de San-Francisco et sur la multitude de torrents et ruisseaux qui s'ouvrent un chemin dans le bras de mer que forme la même île, sont les points les plus remarquables de ce nouveau travail.

L'Institut Historique et Géographique brésilien a fait publier les travaux d'un infatigable voyageur, le maréchal Raymond de Mattos, fondateur principal de cette utile société, entre autres la carte routière le long du fleuve méridional de San-Francisco, jusqu'à la province de Goyas. C'est au zèle actif de cette même association savante que nous devons depuis six mois une Revue critique publiée par le président Machaelo d'Oliveira, des ouvrages de MM. Accioli et de Baïna, concernant tous deux la description physique, historique et politique du Para, ouvrages remarquables par une grande érudition, mais que l'auteur de la Revue critique réduit à leur juste valeur, étant par lui-même un excellent appréciateur de la matière, puisqu'il a gouverné cette province avec la même distinction qu'il a présidé plus tard celles de Rio-Grande du Sud et de Sainte-Catherine.

En signalant ces diverses publications, qui attestent l'esprit d'investigation d'une époque jalouse de mettre à profit l'héritage de ses prédécesseurs, je ne m'appesantis point sur les détails, je ne cite point les corrections faites aux observations d'astronomie, de géologie, de topographie, soit comme critique d'erreurs, soit comme parties additionnelles; mon intention est uniquement de montrer qu'il y a eu progrès dans l'étude des recherches géographiques, et je crois avoir réussi en déclarant sommairement les faits qui sont parvenus à ma connaissance.

Mais un devoir plus important encore me reste à remplir; il s'agit de tirer un parti convenable de tant de matériaux épars et d'imiter l'exemple de ce voyageur botaniste dont parle Cabanis, qui, à mesure qu'il recueille les innombrables végétaux qui se rencontrent sur son passage, les classe, les dispose en ordre, les range par familles et constitue un herbier unique.

Aujourd'hui que le Brésil compte vingt et un ans d'existence politique, qu'il jouit des bienfaits d'une constitution, et que l'enseignement primaire et secondaire sont réglés dans l'empire par de sages lois, il s'agit de le doter d'une carte générale dont l'étude soit dorénavant prescrite dans toutes les écoles comme objet de première nécessité. Cette étude est d'autant plus importante que les hommes d'État, les magistrats, les journalistes sont à chaque pas arrêtés dans leurs travaux par le manque de renseignements sur la position des localités. Une seule circonstance peut et doit retarder l'exécution de ce travail : c'est la nouvelle division de l'empire en départements; mais ce projet toutefois pa-

rait être abandonné, puisque la session de l'Assemblée législative, qui vient de se clore au 28 octobre dernier, n'a rien produit à cet égard, si ce n'est la création de deux nouvelles provinces, une au nord, sous le nom de *Rio-Negro*, une au sud, sous celui de *Coiritiba*, divisions des anciennes provinces du Para et de Saint-Paul, et constituant aujourd'hui des provinces séparées, par suite de l'accroissement de la population et des besoins politiques du pays. Ce fait législatif dément toute réussite d'une organisation basée sur le système français.

Lorsque l'on pense au grand nombre d'années et de travaux multipliés qu'il a fallu à la France pour obtenir une carte générale de son territoire ; lorsque l'on sait, d'après Newmann, que la géographie chinoise, commencée en 1789, a été terminée en 1804, c'est-à-dire après quinze ans ; lorsque l'on parcourt les annales des autres contrées de l'Europe, celles mêmes des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, on est saisi d'un véritable découragement, car une seule volonté ne peut pas diriger une aussi grande entreprise ; elle ne peut sortir des mains d'un seul homme, encore moins dans un temps court et limité.

Mon but est d'invoquer le secours des savants et des artistes pour un travail utile, et de leur désigner, comme le plus important à l'époque actuelle, après ceux de l'Orient et de l'Inde, après celui de la Polynésie, la carte générale du Brésil, afin d'utiliser une mine féconde de matériaux historiques, géographiques et statistiques, jusqu'ici sans exploitation, pour ainsi dire.

Pour atteindre ce but, je soumets à leur attention un simple projet d'étude, projet dont j'ai conçu souvent l'idée, et dont l'exécution, d'abord tentée par un ami, M. Pierre Taulois, ingénieur, actuellement chargé par le gouvernement du Brésil de fixer les limites de cet empire et celles de la Guyane anglaise sur les bords du *Rio-Branco*, n'a pu être encore réalisée. C'est l'aperçu de ce même ingénieur que je présente à votre Institut, en reproduisant une partie de la lettre manuscrite qu'il m'a adressée à ce sujet.

DISPOSITION.

« En traitant du projet d'une carte géographique, physique, historique et statistique du Brésil, il est bon de rappeler que les cartes géographiques ont pour but d'indiquer les positions respectives des principaux objets situés sur la surface de la terre, la direction des grandes chaînes de montagnes, le cours et les affluents des fleuves et rivières, la configuration des îles, des côtes, en un mot, l'état physique du pays. Elles doivent, en outre, indiquer la position des grands chemins, les déliminations administratives, civiles, etc. Dans le cas où ces détails sont trop nombreux, on les réserve pour des cartes particulières que l'on construit sur une plus grande échelle, afin de pouvoir y indiquer sans confusion ce qui ne saurait l'être sur les cartes générales. On a soin d'ajouter à ces cartes des notes marginales concernant l'histoire, la statistique, etc.

« Pour arriver à l'exécution d'une carte générale du Brésil, il faut la con-

struire à l'échelle de $\frac{1}{2000000}$, ce qui prendra un espace de $\frac{11}{100}$ de brasse en carré. Le Brésil étant relativement peu peuplé, par conséquent peu détaillé, on pourra faire les écritures beaucoup plus grandes qu'on ne les fait ordinairement, ce qui permettra d'embrasser l'ensemble de la carte d'un coup d'œil en se plaçant à une distance convenable, et en même temps de tout lire, avantage que présente un très-petit nombre de cartes connues.

« Ce qui ne pourra être exprimé clairement sur la carte générale le sera sur des cartes provinciales particulières, dressées aux échelles de $\frac{1}{1000000}$, $\frac{1}{500000}$ et $\frac{1}{250000}$, suivant leurs gradations relatives. Pour rendre plus sensible à l'œil la largeur des rivières, elles seront dessinées à une échelle décuple, et, dans leurs parties navigables, indiquées par des lignes inégales en grosseur; les parties flottables seront marquées par deux lignes égales en grosseur, et les autres par une seule ligne. Les chemins de première classe seront représentés par deux lignes parallèles inégales, les chemins de seconde classe par deux lignes fines, et ceux de troisième par une seule. Le système adopté en France pour les écritures sera exactement suivi.

PROJECTION.

« La surface de la terre n'étant pas développable, les cartes seront dressées suivant la projection de M. Bonne, dont voici les principales propriétés. Sur le méridien rectiligne de la carte et sur les parallèles, les longueurs sont les mêmes que sur le globe terrestre ; tous les méridiens coupent à angle droit le parallèle moyen; les petits arcs des méridiens ayant même amplitude sont sensiblement égaux au voisinage de ce parallèle; les projections des aires du sphéroïde terrestre sont dans le même rapport que ces aires.

« Comme il n'existe dans le pays aucun travail trigonométrique sur lequel on puisse établir cette carte, on prendra pour base l'atlas de M. le baron Roussin. Cet atlas est le résultat d'un grand nombre d'observations astronomiques liées entre elles par une chaîne de triangles continue, et me paraît être le plus complet en ce genre pour le Brésil. Seize provinces seront arrêtées de cette manière; les autres seront données, ainsi que les limites septentrionales et occidentales, par les travaux des commissaires brésiliens et étrangers chargés de la délimitation du territoire. Le cours du Parana sera pris sur la carte que M. Leverger est occupé en ce moment à lever. Ces parties du périmètre seront rectifiées d'après les traités qui ont été faits postérieurement. L'intérieur de l'empire sera construit d'après les cartes particulières des provinces, préalablement coordonnées et rectifiées dans chaque province respective, principalement sur les distances d'un lieu à un autre, tant dans l'intérieur de la province que pour les villes situées dans le voisinage des provinces limitrophes. Pour arriver à la plus grande exactitude possible, les cartes seront composées d'après les données des cartes anciennes et modernes, d'après les relations historiques, voyages ou manuscrits publiés et connus jusqu'à ce jour.

DEGRÉ D'EXACTITUDE QU'ON PEUT ÉSPÉRER.

« Sur environ 780 villes, villages, hameaux, etc., que l'on compte au Brésil, il y en a 110 dont la position est donnée par latitude et longitude, 80 dont on ne connaît que la latitude, 590 qui ont été placés sur la carte sans l'indication des moyens employés, ce qui jette dans une grande incertitude sur leur véritable position, surtout en prenant l'époque de leur placement. Ainsi quelques-unes, placées au XVe siècle, diffèrent aujourd'hui de 4 à 5 degrés de leur vraie situation.

« Vers le milieu du XVIIe siècle, *Tassin* dressa la première carte de France, avec des matériaux semblables à ceux qui existent aujourd'hui pour la carte du Brésil.

« Quarante ans après, *Cassini*, voulant appliquer sur cette carte les triangles qui avaient servi à la mesure de la méridienne de Paris et à sa perpendiculaire, trouva des différences de quinze à vingt lieues sur la position de quelques points; et, pour citer des travaux plus récents, le baron Roussin, qui détermina la position de son observatoire de l'île de Sainte-Catherine, donne, pour moyenne de plus de trois cents observations, une position des extrêmes de 58″. Cette différence, qui, pour la différence de Rio-Janeiro au Maragnon, donne une approximation de $\frac{1}{1475}$, est considérée par le baron Roussin comme l'identité.

Cependant avec cette approximation il serait possible que deux points, situés sur le même méridien terrestre, fussent placés sur la carte à plus d'une demi-lieue l'un de l'autre, et que celui qui se trouve à droite du spectateur sur la carte fût véritablement à gauche. Cette différence, indifférente pour les navigateurs et insignifiante pour une carte dressée à l'échelle de $\frac{1}{2000000}$, devient très-sensible sur une carte dressée à une grande échelle.

« Les travaux géodésiques, exécutés dans le cours du dernier siècle, s'approchent de l'identité à 1 pour 500000, et même, vers la fin du siècle, à 1 pour 2000000. On ne doit pas penser en ce moment à une approximation aussi grande pour la carte du Brésil, et l'on doit se contenter d'une carte comme celle de Tassin.

« Si plus tard on voulait une carte du Brésil à une approximation suffisante, pour tous les besoins des administrations, et sans une grande dépense, il faudrait tracer et mesurer une méridienne de Rio-Janeiro à l'île Sainte-Anne du Maragnon, avec sa perpendiculaire. Comme il ne s'agit pas d'opérations de haute géodésie comme pour déterminer la figure de la terre, une approximation à 1 pour 20000 suffirait, et pour l'obtenir il faudrait trois ans de travail pour quatre géomètres, connaissant bien la trigonométrie rectiligne, et l'usage du théodolite à lunettes plongeantes, et donnant les secondes de 20 en 20. Il faudrait en outre, à mesure que le travail avancerait, que les gouvernements des provinces correspondantes envoyassent deux ou trois géomètres déjà exercés pour se familiariser avec la méthode des premiers et afin de prendre connais-

sance des points respectifs. Ces géomètres, prenant ces points pour base, mesureraient une chaîne de triangles jusqu'à la capitale des provinces; puis sur cette chaîne, à l'aide d'élèves dressés par eux pendant ce travail, ils formeraient des ramifications trigonométriques sur les triangles provinciaux et sur les parties les plus habitées : ainsi en quinze ou vingt ans on aurait couvert le Brésil d'un réseau de triangles sur lesquels on attacherait à l'avenir toutes les opérations topographiques, ainsi que les mesurages des propriétés, et l'on obtiendrait non-seulement une bonne carte topographique, mais encore un cadastre de l'empire. »

Je vous ai présenté la partie du projet de M. Taulois qui se rapporte à la carte générale du Brésil. Mon intention a été, comme déjà je l'ai déclaré, de réveiller l'attention des hommes qui se dévouent spécialement à la géographie et à la confection des cartes topographiques, afin de les tenter en faveur d'une entreprise vivement désirée par les savants et par les amis du progrès; entreprise d'une utilité réelle, déjà rêvée par quelques ministres et patriotes brésiliens, mais dont la possibilité ne peut être comprise et réalisable que dans cette capitale, foyer de toutes les ressources scientifiques et industrielles. En cherchant à esquisser les progrès notables que le Brésil a faits dans la culture de la géographie, j'ai voulu rendre hommage à la généreuse protection et cordiale confraternité qui lient nos travaux à ceux de l'Institut Historique et Géographique de ce pays; c'est maintenant à ces deux sources que les auteurs iront puiser des documents utiles.

J'ai parlé de la géographie et de l'histoire d'une nation transatlantique, quoique étranger presque à ces branches des connaissances humaines; mais j'ai voulu en parler pour recommander une étude plus approfondie des régions d'outre-mer, afin d'effacer de nos livres tant d'erreurs accumulées. Il n'est pas d'ouvrage publié sur la géographie ou l'histoire du Brésil qui ne renferme de graves erreurs ; et, sans m'arrêter à les signaler ici dans un tableau critique, je dirai uniquement que les livres destinés à l'éducation de la jeunesse, tels que le *Cours méthodique* de MM. Cauchard et Müntz, publié à Paris en 1839, et le *Dictionnaire* de M. Bouillet, publié en 1840, devraient rectifier leurs notions de géographie et d'histoire sur le Brésil, afin de ne pas offrir à cette même jeunesse des renseignements qui sont loin d'être exacts.

J. Sigaud,
Premier Médecin de S. M. l'empereur du Brésil,
Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

LATINI SERMONIS VETUSTIORIS RELIQUIÆ SELECTÆ (1),

Recueil publié, sous les auspices de M. Villemain, ministre de l'instruction publique,

PAR M. E. EGGER,

Professeur suppléant à la Faculté des Lettres de Paris.

Ce recueil, conseillé par un ministre qui, quand il veut, sait bien placer ses avis et ses encouragements, et publié par un jeune professeur déjà connu par des publications analogues, et surtout par ses brillantes et solides leçons de la Sorbonne, est ce qu'il devait être. Les antiques inscriptions du Latium, gravées sur le bronze ou sur la pierre, sont reproduites avec une fidélité et une exactitude qui ne laissent rien à désirer. Elles sont classées d'après l'ordre chronologique, et pour cause; elles sont accompagnées de notes et de commentaires qui les complètent ou les expliquent; enfin de savantes notices où l'auteur fait preuve d'érudition et de talent, mises en tête de ces anciens et respectables monuments, en exposent et en révèlent l'esprit et le but.

Ce recueil utile comprend : 1° des fragments des plus anciens grammairiens latins ; 2° le chant des Arvales; 3° le chant des Saliens; 4° des lois royales, tribunitiennes, décemvirales ; 5° les inscriptions recueillies sur les tombeaux des Scipions ; 6° l'inscription de la colonne rostrale; 7° le fameux sénatus-consulte relatif aux bacchanales ; enfin un très-grand nombre de fragments d'anciens monuments ou d'écrivains antérieurs à l'époque classique. Bien que tous ces précieux restes de la vieille langue aient été publiés avant M. Egger, ce jeune et laborieux professeur n'en a pas moins rendu un service éminent en les réunissant tous dans un volume, et les mettant, par le soin extrême qui a présidé à ce recueil, à la portée des lecteurs même qui n'ont pas une érudition fort étendue.

M. Egger n'a pas travaillé seulement pour les colléges, où l'on ignore souvent les vicissitudes par lesquelles a passé la langue de Cicéron et de Virgile ; il s'est aussi proposé d'être utile aux philologues et aux linguistes, en leur livrant de nombreux textes, aussi corrects que possible, qui pussent sûrement leur servir de point de départ et de terme de comparaison. Quant à lui, satisfait d'ouvrir la lice, il semble se tenir à l'écart ; il ne prétend point se mêler aux combattants, et il lui suffira de rester témoin de la lutte, se réservant sans doute d'encourager du geste et de la voix celui des concurrents qui approchera le plus du but où tous aspirent. Cependant il dit en passant que les idiomes de l'Italie centrale y avaient été importés par des colonies venues de l'Asie-Mineure et de la Grèce. Voilà donc une source orientale indiquée ; mais que les partisans du sanscrit ne se pressent pas de triompher : en effet, le savant professeur ne remonte pas

(1) Le comité du journal ne prend pas sur lui la responsabilité des doctrines de M. le rapporteur relatives aux origines et aux étymologies, ces doctrines étant vivement controversées parmi les savants.

jusqu'au Gange; il ne passe ni le Tigre, ni l'Euphrate, il ne franchit pas même le Halys, fleuve dangereux, comme chacun sait.

De notre temps les études philologiques ont pris une importance qu'elles étaient loin d'avoir autrefois. L'intérêt qu'elles inspirent vient sans doute de l'attrait qu'elles présentent et encore plus des lumières inattendues qu'elles peuvent répandre sur l'histoire et l'origine des peuples. De toutes les recherches qu'on peut faire en ce genre, il en est peu d'aussi curieuses et d'aussi piquantes que celles qui se rapportent à la langue de ce peuple extraordinaire qui s'est élevé au-dessus des autres par la fermeté de son caractère, la grandeur de ses entreprises et par l'éclat de sa gloire.

C'est ce qu'a très-bien compris M. Egger; et, tandis que d'autres érudits consacrent leurs veilles à l'histoire de la décadence du latin, et la poursuivent jusqu'aux temps modernes, décrivant avec un soin minutieux les formes bizarres dont l'a revêtue la barbarie, il a pris soin de nous donner les plus anciens monuments de la langue des fils de Romulus. Nous applaudissons vivement à cette idée, que M. Villemain a puissamment encouragée. Si l'on aime à savoir par combien de transformations une langue doit passer avant de se dégrader et se perdre, on n'est pas moins curieux de connaître quels ont été les premiers rudiments, les essais informes d'un idiome.

L'intérêt redouble quand il s'agit de révéler les origines d'une langue à la formation de laquelle on consacra des éléments divers, et qui, malgré l'époque relativement postérieure où elle a pris naissance, s'est élevée, par le travail de quelques siècles, au plus haut degré de perfection.

Nous ne contesterons point avec M. Egger, car, réduite à des limites raisonnables, son assertion doit être admise, et il faudrait avoir perdu le sens pour soutenir que la majeure partie du latin ne vient pas du grec. Tenons donc pour certain, sauf à le montrer plus tard avec tous les développements qu'exige une pareille question, que la plupart des mots latins viennent du grec ; mais il serait absurde de prétendre que tous dérivent de cet idiome, qui ne saurait rendre raison d'une portion considérable de la langue des Romains.

Il convient donc de chercher une autre source, source qui doit venir du Nord, puisque l'Orient ne l'a point fournie. Au nord de Rome on trouve les Etrusques; mais ce n'est pas dans cette colonie des Lydiens, peuple sémite (1), que nous devons nous attendre à trouver ce que nous cherchons.

Au delà de l'Etrurie était un peuple nombreux et puissant qui fit souvent trembler Rome, et auquel les fiers habitants de cette ville ont reconnu qu'ils devaient un certain nombre de mots, aujourd'hui faciles à recueillir ; de plus, à l'est de l'Etrurie, et assez près de Rome, se trouvait une peuplade, les Ombriens, donnés par les historiens les plus dignes de foi comme une colonie de Gaulois.

(1) Comme les Sémites, ils écrivaient de droite à gauche; *voyez* Lanzi. Tous les mots étrusques qui nous restent sont des mots qui remontent à l'hébreu malgré l'opinion contraire de Carli; *voyez* Mazochi. *Voyez* aussi mon *Essai sur les Origines du peuple romain.*

Le célèbre Niebuhr, homme aussi ingénieux qu'érudit, et qui eût rendu à l'érudition d'immenses services, s'il n'eût été emporté par l'esprit de système au delà des limites d'une saine critique, pense que les noms d'armes ont été surtout empruntés aux Celtes. C'est aussi l'opinion de Végèce (1).

Irlandais.	Gallois.	Breton.	Latin.	Français.
Arm,	arv,	arv, *trait*, *arme*.	arma,	*armes*.
Armaim,			armare,	*armer*.
Mile, mileadh,	milwr,		miles,	*soldat*.
	Catorfa, caterva,		caterva,	*bataillon*, *escadron*, *corps de troupes*.
	yspig,	spek,	spiculum,	*dard*, *pique*.
Coib, coip, *troupe*, *multitude*.			copiæ,	*troupes*.
Sgialb,	ysgwydd,	skoed, *bouclier*, écu.	scutum,	*bouclier*.
Saighead (2),				
Saighid,	*flèche*, *dard*.		sagitta,	*bouclier*.
Balt, *ceinturon*,			balteus,	*baudrier*.
	Torch, *collier*.		torques,	*collier*.
Luirich,	lluryg, *cuirasse*.		lorica,	*cuirasse*.
Coirr, *pique*, *lance*.			curis (3), *lance*,	*d'où* quirinus, *lance*.
Lang, *lance*.		lans,	lancea,	*lance*.
Faighin, *fourreau*, *gaîne*.			vagina,	*fourreau*, *gaîne* (4).
Astal, *pique*, *lance*, *javelot*.			hasta,	*pique*, *lance*.
Sparr, *une barre*.	ysper, ysbar, *lance*, *javelot*.		sparus (5),	*javelot*, *dard*.
Claidheamh,	cleddyt,	kleze, *épée*, *glaive*.	gladius,	*épée*, *glaive*.
Gath, gathun, *trait*, *javelot*.			*cateia* (6),	*trait*.

Dès sa naissance, Rome est divisée en trois *tribus* (7) : voilà un mot bien

(1) « Galli atque Celtiberi pluresque barbaricæ nationes catervis utebantur in prælio, in quibus erant sena millia armatorum. Romani legiones habent, in quibus singulis sena millia, interdum amplius, militare, consueverunt. » Végèce, II, 1.

(2) La racine paraît être *sadh*, *soidh*, *soigh*, dard, flèche, javelot; en gallois, *saeth*. On sait qu'en vieux français *flèche* (qui est un mot germanique) se disait le plus souvent *saette*, *sayette*.

(3) « Curis est Sabina hasta. » V. Flaccus.

(4) Le français *gaîne* ne vient ni du latin, ni de l'irlandais, mais du gallois *gwain*, fourreau; *gouin* en breton.

(5) « Sparum, telum agreste. » Noxius. « Rumex, genus teli, simile spari Gallici. » Paulus.

(6) « Cateia genus est Gallici teli ex materia quam maxime lenta, quæ jacta quidem non longe propter gravitatem evolat, sed qua pervenit vi nimia pervenit. » Isidorus, Suavius, VII, 74.

(7) Le gallois *tref*, cité, paraît tenir à la même idée, comme il reproduit la même racine. On sait que, du vivant de Romulus, il y avait trois tribus à Rome : les *Ramnenses*, ou compagnons

vieux, bien important, qu'on chercherait vainement en grec et peut-être ailleurs; il remonte aussi aux idiomes qui en ont tant donné au peuple-roi. Irlandais, *treabh*, famille, village, clan, tribu, agrégation d'hommes quelconque. J'ajoute, sans nouvelle explication, quelques autres mots tirés de la langue politique des Romains, et qui, partant, remontent à une haute antiquité.

Irlandais.	Gallois.	Breton.	Latin.	Français.
Gairm, *proclamation, action d'appeler.*	garm, *cri, proclamation.*	germain, *crier, vociférer.*	carmen,	*proclamation, loi, article de loi, pièce de vers.*
	Brawdwr (1), *juge.*		prætor,	*prêteur, président d'un tribunal.*
	Cyfod,	kevaudet (2), *cité, ville.*	civitas,	*ville, cité.*
Suadh, *avis, conseil.*			suadere,	*conseiller, persuader.*
Lios, les, *contestation, dispute.*			lis, litis,	*procès, débat judiciaire.*

L'institution qui a le plus contribué à la grandeur romaine est, sans contredit, celle du sénat : c'est dans l'assemblée de ces sages *vieillards* qu'ont été prises les plus importantes décisions ; c'est là que prit naissance et fut perpétuellement entretenue cette politique forte et hardie qui assura l'empire aux Romains sur tous les peuples de l'univers.

Or *senatus*, sénat; *senator*, sénateur, se disent, en irlandais, *seanaidh*, *seanoir*. On trouve aussi dans le même idiome : *seandaih* et *seanathair*, un homme âgé, un vieillard, un grand-père. En kymrique, c'est *henaduriaeth*, sénat; *henor*, *hemfydd*, *henadur*, sénateur. La racine de ces derniers est *hen*, vieux, âgé ; racine qui existe aussi en arménien, et à laquelle répond l'irlandais *sean*, *sen* (3), (latin, *senex*, *senis*), vieux, âgé, ancien. On peut mettre encore sur la

de ce premier roi ; les *Tatienses* ou *Titienses*, c'est-à-dire ceux qui suivirent le roi sabin Tatius à Rome ; enfin les *Lacères*, ainsi nommés du bois sacré, *lucus*, où ils avaient trouvé asile.

(1) Gallois, brawdwr, *juge ;* brawd, *jugement*, brawdle, *tribunal.* Irlandais, breathamh, breittheamh, *juge ;* braut, *juge ;* brathaim, *je juge ;* breathamhnas, *jugement ;* brathaire, *juge.*

(2) Le gallois *cyfod* est un nom composé de *cy*, avec, ensemble ; en latin, *cum*, *co*, et de *bod*, être, habiter (racine qui se trouve dans le latin *fui*, *fore*, *forem*). C'est donc habitation *commune*, *communauté*, que signifient proprement ces mots kymriques ; c'est aussi le véritable sens de *civitas*, réunion d'hommes, canton, fédération, ainsi que cela paraît surtout dans les *Commentaires de César.* On trouve encore en gallois *cytty*, cohabitation ; composé de *cy*, *cyd*, avec, et de *ty*, maison, habitation. C'est du breton que nous vient le nom français *cité*, qui diffère essentiellement de l'italien *civitta*, et de l'espagnol *ciudad*, lesquels reproduisent le latin *civitas*, *civitatis.* Remarquons, en finissant, que les Bas-Bretons devraient écrire *kevodet* et non *kevaudet.*

(3) Ce n'est pas seulement pour ce radical qu'on peut observer le génie différent du kymrique et du gaélique ; la même remarque peut s'appliquer à plusieurs autres. Et de même que le grec ἕρπω (où l'esprit rude tient lieu d'un *h*) se rend en latin par *serpo*; ἕξ, par *sex* ; ἕπτα, par *sep-*

même ligne les deux dérivés suivants qui rendront la chose plus évidente :

Irlandais.	Gallois.	Latin.	Français.
Sennaois, seineach,	henaint, henoed, *vieillesse.*	senecta, senectus,	*vieillesse.*
	Heneiddio, henu, *vieillir.*	senescere, senui,	*vieillir.*

Après le sénat, composé de l'élite des citoyens, venait le peuple, *populus ;* et on lit souvent : Senatus *populus*que Romanus. Cette dénomination de la majeure partie des habitants de Rome se retrouve dans les langues celtiques. Gallois, *pobl*, *pybl*, peuple ; irlandais, *pobla*, tribu, agrégation, peuple ; et dans les anciens temps on remarque *poplicus*, ce qui appartient au peuple en commun, public. Cet adjectif, ainsi que *publicus*, qui a le même sens, dérive du génitif irlandais *pobla*, c'est-à-dire *puibleacha*, du peuple. La racine paraît être le kymrique *pob*, qui que ce soit, chacun, tout en général. La loi, *lex*, *legis*, adoptée par le sénat après délibération, était ensuite portée au peuple, qui la sanctionnait ou la rejetait. Irlandais, *lagh*, la loi ; mais on trouve aussi *ligh*, duquel s'est fait *dlighe*, aujourd'hui presque seul usité.

Délibération et délibérer, *deliberare*, viennent d'un primitif rappelé par Verus Flaccus, *liberare* ou *liberari* : liberata *antiqui dicebant pro* effata, locuta. C'est encore un mot celtique : breton, *lavarout*, participe, *lavaret*, parler ; gallois, *llafaru*, parler ; irlandais, *labaraim*, *labraim*, je dis, je parle. La racine est l'irlandais *lab*, lèvre, passé en latin sous les formes de *labium* et *labrum*.

Outre le sénat et le peuple il y eut à Rome, au moins pendant plus de deux siècles, une autorité, une magistrature suprême qui fut détruite, dont le nom, quelque odieux qu'il fût devenu, ne put être entièrement aboli : il était en quelque sorte nécessaire à l'histoire, et il persista dans la langue. Si Rome ne fut pas bâtie par un roi, toujours est-il que le fondateur de cette ville en eut bientôt le nom : *rex*, *regis*, roi ; c'est l'irlandais *righ* (1), roi, souverain, magistrat suprême : d'où *righe*, royauté, règne, *regnum* ; *rioghaim*, je gouverne, je

tem ; ἤιρο, dire et nouer, enlacer, par *sermo*, discours, et *sero*, j'enchaîne, j'enlace ; d'où *sertum*, guirlande, bouquet ; ainsi le kymrique (breton et gallois) présente un *h* à la place du *s*, que réclame le gaélique (*erse*, ou écossais et irlandais).

Grec.	Irlandais.	Gallois.	Latin.
	Suan, sain, *sommeil.*	hûn, *sommeil.*	somnus.
ἅλσ,	Salann, *sel.*	halen, *sel.*	sal.
	Sailim, *saler.*	halenu, *saler.*	salire.
	Sailéar, sailéir, salrer.	halenal, *saliére.*	salinum.
ἅλς,	Sail, saile, *la mer, l'océan.*		salum.
	Sail, saileach, *saule.*	helyg, *saule.*	salix.
ἥλιος,	Sol, sul, *soleil.*	haul, héol, *soleil.*	sol, solis.
		haliw, *salive.*	saliva.

(1) En breton, roué ; en gallois, rhwy ; d'où nous est venu le son plein, inconnu au midi, du mot roi, mieux orthographié autrefois roy.

dirige, je règne, *regi*, *regno ; rioghbhean*, *riogbhin* (roi-femme), *rioghan*, reine, souveraine, *regina*. La racine paraît être l'irlandais, *reacht*, loi, autorité ; *reachtaire*, directeur, gouvernement, direction, règle, règlement, *regula*, et *reaghaltoir*, directeur, régulateur, administrateur, *regulator*.

Un grand nombre des membres du corps humain étaient aussi désignés par des mots celtiques :

Irlandais.	Gallois.	Breton.	Latin.	Français.
Corp (1),	corf; plur., cyrf,	corf; pluriel, corfou, *corps*.	corpus.	*corps*.
Culb, *tête*.			calva,	*crâne*.
Cul (2),		kil, *derrière*, cul.	culus,	*cul*.
		nad, *fesse*.	natis,	*les fesses*.
		klun; pl., kluniou,	clunes,	*fesse*.
Greann, *cheveu*, *poil*.			crinis,	*cheveu*, *chevelure*.
Carn, carna, *chair*.			caro, carnis,	*chair*.
Caoch, *aveugle*,			cœcus,	*aveugle*.
Caoche, *cécité*,			cæcitas,	*cécité*.
Lesc, *aveugle*, *estropié* en général.			luscus,	*borgne*.
Ceap, *tête*, CHEF, *commandant*.			caput,	*tête*.
	Barf,	baro, barv, *barbe*.	barba,	*barbe*.
	Rhummen, *mamelle*,		ruma,	*mamelle*.
	Gên,	gèn, *joue*, *menton*.	gena,	*joue*.
	neant, *menton*, *mâchoire*.		mentum,	*menton*.
Man (3) main, main, *la main*.			manus,	*la main*.
Sine, *mamelle*, SEIN.			sinus,	*le sein*.
Menw, *pensée*, *esprit*.		menna, *penser*, *juger*, *estimer*,	mens,	*esprit*, *sentiment*.

Une multitude d'autres mots essentiels, tels que les suivants :

Irlandais.	Gallois.	Breton.	Latin.	Français.
Sol, sul, *soleil*.	haul,	heol,	sol,	*soleil*.
Amha (4), *homme*.			homo,	*homme*.

(1) *Corpan*, petit, chétif, corps, corpuscule. *Corphyn*, *corphilyn*, petit corps ; *corphog*, *corphorawl*, corporel.

(2) Gallois, *ellio*, *encilio*, reculer ; breton, *argila*, reculer ; *argilar*, qui recule, vétéf (pronom, *arghile*).

(3) En kymrique, *manek*, *maneg*, gant ; lequel suppose *man*, main. Irlandais, *maineog* ; on dit aussi *manic*, un gant ; d'où le latin *manica*.

(4) On trouve encore *tior*, *tir* : kymrique, *tir* ou *taiar*, la terre ; d'où *terra*. En irlandais, *tealla* et *tellus* ; d'où *tellus*, TELLURIS ; et, comme cet idiome est extrêmement riche, on y remarque encore *ce* (pron. *ké*) ; en grec, γῆ, la terre.

Irlandais.	Gallois.	Breton.	Latin.	Français.
Umh, uimh, *terre, contrée.*			humus,	*terre.*
Umhal, *humble.*			humilis (1),	*humble.*
Fem, femen (2), *femme.*			femina,	*femme.*
Teor, *limite, borne* (3).	terfyn, *borne, limite.*	termen,	terminus,	*le dieu Terme.*
	Terfyna, *borner, limiter.*	*limite, borne.*	terminare,	*borner.*
Fan,		*chapelle, temple.*	fanum,	*temple.*
Dia (4), *le jour.*			dies,	*le jour.*
Ceal, ceil, ciel, firmament.			cœlum (5),	*le ciel.*
Orc, *la mort.*			orcus,	*la mort, le dieu de la mort.*
Ard, *haut*, élevé, *hauteur.*			arduus,	*escarpé.*
		Aird, airde,	arduum,	*lieu escarpé, peu accessible.*

Cicero, *de Offic.*, 1-12. « Hostis apud majores nostros is dicebatur quem nunc peregrinum dicimus. »

Breton, *hostiz*; pluriel *hostisien* (6), étranger, voyageur, celui qui se trouvant

(1) Les étymologistes latins ont cherché à expliquer *humilis*, humble, par *humus*, la terre. Le même rapport, qui semble aussi exister entre les deux mots irlandais, donne une certaine force à cette conjecture.

(2) Cette racine a d'ailleurs quelque analogie avec l'irlandais *bean*, gén, *mna*. dat. *mnaoi*; pluriel, *mna*, dat. *mnaibh*. Ce dernier signifie aussi femelle, et s'ajoute aux noms d'animaux pour le féminin. Il est identique avec le gallois *banw*, qui a le même sens, et le pelîwi *banoi*.

(3) « Termino sacra faciebant, quod in ejus tutela fines agrorum esse putabant. » Paulus.

(4) Le kymrique possède la même racine : gallois, *dydd*; pluriel, *dyddiau*; breton, *dez*; pluriel, *desiou*. On dit aussi en gallois *diurnod*, c'est-à-dire, heure ou temps du jour. Voilà la véritable étymologie des mots français *jour*, *journée*, qui ont fait dire tant d'extravagances aux étymologistes. L'adjectif latin *diurnus* provient de la même source.

(5) « Cœlum datum scribit Ælius quod est cælatum, aut, contrario nomine, celatum, quod apertum est. » Varron, V, 10.

(6) Le Gonidec croit ces mots récemment introduits dans l'armoricain ; cette opinion, fondée seulement sur la ressemblance du mot français et du mot bas-breton, n'est pas suffisamment justifiée. Toute la question se réduit à savoir si, dans les autres dialectes celtiques, la même racine existe. Or en gallois on trouve *gwest* ou *kywest*, qui signifie loger, *neutre* et *actif*, et de plus hôtel, hôtellerie : *gwesta* ou *kywesta*, hôte ; *gwestle*, *kywestle*, hôtel; mot à mot lieu pour l'hôte ou l'étranger. En gaélique, *ostoir* ou *osdoir*, hôte ; lequel vient de *osdadh*, *ostadh* ou *osdthigh*, demeure, hôtellerie ; d'où le méridional *ostal*, maison. Ce qui prouve invinciblement que ces mots ne sont point des emprunts faits au latin depuis la domination des Romains, mais qu'ils sont celtiques d'origine, c'est que primitivement le latin *hostis* signifiait étranger comme dans les langues

en voyage va loger à l'hôtel. Quant à *hospes*, qui signifie hôte dans la langue classique, il est celtique aussi. Gallois, *osb;* pluriel, *ysb*, hôte.

« Varro a ligando cibo putat linguæ nomen impositum. » Lact., *de Offic. Dei*, 10.

Isidor., II, 1, *de Orig.*, dit que Varron tire le mot de *lingere*, lécher, tandis que d'autres le font venir *a ligandis vocibus*.

Irlandais.		Latin.	Français.
Leoghaim,	lighim, *je lèche.*	luigo, ligurio,	*je lèche, je recherche.*
	ligar, *la langue.*	lingua,	*la langue.*
Leighim,	ligim, *je laisse.*	linquo,	*je laisse.*
	leighim, *je lis,*	lego,	*je lis.*
	leigheam, leçon, *instruction.*		

Les Romains ne s'en tinrent pas à ces emprunts. Les noms gaulois leur servirent encore à désigner plusieurs espèces d'animaux.

Irlandais.	Gallois.	Breton.	Latin.	Français.
Coinin,	ewning,	counikl, *lapin.*	cuniculus,	*lapin.*
Gall, *un coq.*			gallus,	*un coq.*

Equus peut à la rigueur se tirer du grec par le changement certain, quoique surprenant, du P en C. Mais, si l'on considère que, sans aucune modification importante, ce mot a pu venir du Nord, on sera porté à admettre cette conjecture, confirmée par un grand nombre d'autres. Ainsi le gaél-irlandais *each* (1), cheval, doit être la racine du mot latin *equus*. D'ailleurs, les idiomes celtiques possèdent la même racine que le grec. Kymrique, *eb*, cheval; *ebol*; breton, *ebeul*, jeune cheval, poulain.

Irlandais.	Gallois.	Breton.	Latin.	Français.
	Asyn,	asen, *âne* (2).	asinus,	*âne.*
Porc.	Porcyn, *un porc.*		porcus (3),	*un porc.*
	Gafr; plur., geifr,	gavr; plur., gevr, *bouc* (4).	caper,	*bouc.*

celtiques, au lieu qu'à l'époque de la conquête il ne présentait plus que l'idée d'ennemis. « Hostis apud antiquos peregrinus dicebatur, et qui nunc hostis perduellis. » Verrius Flaccus.

(1) En gallois on ne trouve rien de tel, si ce n'est dans un nom composé, *hacnai*, cheval qui va l'amble; d'où le français hacquenée : ce mot est composé de *hac*, cheval, et du kymrique *nwid*, saut; *neidio*, sauter. L'amble, en effet, est un pas qui donne lieu à une légère secousse, et dans l'exécution duquel le cheval semble danser ou sauter.

(2) Irlandais, *asal;* breton, *asenès*, ânesse.

(3) En breton on ne trouve plus que *porc'hell;* pluriel, *porc'helled*, et *porc'hellez*, une truie; en gallois, *porchell* et *porchelles*, lesquels sont des diminutifs passés en latin, *porcellus*.

En gallois, *porchell*, un pourceau; *porchellez*, une truie. Le même diminutif existe en breton; d'où le latin *porcellus*, petit porc. Le latin porcus aurait pu aussi se rattacher au grec; car le savant Varron avait trouvé, dans une vieille inscription d'Athènes, πόρκος, pour désigner le même animal.

En gallois ces diminutifs ne sont pas rares : *Pig*, pique, point; *picrell*, *iwrch*, chevreuil; *iwrchell*.

(4) En breton *gavr* ou *gaour* signifie seulement chèvre, et le diminutif *gavrik*, chevreau, cabri.

Irlandais.	Gallois.	Breton.	Latin.	Français.
Gabhar, chèvre.			capra,	*chèvre.*
Cuile, cuileog, *moucheron, cousin.*			culex,	*moucheron, cousin.*
Locust,	llocust, *sauterelle.*		locusta,	*sauterelle.*
	Acuil, *aigle.*		aquila,	*aigle.*
	Pysg,	pesk; pluriel, pesked, *poisson* (1).	piscis,	*poisson.*
	Iwrch; dim., iwrehell, *chevreuil.*	iourik,	hircus,	*bouc.*
Gwiber (2), *serpent,* vrhan, *dragon.*			vipera,	*vipère.*
Gwiwair, *écureuil, furet,*			viverra,	*furet.*

Un grand nombre d'instruments, d'outils et d'ustensiles étaient encore désignés par des noms gaulois.

Irlandais.	Gallois.	Breton.	Latin.	Français.
	Ochar; plur., ochra, *chaussure, soulier.*		ocrea,	*botte.*
	Twig, *manteau, tunique.*		toga, tunica,	*robe, toge. tunique.*
	Cwcwl, *capuchon.*		cucullus,	*capuchon.*
Port, *maison.*			portus,	*maison* (3).
Forma, *banc, siége.*			forma,	*banc, siége.*
Fora, *banc, siége.*			fori,	*bancs de rameurs.*

(1) Le breton et l'irlandais diffèrent de ceux-ci et se rapprochent du grec ἰχθυς; *iasq*, poisson; *iasgaire*, pêcheur... Inutile de rappeler ici les verbes kymriques qui expriment l'action de pêcher : qu'il nous suffise de citer le gallois *psygadwr*, pêcheur, nom à la fin duquel on remarque le suff. *wr* pour *gwr*, homme ; et le breton *pesker*, *peskeur*, pêcheur ; *peskerer*, pêcheuse ; *peskerez*, poissonnerie, PÊCHERIE.

(2) De *gwib*, rampement ; *gwibiaw*, se glisser, ramper. La langue kymrique affecte, dans beaucoup de cas, de préposer *g*, *c* à *v* ou *f*. Ainsi, au lieu de *win* (en latin *vinum*, irlandais, *fion*, *fin*), du vin, on dit *gwin* ; au lieu de *wir* (latin, *verus* ; irlandais, *fear*, *fir*), vrai, sincère, on dit *gwir* ; au lieu de *vidw*, veuve (irlandais, *feabh* ; d'où VEUVE ; latin, *vidua*), on dit *gwedw* ; au lieu de *wydr*, verre, vitre latin, *vitrum*), on dit *gwydr* ; d'où *gwydrin*, *gwydraidd*, de verre ; *gwydrwr* (qui serait *gwedrer* dans le dialecte armoricain), VITRIER ici. *Voyez* l'*Introduction du Dictionnaire général et complet*, pages 44, 45 et 46, où de nombreux exemples se trouvent réunis.

(3) « Portum frequenter majores pro domo posuerunt. » FESTUS. « Portum in duodecim pro domo positum omnes fere consentiunt. » PAULUS. Parmi les mots anciens et tombés en désuétude, celui-ci était à citer. Le latin *porta*, une porte, se rapporte au même idiome irlandais : *port*, une porte ; en gallois, *porth*, entrée, vestibule ; breton, *porz*, entrée, cour.

IRLANDAIS.	GALLOIS.	BRETON.	LATIN.	FRANÇAIS.
Serr, *scie, faucille.*			serra,	*scie.*
Labar, *cuve, bassin,* LAVOIR.			labrum,	*cuve, bassin.*
	Cadwen, *chaîne, lien.*		catena,	*chaîne.*
	Ysgamyd, *banc,*	eskamet, *billot,*	scamnum,	*banc.*
		Falk, *une faux;* plur., *fil'chier.*	falx, falcis (1),	*une faux.*
	Carr, carfenn (2), *char, chariot.*		carrus, carruca, carpentum,	*char, chariot.*
Eabur,	ivoire (rar. boiv, *éléphant*).		ebur,	*ivoire.*
Plur, *une fleur.*			floris; *nom.* flos,	*une fleur.*
Luachorn, *lampe, flambeau,*	lingorn (3),		lucerna,	*flambeau, lumière.*
Coudas,	côst,	koust, *dépense, coût.*		
Racine du verbe suivant :				
Coudam, *dépenser,*	costio,	kousta, *coûter.*	constare,	*coûter.*
	Coch, *rouge, de couleur rouge.*		coccus, coccum,	*écarlate.*
	Claer (4), CLAIR, *brillant.*	skléar,	clarus,	*brillant, illustre.*
	Disglairio,	skleiria, *luire,* ÉCLAIRER.	clareo, claresco,	*briller, relaire.*
	Pydew, *un puits,*		puteus,	*un puits.*
Foinsi, *source.*	ffynnon (5), *fontaine.*		fons, fontis,	*fontaine.*

Il ne faut pas croire que la curiosité étymologique date d'hier. A Rome comme chez nous on avait cherché de bonne heure à se rendre compte des mots et à les expliquer tellement quellement, et jamais l'esprit de conjecture et la subtilité ne furent poussés plus loin. Les Elius, les Varron, les Nigidius s'étaient longtemps exercés sur une matière aussi piquante, et ils avaient rempli de leurs savantes remarques de gros volumes qui étaient recherchés avec avidité. M. Egger en donne un passage remarquable, rapporté par Aulu-Gelle : « *Vos cum dicimus,* motu quodam oris convenient, cum ipsius verbi demonstratione

(1) La racine est l'irlandais *fal,* une faux.

(2) On trouve de plus en gallois *cerbyd,* un chariot; en irlandais, *carbad,* d'où le latin *carpentum,* qui semble venir de *carb,* planche, solive. On trouve également en irlandais *carr,* char, charrette; en hébreu, *karoun* présente le même sens.

(3) Breton, *lugern* (pron. *lughern*), éclat, splendeur; *lugerni,* briller, resplendir.

(4) La racine se trouve en irlandais : *laer,* lumineux, clair, brillant. En gallois on dit encore *disglaer,* clair, brillant.

(5) La racine paraît être l'irlandais *ean,* eau; en breton, *aien, eien,* source d'eau vive.

utimur, et labias sensum primores movemus, ac spiritum atque animam porroversum et ad eos quibuscum sermo cinamur, intendimus. » Il constatait dans le même système l'explication de *nos*, de *ego*, de *tu*, absolument comme font les linguistes ignorants de notre époque qui ne sont jamais embarrassés, parce qu'au besoin ils invoquent l'harmonie imitative, qui peut, selon eux, rendre raison de tout. C'est fort bien fait à eux, et j'applaudis fort à un tel procédé, qui supplée aisément à une science qui ne s'acquiert pas sans de longues veilles. Qu'ils y prennent garde, cependant! un moyen si commode d'avoir réponse à tout, et d'affecter une sagacité et une profondeur peu communes, pourrait bien aussi avoir ses petits inconvénients. En effet, que devient Nigidius avec sa subtile découverte, si l'on compare des idiomes qui se sont fait des emprunts, et qui contiennent les mêmes racines, et qu'à la suite d'une longue liste on mette sur la même ligne le kymrique *chwi*, le grec σφωί et le latin *vos* (1)?

On pourrait donner de longs développements aux origines celtiques de la langue latine ; mais les bornes d'un article ne me permettent pas d'y entrer. Je ne citerai plus que quelques mots qui méritent une attention particulière. Les noms de métaux, *aurum*, or ; *argentum*, argent ; *cuprum*, cuivre ; *stannum*, étain, se retrouvent dans le gallois *awr* (irlandais, *or*) ; l'irlandais, *airge ad*, le gallois, *coppr*, *ystaen* (irlandais, *stan*).

Il est encore à remarquer que les mots *grex*, *gregis*, *foria*, *spina*, *mons*, *annulus*, *prandium*, *cœna*, *soror*, *magnus*, *grandis*, *amnis*, *stabulum*, *taberna*, remontent à la même source et viennent de l'irlandais *graigh*, un troupeau ; *feara*, excrément ; *spin*, épine ; *mwins*, mont (gallois, *mynyd*) ; *ain* ou *ainne*, anneau ; *prained*, dîner ; breton, *koan* ; pluriel, *koaniou* ; irlandais, *suir* (ou *sur*), la sœur ; *maigne*, grand ; *granda*, haut, grand ; *amhan*, fleuve ; *stabla*, *stabul*, *stapul*, étable ; *tabhairn*, taverne, hôtellerie, habitation (en gallois, *tafarn* ou *tafarndy* ; *tafarnwr*, aubergiste, tavernier).

Le latin ne doit pas seulement un grand nombre de racines aux idiomes celtiques, mais il leur a emprunté plusieurs suffixes et terminaisons qui ne peuvent se rapporter au grec. Je me contenterai d'en rapporter deux qui ont assez d'importance :

1° Tous les noms irlandais ont le datif pluriel en *aibh*, *ibh* ; d'où les datifs et ablatifs latin en *abus*, *ibus* ;

2° La deuxième personne du parfait de l'indicatif en *isti* a été tirée du kymrique. Elle existe encore dans la langue des Gallois.

Pour revenir au travail de M. Egger, nous en conseillerons la lecture aux professeurs et aux élèves, qui y apprendront par combien de vicissitudes la langue savante qu'ils enseignent et qu'ils étudient a passé pour arriver à la perfec-

(1) En breton, *vous* se dit *c'houi*, *hô* ou *hoc'h*. Ce dernier s'est changé en *oz* pour les Picards, qui ont retenu un grand nombre de mots kymriques, et qui disent *oz allez*, vous allez...

tion à laquelle elle s'est élevée pendant l'espace de quelques siècles. Je n'oserais cependant pas affirmer, comme l'a fait le savant professeur, que le latin du temps de Romulus et de Numa ait été fort différent de celui des décemvirs. En effet, ce n'est pas avec quelques courts fragments que l'on peut juger de l'état d'une langue, quand bien même ces fragments n'appartiendraient pas à la langue sacrée, toujours fort différente, comme l'on sait, du langage ordinaire.

Un dernier éloge que je me plais à rendre au savant éditeur, c'est que, s'il n'a pas été complet (et il n'a pas prétendu l'être), il a donné la préférence aux passages qui joignaient une certaine valeur littéraire à l'intérêt philologique.

Voici, par exemple, des paroles bien remarquables :

« Cogitate cum animis vestris, si quid vos per laborem recte feceritis, labor ille a vobis cito recedet, bene factum a vobis, dum vivitis, non abscedet. Sed si quæ per voluptatem nequiter feceritis, voluptas cito abibit, nequiter factum illud apud vos semper manebit. » CATON.

Quelle admirable morale ! Une si belle réflexion ne serait certainement pas déplacée dans une chaire chrétienne.

Ce qui suit vaut aussi la peine d'être remarqué :

« Fures privatorum furterum in nervo atque in compedibus ætatem agunt; fures publici in auro atque purpura. » C'est un vice attaché à toutes les sociétés, et les progrès de la civilisation, loin de l'atténuer, ne font que l'accroître et le fortifier. Raison de plus de réclamer énergiquement contre un abus si déplorable.

LEUDIÈRE,
Bénédictine de la deuxième classe de l'Institut Historique.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE ET ROYALE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS DE LA VILLE D'AREZZO,

1er volume.

Le premier volume des *Mémoires de l'Académie d'Arezzo* vient de paraître, cette année même, à l'imprimerie de Belotti ; il serait naturel d'en conclure que cette Société est d'une date toute récente ; ce serait cependant une erreur ; et, quoiqu'elle ait pris, depuis quinze ans, une nouvelle activité, ce corps littéraire remonte à une époque assez éloignée, et, si sa constitution actuelle est de l'an 1809, son origine remonte à plus de deux siècles et peut même se flatter d'être perdue dans l'obscurité des traditions et des souvenirs, comme nous allons le prouver en peu de mots.

En effet, la tradition seule donne quelques lumières sur les académiciens

réunis à Arezzo sous le nom de *Lincei* et de *Ossilici*; leurs œuvres sont inconnues, et on peut seulement conjecturer qu'ils commencèrent à se produire au commencement du XVIIe siècle, à l'instar des *Lincei* de *Acqua Sparta*, qui s'établirent, en 1603, sous les auspices du prince Cesi. Nous avons un peu plus de lumière sur l'Académie des *Discordi* et sur celle des *Oscuri*, qui en fut une émanation. Mais, dira-t-on peut-être, quels sont ces noms baroques? A notre époque, peut-on avoir de l'indulgence ou de l'intérêt pour ces dénominations ridicules? C'était bizarre, il est vrai, mais c'était alors du goût et du bon ton. Les *Discordi* avaient pour devise une guitare ou plutôt une lyre accordée, avec ces mots : *Dicordia concors*. Les *Oscuri*, au contraire, prenaient un groupe de pierreries brutes, soumises à l'action d'une roue, avec ces mots : *Attritu splendescunt*. Le cachet de ces Sociétés disait donc assez qu'il y avait plus de sagesse dans l'objet de leurs réunions que dans le nom qu'elles avaient choisi. Quoi qu'il en soit, on a des preuves de l'existence de la Société des *Discordi*, à Arezzo, en 1628, puisque, le 7 mai de cette année, Emile Vezzoni, à la fois médecin, orateur et poëte, y lisait un discours à la louange de la monarchie; et, trois ans plus tard, à la réunion du 25 février, y faisait entendre une dissertation sur la peste. L'auteur de l'*Histoire des évêques d'Arezzo*, publiée en 1638, Bernardin Burali, prend le titre de membre de cette Académie. Le nom des *Discordi* n'était pas encore éteint quand au sein de leur Société s'en formait une autre qui, sans se détacher entièrement de sa mère, travaillait néanmoins pour son propre compte.

Les *Oscuri*, pour l'élection de leur prince, firent, en 1677, une fête qui dura du 27 novembre au 4 décembre, et à laquelle prirent part le peuple et la noblesse. Il y eut illumination et concerts, banquets et spectacles, calvacades et distributions de prix. Le tout fut terminé par un tournoi, appelé la *Joûte des Sarrasins*, faible image des spectacles guerriers du moyen âge, mais qui prouve du moins en quel honneur étaient les lettres, et l'intérêt que la cité elle-même savait alors porter à un corps savant. Il est à remarquer que les associés prenaient les noms de *Philène*, de *Tircis*, d'*Hyacinthe*, etc., dénominations arcadiennes, avant même que l'Académie Arcadienne ou des *Arcades* existât. C'était déjà un présage de la prochaine transformation des deux Sociétés. Effectivement, le 30 août 1683, les *Discordi* et les *Oscuri* se fondaient dans l'Académie dite des *Forzati*, et leur première réunion avait lieu dans l'église de Saint-Dominique, riche en souvenirs historiques. C'était dans cet édifice que Roffredo, ou Roffroi de Bénévent, donnait des leçons de droit, en 1215, quand Arezzo possédait une Université. Les *Forzati* venaient à leur tour faire entendre sous les mêmes voûtes des dissertations moins sévères. Leurs vers rappelaient plutôt le dialogue de *Tityre* et de *Ménalque*, les amours de *Daphnis* et de *Chloé*... et tout cela, pourtant, dans une église!

En 1690, la célèbre Académie des *Arcades* commença à Rome. L'année suivante, elle forma des colonies, et l'Académie des *Forzati* eut l'honneur d'être

la première (1). Cette phase de l'Académie d'Arezzo dura jusqu'à l'année 1784; et bien que, d'après leur nom et leurs constitutions, les *Forzati* fussent spécialement destinés et consacrés à la poésie, leurs registres font foi qu'ils ne négligeaient ni les matières de philosophie, ni celles de l'histoire, de l'archéologie, des sciences, au moins dans les dernières années. Malheureusement leurs travaux n'ont pas été conservés, et on le regrette d'autant plus que, parmi les membres actifs, on comptait des hommes tels que Guazzesi, Pignotti, les deux Perelli, et plusieurs autres, entre lesquels on remarquait plusieurs savants Jésuites. Mais, à dater de 1784, la Société languit un peu, et se ranima quatre ans plus tard sous le nom de *Société des Sciences et Arts*, ayant pour objet spécial la physique, l'agriculture et l'éducation, qui devait être alors le sujet de dissertations plus philosophiques que religieuses. Elle eut peu d'activité néanmoins jusqu'à l'année 1809, où, avec la protection directe du gouvernement, se reformant sous le titre d'*Académie impériale et royale des Sciences, des Lettres et des Arts*, elle s'est préparée un avenir plus certain. Un de ses premiers actes fut d'élever, en 1810, un monument en marbre à la mémoire de Pétrarque, dans la maison même où le poëte illustre d'Arezzo naquit en 1304. Après cette action, qu'elle regardait comme un devoir, l'Académie s'est donné un règlement, a tenu fréquemment des séances publiques, a recueilli plusieurs tomes de ses matériaux de famille inédits, a encouragé périodiquement les études de la jeunesse par des médailles d'or et d'argent, et a commencé une bibliothèque qui compte déjà plus de quatre mille volumes. Malgré tant de précautions, une certaine torpeur menaçait de ramener l'ancien état de langueur et d'inaction, et a fait sentir le besoin de refondre les statuts; ce qui a eu lieu en conséquence d'un rescrit de l'autorité, daté du 1er août 1828. Depuis lors tout a été régulier et exact dans l'Académie : réunions, délibérations, liste des associés, compositions pour les rentrées solennelles, etc. Un cabinet littéraire est ouvert gratuitement à l'usage des académiciens, et chaque année, au mois d'août, on fait une exposition des produits des arts et de l'industrie. Dans l'état présent de l'Académie la publication d'un journal devenait nécessaire. La Société va donc, ce qu'elle aurait dû faire plus tôt, commencer à publier des *Transactions* ou *Actes*, dont le premier cahier paraît en effet sous cette dernière dénomination, que j'ai préféré rendre par celle de *mémoires*.

Le volume est composé de deux parties : l'une pour la poésie, l'autre pour la prose, qui aura toujours la place la plus large dans le journal. Celle-ci, qui est la première, est formée de sept pièces qui consistent en *mémoires*, *notices biographiques*, *réflexions*, etc. L'Institut Historique compte plusieurs collègues dans l'Académie d'Arezzo, et la première livraison du journal prouverait tout l'honneur qu'il en retire et qu'il sait apprécier. Le premier mémoire est de

(1) Dans la lettre d'agrégation, envoyée au mois d'octobre, l'adresse est : *Ai gentilissimi e valorosissimi Pastori Arcadi, abitanti nelle Campagne Aretini.*

M. Fabroni, qui en a fourni deux autres à ce recueil. Il est d'une date déjà ancienne, car il fut lu à deux réunions de l'année 1817; mais le sujet qu'il traite conserve toujours son actualité. Il rend compte de *Recherches chimiques sur un manuscrit précieux*, dont M. Fabroni a soumis les miniatures à plusieurs expériences, qu'il offre à la curiosité des antiquaires et des hommes de goût. L'Académie de Sienne a accueilli ce mémoire avec distinction, et l'a inséré, il y a deux ans, dans le dixième tome de ses publications. Un savant ecclésiastique, M. l'abbé Vagnoni, doyen de la cathédrale d'Arezzo, a donné, dans le morceau qui vient après, une dissertation *sur l'Origine et la première direction du dôme d'Arezzo*, relevant les erreurs où sont tombés l'historien Orali et autres. On sait qu'en plusieurs villes d'Italie, prenant la partie pour le tout, on appelle *dôme* l'église entière. C'est le morceau le plus étendu du recueil. Nous ne pouvons qu'indiquer l'*Eloge du chevalier de Giudici* et la dissertation *sur les Monnaies d'Arezzo*, par M. Fabroni; la curieuse *Biographie du professeur Pierre Ermini*, lue par M. Paluzzi; le contingent fourni par MM. Maraghini et Maneuti sur la langue italienne et sur l'architecture.

Toutes ces pièces prouvent qu'il y a excès de modestie dans la profession qu'en a faite le rédacteur, qui avance, ce semble, au nom de ses collègues, que l'Académie d'Arezzo n'a pas la prétention de jeter un éclat brillant.

Nous avons dit que la poésie n'aurait dans le recueil qu'une place exceptionnelle; on a jugé dignes de cet honneur, dans la première livraison : une *Ode* de M. Sgricci, et des strophes de M. le marquis Tancone, qui méritaient en effet de s'y trouver, et par le talent dont ces messieurs ont fait preuve, et par l'objet qu'ils ont eu en vue. Tous deux ont félicité l'Académie sur le monument élevé à Pétrarque. Trois autres morceaux s'y voient encore : une *Nouvelle*, par M. Guadagnoli; des vers libres de M. Sgricci, et enfin une *Ode* de M. le professeur Pigli *sur la mort de Mme Malibran*, qui semblerait moins en rapport avec le sérieux du journal. Cet exposé rapide suffit pour nous montrer l'avantage que trouvera l'Institut Historique à l'échange de journal que fait avec nous l'Académie d'Arezzo, et je regrette moins de m'être borné à ce rapport concis, depuis que notre collègue M. Renzi a commencé, comme on l'a vu dans une des dernières livraisons de *l'Investigateur*, à suivre l'heureuse pensée de faire connaître les travaux des Sociétés littéraires qui sont en correspondance avec nous, et qu'il a promis une mention spéciale aux mémoires d'Arezzo.

BADICHE,
Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

ANALYSE PHYSIOLOGIQUE DE L'ENTENDEMENT HUMAIN,

D'APRÈS L'ORDRE DANS LEQUEL SE MANIFESTENT, SE DÉVELOPPENT ET S'OPÈRENT LES MOUVEMENTS SENSITIFS, INTELLECTUELS, AFFECTIFS ET MORAUX,

SUIVIE D'EXERCICES SUR DIVERS SUJETS DE PHILOSOPHIE,

PAR LE DOCTEUR GOLLINEAU,

Membre de l'Académie royale de Médecine, etc.

La psychologie, c'est-à-dire cette partie de la philosophie qui traite de l'âme et de ses facultés, doit naturellement faire partie des études médicales, car la connaissance complète de l'homme suppose toujours celle de l'esprit qui l'anime. En effet, ne considérer le corps humain que sous le rapport de sa structure, c'est n'étudier la question que de l'un de ses côtés et la restreindre dans les attributs de la matière. Si, d'une part, quelques philosophes ont regardé notre corps comme étant une enveloppe grossière qui ne devait être comptée pour rien, de l'autre, certains physiologistes ont été trop exclusifs dans le système organique, et ont eu le tort de circonscrire l'étude de l'homme dans le domaine de l'anatomie. Ceux-ci ont nié l'existence de l'âme, parce que, l'ayant cherchée dans l'organisation, ils n'ont pu la trouver sous la pointe de leur scalpel; ceux-là, au contraire, qui n'ont envisagé la question que des hauteurs nébuleuses de la métaphysique, ont nié l'existence du corps, c'est-à-dire la partie la plus palpable et la plus évidente de l'homme.

Pour arriver à des conséquences plus rapprochées de la vérité, il fallait donc étudier l'homme sous le double rapport de son organisation et de son entendement, c'est-à-dire tel qu'il a été fait par le Créateur, matière et esprit, corps et âme. C'est ainsi que cette question importante a été envisagée par M. le docteur Collineau, auteur de l'ouvrage dont nous venons vous rendre compte.

Ce médecin, tout à la fois philosophe et physiologiste distingué, nous a toujours semblé, dans ses raisonnements et ses conséquences, aussi éloigné du matérialisme étroit, qui n'admet que ce qui tombe sous les sens, que de l'idéalisme obscur, qui se perd à force de subtilité. Ce qui nous a surtout frappé dans la lecture de cet ouvrage, c'est la sûreté de jugement et la liberté d'opinion au moyen desquelles l'auteur approfondit quelques points de la philosophie, afin de donner des idées plus nettes sur divers êtres métaphysiques désignés sous les noms d'entendement, d'intelligence, d'âme, etc.

Il fallait, pour atteindre ce but, joindre à la sagacité du métaphysicien un autre ordre tout spécial d'études, c'est-à-dire s'aider des connaissances que nous fournit la physiologie. Si cette science n'est pas la philosophie, comme on a voulu le prétendre, elle lui fournit au moins des lumières sur ce qui concerne l'entendement humain et toutes les facultés supérieures de l'homme;

quoiqu'elle ait des limites étroites, elle découvre en partie certains phénomènes dont le voile ne sera jamais soulevé qu'imparfaitement, et dont Dieu, qui vivifie sans cesse le monde, connaît seul tous les secrets.

Nous devons donc toutes nos sympathies à un homme qui, dans un ouvrage important, prouve que la médecine ne conduit pas à l'athéisme, comme on a voulu le dire, et qu'au contraire l'étude du corps humain, sous le rapport de sa structure, de ses fonctions et de son entendement, élève notre âme vers son Créateur ; aussi la lecture de l'ouvrage de notre confrère nous a-t-elle causé un véritable plaisir, et sommes-nous heureux d'avoir à vous entretenir de travaux qui se font remarquer par une noble indépendance et la conviction la plus complète.

Voulant donner à son traité une disposition méthodique, l'auteur l'a divisé en trois parties fondamentales.

La première, qui est la plus importante de l'ouvrage, contient un système complet de psychologie, car elle embrasse le principe de la vie, la sensibilité, les actes sensitifs, intellectuels, affectifs et moraux ; la mémoire, les souvenirs, l'abstraction, la prévision, le pressentiment, l'instinct, l'intelligence, l'entendement, l'esprit, l'âme, l'origine, la cause et la nature des idées ; la pensée, la nature et le nombre des facultés ; enfin une foule d'autres questions qu'il serait trop long de rappeler et sur lesquelles il est impossible de s'étendre.

M. Collineau trouve dans la cause immédiate des perceptions et des idées trois propriétés principales qui sont : la propriété instinctive, la propriété affective et la propriété mémorative, d'où naissent d'abord la comparaison, le jugement et la réflexion ; puis les goûts, les besoins, la crainte, etc. ; enfin la possibilité de rappeler des idées acquises et des actes accomplis. Pour coordonner et enchaîner tous ces actes métaphysiques, l'auteur en a fait l'objet d'un tableau qui résume avec exactitude l'analyse de l'entendement en général. Dans ce tableau il établit la différence entre les faits d'après les époques auxquelles ils se rapportent ; c'est-à-dire qu'il les divise en présents, en passés et en futurs. Cette division est si simple et si naturelle qu'elle existe dans toutes les langues ; car chez tous les hommes la pensée se développe dans le présent ; tous se rappellent le passé par la mémoire ; enfin tous vivent dans l'avenir par la prévoyance.

En pénétrant plus avant dans son sujet, l'auteur examine ce qu'il faut entendre par la raison, l'intelligence, l'entendement ; il disserte sur la vie sensitive, intellectuelle et morale, et sur toutes les autres questions que nous avons signalées plus haut ; puis il consacre un chapitre à la méthode en général, qui est l'appui de tout raisonnement et le point le plus important de la métaphysique. Enfin, après avoir dit quelques mots sur la formation du langage, il ajoute qu'en définitive la langue la mieux faite est celle qui représente avec le plus d'exactitude le plus grand nombre d'idées et de sentiments.

Dans la seconde partie de son ouvrage, M. Collineau développe les principes qu'il a posés, et, en complétant ses idées, il émet sur l'idéogénie des opinions

d'autant plus justes qu'elles ne dérivent jamais d'un système arrêté. Après avoir traité successivement de la distinction et de l'union de l'âme avec le corps, de la nature et de la prééminence des agents métaphysiques, il ajoute un résumé général qui, par la liaison de ses idées, forme une doctrine psychologique en rapport avec les principes qui servent de base à son ouvrage. Nous devons dire que ce résumé se compose de cinquante propositions dont nous allons rapporter les trois dernières, que nous choisissons exprès pour donner une idée de la manière de l'auteur et même de son orthodoxie religieuse.

Quels que soient le principe d'existence et la simplicité de l'âme, elle est quelque chose, elle vient de quelque chose, elle retourne à quelque chose. Si le corps ne se détruit pas à l'instant même de la mort, pourquoi l'âme, dont l'existence n'est pas moins réelle, et qui, par sa nature, est à l'abri des agents de destruction, s'anéantirait-elle subitement? Non-seulement elle doit être immortelle, rémunérable ou punissable, suivant des conditions relatives à son degré de perfection ou d'imperfection, à des penchants acquis ou non réprimés, mais elle doit l'être par une volonté suprême, à moins d'abjurer le bon sens et la morale universelle.

Le sentiment religieux est dans le cœur; c'est la dernière et la plus solide affection. Un coup d'œil sur les œuvres du Créateur l'inspire et le développe mieux que tous les discours et les livres.

La morale se soutient et s'affermit par les préceptes; elle se propage et se féconde par les bons exemples.

La plupart des propositions de l'auteur sont intellectuelles et morales, et sont par cela même ce qu'il y a de plus évident, car elles sont fondées sur le principe immuable du vrai, du juste et du bien.

Enfin la troisième partie de cet ouvrage est consacrée à des exercices sur divers points de la philosophie, entre autres le fameux axiome: *Nihil est in intellectu quod non prius fuerit in sensu;* et le célèbre enthymème de Descartes: *Cogito, ergo sum.* Il passe en revue l'assentiment universel, le libre arbitre, et il termine par le parallèle entre le libre arbitre de l'homme et celui des animaux.

Dans la carrière qu'il parcourt, l'auteur cherche toujours la vérité avec soin et bonne foi, et ne se joue jamais avec son imagination; ses idées sont nettes, ses appréciations sont méthodiquement exposées, et ses raisonnements conduisent à des conséquences naturelles. Son style est correct, simple, précis et toujours approprié à son sujet; ses observations sont heureuses, fécondes, et souvent originales; enfin cet ouvrage est, à notre avis, l'une des meilleures productions philosophiques qui ait été publiée dans notre langue.

COLOMBAT (de l'Isère),
Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** La 1re classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le mercredi 6 décembre, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne).

La classe reçoit plusieurs volumes et brochures, parmi lesquels on remarque l'ouvrage suivant : HISTOIRE UNIVERSELLE, par Cesare Cantù, *soigneusement remaniée par l'auteur, et traduite sous ses yeux* par Eugène Aroux, ancien député, et P. Piersilvestro Leopardi; tome Ier, in-8°; chez F. Didot. L'ouvrage formera dix-huit volumes in-8°; un volume paraissant tous les deux mois. M. Jules de Bertou est chargé d'en rendre compte. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

MM. de Monglave et Renzi proposent, comme membre correspondant, M. J.-F.-A. Kraetzer-Bassaerts, docteur ès-lettres, employé au ministère des affaires étrangères. Ce candidat offre à l'Institut Historique un *Tableau statistique des Etats composant la Confédération germanique.*

MM. l'abbé Malavergne (de Bordeaux) et de Monglave proposent, comme membres correspondants, Monseigneur Arnaldi, prélat de la cour romaine, et le comte Edouard Dousse d'Armanon. Le premier présente un *Eloge funèbre de feu la princesse Borghèse* (en italien), et le second, une épître, en vers français, adressée à S. S. Grégoire XVI, et intitulée : *les Deux Grégoires.*

Sont nommés commissaires pour l'examen de ces trois candidatures : MM. Lairtullier, Renzi et Dufey (de l'Yonne).

Sur le rapport de M. Renzi, M. Borgnana, jurisconsulte et avocat à Rome, est admis comme membre correspondant, sauf la sanction de l'assemblée générale.

M. Dufey (de l'Yonne) lit un rapport sur un ouvrage intitulé : *Coup d'œil sur les Asturies*, notes extraites d'un voyage en Espagne, par M. le comte Alexandre Holinski. — Ce rapport est renvoyé au comité du journal (voyez la précédente livraison, page 466).

*** Le mercredi 13 décembre, séance de la 2e classe (*Histoire des Langues et des Littératures*), sous la présidence de M. Alix.

M. le président de la Société de Géographie adresse à l'Institut Historique plusieurs lettres d'invitation pour la seconde séance générale de l'année 1843, que cette Société tiendra à l'Hôtel-de-Ville le mercredi 15 décembre.

La classe reçoit un ouvrage en double exemplaire intitulé : GERSONIANA : *Recherches bibliographiques, etc., sur l'origine de l'Imitation de Jésus-Christ*, publiées par M. Spencer Smith; 1 vol. grand in-8°. On se rappelle que notre savant collègue nous a envoyé précédemment deux cahiers contenant des frag-

ments inédits de Gerson (avec *fac-simile*), extraits des manuscrits de sa bibliothèque particulière. — M. O. Leroy est chargé de rendre compte de cet ouvrage.

Des remerciements sont votés à M. Spencer Smith et à M. le président de la Société de Géographie.

MM. Reclam et Alix proposent, comme membre résidant, M. Charles-Henri Graf, de Mulhouse (Haut-Rhin). M. Graf envoie à l'appui de sa candidature deux Thèses soutenues par lui, en 1842, devant la Faculté de Théologie protestante de Strasbourg, pour obtenir le grade de licencié en théologie : 1° un *Essai sur la vie et les écrits de Jacques Lefèvre d'Etaples*, in-8° de 130 pages ; 2° *De librorum Samuelis et Regum compositione, scriptoribus, fide historica, imprimis de rerum a Samuele gestarum auctoritate dissertatio critica*, in-4° de 68 pages.

MM. Ernest Breton et Renzi proposent également comme membre correspondant, M. Léon Galoppe d'Ouquaire. Ce candidat offre à la classe un volume de mélanges, prose et vers, intitulé : *Feuilles volantes*.

Sont chargés de l'examen de ces deux candidatures : MM. Alix, Reclam et Fontaine.

M. Renzi fait un rapport favorable sur la candidature de M. l'abbé Bélières, missionnaire apostolique à la Guyane française. M. Bélières, qui se trouve en France pour quelques mois, a offert à l'Institut Historique divers objets en usage chez les sauvages de la Guyane, des armes de chasse et de pêche, etc. ; il se propose de nous envoyer un peu plus tard des documents sur les langues des peuples avec lesquels il a été en rapport. M. Bélières est admis, par vote au scrutin secret, sauf la sanction de l'assemblée générale.

M. Renzi lit un travail qui a pour titre : *Mémoire sur les Incas et sur les langues aymara-quichua*. Ce mémoire est renvoyé au comité du journal, par vote au scrutin secret (*voyez* la précédente livraison, page 441).

*** La 3e classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le mercredi 20 décembre, sous la présidence de M. l'abbé Badiche.

M. Bernard-Jullien offre à ses collègues un travail publié par lui dans *l'Instituteur primaire*, sous ce titre : *Au guy l'an neuf*, ou *Y a-t-il des synonymes?*

La classe reçoit encore plusieurs volumes et revues qui seront annoncés au *Bulletin bibliographique*.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. le docteur Colombat (de l'Isère) lit un rapport sur un ouvrage intitulé : *Analyse physiologique de l'entendement humain, d'après l'ordre dans lequel se manifestent, se développent et s'opèrent les mouvements sensitifs, intellectuels et moraux, suivie d'aperçus sur divers sujets de philosophie ;* par le docteur J.-C. Collineau, membre de l'Académie royale de Médecine, etc. ; 1 vol.

in-8°, 1843. — La discussion sur ce rapport et sur l'ouvrage qui en est l'objet est renvoyée à la prochaine séance. (*Voyez* la présente livraison, p. 31.)

L'ordre du jour appelle la discussion sur les deux rapports lus à la dernière séance (mercredi 15 novembre) : 1° Rapport de M. N. de Berty sur l'ouvrage intitulé : *des Jésuites*, par MM. Michelet et Quinet, professeurs au Collége de France ; 2° Rapport de M. Léopold Lapalme sur l'ouvrage qui a pour titre : *des Jésuites*, par un Solitaire ; *réponse à MM. Michelet et Quinet.*

L'espace nous manque pour rapporter en détail cette discussion qui a occupé une longue séance ; nous dirons seulement qu'elle a été précise, élevée, savante, vive quelquefois, mais toujours parfaitement convenable. Les orateurs qui y ont pris part sont : MM. Fresse-Montval, Bernard-Jullien, Masson, Buchet de Cublize, Leudière, l'abbé Laroque, N. de Berty, Léopold Lapalme, l'abbé Badiche et Hippolyte Barbier.

*** Le mercredi 27 décembre, séance de la 4e classe (*Histoire des Beaux-Arts*), sous la présidence de M. Foyatier.

La classe reçoit d'un de ses membres l'ouvrage suivant : *le Chanteur-Accompagnateur*, ou *Traité du clavier, de la basse chiffrée, de l'harmonie simple et composée ;* suivi de conseils sur la manière de faire des notes d'agrément, points d'orgue, etc., toujours soumis aux règles de la plus pure harmonie et de l'expression la plus caractéristique, suivant le genre de chaque voix ; ouvrage indispensable aux personnes qui, s'occupant de chant, sont privées d'un accompagnateur spécial, par M. A. Elwart, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome, professeur d'harmonie au Conservatoire, etc. ; in-8° de 96 pages. M. le prince de la Moskowa sera prié de rendre compte de cet ouvrage. — Des remerciements sont votés au donateur.

MM. le chevalier Fabi-Montani et Foyatier proposent comme membre correspondant M. le baron Camille Trasmondo, docteur médecin-chirurgien, professeur à l'Université de la Sapienza, à Rome. M. le docteur Trasmondo s'est fait connaître depuis longtemps par ses travaux scientifiques. — Sont nommés commissaires pour l'examen de cette candidature : MM. Foyatier, de Brière et le docteur Josat.

Notre collègue M. Gauthier-Stirum, maire de Seurre (Côte-d'Or), envoie à la Société le dessin d'une tête antique trouvée dernièrement dans la Saône, à Pouilly, près de Seurre. Ce dessin a été fait par lui-même avec le soin et le talent qu'il apporte toujours à ces sortes de travaux. M. Foyatier est chargé de donner son opinion à la classe sur ce morceau de sculpture. Il sera demandé, s'il y a lieu, de nouveaux renseignements à M. Gauthier-Stirum. En attendant, la classe, qui n'oublie pas ses communications antérieures, lui vote à l'unanimité des remerciements.

M. Renzi lit une notice sur un *Traité de Littérature italienne*, par M. Cimorelli (ouvrage inédit), en italien, qui formera plusieurs volumes, sous ce titre :

Saggi di Belle-Lettere italiane. — Renvoi au comité du journal (*voyez* la précédente livraison, page 476).

*** L'assemblée générale du mois de décembre (*les quatre classes réunies*) a eu lieu le vendredi 29 décembre, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne).

M. le secrétaire donne lecture d'une lettre de notre collègue M. Ph. Aubé, contenant des observations sur diverses parties de son ouvrage intitulé : *le Brahmane*, ou *l'École de la Raison*. Cette lettre est renvoyée à M. Léopold Lapalme, chargé de rendre compte de l'ouvrage.

Notre collègue M. Amand Guérin, rédacteur en chef et gérant du journal *le Quimperrois*, qui paraît à Quimper (Finistère), envoie plusieurs numéros de cette feuille, dans lesquels il a annoncé les articles publiés dans ces derniers temps par notre journal, et le *Programme des Cours publics et gratuits* de l'Institut Historique pour l'année scolaire 1843-44.

M. le secrétaire fait connaître les livres offerts à l'Institut Historique pendant le mois de décembre. — Des remerciements sont votés aux donateurs, et en particulier à M. Amand Guérin.

L'assemblée sanctionne, par votes au scrutin secret, l'élection de M. Borgnana, avocat à Rome, admis par la 1re classe en qualité de membre correspondant, et celle de M. l'abbé Bélières, missionnaire apostolique à la Guyane française, admis en la même qualité par la 2e classe.

M. le docteur Sigaud, premier médecin de S. M. l'empereur du Brésil, lit un mémoire *Sur les Progrès de la géographie au Brésil, et sur la nécessité de dresser une carte générale de cet empire*. Ce mémoire, écouté avec le plus vif intérêt par l'assemblée, est renvoyé au comité du journal.

M. Leudière fait un rapport sur un ouvrage intitulé : *Catalogue des livres composant la bibliothèque poétique de M. Viollet-Leduc, et recueillis par lui*; tome Ier, in-8°, 1843. Sous un titre beaucoup trop modeste ce volume renferme l'histoire curieuse et à peu près complète de nos vieux poëtes français. Chaque nom est accompagné d'une notice et de citations choisies. Le rapport de M. Leudière est renvoyé au comité du journal.

CHRONIQUE.

Notre honorable collègue M. le chevalier Catrufo, auquel la scène française et italienne doit plusieurs ouvrages lyriques, couronnés la plupart d'un éclatant succès, et l'art pratique un bon traité des voix et d'instrumentation, a présenté à l'Institut Historique un savant mémoire qui a pour titre : *le Prismophone*, ou l'Harmonie des sons et des couleurs. Soumis à l'examen d'une commission nommée dans le sein de la 4e classe, ce mémoire a été renvoyé au comité du journal, qui en a ordonné l'impression en entier. Ce n'est que par suite de l'ab-

ence de l'auteur que nous avons ajourné cette publication à cause des difficultés d'exécution.

Il nous tarde de soumettre à nos lecteurs un mémoire dans lequel l'auteur prouve presque mathématiquement l'analogie qui existe entre les couleurs du *prisme solaire* et les sons du *corps sonore*. C'est par une démonstration théorique et pratique qu'il fait voir l'accord de ces couleurs et du système harmonique moderne. R...

L'harmonie des diverses nuances des couleurs est un modèle que tout peintre devrait avoir devant lui pour imiter les grands maîtres de l'école italienne.

—*Description du Télescope gigantesque construit en Angleterre* par lord Rosse; traduction de notre honorable collègue M. le comte Le Peletier d'Aunay (1). — La matière dont le *specolum* ou réflecteur de ce grand télescope a été composée est plus dure que l'acier et cependant si fragile qu'un léger coup peut la briser en morceaux ; et le moindre degré de chaleur communiqué sans précaution est susceptible de fendre ce miroir.

Pour le former, lord Rosse a fait fondre un mélange de cuivre et d'étain dans la proportion de 58,9 parties de cuivre et de 126,4 parties d'étain. Ce réflecteur a 72 pouces de diamètre, et le tube du télescope 52 pieds (anglais) de longueur.

La construction d'un aussi vaste réflecteur présentait de très-grandes difficultés. D'abord, il arrive très-souvent que la matière métallique, en se refroidissant, se fend ou présente des trous et des boursouflures qui ne permettent pas d'en faire usage. Lord Rosse est parvenu, en employant les moyens les plus ingénieux, à vaincre cet obstacle. L'habileté des ouvriers a surmonté une autre difficulté qui consistait à moudre et à polir la surface du réflecteur en lui donnant la forme requise d'une parabole. Cette dernière difficulté augmente avec l'étendue de la surface; aussi peu de physiciens sont disposés à entreprendre la construction de réflecteurs de plus de 8 pouces de diamètre.

Un télescope dont M. Edmondson fait usage, et qui a 15 pouces de diamètre, grandit mille fois les objets dans les conditions les plus favorables; mais ordinairement il les amplifie entre 220 et 700. Or il y a lieu de croire que la puissance du télescope de lord Rosse, qui a 72 pouces, croîtra dans la proportion du carré de 15 à celui de 72, en supposant les surfaces d'une aussi bonne exécution et le degré de lumière égal.

Le docteur Robinson regrette de ne pouvoir faire connaître encore les curieux résultats et les importantes découvertes qu'on ne pourra manquer d'obtenir avec ce gigantesque instrument. Déjà, au moyen du télescope de 3 pieds de diamètre, actuellement employé pour les observations astronomiques à Parsontown, on est parvenu à jeter quelque lumière sur ces groupes d'étoiles qui

(1) Ces détails, dus au docteur Robinson, d'Armagh, et à M. Edmondson, nous ont été communiqués par notre honorable collègue M. William Gardiner.

ne semblaient former qu'une seule tache dans le ciel, et qu'on a vu se dégager et révéler de nouveaux mondes. Il en est de même pour ces lueurs douteuses où l'on distingue maintenant des étoiles, des contours et des irrégularités que les Herschell n'avaient pu reconnaître.

Il faudra surtout observer la lune avec le grand télescope pour bien apprécier sa puissance. On espère que de savants géologues s'empresseront d'étudier soigneusement notre satellite par ce nouveau moyen d'investigation. Les effets produits par les forces primitives et les principaux agents de la nature seront là plus faciles à reconnaître, tandis que sur notre planète leurs résultats ont pu être affaiblis ou masqués par d'autres influences.

On prétend que la puissance amplificative ou grossissante de ce télescope-monstre doit être telle qu'une portion de la lune, de la grandeur d'une maison, deviendra visible. Malgré l'énormité et le poids de cette machine, ses supports sont si bien disposés qu'une seule personne peut la mouvoir et la diriger avec facilité.

— Bien que par une circonstance imprévue l'insertion de cette notice ait été retardée, nous ne pouvons oublier de faire mention de l'intéressante réunion des sourds-muets actuellement à Paris, qui a eu lieu dans un banquet, le 3 décembre dernier, à l'occasion du 181e anniversaire de la naissance de l'illustre abbé de L'Epée, sous la présidence de M. Ferdinand Berthier, l'un d'eux, doyen des professeurs de l'Institution royale des Sourds-Muets de Paris, et membre de l'Institut Historique.

Dans cette occasion solennelle, qui se renouvelle chaque année à pareille époque, le vénérable fondateur de l'institution destinée à ouvrir aux jeunes sourds-muets les portes de l'intelligence et le temple des arts reçoit de la part de tous ceux qui ont eu part aux bienfaits de cette belle institution de nouveaux témoignages de leur vive reconnaissance.

Après l'explosion réitérée de ces nobles sentiments, dont M. Eugène de Monglave, notre secrétaire perpétuel, a été l'éloquent interprète auprès de toutes les personnes admises à cette réunion, l'assemblée s'est occupée des moyens d'accroître encore la diffusion des lumières au sein de cette république exceptionnelle, en activant les progrès de la Société centrale des Sourds-Muets, et en y joignant des cours publics gratuits et un journal spécial rédigé par des sourds-muets.

On ne saurait élever aucun doute sur les heureux résultats qu'on obtiendra de ces nouvelles sources d'instruction, puisque dès à présent, et avant même qu'elles leur soient ouvertes, les sourds-muets comptent dans leurs rangs des poëtes, des littérateurs, des peintres, des graveurs, des lithographes, des mécaniciens, des horlogers, etc.

De pareils succès ont naturellement inspiré à M. de Monglave ce dernier toast, qui a été accueilli par des acclamations générales :

A la gloire des sourds-muets, à leur bonheur, à leur avenir ! A.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Bulletin de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles; numéros 6 et 7 du tome X; in-8°; 1843.

Les Jésuites, par un Solitaire. Réponse à MM. Michelet et Quinet; 1 vol. in-12. 1843.

Histoire de Montauban sous la domination anglaise et jusqu'à sa réunion à la couronne de France; par notre collègue M. Devals aîné, de Montauban; 1 vol. in-8°. 1843.

Cenno sulla lebbra, par notre collègue M. le chevalier docteur Benedetto Trompeo, médecin de S. M. la reine Christine de Sardaigne; in-8°. Pise, 1843.

Résumé des travaux de la Société Centrale des Sourds-Muets de Paris pendant l'année 1842-43, par Eugène Allibert, secrétaire de cette Société; in-8°. 1843.

Annales Scientifiques et Littéraires de l'Auvergne, publiées par l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand, sous la direction de M. Lecoq, rédacteur en chef, etc.; tome XVI, numéros de mars et avril 1843.

Considérations sur l'influence de la religion dans les maisons centrales de force et de correction, par M. l'abbé Laroque, vicaire-chapelain des Invalides, etc.; in-8°. 1843.

Histoire des villes de France; chroniques, traditions, légendes, institutions, coutumes, mœurs et statistiques locales; par Aristide Guilbert et une Société de membres de l'Institut, de savants, de magistrats, etc.; programme, in-8°. 1843.

Histoire de France. — *Louis XI et Charles-le-Téméraire*, par notre collègue M. Michelet; tome VI; 1 vol. in-8°. Paris, chez Hachette. 1844.

Gersoniana, *Recherches bibliographiques, etc., sur l'origine de l'Imitation de Jésus-Christ*, publiées par notre collègue M. Jean Spencer-Smith; 1 vol. grand in-8°. Caen, chez Hardel et chez Mencel; Paris, chez Derache. 1843.

Essai sur la topographie de Tyr, par notre collègue M. Jules de Bertou (mémoire lu par l'auteur à l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres); in-8°, avec deux plans. Chez Firmin Didot frères. 1843.

Instituzione elementari di Geografia naturale, topografica, politica, astronomica, fisica e morale, ordinata con nuovo metodo in otto periodi; par notre collègue M. Ferdinand de Luca, membre de l'Académie royale des Sciences de Naples, etc.; 1 vol. in-8°. Naples, chez Fibreno. 1843.

Nuovi Elementi di geografia antica, par le même auteur; cahier in-8°. 1843.

Sullo studio della geografia in Napoli, par Vito Buonsanto; cahier in-8°.

Le secrétaire perpétuel, Eugène Garay de Monglave.

L'Administrateur-trésorier, A. Renel.

MÉMOIRES.

PRINCIPES GÉNÉRAUX
DE L'ÉCRITURE HIÉROGLYPHIQUE.

Melior omnino magistra veritatis natura est.
Div. Ammianus.

Diodore de Sicile * nous affirme que les hiéroglyphes égyptiens ne sont pas les éléments d'une écriture syllabique, c'est-à-dire peignant les sons, mais bien les éléments d'une écriture idéographique, c'est-à-dire peignant les idées.

Plutarque **, en nous donnant la traduction des hiéroglyphes gravés sur le portique du temple de Minerve à Saïs, justifie complétement l'assertion de Diodore.

Apulée ***, en nous parlant des livres sacrés que le grand-prêtre tirait du fond du sanctuaire pour les expliquer aux initiés, déclare qu'ils exprimaient les idées au moyen de différentes figures d'animaux, de nœuds, de roues et de filaments.

Cosmas l'Epygtien **** considérait les hiéroglyphes, non pas comme des lettres, mais seulement comme des symboles qui signifient une chose en général, et au moyen desquels il est impossible de transcrire un discours suivi.

Or, Diodore avait conversé avec les prêtres égyptiens, et, par conséquent, devait avoir une idée exacte de leur écriture sacrée.

Plutarque, qui s'adresse à une prêtresse d'Isis, devait savoir à peu près ce qu'étaient les hiéroglyphes.

Cosmas, moine, qui vivait dans le VIe siècle, époque où l'on fabriquait encore des abraxas hiéroglyphiques, connaissait la valeur de leurs caractères mystérieux.

Et tous nous disent que l'écriture sacrée des Egyptiens est une écriture idéographique. Proclus, saint Clément d'Alexandrie et Porphyre confirment cette opinion ; enfin, Horapollon est là avec son traité spécial pour nous apprendre que les hiéroglyphes ne sont pas des lettres.

C'est donc seulement comme écriture idéographique que nous devons considérer les hiéroglyphes égyptiens.

* Livre III.
** *Traité d'Isis et d'Osiris*, chap. 15.
*** *Métamorphoses*, livre XI.
**** *Géographie chrétienne*.

L'écriture hiéroglyphique se compose de trois écritures que nous appellerons *iconographique, schémaïque* et *symbolique*.

Avec l'écriture iconographique, on peint l'objet dont on veut transmettre l'idée. Ainsi, pour rendre iconographiquement l'idée de *cheval*, on représente un cheval (1).

Avec l'écriture schémaïque, on peint l'homme faisant le geste qui exprime l'idée. Pour rendre schémaïquement l'idée du *ciel*, on peut représenter un homme les deux bras tendus vers le ciel, geste naturel de celui qui le désigne ou qui l'implore (2).

Enfin, avec l'écriture symbolique, on peint l'objet qui rappelle l'idée. Pour rendre symboliquement l'idée d'*élévation*, on peut représenter un épervier les ailes étendues, parce que cet oiseau, planant ordinairement dans le ciel pour y chercher sa proie *, rappelle l'idée d'*élévation* (3).

Les symboles sont la partie la plus importante de l'écriture hiéroglyphique, et l'on ne pourrait pas espérer de retrouver leur valeur exacte si, comme on l'a prétendu, cette valeur avait été arbitraire. Le lion, par exemple, est pour nous le symbole du *courage*, pour nous qui n'avons vu le lion que dans nos ménageries, et qui, frappés de son aspect imposant, admettons que son courage répond à la majesté de sa face. Mais pour l'Africain, voisin du lion, ce rétrogriffe n'est que le symbole de la *poltronnerie*, car le lion, si fort et si puissant, fuit toujours à l'aspect de l'homme, et les cris d'une femme et d'un enfant suffisent pour l'épouvanter. Quelle sera donc la valeur symbolique du lion, si nous consultons, pour la déterminer, les qualités morales de ce quadrupède ? Sera-t-il l'emblème du courage ou celui de la poltronnerie ?

J'ai un âne doux et obéissant : j'en ferai le symbole de la *patience*; l'âne de notre voisin est rétif : il en fera l'emblème de l'*entêtement* ; vous avez un peccata qui rue et qui mord : vous lui ferez signifier *méchanceté* dans vos caractères hiéroglyphiques ; comment alors pourrons-nous nous entendre ?

Les anciens évitèrent l'écueil de l'incertitude en ne basant la valeur symbolique de différents animaux que sur *leurs habitudes caractéristiques* et *sur leurs qualités physiques prédominantes*. Ainsi, l'âne (4), qui a la manie de tourner toujours le derrière au vent, fut pour eux le symbole du *vent*. Le chacal (5), qui ne vague que pendant la nuit, devint celui des *ténèbres*. Le lièvre (6), dont

(1) (2) (3) (4) (5) (6)

Le vol circulaire et moelleux de l'épervier charme les petits oiseaux qui le suivent en poussant des cris semblables à ceux qu'ils font entendre lorsque la gueule béante d'un serpent les attire. L'épervier les saisit dès qu'ils arrivent à portée.

l'ouïe est d'une extrême finesse, fut l'emblème de l'*audition*, etc., etc.; tandis que pour nous l'âne, le chacal et le lièvre seraient les symboles de la *stupidité*, de la *ruse* et de la *peur*.

La représentation exacte d'un âne, d'un chacal ou d'un lièvre, comme celle de la plupart des autres symboles, demandant une étude assez approfondie du dessin, et occasionnant une grande perte de temps, les hiérogrammates durent bientôt aviser au moyen d'abréger ces mêmes symboles ; et pour cela ils se basèrent encore sur l'observation de la nature. L'âne étant le seul quadrupède qui ait une *croix* sur le dos, le chacal étant de tous les animaux celui dont la *queue* est la plus touffue, et le lièvre celui qui a les plus longues oreilles, une croix (1), une queue *touffue* (2) et une oreille pointue (3) devinrent l'abréviation naturelle de l'âne, du chacal et de lièvre ; et chaque abréviation eut, dans l'écriture *hiéroglyphique*, la même valeur que le symbole dont elle dérivait.

Tout ce qui précède est généralement confirmé par Horapollon, qui donne presque toujours aux différents animaux, ou à leurs abréviations symboliques, des valeurs tirées de leurs qualités physiques prédominantes ou de leurs habitudes caractéristiques, quoiqu'il paraisse ignorer, d'ailleurs, la règle fondamentale de la symbolique égyptienne ; aussi le plus souvent donne-t-il une valeur exacte, et une raison absurde pour justifier cette même valeur *. Dans son second livre des hiéroglyphes, il se borne ordinairement à nous donner une valeur symbolique sans la justifier; ainsi, il nous dit ** « : Une corne de bœuf signifie « travail, » et « une corne de vache signifie vengeance ***. » Sans chercher ici comment les Egyptiens distinguaient une corne de bœuf d'avec une corne de vache, nous reconnaîtrons que ce sont des abréviations symboliques qui ont la même valeur que les symboles dont elles dérivent. Effectivement le bœuf, qu'il ne faut pas confondre avec le taureau, le bœuf, qui, en Egypte, laboure, bat le blé, transporte les récoltes, fait tourner les roues hydrauliques qui servent à l'irrigation des terres; le bœuf, travailleur par excellence, est le symbole du travail dans l'écriture hiéroglyphique, et par suite une *corne de bœuf*, abréviation symbolique, peut signifier *travail*. Mais pourquoi la vache est-elle le symbole de la *vengeance?* Au lieu d'aller chercher avec Klaproth l'analogie qui peut exister entre les mots coptes ⲦⲀⲠ (tap), *corne*, et ⲦⲀⲤⲀⲔⲞ (tacako), *châtiment*,

(1) (2) (3)

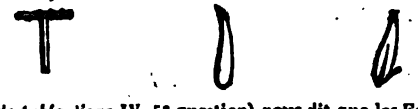

* Plutarque (*Propos de table*, livre IV, 5e question) nous dit que les Egyptiens, pour rendre l'idée d'*audition* avec leurs caractères hiéroglyphiques, peignaient un *lièvre*. Horapollon nous dit bien (liv. I, hiéroglyphe 47) qu'une *oreille* est le symbole de l'*audition ;* mais il prend cette oreille pour une *oreille de taureau*, et justifie cette valeur par une allégation absurde.

** Hiéroglyphe 17.

*** Hiéroglyphe 18.

ou de courir avec Seyffarth après l'influence astrologique de la planète de Saturne, consultons plutôt les tauréadors. Si vous demandez à ces mêmes tauréadors, qui affrontent les taureaux les plus agiles et les plus furieux, de se battre avec une vache chétive, soyez bien certain qu'ils refuseront la partie. Et voici pourquoi : lorsqu'un taureau lancé baisse la tête pour frapper celui qui le provoque, ce taureau ferme toujours les yeux, et le tauréador n'a qu'à s'écarter lestement pour éviter le coup ; puis, tandis que le taureau stupéfait cherche devant lui l'adversaire qu'il a manqué, celui-ci le perce de son épée ou lui plante une flèche dans le fanon. Mais la vache frappe les yeux ouverts, et, au moment où le tauréador croirait pouvoir lui échapper en sautant à côté, comme celle-ci ne le perd jamais de vue, en se retournant vivement, elle le saisirait pour ainsi dire au vol. La vache, qui a pour caractère distinctif de ne pas manquer celui qui se risque avec elle, devint, par cela même, le symbole de la *vengeance*, et par suite une *corne de vache*, abréviation symbolique, signifia *vengeance*, comme nous le dit Horapollon, quoique dans les hiéroglyphes purs la vache n'ait jamais cette valeur.

On abrégea aussi l'écriture schémaïque ; en conséquence, pour exprimer l'idée de *ciel*, au lieu de peindre un homme les deux bras tendus vers le ciel, on se borna à représenter les deux bras élevés (1). Pour exprimer l'idée de *mouvement*, au lieu de peindre un homme qui marche (2), on se contenta de représenter les deux jambes écartées, etc., etc. (3). Quant à l'écriture iconographique, elle ne peut pas s'abréger. Ainsi, pour rendre l'idée de *cheval*, on ne peut pas se borner à peindre la tête, les jambes ou la queue du cheval ; il faut nécessairement représenter le cheval tout entier.

Dès à présent on peut apercevoir comment il est possible de distinguer les trois écritures dans un texte hiéroglyphique, la représentation d'un animal tout entier appartenant à l'écriture iconographique ; les parties du corps humain, telles que les bras, les mains et les jambes, à l'écriture schémaïque ; tout le reste, à l'écriture symbolique. Cependant, cette règle générale ne laissait pas de souffrir des exceptions, si nous nous en rapportons aux textes hiéroglyphiques des prêtres de la Haute-Egypte, qui avaient la prétention de conserver, comme les Ethiopiens, l'*écriture primitive* dans toute sa pureté. En effet, un épervier, les ailes étendues, rappela d'abord l'idée d'élévation, comme nous l'avons déjà vu. Une aile d'épervier (4) étant l'abréviation naturelle de cet épervier symbolique, cette abréviation une fois adoptée, l'épervier tout entier

(1) (2) (3) (4)

n'aurait dû avoir qu'une valeur iconographique, et ce n'est pas cela du tout ; l'épervier posé (1) est toujours, dans les textes des Thébains, le symbole du *soleil*, et celui de Dieu dans les textes memphitiques.

Dans les textes primitifs qu'on retrouve gravés sur les monuments de la Haute-Egypte, l'écriture schémaïque n'est ordinairement abrégée que dans les inscriptions verticales et dans les compositions hiéroglyphiques dont nous parlerons bientôt. On pourrait en dire autant pour certains symboles tirés du règne animal. Ainsi, une *queue touffue*, abréviation symbolique du *chacal*, n'est le plus souvent usitée que dans les inscriptions verticales ; dans les textes horizontaux on représente de préférence le chacal tout entier ; le sens général de la phrase idéographique indique alors si on doit prendre le chacal comme symbole ou simplement comme caractère iconographique, c'est-à-dire si on doit le traduire par *ténèbres* ou par *chacal*.

Ce tâtonnement n'existe pas pour les textes coloriés. En effet, ce n'était point pour reproduire plus fidèlement les objets que les hiérogrammates coloriaient leurs textes ; car alors il faudrait les supposer des peintres absurdes, puisqu'il n'existe pas de lions verts et d'éperviers bleus ; ce n'était pas non plus pour donner à leur écriture sacrée un aspect bizarre et fantastique : les Egyptiens étaient trop graves pour rechercher l'étrangeté ; c'était purement et simplement afin d'aider à l'intelligence des textes, en précisant avec la couleur symbolique la valeur symbolique des objets. Ainsi le chacal, symbole des *ténèbres*, quoiqu'il soit d'un jaune vif et brillant, ce qui lui a valu le surnom de *loup doré*, était colorié en *noir* dans l'écriture sacrée ; et lorsqu'on le trouve colorié en *jaune*, c'est une preuve que ce chacal n'est plus symbolique, mais seulement iconographique. De même le basilic (vipère hajé) (2), symbole de la *lumière*, quoiqu'il soit verdâtre avec des taches brunes, se trouve toujours colorié en *jaune* dans les textes sacrés, le *jaune* étant la couleur de la flamme, et par suite de la *lumière*.

Enfin, il est même des symboles qui ne peuvent pas être abrégés. Pour rendre, par exemple, l'idée de *difformité*, on représente un homme difforme (3), la tête sens devant derrière, les bras crochus, les jambes tournées et les vêtements en lambeaux. Or, il est évidemment impossible d'abréger la figure sans courir le risque de ne pas être compris. Pour rendre l'idée de *faiblesse*, on peignait un ver de terre (4), mollusque inoffensif, et l'on comprend qu'il est impossible de réduire ce caractère symbolique à une plus simple expression.

(1) (2) (3) (4)

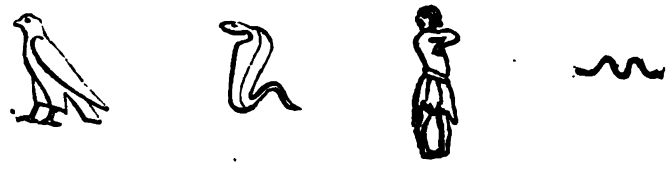

Les prêtres de Thèbes, qui avaient le mieux conservé l'écriture hiérogylphique, ne l'avaient pas néanmoins conservée dans sa simplicité première ; on trouve souvent dans leurs textes sacrés des symboles à la valeur desquels on ne peut remonter, si l'on n'est pas initié aux croyances fondamentales de leur culte, conservées dans les mystères. Un papillon nocturne (*sphinx atropos*) (1), qu'on a généralement pris pour une abeille, et qui vole la nuit au clair de la lune, était le symbole de l'*âme* ; car, selon la croyance des Egyptiens, notre intelligence vient du soleil, et notre âme est une émanation de la lune. Ce papillon, consacré d'abord à la lune, finit par devenir le symbole de l'âme ; telle est sa valeur constante dans les textes égyptiens.

Ainsi donc, la règle générale pour distinguer les *trois écritures*, dans un même texte hiéroglyphique, offre de nombreuses exceptions, avec lesquelles cependant on se familiarise d'abord, dès qu'on est assez avancé dans la connaissance des valeurs symboliques pour commencer à traduire.

Si pour chaque idée abstraite on avait adopté un symbole particulier, l'écriture hiéroglyphique n'eût plus été qu'un véritable chaos. Les hiérogrammates furent donc obligés de se borner à une certaine quantité de symboles bien déterminés, et dès lors l'écriture hiéroglyphique tomba dans le domaine de l'arbitraire, puisque chaque peuple pouvait adopter plus ou moins de symboles.

Une autre cause rendait encore cette même écriture arbitraire. Nous avons dit que les premiers hiérogrammates basèrent la valeur symbolique des différents animaux sur leurs *habitudes caractéristiques*, et sur leurs *qualités physiques prédominantes*. Or, comme tout animal a des habitudes caractéristiques et des qualités physiques dont on peut tirer souvent des valeurs diamétralement opposées, il faut d'abord s'assurer si le peuple dont on traduit les hiéroglyphes a basé la valeur symbolique de tel ou tel animal sur ses *qualités physiques* ou sur ses *habitudes caractéristiques*. Ainsi, le crocodile, par exemple, était le symbole du *crime* et du mauvais principe à Tentyris, tandis qu'il était celui du *débordement* et du bon principe à Coptos. Cette différence s'explique par la position géographique des deux villes : le Nil, qui coulait près de Tentyris, lui procurait le voisinage perpétuel du crocodile, qui dévorait ses troupeaux et ses enfants, et avec lequel les Tentyriens étaient toujours en guerre : le crocodile était naturellement pour ce peuple un animal odieux ; il devint dans leur écriture le symbole du *crime* et du *mauvais principe*. A Coptos, au contraire, où l'on ne voyait le crocodile que lors des grandes crues du Nil, son arrivée présageant une bonne récolte, il devint pour les habitants de ce nome, qui fermèrent les yeux sur ses mauvaises qualités, le symbole du *débordement* fécondateur et par suite d'*Osiris* et du *bon principe*. Cette différence dans la valeur

(1)

symboliques des animaux se trouve être la première difficulté que présente la copie d'un texte hiéroglyphique, surtout lorsqu'on ignore la position géographique du monument auquel ce même texte appartient.

Sauf la lionne, l'ânesse, la chèvre, la vache et la femelle du cynocéphale, je ne connais pas d'autres femelles d'animaux qui aient une valeur symbolique dans les textes purs de la Haute-Egypte ; encore cette valeur dérive-t-elle du mâle, lorsqu'elle n'est pas absolument la même. Ainsi, par exemple, le lion, le plus fort de tous les animaux, étant le symbole du plus fort de tous les éléments, c'est-à-dire de l'*eau* qui féconde la *terre*, la *lionne*, que féconde le lion, est le symbole de la *terre fertile*.

La valeur symbolique des végétaux qu'on retrouve dans les textes sacrés est tirée de leurs *propriétés caractéristiques* et le plus souvent *médicinales*, comme aussi du lieu où elles développent de préférence leur végétation. Ainsi, le lotus bleu (*nymphæa cœrulea*), qui a la propriété de purifier les eaux stagnantes, comme la plupart des plantes aquatiques, fut pour les hiérogrammates le symbole de l'*eau pure*, et par extension celui de la *pureté*. L'anémone, dont le suc occasionne des affadissements d'estomac, des nausées et même des vomissements, indices ordinaires de la plupart des maladies, était, en Egypte, le symbole de la maladie *. Le mélilot, qui croît en abondance sur la lisière du désert, lorsque les grandes crues du débordement viennent baigner cette même lisière, phénomène que les Egyptiens, qui personnifiaient le débordement sous le nom d'Osiris et le désert sous celui de Nephthis, appelaient l'*adultère d'Osiris et de Nephthis*, était le symbole de l'*adultère*; car, dans leur langage figuré, les Egyptiens disaient qu'Isis (la terre fertile), épouse légitime d'Osiris, avait reconnu l'infidélité de son époux parce qu'il avait laissé sur la couche de Nephthis une couronne de mélilot **. Nephthis ou le désert, c'est-à-dire le sable aride, était la femme stérile de Typhon, personnification la plus ordinaire de la mer pour les Egyptiens. Aujourd'hui encore, dans nos campagnes, le mélilot et le lierre jetés devant la porte d'une nouvelle mariée signifient, dans le langage symbolique des paysans, que cette mariée est entachée de deux vices qui vont généralement ensemble, l'ivrognerie et le libertinage. Maintenant, nous tirons nos valeurs symboliques du seul aspect des plantes : ainsi, pour nous, le lis, par la blancheur éclatante de son calice, est le symbole de la *pureté*; la rose, par sa fraîcheur et le tendre vermillon qui colore ses pétales, est le symbole de la beauté ; la violette, qui se cache sous le gazon qu'elle embaume, est le symbole du mérite modeste, etc., etc. On conçoit que, l'*aspect* d'une plante ou d'une fleur fournissant un vaste champ à l'imagination poétique, chaque hiérogrammate aurait pu donner une valeur symbolique différente à la même fleur, soit la rose, par exemple, qui pour l'un eût été l'emblème de la *beauté*, pour l'autre

* Horapol., liv. II, hiérogl. 8.

** Plut., *Traité d'Isis et d'Osiris*, chap. 18.

celui de la *fraîcheur*, tandis que celui-ci en aurait fait le symbole de la *jeunesse*, et celui-là l'image de la *pureté virginale*. Or, ce que les Egyptiens voulaient par-dessus tout dans leur symbolique tirée du règne végétal comme du règne animal, c'est qu'elle reposât sur des principes certains, en un mot qu'elle constituât une science ; car ce n'est qu'à la condition d'être une science que l'écriture hiéroglyphique a pu exister.

Les symboles qui n'appartiennent ni au règne animal ni au règne végétal ne présentent jamais que des valeurs constantes ; ainsi, un glaive (1), avec lequel on *tue*, est le symbole du *meurtre* ; la charrue (2), avec laquell eon *laboure*, est le symbole du *labourage*, etc., etc. Cependant, les symboles de cette classe ne laissent pas d'embarrasser très-souvent, peu familiarisés que nous sommes avec les usages égyptiens. De ce nombre serait la *roue* (3), symbole de *l'instabilité* * ; le *flabellum* (4), symbole de *l'ombre* ; un *arc* (5), symbole du *mouvement direct* ; un *devidoir* (6), symbole du *mouvement circulaire*, etc., etc.

Maintenant occupons-nous de la partie la plus compliquée du système hiéroglyphique, c'est-à-dire de la combinaison des caractères sacrés.

Dans un texte sacré où l'écriture est bien arrêtée, comme dans les textes thébains, on ne trouve que cent soixante-deux caractères premiers qu'on pourrait appeler *clefs hiéroglyphiques*. Pour celui qui ne s'est pas rendu compte des abréviations symboliques, un *âne* et une *croix*, un *lièvre* et une *oreille pointue* sont quatre symboles différents, tandis que ces quatre caractères ne représentent en réalité que des valeurs symboliques ; ajoutez à cela qu'on prend souvent pour caractères de l'écriture hiéroglyphique bien arrêtée des symboles qui n'en font point partie, ou qui entrent dans un système hiéroglyphique différent. Ainsi, par exemple, l'idée de *labourage* est rendue par la *charrue* dans les cent soixante-deux caractères thébains ; dans les textes memphitiques, cette même idée est rendue par le *cochon*, et quelquefois aussi dans les textes de la Haute-Egypte on retrouve le *cochon* comme symbole du *labourage* ; cependant, nous n'avons pas cru devoir le comprendre dans la nomenclature des *caractères premiers* qui constituent les éléments de l'écriture hiéroglyphique de Thèbes, la seule d'ailleurs qu'il nous a été possible de déterminer jusqu'à présent d'une manière précise.

La plupart des égyptologues comptent dix fois plus de caractères que nous, parce qu'ils confondent les textes, et que, d'ailleurs, ils prennent aussi pour symboles premiers les hiéroglyphes complexes, résultat de la combinaison des clefs hiéroglyphiques.

(1) (2) (3) (4) (5) (6)

* Plut., *Vie de Numa*; Denis de Thrace, cité par Clément d'Alexandrie, *Strom.*

Le savant Dupuis avait une idée exacte de la combinaison des hiéroglyphes premiers lorsqu'il a dit : « On retrouve en Egypte, dans l'Inde, et en général « dans tout l'Orient, de ces figures monstrueuses qui n'ont aucun type dans la « nature, et qui sont le résultat de l'assemblage de plusieurs caractères simples, « réunis en un seul tout, comme les caractères alphabétiques dans un ou plu- « sieurs mots destinés à composer une phrase. On peut les regarder, en effet, « comme des phrases entières du système hiéroglyphique. Elles ne sont une « monstruosité qu'aux yeux de ceux qui ne savent point lire dans l'ancienne « écriture que Tacite distingue des animaux sacrés, qui sont les éléments de ce « qu'il appelle figures composées. »

Cette opinion de Dupuis, résultat d'études consciencieuses, aurait dû arrêter ceux qui ont fini, avec le copte, par lire l'écriture sacrée plus couramment que les anciens Egyptiens eux-mêmes.

Rappelons-nous que les trois écritures *iconographique*, *schémaïque* et *symbolique*, constituent l'écriture hiéroglyphique.

L'écriture iconographique ne se combine pas avec elle-même, quoique, pour rendre l'idée de *cavalier*, il semble tout naturel de peindre un *homme à cheval*; mais cette même écriture peut se combiner avec l'écriture schémaïque : ainsi, pour rendre l'idée de *vierge céleste* ou *vierge du zodiaque*, on peut représenter une jeune fille distinguée par le vêtement affecté aux vierges, et placer sur sa tête le caractère schémaïque du *ciel*, c'est-à-dire les deux bras élevés (1). L'écriture schémaïque pourrait se combiner avec elle-même : ainsi, pour rendre l'idée de *mouvement du ciel*, on pourrait représenter le caractère schémaïque du *ciel* (les deux bras élevés), surmontant le caractère schémaïque du mouvement (les deux jambes écartées) (2). Cependant, cette combinaison ou des combinaisons analogues ne se retrouvent jamais dans les textes sacrés. Les Egyptiens préféraient dans ce cas employer un caractère iconographique; ainsi, pour rendre l'idée de *mouvement du ciel* ou *mouvement diurne*, ils représentaient la calotte sphérique du ciel surmontant deux jambes écartées (3).

L'écriture symbolique peut se combiner avec elle-même et avec les deux autres. Le crocodile était à Coptos le symbole du *débordement*, *d'Osiris*, et enfin du *bon principe* ; l'épervier était le symbole du soleil, d'où émane *la lumière* et

(1) (2) (3)

l'*intelligence* ; cet épervier devenait, par extension, le symbole de l'intelligence, et comme, dans les compositions symboliques, on donne ordinairement aux symboles premiers leur valeur extensionnelle, un crocodile à tête d'épervier (1) se trouve être un hiéroglyphe composé, symbole du *bon principe intelligent*, c'est-à-dire de *Dieu*.

Il arrive souvent que les combinaisons symboliques ont pour but d'empêcher seulement qu'on ne confonde, dans un texte sacré, l'écriture symbolique avec l'écriture iconographique. Ainsi, par exemple, l'aigle (2), le lion (3), le crocodile et l'hippopotame sont quatre symboles de l'*eau*, mais ils peuvent fort bien aussi n'avoir qu'une valeur iconographique, c'est-à-dire signifier purement et simplement *aigle*, *lion*, *crocodile* et *hippopotame*. Dans les textes coloriés, la couleur, il est vrai, empêche qu'il y ait confusion et par suite incertitude, car un *aigle vert* ou *bleu* ne peut être que symbolique ; mais lorsqu'il était impossible de colorier les hiéroglyphes, et que, d'ailleurs, il était de la plus haute importance qu'on ne confondît pas le symbolique avec l'iconographique, alors, avec deux caractères premiers ayant une même valeur, on composait un caractère symbolique qui ne pouvait jamais être pris dans une acception iconographique, attendu qu'un monstre n'existe pas réellement. Ainsi, pour expliquer symboliquement et d'une manière absolue l'idée d'*eau*, on pouvait, avec deux ou plusieurs caractères premiers symboles de l'*eau*, former par, exemple, un *griffon* (4), animal fantastique composé d'un corps de lion et d'une tête d'aigle. Chez les Egyptiens, le griffon n'a jamais signifié autre chose que *eau sainte* et *eau du Nil*. Sur des médailles frappées en Egypte en honneur d'Antinoüs, on représente ce favori d'Adrien *enlevé par un griffon*, et l'histoire nous apprend effectivement qu'il fut *enlevé par l'eau*, puisqu'il se noya dans le Nil. Si on avait représenté Antinoüs enlevé par un *lion*, le lion pouvant être iconographique ou symbolique, et d'ailleurs les hiéroglyphes des médailles ne pouvant pas être coloriés, on aurait été dans l'incertitude de savoir si Antinoüs *avait été enlevé par l'eau* ou bien *dévoré par un lion*.

L'écriture symbolique se combine avec l'écriture schémaïque, non pas en combinant l'hiéroglyphe symboliqué pur avec l'hiéroglyphe schémaïque pur, mais en faisant exprimer par le *geste* à l'hiéroglyphe symbolique pur tiré du règne animal, qui alors ne peut jamais être abrégé, l'idée qui, seule, ne pourrait être rendue que par l'écriture schémaïque pure. Un exemple va me faire comprendre : le bœuf, travailleur par excellence, était pour les Egyptiens le symbole du *travail*, lorsqu'ils le représentaient marchant au pas, allure habi-

(1) (2) (3) (4)

tuelle du bœuf sous le joug (1); mais si l'on représente ce même bœuf couché (2), sa position indique d'abord schémaïquement l'idée de *repos*, et sa valeur symbolique rappelant l'idée de *travail*, il devient un hiéroglyphe complexe exprimant l'idée de *cessation du travail*.

Autre exemple :

L'*aspic* (3), dont la morsure occasionne une *mort* prompte et sans douleur, était pour les Egyptiens le symbole de la *mort* ; si on représente *un aspic se mordant la queue* (4), c'est-à-dire se suicidant, cet aspic exprime alors l'idée de la *mort qui met fin à elle-même*, et la mort de la *mort*, c'est l'*immortalité*.

Quelquefois aussi le schémaïque ne se combine avec le symbolique que pour préciser cette dernière valeur. La *lionne*, par exemple, est le symbole de la *terre*. Les Egyptiens représentaient ordinairement la lionne symbolique *couchée*, pour figurer schémaïquement l'immobilité apparente de la terre. Mais, lorsqu'ils voulaient spécifier que la lionne, symbole de la *terre en général*, était le symbole de la *terre d'Egypte* en particulier, alors ils donnaient à cette lionne une coiffure égyptienne ou la tête de l'Egypte personnifiée (5), et quelquefois, pour marquer la fécondité de cette terre, on représentait la *lionne couchée à tête de femme* avec de puissantes mamelles ; ce dernier hiéroglyphe complexe doit se traduire par *la féconde terre d'Egypte*.

Telle est la valeur constante de la fameuse Sphinx * qui proposait des énigmes et dévorait les hommes ; en effet, toutes les productions de la terre sont des énigmes pour nous, et la terre nous dévore tous. L'antique statue du Nil, dont on voit une copie dans le jardin des Tuileries, est couchée sur la sphinx, précisément parce que le Nil coule sur la terre d'Egypte.

Les astrologues égyptiens considéraient la lune comme une terre où l'âme des justes remontait après la mort pour y être purifiée, et revenir ensuite, lors de la résurrection générale, animer de nouveau la matière. Cette *terre céleste* était donc pour les initiés la *céleste patrie*, et ils la représentaient symboliquement sous la figure d'une *lionne ailée* ou d'une *sphinx ailée* (6). La lionne ou la sphinx rappelant l'idée de *terre* ou de *patrie*, et les ailes rappelant l'idée d'*élévation*, cet hiéroglyphe composé exprimait donc l'idée de *terre céleste* ou de *céleste patrie*, c'est-à-dire de *lune*. Pour bien préciser

(1) (2) (3) (4) (5) (6)

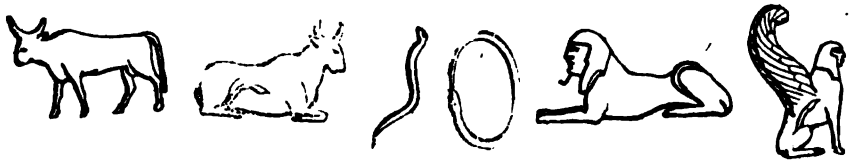

* On trouve aussi des *sphinx mâles*, c'est-à-dire des lions à tête d'homme. Ces symboles du débordement fécondateur, de l'Osiris égyptien, ne doivent pas être confondus avec les sphinx femelles, symboles d'Isis ou de la terre féconde.

que les *ailes* n'étaient données à la lionne ou à la sphinx qu'afin d'indiquer que la *terre céleste* n'est autre que la *lune*, on avait le soin de donner aux ailes de ce symbole composé la forme d'un croissant, ailes qui n'existent pas dans la nature.

Ainsi donc, Dupuis avait raison de dire que : « Ces figures monstrueuses, « qui n'ont aucun type dans la nature, et qui sont le résultat de l'assemblage « de plusieurs caractères simples réunis en un seul tout, peuvent être regardées « comme des phrases entières du style hiéroglyphique ; et que ces figures ne « sont une monstruosité que pour ceux qui ne savent point lire dans l'ancienne « écriture. »

Si, avec les caractères hiéroglyphiques arrêtés et les combinaisons de ces même caractères, on avait pu parvenir à exprimer toutes les idées, l'écriture hiéroglyphique n'offrirait pas encore de grandes difficultés ; en effet, comme on peut parvenir facilement à connaître la valeur des symboles premiers en étudiant le livre de la nature, et qu'on se familiarise bientôt avec les combinaisons hiéroglyphiques, la traduction des textes sacrés serait chose facile. Mais, comme il est souvent impossible, avec une écriture hiéroglyphique arrêtée, d'exprimer beaucoup d'idées simples ou complexes, soit avec des symboles premiers, soit avec des combinaisons hiéroglyphiques, les Egyptiens avaient alors recours aux périphrases *qui définissaient l'idée de manière à ce que la définition pût être transcrite avec les caractères adoptés*. Soit, par exemple, l'idée de *vice*, qui ne peut pas être rendue directement avec les cent soixante-deux caractères hiéroglyphiques de Thèbes, ni par aucune combinaison hiéroglyphique de ces mêmes caractères ; pour rendre l'idée de *vice*, force alors était aux Thébains d'en donner la définition de manière que la définition pût être transcrite avec leurs caractères. Le *vice* pouvait être défini : *une difformité de l'âme* ; ils écrivaient *difformité de l'âme* pour écrire *vice*. L'idée d'âme étant rendue par le *papillon nocturne*, et l'idée de *difformité* par un *homme difforme*, en plaçant le papillon sur la tête de cet homme dans les inscriptions horizontales, et à côté dans les inscriptions verticales, ils rendaient ainsi, par définition, une idée qui ne pouvait pas être rendue directement avec les caractères adoptés par eux (1).

Quelquefois même une idée rendue par définition nécessite une certaine connaissance de la philosophie égyptienne pour être comprise.

(1)

Les Egyptiens avaient un tribunal inquisitorial chargé de punir les impies. Mais il ne faut pas croire que pour eux l'*impiété* consistait dans certaines croyances erronées au point de vue de leur théologie, ou dans quelques pratiques superstitieuses, ni même dans ce que nous appelons aujourd'hui des blasphèmes. L'idée qu'ils avaient de la grandeur et de la mansuétude de Dieu ne leur permettait pas de penser un instant qu'il fût donné à l'homme de pouvoir l'offenser, et par suite l'irriter. Aussi les Egyptiens appelaient-ils *impiété* ce que nous appelons aujourd'hui *lâcheté*. Frapper un vieillard, une femme, un enfant, ou tout être faible et inoffensif, c'était outrager la nature, c'était une *impiété** ; car Dieu et la nature se confondent dans le panthéisme, qui était précisément le dogme fondamental de la croyance religieuse que les prêtres égyptiens enseignaient dans les mystères. Pour rendre l'idée d'*impiété*, c'est-à-dire de *lâche méchanceté*, les hiérogrammates représentaient un *ver de terre*, symbole de la *faiblesse*, coupé par un *glaive*, symbole du *meurtre* (1), et c'est précisément ainsi que Horapollon nous dit qu'on exprime l'idée d'impiété avec les hiéroglyphes **.

Une idée pouvant être définie de plusieurs manières, on comprend qu'il peut y avoir plusieurs manières d'exprimer l'idée de *vice* et d'*impiété*. Si les prêtres égyptiens avaient adopté une *seule définition* pour toutes les idées qui ne pouvaient pas être exprimées directement avec les caractères adoptés, on parviendrait alors facilement à faire *un dictionnaire des groupes hiéroglyphiques qui définissent les idées*. Mais il n'en est pas ainsi ; les hiérogrammates préféraient toujours, aux dépens de la simplicité des textes, étaler leur érudition philosophique, de telle sorte que, dans une inscription où la même idée, qui ne peut être rendue que par définition, se trouve reproduite dix fois, elle se trouve définie au moins de cinq manières différentes.

Ainsi, loin d'avoir la prétention de lire couramment l'écriture hiéroglyphique, nous pourrions même raisonnablement penser qu'un hiérogrammate ne pouvait pas lire couramment l'écriture de son confrère. Il faut méditer longtemps un texte sacré pour comprendre, alors même qu'on connaît toutes les valeurs des caractères qui entrent dans sa composition ; car la grande difficulté consiste à remonter de la *définition* qu'offre la tradition d'un texte à l'*idée* que les hiérogrammates ont voulu définir.

Nous croyons avoir donné un aperçu exact, sinon complet, de l'écriture hiéroglyphique des Egyptiens. En traitant chaque hiéroglyphe en particulier, on pourrait compléter ces premières notions en expliquant avec des exem-

(1)

* Démosth., *contr. Andoc.* — *Inscript. spon.*, tom. III, p. 141. — Muratori, tom. II, p. 549.
** Livre III, hiéroglyphe 19.

ples le mécanisme de l'écriture sacrée. Cependant, le lecteur qui a eu la patience de nous suivre a dû comprendre déjà que ce n'est pas avec une pareille écriture qu'on peut transmettre des faits historiques ; aussi ne retrouve-t-on, en général, sur les monuments gigantesques de l'Egypte, qui font encore l'admiration du monde, que des sentences morales, des rêveries astrologiques et des recettes alchimiques.

Ce qu'on apprend difficilement ne s'oublie jamais. La lecture des hiéroglyphes demandant un travail de l'esprit de la part du lecteur, les sages de l'Egypte, qui tenaient à ce qu'on n'oubliât pas leurs sentiments, leurs rêveries et leurs recettes, préféraient toujours les écrire en hiéroglyphes ; c'est là le seul motif qui a fait conserver cette écriture. Pythagore, élève des prêtres égyptiens, suivit leur méthode ; il s'appropria même leurs *sentences*, qu'on nous a transmises sous le nom de *symboles*, *symboles qui sont en tout semblables aux hiéroglyphes*, comme l'a fort bien remarqué Plutarque dans son *Traité d'Isis et d'Osiris*. Les symboles de Pythagore ayant, comme les hiéroglyphes, l'avantage de piquer la curiosité, en nécessitant le travail de la mémoire et de l'intelligence, le philosophe de Samos employait de préférence la forme symbolique pour que ses préceptes restassent profondément gravés dans l'esprit de ses disciples ; telle est d'ailleurs, à cet égard, l'opinion de Démétrius de Phalère.

CAMILLE DUTEIL,

Membre de la quatrième classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

VOYAGE DANS LA BELGIQUE, LA HOLLANDE ET L'ITALIE,

PAR FEU ANDRÉ THOUIN (1),

RÉDIGÉ PAR LE BARON TROUVÉ.

M. André Thouin, de l'Institut de France et du Muséum d'histoire naturelle, a fait dans les dernières années du siècle précédent, par ordre du gouvernement français et avec plusieurs autres savants, un voyage dans la Belgique, la Hollande et l'Italie. Le journal autographe de ce voyage, rédigé depuis la mort de l'auteur par M. le baron Trouvé, n'a été publié qu'en 1841 (1). Mais, comme

(1) Deux volumes in-8°. Chez l'éditeur, 40, rue Laffitte.

la plupart des observations de M. Thouin, soit sur les procédés d'agriculture, soit sur ceux d'économie publique et privée en usage dans les pays qu'il a visités, n'ont point perdu de leur intérêt, l'un de nos collègues, M. Cellier, a été chargé de faire, sur la partie de ce voyage qui concerne la Belgique et la Hollande, un rapport dont les principaux passages ont été recueillis dans l'article suivant (1):

Dans une préface rappelant quelques traits honorables de la vie de l'auteur et les éloges prononcés sur sa tombe par MM. Cuvier et Cordier, M. le baron Trouvé donne, d'une manière succincte et rapide, des détails suivis d'appréciations qui nous initient au foyer domestique de M. Thouin, nous font connaître ses mœurs douces et patriarcales, s'alliant parfaitement avec un caractère ferme qui s'appuie sur l'amour du bien et la pratique de la vertu.

Ce qui domine en M. Thouin, c'est la modestie, l'activité soutenue et le désir de bien faire.

Aussi, dans la rédaction de ses notes relatives à son voyage en *Belgique*, en *Hollande* et en *Italie*, « ce qu'il a eu principalement en vue, c'est de « faire connaître *l'économie rurale et domestique* des pays qu'il a visités, c'est « de donner une idée des *mœurs locales* toutes les fois que l'occasion s'en pré- « sente. Et la *botanique* tient une assez grande place dans ses recherches (2). » Mais tout ce qui intéresse *l'agriculture* était le premier objet de son attention (3).

Ce premier aperçu nous montre l'homme qui prend son point de départ dans ce qui est le plus immédiatement utile; l'homme qui est arrivé à la science par la pratique, mais ayant également brillé dans l'une et dans l'autre. « Car, di- « sait M. Cuvier dans son éloge funèbre, c'est la modestie et la science alliées « à la simplicité la plus aimable que nous perdons aujourd'hui. Personne n'a « mieux prouvé que M. Thouin que le mérite peut faire un poste élevé de la « place la plus humble. Il était nourri dans les travaux d'un jardin, mais il « était sous les yeux des Buffon et des Jussieu; chaque jour il les voyait, il les « entendait; il se sentit né pour parler aussi leur langage, et bientôt ce fut aux « travaux de leur esprit qu'il se montra digne d'être associé. Ces hommes cé- « lèbres se crurent honorés de le voir s'asseoir à côté d'eux, et l'Europe sa- « vante ne l'en sépara plus dans ses hommages. Dès lors sa modeste carrière « s'est agrandie, et peu d'hommes ont exercé une influence plus utile. Devenu « le centre d'une correspondance qui s'étendait *dans toutes les parties du* « *monde*, il n'a cessé pendant un demi-siècle de provoquer entre les divers « pays l'échange de leurs richesses végétales. Car quel est aujourd'hui, je ne « dis pas seulement en France, mais en Europe, mais dans les deux mondes, le

(1) Note du comité de rédaction de *l'Investigateur*.

(2) Préface, page VIII.

(3) Tome I, page 188.

« parc ou le jardin qui ne s'enorgueillira d'arbres ou de fleurs dus à son zèle « et à son obligeance? Quel est le verger où il n'ait distribué quelques fruits sa- « voureux ? »

Aussi M. Thouin dit-il lui-même : « Procurer à son pays un fruit qui lui man- « que est un bienfait à la portée de tous les hommes et dont chaque jour ils « éprouvent les avantages (1). »

Oui, assurément, voilà un vrai bienfaiteur de l'humanité. Et par quels moyens a-t-il pu accomplir une si grande tâche? Un seul lui a suffi comme principe et comme germe pour les produire tous : il a puisé dans son cœur, au foyer de l'amour du bien ; ne connaissant pas l'égoïsme, il s'est dévoué !...

« Après les services qu'il avait rendus, il aurait pu réclamer du gouvernement « quelque bienfait qui lui eût donné plus d'aisance dans ses vieux jours ; il s'est « cru assez payé par les témoignages de confiance et de considérations que lui « ont prodigués les personnages éminents qui se sont succédés au ministère de « l'intérieur et au ministère de la marine. M. Thouin possédait des biens plus « précieux, plus nécessaires que ceux de la fortune : une conscience pure, la « paix de l'âme et l'estime publique (2). »

Tel est en deux mots l'homme dont nous devons maintenant apprécier l'ouvrage. Ces préliminaires m'ont paru indispensables, parce qu'il jetteront du jour sur un travail dont vous saisirez mieux la portée, puisque déjà vous connaissez le but vers lequel l'auteur a dirigé ses recherches ou seulement ses observations.

D'ailleurs, comment aurions-nous pu passer sous silence toute la biographie d'un homme si bienfaisant? Sa vie n'est-elle pas une leçon de morale en action et ne nous conduit-elle pas indirectement à montrer aussi comment certaines occupations elles-mêmes exercent une heureuse influence sur le développement des facultés dont l'homme est doué? Par exemple, rien ne pouvait mieux favoriser ce développement chez M. Thouin que la contemplation continuelle des merveilles de la nature et des bienfaits de la Providence, sur lesquels toujours son attention demeurait fixée.

Suivons maintenant notre excellent homme dans ses voyages, et remplissons notre tâche de rapporteur.

VOYAGE EN BELGIQUE ET EN HOLLANDE.

L'auteur remarque qu'à *Liége* la population semble avoir dégénéré. « On « n'y rencontre, pour ainsi dire, que des êtres chétifs ou contrefaits, le visage « hâve, le teint livide, mal vêtus, et une multitude de pauvres qui demandent « l'aumône avec témérité. Cette dégradation se fait sentir *au moral comme* « *au physique*. Du reste, ici le peuple ressemble beaucoup à celui de Paris :

(1) Tome I, page 95.

(2) M. Cordier, préface, page XXV.

« même légèreté, même curiosité. Les *femmes*, qui en général sont peu jolies, « se donnent plus de peine, sont plus laborieuses et plus actives que les « hommes. »

Dans ces quelques lignes sont renfermées deux grandes vérités, à savoir : 1° que le moral chez l'homme est, jusqu'à un certain point, dépendant du physique; c'est pourquoi, lorsque l'on veut moraliser un peuple, il faut s'occuper de sa santé, de son bien-être au point de vue matériel; 2° que les femmes sont généralement plus vertueuses que l'homme et plus mal partagées que lui dans la distribution des peines.

« En parcourant le boulevard qui sépare la ville de ses faubourgs, mon at- « tention s'est portée sur le *jardinage*; voici dans quel état je l'ai trouvé : les « fossés qui entourent *Aix-la-Chapelle* sont, pour la plus grande partie, cul- « tivés en marais; ils produisent en général nos légumes les plus communs, « surtout ceux dont les racines conviennent à la nourriture des hommes. On y « fait venir aussi beaucoup d'herbages et de salade. Pour faire blanchir ces « dernières et les rendre plus tendres, on se sert d'un procédé fort simple et « peu dispendieux.

« Lorsque ces plantes sont arrivées à leur volume, au lieu d'en réunir les « feuilles en faisceau serré par des liens de paille, on les couvre avec des pots « faits exprès, de forme conique et ouverts par les deux extrémités. Comme « ces vases sont fabriqués d'une terre qui tient de la nature du grès et qu'ils « sont vernissés, ils résistent aux intempéries des saisons et même à d'assez « fortes gelées.

« Ce procédé a l'avantage d'économiser le temps qu'on emploie à lier des « salades, de faire blanchir les feuilles extérieures des plantes, et par consé- « quent de rendre mangeables ces feuilles qui, par le moyen ordinaire, res- « tent vertes, dures et coriaces; les salades deviennent plus tendres et plus « douces, parce que l'étiolement est plus complet. »

On comprend tout le mérite d'une telle observation, et combien l'application de ce procédé serait profitable, tant aux jardiniers qui approvisionnent la capitale de légumes qu'aux consommateurs eux-mêmes.

Les *manufactures d'aiguilles* sont au nombre des plus intéressantes du pays. M. Thouin en visita une où il eut occasion de remarquer tout le travail que nécessite une aiguille pour être propre au commerce. Elle passe dans les mains de *soixante-douze personnes*, et occupe des ouvriers de tout âge et de tout sexe.

C'est dans la fabrication de différents objets, qui paraissent très-simples, que la manutention est la plus compliquée en réalité, et qu'il faut appliquer le *principe de la division du travail;* ainsi pour les *épingles*, qui subissent *quatorze opérations* distinctes, sans compter quelques subdivisions de travail que le même ouvrier exécute; et pour les *cartes à jouer*, qui subissent *soixante-dix opérations* différentes qui, confiées à *trente* ouvriers, permettent un produit de *quinze mille cinq cents* cartes par jour, tandis que, si chacun de ces ouvriers

se trouvait obligé de faire à lui seul toutes les opérations, et en le supposant même exercé dans son art, il ne terminerait peut-être pas deux cartes dans un jour; et par conséquent, les *trente* ouvriers, au lieu de *quinze mille cinq cents* cartes, n'en feraient que *soixante* (1).

Malgré l'économie et la sobriété de la population, elle est si nombreuse, dit M. Thouin, qu'elle aurait beaucoup de peine à exister si le *commerce* ne lui fournissait d'autres moyens pour suppléer à ce qui lui manque.

S'appuyant sur cette opinion d'Arthur Young, qu'un peuple qui fait du grain la base de sa nourriture est toujours à la veille de mourir de faim, M. Thouin considère que ce serait un acheminement vers la prospérité agricole que d'amener le peuple à vivre en grande partie de viandes et de racines ; à regarder le pain plutôt comme l'assaisonnement que comme la partie essentielle de sa subsistance, parce qu'alors l'agriculture coûterait moins de frais de main d'œuvre, serait moins sujette aux vicissitudes des saisons, produirait une masse d'aliments plus nourrissants, d'un transport plus facile, d'une manipulation moins longue et moins dispendieuse que ceux qui sont extraits des céréales.

C'est ici un point fort important d'économie politique et d'hygiène publique, sur lequel on ne saurait trop appeler l'attention des hommes compétents.

Un armurier lui apprit que *les lames de Damas*, qui sont si dures et si acérées qu'elles taillent le fer à froid, sont faites avec un fil de fer extrêmement fin qu'on réunit par masses et qu'on forge ensuite. C'est à l'imitation de ce procédé qu'en se servant des aiguilles défectueuses il était parvenu à se procurer un excellent acier dont il fabriquait des canons d'arquebuses et des pistolets à longue portée, des limes et des outils de la meilleure qualité.

M. Thouin a constaté que la *terre d'ombre*, ou *terre de Cologne*, dont on fait un assez grand usage, surtout pour la peinture, et qui avait été regardée par les naturalistes comme un produit du *règne minéral*, appartient évidemment au *règne végétal*, puisqu'on y reconnaît tous les degrés d'altération du bois, depuis son état ligneux jusqu'à l'état de poussière fine dans lequel il sert aux arts et au commerce.

Cette terre est employée dans le pays pour le chauffage ; on en fait ensuite un usage général pour la peinture à l'huile, et c'est de là que lui est venu son nom de terre d'ombre ; enfin on assure que quelques marchands hollandais mélangent la terre de Cologne avec le *tabac*, dans la proportion d'un huitième ou d'un quart. — *Avis aux priseurs !...*

La dissertation de M. Thouin sur la terre d'ombre est fort curieuse et très-intéressante.

« Les habitants des campagnes aiment passionnément leurs chevaux ; ils les « élèvent eux-mêmes, ils les font manger à la main ; ce sont leurs meilleurs et « leurs plus sûrs amis : aussi ne les veulent-ils laisser conduire par personne et

(1) J.-B. Say, *Economie politique*, tome I, page 341.

« ne les quittent-ils jamais. Ces animaux semblent connaître l'attachement que « leur portent leurs maîtres : ils répondent à leurs caresses, ils n'ont pas be- « soin d'être frappés pour travailler avec vigueur ; ils supportent patiemment « la fatigue et la peine. »

Cette juste sollicitude pour les animaux, qui se trouvera sans cesse dans la Hollande, contraste avec le traitement brutal dont ils sont souvent l'objet en France, brutalité qui semble justifier certaine phrase de M. Destutt de Tracy, qui prétend qu'*un cheval fait souvent plus de réflexion pour obéir à son conducteur que celui-ci n'en fait pour le mener.*

« Pour résumer mes observations sur Cologne, dit M. Thouin, j'ajouterai que, « durant mon séjour dans cette jolie ville, je n'ai eu qu'à me louer de la *douceur* « et de l'*honnêteté* de ses habitants.

« A *Bonn*, on ne rencontre point de mendiants dans les rues ; seulement quel- « ques pauvres, assis aux portes des églises, attendent l'aumône sans impor- « tunité et se contentent de recevoir ce qu'on leur donne.

« Voici l'explication de ce phénomène singulier : une administration, compo- « sée de bourgeois notables, tient registre de tous les pauvres. Ceux-ci sont « divisés en plusieurs classes. La première comprend les vieillards et les im- « potents ; on leur donne chaque semaine une somme suffisante pour subvenir « à leur nourriture et à leur entretien. La seconde est composée des estropiés « qui peuvent travailler à quelque genre d'ouvrage, mais dont le gain ne suffit « pas à leurs besoins ; ils reçoivent ce qui leur manque pour se procurer le né- « cessaire. Dans la troisième sont les pères et mères de familles nombreuses et « d'enfants en bas âge ; on leur distribue un contingent régulier, proportionné « à leurs facultés morales et physiques. A la quatrième appartiennent les or- « phelins et les enfants trouvés ; ils sont élevés, nourris et instruits à des mé- « tiers au moyen desquels ils déchargent la société de leur entretien et lui ren- « dent des services par la suite. »

La dépense que nécessite cette institution si bienfaisante est peu onéreuse aux gens aisés ; elle ne l'est point du tout aux riches, parce qu'on n'inscrit sur les listes de distribution que les natifs de la ville ou ceux qui y sont domiciliés depuis un certain temps : les autres pauvres n'ont pas la faculté d'y rester.

« En parcourant les bords du Rhin, j'ai observé qu'à l'exception de la grande « route les chemins étaient, en général, fort mal tenus. C'est cependant un « des moyens les plus sûrs de faire prospérer l'agriculture. L'avantage qu'elle « en retire tourne encore au profit de l'*humanité*, puisque ce genre de tra- « vaux a lieu plus particulièrement en hiver, temps où les pauvres gens ont « besoin d'ouvrage. »

M. Thouin rapporte la nomenclature d'une collection d'outils employés pour la culture des jardins et des campagnes du pays. Parmi ces outils il signale un *bident* qu'on emploie aux environs de Bonn pour labourer en place de la houe à crochets. Tout le monde sait combien le travail à la houe est pénible et dé-

forme les hommes. Ils sont obligés de se tenir les jambes écartées, le corps courbé en deux vers la terre; il arrive souvent qu'à la longue l'épine du dos perd sa flexibilité. Cela se remarque assez communément chez les vieux vignerons. Le bident de Bonn n'a pas cet inconvénient; l'ouvrier qui s'en sert travaille presque droit, ne prend pas tant de fatigue, et n'est pas exposé à contracter la courbure du corps et les maladies qui en sont les suites.

Comme on le voit, c'est toujours le même esprit de philanthropie qui préside aux observations de M. Thouin.

Doux, polis et prévenants, les habitants de Maëstricht sont grands, bien faits, et d'une bonne constitution. Leur mise est simple, étoffée, mais sans luxe. Ils aiment dans leurs vêtements la même *propreté* que dans leurs maisons et leurs travaux.

La propreté et l'ordre sont principalement en honneur dans la Hollande.

Dans le voisinage de Limpt on porte un grand respect aux cigognes, à cause des services qu'elles ont rendus et qu'elles rendent encore à la Hollande en la délivrant des animaux malfaisants dont elle serait infestée. Sur le sommet des cheminées on leur construit des nids en fer qui sont arrondis à la circonférence. Chaque année les cigognes reviennent se mettre en possession de leur demeure; elle y font leurs petits, et ceux-ci s'établissent ensuite au voisinage de leurs parents.

Une singularité est de voir, dans le voisinage, du bourg de Veucht, des clôtures de jardins fabriquées avec des planches goudronnées et peintes en noir. Cette couleur n'est point indifférente. On sait que de toutes c'est celle qui absorbe le plus aisément les rayons du soleil et en conserve le plus longtemps la chaleur; ces planches, ainsi imprégnées, la transmettent aux fruits qui croissent appuyés contre elles, et c'est ainsi que la physique aide l'agriculture.

« A quelque distance de Bois-le-Duc nous passâmes la Meuse sur la glace, « ajoute notre voyageur, et au premier village qui se présenta sur l'autre rive je « vis avec plaisir les toits volants dont on couvre les meules de foin et de grains. « C'est une invention bien simple, fort peu dispendieuse, et qui dure très-long- « temps. On pourrait s'en servir avec succès dans nos provinces de Normandie, « de Picardie, de Bretagne et autres, où la température est humide et froide : « elle économiserait les constructions de granges et mettrait en sûreté les four- « rages. »

Parmi les usages singuliers de la vie domestique à Amsterdam, le déjeuner n'est pas le moins remarquable. Ce repas nécessite beaucoup de préparatifs et un grand nombre d'ustensiles. D'abord on dispose sur une table deux vases dans lesquels il y a deux sortes de pain : l'un fait avec de la farine de seigle pur, noir, pesant et coupé par tranches très-minces; l'autre composé de fine fleur de farine de froment, d'une blancheur à éblouir, léger comme de la crème fouettée. Ces deux sortes de pains servent à faire des tartines. Deux assiettes contiennent des petites plaques de beurre, carrées, épaisses de huit à neuf li-

gnes, et sculptées à leur face. Dans une autre assiette, on trouve du fromage de Hollande, coupé en particules très-minimes; une autre encore contient une tranche de plusieurs livres de ce même fromage ; enfin dans un boîte ronde de laque du Japon sont des biscuits pour recevoir du beurre.

D'un autre côté de la même table est un plateau couvert de tous les vases nécessaires pour le thé et le café ; ils sont en porcelaine de Chine, du Japon et autres lieux. Cet attirail se répète tous les jours.

En comparant notre économie rurale avec celle du peuple hollandais, la culture des prairies et des bois, l'éducation des bestiaux, les constructions utiles aux hommes de la campagne et aux animaux domestiques, l'exploitation des terres, tout cela y est porté à un bien plus haut point de perfection qu'en France, et si le climat, si la nature et les expositions du terrain eussent permis aux habitants du pays de se livrer à d'autres genres de culture et d'industries, n'est-il pas à croire qu'ils les eussent perfectionnés comme les autres?

Si donc, avec non moins d'intelligence, avec plus d'activité, les Français dirigent leurs facultés vers l'agriculture, le commerce et les arts, que ne doit-on pas espérer d'un Etat qui possède tous les climats, toutes les natures de terre et une population immense?

Pour transporter le pain chez leurs pratiques, les boulangers se servent d'une voiture à bras et à deux roues, garnie d'un coffret surmonté d'un couvercle et fermant à clef. Cette méthode me paraît bien préférable aux hottes en usage à Paris. Il n'est pas à craindre que le pain se mouille, qu'il se salisse en tombant, ou qu'il soit manié par toutes sortes de personnes dont la propreté n'est pas la vertu habituelle.

Une dernière réflexion termine le chapitre : c'est qu'il ne faut pas se trop presser de juger les usages reçus chez un peuple, surtout chez celui-ci, qui porte au plus haut point de perfection l'esprit de réflexion et de calcul.

D'après des expériences chimiques auxquelles assista M. Thouin et d'après des entretiens qu'il eut avec plusieurs personnes instruites sur l'état des sciences et des arts dans la Hollande, il dut en inférer que les arts utiles y font constamment de grands progrès, parce que les hommes qui les pratiquent, ayant de l'aisance et cherchant à accroître leur bien-être, emploient à les perfectionner toute leur industrie et leurs facultés pécuniaires. Quant aux sciences, elles sont moins avancées, par la raison que peu de personnes s'en occupent, trouvant peu de gloire et surtout peu de profit à les cultiver. Il s'ensuit que les arts fournissent dans ce pays les matériaux dont se compose la science, tandis que dans d'autres contrées ce sont les sciences qui perfectionnent les arts, ce qui est infiniment plus court et produit des manutentions plus sûres puisqu'elles dérivent de principes bien connus.

« Le *crédit* de la Hollande est immense, ainsi que son *commerce* ; l'un et « l'autre s'étendent sur tous les points du globe ; les nations européennes doi- « vent à ce pays environ 3 milliards de florins, dans lesquels les Anglais sont

« compris pour 1,800 millions (*dix-huit cent millions*) ; 80 millions de florins « en numéraire suffisent à ses relations commerciales.

« La Hollande est riche : 1° de son économie, 2° de son travail assidu, 3° de sa « probité et de son exactitude scrupuleuse à tenir ses engagements : c'est là ce « qui lui assure ce crédit qui vaut souvent mieux qu'une grande fortune. »

En d'autres termes, ce qui fait la prospérité de la Hollande c'est la moralité de ses habitants : cela est toujours indubitable.

M. Thouin décrit avec détail un établissement qui lui a paru digne de fixer l'attention des amis de l'humanité : il s'agit de la *maison de réclusion* connue à Amsterdam sous le nom de Rapshuys. Il nous en fait connaître quelques coutumes et usages.

Ainsi, à la fin de chaque année, le concierge fait un rapport aux magistrats. Ceux-ci remettent au prisonnier une ou plusieurs années de sa réclusion, suivant l'amendement du sujet et le repentir de sa faute. Au moyen de cette espérance de sortir plus tôt et de l'occupation perpétuelle où l'on tient ces hommes, ils passent assez doucement la vie, et le travail dont ils contractent l'habitude leur procurera la subsistance lorsqu'ils auront achevé le temps de la correction.

Je m'informai, dit M. Thouin, si, comme dans nos prisons, les mêmes individus reparaissaient plusieurs fois dans celle-ci par condamnation pour les mêmes délits. Cela est rare, mais non sans exemple. Le concierge me montra un prisonnier encore jeune qui était revenu pour la troisième fois. C'était un juif allemand : il remplissait bien ses devoirs, et l'on était très-content de lui. Mais il avouait qu'il lui était impossible de résister à la tentation de voler ; cette passion funeste était plus forte que sa raison ; il avait beaucoup moins de plaisir à jouir du fruit de ses rapines qu'à les commettre. Les vols difficiles excitaient particulièrement son *ambition*, et celui pour lequel il subissait la peine, il le racontait avec tout le feu d'un chasseur qui fait parade de ses succès contre le gibier.

Parlerai-je d'une coutume établie dans cette maison, et qui, si j'en crois les administrateurs, ne contribue pas peu à faire supporter aux détenus la privation de leur liberté et est très-propre à les préserver des vices infâmes si communs dans les prisons ? Cette coutume est de permettre à ceux-ci de recevoir deux fois par semaine, dans leurs chambres, leurs femmes ou même leurs maîtresses. Bien entendu que ces dernières sont astreintes à donner en entrant une petite pièce de monnaie qui tourne au profit des vieillards.

A propos de ces faits, nous devons remarquer que la phrénologie, en tant qu'elle juge de l'influence de certaines prédispositions, peut venir en aide à la législation pénale pour mieux faire apprécier les circonstances atténuantes en faveur des accusés. En effet, lorsqu'il arrive, comme dans le cas du juif allemand dont parle M. Thouin, que la passion est plus forte que la raison, il faut considérer l'accusé plutôt comme malade que comme criminel, et le traiter en conséquence.

De tous les environs de La Haye, le plus fréquenté est la promenade du Bois. Ses promenoirs, nivelés, battus, nettoyés des mauvaises herbes, ont tous une destination particulière ; il y en a pour les personnes qui se promènent en voiture, pour les hommes à cheval, pour les gens de pied. Il n'est pas à craindre qu'on se détourne du chemin ainsi désigné. L'*esprit public* est tel que nul ne mésuse de la propriété commune; que chacun, au contraire, veille à sa conservation et cherche à l'embellir, s'il est possible. Le Bois de La Haye devient, les dimanches et les fêtes, le rendez-vous des élégants de l'un et l'autre sexe.

Les *états généraux* de la province de la Hollande tiennent leurs séances dans une grande salle ornée avec goût et richesse. On y remarque une chose fort singulière : c'est une galerie remplie de spectateurs de toutes les classes, sous tous les costumes, prêtant l'attention la plus assidue aux objets qui se traitent dans l'assemblée, ne se permettant jamais le moindre bruit, la plus légère interruption. Il est vrai que cette tribune et les nombreux auditeurs qu'elle renferme sont en peinture sur le mur. Cette idée est assez philosophique.

Au nombre des savants qui se sont acquis de justes droits à la reconnaissance de M. Thouin, il cite M. le docteur *Brugmans*, professeur à l'Université de Leyde. C'est un naturaliste consommé. Occupé d'anatomie comparée, il possède un cabinet précieux en ce genre. La marche qu'il suit est celle qu'ont adoptée Lavater, Camper et Vicq d'Azir. Tous les organes qui ont les mêmes fonctions sont réunis sous le même point de vue et rangés par ordre d'affinité, de manière à offrir des séries d'objets indiquant les changements insensibles qu'ils éprouvent dans les diverses espèces d'animaux.

Sa collection de têtes d'hommes est considérable et très-précieuse; il en a rassemblé de toutes les formes et de toutes les nations. Ce n'est pas tout: il a cherché à se procurer des connaissances sur le génie, les mœurs, les habitudes des individus auxquels elles ont appartenu; et, comme depuis plusieurs années il anatomise un grand nombre de corps des malades qui meurent dans l'hôpital confié à ses soins, des criminels condamnés par la justice, enfin des hommes de mer qui décèdent à Amsterdam, il s'est rendu très-habile dans l'art de juger du moral des hommes d'après leur physionomie.

Cette étude a pour lui tant d'intérêt que, toutes les fois qu'il voit une conformation singulière ou des caractères moraux très-prononcés, son premier désir serait de les disséquer. A cette occasion je fus témoin d'un fait qui prouve à quel point il est dominé par cette passion scientifique.

Un honnête cordonnier, nommé Wolter, père de famille, fut renversé par un cheval. Il avait une large blessure à la tête et le crâne ouvert. On appelle M. Brugmans au secours du malade. En visitant la plaie avec beaucoup d'attention, il trouva une fracture très-extraordinaire. Ce ne fut qu'après l'avoir examinée dans tous les sens qu'il s'occupa d'y mettre un appareil. Retiré dans une pièce voisine et interrogé par la famille sur les suites de l'accident : « Je n'en ai jamais rencontré de pareille, répondit le docteur absorbé dans sa première im-

pression ; cette fracture est très-extraordinaire... C'est une bien belle tête à disséquer.... je la disséquerai... je la placerai dans mon cabinet. »

Peu sensibles à l'honneur que M. Brugmans voulait faire à la tête de leur père, les enfants jetèrent de hauts cris ; l'opérateur, tiré de sa rêverie, s'empressa d'apaiser la douleur qu'il avait causée involontairement, car sa passion dominante ne l'empêchait pas d'être bon et humain. Il donna des espérances et promit de continuer ses soins au blessé. Nous voyions tous les jours le docteur avant qu'il allât panser son malade ; il nous demandait souvent : « Est-il mort ? » Sur notre réponse négative, il paraissait surpris et s'acheminait vers sa demeure. Malgré toute son envie de disséquer la tête du cordonnier, il le traita avec tant de zèle et d'activité qu'il réussit au delà de son attente et opéra la guérison la plus complète.

Voilà un docteur qui a précédé Gall ; seulement celui-ci a formulé ce que l'autre se contentait de pratiquer. Ceci soit dit sans diminuer le mérite du fondateur de la crânologie en France. Gall aussi avait des préoccupations et des naïvetés ; car il disait un jour très-ingénument à Mlle Lenormand, qui nous l'a souvent raconté : « Il manque deux têtes à ma collection : celle de Bonaparte et la vôtre, Mademoiselle. » Or il se trouve justement qu'on n'a pu se procurer ni l'une, ni l'autre.

Purmerende est une ville dont la population s'élève de six à huit mille âmes. On y fait un grand commerce de fromages. A côté de la Place aux Fromages est le marché aux chevaux et aux bestiaux. Rien de plus expéditif que les transactions : la bonne foi y préside. L'acheteur examine l'animal, demande au propriétaire le prix, lui dit le sien ; l'autre répond, et l'affaire est conclue ou ne se fait pas. On paie sur place ; le vendeur serre son argent, l'acheteur emmène sa bête, et tout est fini.

Quel contraste avec ce qui se passe chez nous dans de semblables marchés !

AMSTERDAM. — ETABLISSEMENT DES ÉLÈVES DE LA MARINE.

M. Thouin donne de curieux et intéressants détails sur cet établissement, qui est de la plus haute importance. Entre autres remarques, je vous signalerai celles-ci :

1° Avant le dîner, un des élèves, le plus jeune, monte sur un banc et récite à haute voix une prière qui est écoutée tête découverte et avec un respect religieux.

2° En parlant des punitions, il nous dit que le plus grand des supplices est d'être renvoyé de l'établissement. On conçoit bien que le mensonge n'y doit pas être toléré : c'est un vice généralement détesté dans le pays. On n'y connaît pas le besoin de parler sans rien dire, ou d'entretenir la conversation par ces jolis contes qui font le charme de la plupart de nos sociétés. Les Hollandais ont

la simplicité d'appeler bavards et menteurs ceux à qui nous donnons le titre d'hommes de bon ton et de gens d'esprit.

Les qualités des Hollandais n'ont pas nui à l'estime de M. Thouin pour ses compatriotes. On n'aime jamais tant son pays, dit-il, que quand on en est éloigné. Il semble que plus la distance est grande, plus les sentiments de confraternité s'avivent, pour ainsi dire, envers les compatriotes que l'on rencontre. Cette affection est d'autant plus expansive, que les caractères et les usages du peuple chez lequel on voyage sont plus différents. Je ne sais si c'est prétention locale, mais je n'ai jamais mieux connu, mieux apprécié les qualités des Français que lorsque j'en ai pu faire la comparaison avec celles des nations étrangères, et ce qui m'a surtout confirmé dans mon opinion, c'est qu'en général elle était partagée par les femmes.

Malgré le désir que j'avais de revoir ma famille, dit M. Thouin, je n'aurai pas été fâché de rester à Amsterdam encore quelque temps, afin d'observer avec moins de rapidité plusieurs établissements qui tiennent au bonheur de l'humanité et au perfectionnement des arts. Pour recueillir des renseignements exacts sur toutes ces choses, il faudrait les examiner à différentes reprises et suivre avec attention les détails de leur organisation particulière. Je n'ai fait que les indiquer.

Je ne puis quitter la Hollande sans insister ici sur le sentiment d'admiration dont j'ai été pénétré en la parcourant. Quel pays! Pour s'en former une idée exacte, il faudrait le voir longtemps et dans les différentes saisons de l'année. Ce sont les habitants qui ont tout créé; tout se conserve uniquement par leur industrie, aussi active que laborieuse; tout inspire la plus haute estime de leur patience, de leur savoir, je dirai même de leur génie, car il en fallait pour construire ces digues immenses, ces villes majestueuses, cette multitude de canaux qui protègent, décorent, fertilisent et vivifient un terrain qui n'était autrefois qu'un marais fangeux. On ne peut faire un pas sans y rencontrer matière à des observations d'agriculture et d'économie politique, rurale et domestique. Prés, bois, chemins, instruments, outils, machines, tout est simplifié, embelli, perfectionné.

En parlant des habitants de la Nord-Hollande, M. Thouin s'exprime ainsi : Je me plais à leur rendre ce témoignage : qu'ils disent beaucoup de choses en peu de mots, qu'ils font beaucoup de chemin sans paraître se mouvoir, et qu'ils agissant beaucoup sans qu'on s'en aperçoive autrement que par les résultats. (Ch. XVII, p. 310.)

Ce témoignage me paraît à moi un magnifique éloge!

Départ. — Ayant occasion de parler des routes en Hollande, M. Thouin dit : « Les postillons, en général fort adroits, parlent à leurs chevaux, mais ne les fouettent presque jamais; ils leur donnent souvent à boire et à manger, en cela bien différents des nôtres, qui frappent perpétuellement ces animaux et les laissent à la porte des cabarets, où ils s'arrêtent pour se rafraîchir eux-mêmes. »

Lorsqu'il traverse la Belgique, les réflexions suivantes le préoccupent : la vue des vastes châteaux et des jardins tout près desquels de nombreuses chaumières tombent en ruines, les essaims de mendiants qui, dans les villages, assiégent les voyageurs, offraient un contraste frappant avec le tableau de la Hollande. Là point de superbes châteaux, mais aussi point d'habitations en ruines; rien qui ressente l'ostentation, rien qui encourage la mendicité. Pourrait-elle exister dans un pays où des ateliers de toute espèce fournissent de l'ouvrage aux individus qui en manquent, où tout le monde est forcé de contracter de bonne heure l'habitude du travail, où chacun, se suffisant à soi-même, se croirait déshonoré d'être à la merci de ses semblables?

Il n'est qu'un cas où les habitants de la Hollande se permettent d'accepter des bienfaits : c'est lorsque, devenus vieux et infirmes, ils ne peuvent plus gagner leur vie en travaillant. Alors le gouvernement et des associations philanthropiques ont pourvu à ces nécessités d'une manière aussi noble que généreuse et qui n'a rien d'avilissant pour les pauvres. C'est ainsi qu'on voit dans presque toutes les villes des hospices ouverts aux orphelins, aux invalides et aux vieillards, et dans lesquels logement, nourriture, vêtement, instruction, tout est judicieux, commode, utile et même agréable.

La Hollande est vraiment le pays de la vertu privée, domestique et sociale.

L'aspect d'un tel pays devait inspirer à M. Thouin une foule de réflexions de plus d'un genre. Je n'en citerai plus qu'une pour terminer ce long paragraphe de mon rapport, beaucoup trop restreint pour le mérite de l'ouvrage.

Un bon gouvernement doit moins diriger ses lois vers la multiplication de l'espèce que vers son amélioration. Si cette population est bonne, elle multipliera suffisamment et trouvera les moyens de subvenir à ses besoins.

Pour opérer un tel bien en France, il suffit de laisser à l'agriculture la plus grande liberté possible, d'étendre son domaine par une seule faveur, celle qui lui procurera des genres de végétaux et des races d'animaux perfectionnés par la culture et l'éducation, ainsi que des espèces nouvelles, douées de qualités et de propriétés différentes. Qu'on ne tombe pas dans la faute de vouloir protéger les manufactures et le commerce aux dépens de l'agriculture! Lorsque celle-ci sera florissante, le commerce, les arts, les sciences même n'auront pas de plus puissante protectrice, puisqu'elle paiera le prix de leurs produits, de leurs découvertes et de leurs inventions.

CONCLUSION.

En somme, l'ouvrage de M. Thouin se fait lire avec intérêt, parce qu'il est rempli de détails très-variés, présentés sous une forme simple, mais vive et piquante; parce que ses observations, qui ont pour objet la botanique, l'horticulture, et même jusqu'à un certain point l'agriculture, c'est-à-dire les matières qui sont du ressort de ses études spéciales, paraissent généralement bien faites,

puisqu'elles reposent sur des faits qu'il a pu apprécier en connaissance de cause.

Mais le tableau qu'il fait de l'état moral des pays qu'il a parcourus et de la prospérité matérielle de leurs habitants était à peu près fidèle lorsque le livre dont nous venons de rendre compte a été écrit; aujourd'hui cette peinture a perdu sous ces deux rapports (le dernier surtout) une grande partie de sa vérité.

N.-H. Collier du Fayel,

Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

HISTOIRE DE FRANCE : LOUIS XI ET CHARLES-LE-TÉMÉRAIRE

(6e volume)

PAR M. MICHELET.

Un de nos collègues, chargé il y a un an de faire un rapport sur les deux derniers volumes publiés par M. Michelet, regrettait que les circonstances eussent éloigné de notre association la personne qui avait rendu compte des trois premiers, et ajoutait, non sans raison, que, pour juger avec équité des œuvres de cette importance, il faudrait en dérouler la série complète. Je regrette à mon tour de venir apporter aujourd'hui sur une partie de ce grand travail un jugement qui peut-être ne fera qu'ajouter à la disparité des opinions précédemment émises; et, tout en me resserrant autant que possible dans les limites de ce sixième volume, je ne sais trop si je pourrai me soustraire aux impressions toutes personnelles qui me ramènent sans cesse à considérer le monument dans son ensemble.

M. Michelet est un écrivain à part : il allie à l'imagination enthousiaste de l'artiste la froide patience de l'érudit, et sait revêtir les faits historiques de formes si dramatiques, si saisissantes, qu'après avoir lu ses pages éloquentes on reste plongé dans une méditation pleine de tristesse ou de charme. Les personnages se dessinent, pour ainsi dire, au fond de l'âme en traits lumineux; pour un moment ils revivent en nous, et cette assimilation même, qui est le comble de l'art, me paraît expliquer l'influence réelle de M. Michelet et la nature de son talent. Dans la chronique la plus sérieuse comme dans le plus humble document, il poursuit et retrouve, avec un rare discernement et une vive tendresse de cœur, ce qui a vécu. Le poëte, le peintre aussi demande à la vie la vérité qui doit inspirer ses vers ou son tableau; défendrez-vous à l'historien de fouiller la lettre morte des manuscrits ou des livres pour chercher Pompéi sous la cendre?

Un exemple achèvera d'expliquer ma pensée. Après avoir raconté le sac de Dinant, ces atroces noyades dans la Meuse, cet incendie qui dévora tout, M. Mi-

chelet s'exprime ainsi : « Ce qui étonne, c'est que, parmi les matières indestructibles, entre le plomb, le cuivre et le fer, on trouva des choses fragiles, de petits meubles de ménage, de frêles joyaux de femme et de famille, vivants souvenirs d'humanité qui sont restés là pour témoigner que ce qui fut détruit, ce n'étaient pas des pierres, mais des hommes qui vivaient, aimaient. » Je trouve entre autres cet article : « *Item*, deux petites tasses d'argent, deux petites tablettes d'ivoire, deux oreillers avec couvertures semées de menues paillettes d'argent, un petit peigne d'ivoire, un chapelet à grains de jais et d'argent, une pelote à épingles de femme, une paire de gants d'épousée. » Un tel article fait songer. Quoi ! ce fragile don de noces, ce pauvre petit luxe d'un jeune ménage, il a survécu à l'épouvantable embrasement qui fondait le fer ! Il aura été sauvé apparemment, recouvert par l'éboulement d'un mur... « Tout porte à croire qu'ils sont restés jusqu'à la catastrophe sans se décider à quitter la chère maison; autrement n'auraient-ils pas emporté aisément plusieurs de ces légers objets? Ils sont restés, elle du moins; la nature des objets l'indique.... et alors que sera-t-elle devenue? Faut-il la chercher parmi celles dont parle notre Jean de Troyes, qui mendiaient sans asiles, et qui, contraintes par la faim et la misère, s'abandonnaient, hélas! pour avoir du pain? Ah! Madame de Bourgogne, quand vous avez demandé cette terrible vengeance, vous ne soupçonniez pas sans doute qu'elle dût coûter si cher! Qu'auriez-vous dit, pieuse dame, si vers le soir vous aviez vu de votre balcon de Bruges la triste veuve se traîner dans la boue, dans les larmes et le péché? » (Pages 216, 217.) Tout cela, réflexions et détails, n'est qu'une poétique conjecture que la sévère critique pourrait contester sans doute; mais, à coup sûr, il y a là un sentiment profond de la vérité, et là du moins l'interprétation du texte écrit repose sur des sentiments vrais à toute époque et en tout pays.

Si l'on n'a jamais refusé à M. Michelet la puissance du style et la profondeur des recherches, on l'a blâmé de suivre les errements de l'école allemande, de généraliser trop souvent, de personnifier une époque dans telle ou telle individualité, et de faire servir systématiquement les faits à la création de ces espèces de *mythes*. Cette question a déjà été débattue dans l'Institut Historique; je n'y reviendrai pas. Je dois dire seulement qu'une objection semblable pourra difficilement être adressée au volume que j'ai eu à examiner, et, pour ma part, j'applaudis à cette modification dans la méthode historique de M. Michelet. Soit que, sous des cheveux déjà blanchis par le travail, l'ardeur de cet esprit vigoureux se soit un peu refroidie, soit que l'étude d'une époque toute pratique, toute positive, l'ait décidé à se placer à un point de vue analogue, rien de plus simple, de plus lucide, de mieux ordonné que le récit du règne de Louis XI. L'auteur est toujours poëte pour évoquer les morts et les ranimer d'un souffle; mais au moins il met ses personnages dans les conditions de leur vie possible, il les circonscrit dans la sphère d'action qui leur est propre; il descend même dans l'examen minutieux des faits isolés, les discute avec soin, les éclaircit, et, en ce

sens, la captivité de Louis XI à Péronne est exposée de main de maître. Si on peut trouver trop audacieuse la synthèse des premiers volumes, l'analyse savante et judicieuse qui domine dans celui-ci obtiendra, je crois, tous les suffrages.

Il est une autre objection bien plus grave, et sur laquelle je ne passerai pas aussi facilement condamnation. On reproche à M. Michelet d'admettre un fatalisme en vertu duquel les hommes, n'agissant point par eux-mêmes, ne sauraient être réputés ni justes, ni criminels. «Après chaque fait, s'écrie-t-on, l'historien doit pouvoir dire : Ceci est bien, ceci est mal. Or sur ce point capital M. Michelet ne se prononce pas. » Mais cette accusation est-elle fondée? Dans ses appréciations (et il y en a beaucoup, et des meilleures) il est toujours guidé au contraire par un grand sens moral. Voyez comment il juge le règne de Louis XI. « Une chose fort mauvaise, dit-il, c'est que Louis XI, sans être pire que la plupart des rois de cette triste époque, avait porté une plus grave atteinte à la moralité du temps. Pourquoi? Il réussit. On oublia ses longues humiliations, on se souvint des succès qui finirent ; on confondit l'astuce et la sagesse. Il en resta pour longtemps l'admiration de la ruse et la religion du succès (p. 488). » Voilà, certes, des paroles qu'on ne pourra entacher de fatalisme ; je dirai même que nul écrivain, à mes yeux, n'a des intentions plus loyales, une plus vive répugnance pour les actions mauvaises, une plus réelle sympathie pour ce qui est noble, généreux, désintéressé. Doit-il pour cela formuler sur toutes choses des jugements tranchants, absolus? C'est beaucoup demander, au nom de la raison, à cet homme qu'on accuse de manquer de foi. J'en appelle à tous ceux qui ont étudié sérieusement, impartialement, un personnage, un fait important. Devant tant de témoignages contradictoires, tant d'obscurités, tant de piéges tendus à la crédulité humaine, n'est-il pas permis à l'historien de s'abstenir en certains cas, et peut-on exiger de lui plus qu'un exposé sincère? Ce doute-là, au contraire, n'est-il pas prudent et sensé?

Niera-t-on aussi que certaines époques ne soient faites pour porter le trouble, le découragement dans le cœur de l'écrivain moraliste? Mais ce découragement même est la preuve de l'élévation de ses sentiments, et, à ce propos, je trouve dans M. Michelet ces paroles significatives : « L'histoire du XVe siècle est une longue histoire; longues en sont les années, longues les heures : elles furent telles pour ceux qui les vécurent ; elles le sont pour celui qui est obligé de les recommencer, de les revivre; je veux dire pour l'historien qui, ne faisant pas un jeu de l'histoire, s'associerait de bonne foi à la vie des temps écoulés. Ici où est la vie? Qui dira où sont les vivants et où sont les morts? A quel parti porterai-je intérêt? Entre ces diverses figures, en est-il une qui ne soit louche et fausse, une où l'œil se repose pour y voir nettement exprimés les idées, les principes dont vit le cœur de l'homme (page 289)? » Et, en effet, où est la vie morale dans Louis XI, Saint-Pol, Armagnac, Nemours, Warwick, Sforza, Charolais lui-même? Les grands, les puissants du monde donnent l'exemple de la

cruauté, de la perfidie, d'une cupidité farouche; et les moyens répondent au But. Ce ne sont partout que sombres tragédies où l'argent joue le principal rôle avec l'échafaud au dénoûment. Guerre des Roses, émeutes flamandes, procédures impitoyables, c'est par là que finit le moyen âge, et il semble que les hommes nouveaux qui vont fonder les temps modernes cherchent à faire absoudre la féodalité qu'ils détruisent.

Le représentant de cette féodalité, Charles-le-Téméraire, chevalier vaillant, bon justicier, n'en est pas moins, comme presque tous les princes du temps, un homme d'affaires, d'argent et de calcul. Gouvernant des provinces hétérogènes, Flandre, Bourgogne, Alsace, Franche-Comté, il essaie d'y établir l'ordre, la régularité, presque la centralisation; de substituer le droit écrit au droit coutumier, et de placer sa volonté souveraine au-dessus des priviléges locaux. Dans son ambition immodérée il rêve le rétablissement de l'ancien royaume de Bourgogne, avec Nancy pour capitale; et, afin d'avoir la Lorraine, il livre la tête de Saint-Pol, réfugié sur ses terres. Il veut aussi la Provence, la Savoie, l'Italie même; mais sur sa route il trouve les Suisses, et se brise à cet obstacle qu'il méprisait. Ce qui perdit surtout cet homme violent, c'est qu'il se crut assez fort pour être seul. Les Flamands, dont il tirait de l'argent, lassés de payer, résistèrent. Il les exaspéra par de rudes paroles : « Ils disent qu'ils sont « bons, loyaux, obéissants sujets. Quelle obéissance y a-t-il à désobéir? quelle « loyauté d'abandonner son prince? quelle bonté filiale en ceux qui plutôt « machinent sa mort?.... De telles machinations, répondez, n'est-ce pas crime « de lèse-majesté? Et quelle punition y faut-il? la confiscation? non; ce n'est « pas assez. La mort?... non décapités, mais écartelés. Pour qui votre prince « travaille-t-il? Est-ce pour lui, ou pour vous, pour votre défense? Vous dor- « mez, il veille; vous vous tenez chauds, il a froid; vous restez chez vous pen- « dant qu'il est au vent, à la pluie. Il jeûne, et vous, dans vos maisons, vous « mangez, buvez et vous vous tenez bien aises. Vous ne vous souciez pas d'être « gouvernés comme des enfants sous un père : eh bien, fils déshérités pour in- « gratitude, vous ne serez plus que des sujets sous un maître. Je suis et je serai « maître à la barbe de ceux à qui il en déplaît. Dieu m'a donné la puissance; « Dieu, et non pas mes sujets. Lisez là-dessus la Bible aux livres des Rois. » (Pages 369, 370, d'après les documents Gachard. » Dans une autre occasion, faisant allusion à son père, Français, à sa mère, Portugaise, il s'était écrié : « Grosses et dures têtes flamandes, croyez-vous donc qu'il n'y ait personne de « sage que vous? Prenez garde : *j'ai moitié de France et moitié de Portugal.* » (Page 322, d'après les documents Gachard.) C'était dire aux Flamands qu'ils avaient un maître étranger. Il alla plus loin; il se déclara étranger même à la France, et cela dans une audience solennelle où les ambassadeurs de Louis XI venaient lui offrir réparation pour les pirateries de Warwick. « *Nous autres* « *Portugais*, nous avons pour coutume que si ceux que nous croyons amis se « font amis de nos ennemis, nous les envoyons aux cent mille diables d'enfer. »

(Page 324, d'après Chastellain.) Son rival recueillait avec soin ces imprudentes paroles, lui reprochait avec une feinte douceur de jurer par saint George, de porter l'ordre de la Jarretière et d'aimer les Anglais; lui débauchait ses plus utiles serviteurs, Comines et plus tard Crèvecœur.

Ce rival, Louis XI, l'emporta, parce qu'il était patient. Entouré de petites gens dont il avait pris le joyeux langage et les allures triviales, astucieux, âpre au gain, froidement cruel, il avait une habileté trop vantée peut-être, mais supérieure à celle de ses contemporains. Son intempérance de langue lui eût nui plus d'une fois s'il avait eu affaire à des gens plus clairvoyants, et sa trop grande confiance dans la justesse de ses calculs eût gravement compromis les intérêts de l'État, si un concours de circonstances favorables ne l'eût servi à souhait. Ses plus honteuses lâchetés politiques, l'abandon de Liége, cette petite France wallonne qui comptait sur lui et qui périt par lui, et le supplice de Hugonet et de Humbercourt, dont il livra aux Gantois les lettres de créance, n'arrêtèrent pas les progrès de son influence toujours croissante. Quatre grandes maisons lui faisaient ombrage, celles de Bourbon, de Bourgogne, de Bretagne et d'Anjou. Il gagna l'une par le mariage de sa fille avec Pierre de Beaujeu; à l'autre il prit la Bourgogne, la Picardie, la Franche-Comté et l'Artois. Il fit la loi à la Bretagne, lui démontra sa faiblesse et son isolement, l'enferma de tous côtés, ne lui laissant plus d'autre alternative que de venir à la couronne par mariage ou par succession. Il acquit le Maine, l'Anjou, la Provence comme héritier du vieux roi René. Ainsi, en y joignant le Roussillon, le royaume, ouvert jusque-là, se trouva pourvu de ses indispensables barrières, et les provinces du centre purent goûter enfin une paix durable.

« Si je vis encore quelque temps, disait Louis XI à Comines, il n'y aura plus « dans le royaume qu'une coutume, un poids et une mesure. Toutes les cou- « tumes seront mises en français dans un beau livre. Cela coupera court aux « ruses et pilleries des avocats; les procès en seront moins longs..... Je bride- « rai comme il faut ces gens du parlement.... Je mettrai une grande police « dans le royaume. » Comines ajoute encore « qu'il avait bon vouloir de soulager ses peuples, qu'il voyait bien qu'ils étaient accablés, qu'il sentait avoir par là fort chargé son âme (page 490). » Mais le temps lui manqua. La mort, dont il redoutait la venue, l'empêcha de réaliser ces projets d'administration intérieure. Il put même prévoir de son vivant les résistances qu'allait rencontrer un pouvoir si fortement tendu. Toutefois le système qu'il avait fondé s'affermit : la réaction féodale fut impuissante; l'autorité politique et administrative acheva de se concentrer entre les mains d'un seul.

Nous espérons que M. Michelet, qui dans son *Précis* a déjà esquissé à grands traits l'histoire des temps modernes, nous fera assister bientôt au développement du règne fécond dont il nous entretient aujourd'hui. Tous ses amis personnels et tous les amis de la science historique s'uniront, j'en suis sûr, dans le même vœu, celui de voir se terminer une œuvre si remarquable, qui a coûté à

l'auteur tant d'efforts, tant de veilles, et qui ne saurait être complétée que par lui.

HUILLARD-BRÉHOLLES,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

DOCUMENTS HISTORIQUES CURIEUX ET INÉDITS.

DESCRIPTION DE DEUX MONUMENTS DÉCOUVERTS DANS LA BASILIQUE DE SAINT-PAUL, A ROME, LE PREMIER, LE 30 DÉCEMBRE 1828, ET LE SECOND, LE 24 AVRIL 1831,

Par M. l'abbé SETELLE.

Nous devons une grande reconnaissance aux travaux de feu le chanoine Setelle qui, pendant de longues années, occupa la chaire d'archéologie chrétienne au séminaire spécialement nommé *Séminaire Romain*.

Doué d'un regard investigateur et d'une patience à toute épreuve, il fut très-heureux dans la découverte de beaucoup d'épitaphes qui intéressent surtout l'histoire.

Je me propose de rapporter ici deux inscriptions qu'il publia, avec des planches italiennes, en 1831. L'incendie de la basilique de Saint-Paul, sur la route d'Ostie, avait occasionné la découverte de ces deux inscriptions : l'une chrétienne, l'autre païenne.

Maintenant, suivant ses traces, je commencerai par la première. L'intérieur d'un tombeau placé sous terre, près de la *Porta Maggiore*, contenait ces mots :

Cinnamius . Opas . lector . Tituli . Fasciole
Amicus . Pauperum . qui . vixit . Ann . XLVI .
Menu . VII . D . VIIII. Deposit . In . Pace . X Kal.
Mart . Gratiano IIII . et . Merobaude .
Cons .

Les consuls nommés ci-dessus établissent l'époque de l'inscription en 377.

Chacun doit voir que le marbre appartenait à un autre tombeau, puisque ladite basilique détruite fut élevée en 386. L'expérience nous fournit ces exemples.

Cette observation faite, il faut remarquer que le mérite principal de cette inscription est la date.

Il est bien vrai que l'église des saints Nereus et Achilleus fut regardée comme un des plus anciens titres presbytériaux, et que l'on a appelé *Titulus Fasciolæ :*

mais les monuments les plus anciens de cet édifice remontaient aux années 483 et 489.

En effet, nous lisons dans le livre pontifical que saint Félix III était *de Titulo Fasciolæ*, et que trois prêtres *Tituli Fasciolæ* signèrent le synode romain sous le pontificat du pape saint Symmaque.

Ne pouvant pas connaître ce marbre, le baron de Van Viverd fut induit à croire que le titre *Fasciolæ* était une corruption de langue, et que le mot est *Fabiolæ*. Il supposait que la *Fabiole*, louée par saint Jérôme dans la lettre adressée à *Océan*, fut la fondatrice de cette église. Son avis obtint du crédit, peut-être parce que l'histoire et les monuments ne nous donnent aucun nom de *Fasciolæ;* mais le marbre découvert réfute son opinion et prouve que l'ancien nom de cette église est authentique. Cette opinion est encore réfutée par plusieurs auteurs modernes qui ont dit, sans aucun fondement, que cette église fut bâtie en l'année 425 ou 523. Enfin je dirai, nonobstant l'existence d'autres opinions, que très-probablement la *Fasciole* dont il s'agit n'est que le nom de la matrone qui a fait bâtir cette église. C'est ainsi que l'église Saint-Vital a été désignée par *Titulus Vestinæ;* celle de Saint-Xistus par *Titulus Tigridis;* celle de Saint-Martin par *Titulus Equitii*.

L'autre inscription, c'est-à-dire la païenne, est bien remarquable par la *Biographie du consul Barbarus*. Ce marbre était placé sur le tabernacle du maître-autel; c'est pour cela qu'il était impossible qu'on le vît. Les historiens qui ont parlé de ce consul ont été obligés de passer sous silence ses actions faute de monuments. L'auteur des *Annales d'Italie* confesse ingénument qu'il ne connaît de ce personnage (en 157) que le nom; mais l'inscription nous en dit plus.

D. M.

M . *Civicae* . Barbaro . Cos .
Auguri . *Leg* . Augg . Germaniæ super .
Et Inferior Leg ... Augg . Prov . Thrac .
Com . *L* . *Veri* . *Aug* . *In* . *B*ello . Parth . Mesop .
Armeniae . *Procos* . Prov . Afric . Tr . Latic .
Quaest . *K* . *X* . *Stli*J . Tudic . Sevir . Eq . Rom .
Conj . *B*eneremenli
Posuit . *M*arciana . C . F .

Le célèbre Borghesi, nom très-cher à la république des lettres, illustra cette épitaphe (*Giornale Arcadico -maggio* 1830), et produisit de nombreuses adjonctions accompagnées de longs arguments que je reproduis.

D . M .

....*Statilio*... *F* . Barbaro Cos .
....*Leg* . Augg . Germ . super .
...*Leg* . Augg . Prov . Thrac .
Donato . *Donis* . *Mil* . *B*ello . Parth . Mesop .
Praet... *Q* . Prov . Afric . Tr . Latic .
Leg... *X* . *Vir* . *Stli*J . Judic . Sevir . Eq . Rom .
*Conjugi B*enemerenti
.....Areiana . C . F .

Il me suffit d'avoir rapporté ces monuments pour en faire comprendre l'importance soit au point de vue de l'histoire, soit au point de vue archéologique.

BORGNANA,
Membre correspondant de l'Institut Historique.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** La 1re classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le mercredi 3 janvier 1844, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne).

La classe reçoit plusieurs volumes et brochures, parmi lesquels on remarque les ouvrages suivants : *Histoire de France*, tome VI (*Louis XI et Charles-le-Téméraire*), par M. Michelet, 1 vol. in-8° (rapporteur, M. Huillard-Bréholles) ; *Essai sur la topographie de Tyr*, par Jules de Bertou, cahier in-8°, avec deux plans (rapporteur, M. l'abbé Badiche); *Instituzioni lementari di Geografia naturale, topografica, politica, astronomica, fizica e morale, ordinata con nuovo metodo in otto periodi*, par M. Ferdinand de Luca, membre de l'Académie royale des Sciences de Naples, 1 vol. in-8° ; *Nuovi Elementi di geografia antica*, par le même, cahier in-8° (rapporteur, M. Dufey, de l'Yonne). — Des remerciements sont votés aux donateurs.

Sur le rapport de M. Renzi, la classe admet comme membre résidant M. J.-F.-A. Kraetzer-Rassaerts, docteur ès-lettres, employé au ministère des affaires étrangères ; et comme membres correspondants, Monseigneur Arnaldi, prélat de la cour romaine, et M. le comte Dousse-d'Armanon. — Ces élections seront soumises à la sanction de l'assemblée générale.

M. Dufey (de l'Yonne) commence un rapport verbal sur l'*Histoire de Montauban sous la domination anglaise et jusqu'à sa réunion à la couronne de France*, par M. Devals aîné. Après une discussion approfondie sur l'histoire de

ce que l'on a appelé les Grandes Compagnies, la suite du rapport est renvoyée à la prochaine séance.

*** Le mercredi 10 janvier, séance de la 2e classe (*Histoire des Langues et des Littératures*), présidence de M. Alix.

La classe reçoit plusieurs brochures et livraisons. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. Alix fait un rapport favorable sur les candidatures de MM. Charles-Henri Graf (de Mulhouse), et Galoppe d'Onquaire, et sur les ouvrages qu'ils ont offerts à cette occasion à l'Institut Historique (*voyez* le procès-verbal de la dernière séance de la 3e classe, page 35 de la précédente livraison). MM. Graf et Galoppe d'Onquaire sont admis comme membres résidants, sauf la sanction de l'assemblée générale.

Les autres travaux à l'ordre du jour n'étant pas prêts, la séance est levée.

*** La 3e classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le mercredi 17 janvier, sous la présidence de M. l'abbé Badiche.

La classe reçoit plusieurs volumes et revues mensuelles. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

MM. Debret et le docteur Caffe proposent, comme membre correspondant, M. le docteur Joseph-François Sigaud, médecin de S. M. l'empereur du Brésil. M. Sigaud est auteur du mémoire *Sur les Progrès de la géographie au Brésil et sur la nécessité de dresser une carte générale de cet empire*, publié dans la dernière livraison de ce journal, page 8. — Sont nommés commissaires pour l'examen de cette candidature MM. le docteur Grenet, le docteur Caffe et Renzi.

La classe reçoit, outre les revues ordinaires et plusieurs brochures, un ouvrage intitulé : *Documents pour servir à la géographie physique du bassin du Rhône*, par le docteur Lortet, de Lyon (rapporteur, M. Frissard, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées). — Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. l'abbé Badiche lit un rapport sur les *Mémoires de l'Académie d'Arezzo* (Toscane).—Renvoi au comité du journal (*voyez* la précédente livraison, page 27).

M. le docteur Grenet donne lecture d'un rapport sur l'*Introduction aux Annales médico-psychologiques, etc.*, publiées par MM. les docteurs Baillarger, Cerise et Souget. Cette *Introduction* est de M. Cerise. — Renvoi au comité du journal, après une courte discussion.

La classe renvoie également au comité du journal le rapport lu dans la dernière séance, par M. le docteur Colombat (de l'Isère), sur l'*Analyse physiologique de l'entendement humain, etc.* Ouvrage du docteur Collineau, membre de l'Académie royale de Médecine (*voyez* la précédente livraison, page 31).

*** Le mercredi 24 janvier, séance de la 4e classe (*Histoire des Beaux-Arts*), sous la présidence de M. Foyatier.

M. Marcellin, architecte, est proposé comme membre résidant par MM. Foyatier et Renzi. Il offre à la classe divers travaux de critique sur les antiquités, l'architecture, la sculpture, etc. — Sont nommés commissaires pour l'examen de cette candidature MM. Albert Lenoir, de Brière et Foyatier.

M. le baron Camille Trasmondo, docteur-médecin-chirurgien, professeur à l'Université de la Sapienza, à Rome, est admis comme membre correspondant sur le rapport favorable de la commission, nommée à la dernière séance, pour examiner ses titres (*voyez* le procès-verbal, page 36 de la précédente livraison).

Notre collègue M. le chevalier de La Basse-Moûturie, de Lille, envoie deux dissertations archéologiques extraites de son *Voyage historique et pittoresque dans le grand duché de Luxembourg*, et relatives, l'une à *un Autel de Diane*, l'autre au *Mausolée d'Igel*.

La classe, après avoir pris connaissance d'une partie de ces manuscrits, charge un de ses membres de les examiner et de lui en rendre compte.

*** L'assemblée générale du mois de janvier (*les quatre classes réunies*) a eu lieu le vendredi 26, sous la présidence de M. le comte Le Peletier d'Aunay.

Notre collègue M. docteur José Cardozo de Menezès, de Rio-Janeiro, dans une lettre adressée à M. l'administrateur, annonce que tous les membres correspondants du Brésil recevront avec beaucoup de plaisir le *Compte-Rendu des séances du Congrès de* 1843.

M. le secrétaire donne lecture de la liste des livres offerts à l'Institut Historique pendant le mois de janvier. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

L'assemblée sanctionne par votes au scrutin secret les élections de M. J.-F.-A. Kraetzer-Rassaerts, admis comme membre résidant par la 1re classe; de Monseigneur Arnaldi et de M. le comte Edouard Dousse-d'Armanon, admis par la même classe comme membres correspondants; de MM. Charles-Henri Graf (de Mulhouse), et Galoppe d'Onquaire, admis par la 2e classe comme membres résidants; enfin de M. le baron Camille Trasmondo, de Rome, admis par la 4e classe en qualité de membre correspondant.

M. le président lit un rapport de M. Lehot, ingénieur des ponts et chaussées, sur la *Navigation transatlantique, considérée sous le point de vue commercial*, par M. L. de Posson, colonel en retraite. — Renvoi au comité du journal après une courte discussion.

M. de Brière propose plusieurs questions pour le prochain Congrès. L'assemblée les admet et les renvoie, suivant l'usage, au comité des travaux.

CHRONIQUE.

Rudiment social. — Coup d'œil moral, religieux et politique sur l'humanité. — Vues nouvelles d'économie commerciale. — De la position actuelle du commerce, de ses causes et des moyens de l'améliorer, par M. Dagneau, ancien négociant.

Nous ne parlerons du premier ouvrage de M. Dagneau que pour dire que ce qu'il contient d'intéressant rentre en grande partie dans les matières qu'il a traitées spécialement dans sa seconde brochure, et sur lesquelles il possède des connaissances à la fois théoriques et pratiques.

Après avoir exposé, ce qui est généralement reconnu, que, malgré l'extension considérable de toutes les branches du commerce et de l'industrie, la plupart sont dans un état de souffrance plus ou moins pénible, M. Dagneau a cherché à déterminer les causes de ces perturbations. Il attribue les unes à la surabondance de la production sur la consommation depuis que les machines à vapeur ont été multipliées; les autres dépendent, suivant l'auteur, du personnel d'un certain nombre de marchands, fabricants, etc.

Sous le rapport moral, M. Dagneau partage les industriels en plusieurs classes : 1° ceux qui, avec des connaissances et de la fortune, se livrent au négoce ou à la fabrication par l'habitude, par le besoin de conserver ou d'améliorer leur position sociale; 2° ceux qui, sans fortune, se consacrent au commerce, aux travaux de l'industrie avec zèle et aptitude, pour se faire, à l'aide de leurs connaissances, de leur travail et de leur crédit, un moyen d'existence, un état, un nom, un avenir. Ces deux classes, où l'on peut trouver encore cette *antique bonne foi* qui faisait et doit faire la base de toutes les transactions commerciales, sont, dit avec raison M. Dagneau, aussi recommandables l'une que l'autre. « Mais, ajoute l'auteur, il est une troisième classe dont l'industrie n'a d'autre « but que d'arriver à la fortune aux dépens de celle des autres, aux dépens « même de son propre honneur. Pour ces hommes tous les moyens sont bons; « il suffit d'arriver. »

M. Dagneau a oublié de mentionner ici ces faiseurs de projets mal digérés et d'entreprises hasardeuses qui, dépourvus de capitaux, font appel à ceux d'autrui, non dans le but prémédité de s'en emparer par des voies frauduleuses, mais afin de réaliser à tout prix leurs projets, et sauf à voir les capitaux des malheureux actionnaires s'évaporer et disparaître si les entreprises ne réussissent pas..... Cette catégorie de soi-disant industriels nous semble plus nombreuse que la précédente, et bien qu'elle soit moins méprisable, elle n'en est pas moins très-dangereuse pour la société.

Pour prévenir autant qu'il est possible ces catastrophes et remédier aux perturbations qui entravent le commerce et l'industrie, M. Dagneau propose divers moyens dont quelques-uns nous ont paru dignes d'attention et d'examen, tels

que l'amélioration et la refonte des lois sur les patentes (on s'en occupe actuellement); l'obligation qui serait imposée de produire des certificats de moralité et de connaissances acquises dans la spécialité pour obtenir une patente; la création ou plutôt le rétablissement d'inspecteurs généraux du commerce, correspondant avec les consuls à l'étranger, avec les chambres de commerce; chargés de recueillir et de donner tous les renseignements possibles sur le commerce interne et externe; de proposer tous les moyens d'amélioration; de recueillir aussi les lois étrangères relatives au commerce, les tarifs des droits chez l'étranger; de dresser des états de toutes les manufactures, de tous les établissements de commerce; de fournir des données sur les rapports qu'ont ou peuvent avoir les provinces et les villes de France entre elles et avec les pays étrangers, sur les productions et le genre de commerce de ces divers pays; enfin de signaler les abus et de réunir le corps le plus complet possible d'instruction sur toutes les parties élémentaires du commerce, ses *sources*, ses *moyens*, ses *résultats*.

Nous engageons les personnes, qui, par leurs fonctions, leurs études ou leur goût, s'occupent des questions qui intéressent l'amélioration soit de l'industrie en général, soit de quelques-unes de ses branches, de lire les ouvrages de M. Dagneau, dont les principes et les vues sont susceptibles d'inspirer d'utiles réformes et de sages règlements. AL....

— Un rapport remarquable a été fait à l'Académie des Inscriptions, par la commission d'histoire, sur l'ouvrage de notre collègue M. Onésyme Leroy, intitulé : *Histoire comparée du Théâtre, des mœurs et des révolutions en France dès la formation de la langue jusqu'à son plus haut développement* (1). Voici l'extrait de ce rapport :

« L'auteur s'attache principalement à découvrir les rapports de nos premiers « essais dramatiques avec les circonstances au milieu desquelles ils furent com- « posés ou représentés. Il étudie dans ces scènes dialoguées, non-seulement les « premiers rudiments de notre langue, mais les allusions, les traditions, les dé- « tails de mœurs que les spectateurs contemporains devaient saisir avec un « avide empressement. Pour lui ce genre de compositions ne constitue pas seu- « lement des tentatives littéraires; il y voit un instrument de publicité, un « organe de l'opinion publique, et rattache ainsi les jeux et les mystères, en « apparence les plus innocents, aux combinaisons de la politique et aux plus « grands événements de l'histoire. Cet ouvrage mérite une estime que nous « nous plaisons à proclamer. »

D'où vient, demandait hier un journal, que cette *proclamation*, restée dans les bureaux de l'Institut, n'est pas encore au *Moniteur*? C'est ce que nous ignorons. F....

(1) *Histoire comparée du Théâtre, des Mœurs et des révolutions en France dès la formation de la langue*; par M. Onésyme Leroy. 2 vol. in-8°. Paris, Hachette et Ampot. 1844.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Congrès historique réuni au palais du Luxembourg, sous la présidence de M. Martinez de la Rosa ; — *Discours et Compte-Rendu des séances* (neuvième année, 1843); 1 beau volume in-8°. Prix : 6 fr. pour Paris, et 7 fr. 50 c. pour les départements et l'étranger.

Galerie des Contemporains illustres, par un Homme de Rien; 71e et 72e livraisons. En vente : MM. Pasquier, Eugène Delacroix (fin du VIe volume). — Sous presse : M. de Talleyrand.

Rendiconto delle adinanze e de' lavori della reale Accademia delle Scienze di Napoli : numéro 11, septembre et octobre, et numéro 12, novembre et décembre 1843 ; deux forts cahiers in-4°.

Annali universali di statistica, economia pubblica, storia, viaggi e commercio; livraisons de novembre et décembre 1843, janvier et février 1844.

Giornale dell' I. R. Istituto Lombardo di Scienze, Lettere ed Arti, e Biblioteca italiana; XXIIIe livraison ; février 1844.

Le Chanteur accompagnateur, ou *Traité du Clavier, de la Basse chiffrée, de l'Harmonie simple et composée*, par notre collègue M. A. Elwart, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome, professeur d'harmonie au Conservatoire, et principal auteur des *Etudes élémentaires de la musique;* cahier in-8°. Paris, chez l'auteur et chez les éditeurs de musique, 1843.

Revue du Midi, publiée à Montpellier, livraison de novembre 1843.

Bulletin de la Société de Géographie; 2e série, tome XX; livraisons de septembre, octobre et novembre 1843.

La Revue Synthétique, publiée par M. Victor Mennier : — Sciences, Littérature, Beaux-Arts ; livraisons d'octobre, novembre et décembre 1843 ; janvier et février 1844.

Revue étrangère et française de législation, de jurisprudence et d'économie politique, par MM. Foelix, J.-B. Duvergier et Valette ; livraisons de novembre et de décembre 1843.

Revue de droit français et étranger, etc. ; par les mêmes (continuation de la *Revue étrangère et française de législation, etc.*) ; livraisons de janvier et février 1844.

L'Abeille britannique, ou *Traduction des meilleurs articles choisis dans les Revues et autres écrits périodiques de la Grande-Bretagne;* 1re année, numéro 2 ; août 1843.

Extraits des journaux qui ont rendu compte de l'ouvrage intitulé : le Léman, ou Voyage pittoresque, historique et littéraire à Genève et dans le canton de Vaud (Suisse), par notre collègue M. Bailly de Lalonde; 2 vol. in-8°.

Résurrection de la liberté grecque, combat des monarchies constitutionnelles contre les monarchies despotiques ; éclaircissements sur la question d'Orient,

précédés d'une pétition aux Chambres législatives de France, et adressés à l'assemblée constituante des Hellènes ; par Nicolas Stephanopoli de Comnène, ancien attaché à l'ambassade de France près la Porte Ottomane ; cahier in-8°. Paris, chez Belin-Mandar, 1843.

Génie des Colonies grecques. — Spartiates et peuples indigènes de la Corse, par le même ; 1 vol. in-8°.

La Parole, recueil périodique de tous les chefs-d'œuvre de la littérature ancienne et moderne, précédé d'une revue critique, littéraire et artistique, rédigé par M. Roosmalen (de Paris) ; n° 7, décembre 1843.

Essai sur la vie et les écrits de Jacques Lefèvre d'Etaples ; thèse présentée et soutenue à la Faculté de Théologie protestante de Strasbourg, le 7 juin 1842, pour obtenir le grade de licencié en théologie, par Charles-Henri Graf, de Mulhouse (Haut-Rhin) ; 1 vol. in-8°.

De Librorum Samuelis et Regum compositione, scriptoribus, fide historica, imprimis de rerum a Samuelis gestarum auctoritate dissertatio critica ; thèse soutenue devant la même Faculté, par le même ; brochure in-4°.

Esquisse historique sur la ci-devant seigneurie-baronnie de Meysembourg, dans l'ancien pays-duché de Luxembourg et comté de Chimay ; extraite de notes manuscrites, recueillies par notre collègue M. Auguste Neyen, docteur-médecin, etc., à Luxembourg ; brochure in-8°. 1843.

Vues nouvelles d'Economie commerciale : — De la position actuelle et de ses causes, et des moyens de l'améliorer ; — Des patentes, de l'administration du commerce, des inspecteurs généraux, etc. ; par un ancien négociant ; in-12.

Latini Sermonis vetustioris reliquiæ selectæ ; recueil publié sous les auspices de M. le ministre de l'instruction publique, par M. A.-E. Egger, professeur suppléant à la Faculté des Lettres de Paris, maître de conférences à l'Ecole Normale ; 1 vol. in-8°. Chez Hachette. 1843.

Congrès scientifique de France. — Dixième session, tenue à Strasbourg en septembre et octobre 1842 ; 2 vol. in-8°. — Tome Ier, *Procès-Verbaux ;* tome IIe, *Mémoires.* Strasbourg et Paris, 1843.

Album de la Historia de España, primera epoca, desde la fundacion de España, hasta la llegada de los Godos ; texto por don Luis Miguel y Roca ; litografias de los SS. don Luis Lopez, Tellez Giron, Laurent, Numa, Loyrette y F. Delormel ; 1 vol. grand in-8°. Paris, 1843.

Mémoires et publications de la Société des Antiquaires de Zurich ; quatre livraisons in-4°, avec planches et *fac-simile* (en allemand, sauf un article qui est en français).

Le secrétaire perpétuel, EUGÈNE GARAY DE MONGLAVE.

L'Administrateur-trésorier, A. REZEL.

MÉMOIRES.

APERÇU GÉNÉRAL SUR LE SYSTÈME D'IRRIGATIONS ET L'AGRICULTURE CHEZ LES ÉGYPTIENS.

On a dit, il y a longtemps déjà, que l'agriculture était la mamelle d'un État. Si cet adage est vrai, c'est surtout à l'Egypte qu'il s'applique. Là, en effet, la richesse émane de la terre, et la terre y est d'une fertilité qui étonne.

Dans toute agriculture, et quelle que soit la région du globe où l'on s'en occupe, l'eau et la chaleur sont deux éléments sans lesquels on ne peut espérer de moissons. Mais l'eau et la chaleur ne se présentent point partout dans des proportions égales; il y a sous ce rapport de grandes différences à établir, et ces différences amènent nécessairement des modifications dans la nature des travaux agricoles et leur mode d'administration.

Dans la plupart des contrées de l'Europe, l'humidité dont le sol a besoin pour produire vient des pluies. En Egypte, dans le centre de ce pays au moins, les pluies sont extrêmement rares, et, sans le fleuve que les indigènes qualifient de *sacré*, la vallée du Nil serait bientôt un grand cimetière que des sables cacheraient incessamment aux regards des humains. C'est donc au fleuve qui partage l'Égypte dans le sens de sa longueur que les Égyptiens doivent ces récoltes si abondantes, si variées, si riches, et sur lesquelles sont venues tant de fois se ruer des peuplades étrangères.

Ici, comme on le pressent déjà, il a fallu que l'homme s'appliquât à chercher par quels moyens il arriverait à faire du *fleuve sacré* un instrument docile à sa volonté, l'instrument essentiel de son existence matérielle.

De vastes marécages divisaient le terrain que le Nil, en se retirant, laissait à découvert. Chaque inondation périodique était un combat entre la mer et le fleuve; la mer couvrait de ses eaux de très-grands espaces de terre; le fleuve chassait les eaux de la mer, se substituait à elles, et, en abandonnant le lieu où la lutte s'était engagée, il laissait après lui, comme pour témoigner de sa victoire, une nouvelle couche de terre dont l'homme s'emparait en bénissant le dieu tutélaire qui lui promettait toujours de nouveaux bienfaits.

Mais ces profondes excavations où stagnaient les eaux étaient une source de calamités. Des myriades d'animaux immondes s'y nourrissaient, y mouraient, et leurs débris, mêlés à des débris de végétaux, devenaient en pourrissant la cause de maux affreux dont l'homme se sentit bientôt accablé.

Des reptiles hideux, des animaux dont plusieurs espèces n'existent plus vivaient dans ces eaux, ou semblaient disputer à l'homme le dépôt d'alluvion dont notre semblable ne savait parfois encore s'il devait oser se dire le maître.

Dans un pareil milieu, son existence se trouvait constamment menacée; les plantes qui croissaient autour de lui, si elles ne constituaient pas un poison actif, n'étaient pas non plus un aliment salubre.

Toutefois, si d'un côté la nature laissait pulluler des légions d'êtres nuisibles, de l'autre elle paraissait elle-même vouloir concourir à la ruine de son propre ouvrage. Des quadrupèdes en grand nombre s'attachaient à la destruction des reptiles dangereux, et des nuées d'oiseaux s'abattaient sur la plaine où ils faisaient un carnage qui ne cessait pas.

Tandis que le règne animal combattait ainsi contre lui-même, l'homme méditait un plan de travail qui devait le rendre souverain arbitre là où la Providence avait voulu qu'il se fixât.

Les profonds et larges marais d'où naissaient des épidémies meurtrières disparurent; mais comment se débarrassa-t-on de ces masses de matières animales, et comment put-on se soustraire à la putréfaction des cadavres, restes de ces monstres qui répandaient partout l'épouvante?

Si, de leur vivant, ils avaient été la terreur des familles humaines, ils devenaient encore après leur mort un juste sujet de crainte, et, pour ne pas mourir du poison qu'ils répandaient dans l'air ambiant, l'homme dut déployer toutes les ressources de son intelligence.

Il avait observé que, sous l'influence de la chaleur et de l'humidité, la matière animale se corrompait; or, chaleur et humidité étaient précisément ce qui l'entourait. Que fit-il? Par quelle industrie, par quel art rendit-il à cette contrée mortifère la salubrité nécessaire au maintien de la vie?

Nul doute que l'Égyptien, avant d'atteindre le but qu'il s'était proposé, n'ait passé par de longues et pénibles épreuves. Ce n'est probablement qu'après bien des tâtonnements, qu'après une suite d'essais cent fois, mille fois répétés peut-être, et modifiés de toutes manières, qu'il aura trouvé ce qu'il cherchait.....

Un plein succès couronna son œuvre : l'Egyptien commanda aux éléments; il saisit d'une main ferme le sceptre de la royauté, et terre, eau, plantes, animaux subirent ses lois.

Ses semblables morts, il ne les abandonna plus sur une surface humide qui ne pouvait être un obstacle aux exhalaisons méphitiques qui l'assiégeaient dans sa demeure. L'Égyptien ouvrit les cadavres, y fit pénétrer des substances qu'il savait propres à préserver de la décomposition, et ainsi préparés il les plaça, il les empila dans des lieux désignés à l'avance.

Les marais, il les dessécha, et, pendant que les eaux s'écoulaient, il englobe, serra et amena dans des filets tous ces êtres qui se débattaient et naissaient par milliers dans la fange de ces foyers d'infection. Grands, petits, redoutables ou innocents, il les fit mourir, puis il insinua dans le corps de chacun d'eux des matières anti-putrescibles. Cela fait, il les déposa dans des excavations pratiquées au roc ou dans des souterrains loin des hommes.

Ces restes inanimés, rassemblés pêle-mêle il y a des milliers d'années déjà, ont survécu aux révolutions qui ont si souvent bouleversé l'Égypte, et le voyageur, en songeant aux avantages d'une pareille coutume, s'étonne et se demande pourquoi l'Égypte, autrefois si salubre, n'est actuellement qu'un grand charnier où l'homme, entouré de cadavres, naît, vit et meurt malheureux.

Devenu libre possesseur de la terre, ne redoutant plus ni les animaux vivants ni les émanations des morts, l'Égyptien porta son attention sur l'agriculture.

Mais sans eau point de végétation, point de récoltes; et si le Nil pouvait lui livrer, chaque année, de quoi baigner et fertiliser son champ, il pouvait aussi, par des crues trop considérables ou trop faibles, occasionner des disettes, la famine et les maux innombrables qu'elles entraînent à leur suite.

Ce que l'espèce humaine pouvait concevoir de grandiose, l'Égyptien l'a conçu et exécuté.

Saisissant, avec sa haute intelligence, les avantages et les inconvénients d'un fleuve à débordements annuels, il posa les bases d'un merveilleux ouvrage, et l'avenir fut à lui.

Non loin de la capitale de l'Égypte moderne, dans un lieu aujourd'hui désert, l'Égyptien traça un circuit immense, et dans ce circuit il reçut les eaux du Nil.

L'inondation était-elle trop grande, menaçait-elle d'envahir la plaine, il ouvrait une écluse, et le bassin qu'il avait creusé se remplissait de l'excédant des eaux.

Au contraire, l'inondation était-elle faible, l'Égyptien laissait rentrer dans le lit du fleuve ce qu'il tenait en réserve, et le sol était fécondé.

Ce bassin, ce lac, l'histoire nous en a transmis le nom : il s'appelait le lac *Mœris*.

Tout en pratiquant cet admirable réservoir, dont plus d'un historien a nié l'existence, l'Égyptien construisait, élevait de magnifiques aqueducs, devant lesquels s'effaçaient les différences de niveau. Il encaissa le Nil, établit des digues, ouvrit de longs canaux qui coupaient, morcelaient, sillonnaient la terre en tous sens, et menaient sur les points les plus éloignés du fleuve ses eaux bienfaisantes.

Une sagesse admirable présidait aux travaux de canalisation; tout était raisonné, calculé; tout était soumis à un examen rigoureux, rien n'était livré au hasard.

Les canaux se divisaient, se subdivisaient à l'infini, et le Nil, ainsi subjugué, loin d'être redoutable, apparaissait comme une Providence, comme la source où l'Égyptien puisait ses richesses et d'où émanaient ses félicités.

On a cru longtemps et beaucoup de personnes croient encore que le Nil, pour vivifier l'Égypte, passe par-dessus ses rives, et submerge ainsi, bon gré malgré, les terres arables. Est-il nécessaire de relever cette erreur? Faut-il rappeler que le Nil, maintenu dans son lit à l'aide de hautes levées ou des ber-

ges plus ou moins hautes de ses canaux, est, à moins de crues extraordinaires, sous l'empire absolu de l'homme? Ce qui se pratiquait autrefois se pratique encore aujourd'hui.

Tous les ans les canaux sont curés; la boue qu'on en extrait est jetée sur leurs bords et formerait ainsi un obstacle aux empiétements imprévus du Nil.

Pour baigner la terre, l'Egyptien fait des saignées aux canaux, et le terrain, préparé, nivelé convenablement, s'imprègne aussitôt. Dès que l'imbibition est suffisante, le laboureur ferme les saignées, pratique une ouverture dans un lieu moins élevé que son champ, et laisse ainsi s'en aller des eaux devenues inutiles. Celles-ci passent à d'autres arrosements.

Après cette première période, le Nil diminue, son niveau baisse, les canaux se désemplissent; mais l'agriculteur ne peut consentir à laisser en jachère toute une grande étendue de terre; il veut en obtenir d'autres richesses, et, pour arriver à ce résultat, il barre un canal, arrête son courant, et devant cette barrière l'eau recule, s'enfle, s'exhausse, et va de nouveau recouvrir le champ de l'actif et intelligent laboureur.

Plus tard l'eau baisse encore, le barrage est insuffisant, et pourtant l'homme a songé à une troisième moisson! Son esprit inventif lui fait découvrir d'autres ressources et les moyens de satisfaire ses désirs. Que fait-il? Sur les bords du fleuve et de ses divisions, on voit bientôt apparaître, de distance en distance, de longues machines hydrauliques, mues à l'aide d'une bascule, portant à son extrémité un seau de cuir. Ces machines amènent l'eau sur les points élevés du sol. Plus loin, deux hommes, assis vis-à-vis l'un de l'autre, de chaque côté d'une fosse pleine d'eau, jettent et ramènent alternativement, au moyen de cordes qui le maintiennent, un panier très-serré qu'ils remplissent et vident à volonté. Une rigole étroite conduit le liquide sous la direction d'un troisième homme, pour le répandre là où il est attendu.

Cependant il arrive que les canaux sont entièrement vides; toute végétation cesserait alors, si le laboureur ne savait donner à la terre l'humidité qu'elle réclame.

Cette fois, c'est dans la profondeur même du sol que l'Égyptien pénétrera. Il l'excave, y perce des puits, et quand l'eau jaillit sous la pioche du manœuvre, il descend une large rondelle de bois de mûrier ou de sycomore, et des maçons bâtissent sur cette rondelle un mur circulaire qui vient joindre les bords supérieurs de l'excavation. Cette première opération terminée, il pose des rouages sur ses puits, attache à une roue principale de nombreux godets que maintient un long cordage, et un bœuf, un chameau ou un buffle fait mouvoir la machine hydraulique.

L'eau apportée dans les godets tombe dans un réceptacle en pierre, et passe dans les champs pour servir à leur arrosage.

Tel est le système d'irrigations des agronomes égyptiens.

Maître du Nil, et sachant amener à lui jusqu'à la dernière goutte d'eau,

l'Égyptien couvre la terre de précieuses semences; les semences germent, se lèvent, grandissent, pour fournir, quelque temps après, d'abondantes moissons.

Tel est l'empire de l'homme sur la matière : d'un champ de mort l'ancien Égyptien fit une prairie émaillée de fleurs, un enclos fertile où les végétaux les plus profitables croissaient à l'envi sous sa main. Les bourbiers, les cloaques disparurent, et avec eux cessèrent de vivre les êtres que la nature avait accumulés dans la vallée du Nil. Plus de ces affections meurtrières, épidémiques, qui saisissaient l'homme au berceau, pour le traîner amaigri, exténué, au rang des morts. L'homme régna; et dans la société qu'il avait organisée, chaque jour de sa vie sociale fut marqué par un progrès. Les sciences, les arts, les professions utiles trouvèrent une place honorable dans cette heureuse contrée. Des milliers d'hommes y surgirent, les familles s'y multiplièrent et composèrent une population homogène, qui saisit le monde d'étonnement par sa sagesse et les lois de son gouvernement.

Le peuple égyptien devint le premier peuple de l'univers, et les sages de tous les pays s'empressèrent de solliciter l'honneur de s'instruire dans ses colléges.

Quelle leçon pour l'humanité! Des milliers d'années nous séparent de ces temps mémorables, et, nous qui nous disons les enfants nés d'une civilisation avancée, peut-être ne pouvons-nous assurer d'avoir en tout dépassé l'industrie, la science des Égyptiens.

Les invasions successives des Barbares n'ont pu effacer totalement les colossales productions de leur génie si fécond; on dirait que leurs monuments sont destinés à montrer à chaque génération d'hommes ce qu'a fait le peuple égyptien malgré les circonstances les moins favorables, et au milieu d'agents essentiellement destructeurs.

Aujourd'hui on ne rencontre plus de traces de ces belles institutions; la population, au lieu d'augmenter, diminue; les sables empiètent sur le Nil; des lacs occupent un espace qu'habitaient autrefois des hommes laborieux; et des ruines, les restes de temples fameux, d'anciens édifices ou de villes, de villages modernes, surprennent l'œil du voyageur. Ici, là, sur des décombres, au bord d'une mare infecte, près d'un fumier, devant un amas de cadavres, végètent accroupies quelques créatures humaines que poursuit un étranger armé d'un fouet.

Le Nil semble avoir perdu ses maîtres légitimes; négligé, sans entraves, il submerge parfois la fortune du laboureur; puis, dans sa course vagabonde, il entraîne tout avec lui.

Habitations, troupeaux, rien ne résiste; il disperse les unes et donne la mort aux autres. Plus d'hygiène; les hommes qui ont fini leur triste existence sont déposés sur une terre qui les recouvre à peine. Des cimetières, situés dans les villes et les villages, s'élèvent constamment des miasmes qui empoisonnent les habitants; et l'Égypte enfin, dans les mains des conquérants qui l'exploitent,

est devenue un lieu infect que l'Europe a mis à l'index, et dont elle se préserve en l'entourant d'établissements particuliers nommés lazarets.

Le bien et le mal sont également l'œuvre de l'homme : à lui seul il doit s'en prendre si la misère a remplacé l'aisance. En Égypte, les élements n'ont pas changé ; le ciel est aussi beau qu'il était, le Nil donne la même quantité d'eau ; mais les hommes ne sont plus les mêmes.

Si des armées étrangères ont renversé sans pitié des monuments qui indiquaient la grandeur des Egyptiens, les vainqueurs se sont approprié la science des vaincus, et ont colporté dans le monde les arts, les pratiques utiles du peuple qu'ils avaient enchaîné. Je ne parlerai pas de la religion, qui, partie des rives du Nil, a passé chez les Grecs, puis chez les Romains, puis.... Qui sait où elle n'a point passé et tout ce qu'elle a produit ? Je ne parlerai pas non plus de l'architecture hardie des Egyptiens, qui fut, comme on sait, la mère de l'architecture grecque. Ce que nous avons à constater, c'est l'émigration du système d'irrigations des Égyptiens jusqu'en Europe, dans notre pays, dans les départements méridionaux de la France.

Les Arabes, conduits en Égypte par les califes leurs généraux, avaient fait de cette contrée une province de leur empire. Passant de là à d'autres conquêtes, ils s'établirent chez nous, et implantèrent sur notre territoire le système agricole des Égyptiens. Les Arabes construisirent des aqueducs, creusèrent des canaux, qu'ils savaient barrer pour arroser ce qui était susceptible de culture.

De ces considérations générales passons à l'examen des opérations rurales des Égyptiens modernes, et voyons ce qu'ils savent obtenir sous le beau ciel qu'ils habitent.

L'Égyptien de nos jours n'est point aussi favorisé que l'était celui des temps anciens ; il court après l'eau du Nil, il la désire, fait tout pour l'arrêter, et l'eau du Nil s'enfuit au loin ; elle délaisse le laboureur, et se précipite dans la mer sous les yeux de l'Égyptien attristé, quand son passage sur le sol crevassé par la chaleur lui donnerait une fécondité nouvelle.

Plus de ces réservoirs gigantesques aujourd'hui ! plus de ces aqueducs dont les débris font encore l'admiration des voyageurs !

Le Nil se perd dans la Méditerranée ; avec lui se perdent d'immenses richesses, et la population, au lieu d'augmenter, décroît avec la fortune publique que l'Égypte ne peut reconquérir sous ses maîtres actuels.

Pour donner un tableau fidèle de ses pratiques agricoles, suivons le laboureur dans ses différents travaux, examinons comment il procède. Nous sommes en octobre.

Le Nil, enflé depuis le commencement de juillet, a inondé la plaine ; là où on a pu le maîtriser, l'encaisser, diriger son cours par le moyen de digues, l'Égyptien a semé du maïs qu'il récolte en septembre. C'est la nourriture principale des habitants de la campagne.

Les tiges du maïs abattues, enlevées, la terre disparaît aussitôt à vos yeux,

et la campagne change totalement d'aspect. Dans les lieux où, la veille encore, se pressait une population laborieuse, où des végétaux vigoureux formaient un taillis épais, succède une immense étendue d'eau; la plaine est transformée en un lac que sillonnent des barques venues par les canaux : c'est le signal des fêtes, des réjouissances publiques.

Ne demandez pas le chemin qui conduit d'un village à l'autre; ce chemin n'existe plus, les eaux le recouvrent.

Les villages, les hameaux apparaissent de loin en loin, au milieu de cette mer de récente création, et les plus pauvres des villageois, hommes, femmes, enfants, marchent dans l'eau tout le jour pour aller vendre aux marchés voisins quelques misérables denrées. Pendant six semaines la terre d'une province reste ainsi submergée : c'est le temps nécessaire pour que l'imbibition soit complète. Tel est le premier tableau de cette grande représentation.

Un autre va s'offrir à nos yeux.

Par une ouverture pratiquée la nuit à une digue voisine, toute cette masse d'eau s'est écoulée, et avec elle se sont enfuies toutes les embarcations légères couvertes de banderolles aux vives couleurs, et qui portaient de village en village, comme pour en égayer les pauvres habitants, de gais baladins, ou ces conteurs habiles, autour desquels viennent s'asseoir, pour les écouter avec bonheur, les Égyptiens, maîtres ou serviteurs.

Le laboureur attentif s'est levé avec l'aurore. Vêtu seulement d'une chemise de toile, il attache une ceinture à ses reins, y fixe un sac ou une couffe, entre dans ses champs boueux, et s'avance à pas comptés en jetant avec mesure des semences de blé, de trèfle, de lin, de fèves ou d'orge, plantes qui constituent les semailles d'hiver.

Mais, dans une contrée où l'humidité du sol ne provient pas des pluies, où l'eau est amenée par un fleuve à des époques régulières, une condition essentielle se fait sentir: il devient urgent de niveler le sol.

En effet, si des excavations se forment, l'eau y séjourne, les graines pourrissent, ou, en germant trop tard, elles ne fournissent pas les fruits qu'on en attend. Surgit-il, au contraire, des points culminants : la terre se dessèche vite, aucune germination ne peut s'effectuer.

L'Égyptien, s'il l'a pu, s'il en a eu le temps, a prévenu ces incidents fâcheux en passant sur la terre arable un rapporteur, sorte de caisse en fer, à l'aide duquel il enlève d'ici, amène là, ce qu'il faut pour ne pas laisser d'inégalités. Puis il prend la moitié d'un dattier, y attache deux cordes, les fixe à une paire de bœufs, et lui, debout sur sa pièce de bois, il pique, dirige son attelage en faisant passer partout son modeste égalisateur.

Si, avant la venue du Nil, le fellah a pu labourer son champ, il en espère une plus grande moisson, une moisson plus riche que sur des terres non labourées.

Dans les grandes plaines, loin des villages, les ensemencements d'hiver achevés, tout travail a cessé; les champs ne reçoivent plus d'eau; le blé, le riz, les

fèves, le lin, l'orge atteignent leur degré de maturité sans qu'ils soient arrosés. Il n'en est pas de même partout.

Dans les propriétés des Turcs ou Égyptiens riches, on arrose les champs, soit à l'aide des puits à roues, soit à l'aide de simples machines placées sur les bords des canaux, et que meuvent ou des hommes ou des bestiaux. Les champs, dans cette condition, rendent plus que les premiers.

Lorsque l'inondation a été faible, lorsque le sol n'a point été suffisamment imbibé d'eau, l'Égyptien procède autrement; il donne un labour et jette les semences qu'il recouvre avec l'égalisateur dont j'ai parlé, ou avec des branches d'arbres qu'il a réunies en forme de fagots.

Toutes les terres ne reçoivent pas toujours et seulement une semence; les Égyptiens pratiquent des cultures doubles. Ainsi, avec le maïs ils jettent du trèfle, au fenu grec ils unissent des vesces, etc., etc.

En général, le laboureur égyptien sème très-épais; cette mesure est-elle utile? Les indigènes le croient; ils prétendent que c'est le moyen le plus certain de conserver l'humidité du sol. Des essais contraires ont démontré le peu de fondement de cette opinion; j'en parlerai plus loin.

Vers la fin d'avril ou dans les premiers jours de mai commence la moisson. Ici les Égyptiens commettent une faute; ils attendent que les blés soient très-mûrs, et, au lieu de les couper, soit avec la faucille, soit avec la faux, ils les arrachent à la main. Des mottes de terre sont emportées, et, plus tard, elles se mêlent au grain, ce qui occasionne un inconvénient que tout le monde comprendra. Les tiges trop sèches se brisent, et beaucoup d'épis se perdent ainsi par la faute des propriétaires eux-mêmes.

A la fin de mai les plantes d'hiver sont récoltées; le lin, les fèves, les orges, les blés sont déposés par tas, devant les villages, sur des emplacements appropriés, et le dépiquage va commencer.

Pour dépiquer le blé, les fèves ou l'orge, l'Égyptien se sert d'une machine particulière dont on fait remonter l'origine jusqu'au temps des premiers Égyptiens. Cette machine représente un siége, un fauteuil en bois soutenu par des rouleaux auxquels sont adaptées des rondelles tranchantes, ordinairement en fer. Un homme se place sur le siége; deux bœufs tirent la machine, et, en tournant sur une surface où les céréales ont été jetées, les rondelles coupent les tiges et séparent le grain de ses enveloppes.

Je passe sur des détails qui m'entraîneraient trop loin pour revenir à l'indication des choses capitales dans l'agriculture des Égyptiens.

Les moissons finies; le Nil se retire, il décroît chaque jour; les canaux se désemplissent; la terre se dessèche et de larges crevasses se forment de toutes parts. C'est alors que des légions de rats apparaissent; ils nichent dans les crevasses, pénètrent dans les maisons, dans les jardins, vont s'impatroniser dans les champs destinés aux cultures d'été, et partout ils commettent des dégâts très-considérables. Ils se multiplient tellement parfois qu'on a vu des champs

totalement dévastés dans l'espace d'une nuit. C'est ce qui a fait dire aux naturels que les rats naissent des mottes de terre.

J'ai relaté la première phase agricole des Égyptiens. Voyons la seconde, celle d'été. Dans cette deuxième phase, plus de Nil, comme on voit; le sol est sec; l'Égyptien ira puiser l'eau nécessaire dans le sein de la terre, et il l'amènera à sa surface à l'aide des machines hydrauliques dont j'ai fait mention.

L'eau coule; elle passe sur les champs, les imprègne, et un laboureur armé d'une pioche établit des rigoles, dispose le terrain en carrés, les égalise avec soin, et veille à ce que chacun d'eux soit assez humecté pour que les plantes y germent et puissent y acquérir tout leur développement.

Les plantations d'été comprennent le coton, le sésame, végétal oléifère, la canne à sucre, l'indigo, le henné, les melons, les carottes, etc., etc.

Pour chacun de ces végétaux, des labours préalables offrent un grand avantage, mais les Egyptiens ne peuvent pas toujours les pratiquer; le temps leur manque ou ils ne peuvent les effectuer par des raisons qu'il est inutile d'indiquer ici.

Le sésame, l'indigo se sèment à la volée; les graines de coton se plantent à trois ou quatre pouces de profondeur, et à des intervalles d'un pied et demi à deux pieds.

De huit jours en huit jours les Égyptiens arrosent leurs champs, et ils continuent cette opération jusqu'à la dernière quinzaine, celle qui précède les récoltes.

La cueillette du coton commence en octobre ou en novembre; elle se fait par les enfants sous la conduite d'un homme adulte.

Ce que je viens de dire nous amène tout naturellement à nous faire cette question : Serait-il possible d'obtenir en Egypte que la terre produisit toujours? On peut sans crainte répondre par l'affirmative.

Si, aujourd'hui, de très-larges parties du sol demeurent incultes une partie de l'année, c'est parce que la fortune des propriétaires, ou plutôt celle du gouvernement, n'est point assez grande pour qu'on établisse partout des puits à roues et pour fournir la quantité de bestiaux nécessaire.

Sous un gouvernement sage, éclairé, on verrait des digues s'élever dans les campagnes; elles diviseraient le sol, empêcheraient les inondations d'envahir les champs des Égyptiens; et le Nil, ainsi maîtrisé, ne porterait pas obstacle aux semailles d'été.

La culture de l'indigo, du coton, de la canne à sucre se ferait sur une très-vaste échelle; et la richesse publique quadruplerait bientôt dans la vallée du Nil.

Après la période d'été vient celle nommée *Nil*, parce qu'elle ne commence qu'avec la crue du fleuve; elle a lieu en juillet ou en août, et n'embrasse que le maïs de deux espèces en Égypte : le maïs indigène et le maïs ordinaire ou blé de Turquie.

Sa culture est très-simple : derrière le laboureur, au fur et à mesure que le

sillon se forme, une femme ou un enfant y dépose des graines que bientôt on recouvre comme pour le blé ou les fèves.

Nous pouvons donc résumer l'année agricole des Égyptiens à trois temps : hiver, été et Nil.

Le *fellah*, c'est-à-dire l'agriculteur égyptien, car ce mot vient de *felah*, qui veut dire culture, comprend à merveille l'agronomie de son pays, et, quand il peut agir sans entraves, il tire des éléments qui l'environnent tout le parti possible.

Là où il pourra disposer d'une goutte d'eau, soyez sûr que la terre ne demeurera pas stérile. L'hiver, au fur et à mesure que les eaux se retirent, il jette ses semences ; et telle est sa sollicitude qu'une palme de terre ne lui échappe pas.

Dans les fossés, dans les rigoles, sur les bords des chemins, il ensemence encore. Ici c'est du lupin, là de l'orge ; rien enfin ne reste improductif, et de toutes parts une végétation admirable naît sous sa main. Mais la forme du gouvernement ne le laisse point le libre arbitre de ses actions, et, comme il n'est pas le propriétaire des moissons qu'il a fait naître, le fellah ne cultive pas la moitié des terres arables.

Pendant la saison froide, lorsque nos champs sont couverts de neige, en Égypte, la campagne offre un aspect des plus riants ; c'est un séjour de délices. Alors l'étranger qui passe aime à se reposer sur les bords du Nil ; il contemple avec bonheur cette plaine sans fin que recouvrent les plantes les plus précieuses. L'air est parfumé des odeurs suaves qu'elles exhalent, et, de quelque côté que vous jetiez vos regards, toujours et partout c'est une végétation riche, variée, ce sont des fleurs et des fruits.

Puis, si, ému de ce spectacle, vous vous asseyez dans la tiède atmosphère qui vous entoure, vous croyez au bonheur des Égyptiens, et peut-être enviez-vous le sort qui les a placés dans cette contrée privilégiée.

Détrompez-vous ! A côté de ce champ qu'un lin tassé recouvre, l'Égyptien est nu ; sur cette terre qui fournit du blé, il meurt de faim....

C'est qu'en Égypte l'homme n'a point d'ennemi plus redoutable que l'homme lui-même.

La barbarie, la rapacité des uns, l'asservissement longtemps prolongé, l'humilité des autres ont enfanté un horrible système d'exploitation que la civilisation seule peut anéantir.

Je reviens à mon sujet.

En Égypte il n'existe point d'écoles, point d'académies qui viennent en aide aux Égyptiens laboureurs. Ce qu'ils savent, ce qu'ils font, ils l'ont appris de leurs pères ; mais, on doit le reconnaître et le proclamer, les connaissances que les premiers Égyptiens ont transmises à leurs descendants prouvent que la science agronomique était fort avancée dans l'ancienne Égypte.

Le laboureur égyptien de nos jours n'admet pas en principe que la terre doive se reposer. Selon lui toujours elle peut produire, mais à la condition

d'observer dans la culture un système de rotation que l'expérience lui a indiqué comme étant le seul convenable.

Jamais il n'ensemence deux années de suite du blé dans une même terre. Au blé, dit-il, faites succéder du trèfle.

Il plante du coton dans des champs où il a moissonné de l'orge ou du trèfle, mais après deux ou trois labours préalables.

De même pour le sésame.

Cette règle, il ne l'applique point au trèfle, et sans en donner la raison, on peut, dit-il, le semer pendant trois, quatre années successives sur la même terre sans l'épuiser. Lorsque cette plante a atteint la hauteur voulue, l'Égyptien la coupe avec une faucille; l'usage de la faux est inconnu dans les campagnes.

Toutes les provinces de l'Égypte ne sont pas également propres à la culture des mêmes plantes; la Haute-Égypte est surtout renommée pour ses blés, ses fèves. Le lin du *Menouffeyh* est supérieur à celui des autres départements, et le coton du Delta surpasse en qualité celui de la haute et de la moyenne Égypte.

Chose extrêmement remarquable! Les végétaux d'un département, transportés dans un autre, même voisin, dégénèrent. Le blé, les fèves de la Haute-Égypte ne peuvent prospérer dans la Basse ou le Delta.

C'est assez dire combien doivent dégénérer les espèces exotiques.

La condition géologique de l'Égypte offre une circonstance qu'il importe de faire connaître.

Par suite du dépôt successif, continu, du limon du Nil sur la terre, le sol s'exhausse chaque année; il résulte de là, évidemment, qu'après un certain temps les conditions physiques de ce pays se trouvent modifiées.

Telle plante qui prospérait il y a cent ans ne prospérera plus peut-être aujourd'hui, parce que la terre, se trouvant plus élevée, conservera moins facilement l'humidité dont cette plante a besoin.

Il en est de même pour le règne animal. Si la nature de mon travail ne m'imposait des limites que je ne puis franchir, je rappellerais comment ont disparu de l'Égypte certains végétaux et certains animaux dont quelques autres ont pris la place.

Cela posé, examinons la charrue des Égyptiens, et disons un mot des labours en général.

La charrue égyptienne se compose d'une pièce principale en bois, de cent vingt à cent trente-six centimètres de longueur, plate en dessous, arrondie en dessus, armée à sa partie antérieure d'une lame triangulaire terminée en pointe: c'est le fer de la charrue.

De sa partie postérieure s'élève, à gauche et à droite, une branche verticale, le mancheron. Entre les mancherons, sur le bois principal, est enchâssée une autre pièce épaisse, droite dans une longueur d'un pied, et qui prend ensuite

une direction d'arrière en avant en montant un peu. C'est le levier auquel sont attachés les deux bœufs.

Quand cette pièce est tirée en avant, elle entraîne la première, qui porte le fer dont j'ai parlé.

Tout à fait à l'extrémité du levier est fixée transversalement une perche solide qui se place sur le cou de chaque animal en avant du garrot. Deux sortes d'attelles ou morceaux de bois aplatis sont maintenus aux extrémités de la perche transversale, et viennent embrasser les deux épaules en bas du cou du bœuf.

Ces deux attelles sont fixées l'une à l'autre par une grosse corde roulée, en fils de dattiers, et qui retient définitivement les animaux.

Le laboureur tient d'une main un mancheron, et de l'autre un long fouet.

Le mode d'atteler les bœufs leur est extrêmement nuisible. La barre transversale qui pèse sur le cou de ces animaux les blesse quelquefois au point de les rendre impropres à la continuation d'un service actif.

Aussi, en Egypte, les bestiaux de labour sont reconnaissables aux plaies profondes, larges, aux callosités qui existent toujours en avant du garrot. Pour labourer la terre, les Egyptiens se servent encore du buffle, du chameau, du baudet, rarement du cheval.

La charrue des Egyptiens, construite ainsi que je l'ai dit, possède-t-elle les avantages désirables, ou bien quels en sont les inconvénients ?

Situé dans un milieu défavorable, pauvre, assujetti à toutes les exactions d'un pouvoir anti-conservateur, l'Egyptien, pour cultiver ses champs, a besoin d'un instrument simple, d'une exécution facile, et qu'il puisse sans peine transporter d'un lieu dans un autre. Sous ce rapport, la charrue actuelle lui convient ; il la construit lui-même, la porte sur ses épaules, et, si elle se détraque, il peut immédiatement la réparer : le concours d'un charron ne lui est pas indispensable.

Cette charrue n'a pas de versoir ; son fer, extrêmement étroit, fait un sillon léger de neuf centimètres de profondeur environ.

La terre se trouve divisée, mais non retournée. Le triangle pénètre, incise, glisse ; au-dessus de lui, de petites mottes se rapprochent et se placent dans la même position, sans changer de face.

Si déjà sur un sol régulièrement inondé, cultivé chaque année, la charrue égyptienne nous paraît laisser à désirer, elle devient bien autrement impuissante sur des champs où toute culture a cessé depuis plusieurs années consécutives.

Dans ce cas, des herbes extrêmement tenaces recouvrent la terre ; leurs racines ont pénétré fort loin, et, pour défoncer ou labourer le sol, on est forcé de rassembler un grand nombre de charrues.

Ce n'est qu'après des efforts inouïs, après avoir brisé les deux tiers des instruments aratoires, que les Egyptiens parviennent à tracer quelques sillons.

J'abandonne un moment le cultivateur du bord du Nil, et je vais examiner si, dans les pays chauds, les labours profonds sont moins avantageux que les labours superficiels.

Des agriculteurs pensent que si, dans une contrée où la température est élevée, on laboure profondément, la chaleur dessèche la terre, et, les semences ne trouvant pas assez d'humidité, la germinaison avorte.

Au premier abord, cette manière de voir semble être la seule rationnelle, et l'état de l'agriculture chez les Egyptiens tendrait à la faire admettre.

« Chez nous, disent-ils, la force de la terre est à sa surface; si nous « pénétrions plus avant dans le sol, nous ramènerions des couches que l'air, « la lumière n'ont point atteintes depuis longtemps; ce serait un terrain mort.

« D'un autre côté, le limon du Nil est déposé chaque année sur la superficie « du sol; il importe que nous le conservions là où il est. Ce serait ne pas vou- « loir jouir de cette richesse que de l'enfouir dans la profondeur de la terre. »

Ce raisonnement n'est pas sans valeur; il serait difficile d'en subtituer un autre dans l'esprit des Egyptiens, en général.

Chez ce peuple, comme chez beaucoup d'autres, toute innovation en matière d'agriculture soulève à l'instant une opposition extrêmement tenace, et, pour la détruire, il faut d'abord avoir longtemps expérimenté leur système agricole et un concours de circonstances favorables.

Si un laboureur parti de notre pays pour aller résider en Egypte voulait incontinent y appliquer notre mode de travailler la terre, il n'aurait que des déceptions; sa charrue à versoir sillonnerait avec facilité; mais si, après avoir pratiqué ses labours, il ne s'attachait pas à niveler exactement le sol, le Nil le recouvrirait difficilement, et il en résulterait ici des enfoncements d'où l'eau ne pourrait s'échapper, là des élévations d'où elle se retirerait trop tôt.

Dans l'un et l'autre cas diminution, appauvrissement des récoltes.

Chargé par le vice-roi d'organiser une école d'agriculture, j'avais reçu d'Europe tout un matériel nouveau, charrues à la Dombasle, herses, extirpateurs, le semoir à brouette, la houe à cheval, etc., etc.

Il fallut se mettre à l'œuvre; mais, je l'avoue, je fus fort embarassé. En effet, sur quels points tenter des essais? Les Egyptiens admettent en principe que la terre peut produire toute l'année quand on peut lui donner de l'eau; ici donc je n'avais rien à leur enseigner.

Devais-je leur recommander l'emploi de mes charrues? Mais ces instruments les épouvantaient; ils sont trop compliqués, trop lourds, et les Egyptiens savent récolter du blé, du coton, du sésame, du riz, de l'indigo, avec les leurs, très-simples, très-modestes cependant. J'essayai pourtant, et voici ce que je fis : sur un terrain vis-à-vis de l'école, des Egyptiens se réservèrent deux arpents, j'en pris deux autres tout à coté. Trois labours furent faits de part et d'autre, eux avec leur charrue, moi avec celle de Dombasle.

Cela terminé, nous ensemençâmes du coton de la même manière, après avoir égalisé le terrain.

La même quantité d'eau fut distribuée partout aux mêmes jours, aux mêmes heures, et ensemble nous suspendîmes les arrosements, trois semaines avant la maturité du coton.

Le résultat de cette première épreuve fut à notre avantage. Notre cotonnier acquit un plus grand développement, son amande devint beaucoup plus grosse, et son lainage plus abondant, plus soyeux que celui des Egyptiens.

Ce premier succès m'enhardit; je continuai mes épreuves comparatives sur le sésame, les fèves et le blé.

Pour la première de ces plantes le résultat fut le même immédiatement, tandis que, pour les blés et les fèves, je n'obtins d'avantages marqués qu'après avoir pratiqué des labours profonds deux années de suite. Cela s'explique : la portion du sol qui est demeurée, longtemps enfermée ressemble à un corps étiolé; elle ne prend vie qu'après avoir reçu l'influence des agents physiques, air, humidité, lumière, etc.

En résumé, avec la charrue égyptienne on incise, on divise le sol, mais on ne peut le retourner; le limon du Nil reste à sa surface : il y a là avantage et inconvéniens.

Avec la charrue Dombasle, le sillon est large, profond; la terre est renversée; le limon du Nil passe dans les couches inférieures. Inconvénient pour la première année seulement; très-grands avantages pour les années suivantes.

En définitive, les labours profonds dans les pays chauds sont préférables aux labours superficiels, et à l'aide de la herse, que les Egyptiens ne connaissent pas, on nivelle parfaitement le sol.

Mais la situation actuelle des Egyptiens ne leur permet pas de recourir à la charrue Dombasle; il leur en faut une plus légère, moins coûteuse, qui soit plus facile à réparer.

Si la question des labours présente quelque intérêt, il en est une autre extrêmement importante et sur laquelle il convient de nous arrêter; je veux parler des engrais.

La majeure partie des auteurs qui ont écrit sur l'Egypte affirment que le limon du Nil suffit pour amender les terres; nul autre engrais, disent-ils, n'est employé; il n'est pas nécessaire.

Si nous jetons un coup d'œil rétrograde sur les périodes agricoles de l'Egypte, si nous examinons comment l'eau arrive aux terres les plus éloignées du fleuve, nous pourrions, *à priori* même, qualifier d'erronées les propositions de ces auteurs.

Sur les champs voisins du Nil, sur ceux qui constituent les rives de ses larges canaux, l'inondation passe immédiatement et le limon s'y dépose en couche jaunâtre de cinq ou de six lignes d'épaisseur, pour former, en se desséchant, des lamelles grisâtres. Voilà un amendement incontestable.

Mais sur le sol éloigné du Nil, distant de plusieurs kilomètres, il n'en sera pas ainsi. De longs conduits tortueux charrient l'eau qu'attendent les laboureurs.

Dans ces conduits, à leur point de départ, le courant est rapide; l'eau s'écoule avec promptitude; mais bientôt sa vitesse diminue ou par un surcroît de largeur des canaux, ou par les courbes qu'ils décrivent.

Qu'arrive-t-il dans ce cas? De jaune, bourbeuse qu'était l'eau, elle devient claire, limpide; c'est que le limon est tombé au fond des canaux, et n'a point été porté où l'on voudrait qu'il allât.

Si donc ici la culture ne peut se faire sans engrais, le laboureur doit les chercher ailleurs que dans le Nil.

Autre considération majeure!

C'est aux semailles d'hiver seulement que l'inondation du Nil est profitable.

Quand le lin, les céréales sont récoltés, le fleuve se retire et baisse à vue d'œil; les Egyptiens pourtant n'en continuent pas moins leurs ensemencements, et nous avons vu qu'en été ils vont chercher l'eau dans le sein de la terre. Or cette eau n'a point de limon; cependant les productions les plus riches que fournissent l'Egypte sont précisément celles de cette époque.

Les Egyptiens se servent-ils donc d'engrais étrangers?

Oui, et en très-grande quantité.

Tous s'accordent à dire qu'il est indispensable d'amender les terres; ils préconisent également les matières végétales et animales.

Les fumiers provenant de leurs animaux domestiques, les Égyptiens ne les emploient pas pour fumer les champs; ils les réduisent en une sorte de pâte qu'ils pétrissent, et dont ils font des rondelles qui, séchées au soleil, deviennent propres à la combustion. Dans cet état elles sont pour eux ce qu'est pour nous le bois de chauffage.

Les engrais qu'utilisent les Egyptiens sont principalement les plâtras, les terres vierges, provenant des ruines en très-grand nombre chez eux. Ils les emportent à dos de chameau ou d'âne, et dans quelques endroits au moyen de charrettes.

Sur des terres où l'on a récolté du coton, ils conduisent une très-grande quantité d'engrais qu'ils disposent en tas fort rapprochés. Dès que l'inondation arrive ils l'éparpillent avec un soin minutieux, et, cette opération finie, ils sèment du maïs.

Les Égyptiens font quelquefois autrement. Au lieu de répandre les engrais avant les semailles, ils les jettent quand la végétation est déjà arrivée à une certaine hauteur.

Par exemple, veulent-ils activer le développement du blé, du lin : ils attendent que ces plantes soient hautes d'un pied; puis ils répandent des plâtras, des terres vierges salpêtrées, et ils arrosent.

Cette pratique est suivie de résultats surprenants; la végétation grandit ex-

traordinairement, et l'on peut être assuré d'une récolte beaucoup plus abondante que si ce moyen n'avait pas été employé.

Si avant les labours on éparpille du fumier sur des terres à coton, la cueillette augmente d'une manière très-sensible.

Les Égyptiens sont tellement convaincus des avantages que procurent les engrais qu'ils attachent leurs bestiaux sur les champs de trèfle, afin d'avoir ensuite une belle récolte de blé; car après le trèfle ils sèment des céréales.

J'ai dit plus haut que, pour conserver l'humidité sur le sol, les Égyptiens étaient dans l'habitude de semer très-épais. La végétation se trouve tassée par là, mais la plante reste fine. Des essais comparatifs m'ont prouvé qu'avec un tiers de semence en moins j'obtenais, par exemple, autant de fourrages qu'en obtiennent les Égyptiens. D'après mon procédé, les plantes trouvent autour d'elles plus d'espace, elles acquièrent plus de grosseur, leurs tiges sont plus épaisses, ce qui, par conséquent, donne un résultat définitif égal, avec cette différence toutefois que le travail des indigènes est plus coûteux que le mien.

Les expériences dont j'ai mentionné les résultats ne sont pas les seules que j'aie pratiquées en Égypte; j'y ai introduit des plantes nouvelles, et parmi celles-ci il en est plusieurs qui, à mon grand étonnement, se sont acclimatées sans difficulté.

Le houblon, le colza, végétaux cultivés dans le Nord, ont complétement réussi en Égypte. Tous deux ont traversé les étés les plus chauds sans souffrir, sans que les vents du Sud ou de l'Est retardassent leur développement.

J'ai eu deux récoltes de colza, une en hiver, l'autre en été.

Le coton nankin n'existait pas en Égypte; je l'y ai importé, cultivé, et il y est devenu fort beau.

Il est une autre plante que le premier j'ai cultivée en grand, et dont la croissance a quelque chose de merveilleux; c'est une luzerne à fleurs bleues, importée de la Mecque en Égypte par Ibrahim-Pacha, lorsqu'il fit la conquête de l'*Hedjaz*.

Cette luzerne, connue actuellement en Égypte sous le nom de *bercime* de l'Hedjaz, donne en été, quand elle est suffisamment arrosée, deux coupes toutes les six semaines.

Ce fait, dont je garantis l'authenticité, paraîtra peut-être une fable à plus d'un cultivateur, mais il est vrai : les Européens qui habitent le Caire ont pu l'entendre citer ou le vérifier par eux-mêmes.

Si les développements dans lesquels je suis entré ont quelque valeur en tant qu'agriculture des Égyptiens, ils nous fournissent peut-être quelques données dont nous pouvons faire une application utile à la France, à l'Algérie.

Il me paraît hors de doute que la culture du coton blanc, ou nankin, du sésame, de l'indigo, du riz, de l'opium, est possible dans les provinces méridionales de la France, dans l'Ile de Corse, en Algérie;

Que le houblon et le colza peuvent être livrés à la grande culture dans le

midi de la France, dans l'île de Corse et en Algérie; avantages sur lesquels je ne crois pas nécessaire de m'appesantir.

Je ferai seulement une dernière réflexion. Nous allons chercher fort loin, pour des sommes considérables, des produits que certainement nous pouvons avoir chez nous; le climat, la terre ne s'y opposent pas. Que le gouvernement le veuille, que des hommes éclairés s'associent, et l'argent que nous portons à l'étranger restera chez nous; nous l'emploierons à introduire dans nos départements du Midi, dans l'île de Corse et en Algérie, les riches cultures dont les étrangers s'enorgueillissent.

HAMONT,

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

PROSODIE DE L'ÉCOLE MODERNE,

PAR WILHEM TENINT,

Précédée d'une lettre à l'auteur, par Victor Hugo, et d'une préface d'Émile DESCHAMPS (1).

Un livre curieux vient de paraître: c'est une *prosodie de l'école moderne;* entendons-nous bien, je veux dire de l'école *romantique*. Quoi! va-t-on s'écrier, celle qui a tant clabaudé, et sur tous les tons, contre les prosodies anciennes, il faut absolument qu'elle-même en rédige une? Oui, en vérité; la liberté qu'elle a si longtemps proclamée, au nom de laquelle elle a fait sa révolution, la liberté lui pèse aujourd'hui; il lui faut des règles et des exceptions. Marsyas se fait professeur; les marchands de vers brisés, à l'oreille si dure, si étrangère à toute harmonie, ne se contentent pas de chanter faux, ni d'obtenir de Midas, qui chante aussi faux qu'eux, des applaudissements frénétiques; ils veulent encore, et c'est un peu violent, nous apprendre, à nous, à chanter faux *par principe*. C'est l'un de ceux qui ont le mieux réussi dans ce métier, du moins si j'en crois la lettre que lui adresse M. V. Hugo (car je l'entends nommer pour la première fois), c'est M. Wilhem Ténint qui vient de rédiger en 215 pages le code complet de ces nouvelles lois du mauvais goût.

Nous ne le suivrons pas dans les douze chapitres qu'il consacre: 1° aux vers simples et composés; 2° aux différentes espèces de vers; 3° aux vers de douze pieds; 4° à la rime; 5° à l'inversion et à l'enjambement; 6° à l'harmonie imitative et à l'harmonie figurative; 7° à l'hiatus; 8° aux diphthongues; 9° au choix

(1) Paris, 1844, chez Didier. In-12.

des mots ; 10° aux rhythmes ; 11° aux poëmes et romans en vers ; 12° enfin à l'inspiration et à la prosodie. Il faudrait, pour répondre à ces assertions souvent fausses de tout point, et toujours hasardées et contestables, écrire un livre plus gros que celui de M. Tenint et qu'on ne lirait pas davantage.

Nous aimons mieux glaner, parmi tous les sujets qu'il traite, les plus originaux ou les plus caractéristiques, et ceux qui nous feront le mieux et le plus rapidement juger de la valeur du livre nouveau.

Edifions-nous, avant tout, sur le bon goût, la modestie, l'indépendance, le bon style, l'intelligence et la science de l'auteur. Ces qualités de la personne ne font rien, dira-t-on peut-être, au fond de la question, à la vérité ou à la fausseté de la doctrine; et toutefois il n'est pas inutile de s'en enquérir, ne fût-ce que pour apprécier d'avance dans quel esprit d'abandon ou de défiance nous devons lire le livre de M. Tenint.

J'ai parlé de son bon goût et de sa modestie ; les phrases suivantes, copiées de lui textuellement, nous en donnent le modèle : « Il n'a jamais été fait de prosodie française qui eût quelque valeur. Des grammairiens, des professeurs, des faiseurs de dictionnaires, des épluchеurs de mots ont bien réuni un certain nombre de lois vulgaires, *de tous connues*, et tout au plus consultées par les élèves de sixième qui commencent à aligner de la prose (1)... Nous l'avons dit, les prosodies faites jusqu'à ce jour ne s'adressaient qu'à des écoliers tout à fait ignorants sur la matière (2). »

Dans ce dédain profond de ce qui l'entoure, de ce qui a vécu avant lui, on comprend cet avertissement que M. Tenint donne à ceux qui disent ne pas aimer la poésie... « Ils ignorent, dit-il, que la poésie est le sentiment intime, profond, exquis, de toute chose ; on ne doit pas plus dire : Je n'aime pas la poésie, que : Je suis lâche et je suis vil ; car faire ce terrible aveu c'est reconnaître qu'on n'a point d'âme. Nous avertissons donc ces personnes qu'il faut dire simplement : Je n'aime pas les vers. La confidence est bien moins grave ; elle prouve seulement qu'on n'a pas le moindre sentiment de l'art, et qu'on ne craint pas de le laisser voir (3). » On ne sait en vérité ce qu'on doit le plus admirer ici de la définition de la poésie, de la conséquence qu'on en tire, ou de la bonhomie du conseil.

Ce n'est pas tout ; M. Tenint se pose en maître des consciences, en juge souverain des intelligences et des facultés.

Il distingue d'abord les esprits complets et les esprits incomplets, sans se douter qu'il n'y a pas d'esprit absolument complet dans ce monde, et qu'ainsi ces mots, commodes d'ailleurs, n'ont qu'une valeur de convention. Les prenant donc dans leur sens rigoureux, il classe sans façon quelques-uns de nos grands poëtes dans un de ces deux ordres. Quel est, demanderez-vous, son critérium à cet égard? Il n'est pas facile de le dire. Cependant, malgré les grands mots

(1) P. 14, au bas. — (2) P. 16. — (3) P. 17.

dont il barde ses théories, et les grands noms sous lesquels il croit les abriter, les esprits complets sont pour lui ceux qui ne distinguent pas le bon du mauvais; et les incomplets sont ceux qui sentent ce qui manque aux meilleurs ouvrages, aux plus grands génies, c'est-à-dire les hommes de goût. C'est par exemple Longin, qui blâme un mot dans Hérodote; c'est Zoïle, qui relevait quelques défauts dans Homère (1), et probablement aussi Horace, quoique M. Tenint ne le nomme pas, qui accuse ce père de la poésie grecque de s'endormir quelquefois (2); ce sont enfin tous ceux qui admettent des règles; c'est Boileau comparé à Regnier, Malherbe rapproché de Théophile, lequel disait :

Je veux faire des vers qui ne soient pas contraints (3),

et il se mettait par là dans les natures complètes.

Après ces distinctions majestueuses, on n'est pas étonné de cette déclaration de l'auteur : « A celui qui n'admire pas Shakspeare, nous refusons la faculté de pouvoir comprendre le génie profondément vrai et grandiose du chantre de l'Iliade (4). »

Nous tâcherons en vérité de nous passer de sa permission. S'il ne s'agit en effet que de dénier une qualité à ses adversaires, bien des lecteurs pourraient refuser à M. Tenint la critique, la science, le jugement, et jusqu'au sens commun, et croire que tout est fini. Ce n'est pas ainsi qu'on établit une vérité; une discussion doit être sérieuse : c'est avec des preuves incontestables qu'il faut prouver ce que l'on avance. Nous tiendrons pour nous-mêmes à cette condition que M. Tenint a beaucoup trop négligée; nous ne voulons rien affirmer qu'avec des preuves à l'appui.

Personne ne doutera, par exemple, que l'indépendance de notre auteur ne soit juste de la même portée que son jugement, quand on le voit, à genoux devant tous les poétereaux contemporains, les applaudir dans tout ce qu'ils font; il n'y en a pas de si médiocre qui ne lui paraisse digne d'être cité comme un modèle; il n'y a pas de pièce si détestable qui ne lui semble un chef-d'œuvre; il admire tout, jusqu'aux *Dginns* (5), au *Pas d'armes du roi Jean* (6), et à la *Chasse du Burgrave* (7).

Son style donnerait lieu à de nombreuses remarques; bornons-nous aux citations suivantes : « Vous admettez, dit-il, des exceptions dans votre forteresse; et ces exceptions font brèche à la muraille et livrent la place (8). » *Des exceptions à une forteresse, des exceptions qui ruinent un mur et livrent une place* sont certes beaucoup au-dessous des élèves de sixième dont M. Tenint parlait tout à l'heure... « Ce vers (de dix syllabes, divisé en deux hémistiches), *excessivement* harmonieux, est d'origine ancienne (9); le vers de trois syllabes est *excessivement* rapide (10); nous en pouvons citer un exemple *excessivement* curieux (11). Que M. Tenint ouvre un dictionnaire étymologique, qu'il réfléchisse

(1) P. 4. — (2) *Art poét.*, v. 359. — (3) P. 9. — (4) P. 11 et 12. — (5) P. 32. — (6) P. 35. — (7) P. 29. — (8) P. 27. — (9) P. 52. — (10) P. 35. — (11) P. 31.

un peu sur la valeur du mot ! il reconnaîtra qu'*excessivement* ne peut jamais s'appliquer à un adjectif exprimant une qualité louée actuellement comme bonne ; il a voulu dire *extrêmement* sans doute ; mais il faut, avant d'écrire, savoir au moins le sens des mots ; ce conseil vaudra bien celui qu'il nous donnait tout à l'heure sur la différence des vers et de la poésie.

Il faut faire une observation du même genre sur ces mots : « Le vers de trois pieds est un élément, et comme le *dividende* du vers alexandrin (1). » M. Tenint a voulu dire le *diviseur*, c'est-à-dire tout le contraire de ce qu'il a dit. Qu'il ne sache pas un mot d'arithmétique, c'est ce que montre clairement cet emploi à contre-sens d'un mot si connu dans cette science, et ce que pourtant je ne lui reprocherai pas, puisqu'il s'agit ici d'un traité de versification. Mais pourquoi emploie-t-il des mots dont il ne sait ni l'usage ni la signification ?

Il écrit ailleurs : « Quant à la rime, c'est bien d'un défaut d'excellence qu'on l'inculpe (2). » L'auteur nous dira peut-être un jour ce que c'est qu'*inculper une chose d'un défaut d'excellence*. Jusque-là nous regarderons ces expressions comme un des exemples les plus frappants de l'accouplement monstrueux et insensé des mots.

M. Tenint, s'il ne comprend pas les mots de sa langue, comprend-il au moins les questions qu'il traite ? Hélas ! non, pas davantage. Il ne connaît ni la nature ni la relation des choses. Il parle d'harmonie, et ignore que l'harmonie se sent et ne se démontre pas ; il écrit en conséquence : « Le vers de douze pieds brisé est aussi harmonieux que l'autre, et *nous le prouverons* (3) ; » et ailleurs, satisfait de ce qu'il a écrit, il n'hésite pas à dire que l'analyse qu'il a faite du vers brisé a *prouvé* qu'il ne manquait pas d'harmonie (4). Que répondre à tout cela ? Rien, sans doute, sinon que M. Tenint n'a pas d'oreille ; on peut le renvoyer aussi à un article célèbre de d'Alembert, sur la valeur des raisonnements opposés à l'expérience (5) ; peut-être y apprendra-t-il à se défier un peu plus de ses prétendues démonstrations.

Il conclut avec autant de raison et d'à-propos de la musique à la poésie ; et parce que Béranger a dit dans une chanson :

Ah ! comme on entrait
Boire à son cabaret,

et que ces deux vers pris ensemble forment onze syllabes, il croit que l'on peut *mettre sur la même ligne ce que l'on brise en deux*, et qu'ainsi le vers de onze syllabes existe (6). La conclusion peut être vraie ; mais assurément elle ne sort pas des prémisses.

« Dans la poésie, dit-il plus loin (7), on l'on chante ou l'on parle. Le poëte chante dans l'ode, dans le dithyrambe, dans le poëme. Il parle dans le drame, dans la comédie, l'épître et la fable. » Faut-il apprendre à M. Tenint que les

(1) P. 81. — (2) P. 83. — (3) P. 28. — (4) P. 80. — (5) *Eclaircissements sur les éléments de philosophie*, § VI. — (6) P. 55. — (7) P. 56.

poëtes ne chantent jamais nulle part; que c'est par métaphore qu'on les fait chanter dans le début des poëmes épiques ou dans les odes; et qu'un traité qui s'appuie sur des métaphores ne mérite pas le nom de traité.

Cet examen n'est pas jusqu'ici bien favorable à notre auteur; il serait plus fâcheux encore si nous examinions de près ce que sait M. Tenint. Personne n'ignore aujourd'hui que toute l'école dite *romantique* (je parle des poëtes, non des érudits qui ont mis, au service d'une cause qu'ils ne comprenaient pas du tout, une science très-réelle, mais mal appliquée), a montré, dans tout ce qu'elle a fait, une ignorance incroyable du passé et de ce qu'il avait produit. M. Tenint, qui se pique d'appartenir à cette vieille coterie qu'il appelle encore l'*école moderne*, s'en montre sous ce rapport le fidèle disciple; il n'a rien lu de ce qui s'est fait avant lui d'un peu élevé; il parle de tout avec l'aplomb de ceux qui ne savent rien, et affirme, sans hésiter, les choses les plus fausses. En voici quelques exemples :

« La question de la richesse de la rime n'a jamais été abordée franchement (1), » dit-il. Vous vous imaginez peut-être qu'il va traiter à ce sujet quelque grande question inconnue jusqu'à ce jour, ou au moins restée indécise: point du tout; il se déclare seulement pour la rime riche, mais sans pouvoir donner de sa préférence aucune raison satisfaisante. En revanche, il fait, je ne dis pas une dissertation sur l'origine de la rime, mais à ce propos une sortie des plus plaisantes contre « certains grammairiens et prosodistes, gens dont l'âme a les yeux clos, qui ne voient que le fait brutal et matériel, et qui ont imaginé que la rime avait été inventée pour le besoin de la mémoire. Pour nous, ajoute-t-il, la rime n'est tout simplement qu'une harmonie (2). » Elle n'a jamais été autre chose pour aucun homme de sens. Je ne sais qui M. Tenint veut désigner ici par ces grammairiens et prosodistes; Marmontel a, je crois, compté au nombre des avantages de la rime celui de favoriser la mémoire. Mais quel homme de quelque valeur poétique citera-t-il, qui ait vu dans cette qualité la cause et l'origine de la rime? Tous au contraire, Voltaire en particulier, ont soutenu et fait reconnaître partout que le rime était essentiellement pour l'oreille, qu'elle avait son harmonie naturelle, sans laquelle nos vers ne pouvaient pas exister. C'est bien la peine d'annoncer des opinions si neuves pour aboutir à ce que dit tout le monde..

Voltaire, il est vrai, a souvent sacrifié la richesse de la rime, soit à la pensée, soit à la rapidité du travail; mais tout le monde sait que Corneille, Boileau et Racine rimaient très-richement; et s'il faut citer à M. Tenint des prosodistes, tous soutiennent les mêmes principes que lui sur ce point. Lemare, dans son *Dictionnaire des mots français par ordre d'analogie*, répète partout qu'il ne faut pas faire rimer les simples consonnances, sans prédominante (3), et M. Qui-

(1) P. 45. — (2) P. 84. — (3) P. 795 dans le *Traité de versification*, et çà et là dans tout le dictionnaire.

cherat, dont j'aurai à reparler, et dont le *Traité de versification française* est un des plus savants qui aient jamais paru, soutient partout les mêmes principes (1).

Passons à d'autres assertions de M. Tenint. « Le vers de onze pieds, dit-il, dont La Fontaine a fait usage, n'est pas même cité dans les prosodies anciennes (2). » Nous allons voir tout à l'heure jusqu'à quel point cela est vrai. Disons d'abord que, puisqu'il invoque La Fontaine, il aurait dû citer, en renvoyant exactement au volume ou à la page, le passage auquel il fait allusion. M. Tenint ne le fait pas, ni pour ce vers, ni pour aucun de ceux qu'il cite ailleurs, et l'on est ainsi obligé d'accepter ses exemples sur parole, et sans pouvoir les vérifier. Ce n'est pas tout : dans le dessein qu'il avait de s'appuyer sur les classiques anciens, il aurait pu et dû, à propos du vers de neuf syllabes, rappeler ceux-ci de La Fontaine :

On languit, on meurt près de Sylvie,
C'est un bien dont les rois sont jaloux :
Si les dieux pouvaient perdre la vie,
Dans vos fers ils mourraient comme nous (3).

Ils sont assez remarquables pour qu'un prosodiste qui veut mentionner les vers de cette mesure n'ait garde de les oublier. M. Tenint n'en dit pas un mot : c'est qu'il n'a jamais lu La Fontaine dans son entier.

Quant à son assertion que jamais aucun prosodiste n'a parlé du vers de onze syllabes, s'il eût ouvert la plus commune et la plus élémentaire de toutes nos prosodies, celle que MM. de Port-Royal ont placée à la fin de leur méthode latine, il aurait vu, dès les premières lignes du premier chapitre, que plusieurs poëtes, et en particuler Desportes, ont essayé d'employer ces vers. L'exemple cité à ce sujet est ce quatrain, fait à l'imitation de la strophe saphique :

Si le Tout-Puissant n'établit la maison,
L'homme y travaillant se peine outre raison :
Vous veillez sans fruit la cité défendant,
Dieu ne la gardant (4);

et la conclusion est que ces vers ne doivent pas être admis parce qu'ils n'ont pas d'harmonie.

Après cela citerons-nous à M. Tenint le *Traité de versification française* de M. Quicherat (5), où l'auteur a réuni et discuté tout ce que ses immenses lectures et une mémoire infatigable lui avaient appris sur ce point ? Il y trouvera des exemples de ces vers hendécasyllabes (6) et de plus longs encore (7), et qui ne valent pas mieux.

Que veut donc dire ce mot qu'aucun prosodiste n'en a parlé ? Rien du tout, sinon que M. Tenint n'a pas lu ce qu'ils ont écrit.

(1) *Voy.* en particulier le chap. III.—(2) P. 15 et 54. — (3) La Fontaine, *Œuvres diverses*, t. I, p. 162, édit. stéréot. — (4) P. 792 de l'édition de 1761, chez Brocas. — (5) In-12 de plus de 400 pages, chez L. Hachette, 1838. — (6) P. 390, 404. — (7) P. 405.

« Le vers de dix syllabes, divisé en deux hémistiches de cinq syllabes, est d'origine ancienne. Le XVIIe siècle l'ignora complétement. C'est à Alfred de Musset que revient l'honneur de nous l'avoir rendu (1). »

Personne n'ignore, excepté M. Tenint, que c'est Regnier Desmarets (2) qui, en 1670 (par conséquent dans le XVIIe siècle), donna comme nouveaux (3) des vers coupés de la sorte :

Que l'homme est, Timandre, une faible chose !
Il s'aime pourtant, s'applaudit, s'impose,
Et de tant d'orgueil son esprit est plein
Qu'il est après tout moins faible que vain.

M. Quicherat remarque à ce sujet avec beaucoup de raison que ce rhythme ne manque pas d'harmonie, mais qu'il est monotone (4) ; il ajoute, ce que M. Tenint aurait bien dû apprendre, avant d'attribuer à M. A. de Musset la ré-invention de ce vers, que Voltaire en avait parlé, qu'il l'avait jugé lui-même très-exactement en disant que

Ainsi partagés, boiteux et mal faits,
Ces vers languissants ne plairaient jamais ;

qu'il reconnaissait toutefois qu'ils pouvaient se souffrir dans les chansons, et donnait cet exemple bien supérieur, on le croira sans peine, à la mauvaise pièce citée par M. Tenint comme un chef-d'œuvre (5) :

L'amour est un Dieu que la terre adore ;
Il fait nos tourments, il sait les guérir :
Dans un doux repos heureux qui l'ignore,
Plus heureux cent fois qui peut le servir (6).

On pense bien que notre auteur est moins fort encore quand il parle de choses étrangères à notre versification, de l'histoire littéraire, de l'esthétique, etc. « Les anciens, dit-il (7), avaient toute une musique dans le savant entre-croisement de leurs dactyles et de leurs spondées. »... Dites-donc de leurs pieds. Les dactyles et les spondées ne se réunissaient que dans les hexamètres et les pentamètres ; excluez-vous les autres vers (8) ?

(1) P. 52. — (2) *Voy.* tous les dictionnaires biographiques. — (3) Ils ne l'étaient pas. Bonaventure Desperriers en avait fait avant lui. — (4) *Traité de versification française*, chap. XIV, p. 195. — (5) P. 53. — (6) Voltaire, *Dictionnaire philosophique*, mot *Hémistiche*. — (7) P. 85.

(8) M. Emile Deschamps, que je ne veux pas comparer à M. Tenint, et qui lui a fait cadeau d'une préface, fausse assurément, mais du moins séduisante et spirituellement écrite, dit par une erreur pareille (p. 14) : « La versification dans chaque langue affecte deux formes essentiellement distinctes, le grand vers (l'hexamètre chez les Latins) et les rhythmes ou strophes. » Il oublie le vers dramatique, qui chez les anciens s'éloignait certainement plus du vers héroïque que celui-ci du vers lyrique.

« Tout se tient dans les arts : deux vers qui riment mal sont, comme en musique, deux phrases qui ne finissent pas exactement dans le même ton ; il y a discordance (1). » — Il n'y a pas discordance du tout; et toutes les phrases musicales, pour être supportables, finissent nécessairement par des tons différents, soit qu'il y ait modulation réelle, soit que l'on se repose sur une des harmoniques de la dominante pour faire désirer la tonique. Quelle fureur de parler toujours de ce qu'on ne sait pas (2) !

M. Tenint fait de Zoïle, qui vivait sous les Ptolomées, et de Longin, dont le nom et l'époque sont fort indécis, mais qui vivait tout au plus dans le IIIe siècle de notre ère, les fondateurs de la critique. « Ils commencent, dit-il, à poser les règles étroites du bon goût (3). » Qu'il étudie l'histoire de la poésie grecque ! il verra que ce travail d'épuration avait commencé plus de quatre siècles avant Zoïle, à qui il prête d'ailleurs un rôle tout à fait imaginaire (4).

Parle-t-il de l'épigramme : tout ce qu'il en dit est également faux, soit quant à la théorie, soit quant à l'histoire. « Il est singulier, dit-il, que l'épigramme ne soit pas toujours restée en faveur chez nous (5). » Où a-t-il vu cela? et quand a-t-elle cessé d'y être? Il ignore que M. Fayolle a publié, en 1817, sous le titre d'*Acanthologie*, un recueil d'épigrammes contemporaines, qui ne contient pas le demi-quart de ce qu'il aurait pu y mettre, et que depuis cette époque on pourrait faire un volume trois fois aussi gros que le sien.

« L'épigramme, ajoute-t-il, doit se composer de deux vers seulement, au plus de quatre, sinon elle est amenée avec trop de peine et perd tout son sel (6). » Ouvrez nos meilleurs épigrammatistes, Racine, Piron, Voltaire, Rousseau, Lebrun, et tant d'autres; vous verrez que presque toutes ont de six à dix vers.

L'épigramme de Lebrun contre Fanny, comtesse de Beauharnais, célèbre par son esprit, sa grâce, son amabilité,

> Eglé, belle et poëte, a deux petits travers :
> Elle fait son visage et ne fait pas ses vers.

est donnée (7) comme une *spirituelle vengeance du bon sens contre les ridicules*. Sans doute, l'épigramme est excellente; mais elle l'est par l'expression, et non par le motif qui l'a dictée. M. Tenint n'a su ni de qui elle était, ni contre qui elle était faite, sans quoi il eût probablement porté de cette épigramme un jugement tout contraire à celui qu'il nous donne.

Nous trouvons enfin (8) « que le nombre des épigrammes françaises est très-restreint, que presque toutes sont des imitations de Martial. » Il faut que M. Tenint n'ait jamais lu ni Martial ni nos épigrammes, pour assurer quelque chose d'aussi contraire à la vérité. Les quinze ou seize cents épigrammes de Martial, dont plus des deux tiers ne sont que des inscriptions ou des pensées, ont été

(1) P. 85. — (2) *Voy.* ci-dessus. — (3) P. 5. — (4) P. 4. — (5) P. 180. — (6) P. 181. — — (7) P. 180 et 181. — (8) P. 180.

traduites plusieurs fois en français : cela n'est pas douteux ; mais il l'est encore moins qu'elles ne feraient pas la vingtième partie des épigrammes françaises originales, et que surtout elles n'en approchent ni pour la grâce ni pour la finesse.

Ce que M. Tenint dit des bouts rimés est encore plus incroyable ; selon lui « les versificateurs de l'Empire cultivaient fort le bout-rimé. L'Académie proposa même un prix de poésie pour une pièce de vers dont elle imposa les rimes ; le sujet était Napoléon (1). »

Que M. Tenint ignore que les bouts-rimés ont pris naissance sous Louis XIV, que c'est au temps de la Fronde et un peu plus tard qu'ils furent à la mode, que depuis ils tombèrent dans un discrédit complet, il n'y a pas grand mal à cela. Mais comment peut-il dire que les poëtes de l'Empire ont beaucoup cultivé ce mauvais genre ? Qui citera-t-il qui en ait fait ? Je ne nie pas qu'on en puisse trouver quelquefois dans les *Almanachs des Muses* ; mais ils sont, j'en suis sûr, de versificateurs inconnus, et il n'y a pas un seul poëte de l'époque impériale qu'on puisse dire s'y être livré. Il en est de cette nouvelle comme du prétendu prix décerné par l'Académie au meilleur bout-rimé. Quand et à quel propos l'Académie a-t-elle proposé ce prix ? Où M. Tenint va-t-il ramasser ces fariboles ? N'est-il pas honteux de dire de pareilles pauvretés, et de prêter si gratuitement des sottises à une époque dont il n'a pas la moindre idée ?

Voilà pour les assertions historiques. Veut-on des principes généraux et des conséquences inouïes ? En voici : « Tout sujet se trouve forcément divisé en trois parties ; aucun ne l'est naturellement en douze. C'est donc là une règle arbitraire et puérile. Un poëte est sans doute parfaitement libre de tailler douze chapitres dans son œuvre ; mais qu'il y soit contraint, voilà l'absurdité (2). »

Ce qui est plus absurde encore, c'est de supposer des absurdités pour se donner le plaisir de les combattre. Où M. Tenint a-t-il vu qu'un poëme épique dût se diviser en douze chants ? Faut-il lui apprendre que les deux poëmes attribués à Homère en ont chacun vingt quatre ? que le *Roland furieux* en a quarante-six ? la *Jérusalem délivrée* vingt ? la *Henriade* dix ? Pour qui donc M. Tenint écrit-il ? et à qui espère-t-il faire prendre pour sérieuses les billevesées qu'il lui passent par la tête ?

Mais en voilà assez, peut-être trop sur notre auteur ; sa théorie, sa science est ce qui nous intéresse le plus ici ; voyons-le donc à l'œuvre, écoutons ce qu'il va nous dire. Son livre commence par ce qu'il nomme la théorie des vers simples et composés ; c'est la pierre angulaire de l'édifice. « Nulle part, dit-il avec une immense satisfaction, n'a été étudiée cette théorie si importante, théorie qu'une étude même superficielle fait découvrir et qui est la clef du vers alexandrin brisé (3). » Qu'est-ce donc que cette doctrine nouvelle, et qui va nous ouvrir de

(1) P. 181. — (2) P. 199. — (3) P. 15.

si riches sources d'harmonie poétique? C'est tout simplement la division des vers en deux classes, savoir : ceux d'une à cinq syllabes d'abord, et puis ceux de six à douze; « les premiers sont simples, dit M. Tenint, parce qu'ils se font d'un jet, d'un souffle, et sans césure possible (1); les vers plus longs sont composés, parce qu'ils se forment à l'aide des vers simples (2). » Vous voyez déjà la grande découverte : c'est comme si l'on nous apprenait que cinq et un font six; que cinq et deux font sept; cinq et trois font huit, etc. Il est vraiment fâcheux qu'aucun prosodiste ne se soit occupé de ces profondes conceptions; il aurait vu avec M. Tenint que le vers de six syllabes (qu'il nomme de six pieds) peut se composer d'une syllabe et de cinq, ou de deux et de quatre; ou de trois et de trois; ou de quatre et de deux; ou de cinq et une (3). N'est-ce pas là une brillante théorie, un immense progrès dans l'art de faire des vers?

Les vers de sept syllabes (ou de sept pieds comme parle l'auteur) se divisent de même en un et six; deux et cinq; trois et quatre; quatre et trois; cinq et deux; six et un (4). Il y en a même qui sont *incésurables* (5); c'est-à-dire, pour ceux qui savent le français, indivisibles, ou insécables.

Suivez la même décomposition sur les vers de huit, de dix et de douze syllabes; et vous aurez tout le mystère de la théorie nouvelle.

Vous vous demandez sans doute à quoi tout cela peut servir? et moi aussi, assurément; et M. Tenint aussi, peut-être. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il n'en dit rien.

Il arrive pourtant à cette conséquence, qu'on pourra regarder comme son dernier mot à ce sujet, savoir : que briser le vers alexandrin (6), c'est le composer, au lieu de deux vers de six pieds égaux, *d'un vers de quatre et de huit, de trois et de neuf, de cinq et de sept*, etc. Jusqu'ici tout le monde est d'accord avec lui; s'entendra-t-on aussi bien sur le reste? J'en doute. M. Tenint ajoute : « Nous sommes donc toujours en pleine versification, tout est vers, *tout se décompose en vers* dans l'alexandrin brisé; c'est par ignorance ou mauvaise foi qu'on a prétendu y voir de la prose rimée, chacun de ces fragments formant un vers complet, plus ou moins grand, mais parfaitement coupé et sans hiatus (7).

Voilà une fameuse conclusion. Il est fâcheux que M. Tenint ait été assez ébloui de la grandeur de sa découverte pour ne pas répondre d'avance aux petites difficultés suivantes qui se présentaient pourtant bien naturellement.

1° Nous savons bien que briser le vers alexandrin c'est le partager en parties inégales au lieu de le couper en hémistiches; ceux qui ont l'oreille un peu délicate prétendent qu'alors il n'y a plus aucune harmonie; c'est dans ce sens qu'ils ont dit que c'était de la prose rimée; et ils lui ont fait en cela trop d'honneur; car il n'y a pas de prose aussi détestable à prononcer que ces prétendus vers. M. Tenint aurait dû comprendre que, pour avoir des vers, il ne suffit pas de convenir qu'on disposera tant de syllabes dans un certain ordre; il faut que

(1) P. 19. — (2) P. 21. — (3) P. 39. — (4) P. 42. — (5) P. 41. — (6) P. 57. — (7) P. 61.

l'oreille trouve dans cette disposition arrêtée une fois ce que nous nommons l'harmonie poétique; sans quoi l'on n'a qu'un arrangement bizarre, on s'est soumis à une difficulté gratuite, et sans résultat.

2° « C'est par ignorance ou mauvaise foi, ajoute-t-il, qu'on a prétendu y voir de la prose rimée. » Nous ne reprocherons pas la mauvaise foi à M. Tenint; il croit sans doute raisonnable tout ce qu'il nous dit : nous l'accuserons seulement de ne comprendre ni les qualités essentielles des vers français, ni même les objections de ceux qu'il combat. Vous l'avez vu par la réponse qu'il croit faire au mot si juste de *mauvaise prose rimée*. Vous en jugerez mieux encore par son analyse du vers de un et de onze pieds : entendez par là un vers de douze syllabes, coupé en deux parties, l'une d'une seule et l'autre de onze syllabes. « Ce vers, dit-il, est très-rare : on en comprendrait difficilement l'harmonie, si nous n'avions prouvé que le vers de onze pieds existe (1). » Mais, ô grand critique, l'harmonie des vers ne dépend pas de ce qu'on a prouvé; elle dépend de ce qu'on sent. Qu'importe que les deux parties d'un vers existent isolément, ou n'existent pas comme vers? Il s'agit de l'harmonie du tout; vous avouez vous-même qu'on a de la peine à la concevoir, c'est-à-dire qu'on ne peut pas la sentir, et vous vous rassurez sur ce que vous avez reconnu l'existence de ces parties. Avec ce raisonnement vous nous donnerez des vers de dix-sept, de dix-neuf, de vingt syllabes; car enfin vous avez reconnu les vers de douze, de cinq, de sept et de huit; et il ne faut que les ajouter. On en comprendra difficilement l'harmonie, mais on aura prouvé que les parties existent.

3° M. Tenint a décomposé les douze syllabes du vers alexandrin de toutes les manières possibles, en deux parties; il est certain pour nous qu'il n'a pas encore trouvé la vraie cause de l'harmonie de ce vers. Je dirai même qu'il en est plus loin que personne. Mais enfin toutes les coupures étant bonnes selon lui, il nous ferait bien plaisir de nous dire où est en ce point la difficulté, et de nous expliquer cette petite assertion de la lettre de M. Hugo (2) renouvelée de lui-même (3), que rien n'est plus difficile à faire que le vers brisé, ou qu'il est plus difficile que l'autre vers, lorsque, toutes choses égales d'ailleurs, on a onze façons de s'arranger contre une. Je voudrais bien savoir comment la difficulté est plus grande dans la première position que dans la seconde. Si vous croyez que ce soit là un paradoxe, vous vous traitez, je vous assure, avec beaucoup d'indulgence.

Quand M. Tenint aurait un peu pensé à ces objections, et à mille autres qu'on pourrait lui faire, son livre n'y aurait pas perdu. Mais, je l'ai dit, le contentement de lui-même l'aveugle au point de lui faire injurier ceux qui ne pensent pas comme lui, bien loin de comprendre ce qu'ils lui opposent. C'est merveille de l'entendre parler des prosodistes de la vieille école. « Ils ignoraient, dit-il, que les vers de six à huit syllabes ont une autre harmonie que celle du nom

(1) P. 81. — (2) P. ij. — (3) P. 88, 89.

bre, qu'ils ont aussi leur césure; seulement, cette césure, ils ne l'ont point découverte, parce qu'elle est mobile (1). »

Puisqu'il est question d'ignorance, n'est-ce pas plutôt notre auteur qui ignore les parties les plus connues et les plus essentielles de l'art qu'il enseigne? et par exemple, ce que c'est qu'une règle de prosodie? C'est une recommandation d'agir de telle ou de telle manière déterminée. Quand on peut agir à tout instant de toutes les manières, il n'y a pas de règles à donner; tout ce qu'on dit à cet égard n'est qu'un bavardage inutile. Les prosodistes anciens n'ignoraient pas, sans doute, qu'il y avait dans les vers de six, sept et huit syllabes, diverses syllabes accentuées, et que ces syllabes n'occupaient pas toujours la même place (2); mais, comme elles tombent où l'on veut, qu'il n'est pas possible de les mal placer, ils n'ont pas perdu leur temps à nous enseigner, comme M. Tenint, une décomposition évidente, dont il est d'ailleurs impossible de tirer parti. Le reproche qu'il fait à ce sujet à ses prédécesseurs prouve seulement que lui-même n'entend pas plus le véritable devoir et les vraies qualités de celui qui se charge d'exposer la science, qu'il ne comprend le sens des mots dont il se sert.

Enseignons-lui ce qu'il sait si peu; disons-lui qu'une *césure mobile* est un non-sens, parce qu'il y a contradiction dans les termes. Ce qu'il nomme ainsi est tout simplement une syllabe accentuée. Or on n'a rien à dire sur cette syllabe, sinon lorsqu'elle doit tomber à une place plutôt qu'à une autre. C'est alors qu'on l'appelle *césure*, c'est-à-dire *coupure*, parce qu'elle marque en effet une division dans le vers et le coupe en parties déterminées. Hors de cette condition il n'y a pas de césure, il n'y a que des accents : et M. Tenint, en nous disant que ces accents peuvent tomber indifféremment sur toutes les syllabes de nos vers, n'apprend absolument rien à personne. Il a seulement pris un mot pour un autre, et confondu deux idées essentiellement distinctes.

Cette confusion l'entraîne, sans qu'il s'en aperçoive, aux contradictions les plus incroyables. Je me borne à citer un exemple, il est assez frappant.

Après avoir puérilement divisé l'alexandrin en deux parties, de toutes les manières possibles en arithmétique, 1 + 11, 2 + 10, 3 + 9,..... 10 + 2, 11 + 1, il le divise en trois parties égales, sous le titre de *trimètre ou de trois fois quatre pieds* (3). Il en cite plusieurs exemples, dont voici quelques-uns.

Les fleurs au front, — la bonne aux pieds, — la haine au cœur (4).
Ne plus penser, — ne plus aimer, — ne plus haïr (5).
Grands et petits, — rois et sujets, — sages et fous (6).

(1) P. 25. Cf. p. 45 et 67.— (2) M. Burnouf, dans son excellente Grammaire grecque, dont la pagination n'a pas varié depuis 1843, parlant de l'accentuation des mots, donne pour exemple (§ 895, p. 344) sept vers français de huit syllabes, dont il indique par des italiques les syllabes accentuées, et montre ainsi que les accents peuvent tomber à toutes les places. — (3) P. 74. — (4) P. 75. Le vers est de M. V. Hugo. — (5) P. 76. De M. Th. Gauthier. — (6) P. 76. De M. Aug. Chullamel.

Notre jugement à nous, vieux prosodistes, comme nous appelle M. Tenint, c'est que ces prétendus vers n'ont absolument aucune harmonie, et qu'en conséquence ce ne sont pas des vers. Notre auteur n'en juge pas ainsi : « Ce vers admirable, dit-il, est d'un emploi tout nouveau ;... l'alexandrin se divise en trois tiers, dont chacun souvent est un tout parfait, et renferme une idée. Nous le répétons, cette forme est magnifique, et jamais l'harmonie ne s'est mise avec plus de grâce au service de la concision... Par le fait, c'est la nouvelle école qui a inventé ce vers en connaissance de cause, et V. Hugo est celui à qui revient, nous le croyons, l'honneur de la découverte (1). »

Cette dernière assertion est tout aussi hasardée que les jugements de M. Tenint sont gratuits ; à une époque où M. Hugo n'écrivait pas encore, et surtout ne faisait pas de vers si mauvais que celui qu'on cite ici, le comte de Saint-Leu (prince Louis Bonaparte), écrivit et dédia à l'Académie Française un mémoire sur la versification (2) ; il y établissait que, ce qui constitue le vers dans les *systèmes harmoniques* (3), c'est le retour semblable des sons accentués, disposés de tierce en tierce, de quarte en quarte ou de quinte en quinte.

Ces mots empruntés à la langue musicale, et qui se trouvent expliqués dans son livre, signifient tout simplement que les accents tombent de deux en deux syllabes, ou de trois en trois, ou de quatre en quatre (4).

Voici des exemples de ces diverses combinaisons :

1° Accents placés de tierce en tierce :

Anglais, Français, Lorrains frappaient, mouraient ensemble (5).

2° Accents placés de quarte en quarte :

Il le faut dans sa coque écraser sans pitié (6) ;
Et par droit de conquête et par droit de naissance (7) ;
Confondit et la Ligue, et Mayenne, et l'Ibère (8) ;

3° Accents placés de quinte en quinte (9). Ce sont précisément ceux dont il est ici question.

(1) P. 74 et 75. — (2) Il tâchait d'introduire chez nous les règles de la versification italienne, sur lesquelles il avait consulté l'abbé Baini, dont il adoptait presque toutes les réponses.

(3) Le comte de Saint-Leu distingue, d'après l'abbé Baini, les *versifications métriques*, comme celles des anciens, et les *harmoniques*, qui sont celles des modernes.

(4) Ce n'est pas là du tout le principe fondamental de l'harmonie de nos vers ; mais ces combinaisons et d'autres encore, que nos deux auteurs n'ont pas voulu voir, y entrent en se soumettant d'ailleurs à nos règles primordiales, et en font la variété.

(5) Voltaire dans *la Henriade*. — Je réunis le premier hémistiche d'un vers et le second du suivant pour avoir un vers entier accentué de tierce en tierce.

(6) Voltaire, trad. du *Jules César* anglais. — (7) Volt., *Henriade*, I, v. 2. — (8) *Ibid.*, v. 5.

(9) Cette marche est admise chez nous sans difficulté dans les vers qui n'ont pas de césure : Ton sanctuaire impénétrable (J.-B. Rousseau) ; et dans nos grands vers, pourvu qu'elle ne contrarie pas la loi bien plus essentielle de la césure : Pour lui Phébus est sourd.... Courez du bel esprit.... sans fruit vous consumer. (Boil.)

Ne plus penser, — ne plus aimer, — ne plus haïr :
Grands et petits, — rois et sujets, — sages et fous.

Je n'ai point vu, il est vrai, que le comte de Saint-Leu ait osé faire de vers de cette sorte. Mais le principe était posé, et M. Tenint, qui croit reconnaître de tels vers dans nos poëtes classiques, et qui en réclame pour l'école moderne l'*invention en connaissance de cause*, doit voir que l'homme que je viens de citer avait, lui, posé le principe d'une manière tout aussi fausse, sans doute, mais plus large et plus intelligente que la nouvelle prosodie.

Quoi qu'il en soit, pourquoi donc M. Tenint n'exécute-t-il pas sur ce vers ainsi partagé la décomposition arithmétique qu'il a fait subir au vers de douze syllabes, considéré dans ses deux hémistiches? Ce nouveau calcul l'a-t-il effrayé ; et lui qui a vu comment on pouvait décomposer le nombre douze en deux parties, est-il embarrassé de le décomposer en trois? Rien de plus facile cependant : 1, 1 et 10; 1, 10 et 1 ; 1, 2 et 9; 1, 9 et 2 ; 1, 3 et 8 ; 1, 8 et 3, etc. Il eût formé ainsi près de cent combinaisons diverses au lieu des dix ou douze qu'il nous donne chichement, et aurait pu se louer avec bien plus de raison de l'immense variété de notre alexandrin (1).

Ce qu'il y a maintenant de plus curieux, c'est l'*observation importante* qu'il ajoute sur ce vers (2), savoir : que la césure du milieu, césure classique, peut bien être supprimée, mais qu'il faut qu'il en reste quelque chose, et que le premier hémistiche doit se terminer par un son plein (3) ; que l'hémistiche classique, tout en se soudant au milieu des vers à l'autre hémistiche, doit avoir toutes ses syllabes pleines ; qu'on ne pourrait pas dire par exemple :

Un beau jour — qu'à l'*ombre* — de vieux arbres touffus (4)

et que la même loi n'existe pas pour les autres endroits du vers où la césure prend place (5).

M. Tenint se moque de nous; habitué à nous traiter de sots, d'aveugles, de routiniers, etc., il compte un peu trop sur notre complaisance. Quoi! pouvons-nous lui dire, vous citez comme bon, en le décomposant ainsi, ce vers

Trois fois pour moi, — trois fois pour toi, — trois fois encore (6) !

et il ne vaudra plus rien si l'on met

Trois fois pour moi, — trente pour toi, — trois fois encore !

Vous approuvez celui-ci :

Grands et petits, — rois et sujets, — sages et fous,

et vous blâmez le même dont on aurait transposé les deux derniers tiers :

Grands et petits, — sages et fous, — rois et sujets !

Permettez-moi de vous dire que vous n'avez pas la moindre idée des véritables règles de notre prononciation, et que vous devriez vous abstenir de parler

(1) P. 56 et suivantes. — (2) P. 76. — (3) P. 77. — (4) P. 77. — (5) P. 77.
(6) D'Émile Deschamps, p. 76.

d'harmonie poétique, puisque non-seulement vous n'y comprenez rien, mais que vous n'oyez pas même les sons, ni la manière dont ils nous frappent.

« Le vers par excellence, continue notre auteur, est le vers lyrique à césure immobile. Il conserve donc toujours une sorte d'empire, une prérogative royale... lors même qu'on le brise et qu'on y déplace la césure, on tient encore compte de la césure primitive, *on l'indique imperceptiblement*, et c'est là une règle qu'il n'est pas loisible de violer (1). » Ne rougissez-vous pas de donner de pareils préceptes? Si la césure est imperceptible dans la prononciation, pourquoi la conserver dans l'écriture? pourquoi tenir compte de cette césure primitive, qui n'est plus rien en réalité, dès que vous avez brisé le vers? Lui conserver sa *prérogative royale*, comme vous le dites, est ce une raison pour un homme de bon sens? Tout cela, dites-vous, n'est pas une bizarrerie (2). Je le crois bien : c'est d'un tout autre nom qu'il faudrait l'appeler.

Du reste, après avoir établi si péniblement toute cette théorie, il ne manquait plus qu'une chose, c'était de déclarer qu'elle ne sert à rien du tout. C'est ce que M. Tenint fait en ces termes : « Il est bien entendu que dans le drame l'emploi du vers non brisé doit être admis généralement. Le vers brisé n'est qu'une exception nécessaire (3). »

Si cela est vrai, comme nous le pensons, nous autres vieux prosodistes, que signifie la prosodie nouvelle? Une prosodie est une réunion de règles, et celle-ci ne nous donne que des exceptions. Or dans les arts il est impossible de formuler les exceptions. Tout artiste qui ne veut pas se soumettre à la règle, ou qui croit, dans un moment donné, pouvoir la violer, crée, par cela seul, une exception ; il le fait à ses risques et périls ; on l'admire s'il a l'assentiment général ; on le blâme si son innovation semble mauvaise. Etablir péniblement toutes les exceptions que l'on croit possibles, pour conclure qu'il ne faut pas les employer, ou qu'on ne doit y recourir que rarement, c'est un travail aussi inutile qu'il est déraisonnable.

M. Tenint trouve chez nos bons poëtes des exemples de ces formes de vers inaccoutumées qu'il nous recommande ; par exemple :

Ma foi ! j'étais un franc portier de comédie (4).

Personne ne les a jamais méconnus ; personne n'a contesté non plus aux poëtes le droit d'en produire de semblables. Ils les font seulement, comme je le disais tout à l'heure, à leurs risques et périls. N'y recourent-ils que très-rarement : on passe volontiers là-dessus, quoiqu'on ne puisse pas les trouver harmonieux. En abusent-ils, au contraire : une oreille délicate ne souffre pas qu'on la martyrise si longtemps : elle juge que les vers n'ont plus aucune cadence. C'est ce qu'on a dit dès le premier moment de la prétendue école moderne, et les règles de M. Tenint ne nous font pas changer d'avis à cet égard. Elles nous prouvent seulement qu'il ne distingue pas un son agréable d'un autre qui ne l'est pas.

(1) P. 78. — (2) P. 78. — (3) P. 78. — (4) Racine, *les Plaideurs*, I, 1.

Nous ne connaissons aucun remède à ce vice d'organisation, et nous ne perdrons pas notre temps à le chercher ni à l'indiquer à notre auteur, qui se complaît dans sa barbarie. Il nous suffit d'avoir fait connaître et apprécier son livre.

Ajoutons toutefois, pour finir, qu'on trouve au commencement une lettre de M. V. Hugo, qui n'en est pas un des morceaux les moins curieux : elle est datée du 14 mai 1843, et commence ainsi : « J'ai lu, monsieur, votre excellent travail ; c'est mieux qu'une prosodie, c'est un livre (1). » Cette pensée est du même genre que beaucoup de celles qui brillent dans les *Orientales* et les *Chants du Crépuscule;* elle aurait besoin d'un commentaire ; mais ce qu'il y a de piquant, c'est qu'une mauvaise grammaire, dédiée à l'Académie Française, ayant été publiée en 1842, M. V. Hugo écrivit à l'auteur : « J'ai lu, monsieur, votre excellent travail; c'est mieux qu'une grammaire, c'est un livre (2). » Si l'auteur des *Burgraves* veut adopter pour sa correspondance avec ses nombreux admirateurs un compliment banal et circulaire, il devrait bien tâcher d'y mettre un peu de bon sens et des formes plus françaises. Un de ses prédécesseurs à l'Académie, Voltaire, cassait aussi l'encensoir dans le visage de ceux qui lui dédiaient leurs ouvrages ; du moins le faisait-il avec esprit ; que M. Hugo lui ressemble en ce point, et s'il n'a pas assez d'invention pour varier ses formules, qu'il évite au moins de commencer ses lettres par un non-sens, et de donner ainsi aux ennemis de sa gloire la triste preuve qu'il n'y en eut jamais de plus mal fondée.

B. Jullien,

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

RAPPORT SUR UN

MÉMOIRE RELATIF A LA NAVIGATION TRANSATLANTIQUE,

PRÉSENTÉ A L'INSTITUT HISTORIQUE

Par M. de POSSON.

Chargé par l'Institut Historique de lui rendre compte de l'excellent mémoire de M. de Posson, je vais essayer d'extraire, des nombreux faits historiques qu'il renferme sur la navigation par la vapeur et son application aux voyages de longs cours, ceux qui paraissent les plus propres à fixer votre opinion sur le nouveau mode de navigation.

D'abord l'auteur jette un coup d'œil rapide sur l'origine de la navigation, et

(1) P. j. — (2) Voici ses propres paroles : « Une grammaire peut être un livre, j'ai souvent dit cela. Ce que je disais, Monsieur, vous le prouverez. » Les mots sont un peu changés, mais le sens est le même.

remarque que, dans l'enfance de cet art, on se servait de rames et de roues à palettes, à la vérité mues par des bœufs, et non par la vapeur; que la curiosité et le besoin de s'éloigner des côtes firent naître le nécessité d'abandonner les rames et les roues, et de substituer à la force des hommes et des bœufs la puissance plus énergique du vent. La navigation à la voile prit ainsi un grand développement, et parvint à ce degré de perfection, si admirable et si difficile à surpasser, où nous la voyons aujourd'hui.

Enfin, dans ces derniers temps, où l'esprit d'innovation exerce en Europe un pouvoir despotique et astucieux, on a cherché à substituer la force de la vapeur, qui est si dispendieuse, à celle du vent, qui ne coûte rien. La puissance motrice de la vapeur était connue de l'antiquité; l'idée de l'appliquer à mouvoir un navire est trop simple pour pouvoir être considérée comme une découverte. Le mérite de l'invention est donc dans l'exécution pratique d'un bateau mû par la vapeur. C'est d'après ces considérations que l'auteur du mémoire ne balance pas à attribuer l'invention de la navigation à la vapeur à notre compatriote Claude de Jouffroy, qui, le premier, fit naviguer en 1776, à l'aide de cette force, un bateau sur le Doubs.

Depuis cette époque, et particulièrement dans les derniers temps, on en construisit un grand nombre, soit pour naviguer sur les rivières, soit pour faire de très-courtes traversées sur mer.

En 1818, les Américains essayent un traversée transatlantique avec *le Javannah*, construit à cet effet; le trajet entre New-York et Liverpool s'exécute en vingt-six jours. Ce bâtiment continue sa route autour de l'Ecosse jusqu'à la Baltique, remonte cette mer jusqu'à Saint-Pétersbourg; à son retour il touche à Arandalh en Norwége, et sans faire d'autre escale retourne à New-York en vingt-cinq jours. Malgré ce succès, les Américains n'ont continué l'usage des bateaux à vapeur que pour la petite navigation. Les Anglais, enthousiasmés du progrès de la civilisation, firent en 1825 le premier voyage de l'Inde; *l'Entreprise* partit de Falmouth et se rendit à Calcutta; depuis, plusieurs lignes de paquebots à vapeur s'établirent entre divers points des Iles Britanniques et le continent. En 1838, la traversée directe d'un port de la Grande-Bretagne à New-York fut faite par *le Great-Western*, de la force de quatre cent cinquante chevaux.

Mais si la navigation sur l'océan Transatlantique est possible, n'est-elle pas très-dangereuse, très-dispendieuse, et même ruineuse? Pour repondre à cette question, l'auteur trace l'histoire de quelques-uns des nombreux sinistres dus à ce mode de navigation.

Le President disparait dans les flots; les steamers anglais *Medina*, *Madagascar*, *l'Avon*, *le Solvay*, *le Marchant*, *la Devastation*, ont également tous péri, corps et biens, dans l'Atlantique, l'Océan et la Méditerranée; enfin *le North-America* a été incendié, *le Phénix* est coulé dans la Manche, *le Pelux* dans la Méditerranée, *le Brandon* s'est perdu sous le fort Saint-Philippe; *le Lavoisier*, près l'île de Corse; *la Neva*, *le Clyde*, *le Brigand*, *l'Isis*, *la Spitzfirer*

ont été brisés sur les rochers ; cent passagers ont péri sur *le Rothsay-Carlh*, mis en pièces sur la côte d'Irlande ; vingt-quatre passagers ont été noyés sur *le Monk*, qui s'est brisé ; *le Tancrède*, *le Phocéen* se sont également perdus.

Enfin on comptait, depuis l'introduction des bateaux à vapeur dans la marine américaine jusqu'au 12 décembre 1838, deux cent vingt-huit sinistres, la perte de six mille marins ou passagers et de 30 millions de marchandises. L'auteur, considérant ensuite la navigation transatlantique par la vapeur sous le rapport de la dépense, dit : « On sait que les grandes compagnies qui se sont organisées en Angleterre pour les entreprises de longs cours par la vapeur y ont fait des pertes énormes, malgré les subventions considérables que le gouvernement a allouées chaque année. A peine six mois de navigation sont écoulés que les compagnies sont menacées d'une ruine complète. Cette navigation si prônée a pour résultat de plonger des centaines de familles dans le deuil, et des milliers d'actionnaires dans la misère. »

En présence de ces faits, et du triste tableau de cette multitude d'hommes engloutis par la mer et de ces familles ruinées, la sage philanthropie de l'auteur le détermine, avec raison, à repousser la navigation transatlantique par la vapeur, soit que cette force motrice soit appliquée aux roues, ou qu'elle fasse mouvoir une vis d'Archimède, ce dernier moyen n'étant pas meilleur que le premier, comme l'auteur le prouve dans un second mémoire.

M. de Posson pense que l'application de la puissance de la vapeur à la navigation transatlantique ne peut avoir de succès que lorsqu'elle ne sera employée que comme accessoire à bord des navires voiliers, ou pour subvenir aux besoins momentanés de ces navires. Le système vélopède inventé par M. Achille de Jouffroy, fils de Claude de Jouffroy, dont nous avons parlé plus haut, paraît à M. de Posson remplir parfaitement ces conditions, et il ajoute : « Si on eût encouragé cette invention, au lieu de se borner à copier les Anglais dans leurs extravagances, aujourd'hui le problème d'une grande navigation, rapide et régulière, serait complètement résolu. »

Sans doute les Anglais dotent souvent les peuples de l'Europe de leurs extravagances ; mais toutes ces entreprises périlleuses et ruineuses n'ont-elles pas une autre origine que l'anglomanie ? N'en trouve-t-on pas une raison suffisante dans l'esprit d'association, si vanté de nos jours, et dans les subventions des gouvernements si funestes aux contribuables ? En effet, l'intérêt personnel des entrepreneurs de ces entreprises gigantesques et désastreuses, dont on nous assure cependant que les peuples sont impatients de jouir, se réduit à obtenir une concession, et à constituer une compagnie anonyme, en commandite, par actions. Peu importe que les actionnaires soient ruinés, que l'argent des contribuables soit gaspillé, que les voyageurs soient mutilés, noyés ou brûlés ; l'entrepreneur, une main dans la poche des actionnaires et l'autre dans la poche des contribuables, reste calme et impassible au milieu de ces affreux désastres, disant aux uns : « Soyez joyeux du noble sacrifice qu'on vous fait faire

de notre fortune, pour le progrès de l'industrie; » aux autres : « Ne regrettez vos maris, vos femmes, vos enfants : ils sont morts pour le progrès de l'industrie. »

M. de Jouffroy, animé de principes fort différents de ceux qu'inspire la cupidité, a cherché sérieusement la solution du problème de l'application de la vapeur à la navigation, et a exécuté son appareil à l'imitation des pattes des oiseaux aquatiques. En cherchant ainsi son modèle dans les merveilleuses machines vivantes dont le Créateur a peuplé le monde, l'auteur a environné le vélopède des plus fortes probabilités de succès; mais la prudence exige cependant d'attendre des expériences en grand avant de se prononcer sur le degré de mérite de cette invention.

Je terminerai en faisant observer que, si les deux Mémoires de M. de Posson méritent le suffrage des gens instruits par les recherches savantes et consciencieuses qu'ils renferment, ils ne méritent pas moins le suffrage des honnêtes gens pour l'amour du bien et de la vérité, si rare aujourd'hui, qu'y manifeste constamment l'auteur.

LEHOT,

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** La 1re classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le mercredi 7 février, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne).

La classe reçoit plusieurs brochures et cahiers mensuels. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

Notre collègue, M. le capitaine Oreste Brizi, d'Arezzo (Toscane), dans une lettre adressée à M. l'administrateur, remercie l'Institut Historique du rapport de M. Dufey (de l'Yonne), publié dans *l'Investigateur* (107e *livraison*, p. 216) sur son ouvrage intitulé : *Quadro storico-statistico*, etc., *Tableau historique et statistique de la sérénissima république de Saint-Marin*. S. M. le roi de Suède (Charles-Jean) lui a envoyé à l'occasion de cet ouvrage la *médaille d'or du Mérite civil*, et la république de Saint-Marin lui a décerné le titre de citoyen. Il annonce en même temps que l'Académie impériale et royale d'Arezzo, l'une des plus anciennes d'Italie (*voyez* en preuve un rapport sur les *Mémoires* de cette Académie, 114e livraison, p. 27), a nommé M. Dufey (de l'Yonne) membre correspondant, et il prie M. Renzi d'offrir au président de la 1re classe de l'Institut Historique le diplôme qui lui confère ce titre.

M. Dufey (de l'Yonne) termine son rapport verbal sur l'*Histoire de Montau-*

ban sous la domination anglaise et jusqu'à sa réunion à la couronne de France, par M. Devals aîné (de Montauban). La classe décide que ce rapport sera écrit par l'auteur et renvoyé au comité du journal.

Le même membre fait un rapport sur deux ouvrages de géographie, offerts à la classe dans sa dernière séance, au nom de l'auteur, M. Ferdinand de Luca, membre de l'Académie royale des Sciences de Naples.

⁂ Le mercredi 14 février, séance de la 2e classe (*Histoire des Langues et des Littératures*), sous la présidence de M. Alix.

Lettre de notre collègue M. Marin de La Voye, professeur de littérature française au collége militaire de la Compagnie des Indes orientales (Angleterre), qui annonce le prochain envoi d'un ouvrage en deux volumes qu'il vient de terminer.

Plusieurs volumes, brochures et revues sont offerts à la classe. — On vote des remerciements aux donateurs.

M. Reclam (de Leipzig) lit un rapport sur des poésies allemandes de M. P. Fischbach. — Ce rapport est renvoyé au comité du journal.

M. Bernard Jullien lit un examen critique d'un ouvrage intitulé : *Prosodie de l'école moderne*, par M. Wilhem Ténint. — Ce travail est renvoyé au comité du journal (*voyez* la présente livraison, page 97).

⁂ La 3e classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le mercredi 21 février, sous la présidence de M. le docteur Caffe.

Notre collègue, M. Filippo Rizzi, président de la grande cour criminelle, à Naples, annonce la mort de monseigneur l'évêque de Nola, membre correspondant de la 3e classe. Il sera demandé une note nécrologique sur le défunt à M. le marquis de Pastoret.

La classe reçoit un grand nombre de brochures, dont plusieurs sont importantes, des revues mensuelles, et quelques ouvrages plus étendus, parmi lesquels on remarque les suivants : *Delle vicissitudini e de i progressi del dritto penale in Italia, Des vicissitudes et des progrès du droit pénal en Italie*, par Pietro Ulloa, de Palerme, procureur général près la cour royale de Trapani (Sicile), cahier in-4o, 1843 (rapporteur, M. Dufey, de l'Yonne) ; *Préludes philosophiques*, etc., par M. Hyacinthe Bélières, 1 vol. in-8o (rapporteur, M. le docteur Caffe) ; *Congrès scientifique de France. — Dixième session, tenue à Strasbourg en septembre et octobre* 1842, 2 vol. in-8°. — Tome Ier, *Procès-verbaux ;* tome IIe, *Mémoires ;* Strasbourg et Paris, 1843.

MM. P.-St. Mancini, de Naples, et Renzi, proposent, comme membre correspondant, M. Pietro Ulloa, de Palerme, auteur de l'ouvrage cité plus haut : *Des vicissitudes et des progrès du droit pénal en Italie*. — Sont nommés commissai-

res pour examiner les titres du candidat MM. le docteur Caffe, Renzi et Dufey (de l'Yonne).

M. le docteur Caffe fait un rapport étendu et intéressant sur la candidature de M. le docteur Sigaud, médecin de S. M. l'empereur du Brésil, proposé à la dernière séance comme membre correspondant (*voyez* la précédente livraison, page 75). M. le docteur Sigaud est admis par vote au scrutin secret, sauf la sanction de l'assemblée générale.

*** Le mercredi 28 février, séance de la 4e classe (*Histoire des Beaux-Arts*), sous la présidence de M. Foyatier.

La classe reçoit les ouvrages suivants : *Mémoires et publications de la Société des Antiquaires de Zurich* (Suisse), quatre livraisons in-4°, avec planches et *fac-simile* (en allemand, sauf un article qui est en français), ouvrage qu'offre à l'Institut Historique le président de cette société, M. Hottinguer, par la bienveillante entremise de notre collègue M. le comte de Reinhard, chargé d'affaires de France en Suisse ; *Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France, établie à Toulouse*, sous la présidence de M. le marquis de Castellane (suite), cahier in-4°, avec planches ; *l'Abbazia di Chiaravallo presso Milano, monumento del secolo XII°, studio di storia patria*, par M. Calvi, de Milan, cahier in-8° (*Extrait* de la *Revista Europea*, publiée à Milan). — Des remerciements sont votés aux donateurs.

MM. le chevalier Fabi Montani, de Rome, et Renzi proposent, comme membre correspondant, M. Balthazar Boncompagni Ludovisi, prince de Piombino.

MM. le docteur Caffe et Debret proposent, pour le même titre, M. le docteur Rendu, de Paris. — Sont nommés commissaires, pour examiner les titres de ces deux candidats, MM. Debret, Albert Lenoir et le docteur Caffe.

M. Albert Lenoir fait un rapport extrêmement favorable sur la candidature et les travaux de M. Marcellin, architecte. M. Marcellin est admis par vote au scrutin secret, sauf la sanction de l'assemblée générale.

Notre collègue M. Gauthier Stirum, maire de Seurre (Côte-d'Or) envoie de nouveaux détails sur la tête antique trouvée dans la Saône, à Pouilly, près de Seurre, et dont il a offert le dessin à la 4e classe, dans sa séance du 27 décembre dernier (*voyez* la 114e livraison, page 36).

Notre collègue, M. Borgnana, avocat et jurisconsulte à Rome, envoie deux inscriptions découvertes dans la basilique de Saint-Paul, sur la route d'Ostie, l'une chrétienne, l'autre païenne, avec des éclaircissements historiques. La classe, après avoir pris connaissance de ce morceau, en vote le renvoi au comité du journal (*voyez* la précédente livraison, page 72).

*** L'assemblée générale du mois de février (*les quatre classes réunies*) a eu lieu le vendredi 1er mars, sous la présidence de M. Martinez de la Rosa.

Monseigneur J.-B. Arnaldi, prélat de la cour romaine ; M. le chevalier J. V.

Dentoni, camérier d'honneur de S. S. Grégoire XVI ; M. P. de Virgilii, de Naples, directeur du journal *Il Progresso*, etc., *le Progrès des Sciences et des Lettres*, feuille d'une rédaction élevée et d'une haute importance, remercient l'Institut Historique de les avoir admis au nombre de ses membres.

Notre collègue, M. P.-St. Mancini, avocat et professeur de droit à Naples, annonce que, dans les discussions et les travaux qui ont précédé le projet de loi que l'on prépare à Naples sur la propriété littéraire, on a pris en considération les idées émises sur cette importante question par le journal de l'Institut Historique.

M. le secrétaire donne lecture de la liste des livres offerts à la Société pendant le mois de février. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

L'Assemblée sanctionne, par vote au scrutin secret, l'élection de M. le docteur Sigaud, médecin de S. M. l'empereur du Brésil, admis par la 3e classe, en qualité de membre correspondant ; et celle de M. Marcellin, architecte, admis comme membre résidant par la 4e classe.

M. Camille Doteil lit un Mémoire intitulé : *Principes généraux de l'écriture hiéroglyphique*. Après une intéressante discussion à laquelle prennent part M. le docteur Josat, MM. Leudière, Trémollière et surtout l'auteur du mémoire, ce beau travail est renvoyé au comité du journal (*voyez* la précédente livraison, p. 41).

M. Huillard-Bréholles lit un rapport sur l'*Histoire de France de M. Michelet*, tome VIe : Louis XI et Charles-le-Téméraire. L'assemblée en vote le renvoi au comité du journal (*voyez* la précédente livraison, page 67).

CHRONIQUE.

Notre collègue M. Lévi (Alvarès), professeur de littérature et d'histoire, auteur de nombreux ouvrages destinés à l'instruction de la jeunesse, vient d'offrir à l'Institut Historique l'un de ceux qu'il a récemment publiés, ayant pour titre : *Esquisses littéraires*. Cet ouvrage comprend en un seul volume, avec des notions élémentaires sur la formation des langues anciennes et modernes, un précis sur l'origine et les progrès de la littérature, non-seulement en Europe, mais chez les principales nations de l'Orient. On y trouve divisées par époques, avec la nomenclature des auteurs qui ont marqué dans la littérature de chaque pays, l'indication de leurs principales productions, et une appréciation, en général assez judicieuse, de leurs ouvrages. Ce livre, qui paraît d'abord destiné à donner aux jeunes gens d'utiles notions sur les littératures étrangères ainsi que sur notre littérature nationale, peut en même temps servir de répertoire aux gens du monde pour les guider dans le choix des lectures auxquelles ils voudront se livrer de préférence, suivant leur goût particulier et les connaissances qu'ils auront acquises dans les langues étrangères. Ce nouveau volume est une nouvelle preuve

des efforts constants de M. Lévi pour seconder les instituteurs dans l'éducation morale, ainsi que dans l'instruction qu'ils sont chargés de donner à leurs élèves.

Ce professeur a eu aussi l'heureuse idée de faire paraître, sous le nom de *Bulletin spécial de l'Institutrice*, un recueil périodique qui comprend : 1° des sujets littéraires ou historiques, et des nouvelles pour les *analyses verbales ou écrites des élèves*, dans les pensionnats de jeunes personnes ; 2° des questions qui peuvent être faites aux aspirantes aux *certificats de capacité*, lors des examens, soit pour la partie littéraire, soit pour la partie scientifique. Ces questions serviront en même temps aux Institutrices pour constater tous les mois l'avancement des élèves de toutes les classes. Ainsi, *le Bulletin* dont il s'agit se présente avec le double avantage, d'être également utile aux maîtresses et aux jeunes étudiantes.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Congrès historique réuni au palais du Luxembourg, sous la présidence de M. Martinez de la Rosa ; — *Discours et Compte-Rendu des séances* (neuvième année, 1843) ; 1 beau volume in-8°. Prix : 6 fr. pour Paris, et 7 fr. 50 c. pour les départements et l'étranger.

Galerie des Contemporains illustres, par un Homme de Rien ; 71e et 72e livraisons. En vente : MM. Pasquier, Eugène Delacroix (fin du VIe volume). — Sous presse : MM. de Talleyrand, de Berzélius.

Mémoires de la Société Archéologique du midi de la France, établie à Toulouse en 1831 ; tome V, quatrième livraison ; janvier 1844 ; cahier in-4°, avec planches.

Histoire et Mémoires de l'Académie royale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse ; années 1839, 1840, 1841 ; tome VI, 1re partie ; un vol. in-8°. Toulouse, 1843.

Recueil des travaux de la Société Libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles Lettres du département de l'Eure ; deuxième série, tome III ; année 1842 ; un vol. in 8°. Evreux, 1843.

Mémoires de l'Académie royale du Gard ; années 1840, 1841 ; un vol. in-8°. Nîmes, 1842.

Compte-Rendu des travaux de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon ; années 1841, 1842 ; un vol. in-8°. Dijon, 1842.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles Lettres du département de l'Aube ; année 1842, et le premier semestre de 1843 ; trois cahiers in 8°. Troyes, 1842 et 1843.

Bulletin trimestriel de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts du département du Var, séant à Toulon ; dixième année (1842) et moitié de 1843 ; deux forts cahiers in-8°.

Pel solenne possesso del nuovo protettore di gubbio signor cardinale Mario Mattei-orazione del confaloniere conte Francesco Ranghiasci Brancaleoni, Ca-

maniera pontificio di' spada e cappa, socio di varie accademie. — Discours du comte Francesco Ranghiasci Brancaleoni au cardinal Mario Mattei; broché, in-8°.

Annuaire de la Société Philotechnique. — Tome V, ann. 1844; vol. broché, in-12. Paris.

Ueber die Bedeutung der Buchstaben, nach dem Französischen des Herrn F. W. Bergmann, Professor der auslaendischen Literatur zu Strasburg, von A. Reclam, doctor de Phil., Mitglied der Société de Linguistique zu Paris. Leipzig, 1840, broché, in-12.

Extrait du Manuel général de l'instruction primaire. — 4 cahiers, février 1844.

Les deux Grégoire, épître à Sa Sainteté le pape Grégoire XVI, par son très-humble, très-obéissant et très-respectueux fils le comte Edouard Dousse d'Armanou, décoré de l'ordre pontifical et civil de Saint-Grégoire-le-Grand, et autres ordres; broch. in-8°; mars 1844.

Petites histoires du canton d'Audruick, par H. Piers, de Saint-Omer; broch. in-8°. Aire, 1843.

Calais et Saint-Omer, par le même; brochure in-8°. Aire, 1843.

De l'électricité en général, et de ses applications en particulier, par B. Galetti et Jouin, médecins; brochure in-8°. 1844.

Projet d'un établissement de navigation à vapeur, entre la Guyane française et les républiques du Pérou, de l'Equateur et de Bolivie, présenté au gouvernement de S. M. le roi des Français, par M. Vicente Pazos; broch. in-8°. Paris, 1844.

Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. de Roissy; broch. in-8°. Paris, 1844.

Della libertà dell' industria e de' privelegj. Considerazioni di Pasquale Stanislao Mancini; broch. in-8°.

Osservazioni a un articolo sui congressi scientifici inserito nel fascicolo di novembre 1843, del giornale agrario Lombardo Veneto; broch. in-8°. Milano, 1844.

Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique, par MM. A. Leroy et Arthur Dinaux, de la Société royale des Antiquaires de France. — Tome IV, 4e livraison, in-8°. Valenciennes, 1844.

Rivista Europea, giornale di scienze morali, letteratura, arti e varietà. 11e année, nos 1, 2, 3; broch. in-8°. Milano, 1844.

Discours de clôture, prononcé à la Société Phrénologique de Paris, le 8 janvier 1844, par le docteur La Corbière, président; broch. in-8°.

Le secrétaire perpétuel, EUGÈNE GARAY DE MONGLAVE.

L'Administrateur-trésorier, A. REREL.

117 - Mai

INSTITUT HISTORIQUE,

RUE SAINT-GUILLAUME, 9.

PRIX D'HISTOIRE

FONDÉS PAR L'INSTITUT HISTORIQUE.

Sont admis à concourir les personnes étrangères à l'Institut Historique et les membres de cette Société, à l'exception des membres résidents.

Chaque mémoire doit être écrit en français ou en latin, et muni d'une épigraphe qui sera répétée dans un billet cacheté renfermant le nom et la demeure du concurrent.

Les billets appartenant aux manuscrits couronnés ou mentionnés seront ouverts en séance publique du Congrès annuel. Les autres resteront cachetés, et seront remis aux auteurs qui justifieront des épigraphes.

Les mémoires couronnés ou mentionnés seront considérés comme des titres suffisants pour faire ouvrir les portes de l'Institut Historique aux auteurs qui demanderaient à y être admis, pourvu toutefois qu'ils remplissent les autres conditions requises. Tout mémoire déposé pour le concours deviendra la propriété de l'Institut Historique; les auteurs pourront en faire prendre copie.

PRIX ANNUELS DE 200 FRANCS.

Terme de rigueur pour la remise des manuscrits : LE 1er MARS 1845.

Ces prix seront décernés à l'ouverture du Congrès de mai 1845.

QUESTIONS

CORRESPONDANT AUX QUATRE CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

PREMIÈRE CLASSE. — *Histoire générale et Histoire de France.*

Dire quel était, avant l'invention de l'imprimerie, le mode de publicité pour les livres.

DEUXIÈME CLASSE. — *Histoire des langues et des littératures.*

Déterminer le caractère de la littérature italienne au XIIIe et au XIVe siècle, époque du Dante et de Pétrarque.

TROISIÈME CLASSE. — *Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques.*

Exposer le système financier de Rome sous les rois, sous la république, sous les triumvirs et sous les empereurs, jusqu'à la grande réforme de Dioclétien.

QUATRIÈME CLASSE. — *Histoire des beaux-arts.*

En l'absence de documents historiques, indiquer les moyens de déterminer approximativement l'antiquité d'un monument quelconque.

S'adresser, pour les renseignements, à l'Institut Historique.

MÉMOIRES

SUR CETTE QUESTION :

LA FRANCE A-T-ELLE UN POEME ÉPIQUE (1)?

Je parlais dernièrement de littérature avec un étranger non moins distingué par son esprit que par son rang, mais tout rempli d'admirations exagérées, peut-être, pour les productions de son pays : il est Anglais. Après avoir élevé Milton bien au-dessus de tous les poëtes passés, présents et futurs :

« Les Français, me dit-il, n'ont pas la tête épique.

— Et le *Télémaque*, mylord ?

— Le *Télémaque*, me répondit-il après un moment de réflexion, le *Télémaque* est en prose; et, quoiqu'il y ait beaucoup d'imagination et de poésie, même dans le style, un poëme ne peut pas être en prose.

— Et *la Henriade?*

— Oh ! là, c'est différent, il n'y a que des vers ; une histoire sans intérêt, et si pauvre d'invention ! J'aime mieux le *Philippe-Auguste* de votre grand versificateur Parseval.

— Et la *Divine Épopée* d'Alexandre Soumet, qui vous prépare une *Jeanne-d'Arc?*

— Il est poëte celui-là ; il y a chez lui du Milton, mais aussi de *la furia*, de l'impatience française, qui nuit quelquefois à l'exécution de ses conceptions les plus belles... Lisez, monsieur, le *Paradis perdu*, ajouta notre Anglais ; et

(1) Tout en rendant hommage à cet article de M. O. Leroy, nous croyons devoir protester contre quelques expressions qui pourraient blesser plusieurs de nos honorables correspondants. Si l'on peut reprocher à la nation anglaise une partialité trop exclusive, les savants étrangers que l'Institut Historique s'honore de compter parmi ses membres en ont compris l'esprit, qui ne reconnaît point *la démarcation de la politique*. Ils ont su se défendre d'un *nationalisme étroit* que M. O. Leroy lui-même a flétri dans son excellente *Histoire du Théâtre et des Mœurs*, où il remarque que ce fut un Allemand, *Schiller*, et un Anglais, *Southey*, qui, les premiers, réhabilitèrent la mémoire de Jeanne d'Arc, si maltraitée par Voltaire.

A ces hauts exemples d'impartialité, nous pouvons joindre celui que vient de donner un savant Anglais de nos correspondants, M. Spencer Smith, dont nous recevons un volume intitulé *Collectanea Gersoniana*. Dans ce volume d'un grand intérêt, que notre généreux correspondant a fait imprimer avec luxe, à ses frais, et qu'il adresse *à tous ses frères en Gerson*, M. S. Smith, Anglais et anglican, malgré les anciens préjugés de nation et de secte, ne voyant que la vérité, a recueilli toutes les preuves par lesquelles MM. O. Leroy, Gence, Villenave, Daunou ont rendu à Gerson et à la France la gloire, si longtemps contestée, d'avoir produit *le plus beau livre qui soit sorti de la main d'un homme : l'Imitation de Jésus-Christ*. Un rapport sera fait sur ce volume, qui se trouve à la librairie Derache, rue du Boulei, n° 7.

même l'*Iliade*... dans l'excellente traduction que Pope vous en a donnée.»

Je remerciai notre excellent voisin de son conseil, et je poursuivis :

« Mais, dans nos bonnes tragédies, croyez-vous qu'il n'y ait rien d'épique?

— Je n'en connais qu'une...

— Une! C'est bien peu.

— Une seule où je trouve effectivement...

— Et c'est?

— Athalie. »

Cette concession m'étonna ; je savais, à la vérité, que les littérateurs étrangers les plus opposés à notre système dramatique avouaient qu'*Athalie* est composée dans l'accord parfait des deux genres qui, de nos jours, divisent la littérature ; mais, j'en conviens, je n'avais jamais vu dans le chef-d'œuvre de Racine que la plus sublime des tragédies, et c'est bien quelque chose.

Notre honorable contradicteur nous fit alors un reproche que je ne dois pas taire.

« J'aurais voulu assister dernièrement, me dit-il, à une représentation d'*Athalie*, que l'on donnait à l'Odéon, mais c'était le jour de la *fête des fêtes*, le jour de Pâques, et je m'abstins. Je pensai d'ailleurs que la plupart des spectateurs devaient avoir l'esprit trop peu pénétré de la lecture et des vérités de l'Ecriture sainte pour sentir les beautés d'un ouvrage qui les rappelle toutes. »

Je n'examinerai pas jusqu'à quel point ce reproche est fondé, ni si c'est par ce motif que Racine défendit que son ouvrage parût sur une scène profane, ni enfin ce qu'il faut penser du rigorisme de nos voisins ; ces considérations nous mèneraient trop loin : arrêtons-nous seulement à la première idée donnée par un étranger, et voyons si *Athalie*, dans un cadre moins étendu, réunit les conditions les plus importantes du poëme épique.

En y réfléchissant un peu, il n'est pas d'esprit qui ne soit frappé d'une idée: c'est que, s'il y a des différences entre la plus belle épopée et *Athalie*, elles sont toutes à l'avantage de cette dernière.

D'abord l'épopée n'est le plus souvent qu'un récit ; *Athalie* est presque tout en action. L'épopée invente en partie ce qu'elle raconte ; ce n'est qu'à l'aide du mensonge qu'elle atteint au merveilleux ; Racine s'y élève, dans *Athalie*, par la seule force de la vérité, et c'est la vérité qui donne à son ouvrage ce naturel qu'on n'imite pas, cette élévation continue où la fiction ne peut se soutenir.

L'intervention divine ne s'y manifeste pas moins, et dans le salut miraculeux du jeune roi, et dans ses réponses angéliques, et dans le délire prophétique du grand-prêtre, et dans le songe d'Athalie, et dans cet esprit de vertige et d'impiété qui n'est que le funeste avant-coureur de sa mort.

L'unité de l'action n'en fait que mieux ressortir de grands caractères, presque tous en contraste, et tant de beaux développements : une sublime prophétie, les serments d'un roi sur le livre divin, la solennité d'un couronnement dans un

temple assiégé, et, au milieu du bruit des armes, les cantiques sacrés, un pontife aux pieds d'un enfant, défendant la cause des peuples, des prêtres, une tribu sainte bénissant le Seigneur sous le glaive de leurs ennemis; une poésie où Racine s'élève au-dessus de lui-même; toute la magnificence du spectacle le plus auguste et le plus religieux; tel est le talent, ou plutôt le génie d'exécution qui resplendit ici de toutes parts.

Enfin ce poëme joint-il à de hautes leçons de sagesse un grand intérêt national? Non, sans doute, mais nous verrons bientôt qu'il offre un intérêt très-supérieur à celui-là. Reprenons: les leçons, elles naissent de l'action même et de ces conseils si touchants que Joad donne à son pupille, et qui sont faits pour tous les rois. Horace, qui trouvait dans l'*Iliade* une si grande moralité, certes l'eût admirée ici plus justement.

Quant à l'intérêt national, il ne s'agit que du sort d'un enfant: oui, mais *dans cet enfant tout Israël réside;* il est le descendant d'Abraham et le seul reste du roi prophète. Lui seul peut *de David éteint rallumer le flambeau.* Ce flambeau précieux, d'où la lumière et le salut du monde doivent sortir, les Juifs malheureux ont cru le voir plonger dans la nuit éternelle. Déplorable épreuve où toute leur constance a échoué! Eux qu'on voyait naguère si confiants dans les promesses immuables de Dieu, ils courbent maintenant devant l'impiété leurs fronts abattus; le feu de leur antique audace, éteint avec leur foi, les livre à leurs ennemis,

> Comme de vils troupeaux qu'a dispersés la crainte,
> Et Dieu n'est plus servi que dans la tribu sainte.

Quelques justes, un petit nombre d'élus, en déplorant les calamités de leur patrie et l'abandon du temple, y viennent, toujours fidèles, adresser leur hommage au Dieu de leurs ancêtres. Rappelons-nous l'entrée d'Abner:

> Oui, je viens dans son temple adorer l'Éternel....

Quel intérêt dès cette première scène, lorsqu'on voit le représentant de l'armée et d'un peuple entier, le brave et fidèle Abner lui-même, déchu de l'espoir qu'un jour puisse sortir d'une souche sacrée le rameau divin annoncé par les Écritures, et dont l'ombre devait s'étendre sur toute la terre! Abner lui-même, se croyant forcé de renoncer aux promesses du Ciel!

> Le Ciel même peut-il réparer les ruines
> De cet arbre séché jusque dans ses racines?
> Athalie étouffa l'enfant même au berceau.
> Les morts, après huit ans, sortent-ils du tombeau?
> Ah! si dans sa fureur elle s'était trompée!....

Avec quel plaisir le spectateur apprend qu'en effet le rejeton de David n'a point péri! Mais, s'il tremble avec Josabeth lorsqu'il voit le fer d'Athalie toujours levé sur sa tête, il frémit tour à tour et renaît à l'espérance, quand il entend le

pontife annonçant aux Hébreux des crimes, des désastres, le temple profané, et, bientôt après, une *Jérusalem nouvelle sortant du désert brillante de clarté, la terre*, enfin, *enfantant son* SAUVEUR!

Ainsi ce poëme ou cette tragédie, qu'on l'appelle comme on voudra, cet ouvrage divin se rattache au plus grand événement dont le monde ait été le témoin et l'objet.

Ce n'est point là sans doute, d'après les conditions du poëme épique, un sujet simplement national : il est universel ; il regarde les chrétiens de toutes les communions. Séparés dans leur culte par des dissidences souvent peu sensibles, et que les passions humaines n'ont que trop envenimées, tous reconnaissent (je dis les hommes que des préventions malheureuses n'ont pas aveuglés), tous reconnaissent un œuvre surhumain dans l'Écriture, et le doigt de la Providence dans l'histoire de ce peuple qui, depuis le berceau du monde, offre seul à un seul Dieu, au Dieu de l'univers, son adoration, attend depuis des siècles la Vérité vivante qui doit luire à ses yeux, la voit naître enfin, la repousse, et, bientôt puni de son attentat déicide, est livré, suivant les prophéties, avec sa ville, avec son temple, au bras de ses ennemis, et traîne par toute la terre un nom que tout semblait devoir éteindre, mais qui, monument éternel des desseins de Dieu, survit à tant de nations qui n'ont fait que passer.

Voilà un résumé bien faible des prodiges que Racine nous a retracés ; et voilà ce qu'on a si longtemps méconnu.

> Auras-tu donc toujours des yeux pour ne point voir,
> Peuple ingrat? Quoi! toujours les plus grandes *merveilles* (1)
> Sans ébranler ton cœur frapperont tes oreilles?

Ce ne fut que dix-sept ans après la mort de Racine que, malgré la défense expresse de l'auteur, le Régent ordonna qu'*Athalie* fût jouée sur le Théâtre-Français. L'ouvrage obtint un succès qui s'accrut encore quand il fut représenté devant le jeune roi Louis XV, qui, de l'âge de Joas, et, ainsi que lui, échappé comme par miracle à la mort de tous les siens, devait avoir plus tard, avec le malheureux héritier des rois d'Israël, une conformité bien plus déplorable. Si, au rapport d'un écrivain contemporain, on fut ému de l'application frappante qu'offraient ces vers :

> Voilà donc votre roi, votre unique espérance.
> J'ai pris soin jusqu'ici de vous le conserver....
> Du fidèle David c'est le précieux reste, etc..

qu'eût-on éprouvé si l'on eût pu prévoir que les prédictions du grand-prêtre sur Joas, sur *cet or si pur changé en un plomb vil*, dussent si malheureusement se réaliser!... Hélas! quand tous les Français ne semblaient craindre que pour ses jours et ne rêvaient qu'empoisonnements, nul ne songeait au poison plus certain qui menaçait ses mœurs et celles de la France. Je me trompe,

(1) *Merveilles* est le mot dont s'est aussi servi Boileau dans son *Epître à Racine*, pour caractériser les chefs-d'œuvre de son ami.

Massillon y pensait; et Racine lui-même, soit divination poétique, soit toute autre inspiration, semblait prévoir les maux d'une minorité si funeste à la patrie, quand il présentait au jeune Joas, par la bouche du pontife, ce tableau des dangers et des devoirs du trône :

. . . . . De ce fatal honneur
Hélas! vous ignorez le charme empoisonneur!
De l'absolu pouvoir vous ignorez l'ivresse,
Et des lâches flatteurs la voix enchanteresse.
Bientôt ils vous diront que les plus saintes lois,
Maîtresses du vil peuple, obéissent aux rois;
Qu'un roi n'a d'autre frein que sa volonté même;
Qu'il doit immoler tout à sa grandeur suprême;
Qu'aux larmes, au travail le peuple est condamné,
Et d'un sceptre de fer veut être gouverné;
Que, s'il n'est opprimé, tôt ou tard il opprime.
Ainsi, de piége en piége et d'abîme en abîme,
Corrompant de vos mœurs l'aimable pureté,
Ils vous feront enfin haïr la vérité,
Vous peindront la vertu sous une affreuse image :
Hélas! ils ont des rois égaré le plus sage.
Promettez sur ce livre, et devant ces témoins,
Que Dieu sera toujours le premier de vos soins;
Que, sévère aux méchants, et des bons le refuge,
Entre le pauvre et vous vous prendrez Dieu pour juge,
Vous souvenant, mon fils, que, caché sous ce lin,
Comme eux vous fûtes pauvre, et comme eux orphelin.

J'ai nommé Massillon : c'est lui qu'on croit entendre quand on compare à cette sublime allocution celles que, dans le même temps, il adressait au jeune roi. Avec quel intérêt nous relisons aujourd'hui ces étonnants discours! Le génie prophétique de l'immortel évêque y est sans cesse préoccupé des dangers qui assiégent le dernier rejeton de nos rois, *l'enfant miraculeux*, comme il l'appelle dans ce *Petit Carême* qu'on pourrait nommer *le Bréviaire des Princes*.

La Harpe a savamment détaillé tout ce qui tient à l'art de cette *admirable tragédie*. Le chef-d'œuvre du plus grand de nos poëtes est pour notre architecte dramatique un édifice achevé dont il nous fait mesurer, et, pour ainsi dire, peser toutes les pierres : il suppute, il calcule quelle force de génie il a fallu pour les mettre en œuvre. Heureusement *le temple est debout*, et c'est assez pour moi, du nouveau point de vue d'où un étranger me l'a fait entrevoir, d'en avoir pu contempler la grandeur.

Le temple est debout, ai-je dit? oui, malgré les efforts de Voltaire pour le saper jusqu'en ses fondements. L'auteur de *la Henriade*, justement jaloux de la gloire d'avoir donné à la France un poëme épique, a-t-il donc prévu qu'on voudrait un jour l'en déposséder, quand, après sa longue admiration pour *Athalie*, il s'est efforcé d'élever contre le même ouvrage la plus déplorable critique?

Il s'en prend d'abord au grand-prêtre, et, contre tous les faits, contre la vérité, le prétend sujet d'Athalie, veut faire de ce chef suprême du sacerdoce militant un prêtre ordinaire; comme si, depuis la division des tribus, les Juifs ne formaient pas deux royaumes indépendants l'un de l'autre, et comme si Joad n'était pas, par son rang et par sa naissance, sujet et protecteur naturel du jeune roi contre une étrangère usurpatrice et meurtrière et contre un apostat sacrilége... Mais pourquoi rappeler d'impuissantes agressions? L'histoire et l'ouvrage sont là qui les repoussent victorieusement. Que dis-je? pour combattre Voltaire, très-caduc auteur des *Guèbres*, d'*Olympie* (*ô l'impie!* criait-on en sortant de sa pièce), il nous suffirait d'opposer Voltaire, à la fleur de l'âge, sacrifiant au *goût* dans son *temple*. Le jeune auteur de *Zaïre*, d'*Alzire*, de *la Henriade*, du *Temple du Goût* et de tant d'écrits où brille la vérité, ne pouvait la méconnaître : il rendait justice à Corneille, à Racine; *Athalie* était à ses yeux (ce sont ses expressions) *le plus parfait ouvrage de la poésie française*, et Racine *le dieu de la poésie*.

Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé ?

Cet or changé en plomb, ce n'est point *Athalie*, qui est inaltérable, c'est Voltaire, c'est l'adorateur de Racine et du goût, abjurant son culte, renonçant à lui-même; c'est un autre Mathan, aveuglé par *l'esprit de vertige et d'erreur, funeste avant-coureur de la chute des rois* (des rois de la pensée aussi, et de ces hautes intelligences).

En vain oppose-t-on à Voltaire ses premiers sentiments, *le Dieu des Juifs l'emporte!* Et comme le déserteur d'un culte en est l'ennemi le plus implacable, pendant qu'il attaque Racine, il élève un autel aux dieux étrangers : l'apostat du *Temple du Goût* est le desservant de Shakspeare :

C'est peu que, le front ceint d'une mître étrangère,
Ce lévite à Baal prête son ministère;
Ce temple l'importune, et son impiété
Voudrait anéantir le Dieu qu'il a quitté...
Non qu'on puisse penser que d'un zèle frivole
Il se laisse aveugler pour une vaine idole....

Cette idole de pierre et d'or (soyons justes envers Shakspeare), ce dieu d'or et de pierre, Voltaire lui-même, avant peu, le couvrira d'ordures; ce sera son encens; c'est celui qu'il prodigue à tous les objets qu'il honorait jadis.

Invoquez maintenant, messieurs les anglomanes, le patriarche de la philosophie! Opposez à Racine, à Corneille, un écrivain aussi d'accord avec lui-même! Malgré tous les efforts du faux bel-esprit, *Athalie* demeurera comme un fanal inextinguible, pour attester à tous les âges la puissance du génie uni à la piété, tandis que les opinions flottantes de Voltaire ne feront que montrer la faiblesse de l'esprit humain, lorsque, sans boussole et sans loi, il erre au gré de tous les vents dont il est le jouet.

O. Leroy,
Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

MAUSOLÉE D'IGEL, AUTEL DE DIANE A BOLLENDORFF, TUMULUS OÙ TOMBEAU ROMAIN A SPITTELHOFF

(Extrait d'un voyage historique et pittoresque inédit dans le grand-duché de Luxembourg).

MAUSOLÉE D'IGEL.

Trèves, cette vieille capitale des Gaules, cette seconde Rome, cette *Belgica Roma*, Trèves, qui fut si longtemps le séjour des empereurs romains, et qui passe pour la plus antique ville de l'Europe (1), Trèves, disons-nous, n'est éloignée de Wasserbillig que de dix kilomètres, et l'on conçoit combien nous aurions de plaisir à parler de cette reine des Gaules, à visiter les restes de ses vieux monuments, à aller saluer ses ruines, qui nous reportent, par la pensée, à vingt siècles en arrière de l'époque où nous vivons, si ce chapitre, aussi vaste qu'intéressant, ne nous écartait trop de notre sujet. C'est pourquoi notre excursion au delà des limites de la Sûre, se renfermant dans les limites de l'ancien Luxembourg, s'arrêtera aux pieds du mausolée d'Igel, qui passe, aux yeux des antiquaires, pour une véritable merveille (2).

Il est, en effet, peu de monuments funéraires qui réunissent à un aussi haut degré le charme de la composition, la grâce des formes architectoniques, le luxe de la sculpture et le grandiose des proportions. La réunion de ces qualités en fait, à notre avis, un monument plus curieux et plus intéressant que le fameux monolythe de Louqsor, que Paris a environné de tant de magnificences.

(1) Brower prétend que Trèves est de quelque treize cents ans l'aînée de la capitale du monde; *ante Romam Treviris stetit annis mille trecentis*, dit-il. Quoi qu'il en soit de cette prétention, uniquement fondée sur la découverte d'une inscription trouvée en l'an 1200, il n'en est pas moins vrai que, dès les premiers siècles de notre ère, Trèves était au rang des six villes les plus importantes de l'immense empire romain, avec Rome, Constantinople, Antioche, Carthage et Alexandrie; encore n'est-elle pas la plus mal partagée dans le jugement que porte Ausone sur les qualités de ces diverses capitales :

Celebrant quidem solemnes istos dies omnes ubique urbes quæ sub legibus agunt : et Roma de more, et Constantinopolis de imitatione, et Antiocha pro luxu, et Carthago discincta, et domus fulminis Alexandria, sed Treviri principis beneficio.

Trèves, sous Jules-César, était déjà regardée comme la capitale de la Gaule-Belgique. Déjà les fonctionnaires romains chargés de l'administration supérieure y avaient leur résidence. Vers la fin du IIIe siècle les empereurs y fixèrent leur séjour et y habitèrent pendant deux cents ans. Après la nouvelle organisation de l'empire par Constantin-le-Grand, elle fut le siége de la préfecture du prétoire pour la Gaule, l'Espagne et l'Angleterre, dont elle était la métropole. Trèves était en même temps la capitale de la première Belgique, que composaient les provinces de Trèves, de Metz, de Toul et de Verdun.

(2) Ortelius l'appelle *un noble mausolée de la plus vénérable antiquité*, et il ajoute : *les Gaules s'en glorifient et défient l'Italie de leur en montrer un pareil.*

Le mausolée d'Igel est situé sur la rive septentrionale de la Moselle, non-loin du confluent de la Sarre, à deux kilomètres de Wasserbillig, sur la grande route de Trèves à Luxembourg, et au milieu du village auquel il a donné son nom.

L'édifice, dressé sur une base carrée de cinq mètres sur quatre, s'élève droit, en forme d'obélisque de plusieurs étages, à la hauteur de vingt-quatre mètres; il se rétrécit, au-dessus de la corniche, en cône quadrangulaire de forme pyramidale, et se termine par un chapiteau orné de quatre têtes, chacune environnée de deux serpents entortillés (1). Chaque angle de ce chapiteau présente une figure de sirène; il est couronné d'un énorme globe de pierre d'un mètre de diamètre, soutenu par quatre sphynx (2). Autrefois, dit-on, il était surmonté d'un aigle, d'où le nom d'Igel, qui signifie *aigle* en tudesque, aurait été donné au monument, et par suite au village. Il ne reste de ce couronnement que des vestiges informes.

Le sépulcre d'Igel a été construit en fortes pierres de grès poli, après quoi les figures ont été taillées en demi-bosse comme sur le roc vif.

Tous les sujets de sculpture dont le monument est couvert se rapportent, soit directement, soit par l'allégorie, à la vie privée, publique ou commerciale, de ceux dont il tend à conserver le souvenir.

Deux cousins germains du nom de Secundin, chargés de la fourniture des armées romaines dans les Gaules, ont érigé ce mausolée à leurs parents défunts, fondateurs de la prospérité de leur famille, et, comme il était d'usage, à eux-mêmes de leur vivant. Voilà ce que l'ensemble des divers sujets de sculpture qui revêtent l'édifice et l'inscription qui les accompagne font suffisamment connaître.

Le mérite plastique de cette pyramide ne permet pas de douter que sa construction ne soit antérieure à l'époque des *Antonin;* car déjà vers le milieu du IIe siècle la décadence des beaux-arts, de la sculpture surtout, ne permettait plus de créer de pareils chefs-d'œuvre.

C'est donc une erreur de croire que les *Secundin* fussent des agents d'affaires, *agentes in rebus*, et que leurs auteurs aient été les chefs du collège de ces agents, *principes de schola agentium*. Aurelius-Victor, écrivain célèbre du IVe siècle, certifie que cette agence n'a été créée que sous l'empire de Dioclétien (à la fin du IIIe siècle), et saint Jérôme, son contemporain, dit qu'elle fut substituée à

(1) Ces têtes représentent soit les quatre âges de la vie, soit les quatre éléments, les quatre saisons de l'année ou les quatre phases de la journée.

(2) Ce globe, au dire des frères Wiltheim, était jadis de fer creux et contenait les cendres des Secundin; c'est ce qu'atteste Ausone dans son poëme sur la Moselle, où il parle du monument d'Igel comme d'une pyramide qui, sur son cône quadrangulaire, porte dans l'espace son trésor cinéraire à une élévation telle que l'ombre s'en évanouit :

..... Quadro cinis in fastigia cono
Surgit et ipsa suos consumit pyramis umbras.

l'administration des fournisseurs (*frumentarii*). « Ceux que maintenant on « appelle agents d'affaires ou vérédaires, dit-il, étaient nommés *frumentaires* « par les anciens. *Eos enim quos nunc agentes in rebus vel veredarios appellant,* « *veteres frumentarios nominabant.* » Au surplus le nom ne fait rien à la chose; les agents, ainsi que les fournisseurs, étaient, comme de nos jours, des gens d'une même trempe, et nous n'insistons sur la différence des qualifications que dans l'intérêt historique de la narration.

Quoi qu'il en soit, les Secundin étaient les Rotschild de leur époque ; ils jouissaient dans la Gaule Belgique d'une considération et d'un crédit proportionnés à leur immense fortune autant qu'à l'éminence et à la multiplicité des charges dont ils étaient revêtus ; car, avec la fourniture des vivres et de l'habillement des armées, ils cumulaient le service des courriers, des voitures publiques, ainsi que les transports militaires ; il étaient, en outre, trésoriers de la guerre et maîtres des postes.

La famille des Secundin a dû être très-répandue dans les environs de Trèves; voici ce qu'en dit M. Wyttenbach, bibliothécaire de la ville de Trèves, dans son ouvrage intitulé : *Recherches sur les antiquités romaines dans la vallée de la Moselle* (p. 96) :

« Beaucoup d'inscriptions lapidaires, dans les jardins de Mansfeld à Luxem- « bourg, parlaient de la famille des Secundin. Même sur le Bas-Rhin, près de « Xanten, des pierres votives ont été découvertes qui en faisaient mention. Wel- « ser nous en a conservé une inscription remarquable, provenant de l'ancienne « Vindélicie, pays situé sur le Danube. On en trouva également une à Arlon, « qui, d'après l'indication du consulat, appartenait à l'an 152 de l'ère chrétien- « ne. Parmi les inscriptions communiquées par Muratori, nous trouvons un « Tib. Cl. Secundinus qui était tribun de la deuxième légion trajane et en « même temps procureur de la Gaule Lyonnaise. Dans le couvent de Saint-Ma- « ximin, près de Trèves ; il y avait autrefois une pierre portant l'inscription : « *Genio Secundinorum.* Dans les siècles postérieurs, cette famille florissait « encore, car son nom se trouve inscrit dans les fastes consulaires à l'an 511 de « Jésus Christ. Le poëte Secundinus, originaire de la Gaule, ami de Sidonius- « Appollinaris, appartient aussi à ce temps. Un Secundinus exploitait une « fabrique de poterie (*de terra sigillata*). Bien des monuments ayant rapport à « cette famille sont peut-être encore enfouis dans nos environs. En l'an 1826, « on trouva dans le cercle de Sarrebourg une pierre colossale (actuellement au « Musée des recherches utiles de Trèves) avec l'inscription suivante :

D . M
POPPIVS . SECVNDINUS .
SIBI . ET . FILIIS .
FECIT. »

A ces citations du savant bibliothécaire de Trèves, nous en joindrons d'autres résultant de récentes découvertes.

En 1841, il a été trouvé sur la rive droite de la Sûre, à mille mètres au-dessus de Bollendorff, une pierre en hémicycle, qui doit avoir servi au tombeau dont les débris gisent près de là, au milieu des rochers. Voici l'inscription de cette pierre, qui a été envoyée à Trèves :

D . M .
VLLVCINARI .
ILLAETA CC FILIA
FASCIDIA ATTON
IA SECVNDINVS . F .

Dans le Mullherthal, derrière le moulin, au-dessous du rocher d'Heringen, il existe une pierre tumulaire, pareillement en hémicycle, décorée de cette inscription :

D . M .
GALLIONO PLANCTO
DEFVNCTO SECVNDINIA
CVNIVX .

Enfin la pierre d'Arlon, érigée par Secundin-Seccalin à sa fille Acontie Seccalin, et que nous avons décrite dans la 109e livraison du Journal de l'Institut Historique, est un nouveau témoignage de l'extension de la famille des Secundin dans les environs de Trèves. Ces divers témoignages de l'histoire rendent plus intéressant encore le monument dont nous allons continuer la description.

Face méridionale.

Le côté de l'obélisque d'Igel qui fait face à la route est, ainsi que son opposite, plus large d'un mètre que les deux autres côtés ; celui-ci est le plus curieux et le mieux conservé.

La plinthe qui surmonte le soubassement représente une salle où dix personnes sont assemblées; l'une d'elles est attablée et tient en main un écrit dont elle fait lecture ; les autres paraissent y prêter attention.

L'artiste a voulu probablement faire ici allusion à l'office de *frumentaire*. Le ballot commercial qui gît au milieu de la scène indique la nature de l'objet que l'on traite, et la tenture drapée qui orne l'appartement annonce l'importance du personnage qui l'occupe.

Le tableau principal est, comme tous ceux qui y correspondent, aux trois autres côtés, encadré par deux pilastres décorés de génies dansants. Ce tableau représente un mariage, présidé par l'Hymen, qui est ici placé entre les deux conjoints. Cette figure, vêtue de la toge comme celle de droite, est infiniment plus

petite que les autres, qui n'ont pas moins de trois mètres de haut. L'homme couvert d'une simple tunique a, dans son attitude, un air de noblesse et de grandeur fort remarquable.

On a sans doute voulu figurer ici l'union de Secundin-Secure, auteur de la famille dédicatrice et fondateur de la puissance des Secundin.

L'inscription qui se trouve au-dessus du groupe est fort dégradée; cependant elle peut être d'un grand secours pour expliquer la destination de l'édifice. Le savant Alexandre Wiltheim, qui l'a étudiée trois jours, nous a servi de guide pour retrouver la trace des lettres qui sont encore visibles, et pour suppléer à l'absence de celles que le temps ou la mutilation ont fait disparaître. Voici cette inscription telle qu'elle existe; les caractères italiques sont hypothétiquement ajoutés pour le sens.

D . T . *SECVNDINO* . *SECURO* . *ET* VOCA*TIAE* . M.
CONIVGI . *EIVS* . *ET* . *SECVNDINO* . *AVENTINO*.
FILIIS . SEC*V*ND*I*NI . SECVRI . ET . PVBLIAE . PA.
GATAE . CONIVGI . SEC*V*ND*I*NI . *AVE*NTINI . ET . L . SAC.
CIO . MODESTO . ET . MODESTIO . MACEDONI . FILIO . EI.
VS . I^us^ . SECVNDINVS . AVENTINVS . ET . SECVNDI.
NI*V*S . *S*ECVRVS . PARENTIBVS . *D*EFVNCTIS . ET.
*SI*BI . VIVI . *AEDES* . F*EC*ERVNT

Traduction.

Aux dieux mânes.
A Secundin-Aventin et à Secundin-Sécure,
Tous les deux fils de Secundin-Sécure.
A leurs épouses Vocatia et Publia Pagate.
A Saccius Modeste et à son fils Modeste Macédoine!
Jules Secundin-Aventin et Secundin-Sécure
Ont élevé ce monument à leurs parents défunts,
Et à eux-mêmes de leur vivant.

Il serait difficile de dire par quel degré d'alliance Saccius-Modeste et son fils appartenaient à la famille des Secundins, mais il est évident qu'ils devaient être très-proches parents pour avoir été compris dans cette dédicace.

Le groupe principal est surmonté de trois médaillons contenant trois figures de femmes.

La frise, décorée de quatre pilastres, représente un repas qui pourrait bien être le repas nuptial de l'hymenée dont on a plus bas offert l'image.

Sur l'attique, on voit des hommes occupés à examiner une pièce de drap, ce qui fait allusion à la fourniture dévolue aux Secundins des effets d'habillement militaire.

Le fronton offre Bacchus aux prises avec deux bacchantes. Il est couronné de lierre et tient de la main droite une cruche et de l'autre un thyrse. On prétend que ce dieu, qui a parcouru une grande partie de la terre, a été un des intendants des grandes routes.

Côté occidental.

Le socle de ce côté est horizontalement divisé en trois parties égales, couvertes de sculptures allégoriques. Celle du milieu représente un bateau traîné par deux hommes au moyen d'une corde ; un autre homme se tient au gouvernail pour diriger l'embarcation, qui laisse derrière elle une *mansion*. Ceci est la représentation du transport par bateau, une des branches de l'administration des frumentaires.

Sur les deux autres parties, des dauphins et des hippopotames, avec lesquels se jouent des naïades et des tritons, à la queue bifurquée, figurent les rivières de la Moselle et de la Sarre.

On voit sur la plinthe de la base une voiture de roulage à quatre roues, de la nature de celles que les Romains appelaient *sarracum* (1) ; elle est chargée de marchandises cordées et recouvertes d'une bâche. Ce doit être une bastague (*bastaga*), ou voiture de vivres.

Le grand cadre, coupé en deux parties par une ligne horizontale, offre deux tableaux séparés. A la partie supérieure, un homme, debout devant une femme assise au pied d'un arbre, semble figurer la fable de Thésée recevant d'Ariane le fil qui doit le guider dans le labyrinthe de Crète.

Sur le quartier supérieur, un guerrier, conduit par Minerve, lance son javelot contre un serpent ; vis-à-vis de lui est une femme auprès de laquelle gît une coupe. C'est ici la fable de Jason qui, pour conquérir la toison d'or de la Colchide, tue, avec l'aide de Médée, le dragon commis à sa garde ; car le serpent et le dragon sont souvent employés l'un pour l'autre dans les représentations mythiques.

Sur la frise, on voit plusieurs personnes qui apportent à une autre des vivres, du gibier, du poisson, etc. (*annona*) (2).

L'attique représente une voiture légère attelée de deux chevaux. C'est une espèce de tilbury ou de cabriolet découvert et non suspendu, que les anciens appelaient biges (3). Deux personnes y sont assises, dont l'une, à gauche, tient les rênes et la baguette, ce qui prouve que, dans ce temps-là, le conducteur (*cisiarius*) ne se tenait pas à droite comme de nos jours. Les lettres LIIII, pla-

(1) C'est à tort que M. Wyttenbach lui donne le nom de *plaustrum*, voiture qui n'était point, comme la *sarraqua*, propre au transport des marchandises.

(2) Le frumentaire était intendant des vivres (*præfectus annonæ*).

(3) Et non basterne, comme le prétendent Wiltheim et Bertholet. Le basterne était une litière portée à dos de mulets.

cées là, sur une colonne miliaire, signifient *Lapis IV;* ce qui indique la distance de Trèves à Igel, IV milles romains ou huit kilomètres.

Le fronton offre un guerrier armé de pied en cap, marchant vers une sirène qu'il semble vouloir combattre.

Face septentrionale.

La base de ce côté ne diffère en rien de celle de l'ouest ; elle est aussi partagée en trois divisions horizontales, dont deux présentent des divinités et des monstres marins. La subdivision intermédiaire montre également un bateau monté par un seul homme et traîné par deux ; ce bateau est chargé de tonneaux.

On sait que ce moyen de conserver les liquides et de les transporter était, parmi les Romains, préféré aux autres pour le service des armées.

A l'angle droit, un vieillard, appuyé sur une urne renversée, représente le dieu de la Moselle.

Le centre du cartouche principal est occupé par la figure d'Hercule, placé au centre d'un cercle zodiacal, dont les signes sont ici l'expression des douze travaux du héros thébain. Ce dieu est debout sur un char traîné par quatre chevaux; il a la main gauche appuyée sur sa massue et il étend la droite vers Minerve, qui plane dans la région supérieure. Hercule était révéré comme le dieu tutélaire des voyageurs et des grands chemins.

Les quatre angles intérieurs de ce cadre sont occupés par quatre têtes colossales qui accompagnent le zodiaque, et qui représentent les quatre saisons.

Sur la frise, un paysage, formé de maisons (mansions) séparées par une montagne, est animé par deux cavaliers, dont l'un gravit le mont, tandis que l'autre en descend.

Dans l'attique, un homme nu, aux formes athlétiques, tient par le frein deux griffons.

Un disque solaire rayonnant occupe le fronton ; deux chevaux de chaque côté figurent l'attelage du soleil et annoncent la rapidité de sa course quand il éclaire le monde.

Quatrième face.

Le côté de la pyramide qui fait face à l'orient est celui qui a le plus souffert des ravages du temps. Sa base surtout a subi, en 1765, de grandes réparations qui ont fait disparaître entièrement les sculptures.

Le grand tableau est, ainsi que son opposite, divisé en deux parties horizontalement superposées. Il ne reste, à la première division, qu'une femme couchée, laquelle pourrait bien figurer Ariane à Naxos, abandonnée par Thésée.

La frise représente cinq ouvriers occupés, d'après l'opinion de Wiltheim, à la teinture de la pourpre : le *frumentaire* avait le privilége de cette teinture, avec le titre de *procurator buphicorum.*

L'attique offre plusieurs personnages, dont l'un, assis à une table, tient un

papier. Il s'agit ici vraisemblablement d'un examen des comptes de la finance des armées, dont les Secundin avaient la surveillance en qualité de payeurs.

Enfin sur le fronton un buste de femme, placé dans un croissant renversé, représente Phœbé; à ses côtés les biches, faisant partie de ses attributs, comme déesse des forêts.

Ici se termine notre description de l'obélisque d'Igel; elle suffira pour donner une idée de l'importance de ce monument qui, sous le rapport de la richesse plastique, comme sous celui de l'antiquité, ne le cède à aucun autre de son genre.

« S'il faut, dit Gothe, exprimer l'expression générale que la seule vue de ce « mausolée fait naître, on y trouve partout la vie opposée à la mort, et le pré- « sent à l'avenir; tous les deux se confondent dans le sens esthétique; c'est là « l'excellente manière des anciens, qui s'est conservée assez longtemps dans le « monde artistique. »

AUTEL DE DIANE, A BOLLENDORFF.

Le chemin d'Echternach à Bollendorff, qui remonte la rive droite de la Sûre, est une promenade charmante et pleine d'intérêt. D'abord, vers la rive droite, l'attention se fixe sur le moulin du Roc (Feltzmuhl); le ruisseau qui fait mouvoir ce moulin prend sa source à vingt minutes de là, au pied du mont Weissberg, d'où l'on extrait une belle pierre de tuf qui sert à bâtir et à faire la chaux. L'eau du Feltzbach est fortement saturée de chaux carbonatée, ce qui lui donne la propriété de métamorphoser en jolies pétrifications, en curieuses stalactites, tous les objets qu'on y trempe.

Plus loin, sur la rive droite et à la vue de Bollendorff, sont les forges du Weilerbach.

Si l'on quitte alors le grand chemin et que l'on prenne à droite le sentier qui suit la lisière méridionale de la forêt de Bollendorff, on rencontre, à cinq cents pas de cette usine, une borne qui porte le numéro 175. De ce point, où l'on se trouve à deux cents mètres de la Sûre et à cent mètres de la route d'Echternach, on peut découvrir dans le bois, à travers la feuillée et à dix mètres de la borne, une roche quadrangulaire qui s'élève à quatre mètres de hauteur. Elle a un mètre trente centimètres de largeur. Ses quatre faces sont brutes, à l'exception de la face méridionale; celle-ci, à partir de deux mètres au-dessus de sa base, a été taillée et sculptée de manière à former un tableau qui représentait une Diane, la divinité du paganisme la plus chère aux Gaulois. Malheureusement, le fanatisme barbare des paysans de l'Eyfel leur a fait briser ce monument, dont une mesure de conservation mal entendue a fait transporter la partie supérieure au musée de Trèves (1).

(1) Ce fragment, trouvé récemment à Trèves par M. le docteur Muller, représente Diane avec un chien à son côté. Il se termine en pyramide.

Toutefois, et telle qu'elle est, cette pierre monumentale suffit pour donner une idée de son importance passée, et, d'un autre côté, la parfaite conservation de son inscription suffit aussi pour en faire connaître l'objet et apprécier l'antiquité.

Voici l'inscription :

DEAE DIANAE QVINTVS POSTVMIVS POTENS. V. S. (VOTUM SOLVIT)

Le puissant Postume V a acquitté son vœu à la déesse Diane.

Parmi tous les Postumes que nous présente l'histoire, quel est celui qui a érigé cet autel? à quelle époque l'a-t-il fait? Voilà deux questions qu'il importe d'examiner et de résoudre.

Observons d'abord que le titre de *puissant* ne s'accordait qu'aux consuls et qu'aux généraux, alors que celui d'*auguste* ne s'accordait qu'aux empereurs; or on ne connaît que deux consuls du nom de Postume qui aient paru dans les Gaules : l'un avait pour prénom Lucius; il se distingua à la bataille de Cannes, puis il vint se faire battre par les Boyens. L'autre se nommait Cassius ou Cassianus; c'est le plus illustre des généraux qui, sous le règne de Gallien, se disputèrent les riches lambeaux de la pourpre impériale, et que l'histoire désigne sous le nom des *trente tyrans*. Mais entre ces deux personnages le choix ne saurait être douteux par plusieurs raisons.

1° La physionomie du monument qui nous occupe ne permet pas d'en faire un contemporain d'Annibal, en lui accordant vingt siècles et demi d'existence.

2° D'ailleurs, Lucius, tué par les Boyens, n'a jamais pu pénétrer jusqu'à Trèves.

3° D'un autre côté, Cassianus Postumius, le cinquième de son nom qui ait marqué dans les fastes de la célébrité, a longtemps commandé dans le pays comme général des armées romaines. Il fut pendant douze ans le vainqueur des Germains, qu'il refoula au delà du Rhin. Avant d'usurper la couronne et le titre d'Auguste, en 257, il fut deux ans consul; ainsi tout concourt à le désigner avec certitude comme le véritable créateur de cet autel de Diane, et à porter la date de cette érection à l'une des années de son consulat, 255 ou 256.

Un rapide aperçu de la vie de cet homme célèbre peut servir à l'intelligence de notre sujet et à l'appui de notre opinion.

L'empereur Valérien, qui avait éprouvé les talents et la valeur de Postume, le créa consul avant de partir pour la Perse, et lui confia le commandement général des légions stationnées dans les Gaules sous les ordres de son fils Gallien, qu'il avait associé à l'empire. Postume contribua beaucoup aux succès qu'obtint celui-ci contre les Germains, qui avaient fait irruption dans les régions mosellaniques. Bientôt l'empereur Gallien, obligé de courir dans la Pannonie étouffer la révolte d'Ingenuus, laissa dans les Gaules son fils Salonin, qu'il venait de créer Auguste, et lui donna Sylvain pour conseil et pour guide dans le com-

mandement des armées. Ce dernier continua de s'opposer aux excursions des Germains, les battit et distribua leurs dépouilles à ses soldats, dont il cherchait à capter le suffrage. Le jeune Auguste, d'après l'avis de son gouverneur, réclama le butin fait sur l'ennemi, prétendant avoir seul le droit d'en disposer. Postume, qui trouve l'occasion belle pour accomplir ses desseins, assemble ses troupes, leur communique les ordres qu'il a reçus, et fomente l'insurrection dans leurs rangs. Bientôt des murmures éclatent de toutes parts, les soldats passent des plaintes à la révolte, et proclament Postume empereur. Dès que le nouvel Auguste a fait reconnaître son autorité, il marche contre Salonin, qui s'enferme avec Sylvain dans Cologne; mais les habitants les livrent tous deux au général qui les fait égorger.

Gallien, après avoir vaincu Ingenuus et battu les Sarmates, accourt pour venger la mort de son fils; mais, au milieu de ses succès contre le tyran rebelle, il est obligé de se rendre à Byzance pour y châtier une nouvelle révolte. Postume profite de l'éloignement de l'empereur Gallien pour affermir son autorité, qui ne tarde pas à s'établir sur toutes les Gaules et sur toute l'Espagne ; il augmente le nombre de ses troupes, défait les Germains, les refoule dans leur pays, et construit le long du Rhin une ligne de forteresses qui, pendant longtemps, garantit la Gaule Belgique de l'agression de ces peuples.

Postume, après dix ans d'un règne heureux et sage, fut égorgé à Mayence par ses troupes, auxquelles il avait refusé le pillage de cette ville.

Voilà comment les usurpateurs finissent tôt ou tard par devenir les victimes de la révolte qu'ils ont provoquée. L'esprit d'insurrection ressemble au balai de la fée: on ne peut plus l'arrêter dès qu'il a été mis en mouvement ; il va comme le trait dont on ne saurait changer la direction dès qu'il a été lancé.

Bollendorf est un ancien *vicus* romain qui portait le nom de ville lorsqu'en 716 il fut donné à l'abbaye d'Echternach par le duc Arnoult de Bourgogne. Cet endroit mérite d'être visité par les archéologues ; la nouvelle église est assez belle, et les tours de l'ancien château sont remarquables.

A cent mètres au-dessus du moulin de la Sûre, on peut, pendant les eaux basses, distinguer la culée d'un pont romain qui s'est écroulé depuis un temps immémorial. Ce pont était bâti sur la voie consulaire qui venait d'Altrier et se rendait par Weissweiler à Bettbourg, où elle joignait la grand'route de Trèves à Cologne.

Bertholet, à la page 430 de son premier volume, parle des restes d'un superbe mausolée qui se trouvaient à Bollendorf et qui ont aujourd'hui disparu ; cependant, à un kilomètre au-dessus on a trouvé plusieurs tombes romaines avec des pierres sépulcrales en hémicycles ; l'une, entre autres, rapportée par Wiltheim, était ainsi conçue :

ACADÉMIES DES

ALEXANDRIE	Immobiles	Immobili.
ANCONE	Argonautes	Argonoti.
	Ténébreux	Caliginosi.
AREZZO	Forcés	Forzati.
ASSISE	Intrigués	Intrigati.
BARRI	Inconnus	Incogniti.
BOLOGNE	Abandonnés	Abbandonati.
	Anxieux	Ansiosi.
	Oisifs ou paresseux	Oziosi.
	Confus	Confusi.
	Défectueux	Deffetuosi.
	Douteux	Dubbiosi.
	Impatients	Impassienti.
	Inhabiles	Inabili.
	Indifférents	Indiferenti.
	Indomptés	Indomiti.
	Inquiets	Inqueti.
	Instables	Instabili.
	Somnolents	Sonnolenti.
	Troublés	Torbidi.
	Vespériens	Vespertini.
	Nocturnes	Della notte.
BRESCIA	Occultes	Oculti.
	Dispersés	Dispersi.
	Errants	Erranti.
CESENA	Offusqués	Offuscati.
CITTA DI CASTELLO	Assourdis	Assorditi.
COMACHIO	Fluctuants	Fluttuanti.
CORTONA (Toscane)	Humoreux	Umorosi.
CREMONE	Animés	Animosi.
FABRIANO	Désunis	Disuniti.
FERMO	Effrontés	Sfrontati ou Rasfrontati.
FLORENCE	Altérés	Alterati.
	Humides	Umidi.
	Enflammés	Infocati.
GÊNES	Accordés	Accordati.
	Réveillés	Risvegliati.
	Assoupis	Sopiti.
GUBIO	Tourmentés	Addormentati.
LUCQUES	Obscurs	Oscuri.
MACERATA	Chimériques	Chimerici.
	Imparfaits	Imperfetti.
	Enchaînés	Catenatti.
MANTOUE	Amoureux	Invaghiti.
MILAN	Cachés	Nascosti.
	Transformés	Trasformati.
	Héliconiens	Eliconiî ou Eliconici.
	Travailleurs	Faticosi.
	Incertains	Incerti, etc.
MODÈNE	Dissonants	Dissonanti.

ACADÉMIES DES

NAPLES	Ardents	Ardenti.
	Hébétés	Intronati.
	Infernaux	Infernati.
	Lunatiques	Lunatici.
	Secrets	Secreti.
	Volants	Volanti, etc.
PADOUE	Non mûris	Immaturi.
	Recouvrés	Ricovrati.
		Orditi.
PARME	Innommés ou sans nom	Innominati.
PAVIE	Habitués	Affidatti.
PEROUSE	Atomes	Atomi.
	Excentriques	Eccentrici.
	Insensés	Insensati.
	Insipides	Insipidi.
PESARO	Hétéroclites	Eterocliti.
RECCANATI	Inégaux	Disiguali.
REGGIO (Calabre)	Fumeux	Fumosi.
	Muets	Muti.
RIMINI	Tranquilles ou lents	Adagiati.
ROME	Delphiques	Delfici.
	Illuminés	Illuminati.
	Fantastiques	Fantastici.
	Inféconds	Infecondi.
	Négligents	Negletti.
	Nocturnes	Notturni.
	Stériles	Sterili.
	Mélancoliques	Malanconici.
	Pèlerins	Pellegrini.
	Lynx	Linci.
	Arcadiens	Arcadi, etc.
ROSSANO	Incurieux ou non curieux	Incuriosi.
SIENNE	Joyeux	Gioviali.
	Trépassés	Trapassati.
	Imbéciles	Intronati, etc.
TARENTE	Audacieux	Audaci.
TREVISE	Persévérants	Perseveranti.
TURIN	Fulminants	Fulminanti.
URBINO	Assourdis	Assorditi.
VÉRONE	Olympiens	Olimpici.
	Philharmoniens	Filarmonici, etc.
VENISE	Pointus	Acuti.
	Discordants	Discordanti.
	Désenchantés	Disingannati.
	Inflammables	Inflammabili.
	Philadelphes	Filadelfici, etc.
VITERBE	Obstinés	Ostinati.
	Vagabonds	Vagabondi.

C'est alors aussi (en 1582) que le poëte François Grazzini conçut l'idée de la grande et illustre académie de la *Crusca*, mot qui signifie blutoir ; car elle avait

et elle a toujours pour mission de veiller à la conservation des principes purs de la langue italienne, ce qu'exprime très-bien sa devise métaphorique : *Il più bel fior ne coglie;* elle recueille (de la langue) les plus belles fleurs; en d'autres termes, elle sépare, elle écarte, avec son blutoir, tous les éléments hétérogènes qu'on essayerait d'y introduire. L'académie du *Cimento*, ou de l'Expérience, fondée en 1687 par le cardinal Léopold de Medici, frère du grand-duc Ferdinand, fut la première en Europe qui se soit vouée à l'étude des sciences physiques. Enfin la célèbre académie des Arcades ou des *pasteurs arcadiens*, fondée à Rome en 1690 : elle eut pour objet la poésie et le but avoué de réagir contre les principes de mauvais goût que le cavalier Marini venait d'y introduire, et qu'y introduisait journellement son école, dite la *Marinesca*. Elle se composa d'abord des littérateurs distingués, au nombre de quatorze, que la reine Christine de Suède (morte l'année d'auparavant) réunissait dans son palais, tels que Crescimbini, qui en conçut l'idée, et qui, le premier, en fut nommé le gardien (*custode*) ou président, sous le nom pastoral d'Alfesibeo; Menzini, Filicaja, Guidi, Gravina, etc., sous ceux de Mirtillo, Palemone, Alessi, Tirsi, etc. etc.

Je reviens à la plus ancienne, à l'aînée de toutes les académies d'outre-mont, à celle dont j'ai lu avec intérêt le mémoire, objet du présent rapport. L'origine de cette vénérable société, bien que se liant au mouvement littéraire que j'ai signalé, a néanmoins un caractère qui lui assigne une place à part et qu'elle tient des circonstances dont fut environné son berceau... gastronomique. Ceci, de prime abord, paraîtra peut-être singulier, mais je me hâte d'ajouter que ce fait curieux et peu connu se trouve consigné dans les Mémoires (t. I, p. 6) mêmes de cette académie; le voici. Poggio, qui déjà a été nommé plus haut, était à la fois un homme politique, littérateur distingué, et savant archéologue. Il occupa les postes de notaire apostolique en cour de Rome et de secrétaire d'Etat de la république de Florence. A ces deux derniers titres, son nom a mérité de passer à la postérité, et par les ouvrages qu'il a publiés (1), et par les importantes découvertes qu'il fit, pendant ses voyages, d'un grand nombre de manuscrits d'auteurs célèbres de l'antiquité (2). Il acheta, en 1434, une villa, dans la pro-

(1) Les principaux et les plus estimés de ces ouvrages sont un traité intitulé : *De Varietate fortunæ*, dont il existe une bonne édition in-4° qui en fut donnée à Paris en 1723, par l'abbé Jean Oliva (de Rovigo), bibliothécaire du cardinal de Rohan; — ses *Epîtres*, choisies et éditées à cette époque, par le même ecclésiastique; — ses *Oraisons funèbres*, qu'il prononça au concile de Constance, en 1414, où il avait suivi le pape Jean XXIII; — sa traduction latine de la *Cyropédie* de Xenophon. — Œuvres complètes, Venise, 1493, in-folio; Strasbourg, 1510, et Bâle, 1530, même format.

(2) Entre autres un Quintilien, un Lucrèce, un Quinte-Curce complets; — Traité des *Aqueducs*, de Julius Frontinus; — Commentaires d'Asconius Pedianus, sur les *oraisons* de Cicéron; — Plusieurs de ces oraisons; — Poëme *astronomique* de Manilius; — *Bucoliques* de Calpurnius; — Douze *comédies* de Plaute; — Partie des *Argonautiques* de Valerius Flaccus; — Cent soixante-dix *Epîtres* de saint Jérôme, etc., etc.

vince toscane dite le Val-d'Arno, près le bourg de Terra-Nuova, et ce avec le produit d'un Tite-Live qu'il avait lui-même copié, et qu'il vendit au Panormita (excellent poëte latin) 120 florins d'or, somme équivalente à environ 750 sequins de la monnaie actuelle de Florence, soit environ 8,500 de nos francs. Il enrichit ce séjour d'une bibliothèque précieuse par le nombre et la rareté des documents dont elle se composait; il en forma en outre un musée, avec tous les objets d'arts et d'antiquité qu'il avait recueillis à Rome. Il réunissait alternativement là ses amis, qui étaient en même temps ses plus doctes contemporains.

Pendant la *villegiatura* de l'an 1430, Benedetto Accolti, légiste d'une haute réputation, Nicolas Fulgino, médecin non moins renommé, et Charles Aretino, chancelier du gouvernement florentin, étaient au nombre des principaux *villegianti*. Un jour, après un dîner confortable, je présume, où l'on avait discrètement sablé du Monte-Pulcirno, que le poëte *cruscante* François Redi appelle le roi des vins... *che d'ogni vino è il re*, la conversation s'engagea de telle manière qu'il résulta de ces *quæstiones convivales* la matière d'un ouvrage sous ce titre : *Historia disceptativa convivalis*, que Poggio dédia l'année suivante, 1451, au cardinal Prosper Colonna. Cet ouvrage, analogue aux symposiaques des Tusculanes de Cicéron et à celles de Plutarque, est divisé en trois sections. Dans la première, on discute très-sérieusement la question de savoir si celui qui invite à un banquet doit remercier les invités du plaisir que leur société lui procure, ou si ce doivent être ceux-ci qui fassent cette démonstration de politesse à leur hôte. Dans la seconde section, Accolti et Fulgino controversent longuement sur la dignité de leur profession respective. Dans la troisième, il s'agit de déterminer si le latin était universellement parlé à Rome, et si la langue du vulgaire différait de celle des savants et des classes distinguées. Poggio émit et soutint l'opinion qu'il n'y avait d'autre différence que celle qui existe en tous lieux où les personnes qui ont l'esprit cultivé s'expriment avec plus d'élégance et de pureté que les autres. A partir de ce jour, Poggio déclara que la réunion annuelle de sa villa se constituait en société académique; de là le nom de convives attribué à tous ceux qui étaient appelés à en faire partie. La société actuelle, issue de la précédente par une filiation qu'elle prouve, se reconstitua, en 1804, sous la dénomination primitive d'Académie du Val-d'Arno. En conséquence, elle considère avec raison l'érudite conversation qui vient d'être rappelée comme sa première assemblée, et l'histoire *disputative* ou *discutative* des *convives* comme ses premiers Mémoires. Ceux dont j'ai à rendre compte sont les derniers, car le troisième volume porte la date de 1842. La digression à laquelle je viens de me livrer est un peu longue, sans doute, mais elle a roulé sur les académies d'Italie, et les travaux dont j'ai à parler proviennent de la plus ancienne d'entre elles, comme on l'a vu. Je n'étais donc pas hors de mon sujet; seulement, j'ai cherché les racines de l'arbre avant de m'occuper de ses fruits.

L'académie du Val-d'Arno, avec laquelle l'Institut Historique a l'avantage d'être en relation, est divisée en cinq classes qui embrassent les diverses bran-

ches des connaissances humaines, et, bien que ses travaux doivent, d'après ses statuts, être d'abord dirigés au point de vue de la province dont elle porte le nom, elle les revêt presque toujours d'un caractère général, et elle traite souvent des sujets littéraires ou scientifiques qui ont spécialement ce caractère; parmi ceux de ce dernier ordre je remarque les suivants : — *Premier volume :* Dissertation sur la plante biblique appelée myrrhe ; par M. le docteur Corinaldi, qui a fait sur l'histoire naturelle de l'Egypte et de l'Arabie, où il a voyagé, des observations aussi neuves que savantes ; — Réfutation du fameux discours de J.-J. Rousseau (couronné à Dijon en 1750) contre les sciences et les arts, par M. l'abbé Orlandi. — *Deuxième volume :* Exposition d'un ouvrage inédit du même. L'auteur établit d'abord l'utilité des règles ; il soutient que le génie sans culture ne produit que des fruits âpres et sauvages. Il discute les éléments du beau, et abordant la question de savoir si la poésie doit avoir la nature choisie pour objet, à l'exclusion de la nature inculte, il démontre que « le beau idéal est certainement ce qu'on peut appeler la Vénus des beaux-arts, que sans cet idéal la poésie ne serait que la copie plus ou moins bien daguerréotypée de la nature, mais incolore, sans animation et sans vie ; car le poëte, obligé, par la loi d'une servile imitation, de contrarier le point de vue de son œuvre, deviendrait inhabile à en soumettre les diverses parties à l'unité. » Quant à la règle de la double unité de temps et de lieu, il la déclare « basée non-seulement sur l'expérience, comme on l'a dit, mais encore sur le bon sens, sur la vérité ou le vraisemblable, condition hors de laquelle il n'y a plus de vrai beau. » Il est d'avis, toutefois, « qu'on doit faire au génie quelques concessions et lui passer quelque discrète licence (*qualche discreta licenza*), malgré l'opinion opposée de l'illustre Manzoni (préface de la tragédie intitulée : *il Conte di Carmagnola*), qui admet la maxime absolue ; que la rigoureuse observance des préceptes doit être sacrifiée lorsqu'il en résulte de grandes beautés, conformément à cette maxime : *Imperatum est a consuetudine ut suavitatis gratia peccare licet.* »

En ce qui concerne les compositions classiques et romantiques, l'auteur convient que leur succès, quand elles l'obtiennent, est un arrêt suprême; mais qu'il est attaquable, et qu'il n'acquiert l'autorité et la force de la chose jugée que par un suffrage général et constant, sanctionné par le temps, puisque la postérité repousse quelquefois le jugement des contemporains. M. Orlandi combat ensuite le sentiment de ceux qui prétendent que les principes de l'esthétique et la nature des passions sont variables et changeants comme les systèmes des philosophes. « C'est un paradoxe, ajoute-t-il, en ce que c'est confondre l'essence immutable avec les accidents, qui n'ont pas, qui ne peuvent avoir aucun caractère de stabilité ; c'est assimiler les délires des esprits infirmes avec les axiomes rationnels du bon sens, auquel il faut toujours revenir ; et si, par impossible, ce paradoxe prévalait jamais, il n'y a sorte d'extravagance qu'on ne parvint à justifier, etc. » Du reste, l'honorable académicien se prononce vivement ailleurs contre le romantisme ; il le traite avec sévérité, et il exhorte les Italiens

à se préserver de cette « manie satanique qui menace de corrompre le bon goût en appelant les nuages de la Calédonie dans le beau ciel du midi.... » Il gourmande ensuite ces auteurs « qui croient que le progrès consiste à faire rétrograder les arts à leur grossière enfance (*rozzezza de l'infanzia*), et à introduire la confusion des langues dans la science. . . . » et il termine ce chapitre en rappelant qu'à l'époque où M. Victor Hugo reçut la décoration, M. Vienuet proposa d'accorder une récompense à ceux qui auraient le courage de lire les poésies romantiques, et une autre à ceux qui pourraient se vanter de les avoir comprises. Depuis que le noble pair s'égayait ainsi, le chef du romantisme est devenu son collègue à l'Académie Française, et il a fait *les Burgraves*..... *Mais ils sont morts, laissons en paix leurs cendres*, et arrivons au *discours* sur les plaisirs et les avantages de la culture des belles-lettres, par M. Bresciani. Ce sujet n'est pas neuf; Cicéron et après lui une foule d'écrivains l'ont traité, sinon *ex cathedra*, comme on dit en style scolastique, du moins s'y sont-ils occasionnellement arrêtés. Mais l'écrivain italien a su le rajeunir par des observations originales et des aperçus ingénieux ; j'en citerai quelques-uns à titre de spécimen.

« Les lettres, dit-il, ne tendent pas tant à instruire qu'à procurer de paisibles jouissances, parce qu'elles parlent plus à l'imagination et au cœur qu'à l'intellect; mais elles sont aussi bien plus propres à influer sur les masses que les sciences proprement dites..... La poésie, en peignant les formes divines du beau, en éveille le sentiment dans les hommes, et elle les attire par là dans la voie de la moralité et de l'amour du bien. . . . . Les poëtes furent les premiers maîtres des peuples. Les préceptes moraux, écrits dans la langue des muses, présentés en poétiques images et décorés de tous les agréments de l'harmonie, produisirent et produiront toujours des impressions plus fortes, plus aptes à persuader que les raisonnements subtils d'une froide philosophie. Les belles-lettres élèvent à la contemplation des merveilles infinies du Créateur par la description des choses créées.....» Puis il se résume en ces termes : « La saine littérature, en occupant d'une manière agréable, rend juste, doux, religieux et social. » C'est donc à bon droit que lord Brougham a dit « qu'un homme raisonnable est obligé, par les plus puissants motifs d'intérêt et même de devoir, de diriger son intelligence vers des études qui conduisent immanquablement à la vertu et au bonheur. » Le mémoire qui suit est consacré à l'examen de cette question formulée sous ce titre : *Du développement de la civilisation par les agents les moins remarqués du vulgaire*, par M. l'abbé Bassi. L'auteur commence par reprocher à M. Guizot, relativement à son *Histoire de la civilisation en Europe*, d'avoir trop accordé à nos temps modernes, et trop refusé aux temps anciens, en dépeignant la civilisation de ces derniers aveugle et incertaine dans sa marche; il se plaint de ce que la plupart des hommes attribuent le développement progressif des civilisations quelconques aux théories et aux enseignements des philosophes, tandis qu'ils ont devant eux une foule d'agents qui, plus

que toute autre cause, influèrent et influent sur ce développement. « Il est vrai, ajoute-t-il, que la civilisation moderne est plus avancée que l'ancienne, mais il est également vrai que celle-ci ne se borna point à des essais, à des tentatives, car elle opéra très-souvent d'une manière admirable ; et si des temps de barbarie ne fussent pas venus à son encontre, nous ne savons à quelle élévation de progrès elle nous eût fait atteindre avec les secours que nous avons eus. . . . . Ainsi le bien-être actuel résulte de la combinaison des deux espèces de civilisation.... » M. Bassi cherche à le démontrer en s'appuyant sur un exemple bien simple : l'invention des chars, qu'il croit fort rapprochée de l'invention de la charrue, de l'art de soumettre les bœufs au joug et de dompter les chevaux. « Cette invention des chars, selon lui, outre qu'elle anima le commerce et l'industrie, qui sont deux grands moyens de propagation civilisatrice, conduisit à l'établissement des postes, établissement qui eut sous Auguste une organisation régulière, si bien que sous les Antonins on pouvait aller de Rome à Lisbonne plus facilement et plus sûrement qu'on ne le fait à présent. Donc l'antiquité, comme le suppose M. Guizot, ne procéda point par des *tâtonnements*, mais par des œuvres singulièrement hardies. . . . . On doit à l'Italie, poursuit-il, la restauration de l'invention des chars et des carrosses, dont l'usage commença par le *carrocio* de la république de Florence. On en trouve la première mention sous l'an 1450. Un ambassadeur de ce gouvernement près la cour des Gonzagues, à Mantoue, fit son entrée en carrosse dans cette ville. Du temps de François Ier, il n'y avait que trois carrosses à Paris (1), où l'on en compte aujourd'hui vingt mille. Ce n'est qu'en 1555 qu'un carrosse parut à Londres, qui en a maintenant trente deux mille..... » L'auteur tire du seul exemple de l'invention des chars cette conclusion : « L'antiquité parvint à un degré très-élevé de civilisation, par des conceptions et des entreprises telles qu'elles auraient paru incroyables, s'il n'en existait pas des témoignages aussi nombreux que certains..... Enfin les chars, les postillons, les grandes routes, que le vulgaire a constamment sous les yeux, ont été et sont des agents très-puissants de civilisation, parce qu'ils constituent la cause efficiente des communications actives que le commerce établit entre les hommes. » Après ces explications, M. Bassi recherche si la civilisation moderne peut périr, comme l'ancienne, sous les coups d'une nouvelle barbarie..... Il le nie, et il croit même impossible qu'elle puisse reculer d'un pas, se fondant sur ce qu'elle est protégée et garan-

(1) Le premier carrosse qu'on ait vu à Paris est celui que Ladislas, roi de Hongrie et de Bohême, envoya, en 1457, à la reine, Marie d'Anjou, femme de Charles VII. Nos chroniqueurs le nomment *un char branlant et moult riche*. Les trois qui existaient du temps de François Ier étaient celui de la reine, Eléonore d'Autriche, seconde femme de ce prince; celui de Diane de Poitiers, et celui de René de Laval dont l'énorme embonpoint ne lui permettait pas de monter à cheval. Catherine de Médicis avait aussi un carrosse. Un peu plus tard, les Italiens ornèrent les carrosses de glaces. Le fameux maréchal de Bassompierre est le premier en France qui en ait fait mettre au sien, vers le milieu du XVIe siècle.

tie par la *vapeur*, « nouvelle puissance de l'humanité qui justifie et réalise la sentence épiphonémique d'Horace..... *Nil mortalibus arduum est.* »

J'accorde que la civilisation ne puisse plus faire place à la barbarie ; mais ce n'est pas seulement à cause de la garantie de perpétuité qu'on lui trouve dans la puissance de la vapeur; c'est surtout parce que deux autres puissances, dont l'une est marquée d'un sceau divin, lui ont offert dès longtemps cette garantie : 1° le christianisme dont elle est l'ouvrage ; 2° l'invention de l'imprimerie, œuvre de ce moyen âge que déprécient ceux qui ne le connaissent pas ou qui l'ont mal étudié. Ainsi, quand bien même nous n'aurions pas les bateaux à vapeur et les chemins de fer, nous serions parfaitement rassurés sur ce point. Je m'étonne que M. l'abbé Bassi n'ait pas fait cette réflexion, bien simple, pourtant ; elle eût peut-être modifié l'opinion un peu exagérée qu'il a de l'importance de la vapeur, en tant que protectrice de la civilisation contre les éventualités d'une nouvelle ère de barbarie.

Le même deuxième volume et le troisième renferment d'autres dissertations excellentes, mais les bornes où il me faut circonscrire ne me permettent pas de les mentionner autrement que par l'indication de leurs sujets, savoir : — Du paupérisme des campagnes et des moyens d'y remédier, par M. Diaccini. — Illustration archéologique d'un miroir antique, par M. Branchi. — Phénomène physique offert par les feuilles du *schinus molle* jetées dans l'eau, par M. Savi. — De l'utilité d'étudier les classiques grecs et latins, par M. Martini. — De la philosophie médicale, par M. le docteur Dami. — Autres mémoires sur divers sujets d'histoire naturelle et d'antiquité.

Tous ces travaux d'intérêt général prouvent du reste que les académiciens du Val-d'Arno marchent dignement sur les traces des *convives* leurs devanciers, et que si Poggio revenait au monde il n'écrirait plus à ses amis : *Ornare volo academiam meam Valdarninam*, attendu que dans son état actuel les ornements (scientifiques) ne manquent pas à l'institution dont il est le fondateur.

P. Tremolière,

Membre correspondant de l'Institut Historique.

HISTOIRE DE MONTAUBAN SOUS LA DOMINATION ANGLAISE,

PAR M. DEVALS AINÉ.

Les monographies de provinces et de villes se succèdent avec une heureuse rapidité. Les nouveaux historiens ont compris l'importance de ces travaux; ils se sont attachés à rechercher et à reproduire les traditions locales, trop négligées et souvent tout à fait omises par leurs devanciers. Leurs investigations ont jeté un nouveau jour sur les institutions civiles ou religieuses des temps anciens,

sur les principaux événements de notre France, sur la marche lente, mais progressive, de la civilisation ; sur les obstacles incessants qui ont retardé, pendant la longue période féodale, la formation de la nationalité française. L'œuvre commencée par Louis XI et continuée par Richelieu n'a été réellement achevée qu'à la fin du XVIIIe siècle.

Avant la révolution de 1789, chaque province, ou mieux chaque fraction de province, avait ses lois, ses coutumes particulières; les impôts variaient de province à province, de ville à ville. Des lignes de douanes sillonnaient tout le territoire dans toutes les directions; aucun lien commun ne rattachait les populations entre elles.

En remontant l'échelle des âges, ces divisions apparaissent encore plus saillantes; des provinces entières appartiennent à des princes étrangers. On est Languedocien, Bourguignon, Breton, Normand, Champenois ou Picard; de honteux traités livrent nos plus belles provinces aux Anglais. Tel était ce beau pays de France au moyen-âge. Le Quercy, dont Montauban était la capitale, faisait partie des provinces cédées en toute souveraineté au roi d'Angleterre par le traité de Brétigny. M. de Vals a entrepris l'histoire de cette période; il a fait une étude approfondie et consciencieuse des auteurs qui l'ont précédé, et des précieux documents qu'il a explorés dans les archives de Montauban. Tous les historiens sont d'accord sur l'origine de cette ville. M. de Vals a cru pouvoir se dispenser d'en signaler la cause principale; un motif de convenance a pu seul le déterminer à n'entrer à cet égard dans aucun détail, et à se borner à dire : « Le mouvement politique que le souvenir des libertés antiques avait fait éclater dans la vieille Gaule amena bientôt la fin de la servitude. Nos pères, étayés « de la puissante main du comte Alphonse, secouèrent le joug des moines de Montauriol, en octobre 1144, et, rompant complétement avec un passé odieux, ils « s'éloignèrent insensiblement du monastère. »

Sur leur demande, Alphonse, comte de Toulouse, leur avait concédé un vaste terrain dépendant d'une châtellenie qu'il possédait à peu de distance du monastère. Les moines, seigneurs de Montauriol, avaient imposé à leurs malheureux vassaux l'infâme droit de prélévation. Ce fut pour se soustraire à la plus odieuse, la plus intolérable des prestations féodales, que les familles de Montauriol se retirèrent sur les terres du comte de Toulouse. Un nouveau village s'éleva, s'agrandit, devint bourg, et enfin ville, et reçut le nom de Montalban.

Les rancunes des partis sont sans merci et sans terme. Les moines de Montauriol déférèrent le comte Alphonse au pape. La vengeance ne se fit pas attendre; le comte et son fils Raimond V furent excommuniés. Telle fut l'origine de la proscription des derniers comtes de Toulouse, et de cette croisade impie contre les Albigeois. Le Quercy et le Haut-Languedoc furent couverts de bûchers et de ruines : la maison où siégeait le tribunal de l'inquisition existait encore au commencement de ce siècle. J'ai lu sur cette maison, située Place du

Salut à Toulouse, en face du palais parlementaire, cette inscription au-dessus de la porte : *Sanctæ Inquisitionis domus.*

L'auteur s'est surtout attaché à l'étude des institutions locales. Toutes les magistratures municipales étaient électives et temporaires. Devenus souverains du pays par le traité de Brétigny, les rois d'Angleterre, plus puissants en France que les rois français, confirmèrent les chartes d'immunités locales. Ils avaient compris qu'ils ne devaient rien négliger pour se concilier les sympathies de leurs nouveaux sujets. Si les Montalbanais ont combattu sous les drapeaux britanniques, il faut en accuser les lieutenants du duc d'Anjou, qui s'étaient rendus justement odieux. Notre histoire, sous les règnes de Jean, Charles V et Charles VI, présente partout l'épouvantable tableau de toutes les calamités, de toutes les horreurs de la guerre civile et de la guerre étrangère. Des bandes de pillards, d'assassins et d'incendiaires infestaient la France ; la lutte fut longue et terrible; plusieurs générations en furent les témoins et les victimes.

Le but de l'auteur, en esquissant le tableau de la domination anglaise dans nos plus belles provinces, a été sans doute de justifier les Montalbanais du reproche d'infidélité envers la couronne de France ; il lui a suffi d'exposer les faits et les actes avec impartialité. Il appuie ses assertions sur des preuves dont l'authenticité ne peut être sérieusement contestée. Il cite, avec la plus scrupuleuse exactitude, toutes ses autorités : au nombre des vieux documents qu'il a trouvés dans les archives de Montauban, figure le tarif du droit de péage sur le pont de cette ville au XIVe siècle ; on y lit :

Pour 1, home a pié passant sur ledit pont, une maille (5 centimes).

Pour chascun sommier (bête de somme), beste bovine, un denier (22 cent.).

Pour trois bestes comme douellies (brebis), moustons, porcs, et autres semblables, un denier, etc.

On lit, dans le traité passé le 28 août entre le duc d'Anjou et le consul de Montauban, l'article 16 ainsi conçu :

« Attendu que certaines parties de la ville, ainsi qu'un grand nombre de ses « forteresses, sont en mauvais état, et qu'il pourrait résulter de là des dommages « infinis et irréparables, nous permettons aux consuls qu'après avoir consulté « les hommes sages et expérimentés de ladite ville ils construisent ou détrui- « sent à leur gré des faubourgs et des forteresses au dedans ou au dehors de la « dite ville. »

Il faut remarquer qu'à cette époque cette ville était considérée comme en état d'opposition permanent contre le gouvernement du roi de France.

L'auteur a rendu un éminent service à la science historique en publiant le résultat de ses études sur la période de la domination anglaise dans son pays ; il a rempli une lacune importante, mais il ne doit pas s'arrêter à ce premier essai. Il doit, dans l'intérêt de notre histoire nationale, compléter son travail en le continuant jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, du moins jusqu'au fameux siége conduit par Louis XIII en personne ; ce siége, qu'il fut obligé de lever après huit

mois, est un des plus remarquables événements de l'époque. Il y a là aussi une lacune à remplir ; les archives de Montauban renferment sans doute des documents encore inédits sur ce siége et sur les temps qui l'ont précédé, depuis le règne de Charles VII.

Froissart a été souvent plus anglais que les historiens anglais eux-mêmes ; plusieurs faits importants ont échappé à dom Vaissette, et les annalistes du Quercy et de Montauban n'ont pas tout dit sur l'histoire de leur pays. Nous n'aurons une bonne histoire de notre vieille France que lorsque les archives des localités auront été compulsées avec cette courageuse persévérance, avec cette consciencieuse impartialité qui distinguent l'auteur de l'histoire de la ville de Montauban sous la domination anglaise.

DUFEY (de l'Yonne),

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

LA VIE ET LES ŒUVRES

DE NOTRE SAVANT COLLÈGUE M. J. GRAEBERG DE HEMSOE.

Il est impossible de rendre un compte exact d'une vie aussi laborieuse et de travaux aussi variés et aussi étendus que ceux de M. le comte Graeberg de Hemsoe. Né en Suède en 1776, il ne cesse pas d'enrichir, dans un âge très-avancé, les langues et les littératures du trésor de ses connaissances. Je dis *les langues*, car il a écrit en suédois, en allemand, en français, en italien, en anglais, en latin et en portugais ; il a été tantôt marin, tantôt précepteur, tantôt teneur de livres. Il a servi sa patrie comme consul à Tripoli et à Maroc dans les circonstances les plus difficiles et les plus dangereuses : quand les autres consuls européens quittaient leur poste pour échapper à la peste, il y restait, lui, pour nous faire connaître en détail ces pays. Inutile de parler encore de son ouvrage sur le Maroc, tout le monde le connaît : c'est lui, c'est notre honorable et savant collègue qui, un des premiers, nous a donné les notions les plus exactes sur la géographie, la statistique, les relations commerciales et la langue des pays et des peuples berbères. Les lettres sur l'idiome de ces peuples, adressées à M. de Sacy, ont été imprimées dans le *Journal asiatique* ; mais qui pourrait analyser tous les travaux de ce savant distingué, comme grammairien, comme lexicographe, comme historien, comme géographe, comme antiquaire, etc.? Remarquons encore qu'il a eu le mérite de populariser en Italie la science de la statistique, et de tenir cette antique patrie des lettres au courant des progrès littéraires et scientifiques des peuples du Nord. C'est à lui que nous devons l'histoire détaillée de quelques-unes des races qui ont pris part à la grande migration qui a inondé l'Europe au commencement du moyen âge, et, s'il a dû essuyer les attaques et les outrages même de quelques savants, il est pourtant resté toujours

le même ; dévoué aux études, dévoué à la recherche de la vérité, qui l'a fait triompher enfin de ses ennemis. Tous ses jours sont consacrés encore à ses travaux favoris, pour lesquels il a réuni une bibliothèque de soixante mille volumes. Il n'y a pas longtemps qu'il a publié un savant Mémoire sur la géographie et la statistique de l'Asie centrale, et principalement sur le pays des Kirghis et sur le Khanat de Khiva, travail qui n'est pas, tant s'en faut, sans mérite, même après les travaux considérables de Ritter et de Levechine. Une autre fois, nous aurons peut-être occasion de parler de l'un ou de l'autre des ouvrages remarquables de notre illustre collègue. Pour le moment, bornons-nous à en constater l'incontestable mérite, et à marquer sa place parmi les savants les plus distingués de notre époque.

W. Nolte,

Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** La première classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le mercredi 6 mars, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne).

MM. Martinez de la Rosa et Renzi proposent, comme membre résidant, M. Miguel y Roca, auteur d'un ouvrage espagnol qui se publie en ce moment à Paris, et qui a pour titre : *Album de l'histoire d'Espagne, depuis l'origine jusqu'à nos jours*. Le tome Ier (grand in-8 avec planches) a été offert dernièrement par l'auteur à l'Institut Historique. — Sont nommés commissaires pour l'examen des titres de ce candidat MM. Renzi, Buchet de Cablize et Dufey (de l'Yonne); ce dernier est spécialement chargé de faire un rapport sur l'ouvrage présenté à l'appui de la candidature.

M. Hamont lit un *Mémoire sur l'Agriculture et les irrigations chez les Égyptiens*. La classe décide à l'unanimité que ce travail, vu son importance, sera lu de nouveau à l'assemblée générale de la fin du mois.

*** Le mercredi 13 mars, séance de la deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*), sous la présidence de M. Leudière.

La classe reçoit, outre plusieurs brochures et revues, un nouvel exemplaire de l'ouvrage de M. Egger : *Latini sermonis vetustioris reliquiæ selectæ*. 1 vol. in-8. Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. Leudière, à l'occasion de l'envoi de ce dernier ouvrage, dont il a rendu compte dans le Journal de l'Institut Historique, propose à la classe de faire un travail critique sur les mots de la langue latine qui viennent de la langue grec

que, travail qu'il lira dans une des prochaines séances, et où il s'attachera surtout à exposer les changements et les transformations que ces mots ont éprouvés en s'introduisant dans le latin. Il expose ensuite son plan avec quelque étendue. Après une discussion intéressante sur divers points de détail, la classe engage M. Leudière à écrire ce travail, qu'elle entendra avec plaisir.

*** La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le mercredi 20 mars, sous la présidence de M. Bernard Jullien.

Notre collègue M. Ph. Aulé, auteur d'un ouvrage intitulé *le Brahmane, ou l'école de la raison*, envoie une brochure complémentaire qui a pour titre : *le Brahmane au journalisme*. Cette brochure est accompagnée d'une lettre de l'auteur sur ses travaux philosophiques. La classe renvoie l'une et l'autre à M. Léopold Lapalme, chargé de rendre compte de l'ouvrage principal.

M. le secrétaire présente, au nom des auteurs et éditeurs, plusieurs volumes, revues et brochures, qui seront annoncés au *Bulletin bibliographique*. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. Bélières, professeur de mathématiques, est proposé comme membre résidant par son frère, M. l'abbé Bélières, missionnaire apostolique à la Guyane française, et M. Renzi. M. Bélières offre à la classe un ouvrage intitulé : *Préludes philosophiques*, 1 vol. in-8. Sont nommés commissaires, MM. Bernard-Jullien, Renzi et Foulon.

M. Ulloa, procureur général près la Cour royale de Trapany (Sicile), et auteur d'un ouvrage intitulé : *Des vicissitudes et des progrès du droit pénal en Italie*, est admis à l'unanimité comme membre correspondant.

M. Bernard-Jullien donne lecture, à titre de communication, d'un rapport sur l'ouvrage de M. le baron Cuvier : *Histoire des progrès successifs des sciences naturelles, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours*, ouvrage publié sous la forme de leçons recueillies et redigées par M. Magdelaine et continué sous la forme d'exposé historique depuis le milieu du XVIIIe siècle ; 4 vol. in-8°. Ce rapport, qui n'embrasse que les trois premiers volumes, le quatrième n'ayant pas encore paru, est écouté avec un vif intérêt ; la classe remercie M. Bernard-Jullien de le lui avoir communiqué.

*** Le mercredi 27 mars, séance de la quatrième classe (*Histoire des beaux-arts*), sous la présidence de M. Foyatier.

M. le secrétaire donne lecture à la classe d'une lettre de M. Devals (aîné), de Montauban, contenant la description et les dessins de plusieurs objets d'art antique découverts dans le département de Tarn-et-Garonne. Ce sont : 1° un médaillon de marbre blanc, trouvé dans les ruines d'une villa romaine, entre les villages de Pompignan et de Saint-Rustice, et que l'on croit être le portrait d'Adrien, 2° Une statuette de bronze représentant Priape, trouvée à 7 kilomètres de Montauban, dans les ruines d'Hispalia, ancienne station romaine, au-

dessous de la ville de *Cossa*, aujourd'hui *Cos ;* 3° un buste en marbre, de forme colossale, trouvé au même endroit que le médaillon, et que l'on présume être le portrait du farouche Maximin.

M. Devals, après avoir apprécié ces trois morceaux, prie la classe de vouloir bien porter son jugement d'après les dessins qu'il a envoyés. La classe décide à l'unanimité que des remerciements seront adressés en son nom à M. Devals, et que M. Albert Lenoir sera prié d'examiner ces objets d'art et de faire connaître son opinion dans un rapport.

Le membre rapporteur de la commission chargée d'examiner les titres de deux candidats présentés à la dernière séance étant malade, le vote sur leur admission est renvoyé à la séance prochaine.

M. Foyatier donne son avis sur une tête antique trouvée dans la Saône, à Pouilly, près de Seurre (Côte-d'Or), et dont le dessin a été envoyé à l'Institut Historique par notre collègue, M. Gauthier-Stirum, maire de Seurre. Renvoi au comité du journal.

⁂ L'assemblée générale du mois de mars (*les quatre classes réunies*) a eu lieu le vendredi 29, sous la présidence de M. le comte Le Peletier d'Aunay.

M. le secrétaire donne lecture de la correspondance. Il fait connaître ensuite les livres offerts à l'Institut Historique pendant le mois de mars ; des remerciements sont votés aux donateurs.

L'assemblée sanctionne à l'unanimité l'élection de M. Ulloa, procureur général près la cour royale de Trapani (Sicile), admis par la 3e classe comme membre correspondant.

M. l'administrateur, au nom du conseil et du comité des travaux, lit un rapport sur les moyens d'augmenter l'importance de la rédaction du journal et l'intérêt des assemblées générales de l'Institut Historique. Après de sages considérations sur les travaux de la société et les besoins de son journal, qui la représente au dehors, il conclut en demandant à l'assemblée 1° de fonder douze médailles qui seront décernées à titre de récompense aux auteurs des meilleurs mémoires, sous les conditions qu'elle déterminera ; 2° d'admettre les auteurs ou savants étrangers à lire des mémoires aux assemblées générales et à prendre part aux discussions sur les travaux qu'ils auront lus.

L'assemblée, après une courte discussion, adopte à l'unanimité, par vote au scrutin secret, la première partie des conclusions du rapport dans les termes suivants : M. l'administrateur est autorisé à fonder, pour l'année 1844-45, douze médailles, six de 40 fr. et six de 20 fr., qui seront distribuées aux auteurs des mémoires commandés par le conseil, après qu'ils auront été approuvés par l'assemblée générale et le comité du journal et qu'ils auront paru dans le journal de la société.

La pensée qui a inspiré la seconde partie des conclusions du rapport de M. l'administrateur est bien accueillie par l'assemblée, mais elle hésite sur le

meilleur mode d'admettre les étrangers à lire des mémoires dans son sein, sans porter atteinte aux statuts de l'Institut Historique. Après une importante discussion, à laquelle prennent part MM. le docteur Josat, N. de Berty, Fontaine, Leudière, le comte Le Peletier d'Aunay, Aguesse et Renzi, l'assemblée renvoie la question au comité du règlement pour l'examen des voies et moyens. La solution adoptée sera soumise à la sanction de l'assemblée générale.

M. Hamont, suivant le vœu de la 1re classe, donne lecture de son *Mémoire sur l'agriculture et les irrigations chez les Egyptiens*. Ce travail curieux et solide, écouté avec autant de plaisir que d'attention, est renvoyé, à l'unanimité, au comité du journal. (*Voyez* la précédente livraison.)

CHRONIQUE.

Notre collègue, M. Bélières, vient d'offrir à l'Institut Historique un ouvrage intitulé: *Préludes philosophiques*; ce livre n'a pas la prétention d'être un traité de philosophie. L'auteur indique suffisamment l'esprit dans lequel il en ferait un. Les morceaux détachés qu'il nous présente nous font regretter que M. Bélières ne se décide pas à composer un livre complet suivant le système qu'il proclame le meilleur dans son premier chapitre *De l'avenir philosophique*. Son système est une réfutation de l'électisme; les autres chapitres touchent à quelques points d'esthétique et de morale, et renferment quelques vues sur la matière et sur les corps, qui dénotent chez l'auteur une grande habitude de procédés mathématiques en même temps qu'une véritable connaissance des principes physiques dans leur rapport intime avec la philosophie.

Les développements que donne M. Bélières sur l'existence et le mouvement de la matière, sur la simplicité des premiers principes des corps, et les sentiments orthodoxes répandus partout dans cet ouvrage, sont des titres suffisants pour le recommander à la bienveillance des lecteurs. AL...

— Parmi les brochures adressées le mois dernier à notre Institut, nous mentionnerons l'*Esquisse historique sur la ci-devant seigneurie-baronnie de Meysembourg* dans le *duché de Luxembourg*, par M. Auguste Neyen, notre collègue. On sait que les recherches faites dans les archives et les chartes de chaque localité fournissent quelquefois de précieux éclaircissements sur des faits qui intéressent l'histoire générale d'un pays; c'est un des avantages qui résultent des monographies. Celle que nous devons à M. Neyen donne la nomenclature chronologique et détaillée de tous les seigneurs de Meysembourg qui ont figuré depuis 1176 à la cour des comtes ou des ducs de Luxembourg. Le dernier fut Théodore-François-de-Paule de Custine, comte de Wiltz et de Luppy, qui avait épousé Xavière, fille de Christophe d'Arnoult, baron de Weysembourg et d'Anne Barbe de Baillet. Le comte de Wiltz ayant émigré à l'époque de la Ré-

volution française, la seigneurie de Meysembourg fut vendue d'après la loi du 14 fructidor an III, qui réunissait le pays de Luxembourg au territoire français. Le propriétaire actuel est M. Reuter d'Heddesdorff. Le château de Meysembourg a été reconstruit deux fois. Le plus ancien étant tombé en ruines au XVIe siècle, les seigneurs du lieu en firent élever un autre, qui a été détruit par les Français lors des conquêtes de Louis XIV. Ainsi le château actuel, situé sur l'emplacement des anciens, à la cime d'un rocher élevé et escarpé, est moderne. Cette esquisse contient encore, avec le relevé des rentes féodales et redevances appartenant à cette baronnie en 1785, l'énumération de toutes ses dépendances territoriales dans les districts de Luxembourg, de Grevenmacher et de Diekirch.

Nous ne saurions manquer de rappeler ici que le docteur Neyen est l'éditeur du *Luciliburgensia sive Luxemburgum Romanum*, rédigé avec tant de recherches, de soins et d'exactitude, dans le XVIIe siècle, par le savant Père Alexandre de Wilteim, ouvrage qui était resté manuscrit jusqu'en 1842, où M. Neyen l'a publié. Le texte a été imprimé et les figures lithographiées à Luxembourg. C'est un important service rendu par l'éditeur à la science qui constitue l'objet spécial des travaux de notre Société.

M. de Neyen, qui possède aussi des connaissances étendues en anatomie et en histoire naturelle, avait déjà publié, en 1813, un *Manuel de zoologie* ou *Exposé succinct et méthodique de l'histoire naturelle des animaux*. On trouve dans cet ouvrage, avec les tableaux synoptiques des diverses classifications successivement admises pour la zoologie, depuis Linné jusqu'à M. de Blainville, un nouvel essai de classification proposé par l'auteur pour les mammifères, et enfin la nomenclature complète des animaux, établie d'après MM. Cuvier, Latreille, Duméril, etc.

Nous ne pouvons qu'encourager M. le docteur Neyen à persister dans la carrière laborieuse qu'il parcourt. Il peut rendre de véritables services à la science qui intéresse particulièrement notre Société. AE...

Dans un rapport qu'a fait dernièrement notre collègue, le docteur Caffe, sur la candidature de M. le docteur Sigaud, auteur d'un mémoire sur la géographie du Brésil et sur la nécessité de dresser une carte générale de cet empire (1), le rapporteur a présenté quelques réflexions qui nous ont paru mériter d'être reproduites ici.

En choisissant un sujet de géographie pour but de son mémoire, M. le docteur Sigaud a cédé à l'influence du caractère de notre époque, qui est de raconter plutôt que de disserter ; au XVIIIe siècle appartenait cette dernière disposition d'esprit. Nos pères étaient philosophes, et nous nous sommes faits historiens. Non que nous ayons entièrement abandonné les dissertations philo-

(1) Ce mémoire est inséré dans le numéro de janvier-février du journal (114e livraison).

sophiques ; mais elles doivent maintenant s'appuyer sur des faits positifs et sur la connaissance du passé, au lieu qu'alors on s'occupait surtout de théories absolues, sans tenir compte des temps antérieurs et des enseignements qu'on y devait puiser. Ainsi s'est développée parmi nous la philosophie de l'histoire. Le titre de notre société savante, si heureux et si universel, dépose encore de la justesse de ces remarques.

Avec cette nécessité d'histoire et de narration, il n'est plus possible à notre époque de faire un pas sans réclamer des services à la géographie, à la statistique. Mais ceux qui ont voulu faire de la géographie moderne une science sérieuse, élevée, ont compris qu'à côté de la description topographique des Etats il fallait placer le tableau de leurs ressources, de leur commerce, de leur industrie, du revenu public, et celui de leur organisation politique et administrative, etc. ; qu'en un mot, aux détails purement géographiques (comprenant la géologie, la minéralogie, l'hydrographie maritime, fluviale et thermale), les productions naturelles et artificielles de chaque pays, de chaque localité, devaient être mentionnées, telles que les réclament les deux sciences nouvelles, déjà si fécondes, de la statistique et de l'économie politique.

Rien n'est donc plus logique, rien n'est plus important que de s'occuper de la géographie d'un pays ; c'est donner le bilan de ses forces intellectuelles et physiques ; c'est l'itinéraire obligé de tout homme qui l'habite ; c'est le seul guide dans toutes les relations commerciales et politiques entre les nations et les gouvernements. La géographie bien tracée et bien connue ne laisserait plus de chances à des assertions mensongères ou hasardées. On ne verrait plus, à la tribune ou dans le conseil des ministres, des hommes d'Etat commettre de graves erreurs. Dans une des dernières sessions législatives, un orateur apprenait à la France qu'une flotte venait d'entrer... dans un port qui n'existe pas.

A tous ces travaux il faut en ajouter un plus difficile peut-être, à raison de la grande exactitude qu'il exige, et d'un intérêt immédiat pour la fortune des particuliers ; je veux parler du *cadastre*, véritables archives de la propriété. Un bon cadastre, cette garantie puissante de l'inviolabilité des héritages, est encore à créer, à compléter ou à refaire pour la plupart des communes de France. Ce fut un roi de Sardaigne qui, le premier, fit exécuter ce travail cadastral pour ses Etats du duché de Savoie, dans le commencement du XVIe siècle, et depuis il est toujours resté un modèle du genre. AL.

— Le docteur La Corbière, notre collègue, a envoyé à l'Institut Historique le discours qu'il a prononcé à la Société Phrénologique, le 8 janvier dernier, comme président de cette Société. Il se borne à repousser quelques imputations qu'on a faites à la phrénologie et ne pouvait, dans les limites où il a dû se renfermer, entrer dans la discussion des objections qu'on oppose aux idées des phrénologues... Quelle que soit par la suite l'issue de ce *procès* qui s'instruit depuis une trentaine d'années, et qui selon toute apparence n'est pas prêt à être

définitivement *jugé*, notre Société doit seulement enregistrer les nombreux écrits qui se publient de part et d'autre, car ils entreront nécessairement dans l'histoire de la phrénologie, soit qu'enfin cette science (réelle ou prétendue) vienne à être rangée parmi les systèmes que l'esprit humain élève sur des fondements peu solides, et qui finissent par s'écrouler, soit qu'il résulte, des nombreuses observations auxquelles les phrénologistes se livrent avec ardeur, des notions qui entreront dans le domaine des connaissances humaines et des vérités acquises.

Les personnes qui désireraient faire une étude de ces questions, après avoir lu les traités de Gall, de Spurzheim, des deux Broussais, de Bouillaud, de Fossati, etc., pourront examiner les objections contenues dans les écrits de MM. Lelut, Flourens, Leuret, etc.

Nous devons remercier M. le docteur Lacorbière de son empressement à adresser à la Société tous les ouvrages qu'il publie, et qui offrent généralement un véritable intérêt. Nous voyons dans ce soin une nouvelle preuve du zèle et du dévouement qu'il n'a cessé de témoigner pour les travaux de l'Institut Historique.

AL...

—L'ouvrage de M. Egger, intitulé *Latini sermonis vetustioris reliquiæ selectæ*, recueil publié sous les auspices de M. Villemain, ministre de l'instruction publique (1), a été dans le journal de *l'Institut Historique* l'objet d'un rapport dont l'auteur s'est plus occupé d'exposer ses propres idées sur les origines de la langue latine que de dire exactement ce qu'il y a dans le livre. Comme c'est cependant là ce qu'il y a de vraiment intéressant pour l'auteur, de vraiment utile pour les lecteurs de notre journal, je communique une partie du compte que j'ai rendu verbalement de cet ouvrage dans une des séances de la troisième classe ; je me tiens rigoureusement dans mon sujet, et par là j'espère, même en m'abstenant de toute discussion sur le mérite littéraire de l'ouvrage (2), en donner à tous une connaissance suffisante. Les *Reliquiæ latini sermonis*, après une préface courte et substantielle où l'auteur, M. Egger, explique l'objet et la forme de son livre, comprennent (p. 1 à 368), en soixante chapitres, non pas absolument tout ce qui nous reste d'anciens monuments de la langue latine, mais tout ce qui, dans ces vieux produits du travail des Romains, peut offrir quelque intérêt, soit quant au sens, soit quant à la langue. Après cela vient un appendice où sont divers documents historiques dont la traduction grecque nous est seule parvenue (p. 369 à 389) ; puis trois pages d'additions (p. 390 à 392), et enfin (p. 393 à 424) un *index rerum et verborum* rédigé avec le

(1) In-8° de XXII et 428 pages, Paris, 1843, chez L. Hachette, prix 7 fr. 50.

(2) L'amitié qui me lie à M. Egger m'empêche seule de dire de son ouvrage tout le bien que j'en pense.

plus grand soin, et au moyen duquel on peut retrouver immédiatement ce dont on a besoin, pour peu qu'on ait gardé le souvenir d'un mot ou d'une chose. Cet index contient plus de deux mille cinq cents articles.

Revenons en quelques mots sur ce qui fait le corps de l'ouvrage. L'ensemble en est, comme je l'ai dit, divisé en soixante chapitres; le premier, et en même temps le plus long de tous (p. 1 à 67), est une sorte de préface dans l'ouvrage même; c'est un recueil des fragments des plus anciens grammairiens latins : le premier auteur cité est Ælius-Stilon, dont Suétone fait un grand éloge dans son livre des *Illustres Grammairiens* (ch. II). Il florissait au commencement du Ier siècle avant notre ère. Après lui viennent Servius-Claudius (p. 14), Cornélius-Sisenna (p. 16), Santra (p. 18), Ælius-Gallus (p. 21), Aurélius-Opilius (p. 27), et dix autres encore tous compris entre Stilon et l'époque d'Auguste. « L'objet principal de notre livre, dit M. Egger (p. 1), étant de faire apprécier sur les monuments les progrès et les vicissitudes de la langue latine, nous avons cru qu'il serait bon d'introduire à cette étude par celle des premiers essais de grammaire chez les Romains. »

On ne peut que louer M. Egger de cette résolution qu'il était peut-être seul en état d'exécuter; les travaux qu'il a eu à faire comme maître de conférences chargé de la grammaire à l'Ecole Normale; les éditions qu'il nous a données de ce qui nous reste des deux plus grands grammairiens latins, Varron et Verrius, représenté par son abréviateur Flaccus, l'avaient préparé à ce travail aussi long que minutieux, et tous les esprits sérieux lui sauront gré d'avoir péniblement recueilli pour la première fois les principaux fragments de ces patients et obscurs travailleurs dont les noms sont à peine connus aujourd'hui.

Dans le chapitre deuxième commence à proprement parler la série des *restes de l'ancien langage latin* que nous promet le titre. Le chant des frères Arvales, qui remonte peut-être jusqu'à Romulus, quoique l'inscription qui nous l'a conservé ne soit guère que du IIIe siècle de notre ère, ouvre naturellement cette collection. Les fragments du *Chant des Saliens* cité par Varron, et qu'Horace déclarait inintelligible (epist. II, I. v. 86) le suivent; puis les fragments des lois et des constitutions royales, la première loi tribunitienne, les fragments des lois des Douze-Tables, les inscriptions du tombeau de Scipion et celles de la colonne de Duilius.

Tous ces monuments anciens, conservés soit par les grammairiens, soit par les inscriptions sur le marbre ou sur le bronze, s'étendent de l'époque de Romulus jusqu'à l'an de Rome 503, avant J.-C. 250. Ils sont donc antérieurs à ce qu'on peut nommer la littérature romaine, en prenant ce mot dans son sens ordinaire, comme représentant les *ouvrages en vers et en prose* écrits en langue latine dans l'intention de plaire aux hommes de goût : l'étude de celle-ci ne commence qu'au dixième chapitre (p. 105), avec les rares fragments de Fabius-Pictor, et un peu plus loin ceux de Livius-Andronicus, de Nævius, d'Ennius, de Cécilius, en un mot de tous les poëtes et écrivains de cette époque extrême-

ment remarquable par le mouvement des esprits, que quelques plaisanteries d'Horace nous ont habitués à mépriser, et dont il n'est pas moins à regretter que nous ayons conservé si peu de fragments et surtout si peu de monuments complets.

Après Ennius viennent les dernières inscriptions du tombeau des Scipion, les premières ayant été placées avant lui à leur ordre chronologique; puis les fragments si remarquables de Caton; ceux de Pacuvius; les fragments de discours du second Africain et de Caïus-Gracchus; la sentence de Minucius concernant les limites des Gennates et des Viturii; les fragments assez longs et bien caractérisés du poëte Attius.

Dans les cent soixante pages qui suivent et qui complètent la série des monuments latins, on trouve à leur ordre chronologique Lucilius et Labérius; un court fragment d'un poëme sur la bataille d'Actium retrouvé dans les ruines d'Herculanum et tout cousu de restitutions modernes; des lambeaux de trois oraisons funèbres; enfin des lois, des titres, des sénatus-consultes, des plébiscites, des décrets de toutes sortes. Le dernier de ces morceaux est le monument d'Ancyre ou le testament politique d'Auguste, dont M. Egger ne donne, à cause de l'incertitude où l'on est de la véritable teneur du texte, qu'une sorte de spécimen auquel on pourra d'ailleurs comparer la traduction grecque découverte dans les ruines d'Ancyre par W.-J. Hamilton, reproduite p. 384 à 389.

Le dernier chapitre, consacré aux fragments d'anciens textes littéraires, législatifs et autres, dont l'époque ne peut être déterminée avec certitude, n'est pas un des moins curieux, et c'est assurément un des plus variés de l'ouvrage. Les textes grecs qui le suivent terminent convenablement cet excellent livre.

Tel est en gros l'ouvrage dont M. Egger a doté les hommes qui s'intéressent à l'étude de l'antiquité et de la langue latine en particulier : il est facile de voir, par cet exposé, qu'il est aujourd'hui indispensable à tous ceux qui veulent connaître l'histoire de cette langue, et qui ont résolu de ne s'en rapporter qu'aux monuments certains et authentiques, et non aux billevesées étymologiques ou aux hypothèses dont les esprits superficiels se contentent si facilement. A ce titre, il importait de faire connaître aux membres de l'Institut Historique le contenu de cet ouvrage; c'est ce que j'ai tâché de faire le plus rapidement possible.

B.-J.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Congrès historique réuni au palais du Luxembourg, sous la présidence de M. Martinez de la Rosa; — *Discours et Comptes-Rendus des séances* (neuvième année, 1843); 1 beau volume in-8°. Prix : 6 fr. pour Paris, et 7 fr. 50 c. pour les départements et l'étranger.

Galerie des Contemporains illustres, par un Homme de Rien; 73e, 74e, 75e et 76e livraisons. En vente : MM. DE TALLEYRAND, DE BERZÉLIUS, le général BERTRAND. Sous presse : RESCHID-PACHA, CHARLES NODIER.

De l'enseignement libre et gratuit avec réponse à M. Martinez de la Rosa, par N. H. Cellier du Fayel, professeur à l'Athenée, directeur du journal Le Génie des Femmes, etc. ; brochure in-8°. Paris, 1844.

Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, publiées par l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Clermont-Ferrand, sous la direction de M. H. Lecocq, rédacteur en chef, professeur d'histoire naturelle. — Tome XVI, mai et juin 1843 ; broch. in-8°. Clermont.

Mémoire à consulter sur les chemins de fer en général et sur le système Jouffroy en particulier ; in-4°. Paris, 1844.

Revue de droit français et étranger, continuation de la Revue française et étrangère de législation, par MM. Fœlix, Duvergier et Valette. — Mars 1844.

Mancini, Introduzione della riforma penitenziara nelle Due Sicilie. 1 broch. in-8.

Giornale di scienze morali, legislative ed economiche, 1 broch. in-8.

Revue de droit français et étranger. 1 broch. in-8, t. Ier, 4me livraison,

Mémoire sur la question vinicole et sur l'impôt des boissons, considéré sous le rapport moral, par M. Lemesle, maire de Paimpol. 1 broch. in-8o. Paris.

Précis analytique des travaux de l'Académie royale de Rouen pendant 1843. 1 vol. in-8°.

Quelques mots à MM. les directeurs du chemin de fer de Paris à Versailles (rive gauche), par M. de Jouffroy. Broch. in-8°.

Rapport à l'Académie des Sciences de Naples, par M. Mancini, sur la réforme des prisons.

Rendiconto del adunanze e de lavori dell' Academia d'elle Scienze, sezione della Societa Reale Borbonica di Napoli. 1 broch. in-4°, t III, 1844.

Bulletin spécial de l'institutrice. 6e livraison, mars 1844.

Esprit moral et poétique du XIXe siècle, par Louis-Auguste Martin. 1 vol. in-8°, 1844.

Notice nécrologique sur Casimir Delavigne, par Calvi. Texte italien. 1 br, in-8°.

L'Abbazia di Chiaravalle. 1 broch. in-8°.

Rivista Europea. 2e année, n° 4, 29 février 1844.

Le secrétaire perpétuel, EUGÈNE GARAY DE MONGLAVE.

L'Administrateur-trésorier, A. RENZI.

MÉMOIRES

DIXIÈME CONGRÈS HISTORIQUE DE 1844,

TENU AU PALAIS DU LUXEMBOURG (1).

DISCOURS D'OUVERTURE DE M. LE COMTE LE PELETIER D'AUNAY, PRÉSIDENT.

Le premier devoir d'un historien est de bien apprécier les faits ; et pour cela il faut tâcher de se reporter à l'époque où ils se sont passés, de se bien pénétrer de l'esprit et des sentiments du siècle où ils se sont accomplis. Mais si vous jugez d'après le point de vue actuel des choses, ou si vous les faites entrer dans le cadre d'un système tout fait, vous ne pouvez en tirer que de fausses conséquences.

Je n'ai pas la prétention ni le moyen de vous faire un discours aussi brillant que celui que vous avez entendu l'année dernière à l'ouverture du congrès, je viens réclamer votre indulgence.

Sans remonter à l'origine des choses, nous pouvons dire que la politesse existe depuis longtemps, quoiqu'elle ait beaucoup varié dans sa forme, suivant la civilisation de chaque peuple; mais le but en était toujours le même. A l'époque où les hommes se sont réunis pour vivre ensemble, ils ont senti qu'ils se devaient des égards entre eux. Cette réunion était composée d'êtres forts et d'êtres faibles; ceux-ci avaient besoin d'être protégés; les autres ont dû nécessairement avoir recours à des formes douces et insinuantes pour soutenir et faire approuver leur droit de protection par les êtres faibles dont ils avaient besoin de s'entourer pour former une société. Si les hommes avaient la force pour eux, les femmes, par les soins empressés, les grâces qui les entourent, ont voulu obtenir la protection des hommes et chercher à diminuer en eux cette âpre rudesse que donne la force physique. Si les femmes se sont servi de leur bonté et de leur aménité pour adoucir la rudesse, de l'autre côté les hommes, pour obtenir des femmes un accueil favorable, ont pensé qu'il était nécessaire, pour faire reconnaître et admettre leurs droits, de faire des frais vis-à-vis d'elles; de là est née la politesse.

(1) Nos collègues connaissent déjà avec quel empressement M. le duc de Caze, grand-référendaire de la Chambre des Pairs, accorda l'année dernière une bienveillante hospitalité à l'Institut Historique dans le palais du Luxembourg pour y tenir son congrès. Cette année, en pareille circonstance, M. le duc a bien voulu donner à notre Société, dont il est un des membres les plus distingués, une preuve de générosité en se chargeant de toute la dépense qu'a occasionée la tenue du Congrès. Nous ne remplissons qu'un devoir en lui témoignant ici notre gratitude.

Une fois reconnue obligatoire à l'égard des femmes, les hommes ont reconnu qu'elle était nécessaire entre eux, qu'elle était un brillant vernis pour la société. Dès lors ils en conservaient une telle habitude qu'ils mettaient de la politesse vis-à-vis de leurs inférieurs; aussi a-t-on vu souvent des personnes qui venaient demander des faveurs être satisfaites du refus qu'elles avaient éprouvé par la manière douce et polie dont il avait été fait.

Le besoin d'être ensemble, le désir général de plaire aux dames, car ce sont particulièrement elles qui répandent du charme dans la société, ont fait établir ce que nous nommons la sociabilité. La politesse, généralement répandue dans le monde, a donné beaucoup d'influence à un supérieur envers son inférieur; ce dernier ressent en lui un sentiment de respect pour celui qui lui parle et cependant il se sent élevé, tandis que si vous prenez à son égard un ton dur et brusque, pareil au sien, il croit tout de suite que vous cherchez à le rabaisser, et vous perdez dans son esprit toute l'influence qu'il aurait pu ressentir, et qui l'aurait entraîné vers vous.

Les femmes ont senti qu'elles avaient besoin de politesse entre elles, mais celles qui joignent aux charmes de leur personne, aux grâces, à la finesse de l'esprit une politesse délicate et recherchée, obtiennent un grand empire sur les hommes, quelquefois aussi sur les autres femmes. Chez les peuples civilisés, la politesse et l'urbanité ne sont plus qu'une seule et même chose; de l'urbanité à la galanterie des hommes vis-à-vis des femmes il n'y a qu'un pas; je veux parler de cette galanterie respectueuse qui régnait autrefois dans le temps où un homme se trouvait honoré du regard de sa dame, qui faisait résonner dans son cœur tous les sentiments d'un grand et sublime dévouement. Les femmes exerçaient alors un grand empire sur ces hommes couverts de fer qui cachaient un cœur tendre et dévoué; ces hommes étaient dignes de suivre l'élan d'un cœur généreux. Voyez ce chevalier, aux genoux de sa belle, recevoir de ses mains une écharpe brodée par elle se relever le cœur plein de joie; entendez-le s'écrier : « J'ai donné mon âme à Dieu, ma vie à mon roi, je donne mon cœur à ma mie. » Cette galanterie, tout en changeant de forme, s'est longtemps conservée, tellement que Louis XIV, dans toute sa splendeur et sa gloire, n'a jamais rencontré une femme, de quelque rang, de quelque condition qu'elle fût, sans lui ôter son chapeau; qui aurait osé ne pas l'imiter? Cette politesse exquise des classes supérieures a eu et aura toujours une grande influence sur les classes inférieures, car elle élève ceux qui en sont l'objet.

Voyez quelle influence ont ces femmes qui vivent dans le grand monde; habituées à l'aisance, à toutes les recherches que le luxe peut leur procurer, elles pensent aux malheureux; le sentiment de la charité n'est pas étouffé dans leur cœur. Voyez ces dames venir à pied, ou descendre d'une voiture publique; entrez dans ces maisons qui sont le refuge de ces femmes impudiques, écoutez la manière dont elles leur parlent, pour réveiller en elles quelques sentiments de vertu. A la première parole, si elle ne partait pas d'un cœur pur et charita-

ble, dite d'une manière douce et polie, elle serait repoussée avec aigreur et dureté; elle est tranquillement écoutée, redite encore avec une douceur pleine de charmes, avec l'expression d'un cœur sensible; cette femme impudique tremble, elle baisse les yeux devant la vertu, ce qu'elle n'aurait pas fait dans toute autre circonstance.

Sans les femmes point de civilisation; ce sont elles qui ont adouci nos mœurs, ont amené ces formes douces et polies; c'est à elles que nous devons d'avoir perdu le ton dur et brusque. En donnant aux hommes le désir de leur plaire, elles ont souvent fait sortir d'un être qui n'aurait rien été, livré à lui-même, un homme de talent et de génie.

Il est important de remarquer qu'il n'existe vraiment de sociabilité que dans les pays où les femmes tiennent le sceptre de la société; cette douceur, cette finesse qu'elles savent répandre dans la société, excitent et font naître dans le cœur des hommes non-seulement le désir de leur plaire, mais encore de mériter leur estime par de grandes et nobles actions. Reprenez votre empire, mesdames, conservez-le avec soin; sous lui, les Français étaient regardés comme le peuple qui avait la politesse la plus recherchée, savait tenir une conversation vive et agréable; c'est à vous de nous renvoyer à cet ancien temps, c'est à vous que nous devrons d'être recherchés par les autres peuples, pour notre caractère aimable, spirituel, vif et léger.

DISCOURS DE CLOTURE

DU DIXIÈME CONGRÈS HISTORIQUE.

Chargé de résumer les travaux du dixième congrès de l'Institut Historique de France, je vais dans une esquisse rapide rappeler fort mal ce qu'on a dit si bien. A défaut d'autre mérite, j'aurai celui d'être court.

Notre président, M. le comte Le Peletier d'Aunay, a ouvert le congrès en traitant de l'*Origine et des avantages de la politesse.*

Dans notre siècle métallique et positif, il faut bien le dire, la politesse s'en va. On calcule aujourd'hui ce que vaut un compliment, ce peut rapporter une prévenance. L'aristocratie de l'argent, qui a remplacé l'aristocratie nobiliaire, nous a fait ce que nous sommes. Il appartenait au représentant d'une des premières maisons de France de rappeler à qui de droit cette vérité éternelle qui prend sa source dans la vanité même du cœur humain : la politesse grandit, en le faisant aimer, celui qui semble vouloir descendre. Les dames, plus que nous encore, doivent regretter ces temps chevaleresques où elles étaient reines partout, et Louis XIV, en ne parlant que chapeau bas à une femme, quelle que fût

d'ailleurs sa condition, semblait vouloir, par son exemple, arrêter la décadence de la politesse française, tandis que le grand Colbert, financier par-dessus tout, aurait cru compromettre sa dignité s'il se fût levé devant une duchesse. Aussi ce ministre reçut-il un jour une sévère leçon. La femme d'un intendant sollicitant de lui une grâce, Colbert la lui accorda avec sa brusquerie ordinaire : « Merci, deux fois merci, monseigneur, s'écria la solliciteuse, d'abord pour la « grâce que vous venez de m'accorder, et puis pour la mauvaise grâce avec la« quelle vous me l'avez accordée... qui me dispense de toute reconnaissance ! »

La thèse posée par notre président ne devait point trouver ici de contradicteurs, et si M. Cellier du Fayel a cru pouvoir, dans une séance suivante, nous faire observer que Louis XIV, le chapeau à la main, restait couvert d'une énorme perruque, on n'a pu admettre un instant que M. Cellier du Fayel, l'un des plus ardents défenseurs du beau sexe, ait voulu, à propos de perruque, jeter un blâme sur la politesse du grand roi.

Appelé le premier à la tribune pour exposer l'*Histoire financière de la France depuis Sully jusqu'à nos jours*, M. H. Prat, dans cette grave question, qui semble exclure la forme oratoire pour se renfermer dans la logique des chiffres, a su cependant, dans une improvisation brillante, captiver l'attention des personnes les plus étrangères aux problèmes financiers, sans que sa thèse pour cela perdît rien de sa portée.

M. Prat, en se bornant aux trois grandes époques dont Sully, Colbert et Law furent l'expression, nous a représenté d'abord le ministre de Henri IV s'occupant en bon père de famille à mettre un terme au gaspillage des finances, qui caractérisait le seul mode administratif sous le règne du dernier des Valois. Sully, pour combler le déficit du Trésor, conseilla à son maître de convoquer l'assemblée des notables, sans s'inquiéter des atteintes que pouvait porter à la prérogative royale cette même assemblée sous laquelle Henri IV vint se mettre en tutelle, conservant toutefois son épée au côté ; le ministre se servit des notables, en qui le peuple avait confiance, pour assumer sur eux la responsabilité des mesures rigoureuses qu'il était obligé de prendre afin de combler le déficit et de pourvoir aux besoins du moment. Sully, qui considérait l'agriculture comme les mamelles de l'Etat, ne se préoccupa que de l'agriculture, et, lorsqu'il eut rétabli l'ordre dans les finances, tout son génie se porta vers l'épargne, sans faire attention que les millions qu'il entassait à l'Arsenal n'étaient qu'un argent mort qui, dans la circulation, eût servi puissamment aux progrès de l'industrie. M. Prat, tout en rendant justice à Sully, a cru néanmoins, eu égard à la probité financière telle que nous l'a faite le baron Louis, pouvoir deverser un quasi-blâme sur certaines réductions qu'il fit subir aux créanciers de l'Etat, réductions que, dans notre purintaisme actuel, nous flétririons du nom odieux de banqueroute.

Puis, M. Prat nous a peint a grands traits Colbert se tournant vers l'industrie et affranchissant la France du tribut qu'elle payait à l'étranger. Le système des

prohibitions douanières, dont l'origine remonte à Colbert, a conduit l'orateur à rechercher quel pouvait être leur danger pour la prospérité des Etats.

Passant ensuite au Système de Law, M. Prat nous amène à la spéculation, ou, pour trancher le mot, à l'agiotage, qui prit naissance sous la Régence. Tout en reconnaissant les funestes effets du système, M. Prat s'est attaché à réhabiliter Law, qui ne ne fut pas, comme on le croit communément, un audacieux aventurier et un génie sans prévision et sans portée. La maison de Law, si calomniée aujourd'hui, était ce que sont nos banques les plus sagement administrées sous la surveillance active du gouvernement. Mais sa prospérité même la perdit. Pour assurer les bénéfices de ses associés, Law voulut intéresser le Trésor dans ses spéculations; le Trésor obéré accepta avidement l'offre qui lui fut faite, à la condition que Law rétablirait son crédit, et Law, contrôleur général des finances, obligé alors d'inonder la France de son papier-monnaie, vit bientôt son papier déprécié, et l'épouvantable banqueroute qui en fut la suite inévitable força l'Ecossais à fuir en criminel un pays qui naguère le proclamait sa providence. Law, qui avait eu dans ses mains tout l'or de la France, mourut pauvre à Venise.— Les fripons prévoient toujours les catastrophes;— aussi Law ne doit-il pas être rangé dans la classe de ces misérables qui sont les fléaux des gouvernements qui les emploient, et lèguent sans honte leur mémoire à l'exécration de la postérité.

M. Delépine a pris ensuite la parole pour combattre, non les faits, mais les conclusions de M. Prat, qui a jugé Sully et Colbert sans tenir compte de la situation financière de la France à leur époque. Préoccupé par les idées actuelles de l'école anglaise, a dit M. Delépine, M. Prat a presque flétri le système d'épargne de Sully et le système de prohibition de Colbert. Mais, sous Henri IV, le vieux levain de la Ligue fermentait encore, les grands vasseaux imposaient leurs conditions au souverain; il fallait toujours être prêt à la guerre, et les seules ressources de Sully étaient alors l'épargne, pour faire face à l'ennemi du dedans et du dehors.

Sous le règne absolu de Louis XIV, la France avait besoin d'industrie et de commerce; il lui fallait une marine, et Colbert dut interdire l'importation pour protéger notre industrie naissante, qui ne pouvait lutter avec celle de l'Angleterre, de Venise et des Etats-Unis.

M. Cellier du Fayel, reconnaissant dans le tableau de M. Prat trois noms correspondant aux trois points de vue économiques : — Sully, l'homme d'ordre, se préoccupant de l'agriculture; — Colbert, l'homme aux grandes conceptions, créateur de l'industrie; — et Law, l'homme de la spéculation quelque peu aventureuse; — est venu exprimer le désir qu'un orateur se chargeât de préciser la somme de bien-être physique et moral résultant de l'application de ces divers systèmes; « car, a-t-il ajouté, il ne suffit pas de posséder « beaucoup et de dépenser de même : ce qui constitue la richesse et la pro-

« spérité réelle, c'est la dépense sagement entendue, toujours faite à propos ;
« c'est l'ordre pour tous et au profit de tous. »

Dans la séance suivante un orateur étranger à l'Institut Historique est venu répondre à cet appel.

M. Augier s'est d'abord attaché à justifier Sully du reproche d'avoir, dans les réductions, fait quelque chose d'approchant à une banqueroute, car Sully n'avait anéanti que les créances frauduleuses, résultat de ce que l'on appelait déjà le *pot-de-vin*.

L'orateur nous a ensuite montré Colbert suivant en tout les traditions du ministre de Henri IV, et jusqu'à son système d'emprunt à courte échéance.—Abordant ensuite la question de savoir quelle avait été l'influence des divers systèmes financiers pour le bien-être physique et moral des peuples, M. Augier, cherchant une mesure fixe pour évaluer leurs résultats, a pris, comme Sully, le setier de blé (1 hectolitre 56 litres), qui, dans les temps de prospérité, doit acheter le demi-marc d'argent pur et payer l'impôt du chef de famille (le terme moyen pour chaque famille étant de cinq individus et demi).

Armé de ce thermomètre financier, ce jeune économiste est venu nous dire : Sous Sully et Colbert on payait 1 setier, sous le ministère de la Pompadour et de la marquise de Prie on en payait 5 ; pendant la tourmente révolutionnaire il est impossible de rien fixer à cet égard ; mais sous l'Empire on en payait 3, sous la Restauration 5, et maintenant nous en payons 7. Or, comme, pour chaque famille, le terme moyen de ce qui reste, tout frais de culture faits, est de 10 setiers, il s'ensuit que, sous Sully et Colbert, l'impôt enlevait la dîme de ce qui restait à la famille pour vivre, et maintenant l'impôt en engloutit les sept dixièmes.

Ces appréciations rigoureuses, faites par un homme spécial, par l'auteur de l'*Histoire du Crédit public*, démontrent mieux que des panégyriques la supériorité financière de Sully, qu'on doit juger toujours sur ses Mémoires, mais, comme nous l'a fait observer M. Augier, sur ses Mémoires imprimés avant 1707, toutes les autres éditions ayant été altérées par les Jésuites, qui poursuivirent le huguenot jusque dans la tombe.

M. Cellier du Fayel est ensuite venu développer ce thème si intéressant et dont il a fait une étude approfondie : *Quelle a été l'influence des femmes sur la civilisation?*

Prenant la femme à la création (on ne pouvait guère remonter plus haut), M. Cellier du Fayel a établi que, si elle est inférieure à l'homme par la force musculaire et par l'intelligence réfléchie, elle lui est supérieure par les instincts, par l'imagination, par les sentiments, et par l'intelligence perceptive.

Après nous avoir montré la manifestation de l'influence de la femme comme étant parallèle au développement de l'enfant et de l'homme social, M. Cellier du Fayel est venu confirmer sa thèse en nous faisant parcourir rapidement les différentes périodes de la civilisation chez les peuples les plus célèbres de l'anti-

quité. Puis, jetant un coup d'œil rapide sur les temps modernes, il a proclamé le christianisme comme étant la véritable loi de progrès et de moralisation pour les femmes et par les femmes. Et il est arrivé à cette conclusion : « Toute civi-« lisation est impossible ou fugitive sans le concours franc, loyal et dévoué « des femmes. — Leur vertu donne le bonheur. — Représentant de Dieu sur « la terre en accomplissant fidèlement la belle et grande mission qui lui a été « départie, la femme commande le respect de tous, et, bien plus, par un juste « sentiment de reconnaissance, chacun la proclame seconde providence de « l'humanité! »

Vivement applaudi par les dames qui, ce jour-là, composaient la majorité du congrès, et par nous tous aussi qu'entraînait dans ce moment l'influence de la femme, M. Cellier, en descendant de cette tribune, a pu jeter un coup d'œil de défi aux grognements de ces maris moroses qui prétendent, eux, que la femme ne se distingue que par sa ténacité piaillarde et son entêtement.

M. L. Miquel y Roca est venu ensuite, l'histoire à la main, confirmer les théories générales de M. Cellier du Fayel. En entendant ce discours remarquable par son élégance et par sa pureté, nous avons dû être fiers de reconnaître que notre langue diplomatique et sévère peut, comme la langue castillane, riche et flexible, colorier une des plus belles pages de l'histoire espagnole. M. Miquel y Roca a jeté dans le plateau des femmes, qu'avait fait déjà pencher M. Cellier du Fayel, toute la gloire d'Isabelle et la découverte d'un nouveau monde. Mais dans ce tableau animé, tout brillant d'or, de gloire et de soleil, le philosophe impartial et rigide aurait peut-être voulu que M. Miquel y Roca n'eût pas oublié les fers de Colomb et les doléances de Las Cases.

M. Delépine est monté ensuite à la tribune, bravant le sort d'Orphée, pour combattre corps à corps M. Cellier du Fayel, qu'il a accusé de s'être fait l'éditeur responsable des femmes. « Cette prééminence que vous leur accordez, « a-t-il dit, n'est qu'un véritable sophisme. Si toute transformation sociale « vient de la femme, vous les rendez donc responsables des vices et des désor-« dres de la société? » Puis, ouvrant à son tour l'histoire, M. Delépine s'est attaché à ruiner les arguments de M. Miquel y Roca, en nous montrant la femme, chez les peuples les plus heureux et les plus sages, toujours soumise de fait par les mœurs et de droit par la législation.

Lorsqu'il s'agit des femmes, l'histoire, à ce qu'il paraît, peut, comme le son des cloches, nous faire entendre tout ce que nous avons dans l'imagination.

M. Cellier du Fayel a répondu à M. Delépine que le bien social est l'ouvrage des femmes, et que le mal ne doit être attribué qu'à l'homme, et pour le prouver il s'est appuyé surtout sur les avantages que les femmes ont procurés à la société depuis que le christianisme les a émancipées.

Tout en reconnaissant mon incompétence dans cette grave question, j'ai cru, en ma qualité d'archéologue, devoir justifier l'antiquité, accusée par les orateurs précédents d'avoir tenu la femme sous le joug d'un esclavage brutal, ou

citant l'ancienne Egypte, où les femmes étaient souveraines maîtresses, de telle sorte que Diodore a pu croire que dans ce pays les hommes n'étaient que leurs esclaves ; en parlant de la condition des femmes celtes, qui, au dire de tous les auteurs, commandaient impérieusement leurs maris; en exhumant les anathèmes des Pères de l'Église contre les femmes en général, ce qui doit faire supposer que, dans les commencements du christianisme, les docteurs ne voulaient rien moins que son émancipation; j'ai cru pouvoir conclure que chez tous les peuples guerriers et agriculteurs la femme a toujours été respectée et vénérée, quelle que fût la croyance religieuse à son égard, et que, bien avant que le christianisme ait proclamé l'immortalité de son âme, la femme s'était émancipée elle-même. En effet, voyez au moyen âge le respect qu'on avait déjà pour la femme, avant que le concile de Mâcon n'eût décrété, à une majorité de sept voix, qu'elle était un animal intelligent, et lorsque le grand saint Thomas d'Aquin voulait à toute force que la femme ne fît pas partie de l'humanité.

Notre collègue M. Galoppe d'Onquaire a terminé la seconde séance en nous lisant une pièce de vers sur l'*Influence de la femme*. Le poëte s'est attaché à réhabiliter la femme réelle et la femme mithologique. L'Institut Historique, impassible comme l'histoire dont il est appelé à fouiller les arcanes, n'est guère habitué au langage métrique, autrement dit le langage des dieux. Cependant il n'a pas eú à se repentir d'avoir fait fléchir la sévérité de ses statuts en faveur de M. Galoppe d'Onquaire.

Dans la troisième séance du congrès, M. Philippi, de Berlin, membre de notre Institut, nous a lu un savant mémoire ayant pour titre : *De l'Influence des langues germaniques sur les langues romanes*. M. Philippi, dans une question aussi aride, n'a pas trouvé de contradicteurs ; car d'abord il eût fallu être aussi savant que lui dans les recherches philologiques, et en outre s'être préparé à l'avance à soutenir une controverse à laquelle, nous devons le dire, peu de personnes auraient pris part.

M. Masson, docteur en droit, nous a lu ensuite un mémoire sur l'*Origine de l'autorité maritale dans la législation française*. Après avoir suivi le développement de cette autorité depuis son origine jusqu'à nos jours, après avoir retrouvé dans des lois du moyen âge, dont nous ne soupçionnions pas même l'existence, l'esprit de l'article 213 de notre Code civil qui proclame l'obéissance de la femme à l'égard du mari, notre savant collègue à cru devoir flétrir cet article comme étant un reste de barbarie qui fait tache dans notre législation.

M. Cellier du Fayel est venu soutenir, à notre grand étonnement, l'art. 213. Le spirituel professeur n'a vu, lui, dans cet article barbare, que la constatation d'un fait, savoir : que la femme n'est pas aussi forte que l'homme, physiquement parlant, et que, si l'homme lui doit aide et protection, il est juste que la femme à son tour lui rende respect et obéissance.

M. Cellier du Fayel aurait pu ajouter qu'aucun article du Code pénal ne venant consacrer l'article 213 du Code civil, la femme n'est passible, lors-

quelle s'affranchit de l'obéissance qu'elle doit à son mari, que des reproches de celui-ci, et, dans nos mœurs, ce ne sont pas généralement les maris qui s'avisent de quereller leurs femmes.

M. Masson est remonté à la tribune pour maintenir les principes qu'il avait émis en les présentant sous un nouveau jour, et, comme il semble que l'art. 213 du Code civil soit un article complétement tombé en dessuétude, M. Masson a pu l'attaquer comme M. Cellier a pu le défendre, sans que notre président ait craint un instant qu'on accusât ici l'Institut Historique de s'immiscer dans la révision des lois, et par conséquent d'entrer dans le domaine de la politique.

M. de Brière a ouvert la quatrième séance en lisant un mémoire *Sur la dignité royale et sur ses insignes.* Le savant archéologue, en invoquant le témoignage de l'antiquité et le mode d'élection chez les Egyptiens, nous a représenté les rois considérés partout comme les représentants de la Divinité, à laquelle ils rapportaient toujours leur puissance et souvent même leur origine. Puis il s'est attaché à rechercher l'origine les symboles de la royauté chez tous les peuples de la terre.

M. Hamont, observateur exact et voyageur consciencieux, est ensuite monté à la tribune pour lire un mémoire sur l'*Histoire de l'agriculture ancienne et moderne en Egypte.* Sans se borner, comme les stériles savants, à dire ce qui fut et ce qui est, M. Hamont, naguère encore chargé de l'Ecole d'Agriculture en Egypte, après avoir étudié sur les lieux, est venu nous dire, avec toute l'autorité d'une longue expérience, que la culture du coton blanc et du coton nankin, comme aussi celle du sésame, de l'indigo, du riz et de l'opium, n'est pas dévolue exclusivement à l'Egypte, et que cette culture serait non-seulement possible, mais encore prospère, dans les provinces méridionales de la France, dans la Corse, et surtout en Algérie.

Sur une observation de M. Onésime Leroy, une vive discussion a eu lieu sur la proposition de M. Hamont.

M. Delépine s'est élevé avec force contre la culture du sésame dans nos provinces méridionales, comme portant un coup mortel à la culture des oliviers. En effet, a dit l'orateur, la culture du sésame, déjà introduite dans la Provence et dans le Languedoc, a ruiné les propriétaires. La graine de sésame produit une huile de même goût que celle de l'olive; dans le Midi on mélange ces deux huiles; or, comme l'huile de sésame nous arrive à flots de l'Inde et de l'Egypte, cette huile, dont on devrait défendre l'importation, ne sert qu'à enrichir la fraude en dépréciant les produits de notre sol. Bien plus, a ajouté M. Delépine, la culture du sésame en France ruinerait encore les départements du Nord, où l'on cultive l'œillette et le colza.

M. de Grandval a pris la parole à son tour pour appuyer, au nom des propriétaires du Nord, l'opinion de M. Delépine. M. Hamont allait répondre lorsque la discussion a été arrêtée par notre président, qui a pensé que le Congrès avait seulement à s'occuper d'histoire et nullement d'économie politique,

La discussion sur l'histoire de la dignité royale et de ses insignes a été alors reprise; et je suis venu pour chercher à préciser la différence que les anciens mettaient entre le *basileus*, c'est-à-dire le roi légitime, et le *tyrannos*, autrement dit l'usurpateur, différence qui avait échappé à M. de Brière.

Mon savant confrère pense que les rois légitimes d'Egypte étaient nommés seulement par les prêtres, et cela d'après le témoignage de Synesius; j'ai cru pouvoir combattre son opinion en opposant à l'autorité de Synesius l'autorité de Diodore, qui nous dit qu'après leur mort les rois étaient jugés par le peuple. Le peuple n'était donc pas esclave sous les Pharaons comme le prétend M. de Brière. Si le peuple qui juge les rois n'est pas un peuple esclave, pouvons-nous admettre que ce même peuple, lors de l'élection des rois, fût à la place d'honneur seulement pour applaudir celui qu'auraient élu les prêtres? Je me suis attaché ensuite à rechercher l'origine des principaux insignes de la royauté, tels que le sceptre, la couronne, la main de justice et le globe, sous un autre point de vue que M. de Brière, et j'ai pu tirer la même conclusion que mon savant confrère, savoir que les symboles royaux ont été primitivement des symboles de la Divinité.

Cette discussion ayant été reprise dans la cinquième séance, M. Masson est venu nous parler de la cérémonie du sacre. Le sacre, nous a dit M. Masson, conférait au roi la dignité ecclésiastique de diacre, comme l'atteste Belforet. Ce qui nous prouve que le christianisme a mis l'autel sur le trône; car le sacre ou l'initiation chez les Egyptiens conférait aux rois la souveraineté sacerdotale, souveraineté que s'arrogèrent aussi les empereurs romains.

M. Cellier du Fayel a soutenu ensuite que toute autorité légitime émane directement de Dieu; M. Savagner a prétendu qu'elle n'a pu venir que du peuple. M. Delépine a vivement appuyé les conclusions de M. Savagner. Je suis venu, afin de concilier ces ardents adversaires, prouver, l'histoire à la main, que dans l'antiquité l'autorité légitime était regardée comme venant directement de Dieu, que les rois étaient rois *par la grâce de Dieu*, lorsque Dieu avait manifesté sa volonté par la voix du peuple; les papes de la primitive Eglise ne se disaient papes *par la miséricorde divine* que parce que le peuple les avait élus. D'où cet adage dont l'origine se perd la nuit des temps : *Vox populi, vox Dei.*

L'honorable M. Villenave vous a lu ensuite la première partie d'un mémoire sur l'*Histoire des académies depuis leur origine jusqu'à nos jours*. Tout en conservant à l'histoire sa forme sévère, M. Villenave a su éviter le style empesé des académiciens et donner à sa narration une allure franche, vive et pittoresque, même en parlant des lourdes universités. En jetant à pleine main le sel attique sur les fades agrégations de troubadours et de savants au moyen âge, M. Villenave nous a prouvé que les études sérieuses ne fanent pas l'esprit, et que le corps peut se casser sans que l'intelligence vieillisse.

Enfin, je suis venu allonger la séance en développant à ma manière cette

question : *Quelle était la constitution politique des Égyptiens sous les Pharaons ?*

A l'ouverture de la sixième séance, la parole a été donnée à M. Villenave pour la lecture de la seconde partie de son mémoire. M. Villenave nous a fait l'historique de nos académies actuellement existantes, les prenant à leur berceau, c'est-à-dire au cabaret ; il les a suivies jusqu'au palais de l'Institut, et sans passion il a pesé la valeur de ces académies autour desquelles rôdent tant de solliciteurs encouragés par l'usage antique et solennel qui veut qu'à défaut d'habit noir pour faire des visites le mérite reste consigné à la porte : car les immortels sont hommes avant tout.

M. Miquel y Roca a demandé la permission de communiquer au Congrès une note, traduction littérale d'un vieux manuscrit conservé dans la bibliothèque de l'Escurial, de laquelle il résulterait que Sertorius aurait eu le premier l'idée de fonder en Espagne une université et une académie.

La discussion étant ouverte sur le mémoire de M. Villenave, M. Delépine a pris la parole non contre le mémoire, mais contre l'Académie Française, académie inutile, qui se laisse traîner à la remorque par l'usage, et qui, Pénélope littéraire, fait et défait quotidiennement son interminable dictionnaire.

M. Savagner, s'élevant de son côté contre la léthargie académique, n'a vu dans le mystère dont s'enveloppent les corps savants constitués (l'Académie des Sciences exceptée) qu'un moyen honnête de cacher leur nullité. M. Savagner voudrait avec raison que les savants rétribués fussent bons à quelque chose, s'occupassent sérieusement de faire marcher la science, et qu'ils osassent enfin affronter le grand jour, en devenant un centre d'action pour les travaux littéraires et scientifiques de la France.

M. Cellier du Fayel, qui n'est pas académicien et qui même ne sollicite pas pour le devenir, est monté à la tribune afin de défendre l'Académie Française qui venait d'être criblée par la verve caustique de M. Delépine. Tout en reconnaissant d'abord que l'Académie dans son dictionnaire pourrait être plus exacte et plus explicite, à propos du mot *chat*, par exemple, qu'elle définit : un animal domestique qui attrape les souris et les rats, M. Cellier l'a justifiée du reproche de ne pas faire marcher la langue de l'Institut aussi vite que la langue des salons, où l'argot du *tapis franc* a déjà reçu, grâce à M. Eugène Sue, le plus favorable accueil. L'orateur engage même l'Académie Française à ne pas donner droit de bourgeoisie au mot *chouriner* (voler), usité à la halle et dans le grand monde, et à ne pas permettre que l'homme sérieux dans le malheur puisse s'écrier, comme le dandy qui a perdu son argent à l'écarté : Quel *trimar* (chemin) affreux que la vie !

La discussion sur *la Constitution politique des Égyptiens sous les Pharaons* étant à l'ordre du jour, M. de Brière a combattu quelques-unes de mes allégations, et il est résulté de son discours que nous n'étions pas tout à fait d'accord. M. Delépine m'a accusé d'avoir présenté comme le plus beau des gouverne-

ments celui où, pour maintenir l'ordre, on excluait le bavardage, et comme j'avais eu le malheur de dire qu'un empire ne repose sur des bases solides que lorsqu'il s'appuie sur une seule idée religieuse et sur un seul principe politique, et que pour le maintenir en paix on a besoin nécessairement et d'une inquisition religieuse et d'un inquisition d'Etat, M. Delépine m'a jeté l'anathème, au nom de la liberté, pour avoir osé exprimer cette pensée.

J'ai dû répondre à M. Delépine que mon intention n'avait été nullement ici de m'occuper de politique, et que, loin de présenter le gouvernement égyptien comme un gouvernement modèle, je ne le considère bon, tout au plus, qu'à régir les très-pacifiques Chinois. Quant à M. de Brière, je lui ai opposé du latin au latin, du grec au grec, de l'hébreu à l'hébreu; nous avons réciproquement invoqué Diodore, Synésius, Strabon, Marcellin, Plutarque et la sainte Bible, et, dans ce combat acharné entre deux archéologues, on aura dû remarquer avec plaisir que les deux adversaires se sont retirés aussi contents de leur confrère que d'eux-mêmes.

Un mémoire présenté par madame Maury, sur l'*Origine des grandes compagnies au moyen âge*, a, malgré les tâtonnements du lecteur (cependant j'ai fait de mon mieux), enlevé tous les suffrages. Madame Maury, en nous disant tout ce qu'on peut savoir sur les gesates du moyen âge, a cru, par modestie, ne devoir se poser que comme questionneuse devant des savants, et cependant les savants, n'ayant rien à reprendre ni rien à ajouter, ont pris la modestie de madame Maury pour une malice.

Dans la dernière séance, M. Miquel y Roca a lu les mémoires de deux de nos confrères, MM. Guinoyseau et Brillouin, sur la question : *Quel est le peuple dont l'origine remonte à la plus haute antiquité?* Si les recherches les plus savantes, les conjectures les plus ingénieuses, les hypothèses les plus séduisantes pouvaient amener à la solution de ce problème insoluble, M. Brillouin l'aurait résolu; mais malheureusement, comme il nous est aussi difficile de dire avec certitude que les Chinois sont antérieurs aux Egyptiens que d'affirmer avec raison que la Seine est plus vieille que le Tibre, M. Brillouin s'est jeté dans une tentative impossible. N'oublions pas, cependant, que c'est en cherchant la quadrature du cercle qu'Hippocrate trouva ses fameuses lunules. L'auteur du mémoire eût été plus heureux en s'appliquant à déterminer quel est le peuple dont la civilisation (et non pas l'origine) remonte à la plus haute antiquité. Mais, il faut le dire, la faute en est à la question, qui a été mal posée.

M. le docteur Maigne a recherché ensuite les influences exercées sur la durée de la vie humaine par le climat, les habitudes et le tempérament. Le savant professeur, en mettant la physiologie à la portée de tous, a fini, par une leçon utile, des discussions qui souvent n'ont été que brillantes.

Si, dans ces luttes tantôt froides et tantôt animées, les membres de l'Institut Historique ont eu parfois besoin d'indulgence, l'indulgence ne leur a pas manqué, et, battants ou battus, on leur rendra au moins cette justice qu'en es-

sayant de frotter leurs cailloux pour faire jaillir des étincelles, ils ont eu le bon esprit de ne pas se les jeter à la tête.

CAMILLE DUTEIL,
Membre de la quatrième classe de l'Institut Historique.

SUR L'AGRICULTURE CHEZ LES ÉGYPTIENS (1).

Dans une de vos dernières séances vous avez bien voulu me permettre de dérouler sous vos yeux le tableau de l'agriculture en Égypte.

J'ai esquissé devant vous, à longs traits, les principales opérations rurales d'un des plus anciens peuples de la terre. Si ce travail vous a paru offrir quelque intérêt, je vous demande la permission de poursuivre mon œuvre, de compléter le tableau que j'ai commencé sous vos auspices.

Parmi les plantes les plus utiles à l'Égypte, le riz occupe une des premières places; il doit être considéré comme formant la base de la nourriture des populations qui vivent sur les bords du Nil.

Le riz que cultivent actuellement les Égyptiens a été importé des Indes sous les califes arabes, lorsque ceux-ci se sont rendus maîtres du pays.

Deux grands districts de la Basse-Égypte, ceux de Rosette et de Damiette, sont renommés pour la supériorité de leur riz.

En général, on pense que les terres à riz rendent six fois plus que les terres à blé.

C'est vers la fin d'avril ou le commencement de mai que les *fellahs* sèment le riz.

La terre destinée à le recevoir a été labourée, puis égalisée, puis enfin divisée en petits carrés où l'eau du Nil a séjourné pendant six semaines.

Les semences, avant d'être jetées sur le sol, ont subi une préparation qui doit activer la végétation. Cette préparation consiste à placer les graines de riz dans l'eau pendant quelques jours, Pour cela on se sert d'une espèce de sac fait avec des feuilles de dattier qu'on fixe, à l'aide de cordes, sur les rives du fleuve, de ses canaux, où ils plongent entièrement. Il est positif que cet usage contribue puissamment au développement de la plante.

Le riz se sème à la volée, immédiatement après le retrait des eaux, lorsque la terre offre une consistance de bouillie.

Quand il est parvenu à une hauteur de dix ou de douze centimètres environ, les Égyptiens éclaircissent les carrés, et repiquent sur d'autres terres les pieds de riz qui se trouvaient en trop sur les premières.

(1) Ce mémoire fait suite à celui inséré dans la 11 6e livraison.

Depuis l'époque des semailles jusqu'à celle de la moisson, le terrain ensemencé de riz doit être constamment humecté. Il faut, disent les Égyptiens, que ce végétal ait les pieds dans l'eau et la tête au soleil.

Aussi les rizières ne peuvent-elles être établies que dans les lieux les plus bas, ceux où il est facile de faire arriver l'eau. Voilà pourquoi il n'en existe pas dans la Haute-Égypte.

C'est donc aussi une plante d'été que le riz, et comme l'inondation a totalement cessé lors de ses semailles, on se sert, pour amener l'eau sur les rizières, de machines hydrauliques : les puits à roues dont j'ai déjà eu l'honneur de vous entretenir.

Dans les premiers jours d'octobre, le riz est mûr; son épi, de couleur jaune, a atteint une longueur de huit ou neuf centimètres.

Les tiges du riz, quand la distribution des eaux a pu se faire d'une manière continue, s'élèvent ordinairement à une hauteur de deux mètres à peu près.

On les coupe avec une faucille, et des enfants ou des femmes les transportent sur une aire dans le voisinage des champs ou des habitations.

Pour séparer le grain de son épi, les Égyptiens opèrent comme pour le blé et l'orge, c'est-à-dire qu'ils font passer sur les gerbes de riz l'espèce de fauteuil armé de rondelles tranchantes dont j'ai fait mention. Mais là ne se bornent pas les opérations de l'agriculteur égyptien; le riz ainsi préparé est encore pourvu d'une pellicule épaisse dont on doit le débarrasser pour le livrer à la consommation. Le procédé en usage pour effectuer cette séparation se nomme *mondage*, et le mondage, en Égypte, s'exécute aujourd'hui de deux manières.

Avant de le monder, il importe que le riz soit extrêmement sec; aussi, pour atteindre la siccité la plus complète, les indigènes exposent-ils le grain au soleil, sur la terre ou sur les terrasses des maisons.

Plusieurs fois dans la journée, des manœuvres, les pieds nus, passent sur la couche de riz en traînant les jambes de manière à former de longs sillons continus et à retourner le grain, pour que de toutes parts il soit en contact avec la lumière, avec la chaleur.

Cela terminé, on passe au mondage. Le plus anciennement connu est très-simple. Dans une espèce de stalle se trouve un manège en bois ainsi composé : d'un gros rouleau épais, long de deux mètres et demi à peu près, partent, dans une direction perpendiculaire, trois ou quatre pièces de bois ou bras d'une même longueur.

Chacun de ces bras porte à ses extrémités un pilon; c'est un morceau de fer cilyndroïde, arrangé comme un tuyau et long de trente centimètres.

Au rouleau est fixée une roue dentelée, et à celle-ci une seconde également dentelée, mais placée dans un sens opposé, et maintenue à l'aide d'un cylindre en bois qui, après l'avoir percée de part en part, va s'appuyer et tourner sur une pierre ou une plaque de fer.

De cette dernière pièce émane un bras de levier auquel on attache un bœuf, qui devient ainsi le moteur du manége.

Lorsque la machine est mise en mouvement, les pilons tombent l'un après l'autre sur des tas de riz que des hommes, postés *ad hoc*, ramènent sans cesse sous les battues des instruments destinés à le nettoyer.

Afin de faciliter ce travail, et pour rendre, disent les Égyptiens, le riz meilleur, on est dans l'usage de mêler au grain une certaine quantité de sel de cuisine.

De tout temps, et jusqu'à ces dernières années, les Égyptiens n'avaient pas entendu dire qu'il existât ou qu'il pût exister un autre moyen pour détacher du riz son enveloppe la plus immédiate.

Toutefois, ils ne pouvaient contester combien ce procédé leur était coûteux; en effet, il fallait, d'une part, des bœufs et les frais d'entretien, des hommes pour les conduire, d'autres hommes pour les soigner, des ouvriers apostés pour amener le riz sous les pilons, et enfin un personnel d'inspecteurs.

D'une autre part, il fallait faire entrer en ligne de compte les pertes d'animaux assez souvent très-grandes en Égypte; puis, l'argent nécessaire pour réparations ou substitutions des machines, ce qui, en définitive, élevait considérablement le prix du riz.

Le gouvernement actuel avait compris tout ce que présentait de défavorable le système ancien, quand son chef apprit qu'en Amérique on avait construit des manéges que la vapeur faisait mouvoir.

On résolut d'introduire cette innovation en Égypte, et bientôt on vit s'élever, à Rosette, un vaste établissement pour le mondage du riz par la vapeur.

En Égypte, le riz ne sert qu'à la nourriture de l'homme. Les habitants n'en savent retirer aucun produit particulier, tandis que, dans d'autres contrées, en Chine, par exemple, on en extrait une liqueur alcoolique, et on compose, avec sa farine cuite, des ouvrages de sculpture d'une grande dureté et d'une grande blancheur.

Au Chili, on fait entrer le riz dans l'alimentation des chevaux.

Les Égyptiens brûlent la paille de riz ou la font servir à la couverture de leurs chétives habitations.

Ils disent que cette plante épuise le sol; aussi tous recommandent de ne semer une seconde fois du riz sur un champ donné qu'après lui avoir fait succéder du trèfle.

La culture du riz semble être, chez certains peuples, une condition essentielle de leur existence matérielle.

Ainsi, en Chine, son usage est tellement répandu, tellement nécessaire, qu'on le cultive même sur les rivières et sur les lacs, au moyen de radeaux composés avec des bambous qu'on a couverts de terre.

Je ne terminerai pas ce chapitre sans dire un mot de l'influence des rizières sur l'espèce humaine.

Des voyageurs, Savary, entre autres, ont écrit qu'en Égypte les habitants ne recevaient aucun effet funeste des champs plantés de riz. Cette version est de la plus grande inexactitude.

Là où se trouvent des rizières, les hommes sont exposés à des fièvres intermittentes extrêmement tenaces, très-longues, et qui laissent dans l'économie animale des traces profondes de leur passage.

Ces affections ne sont pas les seules que l'homme doive redouter dans les terres à riz; la phthisie pulmonaire et la cachexie aqueuse sont également à craindre, et toujours elles conduisent leurs victimes à la mort.

Si les terrains bas, continuellement humides, des rizières, portent une grave atteinte à la longévité des habitants, ils influent aussi d'une manière très-défavorable sur la santé des animaux domestiques.

Je reviendrai tout à l'heure sur ce dernier fait.

Il n'est aucun de vous, messieurs, qui n'ait entendu parler de pastèques et de la prodigieuse consommation qui s'en fait en Égypte.

La culture de ce fruit, si utile aux habitants, mérite que nous lui accordions aussi quelques instants.

Les voyageurs qui ont visité les terres arrosées par le Nil ont sans doute remarqué sur les bords du fleuve ces nombreuses et hautes tourelles, d'où partent et où viennent s'abattre, du matin au soir, des bandes de pigeons bleuâtres qu'un plomb meurtrier va souvent éclaircir pour refaire les provisions de bouche d'un étranger que des vents contraires arrêtent ou ralentissent dans sa marche.

Ces tourelles sont des pigeonniers construits par les habitants, non pas seulement pour élever et avoir des pigeons, cette considération est pour eux fort secondaire, mais c'est surtout afin d'obtenir la colombine, engrais précieux et sans lequel, assurent les Égyptiens, il serait impossible de cultiver la pastèque.

Or, pour l'Égyptien comme pour tous les hommes qui habitent la vallée du Nil, la pastèque est à la fois un aliment salubre, un remède à la chaleur, un préservatif efficace contre les maladies inflammatoires que ne manquerait pas de faire naître une grande élévation de la température; car c'est précisément au temps des plus grandes chaleurs que le végétal dont il est question porte ses fruits.

Au commencement du mois d'avril, on pratique, dans le sable, sur les bords du Nil ou d'autres endroits propices, des fosses profondes de 30 à 35 centimètres.

Les cultivateurs y jettent un peu de terre, déposent dessus une poignée de colombine, et, sur elle, ils placent deux ou trois semences de pastèques, qu'au préalable ils ont fait tremper dans l'eau pendant trois ou quatre jours.

Sur chaque endroit qui récèle les graines, une femme ou un enfant verse, durant quatre ou cinq jours, une petite quantité d'eau toutes les vingt-quatre heures.

Le cinquième ou le sixième jour, il apparaît deux feuilles d'un vert foncé; la

tige se forme, se développe, rampe au loin; les fruits se nouent, et, dans les premiers jours de juin, ils ont atteint le degré de maturité voulu.

Il se fait alors un grand débit de pastèques; on en remplit des barques, des chameaux en sont chargés, et, dans les villes, dans les villages, comme dans les derniers des hameaux, la population entière se précipite sur les monceaux de pastèques qu'on a établis devant elle.

Une pastèque se vend depuis 10 jusqu'à 25 centimes.

On peut les conserver une année, si on les place dans un sable sec.

Pour tirer de ses champs tous les bénéfices qu'il s'en est promis, l'agriculteur égyptien doit déployer alors une grande activité; il doit veiller nuit et jour s'il ne veut pas voir sa terre entièrement dévastée.

Comme les pastèques ne sont pas toutes mûres à la même époque, les co-propriétaires d'un champ s'entendent pour faire bonne garde contre les voleurs, en très-grand nombre, et de deux espèces en ce temps-là : les hommes, puis les loups, les chacals et les renards.

J'avais entendu dire, par maint planteur égyptien, que les animaux carnivores dont je viens de citer les noms mangeaient des pastèques, et que de tous les maraudeurs ils étaient les plus dangereux.

Je ne savais s'il fallait accepter ou rejeter cette assertion, quand le hasard me rendit témoin d'un fait qui dissipa mes doutes.

Par une journée du mois de juillet, deux loups étaient entrés dans un champ planté de pastèques; ils se glissèrent sous les tiges et les feuilles, puis je les vis s'arrêter devant une pastèque; ils la considérèrent quelques instants, passèrent outre pour s'arrêter de nouveau devant une autre. Celle-ci, ils l'entamèrent et se mirent à la manger.

Le maître du champ, auprès de qui j'étais assis, avait bien voulu, pour me faire plaisir, ne pas décharger son fusil sur nos deux voleurs. « Vous allez voir, me dit-il; la pastèque que les loups ont refusée est trop verte encore, tandis que celle qu'ils ont attaquée est mûre, et probablement une des plus belles de mon champ. » Nous courûmes sur les voleurs; ceux-ci prirent la fuite, laissant sur le terrain une partie de leur proie. L'examen que nous en fîmes, et celui de la première pastèque, prouva que l'Égyptien ne s'était pas trompé.

Dans une contrée où l'élévation de la température est chose normale, il a fallu des végétaux et un système de culture qui fussent en rapport avec le climat. En Égypte, précisément à cause de cela, il n'existe point de prairies naturelles. Toutes les plantes à racines chevelues, qui ne pénètrent pas avant dans la terre, sèchent et meurent en été.

Ainsi des *raygrass*, des fétuques, des brômes, de la flouve odorante, du dactylis, etc., etc. Longtemps j'essayai de les naturaliser; mes tentatives demeurèrent infructueuses.

La plante fourragère la plus généralement répandue en Égypte, celle dont

on fait le plus grand usage, est le trèfle blanc ou alexandrin. A lui seul il compose presque toutes les prairies artificielles.

Le trèfle blanc se sème à la fin d'octobre ou dans les premiers jours de novembre. Pour que les semences puissent germer et se développer, il faut que la terre soit encore imprégnée d'eau, à l'état de boue.

Six semaines après, la plante est assez haute; on la coupe avec la faucille ou on la fait manger sur pied.

Dans ce dernier cas, et sans qu'il ait été arrosé, le trèfle fournit deux pousses. Quand, au contraire, on peut lui donner de l'eau, et que l'agriculteur n'a point attaché de bestiaux sur sa terre, il obtiendra cinq, six et jusqu'à sept coupes de trèfle.

Tout à côté de ce dernier j'ai semé, à plusieurs reprises différentes, du trèfle incarnat et du trèfle de Hollande. Tous deux sont sortis de terre, ont fourni des tiges et des feuilles, mais plus tard que l'autre, et leur produit n'a jamais valu, à beaucoup près, celui du trèfle alexandrin.

Une considération essentielle dans l'agriculture, en Égypte, est d'éviter les lieux ombragés.

Si, sur une terre ensemencée, il existe un arbre, la végétation avorte ou reste rabougrie autour de lui, dans un rayon assez étendu.

De même qu'en Europe, les laboureurs égyptiens ont des ennemis à combattre. Les plantations de maïs attirent les pigeons; des nuées de moineaux descendent sur les blés, sur le riz, et commettent de grands dégâts. Les Égyptiens les chassent ou avec la fronde ou à coups de fusil.

Pour labourer la terre et mouvoir leurs machines hydrauliques, les habitants de l'Égypte se servent du bœuf, du buffle, quelquefois du chameau, de l'âne, et très-rarement du cheval.

Dans plusieurs endroits, comme à Damiette et dans les environs du Caire, des hommes, sans aucun secours étranger, font monter l'eau des puits en appliquant leurs pieds et leurs mains sur les dentelures prolongées des roues fixées à ces puits.

On nomme ces manèges des *sakies à pied;* les hommes y fonctionnent comme des écureuils dans une cage.

Il est, relativement aux grands animaux de l'Égypte, des considérations importantes que nous ne devons pas omettre.

Le bœuf est, en général, préféré aux autres pour tous les travaux; cependant son emploi n'est pas toujours et partout aussi avantageux que celui du buffle, par exemple.

Ainsi, dans les rizières, où le buffle qui aime l'eau trouve des éléments de vie, le bœuf succombe bientôt, ou, s'il en sort, c'est accablé de maladies ou réduit à un marasme épouvantable.

Le chameau, animal plus spécialement destiné au transport à dos, n'est attelé

à la charrue ou attaché aux sakies qu'en cas de pénurie des autres animaux. Ceci prouve toutefois qu'il peut être utilisé de plus d'une manière.

Les Égyptiens soumettent leurs animaux domestiques à un régime alimentaire sur lequel il est bon de nous arrêter un instant.

Depuis le mois de janvier jusque vers la fin de mai, c'est-à-dire pendant environ cinq mois, on donne du trèfle blanc ou à l'écurie ou dans les champs.

Durant tout ce temps, le pansement de la main est supprimé; les Égyptiens le croient préjudiciable à la santé des animaux.

Depuis la fin de mai jusqu'en janvier, on distribue aux chevaux à peu près de dix à onze livres d'orge chaque jour et douze ou quinze livres de paille hachée.

Les chevaux soumis à l'usage du vert sont dans une inaction complète; on les attache par les quatre pieds, et, forcés de rester ainsi sur place, ils acquièrent un embonpoint qui en impose aux propriétaires.

Turcs et Égyptiens recherchent les chevaux gras. Sous l'influence d'une alimentation verte, aqueuse, longtemps continuée, l'organisme animal se détériore considérablement. Des paquets de graisse s'accumulent dans différentes parties du corps, et les animaux tombent dans un état d'obésité, prélude de maladies très-graves.

C'est précisément ce qui arrive aux chevaux égyptiens; tous deviennent faibles. Si on les monte, ils bronchent à chaque pas, suent très-vite et tombent facilement.

Le sang des chevaux soumis à une nourriture verte est plus aqueux que celui des animaux qui usent d'aliments secs.

Cette condition, où se trouve placé, chaque année, le cheval, en Égypte, n'est autre que celle adoptée par les hommes qui s'occupent de l'engraissement des bestiaux. Aussi, les Arabes bédouins, faisant allusion à la fâcheuse habitude des Égyptiens, disent-ils qu'ils élèvent des chevaux pour la boucherie et non pour les combats.

Ce qu'il y a de plus malheureux encore, c'est que l'usage adopté par les habitants de l'Égypte a été introduit dans l'armée sans aucune restriction. Ainsi, tous les ans, on envoie au vert, pour quatre ou cinq mois, tous les chevaux de l'armée.

Cette pratique peut donner lieu à des inconvénients extrêmement graves et compromettre la sûreté de l'État.

En effet, des chevaux qui sont restés longtemps immobiles sur un champ de trèfle ne peuvent, immédiatement après, se livrer aux manœuvres des camps.

Rentrés dans leurs casernes, les cavaliers ne pourront se servir de leurs montures qu'après les avoir laissées au sec pendant un mois ou six semaines. Cette condition est indispensable; si on la néglige, les chevaux demeurent faibles et deviennent aptes à contracter des maladies toujours dangereuses.

Ces désavantages ne sont pas les seuls auxquels s'expose le gouvernement égyptien. Si la santé des chevaux de troupe reçoit une grave atteinte, l'instruc-

tion des cavaliers souffre aussi beaucoup d'un état de choses que rien ne peut excuser.

Si le gouvernement égyptien devait tout à coup faire marcher ses escadrons de guerre en mars ou en avril, il ne pourrait compter sur un seul cheval.

Maintefois j'ai demandé la suppression d'une coutume aussi pernicieuse; le gouvernement a voulu la maintenir, en dépit des pertes qu'elle occasionnait. On me disait, pour toute réponse, que l'abolition d'un usage aussi anciennement admis en Egypte rendrait une multitude de chevaux aveugles.

Les maladies qui se développent plus particulièrement sous l'empire du régime alimentaire que j'ai signalé sont : la morve, le farcin et les ramollissements du foie. Ces maladies sont extrêmement communes en Égypte.

Après l'époque du vert, on nourrit les bœufs, les chevaux et les ânes avec des fèves et de la paille hachée.

En Egypte, l'espèce bovine est généralement belle, mais les Égyptiens ne lui donnent aucun soin ; ils la laissent dépérir, et aujourd'hui elle est extraordinairement dégénérée. Dans les campagnes, jamais les habitants ne pansent leurs bêtes à cornes; aussi toutes ou presque toutes sont couvertes de tiques de la tête aux pieds. Ces insectes percent le cuir, tourmentent, sucent les animaux sur lesquels ils se sont fixés, et ils les amènent ainsi à un état de maigreur voisin du marasme.

S'il est, en Egypte, un animal domestique grandement utile à l'habitant des campagnes, c'est à coup sûr le buffle.

Le buffle n'exige aucun soin; il vit de peu, et vit dans les marais, où il arrache, pour s'en nourrir, des herbes que refusent les autres animaux.

Le buffle donne beaucoup plus de lait que la vache, mais il est d'une qualité inférieure.

Partout il peut s'acclimater, et partout il peut être d'un grand secours aux classes les plus pauvres de la société.

Lorsque je suis arrivé en Egypte, on m'avait dit que le jumart y existait, et on m'avait même cité le nom de personnes qui devaient posséder cet animal prétendu, résultat de l'accouplement du cheval avec la vache.

Quoique je ne partageasse pas cette croyance, j'ai été à la recherche du jumart, et je déclare que jamais je ne l'ai rencontré. On m'a désigné des hommes qui l'auraient obtenu; je suis allé les voir, je les ai interrogés, et cette fois encore j'ai pu me convaincre de l'erreur où étaient tombés les Égyptiens.

J'ai fait plus : comme aux doutes que j'opposais on élevait citation sur citation, j'ai voulu expérimenter directement, et dans les haras de Choubra, en présence des employés et de quelques visiteurs étrangers, des vaches ont été saillies par des chevaux.

L'union des sexes a eu lieu, jamais il n'en est rien résulté.

Ces observations me conduisent à quelques autres de même nature.

Des naturalistes ont prétendu, Valmont de Bomare avec eux, que le buffle pouvait féconder la vache, ou le taureau la bufflène.

Dans les campagnes de l'Egypte, les buffles, les taureaux et les vaches sont pêle-mêle; on les conduit dans les mêmes pacages, et fort souvent les mâles d'une espèce couvrent les femelles d'une autre.

Pourtant aucune conception ne s'en est suivie, et les Egyptiens ne la croient pas possible. L'assertion des naturalistes me paraît donc sans fondement.

Quand, en Egypte, l'homme a pu déployer sans entraves les ressources de son intelligence, l'industrie, l'agriculture, le commerce, les arts et les sciences marchaient à grands pas vers les perfectionnements qu'on ne peut nier.

La terre produisait de très-riches moissons, et une population immense, cinq, six et sept millions d'hommes, habitait dans des villes superbes dont nous n'apercevons plus que des débris, témoins muets de la grandeur passée d'un des premiers peuples de la terre.

Ballottés entre des conquérants oppresseurs ou des conquérants moins inhumains, les Egyptiens, depuis fort longtemps, ont dû porter l'empreinte du joug que leur imposèrent des maîtres étrangers.

Si les liens qui les attachaient aux vainqueurs leur laissaient quelque liberté d'action, ils payaient au centuple le bienfait qu'ils en recevaient.

L'Egypte restait riche par son agriculture, savante, industrielle et commerçante.

Mais lorsque le sort livrait la vallée du Nil à de fougueuses hordes de Barbares, oh! alors, tout tarissait devant eux; la terre cessait de produire, la végétation semblait s'arrêter subitement, comme elle s'arrête quand passent, en Egypte, ces vents empoisonnés du sud que redoute également tout ce qui a vie. A travers d'innombrables vicissitudes, déchirée par les tempêtes humaines, vingt fois sur le point de disparaître, renaissant tout à coup de ses cendres, l'Egypte avait été gouvernée par les Mameloucks, puis par les Turcs, quand, défigurée, pâle, meurtrie, elle tomba au pouvoir d'une armée sortie d'un pays chrétien.

La conquête de l'Egypte par les Français est peut-être l'épisode le plus remarquable de notre histoire militaire.

Les Egyptiens musulmans, comme leurs maîtres, n'avaient trouvé, malgré le protectorat d'une religion semblable, que des oppresseurs avides, des tyrans insatiables. Dieu, pour les humilier, pour les punir, avait voulu, disaient-ils, que des *gidours* imposassent à leur tour des lois aux vrais croyants : c'était un décret fatal auquel il fallut se résigner, pourtant; mais chacun des vaincus l'envisagea comme une condamnation à mort ou comme l'épreuve la plus terrible imposée par le Créateur aux mahométans réprouvés. Ils avaient courbé le front devant cette manifestation de la Providence, ils attendaient en silence que la mort, mais une mort cruelle, vînt les enlever à la terre, lorsqu'autour d'eux

ils entendirent prononcer des paroles de paix par ceux-là même qu'ils considéraient comme les ennemis les plus acharnés de leur religion.

Ils avaient faim : les étrangers leur donnèrent du pain. Leurs anciens gouvernements les frappaient sans pitié ; les chrétiens vainqueurs leur tendirent une main secourable et les appelaient frères.

Un moment ils refusèrent d'en croire leurs yeux et leurs oreilles, tant la conduite des derniers conquérants leur sembla étrange.

A peine avaient-ils chassé de l'Egypte les hommes qui l'opprimaient que les Français s'appliquèrent à consolider leur conquête.

Les impôts furent considérablement diminués. Les Egyptiens, grands, petits, riches ou pauvres, trouvèrent dans l'administration nouvelle une égale protection. Toute tyrannie avait disparu, et l'Egypte rencontrait partout une justice que ses coreligionnaires avaient été loin de lui accorder.

Libre dans son champ, il se livra, sans crainte d'être dépouillé, aux travaux de l'agriculture, et celle-ci acquit bientôt un développement remarquable.

L'Egypte, sous le gouvernement des Français, acquérait chaque jour de nouvelles forces ; elle allait reconquérir son énergie première, reprendre dans le monde une place qu'elle y avait perdue, quand un événement imprévu força la France d'abandonner sa conquête.

Tiraillée de nouveau, encore une fois le théâtre de luttes sanglantes, l'Égypte, harassée, haletante, devint possession turque sous la domination du pacha qui la gouverne actuellement.

Le pacha monopolisa l'agriculture.

Le monopole enfanté, il enfanta lui-même un nouvel ordre de choses, une administration dont vous connaissez les rouages infiniment compliqués.

Les Egyptiens expropriés se trouvèrent n'avoir plus rien à eux : ni terre, ni industrie, ni commerce ; ils devinrent des manœuvres à la solde du seul propriétaire, qui fut en Egypte le chef du gouvernement.

L'Egyptien dépouillé dut abandonner toute spontanéité dans les travaux des champs ; il attendit que ses maîtres lui indiquassent ce qu'il avait à faire.

Le chef du gouvernement fut l'ordonnateur des ensemencements. Représenté dans les provinces par des gouverneurs turcs, il précisa, chaque année, lui-même, ce que les provinces devaient fournir.

Aux gouverneurs furent adjoints des sous-gouverneurs ; ceux-ci eurent des agas sous leurs ordres ; les agas comptèrent aussi leurs délégués, et depuis le chef-lieu d'un département jusqu'à la simple commune, le *grand sabre* du pacha, comme disent les Orientaux, se trouva ainsi suspendu sur la tête de ses sujets.

L'Egyptien, porteur d'une pioche, ou placé contre sa charrue, attendait.....

Un soldat turc, armé d'un fouet, veillait auprès de lui ; c'était le dernier anneau de la chaîne hiérarchique ; il allait faire exécuter l'ordre que son supérieur immédiat devait lui transmettre.

Personne encore ne savait ce qu'on ensemencerait ; le pacha n'avait reçu au-

cune nouvelle des marchés de l'Europe ; il ignorait quelles étaient les denrées dont la vente serait la plus avantageuse. Bientôt arrivent les bulletins du commerce ; ils annoncent une hausse dans les prix du coton. Vite, le pacha d'ordonner d'ensemencer du coton.

Le gouverneur se hâte de prévenir ses subordonnés ; ceux-ci font passer les ordres à leurs administrés ; les derniers représentants de l'autorité suprême préviennent les soldats de garde auprès du laboureur, et des coups de fouet rudement appliqués sur les épaules de ce dernier lui annoncent qu'il peut travailler.

L'Egyptien pique ses bœufs, la charrue avance, un sillon est tracé ; mais l'homme exproprié se rappelle qu'il ne laboure pas pour lui ; il sait que les récoltes qui vont naître par ses soins lui seront impitoyablement enlevées.

Dominé par cette idée, il ralentit son travail, il remplit mal sa tâche.

Le gardien frappe, et frappe encore pour activer l'ouvrage ; mais bientôt fatigué lui-même, il s'endort, laissant ainsi l'Egyptien maître d'agir à son gré.

L'Egyptien fait glisser rapidement sur la terre le soc de sa charrue ; puis, à des intervalles éloignés, il trace d'autres sillons ; et son gardien, ordinairement étranger aux opérations rurales, n'examine pas à son réveil quelle est la profondeur du labour terminé.

Le coton étant une plante d'été, de fréquents arrosements sont indispensables, et l'eau sur les cotonnières est fournie par les puits à roues ; mais des incidents surgissent : ils deviendront préjudiciables à la culture du végétal favori de Mébémet-Ali.

Les manéges en bois des puits à roues ne sont pas montés ; l'Egytien le sait ; mais, dépouillé du titre de propriétaire, il se gardera bien d'en prévenir les Turcs, ses spoliateurs.

Ici vont mouvoir tous les ressorts de la singulière machine gouvernementale imposée à l'Egypte pour assurer le règne du monopole.

Le soldat accolé au *fellah*, c'est-à-dire *la dernière extrémité du long sabre* du pacha, adresse une réclamation pressante à son supérieur ; celui-ci la fait parvenir au sous-gouverneur avec une apostille.

Le sous-gouverneur envoie la réclamation au directeur de la province, qui la fait tenir, à son tour, au conseil privé du vice-roi.

Cette longue route, scindée, embarrassée d'obstacles, doit être parcourue si l'on veut obtenir les bois, les clous, les cordages nécessaires pour remettre en leur état les manéges détraqués.

La demande revient par le même chemin ; elle touche à tous les degrés de l'échelle administrative. Chaque dépositaire du pouvoir a eu connaissance de la note qu'a su y apposer le premier aide de camp du pacha ; et cette note enjoint de prendre, dans un lieu désigné, les matériaux dont on a besoin.

Tandis que fonctionne le personnel nommé pour activer les travaux agricoles,

le coton croît lentement ; il souffre ; et souvent, quand la terre s'imbibe enfin d'eau, il est trop tard, le coton a séché sur pied.

L'agriculture, dans les mains du gouvernement, n'étant que l'expression du besoin de quelques marchés européens, est constamment vacillante.

Fort souvent j'ai vu des terres ensemencées d'un blé déjà grand être déchirées par la charrue pour recevoir des graines de coton. Qu'arrivait-il parfois? le coton diminuait subitement de valeur, et les pauvres habitants, sans blé, se trouvaient réduits à la dernière extrémité.

De ce que les Egyptiens sont exclus du nombre des propriétaires, ils n'en continuent pas moins d'être passibles d'impôts fort élevés, et eux seuls doivent subvenir aux exigences du gouvernement.

On leur demande de l'argent, du lait, du beurre ; et quand le gouvernement eut pris pour son compte les filatures, les usines et les fabriques, il s'empara des bœufs que nourrissaient les Egyptiens.

Et pourtant, malgré ce pillage continu, il fallait que les terres fussent labourées. Alors naquit un désordre indicible, et l'Egypte parut comme atteinte d'un mal qui la menaçait d'une gangrène inévitable.

Les meilleurs bœufs enlevés aux villages, il fallait des fèves et de la paille pour les substanter. On les prit chez les laboureurs.

Les laboureurs, dénués de tout pour eux et leurs bestiaux, se virent entraînés dans une misère effroyable.

Les émissaires du gouvernement les pourchassaient continuellement ; et lorsque, pressurés, battus ou menacés de la corde, ils n'eurent plus rien, ils prirent, pour vivre, ce qui leur restait de fèves pour alimenter leurs bestiaux.

Les bestiaux affamés, couverts de vermine, succombèrent dans les sillons qu'ils venaient de tracer. Les récoltes manquèrent ou furent d'une valeur très-minime.

Au milieu de cette désorganisation qui grandissait tous les jours, une autre scène très-déplorable s'offrit bientôt aux yeux de l'observateur.

Pour ne pas mourir de faim, une partie de la population prit la fuite ; il en résulta que les digues destinées à limiter les inondations se disloquèrent, et les eaux du Nil, ne rencontrant plus d'obstacle, inondèrent tout, jusqu'aux villages.

Les maisons tombèrent, ce qui restait de troupeaux fut enlevé, dispersé ; et après l'inondation la surface de la terre fut jonchée de cadavres qui, se putréfiant, jetèrent en Egypte les germes de maladies pestilentielles.

Le gouvernement égyptien n'en continua pas moins de demander de l'argent, des hommes et des bestiaux aux communes.

Les gouverneurs n'osèrent signaler au pacha l'état misérable des villages ; et, afin de ne pas laisser de prise aux réprimandes, ils assaillirent les fellahs et menacèrent de les pendre s'ils ne livraient incontinent de quoi satisfaire le pacha.

Ces menaces réussirent une, deux ou trois fois, et lorsqu'ils eurent tout livré, on leur demanda encore. Comme ils n'avaient plus rien, on les emprisonna.

Les prisonniers recevaient chaque jour des centaines de coups de fouet; on les pendit de temps en temps; et quand, après plusieurs mois, on ne put rien avoir des autres, ceux-ci furent relâchés et renvoyés dans leurs villages.

Hors d'état de travailler, par suite des mauvais traitements qu'ils avaient reçus, ils attendirent, dans leurs cabanes empoisonnées, que la mort les délivrât de ce monde.

La mort ne se fit pas attendre.

Pour remédier à un état de choses dont seuls ils étaient les auteurs, les Turcs recoururent à un expédient curieux.

Puisque des villages en très-grand nombre se trouvèrent dans l'impossibilité de payer les impositions, ils contraignirent les villages voisins à payer pour les premiers, établissant par là une solidarité matérielle dont ils vantèrent les grands avantages.

La solidarité fut acceptée, bon gré malgré, et, quelques mois après, le nombre des communes insolvables avait augmenté du double.

Inventeurs de l'expédient, les Turcs ne s'arrêtèrent point pour cela; ils étendirent la solidarité au fur et à mesure que l'insolvabilité croissait elle-même.

Fixée d'abord à quelques villages, elle embrassa des cantons, puis des arrondissements, puis des provinces.

Et il advint, sous un pareil régime, que cantons, arrondissements et provinces cessèrent de produire.

Le premier remède ne pouvant plus agir, le gouvernement égyptien en appliqua un autre : il prit pour son compte tous les villages obérés.

Dans cette condition, ces villages furent constitués propriétés nationales, et les hommes, comme les bestiaux, furent placés sous l'autorité d'un Turc auquel le pacha avait donné l'ordre de *rendre à la terre toute sa fertilité première*.

Les hommes devaient recevoir une paye, jamais ils ne la reçurent; les hommes s'enfuirent.

Comme la commune se trouvait sans appointements quand le Turc en prit possession, les fourrages manquèrent.

Les bestiaux, n'ayant rien à manger, moururent.

On courut après les hommes; plusieurs furent pris, ramenés aux villages d'où ils se sauvèrent de nouveau, parce qu'ils n'y trouvaient rien de ce qu'il leur fallait pour vivre et pour travailler.

Le gouvernement continue ce système; et dans ce moment il persiste encore à maintenir une création qui occasionnera la ruine totale de l'Egypte.

C'est à cette administration malheureuse qu'il faut attribuer la dégénération des produits principaux de l'agriculture égyptienne, comme blé, coton et autres.

HAMONT,

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

ANNALES MÉDICO-PSYCHOLOGIQUES.

JOURNAL DE L'ANATOMIE, DE LA PHYSIOLOGIE ET DE LA PATHOLOGIE DU SYSTÈME NERVEUX,

Par MM. BAILLARGER, CERISE et LONGET.

INTRODUCTION. — M. Cerise.

Après avoir attribué à Pinel, cet esprit si éminemment philosophique et classificateur, le projet de créer des Annales médico-psychologiques; après avoir déclaré que des hommes plus célèbres que les rédacteurs avoués devaient apporter leur appui à une tâche aussi difficile, M. Cerise, modeste ainsi jusque dans l'exécution de cette œuvre immense, en trace le plan avec des lignes hardies qui colorent vivement le style que vous lui connaissez. Nous allons suivre son tracé autant que nous le permettra notre faible intelligence d'appréciateur.

L'aliénation mentale a été, surtout depuis le commencement de ce siècle, l'objet d'études sérieuses de la part des médecins et des administrateurs; les efforts de Pinel et les travaux d'Esquirol ont été chaudement secondés et soutenus dans leur résultat par les gouvernants; et en cela nous ne pouvons que donner des éloges aux pouvoirs qui ont exécuté les réformes proposées par la science dans le but d'un soulagement aux misères de l'humanité. La science de l'aliénation mentale peut donc maintenant se déployer dans un large cadre, sans crainte de se voir gênée, au milieu de ses appréciations si multipliées, soit par d'étroites institutions légales, soit par le dégoût enraciné dans de vieux préjugés. Aussi aujourd'hui des traités spéciaux sur la matière ne suffisent plus à la curiosité généreuse ou à l'appétit ardent des adeptes du savoir. L'anatomie, la physiologie, l'étude des fonctions morales et intellectuelles se lient intimement à la pathologie du système nerveux; c'est sur cette grande base que M. Cerise et ses collaborateurs vont asseoir leurs travaux.

Et l'on peut entrevoir déjà la récrimination, juste du reste, d'avoir séparé ces études. De quelle importance peut être la recherche spéciale des fonctions intellectuelles, sans la connaissance de l'agent actif ou de l'organe passif de ces fonctions; le rapport immédiat qui lie entre eux et l'agent et l'organe?

De quel poids peut être le jugement problématique sur une fonction pathologique sans la connaissance exacte de la fonction physiologique, principalement dans le domaine si ardu où s'exerce la pensée? liaison différentielle, qui sert depuis longtemps de pierre de touche dans l'étude des autres maladies. Et l'on peut entrevoir encore les efforts projetés pour la solution du grand pro-

blème des rapports du physique et du moral. Les auteurs de ces annales veulent donc : « l'avancement théorique et pratique, physiologique et pathologique de la science des rapports du physique et du moral; en acceptant, comme moyen d'atteindre ce but, toutes les recherches ayant pour objet la structure, les fonctions et les maladies du système nerveux, et adoptant, pour maxime fondamentale, la solidarité de tous les documents relatifs à ces trois ordres de recherches. »

De là la division du travail en trois ordres : le premier consacré aux *généralités médico-psychologiques*, c'est-à-dire aux développements synthétiques qui ont trait aux diverses proportions psychologiques, ainsi qu'aux développements des phénomènes normaux ou anormaux, tendant à éclairer la question des rapports du physique et du moral; le second, consacré à *l'anatomie* et à *la physiologie*; le troisième, à *la pathologie*.

Voici un rapide aperçu de la direction donnée à ces trois ordres de travaux.

I. *Généralités médico-psychologiques.*

Les connaissances acquises dans l'étude d'une doctrine sur le développement des idées et des sensations n'ont de valeur que si elles se rattachent aux lois de l'organisme. Dans l'homme, il existe un ensemble parfait qui ne doit être détruit par aucune combinaison ingénieuse de l'esprit, quelle qu'en soit la vérité dans l'observation des faits privés. Dans l'andrologie, point d'unité, et l'analyse disperse, dissèque sans ordre; cette science, si complexe dans ses faits, si indivisible dans sa méthode, est livrée à l'anarchie spéculative des savants. Synthétisez autant que l'esprit pourra s'étendre dans les vues de la nature, et au lieu du chaos, au lieu de cette dispersion dans l'application des forces organiques et psychologiques, l'ordre et la simplicité naîtront tout à coup; la vérité jaillira de toutes parts.

Ainsi, point de discussion étrangère à la science de l'organisme, point de ces vues transcendantes de la métaphysique, point de données dogmatiques de la philosophie; rien que la discussion sur le terrain des faits positifs, rien qu'un ensemble saisissable de phénomènes des lois organiques, rien que les opérations clairement déterminées de l'intelligence et de la sensation, agissant et réagissant sur le système nerveux, et ces *annales* seront la véritable arène où viendront cordialement s'entendre les médecins et les philosophes, oublieux des polémiques haineuses soulevées dans les écoles trop longtemps séparées de l'anatomie et de la psychologie. Dans cette arène viendra prendre place la discussion si vieille et si souvent encore à l'ordre du jour des spiritualistes et des matérialistes; mais discussion franche, grave, sincère et sérieuse. Le rédacteur chargé spécialement de la direction de ces dissertations acceptera, indépendamment de la conviction personnelle, les raisons de chaque opinion dans un but de justice et de vérité. Hâtons-nous de dire que celui-ci laisse déjà percer cette conviction en

avançant que les généralités médico-psychologiques ne peuvent être largement conçues qu'au point de vue de la qualité humaine. Il nous reste donc à attendre le développement de cette proposition pour la soumettre à l'examen.

II. *Anatomie et physiologie du système nerveux.*

Il y a peu de chose à ajouter au cadre actuel des connaissances anatomiques; mais, dans ce chapitre, il doit s'agir plutôt d'embrasser d'un coup d'œil les appareils dont l'ensemble a pour résultat la fonction morale et intellectuelle que la description toujours limitée de l'encéphale; et, dans ce but, la physiologie et l'embriogénie comparées viendront prêter un grand secours à la question qui préoccupe principalement l'auteur de l'introduction. Quant à l'étude purement mécanique de l'anatomie, M. Cerise critique amèrement les diverses dénominations des parties du cerveau et de ses annexes, toutes dénominations de forme, de couleur ou de structure, sans préoccupation du but physiologique. En pouvait-il être autrement? Et maintenant encore, après les travaux si louables des localiseurs, serait-il possible d'admettre une nomenclature avec l'assurance d'être constamment dans le vrai? En cela, cette science est bien en arrière des autres. Un chimiste découvrira les parties centésimales d'une substance, tout en saisissant les forces motrices de chacun de ces éléments dans leur action réciproque; mais qu'un phrénologue, sans préoccupation systématique, essaie de nous faire toucher des yeux de l'intelligence l'action déterminée d'une partie de l'encéphale dans l'exercice de la fonction que lui a assignée la nature; à cela il ne pourra prétendre sans crainte d'erreur. Sans doute les travaux de notre époque nous montrent la voie; mais que de nouvelles lumières il faut chercher encore pour s'y diriger! Avouons, avec M. Cerise, que, pour s'éclairer dans cette route, et arriver à d'importantes découvertes, on ne doit pas dédaigner l'hypothèse, en tant qu'elle n'est point en désaccord avec l'observation des phénomènes et qu'elle se fonde sur les analogies d'autres fonctions. Du reste, l'étude des opérations morales et intellectuelles est un guide aussi précieux, pour arriver à une description exacte et méthodique des parties qui échappent par leur ténuité aux investigations du scalpel, que l'étude de l'anatomie pour arriver à la conception des opérations physiologiques.

III. *Pathologie du système nerveux.*

Cette troisième partie des *Annales* est consacrée à l'aliénation mentale, à la médecine légale des aliénés, aux névroses et aux diverses altérations du système nerveux.

Aliénation mentale. — Nous ne sommes plus au temps où les malheureux aliénés, victimes des préjugés et de l'ignorance des médecins, étaient condamnés, leur vie durant, aux fers et à la détention dans des loges humides, sales et

infectes. L'aliéné n'est plus tourmenté par des esprits malins; besoin n'est plus des tourments du corps pour en chasser ces esprits. Pourtant, il y a de cela seize siècles, Cœlius-Aurélianus, le sage médecin de Sicca, s'était levé disant : « Ils délirent eux-mêmes ceux qui, comparant les malades à des bêtes féroces qu'on adoucit par la privation des aliments ou par la soif, espèrent guérir les aliénés par ces mêmes moyens. » Mais sa voix ne fut pas entendue, et, durant les seize siècles qui le séparent de Pinel, ces infortunés restèrent soumis au régime barbare des répressions corporelles. Aujourd'hui que ces absurdes tortures ne sont plus dans nos sentiments de pitié et de commisération pour tout ce qui souffre, l'impulsion est donnée, et non-seulement en France, mais dans toutes les écoles d'Europe et d'Amérique, de nobles et courageux efforts tendent à la solution de toutes les questions de l'aliénation mentale.

L'aliénation mentale a des manifestations si variées que les classifications de Pinel et d'Esquirol restent insuffisantes. Des nuances échappent, des faits nouveaux se présentent chaque jour dans la clinique, avec des troubles qui appartiennent aussi bien à tel ordre qu'à tel autre, ou qui n'appartiennent ni à l'un ni à l'autre. Il faut s'attendre à bien des nouvelles théories, à bien des hypothèses hasardées, avant d'arriver à une méthode complète, à une doctrine générale, où viendront se classer, avec leur mode de production, leur ordre de succession, les caractères partiels de cette terrible maladie.

D'excellents cliniciens voient partout une altération organique, d'autres seulement le trouble des facultés, d'autres enfin des perturbations vitales qui demandent aussi bien le régime physique que le régime moral. Devant des opinions si divergentes, l'observation, ne s'écartant jamais des données générales acquises, pourra seule amener de précieuses inductions. En cela déplorons le mode peu rationnel de statistique employé aujourd'hui. Pourrait-on douter que les six mille neuf cent soixante-quatre cas d'aliénation recueillis et coordonnés par M. Moreau de Jonnès, qui est étranger à la médecine, ne fussent un fructueux document, si toutes les observations avaient été préalablement soumises à l'analyse sévère de médecins agissant d'après une méthode unique et générale.

Médecine légale des aliénés. — Dans ce chapitre se pressent nécessairement les questions les plus délicates du travail. En effet, combien de problèmes scientifiques dont la solution peut entrer en lutte avec la morale! Que de fois le médecin se trouve-t-il, malgré le respect qu'il doit aux institutions qui font la sécurité de notre société, engagé à signaler des cas particuliers dont l'appréciation positive sape ces institutions! Nous méprisons la mémoire des Bodin, des Martin del Rio, des Justitor, de Jacques Spranger; nous déplorons l'absurde condamnation de Robert Olive, de Jean de Bar, et de tant d'autres qui furent brûlés vifs et écartelés; mais nous sommes forcés d'avouer qu'il existe des fanatiques dont la monomanie peut devenir dangereuse. Nous ne croyons point aux diableries de Gassner et des Ursulines de Loudun, mais nous voyons encore au-

jourd'hui des âmes sincères qui croient à certains faits surnaturels du magnétisme.

Névroses.— Les affections nerveuses, surtout les névroses, offrent des phénomènes qui ont d'étroites connexions avec les phénomènes moraux et intellectuels; ces phénomènes participent même autant des troubles de la vie de relation que des maladies mentales elles-mêmes. Sans changer la nature de l'affection, le symptôme caractéristique préside et prédomine dans une série, comme il peut n'être que secondaire dans une autre. M. Cerise exige que le médecin se place toujours au point de vue des rapports du physique et du moral pour juger des troubles organiques, affectifs ou intellectuels, qui caractérisent les maladies nerveuses; car, à l'état actuel, nos connaissances n'ont pas plus jeté leur dernier mot sur ces affections que sur les affections mentales. Leurs étroites relations, leurs rapports évidents, leur dépendance même en tant que question d'anatomie pathologique ou de *névropathie*, sans altération matérielle, nécessitent le même mode d'investigation. M. Cerise accuse donc les méthodes scolastiques suivies jusqu'à ce jour d'être la cause des larges lacunes qui existent dans la science. Cette accusation, qui pèse également sur les partisans de toutes les doctrines, laisse planer une grande responsabilité sur la tête de l'auteur. Pour notre part, nous ne doutons pas que l'on verra jaillir des éclairs de la théorie des rapports du physique et du moral; mais y trouverons-nous bien un guide assuré contre tous les écueils qu'il signale; y trouverons-nous le moyen de nous rendre fidèlement compte de l'ordre de formation, de succession des fonctions pathologiques de l'innervation, compte aussi exact que celui fourni par la physiologie expérimentale et l'anatomie pathologique dans les affections du système nerveux? Jusqu'à ce que nous ayons pris connaissance de la théorie, il nous est permis de douter.

L'introduction aux *Annales* nous fait espérer au moins que la voie qu'il doit indiquer est jalonnée par les inébranlables acquisitions que la science a déjà faites tout en conduisant à de nouvelles routes; car, tant que les faits positifs ne sont pas controversés, tant que l'expérience et ses conséquences conservent leur valeur, l'explication d'un phénomène est une chose louable, même quand plus tard elle ne se trouve plus être la formule finale de la vérité.

Le docteur A. Grenet,
Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

Mémoire sur la topographie médicale du IVe arrondissement de Paris. — Recherches historiques et statistiques, etc.

Par le Dr M.-H. Bayard.

Chargé par la troisième classe de l'Institut Historique de rendre compte d'un ouvrage fait par M. le docteur Henri Bayard, médecin du Bureau de Bienfaisance du quatrième arrondissement, après l'avoir lu avec la plus scrupuleuse attention, nous nous faisons un devoir, et en même temps un plaisir, de faire connaître un aussi bon livre, digne en tous points d'être connu du public éclairé, surtout du

public médical. Pour faire l'analyse de cet ouvrage et ne laisser que peu à désirer, il faudrait en citer une grande partie, tant les idées y sont serrées, et tant elles s'enchaînent utilement au sujet. Nous regrettons vivement que le journal de l'Institut Historique ne permette pas d'agir aussi libéralement sous ce point de vue que nous l'aurions désiré. Mais puisqu'il ne nous est pas permis de dépasser certaines limites, nous tâcherons de donner, autant qu'il sera en notre pouvoir, toutes les considérations générales prises dans les détails où l'auteur a été obligé d'entrer, et que comportait son intéressant ouvrage. Malgré cette réserve, dont nous ne pouvons nous écarter, nous citerons quelques passages, afin de faire apprécier au lecteur l'esprit sage et logique de l'auteur.

Cet écrit, qui a pour objet la topographie médicale et historique du quatrième arrondissement de Paris, a nécessité de grandes recherches pour réunir en faisceau les petits détails qui en font toute la richesse. L'ordre et la méthode suivis par l'auteur pour grouper utilement tous les faits épars recueillis dans les divers auteurs, lui ont permis de faire apprécier à leur juste valeur les diverses conditions hygiéniques des nombreuses localités qui composent cet arrondissement, et d'en faire ressortir toutes les améliorations, améliorations qui ont suivi naturellement les progrès de la civilisation. C'est ainsi que procède l'esprit humain : de nouvelles idées entraînent de nouvelles applications ; cette tendance progressive a fait disparaître en partie l'imperfection des établissements formés par nos premiers aïeux.

Ne voulant rien laisser à désirer sur ce point, non-seulement important, mais très-curieux, l'auteur a joint à son livre trois cartes topographiques qui font connaître jusque dans les plus minces détails les changements favorables qui se sont opérés dans les quatre quartiers composant cet arrondissement à dater du Ve siècle jusqu'à nos jours. J'admire la patience de l'auteur, et lui adresse mille remerciements personnels pour l'exactitude minutieuse qu'il a mise dans la confection de ses trois cartes ; l'œil peut suivre sur le papier les changements heureux qui ont eu lieu par le seul fait de la succession des siècles. La description la plus fidèle ne pourrait rendre ce que le burin a tracé sur la planche avec tant de vérité.....

En considérant dans le lointain le quartier où est placé maintenant le Louvre et le quai qui borde la rive droite de la Seine, on voit dans cet espace un terrain informe où croupissent des eaux, et où sont accumulées des immondices. Ce cloaque a disparu, et, sur cet espace repoussant par son insalubrité, a été élevé par la main habile de l'homme le plus beau monument qui existe dans le monde, surtout cette belle et noble colonnade où les beaux-arts ont déployé tant de génie. Le temps, qui est le grand maître en toutes choses, a produit toutes ces heureuses transformations ; il faut le dire, il n'a pas agi si avantageusement sur la portion de ce même quartier où est située la mairie de cet arrondissement ; là se trouve encore l'empreinte très-marquée du vieux temps, c'est-à-dire des rues étroites, sales, et des maisons mal bâties ; l'air y circule difficile-

ment, les rayons du soleil n'y pénètrent jamais. En parcourant ces tristes rues, on est saisi par une odeur nauséabonde; si on ralentit le pas, on y respire mal. Ces cartes sont d'une excellente invention; elles font passer d'un siècle à un autre par la route du progrès. Continuons nos réflexions, qui sont l'expression des tableaux si bien tracés par notre auteur.

Nous devons supposer, d'après l'étroitesse des rues du vieux Paris et tous les désavantages qui en sont la conséquence inévitable, qu'à ces époques très-éloignées de nous les autorités ne s'entouraient pas de lumières, quoique dans ces temps presque de barbarie il y eût déjà des hommes de savoir, des architectes, des ingénieurs. On ne peut le révoquer en doute. Les monuments historiques de ces temps et les restes des vieux manoirs en sont la preuve irrécusable. Les belles proportions dans l'ensemble de ces constructions auraient donné l'éveil, à ne pas en douter, pour établir de larges rues, si on avait consulté sur ce point hygiénique les hommes de mérite de ces époques. Il est probable que par le passé, comme de nos jours, le pouvoir local aimait à suivre l'impulsion de ses propres inspirations. De là, toutes les fautes commises contre les lois du bon sens. Comme excuse, pourrait-on admettre que, dans ces temps d'ignorance, les guerres partielles ou générales ne sommeillant presque jamais, l'autorité était forcée de donner à la politique tous ses soins, et d'abandonner les autres détails d'administration aux caprices des circonstances; nous trouverions, s'il en était ainsi, la cause véritable du rapprochement exagéré des maisons dans les vieilles cités, et de cet encombrement fâcheux était résulté de si graves inconvénients que la génération présente ne pourra les faire disparaître qu'après un temps très-long, et surtout l'emploi de beaucoup de millions. Le passé nous a donc légué, sous ce point de vue, une tâche pénible, difficile à faire disparaître. L'autorité ne faillira pas, attendu que, dans le siècle où nous vivons, la vie des hommes est prise en grande considération : l'opinion publique le veut ainsi; les hommes en place suivent cette honorable impulsion. Améliorer la position de l'humanité, à quelque prix que ce soit, est le vœu général.

Aujourd'hui où les santés sont détériorées, comparativement à celles de nos ancêtres, si la police ne faisait pas disparaître par son active surveillance tous les foyers d'insalubrité qui pulluleraient indubitablement à chaque coin de rue, seulement par l'accumulation des détritus de ménages, sans énumérer les autres causes de putridité, il est plus que probable, il est même certain qu'il en résulterait des maux incalculables. Dans ces vieux temps, qu'il faut bien se garder de regretter, on n'y regardait pas de si près; aussi parfois survenait-il, quoique les constitutions fussent plus robustes, des maladies épidémiques fort graves. L'autorité, éclairée surtout par l'expérience, surveille en bon père de famille la santé publique; aussi n'aperçoit-on plus de ces affections qui moissonnaient jadis les populations.

La position de Paris, son climat, enfin toutes les circonstances sous l'influence

desquelles il se trouve placé, laissent dans l'esprit du médecin observateur une certaine inquiétude sur la santé générale, tant il se trouve réuni dans cette grande agglomération de population, de causes morbides. L'expérience a prouvé que ces causes disparaissent sans laisser presque de traces.

Pour rendre Paris aussi salubre dans les vieux quartiers qu'on a lieu de l'espérer, ce n'est qu'une question de temps; nous devons rendre justice à l'administration actuelle, elle marche avec rapidité vers ce but. On a vu avec joie le recul de la partie gauche de l'Hôtel-Dieu; nous espérons que, sous peu, il en sera fait de même de la portion droite. Dès lors les courants d'airs, sur les bords de la Seine qui traverse Paris, n'étant plus arrêtés, balayeront toutes les impuretés qui séjournent surtout dans les localités environnant ce grand hôpital. Nous pourrions faire la même observation sur une infinité de petites rues qui ont déjà acquis, dans une certaine partie de leur étendue, des dimensions telles que la physionomie en sera complétement changée quand le recul sera terminé. Seulement alors la vieille ville représentera de nouveaux quartiers; alors aussi elle sera complétement rajeunie.

Maintenant que nous avons fait connaître l'esprit dans lequel a été fait cet ouvrage intéressant, laissons parler l'auteur lui-même.

La formation des quartiers qui composent maintenant le quatrième arrondissement remonte à une époque fort ancienne; ils ont été le centre de la ville; c'est autour d'eux que se sont groupées les autres parties de la ville. Le quartier des marchés, qui présente la même topographie, a été constamment placé dans des conditions d'insalubrité manifeste. Ces conditions d'insalubrité ont été singulièrement amoindries depuis qu'on a fait disparaître le cimetière des Innocents, qui, à lui seul, était un foyer permanent de putréfaction. Il y a environ soixante ans que cette cause d'insalubrité a été détruite.

L'histoire de la vieille ville de Paris, sous le point de vue de l'hygiène et de la police médicale, présente de l'intérêt; cette étude comparative des conditions diverses de salubrité n'a encore été faite par personne.

Ce travail sera divisé en deux parties. Dans la première partie, on passe en revue quelles causes extérieures ou dépendantes du sol ont pu influer d'une manière fâcheuse sur la santé publique; ainsi les inondations, l'accumulation des immondices, des boues, l'absence des fosses d'aisances, le pavage, l'éclairage, le voisinage des cimetières forment autant de chapitres spéciaux. Toutes ces causes générales à la ville tout entière agissaient avec plus de gravité encore sur les quartiers primitifs, qui ont toujours offert et conservent encore un entassement fâcheux pour la santé publique.

Après un sérieux examen de toutes ces causes appréciées à leur juste valeur, l'auteur jette un coup d'œil rapide sur les fontaines publiques; l'eau, les grains, le pain, la viande, le poisson, les vins, la bière, sont autant de sujets qui permettent d'établir quelques probabilités sur l'influence hygiénique que ces causes ont pu exercer sur les populations. Cette première partie est terminée

par la citation des disettes qui ont eu lieu jusqu'au XVIIIe siècle, et par l'énumération des maladies qui ont régné d'une manière épidémique ou endémique, plus particulièrement dans les quartiers du Louvre, Saint-Honoré, des marchés, enfin de la Banque, qui composent aujourd'hui le quatrième arrondissement.

L'auteur s'exprime ainsi : « Nous nous sommes arrêtés dans la première partie de ce mémoire au commencement du XVIIIe siècle. Avant cette époque, tout rentre dans le vague. Mais aussi, à partir de la fin du XVIIe siècle, nous possédons des détails précis de statistique authentiques. Sur l'époque actuelle les médecins, seuls experts sur l'étude des questions d'hygiène pratique, ont beaucoup écrit pour faire connaître et apprécier les causes et les diverses circonstances qui ont agi d'une manière fâcheuse sur la santé publique. Leurs écrits et leurs réflexions sages et profondes n'ont pas été accueillis avec faveur, ni par l'administration, ni par le public. »

L'auteur, dans cette seconde partie, passe en revue les quatre quartiers qui forment le quatrième arrondissement, leur agrandissement, les diverses causes d'insalubrité, les mouvements dans la population, dépeint avec un esprit philanthropique cette portion de population qui vit dans les greniers, et à laquelle, tout en donnant beaucoup, l'administration ne donne cependant pas assez. Il consacre un chapitre toujours très-circonstancié sur chaque branche qui se rattache à la santé publique.

L'ouvrage de M. Henri Bayard est consciencieusement fait; il n'a point effleuré son sujet, comme cela se pratique très-fréquemment de nos jours. Aussi avons-nous lu avec empressement cet excellent mémoire. Nous désirons ardemment que ses moments lui permettent de faire un semblable travail sur les autres arrondissements.

Docteur Maigne,
Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX
DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** La première classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le mercredi 2 avril, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne). M. Dufey, au nom de la commission nommée dans la dernière séance, fait un rapport à la troisième classe sur la candidature de M. Miguel y Roca, proposé par MM. Martinez de la Rosa et Renzi ; M. Miguel est admis comme membre résidant. On procède ensuite au renouvellement du bureau suivant les prescriptions de nos règlements. On ouvre le scrutin, et M. le président prie MM. les membres de la classe de vouloir bien déposer dans l'urne leurs bulletins pour la nomination d'un président, d'un vice-président, et d'un vice-président adjoint. Le dépouil-

lement du scrutin a donné les résultats suivants : M. Henri Prat, président; M. Dufey (de l'Yonne), vice-président; M. le docteur Buchez, vice-président adjoint. M. le président ayant fait connaître que le secrétaire et le vice-secrétaire adjoint étaient seulement rééligibles, on a procédé à la nomination de ces deux fonctionnaires. MM. Aguesse et Miguel y Roca ont réuni la majorité des suffrages, le premier comme secrétaire, et le second comme secrétaire-adjoint. En conséquence, le bureau se trouve composé de la manière ci-dessus pour l'année 1844-45.

M. Dufey donne un aperçu de l'ouvrage de M. Ulloa sur l'histoire du droit pénal en Italie, dont il fera un rapport détaillé très-prochainement. «Ce travail, dit-il, est le complément de l'ouvrage de Beccaria.» Il lit ensuite son rapport sur l'histoire de Montauban, par notre collègue correspondant M. Devals aîné. Cette lecture est suivie d'une discussion fort animée, à laquelle prennent part MM. le comte Le Peletier d'Aunay, Camille Duteil, docteur Josat et Trémolière. Le rapport est renvoyé au comité du journal (voyez p. 147 de la 117e livr.).

Une lettre de M. l'abbé Manet, notre collègue à Saint-Malo, nous est arrivée vers la fin de la séance. M. Manet fait connaître à la classe que l'état de cécité où il se trouve et son grand âge le forcent à se retirer de notre société, à la quelle il restera attaché de cœur pendant sa vie. La classe charge M. le secrétaire de lui exprimer ses regrets, et renvoie la lettre au comité du journal.

.·. La deuxième classe (*Histoire des Langues et des Littératures*) s'est réunie le mercredi 10 avril sous la présidence de M. Leudière. M. le secrétaire lit une lettre adressée à la classe par M. de Saint-Clar, par laquelle il lui apprend la mort de notre collègue M. Espic de Sainte-Foix. M. Renzi fait part à la classe du décès de notre collègue M. Thommerel, professeur au collége Rollin. La classe, en regrettant vivement la perte qu'elle vient de faire, décide qu'une notice biographique sera insérée dans notre journal sur les deux membres décédés. Les livres offerts à la classe sont : *La Mère Institutrice*, par M. Lévi, *La Rivista Europea*, Revue européenne publiée à Milan, février 1844 ; *Notice historique sur le séjour de saint Bernard à Milan*, par M. Cottardo Calvi.

M. Philippi, de Berlin, candidat présenté dans la dernière séance, a été admis en qualité de membre résidant, sur le rapport de M. Nolte, au nom de la commission, et au scrutin secret.

On procède ensuite au renouvellement du bureau pour l'exercice 1844-45, tous les fonctionnaires ne pouvant pas garder la place qu'ils occupent. Le secrétaire et le secrétaire adjoint sont rééligibles. Sont nommés au scrutin secret : président, M. Villenave père; vice-président, M. O. Leroy; vice-président adjoint, M. Alix. M. Trémolière, réélu secrétaire, et M. Nolte élu secrétaire-adjoint. Après la proclamation du bureau ainsi constitué, M. le secrétaire donne lecture d'un mémoire de M. O. Leroy, absent, sur cette question proposée par

la classe : *La France a-t-elle un poème épique ?* Après la lecture de ce mémoire, qui a été écouté avec le plus vif intérêt, M. le président déclare que la discussion est ouverte sur ce travail. M. Leudière, après avoir fait des observations sur le travail lui-même, finit par déclarer que, quelques efforts que puisse faire M. O. Leroy pour trouver les conditions d'un poëme épique dans la tragédie d'*Athalie*, Racine a entendu faire une tragédie, et non pas un poëme épique. MM. le comte Le Peletier d'Aunay, Trémolière, Renzi et Fontaine, prennent part successivement à cette discussion. L'on passe au scrutin secret ; le mémoire de M. O. Leroy est renvoyé au c omité du journal (voyez la précédente livr. 117).

⁂ Le mercredi 17 avril, la troisième classe (*Histoire des Sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée sous la présidence de M. le docteur Maigne. Lecture est donnée par le secrétaire de la classe d'une lettre de M. Dagneau, membre résidant, qui fait hommage à sa classe d'une brochure ayant pour titre : *La Chine au point de vue commercial, social et moral.* Les autres livres offerts à la troisième classe sont : *une brochure de M. de Jouffroy sur son système de chemins de fer ; une brochure* de notre collègue correspondant M. Lemesl *sur la question vinicole; Introduction à la réforme pénitentiaire dans les Deux-Siciles* (en italien), par notre collègue M. P.-S. Mancini, de Naples ; *De la réforme des prisons et d'un ouvrage du comte Petiti, de Turin, sur la polémique pénitentiaire ; Rapport à l'Académie des Sciences de Naples*, par le même; *Journal des Sciences morales, législatives et économiques*, 2e et 3e livraison, 1844, par le même ; *Bulletin de la Société de Géographie*, janvier 1844; *Journal de l'Institut Lombardo-Vénitien*, avril 1844; *Annales universelles de statistique*, publiées à Milan, mars 1844; *Journal de la Morale chrétienne*, mars 1844; *Esprit moral et politique du XIXe siècle*, par L.-A. Martin; *Revue du droit français et étranger*, avril 1844; *Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences de Rouen*, 1843; *Compte-Rendu des travaux de l'Académie royale des Sciences de Naples*, janvier et février 1844. Des remerciements sont adressés aux donateurs.

M. Belières, professeur de mathématiques, proposé comme membre résidant à la dernière séance, est admis en cette qualité sur un rapport favorable que M. Foulon a fait à la classe sur le candidat et sur son ouvrage.

L'ordre du jour appelle le renouvellement du bureau pour l'année 1844-45. M. le président invite les membres de la classe à déposer dans l'urne leurs bulletins pour l'élection d'un président, d'un vice-président, d'un vice-président adjoint. Sont élus à la majorité des suffrages : MM. Bernard-Jullien, président; le docteur Josat, vice-président, et le docteur Caffe, vice-président adjoint. MM. L. Lapalme secrétaire, et Foulon secrétaire-adjoint.

M. le docteur Maigne lit un rapport sur un ouvrage intitulé : *Essai topographique sur le quatrième arrondissemement de Paris.* Après une discussion à la-

quelle prennent part MM. l'abbé Badiche, docteur Josat et Masson, ce rapport est renvoyé au comité du journal.

∴ La quatrième classe (*Histoire des Beaux-Arts*) s'est assemblée le mercredi 24 avril sous la présidence de M. Foyatier. La classe, avant de passer au renouvellement de son bureau, a entendu deux rapports faits au nom de la commission chargée de vérifier les titres des candidats, MM. Ludovisi-Boncompagni, prince de Piombino, et le docteur Rendu, qui se sont présentés à la quatrième classe comme membres correspondants. MM. Renzi et Caffe se sont acquittés de leur devoir, et la classe a admis les deux candidats sur les rapports favorables de la commission.

M. Renzi communique à la classe une lettre de notre collègue M. Watt, de Londres, par laquelle il adresse des remerciements à M. Debret, auteur de l'article sur les deux belles gravures dont il a fait hommage à l'Institut Historique.

La classe a reçu les livres suivants : *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*, 6e volume, avec un atlas à part. *Bulletin de la même Société*, de 1841, 1842, 1843 et 1844. Des remerciements sont votés à ladite Société et à son secrétaire perpétuel.

M. le président rappelle à la classe qu'aux termes de nos règlements on doit procéder à la nomination de tous les membres du bureau. Le dépouillement du scrutin donne le résultat que voici : président, M. Foyatier ; vice-président, M. E. Breton ; vice-président adjoint, M. Debret ; secrétaire, M. de Brière ; secrétaire-adjoint, M. Albert Lenoir. Après la constitution du bureau, M. A. Lenoir rend compte d'un mémoire de notre collègue M. Devals aîné de Montauban, relatif à des objets d'antiquité consistant en un buste en marbre, un médaillon, et en une statuette en bronze que l'on a trouvés dans les environs de la ville de Montauban.

Ce rapport est renvoyé au comité du journal.

∴ L'assemblée générale du mois (*les quatre classes réunies*) a eu lieu le vendredi 27 avril sous la présidence de M. Le Peletier d'Aunay. Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, M. le secrétaire communique à l'assemblée la correspondance du mois. Il lit ensuite la note des livres offerts à l'Institut Historique dans le courant d'avril. L'assemblée s'empresse de voter des remerciements aux donateurs. M. le président donne lecture des noms des candidats qui ont été reçus par les classes ; ce sont : MM. Adolphe Philippi, de Berlin ; Buoncompagni Ludovisi, prince de Piombino, de Rome ; Hyacinthe Belières et le docteur Rendu. L'assemblée générale sanctionne au scrutin secret les élections susdites.

L'ordre du jour appelle le renouvellement du grand bureau de l'Institut Historique pour l'exercice 1844-45. M. le président donne lecture des noms des membres qui ont composé ce bureau pendant l'année qui vient de finir. Il pré-

vient l'assemblée qu'aux termes de nos règlements aucun d'eux ne pourra être réélu à la même place. On ouvre le scrutin et l'on passe successivement à la nomination du président, du vice-président et du vice-président adjoint. M. le comte Le Peletier d'Aunay est élu à l'unanimité. moins une voix, président de l'Institut-Historique. Le scrutin donne ensuite pour vice-président, à la presque unanimité, M. le prince de la Moskowa, et pour vice-président adjoint M. le docteur Buchez. M. le président adresse ses remerciements à l'assemblée, et déclare que le bureau de l'Institut Historique est constitué comme ci-dessus.

La parole est donnée à M. Alix pour lire le rapport de la commission nommée par le conseil afin d'examiner les mémoires reçus par l'Institut Historique sur les questions mises au concours pour les prix à donner. M. Alix, au nom du conseil et de ses collègues, MM. le comte le Peletier d'Aunay et Trémolière, fait observer qu'un seul mémoire a fixé l'attention de la commission sur cette question : *Déterminer le caractère de la littérature italienne aux XIIIe et XIVe siècles, époque de Dante et de Pétrarque.* M. le rapporteur fait ressortir les qualités et les défauts du mémoire dont il s'agit. On remarque dans ce mémoire une certaine élégance de style, mais la question aurait dû être traitée d'une manière plus complète. L'auteur de ce travail, tout en plaçant sur le premier plan les trois grands noms de Dante, Pétrarque et Boccace, qui personnifient la littérature italienne du XIIIe et du XIVe siècle, aurait dû ne pas oublier les noms d'autres écrivains très-distingués, tels que Brunetto-Latini, Guido Cavalcante, Fra Jacopone, etc. Il est à regretter aussi que cette grande œuvre du Dante n'ait été présentée que sous une seule face; il fallait voir dans le chantre florentin, outre une foi vive et sincère, un autre sentiment qui vibrait dans son cœur avec une force égale, cet amour sacré pour sa patrie dont il était exilé; il fallait le voir, lui Gibelin, précipitant ses ennemis au plus profond de l'enfer, puis élevant jusqu'au ciel ses amis, qui l'avaient recueilli dans ses jours de malheur.

M. Alix, après avoir indiqué l'insuffisance du mémoire par rapport à Pétrarque et à Boccace, conclut que ce travail, quoique en partie bien fait, n'a cependant pas toutes les conditions nécessaires pour remporter le prix. Cette conclusion est adoptée par l'assemblée après une discussion à laquelle prennent part MM. le comte d'Aunay, Dufey (de l'Yonne), de Brière, Villenave et Fresse-Montval.

La parole est à M. Renzi, pour lire le programme des questions mises au concours pour l'année prochaine : ce programme est adopté. (Voyez la 117e livraison du mois dernier). Sur la proposition de M. Villenave, plusieurs modifications à introduire dans les règlements des prix à décerner sont adoptés.

M. le président quitte le fauteuil; M. Villenave, président de la deuxième classe, le remplace. M. Villenave, sur la proposition de M. Huillard-Bréholles appuyée par M. Renzi, propose à l'assemblée générale de nommer M. Martinez de la Rosa président honoraire pour l'année. L'assemblée se lève à l'unanimité pour accorder à M. Martinez de la Rosa cette marque de reconnaissance.

CHRONIQUE.

Notice intéressante sur le fatal incendie de la ville de Saint-Malo, en 1661, et sur la statue réputée miraculeuse de la très-sainte Vierge, érigée deux ans plus tard, sous le titre de Notre-Dame-de-la-Grand'-venue, depuis fort célèbre. — Ouvrage accompagné de divers accessoires curieux, et suivi de cantiques en musique, à l'usage spécial de nos marins, en l'honneur de leur auguste patronne. 1 vol. in-18, à Saint-Malo, 1843.

Le long titre donné à cet opuscule lui tient lieu d'argument et apprend au lecteur les choses différentes qu'il contient, quoique cependant l'histoire de la statue miraculeuse en ait inspiré la pensée et y occupe une place plus étendue.

Après quelques détails sur les murailles qui entourent la ville de Saint-Malo et les diverses épreuves de leur construction, l'auteur vient au récit de l'incendie qui, en octobre 1661, détruisit une partie de cette ville. Au XVIIe siècle, la plupart des maisons de cette presqu'île étaient sans dégagements suffisants, liées les unes aux autres, de distance en distance, par des arcades de sapin, construites en bois du Nord peint à l'huile, à deux ou trois étages, dont chacun faisait graduellement saillie vers la rue. Vauban leur trouvait *l'air d'un gros paquet d'allumettes très-inflammables*. Ce paquet s'enflamma en effet, causa des pertes considérables, mais amena des améliorations utiles à la ville de Saint-Malo.

On érigea une statue sur la porte principale; cette statue de la sainte Vierge fut en grande vénération auprès des Malouins, et les âmes honnêtes virent avec indignation la profanation et la mutilation qu'en firent, à l'époque de la Terreur, des hommes infâmes du pays. A côté de cette scène d'horreur, on est vivement attaché et consolé par le récit des vertus et des actions généreuses d'un simple porte-faix, qui avait un grand ascendant sur les personnes du peuple, et qui eut le courage de remettre à sa place la statue défigurée. Son courage fut récompensé de quelques jours de prison. L'histoire de *Boulleuc* est un épisode charmant au petit volume de M. l'abbé Manet.

Après bien des difficultés, la statue vénérée fut restaurée et solennellement bénite, au milieu d'un grand concours, par M. l'abbé Huchet, recteur de Saint-Malo, à la suite des vêpres, après un discours onctueux de M. l'abbé Camû. Cette cérémonie édifiante eut lieu le 2 juillet 1843.

Ce récit principal, mêlé de notes curieuses, d'accessoires intéressants, où l'on trouve les noms, les dates, des détails même minutieux, rendront le livre de M. l'abbé Manet toujours plus curieux à mesure que les traditions s'effaceront des souvenirs.

On aurait tort de croire que ces renseignements historiques n'ont absolument qu'une utilité locale; ils servent à faire connaître la ville de Saint-Malo, ses accroissements, etc., et cela plaît à tout lecteur.

Le volume est terminé par un recueil de cantiques dont l'auteur a fait aussi lithographier la musique. Ils sont la plupart composés en l'honneur de la sainte Vierge et à l'usage des marins, auprès desquels la statue de la *Grand'Porte* est en vénération.

Dans sa lettre à M. l'évêque de Rennes, auquel il a voulu dédier ces chants religieux, l'auteur dit que *cette faible production, par l'effet de l'extrême débilité de ses yeux, sera vraisemblablement le dernier fruit de ses veilles.* Ainsi, pour nous servir de l'expression si souvent employée, cet opuscule serait pour M. Manet *le chant du cygne*, et la piété de ce bon prêtre l'a consacré à Marie.

Nous regrettons que l'âge de quatre-vingts ans, et plus encore cette *débilité des yeux*, nous privent de la collaboration d'un collègue dont nos lecteurs ont apprécié le zèle et l'érudition, et auquel *l'Institut Historique* a voué un vif attachement et une vénération méritée. L'abbé B-D-C.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Grammaire raisonnée de la langue latine, 1re partie, par l'abbé J.-H.-R. Prompsault, aumônier de la maison royale des Quinze-Vingt. Chez Martin, libraire, rue Pavée-Saint-André des Arcs, 13. 1843.

Quelques mots à MM. les rédacteurs du Journal des Débats, *à propos de leur article relatif au rapport de M. Mallet sur le chemin de fer atmosphérique;* broch. in-8°, Paris, 1844.

Les principes de l'économie sociale exposés dans l'ordre idéologique, en italien ; par Antonio Scioloja. 1 vol. in-8°, Naples, 1840.

Sul la proprietà de' prodotti d'ingegno e sua pignorazione, par le même. 1 cahier in-4°.

Traité de pharmacie théorique et pratique, en italien ; par Antonio Giordano. 1 vol. grand in-8°, Turin, 1844.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts du Mans, rédigé par une commission spéciale. 1er trimestre 1844, broch. in-8°, Le Mans.

Rendiconto delle adunanze e de' lavori della reale accademia delle scienze de Naples, n° 14, marzo e aprile 1844. broch. in-4°.

Programme des questions proposées pour le concours de 1845 par l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles. 1 cahier in-4°.

Galerie des Contemporains illustres, par un Homme de Rien; 73e, 74e, 75e, 76e, 77e et 78e livraisons, en vente : MM. DE TALLEYRAND, BERZÉLIUS, le général BERTRAND, RESCHID-PACHA, CHARLES NODIER.

Le vice-secrétaire, HUILLARD-BRÉHOLLES.
L'Administrateur-trésorier, A. RENZI.

MÉMOIRES

DE L'INFLUENCE DES FEMMES

DANS L'HISTOIRE DES PEUPLES.

J'ai avant tout un devoir à remplir: je dois remercier l'Institut Historique de la bienveillance avec laquelle il m'a permis de siéger parmi ses membres, où on trouve tant de chefs distingués. Ils ont appelé un nouveau soldat, et il ne manquera jamais, soyez en sûrs, à la confiance qu'ils ont placée en lui; je sens en moi la force et le courage : et que ne peut-on faire, aidé de leurs conseils? Nous luttons, messieurs, et nous luttons en hommes de conscience et de loyauté; nous cherchons partout et toujours la vérité des faits, et si quelquefois la lutte est malheureuse, nos combats sont toujours pleins d'ardeur et de noblesse.

Quelle audace, messieurs, que la mienne! Venir parler devant vous la langue de vos insignes poëtes, vouloir m'emparer des belles phrases de vos illustres orateurs! Cette considération devrait m'arrêter, sans doute, et me faire renoncer à mes désirs, si je ne comptais pas sur votre bienveillante indulgence; elle ne me fera pas défaut; mais... réclamer votre indulgence, messieurs, n'est-ce pas superflu? N'êtes-vous pas les enfants de cette belle terre de France dont le noble caractère a pour devise : galanterie et générosité?

A la dernière séance, messieurs, vous avez entendu la voix toujours noble et pleine de bonté de notre digne président vous décrire en peu de mots la politesse, la civilité sociale, comme la conséquence immédiate de nos rapports avec les femmes; aujourd'hui, vous venez d'entendre une autre voix aussi éloquente vous tracer l'influence de la femme sur nos mœurs. A mon tour je viens essayer de compléter ce brillant tableau en montrant la part que les femmes ont prise dans tous les grands événements passés, dire leur influence, leur action sur les faits historiques, et dérouler les divers changements politiques qu'elles ont produits dans les différents pays de l'Europe.

Quelle a été l'influence de la femme dans l'histoire des peuples de l'Europe?

Telle est la proposition que j'ai l'honneur de vous présenter, et que je tâcherai d'approfondir.

Je ne m'arrêterai pas à vous démontrer le rôle que les femmes ont joué dans des temps anciens, temps qui, appartenant soit à l'histoire sacrée, soit à l'histoire profane, renferment des faits tellement connus qu'il serait inutile de les détailler. Je me bornerai donc à prendre l'histoire depuis la naissance du christianisme, culte et religion qui changea complétement la face du monde connu jusqu'alors, et nous verrons qu'à mesure que la civilisation avance et que le monde barbare disparait par sous efforts redoublés du christianisme, la femme, traitée

jusqu'à ce jour comme propriété de l'homme, reprend à cette époque l'intelligence et le pouvoir que le Ciel lui avait d'abord destinés; et cela devait être ainsi. Le christianisme, élevant l'âme au-dessus de la matière, soumettant la force brutale à l'intelligence, effaçant les vices de l'ignorance par les vertus du cœur, remplaçant l'esclavage par la liberté et le servage par l'égalité, devait faire valoir ces dons de pénétration vive et saisissante, ces qualités de bonté et de douceur, cet instinct du bon et du grand que le Ciel accorda à la femme avec tant de libéralité; car en la privant de la force physique, il lui donna en échange une bien plus grande force morale. Et comment le Créateur pouvait-il refuser une étincelle de son esprit à sa dernière création, quand il avait fait l'homme à son image et lui avait donné l'empire de l'intelligence et de la raison? Ne vous semble-t-il pas que Dieu devait être inquiet et mécontent de son ouvrage, après nous avoir faits, nous, rois de la terre, et qu'il devait placer dans la belle compagne de l'homme une étincelle de son esprit? C'est là une des merveilles de cette religion sainte, et à mon avis sa beauté peut-être la plus grande, cette puissance, cet empire, cette grandeur, qu'elle donne aux faibles contre les forts, aux humbles contre les superbes, à ceux qui obéissent contre ceux qui veulent dominer. L'histoire donc devait recueillir du christianisme des matériaux immenses pour la constatation de ces faits, et les nations se ressentir de ce changement dans leurs habitudes et dans leurs idées.

Et d'abord la France, composée d'éléments divers comme toutes les nations du midi de l'Europe, n'offrait pas le moindre signe de nationalité et de vie. Tour à tour occupée par les Gaulois, les Grecs et les Romains, leur domination n'avait été que passagère, car il suffisait de la perte d'un combat pour laisser la place aux nouveaux arrivants. Les Cimbres et les Germains, les Phocéens comme les Carthaginois, devaient tour à tour passer et disparaître pour laisser planer à la fin la civilisation romaine portée par les aigles de ses légions. L'empire romain avait rempli son rôle, et les Francs devaient occuper le poste qu'on leur abandonnait; c'était donc à eux à former une nation forte et puissante, et à réunir sous le sceptre de Clovis tant d'éléments discordants, tant d'intérêts divers. Un lien cependant manquait à cette armée de guerriers formidable, un lien nécessaire, indispensable, pour former la véritable nationalité d'un pays : c'était une religion dominante, un culte qui, protégé par le chef de ces soldats barbares, pouvait dire aux habitants épars : « Où je suis, là est la patrie. » Car dans ce temps de désorganisation et d'anarchie, où chaque chef pouvait dominer à son tour, où chaque intérêt personnel imposait pour quelque temps ses maximes de force et de cruauté, il fallait un pouvoir plus grand et plus puissant pour contraindre par sa force morale ces fières et sauvages imaginations qui faisaient de la dévastation une loi. Ce culte et cette religion, cette force morale qui manquaient aux Francs de Clovis, cette puissance, cette union, cette nationalité, c'était une femme qui devait les leur apporter : Clotilde, la compagne du roi franc, adorait depuis longtemps en secret le sacrifice du Calvaire; elle par-

vint, à force d'instances, de prières et de douceur, à dompter l'indomptable caractère du guerrier franc, et à faire courber sa tête sous la régénération baptismale. Dès ce jour, messieurs, ce sol, dominé par tant de peuples étrangers, fut appelé la France ; pays qui devait donner au monde, par la suite, tant de nobles exemples, tant de faits glorieux. Ce jour-là fut créée sa nationalité, et les guerriers errants du Nord, devenus, par l'influence de leur reine, les humbles défenseurs de la croix, arrêtèrent et fixèrent enfin leurs tentes.

Quelques siècles plus tard, au VIIIe, ce fut le tour de l'Espagne, et cette fois, messieurs, par une influence funeste, ce fut la perte de l'honneur de son pays, désastre immense qui coûta à l'Espagne la fleur de ses enfants et huit siècles de combats et de constance. Sans accepter ni repousser ici l'existence de la maîtresse du roi goth Rodrigue (puisque certains historiens ont repoussé ce que d'autres avaient auparavant avancé), je me bornerai à dire qu'une trahison infâme ouvrit les portes de l'Espagne aux disciples de Mahomet, avides de sang et de domination, et cette lâche action ne fut que l'effet de la vengeance du comte don Jullien pour le déshonneur arrivé à sa fille. L'ignoble acte d'un prince retomba sur la nation entière, et la mollesse de son chef perdit aux bords du Guadalete l'éclatant diadème des Ibériens. Il est vrai que la cour de Tolède n'était déjà plus cette cour de soldats énergiques qui élevaient sur le pavois celui d'entre eux qui était doué d'intelligence et de courage ; c'était plutôt une cour de sensibles damoiseaux qui passaient leur temps à contempler le fleuve doré du Tage sous l'ombre verdoyante des platanes, vêtus de soie et de tissus, rejetant bien loin l'épée et la cuirasse qui leur avaient valu un empire. L'oisiveté, la nonchalance, l'amour ou un caprice peut-être préparèrent la route aux musulmans ; la trahison fit le reste. Quel malheur, mesdames, que l'histoire soit forcée d'enregistrer des faits pareils ! qu'au lieu de ce doux et bienfaisant pouvoir que la femme a reçu du Ciel et qu'elle communique si souvent aux hommes, elle fasse servir sa beauté, ses grâces et son irrésistible séduction pour percer la route sur laquelle on ne verra que des cadavres, et qu'au lieu de bénir ce don céleste elle nous le fasse détester comme un présent de l'enfer ! Elle était belle, la fille d'honneur de Rodrigue ; elle inspira à ce prince une coupable pensée, sans se douter peut-être qu'il mettait dans la balance et sa couronne et sa vie ! Otez, messieurs, ce personnage funeste de l'histoire, et don Jullien ne sera plus un traître, et les mécontents ne trouveront pas un point d'appui dans ses prétentions, et le pays entier s'opposera aux Arabes, et l'Espagne enfin n'aura pas à déplorer tant de malheurs, tant de sang répandu, tant de chevaliers morts pour sa défense.

Le XIIe siècle fut témoin des longues et cruelles guerres survenues entre la France et son éternelle rivale l'Angleterre. Eléonore de Guyenne, épouse de Louis-le-Jeune, qui avait tant contribué à la seconde croisade par sa vaillance et son exaltation, fut répudiée par Louis, malgré les sages avis du vénérable et patriote Suger, à qui avait été confiée l'administration de la France

pendant l'absence du roi. Il paraîtrait que la conduite de la reine n'avait pas été exempte de reproches; mais les rois, surtout dans ces temps de discorde, devaient-ils avoir la faculté de quitter leurs femmes, quand cette séparation pouvait entraîner la perte de leur royaume? Toujours est-il que cette reine de France, qui avait repoussé les avances de Thibaut, ne tarda pas longtemps à se marier au jeune Henri Plantagenet, comte d'Anjou et duc de Normandie, qui, devenu roi d'Angleterre sous le nom de Henri II, se trouva par ce mariage duc de Normandie et d'Aquitaine, comte d'Anjou, du Poitou, de Touraine et du Maine; par conséquent les Etats du roi de France se trouvaient cernés par les Anglais.

Les prétentions de l'Angleterre auraient pu devenir formidables et funestes pour la France, si l'avénement de Philippe-Auguste, la mort de Henri II et la troisième croisade n'eussent pas mis un terme à ces guerres. Mais Philippe-Auguste, en entraînant son rival à la conquête des saints lieux, avait en vue la grande idée de s'emparer des Etats que l'Angleterre possédait en France... C'est ce qu'il fit, en ajoutant de plus à ces conquêtes le Vermandois et l'Artois.

Pendant le règne de Philippe-Auguste, un fait grave, et qui pouvait compromettre à jamais l'avenir de la France, vint jeter le trouble et la désolation parmi ce peuple. Philippe-Auguste, en quittant sous un prétexte frivole sa légitime épouse Ingeburge, sœur du roi de Danemark, devint éperdument amoureux de la belle Agnès de Méranie, fille d'un prince allemand, et la fit asseoir à ses côtés; mais le roi de Danemark n'était pas homme à se laisser rebuter par l'imposante attitude de Philippe, et la cour de Rome, qui ne demandait pas mieux que d'être l'arbitre suprême dans les querelles royales, mit hors du fourreau l'arme redoutable de l'excommunication, et en frappa non-seulement la personne du roi, mais le royaume entier. La volonté de Philippe-Auguste, peu habituée à plier devant les menaces, tint bon contre les foudres du Vatican; l'amour qu'Agnès lui avait inspiré lui tenait lieu des prières de l'Eglise, du son des cloches, de baptême, de messes, de fêtes et de cérémonies religieuses. Le roi de France préférait sa femme illégitime aux remontrances des conciles et aux conseils des évêques; mais il y a chez les nations une voix plus forte que tout cela et à laquelle Philippe ne pouvait pas résister: c'était la voix du pays qui allait abandonner son roi s'il continuait à préférer sa passion à l'intérêt général. Les seigneurs et les vassaux se préparaient à quitter leur roi et à livrer peut-être le pays à la guerre civile, quand Philippe-Auguste, courbant la tête sous cette imposante volonté, consentit à reprendre Ingeburge et à se séparer à jamais de la belle Agnès de Méranie. Que de maux, que de calamités pour la France à cause d'un amour, d'une passion mal placée!

Que sont devenus ces vaillants chevaliers de France? pourquoi laissent-ils les ennemis se pavaner triomphants dans les terres de leurs aïeux? Où est cette noblesse et son roi? Hélas! il est relégué dans un coin de son pays, et on peut dire qu'il aperçoit les limites de son royaume du haut crénelé de son donjon,

Mais quoi! pas une armure, pas un guerrier qui arrête les entreprises des Anglais? La France deviendra-t-elle un fief de son ancien vassal? Où est l'épée de Duguesclin? Le roi de France s'appellera-t-il seulement le roi de Bourges? Non, messieurs, il est écrit là haut que la France ne doit pas périr; mais elle ne devra son salut qu'à une femme, humble, mais magique et résolue. La voix de la patrie l'encourage, la religion la soutient, et l'épée de *Jeanne d'Arc* arrêtera la marche triomphante des Anglais prêts à fondre sur la royale demeure du roi de France. Mais qui comprendra le courageux désir de la vierge de Donremy? Qui l'encouragera à parler devant son maître et seigneur? Où sont ses protecteurs, les défenseurs de son projet? Sera-t-elle renvoyée, oubliée, méprisée? Non, non; car il y a là une femme qui la comprend et qui lui prêtera son appui auprès de son royal amant. C'est Agnès Sorel qui conseillera Charles VII, et Charles VII remettra son royaume à la bravoure d'une femme. Voyez donc, messieurs, Jeanne d'Arc, du haut des murs d'Orléans, repoussant maintes fois les assauts des ennemis, les chassant loin de la ville, et couvrant de sa bannière victorieuse la tête de son roi à Reims. Honneur, honneur à celle qui plaça sa foi dans la bravoure et dans la nationalité de son pays! Honneur, mille fois honneur à elle, parce que seule elle a sauvé la liberté de sa patrie!

Mais d'où vient cette fumée qui s'élève de la cité de Guillaume-le-Conquérant? cette flamme qui éclaire et qui dévore? Hélas, messieurs, c'est une vengeance bien digne de ses ennemis, c'est la dernière victoire de Jeanne d'Arc: c'est son supplice! Cachons cet acte de barbarie, car c'est une honte et un crime que cet abandon cruel, et la France entière ne peut pas être responsable de la faute d'un ingrat.

Et maintenant découvrons-nous devant cette grande figure historique qui domine tout le XVe siècle; elle a tout droit à nos respects et à notre amour; car non contente de constituer une nation, elle nous a donné un nouveau monde. Cette imposante figure a pour nom *Isabelle première de Castille*.

Huit siècles de combats et de batailles, de guerres et de traités, avaient fini par réduire l'empire des Arabes espagnols à la seule possession de la ville de Grenade, qu'ils avaient amoureusement parée et embellie; et telle était leur prédilection pour elle que les fils de Mahomet lui donnèrent le nom de Ville sacrée de l'Occident. Déjà les chevaliers d'Alcantara, de Saint-Jacques, de Calatrava, cette fière et brave noblesse de Castille, avaient maintes fois frappé avec le bout de leurs lances les portes de fer de la grande cité sans que le succès vînt couronner leurs efforts, et on commençait déjà à perdre l'espoir de s'emparer de ce joyau qui manquait à la couronne de Castille; mais la Castille avait à sa tête une femme comme celles que Dieu donne aux nations dans ses moments de grâce et de bonté; la reine Isabelle s'indignait de voir qu'une poignée d'ennemis insultait encore l'étendard victorieux de l'Espagne; car on peut lui donner ce nom depuis le mariage de la reine de Castille et de Léon avec le politique roi d'Aragon don Ferdinand. La prise de Grenade fut décidée, et Isabelle,

se plaçant à la tête de cette cour de braves, parmi lesquels on voyait le comte de Tendilla, le marquis de Villena et de Cadix, le duc de Médinandonia, les comtes de Feria et de Benavente, le brillant Ponce de Léon et surtout l'héroïque Gonzalve de Cordova, plaça son camp devant Grenade. Afin de faire voir aux ennemis que ce n'était pas une vaine démonstration de guerre, elle fit élever en face de la place assiégée une ville à qui elle imposa le nom de *Santa-Fé*, pour prouver au monde qu'elle avait foi et confiance dans la bravoure de sa vaillante armée. Les bataillons de l'Espagne secondèrent cette foi ardente et enthousiaste, et, peu de temps après, Grenade l'imprenable, avec sa féerique Alhambra, ses forts et ses palais, appartenait au domaine du roi d'Espagne.

Mais Isabelle était destinée à donner au monde un exemple éclatant de la puissante pénétration de la femme, de cette grandeur de vues qui embrasse tous les objets, toutes les idées, toutes les pensées que nous trouvons quelquefois étranges et bizarres parce que nous ne les comprenons pas.

Pendant le siége de Grenade, un inconnu, sans autre protection que son mérite, vint se présenter au roi d'Aragon pour lui dire que, la mer étant trop grande relativement aux trois continents qui composaient l'univers, il fallait supposer l'existence de terres inconnues. Pourquoi le roi d'Aragon n'aurait-il pas la gloire de les découvrir et d'en faire sa propriété? Colomb en qui cette idée était déjà une conviction, chercha à la faire partager au roi, mais le prudent Ferdinand repoussa ce projet; avec son caractère positif il ne voyait l'or des Indes qu'aux pieds des remparts de Grenade. Que faire, se dit alors le pauvre Génois, à qui m'adresser? Qui voudra écouter mes raisons et partager ma conviction? Désespéré, il se présenta à la reine de Castille, qui comprit.... il fallait une femme pour comprendre!!! Mon imagination est trop limitée, messieurs, pour vous dépeindre tout ce qu'il y a de grand, de noble, dans la protection qu'Isabelle accorda à Colomb; ma plume est insuffisante pour tracer le tableau que présente cette petite flottille sortie du port de *Palos*, armée, équipée et soutenue par les deniers d'Isabelle; ces trois barques qui portaient dans leurs flancs les destinées futures de l'univers. N'admirez-vous pas comme moi le génie pénétrant de cette femme supérieure qui saisit le fond de la pensée de Colomb, et qui aperçoit au delà des flots les trésors lointains de l'Amérique! Et puis, si j'ai avancé que Dieu avait donné à la femme une étincelle de son esprit, qui s'en étonnera maintenant?

Vous savez tous les résultats immenses que la découverte du Nouveau-Monde a donnés au monde ancien, à l'Europe surtout, à l'Espagne d'abord, cette source de richesses, d'industrie, de produits inconnus jusqu'alors; sources qui, si elles ont peu profité au premier conquérant, n'ont pas moins changé la face de l'univers. Comment la balance pouvait-elle garder son équilibre quand on lui jetait dans un des plateaux tout un monde? Cette augmentation de richesses des nations, cette révolution dans leur politique, dans leurs amitiés comme dans leurs haines, cette vie nouvelle que l'Europe recevait, c'était une femme

qui la lui donnait, une femme qui aspirait à une difficile mais glorieuse immortalité !

Passez-moi cette esquisse que je viens de tracer des plus beaux temps de ma patrie; car comment rester froid à la pensée des faits historiques du sol qui nous a donné le jour ? Comment rester calme à la révélation des faits mémorables de nos ancêtres? Vous le comprenez comme moi, car vous l'avez plus que personne gravé dans le cœur, ce sentiment qui est la plus belle, la plus grande noblesse de l'homme, le saint amour de son pays.

Le XVIe siècle appartient de droit à l'Angleterre; là c'est une femme qui inspire une si violente passion au cœur impétueux de son roi qu'elle l'entraîne, le force à combler les vœux de son ambition en changeant la croyance religieuse de son royaume : Henri VIII s'éprend fortement de la fille d'honneur de la reine Catherine d'Aragon, et, sous les apparences de scrupules religieux, Henri d'Angleterre fait placer Anne de Boleyn sur le trône de sa maîtresse. La cour de Rome, poussée par Charles Ier d'Espagne, prend fait et cause pour la femme abandonnée, et le Vatican, usant de ses armes spirituelles, cherche à ramener à l'obéissance celui auquel il avait autrefois donné le titre de *défenseur de la foi;* mais l'orgueilleux, l'altier Henri, qui avait attaqué avec la plume les naissantes doctrines de l'Allemagne, trouve qu'elles peuvent à présent favoriser ses désirs; il s'en empare pour lutter corps à corps avec Rome: l'enfant de prédilection du Saint-Siége devient le souverain absolu de la conscience de ses sujets. Mais les passions du despote n'ont plus de bornes, et Jeanne Seymour, Anne de Clèves, Catherine Howard occupent tour à tour la place que l'exécution de l'infortunée Anne de Boleyn laisse vacante.

S'il est vrai que les désordres des rois avilissent leur caractère, ils dégradent aussi celui du peuple, si la raison et la justice ne sont pas les guides et les conducteurs fidèles des actes des princes auxquels le Ciel a confié le bonheur de leurs sujets; nulle part ce principe ne peut avoir une application plus juste qu'en Angleterre.

Une fois que les passions de Henri eurent déployé toute leur force, une fois qu'il eut résumé en lui tout pouvoir, ce ne fut qu'une suite d'actions tyranniques et une lâche complaisance de la part de ses sujets. Telle était la terreur que son cœur de fer avait inspirée au peuple, tel était le degré d'avilissement, de bassesse et de servilité dans le Parlement, que les Chambres n'hésitèrent pas à sanctionner tout ce que le roi proposa, et à prononcer toutes les condamnations qu'Henri sollicitait. Ce roi despote n'avait alors en vue que de plaire à ses femmes ou maîtresses, et il acceptait comme siennes leurs vengeances. Wolsey le grand ministre, qui avait tant coopéré à la gloire et à la puissance de son souverain, eut le malheur de déplaire à Anne de Boleyn, et Wolsey fut disgracié et condamné par le Parlement. Cromwell le complaisant, qui avait été le favori de son roi, fut abandonné par lui, dégradé et condamné par ce même Parlement qui, quelques jours avant, le proclamait *digne d'être le vicaire général*

de l'univers. Pendant le règne de Henri, tout fut bouleversé; les monastères, les églises, les prêtres, qui jusqu'alors avaient résisté aux nouvelles doctrines qu'Henri soutenait, finirent par se soumettre à la volonté de cet homme entreprenant, audacieux; son but, vous le savez.

Au turbulent et révolutionnaire Henri VIII succédèrent Marie et Elisabeth. La première, ardente catholique, et par conséquent acceptant comme siennes toutes les haines, tous les préjugés de Catherine sa mère, renversa ce que son père avait fondé; elle restaura l'ancienne croyance, rétablit les évêchés, et envoya à l'échafaud ceux qui s'opposaient à ses projets. C'était une réaction après une révolution, et le peuple d'Angleterre ne voyait là que les caprices de ses maîtres érigés en lois, ce qui fit que chaque classe ou famille prit parti pour tel ou tel culte, et ces haines devinrent mortelles par la faiblesse de Marie. Elisabeth, la fille d'Anne de Boleyn, nourrie dans les principes que sa mère avait imposés à la nation entière, renversa tout ce que sa sœur avait rétabli; c'était en conséquence une révolution nouvelle et de nouveaux intérêts à créer; mais cette fois le caractère impitoyable de la reine, sa volonté inflexible, son âme de fer donnèrent plus de force et de vigueur à ses décisions, en relevant peu à peu le moral de ses sujets anéantis pour ainsi dire sous le régime de son père. Prudente dans le conseil, elle savait pourtant s'armer de courage et de fermeté pour défendre l'honneur de sa couronne, attaqué à la fois par de puissants ennemis; pour donner à ses décisions une couleur de légalité et de justice elle prit un soin minutieux de faire autoriser par la représentation nationale tous les changements qu'elle méditait. Avec moins d'emportement que son père, elle obtint de la volonté des pairs tout ce qu'elle désirait en obtenir; grâce à son tact et à sa prodigieuse adresse, elle déjoua complétement toutes les machinations tramées contre son pouvoir; ce fut elle enfin qui établit à jamais l'église anglicane en tolérant seulement l'existence des autres cultes, *afin*, disait-elle, *de ne point troubler la paix de son royaume*.

Cette reine, qui avait pour ennemis tant de nations redoutables, Philippe d'Espagne, le roi de France et la Hollande, tous et chacun d'eux capables d'ébranler la monarchie anglaise, parvint à faire échouer les traités secrets établis contre elle et à rompre la ligue de ses adversaires; elle promit à tous sa main et son trône; mais, habile à diriger son cœur par sa tête, elle ne tint la promesse à personne, préférant la gloire d'être la maîtresse absolue de ses sujets plutôt que de donner un maître à ses passions. Elle voulut dominer, elle domina, et, en faisant servir l'ambition des autres à ses projets, elle augmenta par ces moyens sa puissance et sa grandeur.

Un fait grave, déplorable et honteux pour Elisabeth, s'accomplit pendant son règne : grande et admirable lutte, si le dénoûment n'eût pas été un crime, je veux dire la rivalité de cette princesse avec l'infortunée reine d'Ecosse, Marie Stuart. Mais qui peut arrêter l'ambition démesurée d'une femme? L'agrandissement de l'Angleterre était le rêve constant d'Elisabeth, et si elle ne parvint

pas à anéantir la royauté de l'Ecosse, elle en prépara la route à ses successeurs. Marie Stuart était belle, de mœurs douces et aimables, et les grandes qualités de cette femme infortunée devaient troubler le sommeil de l'altière et froide Elisabeth. Alors, sous prétexte de l'accueil que les catholiques recevaient dans les Etats de sa rivale et de l'imprudent mariage de Marie avec Bothwell, elle favorisa les révolutionnaires d'Ecosse, qui chassèrent Marie et mirent à sa place Jacques son fils. La haine d'Elisabeth ne fut pas pour cela satisfaite; la pauvre reine d'Ecosse fut accusée d'avoir trempé dans un complot contre le trône d'Angleterre, et Marie Stuart périt sur l'échafaud sans pitié ni merci; acte barbare qui est et sera toujours une tache ineffaçable pour la fille d'Anne de Boleyn.

A cette époque la France voyait décimer ses enfants par la guerre civile la plus cruelle; le fanatisme disputait à la barbarie ses victimes; on brûlait au nom d'un Dieu de paix, on tuait pour le service d'une religion de miséricorde. Ici, ce sont encore deux femmes qui emploient leurs charmes et leur influence pour autoriser ces crimes; c'est Diane de Poitiers sous Henri II, c'est l'impitoyable Catherine de Médicis sous Charles IX. Il me serait impossible, messieurs, de tracer en peu de mots toute la sauvage barbarie de cette époque, ces inimitiés cruelles, ces vengeances impitoyables, ces haines profondes qui ensanglantèrent pendant de longues années le sol de la France; ces familles épousant les querelles de leurs familles, cette boucherie qui abattait jour par jour les existences les plus glorieuses; et ce qui serait surtout difficile à décrire ce seraient les diverses phases du caractère rusé et vindicatif de Catherine, souriant à ses ennemis pour leur enfoncer plus avant le poignard dans le cœur, laissant toute la responsabilité de ses actes à ses amis, plaignant la blessure que Coligny avait reçue par ses ordres. Cette adroite Italienne, qui trouvait bons tous les moyens qui la menaient à son but, finit par l'emporter, et, malgré la puissante opposition des huguenots, la réforme ne tira pas tout le parti qu'elle en attendait; car, par des concessions passagères, même par l'amour de ses filles d'honneur, elle détacha les principaux chefs de la réforme et se servit de l'armée de Condé elle-même pour chasser les Anglais que les réformistes avaient appelés à leur aide en leur donnant la possession du Havre de Grâce; car rien ne coûtait à Catherine de Médicis pour conserver l'influence et le pouvoir qu'elle tenait sans partage entre ses mains. Elle employa cependant, en digne fille d'Italie, les loisirs que la politique lui laissait pour encourager les arts assez négligés dans ces temps de discorde, et la France lui doit la pensée du palais des Tuileries, assemblage confus des goûts divers qui se succédèrent par la suite. La politique de la Florentine Catherine trouva cependant une rivale : Jeanne d'Albret avait donné au monde le grand Henri IV, ennemi redoutable des catholiques d'abord, quoique plus tard il se décidât à acheter Paris pour une messe.

Le règne de Louis XIV s'ouvrit sous les auspices de la galanterie et de l'amour. La cour, présidée par Anne d'Autriche, comptait parmi ses affidées les belles duchesses de Chevreuse, de Longueville, de Montbazon, de Bouillon, de

Chatillon et de Nemours, qui faisaient de Paris et de Saint-Germain le séjour du luxe et du plaisir. C'était un admirable échange de grâces, de galanterie chevaleresque ; cela devait être ainsi, car, *par une rencontre singulière*, au dire d'un historien de la Fronde, *les hommes les plus considérables de l'époque étaient jeunes, un grand nombre de femmes étaient belles.* Cette noblesse venait d'être délivrée de son grand ennemi le cardinal de Richelieu, qui avait fait passer sur les têtes des comtes, des ducs et des marquis, un niveau terrible et la baguette de Tarquin ; elle devait donc être avide de ces plaisirs et de ces fêtes qui ouvrent à l'esprit un vaste champ. La beauté avait repris son empire, et telle était sa force que la galanterie qu'elle inspirait ne put même pas être arrêtée par les guerres de la Fronde, misérable et infidèle parodie de la Ligue ; car le peuple était las de guerres et de combats, et si l'on entendait les trompettes dans les rues, on dansait au son de la musique dans les salons. Cette époque fut la plus belle pour les dames de France ; elles décidèrent en maîtresses absolues des affaires intérieures du royaume, et, afin que rien ne manquât à leur pouvoir, Mademoiselle de Montpensier, plus connue sous le nom de la grande *Mademoiselle*, à la tête de plusieurs dames de la cour vêtues en amazones, alla rejoindre les ducs de Nemours et de Beaufort, qui soutenaient Orléans contre les troupes de Mazarin. Louis XIV, fatigué de ces troubles mesquins, de ces petites guerres de passions, finit par se déclarer maître absolu, mettant un terme à la lutte entre le parlement et les favoris. Dès lors ce ne furent que carrousels, bals, réunions, où l'esprit des femmes à la mode luttait contre la galanterie des courtisans. Le jeune et vaillant roi, soupirant auprès de la sensible La Vallière, les seigneurs de la cour, qui s'étaient battus quelque temps auparavant pour le Mazarin ou pour la Fronde, causaient sans rancune de leurs exploits. La jalousie de Louvois et de Condé contre Turenne aboutit à la conquête d'une nouvelle province ; les fêtes splendides de Versailles, ses féeriques jardins, son château grandiose étaient cités partout comme des merveilles. Tout céda dans ce temps de gloire à la puissance invincible de la femme, même les caractères roides et fiers qui ne savaient pas se plier aux formes courtisanesques de cette époque ; car, sous prétexte des guerres, le galant roi les exilait dans le camp, où leur exil se terminait souvent par une mort honorable et utile à leur patrie. Le jeune vainqueur de la Flandre vint déposer aux pieds de l'aimante La Vallière l'éclatante auréole de sa gloire, et les bosquets mystérieux de Marly furent les discrets témoins de leur passion. La France, à cette époque, acquit une influence immense ; l'Europe, étonnée du faste, des séductions, des magnificences de Versailles, adoucit ses habitudes et voulut imiter ces fêtes splendides. Les caprices des maîtresses de Louis XIV donnèrent à la mode une puissante protection : le siècle du grand roi fut la source de l'influence que la France a gardée depuis lors. Les mœurs de la royale demeure, abritées sous le pourpoint des gentilshommes, s'installèrent partout où les armes de France se reposaient un seul jour ; cette influence secrète, ce peuple l'a tou-

jours gardée, même quand le sort de la guerre lui a été contraire. Les peuples du Nord furent frappés de cet immense prestige, de cet éblouissant éclat qui accompagnait toujours la galanterie française, dont la source était dans l'amabilité et l'esprit des dames. Dès cette époque la France a été pour eux le centre de la civilisation.

Pendant le XVIIIe siècle un grand fait s'accomplit, fait qui aurait pu troubler l'équilibre européen (et permettez-moi, messieurs, de m'emparer ici d'une phrase moderne), si une femme courageuse n'eut pas entraîné tout un peuple à repousser ce que les politiques avaient décidé dans le silence du cabinet.

L'empereur d'Allemagne Charles VI venait de mourir; Marie-Thérèse, sa fille, devait croire que son passage au trône des Césars se ferait sans opposition ni difficulté; mais cette princesse comptait sans l'insatiable ambition de ses voisins : l'électeur de Bavière réclamait l'Allemagne, le roi de Sardaigne se contentait seulement du Milanais, le roi de Prusse de la Silésie; l'électeur de Saxe et le roi d'Espagne demandaient tout : la France prit le parti de l'électeur de Bavière. L'auguste fille des Césars se vit forcée de fuir chez les Hongrois; malgré les griefs qu'ils avaient eus contre son père, ils l'accueillirent avec amour et dévouement. Mais les ennemis, après s'être emparés de toute l'Allemagne s'apprêtaient à occuper la Hongrie; alors, Marie-Thérèse s'arma de courage, et, se présentant devant le peuple, s'écria : « Je mets dans vos mains le salut de la fille et du fils de vos rois; ils attendent de vous leur salut. » L'enthousiasme de ces paroles sauva l'Allemagne, et, quelques jours après, les troupes ennemies, assaillies de toutes parts par une nuée de Barbares accourus des bords de la Save et de la Drave, entraînés et enflammés par le courage de leur reine, laissèrent le champ libre et le trône d'Allemagne à cette noble princesse.

Pendant ce temps, la Russie, cette vaste contrée, encore peu connue de nous, sortait de son état obscur et suivait la brillante route que le Ciel lui destinait, grâce aux efforts et au caractère impitoyable d'un homme dont le souvenir sera toujours cher à l'histoire. Mais la civilisation, qu'en dépit de son pays Pierre Ier avait imposée à ses sujets, eût été à peu près nulle si Catherine Ire ne se fût pas trouvée là pour continuer l'œuvre de son époux. Cette femme, élevée par un singulier hasard au trône de Russie, comprit bientôt les projets gigantesques de Pierre-le-Grand : avec une forte volonté, elle continua les vues civilisatrices de son mari, et rendit son règne remarquable par la réunion de la Géorgie et la fondation d'une académie des sciences. Quelques années plus tard, c'est encore Elisabeth qui donne un essor immense aux études des Sciences, en fondant à Moscou une université et une académie de beaux-arts à Saint-Pétersbourg. Vers la fin du siècle apparaît Catherine II, dont le règne a été décrit selon les passions des divers historiens. Habile à profiter de la division qui existait dans les intérêts des puissances européennes, elle reporta ses vues vers l'Orient afin d'agrandir son empire. La Turquie, quoique déchue de son ancienne puissance, était toujours une ennemie redoutable pour l'Europe; Ca-

therine devait anéantir à jamais la terreur que les armées infidèles avaient autrefois répandue. La Crimée et le Kouban furent réunis à la Russie, et le Sultan, forcé de ratifier ce nouveau démembrement de son empire, vit quelque temps après ses soldats chassés des possessions européennes. Ainsi, dans le Nord comme dans le Midi, chez les nations à peine policées comme chez celles où la civilisation avait fait des pas de géant, nous constatons toujours cette même influence de la femme, qui domine les plus grandes époques de l'histoire des peuples.

Quel est ce cri lugubre et déchirant qui frappe nos oreilles? Quel est ce fanatisme? Quelle est cette fureur qui s'empare de la France? Hélas! c'est la chute de la monarchie, c'est l'aurore du règne des passions: la vengeance, la haine mettent leurs poignards dans des mains fratricides, et dans leur aveuglement funeste elles déciment, elles dévastent tout ce qui se trouve à leur portée, détruisant à la fois les vies les plus utiles, les existences les plus glorieuses. Longs sont les jours, tristes et cruelles les nuits, et pour un grand nombre de familles ne devait point luire l'aurore du lendemain. Du fond de la Normandie une fille entend ces cris déchirants de douleur et d'oppression: forte du courage que l'humanité lui inspire, elle porte le premier coup aux lâches oppresseurs de la France. Charlotte Corday, en versant le sang de Marat, crut alléger la France de ses chaînes; mais le triumvirat odieux existe; la terreur planait partout; la soif de sang des triumvirs, pour se désaltérer chaque jour, avait besoin de milliers de têtes; on n'entendait qu'un seul bruit, celui de la guillotine, et l'ange de la douleur cachait sous ses ailes sa tête ensanglantée. Dans ce silence lugubre, la beauté dut demander au Ciel toute la force de la séduction pour dompter la farouche vengeance d'un bourreau. Tallien l'inflexible ne peut résister aux attraits de l'Espagnole Thérèse de Cabarrus, et le confident de Robespierre devient son plus implacable ennemi. Le triumvirat expire, et sa mort conserve à la France des milliers d'enfants qui doivent plus tard contribuer à sa gloire. La France, sortie du chaos où l'avaient plongée ces revers, contemple du milieu de ses ruines l'éclatant lever du soleil de la liberté.

Je m'arrête aux portes du XIXe siècle, à ces guerres glorieuses qui ont rouvert en France les saints asiles de la paix, cette paix féconde qui, au lieu du fer et du bruit des armes, nous offre le progrès dans l'industrie et dans les arts, et nous promet les vastes conquêtes de l'intelligence, mais de cette intelligence qui s'accroît chaque jour avec une effrayante rapidité, qui est avide de tout savoir, de tout comprendre. Quelle digue opposer à ses écarts? comment la diriger? comment la contenir? Par un pouvoir bienfaisant, doux, conciliant, sévère, par la moralité religieuse, par cette idée du bien et la connaissance profonde des limites de nos idées; et cette pensée de justice, cet instinct du bon, c'est la femme qui doit nous les donner. Notre époque, mesdames, ne vous demande pas de grands travaux; elle veut que, par la seule influence de votre caractère, vous inspiriez à l'homme de douces et fraternelles pensées, que vous le soutenieiez dans la route glorieuse du travail en versant en lui cet esprit de

tolérance qui fait de l'humanité une seule famille. Alors, quand le grand jury de la postérité viendra de sa voix sévère nous demander à tous ce que nous avons fait pour notre siècle, vous lui répondrez avec l'accent ferme de la vérité et de la conviction : « Nous avons donné le bonheur au monde, à nos pays la liberté. »

MIGUEL Y ROCA,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

SUR L'ADMINISTRATION ET LES RÉFORMES FINANCIÈRES DE SULLY.

Ce n'est point avec l'intention préméditée d'immoler le présent au passé que je suis monté à cette tribune ; mais les opinions qu'on a émises sur l'administration de Sully, sur celle de Colbert, et sur le système de Law, m'ont engagé à vous demander la parole pour rectifier d'abord ce qui a été dit à l'égard de Sully, ensuite pour vous faire connaître sa théorie de l'impôt, théorie aujourd'hui fort négligée, pour ainsi dire inconnue, et dont j'essayerai de montrer l'application. Je puis espérer que les appréciations et les conclusions inattendues que vous verrez surgir exciteront assez votre intérêt pour vous faire partager mon étonnement de l'oubli général dans lequel les économistes en réputation ont laissé la pensée-mère de Sully.

On vous a dit, messieurs : Sully, dans le passé financier de la France, représente simplement l'ordre, Colbert l'industrie, Law la spéculation. Ce tableau peut être brillant ; mais un autre orateur, M. Cellier-Dufayel a formulé aussi la question de savoir « Quelle a été l'influence de ces divers systèmes sur le bien-être physique et moral des administrés? » Cette fois, je l'avoue, les termes me paraissent précis, rigoureux, comme ils doivent l'être dans les questions financières, qui sont avant tout d'application et de pratique.

Pour résoudre le problème si nettement posé, vous me permettrez d'écarter entièrement le système de Law, dont l'examen sérieux et approfondi pourrait faire dévier cette discussion. Nous arriverons ensuite, ce qui vous surprendra peut-être, à éliminer Colbert. Vous verrez alors les inconnues se dégager, et la solution, le *critérium* que vous demandez, c'est Sully, Sully lui-même, qui vous le donnera. En examinant la question avec soin, ce n'est point le Sully aux idées étroites, aux vues mesquines, le protecteur banal, routinier et sans portée de l'agriculture, le Sully des économistes enfin, mais, à coup sûr, c'est le grand homme d'Etat que nous trouverons.

Les reproches qu'on lui a adressés au sujet de la *réduction* arbitraire, injuste, tranchons le mot, au sujet d'une prétendue banqueroute relative notamment aux rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, n'ont, messieurs, aucune espèce de fondement. Vous verrez qu'il en sera de même pour tout le reste.

Reportons-nous un instant au règne de Henri III.

C'était l'époque solennelle où s'éteignait l'une des trois branches de notre vieille histoire.

Comme la branche des Capétiens directs sa devancière, comme la branche aînée des Bourbons son héritière, la branche des Valois finissait par le règne de trois frères rois tour à tour.

A l'avénement de Henri IV, les dettes exigibles, en y comprenant 32 millions employés à acheter les princes et capitaines de la Ligue, s'élevaient à environ. . . . . 147,000,000 liv.

Les rentes assignées sur les hôtels-de-ville des provinces et sur les diverses branches de revenus formaient, avec l'aliénation du domaine. 157,000,000

Il existait en rentes perpétuelles sur l'Hôtel-de-Ville, à titre d'emprunt fait aux bons bourgeois de Paris, une somme de 3,400,000 liv. de rentes, qui représentaient, au denier 12 (8 1/3 pour 100), taux de leur constitution, une somme de. 40,800,000

Dont voici le détail abrégé, *exact et collationné sur les édits de création.*

Sous	Savoir :		
Louis XI. Charles VIII. Louis XII.	Emprunt (1) reconnu par édit de Louis XII, du 19 décembre 1499, pour la somme de.	663,000 liv.	
François Ier.		75,000	
Henri II.		313,000	
François II.		83,000	
Charles IX.		1,266,000	
Henri III.		1,000,000	
	Total	3,400,000	ci... 3,400,000
			Total 344,800,000

(1) Ce relevé donné ici pour la première fois n'existe nulle part. — Voltaire ayant attribué à François Ier l'invention des rentes sur l'Hôtel-de-Ville, tous les historiens et les économistes se sont crus obligés de le répéter, sans autre examen ; ce point capital de notre histoire financière méritait cependant d'être éclairci. On voit, par l'édit de Louis XII, que les rentes sur l'Hôtel-de-Ville remontent à Louis XI. Il y en avait de plus anciennes sur les hôtels des provinces. Ce que François Ier a inventé, c'est la vente au prévôt des marchands et aux échevins de Paris de la totalité de l'emprunt; et sauf le taux *constant* de la constitution au denier 12 et moins de publicité, c'était à peu de chose près ce qui se fait aujourd'hui. Les adjudicataires plaçaient ensuite l'emprunt, et des contrats sur la ville, passés devant notaire, servaient de titres. Enfin, à dater de Henri II, les soumissionnaires ayant eu pour le placement des rentes et des offices une commission, ou *pot de vin*, ce fut la naissance de l'agiotage en France : on en trouve des traces dans les *Œconomies royales*. Il y aurait beaucoup à dire sur l'histoire des rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris.

Telle est, du moins, la somme présentée par M. Bailly dans son histoire financière.

D'après nos recherches et en décomposant, nous trouvons que la branche des Valois avait emprunté :

	Capital.
Louis XI. Charles VIII. Louis XII. } En rentes *perpétuelles*, par conséquent non éteintes.	7,596,000 liv.
François Ier, *idem*, sur l'Hôtel-de-Ville.	800,000
La dette de Henri II, de toute nature, s'élevait, rentes *perpétuelles* comprises, estimation contestée, à . . .	43,600,000
François II, rentes *perpétuelles* sur l'Hôtel-de-Ville de Paris.	996,000
Dettes laissées par Charles IX, y compris rentes *perpétuelles*.	15,192,000
Henri III, dettes à peu près universellement reconnues, y compris 1 million de rentes sur l'Hôtel de Paris. . .	280,857,000
Somme égale, à 4 millions près, à celle ci-dessus. . .	**349,041,000**

Mais si l'on songe à l'incertitude où l'on est sur la somme des dettes laissées par Henri II et par Henri III, la différence disparaît complétement. A n'estimer le chiffre total de cette dette que d'après le cours de 15 liv., valeur du marc d'argent pur de Henri II, on trouve qu'elle équivaut à 23,260,000 de nos marcs d'argent pur (1), le marc (244 grammes 75 centigr.) à 55 fr. 75 c., valeur d'aujourd'hui. Ce qui porte la dette de la France, épuisée et dévastée, à l'avénement de Henri IV, à 1,291,000,000 de notre monnaie.

Telle était, messieurs, la dette que Sully avait à liquider. Il sut le faire sans léser personne. Sully avait alors trente-cinq ans ; il était secrétaire d'Etat, membre du conseil, grand-voyer de France, grand-maître de l'artillerie, à laquelle il avait rendu de grands services par ses connaissances mathématiques, et de plus il était surintendant des finances en 1599 ; à cette date voici l'état de la recette :

Sur 30 millions d'impôts levés au nom du roi, déduction faite des droits dont

(1) Pour la réduction et pour la valeur réelle du marc d'argent pur à 12 deniers, ou $\frac{1000}{1000}$, et pour le prix du setier de blé (1 hect. 56 lit.) réduit en marc d'argent pur à 12 deniers, nous nous sommes servi des tables si savantes de M. de Montvéran, l'auteur de l'*Histoire critique et raisonnée de la situation de la Grande-Bretagne*. Ce travail de Bénédictin avait été commandé par le duc d'Angoulême. Certaines influences ont-elles empêché alors que l'on ait donné à cette œuvre la publicité qu'elle méritait? Nous ne savons, mais elle a été modestement insérée dans le *Bulletin de la Société française de Statistique universelle*, livraisons de septembre et octobre 1830. On y trouvera la comparaison du setier de blé en marc d'argent pur, la valeur réelle du marc d'argent à 12 deniers, et le cours du marc monnayé année par année, de 1202 à 1830. C'est une cote, un étiage fort exact pour nos fautes financières et nos tempêtes politiques ; on en comprendra toute l'immense portée par les explications que nous allons donner.

jouissaient les fermiers, et des dépenses payables par prélévement, il ne revenait à l'épargne, malgré les améliorations, que 11 millions. La nation payait, suivant l'*Estat des deniers sortis de la bource des sujets du Roi* (Œconomies royales), savez-vous combien? Environ 254 millions.

Il était évident que les 30 millions perçus au nom du roi n'avaient pu, quels que fussent les malheurs du temps, plonger la France dans l'excès de détresse où elle était alors. Sully fit vérifier avec une exactitude scrupuleuse toutes les créances sur l'Etat.

En conséquence, comme à l'époque de Colbert pour les rentes frauduleuses sur l'Hôtel-de-Ville; comme sous Desmarest, son neveu; comme sous M. de Noailles, au temps des quatre frères Pâris-Montmartel et Pâris-Duverney; comme sous Lepelletier de la Houssaye à la suite du système de Law; comme sous l'abbé de Terray; comme sous M. de Montesquiou, lors de la Constituante; comme au temps de la loi de frimaire an VII; comme pour les reconnaissances de fournitures du Consulat et de l'armée d'Italie, une commission de liquidation fut instituée par Sully, en 1604, non pour faire banqueroute, ainsi que cela eut lieu à la plupart des époques que nous venons de citer, mais pour payer ce que l'Etat devait réellement.

Il devint bientôt manifeste que Henri III avait affermé tous les revenus publics, impôts fonciers et de consommation, moyennant *pots de vins* et cautions; l'expression énergique et caractéristique de *pots de vins* est textuelle dans les *Œconomies royales*. On n'avait pas versé au Trésor le produit de l'impôt affermé; la caution avait été mise en demeure et n'avait rien acquitté; or, on redemandait à Sully le pot de vin payé et une plus-value pour la caution. Sully demandait, à son tour, l'impôt arriéré, et, à défaut, ne liquidait pas le pot de vin, auquel il faisait la faveur de le considérer comme une avance ou un cautionnement. Ceci explique comment Henri III, en quelques années de règne, avait laissé une dette aussi forte. Henri III avait pris de toutes mains. Les citoyens avaient été contraints de porter leur argenterie à la monnaie, les charges et les offices avaient été cédés à vil prix. La monnaie avait été altérée, on avait d'avance estimé le bénéfice à 25 pour 100; sur une masse de numéraire en circulation d'environ 150 millions de livres tournois, c'étaient 30 millions de livres. L'altération eut lieu par l'accaparement des écus et des lingots à l'ancien prix de 15 liv. 15 sols du marc d'argent fin. La refonte s'opéra sur le marc d'argent à 19 liv., en donnant au marc d'argent monnayé une valeur légale de 21 liv. 3 s. 8 d. De 15 liv. 15 s. à 21 liv. 3 s. c'était effectivement près de 25 pour 100 de fraude. Le roi très-chrétien avait fait un trafic ignoble; il était descendu au rôle affreux d'un marchand d'os de morts, vendant les reliques des saints pour une misérable somme de 9 millions; il en avait vendu de *fausses*. Il avait aussi tiré de l'aliénation des biens des protestants une somme de 9 millions. L'histoire ne dit pas si c'était en expiation. Enfin la levée sur le clergé, tant en ornements, vases sacrés, *convertis en lingots*, que biens territoriaux, avait pro-

curé une somme de 200 millions (1). Sans doute, ses prédécesseurs, comme lui, avaient eu recours plus d'une fois à cet expédient ; mais ce qu'il importe de constater ce sont les termes de l'édit de Henri III, qui dans sa revendication au clergé s'étaie formellement de ce que « le domaine de l'Eglise était autrefois sorti de celui du roy. » Messieurs, il fallait voir Zamet, le financier de Lucques, les favoris de Henri III, et le comte d'O, surintendant des finances de ce prince, à la besogne ! On avait à nourrir les Seize, le parlement de Paris et celui de Tours, et c'est à ce point que je ne sais trop, en vérité, si la Ligue ne fut point due au moins autant aux désordres de l'administration, aux prodigalités du roi, à l'avidité des courtisans, qu'à Philippe II et au pape ! !... A la fin du règne de Henri III le bourgeois de Paris ne voulait plus prêter ; restaient les partisans et les traitants italiens, qui avaient pris goût aux créances frauduleuses, constituées à leur profit, au moyen de faux *acquits de comptant*, de ces faux acquits de comptant que Sully ne voulait pas signer, qui amenèrent sa retraite sous Marie de Médicis, de ces faux acquits de comptant délivrés par le Trésor, dont les bons étaient alors appelés *rescriptions de l'épargne*. On a fait mention à cette tribune des créances *onéreuses*, et je ne vois partout que des créances *frauduleuses*. Quant à moi, je le déclare, je n'ai jusqu'ici à reprocher à Sully que d'avoir pris sur lui d'acquitter les devoirs de la Chambre des comptes, dont les membres, pour de bonnes raisons, gardaient le silence... D'ailleurs, pour toutes les malversations, le droit de l'ancienne monarchie était que l'Etat devait être considéré comme mineur, c'est-à-dire que les spoliateurs ne pouvaient en droit prescrire contre lui.

C'est alors, afin d'agir puissamment sur l'opinion publique autant que dans l'intention de libérer l'Etat, que Sully entreprit le *remboursement* des rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris. Vous vous rappelez que le bourgeois ne voulait plus prêter... Pour asseoir le crédit de la France, il fallait amener ce même bourgeois à refuser ce qui lui était dû. La mesure était utile, habilement conçue : voyons maintenant si elle fut honnête, habilement exécutée, et si Sully avait une idée exacte des lois de la circulation ; car c'est à l'œuvre surtout que l'on juge les hommes de finances.

Le retour de la paix favorisait la sortie des capitaux enfouis pendant les troubles de la Ligue. Le taux de l'intérêt du commerce et de la loi avait été fixé au denier 12 (8 1/3 pour 100) par Charles VII, en 1441. Que s'était-il passé depuis dans la proportion de l'or à l'argent ? Quel changement avait eu lieu dans le commerce des matières ? Dès 1505, beaucoup d'Italiens, par lassitude des factions guelfes et gibelines, s'étaient établis en France, où ils avaient

(1) Il en résulte qu'on ne doit pas voir dans les dettes de Henri III la mesure de ses exactions, qui serait énorme. Nicolas Fromenteau, dans son pamphlet *le Secret des Finances*, l'évalue à 4 milliards en 1581. Le compte en fut présenté à Henri III, et il est plus curieux qu'il n'est exact peut-être.

importé leurs richesses. En 1494, Laurent de Médicis et François Sachetti avaient fondé la banque de Lyon. A la fin du règne de François Ier, le 15 février 1547, on avait proposé à la ville de Paris l'établissement d'une banque *de prêt et de circulation*; le conseil des échevins et le prévôt des marchands l'avaient rejeté pour des motifs graves, qu'il serait peut-être curieux et édifiant de rapporter si nous avions ici le temps de le faire; mais l'un de ces motifs, important à connaître pour l'appréciation exacte de la mesure de justice que prit Sully pour la conversion de la rente, oui, messieurs, la conversion de la rente sous Sully, le motif c'était « que les marchands, dans le trafic, gagnaient à peine 4 ou 5 pour 100 avec grand péril. » Or dans le même temps où le marchand gagnait à peine 4 ou 5 pour 100, à ce que nous apprennent le prévôt des marchands et les échevins de Paris, l'intérêt des capitaux de *commerce et de la loi* et l'intérêt des constitutions de rentes en contrats sur l'Hôtel-de-Ville était, depuis Charles VII, au denier 12 (8 1/3 pour 100). Un pareil état de choses devait-il subsister? pouvait-il être sanctionné sans injustice, sans un appauvrissement pour le commerce et l'agriculture; alors que l'émigration du numéraire n'avait cessé de s'effectuer d'Italie en France (1), pendant que, d'un autre côté, dès 1540, depuis *soixante ans*, l'or et l'argent du Nouveau-Monde avaient afflué dans l'Ancien, que les deux métaux précieux avaient surtout pris le chemin de la France, indirectement par les émigrations d'Italie, où Philippe II empruntait à la maison Balbi, de Naples, à 62 pour 100, directement par ce même Philippe II, dont les trésors avaient soudoyé la Ligue par l'entremise de son agent, le duc de Parme? Un grand changement était donc survenu dans les lois de la circulation; l'abondance de l'argent avait été au fond lente et successive; la baisse de l'intérêt en devenait la conséquence inévitable, et Sully ne fit qu'en reconnaître le taux réel en faisant rendre un édit, en 1601, qui réduisit l'intérêt du denier 12 au denier 16 (6 2/3 pour 100). Les dispositions en ayant été confirmées par les transactions particulières du commerce et de l'industrie, qui l'avaient reçu avec joie, Sully fit alors un emprunt volontaire de 1.200,000 liv. de rentes, au denier 16, devenu celui de la loi. Cet emprunt, remboursable à deux ans de terme, fut hypothéqué sur les fermes et gabelles avec une addition de 15 sols par minot pour amortissement du principal. Ce fut avec le produit de cet emprunt, et l'argent à la main, qu'il proposa aux rentiers sur l'Hôtel-de-Ville le remboursement au denier 12, *taux de leur ancienne constitution*. Mais le rachat des 3,400,000 liv. de rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, que Sully voulait opérer en totalité, n'eut lieu que pour 1,329,000 livr., environ la moitié. Savez-vous pourquoi? A cause de divers égards politiques. Eh quoi! direz-vous, déjà en 1602 pour des égards politiques?... Oui, messieurs, il fallait ménager les possesseurs de rentes sur la ville.

(1) Cette émigration du numéraire d'Italie en France continua jusqu'au ministère du cardinal de Richelieu.

Il fallait compter avec le vieux levain de la Ligue. C'est pourquoi les bourgeois s'opposèrent au remboursement, par l'organe du prévôt des marchands; car « ils trouvaient *désavantageux* de recevoir au denier 12, taux de leurs constitutions, un capital dont ils ne pouvaient faire usage qu'au denier 16. » Messieurs, toutes les fois qu'il a été question, de nos jours, de la conversion de la rente 5 pour 100, c'est absolument le même point de droit qu'on a prétendu soulever... Vous voyez qu'en finances nous n'avons pas fait de bien grands pas depuis Sully.

A la mort de Henri IV, en 1610, toutes les dettes du règne précédent se trouvèrent acquittées, les routes, les places fortes en état. Il y avait quatre cents pièces d'artillerie prêtes à marcher, deux cent mille boulets, quatre millions de livres de poudre, etc.; de même pour toutes les parties de l'administration (1). Les revenus de l'Etat avaient été portés par l'Assemblée des Notables de 1596 à 25 millions de livres (2). Les dépenses de l'Etat, en 1610, étaient de 15,614,017 liv. Il y avait dans le trésor royal en espèces 22,460,000 liv. et en recouvrements, non point arriérés, mais échelonnés à diverses échéances, sur des fermiers du revenu, 41,073,000 liv. C'était en totalité un trésor de 63,533,000 liv. (le marc d'argent pur à 20 liv.). Au sujet de l'épargne de 22 millions en numéraire, on a reproché à Sully d'avoir, par une thésaurisation ignorante, enlevé sans fruits à la circulation et rendu inutiles à la production l'or et l'argent déposés à la Bastille. Le reproche serait fondé, en ce qui touche la circulation, si d'abord elle n'avait pas été suffisamment alimentée d'espèces, et Sully, plus que personne, était incapable de commettre une pareille faute; car il avait, nous le verrons bientôt, un moyen infaillible de savoir si le numéraire était en quantité suffisante pour vivifier les échanges. Quant aux capitaux enlevés à la production, j'avoue qu'il m'est impossible de concilier la dépense de logique de nos financiers modernes avec leurs inconséquences dans la pratique; car nous avons 20 millions de diamants de la couronne, dont personne n'a entendu parler depuis 1830, et ces millions sont improductifs, à moins qu'ils ne soient engagés et qu'on en fasse valoir le prix à un taux supérieur à l'intérêt de l'engagement, et le budget ne nous dit rien de tout cela. Nous avons encore plus de 100 mil-

(1) Les pères furent *obligés* d'envoyer leurs enfants aux écoles publiques (*Déclaration confirmative de celle des états d'Orléans de* 1560). Un asile et des secours furent assurés aux invalides; une commission s'occupa des pauvres, mais Sully voulait que les secours fussent le prix du travail pour les indigents robustes.

(2) C'est à cette somme que Sully les avait réduits. La taille y entrait pour 11,400,000 liv. (en mares d'argent pur, 570,000); sur le reste, déduction faite de 6 millions pour frais de perception et pour le restant des rentes et des gages assignés sur les produits, il revenait net 20 millions. Après l'acquittement des dépenses qui étaient de près de 16 millions, il restait, pour fonds de réserve annuelle, 4 millions environ. L'octroi de la taille, par l'Assemblée des Notables, en 1596, ne donna pas lieu à la moindre hésitation. Les Notables remplacèrent les états généraux qu'on ne pouvait, *disait-on*, convoquer, en raison des troubles du royaume et du vieux ferment de la Ligue toujours en ébullition.

lions improductifs déposés à la Banque de France, puisque le Trésor n'en demande aucun intérêt à la Banque, tandis que celle-ci est bonifiée de 4 pour 100 dans ses avances au trésor public. En vérité, je vois là une faute que Sully n'eût pas faite, il faut bien le dire, à son époque, où cependant l'égalité des hommes et des capitaux n'avait pas encore été proclamée. Enfin l'or et l'argent employés à l'orfévrerie, les pierreries des particuliers, l'argenterie, ne sont-ils pas de même oisifs toujours pour la production. L'objection n'est donc pas sérieuse, elle est spécieuse. L'épargne de Sully avait un but. Le motif véritable n'était point une thésaurisation aveugle, car cette épargne le mettait dans le cas de juger, par le retrait même de ces espèces, si l'or et l'argent monnayés étaient au contraire en quantité suffisante pour représenter les avances de la production. Elle le rendait maître, en faveur de l'agriculture, de sa combinaison savante, de la comparaison du prix du setier de blé avec la valeur du marc d'argent pur et la quotité des impôts. C'est ainsi que le génie a toujours une pensée de vie. Enfin Sully, en faisant une épargne, avait voulu gérer l'Etat comme la famille. Napoléon, qui avait eu soin aussi d'amasser 500 millions dans les caves des Tuileries, disait qu'une maison était mal administrée si, le pouvant, elle ne mettait en réserve, pour les cas imprévus, le cinquième de ses revenus. L'épargne de Sully correspondait exactement au cinquième annuel des revenus de l'Etat ; elle était de 4 millions. C'est qu'il n'y a pas deux manières de bien administrer les finances ; et celle du bon père de famille, qui agit avec une sage économie, celle surtout qui n'aliène l'avenir que le moins possible, est bien certainement la meilleure de toutes. En conséquence Sully se fit *l'ordonnateur* légal des dépenses de l'Etat (1), et il serait à désirer que la même sévérité fût observée aujourd'hui par ceux qui ordonnancent les sommes ; car ce ne sont ni les percepteurs ni les payeurs qu'il faut rendre responsables des abus.

Le système de Sully n'égalisait pas les impôts et les emprunts aux dépenses, mais préférait modérer les dépenses pour les égaliser aux recettes ; aux recettes, non forcées, s'entend. A la vérité c'est le contraire de ce que nous faisons aujourd'hui. Aussi nous avons eu depuis Sully onze ou douze banqueroutes plus ou moins avouées en deux cent trente-quatre ans : une réduction en moyenne tous les vingt ans.

Mais il y a mieux, et ici je suis fâché de le dire, nous n'avons pas eu un financier qui ait valu Sully. Voyons ce qu'il a fait pour la statistique.

Dans toutes les parties de l'administration, Sully, comme les *Œconomies royales* nous l'attestent, ordonna des recensements, des revues. Le cardinal de de Richelieu, Colbert, continuèrent ces traditions sur les plans laissés par Sully,

(1) C'est en 1607 que Sully établit pour la première fois un compte exact et fidèle dans nos annales financières. Il est assez singulier que ce soit juste en 1707 que Desmarest ait publié son compte-rendu, et, enfin, en 1807, sous le duc de Gaëte, le vénérable et digne ministre de Napoléon, que soit sorti le premier de nos budgets annuels et publics, avec la comptabilité en parties doubles que Sully avait refusée on ne sait pour quel motif.

et lorsque Louis XIV créait, en 1688, trente régiments de milice, ou levait, en 1665, soixante mille matelots, ce fut dans les dépôts de leurs ministères que Louvois et Seignelay trouvèrent les bases dont ils avaient besoin (1). Avant Sully la France n'avait donc aucun document de statistique.

En 1599, sous son ministère, la masse du numéraire en circulation était de 200 millions de livres; le marc d'argent pur à 18 liv. 13 s.; le setier de blé à 8 l. 7 s. 7 d.; la population à 16 millions d'habitants; la taille (voir ci-dessus pour la taille et la somme totale des contributions, etc.); la proportion, en 1601, de l'or à l'argent : : 1 : 12 9/10. En 1602 Sully la rétablit : : 1 : 11 1/4. Les deux métaux avaient la même équation qu'au temps de Jacques-Cœur; est-ce à dire que la quantité était la même? Non, car il y en avait plus, mais, dans le rapport marchandise, en France, de l'or à l'argent, la monnaie devait être combinée de telle sorte qu'une pièce d'or monnayée devait acheter 11 écus et 1/4 d'écu d'argent. Il est possible que ces détails statistiques et beaucoup d'autres, qu'il serait trop long d'énumérer, ne semblent pas d'abord très-importants; mais vous verrez, messieurs, quel parti Sully sut en tirer.

Voyons le commerce, l'agriculture, l'industrie : Sully encouragea le commerce maritime, qui étendit ses spéculations jusqu'aux Indes. Le canal de Briare est son ouvrage. La pensée d'une jonction, par les canaux, de la Méditerranée à l'Océan lui appartient. Dans cette pensée l'agriculture et la marine se donnaient la main. Il avait coutume de dire que la France *périrait faute de bois*, et il borda d'arbres toutes les grandes routes. En ce qui concerne l'industrie, il vit plus loin et mieux que Colbert. Sully ne voulait favoriser que la fabrication des étoffes et des draps ordinaires à l'usage du peuple. Ce fut contre son opinion que Henri IV appela les ouvriers étrangers, confectionneurs des tapisseries de Flandre, et qu'on releva nos fabriques d'étoffes de soie, d'or et d'argent. Sully semblait prévoir ce qu'on peut appeler l'agiotage de la fabrication.

Aujourd'hui que les capitaux, déviés de l'alimentation première, de l'agriculture, ont envahi l'industrie, et, en multipliant outre mesure les détaillants intérieurs, ont créé un commerce souvent parasite, source de tant de pertes, de banqueroutes, d'immoralité, de papiers de crédit et de frais de justice; aujourd'hui que l'industrie peuple l'Europe d'ouvriers dans la misère, et, à l'exemple de l'Angleterre, élève pour la société les plus terribles problèmes; aujourd'hui enfin qu'à l'aide d'une seule machine à vapeur un manufacturier anglais fabrique à lui seul 1/900 de ce qu'il faut d'étoffes de coton pour habiller la population des deux mondes; devant cette lutte sans issue autre que la baisse des salaires, c'est-à-dire la mort de l'ouvrier, à la vue de ces débouchés qui manqueront de.

(1) Le *Mémoire* dit *des Intendants des provinces*, publié seulement en 1730 par les soins du comte de Boulainvillers, fut alors ordonné par Louis XIV, pour l'instruction du duc de Bourgogne. En 1665 et en 1688, Boisguilbert n'avait point encore publié les *Détails de la France*, autrement dit, dans les premières éditions, *Testament politique du maréchal de Vauban.*

plus en plus aux nations, qui fabriquent toutes au delà de leurs besoins, il est permis, ce me semble, messieurs, de se demander si Sully ne vit pas plus loin et mieux que Colbert.

Il est vrai que Sully ignorait l'art si funeste des finances modernes, qui consiste à écraser d'impôts le travail, le sol, et cette même industrie tant vantée, pour faire affluer les capitaux au centre du gouvernement et vers la dette publique, en accordant à cette dernière l'immunité de toute contribution. Sully laissait à l'argent le soin de trouver son niveau, le considérant comme l'eau dans la nature, où la loi physique est l'équilibre.

J'arrive à sa théorie de l'emprunt.

Sully avait emprunté, comme nous l'avons vu précédemment, une somme de 1,200,000 liv. de rentes à deux années de terme. Ce système d'emprunt à courte échéance fut adopté par Colbert. Il était simple et ne créait pas de capitaux fictifs. Tant que Colbert vécut, nos finances imitèrent, dans les mouvements de trésorerie, la sobriété de Sully. Il faut remonter jusqu'à 1701, sous Desmarest, à la guerre de la succession d'Espagne, pour trouver l'origine de la dette flottante et des anticipations si ruineuses sous Louis XIV et depuis pour nos finances. Par le système d'emprunt de Sully on empruntait à terme au cours de la place pendant la guerre, et à la paix on remboursait les emprunts les plus onéreux, ou bien on reconstituait, l'argent à la main, à intérêt moindre, comme en 1602, pour les rentes sur l'Hôtel-de-Ville. Au temps de Colbert, d'après ces traditions, et pendant la prospérité de Louis XIV, il y avait annuellement 20 millions de remboursement d'une dette perpétuelle dont les intérêts s'élevaient à 125 millions. Ces remboursements et leurs époques avaient été stipulés avec soin dans les édits de création de chaque emprunt. En sorte que tous les mouvements de finances étaient doux, et que l'on n'apercevait jamais les limites de la force de l'Etat, ce qui est d'une grande importance.

Nous avons vu Colbert hériter du système d'emprunt de Sully, et l'appliquer, ce fut son génie, aux besoins de l'époque. Voici maintenant bien autre chose, et puisqu'on a invoqué à cette tribune le souvenir de la poule au pot, pour faire descendre Sully au simple rôle d'une bonne ménagère, n'oublions pas, messieurs, qu'une bonne menagère a la prévoyance de la fourmi.

Quel est le point précis où les contributions d'un pays nuisent à la production et attaquent la fortune publique. Messieurs, la proposition me semble remarquable, et je crois que plus d'un financier haut placé, en Europe, hésiterait avant de répondre catégoriquement; je ne sais même s'il y parviendrait. Je conviens aussi que cette question a tout l'air d'une étrangeté, aujourd'hui que le budget, les crédits supplémentaires, complémentaires, extraordinaires, centimes additionnels et facultatifs, les 72 millions du budget des communes, et les emprunts des départements et de l'Etat, enlèvent à la France plus de la moitié de son revenu industriel et territorial.

Eh bien, ce qu'aucun homme d'Etat n'a songé à formuler, ce à quoi les gou-

vernements se gardent bien de penser, c'est Sully qui va vous l'apprendre.

La proposition est grave, elle est complexe, et demanderait de longs développements; n'ayant que peu d'instants à vous dérober, je ne sais si je parviendrai à m'expliquer clairement; car, je le répète, la question est excessivement complexe.

Sully se disait : Il est évident que les systèmes d'impôts, leur quotité pendant chaque règne, les grandes transactions financières de la monarchie ont exercé une influence positive sur la valeur du setier de blé et du marc d'argent pur. En conséquence, prenant pour base de ses appréciations cette valeur invariable qu'on nomme le blé, puisque, de l'aveu même des économistes, il a toujours fallu la même somme de travail à la terre et à l'homme pour la produire, Sully, dans la fameuse conversation de la poule au pot, établit le théorème suivant :

La circulation, eu égard à la population, étant d'ailleurs suffisamment alimentée d'espèces, l'impôt n'est pas vexatoire si le laboureur peut acheter un demi-marc d'argent pur avec un setier de blé (1 hect. 56 lit.); si, en d'autres termes, l'impôt étant cumulé sur la tête du laboureur, du chef de famille (soit de cinq individus et demi environ qui la composent), le contribuable peut l'acquitter soit avec un setier de blé, soit avec un demi-marc d'argent. Car alors cela indique que la production, la consommation, la population, l'impôt et le numéraire consacré aux échanges sont en proportion exacte, en harmonie avec les besoins et la richesse publique.

Messieurs, Sully était modeste dans ses exigences. Le contribuable, chef de famille, paierait deux setiers et demi, c'est-à-dire un marc d'argent pur et un quart, que nous ne regarderions pas l'impôt comme vexatoire. Mais ici il s'agit de la rigueur d'un principe, de sa rigueur intrinsèque, et voici le calcul de Sully.

Si l'on représente le produit de la terre par trente setiers de blé, on trouve que les frais et avances de culture, de semaille, etc., enlèvent quinze setiers. Si l'on affecte cinq setiers à la rente que doit le fermier, il restera dix setiers, sur lesquels Sully en prélevait un, le DIXIÈME, l'ancienne dîme, la dîme des temps historiques, la contribution immémoriale. Il est bien évident qu'à mesure que le fisc enlèvera plus de setiers, et qu'ainsi il faudra plus de setiers pour acheter le marc d'argent pur, l'impôt pourra croître au point non-seulement d'empêcher les capitaux de retourner à la fécondation du sol, mais d'enlever les 9/10 restants, c'est-à-dire aller jusqu'à *rayer* l'existence du contribuable.

Cette théorie de l'impôt, ce projet d'équité, de tempérance et de prévision politique, entièrement de la conception de Sully, fut, à ce que nous dit Forbonnais, dans ses *Recherches et Considérations sur les finances*, le système de Colbert. Loin de moi la pensée d'amoindrir Colbert; mais on a voulu l'élever en le présentant comme un génie créateur. Vous voyez ce qu'on en doit penser. Il a étendu l'industrie, c'est tout, et il y a beaucoup à dire sur l'industrie...

Revenant au système de Sully, on demandera peut-être pourquoi le setier

de blé doit acheter un demi-marc d'argent pur et non le tiers, les trois quarts, etc. Messieurs, c'est que la proportion fixée par Sully est dans la nature ; c'est qu'elle n'est pas purement arbitraire ; c'est que le setier est la dîme, et que, dans la pensée de Sully, et en réalité, l'impôt ne *doit* pas enlever plus. C'est que l'argent qui est le prix du setier est aussi du travail fait, c'est-à-dire que, le travail échangeant le travail, les deux quantités, le setier de blé et le demi-marc d'argent pur, doivent s'échanger réciproquement ; autrement il n'y aurait plus égalité dans l'impôt.

Mais ce qui fait de la règle de Sully quelque chose de sublime, c'est sa susceptibilité même, son excessive sensibilité à traduire toutes les perturbations de la circulation, l'abondance ou la rareté du blé sur le marché, l'abondance ou la rareté de l'argent dans la circulation, l'égalité entre les deux, lorsqu'il y a équilibre ; en sorte, je suppose, que, s'il y a pénurie d'argent, si l'argent se cache, comme par exemple en temps de guerre civile ou étrangère, il faut plus de setiers de blé pour acheter le demi-marc d'argent pur : c'est ce qui est arrivé au règne de Charles VI, de Charles VII, et à l'époque de nos désastres de 1449 à 1494, où il fallait quatre setiers et demi à cinq setiers et demi pour acheter le demi-marc d'argent pur (1). Que si l'on veut supposer au contraire une pénurie de blé, la somme d'espèces en circulation étant la même, il faudra moins de blé pour acheter le demi-marc d'argent pur, c'est-à-dire qu'il faudra plus d'argent. Le blé coûtera plus cher.

Les altérations des monnaies sous Philippe-le-Bel, les opérations de Jacques Cœur sur le marc d'or et sur le marc d'argent, les brusques et trop grandes émissions de papiers de crédit, comme sous le système de Law, où le marc d'argent fut porté de 24 liv. à 144, et sous les assignats, les commotions politiques, les famines, les pestes, l'oppression du commerce étranger, les grands accaparements de blé, se traduisent par des baisses, des hausses, soit dans le prix du setier, soit dans celui du marc d'argent comparé à ce dernier. La règle de Sully, en déterminant quel doit être le prix normal du setier comparé à celui du demi-marc, reflète non-seulement les événements de notre histoire, mais ceux de tous les peuples chez lesquels on l'appliquera ; le setier et le demi-marc doivent être le point d'égalité, le zéro, si l'on veut, d'une échelle métrique ; c'est un baromètre fidèle, reproducteur toujours exact de tous les tempêtes politiques ;

(1) La France, de Charles VII à Charles IX et jusqu'à 1494, approvisionnait de ses blés l'Espagne, le Portugal, Tunis, Alger, le Maroc. Le blé ne pouvant obtenir en France que le dixième du marc d'argent, il allait au dehors chercher le cinquième de ce marc qu'il obtenait presque partout. Les capitaux français s'écoulaient en Italie par le produit des bénéfices français que le pape donnait aux cardinaux italiens ; leur revenu s'élevait à 2,800,000 livres tournois, lorsque celui du roi même, Louis XI, n'était qu'à 3,400,000 liv. Ce fut l'origine des *Libertés de l'Eglise gallicane*. De 1449 à 1494 l'émigration des capitaux en Italie s'opérait par les objets de luxe et d'épiceries de Milan, Florence, Gênes et Venise : on ne pouvait payer ces objets qu'en espèces.

messieurs, cela est grand, cela est beau. Sully était donc, au plus haut degré, non point seulement un financier-banquier, un changeur, un spéculateur, mais un grand financier politique...

Vérifions encore, cependant.

Supposons l'inconnue de toutes ces variations, x, prix du setier de blé ; les trois autres termes sont la population, la récolte et le numéraire absorbé par la branche commerciale des céréales ; par exemple :

15,000,000 d'habitants consomment chacun annuellement 2 hectolitres de blé, soit 30,000,000 d'hectolitres ; les récoltes donnent 36,000,000 d'hectolitres. 6,000,000 sont destinés aux semences ; 54,000,000 de francs sont consacrés annuellement à cette branche de commerce ; x, le prix de l'hectolitre sera alors de 18 francs.

Telle est la proposition de Locke, développée dans son pamphlet (*Considérations sur les conséquences de la baisse de l'intérêt et de l'élévation de la valeur des espèces*).

En défalquant toujours les 6 millions consacrés aux semences, et par des atténuations successives et *isolées* sur chacun des trois membres en particulier, la population, la récolte et le numéraire ; les causes supposées étant la disette, une mortalité, la guerre, des enfouissements du capital métallique, toutes les diminutions ou augmentations imaginables, il devient dès lors facile de s'essayer soi-même à un exercice qui donnera les développements sur lesquels il nous est maintenant superflu d'insister. La proposition de Locke confirme seulement ce fait, à savoir : que, pour l'exécution de la pensée de Sully, il faut, comme il le voulait, que la circulation soit suffisamment alimentée de numéraire; autrement, si l'équation n'est pas effectuée dans toute son intégrité, la raison politique est alors rompue.

Et voilà pourquoi, messieurs, Sully était incapable de commettre la faute si grave de nuire à la circulation lors de son épargne de 32 millions espèces, si cette circulation avait pu être attaquée par cette thésaurisation. Qui sait peut-être si au contraire elle ne lui servit pas à juger de l'état même de cette circulation ? Enfin cette influence reconnue de la quantité du numéraire sur le prix des objets explique peut-être aussi pourquoi nos pères, et Colbert lui-même, tenaient tant à l'or et à l'argent dans leurs balances du commerce et des payements.

Essayons maintenant de nous servir du *criterium* de Sully à l'égard des ministres qui lui ont succédé jusqu'à nos jours, en tenant compte non plus seulement du rapport du setier de blé avec le demi-marc d'argent pur, mais aussi du nombre de setiers, c'est à dire de *dixièmes* enlevés par l'impôt.

J'ai hâte de le dire, les conclusions sont terribles.

Ainsi l'on trouve, en faisant la répartition de la totalité de l'impôt des différentes époques, depuis Sully, sur la population qui y correspond, population divisée par 5 1/2 qui représente le chef de famille, et en reduisant l'impôt et le

setier de blé en marcs d'argent pur, on trouve, pour l'administration de Sully, à partir de 1589, que le contribuable chef de famille acquitte sa cotisation sociale avec un setier;

Sous Colbert et en 1689, trois ans après sa mort (vieillesse de Louis XIV), avec deux setiers environ;

Un peu plus tard, presque trois setiers (de 1719, système de Law, jusqu'en 1755).

Mais à dater de cette époque, ministères de la Pompadour, de l'abbé Terray, de la Dubarry, etc., jusqu'en 1772, le chef de famille, laboureur, est obligé de livrer au fisc quatre setiers et demi, celui qui n'est pas cultivateur, l'équivalent en marcs d'argent pur.

Sous Louis XVI (1789), il doit près de six setiers;

Sous Napoléon, trois setiers;

Sous Charles X, cinq setiers.

Aujourd'hui, messieurs, le contribuable doit plus de sept setiers. L'impôt est donc exorbitant. La dette publique croissante, les emprunts, et l'impôt pour les servir en sont la cause. Il ne reste à l'imposé que trois setiers ou trois dixièmes à peine pour la subsistance de sa famille. Sous Sully il lui en restait neuf; l'épargne retournait à l'accumulation, à la fécondation, à la production.

Ici c'est l'arithmétique qui vous donne la valeur des hommes et des choses.

A ces calculs on objectera qu'avant la révolution de 1793 un tiers de la France au moins n'acquittait pas l'impôt. Sans doute c'est une question d'équité que la Révolution a résolue, pas entièrement néanmoins; et pour n'en citer qu'un exemple, les rentiers de la dette publique ne forment-ils pas encore aujourd'hui une portion de la nation qui n'acquitte pas l'impôt?

On opposera enfin, et ici l'objection paraît grave, on objectera que, dans les sept setiers de blé, ou la somme équivalente qui représente le chef de famille, sont aujourd'hui compris les impôts que paie l'industrie. Cela est encore vrai, et c'est toujours sur la répartition seule que porte l'argument. Ainsi, de l'aveu même de ceux qui s'épouvantent des conclusions inexorables de Sully, cela indiquerait, si l'impôt de la terre et de l'industrie ne sont pas égaux au budget, et si l'impôt de l'industrie n'était pas remboursé par le consommateur, que certains paieraient plus alors que d'autres paieraient moins; c'est-à-dire, si l'on veut être logique, que certains entameraient leur capital pour payer l'impôt, alors que d'autres ne verraient leurs revenus affectés qu'aux quatre dixièmes au lieu de sept dixièmes; et alors, que les classes pauvres, forcées de tout prélever sur leurs salaires, seraient dans la nécessité d'entamer... leur existence. Ces conclusions sont aussi les nôtres.

Mais si je démontre que l'appréciation de Sully, applicable aux profits donnés par la terre, est aussi celle des profits, je ne dirai pas du commerce, qui agiote, mais de l'industrie, que répondra-t-on?

En effet, d'après les bases généralement adoptées, depuis plus de soixante

ans, par les écrivains politiques de l'Angleterre, dans les discussions du Parlement, les profits des manufactures sont estimés à 10 pour 100 du total de leur produit ; ceux du commerce extérieur et maritime, de même à 10 pour 100 du total des importations et exportations réunies (1). Or, dans la règle de Sully, les profits du capital terre sont représentés par 10, et si pour celui de l'industrie et des manufactures le produit net est encore 10, en supposant même les capitaux inégaux, le *dixième* de Sully sera toujours la dîme, le décime. Nous retombons toujours sur le setier de blé ou sur sa valeur en marc d'argent pur. Quoi qu'on fasse, messieurs, cela est évident comme la lumière.

Arrivons à la comparaison finale et intrinsèque du setier de blé et du marc d'argent, au prix que l'un et l'autre ont aujourd'hui sur le marché, abstraction faite maintenant du nombre de setiers, de demi-marcs ou de dixièmes que l'impôt récolte sur le sol de la France ; voyons si le setier de blé et le dem-imarc d'argent pur sont à l'heure actuelle comme le voulait Sully.

Le prix du setier (1 hectol. 56 lit.) est à 31 fr., le demi-marc d'argent pur est à 27 fr. 77 c. Le setier achète donc plus du demi-marc. Selon Sully il devrait acheter le demi-marc, ni plus ni moins. Quelle est la conclusion qu'on doit en tirer? serait-ce que l'impôt serait plus lourd à acquitter pour le contribuable non laboureur ?

Messieurs, dans le prix des choses de notre société moderne, il faut aussi tenir compte des papiers de crédit, qui ne sauraient influer sur la valeur de l'or et de l'argent de la même manière que sur le prix du blé et des autres denrées ou marchandises. Secondement, la source de l'inégalité entre le setier et le demi-marc d'argent pur, c'est que ce demi-marc n'est pas aussi demandé que le blé sur le marché ; et, en effet, cette conclusion est conforme avec ce que nous apprend la statistique de la France, où nous trouvons qu'elle a besoin pour sa consommation de huit cent mille hectolitres de blé étranger qui lui font défaut. La production, malgré la pomme de terre qui y supplée, est donc insuffisante (*voir* la proposition de Locke); d'où il est évident que le prix du blé doit s'élever en proportion de ce qui manque. Et enfin, c'est que les impôts croissants, et la cherté, pour l'agriculture, des capitaux attirés par le haut intérêt de la dette publique, augmentent les avances de la production. Quelles seraient les perturbations qu'éprouveraient nos changes, le prix du setier de blé et d'autres denrées, en cas de guerre européenne? On peut maintenant s'en faire une idée. Qu'arriverait-il dans le cas des emprunts forcés, d'une banqueroute publique, ou d'un papier-monnaie? Ce qui est arrivé toujours ; les convulsions, les agiotages que nous avons expérimentés ; les mêmes que l'Angleterre a eu à subir, lorsque, après avoir soudoyé les coalitions de l'Europe contre nous, elle s'est vue au-dessous de ses besoins d'or et d'espèces monétaires. Mais quelle que soit

(1) Les profits du commerce intérieur ne sont calculés en Angleterre qu'au 3/4 de ceux des manufactures, soit $\frac{3}{40}$; ceux du commerce de détail à moitié, soit $\frac{1}{20}$.

l'opinion que l'on ait sur ces matières, toujours est-il que la règle de Sully explique les mouvements financiers et les atteintes à la fortune publique sous toutes les faces et dans tous les temps, et c'est pourquoi nous avons avancé que Sully n'avait pas été seulement un financier-banquier, capable d'agioter, s'il l'eût voulu, mais un financier politique, un homme d'Etat, parce qu'il a créé et formulé une règle, là où tous les autres se sont tus et se taisent.

Il serait trop long de tirer de son théorème toutes les conclusions importantes qui en découlent.

Il mourut le 23 décembre 1641, ayant eu la satisfaction de voir sa pensée réalisée, en ce qui touche seulement l'équation du setier de blé avec la valeur réelle du demi-marc d'argent, mais non en ce qui concerne le setier unique auquel il avait fixé l'impôt. Après avoir quitté les affaires, il se crut obligé de rendre un compte détaillé de l'origine de sa fortune (1). C'était un grand exemple donné à tous ceux qui depuis ont eu le maniement des deniers publics.

Du côté de Sully je vois la science, l'ordre, la prévoyance qui conduit, l'intelligence qui dispose. Voilà pourquoi j'ai dit que son génie était beau, et la justesse de ses idées évidente comme la lumière.

AUGIER,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

DES VARIATIONS ET DES PROGRÈS DU DROIT PÉNAL EN ITALIE, DEPUIS LA RENAISSANCE DES LETTRES JUSQU'A PRÉSENT,

Par Piétro ULLOA,

Procureur général à la grande Cour criminelle de Trapani. — 3e édition 1842.

L'Italie compte d'illustres publicistes, de savants jurisconsultes depuis la seconde moitié du XVIIIe siècle. Le but de l'auteur contemporain est le même que celui de ceux qui l'ont précédé, la réformation de la législation répressive. Il a su, dans un cadre très-restreint, résumer avec précision et clarté toute

(1) Dans ses *Mémoires*. Les *Mémoires* de Sully sont utiles à consulter, mais dans l'édition antérieure à 1707, celle où les secrétaires de Sully s'adressent à lui en ces termes : « Vous dites « au roi... Vous proposâtes à Sa Majesté... Ordonnâtes aux intendants... » A cette époque les Jésuites s'emparèrent de la direction d'une nouvelle édition entièrement à leur avantage, dans laquelle disparut le procès de Jean Châtel, et surtout le motif de leur rappel, etc. Les interpolations jésuitiques se sont aussi portées sur les affaires des finances, car les bons Pères cherchaient à amoindrir Sully qu'ils détestaient, et Sully le leur rendait bien.

l'histoire du droit pénal dans les divers Etats dont se compose la péninsule italique.

Son premier chapitre, qui sert d'introduction, est une esquisse fidèle de l'état de la science législative à l'époque de l'invasion des hordes du Nord, une analyse raisonnée et concise des lois et de l'organisation judiciaire des Romains. Il fait ensuite l'histoire de la jurisprudence de son pays jusqu'à la fin du XVe siècle.

Le XVIe siècle a ouvert l'ère d'une réformation sociale dans toutes les parties du monde connu. C'est l'époque des études rationnelles. Celle de la philosophie législative est l'œuvre du XVIIe siècle.

On pourrait faire remonter plus haut l'origine de cette réformation dans les sciences politico-morales et politiques. Un Français en avait formulé le principe, en proclamant le libre arbitre; ce Français, dont le nom est dans tous les souvenirs, doit sa célébrité séculaire moins à ses ouvrages qu'aux malheurs qui ont signalé son orageuse existence. Ce Français, c'est Abailard.

Fondateur d'une école, il avait posé pour base de son enseignement cet axiome : *L'homme ne doit croire que ce dont il est convaincu après examen.* Ce ne fut que quatre siècles plus tard que Luther, s'emparant d'une partie de cette proposition hardie, a provoqué cette lutte terrible, qui s'est prolongée jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, et qui a donné lieu à cette immense succession de lois répressives et d'ouvrages de controverse qui encombrent les bibliothèques. Cette polémique, souvent sanglante et toujours passionnée, n'a perdu de son intensité que depuis la fin du XVIII siècle. Les gouvernements italiens n'ont pris qu'une part indirecte dans les guerres dont la religion était non la cause, mais le prétexte; mais l'Italie comme l'Espagne ayant maintenu l'Inquisition, les publicistes des deux péninsules n'ont pas osé manifester leur opinion sur cette redoutable juridiction. Beccaria lui-même n'a hasardé quelques observations philosophiques à ce sujet qu'en voilant sa pensée; il a donné à cette partie de son œuvre un titre vague et mystérieux.

Le chapitre VII du livre de notre savant collègue Ulloa est un des plus remarquables. L'auteur y discute avec une rare et consciencieuse impartialité la doctrine de Beccaria et de Filangieri. Le *Traité des Délits et des Peines* du premier et *la Science de la Législation* du second sont lus et traduits en français et se trouvent dans toutes nos bibliothèques. M. Ulloa ne parle que d'un seul publiciste français, Montesquieu; mais il garde le silence sur les auteurs spéciaux, dont les ouvrages ont eu une grande influence sur la réformation de la législation criminelle : Pastoret, Prost de Royer, Servan, Elie de Beaumont, Vasselin et beaucoup d'autres que je pourrais citer et dont j'ai exposé les doctrines dans une traduction annotée de Beccaria, publiée en 1821. Condillac, pendant son long séjour à Parme, s'était lié de la plus étroite amitié avec Beccaria, et c'est dans leurs entretiens intimes que l'auteur du *Traité des Délits et des Peines* a puisé l'idée première de son œuvre, dont les commentaires de Voltaire, de

Servan et d'Helvétius sont le complément nécessaire. Beccaria et Filangieri ont expliqué avec une rare habileté et avec une courageuse franchise les théories des lois répressives en Italie. M. Ulloa en a tracé l'histoire avec un égal succès. Sa haute position dans la magistrature, son expérience impriment à son œuvre une grande autorité. C'est l'œuvre d'un savant jurisconsulte et d'un bon citoyen, d'un magistrat éclairé, et d'un philosophe ami de la justice et de l'humanité. La réformation des lois répressives n'est encore qu'un vœu, mais elle deviendra une réalité : ce n'est plus qu'une question de temps. Une traduction française de l'ouvrage dont j'ai l'honneur de vous rendre compte serait un nouveau service rendu à la science; une place honorable l'attend dans les bibliothèques des magistrats, des jurisconsultes et des législateurs, entre Beccaria et Filangieri.

Je conclus à ce que l'ouvrage de M. Ulloa soit déposé à la Bibliothèque de l'Institut Historique, et qu'une lettre de remerciement soit adressée à l'auteur.

DUFEY (de l'Yonne),

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

SUR UNE TÊTE ANTIQUE TROUVÉE DANS LA COMMUNE DE POUILLY, PRÈS DE SEURRE (CÔTE-D'OR).

Notre collègue M. Gauthier-Stirum, maire de la ville de Seurre, que nos lecteurs connaissent depuis longtemps, continue à recueillir avec un zèle digne d'éloge les objets d'antiquité que l'on découvre dans les localités voisines de celle qu'il habite. Cet antiquaire éclairé nous a envoyé, il y a plusieurs mois, le dessin d'une tête antique trouvée dans la Saône, dessin fait par lui avec autant de talent que de fidélité. Il a en même temps prié la quatrième classe de donner son opinion sur ce morceau de sculpture. Nous croyons, après examen, ne pouvoir mieux faire connaître ce débris de l'art gallo-romain qu'en reproduisant deux lettres de M. Gauthier Stirum lui-même, dont la seconde complète et contrôle judicieusement la première.

« Dans le courant de l'année 1841, des ouvriers occupés dans la commune de Pouilly, près de Seurre, à extraire du gravier du fond de la Saône, ramenèrent avec la drague un pesant bloc de marbre blanc représentant une tête de femme détachée du corps, sans doute par accident, ainsi que l'indique l'inégalité de la pierre sous le cou.

« On a trouvé dans le même lieu diverses médailles de bronze. C'est là que furent découverts les objets dont j'ai envoyé les dessins à l'Institut Historique à la fin de juin 1842, et sur lesquels M. Brillouin a fait un rapport qui a été inséré dans le journal *l'Investigateur* (104e livraison, mars 1843, p. 118). On y a

remarqué des restes de maçonnerie qui paraissent être la base d'un ancien édifice, d'un temple, peut-être, qui, dans le temps, fut probablement construit sur une des rives de la Saône; et ce qui le ferait présumer, c'est que plusieurs fragments de marbre façonnés et sculptés de différentes manières ont été tirés par les dragueurs du fond de l'eau, ainsi qu'un assez grand nombre d'objets d'art. Ces restes de fondations, par suite des dégradations de terrain occasionnées par les débordements assez fréquents de la Saône, se trouvent maintenant à peu près au milieu du lit de cette rivière.

« La plupart des objets d'art que le hasard fit rencontrer dans ce lieu étaient déjà détruits ou dispersés lorsque cette découverte parvint à ma connaissance. La tête seule a été sauvée de la destruction par les soins de l'estimable curé de Pouilly, qui prit cette antique sculpture sous sa protection, et m'en fit hommage.

« J'ignore si cette tête a fait ou non partie d'une statue entière; mais ce qu'il y a de certain, c'est que la partie supérieure est plane, que depuis l'occiput jusqu'à la base du cou le marbre est brut par derrière; on peut en conclure que cette tête a dû appartenir à une cariatide qui soutenait une corniche ou tout autre objet.

« Il sera peut-être difficile de dire à quelle espèce de temple appartenait la statue dont la tête fait le sujet de ce rapport. Cette dernière ne présente aucun attribut, aucun ornement qui puisse aider l'antiquaire à établir son opinion; elle est nue, et les cheveux de chaque côté de la figure sont relevés en torsade.

« Le nez est détruit, ainsi qu'une partie de la lèvre supérieure; malgré cette mutilation on remarque encore des beautés dans l'ensemble de cette figure, et du talent dans l'exécution.

« Cette tête colossale a $0^m,359$ de hauteur; la figure isolément a $0^m,221$ depuis le dessous du menton jusqu'à sa sommité, et le cou $0^m,108$.

« Je joins ici le dessin de cette sculpture, en laissant aux plus érudits que moi le soin de juger son mérite et son ancienneté. »

« Je m'empresse de vous adresser les renseignements demandés par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 20 de ce mois.

« La tête trouvée dans la Saône, et sur laquelle j'ai transmis quelques détails à l'Institut Historique, ne me paraît pas avoir appartenu à une statue entière, c'est à-dire sculptée *en ronde bosse*, ainsi que je l'avais pensé un moment. J'ai remarqué que derrière cette tête la pierre était absolument brute, et que le marteau seul en avait parcouru la superficie, afin de lui donner une régularité parfaite, qui lui permit de se rapporter exactement avec la maçonnerie de l'édifice contre lequel elle était sans doute appuyée.

« Le derrière de cette tête est donc plat du bas en haut et forme l'équerre avec la partie supérieure, qui est également plate et disposée de manière à faire croire que quelque chose de régulier a dû y être superposé. On n'y remarque

aucune lésion ni fracture. Ce sont ces détails, que j'avais négligés dans ma première lettre, qui m'ont porté à croire que cette tête avait nécessairement fait partie d'une cariatide.

« J'avais déjà fait partir ma lettre et mon dessin lorsque j'eus la certitude que cette tête n'était pas de marbre, mais de pierre. Je présume que ce n'est qu'un beau et brillant gypse ou pierre à plâtre, ainsi que l'a démontré l'expérience que j'ai faite en soumettant un fragment de ce gypse au contact de l'acide nitrique, sur lequel ce corrosif n'a produit aucun effet.

« Je suis convaincu que cette tête a servi d'ornement à un temple qui a dû exister sur la rive droite de la Saône. Ce temple, selon la tradition, a été dans la suite consacrée à saint Jean, et puis entièrement détruit par les envahissements continuels de la rivière.

« Les fondations que je vous ai signalées dans ma première lettre, et que l'on a trouvées à peu près au milieu du lit de la Saône, les objets d'art que le hasard a fait rencontrer près de ces mêmes fondations, ainsi que des médailles et la tête elle-même, m'ont confirmé l'existence en ce lieu d'un temple païen.

« Je ne puis rien ajouter de plus aujourd'hui ; mais j'espère que de nouvelles découvertes me permettront de répondre mieux aux désirs de l'Institut Historique. »

Chargé par mes collègues de la quatrième classe d'examiner le dessin envoyé par M. Gauthier-Stirum, je reconnus tout d'abord, à la forme du cou, que cette tête n'avait pu appartenir à aucune statue. Les nouveaux détails contenus dans la seconde lettre sont venus confirmer cette opinion, qui est aussi celle des antiquaires de la classe auxquels ce dessin a été présenté. Comme objet d'art, ce morceau a du mérite ; le travail en est pur et d'un goût assez élevé. On y reconnaît sans peine le caractère romain. L'auteur appartenait certainement à une école qui n'avait pas encore perdu les bonnes traditions de la Grèce et de l'Italie.

Nous ne pouvons que féliciter M. Gauthier-Stirum d'avoir pu conserver ce morceau, et l'engager à entreprendre de nouvelles recherches. Le sol de la France recouvre encore sur bien des points des richesses archéologiques ; dans l'intérêt de l'art et de la science historique, c'est un devoir de les mettre au jour.

FOYATIER,

Membre de la quatrième classe de l'Institut Historique.

QUELQUES NOTES NÉCROLOGIQUES SUR NOTRE COLLÈGUE FEU THOMMEREL, PROFESSEUR D'ANGLAIS AU COLLÉGE ROLLIN.

Messieurs, vous m'avez chargé d'une tâche aussi difficile que douloureuse à

remplir. Vous regrettez tous la perte que nous venons de faire dans un collègue qui, avec un caractère bon et aimable, possédait des connaissances très-vastes et très-profondes. Il est à plaindre que nous ne soyons pas en état de communiquer plus de détails sur la vie de M. Thommerel; car, malgré les demandes réitérées auprès des professeurs du collége Rollin, nous n'avons rien appris que ce qui regarde sa vie littéraire. Né en Normandie, où il a commencé ses études, il vint encore jeune à Paris pour compléter son éducation. Il a acquis les différents titres de l'Université, depuis celui de bachelier jusqu'à celui du docteur ès-lettres. Après avoir dirigé l'éducation du fils du maréchal Macdonald, il est entré au collége Rollin comme professeur d'anglais. Il se passionnait pour l'étude, et c'est à force de travailler qu'il nous a été enlevé. Après s'être relevé d'une fluxion de poitrine, les médecins lui conseillaient de faire un voyage en Italie et en Grèce; mais c'était en vain, la maladie fut lente et mortelle.

Quant à ses ouvrages, vous les connaissez, messieurs; vous vous rappelez encore l'éloge mérité que notre honorable collègue M. Aguesse a fait de ses deux recueils de la littérature anglaise sur les *British poetes* et *British prose writers*. Moi-même j'ai relevé le mérite immense d'un ouvrage qui depuis a gagné le prix de linguistique à l'Académie Française; ce travail a pour titre : *la Fusion de l'Anglo-Saxon et du Franco-Normand*. Il avait fait les études les plus variées sur la comparaison des langues de l'Europe pour compléter son ouvrage de prédilection, mais la mort ne lui a pas laissé le temps de l'achever.

Il a traduit encore deux romans anglais : l'un, intitulé *le Cœur d'acier*, a paru, mais l'autre, *le Dernier Épicurien de Thomas Moore* n'est pas publié encore.

W. N.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

⁂ La première classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le mercredi 3 mai, sous la présidence de M. Prat, président. Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, M. le secrétaire donne lecture de la correspondance, et des livres suivants offerts à la classe : *Archives historiques et littéraires du nord de la France*, etc., tome IV; *Histoire universelle*, par César Cantù, en français, tome II; *Biografia dei capitani avventurieri dell' Umbria; Archivio storico Italiano*, tome VII. Ce dernier ouvrage est renvoyé à M. Renzi, chargé de rendre compte des volumes précédents. M. H. Prat se charge de rendre compte du deuxième volume de l'*Histoire universelle*, par M. Cantù. M. Dufey de l'Yonne, invité par M. le président à rendre compte

des ouvrages de géographie de M. F. de Luca, et de l'*Histoire d'Espagne*, par M. Miquel, fait observer que ses occupations ne lui ont pas permis de déposer ses rapports sur le bureau de la classe aujourd'hui; mais il s'engage à venir les lire à la prochaine réunion. L'ordre du jour appelle l'élection d'un vice-président adjoint à la place de M. le docteur Buchez, élu vice-président adjoint de l'Institut Historique. M. le comte Holinski obtient au scrutin secret la majorité des voix, et il est proclamé par le président vice-président adjoint du bureau de la classe pour cette année.

M. Renzi, sur l'invitation de M. le président, communique à la classe la liste des questions qui doivent être traitées au Congrès. (*Voyez* le Discours de clôture, livr. 118, du Congrès.) M. H. Prat, président, déclare qu'il traitera une question à la séance du mois d'août, et il espère que son exemple sera suivi par MM. les présidents des autres classes.

⁂ La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le 8 mai sous la présidence de M. Alix. Trois candidats ont été présentés à la classe : le Père Bonucelli (*Angelo delle scuole pie*), professeur de belles-lettres, recteur du collége Nazaréen de Rome, par MM. E. Breton et Renzi; M. Florencio Vaula, docteur en droit à l'Université de Buenos-Ayres, par MM. le docteur Sigaud et de Bret; M. Petit, homme de lettres et architecte, par MM. le docteur Martin de Moussy et Auguste Husson. Une commission a été nommée par M. le président afin de vérifier les titres des candidats; elle est composée de MM. Alix, Renzi et Trémolière. M. le secrétaire donne lecture des titres de plusieurs ouvrages offerts à la classe, ce sont : *la Rivista Europea de Milan*; *Notice biographique de Casimir Delavigne*, en italien, par M. Calvi; *Bulletin spécial de l'Institutrice*; *Nouvelle explication de la légende Ducisit aquitanie*; *le Génie des femmes*, journal de M. Cellier. M. Darmès, de Lyon, fait hommage à l'Institut Historique d'un exemplaire d'un projet raisonné pour l'érection d'un monument à la mémoire du chancelier Gerson dans cette ville. Après une courte discussion, la classe décide qu'un rapport sera fait sur le projet en question. M. O. Leroy a été chargé de ce rapport.

⁂ La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le 19 juin sous la présidence de M. le docteur Josat. M. le secrétaire de Lapalme, après avoir lu des lettres de MM. Barreau, Mancini et Borelli, communique à la classe les livres qu'on lui a offerts : *Almanach de l'Académie royale de Bruxelles*; *Bulletin de la même Académie*, tome XI; *Revue du droit français et étranger*, 2e livraison; *Bulletin de la Société de géographie*, février et mars; *Programme du Congrès scientifique de Nîmes*; *Assemblée générale de la Société de la morale chrétienne*; brochure de M. Gottfried Herman; *Annali universali di statistica*, de Milan; *Rapport de M. Lortet au maire de Lyon*. Cette brochure est renvoyée à

M. Frissard, chargé de rendre compte des ouvrages de M. Lortet. *La Ora solitarie*, journal de M. Mancini, notre collègue de Naples, 1844; *Compte-rendu des travaux de l'Académie royale de Naples*; *Farmacologia, ou Traité de pharmacie théorique et pratique*, par M. Giordano, notre collègue à Turin. M. Faurat est chargé de rendre compte de cet ouvrage. *Bulletin de la Société d'agriculture du Mans*; *Idem des sciences et arts de Meaux*, 1841-1844; *Bulletin de la Société maritime de Paris*; *Compte-rendu de la Commission royale d'histoire de Bruxelles*, septembre et octobre 1843.

MM. Borrelli et Mancini présentent, comme candidats à la troisième classe, MM. Scialoja et Bianchini, de Naples : le premier fait hommage à la Société d'un volume sur les principes d'économie sociale, et d'un Mémoire sur la propriété littéraire; le second nous adresse un volume écrit sur l'histoire économique et civile de la Sicile. MM. le chevalier Fabi-Montani, de Rome, et Renzi, présentent comme candidat à la classe M. le chanoine baron Sardi, demeurant à Rome. M. le président nomme trois commissions pour examiner les titres des candidats. L'ordre du jour appelle la nomination des membres qui doivent faire partie des divers comités pour l'année 1844. MM. Cellier du Fayel, Laroque et Colombat sont nommés membres du comité du journal; MM. Masson, Laroque, Colombat, Maigne et Cellier sont nommés membres du comité des travaux. MM. les docteurs Masson, Grenet et Treuille sont nommés membres du comité du règlement.

M. le président donne lecture d'un rapport de M. Dufey de l'Yonne sur l'ouvrage de M. Ulloa, procureur général à Trapani. Ce rapport est renvoyé au comité du journal. M. le président propose ensuite la question suivante, qu'il se charge de traiter à la prochaine séance : *Faire l'histoire botanique et industrielle du thé, en exposant ses propriétés les mieux établies.*

M. Renzi propose à son tour la question suivante, pour être étudiée et discutée à la troisième classe : *Déterminer le changement que la destruction des forêts en France a produit dans l'état sanitaire et dans l'économie politique.* M. le président donne lecture d'un rapport de M. Bernard Jullien sur la Grammaire de M. l'abbé Prompsault. Ce rapport est renvoyé au comité du journal.

*** La quatrième classe (*Histoire des Beaux-Arts*) s'est assemblée le 26 juin sous la présidence de M. Foyatier, président. Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, M. le secrétaire donne lecture des lettres de trois candidats qui se présentent pour être admis à cette classe : ce sont M. Clert-Biron, présenté par MM. de Brière et Renzi; M. l'abbé Roux, archéologue, présenté par MM. Le Peletier d'Aunay et Renzi, et M. de Lima, peintre d'histoire à Rio-de-Janeiro, présenté par MM. le docteur Sigaud et de Bret. Une courte discussion suit la présentation du premier candidat, pour savoir si un candidat qui présente des titres pour la troisième classe peut être reçu dans la quatrième classe. MM. l'abbé Auger, de Brière, Marcellin et Renzi prennent part

à la discussion. M. le président nomme ensuite une commission, composée de MM. l'abbé Auger, Marcellin et Frissard, pour examiner les titres de M. Clert-Biron. Il nomme une seule commission, composée de MM. Foyatier, Debret et Renzi, pour examiner les titres des deux autres candidats.

⁂ Le vendredi 28 juin a eu lieu l'assemblée générale (*les quatre classes réunies*), sous la présidence de M. le comte Le Peletier d'Aunay. M. le secrétaire, après la lecture et l'adoption du procès-verbal, donne lecture à l'assemblée de plusieurs lettres. M. Martinez de la Rosa remercie l'assemblée générale de l'avoir élu président honoraire. M. Quetelet, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Bruxelles, accuse réception de la collection des comptes-rendus de nos Congrès, et il nous envoie le complément de la collection du Bulletin de l'Académie. M. le ministre de la justice offre à l'Institut Historique le compte-rendu de la justice criminelle et de la justice civile et commerciale en France, pour l'année 1842. M. le président nomme rapporteur de ces intéressants travaux M. l'avocat de Lapalme, qui sera chargé de lire son rapport à l'assemblée générale. M. Dufey de l'Yonne fait par écrit deux propositions touchant nos règlements. Après quelques observations de M. Renzi sur l'inexactitude des motifs allégués par M. Dufey, les propositions de ce dernier sont renvoyées à l'examen du conseil et des comités réunis. R.

CHRONIQUE.

TABLEAU DE QUELQUES MOTS DE LA LANGUE DES INDIENS DE LA GUYANE, COMMUNIQUÉ A L'INSTITUT HISTORIQUE PAR M. BÉLIÈRES, MEMBRE CORRESPONDANT DE LA 2e CLASSE ET MISSIONNAIRE APOSTOLIQUE DANS CETTE PARTIE DE L'AMÉRIQUE.

SUBSTANTIFS.

FRANÇAIS.	INDIEN.	FRANÇAIS.	INDIEN.
Abajoue	Inco kourali.	Air	Ouroli.
Abiès	Ipoboulou.	Alène	Sabato atolobo.
Abri	Pataia.	Alouette	Oumentobo.
Accouchée	Omai ignénoko.	Amadou	Saouaboné.
Accroc, déchirure	Ichlécago.	Ame	Amadalec.
Agami, oiseau d'Amér.	Agami.	Ami	Iagono.
Agneau	Maimbo.	Amorce, appât	Kovaïepôno.
Agonie	Iejtombé.	An	Nijiridio.
Agouti, quad. d'Amér.	Agouti.	Ananas	Nano.
AI, quadr. d'Amériq.	AI.	Ancre	Ankora.
Aigle	Kouano.	Ane	Kavali.
Aigrette	Pigiro.	Anneau	Agnatano.
Aiguille	Akousa.	Anus	Ivesésoutatu.
Aiguillon	Ipoukago.	Anguille	Kômou.
Aile	Tonolo apolidief.	Arbre	Jaia.

FRANÇAIS.	INDIEN.
Arc	Jabali ourapa.
Arc-en-ciel	Palamou.
Argent	Saite tambo.
Balance	Chibalali.
Banane	Paloulou.
Branche	Aipounij.
Briquet	Séri.
Câble	Kabouïa.
Caillou	Tôpou.
Case, maison	Aouto.
Chapeau	Sambélélo.
Chien	Péro.
Collier	Kasoulou.
Corde	Koulawa.
Coude	Apolémale.
Couteau, canif, etc.	Malia.
Crique	Ipôlidou.
Cuivre	Akavano.
Diable	Ioloka.
Dieu	Alouma.
Doigt	Agnale senegali.
Eau	Touna.
Eclair	Cabéta.
Ecorce	Ipichpo.
Encre	Kale tamérod.
Femme	Woli kalina.
Fenêtre	Penséré.
Fer	Sipalali.
Feuille	Ali.
Fils	Pêt-).
Fille	Mia.
Flèche	Emoiko.
Fleur	Poïmé.
Fruit	Aipéri.
Fusil	Alakaboussa.
Hache	Ouï-ouï.
Herbe	Toubo.
Homme	Woli.
Lac	Okoïoumo.
Livre	Pogo.
Main	Agnale.
Mangue	Manga.
Mer	Palana.
Mère	Tata.

FRANÇAIS.	INDIEN.
Miroir	Soupékili.
Montre	Véiou maliguido.
Moelle	Vévé mité.
Monsieur	Banaré.
Mouton	Coubichi.
Muraille	Paxpolo tabouto.
Nuage	Kabouloudeu.
Or	Tiamipo.
Oiseau	Tonolo.
Orange	Apourichina.
Orteil	Ipopolou iomou.
Papier	Kalito.
Peau	Kali napixpo.
Petit doigt	Agnale aboséglou.
Père	Papa.
Pied	Ipopolou.
Piment	Pômoul.
Pipe	Paipa.
Pistolet	Alakaboussa minibo.
Pluie	Konosa.
Poche	Chakirou.
Poids	Peroto.
Poisson	Wôto.
Poivre	Palaxko pépéri.
Porte	Etôboudé.
Pouce	Agnale iouni.
Poudre à tirer	Kouloupala.
Poule	Kolotogo.
Poussin	Koulojo.
Racine	Tobo.
Rivière	Cobosemé.
Sabre	Soupala.
Sage-femme	Oniko.
Singe	Maikou.
Tabac	Tamoin.
Tabatière	Iénou.
Tasse	Kalachi.
Tête	Tabouléme.
Toit	Paranga.
Tonnerre	Conomel.
Trompette	Touloubeta.
Trou	Amikago.
Vent	Pépéleto.
Vent de tempête	Pépéleto polixpégnoso.

VERBES.

FRANÇAIS.	INDIEN.
Abaisser	Allowono chipéné.
Abandonner	Ichépa.
Abattre	Nâkôtole saimale.
Abdiquer	Tonono mêmbo oupago
Abhorrer	Tonaligué étajkale.
Aborder	Emâko.
Aboyer	Jôoulôli.
Accabler	As imbéné.
Accélérer	Togamé bolitengo.
Accompagner	Oma énépotango.
Accôter	Molopo itioula mago.

FRANÇAIS.	INDIEN.
Accoucher	Omé iniénojo.
Accourcir	Ambouko.
Accourir	Togamé bolitengo.
Accrocher	Ainirtogo.
Accroupir (s')	Pôchpo motanté moë.
Accumuler	Ananoxko.
Acheter	Epelekako kamicha.
Achever	Nimatei raba.
Admirer	Eneko pôtomé.
Agacer les dents	Aërigué kelogo.
Agiter	Epékako.

FRANÇAIS.	INDIEN.	FRANÇAIS.	INDIEN.
Aider	Enninago.	Écrire	Inérogo.
Aiguiser	Iejtogo.	Éternuer	Achivano.
Aimer	Tôposé mousa.	Entendre	Anetaxpama.
Aller	Ousalaba.	Être content, joyeux	Cougousa iagono.
Altéré (être)	Tésanolé.	Être debout	Poulé.
Allonger	Algougnago.	Faire	Gnalagoualkassa.
Allumer	Oulógo.	Fleurir	Anoungo.
Amasser, amonceler	Ananoxko.	Fumer du tabac	Amaïmago tamoin.
Amener	Enejko.	Mâcher	Emajko.
Amincir	Anoxko.	Manger	Oléba xainéné.
Amollir	Akikabodouil.	Marcher	Elamabono.
Apaiser	Aoulama labaïko.	Parler	Oloubana.
Aplanir	Sabatolo.	Porter	Enejko.
Aplatir	Pidotoli kasa.	Priser	Ainataitaga tamoin iko.
Asseoir (s')	Otantou moko.	Regarder	Eneko.
Avaler	Aimoko.	Respirer	Olémano.
Boire	Ouogou xainéné.	Retourner	Irama kolapa.
Couper	Ixkotago.	Ronfler	Onabo.
Cracher	Otaïtono.	Siffler	Otaguinano.
Cuire	Imojkako.	Souffler	Ouroko.
Donner	Mialo.	Venir	Okoné.
Dormir	Ouonnésalaba.		

PRONOMS PERSONNELS.

FRANÇAIS.	INDIEN.	FRANÇAIS.	INDIEN.
Je, ou moi	Aou.	Nous	Papoulo.
Tu, ou toi	Amôlo.	Vous	Paxpoulo.
Il, ou lui, elle	Mosé.	Ils, eux, elles	Mando.

ADJECTIFS.

FRANÇAIS.	INDIEN.	FRANÇAIS.	INDIEN.
Affamé, e	Komouïn.	Bon, ne	Toubouchné.
Affligé, e	Enoupa.	Dur, re	Dionaré.
Agréable	Toubouchné.	gros, grosse	Ipôtomé.
Aigre	Tai.	Haut, te	Kavôné.
Aigu, e	Taïataïn.	Jaune	Sacréjé.
Ambitieux, se	Iôbodoli.	Mou, molle	Iônapa.
Amoureux, se	Iokousani mosé.	Noir, re	Tokalaïé.
Ancien, ne	Tampoko.	Rouge	Tabidé.
Bas, basse	Pôpo.	Vert, te	Ivépéri.
Beau, belle, joli, e	Iloupa.	Odoriférant, te	Toupôpolé.
Blanc, blanche	Tamouné.		

ADVERBES.

FRANÇAIS.	INDIEN.	FRANÇAIS.	INDIEN.
Abondamment	Poïmé.	Beaucoup	Pouïmé.

NOMS DES NOMBRES.

FRANÇAIS.	INDIEN.	FRANÇAIS.	INDIEN.
1	Ovi.	9	Okobaïmémé touopouéma.
2	Oko.	10	Agniabâtoto.
3	Oloua.	11	Ovi agniabâtoto.
4	Okobaïmémé.	12	Oko agniabatoto.
5	Touopouéma.	13	Oloua agniabâtoto.
6	Ovi touopouéma.	14	Okobaïmémé agniabâtoto.
7	Oko touopouéma.	15	Galina.
8	Oloua touopouéma.	16	Ovi galina.

FRANÇAIS.	INDIEN.	FRANÇAIS.	INDIEN.
17.....	Oko galina.	25.....	Oko-boubou.
18.....	Oloua galina.	26.....	Ovi oko-boubou.
19.....	Okobaïmémé galina.	27.....	Oko ôko-boubou.
20.....	Boubou.	28.....	Oloua ôko-boubou.
21.....	Ovi boubou.	29.....	Okobaïmémé ôko-boubou.
22.....	Oko boubou.	30.....	Oloua boubou.
23.....	Oloua boubou.	40.....	Okobaïmémé-boubou.
24.....	Okobaïmémé boubou.		

QUELQUES PHRASES AVEC LA TRADUCTION.

Bonjour, Monsieur :
Énéquan, Banaré.
Bonsoir, Monsieur :
Énépéton, Banaré.
Il lance une flèche.
Mosé emoiko pogago.
Qui a planté cet arbré ?
Mégolo touboulèna jâla ?
R. C'est moi ; c'est toi ; c'est lui :
R. Aou ; amôlo ; mosé.
J'ai coupé une branche :
Itiotogo aipouij.
La racine est grosse :
Tobo ipôtomé.
L'écorce est dure :
Ipichpo dionaré.
La moelle est molle :
Vévé mité lônapa.
La feuille est verte, rouge, jaune, noire, blanche :
Ali évipéré, tabidé, sacréjé, tokalaié, tamouné.
La fleur est belle, odoriférante :
Poëmé iloupa, toupôpolé.
Le fruit est bon :
Aipéri toubouchné.
Monsieur, donnez-moi des mangues :
Banaré, manga mialo.
Donnez-moi de l'eau :
Touna mialo.
Cette case est jolie :
Aouto iloupa.
Aborder quelqu'un pour lui parler :
Ojkonekô lou bal.
Appuyer sa tête sur sa main :
Ibasalij tabouléme agnalé.
Où est Pierre ?
Oïgaté Gnôlona ?
Où allez-vous ? Je vais pêcher.
Oïa mousa ? Otâlo
Que faites-vous ? Je m'amuse ; je m'enivre :
Otemidiassa ? Gnésapimana ; touétié.
Où êtes-vous ? Me voici :
Oë gatouma ? Eloboa.
Où restez-vous ? Je reste à Iracoubo :
Oë gaté aï aouto ? Irakoubo déoua.
Il est paresseux :
Mosé akinou péma.
J'ai vu un beau poisson :
Aou eneko iloupa wôto.

BULLETIN

DES TRAVAUX DES CLASSES POUR LE MOIS D'AOUT, RÉDIGÉ D'APRÈS LA DÉCISION DU CONSEIL ET DU COMITÉ CENTRAL DES TRAVAUX.

PREMIÈRE CLASSE.

SÉANCE DU MERCREDI 7 AOUT 1844.

1° Lecture des rapports des commissions nommées pour examiner les titres de quatre candidats, dont un résidant et trois correspondants, qui se sont présentés à la classe dans la dernière séance.

2° Question posée par **M. MIQUEL Y ROCA** : *Quels ont été, pour la balance de l'Europe, les résultats de la guerre de succession d'Espagne ?* — **M. MIQUEL Y ROCA** ouvrira la discussion.

DEUXIÈME CLASSE.

SÉANCE DU MERCREDI 14 AOUT 1844.

1° Lecture des rapports des commissions sur la candidature de deux membres correspondants, présentés dans la dernière séance.

2° Question soumise par **M. BADICHE** à la discussion de la classe: *Faire l'histoire des soirées littéraires dans les deux derniers siècles.*

TROISIÈME CLASSE.

SÉANCE DU MERCREDI 21 AOUT 1844.

1° Lecture des rapports de **M. FRISSART**, ingénieur, sur les ouvrages hydrométriques touchant le Rhône, par M. Lortet, de Lyon.

2° Lecture du rapport de M. le docteur **CAFFE** sur le congrès scientifique de Strasbourg.

3° Discussion sur cette question proposée par **M. RENZI**: *Déterminer le changement que la destruction des forêts, en France, a produit sur l'état sanitaire et l'économie politique.*

QUATRIÈME CLASSE.

SÉANCE DU MERCREDI 28 AOUT 1844.

Discussion sur cette question, proposée par **M. DUTEIL**: *Déterminer les pricipes généraux de la symbolique au moyen âge.*

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

SÉANCE DU 30 AOUT 1844.

1° Sanction, par l'assemblée générale, de l'admission des candidats reçus par les classes.

2° Lecture du rapport de **M. LAPALME** sur les comptes rendus de l'administration de la justice criminelle, civile et commerciale en France, pendant l'année 1842.

3° Discussion.

A. RENZI.

N. B. Il est bien entendu qu'on ne peut pas reproduire dans ce bulletin tous les rapports et mémoires qui peuvent arriver à l'Institut Historique, à partir du moment où ce programme a été rédigé jusqu'au jour de la réunion des classes.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Galerie des Contemporains illustres, par un Homme de Rien; 79e et 80e livraisons, en vente : MM. THOMAS MOORE et le maréchal OUDINOT. *Sous presse:* PAUL DELAROCHE et DE SISMONDI.

Continuazione delle Ore solitarie, anno 1844. *Fascicolo secundo e fascicolo terzo.* Broch. in-8°, Naples, 1844.

Revue de Droit français et étranger, tome Ier, 5e livraison, mai 1844.

Bulletin de la Société maritime de Paris, 9e cahier, broch. in-8° Paris, 1844.

Della storia economica civile di Sicilia, del Caval. Ludovico Bianchini. 2 vol. in-8°; Palerme, 1844.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Meaux, publications de mai 1841 à mai 1842. 1 vol. in-8°, Meaux, 1844.

Ensaio à cerca da tragedia, par T.-A. Craveiro. 4 broch. in-8°, Lisboa, 1843.

Le vice-secrétaire, HUILLARD-BRÉHOLLES.

L'Administrateur-trésorier, A. RENZI.

Ministère

DE

l'Instruction Publique.

2e Division.

ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES & LITTÉRAIRES.

1er Bureau.

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES, SOUSCRIPTIONS, INDEMNITÉS LITTÉRAIRES.

N° 2077 p.

de l'enregistrement général.

Paris, 28 juillet 1844.

A Messieurs les membres de l'Institut Historique[1],

9, rue Saint-Guillaume-Saint-Germain.

Messieurs, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour appeler mon attention sur le journal publié par l'Institut Historique.

Je m'empresse de vous informer, Messieurs, que, par un arrêté en date de ce jour, je viens de SOUSCRIRE A VINGT EXEMPLAIRES *de cette publication, à dater du 1er juillet courant.*

Je suis heureux d'avoir pu prendre cette décision et VOUS PROUVER LE CAS PARTICULIER QUE JE FAIS DES TRAVAUX DE CETTE SAVANTE COMPAGNIE.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

LE PAIR DE FRANCE,

Ministre de l'instruction publique,

Villemain.

(1) L'assemblée générale du 26 juillet, après avoir reçu communication de cette lettre, a voté des remercîments à M. Villemain, ministre de l'instruction publique, et a chargé M. Renzi de la faire paraître en tête de cette livraison.

MÉMOIRES.

HISTOIRE DE LA DIGNITÉ ROYALE
ET DE SES INSIGNES,

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS, JUSQU'A NOS JOURS.

La dignité royale est une de ces institutions dont l'origine se perd dans la nuit des temps. A quelque époque qu'on se reporte, on la trouve établie chez tous les peuples, et avec des accessoires qui donnent à cette haute dignité un caractère tout particulier.

On ne saurait nier que le titre de roi fût dans l'antiquité le plus grand auquel un homme pût prétendre et le plus digne d'ambition. César, revêtu pour la vie de la pourpre dictatoriale, égal aux plus puissants monarques du monde par la plénitude de ses pouvoirs, et leur maître par la force des armes, César n'était pas encore content : il lui manquait cette haute dignité qui n'eût rien ajouté à son influence, mais dont le titre fastueux aurait flatté l'orgueilleuse faiblesse de son cœur.

Cette autorité devait être fortement enviée, et ceux qui en furent investis n'eurent pas moins à redouter les menées ténébreuses des courtisans que les attaques ouvertes des conquérants étrangers. Aussi Mahomet, dans son *Coran* (sarate XIX°), pour prouver à ses disciples qu'il n'y a qu'un seul Dieu, se sert de l'argument suivant : « S'il y avait d'autres dieux que le Seigneur, ceux-ci s'ef- « forceraient de se frayer un chemin jusqu'à son trône. » Or, Dieu jouissant paisiblement et sans conteste de son autorité suprême, c'était, aux yeux du prophète arabe, une preuve irrécusable que le Seigneur était le seul de son espèce.

Des craintes incessantes des rois vinrent ce secret impénétrable des palais d'Orient, et les gardes nombreux dont la personne des princes est entourée ; gardes destinés dans l'origine à préserver les rois des attentats dirigés contre eux, et devenus par la suite un ornement indispensable de la dignité royale. De là encore ces essais de viandes et de boissons que nous trouvons chez les Perses dans la haute antiquité, et qui se sont perpétués chez les princes d'Europe, du moins jusqu'à une époque qui n'est pas fort éloignée de la nôtre.

Il y avait donc dans la dignité royale quelque chose de plus élevé que le premier rang, de plus respectable que l'autorité, de plus glorieux que le pouvoir.

C'est qu'effectivement les rois anciens, et surtout les rois d'Orient étaient bien plus que des chefs politiques : les rois étaient des prêtres, et même des dieux.

Chez la plupart des peuples d'Orient, une tradition constante supposait que les dieux, ou du moins des êtres surhumains, avaient régné sur la terre. Cette opinion se rattache aux idées cosmogoniques.

Mais cette tradition, qui est sans doute l'indice du gouvernement théocratique ou sacerdotal, laisse dans l'esprit que les peuples anciens se formulaient toujours la puissance prépondérante sous l'apparence d'un chef unique et sacré.

Presque partout les rois réunissaient dans leurs mains tous les pouvoirs; exerçant dans leur pays la même action que les divinités exercent dans le monde, les rois furent traités, avec assez de raison, de dieux terrestres. Il n'y avait là qu'une comparaison qui tenait bien moins de la flatterie que les titres de *Majesté*, d'*Altesse*, d'*Excellence* et de *Grandeur*, que l'on prodigue aujourd'hui aux rois, aux princes, aux ministres et aux évêques. Les Hébreux désignaient les rois par un nom qui signifie aussi un *ange* ou *délégué*, comme étant les représentants de Dieu, parce que les Hébreux, ne reconnaissant qu'un seul Dieu, ne pouvaient accorder ce titre à un simple mortel.

Les rois, étant donc des dieux sur la terre, ne pouvaient tenir leur autorité des nations qu'ils étaient appelés à gouverner, et, quoique leur élection fût souvent le résultat d'une intrigue, il fallait toujours que le peuple crût qu'ils lui étaient imposés par la volonté du Ciel. De là les cérémonies religieuses qui précédaient et suivaient l'élection des rois, cérémonies que je vais faire connaître bientôt.

Les plus anciens rois dont l'histoire fasse mention n'étaient guère, par l'étendue du territoire sur lequel s'exerçait leur autorité, que de faibles seigneurs féodaux; un canton, tout au plus une petite province, composaient tous leurs Etats. Tels devaient être ces rois de Sodome, de Gomorrhe, d'Adama, de Seboïa et de Bala qu'Abraham, qui est considéré par Justin comme un roi de Damas, vainquit avec trois cent dix-huit hommes qu'il avait amenés au secours des rois des Elamites, des nations de Sennaar et du Pont, attaqués par les premiers.

La faiblesse de ces petits rois, en général, et l'audace de quelques-uns en particulier, eurent bientôt dérangé l'équilibre, et le roi d'Elam, devenu roi de Perse, et ayant subjugué ses voisins, prit le titre pompeux de *roi des rois*; et encore aujourd'hui le roi de Perse, quoique le seul souverain dans son vaste empire, porte le titre de *chahin-chah* ou de *roi des rois*.

Les rois avaient une prérogative, refusée aux simples chefs de nations : c'était l'hérédité, qui, de même que dans la caste sacerdotale, s'étendait dans la ligne directe et revenait rarement aux branches collatérales.

Je vais vous parler maintenant de l'élection des rois.

Lorsque les Hébreux, fatigués de la tyrannie des juges, eurent enfin, par leurs prières, obtenu que Dieu leur donnerait un roi, Samuel assembla le peuple, tira au sort les tribus, puis les familles, et enfin les individus, et le sort tomba sur Saül, qui fut reconnu roi aussitôt. Mais il faut savoir que la veille Samuel avait sacré Saül et lui avait versé sur la tête une fiole pleine d'huile; on ne comprend

pas l'élection après le sacre. Du reste, c'est cette onction qui valait au roi le titre de *messie* ou de *christ*, qui signifie l'*oint* (l'oint du Seigneur).

Chez les Egyptiens, lorsqu'une race royale était éteinte, on élisait un autre roi de la manière suivante ; c'est Synesius (*de Providentia*) qui nous l'apprend. « Non loin de la ville de Thèbes se trouvent deux montagnes séparés par le « Nil. Sur la montagne située au delà du Nil, et nommée lybique, on plaçait « les compétiteurs au trône ; sur l'autre, appelée sacrée et égyptienne, on pla- « çait tout à fait en haut ceux du peuple à qui l'on permettait d'assister à la cé- « rémonie, et qui ne devaient faire autre chose que d'applaudir ce qui se passait « devant eux (il était défendu au peuple de se mêler de politique) ; et plus bas, « deux rangs de personnages, les prêtres et les nobles ou militaires. On faisait un « sacrifice afin que la divinité du lieu (*amoun*) fût présente à l'élection et donnât « aussi son suffrage. Alors on prononçait le nom d'un des candidats, qui devait « toujours être tiré de l'ordre des prêtres ou de l'ordre des militaires. Puis les « prêtres votaient en levant la main. Le vote d'un prophète valait cent mains, « celui d'un comaste vingt, et celui d'un zacore dix. Aussitôt après on nommait « un autre candidat, et l'on recommençait à voter. Le président de l'assemblée, « en votant pour l'un des deux, faisait l'équilibre des votes, s'il s'était mis du « côté où les votes étaient le moins nombreux ; alors on consultait les dieux et « l'on attendait longtemps qu'ils eussent fait connaître par des signes certains, « ou en apparaissant eux-mêmes, le roi qu'ils avaient créé, afin que le peuple « crût que son roi lui avait été donné par les dieux. » Après cette cérémonie, on procédait à l'initiation et au sacre du roi ; car il fallait que le prince fût prêtre, s'il ne l'était déjà, afin d'être l'homme de confiance des prêtres. Les rois de Perse étaient aussi élus par les mages, et le jour de leur intronisation on leur faisait revêtir la robe de Cyrus, manger un cabas de figues et boire du lait aigre. Les rois tenaient à honneur d'appartenir au corps des mages, et un Darius prenait le titre d'instructeur des mages ; ce n'est pas ce titre que nos déchiffreurs de cunéiformes ont trouvé sur les inscriptions persépolitaines.

Les Ethiopiens avaient la même manière d'élire leurs rois que les Egyptiens, qui l'avaient prise probablement d'eux.

Dans la partie de l'Ethiopie inférieure se trouvait un petit peuple nommé *Ptoemphanès*. Ce peuple s'était donné un roi assez remarquable, et dont le règne était fort paisible ; ce roi c'était *un chien*. Plutarque, qui rapporte ce fait, nous apprend que ce singulier monarque ne voyait jamais son autorité méconnue, et qu'on ne cherchait point à le supplanter : probablement, aurait dit Mahomet, parce qu'il était à la cour le seul de son espèce. Ce prétendu roi manifestait ses volontés par ses mouvements, et les prêtres reconnaissaient fort bien ce qu'il fallait faire. Il est évident que ce roi n'était qu'une espèce de divinité fétiche.

Dans l'Inde, les rois issus de la race des Kchtryas, nés des bras de Brahma, le créateur ou père des êtres, sont censés donnés par le dieu même pour le bon-

heur des peuples. Constamment entouré de brahmanes qu'il doit respecter et dont il doit prendre les avis, il est, comme étaient jadis les rois d'Egypte, l'esclave du sacerdoce. Il ne peut jamais rien demander aux brahmanes, meurtri-il de besoin, car ils le détruiraient lui et ses armées par leurs sacrifices et leurs conjurations magiques. C'est encore aux Brahmanes qu'appartient l'élection du roi ou *radja*.

En Chine, plusieurs dynasties se sont succédé et ont laissé de côté la question d'origine céleste. Cependant les premiers empereurs, qui n'étaient que des rois, *wang*, ont figuré comme des êtres divins : *Fohi*, né d'une éclair et portant une tête de chien, ne peut être regardé comme un personnage humain.

Les rois de Rome eurent toute la grandeur des monarques d'Orient, et Romulus, déifié, nous montre bien une tradition de l'usage oriental de donner le titre de dieu aux souverains. Après l'abolition de la dignité royale, les Romains, persuadés qu'un roi était cependant nécessaire pour offrir certains sacrifices, en instituèrent un qui n'avait pas d'autre fonction que celle qui se rapportait aux sacrifices ; quand ce singulier prince avait accompli les devoirs de sa charge, il se sauvait chez lui, emportant les malédictions du peuple, malédictions attirées seulement par son titre de roi. Salomon offrait le sacrifice trois fois l'année, et le roi d'Egypte l'offrait tous les jours. Les Athéniens avaient parmi leurs archontes un d'eux qui portait le titre de roi, et en cette qualité présidait aux mystères.

Si nous comparons la manière de vivre des souverains d'Orient, nous verrons que, tandis que Salomon avait un luxe immense, qu'il comptait dans ses écuries jusqu'à 40,000 chevaux de trait et 12,000 chevaux de selle, qu'il consommait par jour 90 mesures de farine, 30 bœufs, 100 moutons, sans compter la volaille et le gibier, qui étaient à l'avenant, et qu'il avait dans son palais 700 femmes ayant rang de reines, et 300 femmes du second ordre, ce qui ne l'empêcha pas de recevoir la reine de Saba, avec laquelle, disent les Arabes, il correspondait au moyen d'une colombe, le roi d'Égypte avait une vie très-frugale, ne mangeait qu'un peu de veau et d'oie, buvait peu de vin, n'avait qu'une seule femme, et tous ses actes de la journée étaient réglés comme dans un monastère. Levé au point du jour, il lisait ses dépêches, se baignait, faisait sa toilette, et offrait le sacrifice qu'il déclarait accueilli par les dieux ; le grand-prêtre prononçait des prières, faisait l'éloge du roi, et rejetait ses fautes sur les ministres ; car il paraît que, dans ce temps-là, les ministres étaient responsables.

Chez les rois d'Égypte, il existait une maison très-considérable, et la Bible nous apprend qu'il y avait entre autres un panetier et un échanson. Putiphar, dont la femme tenta la modestie du jeune Joseph, fils de Jacob, était chef des cuisines du roi et geôlier de sa prison, et non, comme le dit la Vulgate, général de ses armées ; l'hébreu et les Septante sont formels.

Salomon avait douze grands-officiers, et les autres charges étaient fort nom-

bonnes. On donnait à tous les officiers le titre d'eunuque, soit qu'ils le fussent réellement, soit que ce ne fût qu'un titre originaire.

Les empereurs d'Orient avaient une multitude de charges dans leur maison, et il n'y en avait pas moins de quatre-vingt-dix espèces différentes.

L'empereur turc, comme on sait, a une immense maison : tous les domestiques près de sa personne, les dignitaires, les eunuques pour garder ses femmes, forment un effectif considérable.

Les souverains d'Europe ont aussi une maison nombreuse, dont je n'ai pas besoin de vous parler.

On donnait aux rois le titre de seigneur ou de maître ; c'est ainsi que la Bible fait parler les sujets. Les Égyptiens leur donnaient le nom de *Pharaon*, qui signifie *violent*. Les Persans, les Arméniens, les Babyloniens les appelaient *Artaxerxès*, qui signifie roi *grand lion*, ou courageux, selon Hérodote. Les Persans appellent aujourd'hui leur roi du titre de *chah*, qui n'est autre que le sanscrit *sha*, qui signifie *bon*. Les Turcs appellent leur empereur *padichah*, qui signifie *le bon maître*. Les souverains turcs donnent aussi ce titre aux rois de France dans leur correspondance. L'empereur de la Chine est appelé par ses sujets *le fils du ciel*, et en lui adressant la parole on lui donne le titre *de dessous des degrés*, ce qui signifie Votre Majesté. Lui se désigne ordinairement par la qualité d'*homme de peu*, suivant l'usage chinois, qui veut qu'on dise le contraire de ce que l'on pense.

Les anciens rois d'Égypte portaient sur la tête, pour marque de leur dignité, soit une couronne nommée *skhent*, ce qui signifie royal, soit une *tête de lion*, soit une *tête de taureau*, soit un *dragon*. Le lion désignait la force et le courage, le taureau la grandeur, et le dragon ou le serpent entortillé le droit de vie et de mort, parce que le serpent basilic tuait par son haleine. On portait aussi devant eux du feu dans un encensoir, à cause des sacrifices qu'ils offraient, et même des branches d'arbres. Ils portaient aussi des plumes, symbole de justice. Auprès d'eux on voit, dans les représentations hiéroglyphiques, des lions vivants ; je crois que c'est ce qu'exprimait le nom de *Pharaon*. Il y a aussi un certain ornement en trois parties, surmontées chacune d'une sphère, et au bas desquelles sont des *uræus* : je soupçonne que c'est là le *skhent*.

Les rois d'Éthiopie avaient aussi le sceptre en forme de soc de charrue, qui désignait, dit-on, le champ des morts, et le pic ou *ascia*, qui pouvait indiquer le creusement des tombeaux, et qu'on retrouve sur les monuments romains : c'était pour dire que le prince était digne d'être enseveli. Quant au globe, il figure toujours la planète de Saturne, et non pas le soleil.

Salomon avait aux deux côtés de son trône, et sur le devant des marches, des lions de chaque côté ; on les retrouve sous les pieds des consuls, et, dans l'Orient, aux trônes des souverains indiens et de l'empereur de la Chine.

N'oublions pas la couronne, le sceptre et la main de justice, généralement portés par les rois : la couronne, symbole du dieu modérateur et conservateur

du monde; le sceptre chargé d'une fleur de lotus ou de lys, symbole du lieu où siégeait cette divinité; l'*amenthès* et la main de justice, symbole du juge suprême, de cette main qui indiquait à la fois le créateur et le juge des humains, représentés par les trois doigts levés. Chez les Hébreux, on ne donnait le titre de dieux aux juges que lorsqu'ils étaient au moins au nombre de trois.

On jugeait les souverains égyptiens après leur mort, et on les passait de l'autre côté du Nil pour les porter dans le tombeau creusé. Les prêtres faisaient l'éloge du roi, et le peuple, par ses murmures, empêchait quelquefois que le jugement des prêtres ne fût favorable à la mémoire du souverain.

Les rois d'Égypte recevaient des surnoms, tels que ceux de *chéri de Phtha*, de *dieu bon et brillant*, etc. Le monument de Rosette rapporte une longue tirade de titres que j'omets ici, mais parmi lesquels je signalerai le titre de *seigneur des périodes de trente années*, qualification qui se rapporte évidemment à la planète de Saturne ou *Amoun-Chouphis*.

Les souverains d'Europe devenus chrétiens ont adopté la cérémonie du sacre, et nos rois autrefois se faisaient donner l'onction sainte. Revêtus de la dalmatique du diacre, ils recevaient un véritable sacrement, qui était celui de la prêtrise. L'huile dont on les oignait était tirée d'une petite fiole ou ampoulle apportée, dit-on, au baptême de Clovis par une colombe venue du ciel. Ce même jour les rois de France, après avoir reçu l'onction, touchaient les scrofuleux, et une opinion répandue dans le public leur attribuait le pouvoir de guérir les écrouelles.

Il y avait autrefois à la cour de France un usage singulier : le jour du sacre du roi, le grand-maître de la maison, qui, sous Charles X, était le duc de Bourbon, prenait une serviette et servait le roi à table.

Chaque année, le Jeudi-Saint, le roi lavait les pieds à douze pauvres, en mémoire du lavement des pieds que Notre Seigneur opéra sur ses apôtres. Après la cérémonie, il y avait un grand repas donné aux pauvres, et les princes apportaient les plats sur la table.

Un autre usage non moins singulier était celui qui faisait un grand honneur de passer la chemise au roi. Cet honneur était dévolu au dauphin, quand il était présent, et en son absence à un autre prince; il en était de même des princesses à l'égard de la reine.

Une marque de faveur que tout courtisan savait fort bien apprécier était de porter le bougeoir du roi lorsque celui-ci se rendait le soir dans sa chambre à coucher. Ceux qui étaient admis au petit-coucher étaient dans la plus intime affection auprès du prince.

Il y avait à la cour un privilége qui était fort envié, mais qui n'était accordé qu'à un petit nombre de personnes : c'était le droit du *pour*. Lorsque la cour changeait de demeure, le maréchal des logis prenait les devants, et allait dans le nouveau château marquer à chacun le logement qu'il devait occuper. Cette indication se faisait sur la porte, et à la craie. Lorsqu'il s'agissait d'une per-

sonne d'un rang médiocre, le maréchal des logis mettait dessus la porte le nom seulement : *M. un tel;* mais quand il s'agissait d'un grand personnage, comme d'un prince ou d'un grand fonctionnaire de la maison du roi, il mettait : *pour M. le prince un tel,* et cette adjonction satisfaisait tout à fait l'amour-propre du personnage.

Dans le mémoire que je viens de lire je n'ai pas eu l'intention d'épuiser la matière, mais j'ai désiré obtenir ce résultat : c'est de faire voir que l'autorité royale était à la fois religieuse et politique, et que c'est principalement dans la première de ces propriétés qu'a résidé l'influence qu'elle a eue sur l'obéissance et le respect des peuples.

De Brière,

Membre de la quatrième classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

GRAMMAIRE RAISONNÉE DE LA LANGUE LATINE,

PAR L'ABBÉ J.-H.-R. PROMPSAULT,

Aumônier de la Maison royale des Quinze-Vingts.

M. Prompsault vient de publier la troisième livraison de sa *Grammaire raisonnée de la langue latine;* cette livraison, qui porte le volume à 1056 pages, termine le *Traité des lettres, de l'orthographe et de l'accentuation,* dont il avait publié le commencement en 1842.

Il convient aujourd'hui de revenir brièvement sur cet immense travail, d'en faire connaître le contenu et les principaux détails, de porter enfin un jugement sur l'ensemble de connaissances qu'il présente.

Je rappellerai d'abord en substance ce que j'ai dit dans un premier article de cet ouvrage. M. l'abbé Prompsault a entrepris, sous le nom beaucoup trop modeste de *Grammaire latine,* une histoire générale et détaillée de la langue des Romains, soit d'après les monuments eux-mêmes, soit d'après les grammairiens qui se sont chargés de l'enseigner dans leurs livres; il a pour cela recueilli une multitude de documents qui lui ont permis de suivre pas à pas à travers les siècles la marche de la langue latine, de constater les différentes modifications qu'elle a subies, d'appuyer ou de combattre ce que les grammairiens en ont dit jusqu'à ce jour, et de déterminer, avec autant de précision et de certitude que le sujet en comporte, les règles propres à chaque âge et à chaque espèce de latinité.

On voit déjà par ces mots que ce n'est pas une seule latinité, celle de Cicéron, par exemple, et de Virgile, que M. Prompsault veut nous faire connaître :

ce sont toutes les latinités très-différentes qui se sont succédé pendant les vingt-deux siècles qu'a duré la langue latine. Elles sont pour lui au nombre de quatre, savoir : la *haute latinité* ou celle du premier âge, qui commence à la fondation de Rome, et s'étend jusque vers les derniers temps de la république; la *belle latinité* ou *latinité du second âge;* elle commence vers le temps de Sylla, et finit avec le règne d'Auguste; la *moyenne latinité*, qui répond aux troisième et quatrième âges, c'est-à-dire au temps écoulé depuis la mort d'Auguste jusqu'à la chute de l'empire romain, et depuis cette époque jusqu'au XVe siècle, où la langue latine cessa d'être parlée; enfin, la *basse latinité*, c'est-à-dire la langue des écrivains de tous les âges, dépourvus de goût et de savoir.

Maintenant quelle marche générale suit M. l'abbé Prompsault dans l'exposé des règles variées du langage latin? Rien de plus simple et de plus régulier : sur tous les points, il a non-seulement lu les auteurs latins, il a surtout consulté les grammairiens anciens et modernes. Il appelle grammairiens anciens ceux qui sont antérieurs au XV$_{e}$ siècle ; les autres sont pour lui des grammairiens modernes. Les uns et les autres s'élèvent ensemble à environ trois cent cinquante, dont il donne la liste alphabétique à la fin de son volume, avec le titre détaillé de leurs ouvrages. Il a extrait de cette masse de livres toutes les opinions semblables ou divergentes sur toutes les questions qui se sont présentées, et les a rangées dans cet ordre : 1° doctrine des modernes; 2° doctrine des anciens; 3° discussion et principes; c'est-à-dire que, sur tous les points discutables en grammaire, son ouvrage est un résumé des innombrables grammaires latines composées depuis dix-neuf siècles et que le temps n'a pas détruites. Sous ce rapport, et quel que soit le parti qu'en tire l'auteur, on ne peut nier que la nouvelle grammaire ne soit un des ouvrages les plus riches de faits et les plus curieux en même temps qui aient paru sur ce sujet.

On conçoit d'après cet exposé quelle devra être l'étendue du travail de M. Prompsault; elle surpassera probablement les prévisions de l'auteur; elle dépasse déjà de beaucoup les dimensions que j'avais assignées; dans un premier article, sur des données insuffisantes, je disais que l'ouvrage aurait probablement quatre volumes de six à sept cents pages ; et je comptais pour un volume le *Traité des lettres, de l'orthographe et de l'accentuation* aujourd'hui terminé; mais, au lieu de sept cents pages, le volume en a mille cinquante-six : c'est plus de moitié en sus. Il est probable que les autres volumes augmenteront dans la même proportion; et, en effet, dans un travail du genre de celui de notre auteur, qui pourrait tenir lieu, à moins qu'on veuille faire des recherches toutes spéciales, de tous les ouvrages antécédents, on comprend qu'il ne faut pas s'arrêter, et que le patient collecteur de tant de faits ne saurait laisser de côté même les opinions qu'il combat, quand elles ont quelque valeur ou par leur date ou par l'ouvrage qui les renferme.

Souhaitons donc que M. l'abbé Prompsault mène heureusement à fin son grand ouvrage. Bien que le traité, aujourd'hui publié, puisse être considéré

comme un ouvrage complet, il lui reste encore à traiter, sans sortir de la grammaire élémentaire : 1° des mots dans leurs espèces et leurs formes spécifiques (déclinaisons, conjugaisons, etc.) ; 2° des mots considérés dans leurs familles (étymologie) ; 3° des mots considérés dans les phrases (construction et syntaxe). Ce sont peut-être les parties les plus importantes de son œuvre, si toutefois on peut dire que dans la grammaire élémentaire une partie soit moins indispensable que l'autre.

Quant à la première partie que nous avons aujourd'hui sous les yeux, qui traite des mots considérés dans leur matériel, c'est-à-dire dans leurs lettres et leurs syllabes, on se fera une idée de son contenu et de l'intérêt que présentent les questions qu'y traite l'auteur par l'énumération suivante des livres et de quelques-uns des chapitres. Après une introduction sur les notions préliminaires et la définition de la grammaire, vient le *Traité* proprement dit, qui comprend trois livres, le premier *sur les lettres de l'alphabet latin* (p. 16) ; le second *sur l'orthographe ou les lettres considérées dans les mots* (p. 84) ; le troisième, le plus long des trois, *sur l'accentuation* (p. 379).

Dans le premier, divers chapitres traitent, indépendamment des questions qu'on peut s'attendre à trouver dans une grammaire latine, *de l'origine et du nombre des lettres latines, et de la composition de l'alphabet latin aux différents âges de la langue ; de la prononciation des lettres, et de leur forme.* Dans le second livre, il y a des chapitres remarquables *sur la valeur et la prononciation des lettres dans les mots latins, sur les rapports ou sympathies des lettres, sur les changements amenés par l'euphonie dans la composition des mots*, enfin *sur les lettres considérées comme notes ou signes.* C'est à ce sujet que M. Prompsault a inséré dans son livre un catalogue alphabétique des notes abréviatives propres à certaines formules de droit et autres, qui remplit cent seize pages à deux colonnes ; en supposant en moyenne trente abréviations expliquées dans chaque colonne, c'est un total de près de sept mille explications données ici sur ces difficultés de lecture.

Le troisième livre, consacré, comme je l'ai dit, à l'accentuation, s'occupe des questions les plus délicates de la grammaire latine ; personne n'ignore quelle influence les différents accents ont sur la prononciation des langues, que c'est par là qu'elles diffèrent ou se ressemblent autant que par l'énonciation même des voyelles et des consonnes ; il convenait donc d'y donner tous les développements possibles ; aussi voyons-nous que M. Prompsault consacre à cette partie près de sept cents pages. Il distingue cinq espèces d'accents : 1° les *aspiratifs*, qui servent à marquer l'aspiration des voyelles (c'est l'esprit doux et l'esprit rude des Grecs), ou chez nous l'*h muette* et l'*h aspirée* : 2° les *métriques* ou *poétiques*, qui servent à marquer la quantité des syllabes : ce sont les signes de longueur ou de brièveté ; 3° les *toniques*, qui servent à marquer l'élévation ou l'abaissement de la voix sur les mots dont le discours est composé ; 4° les *discrétifs*, qui servent à la distinction de certains mots, qui sans cela se

confondraient (comme en français *la* article féminin, et *là* nom de lieu, *à* préposition et *a* verbe) ; 5° les *intercisifs*, qui servent à séparer les différents membres de la phrase. Ce sont, à proprement parler, les signes de ponctuation, mais plus nombreux, plus historiquement traités qu'ils ne le sont ordinairement. Il est incroyable combien M. Prompsault a réuni à cet égard de témoignages souvent contradictoires, dont l'opposition montre parfaitement du reste combien la matière est subtile et prête aux erreurs ou aux faux principes.

Après cet exposé rapide, et nécessairement incomplet, de ce que l'on trouve dans ce livre, il convient de dire ce que nous en pensons; je demanderai la permission de faire ici une distinction nécessaire ; l'ouvrage, si je m'en rapporte à son titre, est une *grammaire;* il peut donc être considéré sous le rapport de la science de l'auteur, et sous celui de son emploi dans l'enseignement.

Quant à ce dernier usage, tout le monde comprendra qu'il n'est pas facile de mettre entre les mains des écoliers un livre de plus de mille pages, où il n'est encore question que des lettres et des syllabes latines. Ajoutez que la grammaire est constamment polémique et critique, et qu'en général il n'est pas bon d'apprendre aux enfants que les plus habiles ne sont pas d'accord sur ce qui leur est enseigné : c'est ébranler d'une main ce que l'on cherche à édifier de l'autre, c'est vouloir leur faire prendre en défiance et en mépris ce qu'ils apprennent.

Il en est tout autrement des maîtres, qui doivent, autant que possible, savoir ce qui s'est dit pour et contre telle doctrine ; qui d'ailleurs trouvent dans cette connaissance mille moyens de jeter sur leurs leçons de l'intérêt et de la variété; je n'hésite donc pas à recommander aux professeurs l'emploi de la grammaire de M. Prompsault, en leur laissant, bien entendu, le choix des passages qu'ils croiront convenir à leur enseignement, ainsi que le parti à en tirer.

Sous le rapport de la science, je n'ai rien à dire de nouveau : elle est immense ; M. Prompsault s'est livré à des recherches que peu de personnes auraient le courage d'entreprendre, et il fait preuve en mille endroits d'une érudition bien rare. Je n'ai fait, sous ce rapport, à son ouvrage qu'un seul reproche, que je reproduis ici, parce qu'une note insérée par M. Prompsault à la fin de son livre m'induit à croire que mon observation a été mal comprise. J'ai dit dans mon premier article qu'on regretterait toujours que les citations ne soient presque jamais indiquées chez lui que par le nom des auteurs ou le titre des ouvrages ; j'aurais désiré (et je ne suis pas le seul) que la page ou le chapitre fussent marqués précisément, afin que les vérifications fussent toujours faciles et rapides. Notre auteur, dans l'espèce de post-scriptum qu'il place, en date du 14 février 1844, à la dernière page de son livre, écrit : « Quelques personnes ont paru suspecter la fidélité de mes citations; je dois leur dire que, loin d'appréhender une vérification sévère, je l'appelle au contraire de tous mes vœux. » Je répondrai à M. Prompsault que personne ne suspecte sa fidélité ; il

faudrait avoir perdu le sens pour croire qu'il s'est amusé à remplir de fausse-tés un ouvrage considérable. On croit seulement à la possibilité de l'erreur; et comme cette possibilité tombe indifféremment sur toutes les citations, on veut pouvoir vérifier. C'est la condition commune de tous les ouvrages d'érudition.

M. Prompsault nous dit qu'il appelle de tous ses vœux cette vérification. Je n'en doute pas; je dis seulement qu'il n'a rien fait pour la faciliter. J'aurais volontiers cherché dans une page déterminée, ou dans un court chapitre, une citation de Despautère ou de Lancelot; s'il faut pour la retrouver parcourir tout le volume, en n'étant guidé que par l'ordre des matières ou même la table de chaque ouvrage, j'y renonce et ne vérifie point. Voilà tout ce qu'a voulu dire l'objection à laquelle notre auteur fait allusion, et je crois exprimer la pensée de beaucoup de lecteurs, en disant que la note de M. Prompsault ne la détruit point.

B.-Jullien,

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

ALBUM DE LA HISTORIA DE ESPAÑA.

ALBUM DE L'HISTOIRE D'ESPAGNE, PAR DON LOUIS MIQUEL Y ROCA.

(Première époque).

Ce titre plus que modeste ne promet qu'un de ces ouvrages de fantaisie dont le fond appartient à l'histoire, mais dont les auteurs varient la forme au gré de leur imagination. Mais l'œuvre dont j'ai à vous rendre compte est sérieuse et exécutée avec cette régularité rigoureuse, cette impartialité éclairée qui caractérise l'historien. L'auteur a suivi l'ordre chronologique des faits. Il a compris que pour intéresser il devait être vrai. Il cite toutes les sources où il a puisé.

Il a divisé son plan en cinq époques, dont la première, la seule qui soit publiée, comprend les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des Goths exclusivement.

Son introduction a une couleur toute poétique. Il prélude par une invocation à cette Espagne, patrie de l'honneur et de la constance; dans son enthousiasme filial il la place au-dessus de toutes les nations du globe. A l'Espagne sa première pensée. Après avoir payé à son pays ce pieux tribut d'amour et de dévouement, l'auteur esquisse rapidement et avec la plus franche sagacité les diverses traditions sur l'origine des Espagnes, et il raconte les traditions sans les accepter comme des vérités. Tout est mystérieux, tout est vague dans les premiers temps de l'histoire des nations. Ce premier chapitre est intitulé *Gergon*, considéré comme le Sésostris de la péninsule ibérique. La mythologie nous le représente ayant trois têtes. Il était le roi-pasteur des trois îles, Majorque, Minorque et Iviça.

En rappelant ces versions traditionnelles, l'auteur n'en accepte aucune. L'exemple de ses devanciers n'a pas été contagieux pour lui. La chronologie pour les temps antérieurs à Cyrus n'offre que des dates incertaines, que des probabilités plus ou moins spécieuses.

Il raconte l'établissement des Phéniciens sur le littoral de l'Andalousie, où ils fondèrent Cadix, qui fut pendant une longue série de siècles l'une des plus puissantes métropoles commerciales des deux mondes. Accueillis par la plus généreuse hospitalité, ils s'érigèrent en maîtres souverains de cette belle et riche province.

L'injustice à la fin produit l'indépendance ; les fiers Andalous se réunissent, et, guidés par un chef habile et valeureux, ils battent et chassent de la péninsule les Phéniciens. Les historiens espagnols nous ont religieusement conservé le nom du héros libérateur ; il s'appelait Bauzio Capetto.

De tous les peuples connus, nul n'a subi plus d'invasions, et nul n'a manifesté plus de dévouement et de constance pour s'affranchir de la domination étrangère que le peuple espagnol, et les événements de ces derniers temps ont prouvé que la génération actuelle a conservé la noble et courageuse énergie des temps anciens.

Plusieurs siècles s'étaient écoulés depuis l'expulsion des Phéniciens par les milices andalouses, lorsque l'Espagne devint le théâtre de la lutte de Rome et de Carthage qui se disputaient l'empire du monde. L'Espagne fut forcée d'intervenir dans ces sanglantes querelles pour défendre son indépendance. Quels glorieux souvenirs rappellent Sagunte et Numance ! M. Y Roca a peint à grands traits les phases diverses de ces terribles drames. Ces deux grandes cités n'existent plus que dans l'histoire. Sur leurs ruines se sont élevées deux petites communes ; elles ont perdu jusqu'à leur nom. *Morveda* et *Puento de Garai* n'offrent au voyageur nul monument qui lui rappelle l'antique illustration de ces lieux à jamais célèbres, pas même une simple inscription qui apprenne que là florissaient et périrent Sagunte et Numance (535, 538 de l'ère romaine).

Viriate, homme du peuple, se mit à la tête des insurgés lusitaniens, soutint pendant quatorze ans une lutte glorieuse contre Rome. Vaincue sur tous les champs de bataille, Rome le fait assassiner (609 de l'ère romaine). Sertorius, à la fin du même siècle, a relevé l'étendard de Viriate ; Rome lui oppose ses plus valeureuses légions et ses plus habiles généraux, Pompée et Metellus ; l'Espagne a reconquis son indépendance. Sertorius est à la fois le libérateur et le législateur de la péninsule. Victime d'un guet-apens, il meurt assassiné par le prétorien Marcus Perpenna (681 de l'ère romaine).

Le chapitre consacré à la Cantabrie intéresse essentiellement la science historique. L'auteur a tracé avec autant de bonheur que de talent le tableau des mœurs, du caractère, et du gouvernement patriarcal de cette intéressante peuplade trop peu connue.

La situation de l'Espagne sous les empereurs termine la narration historique de cette première partie de l'œuvre de M. Y Roca. Il termine par un examen

approfondi et intéressant des phases diverses des sciences, des arts, de l'agriculture, des mœurs, des coutumes et du culte de l'Espagne ancienne jusqu'à l'établissement des Goths; la biographie de tous les hommes célèbres qui se sont illustrés dans tous les genres couronne dignement ce brillant panorama.

Le succès de cette première partie fait vivement désirer les suivantes. Un ouvrage si bien commencé ne peut rester incomplet. L'auteur touche au terme de ses travaux, et les dernières publications ne se feront pas attendre.

La partie typographique est exécutée avec luxe. C'est une des plus splendides des éditions illustrées; les gravures font honneur au spirituel crayon de M. Lopès. Une œuvre aussi éminemment utile, et qui intéresse tous les Espagnols, devrait être accessible à toutes les classes de la société, comme elle l'est à toutes les intelligences. L'auteur a voulu faire une œuvre nationale, de désintéressement patriotique; je savais qu'il s'était placé en dehors de toute idée de spéculation, et cependant, à la magnificence de son livre, j'allais lui reprocher de n'avoir écrit que pour être lu par les hidalgos *ricos hombres*.

Il m'a parfaitement rassuré sur ce point. Tous les besoins seront satisfaits. Pour être lu par les riches, son livre devait se présenter avec toute l'élégance, toute la coquetterie, toutes les séductions de la mode. Mais le même ouvrage aura son édition populaire; ce genre a aussi ses exigences d'élégance et de bon goût.

Ainsi s'explique l'extrême modestie du titre, le luxe de l'exécution typographique et artistique. L'œuvre de M. Y Roca réunit à l'exactitude historique la plus rigoureuse et la plus variée tout l'attrait d'un roman. Le roman n'est réellement que dans le titre et dans la forme extérieure.

Je conclus à ce que le livre de notre collègue Y Roca soit déposé à la bibliothèque de l'Institut Historique, et qu'en le remerciant de cette intéressante communication le président de la première classe invite l'auteur à hâter autant que possible la publication de l'ouvrage entier, et exprime le vœu de le voir traduit en français. Cette traduction, dirigée par lui-même, serait un nouveau service rendu à la science. Il suivra sans doute l'exemple de Mariana, qui a traduit lui-même son histoire latine de l'Espagne.

DUPEY (de l'Yonne).

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

SUR LE MÉMOIRE DE M. LE COMTE D'ALLONVILLE.

Le comte d'Allonville, l'un de nos collègues, vous fait part d'un tort littéraire qu'il éprouve; son objet paraît être et de vous consulter, et de fixer les faits d'un litige éventuel. On aurait tenté de l'exproprier de la qualité d'auteur d'un ouvrage important sur l'histoire contemporaine dont le titre est : *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*. Je dis exproprier et non pas dépos-

séder; car il n'est pas en possession ; l'ouvrage a paru sans nom d'auteur. Ainsi, ce n'est point une réintégrande que le réclamant aurait à exercer s'il voulait porter sa demande en justice, c'est une revendication. Il ne lui suffirait pas de se présenter devant le juge du possessoire, et d'alléguer la maxime : *spoliatus ante omnia restituendus* ; il aurait à prouver devant les tribunaux civils, en concluant à des dommages-intérêts, sa propriété de la qualité d'auteur, la seule chose qu'il se plaigne qu'on veuille lui ravir, et non la propriété de l'ouvrage, qui n'est plus à lui.

Il vous soumet, dit-il, sa plainte comme à ses juges naturels : toutefois il ne sollicite pas de vous un jugement même littéraire, du moins pour le présent. En effet, la cause, si je puis continuer à m'exprimer en langage de barreau, la cause n'est pas en état ; l'adversaire n'a pas été entendu, il n'est pas même appelé. Le réclamant veut seulement, ce me semble, le mettre en demeure et préparer une instruction contradictoire. Il produit donc ses pièces, ou plutôt copie d'icelles, certifiée de lui, avec une notice ou requête expositive des faits, pour être le tout déposé en vos archives, vous priant de lui donner acte du dépôt par la mention que vous en feriez dans le journal de la société.

Telle est la traduction précise qu'homme de palais je crois devoir faire de la réclamation. Notre honorable confrère l'adresse aussi au public en ces termes : « Les *Mémoires*... ont... une telle autorité... qu'il n'est pas hors de propos de faire enfin savoir au public par qui et comment ils furent rédigés. » C'est en même temps poser la question de fait. La question de droit sera, si un éditeur, parce qu'il est propriétaire de l'ouvrage, peut l'attribuer arbitrairement à un autre qu'à l'auteur.

Et maintenant, redevenant homme de lettres et amateur de science historique, je rendrai témoignage de l'intérêt que présente le sujet.

La *Notice*, assez longue, est remplie de faits et bibliographiques et politiques. Il est difficile de les analyser en peu de mots, analyse de treize volumes qu'est elle-même la notice ; je l'essaierai pourtant.

Suivant notre collègue, les six premiers volumes seraient, avec des détails plus précis, des révélations plus curieuses, une redite de *l'Histoire de la Prusse, depuis Frédéric-le-Grand* (trad. de l'allem., Paris, Bossange, 1828), qui elle-même semblerait être la reproduction amplifiée de l'ouvrage du marquis de Lacchesini, *Sulle cose e gli effetti della confederazione Rhenana*. (Florence, 1825.)

Le libraire Ponthieu publia les deux premiers volumes (1828); on les crut l'œuvre de Hardenberg. En effet, ce ministre prussien avait chargé de rédiger ces mémoires l'érudit Schoell, qui, à la mort du diplomate (novembre 1822), déposa le manuscrit aux archives de Prusse, où le gouvernement jugea à propos de le tenir secret pendant plusieurs années.

En 1831, Michaud, libraire, réimprima ces deux volumes et augmenta l'ouvrage des tomes 3 et 4 ; l'année suivante il donna les tomes 5 et 6 ; Beauchamp,

son rédacteur, vint à mourir (juin 1832); cet accident et le défaut de matériaux interrompirent la publication.

Bientôt le comte Armand d'Allonville et M. Michaud s'entendirent pour continuer l'œuvre de Beauchamp, qui n allait que jusqu'au commencement de l'expédition d'Egypte. Restaient à tracer les tableaux de la destruction de la République, de l'élévation et de la chute de Napoléon. Notre collègue était plus à même que personne de colliger des documents sur ces temps-là, témoin qu'il fut pendant deux ans des événements de l'Italie, et lié avec nombre de personnages influents ou distingués.

Les six volumes qui suivent sont donc de lui. Dire ici, même en forme de sommaire, comme dans la notice, tout ce dont ils traitent, n'est ni possible ni opportun. Ce qui importe, c'est de démontrer qu'ils ne sont pas de Beauchamp ou de quelque autre que M. d'Allonville. Or, n'y en eût-il pas d'autre preuve, il est aisé, selon lui, de reconnaître que ces volumes sont écrits d'une autre main et dans un autre esprit que les premiers.

Dans un treizième, qui contient la table des matières, dressée par M. Egron, ancien libraire, il a fait des notes amples et nombreuses sur les six premiers volumes ; il remplit beaucoup de lacunes, relève nombre d'erreurs, et, s'il ne se fait pas illusion sur la valeur des preuves qu'il apporte, ces notes sont du plus vif intérêt.

Il y démontre (n. 1 et 2) la fausseté d'un prétendu traité de Pavie au commencement de la Révolution, où le morcellement de la France aurait été résolu. Il donne (n. 3) des détails sur les articles secrets de Pilnitz et (n. 4) sur les faits antérieurs, (n. 5) sur les affaires de Pologne, (n. 6) sur l'origine de l'émigration armée, (n° 10) sur la mission du Custine auprès du duc de Brunswick, sur celle de Talleyrand près le gouvernement d'Angleterre. Il rappelle (n. 8) les manifestes et déclarations de 92; il explique (n. 9) les causes réelles de la retraite de l'armée d'invasion, et comment la trahison des généraux prussiens fut achetée par la commune de Paris au prix des diamants volés au garde-meuble. Il parle comme témoin oculaire d'un conseil de guerre convoqué à Trèves par le roi de Prusse après sa retraite, et où les représentants des Etats allemands, de l'Autriche, de la Russie et de l'Angleterre, se montrèrent froids pour le salut du roi de France.

Sa note 12 a pour objet et la prise de Valenciennes en 1792, où les royalistes furent indignés de voir le gouvernement autrichien arborer son drapeau, et la reprise de cette citadelle à prix d'or en 1794. Il trouve inconsidéré le blâme que fait Beauchamp du traité de Bâle conclu par Hardenberg; il éclaircit l'objet des missions secrètes de l'agent prussien Dohm et les causes de la rupture entre les cabinets de Vienne et de Berlin; il rétablit des faits omis sur les événements de 1796, sur la politique de Bonaparte, sur sa situation critique dans la première campagne d'Italie. Il donne le vrai sens du traité de Leoben, où l'Autriche eut l'avantage. Il dévoile la cause honorable de la destitution de

Gouvion-Saint-Cyr, qui croyait bonnement qu'un général d'armée ne pouvait pas, sans honte et sans crime, être voleur. La notice décrit l'intrigue qui amena la perte de Malte et la ruine de l'ordre au profit des Anglais; événement fatal, surtout à la France, et dû à l'imprévoyante gloriole d'un homme depuis fameux.

D'autres notes çà et là traitent, nous dit l'auteur, de la déroute de Tournay, du partage définitif de la Pologne, de l'administration prussienne, de certains personnages politiques, de l'assassinat de Rastadt, de la maison de Condé, de Bernadotte fait prince royal de Suède, du plan de campagne des Russes, de la Sainte-Alliance, etc.

Déjà dans le septième volume ou premier de notre collègue, celui-ci rectifie sur pièces les erreurs échappées à l'auteur du sixième volume touchant l'invasion des Napolitains sur le territoire pontifical. Il observe qu'une note du neuvième volume, p. 184, est de lui, et non pas de son éditeur, qui se l'attribue.

Le douzième volume expose les tableaux suivants: Chute de Napoléon, en dépit des moyens qui lui étaient offerts pour l'éviter; Restauration des Bourbons, opérée contre le vœu des alliés, qui, à l'exception de l'empereur Alexandre, voulaient cette fois le morcellement de la France.

Je reviens à la question, question jusqu'à présent littéraire. La propriété de l'ouvrage n'est pas douteuse ou contestée; l'honneur seul de l'avoir fait est obscurci; le libraire éditeur est propriétaire, mais pourquoi un intérêt sordide, on ne dit point la malveillance, le pousse-t-il à une manœuvre mercantile au préjudice de l'auteur? « M. Michaud annonce faussement, dit ce dernier, que l'ouvrage est dû à des publicistes éclairés qui ont pris l'engagement de garder l'anonyme, que d'autres qui se l'attribuent usurpent le titre d'auteur; que lui seul est dépositaire du secret (1839, placard.)» Et le libraire Ponthieu n'en sait-il rien, lui, premier éditeur?

Dans une précédente annonce, (t. III) M. Michaud disait: « Il n'est pas possible de douter que les archives de la Prusse n'aient été ouvertes à l'homme d'Etat que le public n'a pas cessé de regarder comme l'auteur de ces Mémoires.» C'était désigner le prince de Hardenberg; ce n'étaient donc pas« plusieurs publicistes.» Et j'ajouterai dans quelles formes, envers qui, sous quelle peine, a été contracté l'engagement. Quelle preuve à fournir contre l'infracteur?

Une troisième version de M. Michaud se trouve dans la *Biographie universelle* (supplément); l'article qu'il a consacré à Beauchamp n'énumérait pas d'abord, parmi les ouvrages de cet écrivain, les *Mémoires d'un homme d'Etat*; mais dans une réimpression M. Michaud dit: « Le rédacteur des premiers volumes avait laissé en mourant les matériaux des volumes suivants à peu près en état d'être imprimés.... C'est à tort qu'on les a attribués à M. le comte d'Allonville, qui n'a fait que mettre en ordre le travail de Beauchamp. »

Ainsi, plus de secret: l'auteur, c'est le prince de Hardenberg, ce sont plusieurs publicistes, c'est Beauchamp; tout cela est vrai à la fois: l'éditeur prie le public

de le croire. Quant à M. d'Allonville, c'est un mercenaire à qui son salaire a été payé.

Or, M. le comte Armand d'Allonville n'accepte pas cette humiliation, et il veut prouver au public abusé qu'il n'est pas un scribe, un manœuvre, mais bien l'auteur des six derniers volumes et des notes du treizième. Il tire sa preuve, pour qu'elle soit plus incontestable, des pièces émanées de celui qui ose lui dénier cette qualité d'auteur, de l'éditeur lui-même. Il rapporte la copie des deux traités faits entre lui et M. Michaud ; dans le premier, du 18 octobre 1833, on lit : « Moi, Armand d'Allonville, je m'engage à *continuer* la rédaction des *Mémoires tirés du portefeuille d'un homme d'Etat...* » Et dans le second, du 24 juin 1837 : « Moi, Armand d'Allonville m'engage à *terminer* le treizième volume des *Mémoires* par une suite de notes complémentaires ayant pour objet de développer ce qui ne l'aurait pas été assez dans les douze premiers volumes, de remplir d'importantes lacunes, et de produire des pièces diplomatiques propres à jeter un plus grand jour sur l'histoire politique de l'Europe durant notre Révolution ; à condition... *qu'il n'y sera, sous aucun prétexte, rien retranché, ajouté, altéré sans mon consentement.* » Certes, une pareille clause n'est pas d'un mercenaire ; elle caractérise le vrai homme de lettres.

Nous devons admettre, jusqu'à preuve contraire, l'existence de ces pièces et leur sincérité. Cela étant, l'éditeur serait dans son tort pour avoir cherché à détériorer, à étouffer la réputation littéraire du réclamant, bien que ce ne soit pas par malice, mais évidemment afin de rehausser l'autorité du livre, et par suite d'en accélérer le débit.

M. d'Allonville a aliéné son œuvre, mais il n'a pas vendu son nom. L'éditeur propriétaire du livre n'est pas le maître des pensées ; le corps certain formé par elles appartient à l'acheteur, l'esprit reste à l'auteur. « J'ai pu ne pas exiger que mon nom fût inscrit sur mon œuvre, mais je n'ai pas donné le droit d'y en mettre un autre. J'ai stipulé que ma composition resterait intacte : apparemment j'ai entendu m'en conserver l'honneur comme le blâme. Que le public fasse ses conjectures sur l'anonyme, je l'ai bien voulu ; il n'est pas lié envers moi, il ne sait pas la vérité : mais vous, mon éditeur !... Tirez encore tout le lucre possible de la chose que j'ai faite, elle est à vous : mais ma considération littéraire, je me la suis réservée, n'en disposez point. Soyez ingrat, mais ne soyez pas injuste, et si le travail a fait pénétrer dans mon obscurité un faible rayon de gloire, ne cherchez point à le détourner à votre profit sur une tête plus illustre ; ce sont choses hors de commerce : spéculateurs, apprenez-le ! »

P. Masson, d. en dr.,

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

RAPPORT DE LA COMMISSION

FAIT A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 JUILLET 1844,

SUR

L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE DE L'INSTITUT HISTORIQUE

PENDANT L'ANNÉE 1843-44.

Le conseil avait nommé une Commission composée de MM. le comte Le Peletier d'Aunay, Josat et de Brière, chargée d'examiner les comptes de notre administrateur-trésorier pendant l'année 1843-1844. Cette Commission a terminé son travail, et vient en conséquence en exposer le résultat devant vous.

La Commission a reconnu que la comptabilité de notre administrateur-trésorier est tenue avec ordre et régularité.

Voici d'abord l'état de nos recettes et de nos dépenses pendant l'année 1843 à 1844.

Cotisations, diplômes, vente de journaux.	8,555	fr.	» c.
Dépenses générales faites pendant le cours de l'année.	8,553		42

Les recettes auraient été plus considérables si nos confrères avaient été tous également convaincus qu'on ne doit rester dans une société qu'en participant à ses charges ; c'est un devoir impérieux, puisque l'on participe aux avantages que procure la société. Plusieurs de nos confrères ont oublié ce devoir indispensable, et il en est résulté une grande différence pour les ressources de la société entre la recette présumée et la recette véritable. Votre Commission a l'honneur de vous proposer la radiation définitive de tous ses membres improductifs sur la liste générale des membres de l'Institut Historique; mais il est bon qu'ils sachent que cette radiation ne libère point des arrérages de leur cotisation, arrérages dont vous pouvez charger votre administrateur de poursuivre le recouvrement par tous les moyens légaux, conformément à l'art. 63 des règlements de l'Institut Historique.

Votre Commission a remarqué aussi qu'un grand nombre de nos confrères ont oublié que les lettres et paquets adressés à l'administration doivent être rigoureusement affranchis; rappelons cette prescription au souvenir de tous nos confrères, et qu'ils sachent qu'à l'avenir l'administrateur est autorisé à refuser tout paquet qui ne serait pas affranchi : cette mesure a pour but d'éviter une surcharge à la caisse de la société, qui a eu à supporter de 1843 à 1844 une dépense de 123 fr. 30 c. pour ports de lettres. Votre Commission manifeste le vœu que le mobilier qui est maintenant à l'usage de la société, et dont M. Renzi a répondu, devienne la propriété directe de la société par l'acquisition d'un mobilier au prix de son évaluation.

Maintenant, je vais vous parler des recettes et des dépenses présumées pour

l'année 1844–1845, d'après le budget présenté par notre administrateur.

Recettes.		*Dépenses.*	
8,000 fr. . .	400 cotisations.	3,500 fr.	Journal.
1,600. . . .	arriéré.	3,120	Personnel.
1,200. . . .	60 cotisations et diplômes nouveaux.	1,000	Loyer.
		2,180	Frais généraux.
10,800 fr.		Total : 9,800 fr.	

Telle est, Messieurs, la situation de la caisse de la société; faisons des vœux pour que les sommes portées à la recette présumée acquièrent l'année prochaine la réalité si nécessaire à nos dépenses et à la liquidation de nos dettes.

Nous avons tout lieu d'espérer que nous amortirons nos dettes en peu de temps; déjà, dans l'année qui vient de finir, nous en avons éteint une de 913 fr., qui se trouve comprise dans la dépense ordinaire. Il nous reste à désintéresser notre administrateur : 1° de 2,786 fr. 40 c. provenant d'une avance faite par lui; 2° de 1,800 fr. du mobilier de l'Institut Historique.

Concevons donc pour notre société des jours de prospérité et de gloire; mais pour que cette prospérité et cette gloire se maintiennent, il faut que nous continuions tous à remplir nos devoirs. Sociétaires, payons exactement le tribut nécessaire à nos communes dépenses; savants, enrichissons notre journal de recherches consciencieuses et utiles.

En même temps, que les fonctionnaires de notre société soient bien convaincus qu'en leur faisant l'honneur de les mettre à sa tête l'Institut Historique n'a pas entendu flatter leur amour-propre, mais s'associer plus spécialement leurs lumières, en leur confiant la direction des travaux et la surveillance de ses intérêts.

Alors l'Institut Historique grandira de jour en jour dans l'opinion publique, et obtiendra une place distinguée parmi les sociétés savantes qui se dévouent au progrès et au perfectionnement des sciences.

Fait en commision et approuvé en conseil le 30 juin 1844.

Le Comte Le Peletier d'Aunay, le docteur Josat; de Brière, rapporteur.

RAPPORT DE L'ADMINISTRATEUR-TRÉSORIER

SUR LES RELATIONS DE LA SOCIÉTÉ.

Je viens vous rendre compte de la situation de l'Institut Historique, et des relations qu'il entretient à l'extérieur. Je n'ai rien à ajouter au rapport que la Commission des comptes vous a fait sur nos finances. Des circonstances imprévues n'ont pas permis à votre administrateur d'élever la recette au chiffre qu'il

avait porté au budget. Il devait compter, comme il compte, sur une rentrée qui ne peut pas nous manquer. La bonne foi de nos collègues retardataires ne nous donne à cet égard aucune inquiétude, et la société n'aura rien perdu pour attendre. L'éparpillement des membres de l'Institut Historique sur les principaux points des deux mondes présente des obstacles à une correspondance active et directe. Ce n'est, du reste, qu'une question de temps, et c'est à l'aide du temps, de ce puissant moyen, que nous avons pu améliorer peu à peu le sort de notre société.

Nous avons à enregistrer cette année encore un acte de générosité de la part de notre président, M. le comte Le Peletier d'Aunay; mu comme autrefois par un noble sentiment d'affection pour l'Institut Historique, il lui a fait l'abandon spontané de sa créance de 4,000 fr. Il en a remis le titre entre les mains de votre administrateur, avec cette modestie que vous lui connaissez, et qui est le partage de quelques familles, de quelques caractères trop rares aujourd'hui.

Le conseil ne pouvait pas rester indifférent à cette nouvelle marque de dévouement de notre président; il a senti qu'il était digne d'une société comme la nôtre de témoigner sa reconnaissance à l'auteur de ce bienfait par un don qui pût en conserver le souvenir. Votre administrateur, chargé du choix, s'en est acquitté de son mieux. Un petit bronze de la belle statue du Spartacus de notre honorable collègue M. Foyatier (1) a été offert par le conseil lui-même à notre président, qui l'a reçu avec la plus vive satisfaction. Ce bronze porte, gravée sur sa plinthe, cette inscription :

« Témoignage de reconnaissance de l'Institut Historique à M. le comte Le Pe-
« letier d'Aunay, son président; 1844. »

Ajoutons encore quatre coupons de l'ancienne dette que les porteurs ont abandonnés dernièrement à la société, et nous pourrons dire que l'année n'a pas été mauvaise pour l'Institut Historique. Les membres qui ont fait remise de ces coupons sont : MM. le comte d'Allonville, Lamourié, le docteur Bayar et Debret. Je dois vous faire remarquer, à la louange de M. Debret, qu'il n'a jamais regardé son coupon comme un titre de créance, mais plutôt comme une simple reconnaissance du secours qu'il a accordé à l'Institut Historique dans des circonstances difficiles.

J'attendrai jusqu'à l'année prochaine pour vous présenter la liste complète, je l'espère, des coupons rentrés, persuadé que je suis que les membres qui gardent des titres, étant aujourd'hui réduits à un petit nombre, s'empresseront d'imiter un si bon exemple pour nous permettre de publier leurs noms à côté des autres dans notre journal, et leur rendre ainsi un témoignage public de reconnaissance.

La bienveillante sollicitude dont l'Institut Historique a reçu les preuves cette

(1) M. Foyatier a voulu donner à la Société une preuve de son désintéressement; il n'a voulu être remboursé que des frais matériels du bronze, qu'il a retouché lui-même.

année prend sa source, je n'en doute pas, dans une juste appréciation du but qu'il se propose d'atteindre, celui de se rendre utile à la science et à ceux qui la cultivent. On lui tient compte de tous les efforts qu'il fait pour y parvenir.

Loin de moi la pensée de faire votre éloge; mais permettez-moi de vous dire qu'une société dont les membres se réunissent pour mettre en commun leur tribut intellectuel et matériel par des cours gratuits, par des lectures de savants mémoires, sans trouver à leur réunion le moindre jeton ; cette société, dis-je, donne le bel exemple d'un dévouement d'autant plus louable qu'il est désintéressé. On a pu remarquer que les travaux faits par l'Institut Historique, depuis quelques années, sont plus sérieux et mieux appréciés. Ce résultat est dû d'abord aux classes qui leur font subir, par la discussion, des modifications importantes, et ensuite au comité de rédaction du journal, qui est pénétré des devoirs que sa responsabilité lui impose.

L'Investigateur a publié dans l'année *dix-sept* mémoires, *vingt-neuf* comptes-rendus d'ouvrages qu'on a offerts à l'Institut Historique, et cinquante morceaux de chronique. Plusieurs articles de *l'Investigateur*, et même du compte-rendu du Congrès de l'année dernière, ont été reproduits par différents journaux français et étrangers. Parmi les journaux de la capitale qui ont donné de la publicité à nos travaux, nous devons une mention toute particulière à l'*Echo du monde savant*, dirigé par M. le vicomte *Lavalette*, qui se distingue par un tact exquis et une bienveillance éclairée, et *le Courrier français*, qui compte parmi ses rédacteurs un savant distingué, M. *Réné Baïssas*. Nous avons remarqué parmi les journaux étrangers le compte-rendu de l'Académie royale de Naples, le *Messager de Turin*, et surtout les *Annales universelles de statistique de Milan*, qui se sont occupés de nos travaux, mais des travaux qui touchent aux intérêts généraux des autres nations.

Notre société a fait des pertes et des acquisitions pendant l'année.

Après avoir retranché de la liste, avec le consentement du conseil, tous les membres qui ne remplissaient pas les conditions imposées par nos statuts, et ceux avec lesquels toute communication était impossible, nous n'avons à regretter cette année que vingt membres que la mort nous a enlevés. Cette perte de membres recommandables (1) par leurs talents et par leur position sociale nous a affligés; mais nous avons trouvé une compensation dans les quarante membres qui ont été reçus du 1er avril 1843 au 31 mars 1844. Ce sont :

MM.

Muzzarelli (monseigneur Charles-Emmanuel), auditeur de la Sacra Rota, poëte.

Ranghiasci Brancaleoni (le comte François), antiquaire (Rome).

Dentoni (le chevalier), cameriere di spada e cappa del papa Gregorio XVI.

Frangipane di Campo-Basso (S. E. le duc), homme de lettres (Rome).

(1) MM. le comte de Toreno, les professeurs Vincent et Thommerel, Espic, Labeau, etc.

Holinski (le comte Alexandre), du gouvernement de Mobilew (Pologne), homme de lettres.
Craveiro (Tiburcio-Antonio), avocat, professeur au collége de Pedro II (Brésil).
Bartalini (Balthazar), président de la cour royale de Toscane.
Zuccagni Orlandini, géographe (Florence).
Lapalme (Léopold), avocat, ancien juge (Paris).
Campana (le chevalier Pierre), archéologue, directeur général du Mont-de-Piété (Rome).
Ricci (le marquis Ami), archéologue à Bologne.
Bartolini (monseigneur Dominique) (Rome).
Lairtullier, avocat à Paris.
Dagneau, homme de lettres, à Paris.
Mennechet, id.
Michiels (Alfred), id.
Amaral, secrétaire de l'ambassade brésilienne, à Saint-Pétersbourg.
Muriel (Don Andrès), homme de lettres.
Decazes (le duc), grand-référendaire de la Chambre des Pairs.
Gardiner (William), homme de lettres, à Londres.
Hamont, docteur vétérinaire, de l'Académie de médecine.
Virgilii (de), homme de lettres (Naples).
Cipriani (le docteur), docteur en philosophie et médecine (Naples).
Masson, docteur en droit, avocat, à Paris.
Wolff, professeur au Conservatoire de Musique.
Terlecki (le comte Ignace), homme de lettres (Pologne).
Laroque (l'abbé), vicaire chapelain des Invalides.
Cull (Richard), docteur médecin, à Londres.
Arraujo Coutinho Vianna, docteur en philosophie à Rio-Janeiro (Brésil).
Borgnana, avocat, à Rome.
Belières (l'abbé), missionnaire apostolique, à Cayenne.
Dousse d'Armanon (le comte Edouard), homme de lettres, à Paris.
Arnaldi (monseigneur), homme de lettres, votante della Signatura.
Kraetzer Rassaerts, docteur ès-lettres, employé au ministère des affaires étrangères.
Graf (Charles-Henri), bachelier en théologie, à Paris.
Galoppe d'Onquaire, homme de lettres, id.
Trasmondo (le baron Camille), docteur médecin, professeur à la Sapienza (Rome).
Sigaud (le docteur), docteur-médecin de S. M. l'empereur du Brésil.
Marcellin, architecte, à Paris.
Ulloa, procureur général à la cour criminelle de Trapani (en Sicile).

Je dois rendre justice à MM. le comte Dousse d'Armanon, l'avocat Mancini, de Naples, le chevalier Fabi Montani, de Rome, le docteur Cardozo de Menezès, de Rio-Janeiro, le docteur Sigaud et de Bret, pour avoir donné des preu-

ves de leur dévouement en présentant des nouveaux candidats à l'Institut Historique.

Malgré la mobilité de notre institution, elle est en mesure de réaliser deux conditions qui lui sont nécessaires pour exister dans un état de parfaite indépendance : la publication exacte de son journal, l'admission annuelle d'un nombre suffisant de membres pour remplacer les pertes ; et l'accomplissement de la première condition est nécessaire pour obtenir ce dernier résultat. Votre administrateur connaît la tâche difficile qu'une pareille situation lui impose, et, quoiqu'il ne partage pas les titres dont il porte la charge, il est sûr de vaincre toutes les difficultés par l'appui que vous lui prêtez, et par le succès des travaux que publie le journal.

EXTÉRIEUR. — ANNALES UNIVERSELLES DE STATISTIQUE.

Nous avons donné, dans la 107e livraison, un aperçu très-incomplet des travaux publiés par les Revues et les Académies de la France avec lesquelles nous entretenons des rapports. Je tâcherai de vous faire connaître aujourd'hui quelques-unes des Revues importantes que nous recevons de l'étranger. Les *Annales universelles de Statistique*, publiées à Milan depuis longues années, sous la direction de M. Lampato, nous ont paru de la plus haute importance. Elles embrassent dans une rédaction variée et pleine d'intérêt *l'économie publique*, *l'histoire*, *les voyages*, *le commerce*, etc. Chaque numéro se divise en cinq parties principales : *bibliographie italienne*, *bibliographie étrangère*, *mémoires originaux*, *dissertations et analyses d'ouvrages*, *notices italiennes*, *notices étrangères*. On voit par cette judicieuse disposition des matériaux que les *Annales de Statistique* sont propres à intéresser tout le monde. Dans la première partie sont annoncés les principaux ouvrages qui paraissent en Italie à peu près dans tous les genres. On y trouve sur chacun de ces ouvrages des réflexions courtes ordinairement, mais pleines de sagesse et de bon sens. Les jugements plus étendus sont renvoyés à la troisième partie. La deuxième partie est destinée à faire connaître les bons ouvrages publiés en France et qui se rapportent aux travaux de la Revue. Tout ce qui concerne la France y est complet. Tous nos bons ouvrages de droit, d'économie politique, d'histoire, y sont annoncés, et souvent jugés avec autant de savoir que d'impartialité. Il est impossible de mieux suivre, de mieux comprendre le mouvement intellectuel de la France. L'Allemagne y est aussi bien traitée par l'annonce ou l'analyse de nombreux ouvrages. La troisième partie contient, comme nous l'avons dit plus haut, des mémoires, des dissertations, des critiques détaillées d'importants ouvrages, qui mettent cette Revue à la hauteur des bonnes publications de cette époque. La quatrième partie, consacrée à la statistique italienne, présente chaque mois des détails intéressants sur les établissements publics, l'industrie, l'enseignement, etc. La cinquième partie est consacrée aux douanes étrangères,

au mouvement du commerce général, de la navigation et des banques, à l'état des prisons, etc. Enfin une sorte de bulletin, assez étendu, fait connaître le mouvement des chemins de fer dans toute l'Europe, et les principales inventions applicables à l'industrie.

Nous trouvons analysés sommairement dans la première partie, bibliographie italienne, des ouvrages importants, comme ceux-ci : *Rome et l'empire jusqu'à Marc-Aurèle*, ouvrage de M. le comte *Tullio Dandolo*; *Histoire de la législation italienne jusqu'à la fin du XVe siècle*, par M. le comte *Frédéric Sclopis, de Turin*, ouvrage qui mérite toute l'attention des légistes et des historiens; *Relation de l'ambassade de messire Giovanni Sagredo, procurateur de Saint-Marc*, envoyé par la république de Venise à la cour d'Angleterre, en 1656; *Histoire de Naples, par Massimo Nugnes*. Nous ne parlerons pas des ouvrages français et étrangers annoncés dans la deuxième partie; nous dirons seulement que cette Revue a parlé plusieurs fois avec beaucoup de bienveillance de l'Institut Historique. Elle a annoncé dans le dernier numéro de juin, en termes très-favorables, l'ouvrage de notre collègue, M. Hamont, *l'Egypte sous Mehemet-Ali*. Dans sa troisième partie elle a reproduit plusieurs comptes-rendus judicieusement empruntés à *l'Investigateur*, comme le rapport de M. Alix sur l'*Histoire du moyen âge* de notre collègue, M. Huillard-Bréholles; le mémoire qui traite de la place que le luxe occupe dans l'histoire de la civilisation, par notre collègue M. Auguste Husson ; le rapport de M. Lehot, ingénieur des ponts et chaussées, sur le mémoire de M. le colonel de Posson, relatif à la navigation transatlantique par la vapeur.

Nous voudrions bien faire connaître quelques mémoires originaux publiés dans la troisième partie, mais il est difficile de faire un choix sans être injuste. Un grand nombre se rapporte à l'économie politique, à la bienfaisance, au commerce, à la législation. Nous avons remarqué dans le numéro de janvier dernier un ouvrage sur les établissements de charité publique, d'instruction primaire et des prisons à Rome, par M. *D. Carlo Morichini* : ce travail est complet ; un autre ouvrage dans le numéro de février dernier *sur les lois du mouvement de la population dans les Etats Sardes* (partie continentale), par M. *Fantonetti*. On voit que la population augmente aujourd'hui de manière à doubler en cent neuf ans, et cet accroissement devient chaque jour plus rapide malgré les émigrations.

On lit dans le numéro de mai *des Notices statistiques sur la Valteline*, par M. *Visconti Venosta; Sur la première éducation du peuple*, discours de M. *Joseph Sacchi* ; *Examen de l'histoire des compagnies d'aventuriers en Italie*, par *Hercule Ricotti* (t. Ier, Turin). L'histoire des compagnies des aventuriers peint les vicissitudes de l'Italie du XIVe au XVIe siècle (de 1300 à 1530). « Elle fait connaître, comme le dit l'auteur dans sa préface, l'établissement et « les progrès des seigneuries des Visconti, des Scagleri, des Carraresi, des « Varani, des Feltreschi, les vicissitudes du royaume de Naples, les acquisitions

« des Vénitiens sur la terre ferme, l'agrandissement de la maison Sforza, en-
« fin tout le temps compris entre la chute des communes et celle de l'indépen-
« dance nationale, alors que de nouveaux peuples s'élevèrent et vinrent parmi
« nous changer l'esprit, le but et la fortune du pays.

« L'auteur, dit le rapporteur, est remonté aux origines, et il a profondément
« étudié la nature et les conséquences des faits, dès qu'il a raconté. Agrandis-
« sant le champ de ses recherches, il embrasse pendant douze siècles les vicis-
« situdes de la milice, depuis la chute de l'empire romain jusqu'à l'établisse-
« ment des armées modernes.

« L'histoire des compagnies d'aventuriers occupe la partie principale de
« l'ouvrage ; les vicissitudes de la milice, depuis l'invasion des Lombards jusqu'à
« la ruine des communes, remplissent l'introduction. L'état des milices depuis
« les compagnies d'aventuriers jusqu'à l'établissement des armées modernes est
« exposé dans les conclusions.

« L'auteur, après avoir décrit les époques principales dont il va parler,
« expose clairement l'ordre de son travail et la marche qu'il veut suivre. Le
« premier volume, le seul que nous ayons sous les yeux, dit le rapporteur (les
« trois autres volumes ne devant paraître que dans le courant de l'année), est
« divisé en neuf chapitres, dont les titres donneront une idée de l'importance
« de l'ouvrage :

« 1. Constitution militaire des Lombards et des Francs. — Origine des fiefs (568-888).

« 2. Féodalité en Italie, jusqu'à Barberousse (888-1154).

« 3. Premiers aventuriers mercenaires en Italie (840-1183).

« 4. Milice des communes italiennes (1154-1300).

« 5. Décadence des communes et de leur milice (1200-1300 environ).

« 6. Gardes suédoises et angiovines (1200-1320).

« 7. De l'esprit d'aventure au moyen âge.

« 8. De l'esprit d'association au moyen âge.

« 9. La grande compagnie des Almovari (1302-1312).

« On trouve dant tous ces chapitres une grande clarté, un ordre parfait, un
« jugement droit, sévère et impartial. On voit sans peine les causes et les con-
« séquences des événements et les enseignements qui en résultent. C'est le tableau
« de l'ancienne gloire de l'Italie et des erreurs qui lui ont causé tant de maux.

« Le style de *M. Ricotti* est d'une bonne école ; il se distingue par la pro-
« priété des termes, la chaleur et la précision. On lui reprocherait presque d'ê-
« tre trop concis, si ce pouvait être un défaut chez un jeune écrivain. Plusieurs
« morceaux, qui renferment des jugements profonds ou sont pleins d'une véritable
« éloquence, rappellent les grands historiens de l'Italie. Il règne dans tout
« l'ouvrage je ne sais quoi de grave et de mélancolique qui intéresse vivement
« et ne permet pas de déposer le livre avant d'en avoir achevé la lecture. En
« somme, cet ouvrage plein de récits dramatiques sera, à notre avis, fort utile

« pour l'étude de l'art militaire jusqu'à la fin du moyen âge et pour la connais-« sance de l'histoire si compliquée de l'Italie à la même époque. »

Les *Annales de Statistique* font connaître par des notions exactes le mouvement économique et commercial de l'Europe et même de l'Amérique; elles ont reproduit en entier le rapport et les débats sur le système pénitentiaire à la Chambre des Députés de France; mais c'est particulièrement sur l'Italie qu'elles offrent de précieux renseignements. Le système des chemins de fer terminés, en voie d'exécution, à l'étude et en projet, est exposé complétement dans la livraison d'avril 1844. Une carte sert à éclairer les explications. Nous voyons que les chemins de fer terminés de *Milan à Monza*, de *Venise à Padoue*, *le chemin de fer de Léopold en Toscane*, *celui de Pise à Livourne*, *ceux de Naples à Castellamare*, *à Caserta et à Capoue*, sont en pleine prospérité et ne peuvent qu'exciter à des nouvelles entreprises. La grande ligne *de Venise à Milan*, dite chemin Ferdinand, est fort avancée. Plusieurs chemins sont ou vont être mis en construction. Enfin voici l'ensemble des chemins projetés, sauf les modifications que nécessiteront les convenances politiques et commerciales mieux étudiées, et surtout les difficultés du sol.

1. Du port *de Brindes à Bari* en longeant l'Adriatique; *de Bari à Naples* en franchissant les Apennins sur un des points les plus déprimés;
2. *De Naples à Rome*, par *Caserta*, *Capoue*, *Terracine* et les marais Pontins;
3. *De Rome à Florence*, par la vallée du Tibre et celle de l'Arno;
4. *De Florence à Pistoja*, en franchissant les Apennins;
5. *De Bologne à Milan*, par *Modène*, *Parme et Plaisance*;
6. *De Milan à Venise*, par *Brescia*, *Vérone*, *Vicence* et *Padoue* (chemin Ferdinand), fort avancé, avec embranchement sur *Côme* par *Monza;*
7. *De Gênes à Milan*, par *Alexandrie;*
8. *De Gênes à Turin*, par *Alexandrie;*
9. *D'Ancône à Bologne*, par *Rimini*, *Forli* et *Faenza*.

Les deux mers se trouveraient ainsi en communication par les chemins de fer sur trois points : le midi, le centre et le nord.

On doit vivement désirer la prompte exécution de ces chemins de fer, qui rendraient les plus grands services à l'Italie. Ils rapprocheraient les divers membres; ils établiraient pour ainsi dire l'unité de ce pays si beau et trop divisé.

INSTITUT LOMBARDO-VÉNITIEN.

Le Journal de l'Institut lombard, uni à *la Bibliothèque italienne*, est l'organe d'une académie fondée à Milan, et composée des hommes les plus remarquables de la Lombardie dans les sciences et les lettres. Ce recueil est à la hauteur des meilleures publications du même genre qui paraissent dans les autres parties de l'Europe. Nous avons remarqué de nombreux mémoires scientifiques, et surtout, ce qui nous intéressait davantage, de belles études sur des sujets im-

portants de littérature, d'histoire et d'économie publique, des jugements étendus, savants et impartiaux sur des ouvrages italiens et étrangers. Nous citerons les suivants : *Essai sur l'origine de l'église milanaise et sur les écrivains qui s'en sont occupés*, par M. *Bartolommeo Catena* ; *Des banques publiques et privées*, par *C.-G. Londonio*, suite de mémoires où l'histoire des développements du crédit public et privé nous a paru jusqu'à présent exposée avec méthode et savoir; *Observations critiques sur le système de Gall tel qu'il est exposé dans les leçons de phrénologie de Broussais*, par *Mauro Rusconi*; des *articles critiques sur les Archives historiques italiennes*, recueil de documents rares ou inédits, par *G. Venanzio* ; *Sur l'histoire d'Italie au moyen âge, de Troja*, par *Rezzonico* ; sur les *Œuvres philosophiques du Père André*, avec notes et introduction de M. *V. Cousin*, par M. *Pezza Rossa* ; l'examen d'un travail du professeur romain *Metaxa sur les principales maladies que le voisinage des marais cause à l'homme et aux animaux*, par M. *Fontanetti* ; l'analyse étendue que M. *P. Magenta* a fait de l'ouvrage intitulé : *Des beaux-arts, de l'éducation, du paupérisme, de la justice criminelle et de l'armée dans la Grande-Bretagne et l'Irlande*, extrait des recherches et des actes officiels publiés en Angleterre par le parlement, depuis 1833 jusqu'à ce jour, suivis d'observations, par *Rubichon* et *Mounier*.

Nous aurions voulu faire connaître quelques-uns de ces travaux, mais il est difficile de les analyser ou d'en détacher quelques parties. Nous avons remarqué surtout ce qui se rapportait à l'histoire, et en particulier les articles de M. *Rezzonico* sur l'*Histoire de l'Italie au moyen âge*, par *Troja* (t. I).

« L'auteur expose d'abord l'origine, les mœurs et les vicissitudes de l'état « des Barbares qui envahirent l'empire romain ; vient ensuite une étude pro- « fonde sur la condition des Romains vaincus par les Lombards, etc. On trouve « à la fin du volume neuf lois nouvelles de *Rachis* et *Astolf* que les injures du « temps n'avaient pas encore détruites. *Troja* a étudié complétement les légis- « lations barbares en lutte avec la législation romaine sur le sol de l'Italie. Il a « éclairé souvent l'histoire si obscure de la commune et de la cité.

« Si l'auteur n'a pas résolu tous les doutes que soulèvent ces temps obscurs, « nul autre n'a renversé plus d'erreurs, dissipé plus d'illusions. Les incertitu- « des qui peuvent subsister encore tiennent à la nature du sujet et à l'absence « de documents. »

Le Journal de l'Institut lombard renferme encore un *bulletin de variétés scientifiques* très-bien choisies ; on trouve à la fin de chaque numéro un tableau présentant le résumé des observations météorologiques faites à la nouvelle tour astronomique de l'observatoire impérial et royal de Bréra, à $26^{m},54$, au-dessus du jardin botanique, et à $147^{m},11$ au-dessus du niveau de la mer.

REVUE EUROPÉENNE.

La *Revue européenne*, également publiée à Milan, s'occupe surtout d'histoire,

de philosophie, de littérature et d'économie publique. Sa rédaction, variée avec goût, s'élève souvent à une assez grande hauteur. Nous avons distingué particulièrement les articles suivants : *le Monachisme en Occident aux IVe et Ve siècles*, par *Tullio Dandolo ; Etudes sur les chants populaires*, par *A. Berti ; Des principales variations chorographiques de la ville de Milan, depuis l'origine jusqu'à nos jours* ; un examen fort bien fait, par M. *Angelo Java*, de l'ouvrage français intitulé : *la Kabbale ou la philosophie religieuse des Hébreux*, par *Frank ; la ville de Nîmes et ses antiquités*, mémoire archéologique et scientifique de *Filippo Villani ; le Pèlerin de Binasco*, scène d'histoire milanaise, par *Eugène Maestrazzi*, etc. Nous ne pouvons nous étendre aujourd'hui sur les excellents articles de cette Revue, mais nous les ferons mieux connaître dans un prochain article, où nous parlerons des autres publications périodiques adressées à notre société.

La *Revue européenne* publie dans chacun de ses numéros, sous le titre de *Rassegna critica*, un bulletin critique des meilleures publications qui paraissent en Italie. On y trouve encore un résumé intéressant des nouvelles se rapportant à la littérature et aux sciences dans les deux mondes.

On voit par ce trop court examen que les Revues italiennes s'occupent beaucoup de la France et des ouvrages qui s'y publient. Leurs rédacteurs jugent nos livres avec impartialité, et en général après les avoir étudiés et compris ; la langue française leur est familière; elle doit l'être aussi aux lecteurs. Nous avons reconnu avec plaisir que cette union morale et intellectuelle de l'Italie, commencée depuis tant de siècles, et continuée par la guerre, la politique, les beaux-arts et la littérature, se resserre de jour en jour et promet de devenir plus intime encore, pour le bonheur de deux nations qui se doivent tant l'une à l'autre, et qui ont dans le caractère tant de ressemblance.

A. Renzi,
Membre de la première classe de l'Institut Historique.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

⁂ La première classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le mercredi 3 juillet, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne), vice-président. M. Miquel y Roca, secrétaire-adjoint de la classe, donne lecture d'une lettre de notre collègue M. Devals aîné, de Montauban, par laquelle celui-ci remercie la classe et le rapporteur qui a rendu compte de son ouvrage, *Histoire de Montauban* sous la domination anglaise et depuis sa réunion à la couronne de France.

Les livres offerts à la classe sont : Les *Archives historiques du nord de la France et du midi de la Belgique*; *Documenti riguardanti la rotta di Piero Strozzi*, par notre collègue M. le capitaine Oreste Brizzi d'Arezzo.

Six candidats ont été présentés à la classe par plusieurs de nos collègues: M. *Augier*, homme de lettres, par MM. Duteil et Renzi; commission : MM. Dufey (de l'Yonne), Renzi et Aguesse; M. le comte *Héral de Viala*, homme de lettres, par MM. le comte d'Armanon et Renzi; commission : MM. le comte d'Armanon, le comte Holinski et Renzi; M. *Castets*, instituteur, par les mêmes; commission : MM. Dufey, Miquel et Huillard-Bréholles. M. le commandeur *João-Antonio de Miranda*, député à Rio-Janeiro, par M. le docteur Cardozo de Menezès et Renzi; commission : MM. Huillard, Dufey et Renzi; M. l'abbé *Challier*, homme de lettres, par MM. Beroud et Renzi; commission : MM. Huillard, Renzi et Dufey; M. *Poncin-Casaquy*, homme de lettres, par MM. Vendermaelen et de Monglave; commission : MM. Huillard, Renzi et Dufey.

M. Renzi communique à la classe une notice de notre savant collègue M. Froment, sur le passage du Rhône par Annibal. M. Miquel y Roca est chargé de l'examiner et d'en rendre compte à la classe à sa prochaine réunion.

M. le comte d'Allonville soumet à la classe un mémoire sur une question de propriété littéraire, qui regarde les *Mémoires d'un homme d'Etat* dont il est l'auteur. Cette question est renvoyée à notre collègue M. Masson, avocat, pour en faire un rapport (*V.* p. 256).

M. Dufey (de l'Yonne) lit un rapport sur l'Album de l'Histoire d'Espagne, par M. Miquel y Roca. Ce travail est renvoyé au comité du journal.

M. Miquel propose la question suivante, qu'il traitera à la prochaine séance : *Quels ont été, pour la balance de l'Europe, les résultats de la guerre de la succession d'Espagne?*

⁂ La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le 10 juillet sous la présidence de M. Villenave, président. M. le secrétaire W. Nolte donne lecture d'une lettre de M. O. Leroy, par laquelle il réclame contre les assertions de M. Leudière sur l'*Athalie* de Racine (voir le numéro précédent). Renvoi au comité du journal. M. Villenave pense, à propos de cette tragédie que l'on veut regarder comme un poëme, que la France n'aura plus de poëmes épiques. *Le merveilleux*, dit-il, *cette source des épopées, est passé de mode*. Lettre de remerciement de M. Craveiro, de Lisbonne, pour son admission à l'Institut Historique comme membre correspondant.

MM. *Adet* et *Santiago Nunez Ribeiro*, du Brésil, ont été présentés comme candidats par MM. Silva-Maria et Tarreshomem, de Rio-Janeiro. La commission nommée par M. le président pour vérifier les titres des candidats se compose de MM. le docteur Sigaud, Debret, et Nolte.

MM. *Varela*, docteur en droit à Montevideo, et *Petit*, homme de lettres et

architecte à Paris, ont été admis comme membres de la deuxième classe, au scrutin secret, sur le rapport favorable de la commission.

Les livres offerts à la classe sont : le *Bulletin spécial de l'Institutrice*, par M. Lévi; *Tragédies de M. Craveiro*; *Eloge historique de l'évêque Fabi*, par notre collègue M. le chevalier Fabi Montani; *Trois chants de l'Edda*, par M. W. Friez (M. Nolte, rapporteur); *Rivista Europea, de Milan, nuova serie*; *Extrait du manuel général de l'instruction primaire*, par M. B. Jullien; *Grammaire raisonnée de la langue latine*, par M, l'abbé Prompsault; *Annales scientifiques et littéraires de l'Auvergne; le Teinturier poëte*, par A. Jubinal.

M. Renzi donne lecture du rapport de M. Philippi, absent, sur un recueil de poésies de M. Nolte. Renvoyé au comité du journal.

M. Nolte lit ensuite une notice biographique de notre collègue défunt M. Thommerel : elle est renvoyée également au comité du journal.

⁂ La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le 17 juillet sous la présidence de M. B. Jullien, président. M. le secrétaire lit une lettre de notre collègue, M. le docteur Delaporte, qui communique à la classe une analyse de l'ouvrage de M. Isidore Bourdon sur la biographie de plusieurs illustres médecins des temps modernes. L'Institut Historique ne possédant pas cet ouvrage, M. l'administrateur est prié de s'en procurer un exemplaire. La classe décide ensuite que l'analyse de M. Delaporte sera soumise, avec l'ouvrage, au comité du journal.

Les livres offerts à la classe pendant le mois sont : *Compte-rendu de l'Académie de Dijon*, 1841-42, *et Mémoires de* 1843; *Bulletin de la Société de géographie*, d'avril et mai; Rapport de notre collègue M. le docteur Caffe à la Société médicale d'Emulation de Paris; *Sur un prétendu cas d'atrésie du rectum et de l'urètre*; *Des causes de quelques phénomènes physiologiques éprouvés dans les ascensions sur les montagnes les plus élevées*, par le même; *Bulletin de la Société maritime de Paris*, 12me cahier; *l'Observateur du mouvement de la quantité d'eau tombée dans le Rhône*, tableau présenté par la commission hydrométrique; *Liberté immédiate et absolue, ou esclavage*, par MM. Alexander et John; *Annali universali di statistica*, de Milan, juin 1844. *Revue du droit français et étranger*, juillet 1844.

MM. *Scialoja*, *Bianchini* et *Sardi*, candidats présentés à la classe dans sa dernière séance, ont été admis comme membres correspondants et au scrutin secret, sur les rapports des commissions, sauf la sanction de l'assemblée générale.

M. le président invite M. le docteur Josat à lire son rapport sur l'ouvrage de Kent, traduit par notre collègue M. Lortet, de Lyon : *De la religion dans les limites de la raison*. M. le docteur Josat, après avoir déclaré que la traduction de l'ouvrage faite par notre collègue M. Lortet est de la plus stricte exactitude, en présente une analyse très-bien faite, et ensuite une réfutation fort judi-

cieuse. Une discussion s'engage après cette lecture entre MM. B. Jullien, de Brière, Foulon et Josat. La nécessité, l'utilité du culte intérieur et extérieur, et surtout leur inspiration naturelle demeurent acquises à la discussion, close par quelques mots de M. Josat touchant les avantages qu'a le culte catholique-romain sur le culte froid et nu des sectes dissidentes. Le rapport de M. Josat est renvoyé au comité du journal.

M. B. Jullien lit à la classe une étude critique sur les œuvres de M. Ampère, Histoire littéraire de la France avant le XIIe siècle. La classe remercie M. le président de cette importante communication.

⁂ Le 24 juillet, la quatrième classe (*Histoire des Beaux-Arts*) s'est assemblée sous la présidence de M. Ernest Breton, vice-président. Après la lecture du procès-verbal, l'ordre du jour appelle les rapports sur les candidats présentés à la dernière séance. M. *Clert-Biron* est admis au scrutin secret en qualité de membre correspondant, sur le rapport de M. Frissart, ingénieur des ponts et chaussées. M. l'abbé *Roux*, archéologue, est admis comme membre correspondant, sur le rapport de M. Renzi. M. *Correa de Lima* est admis dans la même qualité sur le rapport de M. Debret.

M. de Brière fait hommage à la classe de plusieurs sonnets de sa composition; des remerciements lui sont adressés.

M. E. Breton, qui arrive d'Italie, entretient la classe des changements opérés dans l'état du cratère du Vésuve, de 1830 à 1844. Ayant visité cette montagne aux deux époques, il est descendu au fond où la lave est en fusion, et il a pu nous en donner la description exacte. On monte au cratère par une pente inclinée; la circonférence, en 1830, était de 5,600 pieds; l'épaisseur du bord d'à peu près trois pieds. L'intérieur du cratère avait la forme d'un entonnoir; sa pente était tantôt inclinée légèrement, tantôt à pic, tantôt en surplomb; la profondeur était de 1300 pieds! Arrivé au fond, on voyait de la flamme et de la fumée s'élever continuellement au milieu d'un bassin de lave en fusion de couleur rouge. Des morceaux brisés d'écume d'une grande épaisseur surnageaient sur cette lave comme des glaçons sur un bassin l'hiver. La chaleur de ces morceaux d'écume, à la surface, était supportable en marchant dessus dans toute l'étendue de ce bassin infernal.

En 1844 tout est changé à cause des éruptions postérieures à 1830; le foyer, qui était si profond, s'est rehaussé, et se montre aujourd'hui à découvert. Sa circonférence est très-restreinte et en forme de pain de sucre.

⁂ L'assemblée générale (*les quatre classes réunies*) a eu lieu le vendredi 26 juillet sous la présidence de M. Alix. Après l'adoption du procès-verbal, on lit la correspondance. On fait connaître la liste des ouvrages offerts à la société.

M. Renzi communique à l'assemblée générale une lettre de M. le ministre de l'Instruction publique, par laquelle il annonce à l'Institut Historique qu'il vient

de souscrire à vingt exemplaires de notre journal, *pour vous prouver*, dit-il, *le cas particulier que je fais des travaux intéressants de cette savante compagnie.*

M. le docteur Josat propose l'impression de cette lettre en tête du prochain numéro du journal : cette proposition, appuyée et mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

Des remerciements sont votés à M. Villemain, ministre de l'Instruction publique.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. de Brière, rapporteur des comptes de l'administration pendant l'année 1843-44 (voyez p. 261). L'assemblée approuve le rapport de la commission, et ses conclusions tendant à rayer de la liste de la société tous les membres qui ne se sont pas acquittés de leur devoir. M. l'administrateur est chargé de l'exécution de cette mesure.

M. Renzi est appelé à la tribune pour lire son rapport sur l'état moral de la société et ses relations extérieures (voyez p. 263). Ce rapport est renvoyé au comité du journal.

M. Masson rend compte à l'assemblée d'une réclamation de notre collègue M. le comte d'Allonville, qu'on voudrait dépouiller du titre d'auteur des *Mémoires d'un homme d'Etat;* il prouve, la loi à la main, et d'après les actes authentiques passés entre l'auteur et l'éditeur, que M. d'Allonville est le véritable auteur de l'ouvrage en question. Ce rapport est renvoyé au comité du journal. R.

CHRONIQUE.

AVIS.

SIXIÈME CONGRÈS DES SAVANTS ITALIENS, A MILAN.

Nous nous empressons de faire connaître à nos lecteurs que l'ouverture de ce congrès est fixée au 12 du mois de septembre prochain, dans le palais de *Brera*. C'est dans les salles de ce palais qu'auront lieu toutes les séances. Un appartement du palais *del Marino* sera mis, par ordre du vice-roi, à la disposition des savants pour s'y réunir le soir, et les salles du collége *Longone* seront disposées pour qu'ils puissent y prendre leurs repas en commun.

MM. le président général comte *Viteliano Borromeo* et le secrétaire général *C. Bassi* préviennent les savants nationaux et étrangers de se rendre, dès leur arrivée à Milan, au palais de *Brera*, pour se faire inscrire sur la liste des membres qui devront faire partie du congrès. Les expériences physiques promises par le programme de la municipalité de Milan l'année dernière auront lieu en présence des savants réunis.

Les dispositions prises par le gouvernement, le louable empressement de la

municipalité de Milan, secondée par l'activité des corps savants et des citoyens eux-mêmes de cette capitale, pour honorer cette réunion scientifique et nationale, nous font espérer qu'elle sera aussi brillante dans sa forme qu'utile dans ses résultats. RENZI.

— La Société d'Horticulture de Paris s'occupait depuis longtemps de faire des recherches sur la manière de cultiver l'arbuste thé, et surtout de faire subir aux feuilles la préparation indispensable pour les livrer avantageusement au commerce. Chacun des membres de cette société savante sentait la nécessité de chercher les moyens d'affranchir la France d'un impôt de plus de 40 millions que nous payons à l'étranger tous les ans; ce sentiment unanime dans l'esprit de tous les membres de cette société n'avait amené aucun résultat avantageux malgré toutes leurs recherches. Cependant une arrière-pensée restait toujours en permanence dans l'esprit intérieur de chacun de ces horticulteurs. Cette pensée se traduisait ainsi : c'est un problème dont nous avons toutes les données; il suffit pour le résoudre de trouver l'homme pratique actif et intelligent. Le gouvernement, depuis de très-longues années, avait appuyé de tout son crédit des hommes qui s'étaient livrés à l'étude de cette branche importante d'industrie. Malheureusement il ne s'est trouvé parmi les savants que des théoriciens; dès lors on s'est borné à écrire de très-beaux mémoires; les choses en sont restées là : c'était l'issue à laquelle on devait s'attendre. Souvent les plus belles découvertes ont été enterrées toutes vivantes pendant nombre d'années, par cela même que l'autorité suivi la même marche.

Maintenant, nous avons trouvé l'homme pratique actif, intelligent et des plus distingués en horticulture; aussi a-t-il résolu en trois ou quatre ans le problème qui avait occupé tous les bons esprits depuis au moins un demi-siècle. Il a présenté à l'Exposition d'Horticulture du Luxembourg, 1844, les feuilles des deux premières espèces de thé, thé roux et thé vert, préparées avec soin et renfermées dans de petits bocaux. Sa préparation n'était pas aussi élégante que celle que donnent les Chinois, mais en réunissait toutes les qualités; l'odeur et la saveur ne laissent rien à désirer, quoique les arbustes qui ont produit ces feuilles aient été conservés dans des serres chaudes. Si la végétation avait eu lieu dans des contrées méridionales et en plein champ, nous avons la certitude morale que la qualité de ce thé serait supérieure a ce qu'il y a de mieux en Chine.

Des juges compétents, dont on ne peut récuser la véracité, ont déclaré dans des certificats authentiques que le thé préparé par l'inventeur, M. Lecoq, était délicieux, préférable à celui qui est livré dans le commerce; c'est ainsi qu'il en a été jugé après comparaison des deux infusions (l'un thé chinois, l'autre thé parisien). Il suffit d'avoir fait connaître l'homme qui a préparé avec tant de succès les feuilles de thé cultivé dans nos serres pour que le gouvernement lui procure les moyens de faire des plantations en grand dans le midi de la France, où la température du climat est assez élevée pour que cet arbuste prospère dans

ces contrées. Le thé supporte une température plus basse que l'oranger, l'olivier, le grenadier; la preuve en est manifeste. M. Leroi, jardinier à Angers, a, dans ses pépinières, plusieurs pieds de thé qui ont au moins dix ans et sont bien venants; on n'a jamais pris aucune précaution pour les préserver du froid.

Ainsi, une très-grande partie de la Provence produirait, par cette culture lucrative sur son sol ingrat, un revenu considérable comparativement à l'état présent; il y aurait bénéfice très-grand pour le cultivateur et pour l'État. Nous devons aussi mettre en ligne de compte les bras dont on aurait besoin à cette époque qui se trouverait précisément être celle où les chemins de fer seront terminés, ce qui procurerait du travail à un très-grand nombre d'ouvriers. En bonne politique on doit tout prévoir.

Le pouvoir est vivement intéressé à favoriser cette industrie, car, une fois établie, elle accroîtra considérablement la prospérité de cette belle France, non-seulement comme produit du sol, mais surtout comme établissant une barrière impénétrable pour empêcher de sortir nos millions qui vont, depuis plus d'un siècle, enrichir les Chinois, peuple ingrat qui n'a jamais rien fait pour nous dédommager.

Si on utilisait le temps sans le laisser couler en pure perte, dans dix ans nous récolterions notre provision, et nous pourrions en livrer au commerce extérieur. Sans craindre de nous tromper ni d'exagérer, nous pourrions affirmer que cette industrie, portée au point où elle est susceptible d'arriver, passant par les mains industrieuses et habiles des Français, serait une source de prospérité; elle deviendrait une mine des plus fécondes.

Jetons un coup d'œil, sans entrer dans aucun détail, sur l'industrie séricicole; il y a quinze ou vingt ans elle était tellement négligée qu'elle produisait à peine quelques millions; aujourd'hui elle produit quatorze fois plus. Quelle puissance a pu donner une pareille impulsion? L'action seule du gouvernement qui a autorisé des sociétés: la presse a fait le reste; encore douze ans, nos produits en soie nous suffiront, et la qualité est déjà bien supérieure à celle de la Chine ou de l'Inde. Il en serait de même pour le thé; que l'autorité mette sous sa protection cette nouvelle branche d'industrie: en quelques années nous ferons mieux que les Chinois et notre thé sera préférable.

M. Lecoq affirme que le commerce fournirait, au printemps prochain, sans avoir recours aux pays étrangers, quatre-vingt mille pieds de thé, que deux ans après on pourrait en fournir plusieurs millions.

Les terres bien exposées du côté de Toulon, de la ville d'Hyères, etc., seraient celles par où il faudrait commencer les plantations. Avec une trentaine d'arpents on pourrait espérer un beau résultat; ce serait de cette pépinière qu'on en fournirait, *et gratis*, à tous les propriétaires qui se trouveraient avoir des terrains propres à cette culture.

M. le grand-chancelier a vu avec une grande satisfaction la découverte de M. Lecoq; il en a parlé souvent avec un vif intérêt, ainsi que M. le grand-réfé-

rendaire; le témoignage de personnages si haut placés dans le monde politique donne encore un grand poids à cette découverte.

Nous faisons des vœux pour que le gouvernement vienne en aide pour vivifier cette brillante découverte. Dr MAIGNE.

— Nous annonçons avec plaisir la 2e édition d'un ouvrage qui a pour titre : *Traité de Mnémotechnie*, etc., de notre collègue M. le docteur Audibert, que nous recommandons à nos lecteurs.

L'auteur expose laconiquement l'histoire de la Mnémotechnie, combat les détracteurs des procédés mnémoniques, fait l'énumération des mnémonistes anciens, analyse brièvement tous les mnémonistes modernes, étudie la mémoire en général, et passe en revue les principaux hommes remarquables par l'étendue de leur mémoire.

L'auteur divise ensuite son ouvrage en quinze chapitres ; il fait successivement des applications de la méthode à l'histoire en général, à l'histoire de France en particulier. Il parle, à cette occasion, de la *Méthode polonaise*. Le levier mnémonique est ensuite appliqué à la géographie, à l'étude d'un discours quelconque, et à la botanique. Des procédés mnémoniques particuliers et variés, joints à plusieurs planches lithographiées avec soin, facilitent l'étude du *droit*, de la *chimie*, de l'*art militaire*, de la *médecine* et du *Calendrier grégorien perpétuel*. Un long chapitre est réservé à des applications grammaticales (syntaxe des participes, déclinaisons, orthographe des mots, etc.) et à l'étude des langues. L'auteur fait à ce sujet un résumé succinct d'un ouvrage important publié par un Provençal en 1602. Cet ouvrage traite de la valeur des grammaires et de l'étude des langues ; il développe dans le même chapitre la méthode de Sainaigle, de Lemare, de Jacotot, de Joswinski ; il parle ensuite de celle qui lui paraît la plus expéditive, la plus naturelle, et l'applique à l'étude de la langue anglaise. Quelques feuilles sont réservées à la solution de plusieurs problèmes mécaniques curieux et récréatifs. La mnémonique est inutile et funeste à la jeunesse; les enfants, dit M. Audibert, ne doivent point aborder cette science, susceptible de fausser leur jugement et de paralyser leur mémoire. La Mnémotechnie doit être apprise dans les trois derniers mois que l'on passe dans un collége ou dans un pensionnat. F.

BULLETIN

DES TRAVAUX DES CLASSES POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE, RÉDIGÉ D'APRÈS LA DÉCISION DU CONSEIL ET DU COMITÉ CENTRAL DES TRAVAUX.

PREMIÈRE CLASSE.

SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 1844.

1° Lecture des rapports des commissions nommées pour examiner les titres des trois candidats qui se sont présentés à la classe dans la dernière séance.

2° Question posée par **M. DUFEY** (de l'Yonne) : *Faire l'histoire des expéditions entreprises pour la délivrance des lieux saints avant la croisade de* 1095. — **M. DUFEY** ouvrira la discussion.

3° Rapport par **M. MIQUEL Y ROCA** sur le mémoire de M. Froment, qui traite du passage des Alpes par Annibal.

4° Rapport de **M. DUFEY** (de l'Yonne) sur l'*Histoire de France*, par M. Bagon, et sur les ouvrages de géographie, par M. de Luca.

DEUXIÈME CLASSE.

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 1844.

1° Lecture du rapport de la commission sur la candidature d'un membre correspondant qui s'est présenté à la classe dans sa dernière séance.

2° Rapport de **M. TRÉMOLIÈRE** sur le journal de droit civil qui a pour titre : *Ore solitarie*, par M. Mancini, de Naples.

3° Rapport de **M. FONTAINE** sur les *Epoques de l'histoire de France*, par M. O. Leroy, et sur les ouvrages de Monseigneur Mazzetti.

TROISIÈME CLASSE.

SÉANCE DU MERCREDI 18 SEPTEMBRE 1844.

1° Rapport de la commission nommée pour examiner les titres d'un candidat qui s'est présenté à cette classe dans sa dernière séance.

2° Rapport de M. l'abbé **BADICHE** sur l'origine commune de la littérature et de la législation, par M. Cellier.

3° Rapport de **M. FAVROT** sur l'ouvrage de pharmacologie de M. Giordano.

4° Lecture du rapport de M. le docteur **CAFFE** sur le congrès scientifique de Strasbourg.

5° Question posée par M. le docteur **JOSAT** : *Faire l'histoire botanique et industrielle du thé, en exposant ses propriétés les mieux établies.* — Discussion.

6° Rapport de **M. DE BRIÈRE** sur un vieux manuscrit traitant de l'*astrologie médicale*.

QUATRIÈME CLASSE.

SÉANCE DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 1844.

Lecture d'un fragment d'un ouvrage inédit sur la ville de Volterre et ses environs, par **M. E. BRETON**.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

SÉANCE DU VENDREDI 27 SEPTEMBRE 1844.

1° Sanction, par l'assemblée générale, des candidats reçus par les classes.

2° Rapport de **M. RENZI** sur les *Archives historiques* italiennes, publiées par M. Vieusseux, à Florence.

A. RENZI.

N. B. Il est bien entendu qu'on ne peut pas reproduire dans ce bulletin tous les rapports et mémoires qui peuvent arriver à l'Institut Historique, à partir du moment où ce programme a été rédigé jusqu'au jour de la réunion des classes.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Galerie des Contemporains illustres, par un Homme de Rien; 79e et 80e livraisons, en vente : MM. Thomas Moore et le maréchal Oudinot. *Sous presse:* Paul Delaroche et De Sismondi.

Mémoires de la Société royale d'émulation d'Abbeville. 1841, 2, 3. 1 vol. in-8°.

Intorno alle arti primitive d'Italia, etc. Par le chevalier Luigi Poletti.

Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie. Tome VI avec un atlas.

Bulletins de la même Société. Brochures in-8°. Tome Ier, 1841-42-43-44.

Notice sur le prétendu temple romain de Saint-Georges-lès-Voye, par M. l'abbé Corblet. Broch. in-8°.

Tableau bibliographique des ouvrages en tous genres qui ont paru en France pendant 1843, divisé par table alphabétique des ouvrages, table alphabétique des auteurs et table systématique. Chez M. Pillet aîné, imprimeur-libraire, rue des Grands-Augustins, n° 7.

Archivio storico Italiano, tome 7e, 1re part. Florence, 1843. Vieusseux.

Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique ; broch. in-8°, tome IV, 5e livraison.

Lucrèce, tragédie, traduite en vers allemands par M. Adolphe Philippi. 1 petit vol. in-8°.

Nouvelle explication de la légende Ducisit Aquitaniæ, par M. Eloi Johanneau; 4 pages in-8°.

Bulletin spécial de l'Institutrice, 7e livraison, avril 1844.

Le génie des femmes, par M. H. Cellier Du Fayel, n° 4, avril 1844. Br. in-8°. n° 5, mai 1844.

Biografie dei capitani venturieri dell' Umbria, da Ariodante Fabretti. 3 vol. in-8°, 1842, 1843.

Compte-rendu des séances de la Commission royale d'Histoire, tome VII, n° 1, séance du 7 septembre 1843. Bruxelles, 1 vol. in-8°, 1843.

Académie royale de Bruxelles. — Instruction pour l'observation des phénomènes périodiques, cahier in-4°.

Annuaire de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles. 10e année. 1 vol. in 12, Bruxelles, 1844.

Académie royale de Bruxelles. — Bulletins des séances du 2 mars, des 3 février, 13 *janvier* 1844 ; *des* 2, 15, 16, 17 *décembre*, *du* 11 *novembre*, *et du* 7 *octobre* 1843 ; 6 broch. in-8°, Bruxelles.

Rivista Europea, n°s 5, 6, 15 ; 30 mars 1844 ; broch. in-8°, Milan.

Bulletin des séances de l'Académie royale de Bruxelles, n°s 9, 10, 11, 12, du tome X, et 1, 2, 3, du tome XI. 6 broch. Bruxelles.

Revue étrangère et française. Tome X, 10e année, 1843.

Préludes philosophiques, par M. Hyacinthe Belières. 1 vol. in-8°. 1841.

La Chine, au point de vue social et moral, par M. Dagneau. Broch. in-8°, 1844.

Giornale dell' I. R. Instituto Lombardo-Veneto. Fasciolo 24, 1 vol. in-8°.

Annali universali di statistica, etc. Tome 79e, Mars, 1844.

Journal de la Société de la morale chrétienne. Tome Ier, n° 3, et Assemblée générale annuelle de cette Société, le 15 avril 1844.

Les deux Grégoire, épître en vers à S. S. Grégoire XVI; par le comte Edouard Dousse d'Armanon; 1 feuille in-8°, 1844.

Nécessité de renouveler les évaluations cadastrales d'après un mode plus exact, par Félix Barreau. 2 cahiers in-8°. Paris, 1844.

Congrès scientifique de France, session à Nîmes; 2 feuilles in-4°.

Rapport à M. le maire de Lyon sur les observations recueillies par la Commission hydrométrique. Broch. in-8°.

Revue de droit français et étranger, 6e livraison, juin 1844.

Bulletin de la Société de Géographie, 2 livraisons, février et mars 1844.

Du crédit public et de son histoire, depuis les plus anciens temps jusqu'à nos jours, par M. Marie Augier. 1 vol. in-8°, Paris, 1842.

Histoire des peuples du Nord, des Danois et des Normands, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la conquête de l'Angleterre par Guillaume de Normandie, etc., par H. Wheaton; traduit de l'anglais par P. Guillot. 1 vol. in-8o, Paris, 1844.

Paris et la Bretagne, pièce de vers par M. A. Guérin; 1 feuille in-8°, Quimper, 1844.

La Rivista Europea, 2e année, du 15 au 30 juin 1844.

Compte rendu des travaux de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, de 1841 à 1842. 1 vol. in 8°, Dijon.

Mémoires de l'Académie de Dijon, séance du 21 août 1843. 1 vol. in-8°, Dijon, 1843.

Bulletin de la Société de Géographie, 3e série, tome I, nos 4, 5; avril et mai 1844.

Société médicale d'Emulation de Paris, rapport de M. le docteur Caffe sur un prétendu cas d'atrésie du rectum et de l'urètre; 1 feuille in-16.

Bulletin de la Société maritime de Paris, 12e cahier, in-8o, Paris, 1844.

L'observateur du mouvement, no 1. Paris, 1844, 2 feuilles in-8°.

Sur quelques phénomènes physiologiques éprouvés dans les ascensions sur les montagnes les plus élevées, par M. le docteur Caffe; 2 feuilles in-12.

Le vice-secrétaire, HUILLARD-BRÉHOLLES.

L'Administrateur-trésorier, A. RENZL

MÉMOIRES.

SUR L'ETABLISSEMENT DES UNIVERSITES,

DES ACADÉMIES ET DES JOURNAUX (1).

Je demande la permission de ne pas traiter la question telle qu'elle a été posée : « Faire l'histoire des principales sociétés littéraires dans les deux derniers siècles. »

Et d'abord ce n'est pas une question proposée : c'est une histoire demandée.

Mais quoique cette histoire se borne aux *principales sociétés littéraires* et qu'elle ne doive embrasser que *les deux* derniers siècles, le champ à parcourir est encore si vaste que l'espace et le temps manquent à la fois. Il ne peut être présenté ici qu'un tableau rapide; et, pour lui donner un but plus intéressant, il m'a paru convenable de parcourir, à travers les temps qui se sont écoulés depuis la renaissance des lettres, la série des établissements académiques et universitaires, ainsi ue celle des feuilles périodiques, et de montrer leur action et leur influence sur la marche progressive de l'esprit humain.

Cet exposé, fait le plus sommairement qu'il me sera possible, aurait besoin d'être accompagné de réflexions sur ce que devraient être les universités, les académies et les journaux, trois leviers puissants dont les deux premiers ont fait avancer la civilisation et dont le troisième suffirait à remuer le monde.

Nous allons faire une marche rapide à travers les siècles pour y suivre les éléments, si lentement formés, qui devaient servir au développement et aux progrès de l'esprit humain : les universités, les académies et les journaux. Je présenterai, en quelque sorte, la statistique littéraire de chaque âge ; je ne connais aucun livre où ce sujet soit embrassé dans un si vaste ensemble, et c'est pour moi un motif de faire appel à votre attention et à votre indulgence.

Les académies furent à peine connues dans l'antiquité. Le Grec *Académus* ou *Hécadémus*, qui a donné son nom aux académies, avait fait arranger à Athènes un jardin que Platon, mort l'an 342 avant J.-C., rendit célèbre, en venant y établir son école. C'était une promenade publique, plantée d'arbres et entourée de murs ; mais on doit voir dans le jardin d'Académus une école philosophique plutôt qu'une académie.

On peut en dire autant de l'académie d'Arcésilas, de celle de Carnéade, de Speuzippe, et de plusieurs autres philosophes anciens.

C'est à tort que des savants ont compris au nombre des académies les *jeux Olympiques* établis à Pise l'an 776 avant J.-C.; les *jeux Pythiques*, établis à Delphes 591 ans avant l'ère moderne, et d'autres jeux publics de la Grèce : c'é-

(1) Lu à la 6e séance du 10e congrès de l'Institut Historique (1844).

taient des solennités, des fêtes nationales, où Hérodote, surnommé depuis le *Père de l'Histoire*, lut (l'an 442 avant J.-C.) les premiers livres de son ouvrage, où Lysias vint chercher la palme de l'art oratoire, où Eschyle et Sophocle se disputèrent les lauriers de Melpomène, où Sophocle avait remporté dix-huit fois le prix, lorsque la joie de son dernier triomphe lui coûta la vie (l'an 405 avant J.-C.); c'est à ces jeux si renommés qu'on vit les rois eux-mêmes ambitionner l'honneur de concourir. On lit, dans Diodore, que Denys-le-Tyran fit applaudir, aux fêtes de Bacchus, dans Athènes, une tragédie de sa composition.

L'académie d'Alexandrie, grande création d'un roi d'Egypte, Ptolémée Soter (l'an 284 avant J.-C.), avait quelque ressemblance avec nos académies modernes; les membres qui la composaient étaient chargés de perfectionner les sciences : ils avaient un président nommé par le roi. Le premier chef de cette académie fut Démétrius de Phalère; c'est à lui qu'on doit la fondation de cette fameuse bibliothèque que dévora deux fois l'incendie, sous Jules-César, et l'an 650 de notre ère, sous le khalife Omar. Cette bibliothèque contenait quatre-cent mille volumes : mais les volumes des anciens, ainsi nommés parce que c'étaient des rouleaux, se composaient souvent d'une seule feuille plus ou moins étendue, comme on en a trouvé dans les momies. Ces feuilles n'étaient écrites que sur le *recto :* aussi saint Jean signale-t-il comme volume extraordinaire un rouleau écrit des deux côtés : *scriptus intus et foris.* Ainsi, les quatre cent mille volumes ou rouleaux de la bibliothèque d'Alexandrie pouvaient ne représenter que cinq à six mille tomes de nos jours.

L'établissement scientifique d'Alexandrie est d'ailleurs plus connu sous le titre d'*École* que sous celui d'académie, comme le furent depuis, au moyen âge, les écoles d'Alcuin, de Champeaux et d'Abélard; mais toutes ces écoles de l'antiquité et du moyen âge ont été les germes, bien lents à se développer, qui ont donné naissance aux académies et aux universités.

Les Romains n'ont pas connu les académies dans l'acception donnée maintenant à ce mot : car on ne peut donner le nom de corps académiques ni aux jeux séculaires dont on fait remonter la fondation à l'an 454 avant l'ère vulgaire, ni à l'académie, espèce de gymnase, et au lycée que Cicéron avait établis dans sa maison de campagne, et qui étaient destinés à des entretiens philosophiques en plein air, dans les jardins de *Tusculum ;* ni aux assemblées publiques, où, suivant Pline et Juvénal, les poëtes récitaient les pièces qu'ils destinaient au théâtre, et où Pline-le-Jeune lut son beau panégyrique de Trajan.

L'histoire fournit de bien faibles renseignements sur une espèce d'académie qu'Auguste aurait formée sur le Mont Palatin en même temps qu'il y aurait établi une bibliothèque.

On ne peut donner le nom d'académie aux *combats d'éloquence* que Caïus, fils d'Agrippa et mort sous Tibère, établit à Lyon dans le 1er siècle de notre ère, et qu'on célébrait devant l'autel d'Auguste (voyez Juvénal, satire I). Dans ces *combats d'éloquence*, les vaincus étaient obligés de faire l'éloge du

vainqueur, et même, ajoute-t-on, d'effacer avec leur langue ce qu'ils avaient écrit, sous peine de la férule ou d'être jetés dans le Rhône.

Le nom d'*académie* ne convient pas non plus à la célèbre école de *Massilia* (Marseille), que, dans sa *Vie d'Agricola*, Tacite appelle la maîtresse des études (*magistram studiorum*). Il ne convient pas non plus à la grande école dite académie de Constantinople, dont tous les membres étaient pensionnés et logés dans un palais, servant en même temps de musée, où étaient réunis des tableaux, des statues, des médailles, et une grande bibliothèque. On sait que dans la première moitié du VIIe siècle le terrible iconoclaste Léon l'Isaurien fit dévorer par les flammes l'académie, le musée, la bibliothèque et les académiciens, dont tout le crime était de ne point partager la haine de l'imbécile César contre les images.

La première académie qu'aient eue la France et l'Europe même fut établie par Charlemagne dans les premières années du IXe siècle, il y a plus de neuf cents ans : il la plaça dans son palais, et la composa des principaux personnages de sa cour. Il siégeait avec eux comme collègue ; et, pour établir dans ce corps académique une égalité littéraire, il voulut que chaque membre se donnât le nom d'un personnage ancien célèbre dans les lettres. Ainsi, Alcuin prit le nom de *Flaccus Albinus ;* l'archevêque de Mayence celui de *Damœtas ;* le courtisan Egilbert celui d'*Homère ;* Adulphe celui de *Pindare* ; Adelard celui d'*Augustin*, le secrétaire et l'historien de Charlemagne, Eginhard, celui de *Calliopus*, et Charlemagne lui-même fut appelé *David*.

Cette première académie française acquit et garda quelque célébrité tant que vécut son illustre fondateur. Elle avait pour but et pour mission le perfectionnement de plusieurs sciences, telles que la grammaire, la rhétorique, l'histoire et les mathématiques ; les membres étaient tenus de faire en séance lecture de leurs recherches et de leurs travaux.

C'est à Charlemagne qu'est due encore la pensée de la première université, par l'établissement de nombreuses écoles qui furent placées auprès de tous les chapitres épiscopaux et de tous les monastères, comme on en trouve le témoignage dans les Capitulaires. (Voir mon art. *Charlemagne* dans la *Biographie universelle*.)

Mais sous les faibles successeurs de Charles-le-Grand, les ténèbres qu'il avait voulu dissiper reprirent leur triste empire, et la France retomba, pour quelques siècles encore, dans la barbarie.

Un roi d'Angleterre, Alfred-le-Grand, fonda, vers 895, sous le nom d'Académie, l'école d'Oxford, qui, plus tard, devint une des premières universités du monde.

Vers la même époque, l'Espagne vit établir par les Maures, à Cordoue et à Grenade, des académies chevaleresques dont l'histoire et les travaux sont à peu près inconnus.

Dans les premiers temps du XIIe siècle fut organisée l'université de Paris,

qui déjà existait depuis longtemps ; elle a été depuis reconnue comme *mère* de toutes les universités du monde, et a reçu d'elles cette honorable qualification (*alma parens*).

Trois autres universités furent fondées dans le même siècle : celles de Cambridge (1140), de Padoue (1179), et de Salamanque (vers l'an 1200).

On ne trouve dans ce siècle aucune académie fondée : il n'y a que les jeux des troubadours et les cours d'amour.

Le XIIIe siècle vit ériger sept universités, dont deux en France : celle de Toulouse, par saint Louis (1228), et celle de Montpellier (1289) ; les cinq autres furent établies à Padoue, à Naples, à Salerne, à Vienne en Autriche et à Lisbonne.

Il n'y eut, au XIIIe siècle, qu'une académie, celle de Florence, fondée par Brunetto Latini en 1272, et où se formèrent Dante et Cavalcanti.

Le nombre des universités et des colléges augmenta dans le XIVe siècle ; seize furent établies, dont sept en France : celles d'Avignon, d'Orléans, de Cahors, de Grenoble, de Perpignan, d'Orange et d'Angers. Les neuf autres eurent pour siéges : Pérouse, Heidelberg, Valladolid, Prague, Cologne, Pavie, Cracovie, Genève et Sienne.

Quatre colléges fameux furent fondés dans le même siècle ; celui de la *Sapience* à Rome (1303), ceux de Florence, de Ferrare et d'Erfurth.

Il faut remonter au XIVe siècle pour trouver à Toulouse (vers 1325) le premier établissement d'une société littéraire, devenue dans la suite célèbre sous le nom d'*Académie des Jeux floraux*. Ses membres prenaient le titre singulier de *Maistres de la gaye science ou du gay sçavoir*. Une femme nommée Clémence Isaure, dont l'existence n'est pas encore bien établie et a été contestée même par un des historiens de la ville de Toulouse, légua aux *maistres du gay sçavoir* tous ses biens, dont les revenus servirent à décerner, dans des concours annuels, des prix consistant en fleurs d'or ou d'argent (l'églantine, le lys, l'amaranthe, la violette et le souci). Ces prix, au temps des troubadours, excitèrent une vive émulation dans le midi de la France, et de nos jours encore ils sont ambitionnés par nos jeunes littérateurs. L'Académie des Jeux floraux, dont l'histoire, souvent écrite et imprimée, formerait plusieurs volumes, et qui elle-même a publié un grand nombre de recueils, est la plus ancienne académie existante aujourd'hui dans le monde.

La peinture eut, dans Paris, avant les lettres et les sciences, une académie : les statuts de l'académie de Saint-Luc remontent à l'an 1391.

Le XVe siècle vit se multiplier les universités ; il en fut institué trente-quatre, dont huit en France : celles d'Aix, de Dôle, de Poitiers, de Caen, de Valence (Dauphiné), de Nantes, de Bourges et de Bordeaux.

Quant aux académies fondées dans le XVe siècle, on ne peut citer que les deux sociétés littéraires dites l'une *du Danube*, l'autre *du Rhin*, qui durent leur établissement à Conrad Celtes, poëte latin, bibliothécaire de l'empereur Maximilien, et qui mourut à Vienne en 1505.

Le XVIe siècle vit l'établissement ou le renouvellement de quarante-cinq universités et la formation de quinze académies. Sur les quarante-cinq universités, cinq furent données à l'Italie, douze à l'Espagne et deux à l'Amérique espagnole : total quatorze ; une à la Pologne, une au Danemarck, onze à l'Allemagne, deux à la Grande-Bretagne, deux aux Pays-Bas et cinq à la France : celles de Strasbourg, de Douai, de Pont-à-Mousson, de Besançon, de Reims ; on peut ajouter à ces cinq universités (dont les quatre premières n'appartenaient pas à la France du XVIe siècle) l'établissement du Collége de France en 1530.

Quant aux quinze académies inaugurées dans le XVIe siècle, treize le furent en Italie, et la plupart sous des titres extravagants, tels que les *Insensati* (ou les insensés) de Pérouse ; les *Gelati* de Bologne ; les *Infiammati* de Padoue ; les *Umidi* de Florence, etc. Notre savant collègue, M. Trémolière, dans son rapport fait, le 26 avril dernier, sur les travaux de l'Académie *del Val d'Arno*, a fait connaître les titres bizarres que prenaient, à leur formation, la presque totalité des académies italiennes. La seule de ces sociétés littéraires, fondées dans le XVIe siècle, qui ait conservé un nom célèbre et une réputation méritée, est celle dite *della Crusca*, qui fut établie à Florence en 1582, et à qui la langue italienne doit son meilleur dictionnaire.

Quant aux deux sociétés littéraires qui apparurent un moment hors de l'Italie, l'une, celle d'Ingolstadt, fit paraître à Augsbourg, en 1518, un volume de ses mémoires, devenu fort rare (1).

L'autre société se réunissait, vers 1569, à Paris, dans l'abbaye de Saint-Victor ; le fameux Ronsard en était le chef, et le jeune roi Charles IX, disciple du poëte et poëte lui-même, assista plusieurs fois aux réunions de cette académie, antérieure d'un demi-siècle à la première formation de l'Académie Française.

On trouve dans l'*Histoire de l'Université de Paris*, par César Egasse du Boulay (t. VI, p. 714), les lettres patentes qui, en 1570, furent accordées par Charles IX à cette Académie : « pour travailler, y est-il dit, à l'avancement du « langage français, et à remettre sus tant la façon de la poésie que la mesure et « règlement de la musique anciennement usitée par les Grecs et Romains. »

On lit dans ces lettres patentes que les membres auront le pouvoir de se choisir des associés, dont six jouiront « des priviléges, franchises et libertés dont, « dit Charles IX, jouissent nos *autres domestiques*, et à ce que ladite académie « soit honorée des grands, nous avons libéralement accepté et acceptons le sur- « nom de protecteur et premier auditeur d'icelle. »

Il résulte du contenu des lettres patentes de Charles IX que cette académie est la première qui ait été légalement instituée en France et avec la mission spéciale qui, plus tard, fut donnée à l'Académie Française, de travailler à *l'avancement* d'une langue destinée à devenir, dans la suite, la première des langues modernes.

(1) *Voy.* le tome Ier des *Mémoires de l'Académie de Munich*, 1763.

On remarquera que cette académie avait aussi pour but *la façon de poésie* et le *règlement de la musique ancienne usitée par les Grecs et Romains*. C'est ce qu'avaient demandé au roi les poëtes Ronsard et Baïf, et le musicien Joachim Thibault de Courville, en sollicitant l'érection de l'académie.

Le successeur de Charles IX (Henri III) protégea la nouvelle institution, comme on peut le voir dans l'*Histoire des recherches des antiquités de la ville de Paris*, par Sauval (t. II, p. 493); mais les guerres civiles vinrent paralyser les travaux des académiciens, et, après vingt ans d'existence, la mort de Baïf, en 1591, entraina la dissolution de cette académie.

Cependant le mouvement était commencé; l'exemple des académies italiennes éveillait en France quelques esprits, et, en 1594, un nommé de Juvigny fit imprimer à Rouen un écrit intitulé: *Avis de l'établissement de quatre académies en France*. Cet avis ne fut pas immédiatement suivi : le temps des académies et celui des ouvrages périodiques n'étaient pas encore venus en France, mais ils ne devaient pas tarder à se montrer.

Le XVIIe siècle amena un plus grand mouvement dans la marche de l'esprit humain. Treize universités furent fondées dans ce siècle, et ce nombre est considérable, car déjà il y en avait cent douze d'établies, et le nombre s'en trouva porté alors à cent vingt-cinq, dont plus de vingt dans la France actuelle.

Il y eut aussi une plus grande progression dans l'établissement des académies ; on en vit surgir plus de quarante.

Il est vrai que dans ce nombre il faut comprendre, pour l'Italie, les *Erranti*, de Brescia, les *Caliginosi*, d'Ancône, les *Fantastici*, de Rome; et puis, les *Anelanti*, les *Infecondi*, les *Vagabondi*, etc. Cependant l'Italie offre aussi, dans le XVIIe siècle, l'académie *del Cimento*, établie à Florence, et l'académie des Arcades, qui eut son berceau à Rome, en 1675, dans le palais de la reine Christine, et qui, en 1690, prit rang parmi les académies dont le monde littéraire a gardé le souvenir.

Mais les premières académies européennes, vraiment dignes de ce nom, ont été établies en France.

Deux ans après la mort de Henri IV (en 1612), un nommé Fleurance Rivault fit imprimer à Paris *le dessein* (ou plan) *d'une académie et introduction d'icelle en la cour, et l'ouverture de cette académie* (in-8°); mais il en fut de ce *dessein* (ou plan) comme de beaucoup d'autres entreprises littéraires: ce fut un projet sans exécution.

Sous le règne de Louis XIII se forma, dans Paris, une société littéraire dont le premier directeur fut le fameux Hédelin, abbé d'Aubignac. Cette société avait pour sous-directeur le sieur de Vaumorière, gentilhomme provençal. On lit, dans le premier tome du *Mercure* (1672), une liste de dix-sept membres de cette nouvelle académie. On prononçait dans son sein, le premier jour de chaque mois, des harangues dans le genre des déclamations qui étaient en vogue à Rome au temps de Quintilien, et, quand l'orateur avait fini, la discussion s'ou-

vrait pour l'éloge ou pour la critique. Le vice-directeur Vaumorière publia (1687) un recueil de *Harangues sur toutes sortes de sujets*, qui eut plusieurs éditions (1695 et 1713). Le savant abbé Goujet, dans sa *Bibliothèque française* (t. II, p. 377), semble croire, non sans raison, qu'*une partie au moins de ces harangues avait été prononcée ou lue dans ces assemblées* (1).

La première académie de France existante depuis sa fondation est, après celle des *Jeux floraux*, l'Académie Française. Avant son érection par lettres patentes, c'est-à-dire de 1629 à 1634 inclusivement, les premiers membres s'assemblaient chez Conrart. Trente-quatre académiciens faisaient déjà partie de ces réunions quand les lettres patentes d'érection furent données par Louis XIII en 1635. Cette année furent admis cinq nouveaux candidats, dont le chancelier Séguier. Le nombre de quarante fixé par les lettres patentes se trouva complet en 1639 ; alors chacun de ces immortels devint chef du fauteuil qu'il avait occupé. Ainsi, Godeau, évêque de Vence, porté en tête de la liste, et Priézac, qui fut le quarantième reçu, ont donné leur nom au premier et au quarantième fauteuil. Les trente-huit autres membres, suivant l'ordre ou la date de leur inscription sur la liste, ont pareillement donné leur nom aux trente-huit autres fauteuils. Les membres qui ont été reçus depuis Priézac ont pris place au fauteuil qu'occupait l'académicien remplacé. Ainsi Delille siégeait au fauteuil de Colletet, Florian à celui de Bardin, Voltaire à celui de Voiture ; ainsi aujourd'hui sont assis M. de Chateaubriant au fauteuil de Balzac, et M. Baour-Lormian au fauteuil de Faret, etc.

Il est un bien petit nombre des quarante premiers immortels dont le nom ait survécu avec quelque honneur, et il en est d'autres, tels que Chapelain, Saint-Amant, Colletet, qui ne doivent de vivre après leur mort qu'aux satires et aux épigrammes de leur collègue Boileau-Despréaux.

Ce fut le cardinal de Richelieu qui, secondé et stimulé par Bois-Robert, forma le corps de l'Académie Française, s'en déclara protecteur dès l'an 1634 et obtint les lettres patentes en 1635.

Après la mort du cardinal, en 1642, le chancelier Séguier, chez qui se tenaient les assemblées (car l'Académie n'avait pas encore un logement), devint son second protecteur. En 1672, Louis XIV se déclara protecteur, et, depuis sa mort, ce titre n'a cessé d'être pris par les rois ses successeurs.

Il faudrait plus d'un volume pour donner l'histoire de l'Académie Française ; elle a été écrite, sous le titre de *Relation*, par Pelisson, qui s'arrête à l'an 1652, et elle a été continuée par l'abbé d'Olivet jusqu'en 1700. Ces deux ouvrages réunis ont eu plusieurs éditions. Duclos, Marmontel, et l'abbé Morellet se sont occupés de l'histoire de l'Académie Française. D'Alembert a publié six volumes d'éloges des académiciens.

Un singulier usage fut introduit, en 1640, dans l'Académie Française : le célèbre avocat Patru s'étant avisé, en venant prendre son fauteuil, de haranguer

(1) L'abbé d'Aubignac, fondateur, mourut en 1676, et *Vaumorière* en 1693.

l'assemblée pour la remercier, les remerciements furent des compliments, et les compliments des éloges à bout portant; l'amour-propre académique, qui en vaut bien un autre, se trouva si flatté qu'il fut délibéré et arrêté que dorénavant tout récipiendaire serait tenu de haranguer, c'est-à-dire d'encenser l'Académie et les académiciens, et voilà deux cent quatre ans que cela dure! Nous devons à cet usage une curieuse, quoique souvent fastidieuse collection, où toutes les formes de la flatterie et de l'éloge académique se trouvent, depuis deux siècles, complétement épuisées. Il existe de ces harangues un recueil en huit gros volumes; les discours postérieurs à la publication de ces recueils, et qui ont été imprimés séparément, formeraient, s'ils étaient réunis, six à huit autres volumes de compliments souvent hypocrites et toujours exagérés.

Un abus plus déplorable encore s'est anciennement introduit à l'Académie Française: c'est celui de ne recevoir dans son sein que des solliciteurs. Dans ses premiers temps, elle nommait des membres qui ne s'étaient pas même présentés comme candidats. Il pouvait résulter de ces nominations le désagrément possible, quoique très-invraisemblable, d'un refus. Ce désagrément arriva en 1703: le célèbre président de Lamoignon, à qui Boileau avait adressé une de ses épîtres, ayant été élu membre de l'Académie Française, refusa cet honneur dans une lettre pleine de modestie, et où il ne s'excusait de ne pas accepter que sur l'insuffisance de ses titres littéraires.

Bien grand fut le déplaisir de l'Académie, qui vit dans ce refus un affront. En vain le secrétaire perpétuel Régnier-Desmarais, en vain les académiciens Tourreil, l'abbé de Choisy, l'abbé Testu et Boileau-Despréaux écrivirent au président les lettres les plus pressantes pour le conjurer de revenir sur sa résolution et de ne pas causer à l'Académie un chagrin mortifiant: Lamoignon demeura inflexible dans son refus.

Les détails de cet événement littéraire sont à peu près inconnus, même des académiciens de nos jours, mais je possède tous les originaux, toutes les lettres autographes que je viens de mentionner, et la minute pareillement autographe de la lettre en trois pages écrite par le président. Ces papiers précieux avaient été conservés par un des plus illustres membres de la famille de Lamoignon, le sage Malesherbes.

Il fallait sans doute empêcher le retour d'un tel désagrément: il fut donc arrêté que dorénavant il ne serait plus admis que des candidats, c'est-à-dire que des aspirants, qui auraient demandé, par écrit, l'honneur d'être élus. Jusque-là c'était bien, c'était convenable et pleinement suffisant; mais alors fut aussi établi l'usage de visiter personnellement les académiciens pour solliciter leur suffrage, et bientôt l'usage devint règle; et aujourd'hui encore les académiciens tiennent plus que les Anglais au *droit de visite!* mais ce n'est pas le droit de visiter que réclament les immortels, c'est le droit d'être visités eux-mêmes; et malheur à celui qui refuserait, en se mettant sur les rangs, d'aller solliciter ses juges: le jour de l'élection, il n'obtiendrait pas une voix

et, par un contraste singulier, les quarante se disent, et on peut les croire, fatigués des visites des postulants. Ils ne peuvent promettre leur voix à tout le monde, ils sont embarrassés de leurs promesses, de leurs refus, même de leur silence ; ils sont gênés de cette contrainte, et ne veulent point s'en débarrasser. L'usage est établi : c'est un tyran ridicule, mais il faut qu'il soit immortel comme l'Académie. Malheur à ceux qui se moquent de l'usage ou qui ne peuvent s'y plier ! ils ne reconnaissent pas le *droit de visite*, tout est dit pour eux, tout est fini pour eux : ils n'arriveront jamais au fauteuil. Cependant ils auraient volontiers visité pour remercier, même en habit, car la redingote choque et déplait, dit-on, dans les visiteurs ; mais ce qu'ils ne peuvent faire, c'est de solliciter, et souvent pendant plusieurs années, toutes les fois qu'un fauteuil vient à vaquer.

Thomas, dans une de ses lettres à Mme Monnet, peint ainsi les tribulations des candidats : « Il m'a fallu solliciter, courir, faire des visites, voir des cardinaux, des princes, des ministres, des gens de lettres, des amis et des ennemis ; ensuite les revoir pour les remercier ; aller de Paris à Versailles, de Versailles à Paris, etc.» C'est, pour une âme fière, acheter cher la gloire du fauteuil.

L'Académie Française fut fondée pour veiller au perfectionnement, au maintien et à l'éclat de la langue française. C'est dans ce but qu'elle admit dans son sein les grammairiens Vaugelas, Furetière, Beauzée, Duclos, Marmontel, l'abbé Sicard ; c'est dans ce but qu'elle ouvrit ses portes à nos illustres écrivains Racine et Corneille, Bossuet et Fénelon, La Fontaine et Boileau, qui, dans le XVIIe siècle, ont élevé la gloire de notre langue a son plus haut degré ; et à ceux qui, tels que Voltaire, Montesquieu, Buffon, ont étendu, bien au delà de nos frontières, l'usage et l'empire d'une langue devenue dès lors la langue principale, et presque la langue universelle.

C'est un fait bien remarquable que Frédéric II, roi de Prusse, ait écrit en français son *Histoire de la maison de Brandebourg*, 1751, et ses *Œuvres en prose et en vers*, formant vingt-quatre volumes in-8°; que Gustave III, roi de Suède, ait composé dans notre langue cinq volumes in-8° d'*Œuvres politiques, littéraires et dramatiques*, publiées en 1805 et 1811 ; que Catherine II, impératrice de Russie, ait fait imprimer en français, à Saint-Pétersbourg (1770), son *Instruction* pour dresser le projet d'un *code de lois* destiné à régir son vaste empire, une *Réfutation du voyage en Sibérie* par *l'abbé Chappe* (1769), et d'autres ouvrages.

C'est un fait encore plus remarquable que la grande Académie de Berlin, qui jouissait d'une haute célébrité, ait mis au concours, en 1783, la question de l'*Universalité de la langue française*, universalité solennellement reconnue par la première académie de Prusse qui, l'année suivante (1784), couronna l'ouvrage de Rivarol.

Gardienne du dépôt qui lui a été confié il y a plus de deux siècles, l'Académie Française doit le conserver avec un soin religieux et porter une attention vigilante et sévère sur le choix des membres qu'elle admet dans son sein ; car, quel-

que élevé que soit le talent d'un candidat, l'Académie ne doit jamais oublier qu'un de ses plus illustres membres, l'auteur de *l'Art poétique*, a dit :

Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus divin
Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant écrivain.

L'Académie Française a-t-elle toujours été guidée dans ses choix par cette haute considération dans des temps singuliers, où plusieurs écrivains proclamaient leur amour pour Ronsard, leur mépris pour Boileau et parlaient d'*enfoncer* Racine !.... Mais ce n'est ici ni le lieu, ni l'opportunité convenables pour l'examen de cette question.

L'Académie avait été chargée, au moment de sa création (1635), de confectionner un *Dictionnaire de la langue française*. Plus lente que l'académie *della Crusca*, qui avait reçu la même mission pour la langue italienne, l'Académie Française employa cinquante-neuf ans à son travail : la première édition ne parut qu'en 1694, deux volumes in-folio.

Déjà l'abbé Furetière s'était avisé de composer un *Dictionnaire français*. Accusé d'avoir profité des travaux des académiciens, ses collègues, il fut, par une mesure qui n'avait qu'un seul précédent (et pour un motif bien plus grave), il fut exclu de l'Académie et rayé du nombre de ses membres en 1685. Il s'éleva à cette occasion une longue et ridicule guerre de pamphlets, de *factums*, d'épigrammes, où le bon La Fontaine se mit à dire à Furetière de grosses injures en assez mauvais vers. Le dictionnaire de l'académicien chassé ne vit le jour que deux ans après sa mort, en 1690 (2 vol. in-fol.). Mais c'était quatre ans encore avant la première apparition du *Dictionnaire de l'Académie*, dont la quatrième édition ne parut qu'en 1762 (2 vol. in-fol.). Ce fut la dernière donnée par l'Académie avant sa suppression, prononcée, ainsi que celle de toutes les sociétés littéraires de France, par le décret de la Convention du 8 août 1793. La cinquième et dernière édition publiée par l'Académie, depuis son rétablissement, l'a été de nos jours, en deux volumes in-4°.

Les lenteurs académiques ont donné lieu à beaucoup de traits satiriques et à des épigrammes dont la plus saillante parle de ce dictionnaire,

Qui, toujours fort bien fait, reste toujours à faire.

Mais, en faisant la part de la critique, il faut faire aussi celle de l'éloge; et à ce sujet on peut lire l'ingénieuse et belle préface que M. Villemain a placée en tête de la dernière édition; il convient aussi de ne pas oublier que, malgré ses imperfections, le *Dictionnaire de l'Académie* est devenu la règle et comme le code civil de la langue française.

L'Académie décerne des prix d'éloquence et des prix de poésie.

Ces distributions, faites aux séances solennelles du 25 août, jour de Saint-Louis, commencèrent en 1671.

Le prix d'éloquence avait été fondé par Balzac : depuis 1671 jusqu'en 1758, c'est-à-dire pendant près d'un siècle, les sujets des discours furent pris des *Principales vérités de la morale chrétienne*.

Ce fut une femme célèbre, Mlle de Scudéry, qui la première remporta le prix d'éloquence en 1671. Le sujet du discours était : *De la louange et de la gloire qui n'appartiennent qu'à Dieu.* Le second sujet donné, c'était la *Science du salut:* ce fut un docteur de Sorbonne, l'abbé de Maupertuis, qui obtint la palme académique.

Il y eut successivement, de deux ans en deux ans, quarante-trois discours sur des textes sacrés, sur le *Magnificat*, sur l'*Ave Maria*, etc., qui obtinrent le prix.

Tous ces discours devaient être, aux termes du programme académique, terminés par une *Prière à Jésus Christ*, et approuvés par deux docteurs en théologie.

On trouve, parmi les lauréats, Tourreil, Fontenelle, le président Hénault, et Lamothe-Houdard, qui furent ensuite académiciens.

Une révolution, qui fut trouvée heureuse pour les lettres, eut lieu en 1758 : les sujets de morale furent remplacés par les éloges des hommes célèbres. Le premier éloge couronné fut celui du maréchal de Saxe, par Thomas. Les cinq années suivantes, le même littérateur remporta le prix pour les éloges de Daguesseau (1), de Duguay-Trouin, de Sully, de Descartes. D'autres prix furent successivement remportés par Laharpe, Gaillard, Champfort, Maury, Garat, qui s'ouvrirent ainsi les portes de l'Académie.

Les pièces de vers envoyées au concours devaient, aux termes des programmes, être terminées par *une courte prière au Roi*, formalité longtemps requise, et qui fut supprimée à l'époque ou peu avant l'époque de la Révolution.

Les prix d'éloquence et de poésie étaient depuis longtemps décernés au Louvre, où les trois grandes académies (Française, des Belles-Lettres et des Sciences) tenaient habituellement leurs séances. L'appartement qu'occupait Henri IV avait été affecté à l'Académie des Sciences et à ses machines. L'Académie Française et l'Académie des Belles-Lettres avaient leurs salles de réunion au rez-de-chaussée du pavillon de l'Horloge (à gauche).

Tous les ouvrages en prose et en vers, couronnés ou mentionnés par l'Académie Française, ont été imprimés dans une suite de Recueils qui déjà, en 1750, se composaient de 35 volumes in-12.

Les statuts et les règlements de l'Académie ont subi, dans l'espace de deux siècles, diverses modifications. On les retrouve, tels qu'ils sont actuellement établis, dans l'*Annuaire de l'Institut* de 1817.

L'Académie a pour chefs : un directeur temporaire; un chancelier, sujet aussi à renouvellement, et un secrétaire perpétuel.

Elle a eu jusqu'ici seize secrétaires perpétuels : Conrart, Mézeray, Regnier-Desmarais, André Dacier, Dubos, Houteville, Mirabaud (mort en 1755), Duclos, d'Alembert, Marmontel, Suard, Raynouard, Auger, Andrieux, Arnault et M. Villemain, nommé le 11 décembre 1834.

(1) C'est par erreur qu'on écrit *d'Aguesseau :* le chancelier et ses ancêtres signaient tous *Daguesseau.*

L'Académie a compté dans son sein un très-grand nombre, un trop grand nombre de membres qui n'ont dû leur élection qu'à leurs titres et à leurs dignités : on trouve sur la liste académique quatorze cardinaux, vingt-huit archevêques, cinquante-quatre évêques, huit grands-aumôniers, ou premiers aumôniers, ou aumôniers ordinaires du roi, et parmi ces derniers figure le fameux abbé Cotin ; trente-quatre abbés et prieurs, quatre chanoines, un curé et un archidiacre : en tout cent cinquante-quatre membres du clergé, c'est-à-dire moitié ou un peu plus que moitié de tous les membres de l'Académie.

Sans doute, il y a eu de grandes, de très-grandes célébrités dans les cent cinquante-quatre académiciens pourvus des dignités de l'Église ; mais on y rencontre beaucoup de médiocrités et de nullités littéraires, ainsi que dans les premiers gentilshommes de la chambre, dans les maîtres-d'hôtel du roi, dans les maréchaux de France, et même dans les vingt-huit ministres, dont plusieurs, et en assez grand nombre, ont des titres littéraires reconnus : on en peut dire autant des trente-huit membres du conseil d'État qui sont entrés à l'Académie.

On a remarqué, avec étonnement, l'absence sur les fauteuils académiques, pendant le XVIIe siècle, d'un bien grand nombre de célébrités littéraires. Il suffira de nommer Rotrou (mort en 1650), Molière, Regnard et Baron ; Descartes, Gassendi, Fermat, Malebranche et Pascal ; le grand Arnauld, Nicole et La Rochefoucauld, auteur des *Maximes* ; Maynard, Lafare, Chaulieu, et J.-B. Rousseau ; le cardinal de Retz, Mascaron, Moréri, Bayle et plus de quarante autres, tels que Gilles-Mesnage, auteur du grand *Dictionnaire des Etymologies*, La Mothe-le-Vayer, Le Maistre de Sacy, Guy-Patin, Baluze, le duc de Saint-Simon, Coulanges, Hamilton, Le Sage, immortel auteur de *Gil Blas*, Lancelot, grammairien célèbre, etc. Tous ces hommes avaient des titres bien supérieurs à ceux de beaucoup d'académiciens aujourd'hui inconnus. Leurs ouvrages sont encore dans les bibliothèques et leurs noms dans toutes les biographies, tandis qu'on y chercherait en vain une foule d'académiciens tels que, par exemple, le président Salomon, qui cependant se vit préféré au grand Corneille, son concurrent, lequel fut, pour la seconde fois, éconduit et menacé de l'être une troisième fois lorsque Ballesdens, qui allait lui être préféré, eut le bon sens d'écrire à l'Académie pour la prier de donner la préférence à Corneille, qui avait depuis longtemps produit tous ses chefs-d'œuvre. L'Académie se rendit à cette invitation, mais le premier fauteuil vacant fut donné à ce Ballesdens, dont le nom mérite de vivre, car dans cette occasion il montra plus d'esprit que toute l'Académie.

Et tout cela n'empêche pas que l'Académie Française n'ait eu sa gloire et son éclat. Mais les corps littéraires ont leurs infirmités comme les corps humains. Il faut être juste, impartial, en disant toujours la vérité, comme je viens de le faire avec une franchise sans passion dans sa sévérité, en traçant sommairement l'histoire de l'Académie Française, qui a puissamment concouru au progrès de notre langue et de notre belle littérature, et qui, parmi les académies purement littéraires, est encore la première dans le monde civilisé.

D'autres grandes académies durent, dans le XVIIe siècle, leur création à Colbert.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres fut établie l'an 1663, sous le titre d'*Académie des Médailles et des Inscriptions.*

Elle était chargée de rédiger les inscriptions pour les monuments publics, pour les médailles et pour les jetons destinés à consacrer les faits glorieux, les institutions et les événements du grand règne; la collection de ces médailles constitue son histoire métallique.

En 1701, l'Académie des Médailles et des Inscriptions fut autorisée à changer ce titre en celui qu'elle a conservé depuis, d'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*. En 1713, des lettres patentes confirmèrent ce titre, ainsi que le règlement de 1701, et l'établissement de l'Académie.

Le nombre des membres est de quarante, comme à l'Académie Française. Le règlement de 1701 avait établi dix *honoraires*, dix *pensionnaires*, dix *associés* et dix *élèves* qui, en 1716, furent convertis en *associés*. Quant au nombre des *correspondants*, il pouvait s'élever à quarante, comme le nombre des académiciens.

Les premiers membres furent pris dans l'Académie Française, et parmi eux on comptait d'abord Chapelain.... puis Jean Racine et Boileau.

Parmi les honoraires se trouvaient le Père de La Chaise, confesseur du roi; Beringhen, premier écuyer du roi, et un cardinal de Rohan, un duc d'Aumont, un évêque de Blois et deux conseillers d'État.

Parmi les *élèves* l'on remarquait le poëte J.-B. Rousseau et le savant Fréret, qui, à la vérité, devinrent plus tard associés.

La liste de tous les académiciens reçus depuis 1663 jusqu'en 1772 se composait déjà de deux cent treize membres.

Il faut convenir que Chapelain avait mérité son admission aux deux grandes Académies de France par le zèle qu'il avait mis à diriger, en l'éclairant, le grand Colbert sur le choix des savants nationaux et étrangers les plus dignes d'être appelés aux grandes Académies, et de recevoir du gouvernement des pensions littéraires. Cependant Chapelain fit élever et pensionner bien des médiocrités.

L'histoire de l'Académie des Belles-Lettres et les éloges de ses membres ont été écrits par les secrétaires perpétuels Gros de Boze, de Bougainville, Le Beau (historien du *Bas-Empire*), de Foncemagne, Dacier, etc.

La collection des mémoires de cette Académie, depuis 1701 jusqu'à nos jours, forme 56 vol. in-4°, en y joignant les volumes des mémoires de l'Institut (classe d'histoire et de littérature). Cette collection, très-estimée, est d'un prix élevé (6 à 700 francs), tandis que la collection des mémoires de l'Académie des Sciences, quoique formant aujourd'hui environ 200 volumes in-4°, est moins chère et moins recherchée. C'est que ce qui concerne l'histoire et les antiquités est fixe et stationnaire dans des progrès accomplis, tandis que les sciences progressent toujours. Ainsi la géographie et la statistique, les mathématiques et l'astronomie, la chimie et d'autres sciences encore ne sont plus

ce qu'elles étaient il y a deux siècles, et plusieurs même ce qu'elles étaient il y a quarante ou cinquante ans.

L'Académie des Belles-Lettres a dans son sein plusieurs commissions littéraires : 1° Commission des *Inscriptions et Médailles*, confirmée par ordonnance du roi, 1716; 2° commission pour la continuation de l'*Histoire littéraire de France*, commencée par les Bénédictins; 3° commission des *Antiquités de France* pour le classement des notices et documents demandés aux préfets sur les anciens documents de notre histoire, et les mesures à prendre pour leur conservation; 4° commission des travaux littéraires pour la continuation de la *Notice des manuscrits*, du recueil des *Ordonnances des rois de France;* du recueil des *Historiens des Gaules et de la France;* 5° enfin, commission pour administrer les *propriétés* et fonds particuliers de l'Académie.

Il y aurait d'utiles réflexions à faire sur la lenteur des travaux de quelques-unes de ces commissions, notamment de celles qui concernent la continuation de l'*Histoire littéraire de France*, du recueil des *Ordonnances des rois de France*, de la *Notice des manuscrits* et du recueil des *Historiens des Gaules et de la France*. Mais ici ces réflexions mèneraient trop loin.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a souvent eu, comme l'Académie française, ses coteries, ses protections, ses faveurs et ses injustices dans le choix de ses élus : c'est le travers de tous les corps littéraires. Mais, malgré ses aberrations, elle a su acquérir des droits réels à l'estime de la France, à celle de l'Europe, et elle conserve un des premiers rangs parmi les nombreuses Académies qui existent dans le monde civilisé.

L'Académie des Sciences doit aussi sa formation à Colbert; elle commence en 1666.

D'après son plus ancien règlement, fait en 1699, année de son renouvellement, elle était composée de dix *honoraires*, dix *pensionnaires*, vingt *associés résidents*, huit *étrangers* et vingt *élèves*.

L'Académie des Sciences fut confirmée par lettres patentes de 1713, et dans son règlement, imprimé en 1715, les *élèves* sont remplacés par des *adjoints*.

L'Académie des Sciences est maintenant partagée en sections dont le nombre est de onze, dans l'ordre suivant : *géométrie*, six membres; *mécanique*, six; *astronomie*, six; *géographie et navigation*, trois; *physique générale*, six; *chimie*, six; *minéralogie*, six; *botanique*, six; *économie rurale*, six; *anatomie et zoologie*, six; *médecine et chirurgie*, six; en tout, soixante-trois membres.

L'Académie des Sciences a deux secrétaires perpétuels, l'un pour les sciences mathématiques, l'autre pour les sciences physiques.

Elle a de plus dix académiciens libres qui n'appartiennent à aucune section et huit associés étrangers.

Chaque section a un nombre fixe de correspondants qui s'élève à cent six.

Les éloges des membres de l'Académie des Sciences ont été écrits par Fontenelle, secrétaire perpétuel, et sont regardés comme étant son meilleur ou-

vrage; par Dortous de Mairan, Grandjean de Fouchy, Condorcet, Delambre, Cuvier, et MM. Arago et Flourens.

L'histoire de l'Académie a été écrite par Duhamel, 1698-1701, et par Robinet, 1760. Elle reste encore à faire.

Les mémoires de cette Académie depuis son établissement, en 1693, jusqu'en 1790, forment l'immense collection de 164 vol. in-4°, auxquels on joint les mémoires de l'Institut (classe des sciences physiques et mathématiques), se composant de plus de 30 vol., ce qui fait monter la collection à près de 200 volumes in-4°.

L'Académie décerne des prix sur les fonds des riches fondations faites en 1704 par Rouillé de Meslay, conseiller au Parlement de Paris, par la donation de l'astronome de Lalande et par la munificence de Montyon.

L'Académie des Sciences est la seule à Paris qui admette le public à ses séances hebdomadaires au palais des Quatre-Nations, dit aujourd'hui palais de l'Institut. Comme ses travaux sont incessants, utiles, sérieux, sans distraction et sans vacance, elle ne craint pas le grand jour; elle le désire, elle l'appelle, et répand ainsi dans le monde de grandes lumières à l'aide des journaux qui s'empressent de donner le compte-rendu de ses séances. En résumé, l'Académie des Sciences occupe depuis longtemps le plus haut rang parmi toutes les académies savantes du monde, qui elles-mêmes reconnaissent sa prééminence.

L'Académie royale de Peinture et d'Architecture fut fondée à Paris en 1648. Piganiol, Guérin, André Félibien, Antoine Coypel, premier peintre du roi, ont écrit sur l'histoire de cette Académie, qui eut de l'éclat, mais aussi son despotisme sous Le Brun : elle s'arrogea et maintint le droit de ne permettre qu'à ses membres d'envoyer leurs ouvrages au salon d'exposition, au Louvre; privilége insolent et odieux dont la Révolution fit enfin justice en 1789. L'Académie de Peinture se trouve maintenant réunie à l'Académie des Beaux-Arts.

L'Académie d'Architecture commença en 1671. Elle n'était pas légalement autorisée; elle fut confirmée par lettres patentes en février 1711, et fait partie aujourd'hui de l'Académie des Beaux-Arts.

Le XVIIe siècle vit s'établir dans les provinces de France plusieurs académies; les voici par rang d'ancienneté : Villefranche (en Beaujolais), Arles, Soissons, Nîmes, Metz, Strasbourg, Grenoble, Perpignan, Toulouse, Lyon et quelques autres.

Les lumières se répandaient ainsi en multipliant leurs foyers.

Le mouvement donné par la France s'étendit au dehors. Il y eut de grandes académies fondées qui ont acquis et conservé, jusqu'à notre époque, leur renommée et leur illustration : la Société royale de Londres, dont les commencements remontent à 1660; l'Académie des Curieux de la Nature, établie à Augsbourg en 1670; l'Académie de Turin, instituée en 1675; celle de Bologne, créée en 1690, et celle de Berlin, qui fut érigée en 1700.

Ces grandes académies étrangères ont fait singulièrement progresser les scien-

ces, et ont beaucoup contribué à rendre plus rapide la marche de la civilisation.

Un fait remarquable signala le commencement du XVIIe siècle : la même époque vit apparaître, en France, sa première académie et son premier journal.

L'Académie Française commença ses réunions chez Conrart, en 1629, et Théophraste Renaudot publia, en 1631, sous le titre singulier du *Bureau d'Adresse*, le premier numéro de son journal, qui changea, dans la suite, ce nom en celui de *Gazette*, et puis de *Gazette de France*. Ainsi, la *Gazette de France* est la doyenne des feuilles périodiques françaises, et elle serait aussi la plus ancienne de l'Europe si, quelques années avant 1631, il n'eût paru à Venise une petite feuille qui fut appelée *Gazetta*, nom d'une petite monnaie qu'on payait pour la lire.

Le second écrit périodique français fut le *Journal des Savants*, imprimé in-4° et in-12, qui parut en 1665, obtint une grande renommée, servit puissamment les sciences et les lettres, et qui, tombé avec la Révolution, ne s'est relevé sous la Restauration que pour avoir une existence débile et presque ignorée.

Le troisième journal français fut le *Mercure galant*, commencé en 1672, qui, sous le titre de *Mercure de France*, a eu dans une longue vie plus ou moins de retentissement, et qui, atteint par la Révolution de 1789, a souffert une agonie prolongée, et a fini par disparaître avec l'immense collection de ses numéros, formant à peu près 1657 vol. in-12 et 130 vol. in-8°.

Quand le XVIIIe siècle s'ouvrit, la France était riche en établissements littéraires. Elle avait ses universités, ses académies et ses journaux.

Ce siècle vit encore la fondation de onze nouvelles universités, dont celles de Pétersbourg et de Moscou, et l'établissement de plus de cinquante académies, dont vingt-neuf ou trente en France : celles de Caen, de Montpellier, de Bordeaux, de Béziers, de Marseille, de Montauban, de La Rochelle, de Dijon, d'Arras, de Rouen, de Clermont-Ferrand, d'Auxerre, de Besançon, de Châlons-sur-Marne, de Tours, d'Orléans, de Limoges, etc.

La *Société des Chirurgiens*, à Paris, fut érigée en *Académie royale de Chirurgie* en 1748 ; la *Société royale de Médecine*, établie en 1778, par Vicq-d'Azyr, est remplacée aujourd'hui par l'*Académie royale de Médecine*, qui doit beaucoup au talent et au zèle du docteur Pariset, son secrétaire perpétuel.

La première *Société royale d'Agriculture* fut établie à Paris, par arrêt du conseil d'État du 1er mars 1761. Elle eut bientôt, dans les provinces, de nombreuses affiliations. Les sociétés d'agriculture se multiplièrent utilement, et les services par elles rendus à l'art agricole sont généralement reconnus. D'ailleurs les Sociétés d'agriculture ont été, avant la Révolution, des points de réunion, d'examen, de discussion, et elles ont mis leur influence dans le mouvement des esprits et dans la marche devenue plus accélérée de la civilisation.

L'Italie eut, dans le XVIIIe siècle, cinq nouvelles académies, dont trois sous des titres encore bizarres et singuliers : les *Vigilanti*, de Mantoue ; les *Icneutici*, de Fermo ; les *Colombiers*, de Florence. Mais l'Italie vit se former alors

l'*Institut de Bologne* (1713), et l'Académie des Étrusques (de Cortone), célèbre par les mémoires qu'elle a publiés (1726).

Trois académies s'ouvrirent en Allemagne : à Vienne, pour les langues orientales (1754); à Erfurth, pour les sciences (1755); à Munich, pour les sciences et l'histoire (1760);

Trois dans la Grande-Bretagne, dont deux à Londres, l'une pour les antiquités (1751), l'autre pour les arts et métiers (1751), et une à Dublin pour les arts (1753);

Cinq en Espagne, dont trois à Madrid : l'Académie Castillane (1714); l'Académie de Peinture, Sculpture et Architecture (1753); l'Académie des Belles-Lettres grecques et latines (1755); l'Académie de Séville (1753), et l'Académie de Valladolid (1753);

Quatre en Portugal, dont deux à Lisbonne (1721, 1723);

Deux en Pologne, dont une à Varsovie pour les langues, l'histoire et la chronologie (1753);

Une en Russie, celle des Sciences, à Pétersbourg (1724);

Deux en Suède, à Stockholm : l'Académie royale des Sciences (1739), et l'Académie des Belles-Lettres (1753);

Et deux en Danemark, dont une à Copenhague pour les beaux-arts (1753).

Les journaux savants et littéraires prirent, dans le XVIIIe siècle, plus d'accroissement en Europe, et surtout en France.

Quant aux feuilles politiques quotidiennes, après la *Gazette de France*, qui était le journal de la cour, on ne vit surgir que le *Journal de Paris*, en 1777. Ainsi, avant la Révolution, on ne connaissait guère d'autres feuilles quotidiennes que la vieille *Gazette officielle*, le *Journal de Paris*, le *Journal de France*, par l'abbé de Fontenay, le *Courrier d'Avignon*, la *Gazette de Leyde*, le *Courrier de l'Europe* et les *Petites Affiches*. Les journaux non quotidiens n'étaient guère plus nombreux. Parmi ceux qui avaient le plus de vogue se trouvaient : le *Mercure*, le *Journal des Savants*, le *Journal de Trévoux*, le *Journal de Verdun*, le *Journal encyclopédique*, l'*Année littéraire*, de Fréron, les *Annales*, de Linguet, l'*Esprit des Journaux*. Le *Journal* ou les *Mémoires de Trévoux*, et le *Journal de Verdun* ou la *Clef du Cabinet*, commencés, le premier en 1701, le second en 1704, avaient cessé de paraître, l'un en 1782, l'autre en 1776, après avoir publié à Trévoux et à Paris environ 300 vol. in-12, et à Luxembourg, Verdun et Paris, 120 vol. in-8°.

Mais depuis la Révolution, le nombre des journaux de tout format qui ont paru en France est devenu presque incalculable; leur liste, si elle était complète, s'éleverait à plus de quatre mille, et aujourd'hui paraît, brille, ou se soutient, ou se traîne, ou tombe annuellement la masse de plus de cinq cents journaux en France, dont plus de trois cents à Paris. Il est plusieurs villes, chefs-lieux de département, qui ont un plus grand nombre de feuilles périodiques que n'en comptait la France entière en 1788.

Toutes les académies, toutes les universités furent supprimées en France en 1793, par un décret de la Convention en date du 8 août. Ce fut un grand événement; la Convention nationale voulait que tout fût renouvelé. Néanmoins, dans l'an IV, la même Convention, qui avait fait tant de ruines, eut la grande pensée de réédifier. Elle venait d'établir l'École Polytechnique et le Conservatoire des Arts et Métiers, utiles et mémorables créations, lorsque dans son avant-dernière séance elle décréta, par une même loi, l'organisation de l'instruction publique et celle de l'*Institut national des Sciences et des Arts*.

L'Institut a éprouvé dans son organisation des changements sous tous les gouvernements qui ont succédé à la Convention. Il n'y avait que trois classes dans le principe; c'est sous le Consulat que furent établies les quatre classes qui existent aujourd'hui :

1° Classe des *sciences physiques et mathématiques*, représentant l'ancienne Académie des Sciences;

2° *Langue et littérature française*, ayant les attributions de l'Académie Française;

3° *Histoire et littérature*, remplaçant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres;

4° *Beaux-Arts*, réunissant les deux anciennes Académies de Peinture, de Sculpture et d'Architecture.

Bonaparte commença à siéger, dans l'an VI, à la première classe, section de mécanique. Dans les almanachs nationaux, le nom de chaque membre est précédé de la lettre C., qui veut dire *citoyen*, et jusqu'à l'an XII (1804) cette qualification est donnée à Bonaparte ainsi qu'à son frère Lucien, qu'il avait fait entrer dans la seconde classe, et à Joseph, roi de Naples, admis dans la troisième.

On trouve d'autres détails, non moins curieux, dans mon article *Institut de France*, inséré dans l'*Encyclopédie des Gens du monde*.

En augmentant le nombre des classes, ce ne fut pas sans quelque vue secrète que le premier consul supprima la classe des *sciences morales et politiques*, qui était la seconde dans la première organisation de l'an III.

Depuis la révolution de Juillet, cette classe a été rétablie (1833), et forme dans l'Institut une des cinq académies qui le composent aujourd'hui. Elle compte trente membres divisés en cinq sections : 1° philosophie et morale; 2° législation; 3° droit public et jurisprudence; 4° économie politique et statistique; 5° histoire générale et philosophique.

L'Institut fut amoindri et mutilé en 1816, par ordonnance royale du 21 mars.

Les quatre classes furent supprimées et remplacées par l'Académie Française, l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres, l'Académie royale des Sciences et l'Académie royale des Beaux-Arts.

C'était un retour vers le passé que les anciens académiciens provoquèrent eux-mêmes. Les classes crurent s'agrandir. L'Institut, cette grande création nationale, ne fut plus guère qu'un nom. Toutes les académies redevinrent indé-

pendantes, sans liaison entre elles, et ce changement fut regardé par les amis des sciences et des arts comme une triste révolution.

Jamais l'esprit d'association dans les sciences, les lettres et les arts, n'avait eu le grand développement qu'il a pris depuis la Révolution. Les sociétés libres se sont multipliées ; les premières furent l'*Athénée des Arts* et la *Société philotechnique*, qui précédèrent l'organisation de l'Institut national.

Il serait trop long, mais non cependant sans intérêt, de faire connaître le tableau raisonné de la plupart de ces sociétés savantes, littéraires, artistiques, industrielles, philanthropiques, etc. Aujourd'hui, Paris, dans son sein, en compte plus de cent. Les sociétés savantes, littéraires et artistiques, sont au nombre de plus de trente. Il y a dix à douze sociétés philanthropiques, trente sociétés industrielles, onze sociétés d'intérêt général, dix-huit d'intérêt spécial ; plus, quatorze sociétés portant le titre de *cercle* littéraire, ou médical, ou encyclopédique, ou des arts ; plus, six athénées de médecine, d'émulation, des arts, et l'*Athénée de Paris*, qui fut fondé sous le nom de *Lycée*, en 1781, par Pilatre du Rozier, sous le patronage de *Monsieur* (depuis Louis XVIII) et du comte d'Artois (depuis Charles X). Cet athénée obtint une grande célébrité par les cours de Laharpe, de Marmontel, de Garat, de Fourcroy, et d'un grand nombre de littérateurs et de savants distingués.

L'Athénée existe encore, mais déchu de son ancien éclat : c'est que le nombre des cours *gratuits* est devenu si considérable dans toutes les facultés de l'université, au Collége royal, au Jardin-des-Plantes, au Conservatoire de Arts et Métiers, au Conservatoire de Musique, à la Bibliothèque du roi, à l'Observatoire, à l'Institut Historique ; c'est que les sources de l'instruction sont aujourd'hui si abondantes et si multipliées qu'elles réduisent nécessairement, dans un grand nombre, le concours de ceux qui viendraient y puiser, si elles se trouvaient plus rares, comme elles l'étaient au temps des beaux jours de l'Athénée.

Le tableau raisonné des sociétés savantes et littéraires ne peut être présenté, même rapidement, dans cette séance.

Mais, parlant dans le sein de l'*Institut Historique*, je ne puis ni ne dois oublier de mentionner ses utiles travaux, sa bonne renommée, qui a passé les mers, s'étendant sur les deux continents ; la liste des membres qui lui ont appartenu, celle des membres qui lui appartiennent aujourd'hui, et sur laquelle sont inscrits d'illustres personnages français et étrangers, l'éveil que cette société a donné en France pour la recherche et la conservation des monuments et des vieux documents de l'histoire ; son journal qui n'a pas le frivole intérêt du moment, mais qui, méritant son titre d'*Investigateur*, forme une des curieuses archives de sciences historiques de notre âge.

L'Institut Historique décerne aussi des prix sur des sujets élevés de science et d'instruction. Il offre tous les ans, dans des cours gratuits, un enseignement utile.

Il est enfin la seule société savante qui ait ouvert périodiquement en France

des congrès où les plus hautes questions historiques, politiques, sociales, sont exposées et discutées avec autant de décence et d'aménité que de savoir et de talent. La France et l'Europe littéraire ont remarqué que le congrès de l'an dernier a été présidé, avec un grand talent, par un homme d'Etat célèbre, M. Martinez de la Rosa.

Les sociétés littéraires sont des phares toujours allumés sur le vaste océan des connaissances humaines.

Jamais, à aucune époque, la diffusion des lumières n'avait eu ce développement prodigieux et dont le spectacle est saisissant! jamais tant de journaux (Paris en compte près ou plus de cinq cents)! Jamais tant de colléges et de pensionnats! Jamais tant de cours et tant de professeurs! Jamais tant de théâtres, tant de bibliothèques, tant de cabinets de lecture! L'esprit humain fait effort dans tous les sens. L'émancipation est générale et le mouvement grandit chaque jour.

Dans les départements se développe aussi avec une rapidité croissante le travail intellectuel; tous les chefs-lieux ont leurs journaux, leurs bibliothèques: il en est qui ont leurs musées, leur jardin de botanique, leurs cabinets d'histoire naturelle, leurs sociétés savantes ou littéraires, leurs cours, leurs professeurs, et même leurs ouvriers poëtes ou écrivains!...

L'étranger prend part à ce grand mouvement de l'esprit humain: rien ne semble pouvoir désormais le ralentir, encore moins l'arrêter. Le levier est dans Paris, et les peuples étrangers, appuyant sur lui des mains intelligentes, aident au profit de tous son action incessante et désormais irrésistible. Tout marche d'un pas accéléré dans les progrès de la civilisation. C'est un spectacle grand et merveilleux que celui auquel assiste la génération présente et qui prédit à l'avenir des destins nouveaux.

Je m'arrête, et je finis en déclarant reconnaître que je n'ai pu embrasser dans son vaste ensemble un sujet trop élevé pour moi. On pourra remarquer dans ce rapide travail des lacunes, des oublis, et quelques erreurs peut-être; mais la critique indulgente me tiendra compte du court espace où j'ai dû me renfermer, ainsi que du peu de temps qui m'a été donné, et j'espère qu'aucun misanthrope ne voudra dire, dans cette occasion, que le temps ne faisait rien à l'affaire.

VILLENAVE,
Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

DISTRIBUTION DES PRIX A L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

DISCOURS PRONONCÉ PAR M. VILLEMAIN,
Secrétaire perpétuel.

Si nous publions cette fois dans notre journal le discours prononcé par M. le secrétaire perpétuel de l'Académie Française, à la dernière séance annuelle, ce

n'est pas seulement que nous l'ayons trouvé remarquable par le fond des idées, et digne par sa forme ingénieuse et éloquente de la réputation de l'auteur; c'est aussi qu'il nous a semblé devoir se placer naturellement à la suite du mémoire précédent. Le travail de notre collègue, sur l'origine et l'histoire des corps savants solidement constitués, nous a donné l'idée de reproduire un discours dans lequel on voit la plus ancienne de ces compagnies revêtue d'une éminente mission, celle de récompenser les plus utiles productions intellectuelles et les actions vertueuses. D'ailleurs les hommes généreux qui ont fait un si noble usage de leur fortune n'ont institué pour juges ces corps savants qu'afin d'appeler toute la publicité désirable sur le but des concours, et de stimuler par cette publicité même le goût du travail et l'amour de la vertu.

C'est donc entrer dans l'intention des fondateurs que de contribuer à répandre les noms des sujets couronnés; et nous agissons ainsi autant par la certitude de faire plaisir à ceux de nos collègues qui n'auraient point connaissance d'un morceau si remarquable que par un sentiment de gratitude pour l'intérêt que M. Villemain a témoigné à notre société.

« Messieurs,

« Malgré l'attente et la curiosité plus que littéraire qui s'attachent à un des sujets de prix annoncés pour cette séance, nous devons vous indiquer d'abord les résultats de nos autres concours annuels. Deux fondations dignes de notre temps, deux encouragements destinés, l'un au talent historique, l'autre à l'enseignement moral, sont confiés à l'Académie; elle en doit compte au public, et, soit qu'elle maintienne une sorte de dotation permanente en faveur du même ouvrage et du même homme, soit qu'elle ait à signaler par ses récompenses quelque production supérieure et récente, il lui est imposé de justifier sa décision devant vous.

« Cette fois encore, après un mûr examen, l'Académie renouvelle à M. Thierry, au peintre célèbre de la conquête des Normands, à l'auteur savant et expressif des *Considérations et des Récits sur l'histoire de France*, la couronne qu'elle lui décernait il y a cinq ans. Sans qu'il soit besoin d'entrer ici dans un détail critique, dans une analyse comparative, et de nommer des ouvrages pour les déclarer inférieurs à ceux qui sont en possession du prix, on concevra facilement, par la nature même de ce prix, la persistance de nos suffrages. Ce n'est pas, en effet, ainsi l'a recommandé le testateur, un prix de recherches érudites, mais de talent et d'art, une palme pour l'éloquence simple et sévère, telle que la veut l'histoire. Or, dans les temps même les plus cultivés, cette perfection heureuse de l'art se rencontre rarement; et tandis que des travaux d'investigation remarquables par la science et la sagacité se succèdent et souvent se modifient l'un l'autre, l'œuvre de l'historien éloquent, comme celle du poëte, demeure intacte et longtemps sans rivale.

« Que M. Thierry conserve donc la distinction, je voudrais dire nationale, qu'une prévoyance généreuse semble avoir préparée pour lui. Comme ce Romain dont parle Pline, il a payé de la perte de la vue l'honneur insigne acquis par ses efforts (1); et ni cet honneur qui permettait le repos, ni la souffrance qui décourage le talent, n'ont diminué son ardeur pour de nouvelles études, qu'il rapporte tout entières à notre pays. Sous sa direction habile, déjà se coordonne le recueil des documents relatifs à l'histoire du tiers état en France, vaste et dernier aspect de nos annales, naturellement réservé pour l'époque où le tiers-état serait devenu la France. L'Aca-

(1) *Magnum et sublime, sed pro oculis datum.* Pline, livre VII.

démie a pu lire et juger la première partie du discours élevé, méthodique, plein d'idées générales et cependant précises, qui doit ouvrir ce recueil, en éclairer d'avance toutes les parties, en marquer les détours et le terme. Puisse l'auteur trouver aujourd'hui, dans l'unique consolation permise à son isolement, dans les marques continues de la faveur publique, la force de reprendre sa tâche et de travailler encore longtemps pour la France qui s'intéresse à lui, parce qu'elle s'honore de son nom!

« A tous les degrés, Messieurs, les prix de l'Académie sont un engagement, comme une récompense. L'homme de goût et de talent nommé après M. Thierry l'a compris ainsi. Il a fortifié par de courts, mais excellents morceaux d'histoire, la réputation durable que lui méritait son *Tableau du règne de Louis XIII*. Jeune encore, et maître de ses loisirs, M. Bazin peut entreprendre de plus grands travaux; mais ceux qu'il a déjà consacrés à une de nos époques historiques gardent, au jugement de l'Académie, la place qu'elle leur avait décernée; et le second prix, institué par le baron Gobert, est encore, cette année, inamovible, comme le premier.

« L'Académie cependant se félicite lorsqu'elle peut étendre le cercle de ses choix et attirer dans l'arène de ses concours quelque mérite nouveau ou trop peu célébré jusque-là. Il est également précieux pour elle, soit de révéler par le succès un talent ignoré, soit d'être l'interprète, même tardive, de l'estime publique envers des travaux lointains et presque étrangers. C'est ainsi qu'elle a renfermé dans notre littérature, et couronné comme utile aux mœurs, l'ouvrage de Mme Necker-Saussure, de Genève; c'est ainsi qu'aujourd'hui elle décerne le grand prix *Montyon* au récent écrit d'un religieux de Fribourg, qui, longtemps occupé de l'éducation de l'enfance, vient de réunir les résultats de son expérience et de ses vues dans un livre qu'il a modestement intitulé *de l'Enseignement régulier de la langue maternelle*. A la vérité, Messieurs, ce moine franciscain de Fribourg est le Père Girard, déjà connu en Allemagne et en France par un petit nombre d'écrits originaux dans les deux langues, et par l'admirable école qu'il avait formée dans sa ville natale, où la philosophie, la piété, la mode même venaient, il y a vingt-cinq ans, le visiter de tous les points de l'Europe. Esprit supérieur et naïf ami de l'enfance, passant tour à tour de l'enseignement primaire à une chaire de philosophie, unissant à la religion la plus fervente la charité la plus égale, homme de Dieu et de notre siècle, auquel il n'a manqué dans sa longue carrière aucune épreuve, pas même celle des persécutions jalouses que son humilité devait écarter et prévenir, le Père Girard n'est réellement pas un étranger pour nous. Son ancienne école de Fribourg était avant tout une école française. Il y a quelques années, il reçut du roi la Croix d'Honneur, sur l'heureuse initiative d'un de nos confrères, alors ministre de l'instruction publique. Le livre qu'il vient de publier est écrit dans notre langue, avec cette netteté, cette abondance, ce tour vif et simple auquel nous croirons toujours reconnaître un talent indigène; et enfin, quoique naturalisé Suisse, l'auteur de ce livre, le Père Girard, est Français d'origine.

« Quant à l'ouvrage même, il présente et il résout une question pleine d'intérêt, surtout pour un pays qui, comme le nôtre, a noblement entrepris de généraliser l'instruction primaire et de la rendre accessible à tous.

« Un tel principe, en effet, une fois posé, dans quelle mesure et par quelle voie peut-il le mieux se réaliser? Là où la durée de l'enseignement doit être courte et son objet borné, il importe avant tout de bien choisir la méthode; car de ce choix dépendra l'éducation même. Cette méthode est-elle purement technique, a-t-elle pour but exclusif la lecture, l'écriture, les règles de la grammaire et du calcul: l'enfant du peuple sera peu instruit et ne sera point élevé. Une tâche difficile charge sa mémoire sans développer son âme. Un procédé nouveau est mis à sa disposition, un atelier de plus lui est ouvert pour ainsi dire; mais la trace de cette instruction sera peu profonde, se perdra même quelquefois par défaut d'application et d'exercice, et elle n'aura point agi sur l'être moral, trop souvent absorbé dans la suite par l'assiduité monotone ou la fatigue excessive des travaux du corps. La seule, la véritable école populaire est donc celle où tous les éléments d'étude servent à la culture de l'âme, et où l'enfant s'améliore par les choses qu'il apprend

et par la manière dont il les apprend. Cette idée simple et les conséquences qu'elle entraîne dans la pratique, le vertueux instituteur de Fribourg les avait entrevues dès le premier âge dans l'exemple de sa propre mère et dans les soins qu'elle donnait à une famille de quinze enfants. Il fut dès lors frappé, nous dit-il, de ce qu'il a depuis ingénieusement appelé la méthode maternelle, en voyant comment la parole est mise sur les lèvres de l'enfant et comment les pensées et les mots lui arrivent par une leçon instinctive, où la mère, en lui nommant les objets sensibles, éveille en lui les idées morales, et lui parle déjà du Dieu qui a fait tout ce qu'elle lui montre. Longtemps après, lorsqu'il fut instruit dans les sciences et dévoué par la vie religieuse au service de l'humanité, le Père Girard se souvint de ces leçons domestiques; il se demanda si ce mode d'enseignement donné par la nature ne devait pas être constamment suivi, et il demeura convaincu que l'étude du langage, qui n'est autre que celle de la pensée même, pouvait devenir le plus complet instrument d'éducation, comme elle en était le premier.

« Le Père Girard, Messieurs, avait devancé dès longtemps cette réfutation expérimentale de la méthode de Rousseau. Dès 1789, dans un plan d'éducation qu'il proposa au gouvernement fédéral de la Suisse, il développait son principe d'enseignement, qui consiste à lier toujours à tout travail de la mémoire et du raisonnement une leçon religieuse et morale, un sentiment de l'âme. Mais il n'eut occasion d'appliquer ce principe à l'enseignement primaire qu'en 1804, après les orages que le contre-coup de notre révolution avait fait passer sur la Suisse, et lorsque les autels venaient d'être relevés en France par l'instinct social d'un grand homme. L'école de Fribourg, qu'il fut appelé à diriger alors, réalisa bientôt le modèle d'une instruction élémentaire en partie mutuelle, qui, donnant à tous les enfants un caractère commun de rectitude et de pureté, s'élevait avec les dispositions de quelques-uns d'entre eux, et les conduisait jusqu'où les portait leur esprit. Cette méthode, essayée, reprise, perfectionnée pendant une épreuve de dix-neuf ans, est-elle tout entière dans le livre que l'Académie couronne aujourd'hui? Non, sans doute. Le détail, les applications manquent; mais on discerne les principes lumineux du maître, on entend sa voix persuasive, son accent du cœur, qui rappelle quelque chose de Fénelon ou de Rollin, avec une sorte de liberté moderne et de judicieuse hardiesse. Ce que le Père Girard veut former surtout, c'est la justesse d'esprit et la droiture du cœur. Ce qui s'appelle ordinairement du nom d'instruction, la lecture, la grammaire, l'analyse du langage, n'est pour lui qu'une forme, un cadre où il prétend renfermer une à une les principales vérités de la conscience et de la foi, de sorte que l'enseignement élémentaire qu'il donne comprenne toute une éducation religieuse et morale. Le principe est posé; il reste à voir dans la suite de l'ouvrage par quel art ingénieux et sans effort le maître pourra lier et ramener toujours les déductions souvent arides de l'enseignement élémentaire à quelque vérité religieuse, à quelque sentiment du cœur. Que le vertueux vieillard qui a conçu et pratiqué ce système salutaire d'études, et qui vient d'en tracer l'introduction d'une main si ferme encore, achève de rassembler ses souvenirs, ou plutôt de les publier! Il n'est pas d'écrit qui mérite mieux d'être offert à la France, et qui, en répondant à la constitution généreuse de l'enseignement primaire dans notre pays, puisse donner à cet enseignement de plus sages et de plus utiles conseils.

« Après cet ouvrage si digne du prix *Montyon* pour le bien qu'il rappelle et par celui qu'il peut inspirer, l'Académie partage des récompenses inégales entre plusieurs écrits de forme très-diverses: un recueil de fables, de M. Halévy, où la leçon morale a reçu souvent de la fiction et des vers un ton agréable et piquant; un tableau de mœurs parisiennes, dessiné avec facilité et avec choix par M. Vander-Burch; un livre de purs et judicieux conseils offert aux ouvriers par M. Égron, et récompensé d'un prix plus élevé que les deux autres ouvrages, comme pouvant faire plus de bien. Nous n'avons pas à discuter ces livres, dont le premier éloge est dans le but qu'ils se proposent. Il nous reste à vous parler brièvement du travail que l'Académie avait elle-même présenté à l'émulation des jeunes écrivains, ou de ces hommes de goût et d'expérience que pouvait tenter un sujet difficile.

« A toi, Voltaire, disait un poëte anglais du dernier siècle, à toi de plonger dans l'abîme des « âges et d'élever les exploits des héros ; à toi le drame, le drame renouvelé ; à toi la muse épi- « que, l'histoire et la poésie. » Ces vers de Thompson, ce libre hommage d'un contemporain étranger ne s'adressaient qu'à Voltaire au milieu de sa course, et ne célébraient qu'une moitié de son prestige et de sa puissance. Elle restait encore cachée dans l'avenir cette lutte de quarante ans, diverse, infatigable, mêlée de génie et d'erreurs, amenant par l'indépendance des esprits et la contradiction des idées avec les institutions une révolution sans limites d'où devait sortir, à travers les interruptions et les retours, un nouvel ordre social fondé sur la tolérance religieuse, sur l'égalité civile et enfin sur la liberté politique régulièrement affermie ; la liberté politique, ce but et cette récompense du progrès des peuples civilisés. A ce point de vue qui frappe aujourd'hui tous les regards, l'écrivain célèbre, le grand artiste disparaît devant le novateur ; ou plutôt son art, son talent, son génie ne semblent plus que des instruments qui servaient un besoin de son temps, et une pensée principale par laquelle il était emporté lui-même. Mais lorsque telle a été la mission toute polémique d'un homme de lettres, lorsque, au lieu de charmer et d'élever doucement les âmes, il les a troublées par le doute ironique et irritées par la passion, le jugement impartial de la postérité commencera bien tard pour lui. Sa mémoire aura des ennemis comme il en avait lui-même ; et surtout si dans les écarts de son imagination et l'ardeur de ses controverses, sous l'influence, tour à tour augmentée et subie par lui, des mœurs de son temps, il a eu le tort de blesser quelques-uns de ces sentiments profonds, qui sont la vie morale de l'homme, et auxquels la liberté même le ramène, sa gloire, quelque grande qu'elle soit, en souffrira toujours, et il n'obtiendra pas cet éloge complet et paisible que l'humanité décerne à quelques bienfaiteurs irréprochables qu'elle respecte autant qu'elle les admire.

« Parfois, dans la vicissitude des opinions, et la réaction des partis et des souvenirs, sa célébrité toujours présente semblera se ranimer avec plus d'éclat encore par une sorte de persécution ou de représailles ; mais, par cela même, son éloge le plus ingénieux et le plus calme aura toujours quelque chose de militant et de contesté, comme toute sa carrière. Ce n'est pas cependant d'après cette seule considération que l'Académie, s'écartant de la forme ordinaire de ses programmes, a demandé un *discours sur Voltaire*. Elle voulait aussi, en appelant la libre discussion, limiter le sujet. Peut-être un jugement définitif sur Voltaire ne saurait être séparé d'un examen de toute la littérature du XVIIIe siècle, ni l'examen de cette littérature de l'histoire du temps dont elle était pour ainsi dire la puissance publique, dans le déclin de tout le reste. Cela nous ramènerait à la grande question traitée dans cette enceinte il y a trente ans. Sans la recommencer aujourd'hui, il fallait du moins sortir des formes et du cadre restreint d'un éloge. Le dernier siècle, dans l'ardeur du combat, était disciple des idées de Voltaire et de Rousseau ; le nôtre en est juge. Ce changement de point de vue sans doute ne doit pas inspirer une ingrate sévérité envers ceux qui, même en abusant quelquefois de la liberté de la pensée, fondèrent le droit de s'en servir. Mais cette liberté que nous leur devons en grande partie, il nous sied bien de la conserver tout entière à leur égard, et d'apprécier impartialement leurs fautes comme leur génie.

« Cette disposition, qui est celle de notre époque, a généralement marqué les ouvrages envoyés à l'Académie. Le jugement s'y montre libre, sans exagération et sans faiblesse. Dans un seul de ces discours, écrit avec savoir et verve, la censure, constamment amère, se rapproche des hyperboles outrageuses qu'un spirituel écrivain, l'auteur des *Soirées de Saint-Pétersbourg*, prodiguait à Voltaire, au XVIIIe siècle, aux parlements, à Bossuet lui-même, et généralement à toutes les innovations postérieures à Grégoire VII. Une telle violence n'est pas un jugement. Le premier prosateur du XIXe siècle, dans l'ordre du temps et du génie, le peintre immortel des bienfaits du christianisme sur le monde, M. de Chateaubriand, avait su répartir à Voltaire le blâme et l'éloge, le regret et l'admiration avec une impartialité bien autrement habile et puissante. Cette modération était l'exemple à suivre. Mais il faut qu'elle sorte d'un vif sentiment et d'une étude profonde, qu'elle ne soit pas un calcul, mais une vérité.

« Parmi les trois discours qu'a distingués l'Académie, il en est un où ce mérite est d'autant mieux atteint que l'auteur, esprit grave et sincère, se tient dans une sorte d'abstraction élevée, et regarde plutôt les lois générales de l'humanité que les hommes qui les exécutent et les faits qui les expriment. Ce discours, qui porte pour épigraphe : *Deposuit potentes et exaltavit humiles*, et qui décrit avec énergie un côté du sujet, n'a point paru en saisir également toutes les parties. Peut-être aussi la pensée forte, mais un peu tendue de l'auteur, n'a-t-elle pas assez de rapport avec cette pensée si prompte, si naturelle, si brillante dans sa justesse, qu'il fallait partout suivre et juger. L'Académie, en estimant ce travail d'un homme de talent, n'a cru devoir lui accorder que la première mention. Une seconde mention est réservée à un esprit évidemment moins mûri par l'étude. Le discours n° 13, portant pour inscription : *J'ai fait plus en mon temps que Luther et Calvin*, est remarquable par des connaissances variées, une vive intelligence de quelques parties du sujet, une expression souvent heureuse, quand l'auteur pense d'après lui-même. Ce jeune auteur, M. Henri Baudrillart, peut s'honorer d'avoir été nommé dans un tel concours.

« L'Académie a pensé que le sujet, qui nulle part n'était traité tout entier, avait du moins reçu sa forme la plus ingénieuse, son expression la plus piquante et la plus neuve dans le discours inscrit n° 10, sous cette épigraphe : *De omni re*. Cette déclaration d'universalité, cette promesse de parler de tout, qui passe du sujet au panégyriste, est sans doute un écueil. Elle exige une rapidité qu'on peut croire superficielle, et qui le sera quelquefois ; elle entraîne des jugements trop nombreux et trop concis pour ne pas donner prise à plus d'une objection ; elle ne permet pas d'insister assez sur des restrictions nécessaires ; elle abrége, en généralisant trop, l'éloge comme le reste. Ces difficultés n'ont point échappé sans doute à l'homme de talent dont l'Académie couronne le spirituel et élégant travail. Il les a vaincues sur quelques points, éludées sur d'autres. Il analyse plus qu'il ne juge ; mais nulle part le rôle de Voltaire dans le XVIIIe siècle, sa tactique de succès et de parti, sa politique de conquérant des esprits n'avait été si vivement décrite, avec tant de finesse et d'énergie. La lecture publique louera mieux que je ne saurais le faire cet ouvrage où M. Harel montre un goût et un art qui auraient dû depuis longtemps signaler son nom dans les lettres, retard injuste et pénible dont vos suffrages voudront le dédommager aujourd'hui.

« Avant cette lecture du discours sur Voltaire, je dois cependant annoncer le nouveau prix d'éloquence proposé par l'Académie : c'est l'éloge de Turgot, de l'homme qui, par la raison et la droiture, s'éleva jusqu'au génie, qui porta dans le pouvoir les vues d'un sage et le cœur d'un citoyen, qui fut le ministre prudent et fidèle de Louis XVI, le digne ami de Malesherbes, et un des plus éclairés précurseurs de nos institutions et de nos lois. »

« A la même époque, en Suisse également, un autre instituteur célèbre, Pestalozzi, exagérant une idée de Locke, voyait dans les mathématiques le fonds de toute l'instruction, et prétendait se servir de cette science comme de la forme la plus heureuse et la plus sûre pour développer et diriger l'esprit de l'enfance. Le Père Girard, qui estimait les innovations ingénieuses et le zèle créateur de Pestalozzi, lui faisait cependant un jour quelques graves objections sur le principe dominant de sa méthode. « Je veux, répondait Pestalozzi dans son ardeur d'exactitude, que mes « enfants ne croient rien que ce qui pourra leur être démontré, comme deux et deux font quatre. « — En ce cas, reprit doucement le vrai philosophe, si j'avais trente fils, je ne vous en confierais « pas un ; car il vous serait impossible de lui démontrer, comme deux et deux font quatre, que je « suis son père et qu'il doit m'aimer. » Pestalozzi, qui avait emprunté de Rousseau et appliquait heureusement quelques vues utiles sur l'éducation physique de l'enfance, mais qui comprenait aussi toute la force du principe moral, ne discuta pas longtemps et convint qu'il fallait admettre à l'égal des réalités mathématiques les vérités prouvées par la conscience et sensibles au cœur.

Mais sur d'autres points le contradicteur de Pestalozzi avait à combattre une autorité plus grave, dont la séduction éloquente, affaiblie pour nous, dominait encore beaucoup d'imaginations candides ou systématiques de Suisse et d'Allemagne. Même après 1789, et l'expérience formidable qui, dans les années suivantes, avait mis en action certaines idées de Rousseau, ces idées

n'avaient as perdu leur empire. Le paradoxe célèbre développé dans *Emile*, cette opinion au moins étrange qui, par respect pour la sublime notion de la Divinité, voudrait en préserver l'enfance, la lui cacher, la lui refuser, de peur qu'elle ne la reçût trop aveuglément, cette théorie contraire à la philosophie comme à la nature, et si hautement démentie par nos lois actuelles, avait gardé des partisans spéculatifs, même dans les pays où le culte public n'avait matériellement souffert aucune atteinte. On connaît les écoles sans culte un moment essayées en Angleterre par le réformateur Owen. Quelques tentatives d'éducation solitaire furent faites ailleurs dans le même système. On a pu lire, il y a quelques années, le récit ou plutôt la confession psychologique d'un écrivain (1), d'un philosophe allemand, que son père avait soumis à l'épreuve conseillée par l'auteur d'*Emile*. Resté seul par la perte d'une femme tendrement aimée, ce père, homme savant et contemplatif, avait conduit dans une campagne écartée son fils en bas âge; et là, ne lui laissant de communication avec personne, il avait cultivé l'intelligence de l'enfant par le spectacle des objets naturels placés près de lui, et par l'étude des langues, presque sans livres, et en le séquestrant avec soin de toute idée de Dieu. L'enfant avait atteint sa dixième année sans avoir lu ni entendu prononcer ce grand nom. Mais alors son esprit trouva ce qu'on lui refusait. Le soleil qu'il voyait se lever chaque matin lui parut le bienfaiteur tout-puissant dont il sentait le besoin. Bientôt il prit l'habitude d'aller dès l'aurore au jardin rendre hommage à ce dieu qu'il s'était fait. Son père le surprit un jour, et lui montra son erreur en lui apprenant que toutes les étoiles fixes sont autant de soleils répandus dans l'espace. Mais tels furent alors le mécompte et la tristesse de l'enfant, privé de son culte, que le père vaincu finit par lui avouer qu'il existait un Dieu, créateur du ciel et de la terre.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

PROJET DE MONUMENT

A LA MÉMOIRE DE GERSON.

Un digne Lyonnais, studieux admirateur des écrits et du caractère de Gerson, M. Darmès, qui croit, avec nous, que l'illustre chancelier de Notre-Dame et de l'Université, sous Charles VI, a composé *à Lyon*, dans les dix dernières années de sa vie, *l'Imitation de Jésus-Christ*, a formé, avec les hommes honorables dont il est l'organe, le projet de faire revivre, à l'aide de la statuaire, au milieu de *la ville charitable par excellence*, suivant le témoignage du vertueux Géramb, l'homme dont les actions et le livre y ont laissé de si beaux modèles de charité.

Il faut déterrer la statue de Gerson, avait dit un ministre éclairé (M. Villemain). La commission lyonnaise, s'emparant de ce mot, en a fait l'épigraphe et la justification de son *projet*, dont vous m'avez chargé, messieurs, de vous rendre compte, et qu'appuie déjà, entre autres protecteurs puissants, un noble député du Rhône, dont la souscription seule est de 3,000 francs.

Sûre de trouver dans les sympathies de la France et des étrangers même, *nos*

(1) M. Santenis.

frères en Gerson (1), les moyens de réaliser son *projet*, la commission a cru devoir en adresser à toutes nos Sociétés savantes ou littéraires la lithographie, suivie d'un résumé (grand in-folio, Lyon, 1844) des titres de Gerson à cette statue, c'est-à-dire au livre de l'*Imitation*, qui en serait la véritable base. La gloire de ce livre, réclamée par tant de contrées, rejaillirait ainsi plus particulièrement sur le midi de notre France.

Pour élever la base de son *monument*, formé des titres de Gerson, l'habile *architecte* n'a pas dédaigné de nous emprunter quelques pierres, d'autant plus solides qu'elles viennent du Nord, la terre d'A-Kempis; et il en a tiré une vive lumière pour éclairer la question, hors de laquelle on met avec raison un *Gersen* imaginaire, né de l'altération du nom de *Gerson*, et dont la réalité prétendue s'est évanouie comme une ombre, *magni nominis umbra*, devant les arguments de nos prédécesseurs dans cette grande lutte (2).

Il n'en était pas de même d'A-Kempis (né près d'Anvers, selon les uns, près de Cologne, suivant d'autres); les savants même le croyaient auteur de l'*Imitation*, avant que nous eussions retrouvé et acquis à Gand, en 1836, le manuscrit *sancti Trudonis*, si longtemps regretté, d'après ce qu'en avaient dit les Bénédictins dont nous avons cité l'arrêt textuel, page 420 de nos *Etudes sur les Mystères et sur les manuscrits de Gerson*. (Paris, Hachette, 1838.)

Si ce manuscrit dépossède A-Kempis, celui de Bruges, aujourd'hui à Valenciennes, répond-il seul à toutes les objections faites contre notre chancelier? « Gerson, *dit-on*, a-t-il pu composer *l'Imitation de Jésus-Christ*, l'œuvre probable d'un humble religieux, tandis que le style du chancelier est souvent violent et déclamatoire?.... Pourquoi d'ailleurs eût-il, contre son habitude, gardé ici l'anonyme? »

Nous avons traduit et commenté (*Etudes*, page 433) une très-longue et admirable lettre du prieur des Célestins de Lyon, frère et collaborateur de Gerson; et nous ne pouvons que renvoyer à cette lettre trop longtemps perdue dans un des gros in-folio des œuvres du chancelier. Elle répond à tout: l'éminent prieur qui l'a écrite avec autant de charme que d'élévation, nous dit à quelle incroyable obscurité Gerson, vivant en célestin dans son couvent, s'est condamné par humilité, pour se punir de son ancienne gloire. L'humble prieur nous laisse voir aussi comment les taches qui déparaient les écrits précédents

(1) Expressions de M. S. Smith, qui, Anglais et anglican, mais juste appréciateur du *livre universel*, a fait imprimer en un beau volume (Paris, Derache, 1844), tout ce qui a été dit de nos *Etudes sur les manuscrits de Gerson*.

(2) Le défenseur de ce *Gersen*, M. de G..., dans son *Histoire* (lisez *Roman*) *du livre de l'Imitation*, oppose à Gerson: 1° un prétendu manuscrit du XIII° siècle (lisez XV°); 2° un autre manuscrit, en tête duquel on lit 1440, et que M. de G... soutient être de 1417, parce qu'un religieux a écrit en latin sur un des feuillets: « J'ai pris l'habit des Bénédictins le 15 octobre 1417. » *C'est là*, s'écrie M. de G..., *une date certaine!...* et il ajoute que le manuscrit de Valenciennes n'a ni date ni nom d'auteur, et beaucoup d'autres assertions réfutées par MM. Gence, Daunou, Villenave. On a fait récemment sur *Gerson* un autre roman qui vaut mieux.

de son frère ont disparu dans les derniers, empreints tout entiers d'une sainte onction. Cette lettre, après laquelle Gerson vécut sept ans encore dans la même retraite, nous apprend que les Célestins de Lyon le priaient souvent de leur composer un livre qui leur servît de guide, et qu'il s'en défendait par modestie, quoiqu'il avouât à son frère qu'il ne s'était jamais senti l'esprit plus pur ni plus vif, *clarius et vivacius*, et qu'il lui communiquât des écrits (les premières parties de l'*Imitation* sans doute) dont le bon prieur se dit pénétré, sans nous en découvrir le titre ni le contenu.

Ce mystère jeté sur un livre saint, comme sur une mauvaise action, ce mystère, bien d'accord avec la prière de l'auteur, si admirablement traduite par Corneille :

> Je le veux, ô mon Dieu, si je fais quelque bien,
> Pour en louer ton nom qu'on supprime le mien...
> Que ton Saint-Esprit seul en ait toute la gloire,
> Sans que louange aucune honore ma mémoire, etc.

ce mystère, disons-nous, s'explique, non-seulement par l'humilité de Gerson, mais par celle du saint prieur, qui pouvait en être complice, ayant trempé lui-même dans l'ouvrage immortel, ainsi que nous l'avons fait voir dans une autre lettre. (*Corneille et Gerson dans l'Imitation de Jésus-Christ*. Paris, 1842.)

Ce sont ces preuves et quelques autres que nous regrettons que M. Darmès n'ait pas jointes aux très-bonnes raisons développées par lui en faveur de Gerson.

Quant à la statue et au portrait en pied commandé par la Société des Arts de Lyon, c'est bien, sans doute, de nous faire voir le chancelier revêtu de sa robe imposante, et tenant en main *l'Imitation de Jésus-Christ*; mais peut-être y aurait-il encore quelque chose de mieux : ce serait de nous montrer l'auteur du plus humble des livres, tel que nous le voyons dans la lettre du prieur des Célestins, volontairement dépouillé de tous ses honneurs, et s'élevant, du sein des plus fameux conciles et des conseils du roi de France, du faîte enfin de l'Université, à cette humilité sublime du pauvre catéchiste des enfants de Lyon, dont nous aimerions à le voir encore entouré, relevé seulement par son *Laissez venir les pauvres, les petits... Sinite parvulos !...* Ce serait là peut-être entrer davantage dans *l'imitation* du Dieu fait homme. Telle est du moins notre opinion, que nous soumettons à qui de droit.

Au reste, ceux qui ne reconnaîtraient pas l'immortel inconnu dans cette statue magnifique pourront y voir du moins l'intrépide adversaire de nombreuses erreurs, et notamment de la doctrine impie de l'assassinat politique. Je possède un ancien portrait du chancelier, au bas duquel figurent un lion et un chien, emblèmes du courage et de la fidélité vigilante. Espérons qu'à ces titres divers les souscripteurs ne manqueront point à Gerson.

O. Leroy,

Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

CORRESPONDANCE.

LETTRE

DE M. CÉSAR CANTU, A MM. LES PRÉSIDENT ET MEMBRES DE L'INSTITUT HISTORIQUE, SUR L'OUVERTURE DU CONGRÈS DES SAVANTS ITALIENS (1).

Milan, 12 septembre 1844.

Monsieur le Président honorables Collègues,

Je viens de sortir à l'instant même de la séance solennelle du sixième congrès des savants italiens, réunis aujourd'hui à Milan.

Je m'empresse de répondre au désir que l'Institut Historique m'a manifesté, par l'organe de notre collègue, M. Renzi, pour vous donner quelques détails sur cette première séance. Vous n'ignorez pas que, depuis six ans, tous les Italiens qui cultivent les sciences naturelles et physiques sont convoqués pour se réunir en congrès, tantôt dans une ville, tantôt dans une autre : Pise, Turin, Florence, Padoue et Lucques ont partagé l'honneur de ces congrès. Cette année c'est le tour de Milan ; cette ville, plus peuplée, plus riche que les autres, et qui n'est inférieure à aucune autre pour la politesse, n'a pas voulu se montrer au-dessous des autres villes qui ont honoré les sciences sous le drapeau italien.

Le palais de Brera, jadis des Jésuites, aujourd'hui siége des lettres, des sciences et des beaux-arts, a été choisi pour la réunion du congrès ; c'est pour la première fois qu'il trouve dans le même local tout ce dont il peut avoir besoin. Avant l'ouverture du congrès, on a assisté à l'inauguration de la statue du mathématicien *Cavalieri*, l'un des disciples et des amis les plus intimes de Galilée. *M. Piola*, mathématicien distingué, a prononcé un discours sur *Cavalieri*, en faisant remarquer qu'il entra dans le véritable esprit de la science par les progrès qu'il fit faire aux mathématiques en inventant la *théorie des indivisibles ;* il a montré comment de ses prédécesseurs on est arrivé jusqu'à lui, et de lui à *Descartes*, à *Newton*, à *Leibnitz*. Que sont les sciences quand on n'envisage pas le lien qui les unit? Ce discours va paraître et je me ferai un plaisir de vous l'envoyer.

Avant d'entrer en séance le congrès s'est rendu dans le magnifique Dôme pour y invoquer le Saint-Esprit. C'était une scène touchante que de voir la fleur des

(1) J'ai été obligé de suspendre le tirage du Journal jusqu'à l'arrivée de cette lettre qu'on attendait avec impatience ; mais je suis persuadé que ce retard sera compensé par le plaisir que nos collègues éprouveront à recevoir les premiers des détails aussi intéressants. A. Renzi.

savants italiens aller s'incliner devant Celui qui est la source de la science et de la justice. Le congrès de retour à Bréra, *M. le comte Barromeo*, son président, ouvre la séance par un discours dans lequel il a commencé d'abord à repousser les reproches injustes que l'on fait aux Lombards de se donner plutôt aux choses positives et matérielles qu'à celles qui nourrissent l'esprit; il a démontré ensuite comment la ville de Milan a précédé beaucoup d'autres villes d'Italie dans la marche progressive des sciences et dans les réformes du dernier siècle. En passant ensuite de ces considérations municipales aux progrès immenses que la science a faits dans le siècle actuel, il s'est élevé, par sa parole animée et nourrie de connaissances variées, au *suprême degré de l'éloquence*. Il me paraissait entendre M. Martinez de la Rosa, au milieu de vous, quand, l'année dernière, il prononça son discours sur la civilisation au XIXe siècle.

Après ce discours, les savants se sont divisés en plusieurs sections : celles de *technologie*, d'*agriculture*, de *physique et mathématique*, de *chimie*, de *médecine*, de *chirurgie*, de *zoologie*, de *botanique*, de *géologie*. Ces sections ont nommé leurs bureaux, et demain on commencera les séances, dont j'aurai l'honneur de vous entretenir.

La ville de Milan, qui n'est que le siége d'un gouvernement, ne veut pas rester en arrière des villes capitales de l'Italie. Elle a pourvu richement au décorum et à l'hospitalité. Elle avait déjà assigné 10,000 livres pour des expériences physiques. Parmi les expériences que l'on a préférées, je vous citerai l'essai de décomposition de l'*azote*, qui sera fait par M. *Schœnbeym*, essai qui changerait la face de la chimie; l'effet du liquide sur des lames incandescentes, expérience utile aussi pour expliquer l'explosion des chaudières à vapeur; enfin on est prêt à faire sur le chemin de fer l'essai d'un *conducteur électro-magnétique* de vingt-six kilomètres de longueur, pour renouveler les expériences de M. Matteucci sur l'électricité tirée de la terre, fait dont je n'ai pas besoin de vous signaler l'importance.

Il est inutile de vous dire les soins et les précautions qu'on a prises pour que les savants trouvent facilement à se loger. On a disposé, dans un vaste local, des tables pour un repas quotidien de quatre cents couverts et pour les conversations du soir. Un excellent théâtre, les salles des sociétés savantes, les *casiné* avec leurs concerts sont mis à la disposition des savants. De plus, la magnifique arène qui contient trente-six mille spectateurs donnera des spectacles de *naumachie* et de *pyrotechnie*.

On a déjà frappé une médaille pour faire passer à la postérité cet heureux événement. Elle porte les noms des Milanais les plus illustres. La municipalité de Milan a fait rédiger elle-même une *Description de Milan et de son territoire*; c'est la plus complète monographie de ce pays. Cet ouvrage forme deux volumes : le premier contient l'histoire proprement dite, les biographies des hommes, les gouvernements qui se sont succédé, la statistique, l'instruction, l'hygiène, les établissements de bienfaisance, les divertissements; le deuxième,

la nature et l'art, c'est-à-dire géologie et la géographie physique, le système hydrographique, les rues, les bibliothèques, les archives, les beaux-arts, les galeries, et une description particulière de la ville et de ses environs.

« Il ne me convient pas de porter un jugement sur cet ouvrage, car c'est moi qui ai été chargé de le rédiger; mais, sans entrer dans le panégyrique, je puis vous dire qu'il y a des renseignements que l'on trouve difficilement ailleurs et qui donnent la véritable connaissance du pays. Une carte topographique de Milan, levée exprès, suivant le nouveau système de trigonométrie du célèbre Carlini, est jointe à cet ouvrage.

« A l'heure qu'il est, les savants inscrits sont déjà au nombre de *six cents*, Les noms les plus illustres y figurent, tels que les physiciens et mathématiciens *Plana*, *Carlini*, *Orioli*, *Mosotti*, *Bordoni*, *Piola*, *Amici*; les naturalistes *Moris*, *Balsamo*, *Charles Bonaparte*, *Gené*, *Pilla*, *Pareto*, *Nasini*, *De Filippi*, *Colegno*, *Sismonda*; les médecins et chimistes *de Renzi*, *Pacinotti*, *Panizza*, *Giromini*.

On remarque parmi les étrangers MM. *le baron de Buch*, *Charpentier*, *Agassiz*, *Northampton*, président de l'académie royale de Londres, *de Hammer*, *Berquigny*, *Christie*, *Roux*, etc.

Je pourrais ajouter des noms très-illustres dans la section d'agriculture et de technologie, laquelle touche aux questions morales et sociales, et, à cause de cela, renferme beaucoup d'hommes qui cultivent les sciences morales; mais le temps me manque.

Recevez l'assurance de ma considération distinguée.

Votre très-humble serviteur,

C. Cantu,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** La première classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le mercredi 7 août sous la présidence de M. N. de Berty. Le procès-verbal, lu par M. le secrétaire, est adopté. L'*Histoire des Peuples du Nord*, par M. *Weathon*, est offerte à la classe. M. Huillard-Bréholles est chargé d'en rendre compte à la prochaine séance. MM. les rapporteurs des commissions chargées de vérifier les titres des candidats qui se sont présentés à la classe dans sa dernière séance viennent lire leurs rapports. Après cette lecture, on passe au scrutin secret, et MM. le comte *de Viala*, *Poncin-Casaquy* et l'abbé *Challier* sont admis à faire partie de la première classe comme membres correspondants, sauf l'ap-

probation de l'assemblée générale. MM. *Joâo de Barros Halcao d'Albuquerque Maranhao*, docteur en droit à Fernambuco, et *Antonio de Vascellos Menezes de Drummond*, homme de lettres à Fernambuco, se présentent comme candidats à la première classe, sous les auspices de MM. de Monglave et le chevalier de Drummond. La commission nommée pour vérifier les titres des candidats est composée de MM. de Monglave, Huillard-Bréholles et Renzi. Un troisième candidat, M. le colonel *Mouton*, au service du roi de Lahore, s'est présenté à la classe sous les auspices de MM. le comte d'Armanon et Renzi. La commission que M. le président a nommée pour vérifier ses titres est composée de MM. le comte d'Armanon, de Monglave et Renzi.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. Miquel y Roca pour lire son mémoire sur cette question : *Quelles ont été pour la balance de l'Europe les résultats de la guerre de succession d'Espagne?* Après cette lecture intéressante, une discussion s'engage entre plusieurs membres et l'auteur du mémoire. M. Masson soutient que l'absolutisme d'une personne ou d'une dynastie peut être utile à la tranquillité des peuples, quand ils ne sont pas arrivés à un certain degré de civilisation. C'est dans ce sens, dit-il, que la maison d'Autriche aurait pu être favorable à la civilisation européenne. M. N. de Berty fait remarquer que les peuples de l'Europe n'étaient pas si barbares du temps de la domination autrichienne, et qu'ils pouvaient souffrir sans se plaindre du joug qui pesait sur eux. M. Berty convient avec M. Miquel y Roca que la guerre de Succession, en mettant une division assez tranchée entre les peuples du Nord et ceux du Midi, a favorisé la marche de la civilisation. Après quelques observations de M. Renzi et les explications données par M. Miquel y Roca, le mémoire est renvoyé au comité du journal.

*** La deuxième classe (*Histoire des Langues et des Littératures*) s'est assemblée le 14 août sous la présidence de M. l'abbé Auger. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. Les livres offerts à la classe sont : L'*Origine de l'Académie della valle Tiberina-Toscana*, par M. Gherardi Dragomanni; *Rivista Europea*, nouvelle série, n° 13 et 14, juin et juillet 1844 ; *Brochure sur la séance de la Société archéologique de Béziers.*

Sur le rapport de M. le docteur Sigaud, MM. *Santigo Nunez* de Ribeiro, et *Adel*, de Rio-Janeiro, sont admis au scrutin secret à faire partie de l'Institut Historique en qualité de membres correspondants, sauf la sanction de l'assemblée générale. Sur le rapport de M. Alix, au nom de la commission, le Père Bonicelli, recteur du collége nazaréen, à Rome, est admis au scrutin secret à faire partie de l'Institut Historique en qualité de membre correspondant, sauf l'approbation de l'assemblée générale.

M. *Basi*, auteur d'un ouvrage intitulé : *Trattato dell' arte oratoria*, 2 vol. in-12, *Firenze*, se présente comme candidat à la deuxième classe sous les auspices de MM. *Gherardi Dragomanni* et *Renzi*. La commission pour l'examen

des titres du candidat est composée de MM. Onésime Leroy, Alix et Fontaine. MM. l'abbé Malavergne et de Monglave présentent comme candidat à la deuxième classe M. *Rousseau*, de Bordeaux ; la même commission est nommée pour examiner les titres du candidat. M. de Brière récite à la classe un de ses sonnets dont l'esprit est fort goûté.

M. le président entretient la classe d'une excursion qu'il a faite à Pompéi avec le célèbre professeur *Jacobi*. Il indique les nouvelles découvertes faites près de la rue des Tombeaux, et une inscription tracée avec une pointe très-aigue sur une fresque. Il en cite une autre, sur cuivre, conçue à peu près ainsi : *Romulus, fils de Mars, après avoir fondé la ville de Rome et avoir vaincu le roi des Amniens, vint offrir les dépouilles opimes à Jupiter Férétrien, et ensuite, étant mort, fut mis au nombre des dieux sous le nom de Quirinus.* M. le président croit pouvoir établir que l'engloutissement de la ville de Pompéi a eu lieu à deux reprises. On a retrouvé, dit-il, un si grand nombre de manuscrits qu'on a publié neuf volumes petit in-folio ; on est parvenu à lire ces écritures par le procédé le plus ingénieux.

M. l'abbé Auger ajoute à cette intéressante communication quelques détails sur le cratère du Vésuve et sur le foyer permanent qui s'y trouve. Le roi de Naples, dit-il, vient de faire établir sur le Vésuve un édifice pour les observations météorologiques. Il termine par des réflexions qu'il a faites sur l'état misérable actuel de l'ancienne ville d'Ostie, sur l'aspect de la population de Naples et de Capri, et sur le luxe et le bien-être des habitants de Lucques, qu'il a eu lieu de remarquer à l'occasion de la réunion du congrès des savants italiens dans cette ville.

*** Le mercredi 21 août, la troisième classe (*Histoire des Sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée sous la présidence de M. B Jullien, président ; M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal. M. l'abbé Badiche fait observer que cette lecture n'ayant lieu qu'après la publication du journal, où le même procès-verbal se trouve reproduit, il devient impossible d'y faire insérer des rectifications qui peuvent être adoptées par la classe. M. Reuzi justifie la publication des procès-verbaux des séances dans le journal avant qu'ils soient lus, par la nécessité de faire connaître à nos collègues correspondants la marche des travaux des classes sans les faire attendre deux mois ; que d'ailleurs, ce que l'on publie, ce n'est qu'une simple analyse. Plusieurs membres prennent la parole, et l'on s'arrête sur la proposition faite par M. le docteur Josat, tendant à approuver la publication de l'analyse avant même l'adoption du procès-verbal, sauf à insérer dans le prochain numéro du journal les rectifications que la lecture du procès-verbal aura pu provoquer. La classe décide dans ce sens : le procès-verbal est adopté. L'on passe ensuite à la lecture de la correspondance. M. l'abbé Fissiaux, directeur du pénitencier agricole et industriel de Marseille, se présente comme candidat à la classe sous les

auspices de MM. l'abbé Laroque et Renzi. M. le président nomme une commission pour vérifier ses titres. Cette commission est composée de MM. l'abbé Laroque, l'abbé Auger et Foulon. Les livres offerts à la classe sont :

De l'esclavage en général et de l'émancipation des noirs, par M. Castelli, ancien préfet apostolique à la Martinique. Rapporteur, M. Foulon.

Journal de médecine et de chirurgie pratiques, numéros de janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet, août.

De l'adoption de la loi sur le régime des prisons par la Chambre des Députés (lettre à M. le ministre de l'intérieur), par un ancien directeur.

Bulletin de la Société de Géographie, n° 6, juin.

Du climat et des maladies du Brésil, par M. le docteur Sigaud. Rapporteur, M. le docteur Josat.

Compte rendu des assemblées et des travaux de l'Académie royale des Sciences de Naples, juin, 1844.

Annales universelles de statistique de Milan, numéro de juillet, 1844.

Journal de l'Institut Lombard-Vénitien. Milan, cahier 25.

Revue de droit français et étranger, 8e livraison. Paris.

Traité de Mnémotechnie générale, par M. le docteur Audibert.

Du Rhône et du lac de Genève, par M. L. Vallée.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. Frissard, ingénieur des ponts et chaussées, pour lire son rapport sur un ouvrage de notre collègue M. Lortet, de Lyon, ayant pour titre : *Documents pour servir à la géographie physique du bassin du Rhône*. Cette lecture a été écoutée avec un vif intérêt. Le rapport de M. Frissard a été renvoyé par le scrutin secret au comité du journal.

M. l'abbé Badiche monte à la tribune pour lire un mémoire qui a pour titre : *Soirées littéraires des deux derniers siècles*. Cette lecture a intéressé les nombreux auditeurs. Après une courte discussion soulevée par M. N. de Berty sur quelques points de ce mémoire, on passe au scrutin secret. Le renvoi au comité du journal est adopté. La séance est levée.

*** Le 28 août, la quatrième classe (*Histoire des Beaux-Arts*) s'est assemblée sous la présidence de M. E. Breton ; le procès-verbal a été lu et adopté. Les livres offerts à la classe sont : le tome Ier des *Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France*, nouvelle série; *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, tome II ; *Description de la ville de Bratuspantium*, par M. l'abbé Devic.

M. Ernest Breton lit à la classe un fragment de son ouvrage intitulé : *Monuments de tous les peuples*. Ce fragment, dont la lecture a intéressé beaucoup la classe, a rapport aux monuments de la Babylonie et de la Chaldée. Il serait très-difficile de donner ici un aperçu de la description qu'il a faite des monuments babyloniens ; on a retrouvé dans les briques de terre cuite employées à ces sortes de constructions des inscriptions qui, au lieu d'être exposées à la vue, étaient tournées dans le sens opposé. Des remerciements sont votés à M. Breton pour cette intéressante lecture.

⁂ Le vendredi 30 août, l'assemblée générale (*les quatre classes réunies*) s'est assemblée sous la présidence de M. Onésime Leroy. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté ; on passe à la communication de la correspondance. M. le secrétaire lit une lettre de M. Achille Jubinal, professeur à la Faculté des Lettres de Montpellier, par laquelle il offre à l'Institut Historique un document historique et inédit qu'il a découvert à la bibliothèque royale de La Haye. Ce document est le rapport de M. Bodin relatif au traitement qu'on faisait éprouver à Madrid aux enfants que François Ier avait livrés à Charles-Quint comme otages de ses engagements envers celui-ci. Après quelques observations de M. le président, le renvoi de cette intéressante communication au comité du journal est voté au scrutin secret. Des remerciements sont votés à M. *Achille Jubinal*. M. le secrétaire donne lecture de la liste des livres offerts à l'Institut Historique pendant le mois. Les admissions des nouveaux membres faites par les classes sont soumises à la sanction de l'assemblée générale. MM. *Poncin-Casaquy*, comte de *Viala*, *Jean Castets*, abbé *Challier*, commandeur *João de Miranda*, député à Rio-Janeiro, *P. Bonicelli*, recteur du collége nazaréen de Rome, *Adet*, *Santiago* et *Nunez Ribeiro* passent successivement par le scrutin et sont proclamés membres correspondants de l'Institut Historique. M. Onésime Leroy lit un rapport sur le projet du monument à élever à Gerson dans la ville de Lyon (*voyez* p. 306). Ce rapport est renvoyé par le scrutin secret au comité du journal. M. Leroy quitte le fauteuil et M. Villenave le remplace. M. le secrétaire donne lecture d'un rapport de M. le docteur Sigaud, reparti pour le Brésil, sur un ouvrage de statistique de M. le commandeur João de Miranda, sur diverses provinces du Brésil dont il a été préfet. Ce rapport est renvoyé également au comité du journal.

R.

CHRONIQUE.

La première classe, dans la séance du 4 septembre, a entendu un rapport de M. Henri Prat, son président, sur les deux volumes déjà publiés de l'*Histoire universelle* de M. César Cantu, membre correspondant de l'Institut Historique. Le rapporteur s'est plu à rendre hommage à la science et aux sentiments de l'auteur. Il a particulièrement insisté sur la direction toute chrétienne des idées de M. Cantu, et a fait ressortir l'universalité de connaissances dont fait foi son remarquable ouvrage. La classe, s'associant à l'opinion de son président, a décidé qu'un rapport plus complet lui serait lu, après la publication des deux volumes qui termineront l'*histoire ancienne*, et publié ensuite dans le journal de la société.

CULTURE DU THÉ EN FRANCE.

Nous avons publié, le 15 du mois dernier, un article sur le thé, dans le journal de l'*Institut Historique*. Nous avons fait connaître combien il serait important pour la France de favoriser de tout son pouvoir le développement de cette industrie dont l'avenir riant doit nous être si prospère. C'est une conquête des plus heureuses que nous venons de faire, qui n'a fait verser ni larmes ni sang à qui que ce soit et qui, en peu d'années, augmentera prodigieusement la fortune publique, surtout, comme nous l'espérons, si le gouvernement lui vient en aide. Quand nous ne récolterions que notre consommation, nous ferions faire halte à 40 millions qui sortent de nos coffres. Mais ce genre de culture et de commerce tout nouveau aurait bientôt pris domicile entre nos mains, et alors, suivant les débouchés que nous ne tarderions pas à nous procurer, l'exportation, qui bientôt serait considérable, nous ferait rentrer dans un temps sans doute éloigné, mais certain, dans les sommes énormes que nous avons données depuis que le produit de ce précieux arbuste a été apprécié par les hommes de goût.

Aujourd'hui, le thé, plus que jamais, est devenu, par le fait même de l'habitude, un besoin de seconde nécessité pour toute la classe aisée. Ne cherchons point à faire disparaître de la société ce besoin, quoique factice ; il est consacré par le temps. Toute puissance qui voudrait lutter se briserait par la résistance qu'elle rencontrerait ; les femmes seules gagneraient la bataille si l'on déclarait la guerre au thé.

Maintenant que nous avons trouvé l'homme pratique, actif et intelligent, qui prépare la feuille du thé avec la même perfection que les Chinois, un devoir puissant, irrésistible, nous est imposé (tout à l'heure nous allons le faire connaître), avec d'autant plus de raison qu'il y a déjà préférence par les amateurs pour celui qui a été préparé par M. Le Coq. L'expérience a prouvé, à la simple vue, en faveur du nôtre, tant l'inventeur a mis d'habileté dans la préparation des feuilles de ce végétal ; mais ce qu'il y a de plus étonnant encore, et ce qui surprend avec enthousiasme le consommateur, c'est que le goût de l'infusion de de ce thé indigène est plus fin, plus agréable, et la partie aromatique plus suave, plus exquise. En écrivant ces quelques lignes, j'éprouve un bien véritable plaisir, celui de faire connaître l'homme qui a doté la France d'une découverte aussi importante, et qui doit contribuer si puissamment à augmenter la fortune publique ; mais pour atteindre ce but, que toute bonne politique doit se hâter de favoriser, il est de rigueur que chaque citoyen prête un point d'appui suivant sa position. C'est avec ce concours général que toutes les difficultés qui pourraient surgir seront vaincues, et vaincues sans résistance aucune. Ce concours général animera et donnera la vie à cette nouvelle branche de commerce ; car en tout les commencements sont difficiles, et tout languit si le nerf de la guerre vient à manquer.

Cette cause, si elle se montrait sous quelque forme que ce fût, laisserait

échapper de nos mains cette mine de prospérité; aussi, pour commencer l'exploitation de cette industrie et la faire en grand comme la découverte l'exige, une souscription nationale devient indispensable; c'est avec le secours de ce levier puissant que l'avenir de cette entreprise est assuré, ainsi que sa marche rapide vers la prospérité. Une semblable souscription doit être régularisée par le ministère, dès qu'elle aura reçu sa sanction et qu'elle sera mise en œuvre; faire déposer les sommes reçues à la Banque et les faire délivrer avec de très-courtes formalités, sur la demande du préfet dans le département duquel se trouverait formé l'établissement. La première condition pour atteindre le résultat heureux que rien ne doit arrêter, arrivés au point où nous sommes parvenus, est une bonne administration; le pouvoir doit intervenir paternellement, sauf le cas où une association particulière viendrait à se former et présenterait des sûretés suffisantes; alors sa surveillance deviendrait inutile.

Nous pensons que, pour subvenir à l'acquisition de trente ou quarante hectares de terrain placés dans la partie de la Provence la plus favorable à la végétation de cet arbuste, les frais d'acquisition du plan, les frais de main d'œuvre, etc., il faudrait, pour agir avec toute liberté, dans l'intérêt de l'entreprise, au moins 150,000 francs pour la première année; pour les cinq ou six qui suivraient 25 ou 30,000 francs suffiraient; après ce terme, et peut-être même avant, l'établissement se suffirait à lui-même. Il faut comprendre dans toutes les dépenses les plants qu'on donnerait gratis aux planteurs et celles occasionnées par de nombreux élèves, qui viendraient pour transporter chacun dans sa localité le savoir acquis dans la manipulation enseignée par M. Le Coq, qui serait directeur de la maison modèle.

Notre beau pays possède un climat (1) très-favorable à la végétation de cet ar-

(1) Posséder un climat qui procure tant de moyens d'amener l'abondance au sein des familles laborieuses est un privilége immense. Combien de nations en sont privées qui deviennent par cela même tributaires des contrées favorisées par une température plus élevée!

Nous voyons déjà en perspective sur le bord d'un horizon près de nous le développement brillant de cette découverte, qui doit non-seulement rivaliser, mais dépasser en qualité le meilleur thé étranger.

Nous devons aussi faire mention de l'avantage que trouverait la femme dans ces établissements: au lieu d'être obligée de se livrer à des travaux pénibles, que lui refuse sa constitution physique, elle ne serait plus exposée aux injures du temps, et ses occupations seraient singulièrement amoindries ou allégées. Ses forces physiques, moins épuisées, lui permettraient de nous donner des enfants plus forts, plus robustes; une malheureuse femme qui fatigue tout une journée à l'ardeur brûlante du soleil a perdu énormément de ses forces; aussi est-elle vieille avant terme.

Sous quelque point de vue que cette grande question soit envisagée, tout citoyen ami de son pays verra avec joie un ou plusieurs établissements modèles se former dans la Provence. Probablement plus tard cet arbrisseau s'acclimatera dans toutes les contrées où on fait de bon vin; je pense que la qualité du raisin à vin servira de boussole pour les plantations. On peut affirmer à l'avance que nous ne manquerons pas de planteurs; le bon marché des spiritueux fera diversion en faveur de l'arbre à thé, où il y aura moins de chances à courir pour la recette, moins de fatigues, et plus de bénéfice pécuniaire. L'avilissement du vin est un désespoir pour le propriétaire

buste; il y aurait incurie coupable si on ne profitait pas de cette brillante découverte, qui doit contribuer si puissamment à répandre l'aisance dans les contrées méridionales.

Aimer son pays, c'est aimer sa prospérité; sans contredit une des plus utiles découvertes sous ce point de vue, c'est la fabrication du thé. La consommation en est si grande dans tous les pays civilisés qu'on trouverait, sans aucun doute, la vente de masses énormes de ce produit, attendu que nous pourrions le livrer à un prix plus modéré, et que la qualité serait supérieure à celle du commerce.

La classe ouvrière trouverait dans ce produit un travail lucratif, qui lui viendrait en aide pour soulager ses souffrances.

Docteur MAIGNE.

BULLETIN

DES TRAVAUX DES CLASSES POUR LE MOIS D'OCTOBRE, RÉDIGÉ D'APRÈS LA DÉCISION DU CONSEIL ET DU COMITÉ CENTRAL DES TRAVAUX.

PREMIÈRE CLASSE.

SÉANCE DU 2 OCTOBRE 1844.

1° Rapport de **M. HUILLARD-BRÉHOLLES** sur l'*Histoire des peuples du Nord*, par Weathon.

2° Histoire des colonies anciennes et modernes, par **M. H. PRAT.**

3° De l'emploi des troupes dans les travaux d'utilité publique, par LE MÊME.

DEUXIÈME CLASSE.

SÉANCE DU 9 OCTOBRE 1844.

1° Rapport de **M. TRÉMOLIERE** sur le *Journal de droit civil*, par M. Mancini, de Naples.

2° Rapport de **M. FONTAINE** sur les *Epoques de l'histoire de France*, par M. O. Leroy, et sur les ouvrages de Monseigneur Mazzetti.

3° Rapport de **M. RENZI** sur l'*Histoire de la poésie française à l'époque impériale*, par M. B. Jullien.

de vignobles; aussi verrait-il avec plaisir cette nouvelle industrie prendre un grand développement.

Sans aucun doute le roi, les princes de sa maison, les Chambres des Pairs et des Députés se feront un devoir de souscrire les premiers; les banquiers et les gros propriétaires suivront cet exemple. Un établissement qui doit amener de si beaux résultats en France réunit toutes les conditions pour exciter le zèle de tout le monde.

TROISIÈME CLASSE.

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 1844.

1° Rapport de **M. LEHOT** sur le système Jouffroy relatif aux chemins de fer.

2° Rapport de **M. FOULON** sur l'ouvrage traitant : *de l'Esclavage en général et de l'émancipation des noirs*, par M. l'abbé Castelli.

3° Rapport de M. le docteur **JOSAT** sur l'ouvrage de M. le docteur Sigaud, traitant : *des Maladies et du climat du Brésil.*

QUATRIÈME CLASSE.

SÉANCE DU 23 OCTOBRE 1844.

Lecture d'un mémoire de **M. E. BRETON** sur l'histoire de la peinture à fresque en Italie.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

SÉANCE DU 25 OCTOBRE 1844.

1° Sanction, par l'assemblée générale, des candidats reçus par les classes.

2° Suite de la lecture du rapport de **M. RENZI** sur les *Archives historiques italiennes*, publiées par M. Vieusseux, à Florence.

A. RENZI.

N. B. Il est bien entendu qu'on ne peut pas reproduire dans ce bulletin tous les rapports et mémoires qui peuvent arriver à l'Institut Historique, à partir du moment où ce programme a été rédigé jusqu'au jour de la réunion des classes.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA VILLE ET COMTÉ DE VALENTIENNE (*sic*), par sire Simon-Leboucq.

Reproduction textuelle du précieux manuscrit appartenant à la Bibliothèque publique de Valenciennes, illustrée par des lithographies représentant les anciens monuments de ladite ville. La publication de ce beau volume in-folio est due à M. Arthur Dinaux, l'un des éditeurs des *Archives du Nord*, les dessins à M. Henri Mercier, et l'impression à M. Prignet, typographe de Valenciennes.

Galerie des contemporains illustres, par un Homme de Rien; 81e et 82e livraisons, en vente : PAUL DELAROCHE et DE SISMONDI. *Sous presse :* AUBER et COLETTIS.

Brochure allemande du docteur Flugel, in-8°. Leipsik, 1843.

Commission hydrométrique de Lyon. — *Tableau de l'eau tombée journellement sur différents points du bassin de la Saône.* 1 feuille 1/2.

El Historiador, journal espagnol.

El Novalero, idem.

Revue de droit français et étranger, tome Ier, 7e livraison, juillet 1844.

Annales universelles de Statistique de Milan, mai et juin 1844, volume 80e et 81e.

Documenti risguardanti la rotta di Piero Strozzi in val di Chiana, par le capitaine Oreste Brizzi; broch. in-8°.

Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique, tome IV, 6e livraison.

Trois chants de l'Edda, traduits en vers français, accompagnés de notes explicatives des mythes et allégories; par M. E. Frye. 1 vol. in-8°, Paris, 1844.

Le Teinturier poëte, article par Achille Jubinal; brochure in-8°, Montpellier, 1844.

Eloge historique de Monseigneur Charles-Marie-Fabi-Vescovo di Amelia, par F. Fabi Montani, texte italien; broch. in-8°, 1843.

Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, tome XVI, juillet et août 1843.

Bulletin spécial de l'Institutrice. 819e livraison, mai et juin 1844.

Coup d'œil historique sur le pays d'Aoste, par M. l'abbé Orsière, chanoine à Aoste.

Société archéologique de Béziers, séance publique du 16 mai 1844, et *Programme du Concours de* 1845.

Rivista Europea, nos 13, 15 Luglio, 1844, Milan.

Sulla origine della I. et R. Accademia della Vallée Tiberina Toscana, par M. F. Gherardi-Dragomanni.

Trattato dell'arte oratoria, in parti cinque, par M. l'abbé Casimiro Basi. Firenze, 2 vol. in-8°, 1834.

De l'esclavage en général, et de l'émancipation des noirs, par M. Castelli, ancien préfet apostolique à la Martinique.

Journal de médecine et de chirurgie pratiques, nos de janvier, février, etc., jusqu'à août 1840.

De l'adoption de la loi sur le régime des prisons par la Chambre des Députés (lettre à M. le ministre de l'intérieur), par un ancien directeur.

Bulletin de la Société de Géographie, n° 6.

Du climat et des maladies du Brésil, par M. le docteur Sigaud; 1 gr. vol. in-8°.

Compte-rendu des assemblées et travaux de l'Académie royale des Sciences de Naples. Juin 1844.

Annales universelles de statistique de Milan. Juillet.

Journal de l'Institut lombard-vénitien (*Milan*). Cahier 25.

Revue de droit français et étranger. Paris, 8e livrais.

Le vice-secrétaire, HUILLARD-BRÉHOLLES.

L'Administrateur-trésorier, A. REKZI.

MÉMOIRES.

LA RELIGION DANS LES LIMITES DE LA RAISON

(THÉORIE DE KANT), TRADUITE PAR M. LORTET, AVEC UNE INTRODUCTION DE M. BOUILLER.

Si nous sommes parvenus à comprendre et à résumer clairement cette magnifique production d'un génie quelquefois obscur à force d'être profond, remercions M. le docteur Lortet, d'abord pour avoir su conserver dans sa traduction l'originalité de diction du philosophe allemand, sans nuire à l'exactitude du texte, et ensuite M. Bouiller, qui, dans une introduction aussi lumineuse qu'elle est impartiale, a réussi à mettre à la portée de tous les esprits des idées qui ne sont pas toujours facilement saisies même dans le pays où elles sont nées.

Grâce à MM. Lortet et Bouiller, il doit être facile de signaler et de réfuter les erreurs de Kant dans sa *Théorie sur la religion dans les limites de la raison.*

Il convient à notre franchise, et le lecteur nous en saura gré sans doute, d'exposer en substance le système du philosophe allemand.

L'homme est méchant par nature, car, en vertu de sa liberté, il peut contredire la loi morale qu'il porte au dedans de lui-même. Sa conscience lui dit quelles actions sont conformes à cette loi, quelles actions lui sont opposées, et un moyen infaillible de les distinguer serait de ne se déterminer que d'après ce principe : « agir de telle sorte que le motif de l'action puisse toujours être érigé en loi universelle pour tous les êtres raisonnables. » La loi morale que l'homme porte au dedans de lui-même vient de Dieu. *Elle est le fils de Dieu descendu sur la terre ; c'est en elle et par elle que Dieu a aimé le monde.* C'est donc de Dieu même que découle la loi de justice, la morale ; et il n'y aurait pas plus de morale et de justice sans Dieu qu'il n'y aurait de lumière si le soleil, foyer de la lumière, venait à être anéanti. Deux choses remplissent mon âme d'un respect et d'une admiration toujours croissants, le ciel étoilé au-dessus de moi, et la loi morale au dedans de moi. *Se conformer à cette loi, voilà toute la morale et toute la religion.* Mais chaque homme, en vertu de sa liberté, penche à subordonner cette loi à sa passion ; c'est en ce sens qu'il est mauvais par nature. Tous les éléments essentiels de la nature humaine sont bons ; le mal est dans la direction que leur imprime notre liberté. Nous ne naissons donc point, ainsi que le *prétendent la plupart des théologiens, avec une nature essentiellement mauvaise, et les philosophes qui veulent que nous soyons naturellement bons ne soutiennent pas une meilleure cause.* L'homme bon est celui dont la volonté constante tend à soumettre sa nature instinctive à sa nature morale, la chair à

l'esprit. Mais sacrifier la chair à l'esprit ou l'esprit à la chair, sont deux excès également coupables; il y a un milieu entre Siméon Stilyte et le pourceau d'Epicure: c'est dans ce milieu que la morale et la religion prescrivent à l'homme de se tenir.

Cependant le premier homme manifeste sa liberté par un acte d'insoumission à la loi, et soudain le mal paraît sur la terre. La loi morale existait sous la forme d'une défense; mais au lieu de prendre cette loi comme un motif suffisant de toutes ses actions, l'homme se fit une maxime de suivre la loi du devoir, non par devoir, mais en vue d'autres considérations. Il commença par mettre en doute la sévérité de l'ordre qui exclut l'influence de tout autre motif; puis, par de subtils raisonnements, il se persuada que l'obéissance à cet ordre peut être modifiée, et enfin le péché fut consommé: ainsi faisons-nous journellement. Nous avons donc tous péché et nous péchons encore ainsi qu'Adam, en abusant comme lui de la liberté qui nous a été donnée comme à lui.

Mais l'homme étant devenu mauvais par l'abus de sa liberté, comment reviendra-t-il du mal au bien?... Par la force de sa volonté, en rétablissant en lui, dans toute son autorité, dans toute sa pureté et sa sainteté, la loi morale. A l'homme coupable, la conscience prescrit de sortir du mal pour retourner au bien, donc il le peut; mais cette prescription absolue de s'amender soi-même exige de rudes sacrifices, une volonté ferme et persévérante dont notre paresse s'effraie. C'est alors que nous cherchons de toutes parts des appuis et des secours étrangers, nous appelons à notre aide tout un secours d'idées religieuses. Pour nous dispenser d'un pénible effort, nous nous persuadons que nous ne pouvons rien sans l'assistance de grâces surnaturelles, et, au lieu de travailler par nos propres forces à réformer notre vie, nous aimons mieux, ce qui est moins pénible, tendre nos bras vers le ciel, crier: Seigneur! Seigneur! et attendre la grâce d'en haut. Oui, croire que, par des mouvements mécaniques des lèvres, par de vains désirs, par des jeux pieux, on puisse plaire à Dieu, est un fétichisme cent fois plus coupable que l'idolâtrie ancienne. On ne peut trop le redire, c'est par ses propres forces que l'homme doit se régénérer, sans compter sur d'autre appui que celui de son énergie et de la persévérance de sa volonté.

Cependant l'homme qui a passé du mal au bien, l'homme qui accomplit son devoir, l'homme régénéré enfin, ne fait que ce qu'il doit, et rien de plus. Qui acquittera pour lui la dette de ses iniquités passées?... Ne plus contracter de dettes nouvelles, ce n'est pas acquitter les anciennes.... Changer moralement, répondrons-nous, c'est sortir du mal et entrer dans le bien, c'est commencer une existence nouvelle. Il y a là une véritable solution de continuité. Le passage du bien au mal, le crucifiement de la chair, est un sacrifice en soi; c'est le commencement d'une longue série de peines que l'homme régénéré devra supporter pour rompre complétement avec la vie de l'homme mauvais.

Mais où s'arrêtera la régénération?... L'homme porte en soi l'idéal de la perfection, et la loi morale lui prescrit une entière conformité de ses actions et de

ses sentiments avec le type de la sainteté. Or combien l'homme régénéré et même l'homme qui a constamment persévéré dans le bien est encore loin d'approcher de ce type ! Sans doute, à ne consulter que l'expérience, il n'est aucun homme dont les actions soient une réalisation complète du divin idéal. Mais Dieu est le scrutateur des cœurs, il ne considère pas seulement les actions, il considère l'intention qui nous anime, et à celui qu'il voit animé des sentiments les plus purs, de l'intention la plus ferme de persévérer dans le bien, il tient compte de la fermeté et de la pureté de cette intention. C'est ainsi que notre réhabilitation, comme notre déchéance, est notre propre ouvrage, un produit de notre liberté.

Cependant l'homme régénéré ne peut persévérer qu'à la condition d'être armé sans cesse et prêt à combattre; mais si, dans cette lutte incessante contre le mal, il n'a à compter que sur ses propres forces au sein d'une société qui l'enveloppe de ses séductions, il est bien à craindre qu'il ne succombe. C'est en effet dans la société et par la société, telle qu'elle est constituée, que la plupart des mauvaises passions se forment et s'alimentent. C'est pourquoi il faut constituer une société de telle sorte que chaque individu y trouvera un puissant point d'appui pour vaincre le mal et faire triompher le bien. Une société ainsi organisée serait la fondation du royaume de Dieu sur la terre, l'établissement de la seule et véritable Eglise composée d'hommes de bien, tous soumis à la même loi divine du devoir. Cette Eglise doit être une et universelle, mais son unité ne porte que sur le point de vue essentiel de la moralité. Pour tout le reste, elle admet en son sein des opinions diverses et variables; aussi n'engendre-t-elle ni secte ni hérésie. C'est la croyance morale pure originairement écrite dans nos cœurs qui constitue le fondement et l'essence de la véritable Eglise, et hors de cette législation morale il n'y a point d'Eglise véritable et universelle. Pourquoi donc cette croyance religieuse n'a-t-elle jamais régné pure parmi les hommes ? C'est que les hommes ne peuvent se persuader qu'un effort soutenu pour faire le bien est tout ce que Dieu exige d'eux dans son royaume. Ils se représentent Dieu comme un grand seigneur qui veut être honoré par les marques de soumission de ses vassaux. De là l'idée d'une religion de culte et d'observances extérieures, substituée ou du moins mêlée à l'idée de la religion morale pure; et comme cette idée d'une *religion de culte* ne se trouve pas au fond de la conscience, il en résulte qu'elle a besoin d'un point d'appui extérieur et d'une autorité qu'elle emprunte à l'histoire, aux faits, aux miracles, à la tradition, aux Ecritures. C'est là la croyance ecclésiastique opposée, comme on voit, à la croyance religieuse pure. Toutefois, eu égard à la faiblesse humaine, la croyance ecclésiastique n'est pas incompatible avec la croyance religieuse, pourvu que la première tende directement, par ses pratiques et ses dogmes, à développer et à fortifier dans les âmes le sentiment de la dernière. Dès lors, la croyance morale pure devenant règle suprême de l'interprétation de l'Ecriture, tous les symboles, tous les mystères de celle-ci se transforment en allégories morales : ainsi, le Verbe fait

chair, le Fils de Dieu descendu parmi les hommes, devient la réalisation objective de l'idéal de la moralité et de la sainteté, de l'idéal de l'humanité agréable à Dieu; car, puisque cet idéal ne vient pas de nous, il est juste de dire qu'il est descendu du ciel, qu'il a choisi son séjour parmi les hommes. Or, cet idéal de l'humanité agréable à Dieu, sous quelle forme peut-on se la mieux représenter que sous la forme d'un homme de condition purement humaine, mais animé de sentiments divins, prêt à remplir tous les devoirs de l'humanité, à lui servir de leçon et d'exemple, même en dépit des plus puissantes tentations, même au mépris des plus affreuses souffrances et de la mort la plus ignominieuse? Ainsi la Trinité devient Dieu envisagé comme législateur moral, comme conservateur moral, comme administrateur moral. Toute recherche, tout commentaire sur l'Ecriture doit se proposer d'y découvrir cet esprit vivifiant. Les religions actuelles et toutes les religions qui, jusqu'à ce jour, ont paru dans le monde, ont admis une croyance ecclésiastique ou historique. Or, le passage successif de la croyance ecclésiastique à la souveraineté de la croyance religieuse pure, voilà en quoi consiste le vrai progrès moral et religieux, voilà le signe de l'approche de Dieu. Un jour viendra, et il approche, où l'esprit humain dépouillera toute croyance ecclésiastique et historique; un jour viendra où la religion rationnelle pure dominera sur toutes les autres religions. Les enveloppes dans lesquelles l'embryon se forme, grandit et devient homme, doivent être déchirées s'il veut voir la lumière du jour. Les lisières de la tradition sacrée, les amulettes, les statuts et les observances qui ont été utiles à l'homme pour un temps, lui deviennent peu à peu inutiles et sont pour lui des chaînes quand il atteint l'âge de la virilité. Il n'y a eu, à proprement parler, d'Église sur la terre qu'à dater de l'avénement du christianisme. Le christianisme, en effet, s'est produit avec les caractères qui constituent une véritable Église; car son divin fondateur a déclaré comme chose vaine en soi la croyance servile aux usages du culte, aux formules consacrées, et il renferme tous les devoirs dans cette règle à la fois générale et particulière : Fais ton devoir sans autre motif que la considération immédiate du devoir lui-même, c'est-à-dire aime Dieu, législateur de tous les devoirs, par-dessus toute chose; aime le prochain comme toi-même. Il a prêché que la foi qui se manifeste par la moralité est la seule foi qui sauve. Il a donc ramené publiquement au sein du peuple juif la croyance ecclésiastique à la croyance religieuse pure. Tel a été l'esprit de l'institution première du christianisme. Mais bientôt à cette croyance religieuse pure vint s'ajouter une croyance ecclésiastique qui, dans le principe, devait servir seulement d'introduction à la foi religieuse, pour rallier à la foi nouvelle, par ses propres préjugés, un peuple accoutumé à une croyance fondée sur les faits historiques. Mais, par un mauvais penchant de la nature humaine, ce qui n'était qu'une introduction à la vraie religion est devenu le fondement, l'essence même de cette religion, et l'histoire du christianisme, histoire tragique et sombre, peut s'expliquer tout entière par la lutte de la croyance religieuse pure contre la croyance ecclésiastique, par l'effort des uns

pour faire dominer la pure croyance religieuse, par l'effort des autres pour maintenir la croyance ecclésiastique comme fondement de la vraie religion. Quelle est l'époque la moins mauvaise de cette histoire? A quel temps la vraie religion a-t-elle exercé le plus d'empire sur les âmes? à la fin du XVIIIe siècle. Car, en quel temps du monde un effort plus héroïque a-t-il été tenté pour faire régner sur la terre la pure croyance religieuse? En quel temps du monde s'était-on aussi vivement soucié des droits et de la liberté de tous? Oui, le grand, le magnifique élan philosophique de la fin du XVIIIe siècle est le plus beau temps de la vraie Eglise.

La vraie religion ne saurait enfanter un culte faux. Celui qui seul lui convient est le culte moral, le culte qui a pour principe l'accomplissement du devoir. Ce culte-là est invisible comme Dieu lui-même; il a dans notre cœur ses temples, ses autels et ses prêtres. Hors de ce culte moral, il n'y a qu'un faux culte, un culte superstitieux et fétichiste, qui n'est qu'un art mercantile de donner et de recevoir, une espèce de trafic entre Dieu et l'homme. Ce qu'il y a en effet de plus difficile pour l'homme coupable, c'est la réforme du cœur; aussi tâche-t-il de s'en dispenser en recourant à des pratiques qu'il présume devoir être agréables à Dieu. Il invente alors les sacrifices, les pèlerinages, les cérémonies solennelles, etc.... Il est pénible d'être un bon serviteur, car alors on n'entend plus parler que de devoirs. L'homme aimerait bien mieux être un favori pour lequel on aurait beaucoup d'indulgence ou qui réparerait ses torts par l'intervention de quelqu'un dont il serait éminemment favorisé, tandis qu'il continuerait à être ce qu'il a toujours été, un serviteur négligent. Il s'applique donc à toutes les formalités qui peuvent témoigner combien il vénère les commandements divins, se dispensant ainsi de les observer, et pour que ses vœux inactifs servent ainsi à compenser leur violation; il crie Seigneur! Seigneur! afin de ne pas être obligé de faire la volonté du Père céleste. Il considère ces solennités qui sont un simple moyen destiné à vivifier les vrais sentiments pratiques, comme étant en elles-mêmes un moyen de grâce, il va jusqu'à prétendre que cette croyance est une partie essentielle de la religion, et il abandonne à la sollicitude divine le soin de faire de lui un homme meilleur. Toutefois le culte extérieur peut être utile en tant que moyen d'éveiller et de fortifier dans les âmes le sentiment de la moralité. La prière, la fréquentation de l'église, le baptême, la communion, seront les quatre expressions fondamentales de ce culte; mais d'abord il ne s'agit pas de cette prière sollicitant incessamment une perturbation dans l'ordre du monde, une exception aux lois générales de la nature; il s'agit d'une simple manifestation de la pensée de faire le bien et d'y persévérer. Ce serait, en second lieu, une erreur grave de considérer la fréquentation de l'église comme agréable à Dieu et comme un moyen d'obtenir la grâce: cette fréquentation n'est qu'un acte relativement bon en tant que l'état divin dont chaque fidèle est un citoyen doit être représenté sur la terre. Le baptême n'est qu'un emblême moral d'une haute portée, mais qui n'emporte avec lui aucune grâce

directe, qui ne donne aucun droit à la faveur divine. La communion enfin, destinée à rappeler aux hommes cette fraternité dont elle est le symbole, est un acte important dans une société religieuse essentiellement fondée sur la fraternité morale et sur l'égalité morale. Mais considérer toutes ces pratiques comme des moyens directs d'évoquer la grâce divine et de la faire descendre miraculeusement sur nos têtes, c'est tomber dans le fétichisme. Non, encore une fois, le culte extérieur n'est pas essentiel à la vraie religion, il est seulement un moyen qui peut aider l'homme à atteindre sa fin morale. Convertir ce moyen en un but, c'est ouvrir la porte à l'idolâtrie.

Telle est en substance et en réalité la théorie de Kant sur *la religion dans les limites de la raison*. Nous l'avouons avec la persuasion que le lecteur restera de notre avis ; rien de plus séduisant pour un esprit cultivé que cette théorie religieuse enfantée par la belle âme de Kant. Revenons donc ensemble sur cette impression commune, et voyons si la raison peut la justifier.

Faisons remarquer d'abord qu'il n'est pas exact de dire que la plupart des théologiens enseignent que l'homme est essentiellement mauvais, quand presque tous, au contraire, reconnaissent qu'il est naturellement bon et nativement méchant; opinion qui, au fond, ne diffère pas de celle de Kant; ce qui devait être, puisqu'il admet, comme eux, le dogme de la prévarication première.

A l'homme coupable, la conscience prescrit de sortir du mal pour retourner au bien. Il y aurait déjà beaucoup à dire ici, car la conscience n'est pas seule dans ce cas à prescrire de retourner au bien. Mais de ce qu'elle commande à l'homme coupable de passer du mal au bien, en conclure absolument, comme le fait Kant, qu'il le peut, c'est méconnaître l'instabilité de la volonté de l'homme et la fragilité de sa nature. Dieu, à la vérité, nous a donné la raison pour distinguer le bien du mal, la liberté pour préférer l'un à l'autre, et la conscience pour nous porter à nous maintenir dans l'un ou à sortir de l'autre; mais ces trois prérogatives, malgré le noble et sublime cachet d'immortalité qu'elles impriment à la nature humaine, ne la rendent pas indépendante de la toute-puissance divine. Dieu, en les concédant à l'homme, n'a pu ni voulu les lui donner assez parfaites pour qu'avec elles il pût se soustraire à son influence souveraine; mais en père qui donne à son fils en l'émancipant autant de biens qu'il le peut sans se dépouiller lui-même, il promit à l'homme d'accourir à son secours pour l'aider à persévérer dans le bien, ou à sortir du mal autant de fois que ses forces seraient au-dessous de sa volonté. C'est en vertu de cette promesse, et aussi de la conscience que nous avons tous de l'insuffisance de nos moyens de salut sans l'action secourable de notre Père, que nous nous jetons à ses genoux dans les moments périlleux pour lui dire, avec l'accent du cœur :

Da nobis posse quod jubes, Pater (1).
Bella premunt hostilia;
Da robur, fer auxilium.

(1) Extrait d'un ode de Santeuil pour le jour du Saint-Sacrement.

Vous nous avez donné, il est vrai, la raison pour connaître le bien, la volonté pour le poursuivre, et la conscience pour le sentir; mais la voix intérieure nous dit et l'expérience nous apprend trop, hélas! que notre raison est faillible, notre volonté chancelante, et notre conscience, si droite comme instinct, susceptible de se laisser fausser par l'intelligence obscurcie et la volonté pervertie. C'est alors que nous tendons les bras vers le Ciel, et que nous crions: Seigneur! Seigneur! en même temps que nous employons toutes nos forces à réformer notre vie. Lors donc que Kant impose à l'homme de persévérer dans le bien ou d'y rentrer après s'en être écarté, sans autre ressource que la volonté, il oublie: 1° que Dieu n'a pu ni voulu se dessaisir absolument de sa souveraineté sur l'homme; 2° que la volonté humaine, affaiblie par le penchant au mal, a besoin d'un appui qui la soutienne au milieu de périls sans cesse renaissants qui épuiseraient ses forces avant la fin de la lutte; 3° que l'intelligence, obscurcie par les préjugés, les sens et la passion, présente sans cesse à la volonté le faux comme vrai, le mal comme bien.

On se trouve donc hors du vrai, soit en faisant consister la réforme d'une vie coupable dans les pratiques religieuses seulement, soit dans la ferme volonté de devenir meilleur sans compter sur l'assistance d'une volonté plus puissante que la nôtre. Nous n'entendons pas nier par là qu'on ne soit plus près du but en s'efforçant sans cesse de réformer sa vie, qu'en se livrant nonchalamment à des momeries pieuses associées à une vie criminelle, et cependant il y aurait encore ici à se demander si Dieu ne doit pas être plus prêt de venir au secours de l'homme, presque toujours ignorant et rarement orgueilleux, qui n'a que le tort de trop compter sur l'assistance d'en haut, que de prêter son appui au superbe, qui croit pouvoir s'en passer au mépris de la raison et de l'expérience qui lui attestent si éloquemment sa faiblesse et son impuissance de tous les instants. Ceci nous conduit tout naturellement à reconnaître que non-seulement l'élan du cœur qui nous porte à la reconnaissance envers Dieu pour ses bienfaits, mais encore la certitude instinctive qu'il peut nous en accorder de nouveaux, jointe au sentiment de notre dénuement, forment un besoin de l'âme aussi naturel et certainement plus impérieux que le besoin de savoir inhérent à l'intelligence humaine. La prière, en un mot, est la respiration de l'âme, selon la belle pensée de de Saint-Martin, et Kant, qui en admet tout au plus l'utilité sans en reconnaître la nécessité, se refuse à une double évidence de conscience et de raison qui a toujours frappé les hommes que n'aveuglait pas l'esprit de système. Il se montre aussi ignorant des vrais instincts de l'homme moral, quand il repousse la nécessité du culte extérieur. Quel est le philosophe qui, envisageant l'homme tel qu'il est et non point tel que le font quelques rêveurs, ne reconnaît pas le besoin qu'il a d'être sans cesse soustrait à ses propres sens, à ses propres passions, autant qu'à l'influence des passions étrangères. Or, en considérant l'instabilité de la volonté de l'homme, la lutte perpétuelle de ses sens avec sa raison, et les pernicieux exemples de la société dont il fait partie, il n'est pas permis

de contester la nécessité des cérémonies pour éveiller le sens religieux en frappant les yeux, de certaines poses du corps pour mettre l'âme en face de Dieu; de la vue du bien que pratiquent nos semblables pour nous porter à en faire autant.

Gardons-nous donc de confondre la vraie religion, qui ne sépare jamais l'appui divin et la prière qui l'implore, de la ferme volonté qui dispose à être bon, mais ne suffit pas pour rendre tel, avec ces rêveries pieuses dont le moindre défaut est de devenir impraticables pour tout le monde, sans en excepter leurs auteurs qui, le plus souvent, ne s'en mettent pas en peine.

Mais poursuivons. Kant, après avoir admis le paradoxe de la toute-puissance de la volonté à faire le bien, se pose à lui-même une difficulté insoluble, selon nous, partout ailleurs que dans le catholicisme. L'homme qui passe du mal au bien ne fait que ce qu'il doit, et rien de plus, dit avec raison Kant; qui acquittera donc pour lui la dette de ses iniquités passées?... Ne plus contracter de dettes nouvelles, ce n'est pas acquitter les anciennes!... Changer moralement, répond notre philosophe, c'est établir une véritable solution de continuité; un homme nouveau prend la place de l'homme ancien en commençant une longue série de peines qu'il aura à supporter pour rompre complétement avec la vie de l'homme mauvais (1).

Réponse spécieuse faite à une difficulté accablante pour la théorie de Kant. En effet, prenons l'homme qui, depuis l'âge de raison jusqu'à la fin de sa vie, a persévéré dans le bien, ou même celui qui, après quelques infractions à la loi morale, s'amende pour ne plus retomber : les sacrifices de toutes sortes, le crucifiement de la chair, les luttes et les combats, ne sont-ils pas les mêmes ici que pour l'homme qui, après avoir rempli le monde de ses crimes, revient sincèrement au bien pour y persévérer, et pourtant la raison ne se révolte-t-elle pas à la pensée qu'après ce changemeut moral tout devient égal entre eux? Dans votre désolante doctrine, que ferez-vous de ce voleur assassin à qui la justice humaine ne laisse pas même le temps de réaliser une seule intention pour la vertu qu'il aurait désormais la ferme volonté de pratiquer, et le coupable à qui un accident ne laisse que quelques instants pour le repentir? Le catholicisme, avec son sublime mystère de la rédemption et son dogme *de la réversibilité des mérites*, répond péremptoirement à cette difficulté que le système de Kant laisse insoluble. Il acquitte les dettes du coupable devenu homme de bien avec le sang d'un Dieu et les œuvres surabondantes des saints; inépuisable trésor où chaque repentir va puiser sa rançon. Toute cette admirable économie religieuse disparaît dans le système de Kant, qui ne considère les mystères que comme des allégories, et ces considérations détruisent tout ce rationalisme mystique qui ne voit dans le *verbe fait chair* qu'une réalisation objective de je ne sais quel idéal de moralité; dans l'Eglise, que la croyance morale pure originairement écrite

(1) Nous avons été étonné de voir M. Bouiller en extase devant cette réponse de Kant.

dans nos cœurs ; dans le baptême qu'un simple emblème moral de haute portée, dans la communion qu'un symbole de fraternité.

Nous ne nous arrêterons pas à réfuter Kant proclamant la fin du XVIIIe siècle le plus beau temps de la vraie religion. Par quel renversement d'idées le philosophe a-t-il pu regarder comme un *élan sublime de religion* le scepticisme religieux de Frédéric, son souverain ? Quoi ! l'époque où toutes les questions de morale ont été attaquées sinon renversées, serait l'âge d'or de la vraie Eglise ?... Jusqu'à quel point l'esprit de système peut-il aveugler ?...

Si nous comparons l'auteur de la *critique de la raison pure* à l'auteur de la *religion dans les limites de la raison*, nous le trouvons en contradiction avec lui-même. Là l'intelligence humaine est reconnue impuissante à saisir des réalités, impuissante surtout à s'élever jusqu'à Dieu, qui ne vaut que comme règle propre à nous diriger dans l'investigation des apparences, car tout n'est qu'apparence. Ici, au contraire, l'intelligence humaine rétablit toutes les vérités ébranlées ailleurs, et Dieu, dont l'existence était mise en doute, devient le fondement de tout l'édifice.

Est-ce la peine d'attaquer l'établissement de l'Eglise telle que l'entend Kant ? La création de la société ethico-civile, comme il l'appelle, est au moins aussi chimérique que le serait son extension et sa durée. L'association du genre humain sous les seules lois de la vertu, dans le but unique de s'exciter mutuellement à la pratique des devoirs, est une idée qui frappe par la hardiesse de la conception, mais qui ne tient pas un instant devant un esprit habitué à ne pas vivre d'idées spéculatives.

Il est inutile de dire que Kant, partisan exclusif de la liberté de pensée en religion, rejette toute espèce d'autorité *en fait de croyance religieuse*. Mais comme il admet une *croyance de l'Eglise* fondée sur les faits historiques, il est bien forcé d'admettre une autorité qui les interprète et les impose aux adeptes ; si, dun autre côté, on fait attention que, pratiquement, la croyance religieuse ne se sépare pas de la croyance ecclésiastique, il restera établi que cette distinction ne sauve pas Kant d'une contradiction palpable.

Tel est donc en résumé le rationalisme de Kant, qu'il regarde comme à peine utile en religion ce qui est essentiel, qu'il admet dans la volonté une toute-puissante énergie qui ne peut lui appartenir, à moins de lui supposer une perfection en vertu de laquelle l'homme échapperait comme être moral à la souveraineté de Dieu ; qu'il laisse sans solution la difficulté de la régénération dans l'homme qui passe du mal au bien ; qu'il suppose dans le catholicisme ce qui est tout à fait hors de son esprit, savoir : que le culte extérieur supplée au repentir et à la ferme volonté de faire le bien, tandis que la première condition de sanctification est le ferme propos de ne plus faire le mal, condition sans laquelle toute œuvre pie est œuvre morte ; qu'enfin la société *éthico-civile* que Kant appelle la *véritable Eglise*, sans laquelle sa théorie religieuse se trouverait sans moyen

d'existence, est une magnifique utopie dont l'impossibilité donne le coup mortel à son système.

Le Docteur JOSAT,

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

DE LA GUERRE DE LA SUCCESSION D'ESPAGNE,

ET DE SES RÉSULTATS DANS LA BALANCE DE L'EUROPE.

Les changements de dynasties amènent le plus souvent des guerres cruelles qui aboutissent à la misère ou à la perte de l'indépendance des nations ; les ennemis ou les envieux déployent alors un ressentiment opiniâtre ou un insatiable désir d'agrandissement ; les bouleversements opérés dans les pays dont la nature a voulu faire comme le centre de l'équilibre européen témoignent de l'évidence de cette vérité. Dans la guerre de la succession d'Espagne, guerre entreprise par la maison de Bourbon contre la maison d'Autriche, par les puissances du Midi contre les puissances du Nord, il s'agissait d'une question immense, décisive, du partage de cet empire universel que Charles-Quint avait rêvé, et qui, bien qu'impossible à réunir sous le sceptre d'un seul homme, pouvait être placé sous la sauvegarde de l'intérêt d'une famille. De ces intérêts communs devaient naître dans la balance de l'Europe des obstacles à son bonheur et à sa tranquillité, et il n'est point douteux, pour moi du moins, que la paix des États n'aurait jamais pu être assise sur des bases très-solides, si l'intérêt et la grandeur d'une famille l'eussent emporté sur les destinées des peuples. Dès lors se présente naturellement à l'esprit l'examen des causes qui amenèrent cette division d'intérêts.

Par le mariage de Philippe d'Autriche avec Jeanne, fille d'Isabelle Ire de Castille et de Ferdinand V d'Aragon, la Péninsule était devenue un domaine de la maison d'Autriche, et par conséquent Charles Ier d'Espagne avait réuni sous son sceptre, outre la Péninsule et les vastes conquêtes du Nouveau-Monde, les Pays-Bas et la plupart des États d'Italie, dépendants de l'Espagne. Ce grand empire tenait en éveil les autres puissances qui se partageaient l'Europe. La France surtout, menacée du côté du Nord par l'Autriche et sans appui du côté des Pyrénées, ne pouvait pas, malgré la grande étendue de son territoire, avoir le poids principal dans la balance européenne ; car des deux côtés elle se trouvait arrêtée par le génie dominateur de l'Europe alors installé dans la maison d'Autriche. Dès lors le but principal des rois de France fut d'avoir une influence directe en Italie, l'Italie étant toujours la porte sacrée par où le génie entreprenant du Nord devait se trouver aux prises avec la civilisation naissante du Midi. Mais ni Louis XII, ni François Ier, ne parvinrent à s'y établir sûrement ; la possession du Milanais et de Naples attirant aussitôt les forces de l'Autriche ; et tous

voyons pendant de longues années les deux partis se disputer l'Italie comme une proie nécessaire à l'accomplissement de leurs projets. En effet, malgré les possessions que les princes électeurs d'Allemagne avaient sur la rive gauche de Rhin, le Nord n'aurait jamais pu empiéter sur le Midi, c'est-à-dire sur la France, sans la possession des États d'Italie, avant-garde et terrain sacré pour les deux ambitions. Ni les mariages, ni les alliances, ni les traités, ni cet esprit de commerce et de liberté qui gagnait peu à peu les États de l'Europe ne pouvaient mettre fin à des luttes sanglantes et inutiles ; mais le Midi aurait pu avoir le dessous dans cet interminable combat, et la France être réduite à une influence secondaire sans l'avénement de Louis XIV.

A peine sur le trône, ce prince comprit toute l'importance de son rôle et la nécessité de mettre un terme aux incessantes incursions de l'Autriche, en opposant une forte barrière à ses prétentions. La mort de Philippe IV d'Espagne lui servit de prétexte : au nom des droits qu'il croyait avoir à la succession des Pays-Bas du chef de Marie-Thérèse, il s'empara en quelques jours de la Flandre et de la Franche-Comté; cet esprit d'invasion alarma l'avant-garde de l'Autriche, la Hollande, à laquelle s'unirent aussitôt la Suède et l'Angleterre. Ces trois puissances déclarèrent la guerre à la France; la France accepta le défi. La triple alliance, on peut lui donner ce nom, effrayée des conséquences immenses qui pourraient en résulter si les chances de la guerre ne lui étaient pas favorables, signa la paix à Aix-la-Chapelle. Les conquêtes de la Flandre restent à Louis XIV, mais la Franche-Comté est restituée, malgré l'opposition de Turenne, qui voulait qu'on la gardât : première barrière élevée du côté flamand contre la domination de l'Autriche. Celle-ci, cependant, conservait encore une porte ouverte à son ambition, et la France ne pouvait se trouver très-rassurée du côté des Pyrénées tant qu'y dominerait la famille impériale, faiblement représentée, il est vrai, par l'insouciant Charles II.

L'empire, ne pouvant se résoudre à céder le pas à son rival, déclare de nouveau la guerre à la France. L'empereur et l'Espagne s'allient encore avec les Hollandais, auxquels se joignent plusieurs princes de l'empire. La Hollande, protégée par ses écluses, force l'armée française à la retraite; mais Turenne, vainqueur à Maestrich et à Sintzeim, s'empare de toute la Franche-Comté, qui cette fois reste à la France. L'armée de Louis XIV tient tête à elle seule aux puissances du Nord, qui voient échapper peu à peu les douces illusions de domination universelle. La prise de Gand, après quatre jours de résistance, ainsi que l'investissement de Charlemont et de Namur, forcent les alliés à signer la paix de Nimègue, laquelle conserve à la France toute la Franche-Comté et les villes de Valenciennes, Condé, Bouchain, Cambrai, Aire, Ypres, Bavai, Saint-Omer, Werwick, Warneton, Poperingue, Bailleul, Cassel, Menin, Maubeuge et Charlemont.

Cette barrière interposée par Louis XIV aurait pu être solidement fixée malgré tout le mauvais vouloir des puissances qui voyaient échapper leur part

d'influence, et notamment de l'empire, qui se trouvait arrêté au bord du Rhin, si le roi de France eût compris les limites que la nature avait mises à sa grandeur; l'esprit d'intolérance qui commençait à le dominer lui fit prendre part à la restauration des Stuarts; l'Autriche, profitant de cette faute, forma une nouvelle alliance entre l'empire, la Hollande, la Suède, le Danemark, et, bientôt après, l'Espagne. La France se trouva seule en face de tant d'ennemis formidables. Le signal était donné, et il n'y avait pas moyen de reculer d'un seul pas; les batailles de Fleurus et de Staffarde contre le prince de Valdeck et le duc de Savoie font oublier les pertes de Mayence et de Bonn, tombés au pouvoir des Anglais. Ces victoires sont suivies de la prise de Mons et de Namur. Le duc de Savoie s'empare de Gap, mais Catinat le force à la retraite devant Marsaille, en lui faisant lever le siége de Pignerol. Ainsi la politique de l'Autriche trouvait partout des obstacles; elle se confiait à l'Espagne, et sans doute elle aurait eu raison de s'y fier si l'Espagne eût été gouvernée par un roi guerrier; mais le temps de Charles Ier et de Philippe II était déjà bien loin; le Père Nitard, confesseur et directeur absolu du faible Charles II, et Marie-Anne d'Autriche, mère de ce prince, ne possédaient pas toute la confiance des Espagnols, dont l'infanterie surtout était autrefois si justement vantée. Le maréchal de Noailles s'empara de Palamos, et le maréchal Cati nat Barcelone. L'Espagne demanda la paix, et Louis, qui commençait à revenir de ses erreurs, accéda au traité de Ryswich.

Nous arrivons à la guerre de la Succession, et si j'ai fait une si longue excursion dans le règne de Louis XIV, c'est que là commence déjà à s'établir l'équilibre européen, objet de mon mémoire. La succession de Charles II, l'avénement de Philippe V, ne furent que la suite du système de Louis XIV mettant en pratique, par la vaillance de son armée, les idées conçues par le ministre de son père, le trop fameux cardinal de Richelieu.

Quelques mots seulement sur les intrigues diplomatiques.

Charles II allait mourir sans enfants; sa mort devait être le signal d'une conflagration générale. L'Autriche et la France avaient un intérêt différent à profiter de cette succession. Les ambassadeurs de Vienne et de Paris étaient devenus l'âme de ces conférences de cour, de cette corruption secrète que les hommes politiques savent si bien mettre à profit. En Espagne, comme partout, le nombre des mécontents égalait au moins celui des favoris. Il faut cependant dire que le prestige de l'Autriche était tout à fait tombé, soit par les fautes et la faiblesse des deux derniers rois, soit par l'orgueil sans limites des Allemands, qui régnaient en maîtres et disposaient de tout. La reine, Allemande de naissance, le marquis de Melgar et le comte d'Oropeza, favoris de Charles II, qui occupaient des charges à la cour, appuyaient les démarches de l'ambassadeur de Vienne pour décider (je ne dirai pas forcer) la volonté du roi à laisser le royaume à l'archiduc Charles d'Autriche; le roi, toujours indécis, inclinait cependant à combler les vœux de ce parti. Les partisans de la France étaient

menés par l'ambassadeur de Louis XIV et le cardinal Portocarrero, homme respectable et très-vénéré du peuple espagnol. Froilan Diaz, confesseur du roi, était aussi leur appui. Ceux-ci, profitant de l'arrivée de l'archiduc en Espagne pour attendre la mort du roi, en vertu du traité de La Haye, arrivée qui remplit d'indignation le monarque espagnol, le décidèrent à signer son testament en faveur du duc d'Anjou, second fils du dauphin de France.

Voici les dispositions principales de cet acte :

« Le royaume d'Espagne et les Indes, avec toutes les possessions d'Italie, sont laissés au duc d'Anjou, avec renonciation explicite au trône de France ; les deux couronnes ne pourront jamais être réunies sur la tête d'un même roi.

« En cas de mort du duc d'Anjou sans enfants ou de son acceptation du trône de France, l'Espagne passera au duc de Berry, troisième fils du dauphin, sous les mêmes conditions.

« A l'extinction totale de la famille des Bourbons, l'Espagne passera à l'archiduc et à ses descendants.

« A la mort de ceux-ci, au duc de Savoie et à sa famille. »

Cette disposition testamentaire porte la date du 3 octobre 1701.

Charles II mourut le 1er novembre de la même année.

A sa mort, trois maisons régnantes se disputèrent les lambeaux de la monarchie espagnole, lambeaux qui devaient décider de la paix de l'Europe. La maison d'Autriche appuyait son droit sur les divers traités faits avec l'Espagne et sur un grand nombre de partisans qu'elle conservait dans la péninsule. La Bavière réclamait l'Espagne au nom des droits transmis par la fille de Philippe IV. La France s'appuyait sur le testament que nous venons de citer et les droits de Marie-Thérèse, fille aussi de Philippe IV. La lutte devenait donc imminente, nécessaire, non pas entre les trois puissances, la Bavière n'avait pas d'armée assez forte pour appuyer ses prétentions, mais entre la France et l'Autriche.

Celle-ci ne pouvait pas voir tranquillement se réaliser la pensée de la France, qui établissait son influence dans le Midi ; cette nation, déjà assez vaste par ses acquisitions successives, allait devenir formidable avec la nouvelle union des provinces espagnoles. La politique autrichienne comprit habilement qu'il fallait combattre la domination de la France, non pas aux bords de l'Èbre ou du Tage, mais dans les fertiles plaines de l'Italie, cette terre belle et féconde par les arts et les sciences, si riche et si puissante quand, dans des temps meilleurs pour elle, ses escadres et ses braves chefs faisaient respecter les pavillons de leurs États. Ce sol, paré par la nature de ses plus beaux présents, où la poésie a placé son règne et les passions leur trône, fut alors le point de mire des deux ambitions rivales ; l'esprit de l'Autriche ou du Nord se voyant arrivé aux limites de son destin, les idées françaises ou du Midi s'étendant avec le temps et la fortune. On eût dit la rivalité de deux amants puissants et riches, se disputant le fer à la main les faveurs et la possession d'une beauté rare et enviée.

Il serait trop long d'énumérer toutes les diverses phases de cette guerre où

la moitié de l'Europe combattait à chaque instant pour ravir à la France ce qu'elle avait conquis ; la France était déjà à la tête de l'indépendance, de la puissance intellectuelle du Midi ; aussi c'était une lutte entre l'avenir et le passé, la résistance et le progrès, la force et l'intelligence, et leurs représentants matériels, les maisons de Bourbon et d'Autriche. On y voit d'un côté le prince Eugène et Marlborough, de l'autre Villars et Catinat ; l'électeur de Bavière à la remorque des maisons d'Autriche ou de Bourbon ; le duc de Savoie mené sans but par la France et l'Autriche, menacé chaque jour de perdre ses Etats ; l'Angleterre toujours aux aguets pour enlever tout espoir d'accommodement, forçant le Portugal malavisé à se déclarer pour l'archiduc ; l'invasion de la Catalogne par les Anglais ; Gibraltar, cette porte de la Méditerranée, tombé en leur pouvoir ; la guerre civile, l'assassinat et le pillage installés en Aragon et à Valence ; le Milanais, ce pays de glorieux souvenirs, devenu un fief de l'Autriche ; la perte de la bataille de Hochstœdt compensée par la victoire d'Almanza ; Naples ouvrant ses portes aux Autrichiens. mais ceux-ci chassés au delà du Rhin par le maréchal de Villars ; la malheureuse bataille de Malplaquet compensée par celle de Villaviciosa, qui assure la couronne d'Espagne au duc d'Anjou et fait triompher la politique de Louis XIV.

La guerre sans doute aurait continué longtemps ; les forces s'équilibraient par des défections successives ; l'électeur de Bavière d'un côté et le duc de Savoie de l'autre ne pouvaient rien espérer de la victoire des deux puissances rivales ; le dernier cependant se montrait disposé à suivre la politique de la France ; l'Autriche, écoutant pour ainsi dire aux portes, pouvait s'emparer de ses États aussitôt qu'elle se croirait assez forte pour tenter un coup de main. La bataille de Villaviciosa, en détruisant l'influence que l'Autriche conservait en Espagne, neutralisait les conquêtes des alliés dans les Pays-Bas ; en conséquence, ils durent se montrer favorables aux propositions de la France et jeter les bases d'une paix générale que toute l'Europe désirait vivement, tout en proclamant la continuation de la guerre. Le congrès d'Utrecht s'ouvre, mais le mauvais vouloir du prince Eugène paralyse tous les efforts de la France pour terminer la guerre. La bataille de Denain fait voir à l'Autriche que sa force et sa volonté ne pouvaient plus faire pencher la balance européenne de son côté. Le prince Eugène fut repoussé au delà de la frontière ; la paix d'Utrecht fut ratifiée (1713). Lille et plusieurs places fortes de la Flandre furent conservées à la France ; Gibraltar et l'île de Minorque cédés aux Anglais, la Sicile au duc de Savoie, la place de Namur et le Luxembourg à l'électeur de Bavière ; Naples, l'île de Sardaigne et le Milanais à la maison d'Autriche.

Ce traité, en apparence tout au profit de cette dernière nation, puisqu'on lui accordait presque toute l'Italie, contenait en soi un germe de désunion qui devait éclater plus tard ; les deux principes opposants se trouvaient toujours en présence. Le duc de Savoie, allié par sa fille à Philippe V, devait se trouver naturellement porté vers l'alliance avec le Midi, ses possessions primitives tou-

chant à la France ; Naples, sous la domination de l'Espagne pendant de longues années, malgré la mauvaise administration employée à l'égard de ses habitants, conservait encore quelque attachement pour la péninsule ibérique ; le pape, resserré dans ses États, se trouvait mal à l'aise, se coudoyant pour ainsi dire avec ses anciens ennemis. Les Pays-Bas, il est vrai, étaient tombés sous la domination de l'Autriche, mais son influence était perdue à jamais en Espagne, et la France pouvait compter ses ennemis en face, ne se voyant plus forcée de diviser son armée. L'alliance avec l'Espagne devait être loyale, sincère, parce qu'elle était naturelle, et de plus c'était l'intérêt d'une seule famille qui la faisait agir, combattre, se défendre. Ainsi s'était réalisé le mot de Louis XIV : « Il n'y a plus de Pyrénées. »

Des rivalités mesquines relâchèrent l'alliance entre la France et l'Espagne à la mort du grand roi. Le régent, livré aux conseils de son ministre Dubois, qui lui-même était vendu (c'est un fait presque avéré) à l'or de l'Angleterre, ne comprit pas que le petit-fils de Louis XIV devait continuer la politique de son aïeul. Philippe V, sous prétexte de faire la guerre aux Turcs, qui, l'année précédente (1716), avaient attaqué la république de Venise , occupa presque sans coup férir l'île de Sardaigne. Cette subite occupation alarma les puissances de l'Europe : une quadruple alliance fut formée ; la France, l'Angleterre, la Hollande et l'Empire se réunirent pour faire respecter le traité d'Utrecht, accordant en même temps au fils de Philippe V, don Carlos, les duchés de Parme, de Plaisance et de Toscane, à condition qu'il renoncerait à toute autre conquête. Le roi d'Espagne répondit à cette sommation par l'occupation de la Sicile. Seule contre l'Europe, l'Espagne n'aurait pu tenir devant des forces si considérables ; elle y gagna cependant : outre les duchés susnommés pour l'infant don Carlos, la Sardaigne fut accordée au duc de Savoie en échange de la Sicile ; en outre il lui fut accordé le titre de roi (1720).

Par ce traité, les forces, l'influence de l'Autriche perdant du terrain , les idées du Midi, de la France avançaient toujours.

Le gouvernement de la France, revenu de ses erreurs, se sépare de l'alliance de l'Autriche ; les deux antagonistes se trouvent en présence en Pologne, l'un et l'autre désirant avoir là un allié. Louis XV était marié à Marie Leczinska, fille de Stanislas ; la Russie, qui commençait déjà à figurer parmi les grandes puissances de l'Europe, et qui de nos jours s'est élevé à une si grande hauteur, s'alarma, elle qui commençait à hériter de l'esprit de l'Autriche. Dès lors l'alliance entre les deux pays était naturelle ; Stanislas fut chassé et remplacé par Auguste II. La Pologne touchait à son déclin ; ce pays, si grand autrefois, patrie de tant de héros, à qui l'Europe, la civilisation, la chrétienté devaient leur indépendance, périt plus tard dans les bras de ses deux puissants amis ; elle se montrait si fière de ses deux protecteurs ! Cette double alliance devait en amener naturellement une autre entre la France, l'Espagne et la Sardaigne, la première pour sa haine, la seconde pour son honneur, la troisième pour son intérêt. L'An-

gleterre et la Hollande restèrent neutres ; la première devinait la Russie, la seconde haïssait les Allemands, qui contrariaient son commerce à Ostende. Les résultats, qui devaient être tout à fait favorables à la confédération du Midi, diminuèrent beaucoup d'importance, grâce à l'intervention amicale de l'Angleterre. La conquête totale de la Lombardie, faite par le roi de Sardaigne, ne lui laissa par le traité de Vienne (1735) que le Tésin, Novare et Tortone ; l'Espagne garda pour don Carlos Naples et la Sicile, et la France conserva le duché de Lorraine, accordé à Stanislas en échange d'une couronne; l'Autriche reprit encore une grande partie du Milanais.

Ce traité consacra, à mon avis, la grande division du Nord et du Midi, en établissant la balance qui doit exister entre les divers États qui composent l'Europe; la possession de l'Italie devait anéantir ou réaliser le but politique de Richelieu et de Louis XIV; ce jardin des Hespérides est la plus commode et la plus facile entrée pour le choc des deux puissances rivales.

Telle est la faible et courte esquisse des guerres survenues à l'occasion de la succession au trône d'Espagne, guerres entreprises en apparence au profit d'une seule famille, mais aboutissant en réalité à un grand fait, l'amoindrissement de la maison d'Autriche, et contribuant à laisser la place libre pour la marche de la civilisation que les siècles portent en eux.

Nous arrivons aux résultats ; ils sont immenses.

Vers la moitié du XVIIe siècle, l'Europe était ainsi constituée :

Six puissances de premier ordre : le pape, l'empire d'Autriche, l'Espagne, la France, l'Angleterre et la Turquie ;

Huit puissances de second ordre : les Provinces-Unies, la Suisse, le Danemarck, la Suède, la Hongrie, la Pologne, la Moscovie et la république sérénissime de Venise ;

Cinq puissances de troisième ordre : la Lorraine, la Savoie, la Toscane, Gênes et Malte. Les autres États d'Italie y figuraient à peine.

Tous ces peuples étaient dominés par deux empires formidables, le Grand-Turc et l'Autriche, le premier représentant l'invasion brutale, la force, l'esprit de conquête; le second, la résistance, et, comparativement au premier, la liberté. La Turquie s'appuyait principalement sur l'Asie et l'Afrique; en outre, elle possédait en Europe l'Archipel, la Propontide, une grande partie de la mer Noire, la Haute-Hongrie, la Thrace, la Roumélie, toute la Grèce, une grande partie de l'Illyrie, la Dalmatie, la Dacie et la Bulgarie, la Servie et la Bosnie; la Moldavie, la Valachie et la Transylvanie. C'était posséder de grandes réserves, pour se jeter, quand l'occasion s'en présenterait, sur l'autre empire qui le contrariait.

A l'Autriche obéissaient l'Espagne et ses vastes possessions du Nouveau-Monde, les îles Baléares dans la Méditerranée, les îles Canaries, les Açores, Porto-Santo, Madère, Cabo-Verde, Santo-Thomas, Mozambique, Baaren, Manar, Ceylan, les Philippines, Porto-Rico, Cuba, Santo-Domingo, les Lucayes dans l'Océan, et

les îles innombrables de la mer du Nord. Posséder toutes ces îles et l'Amérique, c'était posséder tout l'or et les moyens de séduction et d'intrigue. Ainsi, c'était porter en soi un germe d'émancipation et de liberté comme l'intolérance de la Turquie la condamnait à la violence et à l'aveuglement.

Dans cette division que nous venons de tracer, deux nations devaient se trouver trop à l'étroit : c'étaient l'Angleterre et la France. La première, établie dans une vaste île, ne pouvait exercer aucune influence que par son commerce ; mais comme sa marine ne pouvait lutter contre la marine entière de l'Europe, son rôle était de ressusciter l'esprit de l'ancienne Carthage, la foi punique, en poussant les deux pouvoirs à la guerre, de se tenir à l'écart, de profiter sans relâche des fautes des gouvernements divers. Pas d'alliances sincères, loyales ; sa position topographique lui permettait de voir à loisir se débattre l'Europe au milieu des intérêts contraires. Tantôt alliée, tantôt ennemie, poussant à la guerre par intérêt, abandonnant ses alliés par cupidité et se présentant au moment du partage, elle finit par réduire à l'impuissance la marine de l'Europe.

Pour la France, livrée à elle-même, resserrée dans les domaines de l'Autriche, le moindre effort qu'elle faisait pour se débarrasser des liens qui l'oppressaient n'était pas sans danger : elle ne pouvait que se préparer à la lutte. L'Autriche entretenait dans son sein des divisions, des guerres civiles, qui rendaient son affranchissement impossible. Dans cet état de choses, il ne pouvait exister pour les peuples aucune liberté ; on était en minorité, sous la tutelle ombrageuse de l'Autriche. Jusqu'à cette époque, pas d'équilibre possible pour l'Europe. Richelieu commence à ébranler cette vaste puissance, cet esprit autrichien, qui dominait tout, en accordant sa protection secrète aux dissidents. Alors commencent à se relâcher les liens de ce protectorat, et Louis XIV se dispose à affranchir l'Europe. L'Autriche attaquée si vaillamment dispute le terrain pas à pas. Rien n'est changé pourtant, tant que les Pyrénées ne deviendront pas les auxiliaires de la France. L'installation au trône d'Espagne de Philippe V change complétement les rôles des nations. La France, placée à la tête du mouvement ascendant du Midi, prend alors le rôle que l'Autriche avait rempli. L'Autriche, conservant toujours l'esprit de résistance aux invasions, à l'esprit de la Turquie. peut encore s'unir avec la confédération du Midi pour repousser la barbarie des Musulmans ; hors de là la lutte deviendrait indispensable si elle voulait s'opposer à la marche des peuples affranchis.

La guerre de la succession d'Espagne et l'avénement des Bourbons dans ce pays ont véritablement établi l'équilibre en Europe ; avant cette époque nous ne le voyons pas. Outre l'union méridionale, la guerre de Succession a reconnu un royaume indépendant, jeune et vigoureux lion qui impose déjà par ses regards et son attitude. Le duc de Brandebourg fut reconnu roi de Prusse par les rois de France et d'Espagne. Cette reconnaissance donna à l'Europe un nouveau gage de sécurité. C'était établir une sentinelle vigilante, intéressée plus que nation aucune à soutenir l'équilibre, la balance établie : ses possessions sont au Nord,

ses intérêts au Midi. La lutte de la maison d'Autriche contre la maison de Bourbon contribua aussi à l'érection de l'empire de Russie, sorti du chaos par les efforts de Pierre-le-Grand ;voisin de la Turquie, son but était de s'agrandir à ses dépens, et il servait par ce moyen la civilisation de l'Europe.

La guerre dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir a eu non-seulement l'immense résultat de l'affranchissement des Etats, mais, favorisant la nature même qui repousse les dominations trop vastes, elle a créé deux royaumes indépendants et a mis dans la balance européenne un empire de plus. Cette guerre n'a pas été faite au profit d'un seul pays; l'Espagne, en s'unissant à la France, n'a fait que céder aux besoins d'une grande partie de l'Europe, sur laquelle pesait le joug déjà usé de la maison d'Autriche. Cette guerre a désuni les différentes pièces qui composaient le vaste manteau de pourpre des empereurs d'Allemagne. Par cette séparation du centre commun disparurent les idées de domination universelle qu'une famille, un pays voulaient sceller sur le front de l'Europe entière ; chaque peuple comprit qu'un caprice ne suffisait pas pour mettre les pays en feu; les grandes luttes étaient désormais dans l'intelligence et l'étude. L'humanité entière y gagnait; les peuples en se divisant pouvaient plus facilement être allégés dans leurs souffrances , les intérêts particuliers avoir une surveillance plus active. A leur tour, les nations affranchies, la France surtout, pouvaient dire aux puissances du Nord : « Et nous aussi, nous voulons être comptées et appréciées ; nous voulons produire et avancer ; frères par la pensée, le même intérêt nous unira pour repousser la barbarie, mais nous repousserons la force par la force, si vous voulez nous imposer votre volonté. »

L. Miquel y Roca.

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

RAPPORT SUR L'OUVRAGE AYANT POUR TITRE :

DOCUMENTS POUR SERVIR A LA GÉOGRAPHIE PHYSIQUE DU BASSIN DU RHONE,

PAR M. P. LORTET, DOCTEUR EN MÉDECINE.

Le congrès scientifique tenu à Lyon ayant proposé et adopté le projet d'une étude complète du bassin du Rhône, notre collègue, M. le docteur Lortet, a voulu poser la première pierre de cet édifice ; il s'est occupé spécialement de la géographie physique de ce bassin.

Le travail de M. Lortet, que l'on voudrait voir précédé d'un sommaire qui en

ferait connaître le plan et les principales divisions, est cependant présenté avec assez d'ordre et de méthode pour que l'on puisse, après une lecture attentive, en saisir l'ensemble et en tracer à grands traits les résultats les plus saillants. Il peut se diviser en deux parties distinctes : dans la première, on trouve des dimensions et des rapports avec d'autres bassins ; la seconde fait connaître les études du lit principal et de ses affluents.

Après avoir indiqué les limites du bassin du Rhône, l'auteur en donne la superficie, qu'il évalue à 9,775,000 hectares : les bassins qui l'avoisinent ont à peu près les superficies suivantes :

Seine.	7,777 000
Garonne (sans la Dordogne).	6,601,700
Pô.	10,296,000
Loire.	11,655,500
Rhin.	22.440,000

Le bassin principal se divise naturellement en neuf bassins secondaires dont les dimensions sont indiquées. Si on le considère comme divisé en deux parties longitudinales par le cours d'eau principal, on voit que le versant dont les cours d'eau aboutissent à la rive droite a une superficie de 4,279,943 hectares, et que le versant opposé a une superficie de 5,494,992 hectares ; total 9,774,935 hectares.

Un profil en long de la vallée est tracé depuis la gorge qui donne naissance au premier filet d'eau, et qui est élevée à 2,372 mètres au-dessus du niveau de la mer jusqu'à l'embouchure du fleuve. Ce profil fait voir les pentes variées et décroissantes de ce fleuve. Au milieu de cette succession de cascades et de repos, on remarque la grande excavation occupée par le lac Leman, et on reconnaît la loi ordinaire de la pente du lit des rivières. Dix sections transversales du bassin donnent une idée de l'étendue et de la pente générale des deux versants.

Après avoir indiqué les dimensions principales et les caractères distinctifs du Rhône, l'auteur se place sur le Saint-Gothard, ce nœud de toutes les chaînes imposantes de l'Europe. De là, des versants s'inclinent dans toutes les directions ; on peut contempler un amas de montagnes et voir briller dix à douze lacs ; presque sous ses pieds s'échappe de son glacier le *Radden*, torrentueux, qui bientôt perd son nom allemand pour prendre celui de *Rhône*.

Ce massif du Gothard est circonscrit par dix pics principaux que M. Lortet énumère ; la chaîne des Alpes, formant le versant gauche du bassin, peut se diviser en six sections qui sont décrites avec détail. Le versant droit est formé par une chaîne qui sétend de Diechterhom à la Dent de Morcles, et qui se termine en resserrant le Rhône dans un défilé profond, entre la Dent de Morcles et la Dent du Midi.

La chaîne du Jura étant la plus remarquable du bassin, parce qu'elle appar-

tient en même temps à la Saône et au Rhône, et qu'elle encaisse le Rhin sur une grande étendue, M. Lortet l'a décrite avec plus de détails. Enfin l'auteur achève de parcourir la circonférence de ce vaste bassin en faisant remarquer les sommets et les cols, et en donnant même souvent leurs dimensions : il termine cette première partie de son intéressant mémoire en résumant les détails qu'il a donnés sur la forme, les dimensions et la configuration du bassin du Rhône.

Dans la description du cours du fleuve, M. Lortet a adopté la division en trois parties proposée par Ritter.

1° Le cours supérieur, où le fleuve est subordonné à la configuration de la vallée, dont les rives sont âpres, escarpées et presque partout résistantes ;

2° Le cours moyen, dans lequel la vallée est plus large, le lit plus évasé, les rives moins abruptes et laissant un champ libre à l'activité du fleuve ;

3° Le cours inférieur, dans lequel le fluide devient l'élément principal, et dont les rives subissent son influence, souvent très- pernicieuse, mais quelquefois aussi très-profitable.

On comprend que ces trois divisions ne sont pas nettement tranchées et que la transition n'est jamais brusque, mais on peut cependant en indiquer approximativement les limites. M. Lortet commence ainsi la description du cours supérieur :

« Comme l'ont dit les poëtes, le Rhône sort du séjour et des portes d'une « nuit éternelle ; son berceau, comme celui de tous les fleuves alpins, est caché « sous un immense champ de glaces et de neiges. Elles dérobent à nos yeux « les premières eaux du torrent accru périodiquement par leur fusion. Immobile « en apparence, ce fleuve solidifié, dont la cause mystérieuse est encore incon- « nue, ronge, creuse ou nivelle son lit et en charrie les débris triturés. »

Avant de se jeter par trois bouches dans le lac Léman ou de Genève, le fleuve descend des montagnes en formant de bruyantes cascades, et serpente ensuite dans la plaine ; ce lac est certainement une des parties les plus remarquables du cours du Rhône ; sa plus grande longueur est de 68 à 70,000 mètres, et sa plus grande largeur de 14,000 mètres ; sa profondeur atteint 300 mètres dans sa partie supérieure.

Au-dessous de Genève et jusqu'au territoire français, le fleuve a peu de profondeur et de très-grandes vitesses, qui varient de 4 à 2 mètres par seconde. En arrivant à Bellegarde, la largeur n'est que de 16 à 18 mètres ; là il coulait autrefois en basses eaux, sous un banc de rocher : c'est ce qu'on appelait *la perte du Rhône*. La Savoie, à laquelle appartenait la rive gauche, a fait ouvrir ce rocher, afin de faciliter le flottage. La perte du Rhône, dont la longueur était de 60 mètres, n'existe plus ; le cours supérieur se termine au sault du Rhône, petite cataracte au dessous de Villebois, dont la pente est de $1^{m},80$ sur 100 mètres. Cette cataracte disparaît entièrement dans les moyennes crues, et à plus forte raison dans les grandes eaux.

Le fleuve reçoit pendant ce trajet 93 cours d'eau sur la rive droite, et 76 sur la rive gauche; dans ce nombre, 35 se versent dans le lac.

La chute, à partir du glacier jusqu'au lac Léman, est de 1,564 mètres; la pente moyenne serait de $3^m,30$ par kilomètre.

En commençant le cours moyen, la vallée s'élargit tellement qu'on peut à peine distinguer les deux chaînes encaissantes du bassin. Bientôt le Rhône reçoit la rivière d'Ain, le premier affluent assez important, après l'Arve, pour exercer quelque influence sur le régime du fleuve.

Avant de descendre rapidement dans la Méditerranée, M. Lortet s'arrête un moment dans le bassin de la Saône, le plus important, sous tous les rapports, des affluents du Rhône.

Au plus haut du vallon de Vioménil, les sources de la Saône sont enfermées dans quatre encaissements de grès bigarré; on les voit sourdre sans bruit d'un fond tapissé du vert *potamogiton*; les eaux arrosent bientôt quelques prairies, et, à un kilomètre de distance, elles font déjà tourner un moulin. La Saône ne fait jamais entendre le bruit d'un torrent, elle ne roule pas de roches; modeste et silencieuse, elle ne rend que des services. Après avoir arrosé des prairies, elle fait tourner quelques usines, puis elle porte au Rhône les marchandises ou les voyageurs confiés à ses eaux calmes et profondes; partout elle justifie ce vieux dicton des Gaulois répété par ses riverains : *la Saône, petite rivière et grand renom.*

Si, en abandonnant les frais pâturages et les ombrages épais de la Saône inférieure, on tourne le coteau de la Croix-Rousse, on entre dans un autre paysage, dans une autre nature. Quelques sommets neigeux des Alpes confondus avec les nuages rappellent que l'on rentre dans la vallée du Rhône, et l'on reconnaît le vaste bassin d'un grand fleuve.

A partir de l'embouchure de la Saône, emplacement désigné par la nature pour la capitale de la contrée, le lit du fleuve est l'axe même de la vallée dirigée vers le sud; cette direction, qui est le prolongement du cours de la Saône, ne varie plus jusqu'à la mer. Dans toute l'étendue du cours moyen jusqu'à Beaucaire, le lit est toujours très-rapproché de la rive droite, dont le versant ne fournit que des affluents de peu d'importance, mais de vives et belles eaux. Il est souvent divisé par des îles très-nombreuses, et surtout depuis Montélimart jusqu'à Caderousse. Vers Avignon, le lit, quoique large et divisé en deux bras, est contenu entre les rochers du château papal et ceux de Villeneuve. C'est à Beaucaire que se manifeste la dernière tendance à un étranglement; après ce point, les collines sont à de grandes distances et cessent d'exercer quelque influence sur le cours du fleuve : c'est la transition pour arriver au cours inférieur.

La longueur du cours moyen est de 330,000 mètres; la pente moyenne est de 0,54 par kilomètre; la pente la plus forte est, à Valence, de $0^m,742$; à Beaucaire, elle n'est plus que de $0^m,29$ par kilomètre.

Le versant droit fournit 15 affluents, le versant gauche en fournit 17;

c'est de ce côté qu'arrive la Durance, dont le cours torrentiel est séparé en bassins qui paraissent indiquer d'anciens lacs.

A Beaucaire, le fleuve est complet; il roule toutes ses eaux dans un seul canal, où apparaissent quelques îles. Les collines nommées les Alpines sont à une grande distance; elles s'élèvent au milieu de la plaine comme des îles rocheuses; tout annonce le cours inférieur, et déjà l'on rencontre quelques bâtiments à la voile. Entre Trainquetaille et Fourques, le Rhône se divise en deux branches inégales qui embrassent son delta; sur la principale domine la colline d'Arles, couronnée par les ruines de son antique amphithéâtre; enfin le fleuve se jette à la mer par trois embouchures, que l'on nomme le Graou du Levant, le Graou du Ponent, et le Graou du Midi.

Le delta du Rhône forme les îles de la grande et de la petite Camargue, qui contiennent plusieurs étangs salés et des marais que l'on a plusieurs fois cherché à dessécher; mais les inondations sont venues détruire les travaux et les espérances des compagnies et des propriétaires.

M. Lortet dit que le volume total des eaux débitées par le Rhône, à son embouchure, est de 2,200 mètres cubes par seconde, dont 1,779 mètres s'écoulent par le grand bras, et 421 par le petit bras. Cette jauge est incomplète; il eût fallu dire à quel état du fleuve elle se rapporte. Il résulte de jaugeages faits par plusieurs ingénieurs, de tous les affluents du Rhône depuis Genève jusqu'à son embouchure, que son produit total est de 500 mètres cubes par seconde dans les très-basses eaux, et de 14,000 mètres cubes dans les très-hautes eaux, ce qui donnerait un produit moyen de 7,250 mètres cubes.

M. Lortet termine son mémoire en rectifiant le nom du golfe du *Lion*, et non pas de *Lyon*, ainsi qu'on le trouve dans beaucoup de cartes, qui forme le domaine méditerranéen des Bouches-du-Rhône. Un étang de la Camargue s'appelle *étang du Lion*; à Sainte-Marie, un *Lion* antique regarde la mer; les Espagnols l'appellent *Golfo Leone*. Guillaume de Nangis, dans la Vie de saint Louis, l'appelle *Mer du Lion*; les auteurs anciens le nomment *Gallicum Mare*, *sinus Leonis*, jamais *sinus Lugdunensis*. L'auteur insiste sur cette correction. On peut, dit-il, supposer le calembourg dans le blason, mais non en géographie.

Cinq planches sont jointes à la brochure; elles portent les numeros 6, 7, 8, 9 et 10.

Le numero 6 est la carte générale de tous les cours d'eau compris dans le bassin du Rhône, avec les hauteurs d'un grand nombre de points au-dessus du niveau de la mer; il eût été bon d'indiquer comment ces hauteurs ont été obtenues. Un tableau indique les noms des villes, bourgs ou villages correspondant aux points dont on donne les hauteurs.

Le n° 7 donne les profils en long du Rhône et de la Saône, pris sans doute dans le Thaalwey.

Le n° 8 contient des sections transversales du bassin du Rhône, du bassin de la Saône, et de celui de l'Ain.

Le n° 9 représente cinq coupes géologiques du bassin du Rhône.

Le n° 10 est une coupe longitudinale géologique.

Ces planches ne sont que des indications, mais elles suffisent pour fixer les idées et établir des comparaisons.

Cette courte et incomplète analyse du mémoire de M. Lortet ne peut qu'en donner une idée imparfaite; il faudrait le lire tout entier pour connaître les faits nombreux qui y sont relatés. Ce travail consciencieux a dû nécessiter à son auteur de nombreuses recherches et de longues explorations locales. Nous terminerons en présentant quelques réflexions qui peuvent s'appliquer à toutes les statistiques et aux observations de faits.

C'est sans doute déjà un travail curieux et intéressant que de recueillir un grand nombre de faits; mais le complément utile, nécessaire de ces faits, ce sont leurs conséquences et leurs applications. Déjà quelques mémoires relatifs au bassin du Rhône ont été publiés; il ont pour objet, les uns la navigation, les autres les irrigations, les inondations, etc. On a cherché si on ne pourrait pas, en exhaussant les eaux du lac de Genève de 1 m, 60, former un réservoir dont on disposerait dans les basses eaux pour produire des crues artificielles; on a cru trouver, dans le déboisement des montagnes qui entourent le bassin du Rhône, la cause des inondations qui ravagent et désolent ces contrées. On a voulu employer les limons que charrie le Rhône pour exhausser ou féconder des terres riveraines, et le succès a souvent couronné les efforts des syndicats chargés de ces travaux; on a réussi souvent aussi à employer une partie des eaux supérieures à l'irrigation des terrains inférieurs. Le bassin du Rhône a été aussi exploré sous le rapport géologique, et la belle carte géologique de France, dressée par MM. Elie de Beaumont et Dufresnoy, sous la direction de M. Brochant de Villiers, indique la structure et la composition de ce bassin, ainsi que les produits utiles que l'industrie peut y trouver à la surface ou en pénétrant dans son sein. Enfin, toutes les recherches, les observations, les statistiques doivent tendre à faire faire des progrès aux sciences et aux arts, et à améliorer le bien-être général. Ce doit être le but des hommes de science comme celui des associations qui les réunissent.

Ces réflexions ne m'ont pas été suggérées seulement par le mémoire de M. Lortet, qui contient au contraire une foule de renseignements applicables à des choses utiles. Je conclurai en demandant qu'il lui soit voté des remerciements, et qu'il soit encouragé à continuer l'œuvre qu'il a commencée avec autant de zèle que de talent.

Ce rapport était terminé lorsque M. le secrétaire de l'Institut Historique nous a adressé le rapport fait à M. le maire de Lyon sur les observations recueillies par la Commission hydrométrique dont M. Lortet est président.

Ce rapport nous confirme dans l'opinion que nous venons d'émettre sur la nécessité de diriger les observations vers un but utile. La Commission hydrométrique de Lyon a eu l'heureuse idée de faire constater, au moyen de plavio-

mètres confiés à d'obligeants et habiles observateurs, les quantités d'eau fournies par les pluies et les neiges fondues dans l'étendue du bassin de la Saône, et de faire noter les hauteurs des eaux de la Saône à des échelles placées sur plusieurs points de son cours. On comprend de suite l'intérêt et l'utilité de ces observations et de leurs comparaisons, qui permettront de prévoir et de calculer approximativement les époques et l'importance des crues, les époques et les durées des basses eaux et des irrigations nécessaires.

L'examen des tableaux de la commission nous a fait naître une idée que nous soumettons à nos collègues : c'est que les variations des hauteurs d'eau des rivières, et même des quantités d'eau tombées, seraient plus facilement appréciées et comparées si elles étaient représentées par des courbes dont les jours seraient les abscisses, et les hauteurs ou les quantités d'eau les ordonnées. On saisirait ainsi d'un coup d'œil la loi des crues ou des quantités d'eau tombées sur le sol, et les relations qui doivent nécessairement exister entre ces deux résultats des observations.

La Commission hydrométrique cherche aussi à connaître la quantité et la nature des limons charriés par la Saône et par le Rhône à diverses époques ; on conçoit encore de quel intérêt doivent être ces résultats pour l'agriculture.

Nous pensons qu'en remerciant M. Lortet de cette communication nous devons le prier d'être notre organe auprès de la Commission hydrométrique qu'il préside, pour lui faire connaître tout l'intérêt que nous portons à ses utiles travaux.

FRISSARD,

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

DOCUMENTS HISTORIQUES CURIEUX ET INÉDITS

Paris, 15 août 1844.

A MESSIEURS LES MEMBRES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

Messieurs,

Bien que diverses circonstances, et notamment mon éloignement de Paris, causé par des fonctions universitaires qui me laissent bien peu de temps disponible, m'aient fait une loi de me séparer des travaux quotidiens de l'*Institut Historique* dont j'étais fier d'être un des membres les plus anciens, je n'en suis pas moins avec attention et intérêt le récit, que nous apporte à Montpellier votre journal, du résultat de ses séances. Je lis dans votre *Investigateur* des discours aussi bien pensés et spirituels que profonds ; j'y trouve des questions non

moins bien posées que lucidement résolues, et, de loin comme de près, j'applaudis à votre zèle et à vos lumières.

Bien que je ne sois plus autrement que par le regret et le souvenir membre de l'Institut Historique, j'ai pensé, Messieurs, que peut-être vous accueilleriez avec indulgence et intérêt la communication suivante, qui rentre dans le cercle et dans le but de vos études.

Pendant mes vacances de l'année dernière, j'ai fait en Belgique et en Hollande un voyage littéraire et artistique, qui m'a fourni l'occasion de visiter avec soin les musées, les archives, les bibliothèques publiques et les principales collections particulières de tout genre. Aussi je désire mettre sous vos yeux une copie fort exacte d'un document inédit et important pour notre histoire, que j'ai trouvé dans un manuscrit de la bibliothèque royale de La Haye. Je veux parler d'un rapport fait à François Ier par un de ses huissiers, nommé Bodin, sur le traitement qu'éprouvaient en Espagne ses enfants qu'il avait livrés à Charles-Quint comme otages de ses promesses.

Ce document plein d'intérêt, copié dans les archives de la chambre des comptes de Bruxelles, par le secrétaire de l'ancienne Académie de Bruxelles, Gérard, dont les manuscrits sont aujourd'hui à La Haye, est contenu dans le manuscrit n° 1323, et n'existe plus ailleurs ; du moins quelques recherches faites par moi à ce sujet sont restées infructueuses (1). Il est accompagné d'une lettre de François I et de deux lettres de Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, dont l'une est adressée à Charles-Quint. Elle est datée de 1529.

On voit dans le rapport de Bodin que la captivité du dauphin et du duc d'Orléans, livrés par François Ier comme otages, avec douze autres personnes, aux termes de l'acticle V du traité de Madrid, signé en 1526, fut très-dure. Le récit de Bodin contient à ce sujet des faits presque incroyables. Ainsi, par exemple, *tous leurs domestiques français avaient été enlevés aux jeunes princes, et le dauphin, par suite de cette séparation, avait presque oublié sa langue maternelle.* Les deux princes étaient dans une chambre assez obscure, *n'ayant que des siéges de pierre ; leur lit consistait en une paillasse.* La fenêtre était si haute, si étroite, et tellement garnie de barreaux de fer, bien que la muraille eût plus de huit pieds d'épaisseur, *qu'à peine donnait-elle de l'air et du jour.* Les deux princes étaient très-pauvrement habillés, et l'on refusa à l'envoyé de leur père, qui les trouvait grandis, *la permission de prendre leur mesure et de*

(1) Nous avons reçu depuis à ce sujet une lettre du 26 septembre, de M. Leglay, archiviste général du département du Nord, qui nous annonce que ce document et les lettres citées plus bas paraîtront sous peu dans le recueil intitulé *Négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche pendant les trente premières années du XVIe siècle* ; 2 volumes in-4°, publiés sous les auspices du ministre de l'instruction publique. M. Leglay ajoute que la copie sur laquelle ce document sera imprimé, copie qui est entre ses mains, provient des Archives royales de Bruxelles, mais qu'il est porté à croire que l'original est à La Haye ; ce qui ne s'accorde pas avec l'opinion de M. Jubinal.

les toucher, dans la persuasion que, s'il emportait quelque chose qui eût touché à leurs personnes, *il y avait gens en France qui, par art magique et de nigromance, les rendraient saulvement par deça*, sans doute en leur donnant, comme Arioste au cheval de Roland, assez de légèreté pour sauter par-dessus les Pyrénées.

Quand François Ier, qui aimait beaucoup ses enfants, et qui, depuis longtemps, ne recevait point de leurs nouvelles, eut été, par Bodin, informé de leur situation, il écrivit à M. de Pommeraye, son pannetier ordinaire et son ambassadeur auprès de l'archiduchesse, une lettre dans laquelle il réclamait plus de liberté et un autre traitement pour ses enfants. A cette lettre il joignit une copie du rapport de Bodin. Marguerite écrivit alors à l'empereur une lettre datée de Bruxelles (11 octobre 1529), très-digne et très-pressante. On y voit qu'elle avait aussi écrit à ce sujet à l'impératrice. Marguerite dit à Charles-Quint dans sa lettre que la réclamation du roi de France lui paraît *très-honneste et très-raisonnable* ; elle ajoute à la fin par *post-criptum* : — « Monsieur, Dieu vous a fait ceste grâce de vous avoir donné de biaus enfans, pourquoy povez mieulx sentir que vault amour de père et le regret dudit seigneur Roy. Par quoi je vous supplye, comme toujours je vous ai escript, de vouloir entretenir l'amityé dudit seigneur Roy, veu qu'elle est si propice selon le tems, et au ce sa requeste sy honneste et resonnable, vouloir pourvoir en la manière que dessus ; je vous eusse escript ceste de ma main, mès j'eusse perdu du tans ; parquoy vous supplie la prendre pour telle et du vouloir qui possède

Vostre très-humble tante,

MARGUERITE.

Je ne sais si Charles-Quint eut égard à cette nouvelle requête ; mais à en juger par l'homme, par sa froide dureté et par la cruauté ordinaire de la cour de Castille, je serais assez tenté de croire qu'il se borna à se repentir, d'avoir, à la prière de cette même Marguerite, accordé à Bodin, auquel il fit du reste attendre sa réponse vingt-trois jours, à Narbonne, le sauf-conduit qui lui était nécessaire, pour entrer en Espagne et aller en Castille, visiter, dans leur prison, les enfants du roi.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Achille JUBINAL.

Professeur à la Faculté des Lettres de Montpellier.

RAPORT DE BODIN,

HUISSIER DU ROY DE FRANCE, SUR LE TRAITEMENT DES ENFANS DU DIT ROY, OTAGES EN ESPAGNE.

Monsr, Pour amplement vous fere entendre ce que a esté par moy fait au voyage qu'il a pleu au Roy, à Madame et à vous, me donner charge de faire

vers Messeigneurs les Daulphin et duc d'Orléans, je vous en ferey, s'il vous plait, entier discours, depuis mon partement de Cambray, que en toute dilligence avec le courrier de Madame Marguerite je partis, prennant mon chemin droit à Nerbonne, ou quel lieu attendant mon saulfconduit de l'Empereur, qui pour lors était à Barcelonne, je demeuray par l'espace de XXIII jours. Lequel saulfconduit me fust apporté par le dit courrier en s'en retournant par France vers ma dite dame Marguerite. Incontinent l'avoir reçu, partis du dit lieu de Nerbonne sur chevaulx de poste, espérant parfaire mon dit voyage en toutte dilligence, ainsi qu'il m'avoit esté commandé. Mais si tost que je fus entré en la frontière de Saulces, trouvay ung gentilhomme de la garde de Parpignen, qu me mena avec luy en la dite ville, et, promptement que y fus entré, me bailla en garde à ung souldart, et lui fist deffense de ne me laisser parler à personne quelconque sans qu'il y fust présent, pour entendre tout ce qu'il me seroit dit; et combien que par bonnes remonstrances je fisse entendre au dit gentilhomme qu'il m'estoit très-nécessaire de faire diligence pour le Roy mon maistre, et que mon allée par de là n'estoit en rien préjudiciable à l'Empereur son maistre, néantmoings me contrainct demeurer au dit Parpignen par quatre jours entiers, attendant un gentilhomme qui venoit de la part de l'Empereur pour me conduyre et avoir le regard sur moy pendant que seroye au dit pays d'Espaigne. Et luy arrivé fus mis entre ses mains; puis partimes ensemble du dit lieu de Parpignen à nos journées, tirant le chemin droit à Barcelonne, auquel lieu fus contrainct de demeurer l'espace de huit jours entiers, lesquels passez, tirasmes le chemin de Sarragoce; ou quel lieu arresté par trois jours, fus contrainct de fere inventoire de tout ce que povois avoir, tant d'or, d'argent, habillemens que autres choses que povois avoir, dont me convint payer tribut, combien que mon saulfconduit portast de me laisser passer et retourner franchement et quietement; et à ce ne me servirent les remontrances que je fis au gouverneur de la ville et rentiers du péaige. Ce fait partismes du dit lieu de Sarragoce tirant le chemin droit à Tudelle, qui est une ville du royaume de Navarre, et, à longues journées, passames oultre et jusques auprès de Pedrasse, où sont de présent mes dits Seigneurs les Daulphin et duc d'Orléans. Et, avant que d'entrer en la dite ville de Pedrasse, qui fut à ung samedi au soir, trouvasmes six souldars de la garde de la ville qui nous arrestèrent jusques à ce que l'un d'eulx eust esté sçavoir au Marquis de Verlagnę, frère du Connétable de Castille, qui a la garde de mes dits S^rs, si son vouloir estoit nous laisser entrer en la dite ville. Le souldart retourné, fusmes conduits en la dite ville et menez loger en une hostellerie, en laquelle tost après vindrent huit ou dix souldars de la garde de mes dits Seigneurs, lesquels saisirent les clefs du logis et par dedans et dehors firent le guet toute nuict. Le gentilhomme qui m'avoit en garde, non content de ce qu'ils entreprennoient sur sa charge, print gros débat et noyse avec eulx, qui fust difficile à appaiser, leur commanda eulx de partir du logis maintenant, que la garde de moy luy avoit esté donnée

par l'Empereur, et que au marquis appartenoit de me monstrer mes dits seigneurs et me fère parler à eulx. Demeurez tant d'une part que d'autre obstinez en leur fait et débat, furent contraincts le gentilhomme et les dits souldars de faire le guet toute la nuyct, et le lendemain icelluy Gentilhomme, me laissant en la garde des dits souldars, s'en alla par devers le dit marquis avec lequel il demoura longue espace de temps. Et après estre retourné en l'hostellerie me mena au chasteau et fortresse du dit lieu de Pedrasse, où je trouvay en une chambre haulte le dit marquis et plusieurs autres gentilhommes en sa compagnie, pretz de eulx mettre à table; et me fit icelluy marquis seoir au disner avec luy; et après le disner le suppliay me vouloir faire conduire au lieu où estoient mes dits seigneurs; ce qu'il fist. Et me mena en une chambre d'icelluy chasteau assez obscure, sans tapisserie ne parement aucun, et seullement y avoit paillaces; en laquelle chambre estoient mes dits seigneurs, assis sur petits sièges de pierre encontre la fenestre de la dite chambre, qui est garnie par dehors et par dedans de gros barreaux de fer, et la muraille de huit ou dix pieds d'espaisseur, la dite fenestre si haulte que à toute payne peuvent mes dits seigneurs avoir l'ayr et le plesir du jour, qui est bien suffisant à détenir personne attaint de gros crime. Et est le dit lieu tant ennuyeulx et mal sain que pour le josne et tendre eaige de mes dits seigneurs, me semble impossible de longuement y demourer sans inconvénient de maladie et grandement empirer leurs personnes. Et voyant mes dits seigneurs ainsi menez et détenus et en si pauvre ordre de vestemens, qui estoient seulement de chacun une saye de velour noir, en façon d'habillement à chevaulcher, avec bonnets de velour noir à un rebras, sans ruban de soye, ne aultre parure que chausses blances et souliers de velour noir par dessus, ne me fust lors possible me contenir sans gecter larmes, et en me perforcant de parler adressay ma parole à mon dit seigneur le Dauphin, et avec reverence commencay, en langage françois, à luy faire les recommandations à moy enchargées de par le Roy et Ma dite Dame, le Roy de Navarre et la Royne pareillement, luy donnant asseurance du traicté de paix fait et accordé entre le Roy et l'Empereur en la ville de Cambray, et pour estre chose utile tant à luy que au bien publique du royaulme de France et nouvelle telle dont il auroit joye et grand plesir, le Roy et ma dite Dame m'envoyant expressément par devers luy pour le luy faire entendre, ensemble la dilligence qui se faisoit en France pour accomplir les convenances accordées pour le fait de sa délivrance, espérant que en brief il pourroit veoir le Roy, ma dite Dame, les princes et le commun peuple de France, qui si fort le désirent que possible n'est de plus. Lors le dit seigneur Daulphin, en contenance triste, adressant sa parole au dit marquis, luy dit en langaige Espaignol qu'il ne m'entendoit point, et qu'il me dist que, si je sçavois parler le langaige du pays, que je lui fisse entendre ce que je voulois dire. Dont je me trouvay fort esbahy et estonné, voyant mon dit seigneur aliéné de son naturel langaige. A donc muant mon parler selon le langaige du pays, commencay à lui référer ce que dessus, et de

tout mon pouvoir lui donner occasion de nouvelle joye et plaisir; lui fis ung petit recit comme les affères de France estoient de présent venus en si bons termes que le temps de sa réduction et delivrance estoit prochaine; et après luy demanday s'il ne sçavoit plus parler le langaige de France. Le dit seigneur me fist response tout en espaignol : « Comment seroit-il possible que je l'eusse pu retenir, vu que je n'ai nuls de mes gens avec qui je puisse continuer et parler? » Puis luy demandai s'il ne me connoissoit point; et souldain mon dit seigneur d'Orléans advança sa parolle et luy dit : « Monsr. mon Frère, c'est l'huissier Bodin. » Mon dit seigneur lui respondit qu'il le sçavoit bien, mais qu'il ne le vouloit pas dire. Et lors adressant sa parole à moy me demanda de la bonne disposition du Roy, de ma dite Dame et de la royne de Navarre, de Monsr. d'Angoulesme et de Mesdames ses sœurs, et le lieu où ils estoyent à mon partement. Et après sur tout luy avoir respondu, me dit qu'il remercioit le Roy et ma dite Dame du bon vouloir qu'ils avoient à sa délivrance, les suppliant que leur bon vouloir fust de continuer et de bientost le mettre hors de la captivité où il est. Après ce, luy fis les recommandations de vous, Monseigneur, de Monsr l'admiral, de Monsr le chancelier, de Monsr de Bourges, de Monsr le Trésorier Babon et aultres du conseil du Roy, qui estoient ceulx qui continuellement avoient practiqué la paix et le moyen de sa délivrance. Le dit seigneur, après avoir le tout bien entendu, me dit qu'il vous remercioit et tous ceulx qui travailloient pour luy et sa délivrance, parlant en parolle aussi constante que pourroit faire une personne de XXV ans. Ce fait, mon dit seigneur d'Orléans commença à parler et me faire à peu près semblables demandes et recommandations. Et mon dit seigneur le Daulphin, pour le plesir qu'il prenoit de parler avec moy, veuillant recommancer nouveaulx propos, ledit Marquis luy demanda s'il vouloit aller en l'aultre chambre, qui estoit près de celle ou je trouvay mon dit seigneur, qui est une chambre encoires plus mal garnie que la précédente et de plus pouvre demeure, en laquelle y a pour toutes veues une semblable fenestre que en la chambre précédente; vers laquelle fenestre se retirèrent mes dits seigneurs, pour avoir plus aisément le jour, et prindrent chacun ung petit chien entre leurs bras. Lors me commencèrent à dire aucuns des souldars que c'estoit maigre passe-temps a si haults princes comme sont mes dits seigneurs. Et je ne peus tenir d'en faire remonstrance audit s^r marquis; et incontinent un nommé Andrée de Prate, qui est capitaine de la garde de mes dits seigneurs, me dit, comme par mocquerie et en parolles assez estranges : « Vous voyez en quel estat sont traitez les enfans du Roy de France votre maistre, entre les souldars des montaignes d'Espaigne, sans aucun exercice et éducation; et que si le Roy envoyoit par là quelque paintre en ymaige, que mon dit seigneur deviendroit soubdain bon maitre, car il s'adonnoit chacun jour à faire petits personnaiges et ymaiges de cyre. » Je luy dis que j'avois esperance que, avant trois mois, il seroit passé maistre en aultres meilleures euvres et exercices à luy plus convenables que icelles èsquelles il s'adonnoit par de là. Alors le marquis me dit qu'il

creoit en respondre dans trois mois, voire jusques à la fin de quatre, en Espaigne; puis me dit que c'estoit assez parlé, et qu'il estoit temps de me retirer. Je luy dis que je y serois longuement sans m'y ennuyer; mais puisqu'il lui plaisoit que je me retirasse, je mettroye le reste au lendemain; à quoi me fust par luy respondu que je pouvois bien prendre congé sans plus y retourner, et que je advisasse de prendre mon chemin pour m'en retourner en France; dont je fus très esbahy et mal content, voyant le peu de temps qu'il m'estoit permis de veoir les personnaiges que plus je désiroye à voir; et derechef luy suppliay qu'il me fust permis de retourner le lendemain pour faire ung petit présent à mes dits seigneurs de deux bonnets de velours garnis d'orfaiverie et de plumaiges blancs. Lors ledit marquis me dit que, moy retourné en mon logis, je les envoyasse, et qu'il le leur présenteroit. Je luy dis que je voulois estre présent, ce qu'il accorda, et fust envoyé en mon dit logis quérir iceulx bonnets qui estoyent en estuyz. Après les avoir receus et baisez, me voullant rapprouscher de mes dits seigneurs pour les leur présenter, ledit Andrée de Prate les print, disant : « M^rs, vous les voyez bien, ils sont très beaulx; ne voulez-vous pas que je les vous garde? » Mon dit Seigneur lui respondit : « Ouy, capitaine, j'en suis bien content; mais je vous prie que je les voye encoires. » Et de loing les leur montrant, de peur que les dits Seigneurs y touchassent, mes dits Seigneurs se commencerent à esjoir plus qu'ils n'avoient fait au commencement, me menant en plusieurs propos qui seroient, Monseigneur, trop longs à vous escripre; et, entre autre choses, je dis à mon dit seigneur le Daulphin : « Monseigneur, vous estes devenu merveilleusement grant, et croy fermement que si le Roy et Madame vous veoient, pour votre soudaine croissance, ne vous cognoistroient aisement. » Et pour le rapporter au vray et en rendre le Roy et ma dite dame certains, ainsi qu'ils m'avoient donné la charge de faire à mon partement, je suppliay au dit sieur marquis que je peusse emporter la mesure et grandeur de mon dit seigneur le Dauphin, ce qu'il ne voulut permettre prendre ne aucunement attoucher à mes dits Seigneurs; mais me promit qu'il la m'envoyeroit en mon logis; ce qu'il ne voullut faire pour l'opinion qu'ils ont que, si j'eusse emporté aucune chose en France qui eust touché à leurs personnes, qu'il y a gens en France qui, par art magique et de nigromance, les rendroient saulvement par deçà. Lors je fus contrainct de m'en sortir avec gens sans mesure. Quant aux deux bonnets, ils n'ont garde de les leur mettre sur la teste, de peur qu'ils ne s'envollent par deçà. A mon partement, après avoir à grand regret prins congié de mes dits Seigneurs, eulx deux parlans ensemble, me dirent que je fisse leurs recommandations au Roy, à ma dite Dame et à vous, Monseigneur, et que je fisse diligence de retourner devers eulx; et en tel ennuy et regret me départant d'eulx, je fus ramené par les gardes en ung autre logis plus honorable que l'aultre où je fus mené à mon arrivée, et fus pareillement gardé nuyt et jour sans aucunement me permettre d'aller par la ville; et le lendemain me fust fait commandement de partir de la dite

ville, ce qu'il ne me fust possible de faire à cause que, après bonne inquisition faicte, l'on trouva que l'ung des souldars, ayant envie avoir ung cheval que j'avois, lui donna un coup de poignard dans l'espaule pour le faire demeurer et me le rançonner. Toutefois je fus contraint me partir du dit lieu sur mon cheval ainsi blessé, et aller trois lieues du dit Pedrasse, en une petite ville nommée Spelnede, où le gentilhomme qui me conduisoit me fist séjourner par l'espace de dix jours entiers, pendant lequel temps il avertit l'Imperatrix de ce qu'estoit passé, et pour obtenir d'elle ung saulfconduit pour retourner par Fontarabie, qu'est chemin beaucoup plus court que n'estoit à retourner par Parpignen, aussy que mon premier saulfconduit portoit de retourner par Saulce et Parpignen. Pendant lequel temps vindrent nouvelles certaines de l'accord et traicté de Paix conclue entre le Roy et l'Empereur, et la publication d'icelluy traicté, ce que je fis entendre à mes dits seigneurs, par une lettre que je leur escripvis pour toujours leur confirmer mon dire, et donner espoir de leur brief retour et délivrance. Ledit marquis me manda qu'il avoit reçu ma lettre, et qu'il la garderoit pour la monstrer à mes dits Seigneurs quant il auroit plus ample sureté de la dite paix. Ce fait, après avoir reçu le dit saulfconduit, le gentilhomme, mon conducteur, sans aucunement me laisser, et en aussi estroîte garde que si j'eusse été prisonnier, me conduit à mon retour; et, passant près Braques, à huit lieues par deça; je trouvay le connestable de Castille en une sienne ville, auquel fuz faire la reverence, et, selon mon petit sçavoir, luy faire les remonstrances du povre estat et condition ou mes dits Seigneurs estoient pour le present menez; et veu le traicté de Paix accordé avec l'Empereur, il n'estoit besoin user de rigueur et tel traictement envers eulx, le suppliant, comme celuy qui y avoit puissance, vouloir pourveoir à reduyre et remettre mes dits Seigneurs en l'estat qui leur appartenoit. A quoy me fist reponse qu'il estoit sur son partement pour aller vers mes dits seigneurs et les pourvoir de ce que leur seroit nécessaire, si bien que, en brief, le Roy s'en debvroit contenter; ce qui me fut très agréable pour le désir que j'ai d'entendre que mes dits seigneurs soient hors du lieu de misère ou a mon partement d'avec eulx je les laissay; et le reste de mon voyage, combien que le chemin soit rude et difficile, me fust fort plus plaisant et agréable qu'il m'avoit esté auparavant; et jusques dedans Fontarabie fus par le gentilhomme mon conducteur mené, duquel je prends congié pour, en meilleure dilligence que possible m'a esté, retourner vers le Roy, ma dite Dame et vous.

Signé BODIN.

CORRESPONDANCE.

LETTRE

DE M. ONÉSIME LEROY, A MM. LES PRÉSIDENT ET MEMBRES DE L'INSTITUT HISTORIQUE, SUR LE PROJET DE

MONUMENT A LA MÉMOIRE DE GERSON.

Messieurs et honorables Collègues,

Lorsque vous m'avez chargé du rapport qui devait être fait sur le projet de monument que la ville de Lyon doit ériger à Gerson, *auteur de l'Imitation de Jésus-Christ* (1), ni vous ni moi n'avions connaissance d'un petit volume intitulé *Jean Gerson*, imprimé en 1843, et dans lequel M. Thomassy s'efforce, par anticipation, de mettre au néant une des bases de ce monument : le manuscrit français de Bruges, aujourd'hui à Valenciennes, regardé, par tous ceux qui l'ont étudié, comme le texte primitif de l'*Imitation*, prêché par Gerson à Bruges, et mis en latin et développé par lui chez les Célestins de Lyon.

Forcé aujourd'hui de vous parler de moi pour défendre Gerson, ou plutôt la vérité, je le ferai le plus brièvement possible.

Pour prouver que le manuscrit de Bruges n'a pas dans la question la valeur qu'on lui attribue, M. Thomassy assure que M. Gence *avait connu ce texte et l'avait signalé* avant M. O. Leroy.

Or, M. Gence l'avait si peu *connu*, si peu *signalé*, que c'est à un article de *l'Echo de la frontière*, reproduit par le *Moniteur*, que je dois la première visite et les vers et les lettres dont m'honora le vénérable ami de Gresset, de Daunou, de Barbier, de M. Villenave.

Voici ce qu'il écrivait dès la première page des *Interprètes français de l'Imitation de Jésus-Christ* (Paris, Moquet, 1835) :

« C'est par M. le marquis de Fortia que nous avions appris l'existence d'un ancien manuscrit de ce genre, dans lequel M. Onésime Leroy a découvert la preuve, comme le rapporte le *Moniteur* du 21 septembre 1835, que l'*Imitation de Jésus-Christ* appartient à la France et à l'illustre Gerson. »

Et dans son *Gerson restitué* (1836), page 9 : « Ce manuscrit reçoit lui-même un nouveau prix, pour la France, de la découverte faite à Valenciennes par M. Onésime Leroy. »

Mêmes déclarations, et dans son poëme sur la *Philosophie de l'histoire*, et dans une *Ode* qu'il dédie à ma femme (1837), et où il m'engage à faire pour Gerson ce que j'ai fait, dit-il, pour le sage Ducis.

Si cette chaleur de l'illustre savant parut un moment se refroidir, c'est qu'attaché à l'Allemagne par d'honorables liens, et auteur de prolégomènes et de

(1) Voir le dernier numéro de *l'Investigateur*.

commentaires latins sur l'*Imitation* répandus surtout en Allemagne (Treuttel et Würtz, 1826), il avait été heureux d'y montrer Gerson composant l'*Imitation de Jésus-Christ* pendant son séjour (bien court!) à Melck, en Autriche.

Se complaisant dans cette idée, que semblaient appuyer, en effet, plusieurs anciens manuscrits trouvés à l'abbaye de Melck, M. Gence vit, avec un chagrin que j'étais loin de soupçonner, mon système dévier du sien, et la publicité que je donnai, dans mes *Études sur les manuscrits de Gerson*, à la lettre du prieur des Célestins, dont je lui avais parlé, et qui nous peint si admirablement Gerson, dans les dix dernières années de sa retraite de Lyon et de sa vie, travaillant au livre immortel.

Cependant, comme M. Gence et moi nous étions d'accord sur l'auteur, et comme il n'y avait plus entre nous qu'une question de lieu; comme d'ailleurs cet homme de science était aussi un homme de conscience, il se rendit (autant qu'il le pouvait sans blesser de tiers-intérêts) aux nombreuses raisons que j'ai depuis développées dans mon *Corneille et Gerson* (Paris, Adrien Leclerc, 1842).

Mes preuves, je les ai tirées surtout des lettres que Gerson écrivait de Bruges quand il y jetait (dans des sermons français divisés en chapitres, comme plusieurs de ses lettres même) les premiers livres de l'*Imitation*, dont j'ai rapproché les traits les plus frappants de ses lettres de Bruges et de ses autres écrits (*Corneille et Gerson*, page 338 et suiv.).

Notre jeune contradicteur, sans tenir compte d'aucune de ces preuves accumulées, et s'arrêtant aux deux seules miniatures dont nous avons donné consciencieusement le calque dans notre *Corneille et Gerson*, et dont la première représente le chancelier Gerson prêchant la Passion, et la seconde un humble prêtre prêchant aussi l'*Imitation de Jésus-Christ*, M. Thomassy veut voir là deux hommes en réalité; nous ne les voyons différents qu'au moral, et par le changement opéré dans l'esprit et la vie de Gerson.

Je me suis arrêté le premier, et j'insiste sur cette distinction, qu'on ne peut s'empêcher de faire à présent, entre le prêtre tout-puissant, chancelier de l'Église et de l'Université de Paris, et l'humble missionnaire de Bruges et de Lyon, devenu le défenseur et l'émule des pauvres Frères prêcheurs contre l'Université; se faisant, chez les Célestins, tout à tous, *omnibus omnia factus*, après avoir revêtu, dit le prieur, tous les dehors d'un ermite, *unum ex heremicolis crederes*.

Faut-il s'étonner que le peintre chargé de représenter le même homme, si différent de lui-même, ait adopté, en véritable artiste, la tradition populaire et le contraste le plus frappant? Il a peint presque sous l'habit d'un frère mineur, *minor minorum*, celui qui, dans une de ses lettres de Bruges que je n'ai pas en ce moment sous les yeux, se qualifie de *prêtre indigne*, et *se fait le moindre de tous* pour mettre en pratique sa divine *Imitation*.

L'essentiel pour nous, c'est que nous voyons, dans ces deux miniatures, les mêmes traits sous un autre costume.

Mais pourquoi le peintre, qui a mis le nom de *Gerson* à la première miniature, ne l'a-t-il pas mis à la seconde? Précisément parce qu'il l'avait mis à la première partie, qui tient immédiatement à la seconde; ensuite parce que, dans la seconde, peignant l'auteur de l'*Imitation*, il se conforme à l'esprit de l'humble anonyme, qui demande si éloquemment qu'on supprime son nom, pour rapporter à Dieu tout le bien qu'il fera. Mais les huit mots que le peintre écrit là sur une banderolle, sortant de la bouche de l'orateur, rappellent si bien la situation de Gerson devant la cour de Bruges et ce que nous avons cité de ses lettres, qu'ils suffisaient déjà pour le distinguer, avant que M. Darmès eût remarqué que ces huit mots se trouvent textuellement dans un autre sermon de Gerson (t. III, 1568).

M. Thomassy veut voir partout des gens d'accord pour exalter le manuscrit de Bruges et nos recherches sur Gerson.

Etais-je d'accord avec le savant professeur qui, arrivé à Valenciennes pour étudier le manuscrit de Bruges, a, dans deux longs rapports, imprimés en 1838, déclaré à M. Cousin, en termes assez peu bienveillants pour moi, que le tout était bien certainement de Gerson, et que j'aurais pu me montrer plus affirmatif?

Etais-je d'accord avec le noble Spencer Smith, dont j'avais à peine entendu parler, quand il rassemblait en un volume, réimprimé à Caen, un grand nombre des jugements si bienveillants portés sur mon travail par tant de différents critiques, jugements qui, la plupart, m'étaient inconnus?

Ai-je été d'accord enfin avec Lyon, où je ne connaissais personne?...

Si le manuscrit Sancti-Trudonis, acquis par nous à Gand en 1836, et dont M. Gence lui-même mettait en doute l'existence; si ce manuscrit, joint à celui de Bruges et aux nombreux rapprochements que nous en avons faits sur tous deux; si nos découvertes ou nos *rencontres* (trop heureuses pour plaire à tout le monde); si enfin quelques travaux consciencieux n'ont pas fait avancer la question, comme le déclare M. Thomassy, nous sommes donc toujours à Melck, en Autriche, et Lyon a tort d'élever dans ses murs un monument à l'auteur de l'*Imitation!*... Un journal du 5 de ce mois, qu'on veut bien m'adresser de cette ville, me prouve qu'on y a reçu le volume de M. Thomassy. L'aplomb avec lequel il est écrit pouvant arrêter l'élan généreux d'une noble cité, je suis forcé de dire que ce petit volume, ébauché avec une précipitation déplorable, est tout gros d'erreurs sur les écrits de Gerson. Si la jeunesse de l'auteur est une excuse, doit-il en abuser?

Qu'il nous soit permis de le renvoyer, sinon à l'école d'où il sort, du moins au modeste et savant Géraud, son noble condisciple, que nous avons eu la douleur de perdre, lorsqu'il venait de consacrer à nos recherches sur Gerson six excellents articles insérés dans *l'Univers* ou dans le Bulletin de la Société de l'Histoire de France.

Le consciencieux Géraud nous avait lu, lui. M. Thomassy peut-il en dire autant, quand, par exemple, il écrit ces mots : « M. O. Leroy ignore le point de

départ des études sur Gerson, *savoir:* que ses traités mystiques ont presque tous été composés en français. » C'est précisément ce que nous avons dit pour prouver que Gerson avait préludé à l'*Imitation* latine par des sermons français. Ce que dit M. Thomassy, notamment du traité français *de la Contemplation*, que nous avons fait connaître, prouve évidemment qu'il ignore lui-même qu'à une époque où il n'écrivait pas encore (du moins je le présume, car il ne faut répondre de rien), bien avant l'article du *Moniteur* cité par M. Gence, dès 1834, nous avions eu l'honneur de soumettre à M. Villemain et de communiquer à notre voisin de campagne, M. Raynouard, notre travail sur les manuscrits de Gerson; il ignore que dans ce volume, intitulé *Études sur les Mystères et sur les Manuscrits de Gerson* (Paris, Hachette, 1837), ces manuscrits français, les plus curieux et les moins connus, sont longuement cités, analysés et admirés par nous, mais sans folle exagération; que nous y revenons dans le dernier chapitre sur la *linguistique.*

Peut-être, avant d'écrire, M. Thomassy aurait-il pu lire, sinon ces *Études*, du moins ce qu'en ont dit les critiques les plus sérieux, notamment l'écrivain illustre qui leur a consacré un des meilleurs articles du *Journal des Savants;* enfin le rapport de la Commission des Antiquités nationales, qui leur a décerné un prix disputé par tant d'ouvrages remarquables.

« En montrant *le premier*, dit M. Thomassy, la valeur des œuvres françaises de Gerson, inconnues à M. Gence, nous avons... » Mais le temps nous manque pour donner aujourd'hui une idée de tous les services qu'a rendus le petit volume à Gerson, aux *Gloires de la France*, comme on l'annonce modestement. Signaler ce qui est, à notre époque, bien moins la gloire de la France qu'une des plaies de la science; indiquer les inconcevables erreurs du petit volume, tel sera l'objet de la prochaine lettre que je vous demanderai la permission de vous adresser, Messieurs, de Tours ou d'Angers, avec la nouvelle expression de mon dévouement affectueux.

O. Leroy,

Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

Paris, 9 *octobre* 1844.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** La première classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le mercredi 4 septembre, sous la présidence de M. H. Prat, son président. Le procès-verbal a été lu et adopté. Sur les rapports des trois commissions nommées pour vérifier les titres des candidats qui se sont présentés à la dernière séance, MM. *João de Barros*, *Halcao d'Albuquerque*, *Maranhao*, *Antonio de Vasconcellos*, *Menezes de Drummond* et le colonel *Mouton* sont admis à faire

partie de l'Institut Historique en qualité de membres correspondants, sauf l'approbation de l'assemblée générale.

M. le président fait un rapport verbal sur l'*Histoire universelle* de M. *Cesar Cantu*. Après être entré dans certains détails sur la composition, l'esprit, le style de cet ouvrage remarquable, il conclut en disant qu'il croit pouvoir le louer sans restriction, et qu'il est à désirer que les volumes suivants ne se fassent pas attendre, afin qu'on puisse faire un rapport d'ensemble plus étendu et plus complet.

Sur l'invitation de M. le président, M. Leudière donne quelques renseignements sur l'*Histoire des Carthaginois* à laquelle il travaille ; mais il regrette que les éléments manquent pour exposer la nature et les développements des colonies des anciens, et pour déterminer les relations établies par le commerce des Carthaginois eux-mêmes.

M. N. de Berty soumet à l'examen de la classe la proposition d'admettre aux séances des classes de l'Institut Historique des étrangers qui feraient des lectures de mémoires, à condition qu'ils seraient soumis à certains règlements que le conseil jugerait à propos d'établir sur ce sujet. Cette proposition, faite déjà par l'administrateur, et écartée par l'assemblée générale du mois de juillet, a été renvoyée au conseil.

M. Prat propose de traiter dans la prochaine séance de l'emploi des troupes pour utilité publique. M. Leudière traitera à son tour des colonies anciennes et modernes.

*** La deuxième classe (*Histoire des Langues et des Littératures*) s'est assemblée le mercredi 11 septembre, sous la présidence de M. Villenave, président. Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, on a offert à la classe les ouvrages suivants : *Dictionnaire latin-français*, par MM. *Quicherat* et *Daveluy ; Histoire de la Poésie française à l'époque impériale*, par notre collègue M. *B. Jullien ; Revue européenne publiée à Milan, mois d'août ; Aperçus historiques et littéraires sur les Peuples d'origine slave*, par M. *N.-A. Kubalski ; la Mère-Institutrice*, par M. *Lévi*, mois de septembre.

Sur le rapport de M. Fontaine, au nom de la commission nommée pour vérifier les titres des candidats qui se sont présentés dans la dernière séance de la classe, MM. l'abbé *Basi*, de Florence, et *Rousseau*, de Bordeaux, sont admis comme membres correspondants, sauf la sanction de l'assemblée générale.

M. B. Jullien est appelé à la tribune pour lire son rapport sur le dictionnaire latin-français par MM. *Quicherat* et *Daveluy*. Ce rapport est renvoyé au comité du journal.

*** La troisième classe (*Histoire des Sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée sous la présidence de M. B. Jullien, président. Le procès-verbal, lu par M. Lapalme, secrétaire, est adopté.

M. Renzi communique à la classe une lettre de M. César Cantu, dans laquelle

se trouvent tous les détails de l'ouverture du congrès des savants italiens à Milan. M. l'abbé Auger demande de communiquer à la classe les procès-verbaux du congrès de Lucques de l'année dernière, auquel il a assisté. MM. le président, Lapalme, docteur Josat, abbé Badiche, Fontaine et Renzi prennent la parole sur l'opportunité de cette communication. La classe ne se prononcera que lorsque M. Auger fera l'offre dont il parle, et que M. Renzi voudra bien l'accompagner d'une traduction. M. l'abbé Badiche demande si la classe voudrait permettre que l'on fît la biograghie de deux membres de l'Institut Historique qui sont décédés depuis peu, savoir : MM. l'abbé Marest et le professeur Durozoir. La classe reçoit favorablement cette proposition, et M. l'abbé Badiche est prié de rédiger les deux biographies.

M. le président lit un rapport fait par la commission sur la candidature de M. l'abbé *Fissiaux;* ce rapport conclut à l'admission du candidat; on passe au scrutin secret; M. l'abbé *Fissiaux* est admis comme membre correspondant, sauf la sanction de l'assemblée générale. M. l'abbé Badiche a la parole pour lire un rapport sur l'origine commune de la littérature et de la législation, par M. Cellier. Après la lecture de ce rapport fort spirituel, la classe décide qu'il sera déposé aux *archives*. M. le docteur Caffe vient lire à la tribune un rapport sur le congrès scientifique de Strasbourg de 1842. Ce rapport est renvoyé au comité du journal. M. Bernard Jullien lit à la classe, en forme de communication, un mémoire *sur la nécessité d'une grande réserve dans l'examen des ouvrages des anciens*. Cette lecture est écoutée avec beaucoup d'intérêt. Des remerciements sont votés à M. Bernard Jullien.

*** La quatrième classe (*Histoire des Beaux-Arts*) s'est assemblée le 25 septembre, sous la présidence de M. E. Breton, vice-président. M. de Brière, secrétaire, donne lecture du procès-verbal, qui est adopté. M. E. Breton lit à la classe un fragment de son voyage en Italie, qui a rapport à la ville de Volterra, en Toscane, et à ses environs, que les voyageurs en général ne visitent pas. (L'analyse sera insérée dans le prochain numéro.) Après cette lecture, qui a intéressé vivement la classe, une discussion s'engage entre plusieurs membres sur une inscription en caractères étrusques, de droite à gauche, trouvée à Volterra. Cette inscription, en définitive, n'a pu être lue par personne.

*** L'assemblée générale (*les quatre classes réunies*) a eu lieu le 27 septembre, sous la présidence de M. Villenave, président de la deuxième classe. Le procès-verbal de la séance précédente, lu par M. le secrétaire, est adopté sans réclamation. Les nominations des membres, admis dans les différentes classes pendant le mois, sont soumises à l'approbation de l'assemblée générale. MM. le colonel *Mouton*, au service du roi de Lahore, *Jodo de Barros*, *Falcao d'Albuquerque*, *Maranhao*, docteur en droit à Fernambuco, *Antonio de Vasconcellos*, *Menezes de Drummond*, homme de lettres de Fernambuco, *Rous-*

seau, homme de lettres de Bordeaux, l'abbé *Basi*, membre de l'Académie de la Crusca, de Florence, et l'abbé *Fissiaux*, directeur du pénitencier agricole et industriel de Marseille, passent tour à tour au scrutin. Ils sont reçus et proclamés membres correspondants de l'Institut Historique.

M. Lapalme est appelé à la tribune pour lire son rapport sur le compte-rendu de la justice criminelle en France pendant l'année 1842.

La lecture de cet intéressant rapport a été écoutée avec la plus grande attention; elle a été suivie de la discussion la plus animée et la plus instructive. MM. l'abbé Auger, l'abbé Laroque, le docteur Josat, N. de Berty, Fontaine et autres membres, demandent et obtiennent tour à tour la parole, soit pour combattre quelques-unes des conclusions du rapporteur, soit pour signaler des lacunes qu'ils croient avoir remarquées dans le rapport.

M. N. de Berty, tout en rendant justice au mérite du travail de M. Lapalme, exprime le regret qu'il se soit borné le plus souvent à énoncer des chiffres sans apprécier les causes des effets qu'il a signalés. M. N. de Berty examine rapidement toutes les questions soulevées par le rapport, notamment celles sur l'instruction des détenus, sur les moyens de les réhabiliter après leur libération, sur le régime des prisons, sur les récidives, sur le nombre des accusés illettrés. Il a prouvé que le gouvernement avait fait tout ce qui dépendait de lui pour favoriser l'instruction primaire, et que l'insouciance et la cupidité des parents étaient les plus grands obstacles aux progrès de cette instruction. M. N. de Berty a insisté sur la nécessité de donner aux enfants une éducation religieuse. C'est par la religion, a-t-il dit, qu'on diminuera le nombre des délits parmi les hommes jouissant de leur liberté; c'est aussi par son influence qu'on amènera les détenus à se repentir et à s'amender. Le nouveau projet de loi sur les prisons est fondé sur d'excellentes bases; mais pour qu'il puisse être efficace, il faut commencer par confier la garde des prisonniers à des agents recommandables et convenablement rétribués. M. l'abbé Auger prend la parole pour répondre à une question soulevée par le rapport: la diminution du nombre des causes déférées aux Cours d'assises. Il fait observer qu'il y a une explication très-simple, qui rend compte de la diminution du nombre des causes déférées aux Cours d'assises, tandis que celles qui sont renvoyées aux tribunaux correctionnels sont notablement plus nombreuses. La connaissance qu'on a, dit-il, de l'indulgence du jury, détermine souvent les juges d'instruction et les chambres d'accusation à dissimuler dans les faits imputés aux prévenus des circonstances aggravantes qui donneraient le caractère de crime, et à n'appuyer que sur celles qui, ne constituant qu'un délit, conduiront les coupables aux tribunaux correctionnels. Ils s'assurent ainsi qu'il y aura du moins une punition quelconque, tandis qu'aux Cours d'assises des hommes très-criminels seraient probablement absous. C'est ainsi que le rapporteur aurait pu tirer du *Compte-rendu de la justice criminelle* une appréciation philosophique de l'état de la société. M. l'abbé Auger aurait voulu voir établir dans le rapport la proportion qui existe entre le nombre des accusés lettrés et illettrés; mais

faudrait savoir, dit-il, combien en France il y a de personnes dans chacune de ces deux catégories. C'est le seul moyen de savoir dans quelle proportion le nombre des coupables est avec le nombre total. M. Auger insiste ensuite sur la nécessité de confier l'instruction au clergé, comme le seul moyen capable d'améliorer les opinions et la conduite des hommes.

Après une réplique faite par M. Lapalme à tous ses honorables collègues, on demande le renvoi de son rapport au comité du journal. Cette demande étant appuyée, on passe au scrutin secret. Le renvoi est prononcé à l'unanimité.

M. l'abbé Laroque propose de traiter, dans la prochaine séance, la question suivante : *Rechercher les moyens de venir au secours des libérés.*

R.

BULLETIN

DES TRAVAUX DES CLASSES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE, RÉDIGÉ D'APRÈS LA DÉCISION DU CONSEIL ET DU COMITÉ CENTRAL DES TRAVAUX.

PREMIÈRE CLASSE.

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 1844.

1° Histoire des colonies anciennes et modernes, par **MM. H. PRAT** et **LEUDIÈRE.**

2° Rapport de **M. HUILLARD-BRÉHOLLES** sur l'*Histoire des peuples du Nord*, par M. Weathon.

DEUXIÈME CLASSE.

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 1844.

1° Rapport de **M. FONTAINE** sur l'ouvrage de M. O. Leroy, traitant des *Epoques de l'histoire de France*, et sur les ouvrages de Monseigneur Mazzetti.

2° Rapport de **M. TRÉMOLIÈRE** sur le *Journal de droit civil*, par M. Mancini, de Naples.

3° Rapport de **M. ALIX** sur les manuscrits des poésies latines de M. Bonucelli, recteur du collége Nazaréen de Rome.

TROISIÈME CLASSE.

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 1844.

1° Lecture d'un mémoire de M. le docteur **JOSAT** sur cette question : *Faire l'histoire botanique et industrielle du thé, en exposant ses propriétés les mieux établies.*

2° Lecture d'un mémoire de M. l'abbé **LAROQUE**, traitant des *Détenus libérés* et des *Sociétés de patronage.*

3° Rapport de **M. LEHOT**, ingénieur des ponts et chaussées, sur le système Jouffroy relatif aux chemins de fer.

QUATRIÈME CLASSE.

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 1844.

Lecture d'un mémoire de **M. E. BRETON** sur l'histoire de la peinture à fresque en Italie.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 1844.

1° Sanction, par l'assemblée générale, des candidats reçus par les classes.

2° Lecture d'un rapport de M. le docteur **JOSAT** sur un ouvrage de M. le docteur Sigaud, médecin de S. M. impériale du Brésil, traitant *des Maladies et du climat du Brésil.*

A. RENZI.

N. B. Il est bien entendu qu'on ne peut pas reproduire dans ce bulletin tous les rapports et mémoires qui peuvent arriver à l'Institut Historique, à partir du moment où ce programme a été rédigé jusqu'au jour de la réunion des classes.

CHRONIQUE.

— Un de nos confrères de la quatrième classe (*Histoire des Beaux-Arts*), M. Bra, exprime le désir, si la Commission lyonnaise du Monument de Gerson s'en tient au projet de le représenter sous les traits imposants du chancelier de l'Université de Paris, que du moins on réalise en relief, sur la base de la statue, la pensée de notre confrère, M. O. Leroy, qui voudrait qu'on nous montrât l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ* entouré des plus pauvres enfants de Lyon, dont il s'est fait le catéchiste.

—*La Revue du Midi*, recueil mensuel qui paraît à Montpellier sous la direction de M. *Achille Jubinal*, professeur à la Faculté des lettres, avec la collaboration de ses collègues des diverses Facultés de droit, de médecine, des sciences et des lettres, d'Aix, de Bordeaux, de Lyon, de Montpellier, de Toulouse, ainsi qu'avec l'appui des principaux écrivains du Midi, tels que MM. Méry, Autran, Reboul, de Pontmartin, etc., continue à obtenir un succès aussi flatteur que mérité et éloigné de tout charlatanisme. Nous remarquons dans le volume qui vient de finir des travaux de MM. Lallemand, Lordat, Rissueno, d'Amador (de la Faculté des lettres de Montpellier) ; de MM. François et Eichoff, de la Faculté des lettres de Lyon) ; de MM. Michel et Fortoul (de Bordeaux et de Toulouse) ; enfin de MM. Flottes, Taillandier et Jubinal, de la Faculté des lettres de Montpellier, etc. Nous ne pouvons qu'encourager les efforts scientifiques des fondateurs de *la Revue du Midi*, et nous recommandons ce recueil à nos lecteurs.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Traité de Mnémotechnie générale, par M. le docteur Audibert.

Du Rhône et du lac de Genève, par M. L. Valée.

Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France. Nouv. série, tome VII.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie. Année 1844, n° 2.

Dissertation et notice sur une ville gauloise du Beauvaisis nommée par César Bratuspantium, par l'abbé Devic.

Le vice-secrétaire, HUILLARD-BRÉHOLLES.

L'Administrateur-trésorier, A. RENZI.

MÉMOIRES.

SUR LES SOIRÉES LITTÉRAIRES DES DEUX DERNIERS SIÈCLES.

A l'époque de la renaissance des lettres, on comprit bientôt que l'émulation est un aiguillon puissant, et que sans l'émulation on verrait promptement languir les lettres et les arts.

L'Italie, qui avait donné le premier exemple d'émancipation intellectuelle ou ressenti la première influence de ces temps heureux, l'Italie vit aussi se former les premières ou les plus nombreuses académies. Si le but caché se devine quelquefois difficilement quand on le compare au nom bizarre que telle ou telle société avait choisi, si l'origine de quelques-unes de ces sociétés se perd déjà dans l'incertitude des traditions, du moins l'histoire du plus grand nombre est connue, et leurs annales savent le dire avec orgueil.

Il n'en est pas tout à fait de même en France ; les sociétés académiques furent rares, leur nomenclature incertaine, à cette époque, leur histoire presque inconnue. Ce n'est peut-être que depuis soixante ans qu'on a pu avoir une topographie de la France intellectuelle, quand l'abbé de La Porte publia *la France littéraire*, ouvrage aujourd'hui trop oublié, et dont l'utilité avait dépassé de beaucoup ce qu'avaient de curieux les publications de La Croix-du-Maine, Duverdier, Vauprivas et Sorel. Un livre qui redirait l'histoire de toutes les sociétés académiques formées en France serait donc un livre curieux et utile, et nous sommes surpris qu'il n'ait, jusqu'à ce jour, tenté personne. A celui qui voudrait l'écrire, peut-être indiquerait-on, comme germe de l'œuvre qu'il aurait à étudier, ces jeux que les Romains, maîtres des Gaules, avaient établis pour faire refleurir les lettres dans un pays où les *Bardes* avaient cultivé la poésie, où la philosophie avait inspiré des méditations plus sérieuses aux *Eubages*. A Lyon, Caïus avait institué des combats d'éloquence où les vaincus, forcés de chanter les vainqueurs, devaient en outre fournir le prix dû à leurs succès, et se voyaient exposés, si l'inspiration les avait trop mal servis pour bénir la tyrannie, à subir une flagellation honteuse ou à être jetés dans les flots du Rhône (1).

Marseille, l'aînée de nos cités dans la culture des lettres, avait hérité des Phocéens d'un goût plus noble et plus juste. Outre qu'elle entretenait des professeurs qui enseignaient les sciences des Grecs, son académie était le siége des études; mais remonter jusque-là, ce serait remonter trop haut, peut-être. On trouverait peut-être aussi un fondement trop faible ou trop indirect dans les écoles des monastères, qui brillèrent d'un éclat plus ou moins vif, et qui, du

(1) L'abbé de La Porte.

moins, gardèrent dans la retraite le feu sacré de l'amour des lettres éteint partout. Peut-être enfin n'y aurait-il pas raison à rechercher ce germe dans ces partis subdivisés à diverses époques du moyen âge, qui formaient groupe auprès du maître qu'ils avaient préféré. Quoi qu'il en soit, au XIVe siècle, on voit renaître les arts; l'Italie, comme nous l'avons déjà rappelé, fut la première, mais ne fut pourtant pas la seule à dissiper l'obscurité de l'ignorance. Si elle couronna *Albertino Mussati* et *Pétrarque*, les Allemands donnèrent le titre de poëte à *Conradus Celtes-Protuccius*, les Espagnols à *Ausias March* et à *Arrias Montanus*. La France, qu'il faut citer pour ne pas la priver du contingent qu'elle mérite, la France elle-même voulut renouveler les combats littéraires ; ils eurent pour objet la poésie, mise en vogue par les troubadours, mais qui, née au sein de la barbarie, se ressentit longtemps de son origine. Cependant, si en Italie les établissements littéraires se consolidaient, il n'en était pas ainsi parmi nous, et l'histoire de cette époque ne nous rappelle point de corps savants.

Il est vrai que le célèbre Calinod de l'Immaculée Conception trouve son origine au XIe siècle ; il est vrai que, dès le XIVe siècle, à Toulouse, le *Collége du gai savoir* ne peut retrouver la sienne, perdue dans la nuit des temps. Néanmoins, bien qu'une colonie de poëtes troubadours eut déjà institué la *gaie science* à Barcelone, et que Clémence Isaure eut déjà substitué les *Jeux Floraux* aux *gais exercices*, on peut dire qu'il n'y avait point d'académies dans le sens compris aujourd'hui.

Mais nous n'avons à parler ni de Clémence Isaure, ni des Jeux Floraux, ni des cours d'amour (1), ni des puys ou palinods ; nous ne trouverions pas là l'image des réunions que nous voudrions connaître. Nous en placerions plutôt *l'idée* dans ces réunions formées par Cicéron à sa délicieuse campagne de *Tusculum*, dans ces lieux qu'il appelait l'un le lycée, l'autre l'académie. Ces asiles délicieux, qui n'avaient que le nom de commun avec ceux que Platon et Aristote ont rendus si célèbres, étaient, le premier, sa bibliothèque, l'autre, un salon placé à dessein au bas de ses jardins ; tous deux servaient aux assemblées de ses savants amis, et là se traitaient des questions de philosophie.

Nous en verrions le berceau ou l'image dans cette réunion de gens de lettres formée à Saint-Victor, où se rendaient Ronsard et Charles IX ; l'abbaye Saint-Victor ! cet asile des hommes studieux et érudits, déjà célèbre avant que des congrégations modernes eussent accaparé pour ainsi dire la réputation de corps littéraires ; avant même que les écoles du cloître de Paris eussent acquis leur

(1) Jean de Nostradamus en compte trois dans les notices qu'il a données sur les plus célèbres poëtes provençaux : celle de Signe et de Pierrefeu, celle d'Avignon, celle de Romanin (Lourmarin). Caseneuve, dans l'*Origine des Jeux Floraux ;* Crescimbeni, dans son histoire de la Poésie vulgaire, conviennent de l'existence de ces *cours*, et les présentent comme des écoles de poésie et de valeur, des tribunaux où se jugeaient toutes les difficultés survenues entre les chevaliers, les dames et les poëtes.

importance. Nous les verrions déjà formées dans ces conférences sur les matières de sciences et d'érudition que Marguerite de Valois tenait dans son palais, et auxquels présidait son maître d'hôtel, Le Clerc de La Forest. C'est donc simplement des *principales soirées littéraires* des deux derniers siècles que nous voudrions parler, de ces réunions amicales où les Muses régnaient sans prétention, et quelquefois presque à leur insu. Cet asile des lettres et de la bonne compagnie était souvent l'objet d'une ambition facile à concevoir et à excuser. Ne savez-vous pas tous que c'est un titre capable de flatter l'amour-propre que celui d'habitué du salon d'une dame « dont la célébrité, comme l'a écrit « un de nos collègues, remonte au temps de la Convention, et qui depuis n'est plus que la

« ... Circé de l'Abbaye-aux-Bois. »

Souvent même ce germe inaperçu croissait, devenait une plante féconde; telles les soirées de Conrart, que nous citerons les premières, non qu'elles aient précédé dans l'ordre des temps celles que nous voulons insérer dans notre nomenclature, mais parce qu'elles ont donné lieu à ce corps si célèbre, dont les membres paraissent arrivés à l'apogée de la gloire littéraire, à ce sommet où il est si glorieux d'atteindre, quoique plusieurs paraissent y être arrivés facilement, sans bagage et sans frais.

Vers l'année 1629, quelques amis, qui tous habitaient Paris, mais en différents quartiers, lassés de faire souvent, pour se trouver, des courses inutiles, résolurent de se voir un jour de la semaine chez l'un d'eux. Ils étaient au nombre de neuf, et tous hommes de lettres : MM. Godeau, devenu depuis évêque de Grasse, mais qui n'était pas alors ecclésiastique ; de Gombauld ; Chapelain ; Conrart ; Giry ; Habert, commissaire d'artillerie ; l'abbé de Cérisi, son frère ; de Serizay et Malleville. Conrart demeurait au centre de la ville, dont tous les autres étaient presque également éloignés ; sa maison fut choisie pour le lieu du rendez-vous. Là, les savants amis s'entretenaient d'affaires, de nouvelles, de belles-lettres surtout, et si l'un d'eux avait fait quelque composition, ce qu'arrivait souvent, il la communiquait aux autres, qui lui disaient librement leur avis. Ces conférences étaient suivies tantôt d'une promenade, tantôt d'une collation. Pendant trois ou quatre ans, ils continuèrent ces délicieuses réunions avec un profit incroyable. Ils en parlaient plus tard comme de l'âge d'or de l'Académie. Leur projet était de garder le secret sur ces réunions, et le secret fut gardé à cette époque heureuse. Le premier indiscret fut Malleville. Il s'ouvrit à Faret, qui venait de faire imprimer son *Honnête Homme*, et qui obtint de se trouver à l'une des conférences où il fit l'hommage de son livre, le premier peut-être offert à ce corps savant, et d'où il sortit enchanté des avis qu'il avait recueillis sur son ouvrage et de la conversation qu'il avait partagée. C'en était fait du secret projeté ! Faret amena à la réunion Des Marets, qui y lut le premier volume de l'*Ariane* qu'il composait alors, et en parla au célèbre abbé de Boisrobert, qui désira y assister. Il n'y avait pas moyen de lui en refuser l'entrée ; il était l'ami

de presque tous ceux qui la composaient, et sa fortune, dit Pélisson, lui donnait quelque autorité et le rendait plus considérable. Là aussi la fortune avait donc du poids! La fortune de Boisrobert était sa haute position auprès du cardinal de Richelieu. Témoin et ravi des discussions franches et désintéressées qui se faisaient au lieu de cet échange de compliments où chacun donne des éloges pour en recevoir, il en fit un rapport flatteur au cardinal ministre, et bientôt, malgré les répugnances de quelques-uns de ses membres, cette réunion obscure et inconnue fut absorbée dans la protection de Richelieu et devint la plus illustre académie. Son existence légale date de 1635, et de ce moment elle cesse d'être du ressort de notre travail et de nos recherches.

Toutes les réunions dont nous avons à parler ne devaient pas avoir une transformation si éclatante, mais leur intérieur était recherché et leur suffrage était vivement désiré. Tous les anciens Grecs ne pouvaient pas, comme Hérodote et Lysias, consulter leurs compatriotes et ravir leur admiration aux jeux olympiques; mais Athènes, ouvrant aux poètes une carrière moins brillante que celle d'Olympie, rendait les couronnes plus désirées et plus fréquentes. Nous voyons que dès le commencement du XVIIe siècle, sous le règne de Louis XIII, Gaston, duc d'Orléans, tenait chez lui de savantes conférences, où brillèrent Vaugelas et Voiture, et où l'on arrivait préparé sur les matières que le prince avait indiquées. A côté d'un grand nom citons le modeste Justel, en relation avec les hommes les plus distingués de son temps, et dont Richard-Simon nous indique la maison comme le rendez-vous des gens de lettres; mais hâtons-nous de rappeler d'abord le célèbre hôtel de Rambouillet. Catherine de Vivonne, femme du marquis de Rambouillet, et, parmi ses quatre filles, celle surtout qui ne quitta point le monde, Julie-Lucine d'Angennes, depuis duchesse de Montosier, y tenaient le sceptre du bel esprit, d'autres disent du mauvais goût. Villefore, dans la vie de la duchesse de Longueville, appelle l'hôtel de Rambouillet *le plus délicieux réduit qu'il y eût alors*, et dit qu'une politesse noble et sans fadeur régnait dans ces cabinets toujours remplis de ce qu'il y avait à Paris et à la cour de plus illustre en mérite (1). On y voyait réunis le prince de Condé, les cardinaux de Richelieu et de La Valette, et, à côté des ministres, des généraux, des magistrats les plus célèbres, se trouvait tout ce qu'il y avait alors d'hommes en réputation d'esprit ou de savoir; tels Vaugelas, Godeau, Voiture, Mlle de Scudéri, Mme de Sévigné, le comte de Rabutin-Chantal, Gomberville, Ménage, Gombauld et cent autres. Cet exemple excita des rivalités, devint

(1) « Ceux qui ne pouvaient figurer dans ces assemblées, dit encore Villefore, en raillaient pour « se consoler, et les qualifiaient de *petits bureaux du bel esprit*, expression fort usitée chez la me- « nuaille scientifique... Il ne s'agissait que d'amusements littéraires et que d'ingénieux problèmes « que le hasard faisait éclore... Mademoiselle de Bourbon ne pouvait manquer d'être distinguée « dans une pareille académie, quelque matière que l'on y traitât... mais sans l'étalage de l'éru- « dition qu'elle abandonnait à Sarrazin et à Voiture, comme en étant les dispensateurs dans cette « société charmante. » Tous n'ont pas écrit comme Villefore.

épidémique en quelque sorte. On dit que les Romains se mirent tard à cultiver les belles-lettres, mais à peine eurent-ils goûté les charmes de la poésie qu'ils voulurent tous être poëtes, et l'engouement alla si loin que, sous l'empire d'Auguste, si l'on en croit Horace, les pères et les enfants ne soupaient qu'avec une couronne de lierre sur la tête, dictant leurs vers à des copistes. Il s'y forma ensuite des assemblées nombreuses où les auteurs récitaient les pièces qu'ils voulaient donner au public. Tel fut, si la comparaison est juste, l'enthousiasme qu'excita l'exemple de l'hôtel de Rambouillet. Tous ceux qui avaient un nom ou une position affectaient de tenir bureau d'esprit. Mme de Genlis peint ainsi (1) cette passion de l'époque : « On avait alors ce goût des entretiens ingé-« nieux et solides non-seulement à l'hôtel de Rambouillet, mais à la cour chez « Madame, chez Mlle de Montpensier, chez la duchesse de Longueville, chez « Mmes de Lafayette, de Sévigné, de Coulanges, de La Sablière, chez le duc « de Larochefoucauld, et dans toutes les maisons où se rassemblaient des gens « d'esprit. » Rappelons, en effet, quelques-uns de ces noms.

La duchesse de Montpensier, qui s'était, comme son père, trop livrée aux intrigues politiques, réduite contre son gré à une vie tranquille, tourna vers l'étude l'activité de son esprit. Retirée à sa terre de Saint-Fargeau, elle se mit à lire beaucoup et à écrire quelques morceaux qu'elle se plaisait à voir imprimer sous ses yeux. C'est dans ce temps que, d'après l'avis des personnes qui l'entouraient, elle commença les *Mémoires* qu'elle nous a laissés. Une cour peu nombreuse, mais bien choisie, était rassemblée à Saint-Fargeau, et ce fut pour l'amusement de cette société distinguée que Ségrais composa ses *Nouvelles Françaises*. Mlle de La Vergne, introduite de bonne heure à l'hôtel de Rambouillet, sut, par la justesse et la solidité de son esprit, se préserver de la contagion du mauvais goût, dont cet hôtel était le centre, disent quelques auteurs judicieux. Devenue comtesse de Lafayette, elle se plut à réunir chez elle quelques hommes distingués dans les lettres, au nombre desquels on voyait La Fontaine, dont le destin devait être d'avoir des femmes célèbres pour bienfaitrices et pour amies. Ségrais, banni de la maison de Mlle de Montpensier pour avoir eu la généreuse imprudence, par zèle pour la gloire de sa protectrice, de blâmer son mariage avec Lauzun, Ségrais fut reçu chez Mme de Lafayette. Pendant le séjour qu'il y fit, elle composa ses romans de *Zaïde* et de *la Princesse de Clèves*, qu'elle le pria de faire passer sous son nom.

Mme de Sévigné fut l'ornement de l'hôtel de Rambouillet, dont les décisions ne purent altérer son heureux génie, docile aux inspirations de la nature. On sait tout ce que fut sa maison pour les gens de lettres. Débarrassé des intrigues de la cour et plus libre de ses autres passions, le duc de Larochefoucauld ne songea qu'à se livrer aux charmes de l'amitié et aux plaisirs de l'esprit. Sa maison devint le rendez-vous de tout ce qu'il y avait de plus distingué à la cour et à la ville, par la naissance, l'esprit, les talents et la politesse. Lassée

(1) Mme de Genlis, *De l'Influence des Femmes*, etc.

aussi d'une vie d'intrigue et de dissipation, la duchesse de Longueville se tourna du côté de la piété, dans laquelle elle s'égara sous les guides qu'elle avait choisis. Elle ouvrit aux gens de lettres son hôtel, qui était précisément, comme l'hôtel de Rambouillet, dans la rue Saint-Thomas-du-Louvre.

Cette suite de noms élevés, de protecteurs puissants, nous a amenés à une digression sur ces réunions où les lettres ne jouissaient peut-être pas de toute leur liberté. Revenons à l'ordre des temps et à des réunions plus modestes et plus spécialement du genre de celles qui nous occupent. Les mémoires de l'abbé de Marolles (1) nous en indiqueront plusieurs. Lefebvre de Chantereau était un des hommes les plus versés dans la chronologie, sa science de prédilection, et il avait osé avoir pour adversaires les Scaliger et les Petau. Tous les mardis il réunissait chez lui des savants pour conférer spécialement sur ces matières. Une pareille réunion sur les mathématiques en général se tenait chez Lapailleur, et là se trouvaient Bouillaud, Gassendi, Roberval, Desaigues, Pascal, Carcari et autres, qui, presque tous, ont laissé des noms plus célèbres que celui de leur amphytrion. C'était là que la sphère de Copernic, système encore nouveau, trouvait de justes appréciateurs. Elle en trouvait aussi dans les soirées savantes que tenait chez lui le père de Pascal, et auxquelles il produisit un jour avec tant de bonheur son fils qu'il venait de surprendre traçant ses ronds et ses barres, c'est-à-dire découvrant seul la géométrie, parce qu'on lui avait refusé un livre élémentaire de cette science, à cause de sa grande jeunesse.

De Thou, le fils, héritier des manuscrits de Dupuy (2), recevait chez lui ceux qui avaient déjà l'habitude de se réunir dans le cabinet de la Bibliothèque Royale. C'étaient, entre autres, l'abbé Ducolombier, conseiller d'État, Guyet, l'abbé Hulou, MM. de Valois, MM. de Sainte-Marthe, le fils d'André Duchesne, Dubouchet, qui donna sa bibliothèque à l'abbaye Saint-Victor, où il trouva, en échange, une sépulture honorable. L'abbé Ménage, plus connu dans la carrière d'homme de bel esprit que dans la carrière ecclésiastique, où il ne fut d'ailleurs que simple clerc, était un des plus assidus à de pareilles assemblées; mais le plaisir qu'il y trouvait ne l'empêchait pas de tenir dans sa maison du cloître Notre-Dame des réunions littéraires qu'il appelait *Mercuriales*, parce qu'elles avaient lieu le mercredi. Mlle de Scudéri, que l'abbé de Marolles qualifie de *très-vertueuse et très-spirituelle*, voulait aussi se tenir en cela sur le pied des gens de lettres et leur ouvrit sa maison. Celle qui avait fait les délices de l'hôtel de Rambouillet, qui avait avec Godeau, Mascaron et tant d'autres une correspondance si honorable, devait être fière de l'assemblée littéraire qu'elle tenait tous les samedis. Si nous nous rappelons ici les réunions que ceux de l'Académie Française formaient chez le chancelier Séguier, les lundis et jeudis, nous trouverons comme une semaine littéraire exactement remplie à une époque où

(1) Tome II, *passim*.

(2) Les frères Dupuy avaient déjà conférences dans leur cabinet.

les esprits paraissaient cependant livrés à des goûts si contraires ; car c'était l'époque des *Importants*, puis des *Frondeurs*, etc. Avec Mlle Scudéri, et avant elle peut-être, nous aurions dû citer Mlle Lejars de Gournay, la *fille d'alliance* de Montaigne, qui se passionna si fortement pour l'auteur des *Essais*, dont elle a donné une édition, qu'elle pleura amèrement la mort de cet auteur. Elle l'appelait son second père, à qui elle croyait *n'avoir pas moins d'obligations qu'au premier*. Cette fille étonnante vivait à Paris dans l'intimité des personnes les plus distinguées par leur esprit ou leur naissance. Les principaux membres de l'Académie Française s'assemblaient souvent chez elle, et lorsqu'ils eurent annoncé leur projet de retrancher un grand nombre de mots vieillis, elle en prit la défense avec beaucoup de chaleur, ce qui engagea Ménage à la placer dans la *Requête des Dictionnaires*.

La Sablière, que Conrart, à une époque où les vers étaient moins communs, avait surnommé le grand madrigalier français; sa femme, que l'hospitalité donnée à Bernier, à La Fontaine et les œuvres de ce poëte ont fait connaître de tout le monde, jouissant d'une grande fortune et partageant les mêmes goûts, savaient attirer chez eux la société la mieux choisie. Les lettres avaient donc aussi des appréciateurs et des protecteurs éclairés à la *Folie-Rambouillet*, que Dulaure a présentée (1) à ses bénévoles lecteurs comme l'hôtel si renommé dans ce temps-là, lequel était, comme nous l'avons déjà dit, dans la rue Saint-Thomas-du-Louvre, tandis que la délicieuse habitation d'où La Sablière tenait son nom était alors hors de Paris. On peut conjecturer quelle étendue donnait à son cercle littéraire une femme à laquelle Sauveur et Roberval, tous deux de l'Académie des Sciences, avaient enseigné les mathématiques, la physique et l'astronomie ; pour laquelle Bernier avait composé l'abrégé des ouvrages de Gassendi, qui savait relever les fautes commises par Boileau, non-seulement contre la science, mais encore contre la langue française. Les *Mémoires* de Mlle de Montpensier, les *Lettres* de Mme de Sévigné nous apprennent aussi ce que nous devons penser des succès de Mme de La Sablière.

Nous nous ferions un reproche d'omettre ici une autre assemblée régulière, qui, bien éloignée de la frivolité de la *Maison des Quatre-Pavillons*, était infiniment utile à la littérature ecclésiastique, seul côté duquel nous puissions l'envisager ici, à laquelle se rendaient des hommes tels que Bossuet et Rancé,

(1) Dulaure, qui se montre quelquefois si peu instruit et toujours si peu judicieux, avait, dans un plan de Paris sous Louis XIII, figuré un *Hôtel de Rambouillet* (de la rue Saint-Thomas-du-Louvre) sur l'emplacement du clos actuel de Rambouillet, d'où Rambouillet de La Sablière tirait son nom et où nous supposons que ses réunions littéraires ont eu lieu. Partie de l'*enclos de Rambouillet* et les restes de la maison bâtie par le père de La Sablière se trouvent aujourd'hui dans la rue de Charenton, près la petite rue de Reuilli, faubourg Saint-Antoine. C'était à cette *maison*, dite des *Quatre-Pavillons*, que les ambassadeurs des puissances non catholiques prenaient leur point de départ le jour de leur entrée solennelle. Les ambassadeurs des puissances catholiques partaient du couvent des Franciscains de Picpus.

et qui devait son existence à celui qui en forma tant d'autres d'un genre différent et non moins précieuses. On devine déjà que nous voulons parler de la réunion formée à Saint-Lazare par saint Vincent de Paul, et qu'on appelait l'*Assemblée des mardis*.

A cette occasion, nommons aussi les conférences que le célèbre critique, le docteur Launoy, faisait chez lui tous les lundis. La cour les fit cesser, et l'on a prétendu que c'est parce qu'il y propageait la doctrine des libertés gallicanes. L'illustre biographe de Bossuet (1) n'attribue pas à la même cause la clôture des conférences qui se tenaient dans la maison de Launoy. « Bossuet, dit-il, de« venu précepteur de M. le Dauphin, fut informé par le docteur Arnauld qu'au « milieu même de Paris le docteur Launoy tenait des conférences où il hasardait « des maximes favorables au socinianisme. Sans paraître agir directement, Bossuet « fit dissoudre ces conférences par l'autorité du chancelier Letellier ; mais sa« tisfait d'avoir arrêté la contagion d'une doctrine dangereuse, il veilla avec « attention à ce que l'on n'inquiétât en aucune manière le docteur Launoy, et « qu'il ne fût exposé à aucun désagrément personnel. »

Puisque nous en sommes aux réunions littéraires sur les matières ecclésiastiques, nous devancerons l'ordre des temps pour rappeler aussi celles de l'hôtel de Longueville, où Arnauld, Sacy et quelques autres, qui prenaient le nom de solitaires de Port-Royal, s'assemblaient pour confronter leurs essais de la traduction si répréhensible du *Nouveau-Testament* de Mons. Chassé alors de Port-Royal, asyle de leurs études, et retiré secrètement avec quelques amis dans le faubourg Saint-Antoine, le Maistre de Sacy se rendait précisément à l'hôtel de Longueville, quand il fut arrêté et conduit à la Bastille. C'est aussi le lieu de mentionner les conférences de ce genre que tenait chez lui le célèbre auteur de l'*Histoire ecclésiastique*, l'abbé Fleury.

Si nous n'avions résolu, plutôt par impuissance que par tout autre motif, de borner les recherches destinées à former cette nomenclature aux soirées littéraires qui avaient lieu dans la capitale, nous devrions faire notre première excursion en Bourgogne, car Dijon possédait, au temps que nous étudions, et auquel vivaient les personnages plus ou moins connus que nous venons de nommer, Dijon possédait une réunion d'hommes qui justifierait les éloges donnés par Voltaire à l'esprit cultivé de ses habitants. C'était un noyau d'académie dans lequel on distinguait le président Bouhier, Lamare, Dumay, Lantin, Legouz, Moreau de Mautour, le Père Oudin, Jésuite, et l'abbé Nicaise, ce dernier cité souvent pour sa correspondance avec l'abbé de Rancé. C'est dans ce cercle, envié et redouté tout à la fois par lui, que Lamonnoie fit ses premières armes littéraires, quand il eut voué un culte exclusif aux muses; c'est à cette assemblée qu'il offrit les primeurs de son talent poétique, et l'approbation du cercle paisible suffisait alors à son ambition : plus tard, il chercha à Paris un plus vaste théâtre. C'est donc aussi à Paris que nous allons continuer nos investigations,

(1) De Bausset, *Histoire de Bossuet*.

étouffant à regret le souvenir qui nous vient en ce moment du jeune Richard Graves, lui qui, dès l'âge de douze ans, lisait facilement Hésiode et Homère. Envoyé à l'Université d'Oxford, il se joignit à quelques jeunes gens qui passaient leurs soirées à lire les auteurs grecs les plus difficiles, qu'on ne leur expliquait pas au collége, et se bornaient à boire de l'eau. Plus tard, par le même motif, nous ne dirons rien de ce que fit Porquet, à la cour du roi de Pologne, à Lunéville.

Peut-être avons-nous tort de ne pas enrichir du moins cette nomenclature de plusieurs réunions littéraires qui se tenaient à l'ombre des cloîtres, lorsque, surtout, la congrégation de Saint-Maur était à l'apogée de sa ferveur littéraire, quand de malheureuses préventions ne l'avaient pas encore engagée dans un funeste parti, qui ruina chez elle tout esprit de régularité et d'études utiles. Nous aurions mentionné, par exemple, ces comités formés à l'abbaye Saint-Germain, pour aviser à la nouvelle édition des œuvres de saint Augustin. Nous aurions peut-être trouvé dans un autre corps des travaux sérieux et des réunions pour conserver à l'un de ses membres l'honneur d'avoir composé l'*Imitation*, comme plus tard nous aurions eu à parler des travaux, aujourd'hui méconnus, sur la langue hébraïque, faits par les Capucins de la rue Saint-Honoré, liés avec des hommes distingués dans la république des lettres; mais nous tenons principalement à faire connaître les soirées savantes formées dans le monde.

Etienne Pavillon, neveu du fameux évêque d'Alet, et que Voltaire, dans le *Temple du Goût*, appelle le *doux*, mais *faible* Pavillon, dut sans doute ces restrictions à son éloge à ce que ses vers, où il y a du naturel et de la délicatesse, mais peu de force et de poésie, étaient des ouvrages de société, dont l'intérêt s'est évanoui avec les circonstances qui les faisaient naître. Pavillon cependant, dégagé de ses tentatives dans la carrière théologique et de ses travaux remarquables dans la magistrature, menant à Paris une vie indépendante et agréable, savait, par sa conversation instructive, ingénieuse et polie, rassembler autour de lui un cercle de personnes aimables, sur l'esprit desquelles il exerçait une douce autorité, et qui recevaient de lui avec déférence des décisions toujours exprimées avec aménité. C'était pour la forme et le bon ton le modèle des sociétés qui font le sujet de ces *études*.

Nous avons commencé par dire l'origine de l'Académie Française; il est juste que nous terminions ce que nous voulions dire des soirées littéraires du XVIIe siècle par l'histoire d'une société qui eut un berceau presque aussi modeste, et parvint à un développement qui, pour elle, était facile à prévoir. Louis XIV regardait comme avantageux à la nation l'établissement d'une société qui travaillerait aux inscriptions, aux devises, aux médailles (1). Il forma d'abord cette compagnie d'hommes choisis dans l'Académie Française, qui commencèrent à s'assembler dans la célèbre bibliothèque du ministre Colbert. Le jour des assemblées n'était pas déterminé, mais le jour préféré, surtout pen-

(1) De Boze, t. I.

dant l'hiver, était le mercredi, parce que c'était le plus commode pour Colbert, qui s'y trouvait presque toujours. En été, ce ministre menait souvent les sociétaires à Sceaux, pour donner plus d'agrément à leur conférence et pour en jouir lui-même avec plus de tranquillité. On compte entre les premiers travaux de cette société naissante le sujet des tapisseries du roi, telles qu'on les voit dans le recueil d'estampes et de descriptions qui en a été publié. Les premiers membres n'étaient qu'au nombre de quatre : Chapelain, l'abbé de Bourzeis, Charpentier et l'abbé de Cassagnes. Perrault, qui semblait avoir là sa place marquée, fut admis dans ces assemblées et y tint la plume, même avant d'être membre titulaire. Le roi faisait le plus grand cas des décisions de ce qu'il appelait *la Petite Académie*. Protégée également sous le ministère de Louvois, la société tint d'abord quelques assemblées chez lui, à Paris et à Meudon. Il les fixa ensuite au Louvre, dans le lieu même où se tenaient celles de l'Académie Française. Bientôt le nombre des membres augmenta, et, sous le ministère de M. de Pontchartrain, la société fut plus connue sous le nom d'*Académie des Inscriptions et Médailles*. Elle cessa donc d'être la *Petite Académie*, et dès lors elle cesse d'être de notre ressort.

Le XVIIIe siècle eut aussi ses *soirées littéraires*, mais on n'y garda guère les traditions du siècle précédent (1). Bientôt dans ces réunions, dont le nombre s'augmentait sans cesse et ne peut être fixé, on se crut appelé à mettre en question les principes les plus sacrés en politique, en religion, et tout ce qui fait la base de la société. Nous n'oserions rien dire de la petite cour de Sceaux, chez M. le duc du Maine, laquelle Malesieu appelait ingénieusement *les galères du bel esprit*, et où plus tard il eut l'occasion de mettre en honneur Mme de Staal, qui n'était alors que Mlle de Launay ; mais nous devons citer cette société, où, avant ce temps-là, Mlle de Launay fut présentée par Duverney, et où elle ne fut point déplacée, bien que la réunion fût composée de grands seigneurs, tels que les ducs de la Feuillade et de Rohan, l'abbé de Bussy ; de littérateurs, tels que Fontenelle, Valincourt, l'abbé de Saint-Pierre, etc.

Nous trouverions la preuve du sentiment que nous émettions tout à l'heure dans les soirées de Mme de Tencin, que nous citons les premières dans ce genre. Il est vrai qu'elle ne les forma guère qu'après être revenue à une vie aussi tranquille qu'elle avait été d'abord orageuse et dissolue ; mais quelle modération pouvait-on croire nécessaire chez celle qui avait quitté son couvent, qui avait eu tant de complaisances pour le régent, et qui, mêlant toujours la galanterie à l'intrigue, était devenue, comme on sait, la mère de d'Alembert ? Quoi qu'il en soit, elle se plut à rassembler chez elle l'élite des savants et des gens de lettres. Elle appelait sa réunion sa *ménagerie* ou ses *bêtes*, et tous les ans, aux étrennes, elle donnait à chacun de ceux qui la composaient deux aunes de velours

(1) Cette remarque ne peut s'appliquer aux soirées de ces professeurs zélés, dont nous parle Rollin (*Traité des Etudes*, *t. IV*), qui produisirent dans leurs réunions des travaux utiles à l'enseignement et honorables pour l'Université !

pour se faire une calotte. Les membres les plus connus de cette société étaient Fontenelle et Montesquieu, et ce fut par Mme de Tencin que l'*Esprit des Lois* reçut la première impulsion du succès qu'il obtint dans la suite.

Nous aurions à donner une idée aussi peu favorable de la personne de Mme du Deffant. Cependant ce fut également quand le temps de ses égarements scandaleux fut passé que sa maison devint le rendez-vous de ce que Paris renfermait d'illustre parmi les Français et les étrangers. Grands seigneurs, ministres, hommes d'esprit de toutes conditions, femmes remarquables, tous regardaient comme un avantage et tenaient pour ainsi dire à honneur d'y être admis. Mme du Deffant faisait le charme des conversations d'un cercle aussi bien composé, et son esprit était toujours au niveau de ceux qui en avaient le plus. Il faut lui rendre une justice : incrédule elle-même, elle ne fit pas, autant que bien d'autres, son idole du parti des philosophes, des encyclopédistes, des économistes, de ceux qui alors faisaient et défaisaient les réputations, et cependant philosophes et encyclopédistes lui demeurèrent attachés.

Ne se bornant pas, comme Mme de Tencin, à donner à dîner aux gens de lettres, à leur faire d'utiles petits présents, Mme de Geoffrin les aidait, ainsi que les artistes les plus connus, soit de sa bourse, soit de son crédit, et ajoutait à son extrême générosité le mérite de ne jamais blesser leur délicatesse. Elle rapprochait ces deux classes d'hommes des gens en place et des grands, et leur faisait connaître aussi les ambassadeurs et les étrangers, qui, dans une capitale, sont toujours attirés par une bonne maison, surtout si, indépendamment des avantages d'une conversation instructive et amusante, ils savent qu'une réunion d'hommes célèbres doit y satisfaire leur curiosité. Aussi Mme Geoffrin, ambitieuse de la considération publique, dut-elle celle où elle est parvenue aux gens de lettres, qui étaient alors dispensateurs de la renommée. Le cercle qu'elle formait chez elle fournit à Rutlidge le sujet de la comédie du *Bureau d'Esprit*, et la critique n'était pas si déraisonnable. Il y avait niaiserie dans le culte voué à la personne de Mme Geoffrin. Combien de fois a-t-on répété la description de cette femme, assise dans son fauteuil, les mains presque recouvertes de longues manches plates, et dirigeant la conversation de son *bureau*, elle dont l'instruction comme l'éducation avaient été tronquées, et qui ne savait pas même l'orthographe ! Elle dut sans doute à la prudence et aux soins de sa fille, la marquise de La Ferté-Imbault, qui ne partageait pas les idées bizarres de sa mère, l'avantage de revenir en mourant à des sentiments chrétiens, qu'elle n'avait, d'ailleurs, jamais étouffés.

Faut-il omettre un trait qui prouve la puissance de l'esprit d'association, parce que son peu d'importance générale semble l'exclure de l'honneur que nous lui voulons faire ? Nous nous en garderons bien, et nous parlerons du triumvirat formé par Levesque de Burigny, dont l'histoire littéraire offre peu d'exemples. Arrivé à Paris, au commencement du dernier siècle, Burigny forma avec ses deux frères cette petite réunion. Travaillant de concert, lisant ensem-

ble les meilleurs auteurs, les trois frères se partagèrent l'universalité des connaissances humaines et passèrent ainsi plusieurs années. Burigny, le plus robuste des trois, était le bibliothécaire et le secrétaire de cette espèce d'académie, et le résultat de leurs travaux fut une sorte d'encyclopédie manuscrite, en douze énormes volumes in-folio, qui ont fourni à ce dernier les matériaux d'un grand nombre de ses ouvrages.

Le nom du baron d'Holbach, le genre de ses ouvrages, ses sentiments antichrétiens, tout cela est assez connu ; on sait aussi qu'il aimait à former sa cour des savants et des libres penseurs de son temps. Voici comment J.-J. Rousseau nous en parle : « C'était un fils de parvenu, qui jouissait d'une assez grande « fortune dont il usait noblement, recevant chez lui des gens de lettres, et, par « son savoir et ses connaissances, tenant bien sa place au milieu d'eux (1). » La société du baron d'Holbach se composait en général des têtes que Mme Geoffrin trouvait trop hardies pour être admises à ses dîners et pour vivre sous sa discipline. Le circonspect d'Alembert s'en tint éloigné ; Buffon s'en retira par une noble réserve ; J.-J. Rousseau, toujours ardent, rompit ouvertement ; et, quoi que'en dise Marmontel dans ses Mémoires (2), il n'y avait peut-être rien de vénérable qui ne fût, là, soumis au débat des opinions. Ce qui paraît certain, c'est que les convives y firent une excellente chère, tous les dimanches, pendant l'espace d'environ quarante ans. Le joyeux abbé Galiani appelait d'Holbach le *premier maître-d'hôtel de la philosophie*. Une note de la *Correspondance* de Grimm nous apprend que le *premier maître-d'hôtel* perdit un peu de sa faveur lorsque l'établissement de ses enfants l'eut forcé de restreindre la dépense de son cuisinier. Preuve de la sincérité de l'affection et des sentiments de nos philosophes !

La société de Mme la marquise du Chastelet, où dominait Voltaire, où il introduisit le jeune abbé de Voisenon, où l'on pouvait traiter sur les langues, les sciences et la philosophie, sans que la maîtresse de la maison s'abstînt de répondre, puisque tout cela lui était familier, la société de la marquise du Chastelet mérite aussi que nous lui donnions place ici, quoique le nom de ses habitués nous soit moins connu.

Mlle de Lespinasse, qui devait à Mme du Deffant d'avoir connu Paris et de s'y être fait un nom, Mlle de Lespinasse manqua à la reconnaissance et quitta sa bienfaitrice. D'Alembert, longtemps ami de la protectrice, se déclara pour la protégée, qu'un rapport de naissance et d'infortune avait commencé à lui rendre intéressante et chère. Il la suivit, et bientôt après se fixa dans sa maison. Il est assez probable que la foule fut d'abord attirée par la réputation et l'esprit du philosophe académicien. Quoi qu'il en soit, l'auteur des *Mémoires secrets*, qui la désigne sans la nommer (3), nous dit que « c'est une fille de qua-

(1) *Confessions*, l. VIII.
(2) *Mémoires*, l. VII.
(3) *Mémoires secrets*, t. V, *ad calcem*.

« lité, qui a des prétentions au bel esprit et à la philosophie. Elle tient une es-
« pèce de bureau littéraire chez elle (il fallait dire un de ces bureaux de philo-
« sophie substitués alors à ceux du bel esprit), où préside M. d'Alembert, qui
« y loge ; l'abbé Arnaud, M. Suard, M. Gaillard, M. de La Harpe y dominent en
« second ; cela a donné lieu aux épigrammes suivantes :

Maître Le Rond très-lourdement écrit,
Maître Le Rond très-faussement raisonne ;
Rien n'est plus clair pour quiconque le lit.
Il a pourtant une double couronne.
Maître Le Rond au Louvre approfondit
L'art des calculs et juge le génie.
« Apprenez-moi, disais-je à son amie,
« Comment cela ? — Comment, dit Aspasie,
« Savant léger, et pesant bel esprit,
« N'a-t-il pas droit à chaque Académie ? »

Il faut savoir que Mlle de Lespinasse cabalait pour introduire à l'Académie, au moyen du crédit de d'Alembert, l'abbé Arnaud, Gaillard et autres.

Le jour qu'Arnaud fut de l'Académie,
La L'E***, en riant du succès,
Disait partout : « Grâce à mon industrie,
« Voilà déjà deux grands hommes de faits.
« A qui donner la place du génie
« A l'avenir ? Il nous reste Suard,
« Bien lourd, bien froid, comme monsieur Gaillard.
« Et, quand enfin la noble compagnie
« Par tant d'affronts sera bien endurcie
« Au déshonneur, il nous faudra peu d'art
« Pour y glisser La Harpe et *Mélanie*. »

D'Alembert ne se contentait pas de présider ailleurs, il voulut aussi présider chez lui, et, devenu secrétaire perpétuel de l'Académie, désirant développer son plan de despotisme sur la compagnie (1), mais sans affectation, il imagina d'avoir chez lui, trois fois par semaine, au sortir de la séance, de petits conventicules où l'on mettait au jour, on préparait, on combinait, on digérait toutes les délibérations propres au succès de ses entreprises. On appela ces assemblées les *soirées de M. d'Alembert*. Elles remplaçaient, disait-on, les *conversations* de M. de Foncemagne au Palais-Royal, conversations tombées quand le vieillard menaça ruine. Ces *conversations* étaient une émanation des *journées de Mme Doublet*, dont il avait été membre et acteur. Aux *conversations* de Foncemagne, qui avaient lieu certains jours de la semaine, assistaient régulièrement le prince de Beauveau, le duc de la Rochefoucauld, Malesherbes, Bréquigny, Lacurne de Sainte-Palaye, etc. Foncemagne avait de l'aménité, une éloquence facile et pure ; son immense érudition donnait aussi à ses entretiens

(1) *Mémoires secrets*, t. XII.

autant d'agrément que d'utilité. On a dit qu'il était né pour faire les délices de ce qui l'entourait. Il devait sans doute à la religion ce charme qui attirait chez lui les personnes des deux sexes les plus distinguées par la naissance, les mérites et les talents. Il avait été de l'*Oratoire*, et il conserva toujours avec ses anciens confrères des rapports dignes d'eux et de lui-même. Il pratiquait ses devoirs de chrétien. Son esprit excellent prévoyait les calamités dont menaçaient les déclamations de quelques écrivains, qui s'arrogeaient exclusivement le titre de philosophes. Les *conversations* de Foncemagne faisaient exception aux pareilles réunions de l'époque.

Nous avons enfin à parler d'une autre réunion d'un genre et d'un esprit différents. Nous venons de nommer Mme Doublet; il est temps de faire connaître la société littéraire qui a laissé le plus de traces de ses occupations et de sa spécialité. Devenue veuve, Mme Doublet de Persan, qui n'était pas riche, se retira dans un appartement extérieur de la communauté des filles de Saint-Thomas, d'où elle ne sortit pas une seule fois dans l'espace de quarante ans. C'était là que, tous les jours, elle réunissait un cercle d'amis, et de personnages marquants par leur esprit et leur savoir. Chacun d'eux arrivait à la même heure et occupait le même fauteuil, placé dans le salon, au-dessous de son propre portrait. Là, sur un grand bureau, se trouvaient deux registres, où l'on était tenu d'inscrire les nouvelles du jour, après qu'elles avaient été débitées et livrées à la discussion de toute la société. L'un de ces registres était pour les faits douteux, l'autre pour les faits bien avérés. A la fin de la semaine, on rédigeait l'extrait de ces registres, et cet extrait formait le journal si connu sous le nom de *Nouvelles à la main*, qui intrigua la police. Cette réunion de nouvellistes s'appelait la *paroisse*, et tous les *paroissiens*, excepté Foncemagne, dont nous avons fait connaître la conduite, n'étaient pas des chrétiens très-fervents. Donc presque tous se montrèrent jansénistes pendant la guerre que déclara le Parlement à l'archevêque de Paris, à l'occasion d'un refus de sépulture. Les principaux paroissiens étaient l'abbé Legendre, frère de Mme Doublet, Piron, les deux frères Lecurne de Sainte-Palaye, l'abbé Chauvelin, l'abbé Xaupi, philosophe et janséniste comme Chauvelin, bien entendu, quoiqu'il fût syndic de la Faculté de Théologie; ajoutons Mairan, Mirabaud, d'Argental, Falconnet, l'abbé de Voisenon, et surtout celui qui était comme l'âme de ces soirées, Bachaumont, le plus ancien et le plus fidèle des amis de Mme Doublet. La gaîté de Bachaumont faisait quelquefois les frais du souper, espèce de saturnale succédant à une grave séance. Il sortit de ces soirées, outre les Nouvelles à la main, un recueil dont les matériaux avaient été pris dans les anecdotes et dans les jugements recueillis jour par jour à la *paroisse*. Ce recueil constitue les *Mémoires secrets pour servir à l'Histoire de la république des Lettres en France*, à dater de 1762 (1). Quoi qu'en dise M. De-

(1) Ce journal donne une collection de trente-six volumes formés des matériaux recueillis par Bachaumont, etc., qui allaient, à ce qu'il paraît, jusqu'à 1770. On a continué sur le même plan jusqu'à l'année 1787, mais le journal ne parut qu'à dater de l'année 1780. Parmi les principaux

la porte, il paraît que Bachaumont en fut le rédacteur jusqu'à la moitié du cinquième volume, que l'entreprise fut continuée par Pidansat de Mairobert, Mouffle d'Angerville et autres. On y trouve les relations des assemblées littéraires, les notices des livres nouveaux, les éloges des savants, les anecdotes. Mais quelquefois, dit La Harpe, « c'est un amas d'absurdités ramassées dans les « ruisseaux, où les plus honnêtes gens et les hommes les plus célèbres en tout « genre sont outragés et calomniés avec l'impudence et la grossièreté des « beaux esprits d'antichambre. » Quelque raison personnelle qu'ait La Harpe de juger ainsi les *Mémoires secrets*, on ne peut que souscrire à ce jugement ; car si, dans ce recueil, on voit quelquefois de l'impartialité, il est, en masse, la chronique scandaleuse de l'époque et une sorte de diatribe suivie contre l'autorité ecclésiastique. Tantôt il médit en prose, tantôt il médit en vers. C'est là qu'a été conservé le fameux noël qui fit tant de bruit dans le temps, et qu'on chantait à la ville et à la cour sur l'air : *les Bourgeois de Châtre* (1) :

De Jésus la naissance
Fit grand bruit à la cour.
Louis en diligence
Fut trouver Pompadour.
« Allons voir cet enfant, lui dit-il, ma mignonne.
« — Eh ! non ! dit la marquise au roi ;
« Qu'on l'apporte tantôt chez moi.
« Je ne vais voir personne. »

Il est peut-être à remarquer qu'entre les principaux rédacteurs de ce singulier journal, rédigé pourtant dans la cour d'un couvent de Dominicaines, Bachaumont mourut presque fou, car on ne peut prendre au sérieux le radotage qu'il

collaborateurs on cite de Bachaumont, qui a fourni les quatre premiers volumes et la moitié du cinquième ; Pidansat de Mairobert, ou, mieux, de Mérobert ; Mouffle d'Angerville ; l'abbé de Voisenon,.. Il est fâcheux que ce recueil curieux contienne des obscénités ; l'esprit, d'ailleurs, en est irréligieux.

(1) Ce cantique piquant sur différents personnages de la cour et de Paris s'allongeait chaque jour de nouveaux couplets, et, quoiqu'ils parussent presque tous sur le même chant, quelques-uns néanmoins faisaient diversion, témoin celui qu'on fit pour ridiculiser les grands airs que se donnait un parvenu, fils d'un cardeur de laine du Dauphiné. Il est sur l'air : *Or, nous dites, Marie.*

Dumesnil, de Grenoble,
Arrive avec hauteur ;
Quoiqu'il ne soit pas noble,
Il fait le grand seigneur.
La Vierge le regarde,
Et Joseph dit tout bas :
« Dites-lui qu'il nous cardeï
« Un petit matelas. »

Celui contre le comte de Fitz-James est sur le même air ; celui contre le cardinal de Bernis, sur l'air : *Où s'en vont ces gais bergers?*

affectait sur la fin de sa vie; Pidansat se coupa la gorge, et Mouffle d'Angerville mourut vers 1794, probablement victime d'une révolution à laquelle il avait contribué par les obscénités, les doctrines subversives, les diatribes de son journal, et à laquelle, pourtant, il se montra opposé.

A l'époque dont nous parlons, les mœurs en étaient venues au point que, sous prétexte d'amour des lettres, on oubliait les convenances par amour de la licence et du déréglement. Le comte de Caylus était connu par son goût pour les arts et les sciences, et par l'intérêt qu'il portait aux artistes. Il y avait honneur à se trouver chez lui. Il semble qu'il n'en était pas tout à fait de même chez la comédienne Quinault, dont nous lierons pourtant le nom au sien. Cette femme voulut aussi attirer chez elle les gens du monde et les gens de lettres. Elle eut pendant quelque temps un dîner qu'on appelait *dîner du bout du banc*, où l'on voyait ce que la cour et Paris offraient d'hommes les plus éclairés, et le marquis d'Argenson y était fort assidu. On s'assemblait deux fois la semaine, et chacun apportait son tribut, soit en prose, soit en vers. Le dîner avait lieu alternativement chez l'actrice et chez le comte de Caylus. Le fond de cette société était composé de douze à quatorze personnes. De ce nombre était le chevalier d'Orléans, Grand-Prieur, Voltaire, Destouches, Fagan, Duclos, Collé, Moncrief, Crébillon fils, Pont de Veyle, l'abbé de Voisenon, de Maurepas.

Si les comédiens avaient la prétention de faire aussi leur petit hôtel de Rambouillet, peut-on la trouver étrange dans les financiers? A l'époque où les économistes se crurent quelque chose d'important et firent deux sectes bien nuancées, les financiers furent quelque chose de grand. « Quand on a beaucoup « d'argent, dit un de nos collègues (1), il est naturel qu'on se croie propre à tout, « parce que tout réussit. Les financiers, que la mode du jour avait mis en rap- « port avec les auteurs, ambitionnèrent aussi la gloire que donnent les belles- « lettres. Comme les nobles du règne précédent, dont ils copiaient grotesque- « ment les manières et dont ils prenaient même les titres, ils voulurent protéger « les savants et leur ouvrir leurs somptueux salons. Ceux-ci ne pouvaient man- « quer de se rendre à une invitation qui leur promettait tout à la fois et des « auditeurs peu difficiles à contenter sous le rapport de la science et une table « délicate. Ils trouvaient encore un autre avantage sous le rapport de la vanité « personnelle : c'est que, dans nos préjugés, la supériorité que donne la richesse « n'imposant pas autant que celle qui est due à la naissance, ils pouvaient se mo- « quer de leurs riches protecteurs et se dédommager en faisant rire le public aux « dépens de ces Mécènes, des platitudes auxquelles ils étaient parfois obligés de « s'astreindre. Il y eut donc de belles réunions littéraires chez les financiers, et « les livres de l'époque contiennent les noms d'une foule de ces protecteurs « éclairés des muses, qui, au fond, ne connaissaient guère de la science que « l'arithmétique et le calcul des intérêts. Mais on trouve en même temps une

(1) Note fournie par M. Aguesse.

« foule de sanglantes épigrammes, par lesquelles ces prétendus Mécènes sont ré-
« duits même au-dessous de leur juste valeur. »

Entre ces financiers, nous citerons La Poupelinière et Lalive d'Épinay, tous deux fermiers généraux et tous deux rayés en même temps de la liste des Plutus de France. Les muses et les arts pleurèrent la disgrâce de deux de leurs plus illustres protecteurs. La gloire les dédommagera de cette disgrâce. Leurs noms, plus durables, seront écrits dans les fastes du Parnasse. Le premier, outre la munificence royale avec laquelle il encourageait les artistes et les littérateurs, possédait lui-même des talents précieux. A l'affût des jeunes gens qui débutaient dans la carrière des lettres et des arts, il se déclarait leur protecteur et les attirait chez lui. Sa maison de Passy était à la fois le temple des muses et des plaisirs. Rameau, Marmontel, Carle Vanloo, l'étonnant mécanicien Vaucanson contribuaient à flatter la vanité du Mécène. Mais le baron Grimm nous dit qu'on appelait la maison de La Poupelinière une *ménagerie* et le maître un *sultan*. « Elle était, dit-il, le réceptacle d'une foule de gens de tous les états, tirés « indistinctement de la bonne et de la mauvaise compagnie. Gens de la cour, « gens du monde, gens de lettres, acteurs, actrices, filles de joie, tout y était « rassemblé. » Comme il aimait un peu l'encens, dit un autre écrivain (M. Audiffret), quelques auteurs lui en donnèrent pour son argent et ne rougissaient pas de compromettre leur dignité par de basses et serviles adulations. Quant à Lalive d'Épinay, il tenait sa maison ouverte à toute l'encyclopédie; c'était un lycée, un portique, une académie ! On sait, en outre, l'histoire de l'ermitage de Montmorency et tout ce que Mme d'Épinay fit pour J.-J. Rousseau.

Citons un autre financier passionné pour la gloire et la renommée, qu'il cherchait partout, même en dansant sur le théâtre de l'Opéra. L'auteur du livre de l'*Esprit*, Helvétius, protégea aussi les gens de lettres. Les étrangers les plus éminents par leurs dignités ou par leurs lumières désiraient d'être introduits chez un philosophe dont le nom retentissait dans toute l'Europe. Pendant les quatre mois d'hiver qu'il passait à Paris, sa maison était, un jour de la semaine, leur rendez-vous habituel. Là on parlait surtout philosophie, et on peut deviner quelle philosophie chez ce fameux matérialiste.

Au nom du baron d'Holbach, nous aurions dû joindre ceux de Naigeon, de Diderot et de tous ceux qui prenaient part aux travaux et aux idées avancées de l'Encyclopédie, pour laquelle il y eut des clubs, des plans posés, un sabbat littéraire. Peut-être aurions-nous droit de mettre dans cette classe la *Société de l'Entresol*, tenue par l'abbé Alary (1), où l'on s'occupait beaucoup de matières politiques, où se rendait un grand nombre d'encyclopédistes, où voulait briller l'économiste Larivière, aux dépens duquel se sont souvent égayés Voltaire, Grimm et Galiani, qui l'appelaient le *pauvre Solon*.

Les travaux de Burigny, que nous avons signalés, nous autoriseraient peut-être à mentionner ici un autre triumvirat, celui de Favart. Fils d'un pâtissier

(1) M. Agusse.

renommé qui mettait sa gloire à avoir inventé les échaudés et s'amusait à chanter les mœurs de son temps, Favart devint, lui, un comédien célèbre et s'est fait connaître par diverses pièces de théâtre qu'il a publiées. Sa femme contribua à la composition de quelques-unes, et le trop fameux abbé de Voisenon (1), *l'ami de la maison*, entrait en communauté de rédaction avec eux. Cette collaboration, cette intimité a duré si longtemps que nous croyons devoir la consigner au nombre des soirées littéraires.

La comtesse de Beauharnais avait senti se déclarer de bonne heure son goût pour la littérature, car, à dix ans, elle composait des vers. Devenue femme, elle continua de chercher ses seuls amusements dans la culture des lettres. Jouissant d'une fortune considérable, elle voulut, à l'exemple de Mme Geoffrin, se former une société d'hommes qui lui dussent leur réputation et quelquefois leur existence de littérateurs et de beaux esprits; mais les encyclopédistes, qui disposaient alors des renommées, étant restés fidèles à l'objet de leur ancien culte, Mme de Beauharnais se vit forcée d'adopter des écrivains d'un autre ordre. Elle recevait donc dans sa société Dorat, Mably, Bitaubé, Dussaulx, de Cubières; elle était l'amie de Bailly, de Buffon, etc.

D'autres femmes aussi, dont la fortune, la naissance et une instruction soignée n'avaient point été le partage, voulaient pourtant s'ériger en rivales de Mme Geoffrin. Les *Mémoires secrets* nous en donnent la preuve dans la conduite de cette femme que Marmontel appela la *belle Damnée*. C'était tout simplement la demoiselle Guimard, première danseuse de l'Opéra, que son talent remarquable fit surnommer la moderne Terpsichore. Sa maison, ses ameublements, ses équipages égalaient ceux d'une princesse. A quoi le devait-elle? A son inconduite; et ceux qui, dans ce temps-là, disaient que le luxe des églises faisait tort aux pauvres, qui blâmaient la subvention qu'on pouvait donner à un couvent, trouvaient tout simple que le prince de Soubise fit 6,000 francs par mois à la demoiselle Guimard. Lorsqu'elle fut entretenue par ce maréchal dans le luxe le plus élégant et le plus incroyable, alors elle eut à Pantin cette maison délicieuse où elle réunissait l'élite des beaux esprits et des artistes. Elle avait trois soupers par semaine: l'un où la luxure et la débauche étaient portées à leur comble et sur lequel nous n'avons qu'à gémir; l'autre était composé des premiers seigneurs de la cour et de toutes sortes de gens de considération; le troisième, enfin, celui que nous devons nécessairement faire connaître, réunissait des auteurs, des artistes, des savants, qui ne rougissaient point près de cette muse singulière, dans un asyle qui, grâces à Dieu, a bien changé aujourd'hui de destination (2).

(1) Cet abbé Voisenon se retrouve partout, et nous serions tenté de faire connaître ce personnage, qui avait refusé un évêché et qu'on fit grand-vicaire. Il serait bon de montrer le clergé des paroisses recevant les mercuriales de pareils grands-vicaires et réduit à respecter M. l'abbé, à l'entendre dire : Laissez faire les supérieurs, etc., etc.

(2) Nous croyons, sans certitude, que la maison de la demoiselle Guimard est occupée aujour-

Les *Souvenirs et Portraits* de M. le duc de Lévis ne nous montrent pas tout à fait sous les mêmes couleurs les soirées du maréchal de Luxembourg. Ce seigneur avait aussi abrité Rousseau, pour lequel la maréchale semble avoir eu un petit grain de folie. Grâce à la générosité que leur inspirait l'orgueil d'avoir chez eux cet homme célèbre, ils l'avaient fait passer de l'*Ermitage* au parc de Montmorency. Dans les soirées, le chant et la lecture des ouvrages nouveaux étaient peut-être le prétexte; mais on s'y amusait de toutes manières et surtout on y buvait bien. Le maréchal étant mort en 1764, la maison de sa veuve offrit alors à Paris un point de réunion aux personnes les plus distinguées. C'était là que se conservait intacte la tradition des manières nobles et aisées que l'Europe entière venait admirer et étudier à Paris. Comme la maréchale faisait et défaisait aussi des réputations, la jeunesse la plus brillante briguait son suffrage par des soins qui venaient plus de la crainte que de l'affection.

Telles avaient été les soirées de l'hôtel de Rohan (1), tenues par la duchesse de ce nom. C'est là que le jeune abbé, depuis cardinal de Bernis, lisait ses vers musqués que le bon goût n'approuve pas toujours. Le prince de Kaunitz venait y faire de la politique allemande. L'évêque de Mirepoix (Boyer), qui avait alors la feuille des bénéfices, y venait parler de tout autre chose; les frères Paris y parlaient finances, et Mme de Pompadour, alors Mme d'Étiole, y faisait étalage de ses charmes et de sa beauté.

Les soupers du comte de Boulain-Villiers (2) étaient des soupers philosophiques; on soupait aussi à l'hôtel de Sens, mais là, dit-on, il n'était permis de s'occuper que de littérature légère, d'arts, principalement de musique et par-dessus tout de plaisir. L'amphytrion craignait spécialement l'ennui.

Peut-être regarderait-on comme un hors-d'œuvre ce que nous pourrions dire des projets de Pahin de Lablancherie, d'établir *une agence générale de correspondance pour les sciences et les arts*. Ce projet, qui n'eut qu'une exécution éphémère, quoiqu'il y soit revenu à plusieurs reprises, lui attira bien des sarcasmes, et Rivarol, dans le *Petit Almanach des Grands Hommes*, se moqua de l'*agent général de la littérature*. Cette idée pourtant n'est point extravagante. Nos salles d'exposition des produits feraient un chapitre à l'histoire des fruits qu'elle aurait amenés. De cette entreprise il est du moins sorti un journal dont le titre rappelle celui de Bachaumont.

Il entre un peu plus dans notre plan de parler du moins de la fondation du *Musée de Paris*, dont l'abbé Cordier de Saint-Firmin fut l'un des fondateurs en 1780. La rivalité de cette société, qui commença comme celles que nous faisons connaître, sa rivalité avec le *Lycée de Paris* nous amène à parler aussi de l'origine de cette arène célèbre. Le fameux *club littéraire* du café de Saint-James, établi à Londres par Willis, Adisson et autres, où a été composé le

d'hui par la communauté des *Sœurs de Nazareth*, institut fondé par un saint prêtre de Paris, M. l'abbé Legras.

(1) M. Aguesse. — (2) *Idem*.

Spectateur, donna à M. Bassi la pensée d'établir le *Lycée de Paris*; il l'essaya en 1784. Déjà en 1777 il avait donné à Lyon l'idée d'un semblable établissement sous le nom de *Lycée de Lyon*, et ce fut sur celui-ci que Lablancherie imagina son *Musée*. Ce fut sur les ruines de ce dernier que Bassi songea à élever le sien, mais plus étendu et plus général. Dans son projet, il voulait quatre salles pour le service des membres; la première pour la lecture, la seconde pour l'étude, la troisième pour les conférences, et la dernière pour les exercices. L'ouverture du Lycée fut fixée au 1er novembre, et on devait choisir parmi les *clubistes* vingt membres formant académie. Nous savons tous que le *Lycée*, où La Harpe a fait le sien, est aujourd'hui l'*Athénée*, à la tribune duquel quelques-uns de nos collègues, M. H. Prat, M. Bernard-Jullien, M. Fresse-Montval, défendent les saines doctrines historiques et littéraires.

Le nom de *Club* commençait à avoir faveur en France, et même en 1782 on vit se former un club politique sous les auspices d'un sieur Boyer. Nous revendiquons ce club comme appartenant à notre nomenclature, car il ne devait avoir de politique que la désignation, puisque le ministère en l'approuvant mit pour condition qu'il n'y serait question ni du gouvernement, ni de la religion, et qu'on n'y admettrait point de femmes. Il est possible que cette dernière injonction ait été suivie, mais nous doutons fort qu'on se soit conformé aux deux autres. C'était donc une réunion purement littéraire et le récipiendaire était reçu au scrutin. On doutait dès le temps de sa fondation si on n'y rédigerait pas un bulletin de nouvelles pour les associés et leurs amis. Nous n'avons pu éclaircir ce fait.

Sans avoir une dénomination si prononcée, d'autres sociétés littéraires s'occupaient de toute autre chose que des lettres, et nous citerons surtout celle que donnait un homme dont la puissance fut si fatale à la France, les réunions de l'hôtel Choiseul, où présidait la scandaleuse chanoinesse de Remiremont, sœur de ce ministre, et depuis duchesse de Grammont. Là on ne s'occupait guère, dit-on, que des Jésuites. La duchesse de Grammont, immolée, en 1794, à une révolution que son frère avait si fort hâtée, eut le temps de goûter les fruits qu'elle avait contribué à produire.

On peut prononcer le même jugement sur l'esprit qui dominait aux soirées littéraires de l'hôtel Necker, malgré les opinions religieuses qu'émettait la femme du futur ministre, laquelle par son instruction solide et étendue était l'âme de ces réunions. Mme Necker entra dans le monde environ vingt-cinq ans avant la Révolution, à l'époque où les hommes de lettres avaient le plus d'empire sur les opinions. Elle les rassemblait chez elle, où ils étaient attirés par l'étendue de ses connaissances et l'autorité de son caractère. Là se réunissaient Buffon, Marmontel, Saint-Lambert, l'abbé Raynal, Grimm et autres beaux esprits à la mode, entre lesquels il faut nécessairement nommer le grave Thomas, qui, seul, partageait, dit-on, les opinions de cette *solitaire des Alpes*, comme on l'a appelée. C'est à pareille école que se passèrent les premières an-

nées de Mme de Staël. Pour juger entièrement de l'esprit de cette école, il suffit peut-être de rappeler que, là, en 1770, fut enfanté et rédigé le projet d'ériger une statue à Voltaire. L'idée flatta si fort le modeste grand poëte qu'il se hâta d'adresser à Mme Necker un remerciement en vers qui nous paraissent bien minces. Qu'on juge par le projet de la rigidité religieuse si vantée de Mme Necker.

Le fameux La Reynière, ce personnage grotesque et si connu par ses singularités, donnait des déjeuners littéraires; mais nous croyons pouvoir les revendiquer pour ajouter au nombre de nos soirées; on jugera de nos prétentions quand on verra l'heure à laquelle devaient se prolonger des déjeuners qui commençaient après midi et qui étaient composés comme nous allons le dire.

Les déjeuners de M. de La Reynière avaient lieu deux fois par semaine, le mercredi et le samedi. Il suffisait de connaître l'amphytrion pour avoir le droit de s'y présenter, et dès qu'on y avait été admis une fois, on pouvait amener un second; mais, la curiosité satisfaite, plusieurs n'étaient plus tentés d'y revenir. Dès qu'on arrivait, un introducteur, après avoir vérifié si vous n'aviez rien d'exclusif, c'est-à-dire une décoration quelconque, s'emparait de votre épée, de votre canne, de votre chapeau, levait une énorme barre de fer qui scellait la porte, et, après vous avoir laissé passer, la remettait; ce qui annonçait qu'on ne serait pas libre de sortir à son gré. A une table d'acajou, au milieu de la salle du festin, on voyait un siége plus élevé pour le président, et ce siége restait vide jusqu'à ce qu'il se trouvât quelqu'un digne de le remplir, et cet illustre chef était celui qui le premier avait bu *dix-sept tasses de café*. Du reste, les règlements, écrits en lettres d'or, se présentaient aux yeux des convives. La Reynière sortait de son cabinet, accompagné d'un jockey, qui endossait un habit noir, se couvrait d'une grande perruque et aidait son maître et les autres valets à apporter une pyramide de tartines, des brocs de café et de lait, puis un aloyau immense qu'on promenait trois fois autour de la table et qui faisait le fond du déjeuner. Du reste, rien autre chose que du pain, de la bière ou du cidre, mais pas de vin. Après ces déjeuners, que La Reynière appelait des semi-nutritifs, on faisait des lectures, on dissertait sur les ouvrages nouveaux, et l'on ne se séparait qu'après avoir épuisé le sujet. La Reynière trouvait bon qu'on critiquât ses propres ouvrages. Il était poli, il recevait sans humeur les conseils qu'on lui donnait, mais aussi sans les suivre.

Quelle différence de ces bacchanales littéraires aux soirées gracieuses de Mme Lebrun! Cette femme, si célèbre par ses portraits, est mise au rang des dames les plus distinguées de l'époque. Elle habitait à l'hôtel Lubert, rue de Cléry, et recevait une fois par semaine, dans une chambre très-simple. Grandes dames, grands seigneurs, hommes marquants dans les lettres et dans les arts encombraient cette modeste chambre. La foule était telle que, faute de siéges, on s'asseyait sur le parquet, si bien que le maréchal de Noailles, très-gros et très-âgé, avait peine à se relever quand il avait pris cette posture. Les musiciens qui brillaient là se nommaient Grétry, Sacchini, Garat, Viotti, le prince Henri de Prusse,

Halmandel, Mme Lebrun elle-même, quoiqu'elle n'eût pas appris la musique.

Aux soupers qui terminaient ces heureuses soirées étaient admis douze à quinze élus, parmi lesquels on distinguait Boufflers, Delille, le poëte Lebrun, le vicomte de Ségur, etc. Pour faire diversion à la sécheresse de notre récit, rappelons une anecdote curieuse, qui prouvera la différence du caractère de Mme Lebrun et de celui de La Reynière.

Le *Voyage d'Anacharsis* était en vogue; Vigée, frère de Mme Lebrun, lui en avait lu un passage l'après-dîner : elle y trouva l'idée de transformer en un souper chez Aspasie, et avec des sauces grecques, le souper qui devait avoir lieu le soir même chez elle. La cuisinière reçoit des ordres, et Mme Lebrun se charge de décorer la salle du festin. Les chaises sont drapées à la manière des lits antiques. Le comte de Pezay, qui habite le même hôtel, envoie un long manteau de pourpre et les plus beaux vases étrusques de son riche cabinet. Le marquis de Cubières fait apporter sa lyre d'or, dont il jouait fort bien : tout s'arrange, tout prend un air athénien. Au milieu de ces préparatifs arrive le poëte Lebrun; aussitôt l'ordonnatrice l'entoure des plis du manteau de pourpre, met une couronne de fleurs sur ses cheveux épars. Sous ce costume, c'était Pindare ou Anacréon (1). Plusieurs dames invitées sont coiffées à la grecque en arrivant, vêtues de tuniques et transformées en Athéniennes. Chaudet, Ginguené, Vigée, M. de Rivière, couverts de riches draperies, prirent part au festin. Les dames chantèrent en chœur : *Le Dieu de Paphos et de Gnide*; sa lyre d'or à la main, Cubières accompagnait cet air de Glück; Pindare-Lebrun récitait les odes d'Anacréon et présidait à cette poétique assemblée. Des raisins de Corinthe, des figues, des olives, une volaille et deux anguilles avec des sauces grecques, des gâteaux de miel, quelques entremets légers couvraient la table. Deux jeunes esclaves, vêtues de longues tuniques, circulaient autour des convives et leur versaient du vin de Chypre dans des coupes d'Herculanum. Deux personnes en retard (le comte de Vaudreuil et le financier Boutin) arrivent au milieu de la fête; on leur ouvre les deux battants; ils se croient à Athènes et restent immobiles de surprise. Dès le lendemain, le bruit de cette fête charmante se répandit dans tout Paris. Mme Lebrun fut priée de la renouveler : elle s'y refusa, ne voulant pas changer en une froide comédie un charmant à propos d'inspiration (2). On évalua, par esprit de critique, à quatre-vingt mille francs les frais qu'avait exigés cette plaisanterie. « La vérité est que ce souper m'avait coûté quinze francs, » dit Mme Lebrun dans ses *Souvenirs*.

La lecture du *Voyage d'Anacharsis* avait fourni cette idée. Il serait juste de ne pas oublier, en parlant des réunions savantes, les dîners que donnait de Bose deux fois la semaine à des membres de l'Académie Française, de l'Académie des Inscriptions, à des littérateurs recommandables, parmi lesquels le jeune abbé

(1) C'est probablement cela qui lui fit donner le surnom de *Pindare*.

(2) M. Durozoir.

Barthélemy était admis, et où il conversait avec les Réaumur, les Sallier, les Foncemagne, les Duclos, les Louis Racine, etc.

Nous n'avons plus qu'à parler du pavillon Belle-Chasse, enclos construit exprès au centre de cette abbaye, quand Mme de Genlis fut nommée gouverneur des enfants du duc de Chartres. Avec l'ameublement scientifique qu'elle avait fait faire pour l'instruction de ses augustes élèves, Mme de Genlis fit faire pour elle un bureau : cette hardiesse d'un bureau pour une femme ! Le bruit s'en répandit dans l'Europe ; tout cela fit tant de bruit que les savants les plus distingués aspirèrent à l'honneur d'être admis dans le pavillon. D'Alembert n'y manque point, et le géomètre faillit tomber en extase en contemplant, au-dessus de la porte, les symboles mathématiques qui y étaient représentés. Ne sachant comment témoigner son admiration à Mme de Genlis, il lui jura de faire tous ses efforts pour qu'on créât à l'Académie Française quatre places d'académiciennes, dont la première, bien entendu, lui serait décernée. On dit qu'il y eut obstacle, à cause de la piété de Mme de Genlis, piété à laquelle Rivarol, Chamfort et bien d'autres ne purent jamais croire.

La *Société patriotique des Amis de la constitution* absorba, dit-on, toutes les sociétés, littéraires ou non, qui existaient encore, quand l'orage de la Révolution éclata ; nous avons pu remarquer d'ailleurs qu'elles avaient déjà bien perdu de leur caractère. Nous voyons encore, en 1791, la *Société littéraire des neuf Sœurs*, dont Mme de Beauharnais était un des coryphées, et où Cordier de Saint-Firmin faisait les fonctions de secrétaire ; mais bientôt l'empire des muses disparaît et nous ne trouverions plus que les soirées des Jacobins, des Cordeliers, des Feuillants, et ce n'est que le 18 brumaire que nous verrons une image de ces soirées jadis si précieuses et si utiles, dans le cercle choisi que se formait à Auteuil la veuve d'Helvétius, alors âgée de quatre-vingts ans. Élève de Mme de Graffigny, cette dame réunissait autour d'elle Destutt de Tracy, Gallois, Lefebvre de Laroche, Cabanis, le fameux abbé Grégoire ; mais, dans ces soirées, les lettres dominaient moins que la politique, car ces coryphées de l'époque y chantaient des jérémiades sur la république qui s'en allait.

Quelques années auparavant, néanmoins, nous voyons le même Grégoire dans un groupe de jansénistes qui avaient formé à Paris, en 1795, la *Société de philosophie chrétienne*, à laquelle appartenaient Pingré, Camus, Pasumot, Royer, Saurine et autres gens de cette trempe. De cette société, qui dura peu, sortit le journal intitulé *Annales de la Religion*, édité par Desbois, évêque constitutionnel.

Sous l'Empire, il n'y eut point de liberté, point non plus de soirées littéraires, et les réunions de Mme de Staël n'avaient au fond qu'une couleur politique.

Il y avait souvent de délicieuses causeries, et on ne peut omettre celles qui se faisaient dans l'échoppe du spirituel Colnet, les réunions chez M. Théophile Barrois, les réunions, enfin, que tenait M. Langlès dans sa riche bibliothèque. Là se rencontraient deux fois la semaine les savants de Saint-Pétersbourg, de

Leipzick, de Naples, de Londres, etc., et de France, bien entendu. C'était un souvenir du cabinet des frères Dupuy et de Dethou.

Nous n'osons parler de la Société du Caveau, bien que les lettres n'y fussent pas tout à fait étrangères. Nous n'avions pas parlé non plus de la société du même nom où Collé brilla longtemps. Nous aurions cru ces détails déplacés sous la plume d'un prêtre, et, d'ailleurs, ces soirées ne constituaient point rigoureusement des *soirées littéraires*. Cette qualification conviendrait mieux aux réunions philosophiques que fit quelquefois notre collègue M. Buchez, et j'oserai dire, en finissant, qu'on eût pu classer au nombre de ces soirées fructueuses la *Société des études ecclésiastiques*, que l'auteur de ce mémoire se trouvait heureux d'avoir fait naître, qui fut utile pendant quelques années, qui avait réuni des ecclésiastiques distingués de Paris et de quelques diocèses, et qui a dû céder à la susceptibilité jalouse d'un homme qui n'est plus et qui devait, par caractère et par position, soutenir des essais de ce genre.

L'abbé Badiche,
Membre de la 3e classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

ARCHIVIO STORICO ITALIANO.

ARCHIVES HISTORIQUES ITALIENNES.

Plusieurs savants italiens ont eu l'heureuse idée de recueillir et de publier des manuscrits contenant des documents précieux sur l'histoire d'Italie. Après s'être constitués à Florence en comité de rédaction (1), ils se sont adressés à d'autres savants des principales villes de la péninsule italienne et même de l'étranger, en les invitant à seconder leur entreprise. Ces savants ont répondu à l'appel qui leur était fait avec empressement. Plus de quatre-vingt-cinq (2)

(1) Gas. Bencini, Giu. Canestrini, Gino Capponi, Ser. Ciampi, Fr. del Furia, T. Gar, T. Gelli, Fr. Inghirami, Car. Milanesi, G.-B. Niccolini, F.-L. Polidori, Em. Repetti, rédacteurs; Vieusseux (G.-P.), éditeur et directeur.

(2) O. Brizzi, F. Vagnoni (Arezzo), G. Colleoni (Bergame), A. Bartolini, M. Gualandi (Bologne), F. Gherardi Dragomanin (Borgo di San-Sepolcro), L. Grimaldi (Catanzaro), F. Dei (Chiusi), G. Roti (C. di Castello), M. della Torre e Valsapina (Cividate del Friuli), C.-L.-A. Parravicini (Come), F. Orioli (Corfû), C.-C. Grillenzos, G. Antonelli, G. Petrucci (Ferrare), G. Aizzi, E. Alberi, P. Bigazzi, G. Canestrini, Graberg de Emso, G. Molini, Alf. Reumont, T. Tonelli (Florence), F.-M. Torricelli (Fossombrone), G.-B.-F. Raggio (Gènes), C.-L. de Sismondi (Genève), F.-S. Orlandini, D. Vivoli (Livourne), T. Bini, L. Fornaciari, A. Mazzarosa (Lucques), G. Lafarina (Messine), M.-D. Azeglio, C. Cantù, Pompo Litta, C. Morbio (Milan), Massidi Montezemolo (Mondovi), C. Santi (Montalino), M. Baldacchini, G. di Cesare, R. Liferatore, F. Palermo, E. Rocco, C. Troja, Sc. Volpicella (Naples), B. Castiglia, A. Gallo, P. Lanza (Palerme), G. Campi, Leopardi, G. Libri (Paris), A. Pezzana (Parme), A. Zambelli, G. Turroni (Pavie), G.-B. Ver-

collaborateurs correspondants se sont associés à cette œuvre patriotique et nationale. La société étant formée, un éditeur, homme aussi courageux qu'intelligent, M. P.-P. Vieusseux, s'est présenté. On s'est mis à l'œuvre, et 7 volumes in-8° ont déjà paru à Florence sous le titre d'*Archivio storico italiano*, Archives historiques italiennes.

Le jugement porté par la presse italienne et l'accueil favorable que le public a fait aux volumes qui viennent de paraître ont justifié pleinement l'attente générale.

L'Institut Historique a reçu les cinq premiers volumes, et dernièrement le septième. Nous ne tarderons pas à recevoir le sixième, qui a paru après le septième.

L'Institut Historique a bien voulu nous confier le compte-rendu de tous ces volumes. Nous regrettons de ne pas avoir pu nous acquitter plus tôt de cette tâche aussi honorable que difficile pour nous.

Nous avons pensé qu'avant d'entrer en matière il était nécessaire de vous faire connaître d'abord sommairement ce que contiennent ces volumes qui renferment des documents historiques aussi variés qu'importants.

Le volume n° II contient le journal des événements de la ville de Sienne depuis le 8 juillet 1550 jusqu'au 21 juin 1555, par *Alex. Sozzini*, avec un plan de la forteresse de Sienne appelée Sienne avec le nom de ville impériale française et de française impériale. Il déclare qu'il a écrit son ouvrage comme passe-temps et pour s'amuser. On lit en tête ce vers latin :

Adsit principio Virgo beata meo.

On comprend facilement le sens des faits contenus dans ce livre-journal pendant les guerres entre les Français, les Espagnols, Florence, etc., jusqu'à la capitulation de *Montalcino* et à l'annexion du domaine de Sienne au duché de Florence. Cette pièce principale est précédée d'une préface par *Gaëtan Milanese* et suivie de vingt pièces justificatives qui se rapportent aux faits consignés par le Sozzini dans son journal, parmi lesquels figure le don de la forteresse de Sienne, fait par la France à la ville, et la capitulation entre Charles-Quint et ladite ville. Les principaux acteurs de cette scène sont le Pape, l'Espagne, la France, Florence, etc. Les morceaux qui suivent sont les récits de l'expulsion des Espagnols de Sienne, en 1552, écrits par un auteur incertain ; quatre récits par *Jérôme Roffia* sur la défaite des Impériaux et celle de Pierre Strozzi ; enfin un morceau sur la défaite des Français en 1554, par un auteur anonyme.

Nous avons remarqué dans le volume n° III les chroniques de Milan de 1033

miglioli (Pérouse), L. Scarabelli (Plaisance), P. Capei, F. Bonaeni, J. Rossellini (Pise), A. Buonanimi (Pistoje), Atto Vannucci (Prato), A. Cappi (Ravenne), A. Cappi, Washington Green (Rome), C. Milanessi, G. Milanessi, G. Porri (Sienne), L. Cibrario, C. Gazzera, L.-F. Provana (Turin), Gedeone Vettorazzi (Trente), F. Scolari (Trévise), D. di Rossetti (Trieste), Gher. Freschi (Udine), A. Rossi, Ag. Segredo, Em. de Tipaldo, N. Tommaseo (Venise), G. Orti, G. Scopoli (Vérone), J. Cabianca (Vicence), T. Gar (Vienne).

à 1497, par *Jean-Pierre Cagnola*; de 1499 à 1500, par *Jean-André Prato*; et de 1500 à 1544, par *Jean-Marc Burigozzo*: ces trois morceaux historiques sont précédés d'une préface de notre collègue, M. *César Cantù*, qui a aussi mis à la suite une explication des mots lombards employés par les auteurs de ces chroniques. Cette partie de l'histoire d'Italie jette beaucoup de lumière sur plusieurs faits relatifs à l'empire d'Allemagne.

Le volume qui porte le n° IV des archives contient l'histoire secrète et d'autres écrits inédits de *Marc Foscarini*, suivis d'un catalogue des manuscrits historiques de sa collection. La Société de l'*Archivio storico* a voulu donner cette histoire, composée par un homme célèbre, pour entamer l'histoire de la république de Venise. Tous ceux qui ont pris connaissance de l'ouvrage de Foscarini ont pu juger de son importance et de son utilité. Foscarini, ambassadeur de la république à Vienne, a pu voir et juger lui-même les événements qui se sont passés, pour ainsi dire, sous ses yeux. Il a été étonné lui-même des revers essuyés par l'empereur Charles VI, qui perdit les Deux-Siciles et le duché de Milan en quinze mois de temps et lorsqu'on croyait que sa puissance était bien affermie en Italie (de 1733 à 1735). L'ouvrage de Foscarini est précédé d'une dédicace faite par l'auteur au *doge Ruzzini*, datée de Vienne le 1er septembre 1735.

M. Thomas Gar, membre de la Société des Archives, y a mis une introduction. Les autres manuscrits de Foscarini suivent son livre de l'histoire vénitienne.

C'est dans le volume n° VII que nous avons trouvé les annales de Venise depuis 1457 jusqu'à 1500, par *le sénateur Dominique Malfieri*, mises en ordre et abrégées par *François Loago*. Ces annales, en dialecte vénitien, sont précédées d'un avertissement de M. *Thomas Gar*, d'une préface de M. *Augustin Sagredo*, l'un et l'autre membres de la Société des Archives, et d'un sommaire fort détaillé. On y voit le tableau le plus intéressant et le plus varié, dans lequel sont peintes, avec des couleurs aussi fortes que vraies, les puissances d'Italie et de l'étranger.

Le volume n° V renferme une quantité de documents précieux, parmi lesquels on remarque les souvenirs de *Guido de Philippe dell'Antella* laissés à ses enfants (1298-1405); — les mémoires de *Christophe Guidini* de Sienne, 1396; — les vies des personnages marquants, tels que *Philippe Scolari*, *Bartholomée Valori*, *Luca della Robbia*, le testament du cardinal *Jean Coscia*, qui avait été pape sous le nom de Jean XXIII en 1419, dont il est question dans l'histoire de Florence, par *Pitti*, qui se trouve dans le volume n° I des Archives. Viennent ensuite les documents relatifs à son emprisonnement.

Les vies de cinq Florentins illustres, *Lorent Ridolfi*, *Bernard Giugni*, *Agnolo Acciajuoli*, *Piero de Pazzi* et *Bartholomée Fortini*, écrites par *Vespasien Bisticii*; celle d'*Alphonse Ier*, roi d'Aragon et de Naples, avec des commentaires et autres documents, font partie de ce cinquième volume.

Nous nous empressons de rendre hommage aux rédacteurs des *Archives historiques italiennes*, pour avoir fait preuve de bon goût et de galanterie en rendant ce volume plus intéressant encore par la publication des biographies de

plusieurs femmes illustres qui se sont distinguées par leurs vertus, leurs talents et leur sagesse. Voici leurs noms : *Marie Pandolfini ; Baptiste Malatesti ; Pagola Malatesti-Gonzague ; Cécile Gonzague ; Catherine Alberti-Corsini ; Françoise Acciajuoli ; Alexandra Bardi-Strozzi ; Jeanne Valori-Pandolfini ; Catherine Strozzi-Ardinghelli*, et *Saracina Acciajuoli*. Ces biographies terminent le volume n° V.

Le premier contient l'*Histoire de la république de Florence*, par Jacopo Pitti, depuis 1215 jusqu'à 1529, c'est-à-dire depuis la fondation du régime républicain jusqu'à sa chute définitive. Deux livres sont consacrés à cette longue période par l'auteur. Les trois livres qui suivent les deux premiers sont incomplets et n'ont pas rapport à l'époque que nous venons d'indiquer. L'histoire de Pitti est précédée d'un avertissement des rédacteurs des *Archives historiques italiennes* et d'une préface de M. Polidori, l'un des rédacteurs. Elle est suivie de plusieurs pièces importantes, savoir : d'un journal de la révolte d'Arezzo en 1502, par *le chanoine François d'Ant. Pezzati* ; de trois relations sur la chute, le pillage et le massacre de Prato, en 1512, par les Espagnols et les soldats du pape. Cet événement, qui précéda la restauration des Médicis, est raconté par *Jacopo Modesti*, par *Simon de Goro Bramida Collo* et par *Etienne Guizzalotti*. Le récit de ce dernier est en vers (terzine). Vient ensuite la narration exacte et détaillée de l'exécution sanglante dans les cachots de deux jeunes gens, *Pierre-Paul Boscolo* et *Augustin Capponi*, des premières familles de Florence, en 1513, par *Luca della Robbia*.

Les documents spéciaux que l'on donne dans ce volume sont : 1° la constitution de la république de Florence de l'an 1480 ; — 2° une lettre de Pierre de Médicis à Denis Pucci, demeurant à Naples, du 6 mai 1494, avant l'arrivée de Charles VIII en Italie, par laquelle il repousse les offres du roi de Naples ; — 3° le traité entre la république de Florence et le roi Charles VIII, le 25 novembre 1494 ; — 4° le traité secret d'alliance entre Léon X et Charles-Quint, signé à Rome le 17 janvier 1519 ; — 5° l'organisation de la milice florentine par ordonnance votée par le peuple et publiée par le grand conseil, 6 novembre 1528. Suivent encore les discours ou projets de réforme de la république de 1522 à 1532, adressés par *Alexandre de Pazzi* au cardinal *Jules de Médicis* en 1522 ; — par *François Vettori*, 1531-32 ; — deux lettres sur le même sujet à *Nicolo de la Magna*, archevêque de Capoue, par *Robert Acciajuoli*, 1531-32 ; — Projets de *François Guicciardini* (l'historien) et de *Louis Guicciardini* sur la même réforme, 30 janvier 1531-32 ; — un autre projet par *Benoît Buondelmonte* adressé à *Jean-François de Mantoue*, le 15 avril 1531.

L'histoire de Pitti, les récits qui suivent, tous les documents, discours et traités que nous venons de citer sont précédés de notes explicatives par les rédacteurs ; notes très-utiles, très-nécessaires, que nous aurions voulu trouver en bas des pages plutôt que d'être obligés d'aller les consulter au commencement de chaque ouvrage toutes les fois que nous avons trouvé des difficultés.

Tous les volumes sont parfaitement détachés les uns des autres ; ils ne se suivent pas : deux sont consacrés à Venise, un à Milan, un à Sienne, un autre à des objets variés, et le premier à Florence. Nous avons parlé du premier en dernier lieu à dessein, parce que nous publierons dans un rapport l'analyse d'abord de l'histoire de Pitti, que nous regardons comme la plus intéressante par la peinture qu'elle offre des mouvements intérieurs d'un peuple démocratique dont la vie, les mœurs, les lois électorales et organiques ne sont presque pas connues. Nous ferons suivre cette analyse de quelques réflexions qui ne manqueront pas d'amener une discussion savante et approfondie dans cette enceinte sur l'ensemble de notre travail, que nous avons l'honneur de soumettre au libre examen de l'assemblée.

A. Reuzi,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

DICTIONNAIRE LATIN-FRANÇAIS

RÉDIGÉ SUR UN NOUVEAU PLAN,

Où sont coordonnés, révisés et complétés les travaux de Robert Estienne, de Gessner, de Scheller, de Forcellini et de Freund, et contenant plus de quinze cents mots qu'on ne trouve dans aucun lexique publié jusqu'à ce jour ;

PAR MM. L. QUICHERAT ET DAVELUY (1).

Le Dictionnaire latin-français de MM. Quicherat et Daveluy est tout simplement un lexique à l'usage des classes, et c'est pourtant un des ouvrages les plus remarquables sans contredit qu'ait produits la lexicographie moderne ; c'est en même temps un de ceux qui doivent le plus vivement intéresser la classe de l'Institut Historique qui s'occupe des langues et des littératures, comme je le ferai voir tout à l'heure. J'ai donc pensé que je ferais quelque chose d'utile en essayant d'en donner une idée exacte, et pour cela j'ai cru devoir jeter un coup d'œil rétrospectif sur les ouvrages du même genre qui avaient été publiés précédemment (2).

On ne peut pas dire que l'invention des dictionnaires appartienne absolument aux modernes (3), puisqu'il nous reste des anciens des recueils de mots rangés par ordre alphabétique. Cuvier même n'hésite pas à attribuer cette méthode ingénieuse de classement à Aristote : « La quantité innombrable de ses

(1) Paris, août 1844, chez L. Hachette. 1 vol. de 1300 pages, grand in-8°, à trois colonnes. Prix 8 fr., relié en toile.

(2) M. l'abbé Promplault a, dans le prospectus du *Dictionnaire universel de la langue latine* qu'il se proposait de publier (1839), donné sur l'histoire des dictionnaires des renseignements forts curieux et que l'on fera bien de lire.

(3) Volt., *Dict. philosoph.*, mot *Dictionnaire*.

notes et de ses documents scientifiques, dit-il, lui permettait à peine de s'y reconnaître; il imagine de les classer dans un ordre correspondant à celui des lettres de l'alphabet, et invente ainsi la méthode des dictionnaires (1). »

Les anciens ont depuis profité de cette disposition dans plusieurs ouvrages devenus bien précieux pour nous, sinon sous le rapport de l'art, au moins quant aux connaissances qu'ils nous ont conservées. Ainsi, sans parler ici des Grecs, d'Ammonius, de Philémon, de Suidas, d'Hésychius; Térentius Varron avait fait un traité *de la Différence des mots* par ordre alphabétique; Verrius Flaccus, sous les empereurs Auguste et Tibère, avait composé vingt livres *de la Signification des mots latins*, dont il expliquait souvent les origines; Pompeius Festus, sous les empereurs chrétiens, a fait de ces vingt livres un abrégé dont il nous reste une partie (2); Térentius Scaurus et son fils, sous les Antonins, nous ont laissé un ouvrage *de la Différence des mots latins;* Donat, au IVe siècle, nous a aussi laissé plusieurs traités, et, entre autres, celui *de la Différence des mots.*

Mais ce sont là des lexiques spéciaux où n'entrent que certains mots particuliers, comme sont aujourd'hui nos dictionnaires de synonymes et d'homonymes. Quant aux vocabulaires de tous les mots d'une langue, comme nous les concevons aujourd'hui, il est évident que des ouvrages si gigantesques n'ont pu être faits avec quelque perfection que depuis l'invention de l'imprimerie. Il n'y a que la fréquente reproduction d'un livre, et surtout la faculté d'intercaler dans les nouvelles éditions ce que l'on reconnaît manquer dans les précédentes, qui puisse faire disparaître successivement les lacunes et embrasser la totalité des mots admis par un peuple ou par ses écrivains.

Ce n'est donc qu'au commencement du XVIe siècle que nous voyons naître les grands ouvrages de ce genre, continués depuis et perfectionnés par tant de savants.

Ambroise Calepin, de Calepio dans le Bergamasque, et moine de Saint-Augustin, est un des premiers qui se soient livrés à ce travail. Son *Dictionnaire des Langues* fut imprimé pour la première fois en 1503; il était fort défectueux. Depuis, plusieurs savants hommes, et particulièrement Passerat, La Cerda, Chifflet, et plus tard Facciolato, l'ont corrigé et beaucoup augmenté en lui conservant son nom. Mais le dictionnaire de Calepin, imprimé à Lyon en 1681, ne ressemble presque plus à ce qu'il était d'abord; à plus forte raison l'édition de 1718, qui fut encore fort augmentée.

En 1531, Marius Nizolius nous a donné un *Apparatus in Ciceronem*, où il a recueilli avec beaucoup de soin les mots employés par l'orateur romain. Cet utile ouvrage a été bien perfectionné par Secundus Curio, et beaucoup augmenté par Alexandre Scot; et depuis, dans les bonnes éditions de Cicéron, on

(1) *Hist. des sciences naturelles*, t. I, p. 132.

(2) Consultez l'édition de M. Egger. 1838.

a ajouté d'excellents index qui reproduisent en partie cet ouvrage, avec les perfectionnements qu'ont pu amener d'une part les progrès de la critique philologique, de l'autre ceux de l'imprimerie.

Robert Estienne, l'éternel honneur de la typographie française, dont on vient de placer la statue dans une des niches de la façade de l'Hôtel-de-Ville de Paris, donna la même année, c'est-à-dire en 1531, la première édition de son *Thesaurus linguæ latinæ* (1), qu'il devait publier lui-même, revu et considérablement augmenté une ou deux fois avant sa mort, arrivée en 1559.

On peut voir dans sa préface, aussi modeste que bien écrite, à quelle occasion il fit son dictionnaire, à quels travaux énormes il fut obligé de se livrer pour en venir à bout. On lui demandait une nouvelle édition du *Calepin*. Il s'aperçut bientôt qu'il était impossible de donner suite à cette idée ; que le premier ouvrage était trop défectueux pour pouvoir même être corrigé avec fruit, et qu'il aurait plus tôt fait d'entreprendre lui-même le travail entier. Il se mit alors à éplucher Plaute et Térence, et nota leurs mots avec un soin si scrupuleux qu'il croit n'en avoir passé aucun : *In quibus etiam minutissima quæque adeo scrupulose annotavi ut nullum fere verbum prætermiserim* (2). Ces mots, mis dans l'ordre alphabétique, furent en quelque sorte le canevas de son ouvrage; il ne s'agissait plus que d'y intercaler à leur rang les mots employés par les autres auteurs, avec les traductions convenables. Il le fit en effet, et donna ainsi un dictionnaire qui a été bien augmenté et amélioré depuis par des éditeurs successifs et dans des éditions plus considérables, mais qui, tel qu'il était dans la première édition (3), méritait déjà et obtint l'approbation des savants. Il renvoie déjà exactement, pour tous les mots, aux auteurs où on les trouve; Plaute et Térence en particulier sont notés avec un soin qui permet d'aller rechercher immédiatement le vers où se trouve un mot cité.

Après la mort de Robert Estienne, en 1560, Gessner (Conrad) donna son *Lexicon grec et latin*, in-folio, qui depuis a aussi été corrigé et augmenté.

J'ai dit plus haut que Chifflet avait donné, en 1681, une bonne édition du Calepin. Jacques Facciolato, né à Torreglia près de Padoue, le 4 janvier 1682, après avoir dirigé longtemps tous ses travaux vers la connaissance approfondie des langues anciennes, entreprit une édition nouvelle de ce dictionnaire en sept langues ; il s'adjoignit dans ce travail Forcellini, le plus studieux de tous ses disciples, dont je reparlerai tout à l'heure; et cet ouvrage, commencé en 1715, fut achevé et publié quatre ans après, en deux forts volumes in-folio.

Ce fut alors qu'il conçut, avec son zélé collaborateur, l'idée d'un grand vocabulaire latin qui comprendrait tous les mots de la langue et toutes les diffé-

(1) M. l'abbé Prompsault le juge sévèrement dans la notice dont j'ai parlé tout à l'heure.

(2) Préf. de la première édition. 1531.

(3) 1 gros vol. petit in-folio de 939 feuillets (1878 pages), sans compter les 8 du titre et les préfaces, et les 15 premiers du texte qui ne sont pas numérotés ; 56 lignes par page et 76 lettres à la ligne.

rentes acceptions, prouvées par des exemples tirés des auteurs classiques sur le modèle du vocabulaire italien de la Crusca. Cette immense entreprise dura quarante ans; mais Facciolato n'y fut presque pour rien. Forcellini (Gilles), né dans un petit village du diocèse de Padoue, le 26 août 1688, qui, comme je viens de le dire, l'avait eu pour maître et pour ami, qui l'avait même aidé dans son édition nouvelle de Calepin, et qui avait, pendant ce grand travail, conçu avec lui l'idée d'un dictionnaire universel de toute la latinité classique; rappelé, en 1731, par l'évêque, son protecteur, au séminaire de Padoue, où il jouissait de quelque loisir; dispensé enfin, en 1742, des devoirs du confesseur, qui ralentissaient singulièrement son travail, put se livrer sans relâche au grand ouvrage que les amis des lettres attendaient de lui depuis si longtemps; il le termina en 1771, et le fit paraître en 4 vol. in-folio, sous ce titre : *Ægidii Forcellini totius latinitatis lexicon, plurimorum annorum opera et studio ab ipso accuratissime elucubratum, consilio et cura celeb. Jacobi Facciolati, typis semin. Patavini*, 1771.

Aussi modeste après cette publication qu'il l'était auparavant, il en renvoyait tout l'honneur à son maître, et prétendait que, quant à lui, sa science se bornait à celle des mots (1); la postérité est plus juste à son égard : elle reconnaît que, si Facciolato concourut à arrêter les idées de Forcellini sur l'immense travail qu'il allait entreprendre, si même il lui donna quelques conseils généraux, il s'en tint là, et que la composition du dictionnaire appartient réellement et tout entière à Forcellini, dont le nom seul doit être aujourd'hui prononcé par les savants.

Forcellini ayant ainsi réduit le dictionnaire d'une langue ancienne à n'être que le dépouillement exact et bien classé des auteurs qui ont écrit dans cette langue, et ce travail ayant été fait consciencieusement par ce savant humaniste, on comprend qu'il n'est plus aujourd'hui possible de le refaire; on ne peut que le perfectionner par parties; mais c'est ce dictionnaire qu'il faut prendre pour point de départ, à moins qu'on ne veuille consacrer, comme l'a fait l'auteur, quarante ans à recueillir des mots qui sont tout classés dans son livre. Aussi les savants ne pensent-ils guère aujourd'hui, quand ils veulent consacrer leurs soins à un grand dictionnaire en quatre ou cinq volumes in-folio, qu'à donner une nouvelle édition du Forcellini, en corrigeant les endroits erronés, en fortifiant les articles faibles, le fond restant toujours le même.

Mais d'autres dictionnaires ont été faits dans un but un peu plus restreint et sur un autre plan, qui sont extrêmement estimables : tel est celui de Scheller, publié en 1788, en 4 vol. grand in-8° à deux colonnes; tel est celui de Freund, qui devait avoir quatre volumes, dont trois seulement ont paru; on attend en vain le quatrième depuis plusieurs années.

Je viens de citer les ouvrages connus des latinistes sous le nom de *Grands*

(1) *Biogr. univers.*, mot *Forcellini*.

Dictionnaires. Le savant et le professeur y trouvent presque tout ce dont ils ont besoin : mais ils sont faits sur des dimensions si considérables que les écoliers ne pourraient les transporter avec eux et perdraient d'ailleurs beaucoup de temps à y chercher, au milieu d'indications multipliées, le mot précis qu'il leur faut. On a donc senti de bonne heure qu'il fallait pour les classes des dictionnaires spéciaux, où l'on mît en effet tout ce qui serait utile aux jeunes gens, et d'où l'on retrancherait tout ce qui ne peut servir qu'aux humanistes consommés, et avant tout l'indication exacte des ouvrages et des chapitres des divers auteurs auxquels, très-certainement, les écoliers ne recourront jamais pour vérifier les exemples qu'on leur donne et qu'ils tiennent tous pour bons.

D'un autre côté, tous les dictionnaires précédemment cités expliquent le latin par le latin (1), et ne peuvent par conséquent avoir, pour la traduction en français, qu'une médiocre utilité.

Ainsi se sont produits d'assez bonne heure plusieurs ouvrages d'abord bien incomplets sans doute, estimables toutefois comme premiers essais dans un genre de travail hérissé de difficultés ; les dictionnaires de Henri et Charles Estienne, de Morel, de Nicod, maître des requêtes, des Pères Monet, Pajot et Pomey, Jésuites, parurent d'abord.

Le Père Gaudin, de la même compagnie, nous a laissé un Dictionnaire latin-français-grec, que Danet juge un des meilleurs ouvrages que l'on eût en ce genre pour l'exactitude et la fidélité ; malheureusement il y manquait un très-grand nombre de mots, « et le français n'y était ni juste, ni pur, ce qui n'était pas surprenant dans un homme qui avait toujours habité la province (2). »

Vers 1689 parut un autre dictionnaire latin et français sous le nom du Père Tachard, Jésuite ; mais les trois premières lettres de l'alphabet étaient seules de lui ; les autres appartenaient à diverses personnes qu'on n'a pas connues.

En 1691, Danet publia son *Magnum Dictionarium latinum et gallicum* (3), composé et imprimé, comme l'indiquent son titre et sa préface, par ordre du roi Louis XIV, et devant entrer dans la série des livres imprimés *ad usum Delphini*. L'auteur nous avertit dans sa préface qu'il avait conçu plus de vingt ans auparavant l'idée de ce vocabulaire ; qu'il en avait même donné une sorte de première édition, dans un lexique composé alors pour les premières études du Dauphin ; il publia enfin son grand dictionnaire latin et français, en s'appuyant sur les grands travaux de ce genre produits par les anciens et les modernes, et particulièrement sur le *Thesaurus* de Robert Estienne ; et ce livre a joui longtemps d'une réputation méritée.

Un autre dictionnaire qui eut aussi et très-justement un grand succès, fut le

(1) Exceptez cependant celui de Robert Estienne.

(2) *Voy.* la préface du *Dict. de Danet*.

(3) Grand in-4°, de 1333 pages, à deux colonnes de 70 lignes, et 40 lettres par ligne. Paris, 1691, chez la veuve Thiboust.

Novitius (1); ce dictionnaire, portant pour second titre en latin et en français : *Dictionnarium latino-gallicum Schreveliana methodo digestum* (2), renfermait tous les mots latins usités dans les auteurs sacrés et profanes ; c'était une bonne innovation, et il est étonnant qu'on ait depuis renoncé aux mots employés par les écrivains sacrés pour se restreindre aux profanes seulement. Il admettait de plus les termes particuliers aux diverses sciences, et même il plaçait en grande partie les inflexions des mots (3), ce qui peut paraître assez inutile et devait augmenter beaucoup le volume sans véritable utilité pour les jeunes gens.

Ces ouvrages, quoique bien moins volumineux que le *Thesaurus* de Robert Estienne, étaient cependant encore peu portatifs; un autre dictionnaire connu dans les classes sous le nom de *Boudot* (4), imprimé dans le format bien plus commode du petit in-8°, donné d'ailleurs aux jeunes gens au prix modique de 5 ou 6 livres, obtint bientôt la préférence sur le *Danet* et le *Novitius*, et demeura entre les mains des écoliers jusqu'aux premières années de ce siècle.

Selon Noël, le véritable auteur était Pierre Nicolas Blondeau, avocat au Parlement, censeur de livres et inspecteur de l'imprimerie que le duc du Maine avait établie à Trévoux, sous l'autorité de M. de Malézieux, chancelier de la principauté de Dombes : le nom de Boudot lui venait de ce que ce libraire avait acquis le manuscrit de Blondeau. M. Boinvilliers, qui, depuis le succès des dictionnaires de Noël, a essayé de donner une édition revue et augmentée du Boudot, a réclamé contre cette assertion du nouveau lexicographe, et soutenu que l'ouvrage appartenait bien réellement à celui dont il portait le nom; que ce libraire, homme fort instruit, avait bien lui-même fait tous les travaux nécessaires, recueilli, classé et distribué tous les matériaux du *Dictionarium universale* (5).

Quoi qu'il en soit de ce petit problème historique, bien peu important sans doute, François Noël, attaché à l'Université impériale, dès sa création, en qualité d'inspecteur général, songea à profiter de sa position afin de remplacer, pour l'usage des classes, les dictionnaires dont on se servait depuis longtemps, savoir : le *Dictionnaire français-latin* de Lallemant; le *Gradus ad Parnassum*, ou *Dictionarium poeticum*, de Vanière, et le *Dictionarium latino-gallicum* de Boudot.

(1) On prend souvent ce mot pour le nom latinisé de l'auteur : c'est par erreur ; l'ouvrage est anonyme, et M. l'abbé Prompsault l'attribue à Magner de Woumont; quant au titre du livre, l'éditeur nous prévient dans sa préface qu'ayant à prendre, pour désigner cet ouvrage, un titre en un seul mot, il n'en avait pas trouvé de plus modeste que celui de *Novitius*.

(2) 1 vol. grand in-4°, de 1400 pages, à deux col. de 70 lignes, et 48 lettres à la ligne. Paris, 1721, chez Hugnier.

(3) *Vestiam*, par exemple, *de vestire; vestibus, de vestis*, etc.

(4) *Dictionarium universale latino-gallicum, ex omnibus latinitatis auctoribus summa diligentia collectum*, nouvelle édition. Rouen et Paris, chez Barbou, 1786.

(5) *Voy.* la préface du *Boudot*, édition de 1823, chez Delalain.

Comme Danet, il s'appuyait sur tous les grands ouvrages publiés avant lui, et spécialement sur le plus moderne et le meilleur sans comparaison, le *Magnum totius latinitatis lexicon* de Forcellini, qu'il annonçait avoir principalement suivi ; d'ailleurs, il relevait soigneusement, dans sa préface, les défauts de Boudot, et se promettait de les éviter avec soin ; nous verrons tout à l'heure jusqu'à quel point il y a réussi.

On sait quel succès eurent les livres de Noël, seuls admis pendant de longues années dans l'enseignement de nos colléges ; ils y ont dominé sans contestation jusque vers 1829 ou 1830, que M. de Wailly, alors professeur au collége Henri IV, aspira à remplacer Noël comme celui-ci avait remplacé Boudot ; il publia donc, de 1829 à 1832, un dictionnaire latin-français, et un dictionnaire français-latin, et plus tard, en 1837, un *Gradus ad Parnassum*.

Je n'ai pas à dire ici quel fut le succès de cette nouvelle entreprise, ni si l'espoir qu'on en avait d'abord conçu s'est réalisé ; mais à voir avec quelle rapidité ces ouvrages se succédaient, il était difficile de croire, malgré l'affirmation des auteurs, que tout y fût bien neuf, ni qu'aucun d'eux eût fait des recherches bien sérieuses dans les textes latins ; à peine avaient-ils eu le temps d'écrire, je ne dis pas de composer, ce qu'ils livraient à l'impression.

Dès 1810, Noël disait, dans la préface de son *Gradus* : « Me voilà donc, grâce au ciel, quitte de la tâche honorable que je m'étais imposée : des quatre dictionnaires classiques, j'en ai refait trois pour ma part (1). » Et quelques lignes plus bas : « Près de vingt mille exemplaires des dictionnaires latin-français et français-latin ont été débités en moins de quatre ans... » Il lui fallait donc, en terme moyen, deux ans pour composer, écrire, faire imprimer et corriger un dictionnaire d'un millier de pages grand in-8° à trois colonnes. Assurément, on ne peut aller plus vite.

M. de Wailly n'a pas été beaucoup moins expéditif ; son premier lexique est de 1829, le second paraît trois ans après.

Que résulte-t-il de cette précipitation ? c'est que les ouvrages ainsi faits ne sont guères que des reproductions de l'ouvrage précédent. Noël se plaint, dans une de ses préfaces (2), d'un ou deux critiques, qui ont prétendu ne voir que des éditions nouvelles dans des ouvrages refondus en entier, entrepris sur un nouveau plan, et refaits *ex professo*. Il croit cette accusation une criante injustice, et nous savons en général qu'un auteur déclare toujours fort injustes les jugements qui ne lui sont pas favorables.

Cependant, il y avait moyen de s'assurer jusqu'à quel point les assertions de part et d'autre étaient fondées : c'était de prendre et de comparer quelques articles des dictionnaires en question ; on aurait jugé tout de suite du degré d'originalité de chacun. Voici ce travail fait sur quelques lignes prises au

(1) *Gradus ad Parnass.*, édition de 1810, p. IX.
(2) *Gradus ad Parnassum*, édit. de 1810, p. IX.

hasard dans les trois dictionnaires de Boudot, de Noël, et de M. de Wailly : la seule inspection montrera ce que les éditions successives y ont apporté de nouveau.

Boudot, édition de 1786.	Noël, édition de 1833.	Wailly, édition de 1843.
Draba et *Drabe*, la *Drave*, rivière d'Allemagne. — Nasturce oriental.	*Drabe*, *es*, f., nasturce oriental, plante.	*Drabe*, *es*, f., nasturce oriental, plante.
Dracæna, *æ*, f., dragonne, femelle du dragon. Voy. *Draco*.	*Dracæna*, *æ*, f., dragonne, femelle du dragon. Voy. *Draco*.	*Dracæna*, *æ*, f., dragonne, femelle du dragon.
Draceanum, *i*, n., Draguignan, ville de Provence.	*Draceanum*, *i*, n., Draguignan, ville de France (Var).	
Drachma, *æ*, f. Pline, *Dragme*, f., poids de 72 grains qui comprenait 6 oboles et valait la huitième partie de l'once romaine; (en médecine elle n'est que de 60 grains). ‖ Cic., pièce de monnaie d'Athènes égale au denier romain, et valant 3 sous 6 deniers de notre monnaie.	*Drachma*, *atis*, n. (δραχμὴ), Plin., dragme, poids de 72 grains, qui comprenait 6 oboles et valait la huitième partie de l'once romaine; (en médecine, elle n'est que de 60 grains). ‖ Pièce de monnaie d'Athènes, égale au denier romain et valant 3 sous 6 deniers de notre monnaie (17 cent.).	*Drachma*, *atis*, n. (δραχμὴ), Plin., drachme, f., poids de 72 grains, qui comprenait 6 oboles et qui valait la huitième partie de l'once romaine; (en médecine elle n'est que de 60 grains). ‖ Cic., pièce de monnaie chez les Athéniens.

Ces mots ont été pris sans choix, et l'on voit déjà quelle parfaite ressemblance partout; les différences sont évidemment de celles qu'on introduit d'après un principe arrêté d'avance, et non par suite d'un travail spécial. M. de Wailly rejette tous les noms propres, d'hommes, de villes, de lieux géographiques, que Noël et Boudot admettent. Il supprime aussi quelques détails dans le corps des articles; pareillement, Noël rapporte les noms des villes aux départements et non aux provinces; il exprime les sommes d'argent en francs et centimes. Au fond de tout cela, il n'y a pas de différence essentielle, et il demeure évident que chacun, s'il n'a pas fait, a du moins pu faire son dictionnaire sur celui de son prédécesseur.

Cela devient plus manifeste encore si l'on remarque qu'ils ne vérifient pas même l'exacte latinité des mots qu'ils trouvent, et se copient si bien l'un l'autre qu'ils reproduisent successivement les fautes, les contre-sens, les barbarismes réunis dans les éditions antérieures.

On a vu, dans l'exemple que je viens de citer, ce neutre malencontreux, *drachma*, *atis*, d'autant plus incroyable qu'on a en face le féminin grec : δραχμὴ ; ce neutre, ayant échappé à Noël, a été scrupuleusement reproduit par M. de Wailly (1).

(1) Ce neutre se trouve dans Noël, édit. de 1833 ; il n'est pas dans celle de 1826. Le dictionnaire de M. de Wailly ayant paru entre les deux époques, ce sont peut-être les éditeurs de Noël qui ont emprunté à leur concurrent cette heureuse correction. Si cela est, le plagiat serait encore plus plaisant.

Cet exemple d'une reproduction servile et aveugle n'est malheureusement pas le seul qu'on retrouve dans ces dictionnaires.

Boudot, par exemple, avait inscrit, comme appartenant à Stace, le substantif *rites, is*, qui ne se trouve ni dans Stace ni dans aucun auteur latin. On n'y voit jamais que la forme ablative *rite*, qu'on ne peut regarder que comme un nom très-défectif, ou (selon l'explication de Priscien) comme un ancien ablatif de *ritus, ûs*. Noël d'abord, ensuite M. de Wailly, ont reproduit le barbarisme de Boudot, et mis à son rang ce merveilleux *rites*, ignoré de tous les Latins.

Genium, neutre, est donné, dans Noël, comme appartenant à Térence : or le comique ne nous offre ce mot qu'une seule fois, dans ce vers :

Suum defraudans genium comparsit miser (1),

où on avouera qu'il n'est pas plus neutre que masculin. La vérité est que *genium, ii*, n'est pas latin; sa conformité avec *ingenium* le fait assez facilement supposer par les écoliers; mais enfin les Latins ne disaient que *genius, ii*; l'autre est un barbarisme que Noël avait pris ailleurs, que M. de Wailly a copié sur Noël sans difficulté.

Il faut faire une remarque absolument semblable sur les mots *vidulum* et *vidulus*, donnés par Noël et M. de Wailly, comme tirés de Plaute, et signifiant une valise de cuir, une bourse de cuir pour le voyage. Le second de ces mots seul est latin. Il est employé par Plaute plus de quarante fois et dans le sens qu'on lui donne ici; mais il n'est jamais neutre, et ainsi *vidulum, i*, est un barbarisme que Noël a eu tort d'admettre, que M. de Wailly a mal fait de copier.

Il y a d'ailleurs dans les deux lexiques en question, sur le même mot, outre la faute de langue que je viens de signaler, une faute de prosodie que le second auteur eût découverte s'il n'avait trouvé plus court de copier son prédécesseur que de vérifier les citations. *Vidulus* est donné dans l'un et dans l'autre comme un tribraque, et c'est un dactyle, comme le prouve ce vers de Plaute :

Eum tu continuo vidulum reposcito (2).

Enfin Noël et M. de Wailly ne sont ni l'un ni l'autre bien sûrs du sens qu'ils donnent; et, quand le premier a fait un contre-sens de lui-même ou parce qu'il l'a copié sur un autre, il y a gros à parier que la même faute se rencontrera dans le second. Le mot *antegenitalis* nous en offre un exemple curieux. Ce mot, d'ailleurs bien peu usité, signifie évidemment, par sa composition, ce qui a précédé la naissance, ce que voudrait dire le mot *antégénital*, s'il était français. Or il y a dans Pline *antegenitale experimentum*. Noël a traduit ces deux mots par *l'expérience de nos pères*, et M. de Wailly n'a pas manqué de le suivre. Il ne reste plus qu'à consulter Pline pour savoir si c'est bien son sens. Voici ce que nous trou-

(1) *Phormio*, I, 1, v. 10.

(2) *Rudens*, V, 2, v. 65, et IV, 4, v. 86. Cf. QUICHERAT, *Thesaurus poeticus*; mot *Vidulus*.

vous : c'est à la fin d'un chapitre où Pline parle de ce que nous devenons après la mort (1) ; il y soutient le matérialisme le plus absolu (2), et, regardant comme une chimère toutes ces promesses d'une vie à venir, il conclut ainsi : *Etenim, si dulce vivere, cui potest esse vixisse? at quanto facilius certiusque sibi quequem credere, ac specimen securitatis antegenitali sumere experimento* (3) ! « S'il est doux de vivre, quel agrément ressentira-t-on jamais d'avoir vécu? mais combien il est plus facile et plus certain pour chacun de s'en rapporter à soi-même, et de tirer la preuve de sa sécurité future de l'expérience de ce qu'il était avant sa naissance. »

Il est difficile assurément de faire un contre-sens plus grossier que celui que je viens de signaler dans ces deux dictionnaires. Comment donc a-t-il été copié si ingénument? La réponse est bien simple : c'est que, dans un travail aussi immense que la production du vocabulaire d'une langue, on a plus tôt fait de transcrire ce que les autres ont dit, sans même le contrôler, que d'étudier soigneusement soi-même chaque mot, non-seulement dans les lexiques ou les index, mais encore et surtout dans les auteurs qui les ont employés.

Si j'ai relevé ces fautes avec quelque insistance, c'est que, ni celles-là, ni tant d'autres pareilles ne se trouvent dans le dictionnaire de MM. Quicherat et Daveluy, dont il me reste à parler. Je voudrais le faire en très-peu de mots, et donner pourtant une idée complète de ce qui distingue le nouveau dictionnaire latin-français ; j'espère y parvenir par les observations suivantes.

1° Le dictionnaire est fait par deux de nos plus habiles latinistes : l'un est professeur de rhétorique dans un des colléges de Paris ; l'autre, M. Quicherat, est connu, dans tout le monde lettré, par son excellent *Thesaurus linguæ latinæ*, ouvrage qui n'avait pas d'analogue, qui lui a coûté huit ans de travaux non interrompus, et qui est devenu depuis ce temps un livre vraiment classique, non pas seulement en France, mais encore en Allemagne, en Italie, partout où l'on s'occupe des humanités.

2° Les deux auteurs ont mis dix ans à parfaire leur ouvrage, et, comme ils ne travaillaient pas ensemble, mais se renvoyaient alternativement leurs épreuves et se corrigeaient l'un l'autre, cela suppose, sinon pour la composition première, au moins pour la révision des articles, vingt ans de travaux continus, c'est-à-dire près du double de ce qu'ont coûté ensemble les six dictionnaires de Noël et de M. de Wailly.

3° Prenant pour point de départ le *Thesaurus* d'Henri Estienne, et surtout le *Lexicon* de Forcellini, mais profitant aussi des travaux postérieurs de Scheller et de Freund, ils ont voulu tout vérifier dans les auteurs latins eux-mêmes ; ils ont ainsi reconnu et corrigé quelques erreurs dans le Forcellini ; ils en ont sur-

(1) Pline, *Hist. nat.*, VII, 56, § 3.
(2) *Omnibus a suprema die eadem, quæ ante primam.* Ibid., § 1.
(3) Lieu cité.

tout trouvé en quantité considérable et de toute nature (barbarismes, solécismes, faux sens) dans les dictionnaires destinés aux classes; ils ont corrigé toutes ces fautes sévèrement, et avec tant de soin que leur dictionnaire peut être aujourd'hui regardé comme le recueil exact de tous les mots employés par les Latins et conservés par leurs auteurs.

4° Ils s'étaient astreints à n'admettre que les mots vraiment latins, c'est-à-dire usités pendant que la langue latine fut vivante et conserva quelque pureté; ils se sont donc scrupuleusement renfermés entre la naissance de cette langue et le VIe siècle de notre ère; ils commencent aux chants des prêtres saliens et s'arrêtent à Fortunat et Isidore de Séville. Tous les mots employés par les trois cents auteurs plus ou moins connus compris dans cet espace, et qui nous sont parvenus, sont scrupuleusement, et après révision sur chacun, catalogués dans ce dictionnaire. Les mots de la basse latinité et les termes forgés par les latinistes de la renaissance sont exclus comme on devait s'y attendre, et cette suppression a fait disparaître un nombre incroyable de mots admis mal à propos par les auteurs précédents.

5° Cette révision des textes a amené un autre avantage : la découverte de plus de quinze cents mots qui avaient échappé jusqu'alors aux lexicographes, et qui, consignés dans le nouveau dictionnaire et rapportés aux ouvrages où on les trouve, ne peuvent se perdre désormais.

6° Je ne m'arrête pas sur la disposition matérielle des articles; on reconnaîtra facilement par l'usage combien elle est avantageuse; tous les sens généraux du mot sont, comme dans le dictionnaire grec de M. Alexandre, réunis au commencement de l'article sous des numéros d'ordre, et ces numéros sont répétés dans le courant de l'article avec tous les exemples à l'appui. Ajoutons que la traduction du latin, toujours élégante et correcte, est surtout parfaitement fidèle. Cela vient de ce que nos deux savants ont traduit tous les exemples qu'ils donnent sur l'auteur lui-même, avec le sens précis qu'il y a, et non pas simplement comme une locution générale, plus ou moins usitée dans la langue latine.

7° Ces exemples, empruntés à beaucoup d'auteurs toujours cités exactement, sont d'ailleurs si nombreux qu'on trouve, en comptant les lettres de chaque page et le nombre des pages que le volume renferme, près d'une fois et demie autant de matières que dans le dictionnaire de Noël. Aussi quand celui-ci, au mot *plenus*, dans un de ses articles les plus riches, donne trente exemples des divers emplois de ce terme, MM. Quicherat et Daveluy nous en offrent soixante-sept, divisés en six sections relatives aux six sens principaux de *plenus*.

Le verbe *mitto*, l'un des verbes importants de la langue latine, se trouve expliqué dans Noël par dix-sept exemples; nos auteurs commencent par réunir ses significations sous les six sections suivantes : 1° faire aller, pousser, diriger, introduire, mettre; 2° envoyer, mander par lettres, écrire à; 3° laisser aller, quitter, abandonner, lâcher, congédier, renvoyer, absoudre, affranchir; au

figuré, omettre, renoncer à, bannir; 4° lancer, jeter, précipiter, engager; 5° produire, pousser, en parlant des végétaux, émettre (la voix, un son, etc.), donner (un signe); 6° tirer du sang; et ils établissent la légitimité de ces traductions sur soixante-dix-sept phrases ou expressions empruntées à Horace, Varron, Cicéron, Plaute, Tite-Live, Asconius, les deux Pline, Sénèque, Caton, Virgile, Ovide, Pétrone, Pallade, Lampride, César, Népos, Térence, Lucain, Suétone, Columelle, Celse, Ennius et Lucrèce.

Tous les articles un peu importants sont faits sur des dimensions analogues; et l'on voit par là sur quelle richesse philologique on peut compter, et en même temps quelles facilités le nouveau dictionnaire donnera à tous ceux qui traduisent le latin en français.

8° Nos auteurs n'ont pas donné moins de soin à la traduction des proverbes ou phrases allégoriques, pour lesquels ils cherchent toujours, autant que possible, une expression française exactement correspondante.

9° Enfin l'exactitude avec laquelle ils ont noté, pour les adjectifs, les adverbes, leurs comparatifs et leurs superlatifs, lorsqu'ils existent; pour les verbes, leurs prétérits et leurs participes, surtout quand il y a quelque changement de sens; pour les substantifs toutes les irrégularités; et de plus les archaïsmes et les néologismes, montre que leur travail n'est pas plus indispensable aux écoliers qu'à tous ceux qui veulent étudier à fond la langue latine.

La conséquence de cet examen est que nous pouvons nous applaudir d'avoir aujourd'hui, pour nos classes, trois dictionnaires : celui de M. Alexandre, pour le grec (1); le *Thesaurus poeticus* de M. Quicherat, pour les vers latins, et le *Dictionnaire latin-français* de MM. Quicherat et Daveluy, tels qu'il n'en existe pas à l'étranger; ils font honneur à la philologie française; et quand nos deux auteurs disent modestement, à la fin de leur préface, qu'on ne pourra désormais composer un grand lexique sans consulter le leur, ce n'est pas assez : leur livre sera dans son genre ce que celui de Forcellini est dans le sien, c'est-à-dire que désormais la matière, le plan et la forme d'un dictionnaire classique sont à peu près fixés; on pourra sans doute modifier quelques articles, changer quelques exemples, ajouter même quelques mots, si la philologie moderne en découvre encore; le fonds restera certainement le même, et ne pourra être changé qu'au détriment des bonnes études.

Ce glorieux résultat d'un travail si long et si opiniâtre mérite assurément d'être cité ici, et par esprit de justice pour MM. Quicherat et Daveluy; et par esprit de patriotisme, comme une réponse péremptoire à cette opinion si généralement répandue, si légèrement acceptée, que les Français ne réussissent pas dans les ouvrages d'érudition, ou qu'ils doivent les laisser tous aux Allemands.

B. Jullien,

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

(1) Il convient de citer aussi le dictionnaire de Planche, qui, dans l'édition qu'en ont donnée MM. Pillon et Vandel-Heil, est devenu un ouvrage fort recommandable.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** La première classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le mercredi 2 octobre, sous la présidence de M. H. Prat, président. Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, le secrétaire communique à la classe une lettre de M. Le Glay, bibliothécaire à Lille, par laquelle il annonce que le document relatif à la captivité des fils de François Ier en Espagne, que M. A. Jubinal a communiqué à l'Institut Historique, va être publié incessamment par ses soins, par ordre de M. le ministre de l'instruction publique. M. Prat fait une dissertation très-intéressante sur l'emploi des troupes aux travaux d'utilité publique. M. Prat passe d'abord en revue l'emploi des troupes aux travaux des fortifications et des routes stratégiques dans l'antiquité romaine, et ensuite chez plusieurs peuples, comme en Autriche et en Suède, pour arriver jusqu'à nos jours. Il reconnaît la nécessité de conserver aux armées permanentes leur discipline; aussi voudrait-il que les soldats fussent employés aux seuls travaux stratégiques. C'est un travail que le soldat fait avec plaisir, parce qu'il s'agit de sa défense, de son intérêt, de son métier. M. Prat arrive aux fortifications de Paris, qui ont coûté *dix-huit millions* par an pour le personnel seulement, tandis que par des ouvriers civils elles n'auraient coûté que *six millions cinq cent mille francs*. Il conclut que l'occupation des troupes aux travaux particuliers est nuisible et injurieuse à l'armée, et très-dispendieuse pour l'Etat, indépendamment de ce qu'elle a de dangereux pour la morale du soldat et pour ses devoirs militaires. Les travaux immenses de stratégie, dit-il, qui ont été exécutés dans l'Algérie par les troupes françaises, n'ont pas coûté un centime à l'État, parce qu'ils rentraient dans les conditions qu'exige une guerre continuelle. M. Masson, tout en approuvant les idées émises par M. Prat, fait observer cependant qu'il y a quelques exceptions à faire en faveur de certains peuples, tels les Russes et les Suédois, établis dans des possessions qui leur appartiennent en propre. Ils sont en même temps soldats et citoyens, et peuvent être employés aux travaux particuliers.

M. Deville combat les idées de M. Prat sur l'exécution des fortifications de Paris; il voudrait que l'armée fût employée, trois mois de l'année, aux travaux d'utilité publique. L'esprit de discipline, ajoute M. Prat, serait détruit même après une longue instruction militaire, si l'on faisait vivre le soldat éloigné de ses supérieurs. La suite de cette discussion est renvoyée à une autre séance.

*** La deuxième classe (*Histoire des Langues et des Littératures*) s'est assemblée le 9 octobre sous la présidence de M. Villenave, président. Le procès-verbal est lu et adopté. La *Revue européenne*, de Milan, la *Revue du Midi*, publiée à Montpellier, et un *Discours en vers sur les cendres de Napoléon* sont offerts à

la classe. M. le président entretient la classe sur des manuscrits précieux qu'il possède, et notamment des lettres autographes de Rousseau, qu'il a eues d'une personne qui était chère à cet homme illustre, et que M. Villenave a connue. M. Renzi est appelé à la tribune pour lire son rapport sur l'Histoire de la Poésie en France à l'époque impériale, par notre collègue M. B. Jullien. Après cette lecture, M. le président adresse quelques observations au rapporteur. On demande ensuite le renvoi du rapport au comité du journal par le scrutin secret. Le renvoi est prononcé à l'unanimité.

*** Le mercredi 16 octobre, la troisième classe (*Histoire des Sciences physiques, mathématiques et philosophiques*) s'est assemblée sous la présidence de M. B. Jullien. Après quelques rectifications, le procès-verbal est adopté. Les livres offerts à la classe sont : *Philosophie de l'Histoire des Conciles tenus en France*, par notre collègue M. l'abbé Cacheux (M. l'abbé Auger est nommé rapporteur); *Journal de Médecine*, livraison d'octobre ; *Annales de Statistique de Milan*, par M. Lampato ; *Consultation sur les publications* de M. Busch ; *de la Domesticité avant et après* 1789, par notre collègue M. Perennès ; *Revue du Droit français et étranger*, par Foelix. M. le président informe la classe que plusieurs publications importantes au point de vue historique viennent d'être faites à Paris, dont deux par M. Egger ; nous en donnons le détail dans la chronique (*V.* p. 409). M. Fresse-Montval est appelé à la tribune pour lire un rapport sur l'*Histoire miraculeuse de la Chapelle de sainte Anne de la Bosserie*, par M. l'abbé Badiche ; le rapport est renvoyé au comité du journal. M. le docteur Josat a la parole pour lire un Mémoire sur l'*Histoire botanique et industrielle du thé*, dans lequel il expose ses propriétés les mieux établies. Après cette lecture, on adresse plusieurs questions à l'auteur, et notamment sur l'exclusion qu'il donne à la culture de cette plante en France, contre une opinion toute contraire émise par notre honorable collègue, M. le docteur Maigne, dans cette enceinte, et reproduite dans notre journal. Sur les observations de M. le président, et sur la demande même de M. le docteur Josat, la discussion de son Mémoire est renvoyée à la première séance de la classe, pour entendre les parties intéressées, sur la divergence de leurs opinions.

*** Le quatrième classe (*Histoire des Beaux-Arts*) s'est réunie le 23 octobre sous la présidence de M. E. Breton. Les livres dont on fait hommage à la classe sont : *Voyage dans la Frise*, par notre collègue M. Gauthier-Stirum ; *la sotterranea confessione della romana Basilica di San-Marco di Roma*, par notre collègue monseigneur Bartolini (M. Renzi est nommé rapporteur) ; *l'Africaine*, chant guerrier, par M. Dupont, musique de Mlle C. Renzi. M. E. Breton lit un morceau de l'*Histoire manuscrite de la peinture à fresque en Italie* (école florentine). La classe remercie M. E. Breton de cette intéressante communication, et elle le prie de vouloir bien continuer sa lecture à la prochaine séance.

⁂ Le 25 octobre, l'assemblée générale (*les quatre classes réunies*) a eu lieu sous la présidence de M. le docteur Buchez, vice-président. M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance; après deux rectifications faites sur les observations de MM. les abbés Badiche et Auger, le procès-verbal est adopté. On donne lecture de la liste des ouvrages offerts à l'Institut Historique pendant le mois; des remerciements sont décernés aux donateurs.

M. Renzi est appelé à la tribune pour lire son rapport sur l'ouvrage intitulé: *Archivio storico italiano*, Archives historiques italiennes, publiées à Florence par une société de savants, par les soins de M. Vieusseux; sept volumes in-8o de cet intéressant ouvrage ont déjà paru. Les six volumes parvenus à l'Institut Historique contiennent l'Histoire de Milan, de Venise, de Sienne et de Florence. M. Renzi déclare à l'assemblée que ce qu'il va lire n'est que le résumé du contenu de ces six volumes, destiné à servir d'introduction à l'analyse qu'il a faite de l'*Histoire de Florence*. Après cette lecture, M. le docteur Cerise a insisté pour que non-seulement cette introduction, mais le travail entier de M. Renzi sur cet ouvrage, qui se continue en Italie, parût le plus tôt possible dans le journal. M. le docteur Buchez, président, a fait observer que, dans le cas où ce travail serait trop volumineux pour être inséré, M. Renzi examinât quelles seraient les parties qui pourraient en être détachées sans inconvénient. M. Renzi a promis de faire cet examen et de commencer la lecture de son analyse dans la prochaine séance générale. Sur la demande de plusieurs membres, cette première partie ou introduction a été renvoyée au comité du journal par un vote au scrutin secret. (V. p. 384.)

M. de Brière a succédé à la tribune à M. Renzi pour la lecture de son rapport sur un manuscrit concernant l'astrologie appliquée à la médecine et aux autres sciences. Après cette lecture, une discussion s'est engagée entre plusieurs membres. M. le docteur Cerise expose d'abord qu'il aurait désiré que le rapporteur eût extrait du manuscrit un plus grand nombre d'exemples particuliers de l'influence attribuée aux astres sur les maladies et la médecine en général. M. l'abbé Auger a fait remarquer ensuite, au sujet d'un passage du rapport concernant les décisions des conciles, notamment du concile de Trente, qui condamnait les superstitions relatives à la magie, que, si l'Eglise permettait l'emploi de l'astrologie judiciaire, c'est parce que ce terme n'exprimait alors aucune distinction entre l'astronomie et l'astrologie. M. le docteur Cerise ajoute qu'il y avait dans l'astrologie deux ordres de pratiques: l'un qui concernait l'application des faits ou des idées scientifiques alors en vigueur; l'autre où l'on pouvait faire usage d'invocations et d'opérations magiques, mais qui étaient condamnées par l'Eglise. Les décisions des conciles, dit-il, ne portaient que sur l'emploi de l'astrologie considérée comme connaissance des astres et de leur influence, dans laquelle il y avait en effet beaucoup d'erreurs, sans qu'il y eût cependant aucun danger pour la religion. Après quelques observations de

M. le président, M. de Brière déclare qu'il donnera d'autres explications sur les idées diverses qui entraient dans les nombreuses applications de l'astrologie judiciaire aux cas particuliers. On demande le renvoi de son rapport au comité du journal. Le renvoi est prononcé au scrutin secret; il est dix heures et demie: la séance est levée. R.

CHRONIQUE.

M. Ernest Breton a lu dans la dernière séance de la quatrième classe de l'Institut Historique un fragment du journal de son dernier voyage en Italie, pendant l'hiver de 1843-1844. Nous nous empressons d'en communiquer à nos lecteurs une courte analyse. M. Ernest Breton fait connaître une partie de la Toscane, peu visitée des voyageurs, se trouvant en dehors de la route, et privée de moyens de communications, Volterre et ses environs. Dans la ville même, il signale les différents restes de l'enceinte étrusque, et surtout la *Porta all' Arco*, l'un des plus beaux restes de l'architecture cyclopéenne. Il passe ensuite en revue les principaux objets d'art qui composent le musée de Volterre. Ce musée tout national a été presque entièrement publié par Inghirami. Les sept premières salles ne renferment pas moins de quatre cents urnes étrusques d'albâtre, de pierre et de marbre blanc; cinq seulement sont en terre cuite. Ces urnes sont toutes de même forme; elles se composent d'un coffre d'environ 0m,60 de longueur, décoré d'un bas-relief et sur lequel est couchée la figure du défunt tenant ordinairement en main une patère; il y a cependant de ces figures qui tiennent un livre ouvert ou fermé, une espèce de dyptique; quelques-unes aussi tiennent des cornes d'abondance. Les bas-reliefs des cornes, quoique d'un mérite fort inégal, sont cependant toujours supérieurs aux sculptures du couvercle. Les sujets sont très-variés; ils sont, pour la plupart, tirés de la mythologie, des poésies d'Homère, ou des cérémonies religieuses. Volterre renferme un assez grand nombre de fresques intéressantes, de plusieurs peintres du pays, en tête desquels figure Daniel de Volterre. L'abbaye de Saint-Sauveur renferme dans ce genre des ouvrages très-dignes de remarque d'un peintre complétement inconnu dans l'histoire de l'art: Donato Mascagni, qui florissait à la fin du XVIe siècle.

La forteresse de Volterre sert depuis 1818 de maison de réclusion. Les prisonniers sont employés principalement à tisser de la toile et à filer de la laine; ils sont au nombre d'environ deux cent cinquante partagés en deux sections, selon leur condamnation à la prison ou aux travaux forcés, qui sont en Toscane une peine au-dessous de celle des galères. La partie la plus curieuse de cette forteresse est la fameuse prison d'Etat appelée le *Mastio*. C'est un donjon entièrement isolé au milieu d'une cour. Les cachots les plus affreux sont deux cellules creusées dans l'épaisseur de la muraille, et appelées *les jumelles*; elles ne reçoivent le jour que par un conduit de plusieurs mètres de longueur, et de 0m,05 de largeur. Dans le centre de la tour sont plusieurs cachots ronds assez

grands, dans l'un desquels un malheureux est resté enchaîné quarante-deux ans. Ses pas ont creusé des sillons dans le pavé à l'extrémité de sa chaîne, et son coude a formé un trou dans le mur, au lieu où il avait l'habitude de s'appuyer pour respirer le peu d'air qui arrivait par une ouverture carrée, fermée de plusieurs grilles, longue de plus de 4^m et large seulement de $0^m,20$. Les environs de Volterre présentent plusieurs curiosités naturelles d'un grand intérêt, les salines, les mines de Monte-Lasini, et les *lagoni*. Les salines sont situées au pied de la montagne qui porte la ville. On y obtient le plus beau sel du monde en faisant simplement évaporer les eaux très-abondantes qui jaillissent de plusieurs sources voisines, et qui arrivent saturées de sel, ayant traversé, dans les entrailles de la terre, des mines abondantes de sel gemme.

La mine de cuivre de Monte-Latini appartient à un Français, M. Parte; la direction en est confiée à M. A. Schneider jeune, ingénieur allemand. Cette mine, que M. Breton a visitée dans le plus grand détail, est une des plus riches de l'Europe; le minerai rend jusqu'à 70 p. 100.

Les *lagoni* ou *fumache* de *Monte-Cerboli* sont au nombre des plus grandes merveilles de l'Italie. Le Monte-Cerboli est un véritable volcan qui, à la vérité, ne jette pas de flammes, mais qui offre de toutes parts une quantité de petites bouches, lançant une vapeur brûlante avec une impétuosité dont il est impossible de se faire une idée. Un Français, M. Lamotte, avait eu le projet d'établir en ce lieu une fabrique de borax; plus tard il s'associa un autre Français, M. Larderel, qui conçut l'heureuse pensée de se servir de la chaleur même du volcan pour les besoins de l'usine, immense économie de combustible. Depuis lors, M. Larderel, resté seul maître de l'exploitation, a fait une fortune immense, et fournit de borax presque tout le commerce de l'Europe. Sur chaque bouche de vapeur, ou *fumaca*, on établit un bassin que l'on remplit d'eau, qui bientôt est en ébullition; cette eau se sature du sel que contient la vapeur, puis, au bout d'un certain temps, on la fait passer dans des tonneaux, où, en se refroidissant, elle dépose le borax en immense quantité. On le fait ensuite sécher dans des étuves échauffées également par le volcan même, et il ne reste plus qu'à le mettre en tonneaux pour le livrer au commerce. On ne peut se faire une idée d'un enfer semblable à celui que présentent les *lagoni*, surtout quand le froid est vif et fait redoubler l'intensité de la vapeur. On a peine à se conduire au milieu de ces chaudières bouillantes, d'où s'exhale une violente odeur de soufre. Partout le sol est couvert d'une croûte de borax et de fleur de soufre. Il faut bien se garder de s'aventurer sur des terrains inconnus, car tout est excavé, et on risquerait, en brisant la surface, de disparaître pour jamais.

En terminant, M. Ernest Breton fait encore mention de la petite ville de San-Gemignano, très-curieuse par les onze tours qui la surmontent, et les fresques de Benozzo, Gozzoli, de Berna, du Ghirlandajo et de Bartolo de Maestro Fredi, peintre siennois du XIVe siècle.

— Deux publications importantes au point de vue historique viennent d'être

faites à Paris, savoir : l'*Examen critique des Historiens anciens de la vie et du règne d'Auguste*, par M. Egger, dont l'Institut Historique a pu apprécier le talent et la profonde érudition par le compte qui lui a été rendu de ses *Latini sermonis vetustioris reliquiæ selectæ* (1), et les *Fables iambiques de Babrius*, par M. Boissonnade, dont la réputation comme helléniste est répandue dans le monde entier. M. Jullien n'a le premier de ces ouvrages que de la veille; il n'en peut donc donner qu'une idée très-insuffisante; il se borne à rappeler qu'un Mémoire de M. Egger, sur le même sujet, a été couronné en 1839 par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; que l'auteur, au lieu de le publier immédiatement, comme on l'y invitait, est revenu sur son travail avec tout le soin possible, et qu'il en a fait un ouvrage considérable (in-8° de 500 pages), où l'on trouvera désormais l'appréciation la plus exacte, et appuyée d'un grand nombre de citations, de tous les auteurs qui ont parlé d'Auguste, et dont il nous est resté quelque chose. Le premier empereur romain y est surtout jugé comme il ne l'avait jamais été. L'ouvrage est suivi de trois appendices : 1° sur les harangues dans les historiens grecs et latins ; 2° sur l'histoire des institutions municipales chez les Romains; 3° sur le testament politique d'Auguste ; c'est le monument d'Ancyre, dont M. Egger donne le texte latin, avec une traduction grecque découverte par M. Hamilton ; le tout précédé d'une notice bibliographique sur cette inscription remarquable ; enfin une table alphabétique des matières termine le volume.

Les *Fables de Babrius* sont dues à une découverte faite, il y a un peu plus d'un an, par M. Minoïde-Minas, que M. le ministre de l'instruction publique avait chargé de rechercher dans le Levant les ouvrages ou fragments d'ouvrages anciens inédits, enfouis dans les bibliothèques des monastères. C'est dans un couvent du mont Athos que M. Minas a trouvé le manuscrit de Babrius, dont nous n'avions presque rien, dont l'époque était inconnue, dont le nom même n'était pas bien déterminé, puisqu'il est mentionné dans les manuscrits sous les trois formes : *Babrius*, *Babrias* et *Gabrias*, par l'ignorance des copistes. On sait aujourd'hui que le véritable nom est *Babrius*, et qu'il vivait probablement sous Alexandre-Sévère, au commencement du IIIe siècle de notre ère. Il y a dans le manuscrit découvert par M. Minas cent vingt-trois fables complètes en vers; c'est donc véritablement un auteur tout entier qu'on a pu rendre à la vie; aussi tout le monde savant a-t-il apprécié l'importance de cette découverte, et M. Boissonnade n'hésite pas à dire dans sa préface : *Cæteros inter codices eminet maxime Babrianus, quem* Μινᾶς *in bibliotheca Sanctæ-Lauræ montis Atho reperit, imo detexit* (p. viij). M. Minas, n'ayant pu acquérir le manuscrit à prix d'argent, l'a soigneusement copié, et il a envoyé sa copie en France à M. Villemain; celui-ci a chargé M. Boissonnade de l'édition de l'ouvrage. Nous avons donc aujourd'hui en un très-beau volume (grand in-8° de xij et 269 pages) le texte nouvellement retrouvé, une bonne traduction latine avec des notes philo-

(1) Livraison 117, p. 157.

giques au bas des pages, et des tables de matières, très-commodes. Du reste, comme on devait s'y attendre, il n'y a rien de bien neuf dans les sujets traités par l'auteur; ce sont en général, et sauf un petit nombre d'exceptions, les mêmes sujets que dans les fables attribuées à Esope : sujets qui, du reste, sont depuis bien longtemps dans le domaine commun. B. J.

Trente, 15 octobre 1844.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. L'ABBÉ CATTURANI

ADRESSÉE A NOTRE COLLÈGUE M. L'ABBÉ AUGER, SUR LE CONGRÈS DES SAVANTS ITALIENS.

Venons maintenant au Congrès (le sixième), qui a été plus nombreux que tous les précédents: onze cents ont été ses membres effectifs. Le nombre des amateurs a été plus considérable encore. Vers la moitié du Congrès on n'a plus admis d'amateurs, afin d'assurer la place aux membres. Il y avait les hommes les plus remarquables en Europe dans les sciences de *géologie*, d'*histoire naturelle*, de *physique* et de *botanique*.

On a traité dans les sections les questions les plus importantes, et j'ose dire que la discussion a été bien dirigée. Il y a eu quelque petite chose qu'on aurait dû éviter; mais quelle est la chose humaine qu'on puisse conduire à la perfection? Il n'y a que Dieu de parfait. Milan a accueilli le Congrès avec l'hospitalité la plus gracieuse. Tous les rangs de la société s'empressaient, comme à l'envi, pour rendre des honneurs à ce Congrès. Les premières réjouissances eurent lieu dans l'*Arena* (amphithéâtre). On y tira un grand feu d'artifice en présence d'un grand nombre de spectateurs et du peuple accouru en foule. La noblesse a ouvert son *Casino* deux fois, où elle a donné des fêtes brillantes aux membres du Congrès. La classe (*ceto*) des négociants a ouvert son *Casino* une seule fois avec luxe. Le palais dit *del Marino* était destiné aux conversations du soir; il y avait tous les soirs une réunion très-brillante. L'exposition des beaux-arts qui a eu lieu dans le palais *de Brera* a été belle et riche. L'Exposition de l'Industrie ouverte dans le séminaire a été de même. Les familles les plus illustres de Milan ont ouvert leurs galeries aux membres du Congrès, afin qu'ils pussent visiter à leur aise les objets rares qu'elles possèdent, et je vous assure qu'il y a dans chaque galerie, dans chaque palais, des choses vraiment admirables, d'un grand prix en matière de beaux-arts et dignes d'être vues.

— Le gouvernement, en créant au collége de France une chaire de langue et de littérature slave, a voulu faciliter et encourager un genre d'études jusque-là à peu près ignoré en France. Voici que, pour en faire apprécier l'importance et l'utilité, M. Kubalski a entrepris la publication d'un ouvrage intitulé: *Aperçus historiques sur les peuples d'origine slave*. En effet, il résulte de la première livraison (1) de son intéressant travail, composée d'une feuille d'impression, avec

(1) Chez J. Ledoyen, libraire, galerie d'Orléans, 16, et Avenarius, rue de Richelieu, 69.

une carte coloriée, que les trois grandes branches qui représentent aujourd'hui ces anciens peuples forment ensemble une population de 70 millions d'âmes, qu'il divise ainsi, savoir : — Grands-Russiens ou Moscovites mêlés aux Varègues, 32 millions; — Polonais mêlés aux Lettons et aux Slovaques, 23,500,000 ; — Bohêmes, Moraves, Illyriens, Serviens, Bosniaques, Bulgares, Monténégriens, 14,500,000. — M. Kubalski ne se borne pas à constater l'origine primitive des Slaves, il fournit sur leurs croyances religieuses, leurs mœurs, leurs usages, leur littérature, leur commerce et leur industrie, les plus curieux détails. Aussitôt que la publication de ce travail entièrement neuf, quant à son objet spécial, aura été terminée, nous nous empresserons de le faire connaître d'une manière plus explicite.

BULLETIN

DES TRAVAUX DES CLASSES POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE, RÉDIGÉ D'APRÈS LA DÉCISION DU CONSEIL ET DU COMITÉ CENTRAL DES TRAVAUX.

PREMIÈRE CLASSE.

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 1844.

1° De l'origine et du caractère de l'influence politique exercée par le parlement de Paris. Question qui sera traitée par **M. H. PRAT**, président.

2° Rapport de **M. NOLTE** sur l'*Histoire des peuples du Nord*, par M. Weathon.

3° Lecture d'un fragment de l'*Histoire inédite de Belle-Ile*, par **M. CHASLES DE LA TOUCHE.**

DEUXIÈME CLASSE.

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 1844.

1° *De l'origine de Paris*, pièce en vers, par **M. B. JULLIEN.**

TROISIÈME CLASSE.

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 1844.

1° Suite de la discussion sur cette question : : *Faire l'histoire botanique et industrielle du thé, en exposant ses propriétés les mieux établies*, par M. le docteur **JOSAT.**

2° Mémoire sur cette question : *Rechercher l'origine des chiffres dont nous faisons usage* (neuf unités et le zéro), *et déterminer quel peuple peut en être considéré comme l'inventeur*, par **M. DE BRIÈRE.**

QUATRIÈME CLASSE.

SÉANCE DU 24 DÉCEMBRE 1844.

1° Suite de la lecture d'un mémoire sur l'histoire de la peinture à fresque en Italie, par **M. E. BRETON.**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE 1844.

1° Sanction, par l'assemblée générale, des élections faites par les classes.

2° Lecture d'un rapport de M. le docteur **JOSAT** sur un ouvrage de M. le docteur Sigaud, médecin de S. M. Impériale du Brésil, traitant *des Maladies et du climat du Brésil.*

A. RENZI.

N. B. Il est bien entendu qu'on ne peut pas reproduire dans ce bulletin tous les rapports et mémoires qui peuvent arriver à l'Institut Historique, à partir du moment où ce programme a été rédigé, jusqu'au jour de la réunion des classes.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Galerie des contemporains illustres, par un Homme de Rien; 81e, 82e, 83e et 84e livraisons, en vente : PAUL DELAROCHE, DE SISMONDI, AUBER et COLETTIS. *Sous presse :* BENJAMIN CONSTANT.

Gazette universelle des Beaux-Arts, feuille périodique, 2e année, Paris.

Voyage pittoresque dans la Frise, une des sept provinces unies du royaume de Hollande, par P.-J. Gauthier–Stirum. 1 vol. in-12.

La confession souterraine de la basilique de saint Marc de Rome. La soterranea confessione della Romana basilica di san Marco, découverte dernièrement; décrite et illustrée par monseigneur Dominique Bartolini. 1 vol in-4°, Rome.

Revue du Midi, 2e série, tome 2, 3e livraison; septembre 1844. Par M. A. Jubinal ; Gras, directeur, à Montpellier.

Rivista Europea, Revue européenne, journal des sciences morales et littéraires, publié à Milan. Nouvelle série, 2e année, n° 17, septembre 1844.

Journal de médecine et de chirurgie, par Lucas-Championnière, 15e année, livraisons de septembre et octobre 1844, Paris.

Journal de l'Institut Lombard-Vénitien, de sciences, lettres et arts. et bibliothèque italienne. Milan, cahier 26 septembre 1844.

Annales universelles de statistique de Milan, Annali universali. 1° 2e série. cahier d'août; par Lampato.

De la domesticité avant et depuis 1789, discours de M. François Perennès; couronné par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, le 24 août 1844. Paris, broch. in-12.

Memoria sobre la exacta medicion del agua corriente; par D. Manuel Maria Azofra y Saenz de Tejada Valemia. Valencia, 1844. Broch. in-12.

Revue de droit français et étranger, par MM Foelix, Duvergier et Valette; tome 1er, 10e livraison, octobre 1844.

Philosophie de l'histoire des conciles tenus en France depuis l'établissement de la religion chrétienne dans les Gaules jusqu'à nos jours, et leur influence sur les lois, les mœurs et la civilisation modernes ; par M. l'abbé Cacheux. Paris, 1 vol. in-8°.

Le vice-secrétaire, HUILLARD-BRÉHOLLES.
L'Administrateur-trésorier, A. RENZI.

MÉMOIRES.

ARCHIVIO STORICO ITALIANO[1], OSSIA RACCOLTA DI OPERE E DOCUMENTI FINORA INEDITI O DIVENUTI RARISSIMI, RISGUARDANTI LA STORIA D'ITALIA.

ARCHIVES HISTORIQUES ITALIENNES

(Chez M. P. Vieusseux, directeur-éditeur, à Florence).

Parmi les historiens de Florence, il n'en est pas de plus digne de l'attention de notre époque que Jacopo Pitti. Cet auteur va prendre enfin aujourd'hui le rang qui lui appartient. Ses manuscrits, tirés de la poussière d'une bibliothèque où ils étaient restés presque ignorés depuis trois siècles environ, ont été publiés par la Société des Archives italiennes établie à Florence. On a attaché avec raison d'autant plus d'intérêt à cette histoire qu'elle retrace plus particulièrement l'action et le mouvement intérieurs du peuple florentin.

L'auteur dit en commençant que, pour parler des événements contemporains de 1529, il se voit obligé de traiter la période républicaine depuis son origine (1080) jusqu'à sa fin (1529). Nous ne ferons que le suivre dans l'analyse des faits que nous allons exposer.

« Parmi les guerres faites ou soutenues par le peuple florentin, aucune, dit « Pitti, n'a été plus grande ou plus glorieuse pour lui que celle dont nous al- « lons parler. Malgré la force d'une armée formidable d'Italiens, d'Espagnols « et d'Allemands dont Florence était assiégée, l'œuvre de Clément VII n'aurait « pas été couronnée de succès s'il n'avait été encouragé et soutenu par un « parti dans l'intérieur de la ville. Le peuple de Florence avait toujours eu des

(1) Au moment de mettre sous presse, nous avons reçu un appendice au vol. VII des *Archives historiques italiennes*. Nous y avons remarqué, entre autres choses, des remerciements que l'éditeur-directeur, M. Vieusseux, adresse à plusieurs amis des sciences historiques, pour la coopération active qu'ils ont accordée à cette entreprise nationale. Voici leurs noms : Franç. Cerroti, V° *Bibl*ca *della Corsiniana*, à Rome ; Paolo Mazio ; l'avocat Achille Gennarelli ; G.-W. Greene, D° Dionisio Pantaleoni, tous de Rome. Ces mêmes savants ont annoncé qu'ils allaient publier une nouvelle édition, avec de nombreuses additions et corrections, de l'immense ouvrage de Muratori : *Scriptores rerum Italicarum*.

M. Vieusseux, après avoir loué le zèle désintéressé des savants qui prennent part à son œuvre, et que nos lecteurs connaissent par l'article publié dans notre dernière livraison, cite les noms des personnes suivantes, qu'il appelle justement les Associés Protecteurs des *Archives historiques italiennes*, savoir : MM. marquis Cesare Alfieri di Sostegno (de Turin), marquis commandeur Gino Capponi ; prince don Tommaso Corsini ; chevalier Amadeo Digerini Nuti ; conseiller Vincenzo Gianninis ; marquise Marianna Ginori Lisci, née Venturi ; les frères comtes Luigi et Pietro Guicciardini ; prince d'Ottajano (Giuseppe de Medici, de Naples) ; baron Bettino Ricasoli ; marquis commandeur Cosimo Ridolfi ; marquis Pietro Tarrigiani.

« alliés soit en Italie, soit à l'étranger; cette fois il se trouva seul pour se dé-
« fendre contre tous. Le roi de France lui-même, pour qui les Florentins s'é-
« taient compromis dans le siége de Naples, les avait abandonnés à la vengeance
« de Charles-Quint.

« Ce souverain sut profiter des circonstances pour faire ses propres affaires tout
« en servant d'instrument à Clément VII, qui voulut imposer à Florence une se-
« conde restauration des Médicis, chassés de la ville, et consommer ainsi l'œuvre
« liberticide. L'intelligence entre les assiégants et les partisans des Médicis
« parmi les assiégés, leurs memées dans les conseils du gouvernement, l'argent
« et les rapports qu'ils faisaient passer à l'armée assiégeante sur les moyens
« de défense de la ville, le peu de confiance qu'inspirait le général chargé de
« cette défense, sont autant de causes qui contribuèrent puissamment à la chute
« et à la ruine de la république. »

Après cette espèce de préface, l'historien reproche aux gouvernants leur imprévoyance, et aux citoyens le peu d'amour qu'ils avaient pour la patrie. Nous allons le suivre dans ses divers récits.

Il commence par assurer que Florence est une véritable colonie de Romains. On peut remarquer en effet qu'il y a entre les Florentins et les Romains quelque analogie dans les mouvements de la vie intérieure.

« Le peuple florentin, dit Pitti, opprimé par les ministres de l'empereur
« Henri (IV), se souleva en 1080, et, favorisé par le pontife romain (saint Gré-
« goire VII), il se constitua en république. L'empereur Rodolphe reconnut
« plus tard cette forme de gouvernement. La liberté, si chère à tout le monde,
« fut saluée d'une voix unanime. Les partisans dévoués de l'empereur s'y associè-
« rent eux-mêmes de bon cœur : ils s'imaginaient qu'ils pourraient exercer une
« plus grande influence sur leur pays à la faveur de la liberté qu'avec celle de la
« cour; mais ils se trompèrent dans leurs calculs, car, par cette révolution, on
« forma de tous les citoyens un seul corps. On fit de bonnes lois par lesquelles
« chacun avait voix dans le gouvernement, et le peuple n'eut plus rien à re-
« douter de l'oppression des seigneurs. Ce fut cette égalité qui déplut surtout à
« ces derniers. Cependant l'amour du bien public les fit taire longtemps. »

Deux partis s'étaient déjà formés, comme l'on voit, à la naissance de la république ; tous les deux aspiraient à gouverner. En 1215, une rupture éclata entre eux à l'occasion de la mort de Buondelmonti, chef du parti guelfe. Uberti était chef des Gibelins. Ces derniers, quoique inférieurs en nombre, aidés par l'empereur Fréderic II, chassèrent leurs adversaires de Florence en 1248. Deux ans plus tard (1250), le peuple, ne pouvant plus endurer la tyrannie des Gibelins, prit les armes, les renversa, fonda un gouvernement populaire et rappela les Guelfes proscrits par leurs adversaires. Pour compléter l'œuvre de la réforme, ce même peuple, qui avait tant à se plaindre des deux partis, leur donna l'exemple de la modération et de la paix en les forçant à se réconcilier. Les Gibelins lui en gardèrent rancune : ils l'attaquèrent les armes à la main (1258); mais ils furent

vaincus et chassés de Florence. Retirés à Sienne, et aidés par huit cents cavaliers que leur fournit le roi Manfred de Naples, ils s'emparèrent du gouvernement de la république (1260). Les Guelfes furent chassés et proscrits, et leurs biens partagés par les vainqueurs. La division qui régnait à Florence s'étendait à toutes les villes d'Italie.

Les Guelfes allèrent se réunir aux forces du pape et de Charles d'Anjou pour attaquer le roi Manfred, dans l'espoir de revenir à Florence et d'en chasser leurs adversaires. Cinq ans plus tard, ce projet se réalisa (1265). La mort de Manfred fit révolter toutes les villes attachées à l'empereur. Le parti guelfe reprit le dessus. Les Guelfes revinrent à Florence, et à leur arrivée le peuple avait déjà forcé les Gibelins à quitter la ville; trente-six citoyens nommés par lui gouvernaient la république.

Une rupture éclata, à la suite de cette restauration, entre le peuple, qui prétendait avoir ouvert les portes du pouvoir aux Guelfes, et ceux-ci, qui entendaient l'avoir reconquis les armes à la main, aidés par l'armée que Charles d'Anjou leur avait fournie, sous le commandement de Gui de Montfort. Cette querelle fut poussée si loin que le pape Nicolas fut obligé d'envoyer à Florence (1279) le cardinal Latin pour obtenir une réconciliation. Plusieurs Gibelins furent rappelés dans cette circonstance; leurs biens et le pouvoir leur furent rendus.

Le peuple, malgré sa vigilance, ne pouvait pas se défendre de l'oppression des seigneurs. Il fut obligé, en 1282, d'élire une magistrature composée de six membres, dits *prieurs*, un par quartier (1), choisis parmi les hommes qui exerçaient les premiers métiers. Tous les deux mois on renouvelait cette magistrature. Malgré cette précaution, les oppresseurs restaient impunis. Il paraît que le mal augmentait de telle sorte que le peuple fut obligé, onze ans plus tard (1293), d'élire un chef des *prieurs*, qu'on nomma *gonfalonier de justice*. Ce fonctionnaire était chargé de se mettre à la tête de mille hommes que les quartiers lui fournissaient, pour aller de temps en temps châtier les seigneurs qui s'étaient rendus coupables de vexations et de violences contre le peuple. Des lois rigoureuses contre les seigneurs furent faites et mises en vigueur.

Ce régime n'était pas du goût des nobles; ils cherchèrent d'abord à corrompre les prieurs, et, deux ans après (1295), avec leur appui, essayèrent de le détruire par la force; mais le peuple prit les armes, et la tentative échoua. La méfiance du peuple s'en accrut, et douze prud'hommes (*buoni uomini*), deux par quartier, furent ajoutés aux six prieurs. Il fut défendu à ces derniers de prendre une décision de quelque importance sans le consentement de leurs nouveaux collègues. Cette précaution fut dictée par la facilité avec laquelle les prieurs se laissaient corrompre par les seigneurs.

La république, pour se défendre contre l'empereur Henri et ses voisins, avait l'habitude de prendre à sa solde un général étranger, qu'elle remplaçait suivant

(1) Cette division changea dans la suite, ainsi que le nombre des *prieurs*.

les circonstances. L'un de ces généraux, le duc de Calabre, secondé par les seigneurs, se permit d'altérer la forme du gouvernement, et le duc d'Athènes, qui lui succéda, se rendit maître absolu de Florence. Le peuple se leva en masse ; l'usurpateur fut chassé, et le gouvernement démocratique rétabli comme auparavant.

On permit néanmoins aux nobles de participer pour un tiers à la magistrature ; ils s'en montrèrent mécontents, et ils furent exclus. Ils se virent réduits à demander : 1° que les familles nobles, placées dans l'impuissance, et toutes les personnes de bonnes mœurs pussent faire partie de la classe du peuple ; 2° que l'article de la loi qui condamnait toute la famille, pour un assassinat sur un homme du peuple, à payer *trois mille livres* (outre la peine réservée à l'assassin), ne pût s'appliquer qu'aux seuls parents en ligne directe jusqu'au troisième degré.

On modifia la loi dans ce sens. Quinze familles nobles devinrent plébéiennes à Florence, et plus de cinq cents nobles de la république prirent rang parmi le peuple.

Les Guelfes, qui étaient au pouvoir, abusèrent bientôt de leur autorité : sous prétexte de sévir contre leurs adversaires, ils ne respectèrent plus les lois qu'on avait faites. Le premier à donner l'éveil au peuple fut *Sylvestre de Médici*, pendant qu'il était gonfalonier, en 1378. C'est la première fois que l'on voit paraître sur la scène un membre de cette famille qui fut, dans la suite, la cause de tant de malheurs. Son successeur, Louis Guicciardini, fut débordé par les exigences du peuple, qui réforma tout, et élut pour gonfalonier un cardeur de laine, *Michel Lando*, homme de grand mérite. Tous les chefs du peuple (1) qui avaient joué un grand rôle dans le soulèvement furent mis à la tête du gouvernement ; trente citoyens nobles furent proscrits.

On ne tarda pas à découvrir une conspiration contre ce gouvernement démocratique, qui fut mis dans la nécessité d'user d'une grande rigueur : cinquante nobles furent condamnés à l'exil, et six grands seigneurs (2) furent décapités. Cependant le parti vaincu n'était pas dompté : il ne laissait pas en repos le gouvernement, qui, à force de sévir, devint violent et insupportable au peuple. Les ouvriers en laine furent les premiers à se lever, en 1381, et, bannière déployée, ils se rendirent en armes sur la place publique. Tous les ouvriers des autres métiers allèrent les rejoindre. Le gouvernement fut abattu, et l'un des gouvernants que le peuple avait élevés trois ans auparavant au pouvoir (3) fut mis à mort. Cent plébéiens furent exilés avec tous les nobles qui étaient leurs chefs. Le gouvernement fut confié aux citoyens qu'on jugea les plus dignes.

On s'aperçut bientôt que ce mouvement continuel apportait une véritable

(1) *Thomas Strozzi*, *Benoit Alberti*, *George Scali*.

(2) Parmi eux, Pierre de Phil. *Degli Albizzi*, qui était rentré à Florence.

(3) *George Scali*.

perturbation dans le travail. On jugea qu'il était nécessaire de faire des concessions aux nobles et d'établir un gouvernement modéré. On arrêta donc que trois prieurs seraient élus dans les classes ou professions inférieures, et les cinq autres et le gonfalonier dans les classes ou professions les plus nobles (1). Par cet arrangement et par la crainte qu'on avait de tant d'exilés qui menaçaient Florence à chaque instant, tous les citoyens ne formèrent plus qu'un seul faisceau. Ce fut en cette circonstance que la république fit la conquête d'Arezzo (1384), acheta Pise de Gabriel-Marie Visconti, son seigneur (1405), et Cortone de Ladislas, roi de Naples.

L'auteur nous fait connaître qu'à cette époque la république avait besoin d'argent, et que les riches voulaient imposer des charges au peuple; mais que les défenseurs de celui-ci, parmi lesquels figurait *Jean de Bicci de Médici*, homme extrêmement riche, ne trouvant pas juste de faire supporter les impôts à ceux qui ne prenaient aucune part au gouvernement, proposèrent de mettre un impôt de 5 sous par livre de revenus sur les plus riches. Plus de soixante riches protestèrent contre ce projet, et, pour le faire échouer, ils essayèrent inutilement de gagner Jean de Médici. Lorsqu'ils s'aperçurent que la mesure serait adoptée, ils demandèrent qu'au moins le nouvel impôt fût réglé par une loi. Cette loi fut en effet promulguée en 1427, et on l'appela *catasto* (cadastre).

« Les meubles et immeubles de tous les citoyens furent soumis à une esti-
« mation générale dont la valeur des maisons et des meubles à l'usage des
« propriétaires serait seulement déduite. On déduisit aussi 200 ducats pour
« chaque tête libre que le propriétaire se trouvait avoir avec lui, car
« la rente de cette somme, qu'on évaluait à 7 pour 100, était regardée
« comme suffisante pour la nourriture d'une personne. Cet impôt, ajoute l'au-
« teur, rapporta à la république beaucoup plus d'argent qu'on ne l'aurait ima-
« giné. Il suffit de dire que ceux qui payaient ordinairement 20 ducats en
« payèrent 300 après la loi. »

La popularité de Jean de Médici était déjà grande; mais celle de Côme, son fils, qui lui succéda, devint plus grande encore. Il était le père, le protecteur du peuple. C'est par cette cause qu'il s'attira la haine des grands, qui l'exilèrent à Venise pour dix ans. Son successeur et son plus implacable persécuteur, Renault degli Albizzi, chercha à conserver le pouvoir au moment même où ce pouvoir expirait; mais, abandonné par les siens, il fut forcé de quitter la ville. La nouvelle seigneurie, composée des prieurs et du gonfalonier, convoqua le peuple pour faire des élections. Trois cent quatre-vingts citoyens furent élus pour prendre part au gouvernement. Ce fut, au dire de l'auteur, le gouvernement populaire le plus étendu qu'on eût réalisé jusqu'alors. Côme de Médici fut rappelé avec tous ses compagnons d'exil. Renault degli Albizzi et

(1) Tout citoyen appartenait à une profession ou métier, qu'il l'exerçât ou non.

ses partisans furent proscrits, plusieurs nobles obligés de passer dans les rangs des plébéiens, et on éleva plusieurs de ceux-ci au rang des nobles. Le gouvernement dont Côme était devenu le chef s'était déjà solidement organisé lorsque la victoire que les Florentins remportèrent, en 1411, sur l'armée du duc de Milan, qui venait pour rendre le pouvoir aux émigrés, lui donna de nouvelles forces. De cette époque, de 1411 à 1464, où mourut Côme, la république fut prospère. Elle s'agrandit même aux dépens de ses voisins (1), et repoussa les attaques d'Alphonse, roi de Naples, en 1452.

La mort de Côme fut le signal de la division. Deux partis étaient sur le point d'en venir aux mains. *Pierre*, fils de Côme, à la tête des amis de son père, aspirait à lui succéder; *Soderini*, à la tête des siens, était son rival. Pierre obtint par la ruse l'ajournement de l'élection. Il sema la discorde parmi ses adversaires, et il se présenta à la tête de six mille hommes pour en appeler au peuple sur l'élection de la suprême magistrature de la république. Il l'emporta, et son élection fut suivie de sanglantes exécutions et de la proscription de ses compétiteurs.

Pierre, qui mourut en 1469, avait déjà commencé à s'affranchir des formes démocratiques. Des deux fils qu'il laissa, l'un, Julien, périt dans la conjuration des Pazzi, en 1478; l'autre, Laurent, le remplaça dans le gouvernement. Celui-ci marcha vite et sans retenue au despotisme. Il commença par mettre les mains sur les armes et les deniers de la république.

La guerre qu'il eut à soutenir contre le pape et le roi de Naples ne fit que lui assurer, par la paix qu'il obtint, le pouvoir le plus absolu. Il mit de côté les formes démocratiques, qu'il remplaça par la constitution suivante.

Constitution de la république florentine de l'an 1480.

Au nom de Dieu, 1480, indiction 3e, on a pris la délibération suivante :

Le 8 avril, dans le conseil des cent;

Le 9 avril, dans le conseil du peuple ;

Le 10 avril, dans le conseil de la commune;

Après avoir pris en considération les malheurs que les citoyens ont eu à supporter à cause de la guerre et des sacrifices faits pour sauver la liberté; reconnaissant qu'une répartition des impôts proportionnée aux facultés de chacun est devenue nécessaire; qu'il est urgent de réparer le désordre du mont-de-piété, qui se trouve dans l'impossibilité de payer les intérêts et de rendre les dots qu'on y a déposées; qu'à tous ces malheurs il faut ajouter le fléau de la peste, qui a désolé et affligé les citoyens; on a arrêté, pour mettre fin à tant de maux : 1° que la ville sera réformée; 2° que l'exécution de cette réforme sera confiée à des citoyens qui doivent être investis de toute l'autorité dont ils ont besoin pour la mener paisiblement à bonne fin.

(1) Du Domaine de Saint-François de Puppi et de Borgo di Santo-Sepolcro, appartenant au pape.

Pour exécuter cette réforme, on a jugé à propos de procéder de la manière suivante :

1° Les seigneurs prieurs de liberté et le gonfalonier de justice du peuple florentin qui sont actuellement en fonctions, aussitôt après la sanction de la présente loi, nommeront *trente citoyens* parmi les plus sages et ceux qui seront reconnus le plus capables d'exercer des fonctions publiques.

2° Ces trente citoyens seront, *ipso facto*, après leur nomination, regardés comme légitimement élus et dument approuvés et confirmés par la présente loi, afin qu'ils puissent mettre à exécution les dispositions suivantes.

3° Les seigneurs sus-nommés et les trente citoyens choisis par eux se réuniront, au nombre des deux tiers au moins, et ils procèderont à l'élection et nomination de deux cent dix citoyens reconnus aptes à remplir des fonctions publiques, de bonne conduite et ayant l'âge de trente ans au moins.

4° Les deux cent dix citoyens ainsi élus, les trente sus-nommés, les présents seigneurs et leurs honorables comités, devront prendre part au nouveau scrutin toutes les fois que besoin sera, avec les autres, de la manière qui suit.

5° Le scrutin, qui sera général, commencera au mois de novembre prochain, et continuera jusqu'à ce qu'il soit entièrement terminé.

6° Les seigneurs qui seront en place dans le susdit mois de novembre seront obligés de faire ouvrir ce scrutin d'office, sous peine d'être parjures et de payer une amende de 500 florins.

7° Doivent prendre part à ce scrutin, outre les personnes ci dessus nommées, les seigneurs et les membres des comités qui se trouveront alors en fonctions, et cela pendant la durée de leurs fonctions seulement, et non au delà.

8° On pourra encore appeler au scrutin douze citoyens par quartier, ayant l'âge de trente ans au moins.

9° Il est défendu d'élire ces douze citoyens dans les familles ou les métiers qui ont déjà un autre citoyen soit parmi les seigneurs, soit parmi les membres des comités, dans le nombre des trente ou des deux cent dix.

Tout ce que l'on fera contrairement sera nul et non avenu.

Il suffira, pour ouvrir le scrutin, de réunir les deux tiers des présents seigneurs et des membres de leurs comités, des trente, des deux cent dix, des quarante-huit citoyens à nommer comme ci-dessus, en un mot, de tous les ayants droit qui seront vivants à cette époque, et, de plus, les seigneurs et les comités qui seront en fonction au moment (1), ainsi qu'il a été dit plus haut. Il faudra, pour avoir un résultat, les deux tiers des suffrages.

Considérant qu'avant l'époque du scrutin il est indispensable de réorganiser le mont-de-piété pour rendre les dépôts et les dots, et qu'il est urgent de faire cesser le désordre général dans le domaine de la république, pour assurer à chacun le libre exercice de ses affaires et le repos pendant quelques années après la réforme, on a arrêté ce qui suit :

(1) Souvent les seigneurs votaient d'abord à part, et ensuite avec les autres ayant droit.

Les présents seigneurs et leurs honorables comités, les trente, les deux cent dix, réunis ensemble, au nombre des deux tiers au moins des vivants et des ayants droit, avec les seigneurs et comités en fonctions jusqu'à la fin de juin prochain (1), à partir du jour qu'ils auront été élus, seront investis de toute l'autorité nécessaire pour pourvoir aux choses ci-dessus prescrites et au bon gouvernement de la ville. L'autorité dont ils seront revêtus sera la même, sans aucune exception, que celle qui est exercée actuellement par les trois conseils, *du peuple*, *de la commune* et *des cent*. Ils pourront déléguer à d'autres leur autorité en tout ou en partie, selon leur volonté. Tous les actes de ce nouveau conseil ou de ceux à qui il aurait délégué ses pouvoirs auront la même force et la même valeur que s'ils étaient l'œuvre des trois conseils, *du peuple*, *de la commune* et *des cent*.

Les délibérations de ce conseil, réuni en nombre suffisant comme ci-dessus, doivent être prises aux deux tiers des voix des membres présents, *singula singulis congrua referendo*.

Les élections des deux cent dix faites par les présents seigneurs et par les trente citoyens susdits doivent l'être de manière que chacun des quatre quartiers de la ville soit également représenté, c'est-à-dire qu'il fournisse un quart des trente et des deux cent dix.

Il est défendu de choisir, pour faire partie des deux cent dix, plus de deux personnes dans les familles ou communautés (compagnies) qui auront déjà un représentant parmi les trente ou qui même n'en auront pas ; et, dans les familles ou compagnies qui compteront plus d'un représentant parmi les trente, on ne pourra élire qu'un seul membre pour faire partie des deux cent dix.

Seront exceptées seulement deux familles que les seigneurs susdits et les trente désigneront, et dans lesquelles on pourra choisir un plus grand nombre de membres, sans même qu'ils aient atteint l'âge voulu, et cela en la manière que lesdits seigneurs et les trente jugeront convenable après délibération. Tous ceux qu'ils auront ainsi nommés doivent être regardé scomme légitimement élus en vertu de la présente loi, de la même manière que s'ils avaient été approuvés suivant les règlements, après leur élection, dans le conseil des *cent*, ou s'ils avaient été réélus en la forme ordinaire.

Les seigneurs qui se trouveront en place au mois de novembre prochain et les trente susdits se réuniront ensemble à ladite époque, au nombre des deux tiers au moins, pour élire les douze citoyens par quartier qui devront être adjoints aux autres électeurs. Ces élections auront lieu comme celles des *deux cent dix*. Les quarante-huit citoyens ainsi nommés par les seigneurs et les trente seront dès lors regardés comme légitimement élus et approuvés sans autre délibération ou approbation.

Ce nouveau conseil, composé des susdits trente citoyens, des deux cent dix, des présents seigneurs et des comités, s'appellera grand conseil de 1480. Il de-

(1) Ils étaient choisis au sort pour deux mois. *Voyez* ci-après.

vra se réunir toutes les fois que la seigneurie le convoquera par un ban (*bando*) et au son de la cloche, suivant l'usage.

On pourra dans ce conseil faire les notifications de renonciation à des héritages, les émancipations, et accorder l'autorisation d'engager des procès *ob vergentiam ad inopiam*. Tous ceux qui feront partie de ce conseil le jour où l'on sonnera pour le réunir, et après la proclamation, jouiront d'une pleine et entière sûreté et de tous les priviléges attachés à leur qualité. Ce conseil se réunira toutes les fois que besoin sera, et en la manière du conseil du peuple actuellement existant, pour pourvoir aux choses ci-dessus indiquées et à tout ce qui sera nécessaire.

Toutes les propositions que l'on fera dans ce conseil seront soumises au scrutin. Elles devront subir avant tout la délibération des seigneurs. La proposition doit d'abord obtenir six fèves noires des seigneurs, et ensuite des seigneurs et des comités réunis le même nombre de fèves, et de la même manière que devant le conseil du peuple.

Toutes les prescriptions qui sont en vigueur dans les grands conseils, soit pour faire, soit pour reproduire une proposition, seront exactement observées. Ainsi on doit sonner la cloche lorsqu'on voudra réunir le nouveau grand conseil, et les votes auront lieu au scrutin secret, comme cela se pratique dans les grands conseils lorsqu'on y fait des propositions.

Il est défendu de présenter, dans ce nouveau conseil, des projets ou des pétitions qui touchent spécialement aux personnes ou aux affaires privées, sous son propre nom ou sous le nom d'un autre, *tacite vel expresso*. Tout ce qui se ferait contrairement, même après délibération, sera nul et non avenu.

Le 11 avril 1480, les huit seigneurs prieurs de liberté et le gonfalonier de justice (*vexillifer justitiæ*), Bernardus Pazini Luce Alberti, choisirent d'un commun accord trente citoyens, conformément à la nouvelle constitution, neuf pour le quartier Saint-Esprit, six pour le quartier Sainte-Croix, six pour le quartier Sainte-Marie-Nouvelle, et neuf pour le quartier Saint-Jean. Parmi les représentants de ce dernier quartier se trouvait Laurentius Petri Cosme de Medicis (1).

Le 13 avril 1480, trente citoyens, les prieurs de liberté et le gonfalonier de justice, réunis ensemble, nommèrent les deux cent dix citoyens dont il est si souvent parlé dans cette nouvelle constitution.

Le 19 avril 1480, les seigneurs prieurs de liberté, le gonfalonier de justice et les trente, usant des pleins pouvoirs qui leur avaient été conférés par la précédente constitution, firent une loi fort étendue qui, entre autres priviléges, leur accordait celui de s'adjoindre quarante citoyens choisis à leur gré, et devant former avec eux une sorte de conseil ou sénat, à peu près arbitre

(1) Les Florentins avaient l'habitude, dans la signature des actes écrits en italien, de donner une forme latine à leurs prénoms, et même quelquefois à leurs noms de famille.

souverain de la république, sous la direction ou la dépendance des Médici. Ces soixante-dix se divisaient volontairement en deux sections, de trente-cinq membres chacune. Dans la première, on tirait au sort ceux qui devaient remplir successivement, de deux mois en deux mois, pendant une année, les fonctions de prieurs de liberté et de gonfalonier de justice. La seconde section fournissait les mêmes fonctionnaires, tirés au sort de la même manière, pendant l'année suivante. On prenait encore dans les soixante-dix deux comités, l'un de huit membres, et l'autre de douze. Le premier, sorte de conseil de surveillance, devait s'occuper de tout ce qui pouvait arriver d'important, soit dans la ville, soit dans la juridiction qui ne dépendait pas immédiatement de la commune de Florence; le second devait s'occuper du mont-de-piété, du commerce et de tout ce qui se rattachait aux intérêts intérieurs de la ville et de sa juridiction.

Cette loi s'étend ensuite longuement sur les règlements d'administration intérieure, le mode de délibération des conseils et de remplacement des membres qui viendraient à manquer. Il serait sans intérêt de s'y arrêter davantage.

Laurent trouvait dans le sénat un instrument docile et prêt à exécuter ses volontés, et il laissait aux deux cent dix l'espérance d'arriver au pouvoir, objet de leur ambition.

Laurent laissa trois fils pour suivre son système : *Pierre*, trop jeune encore pour gouverner, *Jean*, le cardinal, depuis Léon X, et *Julien*, le cadet.

Après le cardinal, Pierre prit en main le gouvernement. Il était attaché au pape et au roi de Naples; il rivalisait avec eux de faste et de luxe. L'expédition de Charles VIII, roi de France, était prochaine. Le cardinal Saint-Malo, en passant par Florence, en avril 1494, ne fut même pas reçu par lui, mais par ses cousins de la branche cadette, que le roi de France et le duc de Milan cherchaient à substituer à Pierre, d'accord en cela avec le pape Alexandre VI, quoique celui-ci leur fût opposé dans la campagne qui allait s'ouvrir.

Ce complot fut découvert par Pierre; ses cousins Jean et Laurent, qui avouèrent tout, furent condamnés à la prison perpétuelle et à la confiscation de leurs biens. Pierre chercha à les ramener à lui; ils persistèrent, et il fut forcé de les faire grâcier par les mêmes magistrats qui les avaient condamnés.

Charles VIII arrive en Italie pour aller conquérir le royaume de Naples; les Aragonais sont battus à Rapelle; la ligue formée contre le roi de France est rompue, et Pierre de Médici se présente au roi, à *Sarzane*, en lui déclarant que Florence est à sa disposition. Frappé de cette déclaration inattendue, Charles VIII en profite pour demander la remise des forteresses de *Sarzane*, *Sarzanelle*, *Pietra-Santa*, *Pise* et *Livourne*, qu'il devait rendre après la conquête de Naples. Pierre de Médici y consent, et les trois premières de ces forteresses sont immédiatement remises au roi de France.

Remarquons ici que Pierre de Médici ne consulta pas en cette circonstance

les sept orateurs qu'il avait avec lui. La nouvelle qu'il en donna à Florence produisit la plus grande surprise. On envoya vers le roi de France cinq autres orateurs, parmi lesquels se trouvait le *Père Savonarola;* mais le mal était fait. Pierre retourna à Florence. On lui ferma les portes du palais. On avait pris des précautions contre lui et contre le roi de France. Pierre, qui s'attendait à une résistance, s'était fait accompagner depuis Pise par une force imposante. Il essaya de s'emparer du palais; on sonna le tocsin; le peuple courut aux armes, et il fut obligé de se sauver avec les siens, qui, déclarés tous rebelles à la patrie, virent leurs têtes mises à prix et leurs biens séquestrés.

La promesse de remettre les forteresses de Pise et de Livourne entre les mains du roi était faite; son armée approchait; les autres forteresses étaient déjà en son pouvoir; la république ne pouvait plus résister; elle fut forcée de céder, sur la parole que le roi donna de rendre ces places après la guerre. Il n'y avait plus qu'à conclure un traité sur ces bases; tout était disposé pour recevoir le roi à Florence. En attendant, le jour même que Pierre de Médici était chassé de cette ville, les Pisans se révoltèrent contre les Florentins, en présence de Charles VIII, qui les laissa faire. Le roi arriva bientôt à Florence, où il fut reçu avec les plus grands honneurs. On s'occupa de rédiger le traité entre lui et la république; mais on repousse sa prétention de se rendre maître de la ville. Le traité fut même déchiré en présence du roi par Pierre Capponi, l'un des quatre commissaires délégués par la république. A l'indignation et aux menaces de Charles VIII, Capponi répondit par ces mots que tout le monde connaît : *Si vous sonnez vos trompettes, nous sonnerons nos cloches.* En effet, toutes les maisons de Florence étaient remplies de gens armés que le gouvernement avait eu la précaution de faire entrer dans la ville, et qui étaient prêts à obéir au moindre signal (1).

Le roi envoya chercher à Bologne Pierre de Médici; mais il était parti pour Venise. D'Orbigny, général de l'armée, arriva de la Romagne sur ces entrefaites. Il reprocha sévèrement au roi de marchander peu dignement avec un peuple ami, sans songer que le retard de sa marche compromettait la conquête de Naples. On s'arrêta enfin à des conditions plus raisonnables, et on convint, par un traité dont voici les principales clauses :

(1) Nous ne pouvons pas laisser passer cette circonstance sans faire remarquer que la plupart des auteurs sont tombés dans l'erreur en assurant que le roi fit la conquête de Florence parce qu'il y entra armé, la lance à la main, comme on avait l'habitude de faire à cette époque; le roi fut reçu en ami et en allié; et si on veut examiner de près les faits, on reconnaîtra qu'il se trouva dans la ville comme une souris dans la souricière, puisqu'on avait eu la prévoyance de faire entrer avant lui tous les gens d'armes de la République, et jusqu'à des paysans armés, qui, répandus dans toutes les maisons, étaient prêts à faire feu dans les rues sur les troupes; c'est ce qui provoqua la réponse de Capponi. Macchiavel fit à cette occasion les trois vers suivants :

Lo strepito dell' armi e de' cavalli,
Non potè far si che non fosse udita
La voce d'un Cappon frà tanti Galli.

« Que la république payerait, pour aider le roi à faire la conquête de Naples, 120,000 florins d'or, en trois payements égaux, le premier en quinze jours (novembre 1494), le deuxième au mois de mars, et le troisième au mois de juin.

« Que les forteresses seraient rendues après la conquête de Naples, et au bout de deux ans au plus tard ;

« Que les deux parties, par leurs commissaires, auraient chacune une clé desdites forteresses ;

« Que le roi de France, par ce traité, devenait allié de la république et protecteur de la liberté du peuple florentin ;

« Que l'on révoquerait la loi qui mettait à prix les têtes des Médici ; que le séquestre mis sur leurs biens serait levé, et leur exil fixé seulement à cent milles du territoire de Florence ;

« Que le cardinal pourrait recevoir les traitements de ses bénéfices, et que la femme de Pierre, Alphonsine, pourrait aller à Florence avec son fils, et demeurer dans sa maison pour régler ses affaires de famille et prendre sa dot sur le patrimoine de son mari. »

Le roi étant parti, on s'occupa sérieusement de a réorganisation du gouvernement. Vingt citoyens (*pacificatori*) furent nommés avec autorité de choisir le suprême magistrat. Ces citoyens et ce magistrat étaient chargés de nommer tous les six mois dix hommes, dits de liberté et de paix, auxquels ils pouvaient donner toute l'autorité qu'ils croyaient nécessaire.

On commença par abolir le conseil des cent, celui des soixante-dix, ou sénat, les douze procureurs du palais, le comité des huit membres, dit de pratique et de conciliation, et enfin le comité des huit, de garde. De nouvelles élections devaient avoir lieu. On ordonna que l'impôt fût diminué d'un cinquième ; que le 9 novembre, jour où Florence avait recouvré la liberté, serait une fête observée comme le dimanche, et on renvoya les élections à l'année suivante. Le peuple, qui venait de passer soixante ans sous un gouvernement presque absolu, parut satisfait de ces réformes.

Un citoyen (Paul-Antoine Soderini) proposa d'élire les magistrats selon la forme des Vénitiens. Ce projet, très-contesté, mais appuyé par le *Père Savonarola*, qui le prêchait au peuple, fut adopté. En conséquence, on constitua un grand conseil de tous les hommes qui avaient été nommés à des places dans la république, et qui se montaient à deux mille trois cents alors présents. Ces citoyens, réunis au nombre de mille au moins, avaient le droit d'élire tous les magistrats de la ville et du dehors. De plus, le grand conseil ainsi constitué avait le pouvoir de décider de la guerre et de la paix et surtout de fixer l'impôt. Toutes les lois, après avoir été approuvées par la seigneurie et par les comités (colléges) réunis, devaient passer à l'approbation du conseil des quatre-vingts, qui était un sénat composé des citoyens d'un grand renom, et que le grand conseil pouvait confirmer ou renouveler tous les six mois (1).

(1) Ce changement avait lieu tous les ans à Venise pour les *pregadi*.

Après avoir exposé la forme de ce nouveau gouvernement démocratique, l'historien nous dit comment le peuple florentin était constitué. Tous les citoyens appartenant au grand conseil ou occupant des places, ainsi que le peuple et la plèbe, étaient inscrits à des professions différentes (*arti*), car chacun devait en exercer une. Ces professions étaient appelées supérieures, ou distinguées (*maggiori*), et inférieures (*minori*). Les premières étaient exercées par les seigneurs ou nobles, les secondes par les citoyens des autres classes. Les citoyens appartenant à ces dernières avaient le droit de fournir la quatrième partie du nombre de tous les magistrats de la ville. La nouvelle loi disposait en outre que l'on devait envoyer tous les ans, au grand conseil, pour en faire partie, vingt-huit citoyens ayant vingt-neuf ans révolus, nommés par vingt-huit électeurs tirés au sort à cet effet, dont vingt et un parmi les hommes exerçant les professions supérieures, et sept seulement dans les classes inférieures. C'était une espèce d'encouragement pour tout artisan qui voulait acquérir des biens par son industrie, par son économie et par sa bonne conduite.

On fit plus : le Père Savonarola avait prêché partout la nécessité d'un pardon et d'une amnistie pour le passé, et, pour l'avenir, d'une loi d'appel au peuple ou au grand conseil dont nous venons de parler, en faveur de tous ceux qui pourraient être condamnés, pour crime d'État, à mort, à l'exil ou à une amende de 300 ducats et au-dessus. On fit en effet cette loi, par laquelle tout condamné pouvait interjeter appel au grand conseil, qui devait se réunir et siéger quinze jours après l'appel. On devait entendre en public tout défenseur qui se présenterait pour parler en faveur de l'accusé. La loi portait que, pour condamner un accusé devant la seigneurie et le comité des huit, il fallait une majorité de six voix au moins de la première, et de six voix du second.

Toutes ces dispositions contrarièrent vivement ceux qui avaient l'habitude d'occuper les places : ils se voyaient obligés de briguer les suffrages pour les obtenir. Le duc de Milan, qui visait à gouverner indirectement Florence, fomentait ce mécontentement. Il cherchait à substituer à la branche aînée, qu'on venait d'expulser, Laurent et Jean de Médici, de la branche cadette, qui, pour se rendre populaires, avaient renoncé à leurs armoiries de famille. Mais un autre complot s'était formé en faveur de Pierre de Médici, qui se présenta sur ces entrefaites à une des portes de la ville, à la tête de mille hommes. La seigneurie avait pris ses précautions, et Pierre fut repoussé. Cinq citoyens qui avaient surtout trempé dans le complot furent condamnés à mort et décapités, après avoir parcouru tous les degrés de l'appel suivant les nouvelles lois.

Cependant la seigneurie balançait à faire exécuter la sentence ; les esprits étaient divisés, lorsqu'un homme résolu, François Valori, se présenta devant elle, à trois heures de la nuit. Frappant sur la table avec l'urne du scrutin, il demanda que justice fût faite.

Le gonfalonier s'émut ; le prévôt Martini déclara que, s'il y avait six fèves noires, il proposerait l'exécution des condamnés ; on passa au scrutin, qui

donna cinq fèves noires et quatre blanches; alors Valori, s'adressant aux seigneurs, leur fit, dans une allocution énergique, le tableau le plus sombre des maux qui menaçaient la patrie. Il leur rappela que le peuple de Florence les avait élevés aux suprêmes dignités de l'Etat pour être les gardiens de sa sécurité, et que, s'ils manquaient à remplir leur devoir, d'autres défenseurs se présenteraient à l'instant pour embrasser une cause si juste et si sainte contre quiconque voudrait s'y opposer.

En voyant Valori brandir l'urne du scrutin, le Prévôt comprit la menace, et proposa de nouveau l'exécution des condamnés, qui, cette fois, reçut la sanction des quatre adversaires de la mesure.

L'auteur nous fait connaître ensuite les vicissitudes du Père Savonarola, qui, s'étant acquis une grande popularité par ses prédications religieuses et politiques, était devenu très-incommode aux seigneurs. Une médaille que l'on frappa en son honneur fut le commencement de sa perte. Elle représentait, d'un côté, son effigie; de l'autre, Rome et une main au-dessus tenant un poignard avec cette épigraphe : GLADIUS DOMINI SUPER TERRAM CITO ET VELOCITER.

Le pape Alexandre VI, sur la réquisition du duc de Milan, Ludovico Sforza, défendit à *Savonarola* de prêcher. Celui-ci se justifia auprès du pape et de la seigneurie de Florence, sur ses doctrines, et il fut rendu à son ministère. Mais le duc Valentin Borgia prit fait et cause pour le duc de Milan ; nouvelles remontrances du pape, nouvelle excommunication. Cette fois, le Père Savonarola passa outre ; il dit la messe la nuit de Noël, et il prêcha sur la validité de l'excommunication et les brefs du pape. Défense lui fut faite par la seigneurie de prêcher dans les églises de Florence, et il obéit. Mais le frère Dominique de Pescia, son compagnon, offrit de prouver la doctrine de Savonarola par une expérience miraculeuse. Cette offre, faite en public, excita une curiosité générale. La seigneurie s'en émut, et elle voulut prendre acte de cette expérience. Les frères se rendirent au palais, et le jour fut indiqué pour l'épreuve, qui consistait à faire entrer au milieu d'un feu ardent le compagnon de Savonarola, le Saint-Sacrement à la main, devant le peuple réuni. Tout le monde eut horreur de cette audacieuse prétention. Un tumulte éclata, et le parti des nobles, qui avait à se venger de Savonarola, profita de cette circonstance pour poursuivre les moines dans l'Eglise; on enfonça les portes, et ils furent saisis et emprisonnés. Valori, qui était chef du peuple et partisan des doctrines de Savonarola, voulut les défendre. Ordre fut donné par le gouvernement de l'arrêter, et pendant que la force le cherchait dans sa maison, où sa femme tombait sous le fer, il était assassiné en se rendant au palais, escorté de gardes, par les parents de ceux qu'il avait fait décapiter.

Le pape ayant demandé qu'on lui livrât le Père Savonarola, la seigneurie répondit par un refus. Alors il envoya à Florence un commissaire pour faire son procès. Savonarola mis à la torture et condamné à mort fut pendu avec ses compagnons, et son corps brûlé sur la place publique, le 23 mars 1498. Ses

cendres furent jetées dans l'Arno, pour empêcher ses sectateurs, qui voyaient en lui un prophète et un saint, de les garder comme des reliques précieuses.

Après avoir raconté cette scène tragique, l'auteur nous apprend que les seigneurs avaient accaparé toutes les places par leurs intrigues dans les élections, et qu'on fut forcé de faire une loi qui prescrivait que toutes les places rétribuées de 600 livres et au-dessous devaient être distribuées au sort; preuve évidente qu'il n'y avait plus moyen de mettre une borne à l'avidité et à la corruption des seigneurs, et d'échapper à leur oppression.

En attendant, Pise, qui devait être rendue aux Florentins par ordre du roi de France, fut remise par le châtelain aux Pisans eux-mêmes. Ceux-ci se donnèrent au duc de Milan; puis, craignant d'être le prix de la réconciliation entre lui et les Florentins, ils passèrent sous l'influence des Vénitiens en entrant dans une nouvelle ligue. Charles VIII mourut. Louis XII, son successeur, marcha sur l'Italie; la ligue s'évanouit, et le duc de Milan, qui avait fait tant de mal aux Florentins, fut obligé de réclamer leur médiation pour se réconcilier avec Louis XII. Celui-ci, de son côté, leur demanda d'entrer dans la ligue formée entre lui, le Pape et les Vénitiens contre Ludovic Sforza. Les Florentins n'avaient foi ni dans les paroles du roi ni dans celles du duc. Ils restèrent neutres à cause de leur inimitié avec les Vénitiens, qui gardaient Pise, par la faute du roi de France et du duc de Milan. C'est alors que Ludovic Sforza fournit aux Florentins de l'argent et des moyens pour se défendre et pour reprendre Pise. Cependant un traité fut conclu à Lyon entre les Florentins et le roi de France, qui menaçait d'expulser tous les négociants florentins de son royaume; mais le général Trivulce déchira ce traité à Milan après sa victoire, et les nouvelles conditions imposées aux Florentins furent très-dures, peu rassurantes pour leur avenir, et peu dignes de la république. On laissa aux Florentins la faculté de reprendre Pise par leurs propres forces. *Vitelli*, qui commandait l'armée florentine, donna l'assaut à la forteresse; il échoua par sa propre trahison, fut arrêté par ordre de la république, condamné à mort, et décapité avant que le roi eût eu le temps d'intervenir en sa faveur.

On continua le siége pour jouer la comédie; car, pendant que Beaumont, sur les ordres du cardinal de Rouen, gouverneur de Milan, poussait le siége et ouvrait la brèche, le roi de France faisait assurer les Pisans que son intention n'était pas de les remettre sous la domination des Florentins.

L'argent qu'on avait distribué aux chefs des assiégeants fit le reste. La résistance que présenta un fossé trouvé à l'intérieur des murs, après l'ouverture de la brèche, fut le signal d'une révolte générale des troupes. Les Florentins payèrent tous les frais de la guerre, et les forteresses ne leur furent pas rendues.

L'état de faiblesse dans lequel était tombée la république de Florence, par suite de la perte de ses forteresses, permettait à tout le monde de l'insulter et de l'exploiter. Louis XII la menaçait de Julien de Médici, qui était alors en France; mais il se contenta de 50,000 ducats, que *della Casa et Machiavel*

vinrent lui offrir pour apaiser sa colère et pour l'aider à faire la conquête de Naples. Le duc Valentin obtint 30,000 ducats de traitement par an ; après quoi il porta le fer et le feu sur le territoire de la république, dévasta les champs, emprisonna les citoyens qui pouvaient payer une rançon, et en amena dix-neuf cents bœufs et autant de bêtes de somme : pour comble de malheur, la ville d'Arezzo, excitée par ses intrigues et celles des Médici, se révolta. Les autorités de Florence furent chassées, et la ville déclarée indépendante.

Tous ces malheurs étaient dus, nous dit l'auteur, à l'absence du comité de guerre, qu'on avait supprimé parce que tous ses membres avaient conspiré contre le gouvernement, en 1499. On peut se faire une idée du pouvoir qu'avait ce comité, et des abus qu'il commettait, par les garanties que l'on prit en le rétablissant, en 1500, garanties complétement justifiées par les défiances du peuple. On avait arrêté d'abord, en le supprimant, qu'il ne pourrait être rétabli sans une délibération préalable prise par la seigneurie, par les autres comités et par le sénat. Les restrictions imposées par la nouvelle loi à ce comité étaient : 1° que, sans l'approbation de la seigneurie et des comités, il ne pourrait pas entreprendre une nouvelle guerre, ni faire aucun traité d'amitié, de paix, de ligue ou confédération avec qui que ce fût; qu'il ne pourrait prendre à la solde de la république aucun connétable qui eût plus de cinquante fantassins avec lui, ni d'autres gens d'armes, de pied ou de cavalerie, ni les augmenter sans le consentement de ladite seigneurie et des comités; qu'il ne pourrait pas payer les *condottieri*, ou les connétables, s'ils ne résidaient pas à Florence, mais seulement après les y avoir passés en revue et comptés, et leur avoir assigné un quartier; qu'enfin le trésorier de la république seul ferait la paye en présence d'un économe ou trésorier (*massajo*) au moins.

C'est avec ces restrictions que le comité de guerre fut rétabli, et ses membres nommés pour six mois. La défense de prendre à la solde des *condottieri* atteignait en même temps les membres du comité, qui employaient les gens soldés comme des instruments toujours prêts à servir leurs intérêts, et le duc Valentin, qui se trouvait exclu de sa qualité de *condottiere*. Celui-ci mit en œuvre tous les moyens pour s'en venger.

Pitti raconte comment les armes du pape, sous le commandement du duc Valentin, avaient obtenu des succès. Piombino était conquis ; les Pisans s'offraient au duc; les Bentivogli lui cédaient Bologne; Camerino était serré de près par ses troupes, tandis qu'il convoitait le duché d'Urbino. Pour réussir dans cette entreprise, il employa un trait de ruse bien digne de lui. Il demanda au duc d'Urbino de l'aider dans la prise de Camerino; et, lorsqu'il vit ce prince privé de ses forces, il tomba avec toute son armée sur lui et le dépouilla de son duché.

Les menaces de Valentin contre la république de Florence n'étaient pas moins redoutables ; il demandait qu'on le maintînt dans sa *condotta* (place de condottiere), qu'on lui payât ses appointements, et qu'on l'autorisât à réformer

le gouvernement ; à ces conditions il rendrait même les châteaux qu'il avait pris à la république ; dans le cas d'un refus, et au bout de quatre jours qu'il accordait pour lui répondre, il marcherait sur Florence avec son armée, renforcée des Orsini, des Vitelli, des Baglioni, des Petrucci et des Médici, qu'il présentait comme un épouvantail. Malgré les lettres du pape, qui arrivaient en même temps à la république, et du cardinal de Rouen, qui conseillait une conciliation, les Florentins tinrent bon ; ils armèrent les citoyens et se préparèrent à la défense, pendant que Soderini, qui était arrivé auprès du roi de France, à Grenoble, obtenait des secours pour la république. Il est vrai que l'on comptait beaucoup sur les difficultés que le roi trouverait à fournir des forces à Florence, attendu qu'il avait à soutenir la guerre de Naples contre l'Espagne, et à garder le Milanais ; mais cent soixante lanciers arrivèrent à Florence, et cette petite troupe donna une grande force morale au pays.

La division des esprits à Florence causa beaucoup de trouble, mais on fut rassuré par la certitude que le roi était arrivé à Asti avec vingt mille hommes, qu'il engageait les Florentins à tenir bon pendant huit jours seulement, et qu'il ferait rendre tous les châteaux enlevés à la république. On fit donc des réponses évasives au duc Valentin pour gagner du temps. Deux cents lanciers et deux mille Suisses arrivèrent encore pour renforcer l'armée florentine.

En attendant, le roi envoya le général Imbalt pour recouvrer sur le duc Valentin et Vitellozzo la ville d'Arezzo et les autres châteaux pris aux Florentins. Ce général se laissa corrompre par le cardinal et Pierre de Médici, avec lesquels il fit un traité, espérant que le roi changerait d'avis. Le roi en fut indigné, et il écrivit la lettre suivante :

« Monseigneur de Lancre et vous, Imbalt, j'ai vu ce que vous, de Lancre, en « avez écrit et mandé, et, à l'égard de la capitulation qui a été faite avec Vitel- « lozzo et autres qui se trouvent nommés dans la même ; je m'étonne beaucoup « que vous ayez été si hardis, si peu prudents de la faire, de la conclure de la « manière qu'elle est, à mon insu, sans mon vouloir ou mon consentement, et « sans avoir un mandat ou un pouvoir de la faire. C'est par cette raison que je « vous dis de ne pas l'accepter, et je vous ordonne expressément et surtout que « vous craigniez de me désobéir et de me déplaire. Aussitôt que vous aurez reçu « et vu ces lettres, vous vous ferez remettre par Vitellozzo, et d'autres qui les « retiennent, toutes les places comme Arezzo, Cortona et toute autre place prise « sur les Florentins. Qu'ils les remettent entre vos mains réellement et qu'il les « vident de fait promptement ; autrement, une heure après, vous commencerez « à leur faire la guerre et à travailler pour les reprendre par force, car je n'en- « tends pas de capitulations, et je veux que vous ne fassiez avec eux que ce « que je vous ai fait savoir par écrit et par des instructions. Craignez-moi ; pre- « nez bien garde, vous m'en répondez sur votre tête si vous manquez.

« Ecrite de Milan ce dernier juillet 1502. »

A la suite des ordres formels du roi, Imbalt fut rappelé ; de Lancre eut le com-

mandement général de l'armée ; Arezzo et les autres villes furent rendues aux Florentins, et les Médici perdirent, en conséquence, l'espoir d'être restaurés.

L'expérience avait conseillé aux Florentins qu'il leur fallait un chef à vie qui pût diriger les affaires de l'Etat. Cette idée était partagée par les seigneurs, qui espéraient que le chef serait pris parmi eux ; et, ce qui les flattait encore davantage, c'était l'espoir qu'ils avaient de faire nommer aussi, par la suite, les sénateurs à vie. On proposa donc la nomination d'un gonfalonier à vie ayant cinquante ans révolus. Cette loi fut adoptée par les seigneurs, par les comités et par le sénat des quatre-vingts. Mais le grand conseil ne l'approuva pas, attendu que les bourgeois se voyaient privés pour toujours d'être élus à un emploi qui entrait dans leurs prérogatives. Le conseil se réunit encore le 26 août, au nombre de quatorze cents votants, et, après qu'on eut entendu les orateurs pour et contre, la loi fut adoptée. On fit l'élection du gonfalonier le 21 septembre 1502 : deux mille citoyens prirent part au scrutin, et, malgré les menées des seigneurs, le nom de Pierre Soderini, âgé de cinquante et un ans et dont la prudence et l'intégrité étaient connues, sortit de l'urne, au grand désappointement de ses adversaires, des partisans des Médici et de ceux qui portaient un partisan des moines (Fratesco) (1).

Depuis ce moment, une guerre à mort fut déclarée au gonfalonier par le parti des Médici, secondé par les étrangers ; guerre dans les délibérations des conseils et des comités, guerre dans l'exécution des lois ; les moyens de conciliation employés d'abord par Soderini et sa rigueur ensuite ne servirent qu'à le faire déposer plus tard, mais à la honte de ses ennemis, qui le regrettèrent.

L'auteur de cette histoire nous fait connaître que le parti des Médici portait déjà comme candidat au poste de gonfalonier le cardinal de Médici, qui était appuyé par le pape Pie III et secondé par le cardinal de Pazzi à Florence, et que la mort de Pierre, son frère, au pas du Garillan, lui laissait toutes les chances. Entrant ensuite dans la politique étrangère, il nous apprend que Jules II, jaloux du cardinal de Rouen, qui le faisait trembler sur son siége, et ennemi des Français, chercha, par l'entremise du roi Ferdinand de Naples, à réconcilier les Génois avec le roi de France, tout en encourageant les premiers à la résistance, ce qu'ils firent. Ils avaient déjà chassé mille nobles, qui leur étaient devenus insupportables. Ceux-ci avaient offert au roi de France 46,000 ducats et le remboursement des frais de la guerre, s'il voulait leur rendre le pouvoir. Les Génois se révoltèrent contre les Français ; ils élurent un nouveau doge et arborèrent le drapeau de l'empereur Maximilien, qui avait voulu empêcher la France d'attaquer Gênes. Il se disposait à marcher sur l'Italie, mais les Génois durent se rendre à discrétion aux forces du roi de France, et le gouvernement fut réorganisé.

Le réveil de l'empereur d'Allemagne donnait quelques soucis à la république, lorsqu'un ambassadeur de ce souverain se présenta avec des lettres par

(1) C'était le parti démocratique pur.

lesquelles il demandait au gouvernement, comme tous les souverains avaient l'habitude de le faire alors, de l'argent d'abord et un contingent de gens d'armes ; après quoi il penserait à réformer la république. L'empereur avait adressé en même temps des lettres à des particuliers, dans lesquelles il condamnait la forme du gouvernement et la tyrannie du gonfalonier. C'était tout ce qu'il fallait pour nourrir la division et pour amener une désorganisation complète dans le gouvernement. On dépêcha donc un ambassadeur à l'empereur, qui voulait réformer toute l'Italie, faire régner la justice, disait-il, et surtout s'opposer à la France et au cardinal de Rouen, qui convoitait la papauté.

La démarche de l'empereur relâcha les liens qui unissaient la république à la France, mais toutes ses menaces s'en allèrent en fumée. La diète de Constance lui refusa l'argent dont il avait besoin pour cette entreprise, et il fut forcé de rester en repos. La ligue de Cambrai, entre le pape, le roi de France, le roi d'Espagne et l'empereur, avait eu pour objet de dépouiller les Vénitiens de toutes leurs possessions de terre ferme, mais ceux-ci parvinrent à tout reprendre peu de temps après. La jalousie des alliés et la lenteur de Maximilien contribuèrent beaucoup aux succès de la république de Venise.

Après avoir parcouru le mouvement extérieur, l'auteur revient à son sujet, en faisant remarquer que ce fut à la ligue contre Venise que Florence dut le recouvrement de Pise, objet de tous ses vœux, et obtenu par ses seuls efforts.

Tout ce que les Florentins purent obtenir du roi de France et de l'empereur Maximilien, ce fut qu'on leur laissât leur libre action dans cette entreprise. Pise, assiégée par trois corps d'armée florentins, retomba sous la domination de la république le 9 juin 1509.

Livre II.

Nous voici arrivés au livre deuxième de l'histoire de Pitti. C'est une période nouvelle. L'auteur déclare en commençant qu'il lui a fallu s'étendre sur les faits extérieurs, sur la nouvelle constitution de la république de 1494. « Il m'a fallu « faire connaître, dit-il, les citoyens qui aimaient la république et ceux qui la « détestaient. J'ai dû reproduire les faits que les autres écrivains ont racontés « d'une manière opposée ou qu'ils ont passés sous silence à dessein. Je dirai la « vérité aux avocats (1), défenseurs d'un gouvernement restreint entre les mains « d'un petit nombre, gens que l'on trouve partout, et pour qui ce gouverne- « ment est le plus beau régime du monde. Mais il suffit de compulser les docu- « ments publics pour découvrir la vérité. Tous ceux qui, par leurs actes et par « leur conduite, ont décrié, pour ne pas dire plus, cette forme de république, « ont continué à la poursuivre par leurs écrits, avant comme après sa destruc- « tion. Je soulèverai le voile qui couvre les intrigues du petit nombre et les ca- « lomnies qu'ils répandaient contre les honnêtes gens ; je m'adresserai aux ci- « toyens de la classe moyenne pour leur demander les noms de ceux qui étaient

(1) Il semble qu'il veuille faire ici allusion à l'historien Guicciardini.

« prêts à sacrifier leur fortune pour le bien public, et ils m'indiqueront aussi les « noms de ceux qui voulaient exploiter l'État et le faire servir à leurs propres « intérêts. »

Après cette sortie contre les seigneurs et un éloge de la classe moyenne, il reprend le récit des faits qui suivirent la prise de Pise.

Cette victoire rendit la force morale et matérielle à la république. Le gonfalonier Soderini s'acquit une grande réputation; les partisans des Médici étaient au désespoir; tous les potentats, qui n'estimaient que la force, recherchèrent l'alliance des Florentins. Le roi de France lui-même les pria de s'interposer auprès du pape Jules II pour le réconcilier avec lui.

Cette situation prospère et forte du gouvernement poussa les partisans des Médici à la violence et jusqu'à l'assassinat du gonfalonier Soderini ; Neri Capponi, l'un des seigneurs, se chargea en 1508 de l'exécution ; il fit l'ouverture de son projet à son collègue Ugolin Mazzinghi, dans l'espoir que celui-ci le secondérait, mais il fut mal accueilli. Alors le parti des Médici se ligua avec la faction qui voulait gouverner sans eux ; on tomba d'accord pour abattre Soderini; on contraria, on paralysa toutes les mesures de son gouvernement : on ne réussit pas et on en revint à l'assassinat ; l'on fit venir pour commettre ce crime un nommé Stufa avec des *bravi* fournis par Marc-Antoine Colonna. Stufa en fit confidence à Philippe Strozzi, qui le menaça de le dénoncer. Les assassins soudoyés s'enfuirent de Florence. Deux citoyens honorables, à quelque opinion qu'ils appartinssent, avaient empêché la république d'être souillée d'un meurtre horrible.

Soderini était non-seulemant attaqué à l'intérieur, mais il devait encore résister aux attaques de l'extérieur.

Un concile s'était tenu à Pise avec son consentement et par ordre du roi de France. Le cardinal et Julien de Médici excitèrent le pape Jules II, homme d'une nature irritable, à se venger du gonfalonier les armes à la main. Celui-ci fit remarquer au pape que la permission donnée au roi de France de tenir le concile à Pise avait été accordée par un conseil de cinquante citoyens, et qu'au surplus cette concesion était devenue une nécessité, attendu que les Français, ayant battu l'armée papale, celle des Vénitiens, et pris Bologne, étaient devenus les arbitres de l'Italie.

Le pape s'apaisa, mais la république fut mise dans le plus grand embarras. Les événements de la guerre préparèrent sa ruine. La fortune avait abandonné la France. La bataille de Faenza lui fit perdre tout ce qu'elle possédait en Italie.

On avait préparé à la cour du pape un projet de ligue contre la France. Une diète s'ouvrit à Mantoue, où les parties principales furent représentées : le pape par son légat, le cardinal de Médici ; l'Espagne, par le roi de Naples ; l'empereur, par l'évêque Gurgense ; mais il fallait faire entrer Florence dans cette ligue. L'empereur d'abord pressa vivement la république en lui réclamant en même temps une somme d'argent ; vinrent ensuite à Florence deux ambassadeurs, l'un

de la part du pape, l'autre de la part du roi catholique, solliciter les Florentins à entrer dans la ligue contre la France et à renvoyer son ambassadeur. Soderini rejeta la demande de l'empereur, fit valoir auprès du pape les services qu'il lui avait rendus dans la déroute de son armée sous Bologne, en sauvant ses gens ; et quant à l'Espagne, il déclara qu'il s'en rapporterait à la décision des autorités de la république. Mais la conspiration contre Florence était organisée au dehors et au dedans pour la restauration des Médici. Déjà les partisans de l'intérieur avaient envoyé à Julien de Médici, présent à l'armée de la ligue, la somme de 10,000 ducats. Celui-ci convint avec le vice-roi de Naples que, lorsqu'il serait rentré à Florence, il lui paierait une somme considérable.

En même temps des lettres de François Guicciardini (l'historien), ambassadeur de la république auprès du roi d'Espagne, arrivèrent au gouvernement. Elles apprirent que le roi était disposé à s'occuper de la république et qu'il avait donné des ordres en conséquence au vice-roi. Un ambassadeur (1) fut expédié aussitôt à celui-ci par le gouvernement de Florence ; mais les secrets de ce gouvernement étaient connus des conspirateurs. L'ambassadeur fut arrêté par la faction sur la frontière de Bretagne, et on le retint prisonnier jusqu'à ce que l'armée du vice-roi fût arrivée sous la ville de Prato. Julien et le cardinal de Médici représentaient dans cette armée, l'un Florence, l'autre Florence et le pape.

Florence se décida à résister à cette attaque d'une puissante coalition ; mais on ne voulut pas prendre des mesures de rigueur contre les conjurés ; le sang répandu dans la précédente conspiration, qui avait coûté la vie à cinq citoyens coupables, avait fourni trop de prétextes pour altérer les formes du gouvernement de la république.

Le sénat venait de refuser sa sanction à une loi passée dans le conseil des seigneurs et dans les comités, par laquelle les crimes d'Etat qui étaient jugés par le comité des huit et le suprême magistrat, devaient être déférés à un conseil nouveau, composé de quatre citoyens, dit *quarantia*. « Du reste, ajoute l'auteur, « on sait combien il est dangereux de répandre du sang dans les républiques af- « faiblies. »

Le vice-roi approchait de Florence avec son armée, mais il manquait de vivres ; des orateurs lui furent dépêchés par Soderini ; il les accueillit favorablement, dans l'espoir d'obtenir des vivres. L'un de ces orateurs, trahissant la république, prit l'initiative auprès de son gouvernement et demanda cent sommes de pain pour les fantassins de l'armée ennemie, en attendant la conclusion d'un arrangement. On repoussa cette demande, et l'ennemi alla faire le siége de Prato, dont le sac lui était assuré par les chefs. Les secours que les magistrats de Prato avaient demandés leur avaient été promis par Soderini. Des barils de poudre et des balles leur avaient été expédiés, mais une troupe de jeunes gens appartenant à la conspiration assaillit le convoi, et tout fut dispersé à moitié chemin. Prato, dont la défense était confiée à Luca Savelli, ne comptait

(1) Alex. del Nero.

pour toute ressource que cinquante cavaliers, un certain nombre de fantassins, et peu de munitions.

La nouvelle de la perte des munitions dirigées sur Prato fit prendre des mesures énergiques au gonfalonier de Florence. Il fit retenir prisonniers au palais vingt-cinq ou trente amis déclarés des Médici, qui étaient dans la conjuration et qui devaient se rendre au camp ennemi. Soderini fit marcher alors l'armée florentine, composée de trois cent cinquante hommes d'armes, cinq cents chevau-légers et douze mille fantassins, contre l'armée du vice-roi; le siége de Prato fut levé, les deux armées se trouvèrent en présence; elles s'observèrent, puis elles firent un mouvement en arrière, l'armée florentine pour se replier sur Florence, l'armée ennemie pour aller reprendre le siége de Prato. Les chefs florentins, les commissaires du gouvernement n'étaient que des traîtres; Florence devait retomber sous le pouvoir des Médici. Les aristocrates florentins, qui cherchaient à singer les anciens Romains, montrèrent en cette circonstance, qui rappelait le siége de Rome par les Tarquins exilés, qu'ils n'avaient ni le cœur, ni la vertu, ni le patriotisme des consuls et du sénat romain.

Cependant les faits se succédaient rapidement: une foule de jeunes gens se présenta au palais pour réclamer les seigneurs arrêtés sur l'ordre du gonfalonier; celui-ci hésita un moment, mais il se décida à les laisser aller sur parole, à condition qu'ils se représenteraient à sa première demande. Prato tomba le lendemain entre les mains de l'ennemi, grâce à l'infâme trahison des magistrats, qui étaient d'accord avec lui. La nouvelle de la chute de Prato terrifia tous les bons citoyens. Les partisans des Médici se rendirent en force au palais et obligèrent le gonfalonier à quitter Florence avec vingt-cinq cavaliers d'escorte, et la vie sauve.

On réunit le lendemain les magistrats pour prononcer la déchéance du gonfalonier Soderini; il était difficile de l'obtenir, mais la position des conspirateurs, qui avaient occupé la place, le palais et toutes les avenues, fit adopter cette mesure (1). On décida qu'il serait donné au vice-roi 120,000 ducats, et que les Médici rentreraient à Florence comme simples citoyens. « Cette mesure, dit « l'auteur, n'était qu'une plaisanterie; car les Médici, qui avaient gouverné « soixante ans, ne pouvaient pas rester dans l'obscurité après dix-huit ans d'exil « et de pauvreté, surtout après avoir été restaurés les armes à la main, et avec « l'appui de leurs partisans. »

(1) Au milieu de ces circonstances orageuses Soderini se trouvait dans la salle des délibérations. Ses regards s'étant portés sur le Christ suspendu au mur, il s'écria dans son agitation: *Ah! mi raccomando a te.* Ah! je me recommande à toi... Recommande-toi plutôt à la semelle de tes souliers, lui dit Macchiavel qui était présent, et qui ne voyait plus d'espoir pour le gonfalonier.

A. Benzi,
Membre de la 1re classe de l'Institut Historique.

(*La suite au prochain numéro.*)

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

MANUSCRIT LATIN DE J. MAGNUS

INTITULÉ : DE LEGITIMO ASTROLOGIÆ IN MEDICINA USU.

(De l'usage légitime de l'Astrologie en médecine.)

L'astrologie est une de ces erreurs scientifiques qui, remontant à la plus haute antiquité, se sont établies chez tous les peuples, et s'y sont perpétuées dans tous les âges, avec cette autorité puissante que donne l'assentiment général, et ont résisté le plus longtemps aux progrès incessants de la philosophie. Disparue pour toujours, avec beaucoup d'autres superstitions populaires, l'astrologie a cédé la place à la seule science que l'inspection des astres peut procurer, l'astronomie : et il suffit de connaître un peu les éléments de cette dernière science pour se convaincre de la nullité de la première.

L'astrologie prit sa source dans une opinion qui n'a rien que de très-raisonnable. On supposa que les astres, tant ceux qui semblent attachés à la voûte céleste, et se meuvent tous ensemble, que ceux qui ont un mouvement propre et isolé, avaient sur le globe terrestre une action combinée qui variait suivant les divers aspects de ces astres par rapport à la terre. Malheureusement, à une idée juste et qui pouvait devenir féconde, on substitua des chimères, et au lieu de la vérité on n'obtint que des erreurs. On a beau citer quelques prédictions astrologiques qui se sont accomplies; de pareils témoins ne suffiraient plus aujourd'hui pour faire admettre parmi nous l'infaillibilité de l'astrologie. D'ailleurs il y a généralement dans les prédictions un vague qui permet toujours de leur appliquer l'événement quel qu'il soit; et tout à l'heure je vous en offrirai quelques exemples.

Dès qu'on fut bien convaincu que les astres avaient une grande influence sur notre globe, on pensa que cette influence devait s'exercer sur toutes les choses qui existent dans ce monde, et que, puisqu'on avait un moyen sûr d'en apprécier les résultats, on pouvait la suivre dans toutes ses applications. De là vint que l'astrologie se combina avec tous les genres de divination et de magie, car il fallait savoir le moment le plus favorable pour l'opération magique ou divinatoire; puis à la médecine, car il fallait juger de l'action des astres sur les maladies et de l'opportunité de l'administration des remèdes; l'alchimie s'en empara aussi, afin de connaître le moment où il fallait entreprendre les opérations chimiques. On n'en resta pas là : les événements de la vie humaine furent prédits avec une grande certitude, et la politique trouva aussi un grand auxiliaire dans les calculs de l'astrologie. Ainsi, chez les Egyptiens et chez les Chaldéens, on ne mariait deux personnes qu'après avoir reconnu que les deux révolutions d'années concordaient parfaitement. On ne confiait pas la conduite d'une af-

faire à un homme dont la révolution des années annonçait du malheur pour l'époque où l'affaire allait s'entreprendre. Encore aujourd'hui, en Perse, le roi a des astrologues qui, dès le matin, lui indiquent ce qu'il doit faire dans la journée.

La religion chrétienne a aboli certaines superstitions et a jeté l'anathème sur quiconque oserait les pratiquer. Mais cet arrêt n'a pas eu pour résultat de discréditer ces superstitions; seulement il les a rendues exécrables aux yeux des populations.

L'astrologie divinatoire, comprise dans les proscriptions, n'en a pas moins paisiblement continué de régner jusqu'à l'avant-dernier siècle; et le concile de Trente a permis la circulation des ouvrages d'astrologie qui se rapportent à la navigation, à l'agriculture ou à la médecine.

Il y avait deux emplois de l'astrologie dans la médecine : l'un pour connaître l'influence des astres sur la constitution de l'homme, et le moment opportun pour l'administration des remèdes; et l'autre, le même usage des remèdes mêlé à la magie. Cette dernière application de l'astrologie était sévèrement défendue, et l'autre permise; c'est pourquoi l'auteur de l'ouvrage dont j'ai l'honneur de vous rendre compte l'a intitulé : *De l'usage légitime de l'Astrologie dans la médecine;* voulant montrer que son ouvrage était orthodoxe et conforme aux lois de l'Église.

L'auteur de cet ouvrage n'est point connu; une main, différente de celle qui a écrit la plus grande partie du manuscrit, a inscrit au-dessus du titre le nom de *J. Magnus*. D'après la nature de l'ouvrage et l'époque où il a été fait, de tous les auteurs auxquels le nom de Magnus a pu appartenir, on ne saurait guère l'attribuer qu'à *Jacques Grandi*, qui ferait en latin *Jacobus Magnus*, médecin et mathématicien, né à *Gajato*, dans le duché de Modène, et mort en 1691, à l'âge de quarante-quatre ans. Il était professeur d'anatomie à Venise, syndic du collége des philosophes-médecins, et conseiller du collége des médecins-chirurgiens. La *Biographie universelle* le déclare auteur de plusieurs ouvrages de médecine qu'elle ne désigne point. Elle prétend aussi qu'on lui a attribué la composition de plusieurs ouvrages qui ne sont pas de lui: ce qui indiquerait que ce Jacques Grandi était en grande estime auprès de ses compatriotes.

Mais rien ne prouve que l'ouvrage *De l'usage de l'Astrologie* soit de ce J. Grandi. La *Biographie universelle* ne fait mention d'aucun livre latin écrit par ce Grandi, et ne dit pas que son nom italien ait été latinisé; en sorte que l'on ne peut faire à cet égard que des conjectures fort vagues.

La Bibliothèque royale ne contient aucune copie, ni imprimée ni manuscrite, de cet ouvrage, et les catalogues des manuscrits des bibliothèques du royaume qui ont été publiés n'en font point mention; ainsi l'on peut, jusqu'à présent, considérer ce manuscrit, acheté à Naples par les soins de notre collègue, M. de Rivaz, et offert par lui à l'Institut Historique, comme le seul qui existe en France. L'écriture est du XVIIe siècle.

Sans doute cet ouvrage, sous le rapport d'application, est aujourd'hui sans

intérêt ; mais il n'en est pas de même sous le rapport de l'histoire de la science. Il est à savoir combien de peine il a fallu pour dégager les esprits des préjugés qui les enchainaient, et qui retardèrent si longtemps les progrès de la raison humaine : il faut connaitre la masse écrasante de ces préjugés pour apprécier les efforts généreux de ceux qui les ont combattus et sont parvenus à les renverser.

Pour l'intelligence de ce que je vais dire, il est nécessaire de savoir qu'on croyait généralement que les planètes ont action sur le tempérament, sur les sens et leurs organes. Entre autres choses, on supposait que le soleil agit sur la vue, et principalement sur l'œil droit, et la lune sur l'œil gauche. Cette opinion est importante à constater, puisque les Égyptiens disaient que le soleil est l'œil droit d'Osiris, et la lune l'œil gauche. Les Indiens représentent *Brahm*, le dieu suprême, avec le soleil et la lune à la place des yeux.

Les signes du zodiaque et les maisons orbiculaires des planètes gouvernent les parties du corps et les diverses humeurs ou liquides qui entrent dans l'économie animale. Lorsqu'un enfant venait à naître, on observait d'abord ou l'on prétendait observer le premier signe et la première étoile qui montait à l'horizon dans le moment de la naissance, et cette observation présageait tout ce qui devait arriver durant la vie du nouveau-né ; en même temps, on dressait un tableau de la position supposée des autres planètes. Je dis supposée, parce que, le mouvement des astres n'étant pas connu exactement, il se pouvait fort bien qu'une planète fût au méridien et l'autre au couchant quand on les croyait en conjonction. On observait avec soin l'heure de la naissance ; les heures étaient sous l'influence des planètes qui leur donnaient leurs noms, ainsi qu'aux jours de la semaine. S'il était permis de mêler le sacré au profane, nous remarquerions qu'Hérode s'enquit, avec beaucoup d'inquiétude, auprès des mages qui venaient adorer Notre Seigneur, *du moment* où l'étoile qu'ils avaient vue s'était levée ; c'est que cette étoile était peut-être du nombre de celles qu'on appelait *royales*, et que parmi les heures planétaires il y en a qui confèrent la royauté. Telles sont les heures du soleil, et son jour, qui est le dimanche.

On appelait le tableau de la position des astres un *thème*, ou une figure, laquelle servait à faire une prédiction générale appelée *jugement*, en latin *judicium*, et c'est de là que l'astrologie a pris le titre d'astrologie judiciaire, pour la distinguer de l'astronomie. On examinait avec beaucoup d'attention le lieu de la lune, parce qu'on attribuait à cet astre une influence toute particulière à cause de ses phases, et de sa plus ou moins grande distance de la terre.

On connaissait par ce tableau ce qu'on appelait la révolution des années ; c'était une période de *douze* années, les mêmes chez tous les individus ; de ces douze années, les unes étaient heureuses, les autres malheureuses ; et comme, en Égypte, l'on ne mariait ensemble, ainsi que je l'ai déjà dit, que ceux dont les révolutions d'années étaient concordantes, il s'ensuit que les époux étaient ou absolument du même âge, ou séparés par une distance de douze ans, de vingt-quatre, etc.

Dès qu'un homme tombait malade, le médecin, qui était toujours astrologue, commençait par faire le thème ou la figure de la maladie, comme si c'était une personne, afin de connaître sa nature, ses jours critiques, ses accidents variés, et enfin son issue probable; ensuite, il rapprochait cette figure de la figure de la naissance du malade, et par la révolution des années il tirait ses conclusions.

La lune, suivant sa position dans le zodiaque et dans les maisons orbiculaires, avait une action toute particulière, surtout dans les jours critiques de la maladie. Vous savez, Messieurs, que nous avons attribué à la lune une puissance très-forte sur l'esprit de l'homme; et que l'on appelle *lunatique* celui qu'on suppose soumis à l'action périodique de l'astre des nuits.

Je n'ai pas l'intention de vous initier complétement aux mystères de l'astrologie, mais seulement de vous donner une idée de ses principes. Je vais seulement vous présenter deux exemples de son application à la médecine spéculative.

« Lorsque la lune et le soleil se trouvent en conjonction, ou bien en opposi-« tion, dans les première, sixième et septième maisons, ou bien en carré avec le « soleil, ou dans certains degrés du *taureau*, du *lion*, du *scorpion* et du *sagit-« taire*, c'est un grand présage de mal aux yeux. »

Chapitre XIII. — *Du temps propre à la saignée, d'après la position des astres.*

« Il faut d'abord examiner la position du soleil et de la lune, l'un par rap-« port à l'autre. Il faut fuir surtout la conjonction de la lune et du soleil, et pen-« dant le temps que la lune est cachée par les rayons solaires, et les deux jours « qui précèdent et qui suivent la conjonction, il faut suspendre la saignée, « parce qu'alors les corps sont vides d'humeurs, et que la saignée les anéanti-« rait.

« Ainsi l'opposition des *luminaires* (soleil et lune) pendant un jour, celui « d'avant et celui d'après, doit être évitée; et, lors de leurs quadratures, il « faut s'abstenir de la saignée pendant un jour ou un demi-jour. En outre, il « convient que la lune soit dans l'accroissement de sa lumière, lorsqu'il s'agit « de jeunes gens, et dans son décours pour les vieillards; de même, le premier « quartier de la lune, depuis la conjonction jusqu'à la première quadrature, est « très-favorable pour un jeune homme; le second quartier, depuis la première « quadrature jusqu'à l'opposition, pour un jeune homme et un homme fait; le « troisième quartier, depuis l'opposition jusqu'à la deuxième quadrature, pour « un homme fait et un vieillard; le quatrième quartier, depuis cette quadrature « jusqu'à la conjonction, pour un vieillard.

« Secondement, il faut prendre garde que la lune ne soit pas viciée par le « corps ou les rayons des planètes malfaisantes, mais, au contraire, soit en rap-« port avec les bienfaisantes; car la conjonction ou l'opposition de la lune avec « Saturne ou Mars, soit avec la tête ou la queue (du dragon) (*l'intersection de*

« *l'orbe d'une planète avec l'écliptique*, principalement de l'orbe de la lune), em-
« pêche la saignée pour un jour avant et un jour après ces configurations. Lors-
« que les malfaisantes sont en carré avec la lune, il faut suspendre la saignée
« jusqu'à ce que la mauvaise soit éloignée de la lune de douze degrés avant ou
« huit degrés après. Mais la bonne conjonction, c'est celle de la lune avec Ju-
« piter ou Vénus ; seulement il faut que Vénus ne soit pas brûlée, c'est-à-dire
« ne soit pas *sous les rayons solaires*, de crainte qu'elle n'excite une trop grande
« diminution du sang; et le trine, le carré ou le sextile de ces planètes produi-
« sent quelque chose d'utile. Le trine ou le sextile du soleil avec Jupiter, ou
« avec la lune, de même que le trine ou le sextile de Mars et de la lune, sont
« fort précieux. Mais dans ce cas il faut éviter la rencontre de la lune avec les
« étoiles fixes, telles que les *Pléiades*, les *Hyades*, la *Crèche*, les *Anes*, les *Ba-*
« *lances*, *Hercules*, la *Tête de Méduse*, et autres de nature malfaisante.

« Il faut chercher le signe qui convient à la complexion du malade, afin que
« la lune se trouve dans ce signe pendant qu'on piquera la veine; car dans les
« signes ignés, tels que le *Bélier* et le *Sagittaire*, la saignée est bonne pour la
« pituite ; mais on rejette le signe du *Lion*, parce qu'il est la maison du soleil et
« un signe très-ardent. Dans les signes aériens la *Balance* et le *Verseau*, la
« saignée convient aux mélancoliques ; mais le signe des *Gémeaux* est mis de
« côté, parce qu'il préside aux épaules, aux bras et aux mains. Cependant on
« peut fort bien évacuer le sang sous l'influence de ce signe, pourvu que ce soit
« aux autres membres du corps. Dans les signes aqueux, *Cancer*, *Scorpion* et
« *Poissons*, on saigne alors les bilieux, quoique certaines personnes craignent
« l'influence du *Scorpion*, parce que Mars y domine, et que c'est la dépression
« de la lune. Dans les signes terrestres, *Taureau*, *Vierge* et *Capricorne*, l'ex-
« traction du sang n'est pas toujours bonne ; mais cependant pour la *bile noire*,
« ou mélancolie, certaines personnes croient qu'on peut saigner dans ces signes ;
« pour les sanguins, la saignée est utile. Dans le *Bélier*, il ne faut pas saigner à
« la tête, à la veine céphalique ; dans le *Cancer*, à la veine du cœur ni au pou-
« mon ; dans la *Balance*, aux fesses ; dans le *Sagittaire*, aux cuisses ; dans le
« *Verseau*, aux jambes ; et enfin dans les *Poissons*, aux pieds, etc. »

Je n'insisterai pas davantage sur l'application de l'astrologie à la médecine, et j'en viens à certains faits assez remarquables par lesquels je finirai cet article. L'astrologie, comme je l'ai dit, ne se piquait pas seulement de prévoir les événements, elle prédisait aussi les événements politiques, et ce que je vais vous raconter vous fera voir que ces prédictions ont eu quelque apparence de confirmation, néanmoins en aidant beaucoup à la lettre.

Dans l'astrologie d'Allous, publiée en 1654, il est dit à l'occasion des prédictions sur la religion chrétienne, « qu'en l'an 1700, c'est-à-dire dans le courant du
« XVIIIe siècle, il y aura de grandes disputes sur la religion et le gouvernement;
« que les années suivantes seront très-dangereuses pour la religion; que prin-
« cipalement en l'an 1800 (c'est-à-dire au XIXe siècle) la religion éprouvera

« autant de malheurs que du temps de Mahomet; que le monde ira en se cor-
« rompant de jour en jour, parce que l'univers ira par le *Scorpion*, signe de
« mort, lubrique et inclinant aux vices qui précédèrent le déluge, principale-
« ment sous *Vénus*, dame de cet empire. »

Qui ne voit dans ces prédictions ce qui se passa dans le XVIIIe siècle, où la philosopihe ébranla la religion et la puissance monarchique; et la révolution de 93, qui détruisit le culte en France, et Napoléon qui rétablit le luxe?

Dans le jugement général de la France, il est dit « que les quatre signes mo-
« biles aux quatre angles de la figure, et principalement le *Cancer*, maison de la
« lune dans le premier degré, signifie pour les Français une grande mobilité
« dans les vêtements, la nourriture, les opinions, la politesse et une grande va-
« riété dans les devoirs de la vie civile; mais comme le progrès infini est im-
« possible, après avoir parcouru une certaine période de temps, on reviendra
« aux choses anciennes, qui prendront un air de nouveauté. »

Qui ne reconnaît ici le retour prévu des modes du moyen âge, et le rétablissement de la royauté après la république?

« Dans l'an 1770, il y aura des troubles, et les choses iront au changement de
« la famille. »

N'est-ce pas effectivement dans les époques qui ont suivi celle-ci qu'on a renversé Louis XVI et sa famille?

« Dans l'an 1860, il y aura un grand bonheur, et le royaume aura beaucoup
« d'étendue; l'année 1850 promet de grandes choses. »

Dans la figure de l'Espagne, il est dit « qu'en 1824, il y aura des malheurs à
« cause que le monde parviendra au septième degré du *Scorpion*, carré de l'Es-
« pagne, signe de mort et de la guerre, et approchera du cinquième degré du
« trine de la France. »

Qui ne reconnaît la guerre faite en 1823 par la France à l'Espagne, qui fut vaincue? Il n'y a de différence que d'une année.

Malgré cette apparente confirmation, je n'entreprendrai point de réhabiliter l'astrologie dans l'opinion publique.

Néanmoins, remercions M. de Rivaz de nous avoir fait connaître un livre aussi rare.

DE BRIÈRE,
Membre de la 4e classe de l'Institut Historique.

HISTOIRE DE LA POÉSIE FRANÇAISE

A L'ÉPOQUE IMPÉRIALE;

Ou exposé par ordre de genres de ce que les poëtes français ont produit de plus remarquable depuis la fin du XVIIIe siècle jusqu'aux premières années de la Restauration,

PAR M. BERNARD JULLIEN.

M. Bernard Jullien est un des membres de l'Institut Historique les plus assidus, les plus laborieux. On pourrait croire, si nous disions beaucoup de bien de son ouvrage, que l'esprit de corps ou l'amitié nous a dicté un rapport favorable. Nous nous abstiendrons de porter un jugement; nous nous bornerons à faire connaître à nos lecteurs ce qui se trouve dans cet ouvrage, persuadé que nous sommes que c'est encore là le meilleur moyen de leur donner l'envie de le lire.

Après un *Discours sur l'époque impériale, les ouvrages qu'elle a produits, et l'étude qu'il convient d'en faire*, t. I, p. 5 à 40, discours que nous avons entendu dans une de nos séances et dont nous avons rendu un compte favorable dans notre numero 202, janvier 1843, vient l'exposé analytique et critique des poëmes produits pendant cette époque. Ces poëmes sont, comme l'indique le titre, par ordre de genres; l'énumération seule de ces genres fera connaître le plan de l'ouvrage et la variété des matières.

1° *La poésie lyrique* (t. I, p. 4 à 185) comprend, sous quatre sections, les odes et dythirambes, les traductions, les chansons et les vaudevilles, et fait connaître trente-trois auteurs.

2° *La poésie narrative* (t. I, p. 186 à 466) traite, dans cinq sections, des épopées régulières, des traductions d'épopées, des poëmes cycliques, des contes et des contes brefs; trente-six poëtes y sont successivement examinés, les uns pour un seul ouvrage, les autres pour plusieurs. *Lemercier* se présente avec neuf poëmes; *Creuzé de Lesser* n'en a qu'un seul, mais l'on y compte plus de quarante mille vers.

3° *La poésie expositive* (t. II, p. 1 à 202) renferme sept sections, savoir : les poëmes didactiques, il y en a dix-huit, dus à onze auteurs, dont l'analyse est précédée d'un coup d'œil général sur la poésie descriptive dans le siècle dernier; les poëmes didactiques badins, il y en a deux, dus à Bercherey et Colnet; les élégies et les héroïdes; les satires et les traductions; les apologues et épigrammes. Ces petits poëmes, où les Français ont toujouns bien réussi, font passer en revue plus de cinquante poëtes.

4° *La poésie dramatique* (t. II, p. 203 à 459) comprend les tragédies, les drames, les comédies, les comédies de petit genre, les opéras, et se termine par une conclusion générale. Les cinq dernières sections que nous venons d'indiquer font

connaître seize auteurs tragiques et trente-trois tragédies ; treize drames dus à neuf auteurs ; trente-cinq comédies de grand caractère ; plusieurs petites comédies et opéras de tout genre.

Ainsi, dans ce relevé de productions poétiques de l'époque impériale (1798 à 1815), apparaissent à leur ordre plus de cent cinquante auteurs ; plus de six cents ouvrages y sont rappelés, souvent analysés, cités et critiqués ; on peut par là se faire une idée des recherches que M. Jullien a dû faire, et de la quantité de notions qu'il a rassemblées dans son histoire ; on le comprendra du reste mieux encore si nous disons qu'il y a à la fin du second volume (p. 463 à 486) un index alphabétique des noms et des sujets traités, où l'on compte près de trois mille renvois aux pages de texte.

Parmi les auteurs dont les ouvrages sont analysés par M. B. Jullien, et dont les noms sont restés ou devenus plus ou moins célèbres, nous citerons les suivants : G.-B. Béranger, Hipp. Bis, Mme du Frenoy, Dupaty, Esmenard, Michaud, Lemercier, Tissot, Vigée, Piis, Baour-Lormian, Casimir Delavigne, Denne-Baron, Loyson, Perceval, Viennet, Etienne, etc.

Quant à la manière dont l'ouvrage entier est exécuté, nous sommes à l'aise pour le faire comprendre à nos collègues. En effet, M. Jullien, qui a, pour la commodité des lecteurs, sous-divisé ses livres et sections en *lectures* de douze à vingt pages, nous a communiqué plusieurs de ces lectures dans nos séances particulières avant l'impression de son livre ; elles ont été fort goûtées : le journal en a reproduit une qui, par sa nature, se rattachait plus particulièrement aux études historiques, celle qui traite des traductions de l'*Iliade* en vers français pendant l'époque impériale (lecture 19, t. I, p. 296). Ce morceau se trouve dans le numéro de janvier 1843, 102e livraison. On a pu remarquer qu'à ce sujet M. Jullien rappelle ceux de nos poëtes qui se sont exercés sur Homère depuis François Ier ; il cite textuellement des passages caractéristiques des principaux traducteurs, montre, par des comparaisons, les différents systèmes de traduction, et fait voir comment Bignan, sans avoir parfaitement réussi, a pourtant donné une traduction estimable et supérieure à celles de ses prédécesseurs.

Tout l'ouvrage est fait dans le même esprit ; M. Jullien analyse consciencieusement tous les ouvrages importants dont il parle. Non content d'en faire connaître exactement le plan et les principales divisions, il en cite des passages choisis, et ce n'est qu'après avoir donné au lecteur tout ce qui lui est nécessaire pour se faire une opinion sur l'œuvre analysée qu'il prononce lui-même son jugement, laissant ainsi à chacun le droit de le casser s'il n'est pas convaincu de sa justesse. Ainsi, ces jugements mêmes fussent-ils controversés, on a toujours dans ces deux volumes le relevé de ce que la poésie a produit de meilleur en France pendant les quinze ou les dix-huit premières années de ce siècle. C'est donc, au point de vue historique, un ouvrage tout à fait important.

Nous avions eu d'abord la pensée de reproduire quelques morceaux de ces poésies de genres si divers, mais nous y avons renoncé pour ne pas répéter ce

que l'auteur lui-même a fait avec beaucoup de talent et de goût; car il a été aussi heureux dans le choix des citations qu'impartial dans sa critique. Cependant nous nous permettons de rapporter ici un court fragment du *Moïse* de Lemercier, qui a vivement frappé notre esprit. Ce morceau est remarquable, autant par la beauté des vers que par les sombres idées de matérialisme qu'il renferme.

Monologue de Coré.

« Je ne puis en aveugle et croire et révérer
« Ce Dieu partout absent qu'on veut partout montrer.

Et, un moment après, comme s'il était effrayé d'avoir proféré ce blasphème, il ajoute :

« Quel trouble! quel néant! suis-je mon propre auteur?
« Ma faible vie atteste un puissant Créateur.

Puis, tout à coup, se repentant de cet hommage rendu à la vérité, il s'écrie :

« Eh! qu'importe aux esprits cette cause éternelle?
« Tranquille et séparé de la race mortelle,
« Il ne doit s'émouvoir ni du mal ni du bien;
« S'il est tout pour lui seul, pour lui je ne suis rien. »

Après ces idées extravagantes, mais noblement exprimées, Coré fait une profession de foi toute matérialiste, imitée de Lucrèce, et enfin, dit M. Jullien, il arrive à la dernière conséquence de l'athéisme et du matérialisme, au pessimisme universel, qui parle seul dans ces vers :

« Le plus noir des démons forma cette nature
« Dont tout ce qu'elle anime est la triste pâture;
« Qui sous les eaux, les feux, les frimas et les vents,
« Et souffre et se dévore en ces êtres vivants
« Qu'alimentent les morts; qui détruit pour produire,
« Qui n'enfante toujours que pour toujours détruire,
« Et fit de l'univers, cercle inondé de pleurs,
« Un lamentable écho d'éternelles douleurs.
« Eh bien, n'entends-tu pas braver les anathèmes?
« Viens démentir, confondre et punir nos blasphèmes.
« Douteuse vérité! brille en lettres de feu!
« Romps tes voiles, parais, tonne, terrible Dieu!
« Tout est sourd; Dieu, la nuit, le ciel reste en silence;
« Car Dieu n'est qu'un vain nom, la sagesse est démence;
« L'aveugle sort fait l'homme ou juste ou criminel;
« Ce monde est le jouet d'un désordre éternel. »

Ces vers, comme expression de pensées philosophiques abstraites, sont fort beaux. On en trouverait beaucoup d'autres non moins remarquables chez Lemercier.

Ce rôle de Coré, tout philosophique, créé exprès pour exprimer des pensées de doute et de désespoir, qui étaient alors et sont encore au fond de bien des

cœurs, ne pouvait être compris qu'à une époque de civilisation vieillie, longtemps agitée par des révolutions intellectuelles et matérielles. Le monologue de Coré, c'est l'écho de bien des âmes de notre époque. Aux bienveillantes paroles d'espérance et de consolation qu'on voudrait apporter à ces âmes désolées, il semble qu'elles n'aient d'autres mots pour nous répondre que celui de *désolation*. Parlez-leur de cette admirable création de l'univers, que la puissance divine étale devant les yeux des mortels sous des formes si variées et si charmantes; essayez de leur faire comprendre le calme d'esprit de l'homme de bien, les remords du méchant, le châtiment pour celui-ci, la récompense pour celui-là dans une autre vie : incertitude que tout cela, répondent-elles.

Nous aurions clos ici ce rapport si nous n'avions pas jugé à propos de soumettre aux lecteurs une réflexion qui nous a paru de quelque importance en un tel sujet. L'Empire est une époque tout à fait militaire; c'est une guerre continuelle ; des batailles données tous les jours, des victoires remportées sur tant d'ennemis, des trophées innombrables arrivés en triomphe à Paris, une époque enfin toute brillante de gloire et de renom pour la nation française. Comment se fait-il, nous sommes-nous demandé, que, parmi tant de poëtes dont nous venons de vous citer les noms, il n'y en ait pas un seul qui ait essayé de chanter la gloire de la France? car on ne doit pas tenir compte des pièces de circonstance, œuvres éphémères, justement oubliées aujourd'hui. Le récit de tant de faits héroïques aurait dû suffire pour échauffer l'imagination la plus glaciale. C'est alors que notre esprit s'est reporté avec complaisance au delà des Alpes, où il semble que ce rôle ait été réservé aux poëtes italiens, qui, de tout temps, ont chanté la gloire de la nation française. Les noms du Tasse et de l'Arioste sont gravés dans tous les esprits; mais c'est de *Monti*, de l'historiographe de l'empereur et roi, que nous voulons parler; c'est lui qui a chanté sur une lyre sublime les lauriers cueillis par les Français.

Les grandes secousses en France retentissent au loin, et les poëtes italiens, tout en puisant dans les mouvements guerriers de cette nation des sujets capables d'exciter et de nourrir leur imagination ardente, ont élevé la littérature italienne au plus haut degré de sa splendeur. Ce fait a puissamment contribué à relever la littérature française, qui, en reprenant sa vigueur, a communiqué à son tour le mouvement intellectuel à l'Italie et aux autres pays qui entourent la France.

Nous ne pouvons pas résister à la tentation de vous rapporter quelques morceaux de poésie italienne, traduite en français à l'époque impériale, et sur des sujets purement français. Nous ne parlerons pas des chants sur la bataille de Marengo et le siége de Gènes, par Gianni, poëte attaché à la cour impériale, chants improvisés et pleins de beauté et d'énergie, traduits en vers latins. Nous passerons sous silence les maux que supporta l'Italie après la retraite de l'armée française, le retour du grand capitaine de l'Egypte, l'ordre rétabli, que Monti décrit si bien dans ses chants sur la mort de Mascheroni, l'une des nombreuses

victimes du désordre et de l'anarchie de cette époque. Nous citerons seulement des fragments d'un chant de ce sublime poëte, intitulé : *l'Epée de Frédéric-le-Grand*, qu'il dédia à la Grande-Armée.

Monti, après la bataille d'Iena, fait arriver le vainqueur au tombeau du grand Frédéric, il avance la main pour saisir ce glaive qui, dans les plaines de Rosbach, insulta à la gloire de la valeur française. « Glaive fameux, dit Monti, forgé « par le malheur, qui, après les plus rudes épreuves, acquit le nom de grand à « son maître et donna souvent de l'éclat et des droits aux crimes mêmes.

« Le vainqueur saisit le glaive ; le marbre tremble, et il en sort soudain un « gémissement. Oh ! prodige, un bras décharné, épouvantable, vient de se poser « sur le tranchant nu de l'acier : ce bras terrible est vêtu d'un gant martial d'où « l'on voyait dégoutter du sang. Une voix effrayante et sourde se fait entendre : « — Qui es-tu, dit-elle, toi qui oses porter sur mon épée une main téméraire ? »

L'empereur répond :

« Si des événements de ce monde le bruit ne va pas jusques aux sombres « bords, si ma renommée n'a pas dans ce lieu pénétré jusqu'à toi et que tu dé- « sires savoir qui je suis et ce que j'ai fait, demande-le à ce trône, ombre mena- « çante, à ce trône qui est là renversé et qui t'appelle en vain. Tu combattis « *sept ans* pour le fonder ; moi je l'ai renversé en *sept jours*. Que te faut-il de « plus (1) ? »

Après cette réponse, le poëte fait soulever l'ombre stupéfaite et lui fait passer en revue tous les malheurs que la guerre avait attirés sur son royaume. Elle aperçoit les rivières chargées de sang humain poussé avec les flots vers l'Angleterre comme pour lui reprocher d'être la cause principale de tous les maux dont l'Europe était alors accablée. L'ombre disparaît enfin ; l'épée est portée en triomphe à Paris, cette cité fameuse et reine de l'Europe.

La foule accourt ; le fleuve-roi se lève au-dessus de l'onde jusqu'à la poitrine, et dans ses yeux verdoyants brille la joie que lui inspire une telle conquête.

« Il est à Paris, dit le poëte, un lieu consacré à la victoire, où les génies de « Mars, compagnons des chastes nymphes du Parnasse, chantent les vertus guer- « rières des Français. Autour de la statue de la déesse sont suspendus les armes « et les drapeaux des vaincus ; des braves à cheveux blancs sont les gardiens de « ce lieu.

Ces vieux héros, en saluant cette épée, lui disent : « Dans ce sanctuaire au- « guste de la vaillance, tu seras encore honorée ; car ici on rend hommage « même à la gloire des ennemis, et nos poitrines en répondent. »

Nous croyons que nous ne nous sommes pas tout à fait écarté du sujet en parlant de Monti, car il a une belle part dans la littérature de l'empire français.

(1) Tu ben sette a fondarlo anni pugnasti,
Io sette giorni a rovesciarlo e basti.

Nous aurions voulu voir mentionnée la traduction du poëme des *Animaux parlants* de Casti (1), par Maréchal, mais cette traduction n'entrait peut-être pas dans le plan que l'auteur s'était tracé.

Nous finirons en vous annonçant que M. B. Jullien s'occupe en ce moment de recueillir, de classer et d'analyser tout ce qu'on a écrit de mieux en prose pendant le même temps. Quand cette seconde partie sera imprimée, nous aurons assurément sur l'époque impériale un ouvrage comme il serait bien à désirer que nous en eussions sur toutes nos époques littéraires. Que de peines, de recherches épargnées au lecteur et à l'écrivain qui ont besoin, pour leurs travaux, de connaître quelques parties de la littérature de l'Empire! Que de matériaux et de documents pour l'histoire littéraire, arrachés à l'oubli où ils allaient se perdre! Remercions donc M. B. Jullien du talent qu'il a mis dans ce livre, et surtout de son infatigable persévérance. Espérons qu'il continuera, et que son exemple ne sera pas infructueux.

A. Renzi,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

RAPPORT

SUR LES DISCOURS OFFICIELS DU COMMANDEUR JEAN ANTOINE DE MIRANDA, EX-PRÉSIDENT DES PROVINCES DU NORD DU BRÉSIL, CEARA, MARANHAM ET PARA, PENDANT LES ANNÉES 1839, 1840 ET 1841,

La statistique puise ses renseignements dans tous les actes publics, parce que ces actes ont une authenticité et un caractère d'investigation recommandables; les discours du commandeur Jean-Antoine de Miranda en sont un témoignage; ils renferment des données positives sur l'état des provinces du nord du Brésil au sortir de la guerre civile, données prises aux sources véritables, tirées de l'examen de chaque branche de l'administration, des registres des paroisses, et résultant des voyages faits dans l'intérieur de ces mêmes provinces.

Le zèle du président chargé de surveiller ces trois parties du Nord s'est accru par les obstacles : des enquêtes dressées sur chacune des branches de la justice, de l'administration civile, des recherches sur l'état de la santé publique, sur les ressources de l'industrie agricole, sur le mouvement commercial ; le dépouillement exact des populations et de la situation des églises et du clergé, sont les actes qui attestent le zèle et l'activité d'esprit du président Jean-Antoine de Miranda.

La province du Ceara est divisée en trente et une paroisses, chacune pourvue

(1) Casti est mort à Paris en 1804, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, peu après la publication de son poëme. Tout le monde connaît la spirituelle réponse qu'il fit à Napoléon, lorsqu'il lui demanda : *Etes-vous toujours démocrate ? — Plus que jamais*, répliqua Casti, *c'est par là que commencent les grands hommes.*

d'un prêtre. La ville *do Grato* possède une belle église ; les autres villes de Saint-Mathieu, de Villanova, de Cascavel, ont aussi des temples plus ou moins bien édifiés, mais tous nécessitent des réparations et un entretien pour lesquels des fonds sont votés annuellement par l'assemblée provinciale, d'après le rapport du président. Le Ceara compte plusieurs établissements utiles, entre autres un hospice de charité, une maison de correction, une banque pour subvenir aux besoins de l'agriculture et à l'amélioration du bétail. Le budget de la province donne à la recette 119 contos 455,675 reis, à la dépense 197 contos 970,700 reis. En 1840, il y a eu une diminution dans les dépenses et une augmentation des recettes.

La province du Maranham a une plus grande importance par ses produits agricoles et par l'exportation du coton et du cacao; le port de Saint-Louis est fréquenté par les navires de l'Europe, et la côte est d'un abord moins difficile que celle du Ceara ; de grandes rivières amènent de l'intérieur les récoltes ; aussi cette province favorisée par la nature est l'une des plus riches de l'empire. L'instruction publique a été l'objet des vives sollicitudes du président : le lycée de Saint-Louis possède une chaire de sciences physiques ; ce lycée compte cent cinquante disciples aujourd'hui. Il y a dans la même ville quatre écoles primaires et un collége. La population de la capitale s'élève à près de douze mille âmes, sans faire entrer dans ce calcul les esclaves. Dans la province on compte huit chaires de grammaire latine et quarante-huit d'instruction élémentaire.

La civilisation des Indiens et l'établissement des missionnaires ont tour à tour excité l'attention du président; l'état des finances a mérité aussi de sa part un sérieux examen. La recette en 1840 s'est élevée à 132 contos 623,583 reis, et la dépense en 1842 à 277 contos 424,425 reis. Les marchandises exportées, telles que le coton, le riz, les cuirs, la gomme élastique, le rocou, la salsepareille, l'huile de copahu, donnent la somme de 2,300 contos de reis par année.

La province du Para est le jardin gigantesque de l'empire, arrosé par le plus grand fleuve du globe, celui des Amazones; elle offre une circonférence de plusieurs centaines de lieues, et ses produits rivalisent avec ceux des Grandes-Indes. C'est à l'augmentation du commerce et de l'agriculture que le président a consacré ses veilles, parce que de ces deux sources découlent la vraie prospérité du pays. Propager l'instruction, peupler la solitude de ces vastes contrées, civiliser par la religion les tribus indiennes, réformer les abus de l'administration, ce sont des devoirs que le commandeur Jean-Antoine de Miranda a parfaitement compris, et dont il s'est acquitté avec autant d'intelligence que de zèle. Aussi devons-nous attendre des documents pleins d'intérêt de la part d'un magistrat qui travaille ainsi sans relâche au bien et à la gloire de son pays.

J. Sigaud,

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

CORRESPONDANCE.

A MESSIEURS LES MEMBRES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

NOTICE SUR LE PASSAGE DU RHONE PAR ANNIBAL.

Il est un fait historique qui est encore un problème et sur lequel il y a divergence d'opinion relativement au lieu où il est arrivé : c'est le passage du Rhône par Annibal. Plusieurs pensent que ce général carthaginois, pour se rendre de l'Espagne en Italie, traversa ce fleuve à Arles; d'autres, et c'est le plus grand nombre, croient qu'il le traversa à Beaucaire ou à Avignon, ou entre ces deux villes ; quelques-uns à Orange ou à Saint-Esprit ; d'autres dans l'Helvie, et enfin un petit nombre, Colmat entre autres, à Lyon.

D'après les documents qu'on va exposer, ni les uns ni les autres ne sont dans le vrai, à l'exception de ceux qui font passer le Rhône à Annibal dans l'Helvie. Ces documents sont tirés de l'histoire, de la géologie et de la topographie.

1° *Histoire* — Selon Polybe et Tite-Live : 1° Annibal passa d'Espagne dans les Gaules avec quatre-vingt mille hommes et soixante éléphants pour se rendre en Italie, et traversa le Rhône à quatre journées de son embouchure : or, de cette embouchure du Rhône à la Voulte, il y a environ quatre jours de marche, vingt-deux ou vingt-quatre lieues.

2° Il campa entre un delta formé par une rivière et le Rhône, et ce *delta* est précisément la plaine de la Voulte entre le Rhône et l'Erica, rivière de l'Ardèche.

3° Il stationna dans un lieu où il fut à proximité des bois pour construire des bateaux et des radeaux. La Voulte et ses environs abondaient et abondent encore en bois de construction, chênes et autres arbres.

4° Il avait pour aide de camp Hannon : or il est deux petites plaines au midi du bois qu'on appelle actuellement Gonnon ou Connon. Peut-on trouver une meilleure étymologie de ce nom que Campus Hannon ou Camphnon ; et l'autre plaine plus petite s'appelle Gonnettes, qui, en languedocien, est un diminutif de Camphnon ou Connon.

2° *Géologie.* — En 1706, en creusant, pour extraire du sable, au nord de la petite plaine de Gonnon, sur la rive droite de l'Erica, on découvrit plusieurs ossements d'éléphant, fémur et tibia, et une portion de la mâchoire inférieure où était encore la racine de la dent ou de l'ivoire, le tout pétrifié. Ces objets furent déposés en 1735 dans le cabinet d'histoire naturelle d'un célèbre médecin de Lyon.

En 1723, sur l'autre bord de la plaine de Gonnon, dans le bas d'un ruisseau appelé Chovin, en plantant une vigne et en élevant une muraille, le propriétaire

taire trouva également des ossements pétrifiés d'un éléphant, qui servirent à construire une partie de ce mur où l'on en voyait, il n'y a pas longtemps encore, quelques fragments.

D'où proviennent tous ces os d'éléphants, si ce n'est de ceux qu'Annibal conduisait, et qui périrent de froid ou de fatigue là, comme tout le long de la route, avant les batailles de Trasimène et de Cannes, à moins qu'on n'aime mieux attribuer leur dépôt au déluge?

A une époque bien antérieure aux précédentes, il fut découvert dans le Vivarais, en deçà de la rivière de l'Erica, quelques ossements d'éléphant. Comme c'était un siècle d'ignorance, et qu'on ne connaissait point d'animaux de cette grandeur, on les porta au cloître des Jacobins de Valence, pensant qu'ils seraient plus habiles; mais, aussi ignorants en anatomie et en histoire naturelle que les autres, ils confirmèrent eux et le public dans la croyance d'un prétendu géant et tyran, qui, d'après les traditions, avait existé dans le Vivarais, et auquel il a même plu à quelques chroniqueurs de donner le nom de *Theutobochus*, et qu'on voyait peint dans le cloître de ces religieux.

Ils envoyèrent en présent aux Bénédictins de La Chaise-Dieu, en Auvergne, la hanche, l'épaule et la mâchoire de ce prétendu géant, qui n'étaient que des ossements d'éléphant (1).

Des ossements, bien reconnus aussi pour être ceux d'un éléphant, ont été découverts sur le territoire de Châteauneuf-le-Rhône, selon dom Calmet dans sa préface de la Bible.

Si Annibal tint cette route, ces ossements, comme les autres, trouvés près de l'Erica, appartiennent à ses éléphants.

Or l'histoire rapporte qu'il donna à son aide de camp Hannon un détachement pour aller tenter le passage du Rhône à quelques lieues plus haut; que celui-ci, après ce passage, descendit en côtoyant la rive droite du Rhône, alluma, dans la nuit, des feux sur une hauteur et le plus près possible du camp de son général, pour lui indiquer qu'il avait traversé le fleuve, afin que le lendemain il le passât avec ses troupes, pendant qu'il le protègerait contre les attaques de l'ennemi de l'autre rive qui chercherait à s'opposer à son passage, soit en le prenant en flanc ou par derrière. A cet endroit isolé, où brillèrent ces feux, est un château où Charles IX demeura neuf jours malade, et la ville porte le nom d'*Etoile*, *quasi stella vel ignis lucens*, *sicut stella de nocte*.

Ces ossements ne peuvent donc provenir que de ces éléphants d'Annibal qui faisaient partie du détachement de son aide de camp, lequel, par son ordre, remonta le Rhône pour chercher un passage facile et protéger ensuite sur l'autre rive celui de toutes les troupes.

(1) Il paraît que, dans le Vivarais, a existé l'hercule gaulois dit Deusonien, surnom qui paraît être tiré de Désaigne (Deus-gen), ancienne ville romaine dans l'Ardèche, où sont les restes de bains romains et d'un temple à Diane. M. Délichères, ancien président dans l'Ardèche, a écrit une dissertation sur cet hercule.

3° *Topographie.*— Les plaines de la Voulte, dira-t-on, sont trop peu spacieuses pour le campement et le développement d'une armée aussi considérable que celle d'Annibal, puisque le Rhône baigne les murs de ce bourg.

Mais, d'après la tradition et les vieux titres, *Livron*, au levant de la Voulte et une lieue au delà, est appelé *Libero ad Rhodanum*, et même *Labro Rhodam*, ce qui prouve qu'anciennement le Rhône était bien éloigné de la Voulte; et ce qui le confirme, ce sont les quarante-neuf domaines ou maisons bourgeoises, et le fief de Poanneau ou des Robins, situés au delà du Rhône, et cependant de la paroisse et de la seigneurie et juridiction de la Voulte, au diocèse de Viviers, et du ressort et du Parlement et généralité du Languedoc; ce qui ne laisse aucune raison de douter que le cours du Rhône était au delà, et par conséquent sous les murs de Livron, où est aujourd'hui une plaine de plus d'une lieue en carré jusqu'aux bords du Rhône.

Ajoutez à cela qu'à l'amont de la Voulte, jusqu'au pied de la montagne et jusque sur les bords de l'Erica, est d'ailleurs une étendue de terrain en forme de delta, presque en plaine, assez spacieuse pour contenir une armée.

Il est donc évidemment établi qu'Annibal traversa le Rhône à la Voulte ou entre la Voulte et l'Erica, et que par conséquent ce ne fut ni à Arles, ni au-dessus de la Voulte et de Valence, et encore moins à Lyon.

Comment penser seulement qu'Annibal a passé le Rhône à Arles? Il faudrait supposer qu'il n'était pas habile général et qu'il n'avait aucune connaissance des lieux qu'il parcourait pour s'exposer à franchir, au lieu d'une rivière, deux de plus, la Durance et la Drôme? Et d'ailleurs comment aurait-il pu passer le Rhône dans un endroit où son lit est si large, si étendu, et dans un pays où il n'y a point de bois de construction pour des bateaux et radeaux?

En habile général, il n'a pu passer non plus le Rhône au-dessus de la Voulte et de Valence, car il lui aurait fallu également traverser l'Isère.

Comment peut-on imaginer, comme Colmat, qu'il ait pu passer le Rhône à Lyon? L'histoire rapporte qu'après le passage du Rhône, il a côtoyé une autre rivière qu'il a plu à quelques-uns de nommer *Arar;* mais il a été prouvé par M. de Marquort, par M. Montmayor et autres, que ce mot avait été corrompu et mal entendu, et que c'était celui d'*Ischisar*.

Enfin, d'après les auteurs contemporains, il mit aussi quatre jours en côtoyant une autre rivière, depuis le Rhône jusqu'au pied des Alpes. Or cette distance se trouve fixée en partant de la Voulte jusque-là ; et il a été trouvé, d'après Calmet, des ossements d'éléphant dans cette direction, le long de la rive gauche de l'Isère.

Peut-on, après tant de raisons concluantes qui sont une démonstration, prétendre qu'Annibal a passé le Rhône autre part qu'à la Voulte, comme certains auteurs, qui ne connaissaient pas tous les faits que nous venons de rapporter, n'ont pas craint de l'avancer et de le soutenir? FROMENT,

Membre de la deuxième classe de l'Institut historique.

Annonay, le 2 mai 1844.

LETTRE DE M. DEVALS AINÉ (DE MONTAUBAN) A M. LE PRÉSIDENT DE LA QUATRIÈME CLASSE DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous adresser le dessin de quelques objets antiques qui ont été récemment découverts dans notre département, et qui sont aujourd'hui en ma possession.

N° 1. Un médaillon, en marbre blanc, qui a été trouvé dans les ruines d'une villa romaine située entre les villages de Pompignan et de Saint-Rustice. La tête seule est antique; car la plaque primitive étant cassée en plusieurs endroits, j'ai cru devoir la remplacer par la plaque actuelle. Je dois vous faire observer que l'ancienne plaque ne portait pas d'inscription. Les motifs suivants m'ont seuls autorisé à attribuer cette tête à l'empereur Adrien :

1° Sa ressemblance incontestable avec l'effigie des monnaies de ce prince;

2° L'indication des pupilles par un trou profond, ainsi que celle des sourcils, caractère extrêmement rare avant le règne d'Adrien, suivant tous les archéologues.

Ces deux considérations, jointes, en outre, à une particularité caractéristique de mon médaillon, c'est-à-dire la présence de la barbe que l'empereur Adrien fut le premier à laisser croître, ne permettent pas, à mon avis, d'attribuer ce portrait à l'un des prédécesseurs d'Adrien. Un simple examen suffira pour qu'on ne puisse supposer non plus qu'il appartient à un de ses successeurs. En mettant de côté la question de la ressemblance qui me semble toute tranchée en faveur d'Adrien, il est constant que les productions de la plastique, exécutées sous les successeurs de ce prince, loin d'offrir cette noblesse, cette pureté, cette vie, et surtout cette admirable souplesse dans la chevelure qui caractérisent si puissamment mon médaillon, portent, au contraire, depuis la mort d'Adrien, les traces d'une décadence de plus en plus rapide qui ne leur permet pas d'entrer un instant en comparaison avec l'œuvre remarquable dont mon dessin ne donne qu'une bien faible idée.

N° 2. Une statuette, en bronze, qui a été trouvée dans les ruines d'Hispalia, ancienne station romaine située à sept kilomètres de Montauban, et au-dessus de la ville de Cosa, aujourd'hui Cos, mentionnée dans Strabon et dans l'Itinéraire de Peutinger. Elle offre la représentation de Priape sous ses deux attributs de dieu des jardins et de la génération. Le dieu porte des fruits dans les plis de sa robe retroussée, que soutient le phallus monstrueux dû à la vengeance de Junon.

La fermeté de l'exécution, et la manière large et gracieuse, à la fois, dont les draperies sont traitées, sèmblent indiquer que cette statuette appartient à l'époque des Flaviens.

N° 3. Un buste, en marbre blanc, veiné de bleu dans la partie inférieure, qui provient de fouilles exécutées à peu de distance du point où fut trouvé le mé-

daillon que j'ai décrit plus haut. Il est facile de reconnaître à la couronne de laurier, que c'est le portrait d'un empereur romain. Ce buste est revêtu de la cuirasse et du *paludamentum*. Examinons maintenant à quel prince on peut l'attribuer.

L'absence complète de l'idéalité, la sécheresse et la trivialité des traits du visage, la dureté des sillons du front, la roideur des contours, enfin l'exécution plus soignée des accessoires prouvent évidemment que ce buste appartient à cette période de décadence postérieure à la domination des Antonins. La chevelure coupée court et la barbe rasée, dont la mode reprit seulement avec Alexandre-Sévère, viennent à l'appui de cette assertion et servent, en outre, à classer ce morceau de sculpture après le règne de ce prince. Si l'on examine, d'un autre côté, les formes athlétiques de ce buste, sa rude physionomie, la proéminence remarquable de son nez et surtout de son menton, il est impossible de ne pas reconnaître en lui une identité frappante avec le farouche *Maximin*, dont les monnaies, frappées à Rome, nous ont conservé les traits barbares. Ce buste appartiendrait donc au géant de Thrace, à l'assassin d'Alexandre-Sévère.

Ces trois morceaux sont d'une rare conservation.

Telles sont, Monsieur le Président, les observations iconographiques que j'ai cru devoir vous soumettre. Je serais heureux de connaître à cet égard, par la voie de votre estimable journal, l'opinion des savants artistes que la quatrième classe compte dans ses rangs, et dont je m'honore d'être l'humble collègue. J'adopterai avec empressement leur décision.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de mon dévouement respectueux.

DEVALS aîné,
Membre de la quatrième classe de l'Institut Historique.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** La première classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le 6 novembre sous la présidence de M. Prat. Après la lecture du procès-verbal, on lit une lettre de notre collègue, M. Miquel y Roca, datée de Valence, en Espagne. Il annonce que nos collègues espagnols sont tous disposés à le seconder dans ses recherches, et que bientôt il nous enverra des documents inédits sur l'histoire d'Espagne. Il ajoute qu'il va présenter à l'Institut Historique de nouveaux candidats. Les livres offerts à la classe sont : *les Annales de l'Auvergne*. On a déposé sur le bureau le volume de l'Histoire des peuples du Nord, dont M. H. Bréholles n'a pu rendre compte à cause de son départ pour

l'Italie. M. le président a chargé M. Nolte d'en faire un rapport à la classe. M. Alix a la parole pour lire son mémoire sur les colonies anciennes (1re partie, Colonies des Phéniciens). Cette lecture a été écoutée avec le plus grand intérêt. Après quelques observations on a renvoyé le mémoire au comité du journal, et on a invité l'auteur du mémoire à continuer son travail sur les colonies des Grecs et des Romains. M. Prat prend à son tour la parole sur les colonies modernes. Il fait un exposé rapide et fort intéressant des caractères particuliers qui, dans les colonies modernes, distinguent les colonies espagnoles, les colonies françaises et les colonies anglaises. Il insiste sur l'importance qui se rattache aux colonies, et il ajoute que ces questions sont du nombre de celles qui sont susceptibles d'exciter l'intérêt du public, et qu'il conviendra de s'en occuper dans le prochain congrès. Il promet de se préparer d'ici-là à soutenir la discussion qui pourra s'ouvrir sur ce sujet. MM. O. Leroy et l'abbé Auger font remarquer qu'il serait à propos d'indiquer les colonies ou les établissements qui ont eu pour principe les idées et les sentiments religieux. M. O. Leroy cite particulièrement les fondations qui, en France, ont eu saint Martin pour auteur, et qui ont exercé une influence notable sur notre civilisation et sur l'agriculture de nos provinces du Midi. La justesse de ces observations a été reconnue par l'assemblée. M. Prat propose la question suivante, qu'il traitera dans la prochaine séance : *De l'origine et du caractère de l'influence politique exercée par le Parlement de Paris.*

⁂ La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le 13 novembre sous la présidence de M. Alix. Après la lecture du procès-verbal, M. Alix lit un rapport sur plusieurs poëmes latins manuscrits de notre collègue M. A. Bonucelli, recteur du collége nazaréen à Rome. M. E. Breton fait observer qu'il serait à désirer que le poëme de M. Bonucelli sur Raphaël d'Urbino, dont on a cité de beaux vers dans le rapport, fût imprimé tout entier, d'autant plus que le poëme n'est pas long. La classe passe au scrutin, et décide en ce sens : le rapport de M. Alix et le poëme latin de M. Bonucelli sont renvoyés au comité du journal. M. le secrétaire donne ensuite lecture d'un mémoire de M. Charles de la Touche sur les asiles ou les *miniki* en Bretagne, que notre collègue a adressé à l'Institut Historique avec d'autres fragments de son histoire inédite de Belle-Isle-en-Mer. Ce mémoire est renvoyé au comité du journal.

⁂ La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques et philosophiques*) s'est assemblée le 20 novembre sous la présidence de M. B. Jullien. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. M. le secrétaire lit une lettre de M. Leguern, par laquelle il accompagne son ouvrage sur le *danger des inhumations précipitées*. M. le docteur Josat est nommé rapporteur. Les autres livres offerts à la classe sont : *Journal de médecine*, livraison de no-

vembre 1844; *de l'Utilité d'un système général d'immatriculation des hommes, des immeubles et titres*, par M. Hébert; *Bulletin de la Société de Géographie*, livraison d'août; *Topographie médicale des Xe, XIe et XIIe arrondissements*, par notre collègue M. le docteur Bayard; *Principes de l'économie sociale*, de notre collègue M. A. Scialoja, de Naples, traduit en français de l'italien, par M. Saint-Devilliers; rapporteur, M. l'avocat Masson; *Annales de statistique universelle de Milan*, par M. Lampato.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. l'abbé Laroque, pour lire son mémoire sur les détenus libérés et les sociétés de patronage. A la suite de cette intéressante lecture une discussion s'engage entre MM. le docteur Josat, Masson, E. Breton. Il est démontré que la réforme morale des détenus n'est commencée que depuis un an, et qu'elle seule peut produire les effets que l'on désire pour le temps de la libération... On a des raisons de croire que la bonté de la surveillance dépend de la moralité même de ceux qui l'appliquent, et non de ceux qui en sont l'objet.

Parmi les remarques que M. E. Breton a faites dans les bagnes de Toulon et de Brest, nous avons saisi les suivantes. A Toulon, la rigueur du directeur du bagne est extrême. M. Breton a vu un malheureux condamné, les mains liées, qui devait subir la bastonnade, suivant les règlements, pour avoir fumé; cette bastonnade consiste à recevoir sur les reins vingt-cinq coups d'un gros maillet. L'exécuteur reçoit, pour récompense, un petit verre de liqueur spiritueuse à chaque coup qu'il applique au patient. M. Breton s'étant rendu le lendemain sur le lieu, pour s'informer du sort du malheureux patient, a vu les parois et le plafond, quoique très-haut, empreints de son sang, et on lui a appris qu'il n'était plus.

A Brest, au contraire, la douceur du directeur du bagne fait le bonheur des condamnés : on leur permet de fumer, ce qui est pour eux d'une grande consolation.

Le mémoire de M. l'abbé Laroque étant renvoyé au comité du journal, nous croyons inutile d'en rendre compte.

L'ordre du jour appelle la reprise de la discussion sur le thé entre MM. les docteurs Josat et Maigne. Le premier soutient qu'il y a impossibilité morale à naturaliser le thé en France; le thé indigène tuerait le thé chinois, et ensuite l'usage même du thé, la qualité végétale du thé français n'étant pas la même. M. le docteur Maigne soutient que l'on peut très-bien cultiver le thé dans le midi de la France, dont le climat est le même que celui où l'on cultive le thé en Chine; que l'on peut obtenir les qualités mêmes du thé chinois. Cette culture du thé en France pourvoirait à la consommation, et apporterait une économie de 60 millions par an à la nation. On entre ici dans les détails de la manipulation du thé et des résultats satisfaisants qu'on a obtenus. M. de Berty est de l'avis de M. le docteur Maigne; il a confiance dans l'esprit de perfectionnement qui distingue le caractère du peuple français. M. l'abbé Badiche rap-

pelle le service que le thé a rendu aux sociétés de tempérance, qu'il a aidé à envahir le Royaume-Uni, où elles sont toujours très-actives. A la fin de la discussion les deux parties adverses tendent à se rapprocher. Il est dix heures et demie, la séance est levée.

⁂ La quatrième classe (*Histoire des Beaux-Arts*) s'est réunie le 27 novembre sous la présidence de M. Foyatier. Le procès-verbal de la séance précédente, lu par M. de Brière, secrétaire, est adopté. Les livres offerts à la classe sont : *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie* (n° 3, 1844) ; *Description monumentale et historique de l'église de Notre-Dame de Noyon*, par notre collègue M. Alphonse Dentier. M. E. Breton reprend la lecture de son intéressant travail sur la peinture à fresque en Italie. Cette lecture a vivement intéressé l'assemblée; des remerciements sont votés à l'auteur.

⁂ Le 29 novembre, l'assemblée générale (*les quatre classes réunies*) a eu lieu sous la présidence de M. le comte Lepeletier d'Aunay, président. M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est mis aux voix et adopté. On donne lecture à l'assemblée de la liste des livres offerts à l'Institut Historique pendant le mois. M. le président donne la parole à M. Renzi pour lire l'analyse de l'Histoire de Florence, par Pitti, dont il a entretenu l'assemblée générale du mois dernier. Après cette lecture, on demande que le travail de M. Renzi soit renvoyé au comité du journal. Cette demande étant appuyée, on passe au scrutin secret. Le renvoi est prononcé. La séance est levée à dix heures et demie. R.

CHRONIQUE.

Nous espérions pouvoir donner la suite de la lettre de M. O. Leroy, sur le *Monument de Gerson à Lyon*, mais elle s'est tellement développée par une étrange découverte faite à la Bibliothèque Royale, que notre honorable collègue a pris le parti de faire une brochure que nous pouvons déjà annoncer, et dont voici la fin :

« Pardonnez-moi, messieurs, d'avoir traité parfois légèrement un sujet qui devait être grave. Mais que pouvais-je faire? comment supposer que M. T. lui-même croit sérieusement qu'après ce qu'il n'a pas craint de publier, il peut, sur un amas d'erreurs et d'emprunts dont l'énumération serait trop longue ici, se dresser, au bout de son volume, un piédestal, et s'y congratuler lui-même! Et descendu de son inspiration, il ne rirait pas le premier de ceux qui auraient pu le regarder sans rire? Non, le *risum tene*, ou plutôt le regret d'une attaque que rien ne justifie, est ici impossible à M. T. lui-même, s'il veut se lire de sang-froid, et se rappeler ses études premières.

« En résumé, les erreurs de fait et de goût relevées dans ce volume, ne pou-

vant s'expliquer que par la précipitation du travail, doivent être rangées parmi ces écarts de la littérature actuelle, que plusieurs d'entre vous ont déjà signalés ; car c'est là de l'histoire malheureusement : c'est là, messieurs et très honorables collègues, une portion de votre domaine ; vous m'excuserez d'y avoir ramassé les pierres qu'*un frère en Gerson* n'eût pas dû nous jeter peut-être, et que, pour ma part, j'aurais laissées tomber, si quelque lumière n'avait pu en jaillir, et porter à Lyon un nouveau témoignage de notre sympathie. »

O. Leroy,

Membre de la 2e classe de l'Institut Historique.

Paris, 12 décembre 1844.

ABRÉGÉ DE GRAMMAIRE GÉNÉRALE, PAR J. LAGARRIGUE.

Rien ne s'apprend si facilement qu'une langue que l'on parle ; mais aussi rien n'est si difficile que de se rendre rationnellement compte de ce que l'on a appris sans études, sans réflexions, et pour ainsi dire sans y songer. Or, si les hommes d'un âge mûr éprouvent tant d'obstacles dans ce travail de réflexion auquel participent également l'analyse et la synthèse, combien plus en doivent rencontrer de jeunes enfants en qui les facultés intellectuelles se trouvent encore, pour la plupart, assoupies, et qui ne sont en pleine possession que de leur mémoire ? Telle est la réflexion qui se présente tout d'abord à quiconque entreprend un ouvrage élémentaire dans un but purement grammatical. M. Lagarrigue, homme de pratique et d'expérience, s'est préoccupé de ces obstacles, et on s'en aperçoit facilement à la lecture de son livre. Pour lui, qui passe sa vie au milieu de jeunes enfants, et dont les soins assidus, en quelque façon paternels, s'appliquent à dégrossir leurs intelligences, rudes encore, il était d'une impérieuse nécessité de prendre la route la plus courte et la plus aisée pour arriver au terme que se propose sa douce et tendre sollicitude : c'est ce qu'il a fait avec un tact merveilleux et une admirable proportion entre les moyens et le but, dans l'ouvrage dont nous nous occupons. Là, point de vain charlatanisme, nulle frivole ostentation d'une science inintelligible pour ceux auxquels on s'adresse, mais un style simple, plein de netteté et de correction, où l'exemple vient toujours jeter une vive lumière sur le précepte qui l'accompagne. Là ne se rencontre ni l'orgueil du pédantisme, ni l'ambition des formules abstraites, mais le langage doucement naturel de la mère conversant avec son enfant, les connaissances profondément positives que donne une longue habitude de l'enseignement jointe à un rare talent d'observation. C'est cette observation qui a déterminé M. Lagarrigue à introduire dans ses ouvrages élémentaires la forme du dialogue. Un homme aussi versé dans la pédagogie n'a pu s'empêcher de remarquer que la science des enfants dépend beaucoup moins d'eux-mêmes que de la personne qui les interroge ; de là les questions dont il fait précéder chacune de ses leçons, de ses règles, de ses préceptes. C'est un grand avantage pour les enfants, un secours immense pour les maîtres, un service éminent rendu à l'enseignement

élémentaire de notre langue, et nous avons l'honneur de proposer à la classe d'adresser à M. Lagarrigue de sincères félicitations pour le succès avec lequel il a réalisé sa pensée.

Alph. Fresse-Montval.

Notre collègue M. Victor Calland se propose de nous communiquer la première partie de son travail intitulé : *Théorie de la Providence, ou Science de l'ordre du monde selon la pensée éternelle de Dieu.*

BULLETIN

DES TRAVAUX DES CLASSES POUR LE MOIS DE JANVIER, RÉDIGÉ D'APRÈS LA DÉCISION DU CONSEIL ET DU COMITÉ CENTRAL DES TRAVAUX.

PREMIÈRE CLASSE.

SÉANCE DU JEUDI 2 JANVIER 1845 (au lieu de mercredi 1er de l'an).

1° De l'origine et du caractère de l'influence politique exercée par le parlement de Paris. Question qui sera traitée par **M. H. PRAT**, président.

2° Lecture d'un mémoire de **M. ALIX** sur les colonies des Romains.

DEUXIÈME CLASSE.

SÉANCE DU 8 JANVIER 1845.

1° Rapport de **M. FONTAINE** sur l'ouvrage de M. O. Leroy, traitant *des Epoques de l'Histoire de France*, et sur les ouvrages de Monseigneur Mazzetti.

TROISIÈME CLASSE.

SÉANCE DU 15 JANVIER 1845.

1° Présentation de quatre candidats.

2° Rapport de M. l'abbé **BADICHE** sur l'ouvrage de M. l'abbé Maurette.

3° Rapport de M. l'abbé **AUGER** sur *l'Histoire des Conciles tenus en France*, par M. l'abbé Caucheux.

QUATRIÈME CLASSE.

SÉANCE DU 22 JANVIER 1845.

1° Suite de la lecture d'un mémoire sur l'histoire de la peinture à fresque en Italie, par **M. E. BRETON.**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

SÉANCE DU 24 JANVIER 1845.

1° Sanction, par l'assemblée générale, des élections faites par les classes.

2° Rapport de **M. MASSON** sur l'ouvrage ayant pour titre : *les Principes de l'Economie Sociale exposés selon l'ordre logique des idées*, par M. Scialoja, traduit par M. Devillers.

A. RENZI.

N. B. Il est bien entendu qu'on ne peut pas reproduire dans ce bulletin tous les rapports et mémoires qui peuvent arriver à l'Institut Historique, à partir du moment où ce programme a été rédigé, jusqu'au jour de la réunion des classes.

L'Administrateur-trésorier, A. Renzi.

TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE XVe VOLUME.

Livraisons 114 à 124. — Janvier à décembre 1844.

MÉMOIRES.

LIVRAISONS. PAGES

114e Sur les progrès de la géographie au Brésil, et sur la nécessité de dresser une carte générale de cet empire. — Mémoire par M. J. Sigaud. 8

Mémoires de l'Académie impériale et royale des Sciences, Lettres et Arts de la ville d'Arrezo, 1er volume. — Mémoire par M. Badiche. 27

115e Principes généraux de l'écriture hiéroglyphique.—Mémoire de M. Camille Duteil. 41

116e Aperçu général sur le système d'irrigations et l'agriculture chez les Égyptiens. — Mémoire de M. Hamont. 81

117e La France a-t-elle un poëme épique ? — Mémoire de M. O. Leroy. 122

Mausolée d'Igel, autel de Diane à Bollendorff, tumulus ou tombeau romain à Spittelhoff, etc. — Mémoire de M. le chevalier de la Basse-Moûturie. . 128

118e Dixième congrès historique de 1844, tenu au palais du Luxembourg. — Discours d'ouverture de M. le comte Le Peletier d'Aunay, président. . . . 161

Discours de clôture du dixième congrès historique, par M. Camille Duteil. . 163

Sur l'agriculture chez les Égyptiens. — Mémoire de M. Hamont. 173

119e De l'influence des femmes dans l'histoire des peuples.— Mémoires de M. L. Miquel y Roca. 201

Sur l'administration et les réformes financières de Sully. — Mémoire de M. Augier. 213

120e Histoire de la Dignité royale et de ses insignes, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. — Mémoire de M. de Brière. 243

121e Sur l'établissement des universités, des académies et des journaux. — Mémoire de M. Villenave. 281

Distribution des prix à l'Académie Française.—Discours prononcé par M. Villemain, secrétaire perpétuel. 300

122e La religion dans les limites de la raison (théorie de Kant), traduit par M. Lortet, avec une introduction de M. Bouiller. — Mémoire de M. le docteur Josat. 321

De la guerre de la Succession d'Espagne et de ses résultats dans la balance de l'Europe. — Mémoire de M. L. Miquel y Roca. 330

123e Sur les soirées littéraires des deux derniers siècles. — Mémoire de M. l'abbé Badiche. 361

124e Archivio storio italiano, ossia raccolta di opere et documenti finora inediti o divinuti rarissimi, risguardanti la storia d'Italia. — Archives historiques italiennes. — Mémoire de M. A. Renzi. 413

117e Institut Historique. — Prix d'histoire fondés par l'Institut Historique. . . 121

124e Lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique à MM. les membres de l'Institut Historique. 241

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

114e Latini sermonis vetustioris reliquiæ selectæ. Recueil publié sous les auspices de M. Villemain, ministre de l'instruction publique, par M. Egger, professeur suppléant à la Faculté des Lettres de Paris. — Rapport par M. Leudière. . 16

Analyse physiologique de l'entendement humain, d'après l'ordre dans lequel se manifestent, se développent et s'opèrent les mouvements sensitifs, intellectuels, affectifs et moraux, suivie d'exercices sur divers sujets de philosophie, par le docteur Collineau, membre de l'Académie royale de Médecine, etc. — Rapport par M. Colombat (de l'Isère). 31

115e Voyage dans la Belgique, la Hollande et l'Italie, par feu André Thouin, rédigé par le baron Trouvé. — Rapport de M. N.-H. Cellier du Fayel . . . 54

Histoire de France (6e volume), par M. Michelet : Louis XI et Charles-le-Téméraire. — Rapport de M. Huillard-Bréholles. 67

LIVRAISONS. PAGES

116e Prosodie de l'école moderne, par Wilhem Tenint, précédée d'une lettre à l'auteur par V. Hugo, et d'une préface d'Émile Deschamps. — Rapport de M. B. Jullien. 97
Rapport sur un Mémoire relatif à la Navigation transatlantique présenté à l'Institut Historique par M. de Posson. — Rapport de M. Lehot. 112
117e Rapport sur les mémoires de l'Académie du Val-d'Arno (Toscane), par M. P. Trémolière. 139
Histoire de Montauban sous la domination anglaise, par M. Devals aîné. — Rapport par M. Dufey (de l'Yonne). 147
La vie et les œuvres de M. Graeberg de Hemsœ. — Rapport par M. W. Noltr. 150
118e Annales médico-psychologiques. — Journal de l'anatomie, de la physiologie et de la pathologie du système nerveux, par MM. Baillarger, Cerise et Longet. — Introduction, M. Cerise. — Rapport de M. le docteur A. Grenet. . . . 186
Mémoire sur la topographie médicale du IVe arrondissement de Paris. — Recherches historiques et statistiques, etc., par M. le docteur M.-H. Bayard. — Rapport de M. le docteur Maigne. 190
119e Des variations et des progrès du droit pénal en Italie, depuis la renaissance des lettres jusqu'à présent, par Pietro Ulloa, procureur général à la grande Cour criminelle de Trapani. — 3e édition, 1842. — Rapport de M. Dufey (de l'Yonne). 228
Sur une tête antique trouvée dans la commune de Pouilly, près de Seurre (Côte-d'Or). — Rapport de M. Foyatier. 230
Quelques notes nécrologiques sur notre collègue feu Thommerel, professeur d'anglais au collége Rollin. — Rapport de M. W. N. 232
120e Grammaire raisonnée de la langue latine, par M. l'abbé J.-H.-R. Prompsault, aumônier de la maison royale des Quinze-Vingts. — Rapport de M. B. Jullien. 249
Album de la Historia España, Album de l'Histoire d'Espagne, par don Louis Miquel y Roca (première époque). — Rapport de M. Dufey (de l'Yonne). . 253
Sur le mémoire de M. le comte d'Allonville. — Rapport de M. P. Masson. . 358
Rapport de la commission, fait à l'assemblée générale du 26 juillet 1844, sur l'administration financière de l'Institut Historique, pendant l'année 1843-44. 260
Rapport de l'administrateur-trésorier sur les relations de la société, par M. A. Renzi. 261
121e Projet de monument à la mémoire de Gerson. — Rapport de M. O. Leroy. . 306
122e Rapport sur l'ouvrage ayant pour titre : *Documents pour servir à la géographie physique du bassin du Rhône*, par M. P. Lortet, docteur en médecine. — Rapport de M. Frissart. 338
123e Archivio storico italiano. — Archives historiques italiennes. — Rapport de M. A Renzi. 384
Dictionnaire latin-français, rédigé sur un nouveau plan, etc., par MM. Quicherat et Daveluy. — Rapport de M. B. Jullien. 388
124e Manuscrit latin de J. Magnus, intitulé : *De legitimo astrologiæ in medicina usu*. (De l'usage légitime de l'astrologie en médecine). — Rapport de M. de Brière. 435
Histoire de la poésie française à l'époque impériale, par M. Bernard Jullien. — Rapport de M. A. Renzi. 441
Sur les Discours officiels du commandeur Jean Antoine de Miranda, ex-président des provinces du nord du Brésil, Ceara, Marauham et Para, pendant les années 1839, 1840 et 1841. — Rapport de M. J. Sigaud. 446

DOCUMENTS HISTORIQUES CURIEUX ET INÉDITS.

115e Description de deux monuments découverts dans la basilique de Saint-Paul, à Rome ; le premier, le 30 décembre 1828; et le second, le 24 avril 1831, par M. l'abbé Setelle. — Rapport de M. Bognana 72
122e Rapport de Bodin sur les fils de François Ier retenus comme otages en Espagne. (Communication de M. A. Jubinal.) 344

CORRESPONDANCE.

121e Lettre de M. César Cantu à MM. les président et membres de l'Institut Historique, sur l'ouverture du Congrès des savants italiens, à Milan 309
122e Lettre de M. O. Leroy à MM. les président et membres de l'Institut Historique, sur le projet de monument à la mémoire de Gerson 3 2
124e Lettre de M. Froment sur le passage du Rhône, par Annibal. 458
Lettre de M. Devals aîné (de Montauban) à M. le président de la quatrième classe de l'Institut Historique. 451

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES, DES RÉUNIONS DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

LIVRAISONS.	PAGES.	LIVRAISONS.	PAGES.
114e	34	120e	270
115e	74	121e	311
116e	115	122e	355
117e	151	123e	404
118e	194	124e	452
119e	233		

CHRONIQUE.

LIVRAISONS.	PAGES.	LIVRAISONS.	PAGES.
114e	37	120e	274
115e	77	121e	316
116e	118	122e	360
117e	154	123e	407
118e	199	124e	455
119e	236		

BULLE N DES TRAVAUX DES CLASSES

RÉDIGÉ D'APRÈS LA DÉCISION DU CONSEIL ET DU COMITÉ CENTRAL DES TRAVAUX.

LIVRAISONS.	PAGES.	LIVRAISONS.	PAGES.
119e	239	122e	359
120e	277	123e	410
121e	318	124e	457

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

LIVRAISONS.	PAGES.	LIVRAISONS.	PAGES.
114e	40	119e	240
115e	79	120e	279
116e	119	121e	319
117e	159	122e	360
118e	200	123e	412

ERRATA.

LIVRAISONS.					
114e	Page 15, signature;			*au lieu de :*	premier médecin, *lisez :* médecin.
115e	— 73, ligne 12;			*au lieu de :*	Cette opinion est encore refutée par plusieurs auteurs modernes; *lisez :* Il (ce marbre) réfute également l'opinion de plusieurs auteurs modernes.
117e	— 132	—	7;	*au lieu de :*	M. Ph. Aulé, *lisez :* M. Ph. Aubé.
—	— 139	—	4;	—	Patrarca, *lisez :* Petrarca.
—	— 142	—	25;	—	un homme politique, *lisez :* homme politique.
—	— 143	—	9;	—	l'an 1430, *lisez :* l'an 1450.
—	— *Id.*	—	13;	—	monte Pulcirno, *lisez :* monte Pulciano.
—	— 144	—	38;	—	avec les axiomes, *lisez :* aux axiomes.
118e	— 194	—	35;	—	troisième classe, *lisez :* première classe.
119e	— 236	—	19;	—	sur l'inexactitude des motifs, *lisez :* sur les motifs.
120e	— 254	—	25;	—	Morveda et Puento, *lisez :* Murviedro y Puente.
—	— 253	—	38;	—	Gergon, *lisez :* Gerion.
—	— 275	—	14;	—	dans l'esprit intérieur, *lisez :* dans le for intérieur.
—	— *Id.*	—	18;	—	savants que des théoriciens, *lisez :* savants employés que des théoriciens.
—	— *Id.*	—	27;	—	therou, *lisez :* thé beou.
122e	— 407	—	23;	—	les bas-reliefs des cornes, *lisez :* les bas-reliefs des urnes.
—	— 408	—	7;	—	monte Casini, *lisez :* monte Catini.
—	— *Id.*	—	12;	—	monte Latini appartient à un Français, M. Parte, *lisez :* monte Catini appartient à un Français, M. Porte.

IMPRIMERIE D'A. RENÉ ET Ce, RUE DE SEINE, 32.

NOV 1946